Documents diplomatiques français. 1956, 2, 1er juillet - 23 octobre / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1956, 2, 1er juillet - 23 octobre / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français. 1989.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, 75015 Paris
Téléphone : 40 58 30 00

et dans son magasin :

20, rue La Boétie, 75008 Paris

Vente par correspondance :

Imprimerie nationale
route d'Auby, 59128 Flers-en-Escrebieux
(16) 27 93 70 70

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1956

TOME II

(1er JUILLET - 23 OCTOBRE)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1956

TOME II

(1er JUILLET - 23 OCTOBRE)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1989

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. Duroselle, membre de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Institut d'histoire des relations internationales contemporaines.

Membres :

M. d'Aumale, ambassadeur de France.

M. Baillou, ministre plénipotentiaire, directeur honoraire de l'Institut international d'administration publique.

M. Bariéty, professeur à l'Université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

M. le général Bassac, chef du Service historique de l'Armée.

M. Batbedat, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. Bérard, ambassadeur de France.

M. l'amiral Chatelle, chef du Service historique de la Marine.

M. Favier, directeur général des Archives de France, membre de l'Institut.

M. Girault, professeur à l'Université de Paris-I.

M. Guillen, professeur à l'Université de Grenoble-I.

M. Hue, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

M. Kaspi, professeur à l'Université de Paris-III.

M. Laloy, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, directeur général honoraire des relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères.

M. Leroy-Ladurie, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

M. Maillard, ambassadeur de France.

M. le général Maurin, conseiller d'État.

M. Melandri, professeur à l'Université de Paris-X Nanterre.

M. Milza, professeur à l'Institut d'études politiques.

Mme Péquin, conservateur en chef des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.

M. le général Robineau, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. Thobie, professeur à l'Université de Paris-VIII Saint-Denis.

M. Vaïsse, professeur à l'Université de Reims.

M. Vergès, professeur à l'Université de Paris-I.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de

M. Jean-Baptiste DUROSELLE

M. Maurice DEGROS, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Mlle Paulette ENJALRAN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. André LABASTE, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique.

M. Robert MARQUANT, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales.

† M. Jacques MONICAT, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales.

M. Yvon LACAZE, archiviste-paléographe.

AVERTISSEMENT

Le présent volume rassemble un choix de documents qui concerne la période du 1er juillet au 23 octobre 1956. La poursuite de la décolonisation au Maroc et la crise de Suez jouent, dans la politique française, un rôle majeur.

*
* *

Les documents publiés montrent parfaitement toutes les difficultés que rencontre la réalisation de la formule quelque peu mythique de « l'indépendance dans l'interdépendance » au Maroc. Français et Marocains sont essentiellement en désaccord sur deux points : l'Armée de libération et les mouvements des troupes françaises, rendus d'autant plus indispensables que la France entend surveiller la frontière algéro-marocaine. Des négociations s'engagent : les ministres Balafrej et Guedira partent pour Paris le 7 juillet; ils voudraient définir l'interprétation qu'il convient de donner au protocole du 2 mars sur le statut de l'armée française pendant la période transitoire. Mais les négociations vont s'interrompre, et c'est le fait des Marocains. Le 17 septembre, à Oujda, Si Bekkaï déclare dépassé le protocole du 2 mars; les troupes françaises du Maroc ne doivent pas contribuer à l'action militaire française en Algérie. Cependant, les contacts ne cessent pas complètement et la France se félicite ouvertement de l'action menée par le prince héritier Moulay Hassan. Il faut ajouter que tout se déroule en pleine crise financière et que, bien entendu, l'aide française pèse dans les pourparlers.

D'autres facteurs viennent compliquer la situation. D'abord, la politique espagnole : les rapports entre Paris et Madrid traversent une période d'observation et d'attente. L'ambassadeur de France à Madrid, dans un télégramme du 20 juillet, note que toute initiative espagnole qui tendrait à l'évacuation du Maroc méridional compromettrait la position française. Il faut obtenir des précisions sur les intentions de Madrid, et, le 28 juillet, il souligne le conflit opposant le général Franco à la majorité de ses ministres, beaucoup plus concilliants au sujet des échanges de vues franco-espagnols sur le Maroc.

Les problèmes du Sud-Marocain et des bases américaines s'ajoutent aux difficultés proprement franco-marocaines, et cela d'autant plus qu'il se développe au Maroc une campagne de revendications territoriales.

Devant toutes ces difficultés, la France se montre prudente; le Maroc n'a pas encore choisi entre l'Occident et l'Orient et les impressions rapportées d'Égypte par le prince Moulay Hassan et les ministres marocains, au début de juillet, n'apparaissent pas comme favorables à Nasser.

Les documents rassemblés dans ce volume donnent en outre un aperçu non négligeable sur l'évolution intérieure du pays : l'« Istiqlal » et le « Parti démocrate de l'Indépendance » se manifestent, et ils sont loin d'appuyer sans cesse la politique du gouvernement. Les chefs berbères prennent aussi leurs propres positions.

Le second centre d'intérêt de ce volume est, bien entendu, la crise de Suez. Qu'apportent les documents diplomatiques français sur ses origines ? Certes, les grandes lignes de ce dramatique épisode sont maintenant bien connues; publications et colloques se sont multipliés sur ce thème. Cependant, dès la période antérieure à la nationalisation, on se reportera avec intérêt à un télégramme de Washington, en date du 20 juillet, où l'ambassadeur de France expose les raisons qui auraient déterminé le retrait de l'offre américaine tendant au financement du barrage d'Assouan.

Quant à l'acte de nationalisation, le 27 juillet, les documents confirment, dès ce moment, l'extrême prudence et les réticences du gouvernement américain; on voit très vite se préciser les positions des uns et des autres : les Anglais souhaitent aller jusqu'au bout, mais ils ne se décideront à le faire que lorsque la position américaine sera complètement connue; celle-ci se dessine peu à peu : la décision de Nasser n'affecte pas directement les États-Unis qui envisagent, dès le départ de la Compagnie du canal de Suez, la substitution d'un organisme collectif à celle-ci. Les Français souhaitent une intervention et entreprennent de mettre au point avec les Britanniques certaines mesures militaires préventives.

Les documents publiés concernent les diverses réunions tripartites qui précèdent la première conférence de Londres (16-23 août). Les séances de cette réunion ainsi que les conversations en marge des réunions, parfois plus intéressantes, font l'objet de nombreux télégrammes. Elles se terminent, comme on sait, sans qu'une décision d'ensemble ait pu être prise. Les documents de la Conférence seront communiqués au gouvernement égyptien en vue de négociations ultérieures. C'est le seul résultat auquel on ait pu aboutir. Les pourparlers avec le gouvernement égyptien ne donnent que des résultats insignifiants, et la proposition des Dix-huit est rejetée par Nasser.

Deux séries de réunions s'engagent alors au cours du mois de septembre : à Londres *se tient une seconde Conférence (du 20 au 22) qui, comme la première, fait l'objet de nombreux télégrammes;* à New York, *l'affaire de Suez est portée par la France et la Grande-Bretagne devant le Conseil de sécurité (26 septembre). Nous ne publions pas ici les textes des documents officiels ayant déjà fait l'objet d'une publication dans le cadre des Nations Unies. Les documents français retenus permettront de les compléter : réunions tripartites préliminaires, réunions restreintes entre le Secrétaire général et les ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Égypte, séances à huis clos. Deux notes (des 2 et 9 octobre), émanant des services du Quai d'Orsay, faciliteront la tâche des historiens en résumant les phases de l'affaire telle qu'elle s'est déroulée devant le Conseil de sécurité. C'est ainsi que l'on arrive au 19 octobre, à l'aube d'événements décisifs. À cette date, la position américaine est parfaitement connue des Français comme des Britanniques. Comment en est-on arrivé, malgré tout, à l'intervention armée ? Une réponse partielle sera donnée dans le volume suivant.*

*
* *

L'importance prise par les affaires du Maroc et du canal de Suez ne doit cependant pas occulter d'autres événements qui, à la même époque, préoccupent également les chancelleries.

En Europe, la construction européenne (Marché commun, Euratom) avance très lentement. Il est surtout question de la participation à une zone de libre-échange, proposée avec insistance par la Grande-Bretagne. Les conversations franco-allemandes de Bonn, qu'un télégramme circulaire du 2 octobre fait connaître aux postes à l'étranger, mettent le point final aux négociations sur la Sarre, la Moselle et le canal d'Alsace, laissant ainsi la voie libre aux échanges de vues sur les problèmes européens.

De l'Europe de l'Est, parviennent diverses informations intéressantes : les troubles de Poznan, vus notamment sur les lieux mêmes par deux membres de l'ambassade de France, témoins directs des affrontements (voir le télégramme du 3 juillet envoyé de Varsovie). En Tchécoslovaquie, la reprise des relations économiques et culturelles avec la France s'avère difficile. En Hongrie, des manifestations s'esquissent contre le régime. On parle de la réintégration d'Imre Nagy au sein du parti des travailleurs hongrois.

Dans le Sud-Est de l'Europe, en Yougoslavie, la réunion de Brioni entre Tito, Nasser et Nehru, l'entrevue de Khrouchtchev avec Tito retiennent l'attention. La visite de Khrouchtchev à Belgrade surprend désagréablement les Américains. Tito, à la fin de septembre, rend sa visite à Khrouchtchev. L'ambassadeur de France à Moscou relate l'entretien qu'il a eu à ce sujet avec son collègue yougoslave (télégrammes des 13 et 14 octobre).

*
* *

L'affaire d'Algérie, en théorie purement interne, retentit sur toutes les relations franco-africaines. En Tunisie, la décolonisation soulève des problèmes non moins ardus qu'au Maroc. Les négociations franco-tunisiennes ne tardent pas à être interrompues. Les incidents sur place se multiplient, par exemple à Moularès. Les rapports entre l'ambassadeur Roger Seydoux et le président tunisien Habid Bourguiba deviennent difficiles. le représentant de la France en fait notamment état dans un télégramme du 21 juillet : le comportement de l'armée française est mal supporté par les Tunisiens. On cherche cependant, de part et d'autre, à résoudre la crise (télégramme de Tunis du 28 juillet); des entretiens volontairement restreints se poursuivent. Au moment de quitter son poste, le représentant français fait part de ses réflexions dans un télégramme du 24 septembre. A son tour, le chargé d'affaires, M. Gillet, fait le point sur l'ensemble des relations franco-tunisiennes à la date du 5 octobre.

Les événements d'Algérie compliquent inexorablement tous les problèmes. Les plaintes tunisiennes à propos des opérations que l'armée française mène contre les fellaghas algériens basés en Tunisie et contre les Tunisiens qui les soutiennent deviennent de plus en plus vives. Radio-Tunis se livre à de violentes attaques contre la politique française en Algérie. À Brioni, on insiste surtout sur la question algérienne. À Moscou, Khrouchtchev se prononce pour l'indépendance de l'Algérie. Le Département ordonne de faire à Belgrade toute une série de démarches. De même, aux Nations Unies, le gouvernement français s'efforce d'écarter la question algérienne

des débats de l'assemblée générale. Enfin, l'arraisonnement en Algérie d'un avion qui transportait plusieurs importants chefs algériens, suivi de leur arrestation, aggrave les relations avec le sultan du Maroc et les dirigeants tunisiens.

*
* *

Pour l'Asie du Sud-Est, le lecteur trouvera dans un télégramme de Saigon en date du 14 juillet un état des relations franco-vietnamiennes, utilement complété par un télégramme de Paris du 29 août : les instructions données au nouvel ambassadeur de France Jean Payart. Quelques pièces se rapportent aux relations de la France avec le Cambodge et le Laos. Dans ce dernier pays, l'attitude du Pathet-Lao procommuniste continue à préoccuper les autorités françaises.

*
* *

On s'étonnera peut-être de ne pas trouver dans la table méthodique une rubrique spécifiquement consacrée à la politique américaine. En fait, celle-ci est omniprésente. On la retrouve dans les diverses rubriques de la table, que ce soit à propos de l'Europe (retrait éventuel des forces armées, par exemple), du Maroc (question des bases), et surtout de la crise de Suez.

*
* *

Sur un plan plus général, on notera qu'un télégramme de Paris, en date du 6 juillet, apporte les éléments d'une réponse française à la lettre du 6 juin que le maréchal Boulganine avait adressée sur le désarmement. Un télégramme du 13 juillet du représentant de la France aux Nations unies précise la position soviétique. D'autre part, Jules Moch, bien qu'attaché émotionnellement à un plan de désarmement général, ne s'opposerait plus à un système de désarmement partiel.

Enfin, une note du 15 octobre permet de prendre une vue d'ensemble de l'état des importantes négociations relatives à l'Euratom.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant [1] :

Tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions.

Les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. — EUROPE

A. INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
5 juil.	Londres à Paris	Réactivation de l'U.E.O.	T.	15
28	Circulaire	Compte rendu des délibérations des ministres des pays membres de l'O.C.D.E. les 17, 18 et 19 juillet. Décevants sur le plan de la libération des échanges, les débats ont, par contre, fait apparaître une attitude nouvelle de la Grande-Bretagne concernant une éventuelle « préférence européenne ».	T.	92
16 sept.	Berlin à Paris.	Conversation entre M. Maurice Faure et M. Erhard à Berlin sur la position de la France et de l'Allemagne à l'égard du Marché commun européen.	C.R.	184
4 oct.	Londres à Paris	Conférence de presse de M. Macmillan sur les réactions des gouvernements du Commonwealth à une éventuelle participation britannique à une zone européenne de libre-échange et sur la position britannique à ce sujet.	T.	243

[1] Les lettres D., L., N., T., C.R., P.V., désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

Les mentions (Marotuni) et (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indiquent que le document analysé émane soit du secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, soit du représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N., ou qu'il leur est adressé.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 10 oct.	Bonn à Paris	Projet de rencontre Macmillan-Ehrard sur une participation éventuelle de la Grande-Bretagne à une zone européenne de libre-échange.	T.	262
		B. POLITIQUE ALLEMANDE ET RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES		
1956 4 juil.	Bruxelles à Paris . . .	M. Spaak exprime son désir de participer aux négociations entre la France, l'Allemagne fédérale et le Luxembourg sur la canalisation de la Moselle.	T.	8
6	Paris (Aff. écon. et fin. à A.E.).	La délégation allemande semble ignorer les accords de Luxembourg sur la Sarre. L'affaire Röchling.	D.	22
9	Sarrebruck à Paris. .	Difficultés rencontrées par le gouvernement Ney à propos du drapeau. Divergences au sein du *Heimatbund* à ce sujet. Le gouvernement sarrois cherche à ne pas indisposer inutilement la France.	T.	29
23	Bonn à Paris	Souci causé au gouvernement fédéral allemand par le projet prêté aux anglo-saxons de diminuer leurs effectifs en Europe ou de réduire les armements classiques (plan Radford).	T.	71
23	Londres à Paris	Entretien entre les ambassadeurs de France et de R.F.A. à Londres sur les projets de réduction des forces américaines en R.F.A.	T.	72
17 sept.	Bonn à Paris	Conversations de M. Maurice Faure à Berlin avec M. Erhard, à Bonn avec le Chancelier et M. von Brentano, sur la Sarre, l'Euratom et le Marché commun.	T.	185
17	Bonn	Conversations franco-allemandes.	C.R.	188
2 oct.	Bonn à Paris	Les conversations du président du Conseil français avec le chancelier Adenauer sont accueillies avec une vive satisfaction par les milieux politiques et la presse de Bonn.	T.	233

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 2 oct.	Circulaire	Les conversations de Bonn ont mis un terme aux négociations sur la Sarre, la Moselle et le canal d'Alsace. Elles ont permis de procéder à un échange de vues sur les problèmes européens.	T.	235
3	Paris	Les Nations Unies et la réunification de l'Allemagne.	N.	241
5	*Idem*.	Aciéries de Völklingen.	N.	249
6	Bonn à Paris	Entretiens de M. Murphy avec le Chancelier et M. Hallstein.	T.	250
10	*Idem*.	Première visite officielle de M. Couve de Murville, nouvel ambassadeur de France, au Chancelier : examen de la situation mondiale et des rapports entre occidentaux.	T.	261
17	*Idem*.	Critiques publiques du Chancelier à l'égard de M. Blank, à qui il est reproché de n'avoir pu surmonter les difficultés rencontrées par suite de la formation de l'armée allemande.	T.	291
C. POLITIQUE BRITANNIQUE ET RELATIONS FRANCO-BRITANNIQUES				
1956 1er août	Londres à Paris.	Réunion franco-britannique : rapports avec Rabat, Tunis et le Moyen-Orient ; Bizerte ; la Grande Somalie ; le Togo ; le Laos ; le Vietnam ; retrait éventuel des forces américaines d'Europe ; Chincom et Cocom ; action éventuelle franco-britannique à Suez sans les Américains.	T.	103
D. POLITIQUE SOVIÉTIQUE ET RELATIONS FRANCO-SOVIÉTIQUES				
1956 30 août	Moscou à Paris	Dîner offert à M. Edgar Faure à l'occasion de son passage à Moscou. Les problèmes de Suez et de l'Allemagne ont été surtout évoqués.	T.	155

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
22 sept.	Moscou à Paris	Visite de l'ambassadeur au ministre soviétique du Commerce extérieur à la suite de l'invitation française de recevoir une délégation commerciale soviétique. L'ambassadeur en a profité pour attirer l'attention du ministre sur les retards survenus dans les commandes soviétiques de biens d'équipement.	T.	201
8 oct.	Paris à Moscou, Varsovie, Prague, etc.	Message du parti communiste de l'U.R.S.S. aux partis communistes des pays satellites.	T.	252
9	Paris à Moscou	Note à l'intention du gouvernement de l'U.R.S.S. sur la réunification de l'Allemagne.	T.	253
21	Circulaire	Indications fournies par les chefs de postes à l'étranger : rapports soviéto-yougoslaves; mode de consultation entre les partis communistes; évolution en Pologne et en Hongrie; évacuation des troupes soviétiques des pays d'Europe orientale.	T.	303
		E. EUROPE ORIENTALE		
		1. Pologne		
1956				
3 juil.	Varsovie à Paris . . .	Les troubles de Poznan vus par deux membres de l'ambassade de France.	D.	7
4	*Idem*.	Commentaires du chargé d'affaires sur les troubles de Poznan.	D.	9
8	*Idem*.	Article du *Trybuna Ludu* sur les événements de Poznan.	T.	27
16	*Idem*.	Entretien d'un membre de l'ambassade de France avec M. Rapacki, ministre polonais des Affaires étrangères.	T.	44
21	*Idem*.	Travaux du Comité central et préparation du nouveau plan quinquennal sans lien apparent avec la présence du maréchal Boulganine à Varsovie.	T.	64

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 21 juil.	Varsovie à Paris . . .	Confirmation du voyage d'une délégation polonaise à Moscou.	T.	65
21	*Idem*.	Bruits de grèves parmi les ouvriers de Poznan et dans diverses usines.	T.	66
25	*Idem*.	Accueil réservé au discours du maréchal Boulganine. Discussions du Comité central sur la situation politique et économique.	T.	76
26	*Idem*.	L'ambassadeur de France transmet un renseignement donné par son collègue yougoslave sur une phrase de Khrouchtchev conseillant le rappel de Gomulka. Le diplomate français ne croit pas à de tels propos.	T.	79
26	*Idem*.	Transmission d'une déclaration faite par Boulganine et Joukov sur les frontières de la Pologne.	T.	81
27	*Idem*.	Suite de la visite du maréchal Boulganine en Pologne. Appréciation donnée par le vice-ministre polonais des Affaires étrangères sur le discours du président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S.	T.	86
30	*Idem*.	Affirmation de l'unité de tendance et de but des pays du camp socialiste ; nomination de nouveaux membres du Comité central du parti. Toutes les nominations représentent un compromis.	T.	97
31	*Idem*.	Entretien entre l'ambassadeur et un directeur du ministère polonais des Affaires étrangères sur la Bibliothèque polonaise de Paris et la réouverture éventuelle de l'Institut français à Varsovie.	T.	101
1er août	*Idem*.	Conférence militaire polono-soviétique . .	T.	104
3	*Idem*.	Tendance au compromis au sein du Politburo après la tenue du VIIe plénum du Comité central polonais.	T.	113
25 sept.	*Idem*.	Réunion probable du Comité central du parti : retour de Gomulka et futures élections.	T.	215

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 9 oct.	Varsovie à Paris . . .	Bruits d'un ajournement des procès de Poznan.	T.	254
16	*Idem*.	Réunion du bureau politique du Comité central pour la préparation du Plénum. Rentrée en scène de Gomulka.	T.	281
20	Moscou à Paris	Situation troublée en Pologne et tension des rapports entre Moscou et Varsovie.	T.	299
	2. Tchécoslovaquie			
1956 2 juil.	Prague à Paris	L'opinion est favorable aux troubles de Poznan. Mais pas de réaction sérieuse : simplement, des mesures de sécurité ont été prises. L'opposition se manifeste plus sur le plan intellectuel que sur le plan politique.	T	2
5	*Idem*.	Malgré l'hostilité de la presse contre les États-Unis à propos des événements de Poznan, un vif désir de rapprochement se manifeste dans les cercles officiels.	T	12
12	*Idem*.	Les événements de Poznan inquiètent les dirigeants de Prague, qui n'ignorent pas que les soulèvements s'ajoutent au trouble profond que ressent tout le monde communiste.	T	36
16	*Idem*.	Projet de voyage en France du président du Conseil tchécoslovaque.	T	45
30	*Idem*.	L'ambassadeur de France souhaite que les conversations prévues à l'occasion du voyage en France du président du Conseil tchécoslovaque commencent suffisamment à temps pour permettre la reprise de l'activité de l'Institut français.	T	96
3 août	*Idem*.	Désir du gouvernement tchécoslovaque de voir commencer le plus tôt possible l'exament des problèmes économiques et culturels qui se posent entre les deux pays.	T	114
3 sept.	*Idem*.	Visite du ministre français des Anciens combattants.	T	162
13	*Idem*.	Accords entre la R.D.A. et la Tchécoslovaquie.	T	180

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
20 oct.	Prague à Paris	Le président du Conseil tchécoslovaque rend responsable le gouvernement français de la lenteur de la reprise des échanges culturels et ne semble pas encore disposé à autoriser la réouverture de l'Institut français.	T	300
22	*Idem*.	Difficultés à propos d'éventuelles négociations franco-tchécoslovaques.	T	305
		3. Hongrie		
1956				
5 juil.	Budapest à Paris . . .	Participation de l'armée à la manifestation Petöfi et sentiments des milieux militaires à l'égard du régime.	T	16
21	Paris	Changements en Hongrie.	N	68
14 août	Budapest à Paris . . .	Relations de Rakosi et de Kadar avec Tito.	T	122
18	*Idem*.	Conférence de presse de M. Cordier, secrétaire général adjoint des Nations Unies, de passage à Budapest, sur différents événements politiques, notamment sur l'admission de la Chine populaire aux Nations Unies.	T	134
25	*Idem*.	Portrait de Janos Kadar.	D	148
6 sept.	*Idem*.	Progrès au cours des tractations en vue de la réintégration d'Imre Nagy dans le parti des travailleurs hongrois.	T	166
6 oct.	*Idem*.	Visite de M. Menon, ambassadeur de l'Inde à Moscou, au ministre de France à Budapest. Le diplomate indien estime que l'U.R.S.S. n'évacuera pas ses troupes sans contrepartie.	T	251
11	*Idem*.	Relations entre la Hongrie et la Yougoslavie.	D	267
		4. Yougoslavie		
1956				
3 juil.	Belgrade à Paris . . .	Position nuancée des milieux politiques yougoslaves à l'égard des deux Allemagnes.	T.	5

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
3 juil.	Belgrade à Paris . . .	Différence d'attitude de la presse yougoslave en 1953 lors des révoltes de Berlin, qu'elle approuvait, et en 1956 lors des révoltes de Poznan.	T.	6
5	*Idem*.	Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères déclare à l'ambassadeur de France que le gouvernement yougoslave n'est pas prêt à reconnaître la D.D.R. La Yougoslavie est très indifférente au problème allemand.	T.	13
11	Moscou à Paris	Les rapports entre la Yougoslavie et l'U.R.S.S. Entretiens Tito-Khrouchtchev.	T.	31
18	Belgrade à Paris . . .	Réserves françaises au sujet d'éventuelles démarches de délégués algériens à l'occasion de la conférence Tito-Nasser-Nehru à Brioni.	T.	52
26	New Delhi à Paris. .	Précisions fournies par M. Menon sur la réunion de Brioni. Influence modératrice de M. Nehru.	T.	80
11 août	Belgrade à Paris . . .	« Sentiment de vanité froissée » de ne pas avoir été invité à la conférence de Londres. La position yougoslave reste plus voisine de celle de l'Inde que de celle de l'U.R.S.S. En tout cas, il n'y a pas lieu de retarder la réunion.	T.	119
30	*Idem*.	Doctrine politique de Tito : survie et développement de la Yougoslavie indépendante, œuvre de Tito ; triomphe du communisme de par le monde.	T.	156
20 sept.	Washington à Paris.	L'annonce de la visite de M. Khrouchtchev à Belgrade a été pour le département d'État une désagréable surprise et a ravivé les inquiétudes sur l'évolution politique du gouvernement yougoslave.	T.	197
20	Belgrade à Paris . . .	Visite en Yougoslavie de M. Khrouchtchev.	T.	206
28	*Idem*.	Une personnalité influente de la Ligue des communistes considère comme peu opportune la venue prochaine d'une délégation du parti communiste français.	T.	223
30	Moscou à Paris	Visites de Tito en U.R.S.S. et de Khrouchtchev en Yougoslavie.	T.	227

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 10 oct.	Belgrade à Paris . . .	Entretien de l'ambassadeur de France avec un des sous-secrétaires d'État yougoslaves des Affaires étrangères, ancien ambassadeur à Bonn, sur les entretiens de Moscou.	T.	254
13	Moscou à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et son collègue de Yougoslavie sur les relations entre l'U.R.S.S. et la Yougoslavie.	T.	271
19	*Idem*.	Conversation de l'ambassadeur de France avec son collègue yougoslave : les entretiens Khrouchtchev-Tito n'ont aucunement résolu les difficultés idéologiques ; les dirigeants soviétiques se montrent plus froids ; plaintes au sujet des États-Unis.	T.	295

II. — AFRIQUE DU NORD

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. MAROC		
		a. Relations franco-marocaines		
1956				
2 juil.	Rabat à Paris (Marotuni).	Conférence franco-marocaine relative au problème de l'Armée de libération et aux mouvements de troupes françaises vers le Sud, jugés inopportuns par les Marocains.	T.	3
5	*Idem*.	Altercation entre les chefs ralliés de l'Armée de libération, le prince Moulay Hassan et le président Bekkaï. Conférence franco-marocaine sur les mouvements de troupes françaises.	T.	10
5	*Idem*.	Réponse du ministre marocain de la Défense nationale à l'aide-mémoire du général Ély du 2 juin, relatif à la surveillance de la frontière orientale.	T.	11
6	Paris (Marotuni) à Rabat.	À l'occasion de la visite de MM. Balafrej et Guedira, le gouvernement français refuse de se laisser entraîner dans des discussions sur le statut de l'armée française. Il appellera l'attention des Marocains sur la surveillance de la frontière algéro-marocaine.	T.	18
6	Rabat à Paris (Marotuni).	Une fois remplis les engagements français souscrits en mai au sujet de l'équipement de l'armée royale, toutes nouvelles livraisons de matériel ne pourront être envisagées qu'à la suite d'une décision d'ordre gouvernemental.	T.	19
7	*Idem*.	Départ pour Paris de MM. Balafrej et Guedira. Les ministres marocains auront à définir l'interprétation à donner au protocole du 2 mars en ce qui concerne le statut de l'armée française pendant la période transitoire.	T.	24
7	*Idem*.	Situation des Français du Maroc : leurs deux préoccupations majeures sont le souci de leur sécurité et le désir d'obtenir des garanties de droit.	D. (N.)	25

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
8 juil.	Rabat à Paris (Marotuni).	Conférence franco-marocaine au sujet de la présence de forces françaises à Foum el Hassan, Tiznit et Bou Issar-Kane. Intervention courageuse du prince Moulay Hassan en vue de trouver une solution.	T.	26
10	*Idem*.	Vœux présentés par la France à l'occasion de l'anniversaire du prince Moulay Hassan. Le gouvernement français a été sensible aux efforts du Prince pour régler les problèmes franco-marocains. Éloge du Prince par le journal *El Alam*.	T.	30
13	Paris (Marotuni) . . .	Sujets à aborder lors des négociations franco-marocaines : convention militaire et de défense, question de Tanger, questions diplomatiques, conversations franco-espagnoles, bases américaines, problème des fonctionnaires français, corps du contrôle civil, rapatriement et reclassement, assistance.	N	41
14	Paris (Marotuni) à Rabat.	Entretien franco-marocain sur les déplacements des forces françaises.	T	42
16	*Idem*.	Accord sur la proposition marocaine d'une réunion de la Commission de délimitation des frontières.	T	47
23	*Idem*.	Conversations franco-marocaines sur l'aide financière à l'équipement. Les ministres marocains ne méconnaissent pas les efforts français, mais sont préoccupés de l'accueil de leurs collègues et surtout du Palais aux résultats chiffrés.	T	69
25	Rabat à Paris (Marotuni).	Entretien de l'ambassadeur de France avec le prince Moulay Hassan sur l'Armée de libération et les rapports du Maroc avec l'Égypte et l'U.R.S.S.	T	74
27	*Idem*.	Observations présentées par l'ambassadeur de France sur la prochaine réception du leader mauritanien Babana par le Sultan. Le problème des frontières.	T	85
29	*Idem*.	Lettre de M. Guy Mollet à Si Bekkaï relative au budget d'équipement du Maroc.	T	93
7 août	*Idem*.	Observations de Si Bekkaï sur la lettre du président Guy Mollet.	T	117

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 14 août	Rabat à Paris (Marotuni).	Entretien de M. Lalouette avec Si Bekkaï sur la gravité de la situation sociale. Demande de financement d'un programme de travaux.	T	123
27	Paris (Marotuni) à Rabat.	La France se range à l'avis du gouvernement marocain en ce qui concerne le lieu de la conférence sur Tanger.	T	149
27	*Idem*.	Des mesures très strictes doivent être prises pour éviter que les armements récupérés lors du ralliement de l'Armée de libération ne soient détournés vers des formations clandestines au Maroc et surtout en Algérie. La solution la meilleure serait que ces armes soient remises à la France.	T	151
27	Rabat à Paris (Marotuni).	Aide française au budget marocain d'équipement. Point de vue de M. Balafrej et de son parti sur la crise.	T	152
1er sept.	Paris (Marotuni) à Rabat.	Les négociations franco-marocaines ont été interrompues du fait des Marocains. Préoccupations du gouvernement français.	T	159
1er	Rabat à Paris (Marotuni).	Protestation du général Cogny contre le passage de la déclaration du président Bekkaï concernant le comportement de l'armée française.	T	161
8	*Idem*.	Préoccupations à la suite de l'interruption des négociations franco-marocaines.	T	168
17	*Idem*.	Discours de Si Bekkaï à Oujda : le protocole du 2 mars est dépassé, les troupes françaises du Maroc ne doivent pas contribuer à l'action militaire en Algérie.	T	186
18	Paris (Marotuni) à Rabat.	Préoccupations françaises à l'égard des difficultés du Trésor chérifien.	T	191
19	Rabat à Paris (Marotuni).	Audience donnée par le Prince héritier à l'ambassadeur et au général Cogny. Représentations à propos de l'interview à un journal égyptien. Discussion sur la prochaine réception du Sultan à Paris, le siège de l'ambassade marocaine et la crise gouvernementale.	T	193

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 21 sept.	Paris (Marotuni) à Rabat.	L'influence du directeur de la Sûreté aurait sur l'avenir interne du Maroc l'incidence la plus sérieuse. Le gouvernement français demande confirmation du sentiment de son représentant sur l'opportunité de mesures de rétorsion : blocage des crédits et équipement, par exemple.	T	200
24	Rabat à Paris (Marotuni).	La procédure de protestation contre certains agissements du gouvernement marocain manque à elle seule d'efficacité. L'ambassadeur conseille à son gouvernement de faire clairement comprendre qu'il n'hésiterait pas, le cas échéant, à employer des mesures de rétorsion.	T	208
24	Paris (Marotuni) à Rabat.	Décision de principe favorable à la cession de l'armement et de l'équipement demandés pour la deuxième tranche de l'armée royale.	T	211
27	Rabat à Paris (Marotuni).	Nombreux contacts pris par le F.L.N. avec des ministres marocains et des autorités de la suite royale au cours de la visite du Sultan dans le Maroc oriental. Envoi à Paris de M. Balafrej à la suite de l'insistance des délégués du F.L.N. pour obtenir un cessez-le-feu.	T	219
3 oct.	Paris (Marotuni) à Rabat.	Le prince Moulay Hassan à Paris : impression favorable produite par le Prince; objet essentiel du voyage : le problème algérien; mais, pour le moment, aucun élément nouveau. La visite de M. Balafrej a été éclipsée.	T	238
3	*Idem*.	Mise en garde contre les réactions que susciterait l'adoption par le gouvernement marocain de mesures d'expulsion à l'égard des correspondants des journaux parisiens.	T	239
13	Rabat à Paris (Marotuni).	Conférence entre le président du Conseil marocain, le prince Moulay Hassan, les ministres de la Défense, de l'Intérieur, M. Bouabid et le chargé d'affaires de France accompagné du général Cogny, sur les incidents surgis à propos de l'armée française.	T	270

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 13 oct.	Paris (Marotuni) à Rabat.	Le gouvernement français ne recevra pas à Oum el Achar le gouverneur d'Agadir. Malgré le ministère marocain des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur refuse d'intervenir.	T	272
14-15	Paris	Entretiens franco-marocains concernant les troupes françaises du Maroc et leurs déplacements.	P.V.	278
16	Paris (Marotuni) à Rabat.	Octroi de l'aide financière.	T (N)	280
16	Rabat à Paris (Marotuni).	Entretien du chargé d'affaires français avec M. Balafrej à propos de la prochaine visite du Sultan à Tunis.	T	283
17	Paris (Marotuni) à Rabat.	Entretiens du secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes avec le prince Moulay Hassan sur le Sud marocain. Malaise des interlocuteurs du ministre, qui ont éludé chaque fois la question.	T	289
17	*Idem*.	Évocation, à l'occasion du séjour du prince Moulay Hassan, du problème de l'armement récupéré sur l'Armée de libération.	T	290
18	Rabat à Paris (Marotuni).	Le Sultan a accueilli le message personnel de M. Savary relatif à l'évocation du problème algérien lors de son voyage à Tunis avec la plus grande attention.	T	292
19	*Idem*.	Le gouvernement marocain ne négligera rien pour apaiser l'agitation des dockers de Casablanca à propos de l'arrivée des forces armées françaises et de matériel de guerre. Dégradation de l'autorité du gouvernement, qui présente cependant de nouvelles prétentions.	T	296
23	*Idem*.	Arrestation des chefs rebelles algériens.	T	306
23	Paris (Marotuni) à Tunis, Rabat.	Surprise du gouvernement marocain devant l'interruption des négociations franco-marocaines. M. Savary rappelle les mises en garde contre toute manifestation publique sur l'Algérie.	T	308

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 23 oct.	Londres à Paris	Compte rendu de l'entretien de l'ambassadeur britannique à Rabat avec le Premier ministre marocain, qui a stigmatisé l'arrestation des chefs rebelles algériens. Démarche de l'ambassadeur de Tunisie.	T	309
		b. L'Espagne et la question marocaine		
1956 6 juil.	Paris	Conversations franco-espagnoles.	N	21
12	Madrid à Paris	Entretien franco-espagnol sur l'Algérie, une candidature éventuelle de l'Espagne au Conseil de sécurité, les frontières sud-marocaines et Tanger.	T	34
20	*Idem*.	Séance de travail des experts militaires français et espagnols. Le gouvernement espagnol entend conserver Ifni et le Sahara espagnol. Il sollicite l'appui de la France.	T	57
20	*Idem*.	Toute initiative espagnole qui tendrait à l'évacuation du Maroc méridional compromettrait la position française. Il faut obtenir des précisions sur les intentions de Madrid.	T	60
28	*Idem*.	Conflit opposant le chef de l'État espagnol à la majorité de ses ministres au sujet des échanges de vues franco-espagnols sur le Maroc.	T	89
24 août	Paris (Marotuni) . . .	Les rapports franco-espagnols traversent une période d'attente.	T	146
24 sept.	Paris (Marotuni) à Rabat.	Retransmission des nouvelles instructions adressées à l'ambassadeur de France à Madrid.	T.	214
16 oct.	Madrid à Paris	L'opinion espagnole s'inquiète de plus en plus du recul de l'Occident et de la Chrétienté devant les prétentions arabes et islamiques. Cependant, rien ne permet de croire de la part de l'Espagne à un changement de camp.	T.	284
18	*Idem*.	Échanges de vues entre officiers français et espagnols sur la question du Sud.	T.	293

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		c. Politique intérieure marocaine		
1956				
5 juil.	Rabat à Paris (Marotuni).	Les tendances centrifuges s'accentuent au sein de l'Istiqlal entre ses ailes pro-orientale et pro-occidentale.	T.	14
18	*Idem*.	Le Sultan a marqué sans ambiguïté son désir de voir célébrer l'Aïd-el-Kebir malgré les mots d'ordre d'abstention lancés par solidarité avec la rébellion algérienne.	T.	50
21	*Idem*.	Bilan de la récente tournée du Sultan dans le Nord.	T.	63
6 août	*Idem*.	Tensions dans les délibérations ministérielles marocaines dues aux préoccupations économiques et financières. Désir des ministres de hâter la conclusion des conventions avec la France. Inquiétude devant la crise de Suez.	T.	115
13	*Idem*.	Le comité exécutif de l'Istiqlal, par solidarité avec l'Égypte, décide de faire du 15 août une journée de grève générale.	T.	120
17	*Idem*.	Prochaine déclaration de presse de Si Bekkaï : l'indépendance du Maroc, le budget d'équipement, les frontières, le problème algérien, l'affaire de Suez.	T.	130
20	*Idem*.	Imposant discours d'Allal el Fassi au Conseil national de l'Istiqlal. Les dirigeants de l'Istiqlal se prononcent violemment contre le maintien de la formule gouvernementale d'union nationale. Revendication à l'égard des frontières et dans le domaine des relations extérieures.	T.	136
24	*Idem*.	Prise de position des chefs berbères	T.	145
7 sept.	*Idem*.	Les autorités marocaines se préoccupent de disperser l'ex-Armée de libération.	T.	167
10	*Idem*.	Action judiciaire intentée contre les responsables d'un tract invitant les populations berbères à recouvrer leur autonomie.	T.	170
12	*Idem*.	Communication française au sujet de l'affaire du tract berbère.	T.	178

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
13 sept.	Rabat à Paris (Marotuni).	Éventualité d'un retour d'Abd el Krim. Les avances faites par le Palais pour obtenir son ralliement ont porté leurs fruits dans une large mesure. Prises de position répétées de l'ancien chef nationaliste.	T.	179
25	*Idem*.	Dans son discours d'Oujda, le Sultan a abordé le problème algérien et celui de Suez avec le souci de ne pas mécontenter les nations arabes, mais aussi de ménager la susceptibilité de la France.	T.	216
25	*Idem*.	Meetings berbères tenus par Lahcen Lyoussi, soutenant le parti démocrate de l'Indépendance et le président Bekkaï.	T.	217
1er oct.	*Idem*.	Manifestations simultanées de l'Istiqlal à Rabat et du P.D.I. à Casablanca le 30 septembre.	T.	228
16	*Idem*.	Conseil national du P.D.I.	T.	279

d. Politique extérieure marocaine

1956				
3 juil.	Rabat à Paris (Marotuni).	Impressions rapportées de leur séjour en Égypte par les ministres marocains qui avaient accompagné le prince Moulay Hassan.	T.	4
12	Paris	Remise d'une note par l'ambassadeur des États-Unis sur les bases américaines au Maroc, avec demande de transmission au gouvernement marocain.	N. (N.)	37
18	Rabat à Paris (Marotuni).	Demande d'admission du Maroc aux Nations Unies.	T.	51
25	Paris	Indications données par l'ambassade des États-Unis sur un entretien américano-marocain au sujet des bases américaines.	N.	78
2 août	Rabat à Paris (Marotuni).	Remise au gouvernement marocain d'une note verbale annonçant le dépôt d'un projet de loi sur la création d'une « Organisation commune des régions sahariennes ».	T.	108

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
2 août	Rabat à Paris (Marotuni).	Impression défavorable produite à Rabat par les agissements du colonel Nasser. Attitude d'expectative vis-à-vis de la Ligue arabe. La France a intérêt à encourager la réserve prudente du Maroc.	T.	109
30	Paris (Marotuni) . . .	Bases américaines au Maroc. Nécessité d'arrêter la position française à leur égard.	N.	157
31	Rabat à Paris (Marotuni).	L'Organisation commune des régions sahariennes. Réserves marocaines.	T.	158
18 sept.	Paris (Marotuni) à Rabat.	L'Union soviétique ne peut valablement prétendre à être invitée à participer à la conférence sur Tanger.	T.	190
2 oct.	*Idem*.	Installation respective des ambassades des États-Unis et du Maroc à Rabat et à Washington. Une phase très active dans les relations entre les deux pays semble devoir s'ouvrir. La question des bases doit figurer au premier rang des préoccupations de l'ambassadeur de France.	T.	232
10	Rabat à Paris (Marotuni).	Campagne de revendications territoriales sur le Sahara.	T.	260
16	Circulaire	Procès-verbal de la réunion interministérielle sur les problèmes du Sud marocain et leurs répercussions dans le Sud algérien et en Mauritanie.	D. (P.V.)	287
17	Rabat à Paris (Marotuni).	Le premier ambassadeur d'Égypte à Rabat présente ses lettres de créance.	T.	288
		B. ALGÉRIE		
1956				
2 juil.	Tunis à Paris (Marotuni).	Violentes attaques à Radio-Tunis contre la politique française en Algérie.	T.	1
7	Moscou à Paris	Au cours d'une réception au Kremlin et d'une conversation avec l'ambassadeur de France, M. Khrouchtchev se prononce pour l'indépendance de l'Algérie.	T.	23

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
16 juil.	Moscou à Paris (Marotuni).	Entretien de l'ambassadeur de France avec MM. Khrouchtchev et Boulganine sur la question algérienne.	T.	46
20	*Idem*.	Intérêt de la presse soviétique pour le XIVe Congrès du P.C.F. Pour la première fois, en accord avec leurs amis russes, les communistes français revendiquent ouvertement l'indépendance de l'Algérie.	T.	58
20	Belgrade à Paris . . .	La déclaration de Brioni insiste surtout sur la question algérienne. L'ambassadeur conseille de s'en tenir à « une attitude de regret attristé ».	T.	59
24	*Idem*.	Entretien entre l'ambassadeur de France et le sous-secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères sur le communiqué de Brioni à propos de l'Algérie.	T.	73
19 août	Rabat à Paris (Marotuni).	Note marocaine de protestation contre le bombardement de la mine de Djaifat, dans une zone de très anciennes contestations entre l'Algérie et le Maroc.	T.	135
5 sept.	Tunis à Paris (Marotuni).	Vives plaintes tunisiennes contre les opérations de l'armée française envers les fellaghas algériens et les Tunisiens collaborant avec eux.	T.	165
21	Washington à Paris.	Démarche française à propos de l'éventualité d'une demande d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des Nations Unies de la question algérienne.	T.	199
2 oct.	Paris (Marotuni) . . .	Réunion tenue au secrétariat d'État aux Affaires étrangères sur l'aide apportée par le Maroc et la Tunisie aux rebelles algériens.	P.V.	236
16	Paris (Marotuni à Rabat, Tunis).	Message personnel du secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, incitant le souverain du Maroc à une grande prudence au cours de sa visite à Tunis s'il évoquait le problème algérien.	T.	282

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
18 oct.	Rabat à Paris (Marotuni).	Déplacements du Sultan à l'intérieur du Maroc. Le voyage d'Oujda a servi à poser le problème algérien.	D.	294
19	New Delhi à Paris. .	Conversation de l'ambassadeur de France au ministère des Relations extérieures sur le problème d'Algérie.	D.	298
20	Paris	Ingérences égyptiennes en Afrique du Nord.	N.	301
21	Rabat à Paris (Marotuni).	Réception par le sultan d'une délégation du Front de libération nationale algérienne.	T.	302
22	*Idem*.	Le communiqué publié par le Palais à la suite des entretiens entre le Sultan et les chefs du F.L.N. affirme l'existence d'une communauté maghrébine et souligne la nécessité de garantir l'intérêt supérieur des pays intéressés. Cette prise de position est difficilement admissible.	T.	304
23	Tunis à Paris (Marotuni).	Réaction à l'arrestation des chefs rebelles algériens.	T.	307
23	New York (O.N.U.) à Paris.	Discussion au sein du groupe afro-asiatique sur l'arrestation des chefs rebelles algériens.	T.	310
23	Paris	La question algérienne aux Nations Unies.	N.	312
		C. TUNISIE		
1956				
3-4-6 juil.	Paris (Marotuni) . . .	Négociations franco-tunisiennes	C.R. (*N.)	20
13	Paris (Marotuni) à Tunis.	Interruption des négociations	T.	39
17	Tunis à Paris (Marotuni).	Séance du 12 juillet à l'Assemblée constituante tunisienne : discours de M. Jamali, chef de la délégation irakienne à l'O.N.U., et de M. Bourguiba.	T.	49
19	*Idem*.	Entretien Seydoux-Ladgham sur l'incident de Moularès.	T.	54

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
19 juil.	Tunis à Paris (Marotuni).	Incident de Moularès	T.	55
20	*Idem*.	Évolution en Tunisie : début d'une nouvelle période de tension.	T.	56
21	*Idem*.	Entretien difficile Seydoux-Bourguiba sur l'incident de Moularès, le comportement de l'armée française et les relations franco-tunisiennes.	T.	62
21	Paris à Washington.	Entretien franco-américain sur l'aide économique à la Tunisie et au Maroc.	T.	67
28	Tunis à Paris (Marotuni).	Entretien Seydoux-Bourguiba en vue de mettre fin à la crise franco-tunisienne et de recréer un climat satisfaisant dans les relations entre les deux pays.	T.	88
21 août	*Idem*.	Entretien entre le représentant de la France et le président Bourguiba sur divers problèmes franco-tunisiens, notamment les consuls, la D.S.T., la gendarmerie.	T.	139
14 sept.	Paris	Entretiens entre M. Claude Cheysson et le président Bourguiba.	N.	182
24	Tunis à Paris (Marotuni).	Réflexions de l'ambassadeur de France au moment de quitter son poste.	T.	213
28	M. Winckler à M. Savary.	Conversation entre M. Winckler, du cabinet du secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, et M. Bourguiba en cure à Châtelguyon.	L.	224
1er oct.	Berne à Paris.	Informations recueillies par l'attaché financier auprès de l'ambassade de France sur l'attitude du président Bourguiba et du sultan du Maroc vis-à-vis de l'emprise du Caire.	T.	230
5	Tunis à Paris (Marotuni).	Entretien entre le vice-président du Conseil tunisien et le chargé d'affaires de France sur l'ensemble des relations franco-tunisiennes.	T.	246

III. — PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. GÉNÉRALITÉS		
1956				
11 juil.	Washington à Paris.	Réunion des représentants des puissances membres du pacte de Bagdad. L'ambassadeur d'Irak marque son intérêt pour l'appui américain et aurait souligné combien les événements d'Algérie rendaient difficile la position de son gouvernement, allié à l'Occident.	T.	32
11	*Idem*.	Le gouvernement irakien cherche à détacher de l'Égypte le Maroc et la Tunisie pour les maintenir par l'entremise du pacte de Bagdad dans le camp occidental. Réticences du département d'État à l'égard de cette politique.	T.	33
5 oct.	Rabat à Paris (Marotuni).	Visite de l'ambassadeur d'Irak à son collègue français : tour d'horizon sur la situation au Maroc et les questions internationales.	T.	245
9	Londres à Paris	L'ambassadeur de France et le sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office font le point sur les questions arabes : Jordanie; Irak; Syrie; Liban; Arabie séoudite.	T	255
23	Damas à Paris	Plaintes syriennes contre l'incompréhension et l'hostilité de la presse comme de l'opinion française envers les Arabes. Demande d'information au sujet d'une déclaration française relative à l'entrée éventuelle des troupes irakiennes en Jordanie.	T.	311
		B. LA CRISE DE SUEZ		
		a. Avant la nationalisation de la Compagnie du canal		
1956				
9 juil.	Washington à Paris.	S'il est inexact de lier étroitement la caducité des crédits 1955-1956 pour le barrage d'Assouan au réexamen de la politique américaine à l'égard de l'Égypte, il n'en est pas moins exact que le département d'État procède à ce réexamen.	T.	28

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 19 juil.	Bonn à Paris	Point de vue d'un spécialiste allemand du Proche-Orient sur les rapports américano-égyptiens et le financement du barrage d'Assouan.	T.	53
20	Washington à Paris.	Raisons qui ont déterminé le retrait de l'offre américaine de financement du barrage d'Assouan.	T.	61
23	Le Caire à Paris . . .	Surprise des dirigeants égyptiens à la suite de la décision du département d'État de retirer son offre de financement du barrage d'Assouan.	T.	70
25	*Idem*.	Discours du colonel Nasser du 24 juillet : le chef du gouvernement égyptien s'en est pris aux États-Unis. Possibilité de financement du barrage d'Assouan par l'U.R.S.S.	T.	75
25	Washington à Paris.	Entretien entre le secrétaire d'État adjoint, George Allen, et l'ambassadeur de France à la suite du retrait de l'offre américaine de financer le barrage d'Assouan. Le gouvernement américain n'envisage pas de s'engager plus avant en ce qui concerne le pacte de Bagdad.	T.	77
	b. La Nationalisation : réactions, réunions tripartites occidentales			
1956 27 juil.	Le Caire à Paris . . .	Discours du colonel Nasser à Alexandrie, annonçant la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez. L'ambassadeur conseille une réaction immédiate et très énergique de l'étranger.	T.	82
27	Londres à Paris	Réaction britannique à la nationalisation du Canal : le gouvernement britannique prend de l'affaire la vue la plus sérieuse et souhaite une action décisive, sans en voir clairement les moyens.	T.	83
27	Paris à Londres	Décisions prises par la France à la suite de la nationalisation de la Compagnie du canal. Le gouvernement souhaite, en outre, être informé des positions du Cabinet anglais en ce qui concerne une action militaire éventuelle.	T.	84

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
27 juil.	Washington à Paris.	En l'absence de M. Dulles, entretien entre l'ambassadeur de France et M. Hoover, sous-secrétaire d'État, à la suite de la nationalisation de la Compagnie : réticence et extrême prudence du gouvernement américain.	T.	87
28	Londres à Paris	Nouveaux entretiens franco-britanniques : les Anglais souhaitent aller jusqu'au bout, mais ne seront sûrs de pouvoir le faire que lorsque la position américaine sera complètement connue.	T.	90
28	Washington à Paris.	Position américaine : la violation par l'Égypte de la concession n'affecte pas directement les États-Unis. En revanche, les États-Unis ont un intérêt majeur au maintien de la liberté de transit. Il serait préférable d'envisager l'intervention d'un organisme collectif.	T.	91
30	Londres à Paris	Entretien Pineau-Selwyn Lloyd : position du gouvernement français. Compte rendu de la première réunion tripartite : exposés de principes, suivis d'une discussion sur des préparatifs militaires, et proposition d'une conférence internationale.	T.	94
30	Londres à Paris	Seconde réunion : élément israélien du problème; réactions soviétiques éventuelles; position des pays du Commonwealth; blocage égyptien des avoirs de la Compagnie; paiement des droits de transit; instructions au personnel de la Compagnie.	T.	95
31	*Idem*.	Réunions tripartites du 31 juillet : projet de communiqué et de conférence; paiement des droits de transit; instructions au personnel; protestations des nationaux étrangers; recours éventuel de l'Égypte à l'O.N.U.	T.	98
31	Londres à Paris	Séance secrète anglo-franco-américaine : projet de communiqué et de conférence. Attitude des États-Unis.	T. (T.)	99
31	Rabat à Paris (Marotuni).	Prudence du Palais et des milieux gouvernementaux marocains à propos de la crise de Suez. Importance de l'attitude qu'auront les puissances occidentales pour l'opinion marocaine.	T.	100

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
1er août	Londres à Paris	Position américaine : pas d'ultimatum au colonel Nasser; le président des États-Unis ne peut engager son pays dans une intervention et le Congrès est en vacances; aboutir à une administration stable et convenable du Canal; projet de conférence; traiter convenablement la Compagnie du canal.	T.	102
1er	Paris	Visite de M. Dulles à M. Pineau : un effort véritable doit être tenté pour amener Nasser à revenir sur son initiative et placer le Canal sous gestion internationale. Le ministre français n'exclut pas une action militaire, même sans les Américains.	C.R.	105
2	Londres à Paris	Réunion des trois ministres occidentaux des Affaires étrangères : rapprochement des points de vue sur un communiqué commun, sur la convocation d'une conférence, sur la gestion internationale du Canal, sur l'acceptation par Nasser du projet qui serait approuvé par la Conférence.	T.	106
2	*Idem*.	Réunion tripartite : paiement des droits de transit; situation des agents de la Compagnie; question du communiqué.	T.	107
2	*Idem*.	Réunion tripartite : manque d'unité de vues sur la question du paiement des droits de transit.	T.	110
3	*Idem*.	Problèmes évoqués au cours de la séance du 3 août : liste des pays devant être invités à la Conférence; instructions au personnel de la Compagnie; paiement des droits de transit.	T.	111
3	Paris (Marotuni) à Rabat, Tunis.	Le gouvernement français informe les ambassadeurs du Maroc et de Tunisie de la crise de Suez.	T.	112
7	Moscou à Paris	Critique formulée par le ministre soviétique des Affaires étrangères, au cours d'un entretien avec l'ambassadeur de France, sur les mesures prises par les Occidentaux.	T.	116

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
7 août	Bonn à Paris	Le gouvernement fédéral accepte de participer à la conférence du 16 août, en précisant que son acceptation ne saurait être interprétée comme une renonciation à son titre d'État successeur du Reich, et annonce qu'il va examiner le plan d'une autorité internationale. Réticence pour s'associer aux mesures prises à Londres et à Paris.	T.	118
1er sept.	Rabat à Paris (Marotuni).	Position marocaine à l'égard du problème du canal de Suez.	T.	160
11	Moscou à Paris	Position soviétique dans la crise.	T.	175
11	*Idem*.	Inquiétude des dirigeants soviétiques en face des préparatifs militaires franco-britanniques.	T.	176
	c. Première conférence de Londres (16-23 août) et recours aux Nations Unies			
1956				
14 août	Bonn à Paris	Instructions données à M. von Brentano pour la conférence de Londres : solidarité avec les alliés occidentaux ; assurer le libre trafic ; trouver une solution par des moyens pacifiques. Prudence de l'attitude allemande.	T.	121
14	Paris	Conversation franco-britannique préliminaire à la Conférence : éventuelle action franco-britannique dans la zone du Canal ; Israël ; pacte de Bagdad.	C.R.	124
14	*Idem*.	Position française à la veille de l'ouverture de la Conférence : obtenir des garanties effectives de la liberté de transit — seule, une gestion internationale du Canal peut les donner ; création d'une autorité internationale à but désintéressé — une conférence plus large n'est pas nécessaire ; recueillir l'appui d'un maximum de délégations.	N.	125
16	Londres à Paris	Première séance de la Conférence : questions de procédure, et notamment celle d'un vote (oppositions soviétique et indienne).	T.	126

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
16 août	Londres	Conversation Pineau-Menon en marge de la Conférence. Opposition des points de vue. M. Menon pense que la Conférence ne pourra aboutir, mais seulement montrer la voie.	C.R.	127
17	Londres à Paris	Deuxième séance : proposition américaine appuyée par la Suède, le Portugal et l'Italie. L'Indonésie estime que le litige peut être réglé par un accord entre les parties.	T.	128
17	*Idem*.	Troisième séance : exposé du point de vue français. Appui avec réserves de la Norvège à la proposition américaine. Thèse soviétique : défense de la nationalisation égyptienne et proposition d'une nouvelle conférence pour assurer la liberté de transit.	T. (N.)	129
17	*Idem*.	Suite de la troisième séance : la proposition américaine est appuyée avec plus ou moins de réserves par la R.F.A., la Nouvelle-Zélande, le Danemark, la Turquie, l'Iran. Le Japon et l'Espagne souhaitent que soient examinées toutes les possibilités de parvenir à un règlement pacifique.	T.	131
17	Londres	Entretien franco-soviétique à la résidence de l'ambassadeur de France.	C.R.	132
18	Londres à Paris	Quatrième séance de la Conférence : l'Australie et les Pays-Bas appuient la proposition américaine. Réserves de Ceylan et de l'Éthiopie. Le Pakistan propose un nouvel accord. Exposé britannique : rappel de l'objectif de la Conférence, parvenir à une déclaration de principe.	T.	133
20	*Idem*.	Entretien franco-soviétique en marge de la Conférence.	C.R.	137
21	*Idem*.	Cinquième réunion : discours du représentant de l'Inde et dépôt d'un projet de résolution ; remise d'un projet américain.	T.	138
22	*Idem*.	Sixième réunion : examen des projets de résolution américain et indien.	T.	140
23	*Idem*.	Septième réunion : discussions autour des propositions américaine et indienne.	T.	141
23	*Idem*.	Clôture de la Conférence : aucune décision d'ensemble n'a pu être prise. Les documents de la Conférence seront communiqués au gouvernement égyptien en vue de négociations ultérieures.	T.	142

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
23 août	Londres à Paris	Réunion tripartite après la clôture de la Conférence : examen des mesures à prendre en cas de rejet des propositions des dix-huit participants à la Conférence.	T.	143
24	Londres	Réunion franco-britannique.	C.R.	147
	d. Négociations entre les deux conférences de Londres			
1956				
27 août	Paris à Londres	Observations françaises sur le projet de résolution communiqué par l'ambassade de France à Londres en vue de la prochaine réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies.	T.	150
27	Paris à New York (O.N.U.).	Instructions à la délégation française aux Nations Unies en vue de l'éventualité de l'inscription de l'affaire de Suez à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.	T.	153
4 sept.	Londres à Paris	Proposition du Foreign Office de consultations régulières franco-britanniques sur l'attitude à adopter à l'égard de la Compagnie du canal et de ses initiatives.	T.	164
8	*Idem*.	Position britannique à l'égard d'un recours aux Nations Unies.	T.	169
10	Le Caire à Paris . . .	Le colonel Nasser repousse la proposition des Dix-huit. Raisons de son attitude selon le représentant de la France au Caire.	T. (N.)	171
10	Londres	Conversations franco-britanniques sur le Club des usagers.	C.R.	172
10	*Idem*.	Quelques points de l'exposé fait par M. Menzies, président de la délégation des Dix-huit, à son retour du Caire, aux ministres français et britannique.	C.R.	173
10	Paris	Historique de l'évocation éventuelle de l'affaire de Suez au Conseil de sécurité.	N. (L.)	174
11	Londres	Conversations franco-britanniques.	C.R.	177
13	Washington à Paris.	Position des États-Unis à la suite du rejet égyptien des propositions des Dix-huit.	T.	181

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 15 sept.	Paris (Marotuni) à Rabat.	M. Savary informe M. Bouabid de l'état de la crise de Suez, s'élève contre les critiques faites et souligne l'obstination et la mauvaise foi du colonel Nasser à l'occasion des réunions du Caire.	T.	183
17	Washington à Paris.	Entretien entre le secrétaire d'État et l'ambassadeur de France sur la crise de Suez.	T	187
17	Paris	Évolution de la question d'un recours éventuel au Conseil de sécurité.	N.	189
19	Paris (Marotuni) à Rabat.	Désir du gouvernement français de voir résister le gouvernement marocain à la proposition égyptienne de conférence en vue de réviser la convention de 1888.	T.	194
	e. Deuxième conférence de Londres (20-22 septembre)			
1956 20 sept.	Londres à Paris	Compte rendu de la première séance de la seconde conférence de Londres. Projet de constitution d'une association des usagers du Canal ; points de vue américain et britannique. Réserves espagnoles. Le représentant suédois rend compte de la mission du Comité des Cinq ; commentaires du représentant iranien.	T.	195
20	*Idem*.	Compte rendu de la deuxième séance : l'Australie appuie à fond le projet américain ; l'Italie accepte l'association sous forme de syndicat ou de coopérative. Norvège, Pays-Bas, Danemark, R.F.A. se rallient au projet, le Pakistan le repousse. Exposé du point de vue français. Le Japon pose des questions.	T.	196
21	*Idem*.	Compte rendu de la séance plénière du 20 septembre : accord du Portugal sur le projet d'Association des usagers. Réserves de l'Éthiopie, de la Suède, de l'Espagne. Élaboration d'un document de travail par les experts.	T.	198
22	*Idem*.	Compte rendu de la cinquième séance. Adoption de deux déclarations.	T. (N.)	202
22	*Idem*.	Commentaires de l'ambassadeur de France sur la Conférence.	T.	203
25	Circulaire	Divergences de vues dès le début de la Conférence.	T.	218

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		f. L'affaire de Suez aux Nations Unies		
1956				
22 sept.	Paris à New York (O.N.U.).	Les gouvernements français et britannique demandent conjointement la réunion du Conseil de sécurité pour le 26 septembre.	T	205
24	Paris à Londres	Transmission d'un aide-mémoire remis par l'ambassade de Grande-Bretagne le 22 septembre au Conseil de sécurité.	T.	209
24	*Idem*.	Réponse française à l'aide-mémoire britannique du 22 septembre.	T.	210
24	Londres à Paris	Raisons de la décision britannique de saisir le Conseil de sécurité. Avant-projet français et contre-projet franco-britannique.	T. (NN)	212
1er oct.	Bruxelles à Paris . . .	M. Spaak compte défendre devant le Conseil de sécurité un point de vue inspiré de considérations juridiques et de fait.	T.	231
2	Paris	L'affaire de Suez au Conseil de sécurité.	N. (NN)	237
5	New York (O.N.U.) à Paris.	Réunion tripartite préliminaire aux débats du Conseil de sécurité.	T.	247
9	*Idem*.	Réunion du Conseil de sécurité : séance du 9 octobre matin.	T.	256
9	*Idem*.	Séance secrète du Conseil de sécurité du 9 octobre.	T.	257
9	Paris	L'affaire de Suez au Conseil de sécurité.	N.	258
10	New York (O.N.U.) à Paris.	Seconde réunion restreinte entre le secrétaire général des Nations Unies et les ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Égypte.	T.	263
11	*Idem*.	Séance à huis clos du Conseil de sécurité.	T.	264
11	*Idem*.	Nouvelles réunions restreintes entre le secrétaire général et les ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Égypte.	T.	265
11	Paris	Position du ministre des Affaires étrangères d'Égypte.	N	266

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
12 oct.	New York (O.N.U.) à Paris.	Séance à huis clos du Conseil de sécurité.	T.	268
13	*Idem*.	Entretien des ministres des Affaires étrangères français, britannique et égyptien avec le Secrétaire général.	T.	269
13	*Idem*.	Réunions en séance publique du Conseil de sécurité.	T.	273
14	*Idem*.	Adoption partielle du texte de la résolution franco-britannique.	T.(NN)	274
16	New York (O.N.U.) à Paris.	Entretien entre le représentant permanent de la France et le secrétaire général des Nations Unies.	T.	285
19	*Idem*.	Démarches des représentants britannique et français auprès du Secrétaire général.	T. (N.)	297

g. Du rejet par Nasser de la proposition des Dix-huit à l'intervention armée

1956				
27 sept.	Djeddah à Paris. . . .	Le pandit Nehru affirme à Djeddah que le Canal est partie intégrante de l'Égypte, en soulignant toutefois la nécessité d'assurer le libre usage du Canal. Accueil délirant fait au président Nasser.	T.	220
27	Paris	Entretiens franco-britanniques sur l'« Association des Usagers » et une organisation éventuelle de remplacement de l'autorité égyptienne en cas d'indisponibilité du Canal.	N	221
27	*Idem*.	Visite de l'ambassadeur d'Israël au directeur général des Affaires politiques du Quai d'Orsay au sujet de prétendues manœuvres de Londres pour détourner l'attention du monde arabe de l'affaire de Suez et de l'adhésion d'Israël à l'Association des Usagers.	N.	222
29	Tunis à Paris (Marotuni).	Entretien du chargé d'affaires de France avec M. Ladgham au sujet de Suez.	T.	225
1er oct.	Londres à Paris	À la suite de la visite à Paris de sir Anthony Eden et de M. Selwyn Llyod, l'ambassadeur de France doute de l'impression de trop grande fermeté qu'auraient pu laisser les ministres britanniques à leurs interlocuteurs.	T.	229

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
2 oct.	Washington à Paris.	Texte des questions posées au secrétaire d'État sur l'affaire de Suez au cours de sa conférence de presse.	T.	234
3	Paris (Marotuni) à Rabat.	Exposé du secrétaire d'État au ministre marocain des Affaires étrangères sur le problème de Suez.	T.	240
5	Londres à Paris	Échange de vues entre le Premier ministre britannique et l'ambassadeur de France.	T.	244
15	Paris à Londres, Washington, Tel-Aviv.	Audience donnée par le secrétaire général du Quai d'Orsay à l'ambassadeur d'Israël.	T.	275
15	Londres à Paris	Entretiens franco-britanniques.	T.	276
16	Paris	Conversation entre MM. Pineau et Chepilov à l'ambassade de l'U.R.S.S.	N.	286

Voir aussi : I.C. POLITIQUE BRITANNIQUE; I.D. POLITIQUE SOVIÉTIQUE; I.E. 4. YOUGOSLAVIE.

IV. ASIE DU SUD-EST

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. VIETNAM		
1956				
14 juil.	Saigon à Paris	État des relations entre la France et la République du Vietnam.	D.	43
29 août	Paris à Saigon	Instructions pour M. Payart, le nouvel ambassadeur de France au Vietnam.	T.	154
		B. CAMBODGE		
1956				
22 sept.	Phnom Penh à Paris.	Compte rendu d'un entretien entre le représentant de la France et le prince Sihanouk.	T.	204
		C. LAOS		
1956				
23 août	Paris	Accord entre le gouvernement royal du Laos et le Pathet-Lao.	N.	144
3 sept.	Vientiane à Paris. . .	Résultats du voyage à Pékin d'une délégation laotienne.	D.	163
22	Paris	Compte rendu d'un entretien entre le directeur d'Asie et le prince Souvanna Phouma.	N.	207
29	Vientiane à Paris. . .	Difficultés dans la poursuite des négociations avec le Pathet-Lao.	T.	226
5 oct.	Paris à Vientiane. . .	Visite à Paris du Prince héritier. Rapports avec le Pathet-Lao, les États-Unis, la Chine et la France.	T.	248

Voir aussi : I.C. POLITIQUE BRITANNIQUE.

V. DÉSARMEMENT. — ÉNERGIE ATOMIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. DÉSARMEMENT		
1956				
6 juil.	Paris à Moscou	Réponse à la lettre du 6 juin du maréchal Boulganine.	T.	17
13	New York (O.N.U.) à Paris.	Position soviétique.	T.	40
16	Paris	M. Jules Moch ne s'oppose plus à un plan de désarmement partiel, bien que ses préférences restent attachées à un plan de désarmement général.	N.	48
		B. ÉNERGIE ATOMIQUE		
1956				
12 juil.	Moscou à Paris	L'U.R.S.S. propose la réunion d'une conférence internationale en vue de la création d'une organisation européenne pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.	T.	35
13	Circulaire	Précisions données par le gouvernement au cours d'un débat parlementaire sur l'Euratom. Ratification du traité sous réserve de ces précisions.	T.	38
18	Bonn	Échange de vues entre MM. Maurice Faure et Strauss sur l'Euratom.	C.R.	192
3 oct.	M. Chaban-Delmas à M. Maurice Faure.	Les républicains-sociaux voteront le projet d'Euratom si le traité respecte les principes et les limites définis le 11 juillet.	L.	242
15	Paris	État des négociations sur l'Euratom.	N.	277

Voir aussi : I.B. POLITIQUE ALLEMANDE.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1956

TOME II

(1er JUILLET - 23 OCTOBRE)

1

M. GILLET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,
À M. SAVARY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n° 3107. Urgent. *Tunis, 2 juillet 1956, 12 h.*

(Reçu : 12 h. 40.)

Je vous envoie ci-dessous le texte intégral de la première émission de *L'Écho de l'Algérie libre*, diffusée dimanche 1er juillet 1956 de 21 h. à 21 h. 06.

« Le journal parlé des émissions arabes de Radio Tunis vous présente *L'Écho de l'Algérie libre* préparé par M. Mohammed ben Smail. (Il s'agit du rédacteur en chef de l'*Action* et chef des émissions parlées arabes de Radio Tunis.)

« Hymne algérien. (Il s'agit d'un des chants nationalistes algériens dont les deux premiers vers sont les suivants : « Nous sommes des soldats qui se sont révoltés pour la justice,

« Et nous menons le combat en faveur de notre indépendance.)

« *Nouvelles d'Algérie.*

« Chacun sait que les informations diffusées par la France au sujet de l'Algérie sont déformées et rédigées dans les bureaux de la propagande colonialiste.

« Ici, dans ce programme, nous allons lever le voile sur la falsification des nouvelles et nous espérons ainsi venir à bout des mesures tyranniques et despotiques en Algérie.

« Chers frères Algériens, votre lutte est juste. Vous êtes soutenus par le monde entier. Nous dirons ici toutes les vérités, afin d'anéantir l'action mensongère de la propagande colonialiste. Nous expliquerons tout ce qui a rapport avec la juste cause algérienne, afin que les hommes libres du monde entier nous entendent.

« Ils ont essayé de démontrer que l'action de la résistance algérienne repose sur la sauvagerie et des actes inhumains. Rien n'est plus faux, car les résistants en Algérie ont pour seule visée de reconquérir un droit spolié par le colonialiste oppresseur.

« Vous avez longtemps patienté. Vous avez demandé l'introduction de certaines réformes et modifications dans la structure administrative en

Algérie. Mais au lieu de répondre favorablement à vos justes et modestes revendications, la France a engagé contre vous les violentes scènes sanglantes de 1945 à Sétif et à Constantine. Plus de quarante mille Algériens ont été les victimes innocentes de ces massacres; c'est ainsi que le colonialisme a répondu à vos justes aspirations.

« Devant cet état de fait, les nationalistes ont été contraints de recourir à la violence et nous n'avons jamais vu la France se résigner, si ce n'est devant la violence et la force, comme ce fut le cas en Syrie, au Liban, en Indochine, en Tunisie et au Maroc. La France ne capitule que devant la guerre et le sang.

« La guerre des résistants en Algérie n'est qu'une lutte pour la reconquête du pays (?) du colonialisme. L'Algérie toute entière s'est révoltée après avoir rejeté et refusé l'assimilation que l'on a voulu lui imposer par tous les moyens.

« L'Algérie n'est pas française et ne sera jamais française, et vainement MM. Guy Mollet et Lacoste tenteront de déformer la vérité en ce qui concerne l'Algérie. Ils perdront leur temps inutilement et chaque fois qu'ils envoient des troupes et des renforts, cela ne fait qu'augmenter le courage des résistants et que renforcer leur volonté de lutte.

« À l'arrivée des renforts, les résistants répondront par l'accentuation de leurs actes de sabotage, infligeant de lourdes pertes à la nouvelle expédition militaire qui se cache derrière le voile de la pacification.

« Ils ont conservé un mutisme sournois à la suite de la bataille au cours de laquelle les forces françaises ont perdu plus de trois cents soldats pendant que les résistants n'ont subi que des pertes minimes. Ils cachent la vérité au sujet des incendies de fermes et de propriétés rurales. Une décision de Lacoste interdit toute diffusion des actes de sabotage et des attaques des rebelles. Mais toutes ces précautions sont vouées à l'échec et tout finira par se savoir, avec, au surplus, le scandale.

« Cependant, il est à noter la nouvelle et louable attitude d'une grande partie de l'opinion publique française, qui commence à être convaincue que la répression et la force ne résoudront pas le problème algérien.

« On a vu l'attitude de la résistance après l'exécution des deux martyrs Zehala et Farraj qui ont été lâchement exécutés, bien qu'ils aient été faits prisonniers sur le champ de bataille. Mais Lacoste a voulu méconnaître les principes élémentaires du droit et de la justice. Les résistants ont donc décidé d'entreprendre une vaste action de représailles et ont proclamé que de nombreux Français seront tués, chaque fois qu'un résistant aura été injustement tué.

« Lacoste qui avait l'intention d'exécuter cinq résistants a donc capitulé.

« Colonialiste, réveille-toi et sache que l'Algérie tient à conquérir sa libération de ton régime oppresseur et elle l'atteindra. »

« Répétion de l'hymne algérien [1]. »

[1] M. Savary tint à rencontrer le 3 juillet M. Bourguiba, alors venu à Paris en vue de la reprise des négociations franco-tunisiennes, et à s'entretenir avec lui de l'affaire. Il accordait à celle-ci un caractère suffisamment grave pour subordonner à son prompt règlement la reprise des négociations.

2

M. de Nicolaÿ, Chargé d'affaires de France à Prague, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 545 à 547. *Prague, 2 juillet 1956, 19 h.*

(*Reçu* : 22 h. 35.)

Suite à mon télégramme précédent [1].

L'opinion dans ce pays, pour une très large part, semble avoir accueilli avec satisfaction l'annonce d'un « soulèvement des ouvriers polonais contre le régime », mais celui-ci n'a suscité, jusqu'à présent, aucune réaction sérieuse; cependant, des mesures de sécurité assez importantes, mais discrètes, ont été prises à Prague et dans la ceinture.

À cet égard, il y a lieu de noter que les incidents violents qui se sont produits en mars 1953 à Pilsen et qui étaient d'ailleurs, contrairement aux dires de certains journaux français, antérieurs à ceux de Berlin, avaient eu, comme à Poznan, des motifs surtout économiques (réforme monétaire) [2].

Or, la situation actuelle de la Tchécoslovaquie, qui va en s'améliorant, ne paraît plus constituer un prétexte naturel à des mouvements comparables à ceux de Poznan. Aussi, compte tenu des conditions présentes, l'opposition dans ce pays se manifeste-t-elle davantage sur le plan intellectuel que politique.

Plus que les ouvriers, ce sont les écrivains et les étudiants qui ont, par leurs manifestations récentes [3], donné la mesure des sentiments de la majorité de la population.

(1) Le télégramme n° 544, du même jour, non reproduit, indiquait que la presse tchécoslovaque n'avait pas fait de commentaires sur les troubles de Poznan, mais s'était bornée à reproduire les communiqués de l'agence P.A.P. et les brèves dépêches du correspondant à Varsovie de l'Agence tchécoslovaque [Sur les troubles de Poznan, voir *D.D.F.* 1956-1, n°s 441 (et note), 444.]

(2) La réforme monétaire, annoncée le 30 mai 1953 et mise en vigueur le 1er juin, visait à conjurer l'inflation montante par un échange d'une nouvelle couronne pour cinquante anciennes. Elle entraînait des pertes financières considérables pour la population. Dès le 1er juin, un violent mouvement de protestation éclatait dans plusieurs grands centres industriels, notamment à Pilsen, aux usines Lénine. En cette ville, 5.000 ouvriers prirent d'assaut l'hôtel de ville, siège du comité national local, réclamèrent des élections libres, foulèrent aux pieds les portraits de Staline et de Gottwald, déchirèrent les drapeaux soviétiques, incendièrent les archives de la mairie et accrochèrent un portrait du président Benès dans la salle de réunion de l'hôtel de ville. L'intervention de l'armée et une contre-manifestation communiste y répondirent. Les troubles de Pilsen ne sont donc pas de *mars* 1953, si en revanche ils sont bien antérieurs à la révolte des ouvriers de Berlin-Est du 17 juin 1953.

(3) Les velléités d'indépendance manifestées par les écrivains tchécoslovaques lors de leur congrès de la fin avril 1956 (un poète, Frantisek Hrubin, dénonça la littérature des dernières années comme étant « prisonnière des glaciers de dogmes »), l'agitation libérale des étudiants qui organisèrent, le 20 mai, un défilé monstre pour réclamer une presse donnant des informations authentiques, la libre importation des journaux et livres étrangers, la mise en jugement des responsables des aveux extorqués, avaient été brutalement réprimées. Voir également *D.D.F.*, 1956-I, n°s 354, 357.

3

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2904 à 2913. Priorité absolue. *Rabat, 2 juillet 1956, 22 h. 10.*
Secret. Réservé.

(Reçu : 23 h.)

Pour M. Savary.

Je me réfère à mon télégramme n° 2879 [1].

À la suite de l'entretien de ce matin entre M. Balafrej et M. Lalouette, une conférence a réuni à 16 heures, à la présidence du Conseil Si Bekkaï, M. Balafrej, M. Guedira d'une part, moi-même, M. Lalouette, le général Cogny et le colonel Costantini d'autre part.

La discussion a été longue et serrée. D'abord assez tendue, l'atmosphère s'est allégée et l'entente s'est finalement réalisée.

Le président Bekkaï a ouvert la conversation en exposant les efforts faits actuellement par le gouvernement marocain pour régler le périlleux problème de l'Armée de libération et les résultats positifs déjà obtenus grâce à l'action personnelle du prince Moulay Hassan. Il a insisté ensuite sur le fait que de l'avis du Sultan et de son gouvernement, les mouvements des troupes françaises sur Agadir qui devaient, d'après les informations que nous lui avions données, être suivies de déplacements de ces mêmes troupes vers le Sud, se produisaient à un moment qui,

[1] Par télégramme nos 2879-2891 du 2 juillet, non reproduit, l'ambassade de France à Rabat faisait état de la publication, la veille, d'un communiqué du Cabinet impérial, aux termes duquel le Sultan avait ordonné à son ministre des Affaires étrangères d'élever auprés du gouvernement français une vive protestation « contre le caractère provocateur que présentent les mouvements continus, inconsidérés et sans motif, des troupes françaises, et de mettre le gouvernement français devant ses responsabilités quant aux incidents qui en résultent et aux conséquences qui en découlent ». Or, au cours d'un entretien avec M. Balafrej, M. Lalouette attirait l'attention de son interlocuteur sur le fait que les importants vols d'armes et de munitions opérés à partir du 23 juin à Bou Izakharn, Tafraout, Tiznit et autres lieux l'avaient été au détriment de l'armée française; l'ambassade avait demandé le concours du gouvernement marocain pour obtenir la restitution de ces armes. Les mouvements de troupes françaises dont le président Bekkaï et M. Balafrej avaient été informés les 29 et 30 juin avaient essentiellement pour but d'appuyer l'action politique du gouvernement marocain, et, en attendant les résultats de cette action, de renforcer le contrôle de la frontière algéro-marocaine. M. Lalouette rappelait qu'aux termes du protocole annexe à la déclaration franco-marocaine du 2 mars, le statut de l'armée française demeurait sans changement durant la période transitoire, et que les propositions faites par le général Ély dans son mémorandum en vue d'un accord sur le contrôle de la frontière algéro-marocaine (cf. *D.D.F.*, 1956-I, n° 382, note) étaient restées sans réponse.

Pour le texte de l'aide-mémoire remis le 30 juin par le ministère marocain des Affaires étrangères à l'ambassade de France pour protester contre les mouvements de troupes françaises dans la région d'Agadir, « intervention directe dans les affaires exclusivement marocaines », voir le télégramme de Rabat nos 2863-2864 du 1er juillet, non reproduit. Pour le texte du communiqué de l'ambassade diffusé le 2 juillet, et justifiant ces mouvements, se reporter au télégramme de Rabat n° 2898, du même jour, non publié.

politiquement, était des plus inopportuns et risquaient de provoquer de graves incidents de nature à compromettre le succès de l'action entreprise à l'égard de l'Armée de libération. L'agitation croissait dans la province d'Agadir, en réponse à cette « démonstration » militaire. La grève générale avait éclaté dans la ville. Les groupes de l'Armée de libération se préparaient à la résistance. Les vols d'armes de ces derniers jours étaient sans doute déplorables, les responsabilités du côté marocain, s'il y en avait, seraient rigoureusement établies et sanctionnées. Mais ce n'était, selon lui, qu'une question accessoire dans la perspective de la tentative faite par le gouvernement marocain pour assurer définitivement son autorité et l'ordre intérieur.

Il demandait donc, d'une manière pressante, au commandement militaire français, d'arrêter tout mouvement de troupes dans cette région. D'une manière générale, il convenait, d'après lui, de fixer désormais le principe que les forces françaises devaient s'abstenir de circuler à travers le Maroc sans que le Commandement se fût concerté au préalable avec les autorités marocaines. Il était d'ailleurs temps de revoir le statut « provisoire » de l'armée française tel qu'il était fixé par le protocole du 2 mars dernier [1].

J'ai protesté énergiquement contre cette thèse, en indiquant avec la plus grande fermeté que dans l'esprit du gouvernement français, rien ne permettait au gouvernement marocain d'entraver la libre circulation des forces françaises stationnées au Maroc, que ces forces étaient essentiellement des éléments d'ordre, toujours prêtes à collaborer dans ce sens, avec les autorités et le cas échéant, l'armée royale marocaine, que pour nous, le protocole du 2 mars demeurait absolument valable tant qu'un nouvel accord ne serait pas intervenu entre les deux gouvernements.

J'ai ramené la discussion à son objet : l'ambassade avait signalé le 28 juin au gouvernement marocain la multiplication des vols d'armes et la menace qui en résultait. M. Lalouette avait posé ce matin deux questions à M. Balafrej. C'est à ces deux questions que je désirais avoir une réponse pour la transmettre à mon gouvernement;

1° Quelles étaient les dispositions prises par le gouvernement marocain pour nous faire restituer les armes et munitions dérobées?

2° Quelles garanties pourrait-il nous donner que ces armes ne passeraient pas la frontière?

Les mouvements de troupes françaises vers le Sud n'avaient d'autre objectif que d'assurer le contrôle de la frontière méridionale afin de laisser le temps au gouvernement marocain de développer son action politique auprès des bandes irrégulières.

Le président Bekkaï, M. Balafrej, M. Guedira ont essayé de nous démontrer de nouveau que ces déplacements de troupes comportaient des risques sérieux.

Appuyé par M. Lalouette et le général Cogny, j'ai insisté sur la nécessité de régler d'urgence la question du contrôle de la frontière.

[1] Pour le texte de ce protocole, voir l'*Année politique, 1956*, p. 506.

En définitive, il a été convenu ce qui suit :

Le général Cogny qui, de toutes façons, ne comptait commencer son mouvement à partir d'Agadir que le 4 juillet et non le 3 comme il avait été initialement prévu, a présenté comme une concession de retarder de vingt-quatre heures la mise en place de son dispositif. Ce délai doit lui permettre de s'entendre personnellement avec le prince Moulay Hassan qui revient demain de Nador, en vue d'une solution souhaitée de coopération avec les forces armées royales.

Le gouvernement marocain admet la nécessité d'une mise en place, aux environs de la frontière, d'un dispositif de surveillance.

Il s'emploiera pour que nos forces puissent traverser sans incident les zones occupées par les éléments de l'Armée de libération. À cet égard, il suggère de recourir dans toute la mesure du possible, pour l'implantation du dispositif frontalier, à des opérations aéroportées.

En bref, le principe d'une solution de coopération militaire franco-marocaine dans la zone en cause semble se dessiner. Le général Cogny se réserve d'en discuter les modalités d'application avec le prince Moulay Hassan.

Le gouvernement marocain m'a donné d'autre part l'assurance qu'il interviendrait énergiquement en vue de rechercher et nous faire restituer l'armement volé.

L'audience que devait m'accorder cet après-midi le Sultan a été ajournée à demain.

4

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2939 à 2941. Réservé. *Rabat, 3 juillet 1956, 20 h.*

(Reçu : 20 h. 10.)

Les impressions que les ministres marocains, qui ont accompagné le prince Moulay Hassan, ont rapporté de leur séjour en Égypte, sont analogues à celles du Prince lui-même (mon télégramme n° 2802)[1].

Le Prince a été secrètement blessé de ne pas être reçu avec des honneurs exceptionnels, d'avoir été installé assez loin du Caire et, pour tout dire, de n'avoir occupé, aux yeux de l'opinion égyptienne, que la seconde place des invités, après M. Chepilov.

[1] Le télégramme de Rabat n°s 2802-2805, du 29 juin, est reproduit dans *D.D.F.*, 1956-I, sous le n° 440.

M. Balafrej et M. Guedira ont observé l'Égypte nouvelle d'un regard critique. Ils estiment que, d'une manière générale, le Maroc avec son équipement moderne ne le cède en rien à l'Égypte. S'ils reconnaissent que, sur le plan culturel, l'élite égyptienne est plus nombreuse, plus active que l'élite marocaine, ils considèrent que leur pays sera bientôt en état de combler le retard.

Sans doute, sous le régime actuel de dictature, l'armée, la flotte, l'aviation égyptiennes, qui bénéficient des attentions particulières du président Nasser et des largesses soviétiques, sont-elles solidement organisées. Mais elles coûtent cher et la situation sociale est, d'après eux, déplorable. Aucun plan d'ensemble ne semble avoir été préparé pour résoudre ce problème.

Les deux ministres reviennent en somme des bords du Nil avec le sentiment qu'au sein du monde arabe, le prestige du jeune Maroc peut facilement faire concurrence à celui de l'Égypte et qu'en tout état de cause, comme l'a dit M. Balafrej, le Maroc doit avoir sa politique propre.

Face à la Ligue arabe, la position du ministre des Affaires étrangères demeure celle qu'il avait indiquée à M. Lalouette avant son départ pour le Caire (mon télégramme n° 2633) [1].

5

M. Baelen, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 538, 539. *Belgrade, 3 juillet 1956, 19 h.*

(*Reçu :* le 4, 0 h.)

Mon collègue allemand est venu m'entretenir du fâcheux effet qu'avait produit à Bonn l'emploi par Tito, en U.R.S.S., du terme : « Deux États souverains » à propos des deux Allemagnes [2].

Il craint que ce propos ne pèse sur la discussion qui va commencer devant le Bundestag sur les accords germano-yougoslaves d'indemnités et de crédit. L'ambassadeur avait, à ce propos, sollicité une audience du président Tito, mais le rendez-vous se fait attendre.

[1] Par télégramme n°s 2633-2635 du 23 juin, non reproduit, M. Lalouette rapportait qu'avant son départ pour le Caire, M. Balafrej lui avait indiqué qu'il n'avait pas l'intention de hâter l'entrée du Maroc dans la Ligue arabe, tout en ajoutant que son pays ne pourrait se dispenser de cette démarche. Le ministre des Affaires étrangères envisageait le jour venu une adhésion de principe du Maroc à la Ligue, sans obligation pour lui de souscrire aux engagements militaires de cette dernière.

[2] Sur le récent voyage en U.R.S.S. de l'homme d'État yougoslave, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 411, 418, 421, 426.

L'éventualité d'une reconnaissance de l'Allemagne orientale par les Yougoslaves ne lui paraît toujours pas actuelle. Les Yougoslaves confessent avec une franchise un peu cynique que cette reconnaissance serait dans la ligne de leur politique, mais qu'ils s'abstiennent d'être logiques en considération des gros intérêts qu'ils ont maintenant en Allemagne occidentale.

M. Devfleiderer pense, en outre, qu'il n'y a guère communauté de pensée entre les dirigeants actuels de la « République démocratique » et les gens de Belgrade.

6

M. Baelen, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 542 à 544. *Belgrade, 3 juillet 1956, 20 h. 27, 19 h. 30.*

(*Reçu :* le 4, 0 h. 30, 12 h. 20.)

Les événements qui viennent de se dérouler à Poznan [1] ont fait penser aux désordres qui se sont produits à Berlin en juin 1953. Les mêmes causes sont à l'origine de ces émeutes, qui ont toutes les deux été réprimées avec la même rigueur.

La divergence des commentaires de la presse yougoslave sur ces deux événements montre l'évolution de la pensée yougoslave depuis la « normalisation ». Pour *Borba,* les incidents de Berlin avaient pour cause le mécontentement provoqué par la politique antidémocratique et spoliatrice des gouvernements inféodés. Le fait d'avoir osé manifester contre leur gouvernement, au risque d'une répression impitoyable, prouvait l'immense détresse des masses qui s'étaient rendu compte qu'au lieu d'un régime socialiste, leurs dirigeants avaient instauré un régime dictatorial. L'organe de l'Alliance socialiste n'attachait aucun crédit aux affirmations selon lesquelles ces incidents avaient été provoqués par des agents étrangers. Aujourd'hui, pour la presse yougoslave, il ne fait pas de doute que les émeutes de Poznan ont été provoquées par les ennemis du socialisme, des provocateurs, en majorité venus d'Allemagne, et non par la grande masse des ouvriers.

Elle salue, comme la presse soviétique, le courage avec lequel l'État et le parti ont réagi et la résolution avec laquelle ils affirment qu'ils persévéreront, malgré tout, dans la voie du socialisme.

(1) *D.D.F.,* 1956-I, n°s 441 (et note), 444.

7

M. Guy Monod, Chargé d'affaires de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 583. *Varsovie, 3 juillet 1956.*

Dès l'après-midi du 28 juin, cette ambassade avait eu connaissance de troubles à Poznan, dont l'importance lui fut confirmée en soirée. Le lendemain, à 5 heures du matin, un de mes collaborateurs parlant polonais partait pour la ville en compagnie d'un adjoint du poste militaire [1].

Tous deux ont pu noter en chemin les mesures de protection prises par les pouvoirs publics et l'armée : patrouilles de soldats et de miliciens, militaires en tenue de campagne, convois de camions et de chars. Leur voiture a été arrêtée trois fois pour contrôle et on a essayé de les détourner de la voie directe. Quelques kilomètres avant l'entrée de la ville, six chars surveillaient la route.

Mon collaborateur a noté sur place les détails les plus caractéristiques qu'il observait dans Poznan. On lira ci-dessous son récit, qui donne une idée de l'atmosphère de la ville au moment où les « forces de l'ordre » liquidaient les derniers groupes d'insurgés.

Nous pénétrons dans Poznan vers 9 h. 30. Tout de suite apparaissent les traces de manœuvres et de combats : la chaussée est défoncée par le passage des tanks, des balustrades sont arrachées, des arbres abîmés ou abattus. Les « forces de l'ordre » patrouillent partout. On y trouve des militaires de tout grade et de tenues diverses (et même quelques marins), des miliciens, des agents des K.B.W. (« corps de sécurité intérieure ») reconnaissables au bleu-noir de leur visière; avec eux, parfois, un ou deux civils, vraisemblablement agents de l'U.B. (« Service de sécurité », corps de police politique). Sur un trottoir, nous verrons aussi une dizaine de civils non armés et portant pour seul signe distinctif un très large brassard rouge au bras gauche.

Notre voiture suit deux camionnettes qui roulent lentement vers le centre, chargées de soldats en armes, prêts à tirer. Elle croise un tank, puis un autre, puis d'autres : les uns circulant, les autres rangés sur un trottoir, quelques-uns enfin arrêtés au milieu de la rue, avec des soldats qui les examinent et essaient, visiblement sans succès, de les remettre en marche. Véhicules militaires de toute espèce : gros camions avec ou sans remorque, ambulances, camionnettes légères, auto-chenilles, side-cars.

[1] Le point de la situation à partir de ce rapport a été fait ci-dessous sous le n° 9 par Guy Monod, premier conseiller à l'ambassade et chargé d'affaires a.i.

Le visage des occupants n'exprime aucun sentiment spécial, sauf une attention tendue.

Quant à la population, son attitude est assez déconcertante. Certains trottoirs sont vides; d'autres, juste à côté, chargés d'hommes et de femmes qui marchent à petits pas. L'ensemble évoque parfois une procession laïque, ni gaie, ni triste, malgré le spectacle inquiétant des gros tanks et des soldats en tenue de campagne. Les habitants suivent des yeux les véhicules militaires, se disent quelques mots, regardent à nouveau : beaucoup alors — chose difficile à croire — sourient... Est-ce inconscience? sourire de défi? ou simplement fierté d'avoir la veille, en quelques heures, bouleversé l'ordre établi, désorienté les pouvoirs publics, fait mobiliser l'armée et concentré l'attention du monde entier sur Poznan?

En certains endroits, c'est la foule des dimanches, ou mieux encore des samedis après-midi : beaucoup d'hommes jeunes ou d'âge mûr, qui normalement devraient travailler, se promènent au bras d'une femme, parfois même avec des enfants. Toutefois, bien des visages sont amers. Les queues à la porte des boulangeries et d'autres boutiques ont une longueur inhabituelle. À un coin de rue, c'est derrière un camion que s'étire la file d'attente.

Le décor se modifie au fur et à mesure que l'on se rapproche des secteurs nord-ouest et sud-ouest de la ville. Les promeneurs ou spectateurs sont plus rares sur les trottoirs (sinon aux fenêtres), les véhicules militaires plus nombreux et groupés en convois ou concentrés aux carrefours. Notre automobile est à peu près la seule à circuler, et ne peut le faire aisément, plusieurs rues étant interdites. Mon compagnon, qui conduit, manœuvre entre des trams immobiles et des camions, recule, monte sur le trottoir et fait le tour des groupes de blindés. L'atmosphère est plus tendue ici qu'ailleurs en ces quartiers d'usines; les soldats ont le doigt sur la gâchette des fusils-mitrailleurs; nous sommes à plusieurs reprises arrêtés et interpellés. On n'y entend pas de coups de feu, mais seulement le roulement des tanks. Mon compagnon identifie les chars *Staline* et *T 34,* et me donne leurs numéros que je note à la dérobée [1].

Nous approchons du secteur où se trouve le bâtiment central de l'U.B. De nombreux détours sont maintenant nécessaires, le passage étant soit interdit par des soldats, soit barré par des trams vides, des arbres abattus ou des chars qui manœuvrent. De 10 h. à 11 h. 30 environ, nous passons et repassons dans cette partie nord-ouest de Poznan, qui reste en état de siège. Dans ces quartiers industriels, rien ne donne l'impression du travail ou d'une activité quelconque. Aucun mouvement des civils : ceux que nous voyons, presque uniquement des hommes, se tiennent immo-

[1] *Note du document :* Au total, 66 numéros de chars ont été relevés de 9 h. 30 à 14 h. 30 dans les rues de Poznan. Il faut considérer que les chars aperçus, mais non identifiés, ne sont pas comptés dans ce nombre, et que tous ceux qui se trouvaient alors dans la ville n'ont pas été aperçus. D'autre part, 24 chars ont été vus dans un rayon de 12 km à l'est de Poznan, sur les routes de Varsovie et de Lodz. Compte tenu de ces données, on peut estimer que de 100 à 200 chars ont été utilisés pour mater l'insurrection. Mon compagnon a noté que les sections de chars placés aux différentes entrées de la ville avaient tous leurs canons pointés vers l'extérieur.

biles à la porte d'usines. Aucun déplacement : tous les trams sont vides et arrêtés au hasard, aucun autobus n'est visible [1].

Un tram est renversé au milieu de la rue Jaroslawa Dabrowskiego, un grand arbre coupé juste à côté (reste d'un essai de barricade?), un autre tram endommagé derrière. Les édifices sont gardés par la troupe : on voit aussi des escouades à l'entrée de quelques établissements de travail. Une patrouille s'élance au pas de course le long d'un mur dans la rue Karola Swierczewskiego, où l'on nous oblige à rebrousser chemin. Près de la rue Jackowskiego, la « fabrique d'industrie vestimentaire Commune de Paris » est gardée par un important détachement de soldats. Plusieurs groupes de grévistes stationnent placidement devant leurs entreprises dans un nouveau secteur de la rue Jaroslawa Dabrowskiego. La rue Poznanska est sillonnée de véhicules militaires : on en compte une quarantaine (blindés, chenillettes, camionnettes) sur une longueur de 200 à 300 mètres. Au croisement de cette rue avec la Kochanowskiego, gît un véhicule renversé et si bien démoli qu'il est impossible d'en déterminer la nature.

Et voici le siège du « Comité pour les affaires de sécurité publique », autrement dit de l'U.B. C'est un immeuble de belle apparence, à quatre étages, aux murs très blancs — où résidait pendant la guerre, paraît-il, la Gestapo. La seule chose remarquable, de prime abord, est que tous les carreaux de toutes les fenêtres sont cassés. En regardant mieux, on voit sur les murs des tâches grises (jet de petites bouteilles incendiaires) et des traces de balles. L'entrée est occupée par des hommes en civil et en uniforme (armée ou K.B.W.). Mais nous ne pourrons examiner trop longtemps les lieux et continuer à parcourir la rue, car un homme furieux, en civil, sans doute membre de l'U.B., nous arrête, nous apostrophe avec force jurons et nous avertit que nous risquons de recevoir une balle. Des hommes en uniforme s'approchent. Pour nous dégager, nous parlons vaguement, en un polonais peu compréhensible, de rues barrées et de foire, et faisons demi-tour dans la Kochanowskiego.

Il est près de 11 h. 30. En descendant vers le sud-est, on observe encore des groupes d'hommes plantés devant leurs établissements de travail. L'activité et la surveillance militaire continuent au fur et à mesure que l'on se rapproche de la Foire, mais les promeneurs redeviennent plus nombreux, la vie apparemment plus normale. Cependant, les traces de combat restent visibles : trams immobilisés, trottoirs et terre-pleins abîmés par le passage des chars, entailles caractéristiques au tronc des arbres. Tout près du parc des expositions, un camion militaire est renversé dans la rue Grunwaldzka. Le tram 406 est endommagé au beau milieu de la rue Roosevelta. Rue Grochowe Łaki, une « fabrique de produits spiritueux » semble occupée par la troupe, et des camions militaires stationnent dans la cour. Près de la rue 23 Lutego, se sont des

[1] *Note du document :* Les journaux varsoviens du 30 juin ont décrit à leur façon l'atmosphère de Poznan la veille. De leurs articles, il semblait résulter entre autres que, dès le matin du 29, le calme régnait dans la ville, qu'il n'y avait presque plus de grévistes, et que les communications urbaines étaient rétablies. Chacune de ces affirmations était contraire à la réalité.

marins qui paraissent occuper un bureau du « ministère de l'Énergétique ». Au coin de la rue Alfred Lampe, les grandes vitres du P.D.T. (équivalent nationalisé des « Galeries Lafayette ») sont brisées. Des voitures de la milice avec antennes radio passent en hâte. La gare centrale d'autobus est absolument vide [1].

Il nous faut un quart d'heure avant de pouvoir entrer dans le parc de la Foire, dont toutes les issues sont fermées et cadenassées, sauf une. Vers midi, le parc est presque vide de visiteurs, sauf une trentaine de Polonais en civil qui se promènent près d'un kiosque d'alimentation et une vingtaine de soldats. Nous entrons au pavillon qui abrite les stands français et prenons contact avec nos compatriotes qui racontent les débuts de l'insurrection, la grève des ouvriers de la Zispo et le débrayage de la plupart des entreprises, puis l'attaque de la prison et du palais de justice, la fusillade autour du bâtiment de l'U.B., les troubles de l'après-midi, les combats nocturnes.

À ce moment, on entend le bruit d'une décharge de mitrailleuse, puis de plusieurs autres. Il est 12 h. 45. Le directeur de la Foire déclare que celle-ci continue et prie instamment les exposants de ne pas quitter le parc, sur quoi les hauts-parleurs diffusent de la musique douce.

Vers 13 heures, nouvelles décharges et, semble-t-il, coups de feu isolés. Nous sortons du pavillon. Le lieu de combat est tout proche de l'entrée du parc. En deçà et au-delà de la grille qui le ferme, de petits groupes de soldats s'abritent et guettent. À vingt mètres, un soldat tire au fusil-mitrailleur vers notre gauche. Des arbres cachent une partie de la scène. On entend le cri d'un homme touché par une balle.

Les quelque trente civils rassemblés près du kiosque regardent, le visage impénétrable, et s'observent les uns les autres. Je me mêle à leur groupe et parviens à lier conversation. Je demande naïvement à l'un d'eux s'il y a réellement tant de « fascistes » et de « bandits » à Poznan, onze ans après la libération.

« Oui, répond l'autre qui sourit à moitié, et le plus terrible, c'est qu'ils se sont déguisés en ouvriers! »

Un second civil me demande avidement s'il pourrait avoir des journaux occidentaux. Un troisième, qui m'entend parler polonais, s'approche malheureusement et m'interroge, soupçonneux, avec un étonnement ostensible devant ma langue un peu trop correcte...

Sur notre droite, dans la direction de la gare, les soldats tirent vers les toits. On me montre la silhouette d'un insurgé, qui se dissimule derrière une cheminée.

J'échange quelques mots avec un Polonais qui, comme les autres, regarde sans un geste.

[1] *Note du document :* Le surlendemain 1er juillet, notre attaché commercial adjoint, visitant Poznan, n'y voyait plus de traces des troubles de rues et y trouvait les communications par trams et autobus rétablies de façon normale. En revanche, la prison et l'annexe de la centrale de radio (station de brouillage) portaient encore les marques, difficiles à dissimuler, de leur conquête par les insurgés et des déprédations commises.

« J'étais à l'insurrection de Varsovie, me dit-il enfin. Ceci me rappelle les débuts de l'insurrection. Et cela finira de la même façon. Il n'y a rien à faire. »

On ne voit plus personne sur les toits, mais les fusils-mitrailleurs, tout près de nous, continuent à tirer. Deux soldats quittent un groupe des leurs et reviennent tranquillement vers le kiosque avec le même air indifférent et fermé que les civils; un supérieur (sous-officier?) va vers eux furieux et leur donne un ordre; ils retournent alors lentement, puis un peu plus vite, vers leurs camarades.

Nous devons maintenant déjeûner vite et partir d'urgence pour Lodz. Nous sortons en voiture de la Foire. À cent mètres de l'endroit où s'est déroulé ce qui précède, de nombreux passants des deux sexes se promènent paisiblement.

Sous couleur de demander la route, nous arrêtons à plusieurs reprises des promeneurs. La plupart donnent de leur mieux des renseignements, mais sans vouloir parler d'autre chose. Seul l'un d'eux, ouvrier ou artisan d'une quarantaine d'années, se met à parler avec fébrilité : il n'attendait que cette occasion. Il me dit en hâte :

« Vous êtes Français? Dites aux Français ce qui se passe ici. Racontez-leur tout! Dites à nos frères français que pour la première fois depuis onze ans, les ouvriers se sont mis en grève! Dites-leur comment cela s'est passé, qu'il y a eu mille morts, qu'il y a eu des enfants tués! Dites-leur le tout! »

Je le lui promets, et il s'éloigne à grands pas.

Tout bruit de tir a cessé. L'atmosphère et le service du restaurant où nous déjeûnons (l'*Arcadia*) n'appellent aucune remarque. Les gens mangent et bavardent comme de coutume. Je n'entends personne parler des événements.

À 14 h. 20 passent des voitures de l'armée dont les hauts-parleurs exhortent les Poznaniens au calme, les mettent en garde contre les « provocateurs » et avertissent tous les ouvriers qu'ils doivent reprendre leur travail. Cet appel est signé par le Conseil populaire, le comité voïevodien ou urbain du Front national et le Conseil des syndicats. Les passants écoutent avec attention, mais sans réaction visible. Quelques taxis circulent. Sur la place où nous sommes alors, n'apparaît nulle trace des troubles de la veille et de la nuit : on pourrait croire que rien ne se passe, que rien ne s'est passé.

Mais à la sortie de la ville, sur la grand-route de Stalinogrod, et à l'embranchement du chemin de Szczepankowo, six tanks sont en surveillance. Nous sommes arrêtés deux fois par des soldats qui prétendent qu'il est interdit aux voitures de quitter Poznan, et ne nous laissent passer qu'à regret [1].

[1] Mention manuscrite en première page : *M. Legrain. Très intéressant. Étudier l'usage à faire de ceci.*

8

M. Dufournier, Chargé d'affaires de France à Bruxelles, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 320. Très urgent. Réservé. *Bruxelles, 4 juillet 1956*[1].

J'avais eu le 1er juillet un entretien avec M. Spaak au cours duquel je lui avais parlé surtout de la désignation d'un nouveau secrétaire général du Conseil de l'Europe (je me réfère à ma communication du 3 juillet)[2]. Ni le ministre ni moi-même n'avions abordé la question de la canalisation de la Moselle.

M. Spaak m'a convoqué cet après-midi pour me prier de faire savoir à Votre Excellence que le gouvernement belge souhaitait être invité aux négociations tripartites qui doivent commencer à Paris le 17 juillet entre M. Bech d'une part, les ministres français et allemand d'autre part, au sujet du canal de la Moselle.

M. Bech et lui-même étaient en effet tombés d'accord le 29 juin pour penser que la phrase contenue dans l'invitation adressée par la France et l'Allemagne au gouvernement grand-ducal (« au cours de laquelle le gouvernement belge sera d'ailleurs consulté ») ne faisait au cabinet de Bruxelles qu'une part trop restreinte dans le déroulement de la future négociation.

À l'appui de sa requête, motivée par la conférence belgo-luxembourgeoise du 29 juin qui s'était terminée par la rédaction d'un communiqué du ministère des Affaires étrangères (je me réfère à mon télégramme en clair n° 313)[3], M. Spaak a fait valoir les arguments suivants :

1° En vertu du traité d'Union économique belgo-luxembourgeois, toute novation de nature à apporter des modifications dans l'économie d'un des deux pays oblige les deux gouvernements à adopter une position commune. M. Spaak est revenu sur les conditions moins favorables dans lesquelles la sidérurgie luxembourgeoise risquait de se trouver placée du fait de l'aménagement de la Moselle. Il juge que la demande de « compensations » qui sera sans doute présentée par le gouvernement de M. Bech devra être soutenue par son partenaire belge.

2° Le gouvernement belge estime, en outre, que la canalisation de la Moselle peut avoir certaines incidences sur le trafic réservé jusqu'ici par

(1) Par valise, en clair.

(2) Télégramme nos 316-317, non reproduit. Le ministre belge souhaitait que le secrétaire général Marchal fût remplacé par un autre Français.

(3) Du 2 juillet, non reproduit, son sens apparaissant clairement ici.

la sidérurgie lorraine (à la fois à l'importation et à l'exportation) au port d'Anvers. Le gouvernement belge se croit donc fondé à réclamer une sorte de « garantie » quant au maintien du niveau actuel de ce trafic.

Dans cette affaire, la requête du gouvernement belge en ce qui concerne la conférence du 17 juillet a donc une double portée : il agit d'une part en tant que membre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise; d'autre part, il se préoccupe de la défense de ses intérêts propres.

Le ministre m'a dit qu'il se plaçait dans l'espèce sur le plan politique, n'ignorant pas les arguments juridiques qui pouvaient être articulés du côté français.

Il a insisté sur le fait que la position de M. Bech qui se trouverait pressé, s'il était seul entre les deux Grands, serait si délicate qu'elle menaçait d'entraîner pour lui des difficultés peut-être insurmontables de la part du Parlement de son pays. Si la Belgique, qui n'a aucune objection de principe, le ministre me l'a répété plusieurs fois, à la réalisation du projet franco-allemand, était mise à même d'épauler son partenaire, la situation de M. Bech serait rendue plus aisée.

Le ministre des Affaires étrangères m'a, d'autre part, rappelé, d'une façon je dois dire assez discrète, la conversation qu'il avait eue avec Votre Excellence à Anvers le 18 mars. Il en avait gardé le souvenir que la France ne mettrait pas obstacle à une association étroite de la Belgique aux négociations à venir.

Sans vouloir préjuger la réponse du Département à la requête qui m'a été soumise par le ministre des Affaires étrangères, j'ai cru devoir évoquer aussitôt les principes sur lesquels s'est fondée jusqu'ici la France pour entendre traiter l'affaire de la Moselle avec les seuls états qui en sont riverains. Je me suis inspiré notamment des directives adressées à M. Saffroy par M. Maurice Faure le 28 juin qui m'ont été communiquées aujourd'hui par bordereau. Si le ministre m'a prêté une oreille attentive, son attitude ne m'a pas paru devoir en être affectée.

Derrière le ton d'urbanité qui a marqué tout notre entretien, j'ai cru percevoir chez le ministre des Affaires étrangères une inquiétude tout à fait réelle. M. Spaak a manifestement le sentiment que tout le jeu de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (qui a créé pour les deux pays une zone monétaire et une zone douanière unique) pourrait être remis en cause si M. Bech n'obtenait pas de son partenaire belge tout l'appui qu'il estimait être en droit d'en attendre. Les craintes du ministre concernant le trafic du port d'Anvers m'ont paru (quoique réelles) secondaires par rapport au souci que lui donnent les difficultés du gouvernement grand-ducal. J'avais, il y a une quinzaine de jours, appelé déjà l'attention du Département sur ce point (ma communication en date du 8 juin)[1].

[1] Télégrammes n°s 267 à 270, non reproduit. Il posait en termes analogues le problème, vu par Bruxelles, des réactions luxembourgeoises.

De cette audience, je retire l'impression :

1° Que M. Spaak, pour des raisons de politique générale, n'est pas hostile au plan franco-allemand, même si le trafic du port d'Anvers doit se trouver, dans une certaine mesure, perturbé, et même si la sidérurgie belge est obligée d'entreprendre un effort de réadaptation;

2° Qu'il attache une importance *politique* à la réponse qui sera faite à la demande qu'il m'a prié de soumettre à Votre Excellence.

J'ai demandé à la fin de notre entretien à M. Spaak si, parallèlement à la démarche qu'il faisait auprès du gouvernement français, il avait jugé bon de saisir le gouvernement allemand d'une requête analogue, en vue d'être associé aux négociations du 17 juillet. Le ministre m'a répondu par la négative.

9

M. Guy Monod, Chargé d'affaires de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 571. *Varsovie, 4 juillet 1956.*

Si, quelques jours après que les troubles de Poznan aient eu lieu et que l'ordre extérieur ait été rétabli, on cherche à faire le point de la situation, on se trouve en présence d'un certain nombre de faits indiscutables, et d'une masse de détails incontrôlables, dont les causes peuvent être plus ou moins bien déterminées, et dont les conséquences ne peuvent encore être que des conjectures.

Les faits établis [1] sont relativement simples. À un moment de la matinée du jeudi 28 que tous les témoins s'accordent à situer entre 7 et 8 heures, un cortège d'ouvriers de l'usine de matériel ferroviaire Staline, qui compte 5 à 6.000 ouvriers, s'est avancé dans la ville, pacifiquement et apparemment non armé. Ce cortège était peu à peu grossi par des ouvriers d'autres entreprises, puis par la foule, femmes et enfants compris. Des pancartes hâtivement fabriquées étaient brandies, et des slogans répétés, réclamant le pain et la liberté. D'autres slogans s'y mêlèrent, hostiles aux Soviets, au communisme, au gouvernement. L'ancien hymne national polonais était chanté.

Vers 10 h. 30, les premiers coups de feu furent tirés.

Vers 18 ou 19 heures, le gros de l'émeute était éteint. Des actions localisées de police contre des isolés ou des groupes d'isolés se poursui-

[1] *Note du document :* On peut tenir pour des faits établis les constatations visuelles de ceux de mes collaborateurs envoyés à Poznan, ayant vu une partie des troubles ou de leurs conséquences, les faits recueillis directement auprès de témoins oculaires et plusieurs fois recoupés, et les faits reconnus par les autorités polonaises, à l'exclusion de toutes interprétations.

vaient dans la nuit, dans la journée du vendredi 29 et même dans la matinée du samedi 30.

Entre-temps, et dans un ordre impossible encore à déterminer, se produisaient une série de faits indiscutables : du côté des manifestants, la prison était attaquée, envahie et les prisonniers libérés. Ce fut là, vraisemblablement, la première source des armes détenues du côté des manifestants [1]. Un membre français de la mission commerciale *Francest*, M. Magnan, m'a dit avoir filmé une partie de cet épisode. Parmi les autres bâtiments publics qui portent les traces indiscutables d'attaques et de pillages, se trouvent l'hôtel de ville, une station de radio spécialisée dans la détection et le brouillage, le tribunal, le siège de la milice politique. Ce serait là que les combats débutèrent, les miliciens ayant commencé à répondre par le feu à des attaques à coups de pierres.

Du côté des forces de l'ordre, les policiers locaux des postes de police ont été en général immédiatement débordés et se sont, dans plusieurs cas, laissés désarmer. La troupe, intervenant, n'a pas fait face à la situation sur-le-champ. Qu'elle ait au début reçu l'ordre de ne pas tirer, que les officiers subalternes n'aient pas osé en donner l'ordre, que les soldats n'aient pas osé, ou voulu le faire, il est difficile de le déterminer. Mais il est certain que, dans l'ensemble, la première réaction de la garnison de Poznan, composée en grande partie d'appelés du contingent, a été très molle. Plusieurs photographies déjà publiées montrent des chars entourés par la foule, ce qui exclut une action. La majorité des témoignages s'accorde sur l'abandon, par leur équipage, de deux ou trois chars, dont — peut-être — les manifestants auraient essayé de se servir et où en tout cas ils ont trouvé des mitrailleuses. Dès maintenant, on peut infirmer absolument l'intervention de troupes ou de chars soviétiques. Tout au plus peut-on imaginer (mais c'est là pure supposition) que des techniciens soviétiques servant, sous l'uniforme polonais, dans l'armée polonaise, il se trouvait un ou plusieurs instructeurs russes parmi les équipages [2]. C'est l'intervention des troupes de sécurité (K.W.B.) qui rendit de la cohésion aux forces de l'ordre. Les armes automatiques individuelles, les mitrailleuses de campagne, les mitrailleuses des chars et même leurs canons entrèrent en jeu. La journée se soldait par un nombre de victimes dont les chiffres officiels sont 48 morts (38 plus 10 morts de leurs blessures) et 260 blessés et qui se monterait, d'après la majorité des estimations, à 150 morts et 500 blessés. Les chiffres de 1.000 ou de 2.000 morts sont fantaisistes.

[1] *Note de document :* L'adjonction de prisonniers de droit commun, dont certains condamnés à de longues peines, devait sans doute apporter un caractère nouveau à la manifestation. Les isolés qui tirèrent encore contre la police après la fin de l'émeute ont, sans doute, été des prisonniers qui n'avaient que peu à perdre. Les prisonniers condamnés à de courtes peines se sont rendus, dès le lendemain ou le surlendemain, aux autorités policières, excipant de leur bonne foi.

[2] En ce qui concerne l'intervention des troupes soviétiques, le télégramme n°s 1203-1204 du 24 octobre 1956, non reproduit, cite l'allocution publique de Gomulka, affirmant que « d'ici deux jours, les troupes soviétiques auront regagné leur base », indiquant par là-même qu'elles en étaient sorties. Le même télégramme note toutefois qu'il n'est pas possible d'arriver à des précisions à ce sujet. Sur le problème d'ensemble de la présence des troupes soviétiques en Pologne, se reporter au télégramme de Moscou n° 5098 du 24 décembre 1956, reproduit au tome suivant.

Le même jour, c'est le président Cyrankiewicz, accompagné d'autres personnalités, qui se rendait sur les lieux, haranguait la foule et les ouvriers, prenait les mesures voulues et assistait deux jours après aux funérailles des victimes (des victimes du côté de l'ordre, bien entendu). Ochab ne paraissait pas et n'assistait pas aux cérémonies funèbres. Le fait est significatif.

*
**

Je passe sur les multiples détails d'ordre pittoresque relatés par les témoins, en majorité commerçants venus professionnellement à Poznan, et dont la plupart des journalistes ont fait leurs articles. À ma connaissance, aucun correspondant de presse n'a été personnellement le témoin de la journée et, si ces détails peuvent être vrais, ils n'ont qu'une importance secondaire.

J'en viens maintenant aux causes immédiates de cette affaire. Là encore, le fond est connu, et reconnu par les autorités polonaises, qui ont été assez habiles pour dire la vérité aussi loin qu'elles pouvaient l'avouer. (Je me réfère au récit de l'émeute tel qu'il est rapporté par l'Agence polonaise de presse, dont j'ai adressé le texte au Département.) Des questions de salaires (suppression de certaines primes) agitaient depuis un certain temps les ouvriers des usines Staline. Aucune satisfaction n'étant obtenue, une délégation d'ouvriers s'est rendue à Varsovie. Elle aurait, ou n'aurait pas obtenu des promesses de satisfaction; une partie d'entre elle aurait ou n'aurait pas été arrêtée, à Varsovie ou à Poznan, le détail importe peu [1]. C'est peut-être le bruit, fondé ou non, de l'arrestation de certains ouvriers à Poznan qui aurait incité les manifestants à attaquer la prison, puis le tribunal, puis le siège de l'U.B. (milice politique). Toujours est-il que les principaux meneurs des revendications salariales n'auraient pas caché leur mécontentement et leur intention de se livrer à une manifestation : la tenue de la foire internationale et la présence de centaines d'étrangers était une occasion, qu'il n'était pas besoin d'un grand clerc en la matière pour exploiter. Mais il est certain que le bruit en a couru, puisqu'il est revenu, la veille, à un membre de l'ambassade des États-Unis. Il est cependant possible que, dans un pays de démocratie populaire où la police est bien faite, on n'y ait vu qu'une bravade sans lendemain. Une personnalité polonaise devant laquelle on s'étonnait que — bien que prévenues de la possibilité de désordre — la police et l'armée aient été impuissantes à maintenir l'ordre et à éviter des violences, répondait que l'on manquait d'expérience et de technique en Pologne, où depuis onze ans, aucun incident analogue ne s'était produit.

*
**

Si l'on quitte maintenant le domaine des faits pour aborder celui de la spéculation, et remonter au-delà des causes immédiates de l'affaire de Poznan, on touche au point délicat dont les autorités polonaises n'ont

[1] Note manuscrite marginale : *Si, il importe. Ont-ils été arrêtés ?*

pas manqué de sentir toute l'importance et dont une partie de la presse internationale a repris la thèse avec plus de zèle que d'intelligence. Tout en avouant avec une franchise à la fois courageuse et habile les difficultés économiques du pays et le mécontentement légitime des masses les plus défavorisées, tout en plaidant en somme coupable, les autorités polonaises ont excipé des circonstances les plus atténuantes possibles. Difficultés, certes, et on ne le cachait pas : les journaux en faisaient état, et prédisaient même que l'hiver serait rude, et qu'on manquerait de charbon et de farine — sans toutefois préciser où s'en allaient le charbon et la farine. Mais ces difficultés seraient surmontées si le peuple tout entier s'attelait avec courage et confiance à l'amélioration de la situation.

Et voilà que des provocateurs stipendiés par l'impérialisme (la livre et le dollar) et l'émigration réactionnaire profitaient diaboliquement de ce moment difficile pour suborner de pauvres ouvriers plus bêtes que méchants et provoquer — en présence d'étrangers — des troubles qui visaient à déconsidérer le pays. Ainsi circonscrite à une bande de provocateurs, l'affaire de Poznan, qu'on ne pouvait dissimuler, revêtait la forme la plus limitée sinon la plus anodine qu'on pouvait lui donner. La culpabilité d'un « gang » et la naïveté de pauvres bougres ne pouvaient atteindre ni l'union de la population autour de son gouvernement, ni la marche en avant du socialisme. La preuve n'en était-elle pas d'ailleurs dans les innombrables déclarations, motions, vœux, émis par les conseils d'ouvriers dans les jours qui suivirent, stigmatisant les émeutiers et réclamant leur punition, et auxquels toute la presse a donné de larges échos ?

En réalité, et tout concourt à le prouver maintenant, le caractère spontané de l'affaire de Poznan lui donne une importance et une signification que tout le monde lui reconnaît, même si on ne l'avoue pas. Que quelques têtes chaudes aient pu espérer profiter de l'événement pour susciter une rébellion d'ordre politique, la chose n'est pas impossible. Mais il est exclu qu'elles en soient les initiateurs ou les organisateurs. Le déroulement d'abord pacifique de la manifestation, puis ses violences non préméditées, ne sont que des aspects d'un état d'esprit largement répandu, révélateur d'un mécontentement croissant dans la population dont la vie matérielle est chaque jour plus difficile à supporter. L'expression de ce mécontentement a très certainement été encouragée par la nouvelle politique de « démocratisation » et de libéralisme relatif, dont tout Polonais bien né, résistant de nature, téméraire et imprudent de caractère, antirusse par définition, a été prompt à saisir le vent.

Il n'y a pas de doute que la sympathie de la très grande majorité du pays est derrière les manifestants, et les adresses votées par les différents conseils ou organisations communistes parmi les travailleurs ne peuvent que sauver la face.

*
**

La position des dirigeants polonais au lendemain des émeutes de Poznan n'a fait qu'accroître l'embarras où ceux-ci se trouvaient depuis le XXe Congrès, et que cette ambassade a déjà eu l'occasion de signaler au Département.

On aurait pu penser, *a priori*, que la réaction immédiate et logique des autorités, dans les circonstances actuelles, eût été une répression vigoureuse, et un nouveau durcissement de l'évolution politique. Nombreux sont certainement les ultras du parti, qui n'ont pas encore pris le tournant de la déstalinisation, ou qui redoutent une trop vive accélération de la nouvelle politique, et qui voient dans l'affaire de Poznan une occasion à la fois de réaffirmer leur autorité ébranlée et de museler tout détracteur de la vieille orthodoxie. Mais des esprits plus politiques, ici comme surtout à Moscou, ont dû sentir immédiatement le danger que pouvait comporter une répression dont les formes et l'esprit apporteraient trop vite un démenti à la nouvelle orientation « démocratique ». Certes, de nombreuses arrestations ont été opérées; certes des condamnations — peut-être capitales — seront prononcées contre ceux qui seront trouvés coupables. Mais dès maintenant la création, annoncée ce matin dans la presse, d'une commission d'enquête (composée de représentants du gouvernement et du parti, sous la présidence de M. Gierek, membre du Politburo) laisse apparaître le souci des dirigeants de respecter les voies de la légalité. Il ne serait pas habile, six mois après sa publication, de violer le nouveau Code de procédure criminelle, et on peut estimer que les peines, quelque sévères qu'elles soient, seront prononcées légalement. On n'a eu d'ailleurs aucun écho jusqu'ici d'exécutions sommaires à la suite de l'émeute.

Il n'est pas douteux que les dirigeants se rendent parfaitement compte des sentiments qu'ont fait naître unanimement dans la population les troubles de Poznan. Le fait que ce soit le président Cyrankiewicz qui se soit rendu sur les lieux, ait mené les discussions avec les ouvriers, ait assisté aux funérailles des victimes de l'ordre, et que le secrétaire général Ochab n'ait pas paru, est très probablement volontaire, et significatif. Mais c'est le ton des articles de presse, dont j'ai rendu compte au Départment, qui est frappant. On ne pouvait évidemment pas officiellement donner raison aux manifestants. Mais l'insistance avec laquelle on a relevé toutes les excuses qu'ont eues les ouvriers à se laisser entraîner par des « stipendiés de l'impérialisme », difficultés économiques réelles, difficultés de la vie, mécontentement légitime des travailleurs, prouve à la fois le souci de ne pas mettre la classe ouvrière en contradiction avec elle-même, puisque c'est elle qui gouverne dans les démocraties populaires, et aussi le désir du gouvernement de ne pas être taxé d'oppresseur du peuple. L'adresse du parti socialiste français à l'intention des manifestants est certainement ce qui a dû toucher les dirigeants polonais au vif. Aussi ont-ils immédiatement insisté sur leur intention d'accroître leur effort en faveur de l'amélioration de la vie matérielle de la population, tout en assurant le pays — et ça a été le premier souci du président Cyrankiewicz dans son discours du 29 juin (dont j'ai adressé le texte au

Département) — que « le processus de démocratisation ne saurait être arrêté par ces incidents ».

Il est donc vraisemblable de penser que les « libéraux » du régime — conduits par Cyrankiewicz — pèseront avec plus de poids dans les discussions en cours, auxquelles le plénum du parti, qui doit incessamment se réunir donnera les conclusions. On envisage sans doute des modifications au sein de l'appareil gouvernemental et du parti. Le bruit court que le ministre des Machines, Fidelski, dont la maladresse est à l'origine des revendications salariales de Poznan, serait remercié, et son ministère fondu dans celui de l'Industrie; on parle d'une mesure contre le ministre de l'Intérieur, Wicha; évidemment, le ministre de la Défense nationale, le maréchal Rokossowski, dont les troupes n'ont montré qu'une discipline relative, ne sera pas en cause; il passe toujours pour conserver la confiance de Moscou, avant l'ambassadeur des Soviets, et de plus modestes que lui paieront sans doute les insuffisances de la garnison de Poznan. Rien ne transpire encore des modifications éventuelles au sein du parti. Mais plus que jamais, le nom de Gomulka est prononcé dans tous les milieux, et on m'a affirmé de bonne source que les modalités de son retour à la vie publique auraient été discutées par des membres du Comité central.

Mais plus qu'à aucun spectaculaire changement politique parmi les personnalités dirigeantes, c'est à une modification de l'ordre économique qu'on peut légitimement s'attendre. Si la situation du pays à cet égard ne s'améliore pas, et si ces améliorations ne se font pas déjà sentir dans la masse à la veille d'un hiver, où l'on sait que le charbon, la farine, la viande seront encore plus rares que l'année passée, il faudrait alors s'attendre à d'autres troubles, que les mesures renforcées de surveillance des usines ne parviendront pas à éviter, sinon à mater. La Pologne ne peut acheter à l'étranger plus qu'elle ne le fait actuellement. Il importe donc d'augmenter la production, ce qui est depuis longtemps un souci du gouvernement : la correspondance de cette ambassade a signalé à plusieurs reprises les différentes mesures d'assouplissement prises en faveur de tout cultivateur dont le rendement est bon, même s'il est propriétaire privé ou koulak. Au moment où cet effort de production doit être accru, il est vraisemblable que le nom de Gomulka serait de nature à renforcer la confiance des paysans. Mais les mesures à prendre doivent l'être dans un avenir proche, et il n'est pas douteux qu'au moment où l'ouvrier polonais manque de pain, on ne songe à toutes les livraisons de charbon, de farine, de viande faites à l'Union soviétique. Pourront-elles être réduites ? Le gouvernement de Moscou consentira-t-il à desserrer une emprise économique qu'il renforçait chaque jour — peut-être pour compenser la relative liberté politique qu'il accordait à ses vassaux ? Il serait intéressant que tous les renseignements possibles fussent recueillis dans les mois qui vont venir sur le commerce entre l'Union soviétique et les satellites. Mais de toute manière, il est vraisemblable de penser que beaucoup de dirigeants polonais ne seront pas mécontents de l'occasion qui leur est donnée de secouer, si peu que ce

soit, le joug soviétique. L'affaire de Poznan est considérée par eux comme une affaire intérieure, et l'on m'a rapporté de bonne source que certains membres du parti se seraient irrités de ce que le Comité central de Moscou, dans son communiqué récent sur la déstanilisation, se soit permis de faire officiellement allusion aux troubles qui viennent d'avoir lieu, avant que le Comité central polonais n'ait donné son avis. La chose irait d'ailleurs plus loin qu'une éventuelle réduction des livraisons à la Russie. Elle comporterait un changement d'orientation dans l'économie du pays, un effort plus grand dans la production des biens de consommation, ce qui ne se ferait qu'au détriment de la place assignée à la Pologne dans l'ensemble économique communiste, et en faveur d'un socialisme économique fondé, comme le nouveau socialisme politique, sur des impératifs nationaux.

C'est sans doute là une des conclusions les plus intéressantes qu'on puisse tirer de l'affaire de Poznan et qui peut être exploitée, moins en moquant ou en vitupérant un gouvernement qui fait mitrailler les ouvriers affamés, encore moins en comptant sur l'existence d'un *underground* organisé, comme le fait certaine presse française ou étrangère d'une façon primaire et maladroite, mais en appréciant le souci du gouvernement polonais à reconnaître les difficultés de la vie de la population et à y porter remède, dans la mesure où ce faisant, il sera amené à n'être plus aussi étroitement embrigadé par la Russie soviétique dans les tentatives d'impérialisme économique de celle-ci.

10

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 3026 à 3043. Priorité absolue. *Rabat, 5 juillet 1956, 15 h. 10.*
Secret. Réservé. Sans distribution.

(Reçu : 16 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2991 [1].

Les faits suivants qui sont survenus hier après-midi ont influé d'une manière préoccupante sur l'évolution de la situation et accentué la très vive opposition qui se manifeste, du côté marocain, au principe de la liberté de circulation de nos forces armées et même de l'essai tenté par le général Cogny, en accord avec le prince Moulay Hassan, d'une coopération effective entre nos forces et les forces royales.

1° J'ai appris de source sûre et des plus confidentielles qu'au début de l'après-midi, une altercation violente s'était produite entre les chefs ralliés de l'Armée de libération d'une part, le prince Moulay Hassan et le président Bekkaï d'autre part. Le Dr Khatib a reproché brutalement au Palais et au gouvernement leur attitude profrançaise, les accusant « d'être à la remorque » de Paris et de l'ambassade de France et de trahir les aspirations fondamentales du pays et du peuple marocains. Il a été soutenu dans ses reproches par le ministre de l'Intérieur Si M'Hammedi, qui a déclaré se solidariser avec cette façon de voir et qui a rédigé séance tenante une lettre de démission qu'il a remise au président Bekkaï. Très frappé, celui-ci a dit qu'il en référerait au Sultan. En réponse aux reproches directs qui étaient adressés au Palais, le Prince aurait faibli. Il aurait déclaré entre autres que les jours qu'il venait de passer dans les camps de l'Armée de libération, au contact des combattants, avaient affermi et retrempé son patriotisme.

D'après mes informations, plus encore que les chefs ralliés, ce sont les chefs non ralliés que craignent le Palais et le gouvernement, et notamment Medhi ben Barka qui conserve sous son autorité, c'est-à-dire sous

[1] Par télégramme nos 2991-2998 du 4 juillet, non reproduit, l'ambassadeur de France indiquait que l'opération aéroportée sur Foum-el-Hassan s'effectuait normalement. Dans la province d'Agadir, l'agitation de la population persistait; les autorités locales prétendaient n'être pas en mesure d'apaiser les esprits et le gouvernement marocain adoptait une attitude incertaine. M. Balafrej s'était plaint de n'avoir pas été informé suffisamment à temps des mouvements de troupes, ce à quoi il avait été répondu qu'il n'avait jamais été question, du côté français, de subordonner l'exécution de ces mouvements à une autorisation préalable. Pour l'ambassadeur, l'attitude de ses interlocuteurs s'expliquait par le succès que le Palais et le Cabinet venaient de remporter en obtenant la soumission d'une partie importante de l'Armée de libération, succès compensé par l'emprise que les ralliés exerçaient sur le gouvernement et par la volonté qu'ils avaient de saisir l'occasion de la mise en place du dispositif français sur la frontière méridionale pour se livrer à une épreuve de force et démontrer que le protocole du 2 mars devait être modifié.

celle de l'aile extrémiste de l'Istiqlal, une partie importante de l'Armée de libération qui, dans l'entourage du Souverain, est considéré comme l'ennemi n° 1 et à qui on attribue ouvertement la responsabilité de l'assassinat de Si Abbès [1].

Cette crainte, voire l'appréhension d'attentats dirigés contre eux, s'est manifestée nettement dans les entretiens de l'après-midi chez nos interlocuteurs habituels. Elle explique en partie le désarroi et la confusion qui semblent régner actuellement au sein du gouvernement ainsi que les décisions contradictoires qui se succèdent.

2° À la suite de l'altercation entre le Dr Khatib et le prince Moulay Hassan, Si Bekkaï a, — pendant que, répondant à une invitation des colons, j'étais pour la journée en tournée dans le Gharb — invité M. Lalouette et le général Cogny à participer d'urgence à une conférence. Cette conférence s'est ouverte à 16 h. 30 à la présidence du Conseil. Y assistaient, du côté marocain, le prince Moulay Hassan, le président Bekkaï, M. M'Hammedi et M. Guedira.

Le président Bekkaï a exposé la situation selon lui très grave que l'effervescence populaire provoquée par les mouvements de troupes françaises avaient créée dans la province d'Agadir. Il a demandé l'arrêt de ces mouvements et présenté à ce sujet la thèse du gouvernement marocain : les mouvements importants de troupes devraient à l'avenir être portés au préalable à la connaissance du gouvernement marocain et dans certains cas recueillir son accord.

Il a déclaré d'autre part, faisant allusion aux postes de la région sud d'Agadir, que les forces françaises devraient s'abstenir de réoccuper des localités ou des régions qu'elles avaient évacuées de leur seul gré.

M. Lalouette et le général Cogny ont indiqué que, conformément aux instructions du gouvernement français, il ne leur était pas possible d'admettre la thèse marocaine de l'autorisation préalable pour les mouvements des troupes françaises stationnées au Maroc. La position française se fondait à cet égard sur le protocole du 2 mars dernier [2]. Ils ont fait observer cependant que, dans le cas présent et en accord avec les directives reçues de Paris, l'ambassade avait informé exactement le gouvernement marocain des conditions et de la signification des mouvements en cause.

En ce qui concernait l'évacuation de la région sud d'Agadir, M. Lalouette a souligné qu'il n'y avait pas eu, à proprement parler, évacuation de cette région par les troupes françaises. Les cinq goums sous commandement français qui occupaient ladite région avaient été transformés en compagnies de l'armée royale au moment de la constitution de cette armée et c'étaient ces compagnies (41e, 42e, 43e, 44e, 45e

(1) L'un des principaux dirigeants du « Comité de Nador », Si Abbès, avait été enlevé et assassiné dans le cadre des règlements de comptes entre factions de l'Armée de libération. Sur cette affaire, voir également le n° 14.

(2) Reproduit dans l'*Année politique, 1956,* p. 506.

compagnies) qui y étaient maintenant stationnées, sans que le commandement français ait eu le temps de réorganiser son dispositif.

Enfin, mon collaborateur et le général Cogny ont rappelé les conclusions auxquelles avait abouti la réunion tenue le 2 juillet à la présidence du Conseil (mon télégramme n° 2904) [1].

Mais, en présence du Prince et de M. M'Hammedi, le président Bekkaï et M. Guedira se sont rétractés. À les entendre, rien de précis n'avait été arrêté au cours de cette conférence où des suggestions avaient été seulement évoquées, qui n'impliquaient aucun engagement.

De son côté, le Prince, tout en affirmant ses sentiments d'amitié pour la France, sentiments qui, a-t-il dit, s'étaient manifestés publiquement même au Caire, s'est déclaré très impressionné par la ferveur politique des combattants de l'Armée de libération que les forces royales étaient en voie d'absorber [2].

Le général Cogny a exprimé son désir de trouver une formule qui sans soulever de questions de principe, permette une coopération confiante entre forces françaises et forces royales. D'accord avec le Prince, il a recherché cette formule en vue d'assurer la surveillance de la frontière méridionale, troupes françaises et marocaines travaillant en commun à cette fin.

Le Prince ayant indiqué qu'il était prêt à participer à cette surveillance et qu'il se proposait d'envoyer dans ce but une compagnie de l'armée royale (130 hommes) à Foum el Hassan, a demandé si le commandement français accepterait de transporter cette compagnie par avions. Le général Cogny a répondu affirmativement.

Il a été convenu à l'issue de la conférence que le prince Moulay Hassan et le général Gogny se concerteraient sur les modalités de la coopération ainsi esquissée et, éventuellement, s'entendraient ensemble le lendemain à Agadir.

3° Après cette conférence, un Conseil des ministres s'est réuni sous la présidence du Sultan. Le Conseil a été orageux. Il m'a été dit qu'à un certain moment, le Prince très agité en était sorti. Il semble que dans l'atmosphère de surenchère et de suspicion qui pèse actuellement sur la situation intérieure, le principe d'une coopération militaire franco-marocaine ait effarouché le gouvernement qui paraît l'avoir momentanément écarté.

Un communiqué publié dans la soirée a précisé que deux décisions importantes avaient été prises par le Sultan.

1° Le prince Moulay Hassan se rendrait aujoud'hui dans la province d'Agadir avec les unités des forces royales « afin de reprendre possession

[1] Du 2 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 3.

[2] Par télégramme n°s 2978-2983, du 4 juillet, non publié, l'ambassadeur relatait la récente prestation de serment de cinq chefs et de 400 « officiers » de l'Armée de libération envers le Sultan. Il restait cependant à régler le problème des autres bandes, qui représentaient plusieurs milliers d'hommes et que le Palais soupçonnait Ben Barka de manœuvrer dans un esprit hostile au Sultan.

de certains postes qui avaient été occupés par les troupes françaises », notamment Foum el Hassan.

2° MM. Balafrej et Guedira partiront pour Paris avec mission de régler en accord avec le gouvernement français le problème de la circulation des troupes françaises.

Le prince Moulay Hassan a gagné Agadir ce matin. D'accord avec lui, le général Cogny s'y est rendu également de son côté et j'attends le rapport qu'il me fera à son retour.

Au cours de la nuit, l'état-major royal a fait savoir à notre commandement qu'il renonçait à faire appel aux avions militaires français pour le transport des unités marocaines. Ce transport a été assuré jusqu'à Agadir par des avions réquisitionnés à des compagnies civiles.

M. Balafrej et M. Guedira partiront en principe ce soir pour Paris. Le président Bekkaï a indiqué hier à M. Lalouette que, dans son esprit, leur tâche serait de rechercher, en accord avec le gouvernement français, une interprétation, sinon une modification du protocole du 2 mars en ce qui concerne le statut des forces françaises stationnées au Maroc.

11

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3044 à 3047. Priorité absolue. *Rabat, 5 juillet 1956, 16 h. 20*
Réservé.

(Reçu : 16 h. 40.)

Et à S.G.P.D.N. pour général Ély, chef d'État-major général des forces armées. (Prière de bien vouloir communiquer.)

Par lettre du 2 juillet, le ministre des Affaires étrangères m'a fait parvenir hier la réponse du ministre d'État chargé de la Défense nationale, à l'aide-mémoire du 2 juin du général Ély [1].

Le texte de cette réponse est donné sous le numéro suivant [2].

S'il est d'accord sur le but général qui a été proposé : empêcher tout passage d'hommes, de matériel et de ravitaillement à des fins militaires dans les deux sens à travers la frontière du Maroc oriental, le gouvernement marocain ne retient pas les suggestions qui lui avaient été présentées : création d'une zone de surveillance et de contrôle à la frontière orientale du Maroc, exercice de ce contrôle par les forces françaises en liaison avec l'armée royale.

(1) Sur cet aide-mémoire, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 382 (note).

(2) Il a paru superflu de reproduire le télégramme n°s 3048-3049, dont le contenu est analysé ici.

Il confirme la position qu'il avait, à plusieurs reprises, exprimée verbalement et qui marque sa volonté de n'accepter qu'une formule n'impliquant aucune entrave à sa souveraineté, c'est-à-dire qu'il entend que ce contrôle soit exercé par les seuls moyens marocains, avec, éventuellement, la constitution d'une commission mixte de liaison.

La réponse de M. Guedira a été communiquée au général commandant supérieur des troupes françaises au Maroc.

La position prise par le gouvernement marocain en l'espèce ne présente aucun caractère inattendu. Elle répond à l'attitude qu'il manifeste présentement en ce qui concerne le problème du contrôle de la frontière méridionale. J'expose, d'autre part, les raisons profondes de politique intérieure qui condamnent aujourd'hui le Palais et le Cabinet à adopter, sous la pression des fractions ralliées de l'Armée de libération et plus encore des fractions non ralliées, un comportement intransigeant sur ce qu'ils considèrent comme une question de principe engageant l'indépendance et la souveraineté du Maroc.

Ce développement est préoccupant. Il appelle de notre part la plus grande vigilance [1].

[1] En fait, le 5 juillet à Agadir, un accord était intervenu entre le prince Moulay Hassan et le général Cogny sur le contrôle de la zone frontalière. La sécurité de la ligne de communication d'Agadir vers la frontière serait assurée par l'armée française qui installerait des postes (Tiznit, Ben Izakarn); la surveillance frontalière serait assurée par l'armée royale marocaine, qui tiendrait Goulimine et Foum el Hassan. Cette solution, selon l'ambassadeur, répondrait aux modalités proposées par le mémorandum du général Ély (télégramme de Rabat nos 3078-3085, non reproduit).

12

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 556, 557. *Prague, 5 juillet 1956, 13 h.*

(Reçu : 18 h. 6.)

La presse tchécoslovaque publie à propos des événements de Poznan [1] et de la note soviétique [2] des articles violemment hostiles au gouvernement américain.

Mais qu'il existe néanmoins dans les cercles officiels tchécoslovaques un vif désir de rapprochement avec les États-Unis, c'est ce qui ressort, entre autres témoignages, d'un article du journal de l'armée *Obrana Lidu,* qui va jusqu'à exprimer le vœu que « le gouvernement américain exerce son influence à construire un système de sécurité qui garantisse l'intégrité de nos frontières » et que les Américains comprennent « qu'une Allemagne remilitarisée représente une menace permanente pour la sécurité de la Tchécoslovaquie ».

Il y avait d'ailleurs, pour la première fois, dans une atmosphère très détendue, un grand nombre de personnes, officielles ou non, à la réception de l'ambassade des États-Unis pour la fête nationale. On y voyait même un officier en retraite dans son uniforme clair d'avant-guerre.

(1) Sur les troubles de Poznan, fin juin, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 441 (et note); ci-dessus les n°s 7, 9.

(2) La déclaration du Comité central du parti communiste soviétique, publiée dans la *Pravda* du 2 juillet, déclaration relative au culte de la personnalité, en blanchissant le parti, soulignait la nécessité d'une unité idéologique tenant compte des particularités nationales, pour lutter contre « les forces des capitalistes monopolistes » et « les provocateurs et agents d'outre-Atlantique » qui venaient de se manifester violemment à Poznan. En revanche, si un communiqué officiel polonais, le 28 juin, attribuait la responsabilité des événements aux « agents impérialistes et réactionnaires de l'étranger », M. Cyrankiewicz, président du Conseil polonais, avait admis dès le 29 juin que les ouvriers de Poznan avaient de justes revendications à faire valoir et confirmait que la « démocratisation » du régime serait poursuivie.

13

M. Baelen, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 545 à 550. *Belgrade, 5 juillet 1956, 19 h., 20 h.*

(*Reçu :* 21 h. 48; le 6, 13 h. 5.)

Je me suis entretenu ce matin d'un certain ... [1] de questions actuelles avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

1° Visites Nasser-Nehru à Belgrade [2]. « Bien que les deux visites doivent être de durée très inégale, m'a dit le ministre, il est évident que leur coïncidence n'est pas fortuite. On sait que nous pensons de même sur un grand nombre de problèmes. C'est ce qui fait que nous n'avons pas un agenda limitatif et que nous passerons en revue toutes les questions.

« Pour Nasser, il fait son premier grand voyage politique, et il semble qu'en le faisant accéder aux problèmes les plus généraux, on peut contribuer à atténuer la raideur de certaines positions prises par lui sur des points particuliers ».

2° La visite du maréchal Tito à Corfou est avant tout une visite amicale. Elle revêt un certain caractère politique du fait que le président du Conseil hellénique ... [3] faire connaissance avec le chef de l'État yougoslave, mais M. Popovitch m'assure que ses propres services n'ont eu à préparer aucun dossier particulier et que lui-même, sauf contre-ordre, ne compte pas accompagner le Maréchal.

3° Sur le problème de la réunification allemande, le ministre m'a répété que la logique de la position yougoslave commanderait la reconnaissance de la République démocratique, mais que son gouvernement s'abstenait d'être logique, notamment par égard pour les positions occidentales, ce dont on paraissait lui savoir gré.

M. Popovitch a ... [4] réservé l'avenir en se servant de la formule suivante : « Tel est donc l'état actuel de la question. Pour l'avenir, de deux choses l'une : si les deux Allemagnes se réunissent, il n'y a plus de question pour nous; si elles continuent à vivre séparées, on doit prévoir qu'à la longue, l'affaire, par sa durée même, perdra de son acuité et alors,

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) MM. Tito, Nasser et Nehru devaient, du 17 au 19 juillet, avoir des entretiens à Brioni. Voir ci-après les n°s 52 (note), 59 (note), 73, 80.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Lacune de déchiffrement.

la reconnaissance de la dualité par la Yougoslavie n'aura plus un caractère sensationnel ».

Je dois dire, en passant, que je n'ai jamais constaté ici qu'on fît des vœux bien ardents pour la réunification de l'Allemagne. Il y a, dans cette attitude, un mélange de sentiment et de politique et les positions prises actuellement par Moscou ne sont pas faites pour modifier cette position d'indifférence.

4° Parlant de l'Algérie, M. Popovitch m'a répété la hâte qu'on éprouve ici à voir intervenir conjointement un « cessez-le-feu ».

Je lui ai rappelé les arguments que M. le Président du Conseil avait développés devant lui à Paris [1] sur la nécessité de trouver des interlocuteurs réellement représentatifs d'une opinion moyenne des musulmans algériens.

Il est évident que les Yougoslaves craignent d'être pour le moins taxés de ... [2] par le président Nasser et, d'une façon générale, je crois qu'il nous serait bien difficile de compter sur le renouvellement d'un appui même indirect dans cette question. Les expressions dont le délégué yougoslave s'est servi devant le Conseil de sécurité (télégramme n° 1075 de M. Alphand) [3] étaient d'ailleurs significatives.

14

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3073 à 3075. Réservé. *Rabat, 5 juillet 1956, 22 h. 30.*

(*Reçu* : 22 h. 35.)

D'après des informations de très bonne source, les révélations faites par le chef de bande El Hajjaj, arrêté à la suite de l'assassinat d'El Abbès [4], mettent clairement en lumière le rôle joué au cours de ces derniers mois par certains éléments de l'Istiqlal, et non des moindres puisqu'il s'agit d'Allal el Fassi et de Mehdi ben Barka. Leur dessein était, par une action de propagande et éventuellement par l'élimination physi-

[1] Sur la visite du maréchal Tito en France, du 7 au 12 mai, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 333 (et note).

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Par télégramme de New York n° 1075, du 26 juin, 22 heures, M. Alphand relatait l'examen dans l'après-midi de la question algérienne par le Conseil de sécurité. Le délégué yougoslave avait jugé naturel que la collectivité internationale s'intéressât à cette question; toutefois, comme il existait des indices que, des deux côtés, des efforts étaient tentés pour aboutir à un règlement, il était douteux « à l'heure actuelle » qu'un débat devant le Conseil, pût aider à conduire à une solution.

[4] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 10 (note).

que des adversaires, d'assurer leur emprise sur l'Armée de libération et de réunir les moyens nécessaires pour imposer, le jour venu, leur loi au Palais et au gouvernement.

Le rôle de Ben Barka dans l'assassinat d'El Abbès aurait été si bien établi que le Palais a, un moment, songé à faire arrêter le secrétaire général adjoint de l'Istiqlal. Il y a renoncé afin de ne pas provoquer une crise intérieure, dont la conséquence eût été l'éclatement du parti et le regroupement des forces ouvertement hostiles au gouvernement.

Ainsi, les tendances centrifuges au sein de l'Istiqlal, dont je faisais état dans mon télégramme n° 2283 [1], n'ont fait que s'accentuer. Le fossé s'est creusé entre l'aile pro-orientale qui cherche son inspiration au Caire et la tendance pro-occidentale qu'incarne M. Balafrej. L'action menée par le Prince à Fès et à Nador [2] porte un coup aux menées des radicaux. Mais la partie n'est pas finie. Il n'est pas exclu non plus que la nécessité de sauver l'unité du parti de l'indépendance ne prévaille en fin de compte sur les divergences d'opinion et que les événements de ces derniers jours ne se traduisent par un durcissement général marocain à l'égard de la puissance ex-protectrice. Nous en avons eu de récents indices.

Il est à noter que lors de l'enterrement d'El Abbès à Fès, l'Istiqlal a proposé de participer au service d'ordre avec sa milice et ses motocyclistes. Le prince Moulay Hassan aurait refusé cette offre, en déclarant que les partis n'avaient plus à s'immiscer dans les cérémonies officielles.

15

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1294. *Londres, 5 juillet 1956.*

J'ai reçu, il y a quelques jours, la visite de M. Goffin. Le secrétaire général de l'U.E.O. venait me parler de la tâche qui lui a été confiée le 3 mai au soir par le Conseil des ministres.

Je rappelle que la question alors posée par le ministre des Affaires étrangères d'Italie, à laquelle s'étaient également intéressés MM. Beyen et Spaak, était celle des missions politiques que les états-membres pourraient conférer à l'Union. Après un bref échange de vues,

[1] Du 13 juin, reproduit dans *D.D.F.*, 1956-I, n° 395.

[2] En vue d'obtenir le ralliement de l'Armée de libération et de mettre la main sur l'assassin de Si Abbès, lequel était favorable à l'intégration des bandes de cette armée selon les vues du Palais (télégramme de Rabat n°s 2851-2853 du 30 juin, non reproduit).

M. von Brentano, président, avait proposé que, sans fixer de date ni d'ordre du jour, une réunion soit prévue dans un délai assez rapproché, au cours de laquelle les ministres délibéreraient à partir :

— d'un document établi par le Secrétaire général et basé sur son expérience d'une année d'activité;

— des propositions que M. Martino pourrait formuler sur le sujet.

M. Goffin est fort embarrassé du rapport qui lui est demandé.

Le Secrétaire général a ses préoccupations propres qui sont d'assurer à ses services et, subsidiairement, à lui-même une activité suffisante pour retenir dans leurs postes actuels ses collaborateurs et lui-même. Dans l'état actuel des choses, l'avenir de la Sarre échappant à la compétence de l'U.E.O., le rôle essentiel de cette organisation consiste en les tâches confiées à deux services établis à Paris, qui sont l'Agence de contrôle et le Comité permanent des armements.

Sans doute le Conseil doit-il élaborer quelques textes de base et connaître des constatations faites par l'Agence et le Comité. Sans doute aussi les sections culturelle et sociale font-elles du travail utile. Mais ces activités apparaissent au Secrétariat comme génératrices de littérature administrative plus que d'action politique proprement dite. L'enthousiasme des fonctionnaires intéresssés s'en ressent, sinon leur zèle. Chacun s'inquiète à part lui des possibilités d'emploi qui lui seraient offertes dans son administration nationale.

M. Goffin souhaiterait sans doute qu'un intérêt nouveau vînt combattre ces forces centrifuges. Il doute toutefois que la chose soit possible. L'étude des suggestions faites en diverses occasions par les porte-parole des gouvernements des états-membres lui paraît dépourvue de substance. Il craint, et ne s'en cache pas, de formuler lui-même des propositions qui risqueraient d'être prises en mauvaise part. Il a retiré enfin, d'un sondage fait auprès de sir Harold Caccia, l'impression très nette que le gouvernement britannique souhaite maintenir l'activité de l'U.E.O. dans ses limites actuelles. Pour toutes ces raisons, il serait très désireux que les gouvernements, ou l'un d'entre eux, voulût bien formuler plus précisément quelques directives dont lui-même pût s'inspirer.

Je me suis efforcé de relever les esprits abattus de mon interlocuteur. Je lui ai fait observer qu'aux termes de la décision prise à Paris, ce qui lui était demandé était essentiellement un compte rendu sur l'activité d'une année. Ce travail factuel ferait apparaître en clair la nature de cette activité et ses limites. Si le Secrétaire général voulait venir au devant des préoccupations des ministres, il lui était loisible, pour le faire, de leur présenter un relevé de leurs propres suggestions et de leur poser, éventuellement, les questions propres à en préciser le sens et la portée.

Je ne savais pas alors, mais ai appris depuis, que c'était bien ainsi, par voie d'interrogation méthodique, qu'allaient procéder les trois « hommes sages » chargés par le Conseil de l'O.T.A.N., pour le compte de cette autre organisation, à un travail analogue à celui que le Conseil de l'U.E.O. a confié à M. Goffin. Ne pouvant invoquer un précédent, j'ai constaté qu'aux yeux du Secrétaire général, le fait même de poser des questions constituait une initiative redoutable.

J'ai fait alors relever, à mon usage, les suggestions faites par les ministres. Elles peuvent, je crois, se résumer comme suit :

A. Afin de jouer son rôle de « conférence permanente d'information politique », les directeurs politiques des ministères des Affaires étrangères se réuniraient périodiquement (suggestions hollandaises);

B. Avant les conférences internationales, dont seuls quelques membres du Conseil font partie (type Genève), l'U.E.O. évoquerait les problèmes placés à l'ordre du jour, les participants recevant, de la part des non-participants, une sorte de mandat européen (suggestions italiennes);

C. Avant toute conférence internationale où siègent les sept pays (type O.E.C.E.), on s'efforcerait de définir une attitude commune (suggestions belges);

D. La même remarque pourrait s'appliquer avant les sessions des Nations Unies où siègent les membres de l'U.E.O., moins l'Allemagne : cette dernière serait ainsi associée de façon indirecte aux débats de New York.

De tels échanges d'opinions n'ont pour l'instant lieu qu'entre experts, avant les réunions du Conseil économique et social. Ils ne sont suivis d'aucune discussion au Conseil de l'U.E.O.

Il s'agit là, essentiellement, de coordination des positions à prendre en d'autres lieux par des représentants des gouvernements des sept états-membres.

La réunion du Conseil des suppléants à laquelle j'ai participé hier matin a fait apparaître d'autres suggestions qui n'émanent pas des ministres mais bien, l'une, de l'Assemblée de l'U.E.O., l'autre du Comité permanent des armements.

La Commission des questions de défense et d'armements de l'Assemblée de l'U.E.O. vient en effet de prendre contact à Londres avec une délégation de notre Conseil. S'étant vu, en réplique à des demandes d'information sur la politique générale des membres de l'U.E.O. pour ce qui touche leur défense commune, opposer le fait que la compétence de l'Organisation sur ces sujets était limitée à celle de l'Agence de contrôle et du Comité des armements, la Commission a prétexté des dispositions de l'article III du protocole I du traité de Paris [1] pour soutenir que la responsabilité de l'U.E.O. en matière de défense étant conjointe à celle de l'O.T.A.N., sa connaissance des choses devait être de même étendue. La compétence de l'Assemblée supposerait celle du Conseil, lequel serait ainsi habilité à traiter de sujets qui sont actuellement discutés dans le cadre de l'O.T.A.N. seulement. Je sais que l'interprétation donnée par la

[1] Le protocole n° I du 23 octobre 1954, modifiant et complétant le traité de Bruxelles du 17 mars 1948, indiquait en son article 3 : « Un article nouveau sera inséré dans le traité comme article IV : « Dans l'exécution du traité, les Hautes Parties contractantes et tous organismes créés par elles dans le cadre du traité coopéreront étroitement avec l'organisation du traité de l'Atlantique Nord. En vue d'éviter tout double emploi avec les états-majors de l'O.T.A.N., le Conseil et l'Agence s'adresseront aux autorités militaires appropriées de l'O.T.A.N. pour toutes informations et tous avis sur les questions militaires » (*Année politique, 1954*, p. 666).

Commission au texte de Bruxelles va à l'encontre de l'intention, exprimée par le même texte, d'éviter du double emploi entre Paris et Londres. Je la mentionne cependant parce qu'elle touche mon sujet qui est l'extension éventuelle de la compétence politique du Conseil et parce que l'Assemblée en saisira sans doute les représentants des gouvernements des états-membres.

L'autre suggestion a un caractère plus immédiatement utile. Le secrétaire général du Comité permanent des armements, présentant son rapport au Conseil, a attiré notre attention sur les réunions périodiques des chefs d'états-majors de Terre et de l'Air de certains gouvernements, lesquels discutent de questions concernant les armements. Les réunions des chefs d'états-majors des forces terrestres sont affectées du sigle Finabel. Y participent : la France, l'Italie, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique. Les réunions des chefs d'états-majors de l'Air (Finbair) n'intéressent que la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Belgique. Les unes et les autres couvrent un terrain utile et le Comité permanent aurait intérêt à profiter régulièrement des travaux ainsi faits. J'entretiendrai par ailleurs Votre Excellence des suggestions que nous a présentées sur ce point M. Cristofini. Il me suffit ici d'indiquer qu'elles comportent, dans un domaine technique, une extension de la compétence du Comité, donc du Conseil.

En reprenant l'ensemble des questions évoquées soit par les gouvernements, soit par divers organismes, une idée me vient à l'esprit, qui est qu'une décision doit être prise par les gouvernements eux-mêmes sur laquelle le secrétaire général de l'U.E.O ne peut s'exprimer utilement. Les gouvernements membres de l'U.E.O. sont aussi membres de diverses organisations atlantiques ou européennes telles que l'O.T.A.N., l'O.E.C.E. et le Conseil de l'Europe. Il paraît important d'éviter que les mêmes affaires soient évoquées par les mêmes gens, au même échelon, dans le cadre de divers conseils. Le seul moyen d'éviter cet inconvénient serait de répartir ces affaires sur divers agendas en fonction non de stipulations juridiques, mais d'opportunité pratique. Les Assemblées y feraient peut-être des objections. Il appartiendrait aux gouvernements d'y répondre.

En ce qui concerne spécialement l'U.E.O., son caractère particulier est de réunir sur un même pied les représentations des six pays membres de la C.E.C.A. et qui participent actuellement aux travaux de Bruxelles, d'une part, l'Angleterre d'autre part. Peut-être cette particularité pourrait-elle favoriser des échanges d'idées sur certains sujets tels que l'Euratom et le Marché commun entre le groupe des Six et le septième membre. Je dis bien échanges d'idées et non négociations. Sur le plan franco-allemand, nous avons fait une expérience que je formulerai ainsi : l'U.E.O. peut assurer la gestion d'accords existants. Elle l'a fait dans le cas de la Sarre. Quand il s'est agi de négocier un accord nouveau, la négociation s'est engagée en dehors du Conseil, entre les deux gouvernements intéressés. De même, s'agissant des Six et de l'Angleterre, la recherche d'arrangements éventuels pourrait se poursuivre par d'autres

voies. Mais le Conseil permettrait éventuellement des échanges de renseignements et de commentaires dont faisait état ma dépêche n° 1268/P.A.N. [1].

16

M. Jean Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 684. *Budapest, 5 juillet 1956.*

Le bruit s'est répandu ici qu'au cours de la semaine dernière, les milieux militaires de la capitale avaient tenu au Cercle des officiers une séance de libres discussions du genre recommandé par les résolutions du XXe Congrès communiste de Moscou, et que le débat avait rapidement pris une tournure suffisamment subversive pour qu'on y mît fin précipitamment, alors que 70 orateurs étaient encore inscrits.

Vérification faite, il s'agit toujours de la manifestation Petöfi, objet de mon rapport n° 674 par le même courrier [2] et dont le lieu de réunion était au Cercle militaire; de ce fait, nombre d'officiers, parmi lesquels plusieurs de hauts grades, se trouvaient en uniforme parmi la masse de curieux qui assistait à la séance, et il est fatal qu'ils se soient trouvés englobés dans les manifestations d'hostilité envers le régime et dans les acclamations favorables à Imre Nagy.

Il n'est toutefois guère douteux que l'armée professe, à l'égard de la dictature de fait de Rakosi, des sentiments du même ordre que la masse du public magyar. Le dernier match de football entre le Racing Club de France et la Honved nous a donné l'occasion d'un entretien non dépourvu de franchise avec un officier supérieur qui représentait le ministre de la Défense et s'est informé de ce que nous pensions de la nouvelle politique du régime; comme nous lui demandions ce qu'il en pensait lui-même, il nous a répondu d'abord qu'il était communiste à la différence de beaucoup d'autres officiers de l'armée hongroise; ensuite, que les résolutions du XXe Congrès étaient intervenues plus qu'à point : lui et ses camarades de parti en étaient venus, en effet, à ne plus pouvoir tenir moralement dans ce qu'il appelait « l'isolement »; il est apparu que

[1] Non retenue.

[2] Du 2 juillet, non reproduit, qui transmettait en annexe une note de l'attaché culturel relatant une réunion houleuse qui s'était tenue le 27 juin, sous les auspices du club d'étudiants Petöfi, sur le problème de l'information et de la presse. Le romancier Tibor Dery était venu entre autres personnalités pour réclamer la liberté d'expression et juger indispensable un changement de personnel à la tête du parti communiste. C'était la première fois que, sans le nommer, un orateur désignait à la rancune de la majorité le chef de la « vieille garde stalinienne », Rakosi.

par « isolement », il entendait à la fois celui du parti communiste dans la nation, et celui de la nation du monde non soviétique.

De tels propos tenus par un communiste de l'armée attestent peut-être à quel point la libéralisation du régime a pris de suite un caractère plus ou moins irréversible aux yeux du commandement des forces armées, sur la fidélité desquelles Budapest et Moscou comptent suffisamment pour qu'elles aient bénéficié dès leur formation et continuent de profiter d'un traitement de faveur exceptionnel dans le cadre de la démocratie populaire hongroise.

17

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 2433 à 2438 [1]. Réservé. *Paris, 6 juillet 1956, 13 h. 50.*

Suite à mon télégramme précédent [2].

« Monsieur le Président,

« J'ai pris connaissance avec tout l'intérêt qu'elle mérite de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 6 juin dernier sur le problème du désarmement [3] ainsi que de la déclaration qui y était jointe.

« Comme il l'a marqué dans le communiqué publié à Moscou à l'issue de nos entretiens, le gouvernement français est profondément désireux de favoriser par tous les moyens en son pouvoir la solution du problème du désarmement. C'est à ce titre qu'il a reconnu la portée et l'intérêt des mesures de démobilisation récemment décrétées par le gouvernement de l'U.R.S.S. [4]. Il ne croit pas cependant qu'elles puissent à elles seules suffire, en l'absence d'un système de contrôle adéquat, à instaurer la confiance mutuelle dont dépend la solution des problèmes que vous évoquez.

« Pour importantes qu'elles soient, ces mesures ne sont en effet pas uniques en leur genre. Dès la fin de la dernière guerre, le gouvernement français a procédé de son côté à d'importantes réductions d'effectifs, en partant cependant d'un niveau qui était très inférieur à celui des autres puissances, et notamment à celui des forces soviétiques.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 6680-6685), Washington (nos 7112-7117) et Bonn (nos 1991-1996).

[2] Le télégramme de Moscou no 2432, du même jour, annonçait le projet français de réponse à la lettre du président du Conseil soviétique du 6 juin (voir note suivante). Ce document ne devrait être remis au Kremlin « qu'au reçu de nouvelles instructions » du Ministre.

[3] Sur la lettre adressée par le maréchal Boulganine au président des États-Unis et à d'autres hommes d'État, dont le président du Conseil français, voir *D.D.F.*, 1956-I, no 383 (et note).

[4] Sur la réduction des effectifs de l'armée soviétique annoncée le 14 mai par le gouvernement de Moscou, voir *D.D.F.*, 1956-I, no 383 (note).

« À la Commission du désarmement des Nations Unies, comme au sous-Comité constitué par celle-ci, le gouvernement français a de tout temps multiplié les efforts pour faciliter l'entente. Il a cherché à tenir compte de tous les points de vue exprimés et à en faire la synthèse. Il est prêt à renouveler ses efforts dans le même sens.

« Dans ces conditions, il ne serait pas juste de rejeter sur certaines seulement des parties en cause toute la responsabilité de l'absence d'accord. L'état de choses actuel doit bien plutôt nous inciter, chacun pour notre part, à de nouvelles tentatives pour mieux comprendre la position des autres puissances. C'est dire qu'une continuation des travaux dans le cadre des Nations Unies est, plus que jamais, nécessaire, en vue de parvenir à un accord sur un programme de désarmement assurant la sécurité de tous les états participants grâce à un système efficace de contrôle.

« D'ici là, le gouvernement français est disposé à envisager les mesures qui pourraient être prises pour renforcer la confiance. Il ne vous échappera pas que, dans la situation actuelle, ces mesures, en ce qui concerne la France, peuvent difficilement prendre la forme de réductions d'effectifs. Aussi bien existe-t-il d'autres domaines où des efforts pour une meilleure compréhension peuvent être entrepris et menés à bien, sans plus attendre.

« Dans votre lettre, vous mentionnez également la possibilité d'une réduction des forces françaises actuellement stationnées sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. C'est là, à mon avis, un problème qui ne peut être considéré isolément. Dans les conditions présentes, des mesures de ce genre auraient, pour les organisations de sécurité des pays de l'Europe occidentale, des conséquences d'une portée très grave, alors qu'elles laisseraient pratiquement intacts les dispositifs de même nature établis par l'U.R.S.S. et les nations qui lui sont alliées. Je crains donc que votre suggestion ne soit pas vraiment propre à assurer la détente, c'est-à-dire à donner aux peuples le sentiment qu'ils sont efficacement garantis contre toute menace.

« Seul un ensemble de dispositions portant aussi bien sur le désarmement et son contrôle que sur les questions politiques les plus urgentes, notamment la réunification de l'Allemagne, et sur la sécurité est susceptible, s'il est appliqué progressivement, de créer peu à peu cet état de choses auquel nous aspirons tous.

« C'est pourquoi le gouvernement que je préside souhaite vivement que soient poursuivies les négociations entreprises sur le désarmement dans le cadre des Nations Unies. Il s'inspirera, lors de ces discussions, de l'esprit de conciliation et de respect mutuel qui a toujours été le sien, et il ne doute pas que la persévérance, la bonne foi et le désir sincère d'aboutir de tous les participants ne rendent possibles des progrès véritables sur la voie qui conduit à une paix véritable dans la justice.

« Veuillez agréer ... »[1].

[1] Le texte de la lettre du président du Conseil français ne devait être remis que le 17 juillet. (Documentation française, *Articles et documents*, n° 0386, 26 juillet 1956, *Textes du jour*).

18

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 2258 à 2265. *Paris, 6 juillet 1956, 22 h. 10.*
Très urgent. Secret. Réservé.

D'après les informations que vous m'avez transmises, je comprends que MM. Guedira, arrivé cet après-midi, et Balafrej qui rejoindrait son collègue le 9 juillet, viennent à Paris pour protester au nom du gouvernement marocain contre les mouvements récents des troupes françaises, et pour tenter d'obtenir une interprétation, voire une modification de la partie du protocole du 2 mars qui reconnaît que le statut de l'armée française au Maroc demeure inchangé.

Le gouvernement français n'entend pas se laisser entraîner dans une telle discussion.

Il ne peut admettre que le principe de notre liberté d'action soit mis en cause et ne consentirait à discuter des missions de l'armée française, sur un plan très général, que dans le cadre d'une négociation d'ensemble sur la défense commune, que les autorités marocaines ne semblent pas souhaiter.

En ce qui concerne les modalités pratiques d'application du principe général de la liberté, le gouvernement estime que, dans la mesure où elles auraient à être discutées avec les autorités marocaines, les pourparlers doivent avoir lieu au Maroc. C'est à vous et au général Cogny que revient le soin de trouver des solutions pratiques dans ce domaine. Dans les derniers jours, il semble que vos pourparlers aient permis de régler d'heureuse façon un certain nombre de difficultés et que le général Cogny ait engagé avec le prince Moulay Hassan des discussions intéressantes. Le gouvernement est soucieux de ne pas gêner votre action. Si les ministres marocains tentent d'aborder ces sujets et d'évoquer tel ou tel mouvement de troupes françaises, nous renverrons donc les discussions à Rabat.

Sur un point particulier, le gouvernement se propose notamment d'appeler l'attention des Marocains sur l'intérêt qu'il y aurait à trouver rapidement une solution pratique, qui pourrait d'ailleurs ne pas faire l'objet d'un accord écrit. Il s'agit de la surveillance de la frontière algéro-marocaine et des propositions qui avaient été avancées dans l'aide-mémoire du général Ély (Je me réfère à vos télégrammes n°s 3044 et 3048)[1]. Mais sur ce point également, nous déclarerons à nos interlocuteurs que les pourparlers doivent avoir lieu à Rabat.

[1] Du 5 juillet, reproduits ou analysés ci-dessus sous le n° 11.

En revanche, et bien que le voyage des ministres marocains à Paris soit fait de leur propre initiative, nous sommes prêts à avoir avec eux toutes discussions d'ordre général qu'ils souhaiteront. Il sera intéressant d'aborder avec M. Balafrej les différents problèmes qui se posent à l'heure actuelle dans les rapports franco-marocains, et d'évoquer les récents développements internes de son pays.

La présence du ministre des Affaires étrangères marocain à Paris permettra, d'autre part, de procéder à un tour d'horizon rapide de la situation internationale, et d'étudier en particulier les intentions marocaines dans ce domaine. Votre télégramme n° 2985 [1] montre que les dirigeants marocains hésitent sur l'attitude à adopter vis-à-vis de la Ligue arabe. Les visites irakiennes ont dû permettre au Sultan et à ses ministres de se faire une opinion sur le pacte de Bagdad. Il y a là des questions qu'il me paraît opportun d'évoquer avec M. Balafrej.

Avec M. Guedira, nous aurons également plusieurs problèmes précis à débattre. Certaines difficultés sont pendantes depuis la création de l'A.R.M. : statut des personnels français, prise en charge des soldes sur le budget marocain, organisation de la Défense nationale marocaine, etc. D'autres sont liées aux projets de développement de l'A.R.M.

Les indications qui précèdent sont destinées à votre information personnelle, ainsi qu'à celle du général C.S.T.F.M. Je ne vois pas d'inconvénients cependant à ce que vous en fassiez état auprès des autorités marocaines.

[1] Le télégramme de Rabat n°s 2985-2987, du 4 juillet, non reproduit, indiquait que, lors de sa récente visite au Maroc, M. Noury Saïd aurait fait valoir à M. Balafrej que le développement économique et l'évolution politique de l'Empire chérifien étaient beaucoup plus avancés que ceux de l'Égypte et des pays du Moyen-Orient et que tomber dans le creuset de la Ligue arabe, dominée par l'Égypte , constituerait pour lui une sorte de régression. M. Balafrej se serait montré très réceptif à l'égard de cette argumentation et aurait dit que le Maroc se sentait plus proche des démocraties occidentales que de l'Égypte. Il aurait paru également intéressé par une adhésion éventuelle à la partie économique du traité de Bagdad.

19

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 2252 à 2257. Réservé. *Paris, 6 juillet 1956, 22 h. 20.*

Au début du mois de mai, le gouvernement français s'est engagé à mettre à la disposition de l'armée royale marocaine les équipements et l'armement correspondant aux dotations des formations prévues à l'annexe I de l'échange de lettres des 7 et 19 mai [1]. Le ministère de la Défense nationale, que j'avais interrogé, m'a fait savoir que les déficits réduits qui peuvent encore subsister par rapport à ces dotations seront complétés dans les prochaines semaines. Il ne restera plus qu'à négocier la forme juridique de cession définitive de ces dotations comme cela a été prévu par l'échange de lettres des 7 et 19 mai. J'espère avoir bientôt les éléments qui permettront d'engager cette négociation.

Après fourniture des quelques matériels encore manquants, le gouvernement français aura intégralement rempli ses engagements vis-à-vis de l'armée royale marocaine et ne sera plus tenu à aucune livraison. Si le gouvernement marocain estime qu'il a de nouveaux besoins résultant soit d'une modification des dotations théoriques des unités, soit d'un accroissement des effectifs au-delà du chiffre arrêté les 7 et 19 mai, soit de nécessités militaires non prévues jusqu'alors, il devra s'adresser au gouvernement français en précisant la nature des matériels requis et les raisons de sa demande. Une négociation pourra alors s'engager entre les deux gouvernements au terme de laquelle le gouvernement français décidera s'il est disposé ou non à donner suite à la requête marocaine. Dans le cas où une réponse favorable lui serait donnée, les modalités de règlement financier des nouvelles livraisons devraient ensuite être arrêtées d'un commun accord.

En d'autres termes, une fois les engagements français de mai remplis, de nouvelles livraisons de matériel ne pourront être envisagées qu'à la suite d'une nouvelle décision d'ordre gouvernemental. Le gouvernement

[1] La mise sur pied de l'armée royale marocaine fit l'objet d'un échange de lettres entre Paris et Rabat les 7 et 19 mai. Aux termes de cet arrangement, la France donnait son accord à la demande présentée par Rabat qui portait sur un effectif de 15.000 hommes environ, et mettait à la disposition de l'armée marocaine les équipements et matériels correspondant aux dotations de ses formations. L'encadrement des unités serait mixte, et un premier contingent d'environ 200 officiers français était placé immédiatement à la disposition de l'armée royale; ce personnel ferait l'objet d'un « contrat-type » d'une durée d'un an, dont les clauses seraient arrêtées en commun. Les droits acquis, notamment en matière d'ancienneté, pour les militaires marocains ayant servi dans l'armée française et qui seraient intégrés dans l'armée marocaine seraient maintenus. Les dispositions de l'annexe I concernaient la répartition des 15.000 hommes par formations d'armes et services.

français ne repousse pas *a priori* les demandes marocaines [1]. Mais il ne peut accepter que les fournitures françaises se poursuivent sans limites et pour satisfaire presque automatiquement les besoins marocains à mesure qu'ils se présentent. Il lui est impossible également de donner aux autorités marocaines les devises étrangères nécessaires à l'achat de matériels étrangers, selon le bon plaisir des chefs militaires marocains. Il est de l'intérêt des deux pays de ne pas agir en désordre dans ces domaines. Des projets inconsidérés compromettraient pour longtemps l'équilibre budgétaire marocain. Nous ne pourrions nous y associer d'aucune manière.

Il serait bon que l'essentiel de la présente communication fût porté à la connaissance des autorités marocaines, dans des conditions que vous fixerez en accord avec le général Cogny [2].

20

Comptes rendus des négociations franco-tunisiennes à Paris [3]

(3-6 juillet 1956)

I

Séance du 3 juillet 1956

Assistaient à cette séance :

Du côté français : MM. Savary, Seydoux, Basdevant, de Courcel, Bloch-Laîné, Cheysson et Toffin.

Du côté tunisien : MM. Bourguiba, Bahi Ladgham, Mongi Slim, Masmoudi, Ben Yahmed, Belkhodja et Monder ben Ammar.

[1] Par télégramme n°s 3069-3071, du 5 juillet, non reproduit, l'ambassadeur de France à Rabat indiquait qu'au cours d'un entretien avec M. Lalouette, le ministre marocain de la Défense nationale avait évoqué la nécessité de hâter l'intégration dans les forces royales d'une partie importante des éléments ralliés de l'Armée de libération. M. Guedira avait estimé que le plafond de 29.000 hommes qui semblait jusqu'alors avoir été adopté devrait être porté à 40.000 hommes. M. Lalouette avait souligné les réactions que susciterait du côté français ce nouveau renforcement de l'armée royale, avec les lourdes incidences financières qu'il entraînerait. Dans l'esprit du gouvernement français, les conversations de Paris sur la création de cette armée avaient en effet établi le principe du plafond. Pour M. Guedira, il y avait eu malentendu : au cours des pourparlers, il avait indiqué que pour Rabat, les 16.000 hommes appelés à former immédiatement les premières unités de l'armée royale n'en étaient que le « noyau initial ».

[2] Le gouvernement français devait donner son accord aux fournitures d'habillement et d'équipement demandées. Il rappelait à cette occasion, dans un aide-mémoire du 16 juillet au ministre marocain de la Défense nationale, non reproduit, la nécessité de mettre aussitôt que possible à la charge du budget marocain les dépenses de l'armée royale, tout en laissant la possibilité au gouvernement de Rabat d'assumer les diverses catégories de dépenses à des dates différentes.

[3] Ne sont ici reproduits que les comptes rendus effectivement retrouvés.

M. Bourguiba commence par rappeler les questions évoquées à la première séance des négociations :

a. Question de la D.S.T. qui revêt un caractère d'urgence [1];

b. Question de l'implantation des troupes françaises en Tunisie. M. Bourguiba désire obtenir un accord sur le principe d'une évacuation progressive de l'armée française au fur et à mesure que l'armée tunisienne sera capable d'assurer ses responsabilités : ce principe découle du protocole du 20 mars [2] et de l'indépendance reconnue à la Tunisie. C'est seulement lorsqu'aura été admis le principe de l'évacuation progressive de la Tunisie par l'armée française que pourra être discuté entre les deux délégations le problème de la défense commune. M. Bourguiba insiste sur le caractère préalable de la question de « l'allégement » militaire : les effectifs français stationnés en Tunisie à l'heure actuelle (environ 40.000 hommes) sont excessifs; si la valeur du concours apporté par l'armée française au rétablissement de la sécurité dans le Sud tunisien n'est pas contestée, il n'en reste pas moins qu'il s'agit là d'une tâche qui doit à l'avenir être dévolue à l'armée tunisienne.

M. Savary est d'accord pour que la question de la D.S.T. et celle des accords commerciaux soient discutées dans le cadre des présentes négociations :

a. D.S.T. La délégation française présentera ses observations à ce sujet.

b. Accords commerciaux : il s'agit là d'une question essentiellement technique, à discuter dans le cadre de l'Union douanière et monétaire franco-tunisienne. M. Bloch-Laîné sera appelé à titre d'expert à participer aux discussions qui auront lieu à ce sujet.

En ce qui concerne le problème de l'implantation militaire, le secrétaire d'État estime que le gouvernement français doit en être saisi avant qu'une réponse puisse être apportée sur ce point à la délégation tunisienne.

Il exprime également le vœu que la délégation tunisienne fasse connaître les autres points qu'elle souhaiterait voir évoquer au cours des conversations actuelles.

M. Bahi Ladgham indique à son tour que la D.S.T. constitue un problème urgent qui doit être réglé sans délai; selon lui, la D.S.T. doit relever exclusivement de la compétence du gouvernement tunisien qui a la responsabilité de l'ordre public. En ce qui concerne les accords commerciaux, le gouvernement tunisien est désireux de négocier et de conclure lui-même de tels accords avec des pays tiers; pour la discussion de cette question, il conviendrait de mettre à profit la présence à Paris de M. Nouira, ministre des Finances du gouvernement tunisien.

Le travail de révision des conventions de 1955 pourrait faire l'objet de conversations à Tunis même.

(1) Sur ce sujet, voir la note séparée reproduite en annexe.

(2) Reproduit dans l'*Année politique, 1956*, p. 509-510. Voir également *D.D.F.*, 1956-I, n° 188.

En ce qui concerne le problème de l'implantation des troupes françaises en Tunisie, M. Ladgham exprime le désir de la délégation tunisienne de connaître dès la prochaine réunion des deux délégations la position du gouvernement français sur ce point.

M. Seydoux fait remarquer que le travail de révision des conventions sera difficilement effectué à Tunis en raison de l'absence sur place d'experts français. Il propose que certaines questions soient discutées à Tunis, et d'autres à Paris.

M. Bourguiba donne son accord à cette dernière proposition.

M. Savary indique qu'à son avis, il faudra examiner cas par cas les problèmes qui pourront être traités soit à Paris soit à Tunis.

M. Ladgham souhaite qu'on établisse un calendrier des prochaines conversations : avant le retour à Tunis de M. Bourguiba, des séances de travail à Paris devraient dégager les principes applicables à la solution des questions principales (D.S.T., accords commerciaux, Défense).

M. Bourguiba souligne une fois de plus l'importance qu'il attache aux questions de la D.S.T. et de la Défense. Il indique que la notion de défense commune ne comporte pas, à son avis, pour la Tunisie, l'obligation d'accepter la présence des troupes françaises sur son territoire.

M. Savary, tout en indiquant qu'il est d'un avis contraire sur ce dernier point, reconnaît que le problème de la présence des troupes françaises en Tunisie est en effet primordial.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 4 juillet à 16 heures.

II

Quatrième réunion : mercredi 4 juillet

Étaient présents :

MM. Savary, R. Seydoux, de Courcel, Basdevant;

MM. Bahi Ladgham, H. Belkhodja, Mongi Slim, Masmoudi, Ben Yahmed.

M. Savary propose que l'on constitue, dès maintenant, deux commissions, l'une chargée de la question de la D.S.T., l'autre de celle de la négociation des accords commerciaux.

M. Ladgham indique que la Commission chargée de la question de la D.S.T. devrait étudier également les questions connexes se rattachant au protocole annexe n° 4 de la convention générale (ordre public).

M. Mongi Slim demande que la compétence de la Commission soit définie comme comprenant toutes les questions encore pendantes en matière d'ordre public, parmi lesquelles la D.S.T. et la gendarmerie.

M. Ladgham estime que la Commission doit examiner en premier lieu la question de la D.S.T.; les autres problèmes relatifs à l'ordre public seront étudiés ensuite. Du côté tunisien, les délégués à cette commission seront MM. Slim et Masmoudi.

M. Savary indique que les experts français à la Commission chargée de la D.S.T. seront : MM. de Courcel et Basdevant; M. Bloch-Laîné figurera comme expert français dans la Commission relative aux accords commerciaux.

M. Ladgham indique que les délégués tunisiens à cette seconde commission seront MM. Nouira et Belkhodja.

Ces commissions se réuniront le jeudi 5 juillet à 10 heures (pour la D.S.T.) et à 18 heures (pour les accords commerciaux).

M. Ladgham demande que l'étude de la question de la radio soit entreprise aussi rapidement que possible et que l'on prévoie dès maintenant une réunion pour fixer le calendrier des travaux et la ventilation entre les affaires qui seront traitées à Tunis et celles qui le seront à Paris.

La date de cette réunion est fixée au vendredi 6 juillet à 10 h. 30.

III

Cinquième réunion : vendredi 6 juillet, 9 h. 30

Secrétariat d'État aux Affaires étrangères

Étaient présents :

MM. A. Savary, R. Seydoux, J. Basdevant, A. Valls;

MM. Bahi Ladgham, H. Belkhodja, Mongi Slim, Masmoudi.

M. Ladgham propose un programme pour les travaux à venir.

Après discussion, ce programme est accepté.

À Paris : Poursuite des travaux des deux commissions :

— D.S.T.,

— accords commerciaux,

— ouverture des travaux de la Commission radio.

À Tunis : Ouverture des travaux des deux commissions chargées respectivement de la révision des conventions :

— coopération administrative et technique,

— judiciaire.

À Tunis également : discussion sur la forme juridique de mise à la disposition de la gendarmerie française.

Quand ces commissions seront arrivées à un certain point de leurs travaux, d'ici un mois à six semaines, une nouvelle réunion gouvernementale aura lieu à Paris.

À l'issue de cette réunion, deux nouvelles commissions entreprendront à Paris la révision des conventions :

— culturelle,

— générale.

M. Slim fait remarquer que la Commission chargée de la D.S.T. devra également étudier d'autres questions intéressant la sécurité, telles que le contrôle des eaux côtières et de l'espace aérien, et les autres annexes du protocole annexe n° 4.

Il est convenu que ces questions seront étudiées après celles qui intéressent la surveillance du territoire.

MM. Masmoudi et Belkhodja font alors remarquer que cette procédure de discussion est difficile, car toutes les questions sont liées.

M. Belkhodja souligne en particulier que la discussion sur la procédure de négociation des accords commerciaux n'a de sens que si toute la convention économique est reprise. M. Masmoudi fait la même remarque à propos de la D.S.T. et de la convention judiciaire.

M. Ladgham pense, au contraire, qu'il convient de distinguer les problèmes. Il y a un problème général de droit qui sera étudié lors de la révision des conventions. Il y a des problèmes de fait qui peuvent être abordés en priorité, et qui permettront d'adapter les moyens.

Le vice-président du Conseil marque sa confiance dans l'issue des travaux et sa conviction que les deux délégations peuvent s'entendre.

M. Savary donne son accord à la méthode proposée par le vice-président du Conseil tunisien.

Il annonce que la liste des experts qui seront chargés d'étudier les questions de radio, et la date de la première de la commission correspondante à Paris seront communiquées d'ici peu à Tunis.

Il demande enfin au gouvernement tunisien de bien vouloir nous faire connaître, avant l'ouverture des travaux des deux commissions chargées de réviser à Tunis les conventions de coopération administrative, technique et judiciaire, les observations et les propositions tunisiennes dans ce domaine.

Annexe

Note [1]

Nouvelles attributions des forces armées en Tunisie en matière de sécurité

Confidentiel.

Au moment où le gouvernement tunisien assumera la responsabilité de la surveillance de son territoire, il y aura lieu d'obtenir pour le commandement français en Tunisie les compétences ci-après indiquées.

Ces compétences seront exercées par des militaires ou par des fonctionnaires civils provenant des anciens services français de Sûreté, mis pour emploi à la disposition du commandement français par l'intermédiaire du service de sécurité de la Défense nationale et des forces armées.

[1] Cette note a été établie par la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes (sous-direction de la Tunisie), en vue des négociations qui allaient s'ouvrir le 3 juillet entre la France et la Tunisie.

I. *Renseignement.*

Il s'agit d'une question exclusivement française qui n'exige aucun accord préalable des autorités tunisiennes.

II. *Contrôle et surveillance.*

Les forces armées françaises demeurent responsables de leur propre protection et de celle de leurs installations.

Les forces armées françaises sont associées aux services tunisiens de surveillance du territoire dans l'exécution des missions suivantes :

— contrôle des Français et des étrangers,
— surveillance des frontières, des ports et des aérodromes,
— contrôle de l'importation des armes, munitions et explosifs,
— contrôle des postes émetteurs radioélectriques et des émissions clandestines.

Le commandement français est consulté lors de l'élaboration des textes tunisiens concernant les questions précédentes.

En ce qui concerne le contrôle des eaux côtières et de l'espace aérien, le *statu quo* est maintenu, compte tenu de la non-existence d'une marine et d'une armée de l'Air tunisiennes.

III. *Répression.*

La compétence répressive du Commandant des forces armées françaises s'exerce :

a. Quand il y a compétence juridictionnelle française;

b. En cas d'extrême urgence ou de flagrant délit.

Dans ce dernier cas, les intéressés, non justiciables de la compétence juridictionnelle française, sont remis, dans les meilleurs délais, aux autorités tunisiennes.

IV. Les dispositions que prendra le gouvernement tunisien pour prévenir et punir tous actes perpétrés sur son territoire, de nature à nuire à l'accomplissement des missions des forces tunisiennes, à mettre celles-ci en danger et à en diminuer l'efficacité, seront applicables pour la protection des forces sous commandement français stationnées en Tunisie.

Dans l'attente des textes législatifs nécessaires à prendre par le gouvernement tunisien, la législation actuellement en vigueur pour la protection des forces françaises continuera d'être appliquée.

21

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES [1]

Conversations franco-espagnoles sur le Maroc

Paris, 6 juillet 1956.

1. Agissant sur instructions du gouvernement, et se référant à des déclarations regrettables du général Franco sur l'Afrique du Nord, l'ambassadeur de France à Madrid a, le 18 mai, demandé au ministère des Affaires étrangères d'Espagne des explications sur la politique de son gouvernement à l'égard spécialement de l'Algérie [2]. En même temps étaient renouvelées les offres, déjà faites à l'automne 1955, de procéder à des échanges de vues entre les deux gouvernements sur leurs intérêts au Maroc.

2. Des assurances favorables nous ayant été apportées quant à l'Algérie, et notre proposition d'échanges de vues ayant été acceptée par M. Martin Artajo, plusieurs réunions ont été tenues au Département pour fixer le programme de ces entretiens. Le Président voudra bien trouver ci-dessous les principaux points qui se dégagent de ces discussions.

Position espagnole.

3. Il semble tout d'abord que le moment actuel soit relativement favorable pour tenter l'expérience d'une conversation avec l'Espagne. D'une part, le gouvernement de Franco est fort ébranlé, et cet affaiblissement rehausse le rôle de l'armée dont beaucoup d'éléments critiquent la politique arabe du Caudillo et regardent vers la France. D'autre part, l'Espagne, depuis son accord avec les États-Unis [3] et son entrée aux Nations Unies [4], est contrainte à sortir de l'isolement où elle s'est tant complue. Le problème précis qui se pose pour elle est de choisir entre les satisfactions de prestige que lui donne son appui aux nationalismes arabes, et les avantages réels que pourrait lui apporter un rapprochement progressif avec les nations occidentales. Pratiquement, il s'agit de

[1] Rédigée pour le président Pineau.

[2] Voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 328.

[3] En 1953, avait été signé entre les deux pays un traité d'assistance économique et de coopération militaire.

[4] En décembre 1955, avec quinze autres pays, l'U.R.S.S. ayant renoncé à exercer son droit de veto : *D.D.F.*, 1955-II, n° 426 (note).

savoir comment votera l'Espagne aux Nations Unies en novembre, spécialement sur l'affaire algérienne.

Position française.

4. Du point de vue français, il n'y a pas d'inconvénient à tenter de faciliter cette évolution possible. Il n'y a pas non plus d'illusions à se faire : Franco n'aime pas la France et ne fera rien pour lui plaire. Mais, dans l'état d'anarchie de cette dictature, des contacts bien pris peuvent permettre certains infléchissements que le chef de l'État ignore ou peut feindre d'ignorer. D'autre part, il existe incontestablement, entre la France et l'Espagne, des problèmes à résoudre à la suite de l'indépendance marocaine. On peut distinguer entre problèmes politiques généraux et problèmes concrets d'aménagement d'intérêts.

Réserve générale relative au gouvernement marocain.

5. La principale réserve concerne nos rapports avec le Maroc. D'une part, des conversations franco-espagnoles peuvent éveiller la méfiance du Sultan. D'autre part, les Marocains semblent disposés à nous concéder des avantages beaucoup plus substantiels qu'aux Espagnols. Il y a lieu, dans ces conditions, de mettre rapidement au courant le gouvernement de Rabat des conversations envisagées, en soulignant qu'elles ne porteront que sur des problèmes qui sont, de toute façon, à régler entre la France et l'Espagne, et que, dans notre esprit, elles doivent permettre de mettre fin aux intrigues espagnoles avec les éléments qui cherchent à faire, aux dépens du Sultan, une surenchère nationaliste. Il sera nécessaire, d'autre part, de tenir le plus grand compte, au cours des conversations, de la marche de la négociation franco-marocaine et donc de ne prendre aucun engagement. Le but des conversations franco-espagnoles est d'éclaircir l'atmosphère, de dégager les terrains où une entente est possible et d'assurer les bases d'une future harmonisation de certains intérêts. Il ne s'agit nullement de conclure un accord avec l'Espagne dont les Marocains pourraient prendre ombrage. Il y aura lieu d'ailleurs de prévoir l'information du gouvernement marocain, non seulement de l'ouverture des négociations, mais aussi de leurs principaux aspects.

Problèmes politiques.

6. En ce qui concerne les problèmes généraux, il a été unanimement reconnu que celui que nous avions, avant tout, intérêt à poser était celui de l'Algérie. Aucun effort ne devrait être ménagé pour faire comprendre aux Espagnols que, si nous étions prêts à parler avec eux, c'était dans l'idée qu'ils comprenaient le sens de notre action en Algérie et cesseraient d'apporter, sans profit pour eux-mêmes, un appui au nationalisme extrémiste d'Algérie. C'est par une explication à ce sujet que devraient commencer les conversations, et il serait bon que cette position fût rappelée de temps en temps aux Espagnols au cours des négociations. En ce qui concerne le Maroc, nous pourrions réaffirmer notre intention de respecter les intérêts légitimes de l'Espagne au Maroc septentrional sans nous laisser entraîner cependant vers une discussion des problèmes de

défense commune (pacte méditerranéen, O.T.A.N.), ni même de la défense future du Maroc, qui ne sont pas encore mûrs, et dont la solution dépend, en grande partie, de l'orientation que prendra le gouvernement marocain lui-même. Il ne fait pas de doute, d'autre part, que nous pourrons assurer les Espagnols de notre intention de ne pas faire stationner de troupes françaises dans l'ancienne zone Nord. Mais il ne nous appartient évidemment pas de donner des assurances en ce qui concerne les troupes de l'armée royale encadrées d'officiers français.

Ce respect des intérêts de l'Espagne implique que nous comprenons sa position en ce qui concerne les présides et Ifni. La question se pose de savoir si nous pouvons, en cette affaire, lui promettre notre appui. Une telle promesse pourrait peut-être lui éviter la tentation de faire des concessions aux Marocains sur les territoires du Sud en échange d'assurances sur les présides. Mais nous ne sommes pas très bien placés pour prendre à Rabat la défense des possessions espagnoles au Maroc. Il est donc préférable qu'aucun lien ne soit établi pour l'instant entre le problème des territoires du Sud et celui des présides. Si les Espagnols posaient eux-mêmes la question, il serait nécessaire d'en référer au Département.

7. Les problèmes plus concrets sont les suivants :

— questions militaires;
— question des frontières du Sud;
— questions économiques, judiciaires et culturelles;
— question de Tanger.

Questions militaires.

8. Les questions militaires sont les plus importantes. Les points suivants devraient être examinés :

a. Formation de l'armée royale;

b. Contribution en matériel à cette armée et financement;

c. Position future des troupes françaises et espagnoles au Maroc[1].

En même temps, nous devrions demander nettement aux Espagnols leurs intentions à l'égard de l'Armée de libération. Nous devrions leur marquer les inconvénients considérables, tant pour la paix au Maroc que pour l'autorité du Sultan, que comporte tout appui accordé à ces éléments et souligner l'incidence de ce problème sur celui de l'Algérie. Une bonne méthode d'approche serait de demander aux Espagnols leurs informations sur cette armée et de les confronter avec les nôtres.

Frontières du Sud.

9. La question des frontières du Sud semble intéresser Madrid, puisqu'une note vient de nous être remise en vue de l'abornement des limites du Rio de Oro. Partant de là, il y aurait lieu d'interroger les Espagnols sur leurs réactions à l'égard des revendications marocaines. Un point particulier est celui de la zone Nord du Rio de Oro, le Maroc

[1] *Note du document :* Une note jointe, préparée par le S.G.P.D.N., précise les aspects concrets de ces questions [non reproduite].

méridional, que, selon certaines informations, les Espagnols seraient disposés à évacuer [1]. Une telle attitude de leur part compromettrait sérieusement notre position, notamment en ce qui concerne Tindouf. C'est le premier aspect qui devra être traité. Il est d'ailleurs souhaitable que, dès maintenant, l'attention de l'ambassade d'Espagne soit attirée sur ce sujet.

Questions judiciaires, culturelles et économiques.

10. Les questions judiciaires, culturelles et économiques sont plus difficiles à aborder, étant donné que, dans ces domaines, le Maroc semble disposé à nous réserver un traitement beaucoup plus favorable qu'à l'Espagne. Il est probable cependant que les Espagnols demanderont que l'on examine les problèmes économiques que posera la substitution probable du franc à la peseta dans le nord du Maroc. Il serait bon de leur répondre que nous sommes prêts à entendre leurs vues et à leur donner certaines informations, étant entendu que ces discussions devraient être entreprises à une date ultérieure, ceci afin de nous permettre, entre-temps, de pousser notre négociation avec le Maroc. En ce domaine, comme en celui du statut des étrangers au regard des tribunaux, des instructions précises devront être demandées par nos représentants, avant toute conversation autre que d'exploration.

Tanger.

11. La question de Tanger [2] ne paraît pas présenter de difficultés insurmontables, sauf en ce qui concerne le régime définitif, qui pose le problème de la neutralité, et donc celui de la défense. Dans l'immédiat, et jusqu'à l'automne, il devrait être entendu que toute difficulté sur place entre représentants français et espagnols devrait être examinée entre les deux gouvernements dans le cadre des conversations prévues.

[1] Par télégramme n°s 2475-2476 du 19 juillet, non reproduit, le Département rapportait les nouvelles recueillies par le ministre de la France d'outre-mer. Tandis que d'importants renforts militaires destinés au Sahara espagnol (Seguiet el Hamra) se trouvaient à Ceuta à la fin juin, la population civile de la zone comprise entre le Draa et le parallèle 27° 40 (Maroc méridional espagnol) pourrait être évacuée sur sa demande. Des instructions avaient été données à la police locale de n'opposer aucune résistance armée aux éléments en provenance du Maroc qui pénétreraient dans cette zone. Enfin, des troupes espagnoles stationnées à Tantan et Tizgui-Rempt avaient reçu l'ordre de se replier sur Cap Juby.

[2] À la suite d'une réunion tenue à Rabat au début du mois, un protocole était paraphé le 5 juillet par le ministre marocain des Affaires étrangères et les huit délégués des puissances siégeant au Comité de contrôle. Aux termes de ce texte, un régime était prévu pour la zone de Tanger pendant la période transitoire, c'est-à-dire avant la négociation du statut définitif de la ville internationale. L'administrateur était remplacé par un gouverneur marocain, tandis que les quatre administrateurs adjoints prenaient le titre de conseiller; la police générale était mise à la disposition du gouverneur et recevait ses directives de Rabat; la police spéciale franco-espagnole était mise à la disposition du gouvernement marocain. Le Comité de contrôle était maintenu, mais il s'abstiendrait de statuer par ordonnances en matière législative; l'Assemblée législative verrait bientôt cesser ses fonctions, et sa compétence serait restreinte aux affaires de caractère régional. Malgré le maintien de la législation propre à Tanger, les lois d'ordre général ou constitutionnel édictées à Rabat par le Sultan seraient étendues à Tanger quand elles présenteraient un caractère d'urgence.

D'autre part, au cours de cette réunion, la question de la négociation du régime définitif de Tanger avait été soulevée. Le gouvernement de Rabat avait demandé que la Conférence se tînt au début d'octobre dans la petite ville de Fedala.

Tactique.

12. Au point de vue tactique, il semble que la conversation devrait être ouverte par M. de La Tournelle. Au cours de celle-ci, seraient examinées les intentions des deux parties et établi un ordre du jour. En même temps seraient posés, à ce niveau, les problèmes généraux (§ 5) et celui de l'information du gouvernement de Rabat. Si des perspectives favorables se dégageaient, l'on pourrait charger les experts militaires d'un premier travail sur les problèmes concrets de leur compétence. Les questions plus générales qui seraient impliquées dans ces entretiens seraient éventuellement renvoyées au niveau politique. C'est à l'issue de cette première série de négociations que l'on pourrait envisager de mettre en rapport les experts économiques et juridiques. Si les Espagnols nous pressaient d'engager dès maintenant des discussions sur ces deux catégories de problèmes, il conviendrait de faire une réponse dilatoire, et, seulement en tout dernier ressort, d'accepter une conversation préliminaire au niveau politique.

Presse.

13. Il est déjà entendu avec M. Artajo qu'aucune publicité ne sera donnée à ces négociations. Une bonne part du succès éventuel dépend de l'observation de cette règle.

14. La direction générale des Affaires politiques serait reconnaissante au Président de bien vouloir lui faire savoir s'il approuve les suggestions exposées dans la présente note [1].

22

M. Ramadier, Ministre des Affaires économiques et financières,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 303. Confidentiel. *Paris, 6 juillet 1956.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le compte rendu des négociations financières qui ont eu lieu entre mes représentants et ceux des gouvernements allemand et sarrois au sujet de la Sarre.

J'attire notamment votre attention sur les points suivants :

1. MM. Mollet et Adenauer ont le 4 juin dernier à Luxembourg [2] donné instruction aux experts de déterminer le volume de la circulation

[1] Par dépêche n° 625 du 9 juillet, non reproduite, le Département indiquait à l'ambassadeur de France à Madrid que le moment était favorable pour donner suite à la proposition d'échanges de vues faite au ministre espagnol des Affaires étrangères et acceptée par celui-ci. Il appartenait à M. de La Tournelle d'exprimer les intentions de Paris dans le cadre des directives jointes à la dépêche n° 625 (non reproduite ici). Cette prise de contact devrait permettre à bref délai l'ouverture de conversations entre experts militaires.

[2] Sur ces entretiens, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 364, 366.

fiduciaire normale en Sarre, réservant à leurs ministres le soin de fixer, en fonction de ce montant, la quantité de billets français à détruire après leur échange contre des billets de la *Bank Deutscher Länder*. Par « circulation fiduciaire normale », les chefs de gouvernement ont entendu viser la circulation effective des billets après élimination des facteurs qui pourraient la perturber à la veille de la conversion monétaire.

En fait, la délégation allemande a, dans ses contacts avec mes représentants, ignoré la directive ministérielle. Elle a prétendu restreindre la notion de « circulation fiduciaire » à la part qui est couverte par les avances de l'Institut d'émission à l'État et tenté de substituer à celle de « circulation normale en Sarre » celle de « circulation optima en France ». Enfin, elle a vidé la directive de toute signification en affirmant que les billets français retirés de la circulation devraient constituer entre les mains de la *Bank Deutscher Länder* des moyens de paiement valables dans la zone franc, alors que la mission confiée aux experts ne se conçoit que si, conformément à la thèse française, et comme la directive en pose implicitement le principe, une quantité de billets correspondant à la circulation fiduciaire normale en Sarre doit être annulée.

Je vous serais obligé de bien vouloir obtenir de votre collègue allemand la confirmation de l'accord intervenu à Luxembourg sur la mission confiée aux experts. J'attire en outre votre attention sur ce que, tant que les ministres n'auront pas convenu définitivement de l'utilisation à donner aux billets français, il sera difficile que mes représentants poursuivent leurs négociations sur les modalités de la future conversion monétaire.

2. La délégation allemande continue à exiger que la Banque de réescompte de la Sarre soit pourvue d'un directeur général sarrois et que les pouvoirs de la Commission de contrôle des banques soient transférés à un comité composé exclusivement de Sarrois. Cette position n'est pas conforme à la nouvelle rédaction de la directive pour laquelle M. Maurice Faure a indiqué, dès avant la réunion de Luxembourg, avoir obtenu l'accord de M. Hallstein.

Je vous rappelle que je considère comme essentiel que les mécanismes de l'Union monétaire et douanière franco-sarroise ne subissent aucune modification pendant la période transitoire, et je précise que la prise en considération de ces renvendications allemandes m'amènerait à reconsidérer ma position sur la durée et la conception de la période transitoire telles qu'elles sont actuellement envisagées. Je vous serais obligé de bien vouloir me confirmer et de prier M. von Brentano de rappeler à la délégation allemande que la directive des chefs de gouvernement aux experts est bien, sur ce point, la suivante :

« Durant la période transitoire, les compétences actuellement dévolues aux organes de l'Union économique franco-sarroise ne seront pas modifiées. Toutefois, l'exécution administrative sera assurée par des Sarrois sous direction française (ceci à l'exclusion de l'administration douanière dont la structure ne sera pas modifiée). »

3. La délégation allemande refuse d'accepter la parité officielle du franc et du Deutsche Mark (83,33 F pour 1 D.M.) comme taux de conversion. Le taux de 100 F pour 1 D.M. a été officieusement cité.

En raison des manœuvres spéculatives que l'incertitude dans ce domaine ne peut manquer de susciter, je m'efforce d'obtenir que cette question soit tranchée très rapidement et sans équivoque, et qu'il soit officiellement annoncé que la conversion monétaire se fera à la parité officielle et sans blocage. Je vous tiendrai informé de l'évolution des discussions sur ce point dont la solution conditionne la poursuite de l'ensemble de la négociation financière.

4. Enfin, d'après la délégation allemande, un de vos représentants aurait récemment pris contact avec la famille Röchling.

Si cette information était exacte, je ne pourrais que m'étonner de ce qu'une telle initiative ait été prise sans consultation préalable de mes services, dans une affaire qui engage lourdement les intérêts du Trésor. Je vous rappelle en outre que je vous ai fait parvenir il y a plus d'un mois des propositions de règlement de l'ensemble du contentieux Röchling. Il me paraît de plus en plus urgent de prendre position dans cette affaire. Je vous signale enfin que je n 'ai toujours pas été approché par le groupe français dont vos services avaient laissé entrevoir aux miens, voilà plus de trois semaines, les intentions de rachat de la part française dans les Aciéries de Völklingen.

*
**

J'attacherais du prix à connaître dans les plus brefs délais possibles votre sentiment sur ces différents points afin que je puisse donner les instructions nécessaires à mes représentants en vue de la poursuite des négociations [1].

[1] Le document porte la signature autographe du ministre des Affaires économiques et financières.

23

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2734 à 2742. Priorité. *Moscou, 7 juillet 1956, 17 h. 45.*
Réservé.

(Reçu : 15 h. 45.)

C'est la première fois que l'un des deux grands quotidiens soviétiques consacre à la situation algérienne un éditorial dans lequel il prend ouvertement position contre la politique du gouvernement français et laisse clairement entendre que l'indépendance constitue désormais la seule solution possible du problème algérien [1].

L'importance de cet article est soulignée par les propos que m'a tenus hier, 6 juillet, M. Khrouchtchev, lors d'une réception donnée au Kremlin en l'honneur du prince Norodom Sihanouk.

Comme j'échangeais quelques paroles sur la personnalité et le rôle du Prince, M. Khrouchtchev, changeant de conversation, m'a déclaré que l'Algérie était pour lui une question plus actuelle que le Cambodge.

Il a décrit la situation en Algérie en des termes identiques à ceux qui se retrouvent ce matin dans la *Pravda*. Il a, avec une certaine véhémence, développé le thème que l'Algérie était une entreprise coloniale, que les Français avaient dépouillé les Algériens de leurs terres et qu'aujourd'hui, ils opposaient la force des armes à de justes revendications. Selon lui, il était déjà trop tard pour résoudre la question par des réformes. « Je vais vous dire franchement, a ajouté M. Khrouchtchev, ce que M. Boulganine ne pourra vous dire, mais qui est cependant la vérité. Il n'y a qu'une seule solution, c'est l'indépendance et le plus tôt sera le mieux ».

[1] Sous le titre : « Règlement pacifique du problème algérien dans l'intérêt des peuples de France et d'Algérie », la *Pravda* du 7 juillet au matin publiait un article signé « L'Observateur » et consacré à la question algérienne. L'article indiquait que les Arabes d'Algérie étaient soumis à une « oppression coloniale » et que leur lutte rencontrait la sympathie des peuples épris de liberté et de larges couches du peuple français. Le parti socialiste français, qui s'était prononcé avant d'accéder aux commandes pour un règlement pacifique du problème algérien, n'avait pas rempli ses promesses. Lors du récent Congrès socialiste, M. Guy Mollet avait dû reconnaître que la politique menée par son parti au pouvoir n'était pas socialiste, et une partie importante des congressistes avait refusé son soutien à la politique gouvernementale. Certains milieux français craignaient que les « impérialistes » américains n'occupent en Algérie les positions affaiblies de la France comme au Sud-Vietnam. L'U.R.S.S., quant à elle, avait toujours pris parti contre toute force d'oppression nationale et elle avait, lors des récents pourparlers franco-soviétiques de Moscou, exprimé l'espoir que le gouvernement français, agissant dans un esprit libéral, saurait trouver au problème une solution appropriée dans l'esprit du temps et dans l'intérêt des peuples (télégramme de Moscou n° 2733, du 7 juillet, non reproduit).

Sur ce, M. Khrouchtchev a invité M. Chepilov, « l'expert en questions arabes », à prendre part à l'entretien.

J'ai été amené à redresser, sans élever le ton, mais avec fermeté et franchise, les conceptions un peu primitives que M. Khrouchtchev se faisait de l'histoire de l'établissement des Français en Algérie et de l'évolution de ce territoire. J'ai insisté sur le fait que le gouvernement français n'avait pas de plus ardent désir que de trouver au problème algérien une solution pacifique. Il avait, à plusieurs reprises, offert le cessez-le-feu, dans des conditions qui présentaient pour nous le minimum de garanties indispensables. J'ai rappelé les différences fondamentales entre l'Algérie d'une part, le Maroc et la Tunisie de l'autre, différences qui avaient été clairement et abondamment exposées par les ministres français au cours des récents entretiens de Moscou [1].

M. Khrouchtchev a beaucoup insisté sur le fait qu'en dehors et en plus des communistes, une large partie de l'opinion française, des milieux politiques et même des cercles gouvernementaux, puisque le parti socialiste était au pouvoir, était opposée à la politique actuellement suivie, réclamait la fin du combat et un règlement négocié. Il m'a redit à plusieurs reprises sa conviction que l'indépendance était la seule solution. L'autre alternative était la prolongation indéfinie d'une guerre ruineuse, la ruine de nos positions dans toute l'Afrique du Nord, le déclin du prestige français et de l'autorité de la France dans le concert international. Il m'a assuré que, s'il me tenait un tel langage, c'était non seulement en accord avec certains principes fondamentaux de la politique extérieure de l'U.R.S.S., mais par amitié pour la France et par souci de voir notre pays conserver son rang parmi les nations.

Aux arguments tirés de la déclaration franco-soviétique du 19 mai, M. Khrouchtchev, sans s'attarder à des discussions de texte, a déclaré que depuis lors, contrairement à l'attente du gouvernement soviétique, la situation en Algérie était allée en se dégradant et qu'elle soulevait dans le monde une émotion croissante.

Ma conversation d'hier avec M. Khrouchtchev est la première qui, sans sortir des limites de la courtoisie, a pris une tournure assez vive. Elle m'a confirmé dans l'impression que, dans la phase actuelle, le gouvernement soviétique place au tout premier plan de ses préoccupations ses rapports avec le monde arabe et que c'est en flattant le panarabisme qu'il cherche à faire pièce aux États-Unis ainsi qu'à miner les bases de l'O.T.A.N., du S.E.A.T.O. et du pacte de Bagdad.

[1] Qui eurent lieu au mois de mai précédent et aboutirent à la déclaration franco-soviétique du 19 mai : voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 329, 330, 332, 364.

24

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat, à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3115 à 3126. Priorité. Secret. Réservé. *Rabat, 7 juillet 1956.*

(Reçu : 17 h.)

M. Guedira est parti pour Paris, M. Balafrej, qui s'est rendu à Tétouan où il fera le point des négociations concernant le transfert des pouvoirs, le rejoindra vraisemblablement demain.

Les entretiens que nous avons eus à Rabat ces jours derniers avec les dirigeants marocains permettent d'entrevoir d'une manière assez précise le sens de la mission dont le Sultan a chargé les deux ministres auprès du gouvernement français.

Officiellement, d'après le communiqué publié le 4 juillet, M. Balafrej et M. Guedira ont pour tâche « de régler en accord avec le gouvernement français le problème de circulation des troupes françaises au Maroc ». En fait, dans l'esprit du Sultan comme du Cabinet, le problème est plus vaste. Le président a indiqué qu'il s'agissait de définir l'interprétation à donner au protocole du 2 mars [1] en ce qui concerne le statut de l'armée française durant la période transitoire. Ce statut demeure inchangé, disent les Marocains, mais que doit-on entendre par statut et quel est ce statut ? Où a-t-il été défini ? Convient-il dans une hypothèse extrême de se référer au traité de Fès ? Ce document (article 2) indique : « Sa Majesté le Sultan admet... que le gouvernement français procède, après avoir prévenu le Maghzen, aux occupations militaires du territoire marocain qu'il jugerait nécessaire au maintien de l'ordre... ».

On est donc fondé à conclure que même aux origines du protectorat, la France ne pouvait occuper militairement des régions du Maroc qu'après en avoir avisé le Maghzen.

Sur le fond, la thèse marocaine est connue. Elle a été exposée à maintes reprises par nos interlocuteurs et commentée abondamment par la presse des partis politiques. Elle se résume ainsi :

Dans l'état actuel des choses, les forces françaises au Maroc ont le caractère de forces amies. Elles doivent stationner dans des cantonnements et casernements qui seront bien définis. Elles peuvent se livrer aux travaux et exercices usuels d'entraînement, tirs, manœuvres, etc.

[1] Reproduit dans l'*Année politique, 1956,* p. 506.

Si des déplacements d'unités militaires sont nécessaires, ces déplacements doivent être portés au préalable à la connaissance des autorités marocaines, voire s'ils sont importants être soumis à leur accord.

À entendre les porte-parole chargés de présenter cette thèse, les missions principales qui sont celles de l'armée française au Maroc n'ont plus de contenu; ces missions consistent essentiellement dans :

— la défense du territoire marocain et la surveillance des frontières;
— la protection de la colonisation française.

Sur le premier point, la création d'une armée royale que le ministre de la Défense nationale envisage de porter bientôt aux effectifs de 40.000 hommes (mon télégramme n° 3069) [1] permet au Maroc, disent-ils, de défendre son sol et de surveiller ses frontières. C'est dans ce sens qu'est rédigée la réponse marocaine à l'aide-mémoire du général Ély (mon télégramme n°s 3044 à 3048) [2].

Quant au second point, l'épisode du Souss que j'ai relaté dans mon télégramme n° 3076 [3] leur donne un prétexte pour prétendre que la colonisation française elle-même préfère s'en remettre aux autorités marocaines du soin de s'assurer sa sécurité.

À ces deux arguments, les négociateurs marocains sont prêts à joindre celui des réactions « spontanées » de la population marocaine contre les mouvements ou même la simple présence des troupes françaises. Mais on peut se demander si la violente campagne menée contre l'armée française durant ces derniers mois n'est pas au premier chef responsable de l'agitation de la population et des incidents qu'on accuse nos troupes de provoquer. C'est un point sur lequel j'ai appelé l'attention du président Bekkaï.

En fait, plus que l'interprétation exacte en l'espèce du protocole du 2 mars, c'est sa modification que désire le gouvernement marocain et son désir est d'autant plus fort qu'il est soumis actuellement à une forte pression des chefs ralliés de l'Armée de libération. J'ajoute que dans son éditorial d'hier (mon télégramme n° 3088) [4], *El Alam* ne dissimule pas pour sa part les fins dernières que se propose la politique marocaine. « Nous souhaitons, écrit-il, que les négociateurs marocains parviennent à Paris à trouver une solution provisoire quant au statut de l'armée française en attendant que soient déterminées les mesures qui conduiront à l'évacuation par elle du territoire marocain ... ». Ici, *El Alam* rejoint la position du gouvernement tunisien.

[1] Du 5 juillet, ci-dessus analysé sous le n° 19 (note).

[2] Du 5 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 11.

[3] Référence erronée : il faut lire vraisemblablement n° 3078. Dans le télégramme n°s 3078-3085 du 6 juillet, non reproduit, l'ambassadeur indiquait que des pressions avaient été exercées sur les colons du Souss pour les amener à renoncer d'eux-mêmes à l'installation d'éléments militaires français à proximité de leurs exploitations. Aussi les représentants de la Chambre d'agriculture d'Agadir avaient-ils déclaré qu'ils s'en rapportaient aux pouvoirs marocains pour assurer leur sécurité.

[4] Du 7 juillet, non reproduit (analyse de presse dont le sens est indiqué ici).

Un autre problème important que les ministres marocains se réservent manifestement d'aborder à propos de la surveillance des frontières est la question d'une délimitation officielle des frontières marocaines, notamment de la frontière méridionale. Les récentes déclarations d'Allal el Fassi [1] et la carte qu'il a publiée pour les illustrer traduisent l'ampleur exhorbitante des prétentions formulées à cet égard par certains milieux marocains. Je précise que le président Bekkaï et M. Balafrej parlent couramment de Tindouf comme d'un centre marocain.

Telle est dans ses grandes lignes la thèse que les deux ministres envoyés par le Sultan soutiendront vraisemblablement. À titre d'introduction, ils invoqueront les récents incidents soi-disant provoqués par l'armée française et plus particulièrement les incidents d'Agadir [2], oubliant que dans cette région, il ne s'est rien produit d'autre qu'une agitation populaire et une grève générale qui paraissent avoir été soigneusement orchestrées et que les mouvements des troupes françaises se justifiaient par les vols multiples d'armement survenus dans l'ancien cercle de Tiznit.

M. Balafrej et M. Guedira poseront également, me dit-on, la question de savoir si la politique française s'est modifiée à l'égard du Maroc. Le Palais et le gouvernement ont l'impression, notamment en ce qui concerne les pourparlers financiers, qu'un raidissement se manifeste à Paris. Dans nos échanges de vues, j'ai invité nos interlocuteurs à faire leur examen de conscience. La France a au cours des derniers mois suffisamment donné de gages de sa bonne volonté et de sa loyauté pour avoir le droit d'attendre de ses partenaires une bonne volonté et une loyauté égales. La coopération franco-marocaine ne saurait être unilatérale.

Sur le problème précis qui nous occupe actuellement, le statut de l'armée française au Maroc, il ne peut y avoir à mon sens dans l'état actuel des choses de changement dans notre position. Comme la correspondance de ce poste l'a maintes fois indiqué, je considère comme essentiel que les missions de nos forces stationnées dans ce pays demeurent telles que nous les avons définies, ce qui implique pour nos troupes la liberté de circuler et ce tant que l'accord sur les modalités de la défense commune n'aura pas été réalisé.

(1) Sur ces déclarations, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 228 (note), 414 (note).
(2) Sur ces incidents, voir ci-dessus les n°s 3 (et note), 10 (et note).

25

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 1164. *Rabat, 7 juillet 1956.*

J'ai examiné avec nos délégués régionaux, réunis le 18 juin à l'ambassade, la situation des Français du Maroc ainsi que les différentes tendances et les aspirations qui se manifestent au sein de notre colonie. Je crois utile, à la suite de ce tour d'horizon, de rassembler, sur les dispositions actuelles de nos compatriotes, quelques-unes des observations contenues dans mes récentes communications et de brosser en outre une esquisse générale des traits que présente, dans le nouveau Maroc, cette colonie dont le volume et l'importance dépassent singulièrement les normes habituelles en pays étranger.

*
**

Dans les campagnes, la grande inquiétude des colons a fait place, depuis environ trois semaines, à un certain regain de confiance dû à l'amélioration des conditions du travail agricole. Alors que certains conflits paraissaient insolubles, les réunions d'agriculteurs tenues à El Hajeb, Moulay Idriss, Marrakech, Settat, Fès, Meknès, Merchouch (mes communications des 7, 12 et 14 juin)[1], et les accords intervenus en matière de salaires entre employeurs et employés, ont marqué un progrès sensible dans le rétablissement d'un climat de détente. Il arrive que certains de ces accords soient remis en cause. Ce fut le cas à Marrakech où les ouvriers agricoles ont demandé leur alignement, en matière de salaire, sur ceux du Tadla. Toutefois, lorsque le commandement marocain intervient avec succès dans le règlement des conflits, comme à Meknès et dans le Souss, l'état d'esprit des colons s'améliore aussitôt. Si, en revanche, les autorités locales sont défaillantes, comme dans le Tadla, les conflits du travail prennent alors des proportions inquiétantes. Dans ce dernier territoire, il existe d'ailleurs un certain nombre de causes spécifiques de la fermentation actuelle; elles sont liées soit au conflit sur la question de l'organisation de l'office d'irrigation des Beni Amir, soit à la persistance, dans les milieux ouvriers, d'une propagande extrémiste datant de plusieurs années.

[1] Qu'il a semblé inutile de retenir.

Cependant, dans l'ensemble du pays, après avoir vécu des périodes angoissantes où les vols, les incendies, les délits de toutes sortes étaient leur apanage, nos colons connaissent actuellement un moment de répit. On n'enregistre pas, cette année, d'incendies de récoltes dus au terrorisme tel qu'il se manifestait l'an dernier et les rapports avec les ouvriers, sans être bons, sont devenus possibles. Aussi les employeurs européens font-ils de leur côté un gros effort pour éviter les incidents que semblent souvent rechercher, par xénophobie, les travailleurs agricoles.

Pour le moment, les préoccupations des exploitants français sont entièrement dominées par la récolte en cours. Celle-ci se fait, sans incidents notables, dans la plus grande partie du pays. Se sentant protégés par la présence de notre armée, les colons français estiment que leur sécurité immédiate est assurée. Ils sont, d'autre part, plus sensibles qu'on ne le pense à l'amélioration du climat politique due à notre action dans ce pays depuis six mois; ils demandent que celle-ci soit poursuivie et qu'en même temps les missions de l'armée française demeurent inchangées. C'est ainsi que dans la région de Fès, par exemple, huit colons sur dix déclarent que si la protection de nos troupes venait à leur faire défaut, la seule solution serait alors pour eux de quitter le pays, dès la fin de la présente récolte.

Dans les villes, la situation des milieux commerçants paraît plus particulièrement difficile. Un réel pessimisme règne parmi eux, les entreprises marginales ferment en assez grand nombre et l'ensemble du commerce freine considérablement son réapprovisionnement. De nombreux détaillants manifestent le désir de quitter le Maroc sans pourtant mettre leur projet à exécution. Dans la région de Meknès toutefois, une note plus optimiste a été donnée : le commerce local connaît un léger regain d'activité et entreprend progressivement son réapprovisionnement.

Les milieux industriels, enfin, se plaignent de la reprise des conflits sociaux. Les relations entre le personnel ouvrier et le personnel français de maîtrise sont tendues et préoccupent très vivement les dirigeants; les départs de contremaîtres et de spécialistes français sont difficiles à freiner. Il s'agit pourtant de techniciens que la main-d'œuvre locale ne saurait remplacer mais qui, d'autre part, s'adaptent mal à l'évolution actuelle et souffrent de l'hostilité latente qu'ils rencontrent dans leur activité quotidienne, chez les travailleurs marocains. Parfois même, les cadres français se sentent réellement en danger. Ainsi, dans la région d'Oujda (sociétés Penarroya et Royale des Mines) des menaces de mort, venant d'Algérie, ont été récemment adressées à certains de nos ingénieurs; et c'est le personnel ouvrier marocain qui, pour éviter la grève des Français et rendre quelque peu confiance à nos compatriotes, s'est remis plus activement au travail, freinant de la sorte la baisse de rendement qui de 40 % est passée à 30 % à l'occasion de cet incident. Il y a lieu de noter que c'est la première fois que des lettres de menaces émanant de « l'Armée de la libération algérienne » atteignent ainsi des Français du Maroc.

*
**

Dans son ensemble, la colonie française du Maroc est essentiellement dominée, à l'heure actuelle, par la préoccupation de sa sécurité. Chaque fois que celle-ci paraît assurée, nos compatriotes reprennent confiance. Ils se montrent alors prêts à coopérer avec les nouvelles autorités marocaines, admettent la présence de « l'Armée de la libération » et s'arment de patience devant les remous d'ordre social qui agitent ce pays. Au reste, les Français du Maroc, dans leur plus grand nombre, acceptent l'évolution nouvelle et s'y adaptent avec plus de souplesse que ne l'eussent laissé prévoir les sursauts de l'été 1955. Le protectorat n'avait pas, somme toute, effacé dans le principe la souveraineté marocaine et cette notion n'était pas étrangère à nos compatriotes. Même dans les moments où la tendance à l'administration directe était le plus marquée, l'existence d'un commandement marocain local avait habitué nos compatriotes à tenir compte de la structure administrative d'un pays qui garde son originalité propre. Cet état de choses a certainement facilité dans une assez large mesure notre action politique au Maroc lorsque les décisions capitales de l'automne dernier ont dû être prises. L'observation des facultés d'adaptation respectives des différents éléments français provoque d'ailleurs des surprises. Assez paradoxalement, ce sont parfois les éléments « libéraux » qui manifestent une certaine déception des effets de l'évolution actuelle. En revanche, de nombreux fonctionnaires du Protectorat se sont mis avec aisance au service du gouvernement marocain, se font apprécier de lui et n'envisagent plus de quitter le Maroc.

Les départs définitifs sont jusqu'à ce jour relativement peu nombreux. Encore qu'une évaluation précise soit difficile dans ce domaine, ces départs ont été estimés à environ 4.500 personnes, dont 90 % de nationalité française. Il s'agit surtout d'ouvriers qualifiés ou d'agents de maîtrise qui habitaient les campagnes. En outre, des intentions de retour en France sont constamment exprimées. Nos compatriotes étudient les voies qui leur sont ouvertes dans la métropole et vont saisir l'occasion des déplacements de l'été, qui s'avèrent plus nombreux que les autres années, pour rechercher en France des possibilités d'établissement. Ce mouvement concerne un grand nombre de fonctionnaires, d'agents temporaires, de retraités, de commerçants, d'agents de maîtrise. Beaucoup d'entre eux reviendront, convaincus de l'intérêt qu'ils ont à s'attacher au Maroc. Les observateurs pessimistes estiment pourtant que d'ici un ou deux ans, plus de 50.000 Français auront quitté ce pays.

D'une manière générale, les Français du Maroc attendent avant de prendre leur décision finale. Ils observent l'évolution de la politique interne du pays. S'ils sont fonctionnaires ou professeurs, ils attendent de connaître le sort réservé en France au projet de loi sur leur intégration, ou d'être renseignés sur la teneur des conventions franco-marocaines, en matière d'enseignement par exemple. S'ils sont agriculteurs, ils attendent la mise en place d'un organisme de rachat, de reconversion ou de crédit qui leur donne en contrepartie des fonds alloués par la France au Maroc, l'assurance de pouvoir éventuellement revendre leurs propriétés

ou bénéficier d'une aide financière. S'ils sont industriels ou commerçants, et qu'ils envisagent de partir, nos compatriotes, enfin, attendent la stabilisation de la situation pour développer leurs affaires ou se dessaisir de biens qui ne trouvent pas aujourd'hui d'acquéreurs. Plusieurs filiales marocaines de sociétés françaises songent cependant à fermer dès maintenant leurs portes du fait de la crise provoquée au sein des cadres par les manifestations de xénophobie de la part de la main-d'œuvre autochtone. D'ores et déjà, 28 entreprises parmi les 528 qui occupent plus de 50 salariés ont fermé leurs portes, licenciant ainsi près de 2.000 ouvriers marocains et environ 200 employés français (voir annexe).

D'autre part, les chefs d'entreprise, colons, industriels ou commerçants ont amorcé un mouvement de transfert vers la France ou l'étranger d'une partie de leurs disponibilités, de façon à rendre possible une éventuelle reconversion de leur activité. Les transferts ainsi effectués atteignent un total de 30 milliards pour le dernier trimestre 1955 et les trois premiers mois de l'année en cours.

Au demeurant, le pessimisme ne prévaut pas de manière égale chez tous les colons, ni chez tous les commerçants et industriels. La confiance des chefs d'entreprise est fonction directe de la solidité financière de leur affaire. Ceux d'entre eux qui peuvent traverser la période difficile actuelle sans ruiner leurs assises considèrent en général l'avenir avec espoir même si, pour le moment, l'angoissante baisse de rendement et la multiplication des conflits sociaux les préoccupent. Les récentes réunions du patronat ont permis de constater que cette volonté de se maintenir existait en particulier chez les principaux industriels casablancais. Certains d'entre eux, tels les « Jeunes Patrons », mènent une action sociale et une politique de contacts qui témoignent de leur confiance et de leur dynamisme. De même, les entreprises minières de la région d'Oujda, par exemple, continuent de penser à l'avenir et envisagent la construction à leurs frais d'écoles professionnelles susceptibles de former des mineurs, des ajusteurs, des surveillants et des porions.

*
**

Il existe en effet, parmi nos compatriotes, de nombreux éléments animés d'un sens social et d'un esprit d'initiative qui les désigneraient tout particulièrement pour représenter auprès de l'ambassade la colonie française de ce pays. Dans ce domaine, un besoin de rénovation se fait certainement sentir et les milieux français attendent, là encore, de connaître les dispositions conventionnelles qui leur seront appliquées. L'extension et l'adaptation au Maroc du régime conçu pour les « Français de l'étranger » seraient de nature à combler la lacune actuelle en permettant le recours à des élections qui ne sauraient, dans cette perspective, éveiller la susceptibilité du gouvernement marocain. Il y a lieu, en tout état de cause, de renoncer à des formules qui rappelleraient l'ancien Conseil du gouvernement et auxquelles demeurent attachés, en

particulier, les anciens délégués du 3e collège. MM. Comte et Louis Dumat ont fait connaître leurs vues à ce sujet. Le premier vient d'évoquer ce problème dans une interview qu'il a accordée le 17 juin à un correspondant de *L'Écho du Maroc,* et dont voici les principaux passages :

« En somme, c'est une sorte de retour à l'institution du Conseil du Résident général que vous envisageriez ?

« — Si vous voulez. On peut concevoir, en dehors des mandataires des intérêts purement professionnels, chambres et syndicats, un petit comité formé des représentants de ce que, pour les Marocains, on avait appelé « les intérêts régionaux et divers » qui soutiennent les intérêts normaux, culturels, etc.

« Comment, d'après vous, pourrait être composé ce Conseil consultatif ?

« Je suis un trop vieux républicain, pour ne pas souhaiter l'élection de ses membres, une vingtaine par exemple. Je crois cependant qu'à l'heure actuelle, aucune élection, même « privée », ne semble possible. Le mieux serait, en attendant, que l'autorité française désignât elle-même ceux dont elle voudrait prendre les avis, son choix se porterait sur un certain nombre de ceux qui ont déjà prouvé leur activité... et leur utilité en liaison avec les autorités marocaines. »

M. Louis Dumat écrivait, de son côté, dans une lettre qu'il adressait à l'ambassade le 26 mars :

« Vous savez combien tous mes collègues souhaitent être appelés par vous à partager nos préoccupations et vos soucis : la réunion de dimanche dernier de la Fédération a confirmé, de la part de tous, le désir qu'ils ont de continuer, comme par le passé, à participer à la vie de ce pays. J'espère vivement que les décisions que vous voudrez bien prendre rapidement, assurant la confiance que vous avez en eux, leur permettront d'être, aux yeux de la population, les détenteurs qualifiés de celle-ci. »

M. Louis Dumat, qui demande en outre que soient recherchés « les moyens d'intégrer dans la *collectivité franco-marocaine* un organisme de représentation des Français du Maroc », donne à penser que les anciens Conseils du gouvernement ont encore à l'esprit, d'une manière ou d'une autre, la notion de cosouveraineté. Il va de soi que l'indépendance de l'État marocain nous commande d'abandonner ces formules du passé.

En revanche, et quel que soit le système officiel adapté pour la représentation des Français, il y aura lieu, pour cette ambassade, de maintenir des contacts fréquents et suivis avec tous les groupements, associations et organismes existant au Maroc et comprenant des éléments français représentatifs, dans les divers secteurs, des activités de notre population.

Les secteurs à considérer sont les suivants :

— secteur social et professionnel (syndicats, associations des professions libérales, centres d'études techniques);

— secteur économique (confédérations patronales, des cadres, Jeunes patrons, Jeunes Chambres économiques, Chambres de commerce et d'agriculture);

— secteur culturel (associations culturelles, artistiques, sportives);

— secteur politique (représentants des principaux partis politiques français et des mouvements français au Maroc);

— monde ancien combattant (représentants des différentes associations);

— organismes d'entraide sociale.

*
**

Le problème du statut futur des Chambres économiques françaises est également soulevé dans les milieux politiques et économiques du Maroc.

Certains éléments de la Fédération des chambres françaises de commerce et d'industrie pensent encore pouvoir maintenir au Maroc les attributions intégrales des compagnies consulaires qu'ils dirigeaient du temps du protectorat et, bien que la Fédération n'ait jamais pris position officielle sur ce problème (du fait en partie des vicissitudes qu'elle vient de traverser dans son organisation, qui se sont traduites récemment par la substitution de M. Mohring à M. de Peretti), il semble bien que la majorité des présidents des Chambres françaises désireraient voir maintenir leurs compagnies sous forme d'établissements publics marocains à caractère représentatif dotés d'attributions de gestion et financés par le produit de taxes affectées. Certains éléments parmi les plus libéraux des dirigeants des Chambres de commerce, tel M. Croze, président de la Chambre de Casablanca, pensent avoir retenu de récentes conversations avec le gouvernement marocain que ce dernier ne serait pas hostile à une telle formule.

Il me paraît utile d'appeler l'attention du Département sur le fait que d'après des renseignements émanant de l'entourage du ministre du Commerce, les projets officieux du gouvernement marocain, ou tout au moins de M. Lyazidi, et d'ailleurs, en ce qui concerne les Chambres d'agriculture, de M. Ben Mansour, semblent s'orienter vers une toute autre voie : constitution de Chambres de commerce ou de Chambres d'agriculture mixtes, où Marocains et étrangers auraient également accès, sans distinction.

Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas opportun de perpétuer au Maroc les Chambres de commerce et les Chambres d'agriculture françaises sous leur forme ancienne. Ainsi qu'il avait été prévu à l'occasion des réunions d'étude qui ont eu lieu à Paris pour la préparation de la convention sur

la situation des personnes, c'est vers la création d'un Conseil économique consultatif où seraient admis les Français, à raison de l'importance de leurs intérêts dans les diverses branches professionnelles, que devraient s'orienter tous nos efforts. Quant aux Chambres de commerce et d'agriculture françaises, leur maintien pourrait être envisagé afin de jouer le rôle d'intermédiaire entre les agriculteurs, commerçants, industriels et artisans français d'une part, et les autorités françaises d'autre part, mais leurs attributions se trouveraient ainsi réduites à un rôle purement « consulaire », et elles devraient perdre en particulier les attributs de la puissance publique dont elles se sont trouvées jusqu'à présent revêtues. Leurs ressources ne devraient provenir que des contributions volontaires de leurs membres.

Une telle solution du problème de la représentation purement française de ces industriels, commerçants et agriculteurs installés au Maroc n'exclurait évidemment pas que, dans le cadre des Chambres économiques réunissant Marocains et étrangers et ayant le caractère d'établissements publics, nos ressortissants occupent la place qui leur revient, en fonction de l'importance de leurs entreprises.

*
**

Il convient, pour conclure ce tour d'horizon, de revenir sur les deux préoccupations majeures de nos compatriotes : souci de leur sécurité, désir d'obtenir des garanties de droit.

L'état d'esprit de la population française du Maroc ne manquera pas de s'améliorer si, dès le début de l'été, un certain nombre de précisions peuvent lui être fournies quant aux conventions franco-marocaines. Qu'elle sache, par exemple, que notre armée demeurera au Maroc, que l'enseignement français sera maintenu, que les transferts de capitaux resteront libres avec la métropole, que la justice continuera d'être rendue selon les normes de l'Occident, et notre colonie envisagera sans désarroi de poursuivre, dans les conditions nouvelles, son œuvre féconde au Maroc.

Il sera possible aussi, lorsque de telles assurances lui auront été données, de l'orienter et de la guider. Le malaise qui règne en ce moment au sein du monde ancien combattant démontrerait, s'il en fallait encore une preuve, la nécessité où se trouvera le représentant de la France d'arbitrer certains conflits et d'indiquer à nos compatriotes la voie à suivre dans un Maroc en pleine évolution où ils seront souvent l'objet d'instances et de sollicitations fort pressantes. Si je cite le cas des anciens combattants, c'est que l'émotion ressentie actuellement par les dirigeants des treize associations autres que l'« Association générale » de M. Acquaviva est très vive. Elle a été suscitée par la publication, à la suite du Conseil de cabinet du 16 juin, d'un communiqué du sous-secrétariat d'État à l'Information, conçu dans les termes suivants :

« Le président du Conseil, Si Bekkaï, dont on connaît tout l'intérêt qu'il porte au sort des anciens combattants, a mis les ministres au cou-

rant de la constitution d'une commission composée du président Acquaviva, du général May et du gouverneur Aherdane en sa qualité d'ancien officier.

« Cette commission, qui siégera à la présidence du Conseil, aura pour tâche d'étudier, en contact avec tous les intéressés, les statuts des anciens combattants, leur organisation et le système de paiement de leur pension. »

Il va de soi que les problèmes touchant les anciens combattants de l'armée française ne sauraient se régler sur le seul plan du gouvernement marocain, ni trouver une solution qui préjugerait les accords à intervenir. C'est ce que M. Lalouette a fait savoir ces jours derniers au président Bekkaï en l'invitant à recevoir les présidents des différentes associations représentées au sein du conseil d'administration de l'office marocain des Anciens combattants et victimes de la guerre.

Dans ce domaine, encore, la colonie française demeure dans l'attente.

Le résultat des négociations franco-marocaines déterminera dans une large mesure la part que pourront prendre et conserver nos compatriotes dans l'édification du Maroc de demain. Or, la présence d'une colonie française nombreuse et agissante demeurera le meilleur instrument de l'interdépendance de fait, assise principale de l'interdépendance de droit qui doit lier les deux peuples.

Annexe

Situation des entreprises de plus de 50 salariés (528 implantées au Maroc) ayant fermé totalement ou réduit leur activité du 1er octobre 1955 à fin mai 1956

	Nombre d'entreprises	Nombre d'ouvriers marocains licenciés	Nombre d'ouvriers européens licenciés
1° Fermetures totales	28	1.782	197
2° Réduction d'activité (licenciement de personnel).....	106	3.605	427
Total	134	5.387	624
3° Réduction de la durée hebdomadaire du travail.	Nombre d'entreprises	Durée moyenne du travail hebdomadaire	Nombre d'heures perdues hebdomadairement
	48	de 35 à 44 heures	47.121

26

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 3133 à 3145. Très urgent. *Rabat, 8 juillet 1956, 15 h. 50.*
Secret. Réservé.

(Reçu : 16 h. 50.)

Pour M. Savary.

En fin de matinée, au moment où M. Dubois quittait Rabat pour prendre l'avion de Paris, le président Bekkaï a demandé au général Cogny de bien vouloir passer d'urgence à son cabinet. D'accord avec le général Cogny, je l'ai accompagné chez le président du Conseil.

Avant la conférence, le général Cogny m'a informé de ses échanges de vues avec le général Kettani. Il avait précisé hier à ce dernier les modalités qu'il envisageait pour réaliser le plan dont le principe avait été arrêté avec le Prince. Comme le signalait le télégramme n° 3978 de l'ambassade [1], ce plan était le suivant :

Sécurité de la ligne de communication d'Agadir vers la frontière méridionale assurée par l'armée française qui installerait des postes, notamment à Tiznit et à Bou Izzakarn;

Surveillance frontalière assurée par les forces royales qui tiendraient Goulimine et Foum el Hassan, un élément français étant maintenu dans ce dernier centre.

Or, ce matin, le général Kettani est revenu auprès du général Cogny lui apprendre que, sur le principe même de ce plan, le Prince se heurtait à l'opposition du gouvernement et qu'il était sincèrement affecté de devoir remettre en cause l'accord qu'il avait donné lui-même à notre commandant supérieur. Il résultait des explications du général Kettani que c'était le maintien ou la réinstallation d'éléments français à Foum el Hassan, Tiznit et Bou Izzakarn que se fondant sur des raisons politiques, le gouvernement marocain voulait écarter.

La conférence qui, à 12 h 30, a réuni à la présidence du Conseil le prince Moulay Hassan et le président Bekkaï d'une part, le général Cogny, le colonel Costantini, le colonel Touya et moi-même d'autre part, a cependant pris un tour que le président du Conseil ne paraissait pas avoir prévu.

[1] Erreur sur le chiffre, qui renvoie à un télégramme du mois d'août. Il faut lire en fait : n° 3078 (analysé ci-dessus sous le n° 24, note).

Le président Bekkaï a fait un long exposé tendant à montrer que rien ne justifiait ni du point de vue politique, ni du point de vue technique, le maintien d'une unité française à Foum el Hassan et la réinstallation de nos éléments à Tiznit et à Bou Izzakarn. Il a repris la thèse selon laquelle les missions de l'armée française au Maroc étaient désormais sans objet (cf. sur cette thèse mon télégramme n° 3115) [1], ajoutant qu'il était urgent de se concerter sur la définition du statut des forces françaises durant la période transitoire et que telle était la mission qu'avait confiée le Sultan à M. Balafrej et à M. Guedira en vue des conversations qu'ils auraient à Paris.

En conséquence, le président Bekkaï, au nom du gouvernement, demandait au commandement supérieur français de retirer ses troupes de Foum el Hassan après relève par les forces royales et de ne pas installer d'éléments à Tiznit ni à Bou Izzakarn.

Visiblement soucieux de ne pas se démentir vis-à-vis du général Cogny, le Prince a alors proposé une solution permettant, selon son expression, de « couper la poire en deux » et d'établir côte à côte des éléments français et marocains à Bou Izzakarn et peut-être aussi à Tiznit.

Le général Cogny a marqué, tout en appréciant l'esprit de coopération dont témoignait le Prince, qu'il avait été, dans l'établissement du plan initialement proposé, à l'extrême limite de la position qu'il lui était permis d'adopter. Il a spécifié que, en ce qui concernait la liberté de la circulation des forces françaises, il ne pouvait faire aucune concession. S'il s'agissait de couper la poire en deux sur la ligne de communication, il demandait au Prince l'extension de cette formule à la ligne de surveillance frontalière.

J'ai moi-même fait état des directives que vous avez bien voulu envoyer à cette ambassade et que celle-ci venait de recevoir (votre télégramme n° 2258) [2] pour souligner qu'aux yeux du gouvernement français, le protocole du 2 mars, qui consacrait explicitement le *statu quo* en ce qui avait trait aux missions des forces françaises au Maroc, demeurait entièrement valable tant qu'une négociation d'ensemble n'aurait pas défini une nouvelle situation.

Le Prince a pris la parole et s'adressant au président Bekkaï, a dit qu'il était incontestable que, sur la base des textes actuels, les forces françaises stationnées au Maroc avaient conservé tous leurs droits attachés à leur caractère de « forces d'occupation », qu'il paraissait donc vain de vouloir déterminer pour elles un nouveau statut et la portée de leur mission si l'on n'abordait pas le sujet essentiel, c'est-à-dire la discussion sur la défense commune. « Sinon, a-t-il déclaré, le gouvernement marocain s'évertuera à bâtir sur le sable ». Il a donc adjuré le président du Conseil de soumettre sans tarder à l'examen du Cabinet les propositions qui avaient été faites en l'espèce par le gouvernement français, afin

(1) Du 7 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 24.
(2) Du 6 juillet, ci-dessus publié sous le n° 18.

de permettre aux négociateurs marocains d'engager des pourparlers avec la délégation française si possible dans une dizaine de jours.

« Je ferai pour ma part tout ce qui est en mon pouvoir, a-t-il ajouté, pour que le problème actuel du statut des forces françaises ne vienne pas empoisonner l'atmosphère des négociations franco-marocaines. Dans ce domaine d'ailleurs, nous devons faire notre *mea culpa,* car depuis le 2 mars, les ministres chargés de préparer et de conduire les négociations avec la France n'ont, par leurs délais, guère favorisé le développement ni la rapidité de ces négociations. Le ministre de la Défense nationale notamment, au lieu de visiter Madrid ou Le Caire, aurait dû s'attacher à étudier le projet français tendant à l'organisation de la défense commune. Nous serions aujourd'hui beaucoup plus proches du but.

« Si comme je le souhaite, nos pourparlers sur ce point peuvent aboutir rapidement, je demanderai en attendant, au gouvernement de me faire confiance pour arrêter, par entente directe avec le général Cogny, un *modus vivendi* qui permette aux forces royales et aux forces françaises de vivre en bonne intelligence et sans le moindre incident. »

Le président Bekkaï a semblé ébranlé par l'intervention résolue du Prince. Il a promis d'en conférer dès cet après-midi avec M. Balafrej et de faire son rapport ce soir au Sultan. Parlant du projet français sur la défense commune, le Prince et lui m'ont dit qu'il appelait sur certains points, dans sa forme actuelle, de sérieuses réserves de leur part. Le Prince a manifesté nettement le désir de participer le moment venu aux négociations de Paris à ce sujet.

Il a été entendu d'autre part que les contacts se poursuivraient entre le Prince et le général Cogny pour rechercher et fixer les bases pratiques d'un *modus vivendi.*

Je ne sais si les paroles courageuses du Prince seront suivies d'effet et si le gouvernement marocain, en dépit des pressions qui s'exercent sur lui, se ralliera sans difficulté à sa proposition. Mais nous considérons, le général Cogny et moi, qu'il a aujourd'hui efficacement contribué par son sens politique et sa largeur de vues à fortifier la position française, qui s'inspire d'ailleurs des intérêts communs aux deux pays.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir communiquer ce qui précède à M. le Ministre de la Défense nationale.

27

M. Guy Monod, Chargé d'affaires de France à Varsovie, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 639, 640. *Varsovie, 8 juillet 1967, 16 h.*

(Reçu : 18 h. 35.)

Suite à mon télégramme précédent [(1)].

Cet article est très caractéristique des réactions provoquées en Pologne par les événements de Poznan. La sympathie quasi-unanime des Polonais pour les manifestants leur est acquise pour le courage qu'ils ont eu de révéler au monde les difficultés de la vie matérielle dont souffre la très grande majorité de la population. Les réactions subséquentes antigouvernementales et antirusses, si elles sont également prisées par beaucoup, ne sont qu'accessoires mais peuvent prendre les aspects d'une affaire nationale et d'ordre économique, et il semble bien que les autorités s'en rendent compte et veuillent la traiter sur ce plan — ce qui ne laissera pas d'ailleurs de comporter finalement des conséquences politiques interieure et extérieures.

J'ajoute que contrairement à l'information rapportée par certains journaux français, aucune autre ville n'a été sujet de désordres.

(1) Voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 441 (et note), 444; ci-dessus les n°s 7, 9 sur les troubles de Poznan. Le télégramme n° 638 du 8 juillet, en clair, résumait un article du *Trybuna Ludu*, qui, à propos des événements de Poznan, faisait une critique sévère du régime et du parti, reprochant aux pouvoirs locaux de n'avoir pas su distinguer entre la grève et les actes de violence qui l'ont accompagnée, accusant les « déviationnistes bureaucrates de l'État ». Le télégramme n°s 666-667 du 16 juillet, non reproduit, indique qu'à la suite de cet article, le rédacteur du journal a été licencié, en même temps que certains membres du *Poprostu*, en raison de l'attitude frondeuse qu'ils avaient adoptée pendant plusieurs mois.

28

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4248 à 4252 [1]. Réservé. *Washington, 9 juillet 1956, 23 h.*

(Reçu : 4 h. 10.) [2]

Remarquant que les crédits que le gouvernement des États-Unis se proposait d'affecter au financement du barrage d'Assouan avaient été frappés de caducité le 30 juin, plusieurs correspondants de presse ont interrogé les services du département d'État et ont conclu de leur enquête que celui-ci procédait à un réexamen d'ensemble de l'attitude américaine à l'égard de l'Égypte, examen qui laissait présager une modification de cette attitude.

D'après les informations recueillies par l'ambassade auprès du département d'État, la situation peut être analysée de la manière suivante :

1° Il est exact que les crédits d'aide mutuelle du budget 1955-1956 non utilisés au 30 juin ont été frappés de caducité par le jeu normal de la législation financière. Parmi ces crédits se trouvaient ceux qui auraient été affectés au financement du haut-barrage d'Assouan, sous forme d'un don de 56 millions de dollars à l'Égypte.

Il serait inexact d'en conclure que les intentions des États-Unis ont été modifiées à l'occasion de cette échéance budgétaire. Le département d'État a fait savoir au gouvernement égyptien, par l'entremise de l'ambassadeur des États-Unis en Égypte et par celle du chargé d'affaires égyptien à Washington, que l'offre américaine était maintenue. Certes, il serait matériellement difficile au gouvernement des États-Unis de donner suite à cette offre tant que la nouvelle loi d'aide mutuelle n'aura pas reçu l'approbation parlementaire (autorisation et appropriation). Mais il s'agit là d'une procédure en cours qui peut demander encore quelques jours, au maximum quelques semaines.

2° Si donc il est inexact de lier étroitement, comme l'ont fait plusieurs journalistes, la caducité des crédits 1955-1956 pour le barrage d'Assouan au réexamen de la politique américaine à l'égard de l'Égypte, il n'en est pas moins exact que le département d'État procède à ce réexamen. À vrai dire, il y procède depuis le mois de septembre 1955.

L'étude entreprise a dégagé les éléments suivants, dont certains sont en faveur du maintien des bonnes relations avec l'Égypte et d'autres

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 1132-1137).
(2) Sans doute faut-il lire le 10 juillet, 4 h. 10.

conduiraient à l'abandon des efforts entrepris pour maintenir le colonel Nasser du côté des puissances occidentales.

A. Dans la première catégorie, tombent les décisions et les activités égyptiennes suivantes :

Reconnaissance de la Chine communiste, soutien donné aux éléments antibritanniques en Jordanie, appui aux rebelles algériens, campagne de propagande par la radio contre les puissances occidentales, difficultés soulevées au passage de certains bateaux dans le canal de Suez.

Les activités égyptiennes ont provoqué au département d'État, à l'échelon des services, de vives déceptions à l'égard de Nasser, et il n'est pas rare de relever dans les conversations privées des fonctionnaires compétents l'affirmation que le gouvernement des États-Unis a tort de continuer à chercher à s'attacher l'amitié d'un gouvernement qui n'en veut ostensiblement pas.

B. À l'inverse, on relève que si le colonel Nasser avait effectivement exercé son choix et que celui-ci était au profit de l'U.R.S.S., le séjour de M. Chepilov au Caire [1] aurait été marqué par des accords spectaculaires. Or, il n'en a rien été.

M. Dulles espérerait qu'en prenant conscience du danger d'un lien trop intime avec le Kremlin, le colonel Nasser reviendra vers l'Occident. Les conversations que le président de la B.I.R.D. avait eues récemment avec le chef du gouvernement égyptien, avec le Dr Kaissouni l'encourageraient dans cet espoir.

3° Il existe donc une différence entre l'état d'esprit du secrétaire d'État et celui de ses collaborateurs, même aux échelons les plus élevés.

On a généralement tendance à croire, au département d'État, qu'à moins d'événements nouveaux et importants d'ici là, la politique américaine demeurera dans l'expectative à l'égard de l'Égypte, au moins jusqu'au voyage à Moscou du colonel Nasser. Les résultats de ce voyage seront importants, qu'ils soient positifs ou négatifs, qu'il y ait ou non des accords soviéto-égyptiens sur le financement du barrage d'Assouan et sur celui de l'industrialisation de l'Égypte.

[1] Sur ce séjour, voir *D.D.F.*, 1956-I, nos 413, 428 (et note), 434.

29

M. DE CARBONNEL, CHEF DE LA MISSION DIPLOMATIQUE DE FRANCE EN SARRE, à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 412 à 414 [1]. *Sarrebruck, 9 juillet 1956, 18 h. 30*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 402-403 [2].

Le président Ney, qui avait renoncé à chercher à obtenir le retrait de la loi sur les drapeaux ou son ajournement en séance, a eu beaucoup de peine à obtenir que la mise en vigueur de la loi soit reportée à l'année prochaine. L'amendement présenté à cet effet n'a été adopté que par 27 voix (C.D.U.-C.V.P. et une partie des socialistes) contre 17, celles du groupe de M. Schneider et 4 députés socialistes.

Un autre amendement avait d'ailleurs été apporté à la loi. Il prévoit qu'afin de respecter l'article 22 de la loi fondamentale allemande qui interdit l'utilisation par les *Länder* des seules couleurs fédérales, le futur drapeau sarrois formé des couleurs noir, rouge et or, portera en surcharge un écusson composé de divers emblèmes historiques sarrois.

Le porte-parole du parti démocrate s'est vivement élevé contre l'amendement proposé par le gouvernement en indiquant qu'il était dû à une ingérence extérieure et que le Parlement sarrois se refusait à délibérer sous la pression de Paris ou de Bonn.

Les orateurs démocrates-chrétiens ont répondu qu'il n'y avait pas là l'effet d'une ingérence extérieure, mais ils ont reconnu que le désir de ne pas indisposer inutilement la France avait été l'une des raisons du dépôt de l'amendement. Ils ont ajouté que le nouveau drapeau sarrois devant être celui d'un Land et non d'un état souverain, il était normal qu'il ne devienne l'emblème officiel de la Sarre qu'au moment du rattachement politique.

C'est la première fois que des divergences apparaissent ainsi au grand jour au sein du *Heimatbund* et que les partis de la coalition se séparent sur une question de politique générale.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 361-363).

[2] Du 7 juillet, non reproduit. Le président sarrois Ney n'avait pu empêcher l'inscription à l'ordre du jour du Landtag, pour le 9 juillet, de la troisième et dernière lecture du projet de loi sur le drapeau et les armes de la Sarre. Mais il s'efforcerait, disait-il au chef de la mission diplomatique française, d'obtenir que l'entrée en vigueur fût subordonnée à la conclusion des accords franco-allemands sur la Sarre.

30

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat, au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3205 à 3209. *Rabat, 10 juillet 1956, 23 h. 10.*

(Reçu : 23 h. 35.)

Pour M. Savary.

Je me réfère à votre télégramme n° 2289 [1].

Ainsi que vous avez bien voulu m'en charger, j'ai présenté hier au prince Moulay Hassan les vœux du gouvernement français et vos souhaits personnels à l'occasion de son anniversaire.

Le Prince m'a reçu dans sa villa du Souissi, située en bordure de l'hippodrome où venait d'avoir lieu le défilé organisé en son honneur par les groupements d'une jeunesse enthousiaste. Il a été très touché de l'attention du gouvernement et de vos félicitations. Il a accueilli avec un plaisir marqué l'annonce d'un cadeau amical et a exprimé ses remerciements avec l'élégance et la propriété des termes dont il a l'art. Il s'est déclaré résolu à effacer les souvenirs récents et à travailler pour le plus grand bien de l'amitié franco-marocaine.

Il a reçu après moi l'ambassadeur d'Espagne.

Ainsi que je le relate d'autre part, l'anniversaire du prince Moulay Hassan, le premier qu'il célèbre depuis la reconnaissance de l'indépendance du Maroc, a été l'occasion de cérémonies qui ont manifesté la popularité du Prince et exalté les sentiments d'attachement et de fidélité de la jeunesse marocaine au trône et à la famille impériale.

El Alam s'est plu à reconnaître, dans son éditorial d'hier, les dons naturels du Prince : « Une très vive intelligence, la spontanéité dans l'action, un franc sens politique; le rayonnement, le pouvoir de convaincre ses interlocuteurs, ce qui, conclut l'organe de l'Istiqlal, le rend digne d'occuper le plus haut rang de l'État ».

J'ajoute que l'invitation officielle à la réception que le président du Conseil donne aujourd'hui en son honneur mentionne le titre de « Prince héritier ». Ce titre, que les milieux du Palais avaient commencé à employer discrètement lors de la visite du Sultan à Paris en février

[1] Par télégramme n°s 2289-2290 du 9 juillet, non reproduit, M. Savary chargeait l'ambassadeur de dire au prince Moulay Hassan, à l'occasion de son anniversaire, « combien la lucidité et l'audace dont il a(vait) fait preuve dans les dernières semaines (avaient) favorablement impressionné l'opinion française ».

dernier, se trouve ainsi consacré sans que les oulémas, d'ailleurs discrédités, aient été, pour le moment, appelés à se prononcer.

Le prince Moulay désirait depuis longtemps obtenir le titre de Prince héritier. Il attendait la décision du Sultan. Tout se passe comme si cette consécration venait aujourd'hui récompenser l'heureux succès de la mission que lui avait confiée le Souverain en ce qui concerne le ralliement de l'Armée de libération [1]. Hier, c'est l'héritier du trône qui a été acclamé par la foule.

Lorsqu'il parle de son amitié pour la France et les Français, on peut le croire sincère dans la mesure où il est convaincu, comme il l'a dit au Caire [2], de la nécessité pour le Maroc de s'appuyer sur un partenaire fort et dont l'autorité internationale soit incontestable. Il a les qualités d'un souverain et aussi d'un chef politique. Son impatience, son impulsivité, le goût qu'il éprouve pour certains avantages matériels s'émousseront et s'effaceront, on doit l'espérer, devant le sentiment que l'on sent croître en lui de ses responsabilités vis-à-vis de la couronne et de son pays.

31

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2801 à 2811. Secret. *Moscou, 11 juillet 1956, 13 h. 25.*
Réservé.

(Reçu : 12 h. 25.)

Moscou, le 10 juillet 1956.

1. L'ambassade de Yougoslavie à Moscou ne dissimule pas que le maréchal Tito n'est pas très satisfait de la déclaration sur les rapports entre l'Union des communistes de Yougoslavie et le parti communiste de l'U.R.S.S. qui a été publiée à l'issue des entretiens soviéto-yougoslaves [3] et à laquelle Khrouchtchev, de son côté, n'avait consenti qu'à contrecœur (cf. mon télégramme n° 2702) [4]. Comme je l'ai déjà indiqué au Départe-

(1) Sur cette mission, voir ci-dessus le n° 14.

(2) Sur le voyage du Prince au Caire, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 440; ci-dessus le n° 4.

(3) Sur ces entretiens, voir *D.D.F.*, 1956-I, nos 411, 418, 421, 426.

(4) Par télégramme nos 2702-2713, du 5 juillet, non reproduit, l'ambassadeur de France à Moscou transmettait quelques précisions sur les récents entretiens soviéto-yougoslaves, la portée du communiqué final du 20 juin et la déclaration du même jour relative aux rapports entre les deux partis, précisions que lui avait fournies son collègue yougoslave. La déclaration sur les relations entre les partis était un document assez élastique, qui permettait d'établir la coopération la plus étroite ou de se contenter de liens très lâches; pour Belgrade, les rapports entre le P.C.U.S. et le parti communiste yougoslave se situaient sur le même plan que les rapports entre ce dernier parti et n'importe quel autre parti ou mouvement étranger communiste, socialiste ou progressiste.

ment, les dirigeants soviétiques sont restés constamment sur la réserve en ce qui concerne les questions de doctrine et, jusqu'ici, la déclaration n'a fait l'objet d'aucun commentaire exhaustif. La position des théoriciens du parti à l'égard du communisme yougoslave demeure donc celle qui a été définie à l'intention des militants dans un article du *Kommunist* très nuancé (ma dépêche n° 902/EU) [1]. Elle peut être résumée en une phrase : les bases économiques et politiques de l'édification du socialisme existent pour l'essentiel en Yougoslavie et celle-ci peut et doit progresser dans cette voie.

2. À ne considérer que le sens obvié de ses divers paragraphes, la déclaration n'ajoute rien, bien au contraire, aux prises de position antérieures des Soviétiques. Qu'il s'agisse des diverses formes de l'édification du socialisme, de l'indépendance et de l'égalité des droits des partis communistes, de l'échange des « expériences socialistes », des documents importants avaient en fait donné aux Yougoslaves, avant le voyage du maréchal Tito, des apaisements plus nets. C'est le cas notamment du communiqué du 18 avril annonçant la dissolution du Kominform et de l'article de la *Pravda* du même jour commentant cette décision. La résolution finale du XXe Congrès elle-même était plus encourageante pour les théoriciens de Belgrade qui pouvaient y voir le triomphe de leurs « idées » dans la mesure qu'elle condamnait le dogmatisme sclérosé, la bureaucratie paralysante, l'abandon de l'internationalisme prolétarien pour l'égoïsme national, le recours à un modèle unique pour l'édification du socialisme, le reniement du pur léninisme, etc.

3. Indirectement toutefois, le maréchal Tito a obtenu satisfaction sur un point auquel il semble avoir attaché beaucoup d'importance : la déclaration approuve d'avance les contacts que le parti yougoslave pourra prendre pour son propre compte avec les autres partis communistes, et notamment avec ceux des démocraties populaires. Mais l'on ne saurait dire que la formule employée constitue pour ces derniers un mot d'ordre pressant. Il semble que les Soviétiques demeurent toujours très réticents dans ce domaine et que les encouragements donnés au maréchal Tito visent surtout l'action que celui-ci pourra entreprendre auprès des partis socialistes et des mouvements progressistes. Quant au règlement des questions encore en litige entre Belgrade et certaines démocraties populaires récalcitrantes, il devra être obtenu par les moyens propres des Yougoslaves, Moscou s'étant refusé à exercer les pressions souhaitées par le maréchal Tito. Mon collègue yougoslave m'a informé que sur ce point, le résultat des pourparlers avait été entièrement négatif.

[1] Du 15 juin, non reproduite. L'article du *Kommunist* analysé présentait les conceptions des deux états comme très proches, et l'avenir de leur collaboration comme très prometteur. Il s'efforçait de mettre leur réconciliation à l'actif de l'U.R.S.S., soulignait que les bons rapports du gouvernement de Belgrade avec l'Occident ne le détournaient pas du camp socialiste, marquait les inconvénients des relations économiques américano-yougoslaves, la parenté de vues entre Moscou et Belgrade sur les grands problèmes, et, tout en rendant hommage aux réalisations du régime yougoslave à l'intérieur, évoquait ses hésitations et ses retours en arrière.

4. Il est encore impossible de porter un jugement sur les pourparlers qui ont eu lieu en tête-à-tête, entre le maréchal Tito et M. Khrouchtchev. Ce dernier, qui a fort peu concédé, serait peut-être allé plus loin s'il avait pu suivre sa pente. Mais on devine à de nombreux indices que sa politique à l'égard de la Yougoslavie se heurte à une très forte résistance au sein du collège. Dans tous ses discours, il a consacré de nombreux passages à la défendre et à la justifier. Il serait d'ailleurs erroné de croire qu'il a lui-même abandonné toute méfiance à l'égard du maréchal Tito. Quant aux expériences concrètes des communistes yougoslaves en matière d'édification du socialisme, il ne semble pas les prendre très au sérieux. Mais il est sans doute plus conscient que d'autres des services que la Yougoslavie peut rendre à l'U.R.S.S. et au communisme dans les conditions historiques actuelles.

Les Yougoslaves, de leur côté, n'ignorent pas les raisons tactiques de l'empressement dont ils ont fait l'objet ici. L'étroite surveillance policière à laquelle ils ont été soumis était propre à leur rappeler qu'en dépit de la disparition de Staline et de Beria, l'efficacité, sinon les prérogatives, des services secrets demeure entière. Si j'en crois les confidences qui m'ont été faites, le maréchal Tito a pu bien rarement s'entretenir à cœur ouvert avec ses collaborateurs, le spécialiste qui l'accompagnait ayant presque toujours décelé les traces de dispositifs d'écoute variés. Des microphones avaient été disposés jusque sous le sable de la plage privée de la ville de Sotchi où il a passé quelques jours.

32

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4298 à 4302 [1]. Réservé. *Washington, 11 juillet 1956, 24 h.*

(Reçu : le 12, 14 h. 10.)

D'après des informations recueillies de source sérieuse et que je transmets au Département avec les réserves habituelles, les représentants des puissances membres du pacte de Bagdad se sont réunis le 9 juillet à l'ambassade de Grande-Bretagne. M. George Allen, secrétaire d'État adjoint, assistait à cette réunion.

L'ambassadeur d'Irak se serait montré le plus loquace. Il aurait marqué, en premier lieu, l'intérêt qu'il attachait à ce que les États-Unis continuent de manifester leur appui à l'alliance. Sans doute s'étaient-ils récemment joints au Comité économique et au Comité antisubversif.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1158-1162).

Mais une adhésion complète donnerait au pacte un nouvel élan. M. George Allen aurait assuré les membres de la réunion du soutien sans réticence des États-Unis. Il leur aurait promis une aide matérielle très substantielle.

Il aurait ajouté que son gouvernement ne pouvait toutefois songer à adhérer au pacte lui-même, une telle décision aurait d'ailleurs plus d'inconvénients que d'avantages à cause des lenteurs et des difficultés de la procédure parlementaire de ratification.

L'ambassadeur d'Irak aurait ensuite souligné combien les événements d'Algérie rendaient difficile au Proche-Orient la position de son gouvernement, allié aux puissances occidentales, elles-mêmes solidaires de la France, alors que l'Égypte se livrait impunément à toutes les surenchères nationalistes, rappelant que le Premier ministre de l'Inde et le ministre des Affaires étrangères de Ceylan avaient récemment exprimé l'espoir d'une solution à brève échéance, grâce à l'établissement de contacts entre le gouvernement français et les rebelles [1]. Il aurait suggéré que les États-Unis prétassent leurs bons offices à cette fin. M. George Allen aurait répondu que le gouvernement américain souhaitait lui aussi un accord et une pacification aussi rapide que possible. Mais il faisait à ce sujet entière confiance à la France et n'entendait nullement intervenir dans une affaire qui était du ressort du seul gouvernement français.

33

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4303 à 4307 [2]. *Washington, 11 juillet 1956, 0 h.*

(*Reçu :* le 12, 14 h. 30.)

Le correspondant à Londres du *New York Times* a télégraphié le 10 juillet que le gouvernement britannique suivait avec attention l'activité que déploie le gouvernement irakien en vue d'établir des liens avec les états du Maroc, de Tunisie et de Libye. M. Benjamin Welles rappelle à ce sujet les visites au Maroc du roi Fayçal au mois de mai et, plus récemment, de Noury pacha Saïd et de M. Jamali [3]. Il fait également

[1] Le 22 mai, le Premier indien avait présenté, devant son Parlement, un plan en cinq points destiné à mettre fin au conflit algérien et comportant notamment la reconnaissance par la France de l'entité et de la personnalité nationales de l'Algérie sur une base de liberté : *D.D.F.*, 1956-I, n° 356 (note).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 1163-1167), Rabat (nos 2429-2433) et Tunis (nos 1763-1767).

[3] Le roi d'Irak s'était rendu au Maroc du 25 au 27 mai, mais peu d'informations filtrèrent des entretiens particuliers qu'il eut avec le Sultan; un projet de mariage du Roi avec une des filles du Sultan ne fut pas alors confirmé. Quant au Premier ministre irakien, il séjourna à Rabat du 2 au 5 juillet. Sur le voyage de M. Noury Saïd, voir ci-dessus le n° 18 (note).

allusion au projet de mariage entre le roi Fayçal et la princesse Aïcha. Selon le correspondant du journal américain, le gouvernement irakien aurait essentiellement pour objectif d'éviter que l'Égypte ne renforce sa position dans la rivalité qui l'oppose à l'Irak, et n'accroche à son char les états nouvellement indépendants de l'Afrique du Nord.

Un agent du service compétent au département d'État a indiqué incidemment à l'un de mes collaborateurs que le gouvernement irakien avait discrètement fait sonder, il y a deux mois, le gouvernement américain sur l'appui qu'il serait disposé à donner à une entreprise destinée à faire entrer le Maroc et la Tunisie dans le groupe des puissances occidentales grâce à leur adhésion, complète ou partielle, au système du pacte de Bagdad.

Le département d'État avait fait répondre qu'avant de songer à s'étendre, ce pacte devait d'abord se renforcer. En ce qui concerne plus particulièrement le cas de la Tunisie et du Maroc, il était souhaitable que ces deux pays demeurassent liés à l'Occident. Il y aurait des raisons de penser que ces liens pourraient s'établir directement, sans qu'il soit nécessaire de passer par le détour de Bagdad.

En donnant ces indications à mon collaborateur, le fonctionnaire du département d'État a ajouté que la prise de position américaine était motivée, en premier lieu, par le souhait que la France serve d'intermédiaire entre l'Occident et ses deux anciens protectorats et, en second lieu, par les inconvénients que présenterait une extension en cette direction du pacte de Bagdad, qui perdrait ses caractéristiques de *Northern Tier* défensif contre l'U.R.S.S. pour prendre l'aspect d'un bloc arabe constitué en opposition au bloc égypto-syro-saoudite [1].

[1] Par télégramme n°s 96-97 du 21 juillet, non reproduit, l'ambassadeur de France en Irak soulignait lui aussi que Noury Saïd cherchait à détacher de l'Égypte le Maroc et la Tunisie, pour les maintenir par l'entremise du pacte de Bagdad dans le camp occidental. Aussi M. de Vaucelles recommandait-il au Département « d'adopter enfin, à l'égard de l'Irak, une politique *positive* ».

34

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 552 à 560 [1]. *Madrid, 12 juillet 1956, 13 h.*
Priorité absolue. Secret.

(*Reçu :* 15 h. 57.)

Le ministre des Affaires extérieures, qui s'était rendu à Majorque pour y saluer à son passage M. Nixon, m'a reçu hier soir dès son retour à Madrid. Nous avons eu un entretien de cinquante minutes.

J'ai tout d'abord commenté à M. Artajo, qui était assisté du sous-secrétaire d'État, le dernier débat du Conseil de sécurité sur l'Algérie [2].

J'ai souligné la position favorable prise en cette occasion par l'Inde et divers états asiatiques, à la suite de l'exposé de nos intentions qu'avait fait Votre Excellence à Delhi et en raison des appréhensions que pouvait provoquer dans ces pays l'intrusion de la politique soviétique dans les affaires du Moyen-Orient.

J'ai rappelé que si la question d'Algérie était évoquée à la prochaine Assemblée générale, le gouvernement français observerait avec la plus grande attention la conduite qu'adopterait l'Espagne et en tiendrait compte dans ses relations avec sa voisine. Le ministre m'a dit que, la veille, son gouvernement nous avait manifesté sa compréhension : les négociateurs espagnols à Tétouan avaient en effet été pressentis le 10 juillet afin que fussent envoyés dans l'ancienne zone française (et vraisemblablement, supposait-on à Madrid, sur la frontière de l'Algérie) des *interventores* intégrés dans l'administration marocaine, ce qui avait été refusé, dans le désir d'éviter toute cause de friction avec les autorités françaises.

J'ai questionné mon interlocuteur au sujet d'une information du Caire selon laquelle la Ligue arabe serait favorable à la candidature de l'Espagne au Conseil de sécurité. Le ministre m'a répondu que certains états sud-américains avaient vivement conseillé à Madrid de briguer ce siège, que les états arabes avaient été pressentis, et avaient promis leur appui, mais qu'aucune démarche n'avait été accomplie auprès de la Ligue arabe.

Il a fait observer que la question était d'ailleurs complexe en raison de la candidature de l'Italie.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat sous les nos 2345-2353.
(2) Sur ce débat, voir *D.D.F.*, 1956-I, nos 399 (et note), 434 (note), 438.

J'ai commenté ensuite les instructions que Votre Excellence a bien voulu me remettre [1], assurant que nous nous proposions de dissiper le climat de méfiance qui pesait sur nos intentions réciproques au Maroc, de dégager dans des domaines déterminés les bases d'une entente et d'assurer dans l'avenir la conciliation de certains intérêts.

M. Artajo m'a donné son accord de principe sur tous les points de notre programme.

Il supposait que son gouvernement désignerait pour les entretiens militaires un ou deux généraux : je lui ai fait remarquer que, de notre côté, en dehors de l'attaché militaire, le représentant du ministère de la Défense nationale serait un colonel ou un commandant. Le ministre pense que le gouvernement marocain nous créera plus de difficultés qu'à l'Espagne au sujet du déploiement des effectifs nationaux, ceci afin d'entraver notre action en Algérie. Les entretiens militaires pourraient commencer le lundi 16 juillet.

L'expert espagnol pour les entretiens sur la délimitation des frontières des possessions françaises et espagnoles au sud du Maroc serait le général Villegas, directeur de l'administration des Colonies, assisté des négociateurs de l'accord de Saint-Sébastien de 1952 [2]. L'Espagne entendrait résister aux pressions de l'Istiqlal afin de préserver de tout empiètement Ifni, le Sahara espagnol et le Rio de Oro. Le ministre envisage de solliciter l'arbitrage de la Cour de La Haye si l'intransigeance marocaine ne peut être surmontée.

M. Artajo admet la nécessité de surseoir aux échanges de vue [politiques et économiques] en raison de la complexité de ces problèmes, et de l'ignorance de l'Espagne des intentions marocaines.

Une délégation conduite par M. Arguëlles vient de se rendre à Rabat afin de sonder les services chérifiens.

En revanche, le ministre de la Justice, très soucieux des garanties indispensables pour les Espagnols qui demeureront au Maroc, souhaiterait que nous examinions rapidement les questions judiciaires.

Le ministre m'a dit qu'il adresserait des instructions à son représentant à Tanger afin de lui apprendre son acceptation de la procédure que je lui ai proposée [3]. Il m'a indiqué qu'il était partisan de Fédala comme siège de la prochaine conférence, car il lui paraissait impropre d'attacher le nom de Séville à un acte qui constituerait une capitulation.

[1] Voir ci-dessus le n° 21 (et note).

[2] La délimination des frontières entre la Mauritanie et le Rio de Oro avait fait l'objet, en août 1952, à Saint-Sébastien, d'un projet d'accord. Le gouvernement français avait soumis la signature de ce texte à la réalisation de certaines conditions préalables concernant l'évacuation du minerai de fer de Fort-Gouraud à travers le territoire espagnol. Madrid ayant refusé de satisfaire à celles-ci, il n'avait pas été donné suite aux propositions de la conférence de Saint-Sébastien. En mars 1956, le ministère de la France d'outre-mer, considérant que le tracé adopté à Saint-Sébastien présentait des avantages pour l'étude d'une voie ferrée contournant les territoires espagnols, demandait au Département d'approcher le gouvernement de Madrid et d'obtenir son accord pour la signature du texte élaboré à Saint-Sébastien. Les autorités espagnoles faisaient connaître le 4 juillet qu'elles étaient prêtes à approuver les conclusions de la Conférence et adressaient un projet de convention, conforme au texte de 1952.

[3] Sur cette procédure, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 392 (note).

Il a admis sans objection la nécessité d'informer le gouvernement marocain de nos conversations, en soulignant qu'elles ne porteraient que sur des questions qui nous sont communes et qu'elles ne donneraient lieu à aucune publicité.

Le ministre m'a fait savoir que le général Franco était très partisan de ces échanges de vues et que le ministre de la Guerre ne cessait de l'interroger sur la date de leur ouverture. « Espérons, a-t-il conclu, que le Maroc, source fréquente de friction entre nos deux pays, jouera désormais le rôle de trait d'union ».

35

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2831 à 2845.
Priorité. Réservé.

Moscou, 12 juillet 1956, 19 h.

(Reçu : 20 h 15.)

Par note de ce jour, le ministère des Affaires étrangères me transmet, à l'intention du gouvernement français, une déclaration du gouvernement soviétique relative à « la coopération paneuropéenne dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique » et proposant la réunion d'une conférence internationale, pour la création d'une organisation européenne.

Il s'agit d'un document d'une dizaine de pages dactylographiées, dont j'adresserai demain la traduction intégrale.

En voici l'analyse :

L'importance des découvertes atomiques exige des efforts communs des états pour organiser la production de l'énergie atomique et son utilisation à des fins pacifiques dans le domaine de la science et de la technique. La fin de la guerre froide, la détente internationale devraient faciliter une telle coopération.

Le gouvernement soviétique estime que de larges possibilités seraient ouvertes à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique par un accord sur l'interdiction inconditionnelle de l'arme atomique et la disparition des engins atomiques de l'arsenal des états.

Le gouvernement soviétique prend déjà les mesures indispensables pour le développement de la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Il part du principe que cette coopération doit exclure complètement toute possibilité d'utilisation militaire des matières atomiques réparties en vertu des accords existants.

Cette coopération n'est possible que sur la base d'une parfaite égalité entre les états et du respect des principes des Nations Unies. Elle ne peut être fructueuse que si elle ne porte pas atteinte à la sécurité de certains états et ne comporte aucune exigence d'ordre politique ou militaire.

Puissance atomique, l'U.R.S.S. prend part avec d'autres états à la création d'une Agence internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Elle considère qu'il serait particulièrement fructueux d'organiser une telle coopération sur une base régionale, notamment pour toute l'Europe.

À côté des États-Unis, les états européens réunissent en effet les conditions les plus favorables pour le développement d'une telle coopération (puissance industrielle, techniciens, matières premières) au profit des pays de l'Europe et d'autres régions.

Cependant, depuis quelque temps, dans certains pays de l'Europe occidentale, des efforts sont déployés pour exploiter les tendances à la coopération dans le domaine atomique en vue de la création d'un groupement formé de quelques états, ce qui compromet la coopération sur une base européenne.

Un tel groupement est prévu dans le projet de l'Euratom qui réunirait six états. Le plan envisagé attribuerait à ce groupement le monopole de la propriété des matières fissiles et le droit de les répartir entre les états membres. L'Euratom contrôlerait toute l'industrie atomique dans les six états et aurait ainsi un caractère supranational.

Alors qu'une partie des états de l'Europe occidentale appartient à des blocs militaires, l'activité de l'Euratom serait nécessairement subordonnée aux fins militaires de ces blocs. Les pays les plus forts au sein de l'Euratom, en fait les grands monopoles, imposeraient leur volonté aux pays plus faibles. Il en résulterait un accroissement général de la méfiance qui rendrait plus difficile la mise sur pied d'une organisation effective de sécurité européenne.

La mise sur pied d'une telle organisation, dans laquelle n'entrerait qu'une partie de l'Allemagne, accuserait la division de l'Allemagne et compliquerait encore la réalisation des mesures pour la création d'un État allemand uni, pacifique et démocratique.

La création de l'Euratom entraînerait également la suppression de toutes les limitations auxquelles l'Allemagne occidentale est soumise dans ce domaine, et ferait le jeu des revanchards.

L'Union soviétique ne fait pas mystère de ses réalisations pacifiques dans le domaine atomique et en fait volontiers profiter d'autres pays. En mars 1956, elle a réuni une conférence de onze pays d'Europe et d'Asie, qui ont conclu un accord sur la création d'un « Institut unifié des recherches nucléaires ». Cet accord est expressément ouvert à d'autres états et est appelé à devenir la base d'une coopération importante entre les savants des divers états. L'U.R.S.S. a, d'autre part, proposé, en avril, à la Commission économique pour l'Europe, la création d'une Agence pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Cette proposition partait de l'idée qu'un certain nombre de petits pays ne sont pas en mesure de résoudre par eux-mêmes les multiples problèmes que pose l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie atomique.

L'Union soviétique estime que le moment est venu de convoquer une conférence des pays d'Europe pour discuter la question de la création d'une organisation régionale paneuropéenne pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Une telle organisation pourrait être fondée sur une base intergouvernementale avec la participation de tous les états européens qui le désirent. À cette organisation pourraient participer également les États-Unis d'Amérique.

À une telle conférence pourraient être discutés les droits et les pouvoirs de l'Organisation, notamment dans l'étude des problèmes économiques, des possibilités de coordination dans l'utilisation des matières premières, de l'octroi d'une aide technique, de l'échange d'informations. Pourrait être également examiné le problème des liens permanents entre organisations nationales et internationales s'occupant de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Un large développement de la coopération paneuropéenne n'exclurait pas les accords bilatéraux. Au contraire, de tels accords conclus sur un pied d'égalité, en dehors de toute condition politique ou militaire, contribueraient à unir les efforts des états et favoriseraient la coopération entre eux.

Le gouvernement soviétique est convaincu que son appel retiendra l'attention de tous les gouvernements et états intéressés et qu'une telle coopération entre les états européens aidera grandement à la conclusion d'un accord sur l'interdiction de l'arme atomique et sur son élimination des armements des états. La réalisation d'un tel accord garantirait, à son tour, l'utilisation exclusivement pacifique des matières nucléaires pour le progrès et le bien de l'humanité.

36

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 577 à 580. *Prague, 12 juillet 1956, 19 h. s. h.*

(*Reçu :* 22 h. 41, 17 h. 38, s. h.)

Les événements de Poznan [1] et leur suite éventuelle inquiètent manifestement les dirigeants gouvernementaux.

Ceux-ci n'ignorent pas l'émotion très vive que le soulèvement des ouvriers polonais a causée et qui s'ajoute au trouble profond que ressent actuellement tout le monde communiste. Il me revient qu'instruites par ces événements et conscientes de la désaffection croissante à l'égard du régime, les autorités, tout en renforçant les mesures de sécurité, s'emploient à satisfaire, aussitôt qu'elles sont présentées, les revendications des ouvriers.

Aucune des rumeurs relatives à des manifestations violentes, qu'a signalées la presse occidentale, ne m'a été jusqu'ici confirmée.

D'autre part, il m'est assuré que la délégation gouvernementale comprenant le chef du gouvernement, le ministre des Finances, le directeur des usines Skoda, etc., qui revient aujourd'hui de Pologne, s'y est rendue à l'instigation des autorités soviétiques afin d'examiner la possibilité de fournir assistance à celle-ci, dont l'état d'infériorité ne peut la laisser indifférente.

Seule, en effet, des démocraties populaires, la Tchécoslovaquie possède une économie relativement prospère qui lui permet un geste de solidarité socialiste que l'U.R.S.S., pour des raisons politiques et économiques, hésite peut-être à prendre à son compte. Il semble, en tout cas, à peu près certain que si assistance il y a, elle se fera en dehors du Comecon, la Pologne, d'après un renseignement de source yougoslave, ayant manifesté sa volonté de ne pas lier étroitement son économie à celle de ses partenaires du bloc soviétique.

La presse tchécoslovaque a attendu la publication de la résolution du parti communiste soviétique [2] pour publier des commentaires dont le thème principal est repris chaque jour : « Nécessité d'une vigilance accrue en présence de l'activité subversive des agents américains ».

[1] Sur les troubles de Poznan et les réactions, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 441 (et note), 444; ci-dessus les n°s 2, 6, 7, 9, 12, 27.

[2] Sur cette résolution, voir ci-dessus le n° 12 (note).

37

Note du Secrétaire général [1]

Paris, 12 juillet 1956.

En réponse à l'aide-mémoire que le Secrétaire général lui avait remis le 26 mai [2], l'ambassadeur des États-Unis a communiqué aujourd'hui à M. Massigli la note ci-jointe [3].

Le document passant sous silence certaines des questions posées par nous, l'ambassadeur a fourni les réponses suivantes comme suite aux questions que lui a renouvelées M. Massigli.

1° Les États-Unis sont favorables en principe à une négociation tripartite sur les bases. Ils ne croient pas pouvoir à l'heure actuelle s'engager formellement à exclure dès maintenant toute possibilité de négociations bilatérales avec Rabat si Rabat insiste dans ce sens, mais ils ne se prêteront pas à de telles négociations sans entente préalable avec nous.

2° Les États-Unis estimant que les accords de décembre 1950 demeurent en vigueur, il en résulte qu'ils reconnaissent par là même que la France a la propriété des bases, conformément aux termes de ces accords.

3° Contrairement à la demande formulée dans l'aide-mémoire français, Washington ne s'engage pas à s'abstenir de toute forme d'aide pour l'équipement et l'organisation de la future armée marocaine. Le gouvernement américain se borne à déclarer qu'il n'a actuellement aucune intention de faire une offre dans ce sens. Au cas où une demande viendrait de Rabat, le gouvernement français serait informé sans délai. M. Dillon explique que le Pentagone n'aime pas prendre sur un tel sujet d'engagements indéfinis dans le temps; on demeure néanmoins conscient à Washington des inconvénients qu'il y aurait à provoquer des demandes marocaines et de la difficulté qu'on rencontrerait à vouloir satisfaire celles-ci : les Marocains donnent en effet l'impression de tenir insuffisamment compte des réalités.

Le Secrétaire général a dit à l'ambassadeur que telle qu'elle était rédigée et même si elle ne nous donnait pas complète satisfaction, la note nous permettait de communiquer, dans de bonnes conditions, au gouvernement marocain, les accords de 1950.

Cette communication sera faite le plus tôt possible.

(1) M. Massigli.
(2) *D.D.F.*, 1956-I, n° 346 (note).
(3) Reproduite ci-après en annexe.

ANNEXE

Secret. *12 July 1956.*

By note dated July 7, 1956, the Moroccan Government formally requested the United States Government to make available to it the texts of the Franco-American base agreements of December 1950. The United States Government considers that the French Government, rather than itself, should transmit these texts to the Moroccan Government. It is also the view of the United States Government that these texts should be delivered promptly to the Moroccan Government. As the French Government is aware, it has always been the position of the United States Government that the Moroccan Government should be informed of these agreements. Accordingly, the United States Government intends to reply to the Moroccan Government stating that the French Government will soon deliver the texts.

It is understood that the French Government plans to transmit the texts to the Moroccan Government under cover of a note along the following lines :

(1) The French Government, with the agreement of the United States Government, is hereby transmitting to the Moroccan Government the texts of the December 1950 agreements on the bases in Morocco;

(2) The French Government is prepared to furnish any supplementary information which the Moroccan Government may desire; and

(3) The Agreements of 1950 are confidential in character. Such a covering note is acceptable to the United States Government.

Regarding the matters raised in the French Government's communication of May 26, 1956, the United States Government wishes to state the following :

(1) The basic United States position is that the agreements of December 1950 are valid and binding on the Governments of France and Morocco.

(2) The United States currently has no plans what so ever to offer aid toward the organisation and equipment of the Morocco Forces. Should the Moroccan Government approach the United States regarding military aid, we will inform the French Government promptly.

(3) The United States will not initiate negotiations with the Moroccan Government at this time concerning the base agreements. However, the United States Government desires to be informed in advance of any French-Moroccan negotiations affecting United States interests in the bases and the intended object and substance of these negotiations.

38

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 51 [1]. *Paris, 13 juillet 1956, 9 h. 10.*

L'Assemblée nationale a discuté les 5, 6, 10 et 11 juillet des interpellations de MM. Félix Gouin et Maurice Schumann sur la relance européenne [2]. Ce débat était désiré par le gouvernement qui, pour éviter une répétition du précédent de la Communauté européenne de défense, entendait s'assurer, avant toute signature des traités, que les projets d'Euratom et accessoirement de Marché commun pouvaient obtenir une majorité parlementaire permettant leur ratification.

Au cours du débat, le gouvernement a été amené à préciser :

1° Que l'Euratom ne substituerait pas ses plans et son action à celle des gouvernements nationaux, mais ajouterait son effort à ceux des pays adhérents;

2° Que bien que limité pour l'instant aux six pays de la C.E.C.A., Euratom ne serait pas le prolongement institutionnel de celle-ci, demeurerait ouvert à tous les pays de l'O.E.C.E. et conjuguerait, le cas échéant, son action en matière d'énergie atomique avec celle de l'O.E.C.E.;

3° Que les institutions d'Euratom ne comporteraient que les éléments de supranationalité nécessaires à son fonctionnement technique;

4° Que la renonciation à l'explosion d'une bombe atomique serait limitée à une période correspondant au temps avant lequel cette explosion ne serait en fait pas possible, que cette renonciation n'entraînerait pas l'interdiction des recherches militaires pendant ladite période, enfin que, à l'issue du délai fixé, le gouvernement français pourrait reprendre sa liberté unilatéralement après de simples consultations avec ses partenaires;

5° Que le Marché commun ne serait institué qu'accompagné de l'harmonisation des charges sociales et fiscales, de la création de fonds de réadaptation et d'investissement et une fois déterminées les conditions

[1] Ce télégramme a été adressé aux postes d'Athènes (nos 713-716), Belgrade (nos 661-664), Bonn (nos 2069-2072), Buenos Aires (nos 223-226), Berne (nos 444-447), Bruxelles (nos 869-872), Copenhague (nos 159-162), Vienne (nos 560-563), Dublin (nos 72-75), Reikjavik (nos 105-108), Rome (nos 1158-1161), Luxembourg (nos 356-359), Oslo (nos 203-206), La Haye (nos 698-701), Lisbonne (nos 272-275), Londres (nos 6883-6886), Stockholm (nos 342-345), Ankara (nos 784-787), Washington (nos 7295-7298), Ottawa (nos 1494-1497), Moscou (nos 2526-2529), New Delhi (nos 928-931), Tokyo (nos 447-450), Madrid (nos 772-775), Rio de Janeiro (nos 393-396).

[2] Sur ces discussions, voir l'*Année politique, 1956*, p. 69-72.

auxquelles les territoires d'outre-mer pourraient être inclus dans le Marché commun.

Ces précisions données successivement par MM. Maurice Faure, Christian Pineau et Guy Mollet, ont entraîné le vote d'un ordre du jour favorable à l'Euratom par 332 voix contre 186. Il ressort des débats que les députés qui ont voté « pour » accepteront la ratification du traité d'Euratom si celui-ci est conforme aux indications données par le gouvernement au cours du débat.

39

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Tunis.

T. n°s 1750 à 1754. *Paris, 13 juillet 1956, 21 h. 50.*

M. Ladgham est venu me voir cet après-midi. Il m'a déclaré que son gouvernement estimait préférable d'ajourner les discussions qui sont actuellement en cours avec le gouvernement français. Les récentes déclarations faites au Conseil de la République [1] manifesteraient, d'après les dirigeants tunisiens, un état d'esprit qui rendait pour l'instant vaine la poursuite des négociations. D'autre part, le discours tenu hier par le ministre français des Affaires étrangères devant l'Assemblée avait rendu impossible la poursuite des négociations [2].

Il ne s'agissait pas d'une rupture, mais d'une simple interruption des négociations. Le vice-président du Conseil souhaitait qu'elles pussent reprendre bientôt dans un climat plus détendu.

[1] Au cours de l'examen du collectif et à propos du budget de la France d'outre-mer, M. Colonna (Gauche démocratique) avait déclaré, le 11 juillet, qu'il serait « choquant » que le soutien dû aux Français de Tunisie et du Maroc fût contrarié par la participation de la France à des dépenses incombant essentiellement aux états indépendants de Tunisie et du Maroc : « Soyons généreux, avait ajouté le sénateur, envers notre propre famille avant d'être prodigues envers des amis, s'il est permis de parler d'amis ».

[2] Le ministre des Affaires étrangères avait fait au début de la séance du 12 juillet après-midi la communication qui lui avait été demandée par l'Assemblée nationale sur les affaires marocaines et tunisiennes. À propos de la Tunisie, il avait déclaré : « Le gouvernement français ne peut accepter des interventions aussi déplacées et des attaques aussi furieuses que celles auxquelles s'est livré récemment le poste de Radio-Tunis sur la chaîne arabe. Aussi avons-nous fait des représentations très fermes auprès de M. Bourguiba, soulignant que de telles incartades compromettaient non seulement les relations franco-tunisiennes, mais aussi la solution du problème algérien. Si ces représentations n'étaient pas comprises, nous ne pourrions admettre qu'un poste français comme Radio-Tunis continue de telles émissions ». Le Ministre avait ajouté que si la situation demeurait délicate, elle ne devait pas être systématiquement noircie, et il avait exprimé le vœu que le gouvernement tunisien s'abstînt de prises de positions blessantes et inutiles, et prît conscience des devoirs que lui imposait l'indépendance.

J'ai rappelé à M. Ladgham qu'il était devenu nécessaire de procéder à une mise au point à la suite des propos désobligeants tenus à plusieurs reprises par des responsables tunisiens et que j'avais l'impression que la coopération n'était plus souhaitée par les Tunisiens. Si aujourd'hui, le gouvernement tunisien décidait d'ajourner la poursuite des pourparlers, nous ne pouvions nous y opposer, mais je souhaitais, comme M. Ladgham, que les discussions reprissent un jour prochain.

M. Ladgham m'a affirmé qu'il n'y avait pas de changement dans la volonté de coopération du gouvernement tunisien.

Il a enfin ajouté que s'il était interrogé par la presse, il ne tenterait pas d'expliquer l'interruption provisoire des négociations par les difficultés insurmontables qui auraient été rencontrées au cours de nos réunions, car il pense au contraire qu'une solution aurait finalement pu être trouvée dans le problème de la D.S.T. Il se contenterait de répondre à des questions éventuelles que les sujets en cours d'examen seraient abordés de nouveau dans un proche avenir. C'est également dans ce sens que je m'efforcerai d'orienter les commentaires de la presse française.

40

M. de Guiringaud, Chef adjoint de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1158, 1159 [1]. *New York, 13 juillet 1956, 18 h.*

(Reçu : 23 h.)

De la part de M. Jules Moch. Désarmement : n° 21/56/NY.

I. M. Gromyko a fait, au cours de la quatre-vingt-sixième séance de la Commission du désarmement [2], un long exposé. Il s'est attaché aux points suivants :

1° Le travail de la Commission du désarmement n'est pas en progrès. Nous piétinons depuis dix ans, la faute en est aux Occidentaux, les Soviétiques ayant en vain multiplié les concessions.

2° L'Union soviétique a proposé un système complet de contrôle, comportant des installations aux points stratégiques. Le contrôle par la photographie aérienne n'a pas pour effet de réduire les forces armées et peut même faciliter la préparation d'attaques par surprise.

3° La guerre froide ayant pris fin, l'Union soviétique et les états démocratiques ont procédé à des réductions de leurs forces armées, don-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 760-761), Ottawa (n°s 55-56) et Londres (n°s 700-701).

[2] Qui s'était réunie du 3 au 16 juillet pour examiner les travaux de sa sous-Commission.

nant ainsi le bon exemple aux Occidentaux. On a avancé que des réductions des forces armées seraient préjudiciables au N.A.T.O., mais cela n'est pas un argument valable quand il s'agit de mettre fin à la course aux armements.

4° L'Union soviétique continuera ses efforts pour aboutir à un accord mutuel et général de désarmement.

Toute cette partie de l'exposé était farcie de formules agressives notamment vis-à-vis des États-Unis.

II. M. Gromyko est passé ensuite à la question des problèmes politiques en suspens :

1° Il a ironiquement observé que l'obligation de les régler avant de passer d'une étape du désarmement à l'autre avait pour résultat d'imposer au désarmement tout entier une étape unique, celle des échecs. L'Autriche et les rapports avec la Yougoslavie sont des problèmes résolus. Il faudrait établir un système de sécurité collective dans toute l'Europe, y développer librement les relations commerciales, économiques et culturelles.

2. Il a fait une large digression sur les récents survols du territoire soviétique par des avions américains [1], propres, selon lui, à éclairer l'opinion sur les intentions des États-Unis en matière de photographies aériennes.

3° M. Gromyko déclare que les questions internationales non encore résolues l'auraient été depuis longtemps si les puissances occidentales l'avaient voulu.

a. *Question allemande.* — Les puissances occidentales se refusent à reconnaître l'existence de la République démocratique allemande. L'unification de l'Allemagne ne peut être réalisée que par un rapprochement entre la République démocratique allemande et la République fédérale allemande. Les Allemands eux-mêmes doivent se mettre d'accord sur les moyens d'unification de leur pays. On encourage les éléments militaristes de la République fédérale et on s'efforce d'empêcher un rapprochement entre la République démocratique et la République fédérale. Les forces réactionnaires freinent la réunification,

b. *Extrême-Orient.* — Le problème le plus urgent est celui qui consiste à donner à la République populaire de Chine ses droits légitimes au sein de l'organisation des Nations Unies. Les tentatives de la République populaire de Chine de rendre plus normales ses relations avec les États-Unis au cours des pourparlers de Genève n'ont pas été couronnées de succès par suite de l'attitude américaine.

Au Vietnam, les États-Unis ont repoussé l'accord international. Ils favorisent les actes illégaux de leur homme-lige Diem. Ils arment le Vietnam du sud et agissent sur son territoire comme s'il leur appartenait.

[1] Ou plutôt par des ballons sur cette polémique, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 79 (et note).

D'autre part, aussi longtemps que continuera d'exister le bloc agressif de l'O.T.A.S.E., aucun pays d'Asie ne sera garanti contre les tentatives d'une intervention des puissances coloniales dans ses affaires. Enfin, seule l'attitude des État-Unis empêche de trouver une solution équitable du problème coréen par l'unification de la Corée.

c. *Proche-Orient et Moyen-Orient.* — Le pacte de Badgad ne sert qu'à aggraver la tension, c'est une arme d'agression, c'est la « prison des peuples », selon l'expression de certains Arabes.

M. Gromyko conclut que l'argument selon lequel le problème du désarmement ne pourra être résolu aussi longtemps que les différents problèmes internationaux en suspens ne l'auront pas été a un caractère tout artificiel.

III. Changeant de ton, M. Gromyko fait les propositions suivantes, sans lien avec tout ce qui précède :

1° Engagement solennel des grandes puissances à s'abstenir de recourir à l'emploi des armes atomiques et à l'hydrogène, interdiction sans condition de ces armes, le tout immédiatement et avant tout accord.

Conclusion d'un accord sur l'interdiction des armes de destruction massive, sur la destruction des stocks et sur la cessation de la production.

Conclusion d'un accord sur la cessation immédiate de tous les essais d'armes atomiques ou à l'hydrogène.

2° L'U.R.S.S. accepte comme première étape que le niveau des forces armées soit celui proposé au sous-Comité par les États-Unis, à savoir :

— U.S.A., U.R.S.S., Chine : 2.500.000 (deux millions cinq cent mille);

— U.K., France : 750.000 (sept cent cinquante mille);

— autres pays : 150 à 200.000 (cent cinquante à deux cent mille).

Enfin, au cours d'une deuxième étape :

— U.S.A, U.R.S.S., Chine : 1 à 1.500.000 (un à un million cinq cent mille);

— U.K., France : 650.000 (six cent cinquante mille).

Les armements et les dépenses militaires devront être réduits en conséquence.

3° Établissement d'un contrôle qui permettrait de vérifier sérieusement de quelle façon tel ou tel état respecte ses obligations dans le domaine du désarmement.

4° Adoption du projet soviétique de déclaration sur les moyens propres à affermir la paix universelle et la sécurité des nations comportant renonciation par tous les états dans l'esprit de la Charte à l'emploi de toute arme atomique.

41

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Maroc

Paris, 13 juillet 1956.

I. *Négociations franco-marocaines.*

Après avoir constaté que le traité de Fès ne pouvait plus régir les rapports franco-marocains, le protocole du 2 mars 1956 [1] prévoyait que les gouvernements français et marocain concluraient de nouveaux accords définissant l'interdépendance des deux pays dans les domaines où leurs intérêts sont communs, notamment en matière de défense, de relations extérieures, d'économie et de culture.

Conformément aux dispositions de ce protocole, des négociations ont été engagées avec le gouvernement marocain qui portent sur les huit conventions suivantes :

A. *Convention militaire et de défense.*

La convention militaire et de défense proprement dite précisera la situation définitive des forces armées françaises au Maroc; elle établira, en outre, les modalités de la coopération qui doit s'établir entre l'armée marocaine et l'armée française, notamment pour la garde des frontières.

Un aide-mémoire exposant les principes généraux de la position française a été remis à ce sujet à la délégation marocaine le 27 mars [2]. Aucune réponse n'est encore parvenue.

En attendant la conclusion de la convention, la France conserve, sur le plan militaire, conformément aux dispositions du protocole du 2 mars, tous les droits qu'elle tenait du traité de Fès.

Armée marocaine.

Par deux échanges de lettres des 7 et 19 mai [3], la France a précisé les conditions dans lesquelles elle accordait son aide au Maroc en vue de la constitution d'une armée marocaine.

(1) Reproduit dans l'*Année politique, 1956*, p. 506.

(2) Document non reproduit.

(3) Sur ces échanges de lettres, voir ci-dessus le n° 19 (note).

Toutefois, un certain nombre de problèmes doivent être encore résolus :

a. Le financement de l'armée marocaine n'est assuré que provisoirement par le gouvernement français; notre position définitive devra donc être précisée sur ce point. L'intégration dans l'armée marocaine des éléments de l'Armée de libération risque d'ailleurs de rendre plus difficile la solution de ce problème : les lettres échangées avec le gouvernement marocain prévoyaient que les effectifs de l'armée marocaine seraient d'environ 15 000 hommes; l'intégration d'éléments de l'Armée de libération pose le problème de l'aide française sous une forme nouvelle.

b. Le statut des personnels français détachés dans l'armée marocaine n'est pas encore définitivement fixé (clauses juridictionnelles, contrat des personnels).

c. Le matériel sera-t-il exclusivement français et les commandes de matériel étranger envisagées par le prince Moulay Hassan seront-elles acceptées?

d. La forme juridique de cession du matériel français (environ 10 milliards) n'a pas encore été arrêtée (prêt, donation, vente).

e. Le volume et la forme de l'aide espagnole à l'armée marocaine sont encore incertains.

B. *Convention diplomatique.*

Cette convention a été signée le 28 mai 1956 [1]. Elle a été mise en application à la suite du vote de confiance de l'Assemblée nationale, le 6 juin, à l'issue du débat sur la politique du gouvernement au Maroc et en Tunisie.

Les problèmes relatifs à l'application de cette convention sont examinés plus loin.

C. *Convention économique, financière et monétaire.*

Cette convention est actuellement en cours de négociation. Elle précisera les liens d'interdépendance qui doivent être établis entre la France et le Maroc, sur le plan financier notamment (inclusion du Maroc dans la zone franc). Les deux délégations étudient, en outre, les modalités et l'importance de l'aide financière que le Maroc recevra de la part de la France pour assurer son expansion économique [2].

La question du régime douanier du Maroc n'a toutefois pas été résolue : seule l'abrogation de l'acte d'Algésiras permettrait l'établissement d'une union douanière avec le Maroc. La position française doit être précisée sur ce point.

D. *Convention sur la situation des personnes.*

La position française a été définie sur les principaux problèmes auxquels cette convention doit apporter une solution : statut des personnes

(1) Le texte en est reproduit dans l'*Année politique, 1956*, p. 508-509.

(2) Note infrapaginale : *Le Maroc demande une aide de 35 milliards.*

et des anciens combattants, nationalité, circulation, représentation des Français résidant au Maroc.

Les négociations à entreprendre à ce sujet pourraient commencer incessamment.

E. *Convention judiciaire.*

Cette convention est en cours de négociation depuis le 27 avril. Une note définissant la position française a été remise à la délégation marocaine.

La délégation française est prête à confirmer le caractère marocain des tribunaux à magistrats français; mais elle estime nécessaire d'obtenir du gouvernement marocain des engagements sur la compétence et la composition de ces tribunaux afin d'assurer aux Français et étrangers résidant au Maroc toutes garanties de bonne justice.

Jusqu'à présent, la délégation marocaine, qui considère que la gestion de ces tribunaux relève de sa compétence exclusive, s'est refusée à prendre des engagements précis.

F. *Convention culturelle.*

La délégation marocaine avait refusé, à l'origine, de reconnaître, au gouvernement français, le droit d'envoyer une mission culturelle au Maroc. Cette difficulté majeure a pu être résolue, mais de graves inquiétudes demeurent du fait de la volonté manifestée par le ministre de l'Instruction publique d'« arabiser » l'enseignement marocain. La négociation est actuellement interrompue, elle doit reprendre à la fin du mois de juillet.

G. *Convention de coopération administrative et technique.*

Un projet de convention est en cours de rédaction.

Le projet prévoit notamment les conditions dans lesquelles la France pourra envoyer au Maroc des experts et des missions d'assistance technique et l'aide qui sera fournie au Maroc pour la formation de ses techniciens. Il précise en outre la situation qui sera faite aux fonctionnaires français appartenant aux cadres chérifiens.

Cette convention pourrait être paraphée avant la fin du mois de juillet.

H. *Convention sur les frontières.*

De Figuig à l'océan Atlantique, la frontière du Maroc n'a jamais été fixée.

Les négociations à entreprendre avec le Maroc à ce sujet n'ont pas encore été engagées.

Nous devons d'ailleurs prévoir qu'elles donneront lieu à de sérieuses difficultés. Si les revendications territoriales de Si Allal el Fassi [1] paraissent faciles à écarter du fait même de leur caractère excessif, en

[1] Sur ces revendications, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 228 (note), 414 (note); ci-dessus le n° 85 (note).

revanche, les prétentions marocaines sur les régions sahariennes limitrophes de l'oued Draa ne sont pas sans fondement.

D'autre part, le Sahara espagnol constituant la façade maritime de la Mauritanie, notre position dans cette région est liée, dans une large mesure, à celle de l'Espagne et nos difficultés seraient gravement accrues si celle-ci décidait de faire des concessions territoriales aux Marocains.

II. *Question de Tanger.*

Régime provisoire : un protocole a été paraphé le 6 juillet à Rabat par M. Balafrej et les membres du Comité de contrôle [1].

Statut définitif : une conférence internationale se réunira en principe au début de l'automne prochain. Où siègera-t-elle? (L'Espagne et certains autres pays ont proposé Séville — la France penche pour Fédala ou La Haye). Quels seront les pays appelés à y participer? (Tous les pays signataires de l'acte d'Algésiras ou seulement ceux qui sont représentés au Comité de contrôle?).

Le régime économique spécial de Tanger sera-t-il maintenu? Le principe de la neutralité de la zone sera-t-il conservé?

III. *Questions diplomatiques.*

Le transfert au gouvernement marocain des attributions diplomatiques exercées autrefois par la France pose d'importants problèmes :

a. Installation et organisation de l'ambassade de France au Maroc. Dissociation du budget marocain et du budget de l'ambassade de France à Rabat (1er août 1956). Implantation consulaire française au Maroc.

b. Représentation diplomatique du Maroc à l'étranger : le gouvernement marocain a nommé des ambassadeurs dans certains pays (France, Espagne, U.S.A., Tunisie). Dans les autres pays, les représentants de la France continuent à assumer la protection des ressortissants et des intérêts marocains jusqu'à nouvel ordre.

c. Représentation diplomatique des pays étrangers au Maroc : l'Espagne, la Grande-Bretagne ont nommé des ambassadeurs au Maroc. Des instructions ont été envoyées à nos postes à l'étranger pour engager les gouvernements qui n'ont pas l'intention d'envoyer un représentant à Rabat à accréditer leur ambassadeur à Paris pour le Maroc.

d. Participation du Maroc aux organismes internationaux et orientation de la politique étrangère du Maroc. Le Maroc est déjà entré à l'O.M.S., l'O.I.T. et à l'U.N.E.S.C.O. La France appuyera sa candidature à l'O.N.U., selon une procédure à arrêter en commun. En ce qui concerne l'orientation de la politique étrangère du Maroc, la France s'est efforcée de maintenir celui-ci à l'écart du pacte de Bagdad aussi bien que de la Ligue arabe [2]; des conseils lui ont été donnés en ce qui touche ses rapports avec l'U.R.S.S. La question de son entrée éventuelle à l'O.T.A.N. se posera peut être un jour prochain.

(1) Voir ci-dessus le n° 21 (note).

(2) Voir *D.D.F.*, 1956-I, nos 355.

IV. *Conversations franco-espagnoles* [1].

Pour mémoire (la question est traitée par la direction d'Europe).

V. *Bases américaines au Maroc.*

Des accords ont été passés le 22 décembre 1950 entre la France et les U.S.A., autorisant le stationnement des forces américaines sur des bases situées au Maroc [2].

Par lettre annexe à l'accord diplomatique de Rabat du 28 mai 1956, le gouvernement marocain a fait savoir au gouvernement français qu'il réservait sa position à l'égard de cet accord [3].

Le texte de ces accords qui est secret sera communiqué au gouvernement marocain le 16 juillet. Notre point de vue est qu'ils ne sauraient être modifiés que par une entente à trois. Les Marocains paraissent disposés au contraire à entreprendre une négociation bilatérale avec les U.S.A. en vue d'obtenir des contreparties financières. Nous sommes intervenus à ce sujet auprès du gouvernement des États-Unis, qui semble avoir admis le bien-fondé de notre thèse.

VI. *Problème posé par les fonctionnaires français des cadres chérifiens.*

Ces fonctionnaires sont au nombre de 24.000 environ; leurs syndicats ont insisté pour obtenir leur intégration dans la fonction publique métropolitaine et la garantie de leurs retraites par l'État français. Un projet de loi qui institue diverses mesures tendant à règler la situation administrative de ces fonctionnaires (prise en charge par le budget français dans le cas où ils seraient obligés de quitter les cadres marocains et possibilité d'intégration dans les cadres de l'État, de l'Algérie, des départements et des communes, etc...) a été adopté par l'Assemblée nationale le 12 juillet.

VII. *Avenir du corps du Contrôle civil et du cadre des adjoints de contrôle.*

Question à l'étude en liaison avec la direction générale du Personnel : projet de création d'un corps d'extinction; modifications à apporter au statut; prise en charge par le budget métropolitain; nominations dans les postes consulaires du Maroc et de l'étranger; emplois dans l'assistance technique, intégration dans les autres corps recrutés par l'E.N.A.

VIII. *Rapatriement et reclassement des Français du Maroc.*

Certains Français se trouvent obligés, pour des raisons de sécurité ou simplement d'opportunité, de quitter le Maroc : cas des fonctionnaires de la police et de l'administration pénitentiaire; assistance aux Français

(1) Sur l'état de ces conversations, voir ci-dessus les n°s 21, 34.

(2) *D.D.F.*, 1956-I, n° 346. Sur ce problème, voir également audit tome les n°s 385, 400; ci-dessus le n° 37 (note).

(3) *L'Année politique 1956,* p. 509.

rapatriés qui sont dans le besoin; mouvement d'émigration volontaire de certains colons vers la France ou l'étranger; demandes de rachat des terres par l'État français...

IX. *Assistance aux personnalités marocaines réfugiées en France.*

Certaines personnalités marocaines ont dû quitter le Maroc pour des raisons de sécurité et ont cherché refuge en France. Il s'agit en général des Marocains ayant exercé des fonctions officielles sous le régime du protectorat, et en particulier de 1953 à 1955. Le gouvernement français leur assure une aide matérielle. Les principales personnalités sont l'ancien sultan Sidi Mohammed ben Moulay Arafa et le chérif Si Abdelhai Kettani.

X. *Problèmes de l'information.*

Les questions du statut de la presse française au Maroc, de l'organisation de la radio marocaine et de notre droit éventuel d'utilisation du sort *(sic)* du réseau de télévision concédé à une société française doivent être prochainement abordées avec les Marocains.

42

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. nos 2356 à 2361 [1]. *Paris, 14 juillet 1956, 13 h.*
Urgent. Réservé.

Je me réfère à mon télégramme nos 2258 à 2265 [2].

Dès le début des entretiens que M. Bourgès-Maunoury et moi-même avons eus avec les ministres marocains, ceux-ci ont laissé entendre qu'ils souhaitaient la rédaction d'un document interprétant le protocole du 2 mars, subordonnant les déplacements et les opérations des forces françaises à un accord préalable de l'état-major marocain, et assignant à l'armée française de larges zones de stationnement.

Nous leur avons aussitôt montré que nous refuserions de nous laisser entraîner dans une telle discussion, car le gouvernement français ne pouvait accepter de voir mettre en cause le principe de liberté d'action reconnu le 2 mars dernier. MM. Balafrej et Guedira n'ont pas insisté, ils ont compris qu'ils n'obtiendraient pas l'accord écrit qu'ils souhaitaient, et la conversation s'est, sans heurts, et dans un climat détendu, orientée d'une autre manière.

(1) Ce télégramme a été communiqué par courrier à Tunis (n° 1763).
(2) Du 6 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 18.

Nos interlocuteurs ont alors cherché à discuter les modalités d'application du principe général de liberté. Nous leur avons répondu qu'il appartenait aux autorités militaires au Maroc de régler les difficultés locales qui pouvaient s'élever. De ce point de vue, nous acceptions que, sauf dans les circonstances exceptionnelles, le général C.S.T.F.M. informât ses partenaires marocains de ses intentions opérationnelles, et tînt, dans la mesure du possible, compte des observations qui lui seraient présentées par l'état-major marocain. Nous attendions, bien entendu, des dirigeants marocains, qu'ils n'utilisent pas les renseignements qui leur seraient donnés par le général Cogny dans le cadre de cette amicale opération, au bénéfice de démonstrations plus ou moins spontanées à propos de tel ou tel mouvement de nos troupes. Si une telle exploitation était faite, l'arrangement durable et non écrit auquel nous voulions parvenir serait aussitôt annulé. C'est dans ce sens que des instructions seraient adressées à M. Dubois et au général Cogny.

M. Balafrej a répété plusieurs fois que la formule que nous lui proposions, bien que ne répondant pas exactement aux désirs du Sultan et du gouvernement marocain, représentait néanmoins, à ses yeux, une amélioration sensible. Il a repris, de lui-même, l'expression de *gentleman's agreement* qui était venue dans notre conversation. Il m'a assuré qu'il dirait au Sultan sa satisfaction de l'ambiance et du résultat de nos entretiens. En toutes circonstances, il s'est montré compréhensif et désireux de trouver des formules pratiques de coopération.

Le ministre de la Défense nationale adresse directement des instructions au général Cogny, qui résument les conclusions auxquelles nous sommes parvenus après les entretiens des derniers jours.

Plusieurs autres questions ont été abordées avec M. Balafrej, pendant son séjour. Elles feront l'objet de télégrammes ou de lettres séparés.

43

M. Hoppenot, Ambassadeur, Haut-Commissaire de la République française à Saigon,

à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 078/HC/2. Secret. *Saigon, 14 juillet 1956.*

La date du 30 juin devait, aux termes des dispositions convenues en mars [1], marquer la limite de la présence militaire française au Vietnam. On pouvait s'attendre à ce qu'elle coïncide plus ou moins avec l'aboutissement de négociations franco-vietnamiennes portant sur l'avenir des

[1] Sur ces dispositions, voir *D.D.F,* 1956-I, n°s 211.

missions militaires et des facilités aéronavales, celui de l'exécution des accords de cessez-le-feu et celui de l'implantation domaniale des services militaires et civils français — notamment de nos établissements culturels au Vietnam.

La lenteur de ces négociations, la rigidité des positions vietnamiennes sur les problèmes qu'elles posent, m'amènent à tenter de faire le point, à cette date, des résultats obtenus et des objectifs que nous pouvons espérer atteindre.

Il apparaît dès l'abord que les moyens dont nous disposons dans la négociation sont très réduits. Si nous tentons de nous référer aux droits que nous reconnaissent les conventions de 1949 [1] ou d'autres textes franco-vietnamiens antérieurs à la déclaration du 21 juillet 1954 [2], nos partenaires répondent en récusant la validité de ces accords.

Si, délaissant le terrain juridique, nous abordons les problèmes sous l'angle politique, Saigon nous demande de définir au préalable notre position à l'égard d'Hanoi.

Si nous n'examinons que les rapports de force, nos cartes sont insignifiantes : ni la menace du retrait de notre aide, ni la promesse d'une aide accrue — compte tenu de la disproportion entre celle-ci et l'aide américaine — ne sont de nature à impressionner nos interlocuteurs; si le départ brusque de certains techniciens français peut embarrasser les services vietnamiens, cet embarras ne sera que provisoire, Japonais ou Américains étant prêts à prendre assez rapidement leur place.

Il va de soi, enfin, que nous ne saurions, pour faire pression sur le gouvernement, utiliser l'appui de l'opposition non communiste. Dispersée et velléitaire, celle-ci aurait souvent tendance à faire surenchère de nationalisme avec les partis au pouvoir et l'expérience du passé a, d'autre part, suffisamment montré que tous contacts pris par nous, à Paris ou ici, avec ses éléments impuissants ne font que raidir M. Diem dans une attitude de rancune et de défiance à notre égard. Rien ne serait plus dangereux que d'ajouter de nouveaux griefs à ceux dont nous commençons à peine d'atténuer l'amertume dans son esprit. M. Diem est aujourd'hui assez fermement consolidé pour que toute notre politique à son égard ne puisse que s'inspirer de la prévision de son maintien, pour une durée indéfinie, au pouvoir.

Le recours aux armes de l'amitié, l'appel à la solidarité sentimentale et culturelle des deux peuples ne servent — l'expérience ne cesse de nous le démontrer — qu'à accroître les prétentions de la République du Vietnam sans la disposer véritablement à examiner les nôtres avec moins de réalisme ou de méfiance.

Dans ces conditions, seule une appréciation exacte des vues du gouvernement de Saigon sur le rôle et la place de la France au Vietnam

[1] Les conventions, ayant fait l'objet d'un échange de lettres du 8 mars 1949, consacraient l'unité et l'indépendance du Vietnam dans le cadre de l'Union française.

[2] Cette déclaration faite à l'issue de la conférence de Genève prenait acte des accords mettant fin aux hostilités.

nous permettra de décider si ce rôle et cette place nous conviennent, si nous sommes disposés à nous en contenter ou si — faute de pouvoir obtenir davantage — nous préférons réduire encore les charges que tout maintien d'une présence ici nous impose pour les équilibrer aux bénéfices que nous pouvons en attendre.

1. *Présence militaire :*

Le gouvernement vietnamien ne semble pas avoir d'objections à notre présence à Seno ni à l'utilisation de certaines facilités de transit pour cette base sur le territoire vietnamien, encore qu'il cherche visiblement, sous l'inspiration américaine, à profiter de l'octroi qu'il nous en fera pour exercer sur le Laos une pression conforme aux vues de Washington, et qui risque de mettre en cause l'existence même de cette base. En revanche, il est résolument hostile à toute implantation militaire autonome au Vietnam et — vraisemblablement soutenu par la fraction la plus influente de la mission américaine à Saigon — il refusera par conséquent de se laisser engager sur une voie qui nous permette de maintenir au Vietnam autre chose que :

— une ligne de transit d'un effectif modeste (500 à 800 hommes), et quelques facilités de mouillage pour nos navires de guerre;

— une mission d'instructeurs pour l'Air, la Marine et l'École supérieure militaire;

— des techniciens civils ou militaires pour l'Arsenal et pour l'Aviation civile.

Encore le désir réel des services compétents de voir demeurer ici nos techniciens ou nos instructeurs ne résistera-t-il pas longtemps à la pression politique du gouvernement et de cette même fraction de la mission américaine, en faveur de l'éviction de ces derniers vestiges de notre prédominance militaire et de leur remplacement par des techniciens ou des instructeurs d'autres nationalités.

Il est d'ailleurs naturel qu'un gouvernement, qui craint la contamination de ses élites par la propagande vietminh, au point de n'oser plus envoyer de stagiaires en France, préfère axer sur la coopération américaine ou nippone l'ensemble de son appareil militaire, aérien et naval.

C'est donc un sursis de six mois ou d'un an au plus que la négociation en cours accorderait — dans l'optique vietnamienne — au retrait définitif de nos officiers.

C'est d'un sursis du même ordre qu'il s'agit dans la négociation sur la poursuite des accords de cessez-le-feu. S'il accepte en fin de compte sous la pression anglo-américaine l'édifice ambigu mis sur pied entre les coprésidents, à Londres, en mai, le gouvernement vietnamien est convaincu :

1° Qu'il reprendra rapidement à son compte la liaison avec la Commission internationale;

2° Que les fonctions qu'il nous abandonne au sein de la Commission mixte ne tarderont pas à disparaître, et avec elles la raison d'être de la présence des quelques éléments français qui s'en acquittent;

3° Qu'en tout état de cause, notre participation aux activités de contrôle international imposé par Genève, loin de nous acquérir des droits à sa reconnaissance, représente une concession toute provisoire faite à nos thèses.

Il nous appartient de décider si cette perspective est acceptable pour nous et, dans l'affirmative, de nous y rallier promptement et de bonne grâce.

2. *Problème domanial :*

Sitôt réglées les questions militaires, le problème domanial se posera et le gouvernement vietnamien reprendra ses thèses constantes : tout le domaine français, qu'il soit commun ou privé, civil ou militaire appartient de droit au Vietnam.

Le domaine commun, qui comprend l'essentiel des immeubles actuellement occupés par nos services civils, est propriété vietnamienne par définition et nous n'en avons reçu la jouissance qu'à titre provisoire.

Le domaine militaire, dont les quelques restes se situent à Saigon et dans ses environs immédiats, doit être transféré aux autorités militaires vietnamiennes en même temps que leur sont transférées les « compétences » militaires que nous nous étions réservées.

Selon la thèse vietnamienne, rien ne nous appartient et ce que nous serons éventuellement autorisés à occuper serait une partie du domaine vietnamien mis à la disposition, par courtoisie ou contre loyer, de la représentation française au Vietnam.

Nous avons jusqu'ici combattu cette thèse, mais sans engager aucune négociation. D'ailleurs, ayant remis, contre un loyer symbolique, les plus importantes de nos installations militaires au Vietnam nous ne conservons pour une négociation de cette nature aucun atout sérieux.

Dans la pratique, il est vraisemblable que si nos demandes sont modestes et si nous ne nous obstinons pas sur des positions juridiques controversées, nous pourrions arriver à un arrangement domanial, par lequel certains immeubles de bureaux, villas et appartements à Saigon et dans d'autres villes du Vietnam nous seraient cédés ou loués.

Mais, indépendamment même des besoins des missions, des techniciens de l'Arsenal et de la ligne de communication, les immeubles qui nous seraient ainsi cédés ou loués ne suffiront certainement pas à nous permettre de poursuivre la politique de logement administratif assez généreuse, à l'égard notamment de la mission culturelle, que nos ressources passées, et la modicité des traitements des intéressés, nous ont amenés à pratiquer jusqu'ici.

3. *Statut de la représentation française :*

Suivant impitoyablement la logique de l'indépendance, le gouvernement vietnamien désirait depuis longtemps mettre un terme à un statut de la représentation française qui évoquait des liens spéciaux, exorbitants du droit international pur, entre les deux pays. Il vient de nous en informer officiellement.

La transformation du Haut-Commissariat en ambassade et des délégations en consulats est inévitable; il est donc difficile d'en retarder l'échéance.

Mais il ne faut pas se dissimuler que ce changement n'est pas seulement une modification de terminologie. Il subsiste dans les rapports juridiques entre la France et le Vietnam, indépendamment de la participation toute théorique de ce dernier aux organismes de coordination de l'Union française, un certain nombre d'ambiguïtés que la négociation d'une convention consulaire et celle d'une convention d'établissement feraient disparaître. Or, si la clarté dans ce domaine est en elle-même souhaitable il est certain que nos intérêts seraient en fin de compte moins protégés qu'ils ne le sont encore du fait des routines administratives.

C'est donc à une reconversion assez radicale que cette transformation ouvre la voie : il importe d'ailleurs que nous saisissions cette occasion pour simplifier nos structures administratives et ajuster pour l'avenir nos responsabilités à nos moyens. Le Haut-Commissariat représente encore aujourd'hui, au moins autant qu'une mission diplomatique et consulaire, un organe d'administration et de gestion d'intérêts étrangers à ce qui devrait être sa tâche propre. Il serait urgent de l'en dégager et de transférer aux diverses administrations métropolitaines les tâches dont il s'acquitte pour leur compte. Ce n'est qu'à cette condition que pourra être allégée une présence bureaucratique beaucoup trop lourde et trop coûteuse, héritage du régime colonial et dont les Vietnamiens ne peuvent que prendre ombrage.

4. *Problèmes économiques :*

L'hypothèse a été fréquemment formulée que le règlement des problèmes militaires et politiques qui alourdissaient les relations franco-vietnamiennes ouvrirait la voie à une ère de coopération accrue sur le plan économique et culturel.

Il importe de préciser, dans ce domaine comme dans les autres, la position réelle du gouvernement vietnamien. Il est manifeste qu'en dépit des déclarations flatteuses de certains hauts fonctionnaires, universitaires ou ministres, il est décidé à ne rien tolérer qui ressemble à une tutelle. Une aide technique, un appui économique, des établissements culturels mis à sa disposition, oui. Mais une emprise trop complète soit sur son appareil de production soit sur son enseignement, non.

Dans le domaine économique, il n'est pas douteux que les dirigeants vietnamiens et leurs conseillers américains ne voient pas sans gêne une fraction importante des moyens de production et de distribution des ressouces nationales demeurer entre les mains d'entreprises françaises.

Cette situation, qui s'est maintenue, malgré les vicissitudes de la guerre et de la révolution, a d'autant moins de chances de durer que le régime s'attaque de manière plus systématique aux problèmes économiques. À la faveur d'un libéralisme parfois voisin de l'anarchie, l'implantation économique et commerciale de la France au Vietnam avait pris

un essor considérable, sous l'impulsion de certains chefs d'entreprise, et s'est maintenue ensuite souvent au-delà des besoins réels du pays, par la routine acquise et en dépit de l'inertie de certaines maisons de commerce françaises qui ont parfois préféré s'abriter derrière des privilèges anciens plutôt que de s'adapter aux conditions nouvelles.

Du moins est-ce ainsi que les autorités nationales en jugent — à tort ou à raison —, ce qui les amène à conclure, d'une part que les bénéfices réalisés dans le passé rendraient équitables des mesures de nationalisation ou d'expropriation assez brutales; d'autre part, qu'il n'y a aucune raison de conclure avec la France des accords de commerce qui favorisent notre pays par rapport aux autres puissances industrielles.

Ainsi le dirigisme économique croissant du gouvernement de Saigon, loin de constituer seulement pour les intérêts français privés cette protection et cette stabilisation à laquelle ils aspirent, va les obliger à se réadapter rapidement, sous peine de disparaître, à une attitude gouvernementale dominée par le souci de saisir — sur le plan financier et commercial — les meilleures chances, de quelque nation du monde libre qu'elles proviennent, et de soumettre — sur le plan économique — les ressources nationales à un contrôle vietnamien plus étendu.

Entre une politique défensive visant — ici, comme ailleurs — à protéger aussi longtemps que possible chacune de nos positions contre des empiètements à la longue inévitables, et une politique radicale ajustant de notre propre initiative nos efforts à ce que nos partenaires sont réellement disposés à accepter, la partie la plus dynamique du secteur privé a déjà choisi. Mais ce choix même va l'amener à compter davantage que par le passé sur le concours des organismes officiels de la représentation française.

De plus, l'étape de planification économique qui semble s'ouvrir pour le Vietnam pose des problèmes plus précis à notre mission d'aide économique et technique. Même les moins francophiles des dirigeants vietnamiens seront heureux de pouvoir — devant l'action parfois envahissante de la mission d'aide américaine — faire appel au contrepoids que représenterait une mission française, pourvu qu'elle soit dotée d'effectifs et de moyens suffisants. Cette mission à son tour préparerait la voie à des commandes de matériel et assurerait la permanence d'une emprise de la technique française.

Il ne faut pas se dissimuler, cependant, que ces résultats ne sauraient être atteints sans un effort accru de notre part. Les réductions brutales de crédits et l'insuffisance d'effectifs qualifiés dont notre mission d'aide au Vietnam a souffert depuis sa création correspondent à une phase d'attente qui doit rapidement prendre fin. Ou bien nous sommes décidés à affirmer notre présence — dans les limites d'ailleurs étroites où elle est souhaitée — à l'encontre de nos rivaux américains, japonais, allemands, voire canadiens, indiens et australiens, et alors nous devrons en première urgence gonfler d'éléments éminents le personnel de la mission et mettre à sa disposition des crédits de l'ordre de 10 milliards de francs par an au moins, ou bien nous devons — si nous estimons l'objectif insuffisant et

le chemin pour l'atteindre trop pénible — replier beaucoup plus radicalement notre action économique et technique sur les états qui lui réservent un accueil moins réticent : le Cambodge et le Laos, sans nous dissimuler la fragilité et le caractère encore élémentaire des structures de ces deux états et les limites qu'elles offrent à l'absorption d'une aide étrangère.

Il va sans dire qu'une décision aussi grave, dont risquent de pâtir par contrecoup les intérêts français encore très considérables investis au sud du dix-septième parallèle, ne saurait être prise à la légère. Mais dans sa netteté, elle serait encore préférable au maintien du *statu quo,* dans lequel notre aide est tenue en médiocre estime et où nos techniciens, si qualifiés qu'ils soient individuellement, ne parviennent pas à mordre sur la réalité de l'activité économique du pays. La lenteur avec laquelle les services officiels ont examiné notre offre de coopération en matière de réforme agraire et de développement agricole apporte un témoignage significatif de cet état d'esprit.

5. *Problèmes culturels :*

Nous l'avons déjà noté, les déclarations enthousiastes sur les affinités culturelles de la France au Vietnam et les appréciations élogieuses sur notre œuvre en matière d'enseignement ne doivent pas nous faire perdre de vue la fermeté avec laquelle le gouvernement vietnamien poursuit l'œuvre de construction d'une éducation strictement nationale, beaucoup plus orientée vers la formation de techniciens et de spécialistes, dégagée de la tutelle et des disciplines françaises et au sein de laquelle notre aide culturelle aura certes une place, mais par la force des choses une place plus modeste que dans le passé.

D'ailleurs, si Saigon est moins exposé qu'Hanoi à considérer avec une certaine suspicion l'attrait qu'exercent sur les élites locales nos établissements d'enseignement, on peut se demander si la formation et la culture que la jeunesse vietnamienne y reçoit correspond à ce que souhaite pour elle le gouvernement de M. Diem.

Même en adaptant nos programmes, en faisant la part la plus large à l'enseignement technique, en tenant compte des susceptibilités d'une indépendance toute neuve, il y a des courants puissants contre lesquels nous aurons à lutter et dont la progression inquiétante de l'étude de l'anglais est un indice.

Bien entendu, dans cette lutte, nous conservons de nombreux atouts et c'est incontestablement par l'influence en profondeur de notre enseignement, dont le prestige est resté considérable, que nous avons le plus de chance de voir se perpétuer sur cette terre une empreinte spirituelle dont nous sommes légitimement fiers. Encore devons-nous — en vue des combats à mener — choisir judicieusement nos armes.

Nos établissements d'enseignement font actuellement partie d'un vaste appareil administratif implanté sur place et visible dans toute son étendue. Il y aurait le plus grand intérêt à en alléger et en assouplir le fonctionnement de manière à le fondre beaucoup plus dans le système

national. Si les tâches d'administration de nos lycées et collèges étaient reportées sur Paris, si la mission culturelle au Vietnam pouvait se consacrer plus particulièrement aux efforts de pénétration de professeurs français dans les établissements vietnamiens, par une aide accrue à l'Université, à la fondation d'une école nationale d'ingénieurs, à l'organisation méthodique de manifestations culturelles franco-vietnamiennes, le risque de voir notre langue et notre culture céder le pas à d'autres en serait singulièrement diminué.

6. *Position du président Diem :*

Toute analyse des relations franco-vietnamiennes et de leurs perspectives serait incomplète si elle ne tenait compte des sentiments de M. Diem à l'égard de notre pays.

Ces sentiments sont moins d'hostilité que de méfiance. M. Diem ne déteste point la France comme le font, pour des raisons personnelles ou politiques, plusieurs de ses collaborateurs et un certain nombre de sous-ordres dans l'administration et dans l'armée. Il ne ressent pour elle, non plus, rien de cette sympathie vivante et refoulée, que nourrissent à son égard, ici et ailleurs, tant de nos adversaires les plus décidés et qui ne demande qu'à s'épanouir, les armes une fois déposées. De formation catholique étroite et qui ne dépasse pas le niveau de celle du bas-clergé irlando-américain, il n'éprouve à l'égard de notre culture, de notre manière de penser et de vivre, aucune inclination intellectuelle, ni sentimentale. Imprégné de maurrassisme, faire la part de la France est pour lui ouvrir la porte à l'esprit de critique, de libre pensée, d'individualisme, d'impiété pour tout dire, qui saperait les fondements de l'ordre qu'il rêve d'établir. Le paternalisme de Salazar est son modèle; l'anticommunisme de M. Foster Dulles sa loi et ses prophètes. Même les catholiques français ne lui paraissent pas plus rassurants qu'à un évêque espagnol. Et rien ne rappelle autant la lecture des journaux de Vichy que celle de la presse inspirée et des discours officiels vietnamiens : c'est le même ton moralisateur et bêtifiant, la même vedette accordée à toutes les manifestations d'adhésion populaire à la personne du chef de l'État, le même panégyrique de tous ses faits et gestes et, derrière ce paravent, la même répression policière impitoyable de tout ce qui est suspect de dissidence ou même de tiédeur.

Il est difficile de s'attendre, dans ces conditions, à ce que le président Diem s'avance très loin dans la voie de la collaboration avec une France orientée à gauche. Ce sont moins les souvenirs du passé qui le retiennent que les dangers toujours présents d'une contamination morale. Même si le prétexte de nos relations avec le Nord lui était retiré, il sent instinctivement qu'il ne trouvera pas, dans notre opinion, ni dans notre presse, les appuis propres à consolider son régime, que d'autres ne lui ménagent pas. Résigné à accepter de nous ce que ceux-ci ne peuvent encore lui offrir, sachant même à l'occasion le faire de bonne grâce, c'est vers la consolidation et le développement de ses liens avec d'autres pays qu'il oriente toute son action politique et économique. Nos relations avec lui

et son gouvernement sont devenues depuis six mois correctes, et détendues sur le plan personnel, ménageant ainsi une possibilité de survie provisoire à certains de nos intérêts. Mais dans le rôle d'inspirateurs et de conseillers de la politique vietnamienne, associés à tous les étages de l'administration à ses décisions, notre relève est faite et la place prise pour longtemps par les Américains.

7. *Conclusions :*

Dans six mois, le Vietnam se sera vraisemblablement débarrassé de toute présence militaire française. Notre représentation ayant cessé d'être un haut-commissariat et réduite aux effectifs normaux pour une ambassade n'occupera plus qu'un domaine réduit, moins exposé à l'envie des fonctionnaires vietnamiens. Notre rôle dans l'exécution des accords de Genève aura pratiquement pris fin.

Il n'en restera pas moins, au Vietnam, des intérêts français privés considérables et une implantation culturelle très supérieure à celle qu'aucune autre puissance ne possède sur le territoire d'un état indépendant. Ce sont là des facteurs qui peuvent, dans une large mesure, freiner le glissement du Vietnam hors de notre orbite politique et économique et nous permettre même de stabiliser à un niveau encore privilégié nos positions et notre influence dans ce pays.

Ce sont là, également, des responsabilités et des charges auxquelles nous ne pouvons espérer faire face que si nous maintenons — malgré les humiliations subies sur le plan politique et militaire — le rythme de notre effort financier, c'est-à-dire si nous reportons toutes les ressources, libérées par la contraction des services civils et militaires, sur l'aide culturelle, économique et technique, clef de la survie effective de la présence française dans cette région.

Si nous n'étions pas disposés ou pas capables de faire cet effort, il ne faudrait pas nous étonner que cette clef nous échappe et que disparaissent rapidement, à la suite de notre prédominance politique et militaire, les positions économiques et culturelles que nous occupons encore. Le recours au capital, déjà largement ébréché, du passé ne suffira pas pour les maintenir. Seuls, des apports nouveaux et vivifiants, adaptés aux circonstances actuelles, empêcheront que s'étiole et disparaisse le potentiel dont nous disposons encore. Ayant cessé d'être indispensables, nous pouvons encore être utiles. C'est de la seule mesure que le Vietnam prendra de cette utilité que dépendra la place que nous pourrons conserver dans ce pays.

44

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 664, 665. *Varsovie, 16 juillet 1956, 12 h.*

(*Reçu :* 17 h. 33.)

Au cours de la réception que j'ai donnée le 14 juillet, un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir avec M. Rapacki, le ministre des Affaires étrangères, qui, retenu au lit par une foulure à la cheville depuis deux semaines (mon télégramme n° 628) [1] réapparaissait pour la première fois en public. Au cours de cette conversation, M. Rapacki a insisté sur la ferme décision du gouvernement de poursuivre dans la voie de la démocratie malgré les incidents de Poznan.

Bien qu'il soit impossible, à la veille des décisions qui seront prises au plénum, de tenir pour acquis ce qui n'est encore que souhaité par la grande majorité de la masse et une petite majorité de dirigeants, il est intéressant de retenir cette déclaration d'intentions, qui correspond au sens d'une évolution qui est peut-être déjà irréversible.

45

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 585-586. Réservé. *Prague, 16 juillet 1956, 13 h.*

(*Reçu :* 17 h. 35.)

J'ai parlé avec le président du Conseil, qui est venu à l'ambassade à la réception du 14 juillet, de son projet de voyage en France [2], et [il] n'a fait aucune objection à l'idée que *préalablement* (j'ai souligné ce mot) à ce voyage, un certain nombre de problèmes, notamment culturels, devraient être réglés. Il m'a dit au contraire souhaiter que ces problèmes fussent réglés le plus rapidement possible et poser, avec la France, les

[1] Le télégramme n° 628 du 5 juillet en clair, non reproduit, mentionnait un bruit relatif à l'envoi d'une délégation polonaise à Moscou, délégation dont justement M. Rapacki était absent.

[2] Sur ce projet, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 308.

bases d'une entente de longue durée. Comme il faisait allusion à certains problèmes de politique internationale qu'il y aurait intérêt à examiner, je lui ai répondu qu'ils ne me paraissaient pas pouvoir être discutés dans des échanges de vues de caractère technique. Il a été d'accord. Quant à la date du voyage, il a laissé entendre que la seconde moitié de septembre lui conviendrait, mais j'ai eu l'impression qu'il n'insisterait pas sur ce point et que l'époque du voyage pourrait être éventuellement reportée d'un commun accord.

46

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2891 à 2901. Réservé. *Moscou, 16 juillet 1956, 18 h.*

(*Reçu* : 17 h. 55.)

1. Au cours de la réception du 14 juillet, qui avait réuni à l'ambassade environ 600 personnes, dont 400 Soviétiques, j'ai eu l'occasion d'une conversation avec MM. Khrouchtchev, Boulganine et Chepilov.

À propos de la nouvelle loi sur les pensions qui avait été adoptée le jour même par le Soviet suprême, M. Khrouchtchev a souligné les efforts que déployait son gouvernement pour améliorer les conditions d'existence du peuple et a rappelé toute une série de mesures prises à ce sujet (diminution des heures de travail, nouvelle réglementation du travail des jeunes, impulsion donnée à certaines industries légères). Il a insisté en particulier sur les dispositions prises pour améliorer la production agricole et annoncé pour cette année une excellente récolte. Le cheptel était en voie d'accroissement rapide et dans quelques années, l'U.R.S.S. pourrait non seulement se suffire à elle-même, mais exporter de la viande. « Toutes ces mesures, a-t-il dit, sont très appréciées du peuple. Après l'adoption de la loi sur les pensions, ma voiture a été entourée par la foule et les gens voulurent me serrer la main. Et pourtant, les Occidentaux annoncent que nous serons bientôt chassés du Kremlin. Ces prédictions, a ajouté M. Khrouchtchev, nous laissent d'ailleurs parfaitement indifférents ».

Jc mc suis borné à remarquer qu'elles n'émanaient certainement pas de milieux responsables. Revenant aux mesures destinées à élever le niveau d'existence de la population, j'ai dit combien nous nous en félicitions. Plus les peuples étaient heureux, plus ils étaient intéressés au maintien de la paix.

Je n'ai pas fait état de renseignements sérieux qui infirment l'optimisme de M. Khrouchtchev, et, selon lesquels, en dehors de quelques grands centres urbains, la situation alimentaire dans le pays reste très déficiente.

2. J'ai profité des quelques minutes où nous étions isolés pour revenir sur la question algérienne. Comme j'en avais prévenu mes interlocuteurs, le vote de l'U.R.S.S. au Conseil de sécurité [1] avait fait en France une très mauvaise impression. La question pouvait se poser à nouveau à l'O.N.U. au cours de la session de l'automne prochain. Il serait bon que les dirigeants soviétiques réfléchissent dès maintenant à l'attitude qu'ils adopteraient. Une nouvelle prise de position contre la France aurait des répercussions encore plus fâcheuses sur les rapports entre les deux pays. Ce résultat n'était désiré ni du côté français, ni j'en étais sûr, du côté soviétique.

MM. Khrouchtchev et Boulganine, manifestement très embarrassés, ont répliqué qu'ils tenaient à l'amitié de la France; ils réfléchiraient à la question et ne refuseraient pas d'en parler, mais il y avait des principes auxquels ils ne pouvaient renoncer.

J'ai répliqué que, s'il s'agissait du respect des aspirations et des intérêts des populations, il était à la base même de la politique algérienne officiellement proclamée par le gouvernement français. Au reste, les principes indiquaient des lignes générales à suivre; ils ne pouvaient enchaîner les gouvernements, ni les empêcher d'apprécier les cas d'espèce.

Dans le courant de l'entretien, j'ai demandé au maréchal Boulganine s'il considérait le maréchal Tito comme un homme de principes. Sur sa réponse affirmative, j'ai observé que les principes du maréchal Tito, qui différaient sans doute peu de ceux des dirigeants soviétiques puisqu'il était lui-même communiste, ne l'avaient pas empêché de s'abstenir au Conseil de sécurité.

Le maréchal Boulganine n'a pas répondu.

3. Au cours des nombreux contacts que j'ai eus ces temps derniers avec les dirigeants soviétiques, notamment à la faveur des réceptions données en l'honneur de personnalités étrangères, j'ai constaté qu'ils n'affichaient plus la même assurance, ni le même entrain qu'il y a quelques mois. Ils paraissaient préoccupés et nerveux. Cette évolution paraît due essentiellement aux remous provoqués par la déstalinisation à l'intérieur du parti communiste soviétique et dans les partis communistes étrangers. Il est clair qu'au sein même du présidium du Comité central, il n'y a pas unanimité à ce sujet; lorsque ses membres se trouvent réunis, il suffit d'observer leur comportement pour s'en rendre compte.

Le changement d'attitude des dirigeants est devenu encore plus apparent depuis les événements de Poznan. La révolte des ouvriers polonais

[1] Sur la récente attitude de l'U.R.S.S. au Conseil, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 427 (et note), 434 (et note).

poussés par la misère est évidemment un événement d'une extrême gravité pour l'ensemble des gouvernements communistes. En U.R.S.S., elle fournit des arguments faciles aux éléments qui critiquent la répudiation de Staline et ses conséquences néfastes sur le prestige du régime. Elle renforce ceux qui dénoncent en même temps comme prématurées les tendances à une certaine libéralisation. Les prétendues machinations des provocateurs américains ne sont pas considérées comme une explication suffisante. Un article de la *Pravda* de ce matin dénonce les ennemis de classe qui existeraient encore dans les pays communistes et qui peuvent profiter de certaines circonstances pour s'élever contre le régime et entraîner à leur suite les éléments hésitants. De là à réclamer un retour à la rigueur, il n'y a qu'un pas.

4. Toutes ces préoccupations apparaissent à travers les propos que m'a tenus M. Khrouchtchev, notamment dans son insistance à souligner la popularité de son gouvernement et l'amélioration du sort matériel du peuple. Elles expliquent, dans une large mesure, le nouveau raidissement constaté depuis quelque temps de la part de l'Union soviétique dans les grands problèmes internationaux.

47

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n° 2373. Réservé. *Paris, 16 juillet 1956, 19 h. 15.*

Au cours de nos entretiens, à Paris [1], M. Balafrej m' a demandé que la Commission franco-marocaine de délimitation des frontières fût réunie prochainement et que la nouvelle en fût rapidement annoncée. J'ai donné mon accord à M. Balafrej pour cette communication à la presse qui devra avoir lieu, de part et d'autre, à la même date; vous voudrez bien me faire connaître les intentions des autorités marocaines en ce qui concerne l'annonce de la réunion de la Commission, afin que je puisse informer la presse parisienne au même moment.

[1] Sur le séjour des ministres marocains à Paris, voir ci-dessus les n°s 24, 42.

48

Note du Secrétariat des conférences [1]

Discours de M. Jules Moch à la Commission du désarmement [2]

N. n° 90. S.C. *Paris, 16 juillet 1956.*

Du discours prononcé le 9 de ce mois par M. Jules Moch devant la Commission du désarmement [3], le Secrétariat des conférences croit devoir extraire les trois idées générales suivantes.

A. *Plan général ou plan partiel de désarmement*

Il semble que jusqu'ici la position de notre représentant concernant le caractère général d'un plan de désarmement se soit assouplie. Il avait en effet, au début de cette année, rejeté le plan partiel préparé à Paris et convaincu M. Selwyn Lloyd d'abandonner, en faveur d'un plan de synthèse franco-anglais, un plan de désarmement partiel qu'avait préparé M. Anthony Nutting [4].

Aujourd'hui, M. Jules Moch, désireux de tenir compte des voix nombreuses qui viennent de s'élever à la Commission en faveur d'un plan de désarmement partiel, ne s'oppose plus à ce que l'on s'engage dans une telle voie.

On lit, en effet, à la fin de son discours précité :

« Mes préférences restent attachées à la conception du plan général. Je crois que, si chacun veut désarmer, il n'est pas plus difficile de tracer les grandes lignes d'un programme d'ensemble que de se limiter à sa première étape. Ou, plus précisément, je pense qu'il sera aussi malaisé d'aboutir à un accord restreint laissant dans le vague les développements ultérieurs, donc les engagements virtuels des états, que de rédiger

[1] Rédigée à l'intention du Ministre.

[2] Qui avait repris ses travaux à New York le 3 juillet. Sur les séances de la Commission, voir ci-dessus le n° 40.

[3] Pour le texte du discours, daté du 10 juillet dans la publication ci-après, et consacré aux « grandes lignes d'un cheminement futur vers le désarmement », voir : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement, X^e et XIe sessions de l'assemblée générale des Nations Unies, Commission du désarmement et sous-comité de la Commission du désarmement 1955-1956,* La Documentation française, 1962, p. 180-184.

[4] *D.D.F.*, 1956-I, n°s 121 (note), 182 (note).

un ensemble fixant le déroulement des opérations de leur début à leur fin, tout en réservant les sauvegardes nécessaires.

« Mais je suis frappé par la convergence de vues d'un certain nombre de collègues, qui ont marqué leur préférence pour un plan partiel. Je n'y ferai pas d'objection, car notre volonté de progresser est telle que nous ne pouvons écarter aucune méthode. »

B. *Niveaux d'effectifs des états autres que les membres permanents du Conseil de sécurité*

L'on se souvient que le plan soviétique du 27 mars dernier [1] envisage pour ces états un plafond d'effectifs de 150.000 hommes. Quant au plan américain du 3 avril dernier [2], il prévoit que pour ces mêmes états le plafond d'effectifs, à la fin d'une première étape de réduction, pourra s'élever jusqu'au niveau de 500.000 hommes.

Dans ces propositions, Soviétiques et Américains ont évidemment en vue les futurs effectifs de l'armée allemande. À ce propos, M. Jules Moch s'est exprimé, dans son discours du 9 juillet, de la manière suivante :

« Encore dans le même ordre d'idées, le plafond des effectifs des états non membres permanents du Conseil de sécurité doit être réexaminé. Je ne pourrais accepter aucun des deux qui ont été proposés. L'un est trop bas et poserait pour certains états dotés de voisins puissants des problèmes insolubles. L'autre est trop élevé et n'imposerait aucune réduction à certaines puissances dont l'armement éventuel semble inquiéter quelques-uns d'entre vous. Une fois de plus, nous constatons que *in medio stat virtus.* »

C. *Condition de passage d'une étape de désarmement à la suivante (plan franco-anglais du 19 mars 1956)* [3]

Sur ce point, M. Jules Moch a renvoyé ses auditeurs aux remarques qu'il avait faites antérieurement, le 3 de ce mois, après le discours de M. Gromyko. Ce jour-là, M. Moch avait déclaré :

« M. Gromyko, un peu plus tard, a déclaré que les puissances occidentales font dépendre le problème du désarmement de la solution de problèmes politiques (il en a énuméré un certain nombre : Allemagne, Extrême-Orient, etc.), ce qui, a-t-il ajouté, signifie la volonté de saboter le désarmement.

« Je donne l'assurance que le gouvernement français n'a jamais eu ni l'intention, ni l'arrière-pensée, ni la volonté de saboter le désarmement. Je donne l'assurance que le gouvernement français ne va pas au-delà des textes qu'il a signés et que ces textes — c'est-à-dire le projet franco-anglais — mentionnent que le passage de la première à la seconde étape

[1] Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 205.
[2] Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 270 (note).
[3] Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 182 (note).

du désarmement se fera après un rapport dans lequel on examinera si « les conditions indispensables de confiance sont remplies ».

« Il n'y a pas plus dans les textes que nous avons signés et je demande qu'on ne cherche pas plus dans un texte que ce qui y est écrit.

« Que veut dire cette formule? Elle veut dire évidemment que si certains différends internationaux auxquels M. Gromyko a fait allusion étaient favorablement résolus, alors, quasi automatiquement, les conditions de confiance visées dans le texte seraient réalisées. Mais ces conditions de confiance peuvent être réalisées autrement. Si vous préférez, prenant un langage un peu plus mathématique, je dirai que les événements auxquels a fait allusion M. Gromyko sont, dans l'esprit du gouvernement français, une condition suffisante du « rétablissement de la confiance mais ne sont pas une condition nécessaire. »

Le Ministre trouvera ci-joint un exemplaire du discours de M. Jules Moch.

49

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3330 à 3337. *Tunis, 17 juillet 1956, 10 h. 5.*

(*Reçu* : 10 h. 45.)

L'Assemblée constituante tunisienne s'est réunie le 12 juillet en séance plénière, en présence de M. Habib Bourguiba. M. Fadhel Jamali, chef de la délégation irakienne à l'O.N.U., assistait à cette séance.

Successivement, M. Ahmed ben Salah qui assurait la présidence, puis le président du Conseil, ont fait l'éloge de l'action menée par l'Irak et plus spécialement par M. Jamali, en faveur de la cause tunisienne.

Invité à prendre place parmi les députés pour symboliser la fraternité arabe, M. Jamali a demandé la parole. Dans un long discours, l'orateur s'est adressé aux députés et à travers eux, au peuple tunisien pour leur donner des conseils et les faire profiter de son expérience et de celle de l'Irak.

Il a principalement traité le problème de la liberté, problème le plus grave que doit résoudre le monde moderne. Il a mis en garde la Tunisie contre les dangers qui menacent sa liberté recouvrée.

Parmi ces dangers, il a classé en premier lieu le péril communiste, rappelant à ses auditeurs que 40 millions de musulmans vivent sous le joug soviétique; puis le danger que représentent la démagogie, le goût démesuré des honneurs et des richesses ainsi que l'immixtion de l'armée dans les affaires politiques.

M. Jamali a habilement traduit ce qui paraissait être l'essentiel de son intervention : la condamnation du neutralisme. À noter qu'en passant, l'orateur a souhaité voir l'Algérie obtenir sa liberté, après la Tunisie et le Maroc.

Influencé, selon son propre aveu, par la haute portée des paroles de M. Jamali, le président Bourguiba a volontairement placé le thème des conventions franco-tunisiennes sur le même plan supérieur du problème de la libre détermination.

Rapprochant la liberté de l'individu de celle des états, et notamment de ceux qui sont faibles, il s'est fait à nouveau l'avocat de sa politique en déclarant que les Tunisiens avaient signé les conventions du 3 juin [1] avec aussi peu de liberté que l'ouvrier malheureux accepte, pour ne pas mourir de faim, un salaire de misère, mais avec l'idée bien arrêtée d'améliorer son sort. Évitant de donner l'impression d'avoir été dominé par la dialectique de M. Jamali, le président Bourguiba a développé sur la notion de liberté une thèse qu'il voulait à la fois originale et adaptée à la situation de son pays : liberté, point d'équilibre entre la dignité et les nécessités vitales. Rassurant M. Jamali sur les dispositions de la Tunisie à s'insurger contre tout nouveau colonialisme, qu'il vienne d'un camp ou de l'autre, son exposé a abouti à des conclusions qui ne faisaient pas écho au point de vue de l'homme d'État irakien, sur la condamnation du neutralisme.

Appliquant cette théorie à ses relations avec la France, M. Bourguiba a rappelé qu'il voulait l'évacuation de l'armée, la D.S.T., le contrôle des frontières et la disparition des innombrables séquelles du colonialisme, afin d'être complètement libre pour, au besoin, consentir des abandons de liberté à condition que ceux-ci concordent avec l'intérêt exclusif du pays et soient conformes aux nécessités inéluctables de la coopération. Il a fait état de son intention de rejeter une toute récente et nouvelle prétention de la France au maintien en certains points de Tunisie des éléments de l'armée française.

Si M. Jamali a été très applaudi et même ovationné lorsqu'il rappelait les efforts de la Tunisie pour conquérir sa liberté, l'Assemblée s'est montrée plus réticente à son égard lorsqu'il a voulu donner des conseils sur la ligne de conduite à tenir à l'avenir. Les attitudes du président Bourguiba et de M. Ahmed ben Salah durant la partie de cet exposé en disaient long sur leurs sentiments.

C'est ce qui explique que M. Ben Salah, dans sa réponse, insidieusement forme le vœu que l'Irak « parvienne à la réalisation complète de toutes ses aspirations » et que M. Bourguiba ait été très applaudi lorsqu'il a développé son point de vue sur sa position d'indépendance à l'égard « des impérialismes américain, russe ou autres », non sans avoir au passage lancé une flèche à l'Égypte. « Je ne ferai pas, a-t-il dit, comme ce pays qui tourne le dos à l'Occident et qui en même temps cherche à attiser sa jalousie en faisant venir quelques armes de l'Est ».

[1] 1955.

50

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 3392 à 3398. *Rabat, 18 juillet 1956, 11 h. 30.*

(*Reçu* : 12 h.)

Une certaine confusion a régné pendant quelques jours au sujet de la célébration de l'Aïd el Kébir. Les premiers mots d'ordre lancés invitaient la population à s'abstenir de toute manifestation, par solidarité pour les « frères algériens », ce qui n'était peut-être pas pour déplaire à la masse épuisée par des festivités répétées et par les ponctions faites sans arrêt au profit des partis, des syndicats ou des racketteurs. Toutes les associations de musulmans d'Algérie, et principalement celle de Rabat Salé, par la voix de Radio-Maroc, dans une émission du 15 juillet, ont demandé à leurs membres de s'abstenir de sacrifier le mouton et de consacrer les sommes ainsi économisées à l'aide aux familles des « sinistrés algériens ».

Il semble bien aussi que le P.D.I. ait voulu dès le départ, pour faire pièce à l'Istiqlal, s'ériger en champion de la cause algérienne en demandant de son côté que l'Aïd el Kébir ne soit pas célébré. L'Istiqlal a, en revanche, prudemment attendu que le Palais eût pris position.

Or, le Sultan, chef religieux en même temps que temporel, a marqué sans ambiguïté son désir de voir célébrer cette fête rituelle, première Aïd el Kébir depuis son retour sur le trône. Le 15 juillet, il a déclaré à Nador : « L'approche de l'Aïd el Kébir a pressé notre retour dans notre capitale ». Les gouverneurs, les pachas et de nombreux caïds ont été officiellement conviés à se rendre à Rabat le 18, entourés de délégations restreintes.

Il est vraisemblable que les préoccupations religieuses n'ont pas seules poussé le Sultan à cette prise de position. Les propos encourageants qu'il a tenus aux colons français au cours de son récent voyage [1] montrent qu'il tient à ménager l'opinion française au moment où les négociations sont pendantes et alors que le Maroc attend le concours financier de la France.

[1] Sur ce voyage, voir ci-après le n° 63 (et note).

Son attitude a déterminé celle de l'Istiqlal, qui a invité ses partisans à procéder au sacrifice rituel du mouton en leur demandant par ailleurs de faire don de la peau au profit des combattants algériens.

L'Aïd donnera lieu aux manifestations et réjouissances traditionnelles, sauf peut-être dans l'Oriental [1]. Déjà les gouverneurs de Rabat et d'Agadir ont invité leurs administrés à la célébrer avec éclat. Mais les événements algériens ne seront pas oubliés pour autant. C'est ainsi qu'*El Alam,* dans son numéro du 17 juillet, adresse à ses membres un appel qui donne l'atmosphère dans laquelle se déroulera la fête :

« Le peuple marocain, après avoir subi toutes sortes de privations, au cours de ces dernières et sombres années, mérite d'accueillir cette fête bénie comme le désire son grand Souverain, avec tout ce qu'elle exige comme remerciements à Dieu pour ses innombrables bienfaits... Implorons Dieu au cours de cette fête pour le peuple algérien combattant, afin qu'il soit appuyé, soutenu et obtienne une victoire éclatante et pour que notre indépendance soit complétée par l'indépendance de notre sœur, l'Algérie, et que nous nous redressions tous afin de construire un Maghreb arabe dans lequel régneront la liberté et la démocratie. »

[1] Par télégramme n°s 3522-3525 du 22 juillet, non reproduit, l'ambassadeur indiquait que si l'Aïd el Kébir avait été célébré dans tout le Maroc, la position prise par le Sultan ayant décidé la masse de la population à renouer avec la tradition interrompue depuis 1953, cette fête n'avait pas cependant connu l'éclat d'antan. La solidarité envers les « frères algériens » avait eu une incidence sur le déroulement des manifestations; les Algériens musulmans habitant le Maroc s'étaient abstenus de toute participation à la fête, entraînant après eux quelques éléments de la province d'Oujda.

51

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat, à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 3404 à 3407. Très urgent. Réservé. *Rabat, 18 juillet 1956, 21 h. 25.*

(Reçu : 21 h. 45.)

Je me réfère à vos télégrammes nos 2367 [1] et 2434 [2] et à mon télégramme n° 3354 [3].

Dès le reçu de vos instructions, j'ai fait effectuer auprès du ministère des Affaires étrangères marocain une première démarche pour attirer son attention sur le caractère regrettable de l'omission qu'il avait commise en envoyant, le 4 juillet, la demande d'admission du Maroc aux Nations Unies sans en prévenir l'ambassade, contrairement à l'esprit et à la lettre des accords de Rabat.

Mon collaborateur a fait ressortir combien il était surprenant, étant donné les relations étroites et amicales existant entre le ministère des Affaires étrangères et l'ambassade, que celle-ci eût appris la nouvelle de l'envoi de la lettre de M. Balafrej au secrétaire général des Nations Unies par New York, via Paris. Il a également attiré l'attention de M. Boucetta sur l'intérêt qu'aurait eu le gouvernement marocain à avertir immédiatement le gouvernement français de sa démarche, afin de lui permettre d'entamer aussitôt l'action nécessaire pour aider à son succès.

(1) Par télégramme nos 2367-2370, du 14 juillet, non reproduit, le secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes indiquait que, d'après le représentant permanent de la France à l'O.N.U., M. Balafrej avait adressé au secrétaire général de l'Organisation une lettre, datée du 4 juillet, posant la candidature de son pays aux Nations Unies. Tout en soulignant que la France soutiendrait la candidature marocaine, M. Savary s'étonnait que le gouvernement marocain n'eût pas informé l'ambassade de l'envoi de cette lettre. L'accord diplomatique du 28 mai (dont le texte est reproduit dans l'*Année politique, 1956,* p. 508-509) prévoyait en effet une consultation permanente entre les deux états. L'attitude de Rabat était d'autant plus « surprenante » que le ministre marocain, qui venait de passer une semaine à Paris, n'avait à aucun moment, au cours de ses entretiens, parlé de la candidature de son pays.

(2) Par télégramme nos 2434-2435, du 17 juillet, non reproduit, le Département enjoignait à l'ambassade de faire savoir au gouvernement de Rabat que le représentant français à l'O.N.U. avait, le 14 juillet, adressé une lettre au président du Conseil de sécurité, afin qu'il convoquât dès que possible une réunion de cet organisme pour étudier la demande de candidature marocaine.

(3) Le télégramme de Rabat nos 3354-3355 du 16 juillet, non reproduit, rappelait que M. Balafrej avait indiqué le 4 juillet à M. Lalouette que ce qui intéressait le Maroc en premier lieu (c'est-à-dire avant son entrée dans la Ligue arabe) était d'être admis à l'O.N.U. et qu'il comptait sur l'appui de la France. Cette indication « d'ordre très général » ne pouvait être considérée comme une annonce officielle de la démarche récente du gouvernement de Rabat. M. Dubois se proposait d'attirer l'attention du ministre chérifien sur l'absence de consultation entre les deux gouvernements avant la formulation de la candidature marocaine.

Le directeur de Cabinet de M. Balafrej a reconnu qu'il était regrettable que l'ambassade n'eût pas été informée immédiatement de l'envoi de la lettre et a déclaré que le ministère des Affaires étrangères veillerait à éviter à l'avenir de pareilles omissions. Il a demandé à mon collaborateur le texte de l'engagement de respecter les principes de la Charte réclamé par M. Hammarskjöld, texte que j'ai demandé par téléphone au Département, et a insisté sur la reconnaissance avec laquelle le gouvernement marocain accueillait l'aide que lui apportait la France pour le soutien d'une candidature à laquelle il attachait une si grande importance.

La presse française du Maroc a reproduit le texte de la lettre de notre délégation aux Nations Unies demandant la réunion du Conseil de sécurité pour étudier la demande du Maroc et a insisté sur la valeur qu'avait, pour le gouvernement de Rabat, le témoignage de l'esprit de coopération et d'amitié du gouvernement français.

D'autre part, M. Balafrej m'a fait savoir ce matin qu'il allait me faire parvenir un message destiné à remercier le gouvernement français de l'aide que la France avait accordée au Maroc dans cette circonstance [1].

52

M. Baelen, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 609-610. *Belgrade, 18 juillet 1956, 19 h.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Le conseiller d'ambassade a eu ce matin une conversation avec le directeur adjoint d'Europe occidentale au secrétariat d'État aux Affaires étrangères, au cours de laquelle il a indiqué les réserves que suscitaient de notre part les démarches éventuelles de « délégués algériens » à l'occasion de l'entretien de Brioni [2].

[1] Le Conseil de sécurité examina le 21 juillet la demande d'admission marocaine. Le représentant de la France prit le premier la parole pour défendre le projet de résolution recommandant le Maroc à l'Assemblée générale comme membre de l'O.N.U. Le Conseil adoptait cette recommandation à l'unanimité.

[2] L'entrevue de Brioni, en Yougoslavie, devait réunir le maréchal Tito, le colonel Nasser et le pandit Nehru. En attendant la venue de ce dernier, les chefs d'État yougoslave et égyptien — ce dernier était arrivé le 12 juillet à Belgrade — établissaient le thème des futurs entretiens, célébrant (Nasser) la politique de « non-alignement » ou insistant (Tito) sur « la nécessité pour les peuples d'être maîtres de leurs propres pays ». Le communiqué publié à l'issue des entretiens à deux ne faisait aucune allusion à l'Afrique du Nord. Les entretiens à trois débutaient le 18 juillet dans l'île de Brioni et prenaient plutôt le caractère de « réunion amicale » que de conférence. Or, des représentants du F.L.N. algérien (dont Ferhat Abbas) avaient gagné le lieu de la Conférence; ils n'avaient pas été reçus et avaient remis un mémorandum sur le problème algérien à un fonctionnaire yougoslave des Affaires étrangères (télégramme de Belgrade n°s 617-618, du 19 juillet, non reproduit).

M. Ristitch, avec quelque embarras, a déclaré que ces personnes avaient vivement insisté pour obtenir un visa et qu'à sa connaissance, elles devaient se borner à remettre un mémorandum sur la question algérienne.

M. Des Garets ayant fait remarquer que, seule, la France était habilitée à évoquer cette question auprès des états tiers, M. Ristitch en a convenu; il a affirmé que la position de la Yougoslavie vis-à-vis du problème algérien ne s'était pas modifiée depuis la visite du maréchal Tito à Paris [1].

53

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2416 à 2424. *Bonn, 19 juillet 1956, 9 h.*

(*Reçu :* 9 h. 25.)

De la part du conseiller commercial.

Notre conseiller commercial a eu l'occasion de s'entretenir avec le Dr Weber, spécialiste du Proche et du Moyen-Orient à l'office fédéral des Affaires étrangères, du point de vue du gouvernement fédéral sur le barrage d'Assouan.

M. Weber, qui paraît être l'auteur des instructions envoyées à Londres, a confirmé que c'est à la suite de la visite de M. Hassan à Bonn que le gouvernement avait pris l'initiative de relancer l'affaire.

Analysant l'attitude du gouvernement égyptien, il a répété que le « rideau de fer » passait par le milieu du Conseil révolutionnaire, MM. Hassan, Ibrahim et Kaissouni penchant vers l'Occident, M. Nosseir vers Moscou; le colonel Nasser navigue entre les deux tendances. Le comportement de ce dernier à l'égard de la question d'Assouan lui paraît curieux. Ne semble-t-il pas, depuis le début de l'année, s'en être quelque peu désintéressé? Pourquoi n'en-a-t-il pas discuté avec M. Chepilov? Peut-être hésite-t-il à entreprendre une œuvre capitale qui absorbera toutes les forces de l'Égypte pendant vingt ou trente ans, rendant ainsi plus difficiles des aventures militaires?

Le Dr Weber estime que, soit pour renforcer la position des partisans de l'Occident au sein du « Conseil révolutionnaire », soit pour « lier » son président, l'Ouest doit mettre à la disposition de l'Égypte les moyens nécessaires à la construction du barrage.

[1] Sur cette visite, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 333 (et note).

Aussi n'est-il pas sans inquiétude en présence d'informations selon lesquelles les Américains remettraient en cause le principe même de l'offre que la *B.I.R.D.* a faite au début de l'année.

Il se demande si les Américains n'agissent pas de façon à freiner la construction du barrage. Plus sceptique que d'autres fonctionnaires de l'*Auswärtiges Amt* quant à un appel égyptien à l'U.R.S.S., il craint cependant que les maladresses des Américains, souvent mal inspirés dans leurs rapports avec l'Orient, ne fournissent des arguments aux partisans d'un tel appel.

Tout en évitant par principe d'agir contre les Américains, le Dr. Weber voudrait les amener à modifier leur attitude trop rigide et leur faire admettre une aide franco-anglo-allemande à côté de celle de la *B.I.R.D.*

Sur la nature de cette aide, il est beaucoup plus hésitant. Il est personnellement opposé aux « dons » que l'Oriental considère comme sans valeur, quand il ne les tient pas pour humiliants.

Il reconnaît que le problème à résoudre en l'occurrence est celui de la quadrature du cercle, mais il compte « sur la subtilité des Français » pour y parvenir.

Sans les Français, dit-il, nous ne pourrons rien obtenir des Anglais. En tout cas, les Allemands restent fidèles à l'idée du Consortium, à laquelle les Égyptiens continueraient d'être acquis. Du côté allemand, on serait disposé à consentir un « sacrifice » de l'ordre de 20 millions de dollars.

Enfin, le Dr Weber a déclaré qu'il avait pu constater, au cours d'un séjour à Khartoum, que la condition d'un accord égypto-soudanais sur le partage des eaux, posée par la *B.I.R.D.* à son prêt, ne soulevait pas de difficultés : le Soudan a en effet besoin, pour réaliser ses projets d'hydraulique, du barrage d'Assouan.

54

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 3372 à 3376. Priorité absolue. Réservé. *Tunis, 19 juillet 1956, 12 h. 15.*

(Reçu : 12 h. 40.)

J'ai été convoqué hier soir par M. Bahi Ladgham, qui souhaitait m'entretenir dc l'incidcnt survenu dans la journée à Moularès, dont je vous rends compte par télégramme distinct[1], et élever auprès du gouvernement français une vigoureuse protestation contre l'action de nos

[1] Sous les nos 3382-3385 du même jour, reproduits ci-après sous le n° 55.

éléments militaires. Sur la base du compte rendu que lui avait fait parvenir le gouverneur de Gafsa, le vice-président du Conseil a prétendu que l'armée française avait procédé à une véritable opération de ratissage à Moularès et que le gouvernement tunisien ne pourrait laisser se renouveler de semblables incidents sans réagir vigoureusement.

J'ai dit à mon interlocuteur que la relation des événements qui lui avait été faite était manifestement déformée, et je lui ai donné connaissance des conditions exactes dans lesquelles l'affaire s'était passée, et j'ai particulièrement insisté sur le fait qu'il s'agissait de rebelles algériens.

M. Bahi Ladgham a alors développé avec force la thèse selon laquelle, dans la Tunisie indépendante, les forces militaires françaises ne pouvaient se livrer à des opérations de ce genre qu'après avoir averti les autorités tunisiennes, obtenu leur accord et en agissant en liaison avec elles. Si cette règle n'était pas observée, il ne pourrait empêcher que des représailles fussent exercées contre l'armée française et le gouvernement tunisien ne pourrait lui-même que donner l'ordre à ses éléments de sécurité de s'opposer par la force à l'action de l'armée française. J'ai dit à mon interlocuteur qu'il soulevait là le problème de la libre circulation et de la liberté d'action de l'armée française en Tunisie, que cette question était d'une particulière gravité et que je ne pensais pas que le gouvernement français pût accepter de modifier, dans ce domaine, une position qui lui était bien connue. J'ai ajouté, à propos des représailles auxquelles il faisait allusion, que je ne pouvais que lui laisser la responsabilité de ses déclarations, à mon avis très graves.

Les propos de M. Bahi Ladgham me paraissaient très révélateurs de l'état d'esprit actuel des dirigeants tunisiens et aussi de leurs intentions. Je vous fais part, dans une communication distincte, de mon sentiment sur l'ensemble de cette affaire.

55

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3382 à 3385. Très urgent. *Tunis, 19 juillet 1956, 12 h. 45.*

(Reçu : 13 h. 5.)

Le 18 juillet à 10 heures, dans le quartier algérien du centre minier de Moularès, une patrouille de gendarmerie, appuyée par un détachement militaire, a découvert fortuitement la présence d'une vingtaine de rebelles armés dissimulés dans une boutique.

Ces derniers ont ouvert le feu sur les forces de l'ordre qui ont riposté.

Le bilan de cette opération s'établit comme suit :

— pertes rebelles : 2 tués et 8 prisonniers, tous Algériens, 60 suspects appréhendés et relâchés le même jour;

— matériel saisi : un P.M., 3 fusils de guerre, deux pistolets, un fusil de chasse, une carabine de tir, 177 cartouches, une grenade offensive, deux insignes de l'Armée de libération algérienne;

— pertes amies : néant.

Le gouverneur tunisien de Gafsa a tenté d'obtenir des autorités militaires françaises la remise des prisonniers et de l'armement récupéré et de se saisir de l'affaire. Il s'est vu opposer une fin de non-recevoir.

Dans la soirée, M. Bahi Ladgham, vice-président du Conseil tunisien, a élevé auprès de moi une protestation sur cette affaire, présentée par lui comme un ratissage systématiquement préparé par l'autorité militaire et dont la découverte de rebelles armés n'aurait été que le prétexte [1].

Le même jour, à 21 heures, au cours d'une conférence de presse, le porte-parole du gouvernement tunisien, énumérant divers incidents dus à la présence de l'armée française en Tunisie, se livrait à un exposé tendancieux des événements de Moularès.

56

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Tunis,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3397 à 3405. Priorité absolue. *Tunis, 20 juillet 1956, 15 h. 15.*
Réservé. Sans diffusion.
Sauf pour le ministre des Affaires étrangères
et le secrétaire d'État
aux Affaires marocaines et tunisiennes. *(Reçu :* 16 h.)

L'évolution récente de la situation en Tunisie appelle certaines réflexions que je crois devoir vous soumettre.

Le dernier discours hebdomadaire de M. Bourguiba [2], les incidents entre l'armée et la population tunisienne qui se multiplient depuis quarante-huit heures, l'exploitation systématique et outrancière qui en est faite, les propos très vifs que m'a tenus hier M. Ladgham (mon télégramme n°s 3372 à 3376) [3], me prouvent que nous entrons dans une nouvelle période de tension où tout sera mis en œuvre pour démontrer que la présence de l'armée française est inacceptable.

Il existe dès à présent un risque sérieux que des incidents graves et

(1) Voir ci-dessus le n° 54.
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 49.
(3) Du 19 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 54.

généralisés se produisent. Des informations concordantes me les font redouter.

Je comprends que le gouvernement ait tenu à marquer un certain raidissement après les déclarations inadmissibles des dirigeants tunisiens. Cette attitude aura démontré sans ambiguïté à nos partenaires que nous ne sommes pas prêts à envisager certaines concessions dans les domaines que nous considérons comme essentiels, notamment le domaine militaire.

Cela dit, compte tenu de l'évolution en Tunisie pendant ces derniers jours, de la présence sur le territoire tunisien de 180.000 Français, d'une armée dont la vie quotidienne peut être considérablement gênée et l'efficacité sensiblement diminuée par une action de sabotage systématique ou même par une sorte de boycottage, la situation m'apparaît plus complexe que ne semblent le penser certains milieux de presse parisiens.

La question essentielle, à mon sens, est de savoir si dans les circonstances actuelles, le temps travaille pour nous ou contre nous.

Vue de Paris, la suspension prolongée des négociations peut apparaître comme un élément propre à nous assurer une meilleure position, surtout si l'on pense que la situation en Algérie est amenée à s'améliorer rapidement. Vues de Tunis, les choses apparaissent différentes. Depuis le protocole du 20 mars, nos partenaires ont cru pouvoir considérer que l'indépendance, selon eux entièrement acquise, leur était en fait sans cesse marchandée. Aussi nous trouvons-nous constamment placés devant des faits accomplis.

Or, aux exigences tunisiennes croissantes, nous n'avons que peu de choses à opposer. La valeur de l'arme que constitue le dosage de notre aide financière ne doit pas être surestimée. En compromettant trop longtemps la mise en œuvre du programme d'investissements tunisien, nous contribuons à dégrader un peu plus une situation économique qui est très mauvaise. En outre, nous fournissons un argument sérieux aux adversaires de la convention économique et financière qui présente pour nous des avantages sur lesquels j'ai déjà eu l'occasion d'attirer l'attention du Département. D'autre part, l'atout puissant que nous possédons avec la présence de nos forces armées en Tunisie n'est guère utilisable qu'en cas de tension très grave et nous ne pouvons, à moins de rechercher une solution de force, l'employer dans le cas d'incidents ou de différends courants.

En définitive, il s'agit de savoir si nous sommes prêts à courir le risque de laisser la situation actuelle se prolonger en considérant que le temps travaille pour nous, ou si nous estimons qu'en agissant ainsi, nous serons conduits, soit à céder sous la menace, soit à recourir à la force et qu'il est préférable de reprendre la négociation. Dans cette dernière hypothèse, nous pourrions ou bien éviter les problèmes militaires en laissant prévoir une reprise de leur examen dans un ou deux mois pour permettre aux esprits de s'apaiser, ou bien rechercher pour ces problèmes un *modus vivendi* temporaire.

Je serais très reconnaissant au Département de me faire part de son sentiment.

57

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 591 à 598 [1]. Priorité absolue. *Madrid, 20 juillet 1956, 13 h.*

(Reçu : 17 h. 49)

Prière de communiquer à Défense nationale.

Je me réfère à mon télégramme n°s 568 à 578 [2].

La deuxième séance de travail des experts militaires a débuté par un long exposé d'un officier spécialisé espagnol sur les législations et les juridictions dont pourraient relever les personnels espagnols en service dans l'armée royale marocaine. D'une façon générale, les préoccupations que l'on a ici à ce sujet, comme les solutions envisagées, sont fort semblables aux nôtres. Les autorités espagnoles seraient dès maintenant disposées à échanger avec nous, en vue de les comparer et si possible de les rapprocher, les études faites sur ces problèmes. Le commandant de Jacquelot rapportera avec lui toutes précisions utiles en cette matière.

Il a été ensuite procédé à un premier examen des statuts dont pourront bénéficier les troupes françaises et espagnoles stationnées au Maroc.

Du côté espagnol, on estime que le statut du ministre de la Guerre constitue une base de négociations possible avec les Marocains. Un projet mis à l'étude est presque achevé, sans toutefois que le gouvernement marocain en ait été avisé. En ce qui concerne les établissements militaires espagnols, ils sont déjà la propriété du gouvernement de Madrid qui entend les conserver. (Des échanges pourraient être faits s'ils se révélaient nécessaires).

En ce qui concerne le stationnement des troupes, les experts espagnols ont seulement indiqué jusqu'ici que l'Espagne entendait maintenir des forces dans toutes ses zones mais que, si elle était conduite à céder quelque chose, ce serait dans la zone de protectorat méridional [3]. Le

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 2572-2579).

[2] Du 18 juillet, non reproduit, ce télégramme rendait compte de la première séance de travail franco-espagnole, le 17 juillet, au ministère espagnol des Affaires extérieures, le marquis de Santa Cruz présidant la délégation espagnole, l'ambassadeur de La Tournelle la délégation française, l'un et l'autre s'étant retirés pour laisser les experts commencer leurs échanges. Il avait été question uniquement de l'armée royale marocaine et de sa formation. Le gouvernement de Madrid n'avait encore conclu aucun accord définitif avec celui de Rabat en ce qui concernait l'intégration à l'armée royale marocaine d'éléments en provenance de la zone Nord.

[3] Sur les intentions prêtées au gouvernement espagnol en ce qui concernait le Maroc méridional, voir ci-dessus le n° 21 (note).

commandant de Jacquelot a alors marqué toute l'importance que revêt pour nous le maintien de troupes espagnoles de cette région face à Tindouf.

À la demande des experts espagnols, il a précisé la position française concernant les problèmes de délimitation territoriale dans cette région.

Le gouvernement espagnol veut conserver Ifni et tout le Sahara espagnol (c'est-à-dire la région de libre occupation située au sud du parallèle 27° 40 et le Rio de Oro). Bien que les prospections faites ne concernent que les phosphates, les géologues espagnols estiment que les ressources pétrolifères de la région de Tindouf et les ressources carbonifères du secteur de Colomb Béchar doivent s'étendre dans le sol espagnol, ce qui suffit à expliquer la résolution du gouvernement de Madrid de ne rien céder sur ce point.

Parlant à titre personnel, le colonel Maldonado a même demandé si la France soutiendrait l'Espagne en cas de revendications marocaines sur cette région. Le commandant de Jacquelot a répliqué qu'il s'agissait d'une question de gouvernement, mais qu'il pensait personnellement que la réponse serait affirmative. Il ne me paraît pas possible que la question posée par le colonel Maldonado concerne même la zone de protectorat méridional dont la valeur au point de vue minéralogique semble retenir l'attention du gouvernement espagnol. Un complément d'information sur cette question sera recherché au cours des prochaines réunions.

Le commandant de Jacquelot a appelé l'attention de ses interlocuteurs sur l'utilité de liaisons entre les autorités françaises et espagnoles dans le Sud. Il lui a été répondu que c'était une affaire gouvernementale; les militaires espagnols reconnaissent cependant pour leur part l'intérêt de telles liaisons. Ils ont posé des questions sur l'importance des forces que la France estime nécessaire de maintenir dans ce secteur. Il leur a été répondu que l'aviation ne peut suffire à assurer la sécurité, car si des bandes armées hostiles peuvent bien être facilement détruites, il serait fâcheux sur le plan politique d'en arriver à de telles extrémités; le mieux est d'assurer une surveillance efficace et de rechercher constamment le renseignement, ce qui exige la présence de formations relativement nombreuses.

Au sujet de l'engagement de contractuels marocains, la position française ayant été définie, il est apparu que du côté espagnol, on n'a pris encore aucune décision. On doute à Madrid de la possibilité de recruter des Marocains dans les formations espagnoles en raison de l'attitude prise par les partis politiques marocains et l'on préférerait, semble-t-il, se passer des soldats marocains plutôt que de recruter des éléments peu sûrs. On estime cependant que la situation, qui n'est pas encore claire, pourrait évoluer par la suite.

Une troisième séance de travail aura lieu cet après-midi.

58

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2956 à 2959. Réservé. *Moscou, 20 juillet 1956, 17 h.*

(Reçu : 18 h. 50.)

Le XIVe Congrès du parti communiste français [1] est suivi avec le plus grand intérêt par la presse soviétique. Celle-ci lui consacre autant de place que s'il s'agissait d'une réunion du parti communiste de l'U.R.S.S. Le discours de M. Thorez (18 juillet) a été reproduit *in extenso* ainsi que celui de M. Souslov. Au cours de la réception du 14 juillet à l'ambassade, M. Khrouchtchev avait d'ailleurs manifesté l'intérêt personnel qu'il portait à la participation des délégués soviétiques, en me demandant si les visas correspondants avaient été accordés.

Les déclarations que le Secrétaire général du parti communiste français a consacrées au problème algérien présentent une étrange similitude avec les propos que m'avait tenus le 6 juillet M. Khrouchtchev, et qui s'étaient retrouvés dans un article publié le lendemain par la *Pravda* (cf. mon télégramme n° 2734) [2].

C'est à ma connaissance, la première fois que le parti communiste français revendique ouvertement l'indépendance de l'Algérie, que Khrouchtchev avait mentionnée pour la première fois également douze jours plus tôt comme la seule solution désormais possible.

Les délégués communistes français ayant séjourné à Moscou du 28 juin au 2 juillet, c'est évidemment au cours de leurs conversations avec les dirigeants soviétiques qu'a été arrêtée une attitude qui correspond exactement à celle de leurs amis russes.

[1] Qui se déroulait au Havre du 18 au 21 juillet, en présence de nombreux délégués des démocraties populaires, de l'U.R.S.S. et des partis communistes étrangers. Le Secrétaire général Maurice Thorez, sans s'attarder au problème de la déstalinisation, reprenait sur ce point la résolution du Comité central de l'U.R.S.S. du 30 juin (Sur cette résolution, voir ci-dessus le n° 12, note). Il soulignait les « mérites exceptionnels » de Staline et analysait les positions du P.C.F. en face des problèmes de l'heure : position vis-à-vis de la question algérienne; condamnation du pacte atlantique et de la politique européenne; « perspectives de l'union d'action » avec les socialistes. Si Thorez se montrait fort sévère pour la politique algérienne de Robert Lacoste, il lui opposait la résolution adoptée par le Congrès de Lille du parti socialiste (29 juin-2 juillet), — résolution qui invitait le gouvernement à « lutter sur deux fronts en Algérie : contre les rebelles et contre les ultras du colonialisme qui s'opposent à la réconciliation franco-musulmane et à la création d'une Algérie nouvelle ». Enfin, après un vibrant hommage au P.C.U.S., une violente critique était faite de ceux qui avaient demandé à la direction du parti de faire son autocritique. M. Souslov, membre du présidium du Comité central soviétique, avait rendu un hommage chaleureux au P.C.F. et affirmé que « le parti soviétique (voulait) resserrer les liens avec les partis frères en même temps qu'il (voulait) développer les contacts avec les partis socialistes, notamment avec le parti socialiste français ».

[2] Du 7 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 23.

En octobre dernier, après le vote de l'assemblée de l'O.N.U. dans l'affaire algérienne, M. Khrouchtchev, invité par la *Pravda* à préciser sa position sur les problèmes d'Afrique du Nord, avait, tout en réaffirmant ses principes anticolonialistes, déclaré que la solution de ces problèmes devait être trouvée en tenant compte des aspirations des peuples de l' « Union française » [1]. Il avait encore été question de celles-ci au XXe Congrès dans l'intervention du représentant du parti communiste algérien, mais depuis un certain temps, elle n'a plus été mentionnée du côté soviétique.

59

M. Baelen, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 626 à 631. Réservé. *Belgrade, 20 juillet 1956, 19 h. 30; le 21, 8 h.*
(*Reçu :* le 20, 22 h. 40; le 21, 16 h. 46.)

La déclaration publiée à l'issue des entretiens de Brioni [2], par son ampleur et son caractère concret, provoque dans l'opinion yougoslave une surprise d'autant plus vive que le communiqué des entretiens Tito-Nasser était demeuré dans de prudentes généralités. Nehru avait, pour sa part, voulu donner l'impression par les propos tenus avant la Conférence, qu'il s'agissait d'une réunion un peu fortuite et qui devait se borner à un simple échange de vues « entre amis ».

On constate au contraire que les trois chefs d'État ont abordé l'ensemble des questions internationales en suspens, parmi lesquelles la question algérienne a retenu particulièrement leur attention. Le plus long paragraphe de la déclaration lui est consacré. Nous n'avons pas lieu d'en être satisfaits. Sans doute, les Yougoslaves peuvent-ils faire valoir que leur position de principe contre le colonialisme était connue, que la

[1] Sur la formule du Premier secrétaire du P.C.U.S., voir *D.D.F.*, 1955-II, p. 908.

[2] À l'issue de l'entrevue de Brioni (sur cette entrevue, voir ci-dessus, le n° 52, note), un communiqué relatif à l'Algérie était publié. Il indiquait notamment : « Estimant que la domination coloniale est absolument indésirable et préjudiciable aussi bien pour ceux qui gouvernent que pour ceux qui sont gouvernés, ils [Tito, Nasser et Nehru] expriment leur sympathie pour le désir de liberté du peuple algérien. Ils reconnaissent qu'il existe en Algérie un important élément d'origine européenne dont les intérêts doivent être protégés, mais cela ne doit pas entraver la reconnaissance des droits légitimes des Algériens ». La déclaration commune, par ailleurs, réaffirmait l'attachement des trois pays aux principes de la conférence de Bandoung, traitait de l'accroissement de l'aide aux pays sous-développés et considérait que le problème allemand devait être résolu conformément aux vœux du peuple allemand, par voie de règlement pacifique et négocié. La division du monde en deux blocs était une raison de conflits, et la paix devait être recherchée dans la sécurité collective à l'échelle mondiale par l'élargissement des « sphères de liberté », en mettant fin à la domination d'un pays par un autre.

déclaration admet l'existence en Algérie de personnes d'ascendance européenne, que les souhaits d'un « cessez-le-feu » et de l'ouverture de négociations concordent avec les vues françaises, qu'enfin, aucune action commune n'est prévue pour l'avenir entre les trois pays. Il n'en reste pas moins qu'en traitant ce problème exclusivement sous l'angle du colonialisme « indésirable et préjudiciable », en reconnaissant les droits fondamentaux du peuple algérien et en exprimant leur approbation à ses revendications, les trois chefs d'État réunis à Brioni ont largement préjugé aussi bien de la justice [1] des thèses en présence que des solutions qu'il convenait d'apporter au problème.

On peut reprocher en outre au texte de Brioni de ne contenir aucune allusion aux efforts de conciliation entrepris par la France, ainsi qu'à l'esprit libéral dont elle fait preuve. D'autre part, ce texte accorde à la question algérienne une place disproportionnée alors qu'il s'appesantit fort peu sur le problème allemand ou sur le problème du Moyen-Orient, à propos desquels le pacte de Bagdad n'est même pas mentionné. L'essentiel pour les interlocuteurs de Brioni paraît bien avoir été la question algérienne.

Je crois d'ailleurs que c'est sur ce point que les discussions ont été les plus vives et la rédaction de la déclaration la plus laborieuse.

Bien entendu, je me propose de laisser entendre que le paragraphe algérien du communiqué ne peut nous causer aucune satisfaction. Peut-être serait-il sage de se borner à cette attitude de regret attristé. Je n'exclus pas en effet que les Yougoslaves aient travaillé dans un sens plutôt favorable à notre cause. Et il se peut aussi que l'insistance de Nasser ait provoqué chez eux un certain agacement. Le meilleur parti est probablement de les laisser aux prises avec leurs méditations sur ce sujet, d'autant qu'une exegèse polémique sur les termes du communiqué serait vaine, les Yougoslaves pouvant nous rétorquer que sur le fond du problème, ils sont demeurés dans le cadre qu'ils avaient tracé et qui nous était connu.

[1] Lire : justesse ?

60

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 807 à 809 [1]. Priorité. Réservé. *Paris, 20 juillet 1956.*

Le ministre de la France d'outre-mer vient à son tour de me faire part des préoccupations que lui cause l'éventuel retrait des troupes espagnoles du Maroc méridional [2].

Lors de votre séjour à Paris, il avait été convenu que, plutôt que d'appeler sur cette question l'attention de l'ambassadeur d'Espagne, le soin vous était laissé, en raison de son aspect politique, de l'évoquer, dès votre retour à Madrid, auprès du ministre des Affaires extérieures.

Selon votre télégramme nos 552 à 560 [3], si M. Artajo a fait état de l'intention de l'Espagne de résister aux pressions de l'Istiqlal afin de préserver de tout empiètement Ifni, le Sahara espagnol et le Rio de Oro, il semble en revanche n'avoir pas fait d'allusion au Maroc méridional.

Toute initiative espagnole qui tendrait à l'évacuation de ce territoire risque cependant de compromettre sérieusement notre position, notamment en ce qui concerne Tindouf. Aussi me paraît-il particulièrement urgent, sans attendre que le problème de la délimitation des frontières au sud du Maroc fasse l'objet des entretiens auxquels doit participer le général Villegas, que vous vous efforciez d'obtenir de M. Artajo qu'il vous précise les intentions de son gouvernement en ce qui concerne l'avenir du Maroc méridional.

Vous pourriez faire valoir que ce problème nous intéresse spécialement et qu'au surplus, nous ne saisissons pas bien pourquoi l'Espagne se hâterait d'évacuer cette zone alors qu'elle semble, en ce qui concerne le Nord, manifester moins de précipitation. Vous pourrez ajouter qu'à la veille de conversations franco-espagnoles à ce sujet, nous verrions avantage à ce que ne soit prise aucune mesure engageant sérieusement l'avenir [4].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 2580-2582), Londres (nos 7246-7248) et Washington (nos 7639-7641).

[2] Sur les intentions prêtées au gouvernement de Madrid en ce domaine, voir ci-dessus le n° 21 (note), 57.

[3] Du 12 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 34.

[4] Répondant le lendemain 21 par télégramme n° 602, non publié, l'ambassadeur de France à Madrid indiquait que le gouvernement espagnol hésitait à maintenir la même position dans le Maroc méridional que dans la partie septentrionale, mais qu'il souhaiterait pouvoir le faire, et que, doutant de réussir s'il demeurait isolé face aux Marocains, il songeait à solliciter l'appui de Paris. L'ambassadeur concluait : « Nous inciterions davantage encore les autorités espagnoles à maintenir une implantation dans cette zone si nous pouvions leur laisser envisager des participations dans l'exploitation de nos mines limitrophes de leurs territoires du Sud ».

61

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4434 à 4450.[1] Urgent.
Secret. Réservé. *Washington, 20 juillet 1956, 23 h. 55.*

(*Reçu :* le 21, 4 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 4428 à 4432 (Reçu : le 21, 4 h. 55.)[2].

Le retrait par le gouvernement américain de l'offre de décembre 1955 relative au financement du barrage d'Assouan était envisagé depuis quelques semaines au département d'État. Mes télégrammes précédents sur le même sujet[3] ont exposé au Département les conditions dans lesquelles le secrétaire d'État s'est peu à peu trouvé isolé dans sa position « d'attentiste », alors que les fonctionnaires du département d'État avaient été gagnés, les uns après les autres et jusqu'aux plus hauts échelons, à l'idée que cette indécision était de plus en plus préjudiciable aux intérêts bien compris des États-Unis et de l'Occident. Le 18 juillet, M. Dulles, après avoir consulté le Président et procédé avec ses services à un dernier examen de la question, a pris sa décision. Selon la manière qui le caractérise, cette décision est catégorique, abrupte, plus brutale dans sa forme que ce à quoi s'attendaient les fonctionnaires qui la préconisaient depuis quelque temps et que ce qu'ils avaient eux-mêmes recommandé.

Des renseignements recueillis par l'un de mes collaborateurs au département d'État sur la genèse et l'aboutissement de cette affaire, je

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1199-1215).

[2] Du même jour, non reproduit. Le télégramme rapportait une conversation entre un fonctionnaire du département d'État et un fonctionnaire de l'ambassade à propos de l'audience donnée le 19 juillet par le secrétaire d'État à l'ambassadeur d'Égypte. Le secrétaire d'État aurait annoncé à son interlocuteur la décision de retirer l'offre de financer le barrage d'Assouan et en aurait développé les raisons. L'ambassadeur aurait alors déclaré qu'il avait été chargé par le colonel Nasser de faire savoir à Washington que le gouvernement égyptien souhaiterait vivement entreprendre les travaux en étroite collaboration avec les puissances occidentales et que le président de la République égyptienne n'avait nullement l'intention de jouer les Américains contre les Soviétiques et inversement. Il aurait conclu sa déclaration en posant la question de savoir s'il devait comprendre qu'il n'était pas possible de reprendre les négociations. M. Dulles lui aurait répondu que tel était bien le cas.

[3] Voir par exemple ci-dessus le n° 25.

retiens les indications suivantes sur les raisons qui ont déterminé la décision, sur le choix de la date à laquelle elle a été annoncée et sur l'évaluation des risques qu'elle comporte.

I

A. Les raisons qui ont déterminé le secrétaire d'État sont essentiellement *politiques*.

a. Le gouvernement américain ne veut plus être soumis à ce chantage qu'exercent sur lui un certain nombre de puissances en profitant du fait qu'elles ne prennent parti ni pour un bloc ni pour l'autre. Il devenait payant de ne pas s'engager. L'exemple fait sur l'offre du barrage d'Assouan, s'il est destiné en premier lieu à l'Égypte qui pratiquait ce chantage sans vergogne et s'en vantait, aura aussi, on l'espère ici, l'avantage de faire réfléchir ceux qui étaient tentés d'imiter l'exemple égyptien;

b. M. Dulles a été surpris par la force du sentiment hostile à Nasser qui s'est manifesté au cours des débats du Congrès sur l'aide mutuelle [(1)]. Il en a tiré la conclusion que le pays n'accepterait pas que l'administration engageât des sommes importantes au profit d'un homme qui adoptait une attitude aussi désinvolte à l'égard des États-Unis et des idéaux démocratiques;

c. Objet de critiques nombreuses portant sur le caractère utopique d'une politique consistant à maintenir l'aide économique, financière ou militaire des États-Unis à des puissances non engagées, par exemple la Yougoslavie, l'Inde, etc., le secrétaire d'État, se rendant compte qu'il ne pouvait pas tout sauver, a dû défausser certaines cartes. La carte égyptienne lui a paru moins importante que la carte indienne ou la carte yougoslave.

B. Ainsi que l'indique le communiqué, les raisons *économiques* ont également joué. À partir du moment où il devenait évident que l'Égypte, ayant hypothéqué pour plusieurs années sa récolte de coton en vue de payer les armes achetées au-delà du rideau de fer, ne pourrait consacrer l'ensemble de ses ressources économiques à sa propre participation au barrage d'Assouan, on pouvait se demander si les prêts ou les dons de la *B.I.R.D.* et des puissances anglo-saxonnes n'allaient pas être effectués en pure perte. En tout état de cause, l'opération présentait sur le plan

(1) La Commission budgétaire de la Chambre haute avait adopté une résolution recommandant qu'aucun des crédits demandés ne fût utilisé sous forme d'aide à l'occasion de la construction du barrage, ni qu'aucun des crédits votés auparavant au titre de l'aide mutuelle ne fût utilisé pour la construction de ce barrage sans approbation préalable de la Commission budgétaire. D'autre part, au cours de la discussion de la loi d'aide mutuelle, le secrétaire d'État avait constaté que l'attitude du Caire était jugée comme nettement antioccidentale et avait provoqué une réaction plus profonde que celle qu'il avait escomptée. Cet état d'esprit venait en outre renforcer la tendance qui se manifestait au département d'État depuis quelque temps.

Au Congrès, il faut ajouter, à l'influence des groupes de pression pro-israéliens, le fait que certaines décisions égyptiennes défavorables aux puissances occidentales avaient irrité les conservateurs; la forme dictatoriale du régime déplaisait à certains libéraux; enfin, un accroissement éventuel de la production du coton inquiétait les représentants du Sud.

économico-financier des risques considérables et sa rentabilité ne devait être que marginale. Les États-Unis ne pouvaient s'engager qu'avec la certitude d'une coopération totale et sans réticence du gouvernement égyptien; ou bien, au contraire, celui-ci avait éparpillé ses efforts.

II. *Choix de la date*

A. Alors que le secrétaire d'État avait pensé un moment ajourner jusqu'au voyage à Moscou du colonel Nasser sa décision définitive sur le financement du barrage d'Assouan, il lui est apparu qu'un tel délai aurait donné bien inutilement un avantage de tactique appréciable au chef du gouvernement égyptien. Celui-ci, en effet, se prévalant auprès du Kremlin du maintien de l'offre américaine, aurait pu obtenir des Soviétiques des propositions plus avantageuses. Il aurait pu, en outre, dans le cas où il aurait fait affaire avec les Soviétiques, rejeter par la suite avec mépris l'offre occidentale dont les protagonistes auraient, dans une situation humiliante, paru attendre vainement le bon vouloir de celui qu'en réalité, ils se proposaient d'aider.

B. Il importait également vis-à-vis du Congrès que le secrétaire d'État agît avant que n'intervienne le vote des appropriations sur l'aide mutuelle. Un raidissement de la position américaine à l'égard de l'Égypte peut, pense-t-on au département d'État, aider les parlementaires qui soutiennent le gouvernement à démontrer que celui-ci est capable d'énergie et décidé à ne pas se laisser berner.

C. On regrette, sans doute, au département d'État, que le retrait de l'offre américaine ait coïncidé dans le temps avec ce qui apparaissait comme une prise de position plus favorable de l'Égypte à l'égard de l'Occident, mais on pensait que les raisons ci-dessus exposées l'emportaient sur une considération de cet ordre.

III. *Risques*

A. Le secrétaire d'État a envisagé la possibilité que les Soviétiques offrent à l'Égypte des facilités de financement et une aide technique pour la construction du barrage d'Assouan. Les informations recueillies sur la visite de M. Chepilov au Caire [1], de même que le retournement des Égyptiens vers l'Occident, donnent toutefois à penser que les offres du Kremlin n'ont été ni très précises ni très alléchantes, ou bien que le colonel Nasser s'est inquiété de l'invasion vraisemblable du territoire égyptien par les techniciens soviétiques. On continue à penser que ces deux ordres de facteurs gardent leur valeur au lendemain du retrait de l'offre occidentale. Le département d'État n'exclut pas complètement néanmoins la possibilité d'un accord russo-égyptien. Il lui semble que ce risque vaut la peine d'être pris. L'envergure des travaux à entreprendre constituera pour l'U.R.S.S. une lourde charge et provoquera peut-être certaines jalousies de la part de satellites qui comprendraient mal que le

[1] Sur cette visite, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 413, 428 (et note), 434.

Kremlin consacrât à ce pays arabe des sommes qui pourraient être utilement dépensées chez des amis plus sûrs. Quant à l'Égypte, l'entreprise des travaux du haut-barrage mobilisera, qu'elle soit financée par l'Occident ou financée par l'U.R.S.S., la plus grande partie de ses ressources et de son énergie puisqu'en tout état de cause, le colonel Nasser fera tout pour éviter un échec. Le gouvernement du Caire se trouvera ainsi en quelque sorte paralysé ou tout au moins très limité dans ses autres activités et ne sera plus pour l'U.R.S.S. un pion aussi mobile qu'auparavant sur l'échiquier proche-oriental.

B. Le secrétaire d'État a également songé à l'hypothèse dans laquelle l'Égypte ne réussirait pas à obtenir de l'U.R.S.S. des offres acceptables pour le barrage d'Assouan. Dans ce cas, il y avait lieu de craindre que, pour se maintenir au pouvoir, le dictateur égyptien ne soit tenté d'entreprendre sur d'autres terrains des opérations prestigieuses. Mais là aussi, le département d'État estimait que le risque était limité. D'une part, il était convaincu que Nasser hésiterait à s'engager dans un conflit avec Israël et qu'il serait d'ailleurs découragé de le faire par les Soviétiques eux-mêmes. D'après les estimations américaines en effet, ce conflit tournerait rapidement au désavantage des armes égyptiennes. On pouvait s'attendre à l'intensification de la tension aux frontières d'Israël, peut-être même au renouvellement des opérations de fedayins, mais on ne pense pas ici que l'U.R.S.S. souhaite un conflit israélo-arabe et l'on a donc tendance à penser qu'il sera possible de canaliser les difficultés et d'en confier le règlement aux Nations Unies.

Le département d'État a indiqué, d'autre part, que si les Britanniques avaient marqué quelque réticence jusqu'à ces jours derniers à suivre les États-Unis dans la voie qui a abouti au retrait de l'offre occidentale, ils s'étaient, en définitive, ralliés sans trop de difficultés à cette décision.

Comme les porte-parole du département d'État l'ont indiqué à la presse, le gouvernement américain vient de prendre un risque qu'ils qualifient de « risque calculé ». Il attend maintenant les réactions.

62

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Tunis,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3408 à 3431. Priorité absolue. *Tunis, 21 juillet 1956, 7 h. 55.*
Réservé.

(Reçu : 8 h. 55.)

À communiquer sur bandes à M. Savary.

Je me réfère à mon télégramme n°s 3397 à 3405 [1].

M. Bourguiba m'a prié de venir le voir hier en fin d'après-midi à sa résidence de Sainte-Monique, où il m'a reçu en présence de M. Bahi Ladgham. Il voulait me parler des incidents de Moularès et l'a fait en termes extrêmement vifs, et l'entretien a été l'un des plus difficiles que j'ai eus avec lui. Me montrant une liasse de télégrammes dont chacun relatait, paraît-il, un incident avec notre armée, il me déclara que les unités françaises avaient certainement reçu de nouveaux ordres, dont le but évident était de mettre, sur tout le territoire, l'autorité du gouvernement tunisien en échec. Avant-hier à Moularès, un gendarme avait éconduit le gouverneur de Gafsa; hier à Ben Gardane, c'était le gouverneur de Médenine qui n'avait pu, malgré les demandes de plusieurs centaines de Tunisiens, obtenir la libération d'un soi-disant déserteur arrêté par les autorités françaises. Aujourd'hui, il y avait eu de nouveaux incidents. Le gouvernement tunisien ne pouvait pas admettre que l'armée, s'érigeant en une deuxième souveraineté, jouisse non seulement d'une entière liberté d'action, mais empêche l'autorité du gouvernement tunisien de s'exercer. L'opinion commençait à se demander si l'indépendance était réellement acquise; le prestige du gouvernement était en jeu.

En conséquence, M. Bourguiba ne voyait d'autre issue à une telle situation que l'adoption de mesures tendant à empêcher l'armée française de se conduire en Tunisie comme si elle était en Algérie. Sans doute, les forces dont disposait la Tunisie étaient-elles faibles et M. Bourguiba ne prétendait-il pas les opposer à la puissante armée française, mais il était déterminé, pour empêcher des opérations semblables à celles de Moularès, d'envoyer sur les lieux les quelques unités dont il disposait, avec mission de s'opposer à l'action de nos troupes.

[1] Du 20 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 56.

La petite armée tunisienne serait écrasée ou serait obligée de reculer, mais l'opinion internationale serait alertée, et le peuple tunisien, avec des forces accrues, reprendrait la lutte.

M. Bourguiba se proposait, demain, au cours de sa causerie hebdomadaire, d'annoncer au peuple tunisien que des jours sombres allaient revenir et qu'il fallait s'y préparer dans le silence, avec courage et discipline.

Je crus devoir interrompre le président du Conseil pour remettre les choses au point sur les incidents entre la population et l'armée. Je ramenais à ses justes proportions l'affaire de Moularès. Je fis observer que les autres incidents étaient, en général, bénins et qu'il fallait peut-être aussi les attribuer au fait que le gouvernement tunisien venait de mettre en place de nouveaux représentants qui n'avaient pas encore établi avec les chefs de nos unités les relations humaines que pratiquaient en général leurs prédécesseurs. J'ajoutai que l'opinion publique tunisienne était extrêmement attentive à tout ce que disait M. Bourguiba et que ses déclarations répétées sur l'évacuation de l'armée française et sur la reprise de la lutte avaient certainement influencé une partie du public et sensibilisé une population qui croyait bien faire quand elle se livrait à des provocations contre nos troupes.

M. Bourguiba me répondit que l'armée française jouissait en Tunisie d'une liberté de mouvement absolument inconciliable avec l'indépendance du pays. Sans doute ne pouvait-il, dans les circonstances actuelles. s'opposer à cette liberté d'action, au moins fallait-il que l'armée française respectât les autorités et se conduisît comme si elle était l'armée d'un pays neutre, en évitant en particulier de s'attaquer aux Algériens. Je répondis très nettement à M. Bourguiba qu'il m'était impossible de lui donner une telle assurance. Pour l'armée française, les fellaghas algériens étaient des adversaires et elle chercherait en toute occasion à les mettre hors d'état de nuire.

Je mis en garde M. Bourguiba contre un discours dont le ton violent ne pourrait que contribuer à aggraver encore nos relations, auxquelles la rupture de la semaine dernière avait déjà porté un coup sensible. M. Bahi Ladgham intervint alors pour préciser qu'il avait été impossible à la délégation tunisienne de continuer à négocier dans le climat créé par les déclarations de M. Pineau [1] et par les commentaires que la presse avait consacrés. Je répondis qu'il n'en restait pas moins que c'était le gouvernement tunisien qui avait pris l'initiative de la rupture et que si l'on avait poursuivi le dialogue, certains problèmes qui irritaient particulièrement le gouvernement tunisien — comme celui de la D.S.T. — auraient probablement déjà trouvé une solution.

M. Bourguiba me déclara à son tour que c'était le gouvernement français qui avait mis la Tunisie dans l'obligation de suspendre les pourparlers, que lui-même n'avait pas souhaité cette interruption et qu'il se

[1] Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 39 (note).

demandait si nous avions vraiment commencé les négociations avec la volonté de les mener à bien.

Je repris alors tous les arguments propres à démontrer les dangers de la situation actuelle et d'une reprise de l'agitation, au sujet de laquelle j'avais certaines informations inquiétantes. La conversation, qui se prolongea plus de deux heures, se poursuivit alors sur un ton moins véhément. Je crus déceler chez mon interlocuteur le désir de savoir si, de notre côté, nous souhaitions sincèrement mener à leur terme les conversations que nous avions engagées.

Notre entretien se termina sans qu'il y fût donné de conclusions nettes.

Au moment où je prenais congé, M. Bourguiba me demanda de revenir voir M. Bahi Ladgham en fin de matinée, afin de préciser la deuxième partie de notre conversation.

En rentrant chez moi, j'ai trouvé votre télégramme n° 1854 [1]. Si, comme je le pense, le gouvernement français souhaite laisser entendre à M. Bourguiba qu'il n'y aurait pas de notre part d'objection de principe à une reprise des conversations, au point où elles ont été laissées, peut-être m'autoriserez-vous à dire au vice-président du Conseil que les intentions du gouvernement français n'ont, dans leur ensemble, pas changé.

Nous devrions, à mon sentiment, dire en même temps à nos parte-naires que la négociation ne pourrait reprendre et se poursuivre que si le climat général était modifié, et en particulier s'il était mis fin à la campagne concernant l'évacuation et si la liberté d'action de nos troupes demeurait inchangée.

Je vous serais reconnaissant de donner des consignes pour que rien ne filtre, dans la presse, de cette conversation.

[1] Du 20 juillet, non reproduit. Par ce télégramme, M. Savary demandait à l'ambassadeur de lui faire connaître son sentiment sur ce qu'il conviendrait de proposer au gouvernement. Il lui annonçait en outre qu'il lui enverrait M. Cheysson, au cas où il estimerait préférable de ne pas quitter Tunis.

63

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3482 à 3489. Réservé. *Rabat, 21 juillet 1956, 16 h. 35.*

(Reçu : 17 h.)

Très satisfait, le Sultan est rentré assez fatigué de sa tournée dans le Nord [1]. Le voyage s'est déroulé à un rythme très rapide et dans des conditions de confort parfois d'autant plus rudimentaires qu'il avait été un peu improvisé et qu'en cours de route, divers changements d'horaires sont intervenus. (À Ajdir, les membres de la suite ont appris sur place qu'ils coucheraient sous la tente.)

Le bilan du voyage paraît se présenter sous les différents aspects suivants.

1. Le Sultan a reçu dans des régions qui traditionnellement n'accueillaient qu'avec réticence les directives de Rabat un accueil extrêmement enthousiaste. Son prestige et son autorité personnelle apparaissent donc amplement confirmés. Le voyage et l'action politique qui y était liée ont été pour le Souverain et le trône un incontestable succès.

2. Durant ce déplacement officiel de sept jours, les partis politiques, et en premier lieu l'Istiqlal, n'ont joué qu'un rôle relativement effacé. Alors qu'habituellement, les miliciens de l'Istiqlal participaient largement aux services d'ordre, cette fois c'est la police et l'armée royale qui ont été chargées à peu près exclusivement de cette tâche.

Dans ses discours, le Sultan n'a fait pratiquement aucune allusion aux partis.

Des renseignements de bonne source indiquent que, quelque temps avant l'assassinat de Si Abbès [2], Ben Barka serait venu à Nador pour tenter de convaincre les chefs de l'Armée de libération de suivre les directives de l'aile radicale de l'Istiqlal, c'est-à-dire d'Allal el Fassi et de lui-même. Si Abbès se serait vivement opposé à cette manière de voir et aurait alors déclaré que l'Armée de libération ne reconnaissait d'autre chef que le Sultan. Les événements qui ont suivi ont infligé à l'Istiqlal

[1] Le Sultan s'était rendu en visite officielle dans le nord du Maroc du 11 au 18 juillet. Ce déplacement l'avait conduit successivement au cœur du Moyen-Atlas, en pays berbère, dans la région de Khénifra et Azrou, puis à Fès, Taza et Meknès. Il avait achevé son voyage par une visite à Nador, base principale de l'Armée de libération pendant l'insurrection du Rif.

[2] Voir ci-dessus les n°s 10 (note), 14.

un grave échec et le silence complet du Sultan à son égard traduit cet échec.

3. Le caïd Lahcen Lyoussi, dont l'influence est grande sur nombre de tribus berbères, a amené au Sultan, sur le plateau d'Ajdir, 100.000 hommes membres d'entre elles. Quelques rares tribus, me dit-on, ont toutefois refusé de se rendre à ce rassemblement. Quoi qu'il en soit, les Berbères ont de façon spectaculaire et massive fait acte de fidélité au Souverain. Celui-ci leur a annoncé qu'il serait mis fin au régime judiciaire particulier qui les distingue de la population arabe.

4. En toutes occasions, le Sultan a tenu à marquer à la population française son souci de la voir conserver sa confiance dans l'avenir. Il a reçu ses représentants, parfois en priorité, a marqué un vif intérêt pour leur action, a exprimé l'espoir que leurs « petits-enfants et arrière-petits-enfants » continueraient à vivre sur la terre marocaine.

5. Il est à noter que le Sultan s'est gardé dans ses interventions publiques de toute allusion à la question algérienne. Il m'a été rapporté qu'à Taza, il s'était abstenu volontairement de prendre la parole, comme il était prévu, lorsqu'il a constaté que des drapeaux fellaghas étaient déployés devant lui.

6. Sidi Mohammed n'a cessé d'insister sur les objectifs d'ordre économique et social que le Maroc indépendant doit s'efforcer d'atteindre dans l'ordre et le travail. Même à Nador, après qu'un chef de l'Armée de libération eût évoqué la réalisation de l'unité nationale « de l'extrême Nord à l'extrême Sud », le Sultan n'a pas répondu sur ce sujet et a invité son peuple à affronter les responsabilités de l'indépendance et avant tout, la lourde tâche que représente l'élévation du niveau de vie.

7. En ce qui concerne l'Armée de libération, le voyage du Sultan n'a pas résolu entièrement le problème de son intégration, il existe encore des bandes réfractaires. Quant à celles qui suivent les directives du Palais, leur absorption par l'armée royale pose évidemment des problèmes, non seulement matériels, mais aussi psychologiques, qui ne sont pas aisés à résoudre.

64

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 690 à 692. Réservé. *Varsovie, 21 juillet 1956, 12 h.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Contrairement à ce qui était prévu et malgré une préparation qui a duré plusieurs mois, le Comité central n'a pas terminé ses travaux. Il les a interrompus hier soir pour la célébration de la fête nationale polonaise et les reprendra lundi. C'est dire l'âpreté des discussions entre les deux tendances et la difficulté des problèmes économiques à résoudre dans la préparation du nouveau plan quinquennal.

Deux commissions ont été nommées par le Comité central pour étudier : l'une, la « situation politique et économique et les tâches fondamentales du parti », l'autre, les « objectifs du plan quinquennal ».

Je ne pense pas que des changements importants de personnes interviennent à l'issue du plénum.

Quant à la présence à Varsovie du maréchal Boulganine, elle n'a, à mon avis, aucun lien avec la réunion du Comité central qui aurait dû se terminer normalement hier soir. Le président du Conseil soviétique est venu à Varsovie pour donner un regain de prestige à un gouvernement qui en a le plus grand besoin et l'encourager, ainsi que le parti, dans sa tâche difficile. En dehors des Soviétiques (Boulganine et le maréchal Joukov), seule l'Allemagne orientale a envoyé une délégation pour la fête nationale (M. Boltz, vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères).

65

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 688. Réservé. *Varsovie, 21 juillet 1956, 12 h.*

(Reçu : 20 h. 53.)

Je me réfère à mon télégramme n° 662 [1].

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. m'a confirmé le voyage à Moscou d'une délégation gouvernementale polonaise et le crédit ouvert par l'U.R.S.S. à la Pologne, sous la forme d'un déficit de la balance commerciale de cette dernière.

D'une autre source, j'ai appris que le plafond autorisé pour ce déficit atteindrait 2 milliards de roubles. Un milliard ne serait remboursé qu' à l'issue du prochain plan quinquennal, c'est-à-dire à partir de 1966.

66

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 689. *Varsovie, 21 juillet 1956, 12 h.*

(Reçu : 20 h. 58)

D'après des bruits qui semblent sérieux, les ouvriers de Poznan seraient en grève (grève des bras croisés dans les usines) pour protester contre le maintien en prison de certains de leurs camarades.

D'autre part, il semble bien que des mouvements de grève aient également eu lieu dans certaines usines de Varsovie, justifiés par des revendications de salaires. Je rappelle à ce propos que dans son discours du 18, M. Ochab a déclaré : « La grève dans un État populaire et dans les conditions de ... [2] du socialisme, ne peut pas être un moyen de lutte de la classe ouvrière. Elle est nuisible aux intérêts du prolétariat et ne peut profiter qu'à ses ennemis ».

[1] Le télégramme n° 662, et déjà les télégrammes n°s 636-637 non reproduits, annonçaient le voyage à Moscou d'une délégation polonaise dont faisaient partie Cyrankiewicz, Ochab, Nowak et Szyr. Son but était d'appeler l'attention du gouvernement soviétique sur la situation lamentable de la Pologne.

[2] Lacune de déchiffrement.

67

M. Savary, Secrétaire d'état aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 7711 à 7714 [1]. Réservé. *Paris, 21 juillet 1956.*

J'ai convoqué hier vendredi 20 juillet M. Dillon en vue de lui exposer notre position concernant l'aide économique à la Tunisie, et éventuellement au Maroc.

Je lui ai indiqué que le gouvernement n'avait pas d'objection de principe à ce que des pays étrangers fournissent une aide à l'économie de nos anciens protectorats. Cependant, il nous apparaissait que les conversations qui pourraient être menées par les États-Unis à ce sujet ne devaient pas être entamées avant que les négociations franco-tunisiennes et franco-marocaines sur l'interdépendance économique et financière que nous menons actuellement soient très largement avancées. Toute autre méthode risquerait d'apparaître à l'opinion française comme une tentative de substitution de l'influence américaine à la nôtre et viendrait compliquer nos relations avec la Tunisie et le Maroc d'une part, et les États-Unis d'autre part. Il convenait donc que les projets du gouvernement américain à cet égard nous soient communiqués et que le volume et les conditions d'une aide éventuelle ne soient décidés qu'en étroite liaison avec nous.

Par ailleurs, M. Dillon m'a confirmé que son gouvernement envisageait l'application de la procédure du « secours de famine » pour les fournitures de blé à la Tunisie de préférence aux autres possibilités prévues par la législation américaine. Je lui ai confirmé notre accord sur cette opération.

M. Dillon a incidemment évoqué le problème des bases [2] et m'a demandé si des éléments nouveaux étaient intervenus depuis la remise du texte des accords diplomatiques de 1950 à l'ambassadeur du Maroc à Paris. Je lui ai indiqué que M. Bouabid n'avait, à cette occasion, fait aucun commentaire et que pour notre part, nous nous en tenions aux principes exposés dans l'aide-mémoire que nous avions remis à l'ambassade des États-Unis à Paris le 28 mai dernier.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 7310-7313), Tunis (n°s 1894-1897) et Rabat (n°s 2538-2541). Il l'a été aux deux derniers postes le 22 juillet, respectivement à 12 h. 15 et 11 h. 30.

[2] Sur ce problème, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 346 (et notes), 385, 400.

68

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Changements en Hongrie

Paris, 21 juillet 1956.

Le 7 juin arrive à Budapest A. Souslov, membre du praesidium du Comité central du parti communiste soviétique, celui-là même que Moscou avait délégué, en février 1955, pour préparer la mise à l'écart de Imre Nagy.

Il y a, en Hongrie, depuis le XXe Congrès, un malaise persistant, que certains qualifient de crise. Les difficultés se sont développées sur deux plans :

— Au sein du parti, elles sont nées de l'opposition, devenue publique, entre les partisans de la « déstalinisation » et le Premier secrétaire, Rakosi, qui ne s'engage dans cette voie que de mauvais gré (Rakosi n'a fait de ses fautes passées qu'une autocritique réticente; Bela Kun a été réhabilité, puis Rajk, le 29 mars, mais de manière discrète, et la veuve de ce dernier mène campagne pour obtenir réparation; d'autres réhabilitations et libérations ont eu lieu — près de 20.000 libérations depuis le début de l'année. Mais Rakosi s'est refusé à réexaminer la condamnation portée contre Nagy) [(1)].

— Dans le pays, l'hostilité généralisée contre le régime se cristallise sur la personne de Rakosi. Sans mettre en cause explicitement les principes communistes, l'« Association des écrivains et journalistes » mène le combat pour la « libéralisation ». Dans des réunions publiques, dans la presse, les attaques se font de plus en plus nettes contre les abus de l'administration et du parti.

Enfin, à l'extérieur, la position constante du maréchal Tito, depuis la déclaration de Belgrade du 2 juin 1955, est que les principes formulés par Boulganine et Khrouchtchev imposent le départ de Rakosi.

Celui-ci entreprend, dès le mois de mai, une double action : les intellectuels sont rappelés à la nécessité d'une critique « constructive » et le parti à la discipline, mais quelques dispositions sont prises pour élever les salaires les plus bas, réduire la durée du travail dans certains secteurs, atténuer la rigueur des mesures contre les « koulaks », redonner vie au « Front populaire patriotique »

La tension ne cède pas : l'hostilité croît contre Rakosi, certains parlent d'une scission dans le parti lui-même. Un regain de popularité se manifeste en faveur d'Imre Nagy et de l'expérience de son passage au pou-

(1) Sur la condamnation de ce dernier, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 442 (note); sur la réhabilitation de Rajk, voir au même tome le n° 229 (note).

voir — amélioration des conditions de vie par des mesures favorables aux paysans : relèvement des prix agricoles; droit de quitter les fermes collectives — et aux artisans : droit d'embaucher quelques ouvriers, priorité donnée à certaines industries de biens de consommation.

Deux événements, intervenus à la fin de juin, sont de nature à précipiter l'évolution hongroise : la réunion du 27 juin au Cercle Petöfi, — au cours de laquelle devant 6.000 personnes, plusieurs orateurs, entraînés par les écrivains Tibor Dery et Tibor Tardos, réclament plus de liberté, en particulier dans la vie intellectuelle et dans la presse, l'amélioration des conditions de vie, le départ de Rakosi et le retour de Nagy [1] — puis le 28 juin, les troubles de Poznan. D'autre part, le maréchal Tito, rentré d'U.R.S.S. le 27 juin, s'en prend, dans le discours qu'il prononce à la gare de Belgrade, à la mauvaise volonté persistante à son égard de certains dirigeants des pays satellites [2].

Dès le 30 juin, espérant sans doute pouvoir tirer parti des conditions créées par les troubles de Poznan, Rakosi tente une dernière fois de reprendre en mains la situation. Il fait adopter par le Comité central une résolution approuvant sa politique et prononçant des sanctions sévères contre Tibor Dery et Tibor Tardos. Le 4 juillet, Imre Nagy est exclu du parti. En même temps, le *Szabad Nep* publie plusieurs articles en faveur de la « démocratisation » dans les syndicats, de l'augmentation des salaires, de la diminution des heures de travail. D'autre part, après s'être rendu à Moscou avec d'autres dirigeants des démocraties populaires, Rakosi organise dans les usines, les syndicats, les organisations locales du parti, une campagne destinée, selon l'expression d'un journaliste yougoslave, à le faire « plébisciter ». Le résultat est décevant : il se révèle que l'opposition contre son maintien à la tête du parti possède une base très large dans le pays.

*
**

Le 18 juillet, Rakosi donne sa démission [3]; il est remplacé par Ernest Gerö; trois nouveaux membres sont nommés au Comité central du parti et quatre au Bureau politique.

Vice-président du Conseil, Gerö a passé, comme son prédécesseur, de longues années, avant-guerre, en U.R.S.S., et il aurait, comme lui, la nationalité soviétique; il est membre, depuis 1945, de tous les gouvernements hongrois, dans lesquels il a été chargé de missions économiques. Il a, jusqu'à la mort de Staline, collaboré étroitement avec Rakosi, sa signature a été apposée au bas des deux résolutions du Kominform contre le

(1) Voir ci-dessus le n° 16 (et note).

(2) Dans ce discours, où il célébrait les retrouvailles soviéto-yougoslaves, le Maréchal soulignait que les dirigeants de certains pays satellites n'avaient pas eu, par souci de prestige, le courage « de prononcer les paroles nécessaires » (télégramme de Belgrade nos 518-523 du 29 juin, non reproduit).

(3) Il fallut l'intervention personnelle de Mikoyan, dépêché à Budapest, pour obtenir cette démission.

régime de Tito et sa politique favorable à l'industrie lourde sera critiquée en 1954 par Imre Nagy. Mais, dès la fin de 1954, il reprend de l'influence dans le parti et le gouvernement. Il semble cependant par la suite vouloir suivre une voie distincte de celle de Rakosi.

Les trois nouveaux membres du Comité central, Kadar, Kallai et Marosan, sont de tendance quelque peu plus libérale : ils ont tous trois été arrêtés en 1950 par Rakosi pour « titisme » et avaient pris récemment une attitude plus ou moins explicitement hostile vis-à-vis du Premier secrétaire du parti (Marosan est l'ancien leader de l'aile gauche du parti social-démocrate, favorable à la fusion avec les communistes).

Les nouveaux membres du Bureau politique sont, avec Kadar et Kallai, Kiss et Revaï. Kiss est un des rares chefs communistes d'origine ouvrière; on semble le considérer comme un « sympathisant » de Nagy. Après avoir mené, comme ministre de la Culture, une politique intolérente à l'égard des écrivains non-conformistes, Revaï a pris une part active à la campagne « antititiste », mais il avait paru, après le XXe Congrès, approuver l'opposition des écrivains.

*
**

La démission de Rakosi est en elle-même une concession, à l'extérieur, au maréchal Tito et, dans le pays, à l'opinion publique : elle montre que le parti communiste hongrois et les dirigeants de Moscou ne veulent pas, ou ne peuvent pas, au lendemain des troubles de Poznan — auxquels Gerö se réfère directement après sa nomination — répondre au mécontentement de la population et à l'agitation des intellectuels par un retour aux rigueurs du passé. Quel que soit le nouveau Premier secrétaire, il ne peut être assurément, pour l'opinion publique, plus stalinien que Rakosi.

Son remplaçant, E. Gerö — qui est, selon de nombreux experts, l'un des rares chefs communistes hongrois à posséder des qualités d'homme d'État —, est considéré comme un représentant de la tendance « dure » du parti. Mais il insiste, dès ses premières déclarations, sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie, notamment en encourageant par des concessions les paysans libres à accroître leur production, et il affirme qu'il faut « avant tout assurer la démocratisation continue du pays » et développer le rôle de l'Assemblée nationale et des conseils locaux. Il ajoute cependant qu'il conviendra de « resserrer les liens entre le parti et certaines couches d'intellectuels »; de son côté, le Premier ministre, Hegedus, met en garde « les éléments de droite groupés autour de Nagy » contre la tentation de tirer parti du départ de Rakosi pour provoquer des troubles. De telles déclarations, comme les nominations au Comité central et au Bureau politique, démontrent que les mesures récentes sont bien, comme l'a écrit l'ensemble de la presse occidentale, le résultat d'un compromis entre les tendances diverses qui divisent le parti.

Tout se passe comme si les dirigeants soviétiques, reconnaissant la nécessité d'une détente sur le plan économique et social et de certaines mesures nouvelles de « démocratisation », avaient voulu, après s'être débarrassés de l'obstacle que constituait la personnalité de Rakosi, confier l'application de ce programme à un gouvernement fort, à un chef communiste entraîné, comme son prédécesseur, aux méthodes autoritaires du parti soviétique et d'une fidélité éprouvée à l'U.R.S.S. On a pu penser, de même, que la mise à l'écart de Nagy, en mars 1955, et le retour de Rakosi avaient été décidés en prévision de la politique de « déstalinisation » et du trouble que son application ne manquerait pas de créer dans le parti.

Les déclarations de Gerö font appel à certaines idées qui sont assez proches de celles d'Imre Nagy, ou qui peuvent du moins laisser prévoir, si les conditions politiques et sociales le rendaient nécessaire, la mise en œuvre d'un programme analogue à celui qu'avait appliqué, en 1954, le prédécesseur de Rakosi. La pierre de touche de cette politique est le renversement des priorités entre l'industrie lourde et l'industrie des biens de consommation : il n'en est pas encore question, et l'on peut rappeler que c'est à Gerö qu'est dû le slogan : « La Hongrie sera le pays du fer et de l'acier ». Mais rien ne permet d'exclure, si besoin est après Poznan, une nouvelle politique Nagy, conduite par Gerö. Ce qui semble exclu, en revanche, c'est le retour de Nagy lui-même, qui demeure — est-ce le dernier acte de Rakosi inspiré ou approuvé par Moscou? — hors du parti communiste.

Mais les débats qui se sont déroulés en Hongrie depuis quelques mois montrent qu'une fraction importante du parti et de larges couches de la population souhaitent précisément, non seulement les bénéfices de la politique de Nagy, mais aussi le retour de ce dernier au pouvoir. Ils ont surtout mis en lumière les aspirations du peuple à plus de liberté, alors que l'on se propose, semble-t-il, de lui donner d'abord du pain et peut-être des jeux, parlementaires ou syndicaux. Dans quelle mesure le nouveau chef du parti pourra-t-il mener une politique de démocratisation et de mieux-être, tout en raffermissant la discipline idéologique et en assurant le bon ordre? C'est la question qui se pose en Hongrie, comme dans les autres démocraties populaires. On ne saurait dire pour le moment si le peuple hongrois serait résolu, les circonstances s'y prêtant, à faire preuve d'autant de courage que les ouvriers de Poznan [1].

[1] Par télégramme n°s 292 à 300 du 24 juillet, non reproduit, le ministre de France à Budapest relatait longuement les raisons de la démission de Rakosi. Le motif immédiat en avait été la constitution d'une commission d'enquête sur les circonstances dans lesquelles, lui-même étant à Moscou, ses partisans, majoritaires au Bureau politique, profitèrent de l'émotion causée par les troubles de Poznan pour extorquer au Comité central une résolution condamnant tout à la fois la manifestation du Cercle Petöfi, les membres du parti qui y avaient participé, les journaux qui en avaient rendu compte objectivement. Les écrivains communistes étaient unanimes à réprouver l'exclusion de leurs confrères qui avaient pris la parole contre le régime. Ne recevant de Moscou aucun encouragement à persévérer dans la voie répressive, le Comité central en venait à conclure que le Bureau politique avait « abusé de sa signature » pour publier en hâte une résolution « lourdement entachée de stalinisme ». La nouvelle équipe au pouvoir appréhendait les « développements démagogiques » qui risquaient de succéder à la victoire sur Rakosi, et craignait de devoir céder au mouvement populaire favorable aux partisans d'Imre Nagy.

69

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 2583 à 2588. Réservé. *Paris, 23 juillet 1956, 16 h. 30.*

Je me réfère à mon télégramme n°s 2558 à 2563 du 21 [1]. Les conversations franco-marocaines portant sur l'aide financière à l'équipement du Maroc pour l'exercice en cours ont été marquées par un début difficile du fait de l'attitude du ministre des Finances marocain, puis par une évolution plus favorable de cette attitude conjuguée à une réserve plus marquée de l'ambassadeur du Maroc.

Elles se sont terminées le 21 par un déjeuner donné par le ministre des Affaires économiques et financières en l'honneur des trois ministres marocains.

À cette discussion, M. le Président Ramadier a évoqué les différents points du mémorandum dont le texte vous a été communiqué, plus particulièrement le point n° 1 : nécessité de négocier dès maintenant et de conclure très rapidement une convention d'établissement. Rappelant la récente opposition du Conseil de la République à l'octroi à la Tunisie d'une aide financière à prélever sur le crédit de 16 milliards porté au projet de budget des charges communes, il a mis l'accent sur l'impossibilité pour le gouvernement de disposer de ce crédit ou même d'en discuter avant que le Parlement l'ait définitivement voté. Il n'a pas écarté pour autant la possibilité d'une aide complémentaire à celle arrêtée à 23 milliards, aide à prélever sur le crédit de 16 milliards dûment voté. Il a toutefois très nettement marqué l'importance des imputations à effectuer par préciput sur la part des 16 milliards qui pourrait être allouée au Maroc, en particulier pour couverture des 4.150 millions correspondant à la garantie d'équilibre du budget de fonctionnement de l'exercice 1955.

Enfin, ses interlocuteurs ayant avec insistance appelé son attention sur la déception que leur causait le fait de ne pouvoir recourir comme par le passé au marché financier et aux établissements spécialisés, le Ministre leur a indiqué qu'il ne pouvait donner la garantie du Trésor à

[1] Non reproduit. Ce télégramme transmettait le texte d'un mémorandum que M. Ramadier, ministre français des Finances, venait de remettre à son homologue M. Benjelloun, document relatif au montant de l'aide financière accordée au Maroc au titre de l'exercice en cours pour son équipement et aux modalités d'octroi de cette aide. Paris prenait acte de l'accord donné par les représentants du gouvernement marocain sur les principes d'une convention d'établissement dont le projet leur avait été remis. Il était disposé à faciliter le financement du programme d'équipement marocain pour l'exercice 1956 dans la limite de 23 milliards de francs, à répartir entre secteurs public et semi-public. En ce qui concernait le secteur public, les fonds seraient mis directement à la disposition du Trésor marocain, par fractions et dans des conditions qui seraient fixées par une convention commune. Le gouvernement français ne pouvait cependant prendre en considération la demande de moratoire concernant les dettes antérieures du Maroc vis-à-vis de la France présentée par le gouvernement chérifien dans une lettre du 25 juin précédent.

des opérations marocaines sur le marché français sans demander au Parlement une autorisation spéciale. Il s'est déclaré disposé à demander cette autorisation au Parlement avant la fin de la session en cours.

De ces différentes conversations, j'ai retiré l'impression que les ministres marocains ne méconnaissaient pas les efforts faits par le gouvernement français pour mettre à la disposition du Maroc une aide financière raisonnable compatible avec les possibilités d'utilisation [1], mais il m'est apparu également qu'ils étaient préoccupés de l'accueil qui serait réservé par leurs collègues et surtout par le Palais aux résultats chiffrés de leur mission.

70

M. du Chayla, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 644 à 647. Urgent. *Le Caire, 23 juillet 1956, 18 h.*
Réservé.

(Reçu : 21 h. 29.)

Il se confirme que la décision du département d'État de retirer son offre pour le financement du haut-barrage [2] a complètement surpris les dirigeants égyptiens : « Nos plans en sont contrariés », a déclaré hier le directeur du Cabinet présidentiel, au correspondant de l'agence Reuter. Tous ces temps-ci, l'ambassadeur des États-Unis n'avait cessé de donner des assurances au gouvernement égyptien sur le soutien américain en même temps qu'il insistait auprès de Washington sur l'urgente nécessité de prendre en faveur de l'Égypte des dispositions financières inconditionnelles, faute de quoi l'U.R.S.S. supplanterait l'Occident au Proche-Orient. Mais, en désaccord avec l'ambassadeur des États-Unis sur ce point, le président de la Banque internationale estimait avec quelque présomption que Moscou n'avait rien préparé de sérieux ni sur le plan technique ni sur le financement.

M. Dulles semble avoir donné raison à M. Black. Je crois, quant à moi, que le haut-barrage se fera sans que sa réalisation présente pour le colonel Nasser le caractère d'extrême urgence que ce dernier s'est plu à donner au réarmement du pays. Certes, Washington a pour le moment

[1] Par télégramme n°s 2553-2557 du 21 juillet, non reproduit, le secrétaire d'État indiquait que MM. Ramadier et Benjelloun venaient de signer une convention portant ouverture d'une avance de 6.500 millions par le Trésor français à l'État marocain. L'acompte serait versé à ce dernier « au fur et à mesure de ses besoins dans des conditions qui ser(aient) fixées d'un commun accord ». Ces conditions étaient explicitées dans une lettre remise par M. Ramadier à son homologue marocain et dont le télégramme n°s 2553-2557 transmettait le texte.

[2] Sur cette décision, voir ci-dessus le n° 61 (et note).

porté un coup sérieux au gouvernement égyptien; mais le Président ne peut pas ne pas relever le défi, tant il s'est engagé vis-à-vis de son peuple. La certitude de disposer de tous les concours financiers nécessaires à une entreprise qui est la grande pensée du régime, n'est pas indispensable pour aller de l'avant.

On commencera donc avec les moyens du bord, peut-être des machines et des techniciens russes, quelques fonds égyptiens (on parle de l'impôt sur le capital) et éventuellement l'aide du Consortium. Après avoir prouvé qu'il peut donner vie à un projet dont on a discuté si longtemps, le gouvernement égyptien serait alors en meilleure posture pour obtenir des crédits complémentaires.

Déjà, l'on avance que la décision de Washington est susceptible d'être tempérée et si le Foreign Office a cru bon d'aligner publiquement sa position sur celle du département d'État, l'ambassadeur d'Angleterre au Caire n'en travaille pas moins à ne pas couper les ponts avec le gouvernement égyptien.

Reçu longuement hier après-midi par le ministre des Affaires étrangères, l'ambassadeur d'Angleterre aurait proposé la réunion d'une conférence des états riverains afin de régler le problème du partage des eaux.

Quant à la position du Consortium, elle ne paraît pas en tout cas affectée par la déclaration de Washington; aussi me paraît-il souhaitable pour le moment de ne pas approuver publiquement la politique américaine. Il serait prématuré toutefois de renouveler nos offres qui, toujours valables aux yeux des Égyptiens, vont leur apparaître plus précieuses après le camouflet de Washington.

71

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2469 à 2480. Réservé. *Bonn, 23 juillet 1956, 21 h.*

(Reçu : 21 h. 55.)

Le directeur politique m'a, encore une fois, exprimé le souci que causent au gouvernement fédéral les projets anglo-saxons de diminuer les effectifs stationnés en Europe et de réduire les armements classiques [1].

[1] Un certain nombre de parlementaires et de militaires du Pentagone donnaient leur adhésion à un « plan Radford » prêté à l'amiral de ce nom, chef d'État-major des forces armées américaines, (réduction des effectifs américains, mais modernisation et atomisation de l'armement).

D'après M. von Welck, l'atmosphère de la Conférence des ambassadeurs qui a eu lieu samedi soir aurait été sombre. Le Chancelier aurait, avec véhémence, laissé libre cours à son indignation. Il aurait été particulièrement choqué par le fait que, lors de son récent voyage aux États-Unis, M. Dulles ne lui avait pas soufflé mot des plans de l'amiral Radford. M. Adenauer reprochait, en outre, au secrétaire d'État la faiblesse de ses déclarations ultérieures. Il était tout aussi mécontent de n'avoir été prévenu qu'avec quelques heures d'avance de l'exposé par lequel le représentant britannique a fait connaître aux états membres de l' U.E.O. le désir de son gouvernement de réduire ses effectifs stationnés en Allemagne.

Au cours de la démarche énergique qu'ils ont été chargés d'effectuer à Londres et à Washington, MM. von Herwarth et Krekeler devront insister sur trois points :

1° À s'orienter nettement vers une stratégie à prédominance atomique, on risque de ne pouvoir régler par les moyens classiques des conflits géographiquement limités; on pourrait ainsi être tenté, même pour ceux-ci, de recourir aux armes nucléaires.

2° On déplore, à Bonn, qu'il soit question de diminuer les effectifs stationnés en Allemagne sans que l'on ait, pour autant, obtenu aucune garantie au sujet de la réunification du pays. C'est accorder aux Russes une concession gratuite et c'est, au surplus se mettre... [1] avec la position adoptée par les trois puissances dans leur réponse au maréchal Boulganine [2]. Il vient d'être indiqué à celui-ci que le retrait éventuel des troupes alliées d'Allemagne ne pouvait être examiné que dans le cadre d'un désarmement général et du règlement des problèmes politiques pendants. Londres et Washington semblent maintenant disposés à procéder d'eux-mêmes à cette diminution d'effectifs, sans contrepartie.

3° Enfin, le rappel des troupes américaines et anglaises du continent européen aggraverait, de manière très nette, le sentiment d'insécurité en Europe.

Mon interlocuteur s'est montré désireux de connaître les réactions du gouvernement français devant une situation jugée, ici, inquiétante. Le gouvernement fédéral adressera, d'ailleurs, sous peu aux puissances membres de l'U.E.O. une note exposant ses craintes, puisque, aussi bien, l'U.E.O., tout autant que l'O.T.A.N. est compétente pour la question du stationnement des troupes en Allemagne.

Le Chancelier a été très ferme lorsqu'il a annoncé son intention de poursuivre, sans hésitation, la mise sur pied des 12 divisions prévues pour l'Allemagne. M. von Brentano a été plus nuancé lorsque prenant la parole hier, en province, il a spécifié que les Ambassadeurs « n'avaient pas été chargés de faire savoir aux gouvernements alliés que la République fédérale tenait absolument à son armée de 500.000 hommes ». « Le

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] À la lettre du Maréchal aux puissances occidentales en date du 6 juin (*D.D.F.*, 1956-I, n° 383 (et note). Pour la réponse du président du Conseil français, voir ci-dessus le n° 17.

chiffre de 400.000 ou de 500.000 importe peu, a-t-il dit. Nous ne voulons pas un soldat de plus qu'il n'est nécessaire pour assurer notre défense ». Mais il a conclu, comme le Chancelier, que « la République fédérale entendait respecter ses engagements et qu'elle pensait que les autres respectaient les leurs dans le cadre du système commun d'alliance ».

Cette présentation plus adroite de la ferme position du gouvernement fédéral a tenu compte, par avance, des critiques que la « nervosité » de Bonn paraît avoir suscitées à Londres. L'Angleterre s'attendait à plus de confiance de la part des Allemands. Telle est la note que la presse allemande a rapportée ce matin comme étant celle des milieux politiques londoniens.

Le gouvernement fédéral se voit, en même temps, reprocher la vivacité de sa réaction par l'opposition. Celle-ci n'a pas manqué de dénoncer une politique « qui a fait faillite ». Puisque l'Allemagne ne paraît pas pouvoir entièrement compter sur ses alliés, pourquoi donc s'obstiner, à contre-courant, dans une politique d'armement qui ne saurait conduire qu'à l'isolement de la République fédérale ?

Sur ce thème s'exerce la critique de la presse socialiste et indépendante, non sans que perce, dans ses colonnes aussi, une certaine inquiétude à l'idée que les puissances anglo-saxonnes pourraient s'intéresser, moins directement que jusqu'à présent, au continent européen.

72

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres [1],
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2928 à 2934. Priorité absolue. *Londres, 23 juillet 1956, 22 h. 30.*
Très secret. Réservé.

(Reçu : 22 h. 30.)

Je sors de la Chambre des Communes ou sir A. Eden a ouvert le débat sur les Affaires étrangères sans y apporter, m'a-t-il semblé, des éléments très nouveaux. Je rendrai compte de son discours et de celui de M. Robens après examen des textes qui sera ... [2] dès demain matin.

M. von Herwarth, assis à mon côté, en a profité pour me dire ce qui suit :

(1) En fait, le télégramme n'est pas signé.
(2) Lacune de déchiffrement.

La réunion d'ambassadeurs que le Chancelier vient de tenir à Bonn avait été convoquée d'urgence à la suite des déclarations de M. Dulles sur la réunion du dispositif de défense américain [1]. Ces déclarations ont été connues à Bonn alors que la loi sur la conscription venait précisément d'être approuvée. Si elles avaient été diffusées quelques heures plus tôt, le sort de la loi eût été compromis. Or, il reste à faire passer un autre texte fixant la durée du service militaire. Il est bien clair que si les Allemands ont l'impression que la présence anglo-saxonne en Europe est considérée comme superflue, ils en tireront les conclusions touchant leur cas particulier.

Le Dr Adenauer considère donc la dernière manifestation de M. Dulles comme un coup de poignard dans le dos. Il n'est pas moins inquiet de ce que l'intervention de sir Christopher Steel [2] en séance privée du Conseil de l'O.T.A.N. laisse entendre des intentions anglaises.

Il a donc dépêché en toute hâte M. von Herwarth auprès de M. Selwyn Lloyd pour l'adjurer d'éviter, au cours du débat qui vient de s'ouvrir ici, toutes indications concrètes sur des compressions d'effectifs ou des modifications d'implantation stratégique. Le secrétaire d'État, si je comprends bien, a répondu comme il l'avait fait à moi-même il y a six jours (ma dépêche n° 1385 du 19 de ce mois) [3]. Peut-être la discrétion observée aujourd'hui sur ce sujet par le Premier ministre est-elle un effet de la démarche de mon collègue. Nous verrons si le secrétaire d'État qui parlera demain observera la même réserve.

Outre cette adjuration appuyée d'une mise en garde sur les conséquences de toute nature qu'entraînerait en Allemagne et pour l'Allemagne une atténuation de la présence physique anglo-saxonne sur le continent, M. von Herwarth a fait part au secrétaire d'État de l'inten-

[1] Le 18 juillet, M. Foster Dulles avait fait devant la presse des déclarations prudentes au sujet du projet Radford de réduction des effectifs américains (Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 71, note). Il avait souligné que l'administration n'avait pas pris de décision, que les États-Unis n'entendaient pas revenir sur leurs engagements envers l'O.T.A.N. et que toute mesure tendant à réduire les forces américaines stationnées en Europe ne serait pas prise unilatéralement, mais dans le cadre de l'O.T.A.N. Il avait ajouté cependant que la tendance de tous les pays était de se concentrer sur la production d'armements modernes plutôt que sur les effectifs, et qu'il ne voyait pas de raison politique pour s'opposer à cettre conception. Il avait déclaré qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter d'une désintégration de l'O.T.A.N. si, sur l'avis des chefs militaires, l'Organisation atlantique décidait d'elle-même de diminuer le nombre de ses troupes, y compris celui des forces allemandes en gestation (*Le Monde* du 20 juillet, p. 3).

[2] Ce dernier était le représentant permanent du Royaume-Uni au Conseil de l'O.T.A.N.

[3] Non reproduite. L'ambassadeur avait interrogé M. Selwyn Lloyd sur les rumeurs qui prêtaient l'intention au gouvernement britannique de diminuer les dépenses militaires dans des proportions considérables : le ministre avait démenti les chiffres du *Manchester Guardian*. Toutefois, pour procéder aux modernisations indispensables, le gouvernement était obligé de prévoir des réductions d'effectifs.

tion qu'a son gouvernement de provoquer une délibération sur l'ensemble de la question, au Conseil de l'U.E.O. [1]. Les Anglais ont toujours considéré que l'U.E.O. n'avait pas qualité pour traiter d'autres affaires militaires que celles dont il est expressément chargé, mais il s'agit ici des aspects politiques d'un problème militaire et le Chancelier considère comme indispensable que les sept ministres des Affaires étrangères en délibèrent en commun le plus tôt possible et en toute hypothèse avant la prochaine réunion du Conseil de l'O.T.A.N. On sait à Bonn que ce ne peut être dans un avenir immédiat. On insistera pour que ce soit en septembre.

M. von Herwarth introduira le sujet lors de notre prochain Conseil [2] qui a lieu mercredi matin. Il annoncera une note allemande adressée au gouvernement qui sera envoyée jeudi ou vendredi. Mon collègue était d'autant plus pressé de me dire tout cela que M. von Maltzan, retenu à Bonn, ne peut en instruire aussi vite le Département.

Sauf instructions contraires de Votre Excellence, je me propose à la séance de mercredi de marquer le grand intérêt que nous portons à la question soulevée par la délégation allemande.

M. Lloyd retenu à la Chambre des Communes ne peut me recevoir que jeudi.

Je verrai demain sir Harold Caccia qui assure l'intérim de sir Ivone Kirkpatrick actuellement en congé.

[1] Par télégramme n°s 2962-2968 du 25 juillet, non reproduit, l'ambassadeur de France à Londres faisait savoir qu'effectivement, lors de la réunion du Conseil permanent de l'U.E.O., le représentant de la R.F.A. à ce conseil, M. von Herwarth, avait annoncé l'envoi par son gouvernement, aux autres membres de l'U.E.O., d'aide-mémoires préconisant une réunion du Conseil de l'U.E.O. au niveau des ministres, pour examiner « les conséquences éventuelles d'une modification du dispositif de défense » existant en Europe. Le Conseil permanent avait recommandé aux gouvernements des états membres de l'U.E.O. de faire parvenir au secrétariat de celle-ci la copie des réponses faites au gouvernement de la R.F.A. Le Conseil des ministres de l'U.E.O. se réunit le 15 septembre à Paris. Les inquiétudes allemandes sur la réduction éventuelle des forces alliées en R.F.A. y furent évoquées.

[2] De l'U.E.O.

73

M. Baelen, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 636 à 641. Réservé. *Belgrade, 24 juillet 1956, 19 h.* [1].

(*Reçu :* 22 h. 40.)

J'ai fait visite ce matin au sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères.

Pour ne pas donner trop de raideur à ma démarche, je lui ai dit tout d'abord que, comptant voyager un peu à travers la Yougoslavie, je voulais, avant de m'absenter de Belgrade, faire avec lui un tour d'horizon.

Toutefois, l'entretien s'est immédiatement porté sur le communiqué de Brioni [2] et s'est cantonné sur ce thème.

J'ai tout d'abord demandé à M. Prica s'il avait eu le temps de parcourir les commentaires des journaux français. Il les connaissait et s'en attristait. Je n'ai pas eu de peine à lui faire comprendre et même admettre combien ces réactions de notre presse étaient naturelles. Un communiqué n'est pas une archive de chancellerie; on peut argumenter sur le fait que le paragraphe 12 ne fait qu'exprimer d'une certaine manière des positions définies antérieurement et connues de tous; le fait n'en est pas moins qu'à Brioni, les Trois ont eu l'air de donner une approbation aux thèses des nationalistes algériens et de condamner l'action de la France. Et s'il en fallait une démonstration, on la trouverait dans l'approbation immédiatement donnée au texte par M. Ferhat Abbas. Au surplus, sur le fond même des choses, on pouvait s'étonner du caractère bien inutile de certaines recommandations, le désir d'un cessez-le-feu étant naturellement aussi grand dans le pays qui perd ses enfants sur le terrain que chez les arbitres extérieurs. Tout cela me faisait regretter que la compréhension qui nous avait été marquée ait semblé faire place à d'autres sentiments et qu'une ombre passe sur l'amitié récemment confirmée à Paris.

M. Prica, avec une certaine émotion et beaucoup de courtoisie, m'a répondu qu'il reconnaissait que le paragraphe 12 avait pris une extension excessive et que sa rédaction aurait pu gagner à être plus voilée. Nasser, m'a-t-il dit, ne voit que deux choses : la Palestine et l'affaire algérienne, et l'on a beaucoup de mal à lui faire comprendre que ces problèmes doivent s'envisager dans un ensemble. (Cela m'indique,

(1) Les n°s 639 à 641 ne portent pas en fait mention d'une date de départ ou de réception.

(2) Sur ce communiqué, voir ci-dessus le n° 59 (et note).

comme je le pensais, que la mise au point avait été laborieuse et que du côté yougoslave, on avait travaillé à arrondir les expressions.)

Je puis vous dire aussi, poursuivit M. Prica, que le Maréchal a refusé de recevoir les émissaires algériens, mais surtout je veux vous assurer qu'il n'y a rien de changé dans notre ligne politique concernant la France et particulièrement le problème algérien et que je suis sûr que vous verrez dans l'avenir la traduction concrète de ce que je vous dis là.

J'ai répondu à M. Prica que je prenais acte de cette assurance, que je l'en remerciais et que j'en ferais part à mon gouvernement.

74

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3573 à 3575. Réservé. *Rabat, 25 juillet 1956, 22 h.*

(Reçu : 22 h. 15.)

J'ai reçu à déjeuner, dans l'intimité, le prince Moulay Hassan, de retour de la région de Marrakech où il a pris contact avec des bandes d'importance numérique assez réduite de l'Armée de libération.

De notre conversation, où le Prince s'est montré discret sur l'opération d'intégration en cours dans le Sud, je retiens les points suivants :

1° Partout où l'armée royale est présente, le chef d'État-major entend affirmer son autorité et son contrôle sur les représentants du pouvoir civil. Une telle déclaration traduit bien, à mon sens, la volonté du Palais de soustraire les chefs locaux à l'influence des partis politiques. Le Prince s'est du reste montré particulièrement violent à l'égard de Mehdi ben Barka, secrétaire général adjoint de l'Istiqlal, dont le Département sait le rôle qui lui est prêté dans les événements qui ont précédé l'assassinat de Si Abbès [1].

2° Des unités de l'armée royale seraient envoyées aujourd'hui en zone Nord pour mettre fin à des opérations de trafic d'armes qui se développeraient non loin de Tanger.

J'ajoute qu'au cours de cet entretien, le Prince s'est montré très critique à l'égard du président Nasser et de ses méthodes. Sa sévérité s'est portée également sur M. Chepilov et sur l'action communiste qui se développe dans le monde arabe. Il n'a pas caché qu'il n'envisageait pas de se rendre de si tôt à l'invitation que le ministre soviétique des Affaires étrangères lui a faite de se rendre à Moscou. Moulay Hassan m'a paru plus décidé que jamais à user de son crédit pour que le Maroc se tienne strictement à l'écart de la route que le président Nasser cherche à faire prendre au monde arabe, avec les encouragements de Moscou.

[1] Voir ci-dessus le n° 14.

75

M. DU CHAYLA, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 653 à 655. *Le Caire, 25 juillet 1956, 18 h. 30.*

(Reçu : 23 h. 9.)

Le président de la République égyptienne ne me paraît pas vouloir dissimuler le dépit que lui a causé la déclaration de M. Dulles sur le haut-barrage [1].

Inaugurant hier la conduite pétrolière Suez-Le Caire, le colonel Nasser s'en est pris aux États-Unis dans des termes très violents. Puis il s'est attaché à réfuter les allégations de Washington concernant la faiblesse du potentiel économique et financier de l'Égypte : « La production a augmenté de 20 % et le revenu national de 16 % en 1955, a-t-il dit, et dans ces conditions, ou bien le communiqué de Washington s'explique par de sérieuses lacunes dans le domaine de l'information, ou bien il n'a pour objet que de tromper l'opinion ».

D'autre part, le président de la République a reçu à plusieurs reprises depuis dimanche l'ambassadeur de l'U.R.S.S. Déjà, les journaux annoncent en grands titres que l'U.R.S.S. financera le haut-barrage, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. ayant déclaré que son gouvernement maintenait ses propositions d'assistance et que celles-ci seraient mises à exécution « si l'Égypte en faisait la demande ».

Ces propos ne concordent pas exactement avec ceux que M. Chepilov a tenus samedi dernier à l'ambassadeur de Belgique à Moscou [2].

Il se peut donc que l'ambassadeur de l'U.R.S.S. au Caire ait été désireux de réconforter un peu un gouvernement qui cherche une planche de salut.

(1) Relative au retrait de l'offre américaine de financement du barrage d'Assouan : voir ci-dessus le n° 61 (et note).

(2) Au cours d'une réception donnée le 19 juillet à l'ambassade de Belgique à l'occasion de la fête nationale belge. M. Chepilov, répondant à des questions posées par les journalistes, avait fait une longue analyse des problèmes du Proche-Orient. Interrogé sur ce que comptait faire l'U.R.S.S. après le refus des États-Unis et de la Grande-Bretagne d'aider l'Égypte pour la construction du barrage d'Assouan, le ministre avait répondu : « Je ne me suis pas occupé et ne m'occupe pas de cette question. Je ne pense pas que quelqu'un dans le gouvernement soviétique s'en occupe... » Comme on lui demandait d'indiquer la manière dont l'U.R.S.S. envisageait d'aider l'Égypte, même si à ses yeux, comme il l'avait aussi déclaré, le barrage ne paraissait pas une question d'une importance vitale, il avait ajouté : « Il semble que si l'État égyptien estime une aide soviétique indispensable... nous trouverons la possibilité d'aller au-devant de ses désirs... sans aucune condition politique préalable... et sans poser aucune condition économique ».

76

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 713 à 716. Réservé. *Varsovie, 25 juillet 1956, 20 h.*

(Reçu : 23 h. 10.)

Le discours de Boulganine (mon télégramme n° 697) [1] a été très mal accueilli par l'opinion polonaise, y compris celle représentée par les membres du parti. On reproche au président du Conseil de l'U.R.S.S. de s'être mêlé de questions intérieures polonaises qui ne le regardaient pas (version erronée des incidents de Poznan, critique de la presse polonaise). On lui reproche également d'avoir insisté trop lourdement sur la solidarité et l'unité des démocraties populaires, thèse qui va à l'encontre de celle prônée au XXe Congrès sur les vastes différences que peuvent prendre les pays socialistes. La *Pravda* d'hier a du reste consacré son éditorial aux idées avancées par Boulganine.

Il semble que Moscou, inquiet de plus en plus de ce qui se passe en Pologne, essaye de grouper ses satellites et de les reprendre en main, la théorie des « vastes différences » ne s'appliquant plus qu'aux pays n'ayant pas encore adopté le socialisme. Cette volte-face ne fait pas l'affaire des Polonais qui veulent s'en tenir à la première version. C'est au fond le véritable objet des débats du Comité central. D'après mes informations, les libéraux conduits par M. Cyrankiewicz ont toutes les chances de triompher sur les durs qui sont menés autant par M. Ochab que par M. Zawadski et le maréchal Rokossovsky. La discussion sur les deux premiers points de l'ordre du jour (situation économique et politique et tâches fondamentales du parti, objectifs du plan quinquennal), n'est pas terminée. Elle sera suivie par celle sur les troisième et dernier points (questions d'organisation), qui portera essentiellement sur la nomination de quatre nouveaux membres du Politburo, en remplacement de MM. Bierut, Berman, Radkiewicz et Dworakowski, et, éventuellement, d'un cinquième, si M. Minc disparaît comme prévu.

Le cas Gomulka sera très probablement discuté, mais je ne pense pas que l'ancien secrétaire général du parti reprenne une activité ou un poste important.

[1] Télégramme en clair du 23 juillet, non reproduit : le maréchal Boulganine, tout en reconnaissant que le niveau de vie moyen n'était pas encore satisfaisant, avait affirmé dans son discours que, malgré « les phrases pompeuses des idéologues bourgeois, seul le régime actuel convenait à la Pologne », stigmatisant la résistance opposée à ce régime par « les éléments capitalistes hostiles ».

77

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4521 à 4528. Réservé. *Washington, 25 juillet 1956, 21 h. 45.*

(*Reçu* : le 26, 2 h. 45.)

J'ai eu le 25 juillet un entretien avec M. George Allen.

1° Le secrétaire d'État adjoint [1] a rappelé succinctement les conditions dans lesquelles le gouvernement de Washington avait pris la décision de retirer l'offre faite à l'Égypte pour le financement du barrage d'Assouan. Il a énuméré les raisons de cette décision, confirmant les indications données par mon télégramme n°s 4434 à 4450 [2].

Examinant ensuite les réactions qui s'étaient déjà produites et celles qui pourraient se produire prochainement, M. Allen a exprimé les opinions suivantes :

a. Il escompte que Nasser exerce sur les Soviétiques une très forte pression en vue d'obtenir qu'ils financent le haut-barrage. Le chef du gouvernement égyptien doit, pense-t-il, leur décrire la désillusion que provoquerait leur refus non seulement en Égypte, mais dans tous les pays arabes. Cet argument aura certainement son poids au Kremlin. Mais sera-t-il suffisant pour l'emporter sur les raisons de la réticence soviétique à prendre la responsabilité de l'entreprise? Ces raisons sont les mêmes que celles qui animaient les Occidentaux : nécessité que l'Égypte affecte pendant une longue période l'ensemble de ses ressources économiques au financement du haut-barrage, difficulté de maintenir pendant tant d'années les relations d'étroite coopération nécessaires entre les gouvernements égyptien et soviétique alors que les frictions se produiront fatalement à l'échelon des techniciens, etc.

b. À l'heure actuelle, le secrétaire adjoint avait plutôt tendance à penser que les Soviétiques penchaient vers un refus : la déclaration de M. Chepilov le 20 juillet [3] et le démenti opposé par l'ambassade

[1] M. George Allen, en tant que secrétaire d'État adjoint, était chargé des affaires du Proche-Orient, de l'Asie du sud et de l'Afrique. Il devait quitter très prochainement son poste pour prendre la direction de la mission diplomatique à Athènes. Il avait eu la responsabilité de conduire la diplomatie américaine au lendemain de l'accord égypto-tchécoslovaque. Il était accusé dans certains milieux de s'être opposé à ce que Washington adoptât, dès le lendemain de la décision du colonel Nasser de conclure un accord avec la Tchécoslovaquie pour l'achat d'armes, une position très en retrait vis-à-vis de l'Égypte et il n'avait pas réagi efficacement au glissement du Caire vers le neutralisme. Alors que M. Allen quittait son poste, M. Byroade quittait le Caire pour Prétoria. M. Byroade passait pour l'avocat du colonel Nasser et par conséquent du barrage d'Assouan.

[2] Du 20 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 61.

[3] Il s'agit de propos tenus par M. Chepilov à l'ambassadeur de Belgique à Moscou : voir ci-dessus le n° 75 (note).

d'Égypte à certains propos prêtés à M. Kisselev en particulier le conduisaient à cette conclusion.

M. Allen avait pris connnaissance des réactions extrêmement vives de la presse et de la radio égyptiennes. Il s'attendait à ce que le colonel Nasser allât, dans le discours qu'il prononcerait le 26 juillet, plus loin encore que dans celui qu'il avait prononcé le 24 [1]. Il n'excluait pas que le chef du gouvernement égyptien annonçât l'expulsion de l'Égypte de la mission américaine de coopération technique. Les insultes et les injures pleuvaient, mais il lui paraissait difficile que le colonel Nasser prétendît justifier ses accusations contre les États-Unis par des conditions politiques qui auraient été attachées à l'offre de financement puisqu'en fait, M. Ahmed Hussein avait publiquement annoncé, il y a moins d'une semaine, qu'il était chargé d'accepter ces offres.

c. Le secrétaire d'État adjoint ne pense pas que le retrait de l'offre occidentale ait nécessairement des conséquences sur l'avenir politique du colonel Nasser. Il en serait sans doute autrement, à son avis, si l'U.R.S.S., de son côté, refusait catégoriquement et publiquement de s'engager.

d. En revanche, si le colonel Nasser faisait preuve d'une modération relative — et M. Allen sait que ce n'est pas dans sa nature —, le gouvernement des États-Unis, pour sa part, serait disposé à ne rien faire qui pût envenimer les relations égypto-américaines.

2° A ce sujet, et répondant à des questions que je lui posais, le secrétaire d'État adjoint a indiqué en particulier qu'à l'heure actuelle, le gouvernement des États-Unis n'envisageait nullement de modifier sa position quant au pacte [de Bagdad]. Les raisons qu'il avait de ne pas adhérer restaient valables au lendemain du retrait de l'offre sur le barrage d'Assouan comme elles l'étaient la veille. L'une de ces raisons, à savoir le désir des États-Unis de se tenir à l'écart d'une querelle entre états arabes, pourrait peut-être perdre de son poids à l'égard de l'Égypte si Nasser prenait le 26 juillet une position violemment antiaméricaine. Mais elle n'en perdrait pas pour autant à l'égard des autres pays arabes du Proche-Orient, la Syrie, la Jordanie et le Liban, l'Arabie saoudite, ni à l'égard d'Israël.

Une autre raison, tenant à la politique générale à l'égard des Soviétiques, gardait et garderait toute sa force.

En ce qui concerne le pacte de Bagdad, le gouvernement américain réservait donc l'avenir et n'envisageait pas pour le moment de s'engager plus avant.

[1] Sur le discours du 24 juillet, voir ci-dessus le n° 75. Sur celui du 26, qui annonçait la nationalisation de la Compagnie du canal, voir ci-après le n 82 .

78

Note du Service des pactes

Bases américaines au Maroc

Paris, 25 juillet 1956.

L'ambassade des États-Unis a fait part le 24 juillet au service des Pactes des indications ci-après sur un entretien récent entre M. Balafrej et M. Porter, chargé d'affaires des États-Unis à Rabat, au sujet des bases américaines au Maroc [1].

M. Balafrej s'est étonné que le gouvernement américain ait cru devoir conclure avec la France seule les accords de 1950, « comme si le Maroc n'était qu'un prolongement de la France ».

M. Porter lui a répondu que son gouvernement considérait que ces accords étaient *valid* et qu'ils avaient été *properly negotiated.*

Le ministre des Affaires étrangères marocain a demandé à M. Porter communication des deux accords techniques auxquels se réfèrent les accords de 1950 ainsi que l'accord de 1947 sur Port-Lyautey [2].

L'ambassade des États-Unis souhaite que cette communication soit faite, par nos soins, dès que possible.

Il est à noter que le gouvernement marocain s'adresse de nouveau aux Américains (le 7 juillet, M. Bouabid avait saisi par note l'ambassade des États-Unis à Paris) [3] et qu'il ne tient aucun compte du fait que le texte

[1] Sur le problème de ces bases, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 346 (notes), 385; ci-dessus le n° 37.

[2] La base aéronavale américaine de Port-Lyautey, créée en 1943, avait été replacée, par un accord du 15 septembre 1947, sous le commandement de la Marine française. La Marine américaine était cependant autorisée à développer les installations en vue de permettre le stationnement et l'activité aérienne d'un certain nombre de formations de l'aéronavale U.S., à exploiter une station de transmissions dans la région, et, pour permettre le ravitaillement des formations aériennes qui se posaient à Port-Lyautey, à faire stationner dans cette ville un effectif permanent de 3.250 hommes et un effectif temporaire de 400 hommes (Note n° 896/DN de la Résidence générale du 1er avril 1955).

[3] Par télégramme de Rabat n°s 3261-3263 du 13 juillet, non reproduit, l'ambassadeur de France faisait état de la demande formulée, trois jours plus tôt, par M. Bouabid auprès de l'ambassade des États-Unis à Paris, de lui communiquer le texte de l'accord franco-américain sur les bases. Il lui avait été répondu que cette communication ne pouvait être faite qu'en entente avec le gouvernement français. M. Bouabid ayant insisté sur le désir de Rabat de traiter directement l'affaire avec Washington, il lui avait été objecté qu'il n'était pas possible de conclure un accord portant sur la propriété d'une tierce personne, l'État français. Pour l'ambassadeur du Maroc à Paris, le contrat passé entre ce dernier et le gouvernement américain n'existait pas, faute d'avoir été sanctionné par un dahir du Sultan.

des accords de 1950 lui a été remis par le gouvernement français [1]. Ceci confirme son intention de nous ignorer systématiquement et de négocier directement avec les Américains le futur statut des bases.

79

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 718 à 721. Très secret. *Varsovie, 26 juillet 1956, 16 h.*
Réservé.

(Reçu : 18 h. 46.)

L'ambassadeur de Yougoslavie m'a dit tenir d'une source généralement bonne le renseignement suivant auquel il ne croyait personnellement pas, et que je transmets au Département sous toutes réserves, et en élevant moi-même à son encontre des doutes sérieux.

Fin juin, Khrouchtchev aurait dit à une délégation gouvernementale polonaise à Moscou : « Vous devriez reprendre Gomulka. C'est un homme à poigne qui ne se laissera pas faire ». Cette déclaration m'étonne de la part d'un homme d'État soviétique, car le retour de Gomulka au pouvoir signifierait incontestablement que la Pologne suivrait sa voie propre, à l'image de la Yougoslavie. Je ne pense pas que l'U.R.S.S. puisse envisager de sang-froid et encore moins souhaiter une pareille hypothèse. Le récent discours de Boulganine, l'article de la *Pravda* du 24 (mon télégramme n°s 713 à 716) [2] prouvent précisément le contraire.

Je ne verrais qu'une explication à la déclaration de Khrouchtchev, en admettant qu'elle soit réelle. Les dirigeants du Kremlin, sentant que la Pologne leur échappe et va faire du titisme, préféreraient que cette politique soit menée par un vieux communiste, ayant à la fois de l'autorité et du prestige et pouvant canaliser, et au besoin réduire certaines tendances, plutôt que par un homme comme Cyrankiewicz, ancien socialiste, moins solide, qui risquerait de se laisser déborder.

Mais, encore une fois, au risque de me tromper complètement, je ne pense pas que Khrouchtchev ait tenu sérieusement les propos qui lui ont été prêtés.

[1] Un télégramme adressé le 17 juillet à Washington (n° 7444) et à Rabat (n° 2457), non reproduit, annonçait que le texte des accords de 1950 avait été remis le 16 à l'ambassadeur du Maroc à Paris. Il avait été indiqué à ce dernier que la communication avait été faite en accord avec le gouvernement de Washington. Il avait été précisé à M. Bouabid que toute négociation éventuelle au sujet des accords devrait être menée avec les gouvernements français et américain.

[2] Du 25 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 76.

80

M. Belle, Chargé d'affaires de France à New Delhi,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 548 à 551. Réservé. *New Delhi, 26 juillet 1956, 20 h. 10.*
(Reçu : 21 h.)

M. Menon m'a convoqué ce matin pour me prier de vous faire parvenir certaines « précisions » sur la réunion de Brioni [1], devant faire suite dans son esprit aux récents entretiens qu'il avait eus avec vous lors de son dernier passage à Paris.

Le ministre, informé des réactions de la presse française, s'est attaché à faire valoir les considérations suivantes :

A. L'entrevue de Brioni n'avait pas le caractère d'une conférence à l'ordre du jour de laquelle eût été prévu l'examen de la question algérienne, mais de conversations au cours desquelles elle s'est trouvée incidemment évoquée dans le cadre des principes de l'anticolonialisme.

B. M. Nehru, conscient de l'extrême délicatesse de la situation à laquelle nous avons à faire face en Algérie et tenant compte des efforts actuels de notre gouvernement pour trouver une solution satisfaisante, s'est employé à Brioni à faire partager son sentiment à Nasser, obtenant de ce dernier qu'il s'associe aux termes du communiqué, ce qui, selon mon interlocuteur, constitue sinon un progrès sur la position égyptienne antérieure, du moins une expression écrite de modération.

C. Au cours des conversations qui se sont poursuivies au Caire entre le Premier ministre indien, Nasser et Menon [2], M. Nehru a eu à nouveau l'occasion d'user de son influence modératrice.

Faisant notamment état de dispositions positives manifestées à cet égard dans les récentes résolutions du Congrès socialiste français [3], le Premier ministre indien aurait représenté au Premier ministre égyptien les avantages qu'il y aurait actuellement à user de son influence pour contribuer à ... [4] un climat favorable à des négociations et à un cessez-le-feu et non à encourager la continuation des hostilités.

[1] Sur la réunion et le communiqué de Brioni, voir ci-dessus les n°s 52 (note), 59 (note), 73.

[2] Après cinq semaines de voyage en Europe, le Premier indien regagnait New Delhi, après s'être arrêté au Caire.

[3] La motion sur l'Algérie, adoptée au terme du Congrès socialiste de Lille (29 juin-2 juillet), approuvait la politique du gouvernement, mais lui demandait d'agir plus vite et plus en profondeur. Elle invitait le gouvernement à « lutter sur deux fronts en Algérie : contre les rebelles et contre les ultras du colonialisme qui s'opposent à la réconciliation franco-musulmane et à la création d'une Algérie nouvelle ». Elle tirait de cette constatation des conclusions sévères autant sur le plan politique que sur le plan économique et administratif. Pour le texte de cette motion, voir l'*Année politique, 1956*, p. 471-472.

[4] Lacune de déchiffrement.

Il aurait enfin ajouté, à l'appui de mes interventions et sans doute sur le vu des informations fournies à cet égard par M. Menon, qu'en ce qui concerne le Togo, la France donnait des preuves d'une attitude libérale [1].

M. Menon m'a prié de souligner qu'il ne s'agissait pas en la matière d'une démarche officielle de son gouvernement.

Le souci qu'il paraît avoir eu de donner ces « éclaircissements » me semble correspondre à la réaction du Premier ministre à la lecture des comptes rendus de la presse française sur Brioni, considérés ici comme « hostiles ».

81

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 722-723. Réservé. *Varsovie, 26 juillet 1956, 16 h.*

(Reçu : 22 h. 46.)

Je transmets sous le numéro suivant une déclaration faite hier par Boulganine et Joukov sur les frontières de la Pologne [2].

Elle sera très favorablement accueillie par l'opinion publique de ce pays, unanime à ce sujet. Elle corrigera, dans une certaine mesure, la mauvaise impression laissée par le précédent discours du président du Conseil soviétique (mon télégramme n°s 713-716) [3].

La venue en Pologne de Boulganine avait pour but de raffermir les liens entre les deux pays et de redonner un peu de prestige au gouvernement et au régime. La déclaration d'hier a été faite pour prouver aux Polonais que seules l'alliance russe et l'unité du camp des pays socialistes peuvent lui garantir ses frontières occidentales.

[1] Dès le 4 juillet 1955, l'assemblée territoriale du Togo avait demandé la fin du régime de tutelle et l'autonomie au sein de l'Union française. Quant au Togo britannique, un référendum y eut lieu le 9 mai 1956, donnant le choix à ses habitants entre le maintien du régime de tutelle et le rattachement à une Gold Coast indépendante. La loi-cadre du 23 juin 1956 prescrivait l'élaboration d'un nouveau statut du Togo français qui lui permettrait de gérer ses propres affaires tout en maintenant des liens fédéraux avec la France. Un projet, proposé au début d'août à l'Assemblée territoriale, était profondément modifié par cette dernière, qui réclamait dans une motion la fin du régime de tutelle et une pleine autonomie au sein de l'Union française. Finalement, le gouvernement français définissait, dans un décret du 24 août 1956 (*J.O.* du 26 août) le nouveau régime du Togo, devenu « République autonome ».

[2] Les deux maréchaux soviétiques avaient déclaré que « les frontières occidentales [de la Pologne] et la Silésie (étaient) maintenant polonaises pour toujours » (télégramme de Varsovie n° 724, du même jour).

[3] Du 25 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 76.

82

M. du Chayla, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 656 à 658. *Le Caire, 27 juillet 1956, 1 h. 6, 1 h. 53.*
Priorité absolue. Réservé.
(*Reçu :* 4 h. 33, 4 h. 39.)

Dans le discours qu'il a prononcé ce soir à Alexandrie, à l'occasion de l'anniversaire de la déposition du roi Farouk, le colonel Nasser a annoncé la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez. Telle est la « réponse » du président de la République égyptienne à M. Dulles, pour employer les termes de la presse d'aujourd'hui qui laissait prévoir des événements importants. Effectivement, dans la journée, certaines rumeurs avaient couru donnant comme possible la nationalisation, mais on ne pouvait penser que le colonel Nasser en arriverait à cette extrémité et prendrait froidement l'argent de la Compagnie pour financer la construction du haut-barrage.

Au Caire, le siège de la Compagnie est occupé par la police et l'Agent supérieur est gardé à vue.

La loi dont le colonel Nasser a donné lecture dispose : « que la Compagnie internationale du canal de Suez est une société anonyme égyptienne. L'État égyptien prend à sa charge son actif et son passif et entre en possession de tous les organismes de son administration. L'État indemnisera tous les porteurs de titres de la Compagnie, sur la base des prix cotés à la bourse de Paris à la date d'entrée en vigueur de cette loi et ceci après le transfert de tous les biens de la Compagnie à l'Égypte ».

Urgent : À mon avis, il convient de donner un coup d'arrêt très net au colonel Nasser : la parade la plus efficace serait évidemment d'obtenir un boycottage rigoureux du canal de Suez de la part des principales puissances qui l'utilisent.

Mais je ne sais si la chose est réalisable.

En tout cas, faute de réaction immédiate et très énergique de l'étranger, le dictateur égyptien se croira désormais tout permis. Il tente une épreuve de force que nous ne devons pas lui laisser gagner.

83

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3006 à 3015. Priorité absolue. *Londres, 27 juillet 1956, 4 h. 45.*
Très secret. Réservé.
(Reçu : 5 h.)

J'ai été convoqué ce soir à 23 heures au domicile du Premier ministre. J'y ai trouvé réunis, outre sir Anthony Eden, le lord Chancelier, lord Salisbury, M. Selwyn Lloyd, lord Home, le ministre de la Guerre, lord Mountbatten et un représentant de l'ambassade des États-Unis.

Sir Anthony Eden m'a instruit des nouvelles qui commençaient à arriver sur la décision prise par Nasser de se saisir du Canal et sur la loi égyptienne promulguée à cet effet [1].

Nous avons procédé à un examen de la situation juridique de la Compagnie, société égyptienne régie par la loi égyptienne et ne disposant, d'après son contrat, d'aucune garantie juridictionnelle, ni de clause d'arbitrage. M. Georges Picot se trouvant à Londres, je l'ai fait venir pour me donner toutes précisions sur ces points. Nous nous sommes ensuite référés au préambule de la convention de 1888 [2] et à la clause de la convention de Montreux relative aux engagements pris par l'Égypte à l'égard des intérêts économiques étrangers [3].

J'ai fait alors observer que la question se présentait, pour la Compagnie, sous l'angle juridique, mais que pour nos gouvernements, elle était essentiellement politique. Sir Anthony Eden a abondé dans mon sens et marqué qu'il considérait cette affaire comme une épreuve de force que nous ne pouvions permettre à Nasser de gagner.

Passant aux mesures à prendre, le Premier ministre a invité lord Mountbatten, à titre de mesure d'urgence, à prendre toutes mesures pour assurer la disponibilité des équipages en service.

Nous avons ensuite examiné la possibilité d'associer à une action à prendre d'autres que nous-mêmes, et tout d'abord le gouvernement américain. Il nous est apparu que l'appel aux signataires de la conven-

[1] Voir ci-dessus le n° 82.

[2] La convention conclue à Constantinople, le 29 octobre 1888, était destinée à garantir le libre usage du canal de Suez. Son préambule marquait la volonté des signataires (Allemagne, Autriche-Hongrie, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Russie, Turquie), de « consacrer par un acte conventionnel l'établissement d'un régime définitif destiné à garantir en tout temps et à toutes les puissances le libre usage du canal maritime de Suez et compléter ainsi le régime sous lequel la navigation de ce canal a été placée par le firman de S.M.I. le Sultan en date du 22 février 1866 sanctionnant les concessions de S.A. le Khédive ».

La convention a été publiée notamment dans : La Documentation française, *Notes et études documentaires, Documents relatifs au canal de Suez,* n° 2205, 16 août 1956, 35 p. Cette publication comporte, outre la convention de 1888, les documents essentiels sur le Canal.

[3] Allusion à une convention du 8 mai 1937 abolissant les capitulations en Égypte.

tion de 1888 serait sans vertu. J'ai suggéré par contre d'atteindre les membres du Commonwealth particulièrement intéressés, en l'espèce l'Inde, le Pakistan, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

À titre immédiat, les membres présents du gouvernement britannique ont arrêté les termes d'un communiqué annonçant des consultations. J'ai suggéré la publication simultanée de ce document à Londres, Paris et Washington. Les Anglais en ont été d'accord et le représentant américain télégraphie en ce sens à Washington. Le moment choisi a été 11 heures pour ménager le temps aux transmissions [1].

Pour la suite, sir Anthony Eden a marqué très vivement qu'une rencontre à trois sur le plan ministériel lui paraîtrait nécessaire et urgente. La difficulté est que M. Dulles, après la conférence de Panama [2], s'est engagé dans un tour des capitales latino-américaines et ne rentrera à Washington que la semaine prochaine.

Pour permettre de préciser les points à débattre, il a été décidé que, d'une part, lord Home verrait demain matin les quatre représentants du Commonwealth, d'autre part, que M. Selwyn Lloyd, le représentant américain et moi-même nous retrouverions à 17 heures au Foreign Office. L'agenda porte sur les points suivants :

1. Directives à donner aux employés de la Compagnie. Doivent-ils obéir à la réquisition ou s'y refuser ? Le Premier ministre penchait ce soir pour le refus.

2. Action diplomatique à entreprendre tant au Caire qu'auprès des gouvernements intéressés au transit, tels que les gouvernements norvégien, hollandais, italien [3], etc.

3. Action militaire éventuelle.

Tous les membres du gouvernement britannique présents ce soir prennent de cette affaire la vue la plus sérieuse. Ils souhaitent une action décisive sans en voir clairement les moyens. M. Selwyn Lloyd me disait que la sienne serait de s'assurer du Canal pour lui donner un statut international réel sous garanties physiques et juridiques appropriées.

Nous nous sommes séparés à 2 heures et demie.

Le Cabinet réuni en plénum doit délibérer de cette affaire demain matin. Il est entendu que l'ambassade des États-Unis et moi-même devons nous mettre en contact avec M. Selwyn Lloyd vers midi.

[1] Ce communiqué a été publié notamment par La Documentation française, dans sa série *Articles et documents*, n° 387, le 28 juillet, *Textes du jour, Documents de politique internationale*, CDL XXXII.

[2] Une conférence solennelle des présidents américains s'était tenue à Panama. Le président Eisenhower, accompagné du secrétaire d'État, y était arrivé le matin du 21 juillet. La Conférence s'était terminée dans la nuit du 22 au 23.

[3] D'après un télégramme rectificatif : lire « israélien » au lieu de « italien ».

Je serais reconnaissant à Votre Excellence des directives qu'elle pourrait me faire tenir en cours de matinée.

Il me serait évidemment utile de savoir de quels moyens militaires (j'indique navals)[1] nous pourrions éventuellement disposer aux fins d'une action commune.

84

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 7479 à 7483[2]. *Paris, 27 juillet 1956, 12 h. 45.*
Priorité absolue. Réservé.

Votre n° 3006[3].

1° Les décisions suivantes viennent d'être prises :

a. Outre la déclaration convenue avec Londres, le ministère des Finances doit publier un communiqué annonçant un certain nombre de mesures conservatoires destinées à protéger les intérêts des actionnaires et porteurs de titres de la Compagnie;

b. Le gouvernement est disposé à répondre favorablement à une nouvelle commande d'avions *Mystère* dont il est saisi par Israël. Il demande à cet effet une réunion d'urgence du N.E.A.C.C. à Washington (voyez télégramme séparé)[4].

c. Un Conseil de cabinet se tient à midi pour étudier la situation ainsi que les dispositions à prendre pour assurer éventuellement la protection des Français et celle de la navigation.

d. Je reçois ce matin l'ambassadeur d'Égypte pour une première protestation et la Compagnie publie un communiqué rappelant à ses agents qu'ils sont liés par contrat à elle et uniquement à elle. Elle se demande si les avoirs sterling bloqués du gouvernement égyptien à Londres pourraient servir de garantie à une indemnisation équitable des pertes subies tant par elle-même que par les porteurs de titres. J'aimerais avoir sur ce point le sentiment des autorités britanniques.

2° Je suis d'accord pour une réunion à trois le plus tôt possible. Mon voyage à Londres lundi pourrait en être l'occasion si M. Foster Dulles peut être atteint et nous rejoindre.

(1) De même lire : « Il me serait notamment utile de savoir par quels moyens militaires (j'imagine navals) », au lieu de : « Il me serait évidemment utile... (j'indique navals) ».

(2) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 7868-7872).

(3) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le n° 83.

(4) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce télégramme, qui demandait simplement la réunion de l'organisme de contrôle de fournitures d'armes aux pays du Moyen-Orient.

3° Je suis d'accord pour approcher les gouvernements intéressés au transit, notamment ceux d'entre eux qui sont signataires de la convention de 1888. Des consultations pourraient être prévues qui, pour des raisons de commodité, pourraient avoir lieu à Londres entre les représentants diplomatiques de ces gouvernements.

4° En ce qui concerne une action militaire éventuelle, je souhaiterais être informé des positions que le Cabinet anglais adoptera à ce sujet. Je vous ferai connaître aussitôt que possible les moyens dont nous pouvons disposer. J'observe, en tout état de cause, que la convention de 1888 permet la présence de deux unités navales des pays signataires à Suez et deux à Port-Saïd.

5° Si, comme peut le laisser craindre le texte du décret de nationalisation, des incidents avaient lieu et des peines de prison étaient prononcées contre le personnel de la Compagnie, il y aurait lieu de prendre toutes dispositions utiles pour protéger nos ressortissants.

6° L'étroite solidarité des puissances directement intéressées me paraît indispensable pour l'efficacité d'une action énergique.

J'observe en particulier :

a. Que la France est spécialement menacée, d'une part, par l'importance des intérêts de la Compagnie et, d'autre part, par les menaces proférées par le colonel Nasser à propos de l'Algérie.

b. Qu'il y a deux problèmes étroitement mêlés, l'un l'expropriation de la Compagnie, l'autre la liberté du transit.

c. Qu'en outre, il s'agit d'une épreuve de force que tente le dictateur égyptien et que s'il la gagne, les conséquences en seront incalculables, notamment dans tout le Proche-Orient et pour les affaires de pétrole.

85

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 3615 à 3620. Priorité. Réservé. *Rabat, 27 juillet 1956, 16 h. 40.*

(*Reçu :* 17 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme n° 2648 [1].

Dès réception de vos instructions, j'ai effectué auprès de M. Balafrej la démarche prescrite en même temps que je chargeais M. Clauzel d'approcher l'entourage immédiat du Sultan. En effet, les informations que l'ambassade avait pu recueillir dans la soirée d'hier indiquaient que le Souverain accorderait audience ce matin, avant la prière, à M. Ould Babana, accompagné d'une délégation de 200 « hommes bleus ».

J'ai déclaré à M. Balafrej que cette démarche conservait, dans mon esprit, un caractère personnel. J'ai appelé son attention sur ce qu'une réception spectaculaire de Babana et de sa délégation aurait d'inamical pour la France et de regrettable pour le développement normal des relations franco-marocaines. J'ai souligné que M. Babana, dont il devait connaître la carrière, ne représentait que lui-même et que son échec aux dernières élections [2] témoignait assez du peu de crédit dont il jouissait en Mauritanie.

M. Balafrej m'a répondu qu'il croyait savoir en effet que le Sultan recevrait ce matin M. Babana. Selon lui, il convenait de n'attribuer qu'une importance limitée à cette réception, le Souverain ayant l'habitude d'accueillir tous ceux qui sollicitaient une audience et d'adopter, dans ses entretiens, la plus grande prudence. Il n'y avait donc pas lieu de supposer que l'entrevue de Sa Majesté avec Babana, qu'Elle avait d'ailleurs déjà reçu ces dernières semaines, pût prendre une tournure propre à affecter l'opinion française.

[1] Par télégramme nos 2648-2651 du 27 juillet, 11 h. 20, non reproduit, M. Savary indiquait avoir appris par la presse que le Sultan recevrait prochainement le leader mauritanien Babana, accompagné par 200 chefs de tribus censés représenter les populations de Mauritanie. L'ambassadeur devait montrer à M. Balafrej et au Sultan ce qu'une réception officielle de ce personnage aurait « d'inamical pour la France et de fâcheux pour l'avenir »; cette démarche ne devait revêtir cependant aucun caractère public. M. Dubois devait apprendre à ses interlocuteurs qu'un Conseil interministériel avait étudié la veille les problèmes posés par la mise en valeur des régions sahariennes, et qu'une communication officielle sur le sujet serait faite prochainement au gouvernement marocain. « Vous soulignerez combien il serait regrettable qu'un geste spectaculaire, sans portée réelle, tel que la réception de Babana, vienne troubler ces développements. »

[2] Ancien député, représentant de l'Entente mauritanienne, Horma Ould Babana avait été battu aux élections législatives du 2 janvier 1956.

Sur le second point, M. Balafrej a été très intéressé par ce que je lui ait dit quant à l'objet du Conseil interministériel qui s'est tenu à Paris le 26 juillet [1] et à la possibilité de conversations franco-marocaines dans le sens souhaité à Rabat. Il a ajouté toutefois que le problème de fond demeurait, c'est-à-dire celui de la délimitation des frontières et, par voie de conséquence, de la souveraineté qui s'exercerait sur les territoires limitrophes en cause.

J'ai marqué que le gouvernement français avait également sa thèse sur cette dernière question et qu'il disposait d'arguments pertinents pour la fonder, et j'ai rappelé que nous attendions une réponse quant aux dispositions que comptait prendre le gouvernement marocain pour aborder, en accord avec le gouvernement français, les conversations sur la délimitation des frontières. Mon interlocuteur m'a indiqué que, dans sa pensée, ces conversations pourraient s'ouvrir au mois de septembre.

On peut se demander dans quelle mesure certains éléments nationalistes marocains, particulièrement dans les rangs de l'Istiqlal, n'ont pas le propos d'utiliser ce délai pour fomenter l'agitation dans les régions limitrophes et de tenter ainsi de justifier les prétentions qu'ils présenteront lors de la réunion de la Commission franco-marocaine.

En ce qui regarde l'activité de M. Babana à Rabat, je me réfère à ma dépêche n° 1220 du 16 juillet [2] ainsi qu'à mes télégrammes n°s 3349 [3] et 3545 [4] [5].

[1] Qui devait déboucher en août sur un projet de loi prévoyant une « Organisation commune des régions sahariennes » : voir ci-après le n° 108 (et note).

[2] Non reproduite, cette dépêche analysait une déclaration faite au Caire par M. Allal el Fassi, et publiée par le quotidien *Al Istiqlal* du 6 juillet. Par ses revendications, le leader marocain quintuplait la superficie de l'Empire chérifien en portant ses frontières « naturelles et historiques » jusqu'aux rives du Sénégal, aux portes de Tombouctou et au-delà de Colomb-Béchar. Quant à M. Ould Babana, il recherchait une alliance avec les pays arabes, mais il entendait jouer son propre jeu en poursuivant l'ambitieux projet d'une République autonome de Mauritanie.

[3] Du 16 juillet, non reproduit. Le télégramme de Rabat n°s 3349-3353 annonçait la récente arrivée à Rabat de M. Ahmed ben Horma Ould Babana, et faisait état de sa collusion avec M. Lhabib Ould Bellal, qui avait dirigé une délégation de chefs nomades qui s'était rendue auprès du Sultan le 13 mars précédent. Il était à craindre que ne se développât dans les jours à venir une campagne en faveur du rattachement du Sahara occidental au Maroc.

[4] Du 24 juillet, non reproduit, ce télégramme revenait sur l'activité de M. Babana qui, au sortir d'une audience chez le Sultan, avait réaffirmé que la Mauritanie était « une partie intégrante du Maroc ».

[5] Par télégramme n°s 3621-3622, du 27 juillet, non reproduit, l'ambassadeur relatait une démarche de M. Clauzel auprès du Sultan afin de lui faire part des réactions que provoquerait dans l'opinion française la nouvelle de la réception au Palais d'une délégation mauritanienne. Le Sultan avait répondu qu'il ne pouvait décommander l'audience promise à des visiteurs qui venaient le féliciter à l'occasion de l'Aïd el Kébir et de la proclamation de l'indépendance marocaine; il avait cependant tenu à communiquer le texte de son allocution, rédigée avec la plus grande prudence et dont aucun passage n'était de nature à émouvoir le gouvernement français. Mohammed V avait ajouté qu'il ne prenait pas dès maintenant position sur la question des frontières marocaines, mais qu'il s'agissait d'un des plus importants problèmes que son gouvernement eût à négocier avec la France. En réalité, comme l'indiquait le télégramme n°s 3655-3657, du 28 juillet, également non reproduit, c'était l'Istiqlal qui avait organisé le voyage des Mauritaniens, et, si l'attitude du Palais dans cette affaire était demeurée prudente, il n'en restait pas moins qu'elle prenait des proportions qui dépassaient le cadre de la seule propagande istiqlalienne, comme le montraient certains propos tenus en privé à un journaliste par Si Aherdane, gouverneur de Rabat et familier du Palais.

86

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 735, 736. Réservé. *Varsovie, 27 juillet 1956, 16 h.*

(Reçu : 19 h. 37.)

Dînant hier soir avec M. Winiewicz, je lui ai demandé comment il avait apprécié le discours de Boulganine (mon télégramme n° 697)[1].

Le vice-ministre des Affaires étrangères (qui n'est pas membre du Kominform) ne m'a pas caché que l'opinion polonaise avait mal accueilli cette diatribe. Mais, a-t-il ajouté : « Il vaut quelquefois mieux savoir ce que vos amis pensent de vous-même si cela est désagréable. Il est préférable d'avancer pas à pas plutôt que de risquer de devoir reculer parce que l'on a été trop vite ». Boulganine est toujours en Pologne. Après avoir visité Lodz, Cracovie et la Silésie, il s'est promené hier dans la campagne des environs de Varsovie. La presse ce matin indique qu'il a « visité des porcheries, inspecté des réserves de concombres », etc.

Il s'agit là d'une étrange activité pour un président du Conseil de l'U.R.S.S. Visiblement, on évite qu'il soit présent dans la capitale pendant qu'y siège le Comité central. Mais visiblement aussi, il en attend la conclusion.

[1] Du 23 juillet, ci-dessus analysé sous le n° 76 (note).

87

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4576 à 4592 [1]. Priorité. Secret. Réservé.

Washington, 27 juillet 1956, 22 h.

(*Reçu :* le 28, 3 h.)

En l'absence de M. Dulles, j'ai eu, à ma demande, un entretien, le 27 juillet, dans l'après-midi, avec le sous-secrétaire d'État au sujet de la nationalisation par l'Égypte de la Compagnie du canal de Suez.

Nous avons, en premier lieu, échangé les informations que nous possédions respectivement au sujet des conversations qui se tiennent à Londres. M. Hoover a indiqué qu'à la suggestion d'une réunion tripartite à l'échelon ministériel dans l'une des trois capitales, le gouvernement américain avait répondu qu'il lui semblait préférable d'écarter Washington. Il était prêt à se faire représenter par une personnalité du niveau nécessaire à Londres ou à Paris. M. Dulles toutefois ne pourrait effectuer ce déplacement. On songeait à demander à M. Dillon, ambassadeur à Paris, qui était en congé, de retourner en Europe pour cette réunion.

Le sous-secrétaire d'État a, d'autre part, indiqué qu'il était en contact téléphonique avec M. Dulles, que celui-ci n'interrompait son voyage en Amérique du sud mais qu'il serait de retour à Washington dans la matinée du 29 juillet.

Abordant l'examen des problèmes que pose l'initiative égyptienne, M. Hoover a fait remarquer qu'il avait l'expérience des « nationalisations », mais que c'était la première fois, à sa connaissance, qu'une telle mesure n'était fondée sur aucune justification, tel qu'un désaccord entre une compagnie et un gouvernement sur la répartition des bénéfices. En l'occurrence, le président de la République égyptienne n'avait évoqué que la nécessité dans laquelle il se trouvait de s'assurer, sur les bénéfices de la Compagnie du canal, les sommes nécessaires pour la construction du barrage d'Assouan.

Au cours de la conversation, le sous-secrétaire d'État est revenu, à plusieurs reprises, sur cette distinction qu'il convient, à son avis, d'établir entre les cas antérieurs et la décision du colonel Nasser. C'est ainsi qu'il a souligné que la nationalisation en Iran avait atteint certains avoirs de compagnies étrangères tandis qu'en Égypte, c'était l'entité juridique, « Compagnie internationale du canal », qui était saisie. La nationalisation de la Compagnie portait sur un service — en réalité, un service

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1261-1277).

public international — alors qu'en Iran, elle avait porté sur un avoir iranien, le pétrole, qui se trouve dans le sous-sol du pays.

Les considérations qui précèdent portent M. Hoover à la conclusion provisoire que la situation juridique est extrêmement complexe et que toute procédure engagée à ce titre nécessiterait de longs mois. Il pense que plutôt que d'aboutir à un procès, l'affaire pourrait avoir sur le plan pratique des suites plus rapides. Il en serait notamment ainsi, a-t-il dit, si les pilotes de la Compagnie refusaient de travailler, ce qui entraînerait immédiatement le refus par les compagnies d'assurances de couvrir les bâtiments en transit. Des difficultés pratiques peuvent également découler du système très complexe, en vigueur jusqu'à hier, pour le paiement par les compagnies maritimes des droits de transit, système qui prévoyait une répartition du paiement en diverses devises selon le pavillon, la cargaison, etc.

J'ai indiqué que d'après les informations en ma possession, le gouvernement de Londres envisageait de bloquer les avoirs en sterling du gouverment égyptien. J'ai posé à M. Hoover la question de savoir si le gouvernement de Washington avait exminé le problème des avoirs en dollars de la Compagnie. La réponse de M. Hoover a été vague.

Rappelant l'importance des établissements français et britanniques en Égypte, notamment des banques, j'ai souligné que le gouvernement du Caire disposait là de moyens supplémentaires de pression.

Le sous-secrétaire d'État a évoqué la possibilité pour les puissances occidentales d'aboutir, par une série de décisions coordonnées (grèves des pilotes, refus des assureurs, blocage des avoirs égyptiens à l'étranger, embargo sur le commerce avec l'Égypte), à une quasi-asphyxie de l'économie égyptienne. Cette hypothèse qu'il a émise l'a conduit à la conclusion que c'était sans doute précisément ce que souhaitait le Kremlin, qui serait alors en très bonne position pour venir implanter en Égypte un type d'économie communiste.

J'ai de nouveau interrogé M. Hoover sur ce que le gouvernement des États-Unis envisageait de faire pour sa part. Mon interlocuteur a marqué une extrême prudence dans sa réponse. Il faut éviter, a-t-il dit, tout ce qui pourrait mettre les puissances occidentales dans une position injustifiable aux yeux du monde. Si les Occidentaux cherchent à bloquer ou à ralentir le trafic à travers le Canal, ils seront, pense-t-il, dénoncés par le colonel Nasser qui fera, de son côté, tout le possible pour en assurer le fonctionnement normal. En outre, a ajouté le sous-secrétaire d'État, un arrêt du transit des pétroliers par le canal de Suez conduirait à la paralysie d'une grande partie de l'industrie de l'Europe occidentale dans un délai d'un mois environ. J'ai fait remarquer que la passivité des Occidentaux assurerait un succès triomphal au colonel Nasser. En outre, l'exemple qu'il avait donné serait dans ce cas suivi très rapidement par les autres pays arabes et il n'y aurait pas moyen d'éviter des nationalisations en chaîne. M. Hoover ne m'a pas contredit. Il a, au contraire, renchéri sur ces pronostics et déclaré qu'à son avis, les conséquences d'un succès du dictateur égyptien se feraient sentir depuis l'Algérie jusqu'à Singapour.

Répondant à une question que je lui posais sur l'éventualité d'un recours aux Nations Unies, le sous-secrétaire d'État a déclaré qu'il avait tendance à écarter cette procédure, parce qu'il était persuadé que tout projet de résolution se heurterait au veto soviétique. En revanche, a-t-il ajouté, la situation pourrait devenir différente si les gouvernements dont les nationaux travaillent sur le Canal donnaient à ceux-ci l'instruction de ne pas coopérer avec la nouvelle direction de la Compagnie. Ces employés étrangers seraient sans doute mis en prison. Alors, la question qui se poserait serait celle de la défense par des gouvernements étrangers de leurs ressortissants. Peut être, a-t-il dit, un appel à l'O.N.U. pourrait-il alors être établi sur cette base.

L'impression de réticence que me donnait M. Hoover m'a alors amené à développer les raisons pour lesquelles les trois puissances occidentales devaient, en l'occurrence, agir en commun. M. Hoover m'a aussitôt interrompu pour faire remarquer que l'affaire était essentiellement française et britannique en raison de la nationalité du capital de la Compagnie et de la grande majorité de ses employés. Je lui ai répliqué que si, sous cet angle étroit, la France et la Grande-Bretagne avaient effectivement des responsabilités particulières, le problème était plus général parce qu'il affectait une voie maritime internationale dont les principaux utilisateurs étaient les puissances occidentales, les États-Unis en particulier. J'ai incidemment marqué également que la décision du colonel Nasser constituait la réponse égyptienne au retrait par le gouvernement de Washington de l'offre sur le barrage d'Assouan. M. Hoover pense qu'à défaut de ce prétexte, le colonel Nasser en aurait trouvé un autre, qu'il était décidé, en tout état de cause, à procéder à la nationalisation de la Compagnie du canal à plus ou moins brève échéance, et que les Soviétiques avaient inspiré cette décision. Je lui ai déclaré qu'à mon sens, point n'était besoin d'invoquer une inspiration soviétique : la nationalisation de la Compagnie du canal était bien dans la manière des nationalistes égyptiens à toute époque. Le problème était de savoir si l'on permettrait un succès à celui qui venait de donner de ce nationalisme l'exemple le plus lourd de conséquences. M. Hoover a convenu que telle était bien la question : elle se présentait d'une manière complexe, qui rendait nécessaires des études approfondies et un minutieux calcul des conséquences de toute action occidentale. Il a conclu en soulignant l'intérêt qui s'attache à ce que les gouvernements français, britannique et américain demeurent étroitement en contact.

88

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 3525 à 3533. Urgent. *Tunis, 28 juillet 1956, 9 h. 30.*
Réservé.

(Reçu : 10 h.)

Je me réfère à votre télégramme nos 1947 à 1958 [1].

Dès mon retour à Tunis, je me suis rendu chez le président Bourguiba qui m'a reçu en présence de M. Bahi Ladgham. Je leur ai fait un exposé des entretiens que j'avais eus à Paris et j'ai développé les termes de votre télégramme cité en référence.

M. Bourguiba m'a écouté, sans m'interrompre, et avec une attention soutenue. Il m'a dit tout d'abord combien il se félicitait de la position que la France avait prise lors de la réunion du Conseil de sécurité relative à l'entrée de la Tunisie à l'O.N.U. et il m'a prié d'en exprimer sa gratitude au gouvernement français. Je lui ai indiqué que je transmettrais volontiers ce message, mais que je regrettais qu'*El Amal,* journal connu pour ses attaches avec le Néo-Destour, ait cru devoir récemment annoncer que si la Tunisie était heureuse de l'appui français pour son adhésion à l'O.N.U., elle n'en était pas moins décidée à voter, avec le Maroc, contre la France lorsque serait discutée la question algérienne. Embarrassé par ma remarque, M. Bourguiba me répondit qu'*El Amal* avait voulu simplement indiquer que les pays qui avaient souffert du colonialisme ne pourraient pas, lors de la prochaine session, approuver la politique française en Algérie.

En venant ensuite à ma communication, le président du Conseil me rappela que les négociations avaient été suspendues à la suite de la déclaration de M. Pineau [2] et que si l'on reprenait les pourparlers sans

[1] Du 27 juillet, non reproduit. Par ce télégramme, le secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes confirmait au représentant français les moyens que celui-ci avait examinés (au cours d'un récent séjour à Paris) avec les membres du gouvernement et des départements ministériels intéressés, en vue de mettre fin à la crise franco-tunisienne. Dans un premier temps, les discussions seraient reprises au point où elles avaient été laissées. Parallèlement, il y aurait intérêt à pousser d'urgence les études d'ordre économique et financier nécessaires pour répondre à la demande d'assistance présentée par la Tunisie. Une fois le contact repris, la réouverture des négociations d'ensemble pourrait être envisagée. Il serait souhaitable que pendant les mois à venir, la coexistence quotidienne entre les autorités tunisiennes et françaises s'organisât dans les meilleures conditions. Il serait enfin nécessaire de donner aux déclarations publiques une grande sobriété.

En ce qui concernait les premières discussions à reprendre, M. Savary précisait que l'étude du problème de la surveillance du territoire serait poursuivie, en restant dans la ligne de la note remise à Paris au diplomate français. Les pourparlers en vue de la conclusion d'accords commerciaux devraient être menés à leur fin à Tunis. Le gouvernement enfin se déclarait prêt à engager à Paris les discussions sur Radio-Tunis.

[2] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 39 (note).

que la Tunisie ait obtenu la moindre concession sur le plan militaire — la question militaire était en effet celle qui dominait toutes les autres —, M. Bourguiba donnerait l'impression à l'opinion tunisienne, comme à l'opinion internationale, qu'il approuvait implicitement la position prise par le ministre des Affaires étrangères, ce qui ne manquerait pas de le mettre dans une situation délicate. Je rappelai à M. Bourguiba qu'avant mon voyage à Paris, il avait été convenu entre nous que les négociations seraient reprises au point où elles avaient été suspendues et que nous avions décidé d'éviter les questions de principe et les préalables. J'estimai, pour ma part, que les aménagements que nous serions amenés à faire sur le plan militaire permettraient au peuple tunisien de constater, de façon concrète, que certains changements étaient intervenus et qu'une telle méthode de travail était bien préférable à des prises de position de caractère théorique sur lesquelles il était vain d'espérer un accord dans les circonstances actuelles. M. Bourguiba n'insista pas et convint avec moi qu'il était préférable d'aboutir à des solutions pratiques plutôt que de rechercher à se mettre d'accord immédiatement sur les principes.

Je ne manquai pas de rappeler à mon interlocuteur que les questions relatives à l'aménagement de notre implantation militaire ne faisaient pas l'objet de la négociation, qu'elles seraient traitées par le général Baillif et par moi-même et qu'elles ne devraient faire l'objet d'aucune publicité prématurée. M. Bourguiba me donna son accord sur ce point. Je sais trop les difficultés qu'il a parfois à contenir ses propos pour être entièrement rassuré à cet égard.

À la fin de l'entretien, M. Bourguiba évoqua le problème algérien et me dit qu'il se demandait si le moment ne serait pas bientôt venu de tenir une réunion à laquelle participeraient la Tunisie, le Maroc et la France et à laquelle pourraient, éventuellement, être convoqués des représentants de l'Algérie, en vue de s'efforcer de trouver une solution qui permît aux « quatre pays de marcher d'accord dans la voie du progrès et de la civilisation occidentale ». Je lui répondis qu'une telle suggestion ne me paraissait avoir aucune chance de succès. M. Bourguiba reconnut qu'une semblable position était en effet, peut-être prématurée et que l'opinion en France ne lui paraissait pas, en fin de compte, favorable à une telle rencontre. Il précisa que dans son esprit, il ne s'agissait pas, pour le Maroc et la Tunisie, de se poser en médiateurs, mais seulement d'aider à la recherche d'un règlement du problème algérien.

89

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 611 à 613. Priorité absolue.
Réservé. Sans diffusion [1].

Madrid, 28 juillet 1956, 13 h.

(Reçu : 17 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 614 [2].

La difficulté que nous éprouvons avec nos partenaires espagnols au sujet de l'information que nous entendons donner au Sultan de nos échanges de vues sur le Maroc, exprime le conflit qui oppose, au sein du gouvernement, le chef de l'État à la majorité de ses ministres. Le Caudillo ne s'est prêté que contraint et forcé à ces conversations. En effet, si elles prenaient quelque consistance et aboutissaient à des résultats concrets, elles confirmeraient les critiques de l'opinion favorable à sa politique arabe et marocaine et elles affaibliraient encore son autorité, car elles justifieraient la thèse que n'a cessé notamment de défendre le ministre de la Guerre : selon celui-ci, l'Espagne ne peut espérer défendre ses intérêts arabes que grâce à un accord avec la France et tout affaiblissement de cette dernière en Afrique du Nord constituerait une lourde menace pour le monde atlantique et l'Espagne en particulier.

Aussi le général Franco s'ingéniera-t-il à minimiser la portée des entretiens sur le Maroc et dans la mesure du possible à y mettre fin. Ils sont donc susceptibles d'avoir des conséquences bien étranges sur cette lutte puisqu'ils mettent en cause le régime espagnol, provoquant au sein du gouvernement un différend profond entre amis et adversaires d'une politique profrançaise et ajoutant aux obstacles croissants auxquels se heurte le Caudillo pour soutenir son prestige.

Il appartient au gouvernement français, à la lumière de cette situation, de déterminer sa position dans la question de nos conversations sur le Maroc avec l'Espagne.

[1] En fait, il s'agit d'une diffusion restreinte, comme l'indique la liste très courte des bénéficiaires de cette diffusion.

[2] Par télégramme nos 614-617, également du 28 juillet, 13 h., l'ambassadeur indiquait que le marquis de Santa Cruz, auquel il avait récemment fait part du désir de Paris d'informer le Sultan des échanges de vues franco-espagnols par l'entremise des ambassadeurs de France et d'Espagne à Rabat, lui avait annoncé la décision du Conseil des ministres espagnol de ne faire aucune communication au gouvernement marocain afin de ne pas éveiller sa susceptibilité. À titre personnel, le sous-secrétaire d'État avait révélé à son interlocuteur que M. Artajo avait tout d'abord donné son accord à la proposition française, car il avait supposé que les entretiens franco-hispaniques seraient menés par des personnalités plus importantes que des officiers supérieurs, et auraient plus de substance. Les Marocains seraient tentés d'accorder à ces entretiens une importance dont ils étaient dépourvus et de demander à y participer. M. de La Tournelle avait répliqué que la France, aux termes de la convention diplomatique du 28 mai 1956, se considérait obligée d'informer le Maroc d'échanges de vues qui l'intéressaient directement.

90

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3106 à 3112. Priorité absolue. *Londres, 28 juillet 1956.*
Secret. Réservé. Diffusion restreinte.
(Reçu : 19 h.)

Dès réception de votre télégramme n° 7458 [1], je me suis rendu chez sir Harold Caccia où le chargé d'affaires des États-Unis est venu nous rejoindre.

1. J'ai remis à mes deux interlocuteurs les indications relatives aux unités navales éventuellement disponibles. Elles ont été transmises immédiatement au secrétaire d'État siégeant en Conseil de cabinet.

2. J'ai rappelé d'autre part à sir Harold Caccia les études entreprises en 1953. J'ai indiqué que, d'après la documentation dont je disposais, ces études portaient sur des problèmes qui n'étaient pas actuellement au premier plan de nos préoccupations, mais qui pourraient le devenir assez vite si nous nous engagions dans la voie qu'indiquait hier M. Selwyn Lloyd. Le Foreign Office, en conséquence, va rouvrir ce dossier dont nous reparlerons si besoin.

3. J'ai dit que l'ambassadeur de France au Caire remettait au gouvernement égyptien une nouvelle note de protestation. Sir Harold Caccia a indiqué que ce document serait probablement renvoyé à M. du Chayla comme la note britannique l'avait été à sir Humphrey Trevelyan. Jusqu'à présent, le seul document occidental ayant échappé à ce sort est la copie lue et remise par sir Harold à l'ambassadeur d'Égypte pour l'informer de la démarche faite au Caire.

4. Le sous-secrétaire adjoint a demandé à M. Foster de hâter si possible l'arrivée de M. Murphy pour que le premier entretien tripartite puisse avoir lieu dès demain soir. La chose paraissant difficile, j'ai suggéré à titre personnel que cette séance du dimanche soit consacrée à l'examen sur le plan franco-britannique des points figurant sur notre agenda primitif [2].

Mes deux interlocuteurs m'ont demandé si, en cas de besoin, Votre Excellence pourrait prolonger son séjour à Londres jusqu'à mardi. Je serais heureux de recevoir une indication sur ce point.

[1] Du 26 juillet, non reproduit, le télégramme retransmettait un télégramme adressé d'Ankara, le 24 juillet, sous le n° 972, non reproduit. Ledit télégramme faisait suite à un autre du même jour. Ce dernier faisait état, selon des informations d'origine soviétique, de contacts secrets anglo-américains au sujet de l'envoi éventuel dans les eaux turques de forces navales comportant des unités de débarquement en prévision d'événements exceptionnels à Chypre. Le télégramme n° 972 indiquait que les États-Unis n'excluaient pas l'éventualité d'une intervention des Nations Unies à Chypre et un appel à la VIe flotte américaine.

[2] Cette séance fut la première des réunions tripartites : voir ci-après le n° 94.

6. Le gouvernement britannique estimerait utile la venue ici demain soir d'un expert militaire français. Il conviendrait que cette présence fût discrète. Elle paraît opportune aux fins de conseils et éventuellement de délibérations techniques distinctes de la conversation politique.

7. Sir Harold Caccia nous a donné lecture du télégramme d'instructions adressé à Paris et à Washington au sujet du paiement des droits de passage.

À titre personnel, j'ai fait observer que le règlement au compte du gouvernement égyptien des sommes normalement versées à Paris et à Londres serait interprété au Caire comme un triomphe. J'ajoute que si le gouvernement égyptien prenait prétexte du non-paiement pour interdire le passage en se fondant sur une nationalisation intervenue dans les conditions que l'on sait, nous serions en mesure de dénoncer une tentative d'obstruction à la liberté du transit. La position sera moins claire si dans quelques jours, le même gouvernement augmente les droits. L'action que nous prendrions apparaîtrait dès lors comme motivée non plus par une position de principe, mais par une augmentation.

Je n'ai pas développé cette argumentation, parce que je ne savais pas le sens dans lequel nous nous orientions nous-mêmes. Je pense d'ailleurs que les Anglais se tiennent probablement le même raisonnement, mais sont mus par la pensée qu'exprimait hier et avant-hier M. Selwyn Lloyd : ce n'est pas la peine de nous engager dans cette affaire si nous ne sommes pas sûrs d'aller jusqu'au bout. On souhaite ici aller jusqu'au bout, mais on ne sera sûr de pouvoir le faire que lorsque la position américaine sera complètement connue. Ce ne peut être avant lundi. La question du paiement de la taxe se trouve posée trop tôt.

Je me suis donc borné, sur ce point, à attirer l'attention de mes interlocuteurs sur ce qui me paraît être la nécessité de faire en sorte que les décisions à prendre à Paris, Londres et Washington soient connues en ces trois lieux avant d'être mises en vigueur. L'inconvénient serait grand de voir s'établir, sur un point aussi important, des pratiques divergentes.

91

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4618 à 4629 [1]. *Washington, 28 juillet 1956, 18 h. 10.*
Priorité. Secret. Réservé.

(Reçu : 23 h. 15.)

Je me suis entretenu, le 28 juillet, avec M. George Allen, de la nationalisation par l'Égypte de la Compagnie du canal de Suez.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 1291-1302).

Le secrétaire d'État adjoint a défini la position américaine de la manière suivante :

La violation par l'Égypte de la concession n'affecte pas directement les États-Unis.

En revanche, les États-Unis ont un intérêt majeur au maintien de la liberté de transit par le Canal. Le gouvernement de Washington estime que, dans leurs réactions à la décision du colonel Nasser, les puissances occidentales devraient éviter au maximum tout ce qui pourrait avoir les apparences d'une opération coloniale du type de celles qui se sont produites au XIXe siècle.

Plutôt que l'intervention d'une ou de plusieurs puissances, il paraît donc préférable d'envisager l'intervention d'un organisme collectif, par exemple l'O.N.U., l'O.T.A.N. ou encore un nouvel organisme que constitueraient les principaux utilisateurs.

Le gouvernement de Washington souhaite éviter qu'à l'occasion d'un règlement éventuel, les États-Unis ne soient dans l'avenir directement engagés (soit par le capital, soit par la gestion, soit de toute autre manière) dans le fonctionnement de cette voie maritime. S'il en allait autrement, l'interprétation serait vite accréditée, notamment dans les pays tels que l'Inde, que les États-Unis n'étaient pas fidèles à leurs idéaux et qu'ils n'avaient d'autre objectif que de se substituer aux anciennes puissances coloniales (ce qui est effectivement arrivé en Iran).

Répondant à mes questions, M. Allen a déclaré que le gouvernement américain serait extrêmement réticent à s'associer à des mesures qui seraient prises en raison de la violation par l'Égypte de la concession. La question se poserait différemment si une action était envisagée à la suite d'un arrêt du trafic. Dans ce cas, une éventuelle intervention par la force devrait, de l'avis de Washington, être aussi limitée que possible; elle devrait être limitée dans son étendue à la zone du Canal et dans son objet au rétablissement de la liberté de passage.

Le gouvernement américain désapprouve, naturellement, la menace contenue dans le décret de nationalisation égyptien contre le personnel qui n'accepterait pas les instructions de la nouvelle direction. M. Allen ne voit pas comment ce personnel pourrait tout entier refuser les ordres. Il pense toutefois qu'un incident se produira sans doute à brève échéance sur un problème individuel, tel que la demande de départ d'un pilote par exemple. Si le gouvernement égyptien prend une position négative, il faudra envisager le problème qui se posera alors sous un angle différent.

J'ai demandé à M. Allen quelles étaient les intentions du gouvernement américain au sujet des avoirs aux États-Unis de la Compagnie du canal. À sa connaissance, ces avoirs s'élevaient à environ un million de dollars dans une banque à New York. Il paraît espérer qu'il sera possible au gouvernement de Washington de ne pas prendre immédiatement position sur cette question. Elle ne se poserait pas en effet, a-t-il dit, si ni la Compagnie du canal à Paris, ni la nouvelle direction égyptienne ne donnait d'instructions concernant ce compte. Je lui ai répondu qu'il était

illusoire de penser qu'une décision pût être évitée : je croyais savoir que la Compagnie du canal avait déjà écrit à ses différents banquiers à travers le monde de refuser toutes instructions venant d'Égypte.

J'ai également demandé à M. Allen quelle position comptait adopter le gouvernement américain au sujet des avoirs du gouvernement égyptien aux États-Unis. Le secrétaire d'État adjoint m'a dit que le recensement n'avait pas été fait de ces avoirs. Je lui ai indiqué que, d'après nos souvenirs, la Banque nationale d'Égypte avait à New York un compte important en dollars. Serait-il possible de bloquer ce compte, comme les Britanniques l'avaient fait pour le compte sterling ? M. Allen va examiner si, en vertu des pouvoirs exceptionnels, qui lui avaient été accordés au moment de la guerre de Corée et qui n'étaient pas encore annulés, le Président serait en mesure éventuellement de geler ces avoirs. La réponse de M. Allen n'était d'ailleurs qu'hypothétique et ne comportait aucune indication permettant de penser qu'une décision en ce sens était envisagée.

Je savais, d'autre part, que les deux questions précédentes avaient également été posées au département d'État par l'ambassade de Grande-Bretagne.

Interrogé sur le point de savoir ce que le gouvernement des États-Unis envisageait de donner comme instructions à la mission américaine d'assistance technique en Égypte, le secrétaire d'État adjoint a d'abord précisé qu'en dehors de cette coopération technique, le gouvernement américain n'avait pas fourni et ne se préparait pas à fournir d'aide économique sous aucune forme au gouvernement du Caire. Quant à la mission d'assistance technique, M. Allen pense qu'elle devrait rester tant que son fonctionnement ne se heurtera pas à des obstacles provoqués pae le gouvernement égyptien.

En réponse à une question de ma part, le secrétaire d'État adjoint a enfin indiqué que le ministère du Commerce et celui de la Marine allaient sans doute entreprendre le recensement du tonnage de réserve disponible qui pourrait être réactivé dans le cas ou le transit à travers le Canal serait interrompu ou ralenti (mon télégramme n°s 4606-4607 [1] a déjà donné quelques indications préliminaires à ce sujet) [2].

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce télégramme.

[2] Un télégramme ultérieur, adressé le même jour sous les n°s 4640-4643 et non reproduit, ajoutait que la tendance américaine de n'accepter des mesures effectives qu'au cas où la navigation à travers le Canal serait interrompue était d'ores et déjà très marquée, en particulier chez M. Hoover qui avait gardé le souvenir du rôle qu'il avait joué dans le règlement de l'affaire des pétroles iraniens. Seul le secrétaire d'État, estimait l'ambassadeur, pouvait donner à la politique américaine une orientation différente. Au cas où il ne ferait pas le voyage de Londres, il faudrait agir à Washington avec les Britanniques pour le convaincre d'envoyer à M. Murphy les instructions indispensables.

92

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 57 [1]. Réservé. *Paris, 28 juillet 1956.*

Je me réfère à mon [télégramme] circulaire n° 56 [2].

Dans la mesure où le secrétariat de l'O.E.C.E. espérait faire adopter par les ministres un nouvel effort de libération, la réunion des 17, 18 et 19 juillet derniers a été décevante, puisque loin de parvenir à un accord sur des engagements nouveaux, elle s'est bornée à prolonger ceux des engagements en vigueur qui étaient affectés de clauses résolutoires sans les consolider d'une façon définitive.

Du côté français, on avait pu craindre avant la réunion que la responsabilité d'un éventuel échec pourrait nous être attribuée. En effet, le ministre des Finances estimait que, compte tenu des charges qui actuellement pèsent sur l'économie française, il nous était impossible d'accepter aucune obligation nouvelle ni de consolider les obligations existantes. La France risquait ainsi d'apparaître une fois de plus comme celui des grands pays européens qui fait obstacle au progrès de la libération.

Ces craintes n'ont pas été entièrement justifiées. D'une part, M. Ramadier a accepté la prolongation pour un an de l'objectif des 90 % (tout en signalant qu'il n'entrevoyait pas le moment où la France pourrait l'atteindre et qu'entre-temps, elle invoquerait les clauses de sauvegarde). D'autre part, des désaccords sont apparus entre certaines autres délégations sur les modalités d'application des nouvelles obligations proposées; enfin, la proposition britannique a déplacé l'intérêt politique de la réunion.

En ce qui concerne l'aide à l'exportation, la décision relative à l'interdiction des mesures d'aide dite « artificielle » a été prolongée d'un an sans que la France ait eu à prendre d'engagements nouveaux et sans qu'ait été fixée la date à laquelle cette décision lui serait applicable. M. Ramadier a approuvé les grandes lignes des propositions du Comité de direction des échanges tendant à établir un plafonnement de l'aide au

[1] Ce télégramme a été adressé à Bonn (n° 2302), Berne (n° 475), Vienne (n° 641), Bruxelles (n° 941), Copenhague (n° 189), Athènes (n° 828), Berlin (n° 82), Reykjavik (n° 129), Rome (n° 1252), Luxembourg (n° 386), New York (n° 1953), Oslo (n° 233), La Haye (n° 746), Lisbonne (n° 301), Londres (n° 7590), Stockholm (n° 371), Ottawa (n° 1653), Washington (n° 7977), Genève (n° 20), Madrid (n° 843), Belgrade (n° 743).

[2] Du 25 juillet, non reproduit. Il donnait le compte rendu du Conseil de l'O.E.C.E. des 17, 18, 19 juillet 1956. Le Conseil avait examiné les problèmes de l'agriculture européenne, ceux de la libération des échanges et des questions tarifaires sans aboutir à des progrès sensibles sur les réunions précédentes. Il avait approuvé les conclusions du rapport du Comité spécial de l'énergie nucléaire; il avait décidé la création d'un Comité de direction de l'énergie nucléaire et avait enfin constitué un groupe de travail chargé d'assurer la liaison entre l'O.E.C.E. et les travaux de Bruxelles.

niveau maximum de la taxe de compensation. Les autres pays s'y sont ralliés. Ainsi se trouve implicitement confirmée la théorie d'après laquelle l'aide à l'exportation et la taxe de compensation constituent des mesures complémentaires, correctives de la disparité des prix français et étrangers. C'est là pour nous un avantage, car nos partenaires ne pourront plus contester les arguments que nous avons mis en avant dans les instances internationales pour justifier les mesures précitées. Encore n'avons-nous accepté ce plafonnement que comme objectif sans nous lier juridiquement autrement que par une déclaration consignée au procès-verbal.

La position prise par les Britanniques a constitué la surprise de la réunion. Après avoir annoncé une mesure assez spectaculaire de libération, les Britanniques ont pris sur la question tarifaire une attitude extrêmement intéressante.

Le Secrétaire général de l'O.E.C.E. avait attiré l'attention des chefs de délégation sur la nécessité de définir les relations entre le Marché commun de Bruxelles et l'O.E.C.E. Il a indiqué notamment que si s'instituaient en Europe des relations bilatérales entre les Six et chacun des autres pays de l'Organisation, il en résulterait dans le régime des échanges une situation inextricable qui rendrait impraticable le fonctionnement de l'O.E.C.E. et de l'U.E.P.

Le Secrétaire général préconisait que les relations s'établissent sur une base multilatérale, en suggérant que la future Union douanière puisse s'étendre aux autres pays de l'O.E.C.E. sous forme d'une zone de libre-échange. La différence entre l'Union douanière et la zone de libre-échange est essentiellement que la première suppose un tarif commun à l'extérieur de la zone, alors que la seconde laisse à chaque pays participant l'autonomie de son tarif à l'égard des tiers.

Les Britanniques se sont saisis de cette suggestion qu'ils ont peut-être provoquée. Cette attitude est toute nouvelle. Jamais la Grande-Bretagne n'avait jusqu'à présent consenti à envisager une quelconque préférence européenne. Mais en admettant que cette proposition vise des objectifs tactiques ou dilatoires — faire échouer le plan de réduction tarifaire sur la base de la nation la plus favorisée, empêcher les Six de poursuivre leurs efforts indépendamment des autres membres de l'O.E.C.E. —, elle a créé une vive sensation et provoqué des réactions très nettes de la part des délégations américaine et canadienne qui, on le sait, sont défavorables à toute préférence. Le secrétariat de l'O.E.C.E. considère que la position prise par M. Thorneycroft correspond de sa part à une conviction sincère et qu'elle traduit l'évolution de secteurs importants de l'opinion britannique, que soulignent d'ailleurs les communications de M. Chauvel. Il ne faut pas se dissimuler les obstacles que la réalisation d'une zone de libre échange européenne risque de rencontrer. Les Britanniques eux-mêmes ont indiqué qu'il y aurait fort à faire pour concilier les exigences d'une préférence européenne, celle de la préférence impériale, et enfin les obligations souscrites dans les organisations internationales plus larges telles que le G.A.T.T.

La délégation française n'a accepté l'étude proposée que dans la mesure où une étude sur la disparité des coûts de production serait entreprise d'une façon concomitante. Cette position est exactement symétrique de celle que nous avons adoptée à Bruxelles. Ainsi, il est difficile de dire si la proposition britannique marque le début d'une ère nouvelle, si elle va faciliter les travaux des Six ou si au contraire elle va rendre plus complexe un problème qui l'est déjà très suffisamment. Quelle que soit l'opinion que l'on ait à ce sujet, il était impossible vu son intérêt politique de l'écarter.

La question atomique, dont on pensait qu'elle concentrerait l'intérêt de la réunion, est ainsi un peu passée au deuxième plan.

Les Britanniques se sont bornés à réaffirmer leur position favorable à une étroite coopération au sein de l'O.E.C.E., mais ils ont de nouveau indiqué que leur propre programme ne leur permettrait pas de participer aux entreprises communes si ce n'est sous forme d'aide technique en ce qui concerne les usines de séparation chimique de l'uranium. En revanche, un certain nombre de pays autres que les Six, en particulier la Suède, la Suisse, la Norvège, le Danemark, le Portugal, se sont montrés extrêmement désireux de voir l'O.E.C.E. mettre sur pied son plan de coopération atomique européenne.

Ainsi l'Organisation s'est fait reconnaître, d'une façon non révocable, sa compétence en la matière. Elle va s'efforcer de donner une impulsion aux syndicats d'études envisagés, d'établir avec les Six, qui actuellement sont engagés dans la création de l'Euratom, des relations qui permettent d'aboutir à une complémentarité des futurs organismes. Mais ce n'est vraiment que dans quelques mois que l'on pourra dire si, oui ou non, les travaux, remarquables d'ailleurs, de l'O.E.C.E., ont abouti à créer une façade ou si, du fait de la volonté d'un nombre suffisant de pays membres, ils correspondent à une réalité.

Somme toute, le bilan de la réunion, décevant dans le domaine de la libération, reste positif et ouvre dans les domaines visés, à la coopération à dix-sept, des perspectives intéressantes dont on ne sait encore si elles pourront être pleinement utilisées.

Autre fait d'intérêt politique à signaler : l'Espagne pose officiellement sa candidature pour devenir membre de plein droit de l'Organisation, tout en indiquant qu'elle devrait bénéficier pendant un certain temps de dispositions dérogatoires.

93

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. nos 2669 à 2676. *Paris, 29 juillet 1956, 12 h. 45.*

Je vous communique ci-après le texte d'une lettre adressée par M. le Président du Conseil à Si Bekkaï relative au budget d'équipement du Maroc pour l'exercice 1956 et dont une copie a été remise officieusement à l'ambassade du Maroc vendredi soir 27 juillet. L'original de cette lettre vous parviendra par la prochaine valise et vous voudrez bien la remettre, alors, à son haut destinataire.

Le mémorandum visé dans la lettre de M. Guy Mollet est celui que je vous ai fait tenir par mon télégramme nos 2558 à 2563 [1].

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un mémorandum qui constitue la réponse de mon gouvernement à votre lettre du 25 juin 1956 me transmettant un exemplaire du document intitulé « Programme des dépenses d'équipement public du Maroc pour l'exercice 1956 » [2].

« Je saisis cette occasion de mettre l'accent sur deux questions dont le règlement devrait affermir la coopération franco-marocaine :

« — celle de la convention d'établissement dont la très prochaine conclusion est vivement souhaitée par mon gouvernement;

« — celle de la date des conversations portant sur le concours de la France au financement du programme d'équipement de l'exercice 1957.

« *a.* Convention d'établissement :

« Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé des Affaires marocaines et tunisiennes, a adressé le 6 juillet à votre ambassadeur extraordinaire à Paris un projet des dispositions que nous souhaiterions conclure pour faciliter les investissements au Maroc [3].

« Non seulement dans le dessein d'assurer le maintien des investissements réalisés par la France au Maroc, mais tout autant dans celui de développer ces investissements, pour le plus grand avantage de l'économie et de l'équilibre social de votre pays, mon gouvernement est convaincu de la nécessité de conclure très rapidement une telle convention d'établissement.

(1) Du 21 juillet, ci-dessus analysé sous le n° 69 (note).

(2) Document non reproduit.

(3) Document non reproduit.

« *b.* Date des conversations portant sur le concours de la France au financement du programme d'équipement de l'exercice 1957 :

« Si les circonstances n'ont permis d'entreprendre des négociations portant sur le montant et l'attribution de notre concours financier qu'au cours du septième mois de l'exercice auquel celui-ci se rapporte, il paraît nécessaire que nous convenions bien avant la fin de l'année des modalités de notre éventuel concours au budget d'équipement du Maroc pour l'année 1957;

« — D'une part, en effet mon gouvernement entend présenter au Parlement le plus tôt possible le prochain projet de budget;

« — D'autre part, vous estimerez nécessaire de connaître, avant l'ouverture de l'exercice 1957, le montant du concours financier que nous pourrons demander au Parlement.

« Aussi conviendrait-il d'envisager des conversations entre nos experts et les représentants de nos gouvernements, dès le début de l'automne prochain.

« Je crois devoir enfin vous rappeler tout l'intérêt que le gouvernement français porte aux problèmes économiques et financiers avec lesquels votre pays se trouve confronté et que je vous ai renouvelé notre souhait de l'aider à les résoudre : dans les limites des autorisations parlementaires dont il disposera, le gouvernement français demeure fermement résolu à apporter au Maroc son concours le plus amical.

« Je vous prie de bien vouloir agréer...

« *Signé :* Guy Mollet [1]. »

94

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 3132 à 3140 [2]. *Londres, 30 juillet 1956, 2 h. 20.*
Priorité absolue. Secret. Réservé.

(Reçu : 2 h. 30.)

De la part du président Pineau :

Je me suis entretenu avant notre réunion à trois avec M. Selwyn Lloyd et je lui ai exposé la position du gouvernement qui correspond entièrement à celle du gouvernement anglais.

La première des réunions tripartites s'est ensuite ouverte à 18 heures. Le secrétaire d'État a été le premier à définir l'attitude de son gouverne-

[1] Il a paru superflu de reproduire la lettre du président du Conseil français, le texte en étant repris mot par mot dans le présent télégramme.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 539-547).

ment. Il a particulièrement souligné que toute la position de l'Occident au Moyen-Orient était mise en danger par l'action de Nasser. Si celle-ci demeurait sans riposte, tous les pays de l'O.T.A.N. et de l'Europe occidentale seraient à la merci d'un dictateur irresponsable et sans foi. C'est dans cette perspective que le Royaume-Uni a défini ses objectifs dans la crise actuelle. Ils figurent dans le document transmis sous le n° 3126-3127 [1]. M. Selwyn Lloyd a ajouté que son gouvernement était soucieux de ne pas apparaître comme le défenseur d'intérêts privés et qu'il entendait situer la question sur le plan de la liberté de transit.

J'ai alors marqué mon accord général sur les objectifs définis dans le document en question et formulé diverses observations : la possibilité de confier la gestion du Canal à une compagnie internationale, nécessité d'un dédommagement des actionnaires de la Compagnie universelle, défense des employés auxquels le colonel Nasser applique un traitement contraire au droit des gens.

J'ai ajouté que le gouvernement français était animé d'une préoccupation spéciale, la gestion étant étroitement liée à celle de l'Afrique du Nord : si l'action de l'Égypte demeurait sans réplique, il serait inutile de poursuivre la lutte en Algérie. Aussi la question n'était-elle pas juridique, mais avant tout politique. J'ai rappelé les avertissements qu'Hitler avait prodigués aux démocraties et dont aucun de nos trois pays n'avait su tenir compte. Cette leçon devrait inspirer notre action.

M. Murphy s'est borné à un exposé qui ne différait guère de ceux que MM. Hoover et Allen ont fait devant M. Couve de Murville (télégrammes de Washington n°s 4618 et 4576) [2]. Il a été le premier à évoquer la question d'une intervention militaire pour affirmer qu'elle ne paraissait pas se poser actuellement et qu'elle devait donc être laissée à l'arrière-plan. Il a conclu en insistant pour que les positions prises par les Occidentaux puissent être appuyées par toutes les puissances maritimes et être approuvées par l'opinion internationale et comporter l'acceptation du jugement d'un tribunal impartial : Nations Unies, Cour internationale, etc.

La discussion qui a suivi ces exposés de principes s'est circonscrite aux deux questions suivantes :

1° *Préparatifs militaires.*

M. Selwyn Lloyd comme moi-même avons marqué qu'un des objets de notre réunion était d'envisager en commun les dispositions d'ordre militaire qui devraient être prises en dernier recours. Certes, il ne s'agis-

[1] Du 29 juillet, non reproduit. Ce télégramme communiquait la traduction d'un document de travail proposé par M. Selwyn Lloyd : le Canal était une voie navigable internationale d'importance vitale qui constituait un facteur essentiel de l'économie de l'ensemble du monde, il était nécessaire qu'il demeurât utilisable à cette fin. Les objectifs actuels étaient d'établir un dispositif de fonctionnement sous un contrat international garantissant la libre navigation, des redevances raisonnables et la continuité d'une administration efficace; d'assurer le contrôle international sous une forme qui recevrait le soutien d'un nombre de pays aussi grand que possible; de veiller à ce que la Compagnie fût traitée avec équité; de faire que les intérêts légitimes de l'Égypte, y compris un revenu raisonnable de l'exploitation du Canal, fussent entièrement respectés.

[2] Des 28 et 27 juillet, reproduits ci-dessus sous le n°s 91 et 87.

sait pas de se livrer, au stade actuel, à des menaces militaires, mais, compte tenu des délais, notamment logistiques, il fallait dès à présent élaborer des plans en commun.

En tout cas, il convenait que Nasser se rendît bien compte qu'une opération militaire n'était pas exclue. Sans cela, aucune pression économique n'aurait raison de lui. Quant aux décisions d'un tribunal, elles n'auraient en elles-mêmes aucune force exécutoire, comme le prouvait le précédent des navires israéliens empêchés par l'Égypte de traverser le Canal.

M. Murphy s'étant, comme nous nous y attendions, montré réticent à cet égard, j'ai été amené à préciser que la France considérait comme plus important de faire échec à l'entreprise du colonel Nasser que de gagner dix batailles en Algérie et je lui ai fait observer que la décision américaine de renoncer au financement du barrage d'Assouan était directement à l'origine de la crise.

Comme M. Murphy invoquait l'état d'impréparation de l'opinion américaine, j'ai rétorqué que des mesures militaires seraient plus faciles à faire admettre sous le coup de la décision de Nasser que lorsque l'émotion provoquée par elle se serait atténuée.

2° *Proposition d'une conférence internationale.*

M. Selwyn Lloyd et moi-même avons évoqué l'opportunité d'une conférence internationale groupant les principaux pays usagers du Canal. Dans l'esprit du secrétaire d'État, il s'agirait, en un premier stade, pour les trois puissances occidentales, d'adresser à l'Égypte une note énonçant nos principes généraux. Ce but pouvait également être atteint par un communiqué. En un second temps, les puissances maritimes seraient invitées à participer à une conférence : les trois puissances soumettraient à leur approbation un plan précis de solution du problème par l'institution d'un consortium international, dont M. Lloyd et moi avons suggéré qu'il soit rattaché aux Nations Unies.

M. Murphy a marqué que la question n'ayant pas été étudiée à Washington, il ne pouvait pas prendre position. Il a, néanmoins, ajouté qu'il pensait personnellement que le gouvernement américain pourrait se rallier au principe d'une telle conférence. Il doutait cependant qu'il pût accepter d'être puissance invitante. M. Lloyd et moi-même avons proposé que le gouvernement britannique fût seul à convoquer la Conférence, si cela pouvait faciliter les choses. De toute manière, cette réunion devrait avoir lieu très rapidement, et si possible dès la semaine prochaine. M. Murphy a demandé à consulter son gouvernement.

95

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3141 à 3146 [1]. *Londres, 30 juillet 1956, 2 h. 30.*
Priorité absolue. Réservé.
(Reçu : 2 h. 45.)

La deuxième réunion qui s'est déroulée de 9 h. 30 à 11 h. a été consacrée aux points suivants :

1. *Élément israélien du problème.*

Il a paru désirable que la question des relations israélo-arabes ne soit pas liée au problème de Suez.

J'ai cependant indiqué que si le facteur israélien ne devait pas apparaître au stade actuel, il pourrait être utile qu'il intervînt ultérieurement dans le contexte des mesures que nous pourrions être amenés à prendre sur le plan statégique. Le fait que, selon nos renseignements, les deux tiers de l'armée égyptienne étaient fixés à la frontière israélienne constituait en effet une donnée dont on devait tenir compte. M. Selwyn Lloyd a évoqué alors la question de la fourniture par la France de 24 *Mystère* à Israël [2]. Il a marqué qu'il convenait d'éviter que toute fourniture d'armes à l'État juif pût apparaître comme une riposte à la récente décision de Nasser. Il a souligné également avec force qu'en tout état de cause, il était indispensable que les livraisons que tel ou tel pays occidental pouvait être amené à consentir à Israël ne parussent pas le résultat d'une décision tripartite. J'ai alors déploré la récente intervention américaine concernant les livraisons de *Sabre* par le Canada. J'ai ajouté que le gouvernement français se réservait de donner suite aux commandes de munitions notamment, qui constituaient le complément naturel des livraisons déjà effectuées.

2. *Réactions soviétiques éventuelles.*

Tout en marquant que personne ne pouvait préjuger de l'attitude que pourrait adopter l'U.R.S.S. j'ai souligné que plus nos décisions se feraient attendre, plus nous permettrions aux Soviétiques de développer leurs manœuvres en liaison avec le colonel Nasser.

Une discussion s'est ensuite engagée sur le point de savoir s'il convenait ou non d'associer les Russes à la Conférence, et ultérieurement à l'Agence internationale envisagée. M. Selwyn Lloyd et moi avons été d'accord pour estimer qu'il y aurait avantage à ce que l'U.R.S.S. fît partie de l'Agence, mais qu'il y aurait par contre le plus grand inconvénient à ce qu'elle fût invitée à la Conférence. Tel était également l'avis de M. Murphy.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 531-536).
(2) Sur ce problème, voir *D.D.F.*, 1956-I, nos 17, 69, 86, 115.

3. *Position des pays du Commonwealth.*

M. Selwyn Lloyd a indiqué que le Canada paraissait favorable à ce que le problème du Canal fût réglé dans le cadre des Nations Unies. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud s'aligneraient probablement, quant à elles, sur la position du Royaume-Uni. L'Inde avait été surprise et choquée par la nationalisation de la Compagnie. De même sans doute Ceylan, dont le Premier ministre venait de rappeler que 80 % de son commerce empruntait la voie du Canal. M. Selwyn Lloyd se proposait d'autre part de réunir demain matin les représentants à Londres des pays membres du pacte de Bagdad.

4. *Blocage égyptien des avoirs de la Compagnie.*

M. Selwyn Lloyd et les experts britanniques ont exposé le fondement juridique des mesures prises par le Royaume-Uni. Mon collègue britannique et moi-même nous sommes efforcés de convaincre M. Murphy de l'opportunité de la prise d'une décision analogue par le gouvernement américain.

5. *Paiement des droits de transit.*

Nous avons tous été d'accord sur l'importance de cette question. M. Selwyn Lloyd a indiqué que, jusqu'à présent, les experts britanniques n'avaient donné d'autre indication aux armateurs que de ne pas interrompre la navigation, ce qui en fait revenait à laisser aux compagnies le soin de verser ou non leurs droits en Égypte. Toutefois, cette situation ne saurait se prolonger et des instructions positives, dans un sens ou dans un autre, devraient être données incessamment aux compagnies qui les réclament. Il a été entendu que ce problème particulièrement urgent serait repris demain matin.

D'une première discussion assez prolongée sur ce point, il semble résulter que la moins mauvaise solution serait sans doute de conseiller aux armateurs de se libérer par des paiements à la nouvelle compagnie effectués sous réserve.

M. Murphy s'est borné à dire que les armateurs américains payaient depuis de longues années leurs droits en Égypte et que le problème se posait donc pour eux dans des conditions différentes. Sur quoi M. Lloyd et moi avons insisté pour que ce problème soit traité sous l'angle de la solidarité des trois pays.

6. *Instructions au personnel de la Compagnie.*

Il a été envisagé de recommander au personnel de la Compagnie non pas de se refuser à obéir aux ordres qui leur seraient donnés par les Égyptiens, mais de demander leur départ d'Égypte. M. Selwyn Lloyd et moi avons été d'accord pour penser qu'il était préférable que de telles instructions fussent adressées aux intéressés par la Compagnie et non par les gouvernements, afin d'éviter à ceux-ci d'encourir le reproche de porter eux-même obliquement atteinte au principe du libre transit. M. Murphy a fait observer que la question ne se posait pas pour son gouvernement.

Au cours de la discussion, l'idée d'un blocus de l'Égypte a été évoqué. Il est apparu qu'une telle mesure, étant donné la structure de l'économie égyptienne, n'aurait pas d'efficacité dans les délais désirables.

96

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 661. Réservé. *Prague, 30 juillet 1956, 19 h.*

(Reçu : 21 h. 30.)

Je serais reconnaissant au Département de me faire savoir si une date a été fixée pour l'ouverture au Quai d'Orsay d'échanges de vues avec les représentants tchécoslovaques [1].

Il serait en effet très souhaitable que ces conversations commencent suffisamment à temps pour que notre Institut de Prague puisse, sous une forme ou sous une autre, reprendre une partie de son activité à la rentrée d'octobre.

Cette reprise est espérée par un très nombreux public.

97

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 744 à 749. Réservé. *Varsovie, 30 juillet 1956, 20 h.*

(Reçu : 23 h. 46.)

Les deux résolutions annoncées hier dans le communiqué du Comité central (mon télégramme n° 742) [2] n'ont pas encore été publiées.

Ne sont donc connus que le télégramme au Comité central du parti communiste soviétique et les nominations de personnes.

[1] Échanges de vues prévus avant la venue en France du président du Conseil tchécoslovaque : voir ci-dessus le n° 45.

[2] Télégramme n° 742 du 29 juillet en clair non reproduit. Il mentionnait l'élection de trois nouveaux membres titulaires : MM. Gierek (Roman), Nowak, Rapacki, de deux membres supplémentaires, MM. Jedrychowski et Stawinski, ainsi que l'élection du secrétaire du Comité central Jitold Jarosinski.

En ce qui concerne le premier texte, la partie essentielle est l'affirmation de l'« unité de tendance et de but des pays du camp socialiste ». Le parti polonais a été sensible aux avertissements qui lui ont été prodigués ces derniers temps, notamment par le maréchal Boulganine lui-même. Le premier geste de son Comité central exécutif a été d'assurer sa solidarité avec le « grand parti frère » de l'U.R.S.S. Il pouvait du reste difficilement en être autrement. La Pologne et surtout le parti ne peuvent pas se permettre une originalité trop grande par rapport à l'orthodoxie de Moscou. Ce que m'en a dit M. Winiewicz (mon télégramme n° 735) [1] est symptomatique. Cet homme, qui n'est pas communiste, mais qui est très intelligent et occupe une situation de premier plan, avait compris la nécessité de l'alignement.

Il faut évidemment attendre les résolutions pour savoir si cet alignement est total ou si, comme je le pense, en matière économique notamment, le Comité central exécutif a pris certaines décisions libéralisant le régime. Je le pense pour deux raisons : situation économique désastreuse du pays et mécontentement très grand de la classe ouvrière. Si le pays veut remédier à ces deux faits, il lui faut jeter du lest.

À cet égard pourtant, la nomination de M. Lange au Bureau politique (mon télégramme n° 733) [2] que pourtant M. Winiewicz m'avait confirmée n'est pas intervenue. C'est là un symptôme important qui tend à prouver que le Comité central exécutif et le gouvernement n'iront pas aussi loin dans la voie de la « démocratisation économique » que ne le souhaitait l'expert le plus en vue du pays (ma dépêche n° 643 du 27 juillet) [3], qui n'a pas obtenu sa promotion attendue.

Les questions de personnes décidées par le Plénum posent de nouveaux points d'interrogation. Le Comité central exécutif a approuvé la décision du Bureau politique relative à Berman. Mais il n'a rien dit de Radkiewicz et de Dworakowski. Faut-il en conclure que ces deux personnalités, mêlées toutes deux aux affaires de sécurité, continuent à être membres du Politburo ? Pas un mot non plus de Minc qui, responsable du plan de six ans, devait, pour raisons de santé, disait-on, tout au moins disparaître et qui en l'absence de toute mention le concernant, doit être considéré comme maintenu.

[1] Du 27 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 86.

[2] Le télégramme n° 733 du 27 juillet, non reproduit, se référait à l'analyse (T. n° 732) de l'exposé de Cyrankiewicz, prononcé le 19 juillet devant le plénum du Comité central sur les objectifs du plan quinquennal (1956-1960) : ampleur des problèmes posés par le plan sexennal précédent, liaison des problèmes politiques et économiques, difficultés causées par l'accélération du rythme adopté pour le plan précédent, perte de vue des besoins des classes laborieuses, déviations dans l'appareil économique, investissements industriels trop élevés et besoins agricoles sous-estimés, insuffisances dans le secteur du bâtiment et dans le domaine du commerce extérieur. L'augmentation du niveau de vie qui avait été de 13 % avec le plan sexennal serait de 30 % avec le quinquennal.

[3] Non retenue.

Le ministre des Affaires étrangères Rapacki, de membre suppléant, devient membre titulaire. On s'y attendait. C'est un libéral. Sa promotion est contrebalancée par la nomination de Gierek, qui fait partie des durs. Roman Nowak (qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme Zenon) est un inconnu. Il entre au Politburo et devient également président de la Commission de contrôle du parti. Dans le cas des deux nouveaux membres suppléants, la balance semble également avoir été tenue entre les deux tendances. En résumé, on peut dire que toutes les nominations représentent un compromis.

98

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3160 à 3167 [1]. *Londres, 31 juillet 1956, 1 h. 50.*
Priorité absolue. Réservé.
Diffusion restreinte. *(Reçu :* 1 h. 50.)

De la part de M. le Président Pineau.

Au cours des deux réunions tenues aujourd'hui à 12 heures et à 18 heures, les questions suivantes ont été abordées :

1° *Communiqué de la Conférence.*

Un projet, dans l'ensemble satisfaisant, a été préparé par un comité de travail. Il comportait à la fois une dénonciation de l'action égyptienne et la mention de la nécessité de mesures impliquant un contrôle international de la gestion du Canal.

Dans mon esprit et dans celui de M. Selwyn Lloyd, ce communiqué devait être donné à la presse dès ce soir; un second communiqué plus complet aurait été publié demain à l'issue des conversations. Cela n'a pas été possible, M. Murphy ayant déclaré qu'il n'avait pas autorité pour donner l'accord de son gouvernement à un texte de cette nature. Après avoir demandé de nombreuses modifications de forme au projet, le représentant américain s'est toutefois engagé à recommander celui-ci à l'approbation de Washington.

2° *Réunion d'une conférence.*

M. Selwyn Lloyd avait, ce matin, fait état des doutes de certains de ses collègues du Cabinet britannique sur l'opportunité de la convocation immédiate d'une conférence dont les participants n'auraient pas pu être

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 555-562).

approchés au préalable. Par la suite, sir Anthony Eden s'est cependant prononcé pour la convocation rapide d'une conférence à laquelle seraient conviées, dans un premier temps, un certain nombre de puissances particulièrement intéressées au libre transit dans le Canal. Une fois réunie, la Conférence pourrait faire appel, le cas échéant, aux autres pays, en particulier l'U.R.S.S.

Les discussions ont finalement buté sur la liste des pays qui seraient invités. M. Selwyn Lloyd et moi avons préconisé l'adoption du critère de la Chambre de commerce maritime internationale (mon télégramme n° 3128)[1], alors que M. Murphy souhaitait l'adoption des trois critères suivants : pays membres de la convention de Constantinople et principaux usagers du Canal, soit en raison de leur tonnage, soit en raison de la valeur des marchandises transportées.

Le représentant américain a maintenu ses objections quant au critère de la Chambre internationale de navigation, en marquant que son adoption donnerait un caractère trop commercial à notre initiative et que, d'autre part, la formule envisagée ne tenait pas compte des pays signataires de la convention de Constantinople. Il a admis, toutefois, que si la Grande-Bretagne était seule puissance invitante, les États-Unis puissent se rallier à la formule envisagée par les ministres français et anglais.

3° *Paiement des droits de transit.*

Il a été reconnu que si, sur le plan politique, il était désirable de ne pas interrompre, au stade actuel et au moins pour certains produits, le trafic dans le Canal, une formule devrait être recherchée qui permettrait le paiement des droits par les compagnies de navigation sous leur propre responsabilité et sans que celle des gouvernements soit engagée.

Il serait, dans ces conditions, concevable que les compagnies de navigation aient à acquitter le paiement des droits à la nouvelle autorité du Canal après que leurs représentants aient, dans chaque cas, formulé une protestation ou des réserves. La position britannique n'est cependant pas encore définitivement arrêtée.

4° *Instructions du personnel.*

J'ai fait état des dernières instructions adressées par la Compagnie du canal à son personnel demeuré sur place.

5° *Protestations des nationaux étrangers.*

M. Selwyn Lloyd et moi avons évoqué les risques que pourraient encourir les ressortissants des puissances occidentales en Égypte, voire même dans d'autres pays du Moyen-Orient. M. Selwyn Lloyd a indiqué

[1] Du 30 juillet, non reproduit, le télégramme énumérait les pays qui pourraient être invités à la Conférence. Cinq critères étaient retenus : le tonnage transporté, le tonnage et la valeur des marchandises combinés, les aires géographiques, l'appartenance à la Chambre maritime internationale, soit au Comité restreint, soit simplement à la Chambre elle-même.

que le gouvernement britannique envisageait de provoquer discrètement la réduction du nombre des membres de la colonie anglaise en Égypte. J'ai ajouté que nous pourrions être amenés à prendre une mesure analogue.

6° *Recours éventuel de l'Égypte à l'O.N.U.*

Aux termes d'une discussion assez confuse, M. Selwyn Lloyd a déclaré qu'il y aurait avantage, pour éviter de provoquer une telle initiative, à retarder pendant quelque temps l'envoi de nouvelles notes de protestation à l'Égypte.

M. Murphy espérant recevoir des instructions sur ces différents points, les conversations reprendront demain dans l'après-midi.

99

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 3188 à 3192 [1].
Priorité absolue. Secret.
Réservé. Diffusion restreinte.

Londres, 31 juillet 1956, 20 h. 50.
(Reçu : 21 h.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 3200 à 3204 [2].

Au début de la séance secrète à 16 h. 30 [3], M. Murphy a annoncé le départ de Washinton du secrétaire d'^A^tat, qui doit arriver ici demain vers 10 heures. Il a été convenu qu'aucune décision ne serait prise avant que M. Foster Dulles puisse, à la fin de la matinée, s'associer à nos discussions.

Nous avons ensuite procédé à un échange de vues sur les termes du projet de communiqué suggéré par Washington et qui vous est adressé par télégramme séparé [4]. J'ai indiqué à mes interlocuteurs que ce document et les indications fournies avant la séance par la délégation américaine étaient considérablement en retrait sur le projet élaboré hier et dont les faiblesses suscitaient déjà à Paris de telles réserves que nous ne serions peut-être déjà pas en mesure de le signer.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 569-573).
(2) Du 1er août, reproduit ci-après sous le n° 102.
(3) Cette séance avait été précédée de quatre autres : voir ci-dessus les n°s 94, 95, 98.
(4) Reproduit en annexe.

En posant le principe de la Conférence, qui doit à nos yeux faire l'objet d'un document séparé, en préconisant le lancement d'invitations sur la base de la convention de 1888 — ce qui ouvrait la porte à la venue de la République démocratique allemande et de la plupart des satellites et faciliterait du reste une contre-manœuvre soviétique —, en dictant enfin à des puissances invitantes au nombre desquelles ils ne figureraient pas, le lieu, la liste des puissances invitées, l'objet de la Conférence, les États-Unis risquaient de nous contraindre à nous rabattre sur l'idée d'une réunion convoquée à l'initiative et sous la responsabilité de la seule Grande-Bretagne.

M. Selwyn Lloyd s'est associé à mes critiques. Il a insisté sur le fait que, si les principes de la convention de 1888 restaient entièrement valables, la liste de ses signataires était, elle, démodée, et qu'à augmenter indéfiniment le nombre des participants à la Conférence, nous finirions par aboutir à l'assemblée générale des Nations Unies. La rédaction de la note américaine lui paraissait d'une faiblesse redoutable, le fait qu'elle ne mentionnait pas le contrôle international de la gestion du Canal déplorable.

M. Murphy s'est enfin appliqué à réfuter nos objections. Les puissances occidentales ne reconnaissant pas la D.D.R., celle-ci ne saurait être invitée. Quant aux puissances héritières de l'Autriche-Hongrie, la seule Autriche devrait suffire. Notre attitude envers la convention, dont nous ne voulions retenir que ce qui nous convient, était difficilement défendable; il paraissait du reste à Washington souhaitable d'inviter non seulement les signataires ou leurs héritiers légitimes, mais les principaux usagers du Canal. M. Murphy a enfin défendu la rédaction du projet américain, qui lui paraissait plus adaptée au but poursuivi que l'emploi de « termes de journalisme à sensation ».

ANNEXE

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Londres, 31 juillet 1956, 22 h. 45.

(Reçu : 22 h. 50.)

T. n°s 3195 à 3199 [1].
Priorité absolue. Secret.
Réservé. Diffusion restreinte.

Je me réfère à mon télégramme n°s 3188 à 3192 [2].

Je vous adresse ci-dessous le texte du projet de communiqué américain adressé à M. Murphy par le département d'État.

« 1° The Governments of France, the United Kingdom and the United States regard the Suez Canal as an international water way of vital importance and an essential factor in the whole world economy and consider that it should continue to be operated in accordance with the convention of October 29, 1888.

« 2° They consider that the action taken by the Government of Egypt to nationalize the universal Suez Canal Company threatens the use of the canal as contemplated by the convention and that it is necessary that steps be taken to assure that the signatories of the convention and all of the other powers entitled to enjoy the beneficits of the convention shall in fact secure such beneficits.

« 3° Accordingly, they propose that a conference should be held of the signatories of the convention and of the principal users of the canal to consider what steps should be taken to assure the continued operation of the canal in accordance with the convention of October 29, 1888. Such arrangements would in any event respect the legitimate interest of Egypt, including a fair financial return from the operation of the canal.

« The invitation to the conference will be made by Governments signatory there to and the United States of America has indicated that it is prepared to take part in such a conference. »

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington.
(2) Reproduit ci-dessus.

100

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 3731 à 3740. Très urgent. *Rabat, 31 juillet 1956, 22 h. 30.*
Réservé.

(Reçu : 23 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 3705 [1].

En présence du coup de force égyptien, le Palais et les milieux gouvernementaux marocains ont jusqu'ici adopté une attitude prudente. S'ils ne peuvent se désolidariser du monde arabe, il s'est d'autre part avéré que le Sultan, le Prince héritier et les principaux dirigeants n'éprouvent pas de sympathie particulière pour l'Égypte, ni pour son turbulent président [2].

On ne peut nier qu'aux yeux d'une foule primitive et souvent fanatisée, le prestige de Nasser n'ait été accru par une initiative où elle voit une sorte de provocation spectaculaire lancée au monde occidental par celui qui se prétend le champion du monde arabe. Tout dépend maintenant, pour une très large part, de l'issue de l'épreuve dans laquelle le gouvernement égyptien a délibérément décidé d'affronter les grandes puissances occidentales. Si, à la suite des hésitations ou des divergences de celles-ci, l'épreuve tournait à l'avantage de Nasser ou, ce qui reviendrait au même, demeurait incertaine, les tendances ultra-nationalistes qui, au Maroc, s'appuient sur Le Caire, s'affermiraient de nouveau, les éléments récalcitrants de l'Armée de libération reprendraient leur audace et les résultats du voyage triomphal du Sultan dans le nord du pays [3] seraient vraisemblablement remis en cause. Sur le plan des rap-

[1] Par télégramme adressé le 30 juillet à Rabat (22 h. 30) et Tunis (21 h. 50), respectivement sous les nos 2683-2684 et 1986-1987, le Département demandait à ses représentants dans les deux capitales maghrébines de faire savoir que « dans une affaire où ni le monde arabe ni le peuple égyptien ne sont en cause, il serait très grave que le gouvernement marocain (tunisien) prît une position contraire à la nôtre ». L'intérêt de ces gouvernements était « de ne pas se solidariser avec le coup de force du colonel Nasser, qui engage(ait) le gouvernement égyptien dans une direction périlleuse ».

Répondant à Paris, l'ambassadeur de France à Rabat soulignait que le geste spectaculaire de Nasser avait « profondément impressionné la masse du peuple marocain. Il est interprété comme le dernier défi du monde arabe au monde occidental ». Pour M. Dubois, « la pire des choses serait de se borner à des déclarations fortes dans les mots, mais inefficaces dans les faits... Le gouvernement marocain ne s'engagera avec nous que s'il est profondément persuadé de la fermeté de notre politique. Le monde arabe nous jugera sur notre attitude dans cette affaire ». (Télégramme nos 3705-3706 du 31 juillet, non reproduit.)

[2] Par télégramme nos 3658-3659 du 28 juillet, non reproduit, l'ambassadeur relatait des propos sévères tenus par le Prince héritier sur la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez, « mesure inconsidérée, sans intérêt économique réel et propre à provoquer de graves répercussions dans la situation extérieure et intérieure de l'Égypte ».

[3] Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 63 (note).

ports franco-marocains, l'interdépendance serait gravement compromise.

En fait, la réserve qu'observent le Palais et le gouvernement, et que traduisent les commentaires modérés donnés jusqu'à présent par Radio-Maroc, recouvre de profondes préoccupations. Selon des indications de bonne source, le Sultan s'inquièterait de l'activité d'Abd el Krim, de ses liaisons avec les organisations clandestines dont le Croissant noir. Le bruit — qui n'est peut-être pas sans fondement — circule en médina que, si le Souverain a ajourné *sine die* son voyage [1], c'est qu'il redoutait la réapparition, en son absence, du vieux rogui au Maroc et qu'il n'était pas sûr de pouvoir lui-même, une fois parti, rentrer dans son royaume.

Ce dernier bruit, que l'ambassade a recueilli, semble trouver une confirmation dans les informations de nos services spéciaux qui mentionnent l'intention d'Abd el Krim de chercher à gagner secrètement l'Algérie ou le Maroc. De même, on doit en rapprocher les nouvelles officielles sur la lutte sans merci que la Sûreté marocaine, sous la direction de M. Laghzaoui, entreprend actuellement contre les chefs du Croissant noir dont quatre, pris dans une embuscade sur la route de Rabat à Casablanca, ont été tués le 28 juillet (mon télégramme n° 3687) [2]. On annonce aujourd'hui que, dans la voiture où ils se trouvaient, la police aurait découvert un projet d'attentat contre de hautes personnalités officielles à l'occasion des fêtes de l'Aïd el Kébir.

De son côté, l'aile « orientale » de l'Istiqlal se réveille. Dans un congrès qui réunissait à Marrakech les secrétaires régionaux du parti, M. Ben Barka, rompant pour la première fois le silence depuis l'assassinat de Si Abbès, a déclaré ces jours-ci qu'il était impossible pour le parti de demeurer plus longtemps dans la situation présente. Tant sur le plan extérieur que sur le plan intérieur, a-t-il dit en substance, des obstacles de toutes sortes ont empêché l'Istiqlal de réaliser une grande part de son programme. Le parti ne pourra continuer de cautionner des actes gouvernementaux dont d'autres sont responsables.

Sans doute, pour répondre à ces offensives et rassurer l'opinion, le Sultan a fait annoncer officiellement hier soir, qu'il prononcerait un important discours à la fin de la semaine. À l'ordre du jour du Conseil des ministres qui a eu lieu hier, figuraient, outre les questions budgétaires, le problème de la relance économique et celui de la constitution d'une Assemblée consultative. D'autre part, les bruits de remaniement ministériel persistent, bien que la plus grande discrétion soit observée dans les milieux officiels à cet égard. On parle notamment de l'entrée éventuelle dans le Cabinet de Si Aherdane. M. Cherkaoui et

[1] Le 26 juillet, le Sultan avait, devant l'ambassadeur de France, invoqué les lenteurs de la négociation financière franco-marocaine et les problèmes posés par l'intégration de l'Armée de libération pour justifier l'ajournement d'un voyage prévu à Madagascar et en France (télégramme nos 3600-3606 du 26 juillet, non reproduit).

[2] Du 31 juillet, qu'il a paru superflu de reproduire.

M. Bouabid qui continuent de siéger aux conseils du gouvernement ont retardé leur retour à Paris.

Dans cette conjoncture mouvante, l'évolution de la crise ouverte par Le Caire, l'attitude des puissances occidentales et les renseignements qu'en tirera l'opinion arabe au Maroc comme ailleurs, seront déterminantes. Certains observateurs considèrent que la fermeté des trois puissances occidentales pourrait s'accompagner efficacement d'une action plus subtile à l'intérieur même de l'Égypte où les opposants de l'apprenti dictateur ne manquent pas [1].

101

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 753 à 757. Secret. Réservé. *Varsovie, 31 juillet 1956, 20 h., 22 h.*

(Reçu : 1er août, 0 h. 30.)

J'ai vu hier M. Gajewski [2]. Il m'a mis au courant de l'entretien qu'il avait eu, avant son départ, avec Votre Excellence. Je l'ai trouvé désabusé et inquiet, non pas du fait que le voyage de M. Cyrankiewicz ait été différé, car il comprend très bien les raisons de cette décision, mais il estime que les conversations en cours n'avancent pas; qu'à chaque séance, nos représentants soulèvent une nouvelle revendication; que du côté polonais, on a déjà fait de nombreuses concessions mais que du côté français, on ne bouge pas. Il m'a dit, et cela doit peser sur son état d'esprit, qu'il se trouvait à Varsovie dans une situation difficile parce qu'on lui reprochait la lenteur en même temps que la mauvaise marche des conversations, dont il avait dû faire prévoir un rapide et heureux aboutissement.

Quoi qu'il en soit, et c'est là le but de mon télégramme, j'estime que nous devrions essayer d'arriver sans trop tarder, maintenant que la perspective du voyage du président du Conseil nous presse moins, à un accord culturel. La politique intérieure polonaise, et du Comité central, va sans doute se durcir. Mais les tendances à la « démocratisation » sont trop profondes et trop fortes, pour qu'elles ne continuent pas à agir sur le gouvernement et même sur le parti. Nous devons les favoriser avec prudence. Et, à cet égard, la réouverture de l'Institut français serait une bonne chose.

[1] *Note pour le Chiffre :* Prière de retransmettre le présent télégramme à Londres et Washington.

[2] Stanislas Gajewski, diplomate, chef de direction du ministère des Affaires étrangères polonais. Voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 219 (négociations pour la réouverture de l'Institut français de Varsovie).

Je ne vois pas pourquoi le Département n'accepte pas la suggestion présentée par M. Gajewski tendant, *sur la proposition de l'administrateur nommé par le tribunal,* à faire désigner, par M. Julien Cain, un bibliothécaire français qui assurerait la garde des archives de l'Ile Saint-Louis.

Il s'agit là d'une mesure conservatoire qui ne préjuge pas, à mon sens, la décision d'appel, qui n'est pas imposée par une autorité administrative française mais demandée par l'autorité judiciaire et qui permettrait de sortir de l'impasse et d'assurer pour novembre la réouverture de notre Institut en Pologne. C'est bien là, finalement, le but que nous recherchons.

L'obstination des Polonais à lier les deux affaires, Institut-bibliothèque, ne fléchira pas; et la solution proposée a l'avantage de ne pas faire perdre la face au gouvernement polonais et de nous assurer le bénéfice que nous désirons.

102

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 3200 à 3204 [1]. *Londres, 1er août 1956, 0 h. 30.*
Priorité absolue. Secret.
Réservé. Diffusion restreinte. *(Reçu :* 0 h. 35.)

De la part du président Pineau.

La délégation américaine avait donné cet après-midi, avant la réunion de la Conférence, diverses indications sur la position de Washington dans l'affaire de Suez.

1. Le gouvernement américain considérait que ce serait une grave erreur d'adresser un ultimatum au colonel Nasser en vue de l'amener à revenir sur sa décision de nationalisation.

2. Comme nous devions le savoir, le président des États-Unis n'avait pas compétence pour engager l'Amérique dans une intervention militaire sans l'autorisation du Congrès. Celui-ci était actuellement en vacances et ce ne pourrait être que dans des circonstances extrêmement graves qu'il pourrait être rappelé, par exemple s'il s'avérait que Nasser entendait bloquer le transit dans le Canal.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 579-585).

3. De l'avis du gouvernement américain, il fallait traiter la chose d'une manière prudente, l'objectif étant d'aboutir à une administration stable et convenable du Canal dans des conditions susceptibles d'être unanimement approuvées par l'opinion mondiale.

4. Dans l'esprit de Washington, le mieux serait de convoquer une conférence groupant à la fois les puissances signataires de la convention de 1888 et celles qui ont un intérêt particulier au libre transit dans le Canal en raison de leur tonnage et de leur commerce. Il conviendrait de s'assurer d'une répartition géographique équitable des états représentés. Cette conférence pourrait être convoquée par trois des puissances signataires de la convention de 1888. Au nombre des puissances invitantes seraient la France et la Grande-Bretagne, la troisième puissance pouvant être soit l'Espagne, soit la Hollande, soit l'Italie. Le département d'État estime qu'il serait préférable que cette conférence ne se tînt pas à Londres, à Paris, ou au Caire, mais plutôt dans une ville neutre, à Genève par exemple. Il considère que si l'Égypte refusait de participer à cette réunion ou suscitait des difficultés, elle se mettrait dans son tort devant l'opinion internationale. L'objet de la Conférence devait être d'assurer une administration libre, sûre et efficace du Canal en tant que voie d'eau internationale, conformément aux dispositions de la convention de 1888.

5. Les États-Unis sont hostiles à ce que l'organisation des Nations Unies, que ce soit le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale, soit saisie de l'affaire.

6. Le département d'État pense, d'autre part, que la Compagnie du canal de Suez, ses actionnaires et son personnel devraient être traités convenablement.

103

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 3208 à 3235. Réservé. *Londres, 1er août 1956, 1 h. 50, 2 h. 25, 2 h. 35, 2 h. 50, 4 h. 40.*
(*Reçu :* 2 h., 2 h. 30, 2 h. 45, 3 h., 4 h. 50.)

De la part du président Pineau.

Au cours de la réunion franco-britannique de ce soir, les questions suivantes ont été évoquées :

1° Relations entre le Maroc et la Tunisie d'une part et l'Irak d'autre part.

J'ai indiqué qu'à notre avis, il y aurait des inconvénients à orienter les gouvernements de Rabat et de Tunis vers le Moyen-Orient. Le Maroc en particulier, qui avait actuellement un gouvernement très occidentalisé, avait tout intérêt à se tourner essentiellement du côté de l'Occident. J'ai ajouté qu'en parlant de la sorte, j'avais à l'esprit les conversations que nos amis britanniques pouvaient avoir sur cette question avec le gouvernement de Bagdad.

M. Selwyn Lloyd m'a répondu que l'objectif essentiel de Noury pacha était, bien qu'il ne le dise pas ouvertement, de provoquer la chute de Nasser, qui constituait une menace pour le régime existant en Irak et pour la famille royale hachémite. Il a fait valoir d'autre part que l'action égyptienne représentait le plus grand danger pour le Maroc [1]. J'ai déclaré que s'il était exact que le gouvernement marocain, pas plus que M. Bourguiba, n'aimait Nasser, il y avait tant en Tunisie qu'au Maroc une opposition qui était en fait dirigée par le dictateur égyptien, la propagande antifrançaise menée par l'Irak s'inscrivait en fin de compte au bénéfice de l'action égyptienne.

Comme M. Selwyn Lloyd me demandait ce qui pourrait être fait pour nous aider, j'ai exprimé le désir que le gouvernement britannique donne à Bagdad le conseil d'éviter des manifestations de cet ordre qui, dans les circonstances actuelles, étaient plus que jamais inopportunes. Le secrétaire d'État au Foreign Office a donné l'assurance que son gouvernement s'employerait à cette fin. Il a cependant souligné qu'il y avait avantage à ménager certaines personnalités de la vie politique irakienne telles que M. Fadel Jamali. M. Selwyn Lloyd a clos cette partie de l'entretien en indiquant qu'il serait bon que, compte tenu de la crise actuelle, Noury pacha repartît rapidement pour Bagdad. Il croyait du reste savoir que le chef du gouvernement irakien envisageait de retourner dans quelques jours dans son pays.

2° Bizerte.

J'ai marqué qu'il était essentiel que la France demeurât à Bizerte. Si nous entendions y rester, ce n'était pas simplement pour assurer la défense de nos nationaux, mais surtout parce que nous considérions que c'était une base indispensable à la défense de la Méditerranée. Au surplus, il serait utile que M. Bourguiba pût expliquer à son opinion publique que telle était la thèse des alliés occidentaux. Nous souhaitions donc le soutien britannique. J'ai souligné que nous étions anxieux de ne pas avoir de difficultés supplémentaires à cet égard du côté tunisien pendant la crise déclenchée par l'affaire de Suez. M. Selwyn Lloyd a acquiescé sans réserve.

3° Grande Somalie.

J'ai fait valoir l'importance qui s'attache du point de vue occidental à ce que la France conserve le port de Djibouti et continue à exploiter, en

[1] Sur la récente visite du Premier irakien au Maroc, voir ci-dessus le n° 18 (note).

collaboration avec l'Éthiopie, le chemin de fer qui transporte jusqu'à la mer les produits éthiopiens. J'ai insisté sur la nécessité d'avoir à ce sujet des contacts franco-britanniques étroits de manière à trouver une solution acceptable.

M. Selwyn Lloyd a répondu que la façon dont évoluerait cette affaire dépendrait en grande partie du résultat de nos délibérations au sujet de Suez. Il a rappelé les raisons qui avaient amené les Britanniques à se montrer favorables au projet de fusion de la Somalie italienne et du Somaliland. Le Royaume-Uni ne désirait pas laisser l'Égypte monopoliser à son profit le nationalisme somali. Ceci dit, il a indiqué que les vues du Foreign Office différaient sensiblement de celles du Colonial Office. Alors que ce dernier souhaitait répondre aux aspirations des nationalistes somalis, le Foreign Office comprenait bien pour sa part qu'il y avait intérêt à renforcer l'Éthiopie dans la mesure même où l'Égypte devenait dangereuse.

J'ai exprimé l'espoir qu'un arbitrage intervienne entre ces positions et qu'il se fasse en consultation avec la France.

4° Togo.

J'ai rappelé que nous nous proposions de donner au Togo un statut très libéral qui serait prochainement soumis par voie de référendum à l'approbation de la population togolaise[1]. Nous souhaitions que ce référendum ait lieu et que les Britanniques nous soutiennent. Mais les réactions du Colonial Office, telles que le Foreign Office nous les avait fait connaître, n'étaient pas encourageantes. J'ai donc suggéré que le problème soit examiné très prochainement au cours d'une réunion spéciale.

M. Selwyn Lloyd m'a donné son accord.

A. *Laos*[2].

J'ai évoqué le problème du Nord-Laos et l'impossibilité pour les coprésidents de la conférence de Genève de se mettre d'accord pour l'envoi d'un message recommandant aux deux parties la reprise des conversations sur la base d'une lettre de la Commission internationale de contrôle. J'ai ajouté que bien qu'un entretien doive prochainement avoir lieu entre le prince Souvanna Phouma et son frère, nous éprouvions quelques inquiétudes quant aux concessions que le Premier ministre pourrait être amené à faire lors de sa prochaine visite à Pékin, dans l'espoir d'obtenir l'appui du gouvernement chinois en vue d'un règlement favorable.

Le prince Souvanna Phouma étant susceptible de se rendre à Paris avant son voyage à Pékin, nous comptions lui conseiller la prudence, et nous espérions que nos amis britanniques lui tiendraient un langage

(1) Sur le problème du Togo, voir ci-dessus le n° 80 (note).

(2) Ici commence un nouveau télégramme d'où une nouvelle numérotation des sous-titres (A, B, etc.).

analogue. M. Selwyn Lloyd a répondu que telle était bien son intention. Aussi bien, les avis prodigués à Vientiane par l'ambassadeur d'Angleterre étaient conformes à nos désirs.

B. *Vietnam.*

J'ai indiqué que j'avais reçu de Pham Van Dong un message protestant au nom du gouvernement du Nord-Vietnam contre le fait que le gouvernement de Saigon n'avait pas donné effet aux accords de Genève relatifs aux élections générales [1]. Dans le même temps, M. Ho Chi Minh avait adressé une note de protestation aux co-présidents; le gouvernement soviétique avait également remis au gouvernement britannique une note proposant l'envoi au gouvernement du Sud-Vietnam d'un message lui enjoignant de prendre les mesures nécessaires à l'organisation des élections.

J'ai demandé à M. Selwyn Lloyd s'il accepterait que sa réponse à la note soviétique et notre réponse à Pham Van Dong fussent rédigées en termes, sinon analogues, du moins concordants.

M. Selwyn Lloyd s'est aussitôt déclaré d'accord sur cette suggestion. Il a été convenu que nos experts procéderaient ensemble à la préparation des communications dont il s'agit.

C. *Problème de la défense en Europe.*

J'ai fait connaître au ministre anglais la démarche allemande qui avait été faite auprès du gouvernement français en vue de connaître notre réaction à l'égard d'un retrait partiel ou total des forces anglaises et américaines du continent européen [2], et je lui ai indiqué la réponse qui serait donnée.

En ce qui concerne la discussion du problème devant l'U.E.O., il était incontestable que l'état-major de S.H.A.P.E. devait être consulté pour qu'il soit possible de disposer de bases solides. Mais il me paraissait utile de discuter ensuite la question à l'U.E.O., en présence d'un observateur américain. Alors seulement, l'affaire pourrait être étudiée par l'O.T.A.N. L'article 6 des accords de Paris me semblait justifier amplement une discussion à l'U.E.O.

Sir Harold Caccia a repris les arguments britanniques déjà évoqués, selon lesquels l'O.T.A.N. est le seul organisme où doivent être traitées les questions stratégiques, que l'U.E.O. n'est pas appelée à discuter.

M. Selwyn Lloyd a précisé que les indications de presse avaient dans cette affaire joué un rôle extrêmement regrettable. Il s'agissait essentiellement d'étudier une meilleure articulation des moyens militaires. C'était là un problème pour les organes militaires de l'O.T.A.N. S'il résultait de

[1] Le 13 juillet, dans une lettre à M. Pineau, M. Pham Van Dong rappelait qu'aux termes des accords de Genève, le gouvernement français était tenu de contribuer à l'exécution desdits accords et à la réalisation des élections générales pour la réunification du Vietnam (Rapport du délégué général du gouvernement français au Nord-Vietnam n° 784, du 22 juillet, non reproduit).

[2] Voir ci-dessus les nos 71 (note), 72 (note).

l'étude qu'ils entreprendraient que le gouvernement britannique pouvait modifier son dispositif, il ne le ferait qu'après consultation de ses alliés. Le ministre anglais reconnaît que le problème du rapport des forces par rapport à l'U.R.S.S. était différent de celui du rapport des forces par rapport à l'Allemagne. Il admettait sans réserve l'importance de ce deuxième problème, et il m'a donné l'assurance qu'il en serait tenu compte. Il fallait toutefois éviter qu'un débat à l'U.E.O. ne tournât autour du montant de la contribution allemande à la défense.

Dans ces conditions, nous sommes tombés d'accord pour estimer que le moment venu, c'est-à-dire après une étude du problème par les comités militaires de l'O.T.A.N., l'U.E.O. et l'O.T.A.N. devraient examiner simultanément les résultats de cette étude; des réponses concertées à la note allemande seront préparées à Londres.

D. *Chincom. Cocom.*

J'ai rappelé les problèmes de l'alignement des listes de Chincom sur celles du Cocom. Lors de ma visite à Washington, il avait été convenu que des experts français et américains se réuniraient pour examiner un par un les articles inscrits sur les listes et procéder à leur comparaison. J'ai suggéré que des experts anglais et français, après avoir défini une position commune, et pour éviter la poursuite de deux négociations parallèles, étudient ensemble le problème avec les représentants.

M. Selwyn Lloyd s'est montré sceptique sur la possibilité d'engager des conversations, pourtant si désirables, même au niveau des experts, aussi peu de temps avant les élections américaines. Il lui semblait, d'autre part, préférable de ne pas soulever cette question à un moment où nous recherchions l'appui américain dans l'affaire de Suez.

Très secret. Très confidentiel. De la part de M. le président Pineau. Sans distribution aucune sauf pour MM. le Président de la République, le Président du Conseil et le Secrétaire général.

Au début de la réunion franco-britannique qui s'est ouverte à 21 heures, M. Selwyn Lloyd et moi avons précisé les vues de nos gouvernements dans l'affaire de Suez. J'ai marqué que le président du Conseil français et le président de la République m'avaient déclaré ce matin que le gouvernement jugeait beaucoup trop faible le projet de communiqué arrêté hier. Ses réactions à l'égard du projet américain, beaucoup plus faible, étaient donc prévisibles. J'ai ajouté que si les États-Unis entendaient persister dans leur attitude, il faudrait que la France et la Grande-Bretagne se résignent à agir seules.

Sans doute devions-nous faire tout ce qu'il dépendait de nous pour convaincre M. Dulles, mais nous ne pourrions pas aller jusqu'à sacrifier nos positions. « Mieux vaut, ai-je dit à M. Selwyn Lloyd, agir à deux que ne rien faire à trois. » J'ai observé que de l'avis de certains experts, il pourrait y avoir avantage du point de vue des réactions soviétiques à ce qu'il n'y eût pas d'intervention directe américaine, mais garder les États-Unis en réserve pourrait constituer une garantie, à condition que les Russes ne puissent douter qu'une action de leur part déclencherait une riposte américaine.

Le secrétaire d'État au Foreign Office partageait entièrement mes vues. Il a remarqué du reste que « les Américains suivaient souvent quand les autres prenaient des initiatives ». M. Selwyn Lloyd a ajouté qu'il s'était entretenu aujourd'hui avec un grand nombre de députés conservateurs, et qu'il les avait trouvés entièrement derrière le gouvernement. Ils estimaient toutefois que la position occidentale ne se présentait pas avec toute la netteté désirable aux yeux de l'opinion publique; si l'on voulait que celle-ci apportât un appui sans réserve, il convenait que les conséquences de la décision du colonel Nasser au détriment du libre transit apparussent au plein jour.

Le secrétaire d'État ne pouvait à la réflexion s'empêcher de penser que la recherche d'une procédure pour que les bateaux puissent transiter offrait sur certains plans qu'il m'a mentionnés ses avantages, les formules qui avaient été au moins jusqu'à présent envisagées pour permettre le passage de navires pouvant impliquer une sorte de reconnaissance de la décision de Nasser.

Le souci de maintenir le ravitaillement en pétrole ne devait pas mettre en danger les principes dont nous voulions assurer le maintien. Le Cabinet avait enfin reçu un rapport du lord Chancelier qui concluait à l'illégalité de la nationalisation de la Compagnie. Celle-ci était devenue en fait avec le temps une entreprise de caractère international et ne pouvait donc être traitée comme une ...[1] égyptienne. Il a été convenu que des experts français et anglais se réuniraient pour dresser le bilan des inconvénients d'ordre économique résultant d'un arrêt très rapide du trafic et en regard des difficultés accrues qu'entraînerait une politique de demi-mesures.

104

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 763, 764. Réservé. *Varsovie, 1er août 1956, 18 h. 30, s. h.*

(*Reçu :* 22 h. 43, 22 h. 45.)

Je réponds à votre télégramme n° 848.

J'ai déjà signalé (mon télégramme n° 739)[2] que le 27 juillet, une réunion avait eu lieu à l'état-major polonais où le maréchal Rokossovsky recevait le maréchal Joukov. Le même jour, les attachés militaires

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Du 28 juillet, non reproduit. Le télégramme du Département n° 848 du 30 juillet demandait des renseignements sur une conférence d'états-majors des états membres du pacte de Varsovie prévue pour le mois de juillet dans la capitale de la Pologne.

accrédités en Pologne offraient une réception aux officiers polonais : ceux-ci étaient peu nombreux et aucun des grands chefs de l'armée n'était présent; ils étaient évidemment retenus par la réunion Joukov. Par contre, les attachés militaires des démocraties populaires étaient tous là. Le 26 juillet, le maréchal Boulganine seul visitait une exploitation agricole des environs de Varsovie.

La presse n'a rien dit de l'activité ce jour-là du maréchal Joukov. Il pouvait donc prendre part à une conférence militaire; la présence de Koniev, le commandant en chef des forces du pacte de Varsovie, n'a pas été signalée. Aucun uniforme étranger n'a été vu dans Varsovie pendant ces deux journées des 26 et 27 juillet. Cela ne constitue du reste de preuve ni dans un sens ni dans l'autre. Tout ce que je puis dire de positif, c'est qu'une conférence militaire polono-soviétique a certainement eu lieu. Rien ne nous permet par contre de dire que cette réunion à dépassé ce cadre bilatéral.

105

Compte rendu

Visite de M. Dulles[1] *à M. Pineau*

le 1er août 1956 à 16 heures

M. Dulles : La position de Nasser se développe dans un sens que nous ne pouvons admettre. Ce développement constitue un danger pour l'Europe et pour nous-mêmes.

Comment l'arrêter ?

Le gouvernement des États-Unis a retiré l'offre de *grant* en raison de l'attitude du dictateur égyptien à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne. En représailles, il s'est saisi du Canal. Il est très important d'empêcher que cette opération se solde pour lui par un gain.

Le gouvernement des États-Unis ne pense pas qu'une action militaire serait justifiée au moment *actuel.* Une telle action n'aurait pas une base suffisante pour emporter la conviction dans les différents pays du monde et certainement pas dans *l'opinion américaine.* Le Congrès ne suivrait pas. Or, une action militaire franco-britannique dont se dissocieraient les États-Unis provoquerait des troubles en différents lieux du monde. L'U.R.S.S. donnerait à l'Égypte une assistance économique et technique, à quoi s'ajouteraient peut-être des volontaires. Les opérations risqueraient de se prolonger indéfiniment et constitueraient une hypothèque grave sur les économies française et britannique.

[1] Le secrétaire d'État américain s'était rendu à la conférence de Londres. Il avait pris l'avion à la demande expresse du président Eisenhower.

En conséquence, un effort véritable doit être tenté pour amener Nasser à revenir sur l'initiative qu'il vient de prendre et à consentir à placer le Canal sous gestion internationale.

Il est possible que cet effort aille à ses fins s'il est soutenu par un groupe important de nations qui utilisent le Canal. Si, par contre, cet effort une fois fait, l'Égypte repoussait les conditions qui lui seraient présentées, une base existerait pour une action forte qui serait alors soutenue par de nombreux pays du monde et par les États-Unis. En ce qui concerne Washington, ce soutien serait moral. M. Dulles rappelle les difficultés à surmonter pour permettre une participation effective des forces américaines et une action militaire.

Le Président et M. Dulles se prononcent donc vivement en faveur de la formulation d'un régime de gestion du Canal comportant des garanties internationales. Les définitions qui seraient faites seraient discutées par voie diplomatique avec les gouvernements des états que l'on se proposerait d'inviter à la Conférence, la Conférence elle-même devant se réunir alors que ses membres auraient, généralement, approuvé le projet qui leur serait soumis. C'est ainsi que M. Dulles lui-même a procédé avant la conférence de San Francisco en conclusion de laquelle a été signé le traité de paix avec le Japon. Si le travail est bien fait, une majorité croissante devrait être assurée en faveur du projet. Si l'Égypte elle-même refuse de s'associer aux conclusions de la Conférence, ce refus même la place en dehors de la communauté et fait porter sur elle une manière de condamnation morale. Si elle accepte le régime proposé, nous aurons atteint notre objet.

D'après le rapport qui a été fait à M. Dulles des premiers entretiens auxquels a participé M. Murphy [1], il semble que les gouvernements français, anglais et américain soient d'accord sur deux points, qui sont :

1° Nécessité de renverser l'édifice que vient de construire Nasser;

2° Nécessité d'une action vigoureuse à cette fin.

M. Pineau rappelle alors certains aspects de la position française.

D'une part, la position française est particulière dans la mesure où il existe 80.000 actionnaires de la Compagnie du canal. C'est là toutefois une situation d'ordre juridique et dont la solution ne rencontrerait sans doute pas de grandes difficultés.

Du point de vue français, l'essentiel est que Nasser, appuyé par l'U.R.S.S., s'est assuré dans le monde arabe une influence considérable. Cette influence était telle en Afrique du Nord que, d'après les témoignages les plus sûrs, nous ne disposions que de quelques semaines pour sauver l'Afrique du Nord. Bien entendu, la perte de l'Afrique du Nord serait ensuite suivie de celle de l'Afrique noire et tout l'ensemble du territoire africain échapperait rapidement au contrôle et à l'influence européenne.

[1] Il s'agit des entretiens antérieurs à l'arrivée à Londres de M. Dulles. Voir ci-dessus les nos 94, 95, 98, 99.

C'est pourquoi il est absolument essentiel pour nous de nous opposer à de tels développements. Notre conviction sur ce point est si forte que si même les Américains nous refusaient leur soutien moral et les Anglais leur coopération concrète, nous serions obligés d'agir militairement.

À plus forte raison, nous n'hésiterons pas à engager cette action si les Britanniques sont avec nous.

Nous sommes toutefois d'accord pour tenter d'abord d'autres moyens. Nous le sommes, du moins, si la solution que l'on nous propose est bonne. Sera bonne une solution qui fera baisser le pied à Nasser. Or, il ne suffit pas, à notre point de vue, d'obtenir que Nasser renonce à la nationalisation du Canal. Nous devons au contraire faire apparaître que la position que nous prenons n'est pas uniquement, ni même surtout, destinée à assurer la protection d'intérêts privés français. Pour bien marquer cet aspect des choses, nous proposions de substituer à la compagnie ancienne une société internationale de gestion.

Pratiquement, M. Pineau estime que nous devions nous mettre d'accord sur un nouveau statut du Canal.

Sur quelle base doit être établi ce nouveau statut ?

Nous savons que le gouvernement américain souhaite évoquer la convention de 1888. Nous craignons un peu, pour notre part, d'entrer ainsi dans des développements de procédure difficile. Pour nous, le critérium d'après lequel choisir nos solutions est la possibilité d'aboutissement rapide. Il faut que le plus tôt possible, nous soyons en mesure de proposer une solution à Nasser. S'il accepte cette solution, nous aurons satisfaction. S'il ne l'accepte pas, nous interviendrons avec les Anglais. Si les Américains ne se joignent pas à cette intervention, nous attendons d'eux qu'ils prennent une position telle qu'elle convainque les Russes de ne point intervenir.

M. Dulles ne voit pas qu'il y ait de divergences entre ce que vient de lui dire M. Pineau et ce qu'il pense lui-même de la situation.

Il est d'accord sur la nécessité d'une coopération à trois. Il est d'accord également sur l'établissement d'une liste d'états à inviter à la future conférence qui nous assurent des avis favorables. Ce premier résultat acquis, le démarchage commencerait en faveur de la solution à laquelle nous nous serions arrêtés, et, ce travail préparatoire achevé, nous mettrions le marché en main à Nasser.

M. Dulles estime qu'il faut prévoir une dizaine de jours pour le démarchage.

En conclusion, le secrétaire d'État indique que les solutions qu'il vient de décrire constituent en quelque sorte la condition du soutien américain. Il estime que le résultat à atteindre vaut sans doute que l'on accepte de s'engager dans les voies qu'il indique.

106

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3257-3258. Priorité absolue. *Londres, 2 août 1956, 1 h. 40.*
Secret. Diffusion restreinte.

(Reçu : 1 h. 45.)

De la part du président Pineau.

Le déjeuner qui a réuni aujourd'hui les trois ministres des Affaires étrangères chez le Premier ministre a été l'occasion d'une conversation utile au terme de laquelle les points de vue des interlocuteurs se sont trouvés rapprochés sur les points suivants :

1° Nécessité d'un communiqué commun.

2° Convocation d'une conférence internationale tendant à faire approuver un nouveau statut du Canal.

3° Acceptation par M. Dulles du principe de la gestion internationale du Canal, alors que jusqu'ici la délégation américaine envisageait seulement le contrôle international.

4° Communauté de vue sur le fait que le projet approuvé par la Conférence devrait être accepté par Nasser, faute de quoi la situation serait à reconsidérer. Cette formule ne signifie pas que les États-Unis envisagent une action commune avec l'Angleterre et la France, mais elle implique de leur part l'acceptation tacite des suites que devrait comporter un refus éventuel de Nasser.

107

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3259 à 3268. *Londres, 2 août 1956, 1 h. 50.*
Diffusion restreinte.

(Reçu : 1 h. 55.)

Au cours de la réunion tripartite qui s'est ouverte à 17 heures et à laquelle M. Foster Dulles participait, les questions suivantes ont été successivement débattues.

1. Paiement des droits de transit.

Un télégramme vous sera adressé ultérieurement [1].

[1] Le télégramme nos 3270-3273 du même jour est reproduit sur le n° 110.

2. Situation des agents de la Compagnie.

M. Selwyn Lloyd a fait état d'un message qu'il avait reçu de Paris et d'après lequel la Compagnie aurait l'intention de demander aux agents étrangers de prendre leurs dispositions pour quitter l'Égypte d'ici au 15 août; ils auraient droit à un congé payé de deux ans. La Compagnie aurait pris cette décision parce qu'elle croyait savoir que les Égyptiens avaient l'intention de faire signer aux employés l'engagement de continuer leur travail. J'ai alors indiqué que, d'après ces renseignements émanant du Caire, ces agents ne songeraient nullement à accepter de servir librement le nouvel organisme. S'ils ont accepté de rester jusqu'à présent, c'est uniquement dans l'attente des directives de la direction générale. J'ai indiqué que si les pilotes français et anglais cessaient le travail, les autres membres du personnel se solidariseraient certainement avec eux et que si, au même moment, il y avait affluence de navires, la tâche du personnel restant deviendrait impossible. J'ai souligné que la complète loyauté des agents permettrait donc de riposter efficacement à l'action égyptienne à condition que la manœuvre intervînt sans tarder et que le personnel se sentît soutenu. Ce personnel souhaiterait d'ailleurs que les directives le concernant lui fussent communiquées par les représentants diplomatiques et consulaires.

M. Selwyn Lloyd et M. Dulles ont fait des objections à cette procédure. Le secrétaire d'État américain pense que ce serait une grave erreur que le fonctionnement du Canal fût arrêté du fait d'instructions données par des gouvernements étrangers. Il lui paraît normal, par contre, que les employés soient libres de partir s'ils le désirent. Si le gouvernement égyptien intervenait pour les en empêcher, le gouvernement des États-Unis réagirait, mais il craint que le fait d'accorder un congé payé de deux ans au personnel n'apparaisse comme un encouragement à la cessation du travail.

M. Selwyn Lloyd, pour sa part, estime qu'il y aurait intérêt à ce que cette question fût attentivement débattue au cours d'une réunion d'experts qui pourrait avoir lieu demain. Il en fut ainsi décidé.

3. Le secrétaire d'État au Foreign Office a abordé ensuite la question du *communiqué*.

Il rappelle qu'un accord est intervenu avec M. Dulles sur la publication d'un texte portant essentiellement sur les trois points suivants :

a. Désapprobation de ce qui s'est passé,

b. Appui au principe de l'organisation internationale,

c. Conférence.

M. Selwyn Lloyd souligne que s'il y a eu accord sur les deux premiers points, le troisième, par contre, est demeuré imprécis.

M. Dulles observe qu'il y a trois tâches essentielles : la rédaction du communiqué, l'établissement de la liste des pays à inviter et l'esquisse de ce que sera la tâche de la Conférence.

Pour les invitations, M. Selwyn Lloyd conteste l'opportunité de se référer, comme le souhaite M. Dulles, à l'article 8 de la convention de 1888 qui est depuis longtemps lettre morte [1]. Le secrétaire d'État américain réserve sa réponse définitive à cet égard.

Mon collègue britannique insiste ensuite pour que la Conférence soit réunie à Londres. Il souligne l'intérêt que nous aurions, lui et moi, dans la conjoncture actuelle, à pouvoir demeurer en contact étroit et rapide avec nos gouvernements respectifs. Je donne mon accord et M. Dulles acquiesce à son tour.

En ce qui concerne la date de la réunion de la Conférence, M. Dulles étant obligé de participer le 19 août à San Francisco à la convention du parti républicain, ne pourra être de retour ici avant le 24 août.

Je déclare que cette date me paraît beaucoup trop éloignée et que nous ne pourrons pas faire admettre ce retard par l'opinion française. Au surplus, une initiative soviétique pourrait, entre-temps, se produire, ce qui rendrait notre position beaucoup plus difficile. Je propose donc que la Conférence s'ouvre le 13 août.

La liste des pays à inviter est ensuite discutée. Celle qui comprendrait, outre les signataires de la convention de 1888, à l'exception de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne, les cinq pays de plus fort tonnage transitant par le Canal : Australie, Nouvelle-Zélande, Inde, Pakistan, Ceylan et Japon paraît, dans l'ensemble, très satisfaisante à M. Selwyn Lloyd qui se demande seulement si la présence de l'Égypte et de l'U.R.S.S. est vraiment nécessaire. Je déclare que la participation égyptienne est indispensable, car il convient que la puissance accusée puisse se faire entendre. De son côté, M. Dulles estime que l'U.R.S.S. doit être invitée. La séance s'achève sans qu'aucune décision définitive soit prise. La question sera réexaminée demain [2].

[1] Cet article prévoyait les modalités de réunion des agents en Égypte des puissances signataires de la convention en vue d'assurer l'exécution de celle-ci.

[2] Au cours de cette séance, furent prises les décisions suivantes : le Royaume-Uni, en tant que puissance invitante, enverrait les invitations à la future conférence; un délai de vingt-quatre heures serait laissé aux Américains pour étudier le texte du document français, accepté par les Anglais, de la résolution qui serait soumise à la Conférence pour l'établissement d'une autorité internationale du Canal. Une démarche serait effectuée le 6 août au plus tard auprès des pays invités à la Conférence, à l'exception de l'U.R.S.S., de l'Égypte et de l'Indonésie, pour les informer des vues des puissances occidentales. L'Indonésie et l'U.R.S.S. seraient approchées après la démarche précédente. Un sous-comité examinerait les réactions des puissances invitées. Le jurisconsulte du Foreign Office établirait un projet des règles de procédure de la Conférence.

108

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 2722 à 2734 [1]. Très urgent. *Paris, 2 août 1956, 9 h. 50* [2].

Je me réfère à mon télégramme n° 2648 [3]. Le projet de loi qui avait été élaboré au cours du Conseil interministériel du 26 juillet, a été examiné aujourd'hui par le Conseil des ministres qui l'a approuvé et qui a décidé de le déposer aussitôt sur le bureau de l'Assemblée. Je vous en adresse le texte par la prochaine valise.

Je vous prie de remettre dès que possible au gouvernement marocain la note verbale dont le texte suit. Je me propose, de mon côté, de commenter le texte de cette note dans un prochain entretien avec l'ambassadeur envoyé exceptionnel du Maroc à Paris.

Je serais heureux de connaître rapidemment vos observations sur le projet de loi ainsi que les premières réactions du gouvernement marocain sur la communication que vous êtes chargé de lui faire.

« L'ambassade de France au Maroc présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères du gouvernement de Sa Majesté le Sultan, et a l'honneur d'appeler l'attention du gouvernement de Sa Majesté le Sultan sur les points suivants :

« Le gouvernement français estime que les prospections faites depuis plusieurs années dans les territoires sahariens ouvrent des perspectives intéressantes de développement économique. Il est soucieux de prendre les dispositions qui permettront d'établir et de mener à bien les vastes projets de mise en valeur de ces territoires, compte tenu de l'importance et de la diversité des moyens financiers, techniques et humains qui devront être mis en œuvre. Il désire également que la promotion humaine des populations de ces régions aille de pair avec la promotion économique du Sahara.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n°s 2026-2038, dès le 1er août, 21 h. 45) ainsi que (par fil) à Londres (n°s 7813-7824), Washington (n°s 8163-8174), New York (n°s 1997-2008) et (par courrier) à Madrid (n° 867), Tripoli (n° 719) et Rome (n° 1282).

[2] Le document est daté du 1er août, mais il n'a été expédié à Rabat que le lendemain à 9 h. 50.

[3] Du 27 juillet, analysé ci-dessus sous le n° 85 (note). Le 30 juillet, le Département transmettait à Rabat (télégramme n°s 2698-2704) ainsi qu'à d'autres postes le discours prononcé la veille par M. Savary à Carmaux, proposant, pour le Sahara « territoire neuf, territoire dont l'appartenance à la France ne saurait être discutée », « une coopération que n'entrave aucune structure sclérosée », « une communauté authentique d'intérêts ». La mise en valeur de ses richesses économiques exigeait « une participation active des territoires périphériques », ainsi que « de puissants concours extérieurs, en provenance d'un pays hautement développé, tant sur le plan technique qu'économique et financier ». Le Sahara « réuni(ssait), de façon à peu près parfaite, les conditions nécessaires à la constitution d'un organisme commun, où s'articule(raient) harmonieusement les contributions spécifiques en hommes, en capitaux et en moyens techniques, de la France, du Maroc, de la Tunisie et des territoires limitrophes ».

« C'est dans cet esprit que le gouvernement a décidé de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi prévoyant la création d'une « Organisation commune des régions sahariennes » (O.C.R.S.). Le projet se caractérise par la souplesse des solutions retenues et par le désir de permettre une organisation économique aussi vaste et aussi bien adaptée aux données particulières du problème que possible.

« L'objet fixé à l'O.C.R.S. par le projet de loi est la mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes. Sa mission, telle qu'elle est proposée par le gouvernement français, est :

« 1. D'établir les programmes généraux de mise en valeur, principalement dans les domaines énergétique, minier, hydraulique, industriel et agricole.

« 2. D'établir et de mettre en œuvre un plan d'infrastructure (transports et communications) en fonction de ce programme.

« 3. De susciter l'installation d'industrie extractives et de transformation et de créer, lorsque les conditions le permettront, des ensembles industriels intégrés.

« 4. De promouvoir toute mesure propre à améliorer le niveau de vie des populations et à assurer leur promotion sociale dans le cadre d'une évolution qui devra tenir compte de leurs traditions.

« Le gouvernement français estime également que la mise en valeur des régions sahariennes, qui constitue l'objet principal de son projet, doit se faire en symbiose étroite avec les territoires périphériques, pour le plus grand bien de ces territoires et des régions sahariennes. Aussi le projet de loi soumis au Parlement français prévoit-il que l'O.C.R.S. sera habilitée à passer avec les territoires et états limitrophes des conventions destinées à permettre le développement économique de zones d'intérêt commun.

« Une formule plus audacieuse pourrait également être imaginée. En dehors des arrangements concrets et limités que l'O.C.R.S. pourrait passer avec les états limitrophes, ceux-ci pourraient s'associer à tout ou partie des activités de l'O.C.R.S. Le gouvernement français propose dans son projet de loi que le Parlement l'habilite à passer des conventions avec les états limitrophes qui accepteraient les objectifs de l'O.C.R.S. et souhaiteraient s'associer d'une manière permanente à ses travaux. Ces conventions fixeraient les conditions de l'association. Elles pourraient prévoir une représentation de ces états au sein de l'Organisation. Elles pourraient également étendre tout ou partie des compétences de l'O.C.R.S. à certaines régions dépendant de l'autorité de ces états.

« Les propositions faites par le gouvernement français au Parlement de la République n'auront, jusqu'à ce qu'elles aient été examinées par ce dernier, qu'un caractère provisoire, le pouvoir législatif conservant le droit de les modifier en tout ou en partie.

« Le gouvernement français a cru bon, néanmoins, d'en communiquer confidentiellement, dès maintenant, l'essentiel au gouvernement marocain. Il lui semble, en effet, qu'un examen en commun par les autorités marocaines et françaises compétentes des principes généraux qui sont à

la base du projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale pourrait avoir lieu avec fruit. Les dispositions précises du projet ne sauraient faire l'objet d'une discussion à l'heure actuelle, les prérogatives du Parlement devant être respectées par le gouvernement français, mais les idées directrices des auteurs du projet pourraient en revanche servir de thème à des échanges de vues intéressants. L'ambassade de France au Maroc serait heureuse de savoir si le gouvernement de Sa Majesté le Sultan serait prêt à engager une telle discussion, sur une base confidentielle et officieuse. Dans le cas où le gouvernement marocain y serait disposé, le gouvernement français souhaiterait connaître les propositions marocaines en ce qui concerne les modalités de l'échange de vues.

« L'ambassade de France au Maroc saisit cette occasion pour renouveler, etc. [1] ».

109

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3764 à 3769. Très urgent. Réservé. *Rabat, 2 août 1956, 10 h. 35.*

(Reçu : 11 h. 5.)

Je me réfère à vos télégrammes n°s 2683 [2] et 2685 [3].

J'ai eu ce matin un entretien avec M. Balafrej à qui, en m'inspirant de la substance de votre circulaire n° 58, j'ai indiqué la position du gouvernement français dans l'affaire du canal de Suez. J'ai insisté sur le fait qu'à nos yeux, ce n'était nullement le peuple égyptien non plus que le

[1] Par télégramme n°s 3816-3817, du 2 août, non reproduit, l'ambassadeur de France à Rabat indiquait que M. Lalouette avait remis à M. Balafrej dans la matinée la note verbale sur le projet d'une organisation commune des régions sahariennes. Le ministre marocain devait étudier cette communication avant d'en entretenir le Sultan et le Cabinet. Pour M. Dubois, il fallait s'attendre à voir le gouvernement marocain soulever la question préalable de la délimitation de la frontière et celle des droits de souveraineté résultant de la solution qui interviendrait.

[2] Du 30 juillet, ci-dessus analysé sous le n° 100 (note).

[3] Il s'agit d'un télégramme circulaire n° 58 du 29 juillet, 20 heures, expédié le lendemain à Rabat (n°s 2685-2689) et à Tunis (n°s 1981-1985). Il posait les problèmes consécutifs à la décision égyptienne de nationalisation du canal de Suez. Les destinataires du télégramme ne devaient pas laisser leurs interlocuteurs douter du sérieux de la situation et de la volonté du gouvernement français de « poursuivre cette grave affaire sans précipitation indue, mais avec résolution ». Les problèmes posés étaient au nombre de trois : l'expropriation de la Compagnie, qui atteignait les intérêts de l'épargne française et étrangère; la liberté de transit par le Canal, problème plus étendu et plus sérieux, car, affectant une des principales voies de communication du monde, il mettait en cause des intérêts multiples et menaçait tous les usagers; enfin, le sort des employés de la Compagnie. Détail important pour Rabat et Tunis, le Quai d'Orsay précisait : « Ce n'est pas le peuple égyptien, ce n'est pas non plus le monde arabe, qui se trouvent en cause dans le cas présent, mais bien un régime [celui du colonel Nasser] capable de pareilles folies. »

monde arabe qui se trouvaient en cause, mais un régime à caractère dictatorial qui n'était en mesure, ni techniquement, ni politiquement, de donner les garanties nécessaires quant à la liberté et à la sécurité du transit.

J'ai trouvé un interlocuteur détendu et disposé à nous écouter. Le ministre des Affaires étrangères a été visiblement satisfait de ce que le gouvernement français ait ainsi tenu à préciser ses vues auprès du gouvernement marocain. Il ne m'a pas dissimulé que l'impression produite à Rabat par les agissements du colonel Nasser, et plus particulièrement par son récent coup de force, demeurait défavorable et que la prétention du président égyptien de se poser en champion du monde arabe était inadmissible.

Comme je lui disais que nous avions constaté la modération et la réserve dont avaient témoigné jusqu'ici les commentaires de la presse et de la radio marocaines sur cette question, M. Balafrej a déclaré en souriant que, compte tenu de la complexité du problème face à l'opinion arabe, le Maroc s'efforcerait de ne pas prendre position.

Cet entretien m'a confirmé dans le sentiment que le Palais et le gouvernement, tout au moins les éléments modérés de celui-ci, souhaitent au fond d'eux-mêmes l'échec du colonel Nasser, à la condition que cet échec soit infligé au chef d'un régime, non pas au porte-parole du monde arabe, et qu'il ne fasse pas jouer les ressorts de la solidarité arabe.

La prudence, la circonspection que manifestent heureusement le Sultan et son ministre des Affaires étrangères lorsqu'il s'agit de définir, dans la conjoncture actuelle, la position du Maroc au sein du monde arabe, expliquent en grande part l'attitude d'expectative que continue d'observer Rabat vis-à-vis de la Ligue arabe. Certains journaux ayant imprimé que l'adhésion du Maroc à la Ligue paraissait devoir être prochaine, une mise au point officieuse a indiqué qu'aucune décision n'avait été prise dans ce sens. Des déclarations de M. Balafrej, on peut conclure que le Maroc tient d'abord à recevoir sa place parmi les Nations Unies. C'est sans doute après avoir confirmé la situation internationale du pays que le Souverain et son gouvernement orienteront leur action diplomatique.

Nous avons intérêt, pour notre part, à les encourager dans leur réserve prudente. Cette prudence est propre à nous permettre d'affermir, discrètement mais efficacement, l'interdépendance des rapports franco-marocains. Lorsque le temps sera venu pour Rabat de tracer les lignes directrices de son action extérieure, il nous appartiendra d'exercer notre influence dans le cadre de l'accord du 28 mai [1], pour que cette action reste voisine de la nôtre.

[1] Reproduit dans l'*Année politique, 1956*, p. 508-509.

110

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 3270 à 3273. Priorité absolue. Réservé. Diffusion restreinte.

Londres, 2 août 1956, 13 h. 40.
(Reçu : 13 h. 45.)

De la part de M. Pineau à communiquer d'urgence à M. Ramadier personnellement et à Finex [1].

La question du paiement des droits de transit a été évoquée à nouveau à la réunion d'hier, à laquelle participait M. Dulles.

M. Selwyn Lloyd a demandé à M. Dulles si les commandants de navires américains continuaient à payer les droits au Caire, comme ils le faisaient auparavant, et sans réserves. M. Dulles a répondu que les commandants payaient sous la contrainte et que la question des réserves n'avait pas d'importance pratique, étant donné que les avoirs gouvernementaux égyptiens étaient bloqués aux États-Unis et pourraient servir de gage, pour éviter, le cas échéant, des doubles paiements.

J'ai fait connaître la décision prise hier matin par le Conseil des ministres d'interdire les paiements à la nouvelle autorité du Canal et de dérouter les navires si les Égyptiens leur refusaient le passage. J'ai demandé à mes collègues s'ils étaient prêts à prendre des mesures analogues. M. Selwyn Lloyd a répondu que les Britanniques n'en étaient pas encore là, car leurs bateaux n'avaient pas encore éprouvé de difficultés pour traverser le Canal. M. Dulles s'est borné à déclarer que le gouvernement américain ne pouvait pas donner d'instructions aux compagnies privées qui n'étaient pas sous son contrôle.

J'ai indiqué que la Chambre maritime internationale, qui s'est réunie à Londres hier, avait chargé son président de recommander aux autorités supérieures une formule de paiements sous séquestres. C'est la position primitive qu'avait d'ailleurs prise la délégation française, préoccupée d'une position commune avec les Britanniques. La délégation britannique paraît en effet favorable à ladite formule; les Américains restant sur la réserve, la question sera réexaminée cet après-midi.

[1] Direction des Finances extérieures au sein du ministère des Affaires économiques et financières.

111

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 3202 à 3209 [1]. Réservé. *Londres, 3 août 1956, 4 h. 15, 13 h. 10.*
(Reçu : 4 h., 13 h. 20.)

Au cours des séances d'aujourd'hui, les problèmes suivants ont été discutés.

1° Liste des pays devant être invités à la Conférence.

M. Dulles aurait souhaité que l'Arabie séoudite fût comprise parmi les pays invités. Il a souligné qu'une grande partie de son pétrole et de ses échanges emprunte la voie du Canal. Il n'a pas dissimulé en même temps que Washington entendait ménager le gouvernement de Riad avec lequel il se heurtait à de sérieuses difficultés dans sa négociation relative à la base de Dahran. À quoi M. Selwyn Lloyd a répondu que dans cette hypothèse, le gouvernement britannique estimerait indispensable de convier l'Irak. Pourquoi, ai-je ajouté, ne pas inviter alors l'Éthiopie qui est intéressée elle aussi au libre transit dans le Canal ? M. Selwyn Lloyd a poursuivi qu'il conviendrait d'ajouter aussi le Soudan dont tout le commerce utilise la voie d'eau internationale. Nous avons convenu cependant que nous nous engagerions là sur une pente glissante et que nous risquerions d'aboutir en définitive à une conférence presque aussi nombreuse que l'assemblée des Nations Unies. Finalement, la liste retenue comprend d'une part les pays signataires de la convention de Constantinople et d'autre part, les états pour lesquels le Canal présente un intérêt particulier en raison de l'importance de leur tonnage maritime et de leur commerce.

2° Instructions au personnel de la Compagnie du canal de Suez.

Le gouvernement britannique a indiqué qu'il n'était pas encore en mesure de prendre position sur cette question. Le Cabinet britannique devait en délibérer demain et M. Selwyn Lloyd nous demandait par conséquent un délai de vingt-quatre heures. La délégation britannique a indiqué qu'à son avis, le message adressé tout dernièrement par la Compagnie du canal à son personnel [2] émanait seulement du Comité de

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 606-611).

[2] Le communiqué de la Compagnie, du 28 juillet, rappelait au personnel non égyptien resté en place qu'il n'avait « d'instructions à recevoir que de la direction générale, émanation du Conseil d'administration », et lui recommandait de n'exécuter « que les tâches strictement nécessaires au fonctionnement du transit ». La Compagnie, dans ce communiqué, ne faisait que suivre les recommandations des gouvernements anglais et français.

direction de la société et non pas du Conseil d'administration. La question pouvait donc être reprise devant le Conseil. M. Dulles a lui aussi vivement critiqué la teneur de ce message.

La délégation française a fait état des indications transmises par votre télégramme n°s 7076-7077 [1] exposant la position que le gouvernement avait prise vis-à-vis de la Compagnie. Celle-ci était libre d'adresser les instructions de son choix à ses employés. Ces derniers ont le droit de demander leur départ s'ils le désirent. Quant au gouvernement français, il conserve le droit et le devoir de protéger ses ressortissants si ceux-ci sont victimes de mesures de sanction du gouvernement égyptien.

M. Selwyn Lloyd a marqué que son gouvernement se trouvait dans une position particulière du fait qu'il possédait lui-même toute la part britannique des actions de la Société. En outre, il est revenu avec force sur l'argument déjà fréquemment développé et selon lequel conseiller aux employés de la Compagnie d'abandonner leurs fonctions serait prêter le flanc à l'accusation d'avoir contribué indirectement à l'arrêt du trafic.

M. Pineau a indiqué qu'il ne pouvait prendre aucun engagement avant la réunion, prévue pour demain, du Conseil des ministres. La délégation française et la délégation britannique ont été d'accord pour ne rien décider de nouveau pour le moment.

3° Paiement des droits de transit.

Un télégramme séparé vous est adressé à ce sujet.

Je dis :

4° Paiement des droits de transit *(sic).*

Au cours des réunions d'hier, les délégations française et britannique se sont déclarées d'accord pour que les armateurs français et britanniques continuent à payer les droits de transit suivant les procédures antérieures, c'est-à-dire à la Compagnie universelle du canal. Si les Égyptiens refusaient le passage à des bâtiments en exigeant que le paiement soit fait à la nouvelle autorité du Canal, nous nous consulterions immédiatement sur l'attitude à prendre.

Quant aux Américains, ils n'ont pris aucun engagement et continuent à payer au Caire comme par le passé, c'est-à-dire en fait à la nouvelle autorité, soit en livres égyptiennes, soit en dollars, sans qu'il ait été possible d'établir si, dans ce dernier cas, les dollars resteraient bloqués.

[1] Du 21 juillet, non reproduit. Ce télégramme en fait se rapportait aux projets du gouvernement français relatifs au nouveau statut du Togo. Le document auquel il est fait allusion est probablement celui adressé le 1er août, sous les n°s 7776-7777, par lequel le gouvernement français faisait savoir à la Compagnie qu'il s'agissait pour l'instant d'éviter une « trahison » des devoirs du personnel aussi bien qu'un « sabotage »; le personnel devait indiquer son désir d'être rapatrié et n'accepter de continuer le travail que sous la contrainte. Les agents du Canal ne devraient donc pas souscrire d'engagement d'honneur ou autre vis-à-vis de la nouvelle autorité qu'ils avaient toutes raisons de refuser, en faisant connaître leur intention d'être rapatriés.

112

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [1],
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À RABAT, TUNIS.

T. nos 2786 à 2791;
2080 à 2085 [2].

Paris, 3 août 1956, 18 h. 45/19 h. 15 [3].

Paris, 2 août 1956.

Le directeur adjoint des Affaires politiques a convoqué successivement les représentants marocain et tunisien à Paris, pour les informer de l'affaire du canal de Suez et, en application des conventions de coopération diplomatique franco-marocaine et tunisienne [4], pour échanger des vues avec eux sur une question internationale d'intérêt commun.

Lors de ces entretiens, M. de Crouy-Chanel a rappelé à ses interlocuteurs l'importance du trafic en transit par Suez dans l'économie générale de l'Europe et du Sud-est asiatique et a souligné que d'éventuelles perturbations s'étendraient à coup sûr au Maroc et à la Tunisie.

Il a insisté sur la responsabilité qui incombait au régime égyptien. L'arbitraire du procédé employé, le manque d'équilibre du colonel Nasser avaient définitivement détruit toute confiance à son égard et ne permettraient plus de le considérer comme digne et capable, quoi qu'il en dise, de respecter et de garantir la liberté du trafic dans le Canal.

Il a fortement marqué qu'il ne s'agissait en aucune façon d'une querelle entre l'Occident et les pays arabes. Ceux-ci n'étaient nullement en cause et nous tenions à ce qu'aucun doute ne subsiste sur ce point. Aussi bien, la France n'assimilait-elle pas le peuple égyptien, à l'encontre duquel elle ne formulait pas de griefs, à son dictateur et au nouveau régime politique. Ces derniers étaient seuls responsables de la crise actuelle et d'une situation qui ne pouvait en aucune façon être acceptée.

M. de Crouy-Chanel a conclu que nous souhaitions conserver sur cette grave affaire des contacts d'information et de consultation avec le Maroc et la Tunisie pour éviter les malentendus et assurer l'harmonisation convenable entre pays unis par des liens particuliers.

[1] L'auteur du télégramme est en fait M. de Crouy-Chanel, directeur adjoint des Affaires politiques.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 7863-7866) et à Washington (nos 8185-8188).

[3] Le télégramme est daté du 2 août, mais il n'a été expédié que le 3, à 18 h. 45 (pour Rabat) ou à 19 h. 15 (pour Tunis).

[4] Respectivement du 28 mai et du 15 juin : voir *D.D.F.*, 1956-I, nos 348 (et note), 407.

M. Taïbi et M. Belkhodja ont paru sensibles à cette démarche. Le premier a exposé que son gouvernement se rendait compte de la gravité de la situation comme de l'incorrection du procédé égyptien, et que, malgré son désir de servir de lien entre le monde arabe et l'Occident, il ne prendrait sans doute pas position dans un conflit dont les développements étaient susceptibles de graves répercussions.

M. Belkhodja a rappelé l'hostilité qui animait M. Bourguiba à l'égard de l'Égypte. Il en a profité pour conseiller de laisser Israël en dehors de la crise actuelle, pour éviter de mobiliser l'opinion arabe et, dans le même esprit, pour ne pas y mêler les affaires d'Algérie. À son sens, la France avait tout intérêt, tout en demeurant aussi ferme que ses intérêts l'exigeaient, à ne pas se mettre en flèche et à préserver autant que possible ses relations avec les autres pays arabes.

113

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 773 à 777. Réservé. *Varsovie, 3 août 1956, 20 h., s. h.*

(*Reçu :* 23 h., 23 h. 6, s. h.)

J'ai dit dans mon télégramme n° 744 [(1)] qu'à la suite de la décision prise par le VIIe Plénum, on ne savait plus ce qu'il était advenu de MM. Radkiewicz et Dworakowski. Sont-ils ou ne sont-ils plus membres du Politburo ? J'ai interrogé hier à leur sujet un membre de cet organisme. Il m'a répondu avec un certain embarras que M. Radkiewicz n'y appartenait plus, mais qu'on avait « oublié » (*sic*) de publier cette décision. Tandis que M. Dworakowski, bien que malade et n'ayant pas siégé au Politburo depuis longtemps, continuait à en faire partie.

Le VIIe plénum du Comité central du parti s'est terminé, comme je l'ai déjà indiqué, par un compromis entre les deux tendances qui s'opposaient dans son sein. La longueur exceptionnelle de la session prouve que les discussions ont dû être nombreuses et animées. Mais, de tous les renseignements qui me sont parvenus, je tire la conclusion que l'accord s'est fait réellement et unanimement.

Quel est le camp vainqueur, si tant est qu'il puisse y avoir un vainqueur quand il y a un compromis ? Je dirai que ce sont les libéraux. En matière économique, toutes leurs thèses ont triomphé. Le programme de M. Lange a été intégralement accepté et, si son auteur n'est pas entré dans le Politburo, c'est précisément là que réside le compromis. Le

(1) Du 30 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 97.

Plénum n'a pas voulu voir triompher les libéraux à la fois dans les questions de politique et dans les questions de personnes. Ce résultat était prévisible : l'état d'esprit de la population et le sentiment général des membres eux-mêmes du parti ne permettaient pas une autre solution. On m'a dit que M. Lange était ulcéré de son échec. Bien des commentaires occidentaux ont centré l'opposition entre les deux tendances sur leur attitude à l'égard de la Russie. C'est là une perspective fausse. Il s'agissait pour chacune d'entre elles d'une différence d'appréciation d'une part dans la direction à donner à la politique polonaise : devait-on continuer, hâter ou ralentir le processus de démocratisation et, d'autre part, dans l'application des principes marxistes auxquels tout le monde se ralliait, mais avec plus ou moins d'orthodoxie et de rigidité. Quant à l'attitude vis-à-vis de l'U.R.S.S., elle ne se posait pas dans la pratique. Les durs comme les libéraux ont été profondément blessés par le discours de Boulganine (mon télégramme n° 713)[1]; mais ceux-ci comme ceux-là jugent avec plus ou moins d'enthousiasme, mais unanimement, que l'alliance entre la Pologne et la Russie est une nécessité absolue et que la Pologne ne peut pas se permettre de prendre une décision qui serait contraire au sentiment de Moscou.

114

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 682. *Prague, 3 août 1956, 19 h.*

(Reçu : 23 h. 45.)

Le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Simovitch, auprès de qui je faisais état du désir que Votre Excellence a exprimé à l'ambassadeur de Tchécoslovaquie de voir commencer le plus tôt possible l'examen des problèmes économiques et culturels qui se posent entre les deux pays[2], m'a dit que le même désir existait du côté tchécoslovaque, que les dossiers étaient prêts et que M. Urban s'attendait à être reçu très prochainement par M. Daridan.

[1] Du 25 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 76.

[2] Échanges prévus avant la visite en France du président du Conseil tchécoslovaque : voir ci-dessus les n°s 45, 96.

115

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3945 à 3957. Urgent. Réservé. *Rabat, 6 août 1956, 22 h. 50.*

(Reçu : 23 h. 25.)

La semaine passée a été marquée à Rabat par une intense activité du Souverain et de ses ministres. Les délibérations se sont déroulées dans une atmosphère de tension dont les attaques réciproques des organes de l'Istiqlal et du P.D.I ou leurs critiques parallèles de la politique gouvernementale donnent la mesure.

Si Mammeri m'a indiqué que le Sultan avait fait adopter le projet portant institution d'un Conseil consultatif malgré la résistance des partis qui considèrent que leur influence sera trop limitée au sein du Conseil. Le dahir a été scellé le 3 août, j'en adresse au Département par courrier la traduction et l'analyse.

Sidi Mohammed, assez fatigué, est parti se reposer dans ses palais de Oualidia. Le Prince héritier, convalescent, l'accompagne. Le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur se rendront demain dans la zone Nord afin d'y procéder à l'installation des nouveaux oumal. De son côté, M. Balafrej m'a confirmé son intention de prendre quelques jours de détente à Ifrane. Il est entendu que nous resterons en contact par téléphone et que, s'il est nécessaire, il viendra pour quelques heures à Rabat ou j'irai auprès de lui à Ifrane.

Mais les problèmes économiques et financiers[1], la plaie d'un chômage croissant avec les graves incidences sociales qu'elle implique demeurent l'objet des préoccupations les plus vives au Palais comme à la présidence du Conseil. Déjà, des groupes de chômeurs se réunissent sur le Méchouar et le Sultan a adjuré, au cours d'un récent Conseil, les ministres intéressés de s'attacher énergiquement à rechercher les remèdes adéquats (mon télégramme n°s 3938 à 3944)[2].

[1] Par télégramme n°s 2823-2829, du 7 août, non reproduit, le secrétaire d'État relatait un long entretien qu'il avait eu la veille, avec M. Bouabid, sur divers sujets, dont l'O.C.R.S. En fait, les pensées du ministre d'État marocain « étaient ailleurs » : il était préoccupé de la situation intérieure du Maroc, et notamment de la situation financière, se livrant à une critique acerbe de la gestion de M. Benjelloun. M. Savary concluait : « J'ai retiré de cet entretien l'impression que l'ambiance devait être lourde dans les conseils ministériels de Rabat et que la situation financière, même si elle n'était pas aussi dramatique que veut bien le dire le ministre d'État, n'en est pas moins sérieuse ».

[2] Également du 6 août, non reproduit, ce télégramme évoquait le malaise économique, le chômage, et la conscience que le Sultan et ses ministres avaient des difficultés qui les attendaient, d'autant plus que l'aile gauche de l'Istiqlal et l'Union marocaine du travail paraissaient décidées à ne pas les ménager.

Avant de se séparer temporairement, le président Bekkaï et M. Balafrej ont tenu avant hier, 4 août, une nouvelle séance de travail avec le ministre des Finances. Je leur ai fait porter, pendant qu'ils siégeaient, l'original de la lettre adressée par M. le Président du Conseil à Si Bekkaï au sujet du budget d'équipement du Maroc pour l'exercice 1956, original qui venait de me parvenir par la valise (votre bordereau n° 58 C.A.B.) (1).

À ses visiteurs le président Bekkaï paraît, ces jours derniers, déprimé et désabusé. Il a le sentiment que les rênes du gouvernement flottent entre ses mains et qu'après l'euphorie suscitée par la restauration de l'indépendance et de l'unité marocaines, la construction du nouveau Maroc se heurte à de multiples difficultés politiques et techniques qu'il se sent peut-être, en lui-même, insuffisamment préparé à résoudre.

Les dirigeants de l'Istiqlal, conscients de la perte de prestige que subit leur parti et de la menace de scission qui pèse sur lui, s'occupent fébrilement d'organiser le Conseil national qui s'efforcera de rétablir l'union dans leurs rangs et de définir, face à l'action gouvernementale, la position du parti. Certains d'entre eux regrettent l'absence de M. Bouabid et il ne serait pas impossible que celui-ci soit amené à laisser l'ambassade du Maroc à Paris pour reprendre sa place dans le Cabinet. Sur l'intervention de M. Balafrej, la rédaction de l'Istiqlal s'est excusée auprès de M'Hammedi du ton agressif d'un article qui a fait sensation (mon télégramme n° 3835) (2).

Les ministres du P.D.I. n'ont pas pour autant l'illusion de pouvoir accroître leur influence. Le ministre des Finances est très attaqué par ses collègues. M. Cherkaoui le soutient et estime qu'à l'heure actuelle, sa présence est plus utile à Rabat qu'à Paris où, d'après ce qu'il m'a dit lui-même, il ne se presse pas de retourner. À leurs doléances, j'ai répondu en rappelant l'effort considérable que fait la France, dans une conjoncture difficile, pour aider le Maroc. Ils n'en disconviennent pas, mais leur amertume vient surtout d'une inexpérience qui perce dans leurs confidences.

Le malaise présent conduit les ministres marocains, notamment M. Balafrej, à désirer sortir de la période transitoire et hâter la conclusion des conventions avec la France, principalement dans les domaines économique et financier. Le ministre des Affaires étrangères, avant de gagner Ifrane, m'a demandé de vous faire part de son désir d'accélérer, en accord avec vous, le processus des négociations. Il se montre préoccupé de voir si possible précisé ce que seront les rapports franco-marocains en l'espèce, avant d'aborder le règlement de la question de Tanger en octobre à Fédala. M. Benjelloun partage cette manière de voir. Il redoute sur le plan économique la périlleuse échéance d'octobre, lorsque les chômeurs du bled afflueront dans les villes, si l'incertitude continue de décourager les industriels et commerçants français.

(1) Pour la lettre du président du Conseil français, voir ci-dessus le n° 93.

(2) Par télégramme n°s 3835-3838 du 3 août, non reproduit, l'ambassadeur relatait une visite au prince Moulay Hassan qui venait de subir une intervention. M. M'Hammedi, présent à la rencontre, avait été attaqué par *El Alam*, l'organe de son propre parti, l'Istiqlal.

À ce complexe s'ajoute le point d'interrogation que posent pour le Maroc la crise égyptienne et ses conséquences possibles dans l'Afrique du Nord tout entière. La nouvelle des mesures militaires prises en Méditerranée par la Grande-Bretagne et la France [1] a suscité à Rabat une certaine appréhension. À cet égard, les opinions divergent, même au Palais. Dans sa prudence, le Sultan, qui méprise le colonel Nasser, le soupçonne d'avoir tenté de susciter récemment une agitation autour d'Abd-el-Krim en zone Nord, mais pèse l'importance du mouvement fanatique que le Président égyptien peut réussir à déclencher, veut s'abstenir de prendre position aussi longtemps qu'il le pourra. Le Prince héritier, dans les conversations qu'il a avec ses intimes, souhaite ouvertement la chute de Nasser et approuve la détermination des deux puissances occidentales d'aller jusqu'à l'intervention armée si la nécessité l'impose. Le Cabinet impérial (MM. Chiguer, Allaoui, Bennani) manifeste des dispositions plus favorables à la thèse égyptienne et déclare craindre l'éventualité de troubles très graves en Afrique du Nord, y compris le Maroc, si les flottes franco-britanniques étaient obligées d'ouvrir le feu sur les forces égyptiennes. Selon leur inclination propre, les membres du gouvernement suivent l'une ou l'autre de ces tendances. Rabat vit ainsi dans l'expectative. Mais il est à penser que, le cas échéant, la rapidité et l'efficacité de l'action occidentale effaceront les hésitations.

116

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 3126 à 3138. Priorité.
Réservé. Diffusion restreinte.

Moscou, 7 août 1956, 19 h. 50.

(Reçu : 17 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme n° 3123 [2].

1° J'ai eu ce matin 7 août avec M. Chepilov un entretien d'une heure qui a porté principalement sur l'affaire de Suez.

[1] Le 2 août, l'escadre française de la Méditerranée avait été rassemblée au complet dans la rade de Toulon. En Grande-Bretagne, le 3, la décision était prise de rappeler 20.000 réservistes.

[2] Du même jour, non reproduit. L'ambassadeur relatait la visite de son collègue britannique à M. Chepilov et annonçait la sienne. Le ministre soviétique avait paru accepter l'invitation à la prochaine conférence de Londres, tout en faisant des objections sur la liste des puissances invitées. Mais le diplomate britannique n'avait pu déterminer si l'acceptation de participer à la Conférence était liée ou non à une modification de la liste des invités. M. Chepilov avait aussi vivement critiqué les mesures militaires adoptées par Londres.

J'ai remis au ministre, avec les commentaires appropriés, une version française du document de base préparé par les Trois, dont le texte anglais m'avait été communiqué par mon collègue britannique.

2° Dans l'exposé qu'il m'a fait du point de vue soviétique, M. Chepilov a fait ressortir trois points.

a. La Russie étant signataire de la convention de 1888, le gouvernement soviétique a été très étonné de ne pas être consulté par les trois puissances sur le projet de conférence et de se trouver en face d'une décision de convocation prise de concert par la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis.

b. Le gouvernement soviétique avait été également surpris de la composition de la Conférence. Pour le choix des puissances invitées, la déclaration commune du 2 août invoquait deux principes : la participation à la conférence de Constantinople et l'intérêt des différents pays dans l'utilisation du Canal. Or, aucun de ces deux principes n'avait été respecté par ceux-là mêmes qui les formulaient.

L'Autriche-Hongrie était partie à la convention de 1888. Les états successeurs de l'Empire austro-hongrois auraient dû être convoqués. Ni l'Autriche, ni la Yougoslavie, ni la Tchécoslovaquie, ni la Hongrie ne l'avaient été.

Un grand nombre de pays étaient écartés bien que le trafic à travers le canal de Suez présentât pour eux un grand intérêt. C'était le cas, en particulier, du Yémen, de l'Arabie séoudite, de la Syrie, du Liban, du Soudan, de la Chine populaire. L'Éthiopie avait été invitée, alors qu'en 1955, le canal de Suez n'avait été emprunté que par 26 bateaux éthiopiens d'un tonnage global de 29.000 tonnes. La Pologne ne figurait pas sur la liste alors que, pour la même période, 102 navires polonais, représentant 836.000 tonnes, avaient transité par le Canal. L'Allemagne occidentale était conviée, l'Allemagne orientale ignorée.

La composition de la Conférence a un dessein bien déterminé et facile à deviner.

c. Au cours des conversations de Moscou, en mai dernier [1], il avait été entendu entre les dirigeants français et soviétiques que chacun des deux pays se comporterait de façon à atténuer la tension dans la zone du Proche et Moyen-Orient. Or, à la suite de la nationalisation du canal de Suez, la Grande-Bretagne et la France avaient pris des mesures d'ordre militaire [2] qui ne pouvaient qu'accroître la tension dans la zone mentionnée et créer une atmosphère défavorable à la conférence projetée. Ces mesures n'avaient aucune raison d'être. En nationalisant la Compagnie du canal de Suez, le gouvernement du Caire avait agi dans les limites de la souveraineté nationale. La légitimité de cette décision ne pouvait être contestée. En outre, le gouvernement égyptien avait déclaré officiellement qu'il indemniserait les actionnaires de la Compagnie et qu'il respecterait les stipulations de la convention de 1888. Le Canal

(1) Sur ces conversations, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 329, 330, 332, 364.

(2) Voir ci-dessus le n° 115 (note).

continuait de fonctionner comme par le passé; le calme régnait dans la zone et dans toute l'Égypte. Il était difficile de comprendre l'agitation manifestée en France et en Grande-Bretagne et encore moins de trouver la moindre justification aux mesures militaires adoptées.

3° J'ai répondu que la responsabilité de la tension qui avait suivi la nationalisation du canal de Suez incombait entièrement au gouvernement égyptien.

La situation de la Compagnie universelle de Suez et du Canal était régie par des conventions entre l'Égypte et la Compagnie (1856 et 1949) et par un acte international, la convention de 1888 [1]. Si le gouvernement égyptien avait voulu obtenir la modification de ces textes, il devait la rechercher par voie de libres discussions. La méthode à laquelle il avait eu recours, celle du fait accompli, était en contradiction avec le principe du règlement des litiges par voie de négociations internationales, principe que les Soviétiques ne cessaient de préconiser; la méthode du fait accompli ne pouvait conduire qu'à l'anarchie dans les relations internationales. En outre, l'ensemble des mesures prises par le colonel Nasser aboutissait à placer le Canal sous le contrôle exclusif d'un seul état, ce qui était manifestement contraire aux principes de la convention de 1888.

Les trois puissances occidentales qui s'étaient réunies à Londres et qui avaient proposé la Conférence étaient celles dont les intérêts étaient le plus gravement lésés par la décision du colonel Nasser — ce qui était le cas pour la France et la Grande-Bretagne — ou risquaient d'être sérieusement compromis, ce qui valait pour les États-Unis. Devant la brutalité des mesures de saisie prises par Nasser et les risques de complications, il avait fallu aller vite. Cette considération avait sans doute aussi été prédominante dans la limitation du cercle — assez large cependant — des puissances invitées.

Quant aux mesures militaires adoptées, elles n'étaient que trop compréhensibles. Elles n'étaient, dans une large mesure, qu'une réplique aux dispositions prises par Nasser; elles répondaient aussi au souci d'assurer la protection des milliers de nationaux, auxquels les gouvernements français et britannique avaient dû conseiller de quitter l'Égypte.

Si la négociation proposée par les puissances occidentales s'ouvrait et évoluait favorablement, la tension internationale diminuerait et les mesures d'ordre militaire incriminées perdraient de leur utilité.

4° Le ministre m'a demandé, comme à mon collègue anglais, qui présiderait la délégation française et quelle devait être la durée de la Conférence.

J'ai répondu que le représentant de la France serait presque certainement M. Pineau et que, dans notre esprit, la Conférence devait être aussi courte que possible.

[1] Ces textes ont été publiés par la Documentation française, *Notes et études documentaires. Documentaires relatifs au canal de Suez*, n° 2205, 16 août 1956.

M. Chepilov a alors indiqué que le gouvernement soviétique ferait connaître sa décision demain ou après-demain, mais qu'il soulèverait la question de la composition de la Conférence.

Je n'ai pas pu déterminer avec certitude si, dans son esprit, cette question constituait un préalable ou si le gouvernement soviétique, une fois la Conférence ouverte, se réserverait d'en demander l'élargissement.

117

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3970 à 3976. *Rabat, 7 août 1956, 20 h. 40.*

(Reçu : 21 h. 15.)

Prière communiquer au ministère des Finances.

Le conseiller financier a eu hier matin, à la demande de celui-ci, un long entretien avec Si Bekkaï. Le président du Conseil a exprimé sa satisfaction du ton amical de la lettre qu'il venait de recevoir de M. Guy Mollet [(1)].

Il a toutefois formulé deux observations :

1° S'il était bien d'accord pour que soit conclue, d'ici la fin de l'année, une convention d'établissement, il s'étonnait que le gouvernement français exigeât cette conclusion dans des délais aussi brefs.

2° La note qui a été remise par M. Ramadier à M. Benjelloun, et qui fixe à 23 milliards le montant de la contribution française au budget d'équipement marocain pour 1956 [(2)], donne, à son avis, lieu à critiques. Si Bekkaï considère notamment que la condition d'une aide spécifique [(3)] est une exigence difficilement acceptable pour un état souverain. Il a, d'autre part, déclaré que faute d'une décision française sur l'aide pour le budget d'équipement, il avait demandé au ministre des Finances d'imputer, sur la trésorerie chérifienne, une dépense de 2 milliards destinés au fonds de chômage et à la relance économique.

(1) Une copie de cette lettre avait été remise officieusement le 27 juillet à l'ambassade du Maroc à Paris. Le texte, adressé le 29 juillet à l'ambassade de France au Maroc, en est ci-dessus publié sous le n° 93.

(2) Note analysée ci-dessus sous le n° 69 (note).

(3) Le mémorandum français du 21 juillet donnait dans un tableau annexe les affectations par poste des 23 milliards concédés.

Ces déclarations confirment les indications que j'ai données dans mon télégramme nos 3927 à 3930 [1]. Il apparaît que le gouvernement marocain n'a pas une complète compréhension des données de la question.

Le conseiller financier a fait remarquer à Si Bekkaï :

1° Que l'importance de la signature d'une convention d'établissement dont fait état la lettre du président du Conseil français avait été signalée dès le début de juillet aux négociateurs marocains. Un tel accord ne posait en soi aucune question de principe qui pût gêner le gouvernement marocain et aux yeux de l'opinion française et du Parlement, il revêtait un intérêt certain.

2° Que l'affectation de l'aide est conforme aux usages existant en matière internationale et n'a aucun caractère blessant. Le gouvernement marocain a des ressources propres qu'il utilise comme il l'entend et l'équilibre de l'ensemble du budget est une affaire strictement interne. Mais en ce qui concerne les projets qui ne relèvent pas du budget de fonctionnement, le gouvernement français ne porte pas atteinte à la souveraineté marocaine, en finançant ceux qui lui paraissent intéressants et utiles à l'économie marocaine.

3° Qu'une décision française avait été portée par M. le Président Ramadier à la connaissance de M. Benjelloun et qu'il revenait maintenant au gouvernement marocain d'établir ses prévisions en conséquence. Étant donné l'époque avancée de l'année et les lenteurs de la procédure administrative et comptable, le gouvernement marocain ne serait certainement pas, techniquement parlant, en mesure de dépenser davantage. Le gouvernement français ne comprendrait pas qu'on lui demandât d'immobiliser des crédits qui ne seraient pas effectivement utilisés.

Après avoir renouvelé assez vivement ses objections, en invoquant l'aspect politique du problème, le président du Conseil a semblé, à l'issue de l'entretien, avoir une conception plus nette de la question. Il a déclaré qu'il reprendrait la conversation avec le conseiller financier, après avoir vu le ministre des Finances [2].

[1] Du 4 août, non reproduit, ce télégramme indiquait que M. Benjelloun avait convoqué le conseiller financier pour lui faire part de la situation difficile dans laquelle il se trouvait vis-à-vis de son gouvernement, au sujet de l'aide que la France devait verser au Maroc pour son budget d'équipement en 1956. Le ministre marocain des Finances escomptait une aide française de l'ordre de 30 milliards pour le secteur public; il espérait que Paris lui accorderait une garantie hors plafond pour un montant de 5,5 milliards quant au secteur semi-public et une augmentation des fonds du secteur public de 15 milliards. Selon l'ambassadeur de France à Rabat, tout se passait comme si M. Benjelloun n'avait pas tenu exactement informés ses collègues des résultats des conversations de Paris, et particulièrement du mémorandum à lui remis par M. Ramadier.

[2] Par télégramme nos 4002-4008, également du 7 août, non reproduit, le chargé d'affaires indiquait que, selon le ministre marocain des Finances, M. Bouabid allait être chargé de faire, auprès du gouvernement français, une « démarche pressante » en fonction des préoccupations inspirées par la gravité de la situation économique. Ces préoccupations concernaient principalement la situation sur le marché du travail, avec l'accroissement prévisible du chômage. M. Bouabid devrait présenter une demande de déblocage immédiat de 2 milliards, s'ajoutant à une demande antérieure de 4 milliards. Pour M. Lalouette, la requête de M. Benjelloun n'était pas « sans justification », et le chargé d'affaires recommandait l'octroi immédiat des 2 milliards pour le secteur public, à prélever sur les 16 milliards prévus aux charges communes. En tout cas, il ne serait débloqué en août, au titre d'aide de trésorerie, qu'un milliard supplémentaire, dans le cadre de l'acompte de 6.500 millions.

118

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2576 à 2582. Urgent. Réservé. Diffusion restreinte.

Bonn, 7 août 1956, 22 h.

(Reçu : 22 h. 10.)

M. Hallstein vient de me communiquer copie de deux notes remises, cet après-midi, au chargé d'affaires de Grande-Bretagne.

La première, rendue publique, exprime l'acceptation du gouvernement fédéral de participer à la conférence du 16 août. Elle reproduit, en outre, le communiqué diffusé cet après-midi (cf. mon télégramme en clair n° 2583) (1).

La deuxième (cf. mon télégramme chiffré nos 2584 à 2586) (2) est destinée à rester secrète. Le gouvernement fédéral y marque que son acceptation de participer à la Conférence, en tant que puissance utilisatrice, ne saurait être interprétée comme une renonciation à son titre d'État successeur du Reich. Le gouvernement fédéral indique, d'autre part, qu'il prendra position sur le plan occidental d'une autorité internationale, aussitôt qu'il en aura terminé l'examen.

J'ai indiqué au secrétaire d'État que nous étions heureux que la réponse du gouvernement fédéral fût désormais acquise. Si elle avait tardé davantage, l'impression d'un certain manque d'empressement eût pu prévaloir, à un moment où, au contraire, il était important que notre solidarité se manifeste.

M. Hallstein en a convenu de bonne grâce et a souligné que M. von Brentano n'avait pu voir qu'hier le Chancelier à la Buchlerhoehe. Le Conseil des ministres, réuni dès ce matin, avait mis en forme la réponse allemande, dont le caractère positif n'avait, à aucun moment, fait de doute. M. Hallstein a ajouté que le dernier paragraphe de la note publique, dont copie serait remise dès aujourd'hui aux autres puissances invitées — et notamment aux gouvernements égyptien et indien — tendait précisément à rallier les états encore hésitants.

M. Hallstein a rapporté, d'autre part, qu'il avait reçu hier le chargé d'affaires d'Égypte, venu lui demander que l'Allemagne suspendît sa réponse jusqu'au moment où l'Égypte aurait donné la sienne.

(1) Du 7 août. Non reproduit, ce télégramme donnait seulement le texte de l'acceptation allemande.

(2) Du 7 août également, non reproduit, son sens étant clairement rappelé dans ce télégramme-ci.

M. Hallstein avait immédiatement répondu par la négative et en avait profité — m'a-t-il dit — pour rappeler au diplomate égyptien que le principe de souveraineté nationale, dont il se réclamait, était limité par les obligations contractuelles assumées sur le plan international.

Enfin, mon interlocuteur m'a marqué que, s'il ne lui était pas encore possible de me communiquer une réponse à notre proposition d'établissement d'une autorité internationale, celle-ci n'en avait pas moins paru fort claire aux autorités de Bonn. Le point le plus important, c'est-à-dire les pouvoirs de gestion de l'autorité internationale, avait été parfaitement aperçu.

Quant aux mesures prises à Londres et à Paris à l'égard de l'Égypte et auxquelles nous désirions savoir si le gouvernement fédéral serait disposé à s'associer, M. Hallstein n'a pas non plus été en mesure de me répondre. Il m'a paru plutôt réticent, mentionnant notamment l'absence d'une législation qui permît au gouvernement fédéral d'agir en la matière.

119

M. Baelen, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 707 à 709. Réservé. *Belgrade, 11 août 1956, 19 h.*

(Reçu : 22 h. 50.)

Le conseiller de l'ambassade britannique a rendu visite ce matin à M. Viditch, qui fait actuellement fonction de secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Il devait, sur instruction de son gouvernement, lui exposer les motifs qui avaient amené les trois puissances occidentales à limiter le nombre des pays appelés à participer à la conférence de Londres.

M. Viditch a indiqué à son interlocuteur que la Yougoslavie, en tant qu'état successeur de l'Autriche-Hongrie, au titre de puissance méditerranéenne et en raison de sa place dans le commerce mondial, aurait dû figurer parmi les pays invités. Il y a donc ici un certain sentiment de vanité froissée. M. Viditch n'a d'ailleurs pas indiqué si son gouvernement envisageait ou non de demander une invitation à la réunion du 16 août.

Au cours de cet entretien, le conseiller britannique ayant fait remarquer qu'au moins à la lecture de la presse, on avait l'impression que la Yougoslavie avait adopté sur la question de la Conférence une attitude très voisine de celle de Moscou, M. Viditch s'en est défendu, indiquant que si son pays avait pris une position, celle-ci serait plutôt proche de

celle de l'Inde. « Ainsi, a ajouté le secrétaire d'État par intérim, soulignant d'ailleurs qu'il parlait à titre personnel, si je suis partisan d'une extension des invitations et d'un assouplissement de l'ordre du jour, je ne vois pas par contre l'intérêt qu'il y aurait à retarder la date de la réunion. »

120

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n° 4202. *Rabat, 13 août 1956, 10 h.*

(*Reçu :* 10 h. 5.)

Le Comité exécutif de l'Istiqlal, réuni hier soir, a décidé que par solidarité avec les pays arabes et pour soutenir la décision égyptienne concernant la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez, le 15 août serait une journée de grève générale au Maroc [1].

Il est à noter que cette décision a été prise par l'Istiqlal et non par l'U.M.T., afin d'en souligner le caractère politique. Elle est vraisemblablement due à la pression de l'aile active du parti (tendance Ben Barka) qui, une fois de plus, prétend identifier l'Istiqlal au peuple marocain [2].

[1] Déjà, dans les journées précédentes, le journal de l'Istiqlal, *El Alam*, écrivait que « les états arabes se prépar(aient) à défendre l'Égypte »; l'Istiqlal et le P.D.I. faisaient circuler dans la médina de Casablanca des mots d'ordre favorables à une assistance marocaine à l'Égypte (télégramme de Rabat n°s 4153-4154 du 11 août, non reproduit).

[2] Par télégramme n° 4306, du 16 août, non publié, le chargé d'affaires reproduisait les commentaires de la radiodiffusion nationale marocaine. Elle jugeait la nationalisation du Canal par l'Égypte, état souverain, « fondée au point de vue juridique », s'interrogeait sur les préparatifs militaires franco-britanniques et la conférence de Londres. « En tout cas, le peuple marocain a montré, par son attitude d'hier [allusion à la grève], qu'il porte toute sa sympathie à l'Égypte et n'approuve pas l'action de ses amis occidentaux. »

121

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn, à M. Pineau, Ministre des affaires étrangères.

T. n°s 2642 à 2652 [1]. *Bonn, 14 août 1956, 18 h. 20.*
Priorité. Réservé.

(Reçu : 18 h. 50.)

Le Cabinet fédéral doit confirmer cet après-midi les instructions données à M. von Brentano pour la conférence de Londres. Le secrétaire d'État Hallstein m'a fourni, à cet égard, les indications ci-après :

Les instructions seront assez souples. Le ministre devra être guidé par trois considérations :

a. La nécessité de manifester la solidarité de l'Allemagne avec ses alliés occidentaux. Comme je lui marquais qu'à cet égard les réactions de la presse allemande n'avaient, jusqu'à présent, été nullement satisfaisantes, M. Hallstein a déploré avec moi ce « provincialisme étroit » qui, bien souvent, empêche les journalistes allemands d'apprécier l'importance réelle des événements internationaux. Mais il tenait à m'affirmer que le Chancelier, comme M. von Brentano, se rendaient parfaitement compte qu'une alliance ne pouvait être à sens unique et que le moment était venu, pour l'Allemagne, de prêter son appui à ses partenaires;

b. L'importance, du point de vue économique, pour l'Allemagne comme pour l'Europe occidentale tout entière, d'assurer le libre trafic sur le canal de Suez;

c. La nécessité de trouver une solution par des moyens pacifiques, car l'extension du conflit avait des conséquences si graves qu'aucune puissance ne pouvait songer sérieusement à les affronter. Ceci n'exclut pourtant pas — d'après le secrétaire d'État — une attitude résolue. La fermeté de la France et de la Grande-Bretagne ont sérieusement contribué à faire baisser de ton le colonel Nasser.

D'après M. Hallstein, les instructions de M. von Brentano se bornent à ces grandes lignes. Le ministre ne songe pas — comme l'ont dit sottement certaines feuilles — à jouer les médiateurs. Il n'est porteur d'aucun plan précis. J'ai naturellement demandé au secrétaire d'État ce que le gouvernement fédéral avait pensé de celui que nous lui avons soumis. Comme je le craignais, mon interlocuteur s'est réfugié dans les généralités : l'esprit de notre plan avait été approuvé, car il reposait sur l'idée, également retenue ici, de l'internationalisation. Mais je n'ai pu

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 130-140).

faire dire à M. Hallstein si son gouvernement irait jusqu'à préconiser une internationalisation de la gestion ou s'il se bornerait à réclamer un contrôle international de la liberté du trafic. Sur ce point essentiel, la délégation allemande ne veut évidemment pas se prononcer prématurément.

Passant ensuite à certains points qui touchent plus spécifiquement l'Allemagne, le secrétaire d'État a pris avec une certaine désinvolture l'intention, manifestée par le gouvernement de Pankow, d'envoyer une délégation à Londres. Le gouvernement britannique — m'a-t-il dit — a déjà fait savoir qu'une telle délégation ne serait pas admise.

Quant au risque de voir la D.D.R. reconnue par certains états arabes, M. Hallstein a admis que ces états disposent effectivement là d'un moyen de pression sur la République fédérale. Plusieurs d'entre eux avaient même tenté d'en user, au cours de ces derniers jours. Mais l'office des Affaires étrangères était décidé à ne pas se laisser impressionner.

Mon interlocuteur ne s'est pas laissé aller à des pronostics sur le développement de la Conférence. Il reconnaît que Nasser s'est montré assez habile en réduisant de quelques degrés son arrogance et en employant dans sa dernière communication [1] le langage des juristes. Mais ce ton plus modéré peut s'expliquer, aussi, par le fait qu'il n'aurait pas trouvé, auprès de Moscou et de New Delhi, tout l'appui escompté. Bien menée, la Conférence devrait pouvoir aboutir en huit jours à l'élaboration d'une proposition à soumettre au gouvernement du Caire. M. Hallstein approuvait vivement, pour sa part, la procédure qui consistera à réserver aux contacts individuels toutes les matinées. Il était plutôt opposé à l'idée de faire intervenir les Nations Unies, auprès desquelles l'Allemagne n'est pas représentée et qui, sous peine de se déconsidérer, pouvait difficilement courir le risque d'un deuxième échec, dans l'affaire de Suez. Enfin, M. Hallstein a paru écarter l'idée que la conférence de Londres pût être mise à profit pour discuter d'autres problèmes, celui de la réunification de l'Allemagne par exemple. Selon lui, il y a intérêt à limiter la Conférence à son objet propre et à éviter, en particulier, qu'elle ne s'étende au statut d'autres voies maritimes d'intérêt international : Panama, Kiel, détroits danois et de la mer Noire.

[1] Dans sa réponse du 12 août à l'invitation à se rendre à la conférence de Londres, le chef d'État égyptien réfutait l'opinion selon laquelle le contrat de concession du canal de Suez et la convention de Constantinople étaient liés, et proposait la réunion d'une conférence internationale réunissant tous les usagers du Canal et les ex-signataires de la convention de 1888 afin de réviser cette dernière.

122

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 374. *Budapest, 14 août 1956*[1].

Lorsque j'étais à Belgrade, le jour de la chute de Rakosi[2], j'y ai entendu dire que celui-ci allait adresser une lettre d'excuses à Tito.

Il n'était guère douteux, depuis lors, que sinon Rakosi lui-même, en tout cas ses successeurs à la direction du parti des travailleurs hongrois, avaient discrètement fait amende honorable pour le passé.

Janos Kadar qui, parce qu'il fut jadis persécuté pour « titisme », semble être devenu le « poulain » de Belgrade dans la course déjà engagée à la succession de Gerö, vient de révéler publiquement ce qu'il en est dans un discours prononcé dimanche dernier en province.

« C'est notre parti qui a pris l'initiative de rétablir les bons rapports entre le parti des travailleurs hongrois et l'Union des communistes yougoslaves. Notre Comité central a exprimé ses sincères regrets du fait regrettable qu'à l'époque où les rapports n'étaient pas normaux, nous avons, en conséquence de certaines provocations et de certains faits qui nous ont induits en erreur, porté contre les camarades yougoslaves des accusations qui, plus tard, se sont avérées des offenses et des calomnies injustes et non motivées. Nous avons confiance dans le fait que grâce aux bonnes intentions dont font preuve les deux parties, les relations hongro-yougoslaves seront à nouveau fraternelles et dignes de communistes. »

(1) Par courrier.
(2) Le 18 juillet : voir ci-dessus le n° 68 (et note).

123

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 4209 à 4220.
Priorité. Réservé.

Rabat, 14 août 1956, 16 h.

(Reçu : 16 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n° 4155 [1].

Comme nous en étions convenus, j'ai eu ce matin un entretien à la présidence du Conseil avec le président Bekkaï. Le vice-président du Conseil, M. Zeghari, a participé à notre conversation.

Si Bekkaï et Si Zeghari m'ont exposé de nouveau la gravité de la situation sociale qui résultait de l'accroissement rapide du chômage et la nécessité de mettre en œuvre sans tarder un programme de travaux qui contribueraient en même temps à améliorer la conjoncture économique.

J'avais engagé vendredi dernier le président du Conseil à envisager avec sang-froid les problèmes qui se posent au gouvernement marocain et à chercher, en coopération avec nous, à en tirer pour l'avenir des données constructives. Je l'ai trouvé plus calme aujourd'hui. Manifestement, ces deux journées de repos avaient eu un effet bienfaisant. Nous avons examiné certains aspects précis des problèmes en cause. M. Zeghari avait d'ailleurs apporté ses dossiers.

D'après les chiffres cités par mes interlocuteurs, le nombre des chômeurs officiellement recensés atteindrait au total 120.000. L'effervescence déjà grande tendrait à s'accentuer parmi eux. Si Bekkaï m'a indiqué que le matin même, une nouvelle manifestation avait eu lieu devant les services municipaux de Rabat. (J'avais moi-même croisé, en me rendant à la présidence du Conseil, les manifestants qui se dirigeaient vers le ministère de l'Intérieur gardé par des mokhazenis armés). Le président Bekkaï m'a déclaré qu'il lui fallait prendre d'urgence des décisions pour remédier à cet état de choses. S'il ne pouvait compter sur

[1] Par télégramme nos 4155-4165 du 11 août, non reproduit, le chargé d'affaires indiquait s'être entretenu la veille avec le président Bekkaï qui, fatigué, avait parlé « avec exaltation » des graves difficultés financières et sociales auxquelles se heurtait le Cabinet. Le président du Conseil marocain s'était plaint de ne pas trouver de la part de la France une compréhension suffisante dans les conversations sur l'aide au budget d'équipement où les conditions posées par Paris blessaient les susceptibilités d'un état dans une « crise de nationalisme aigu ». Il avait mis en cause l'héritage onéreux du Protectorat. Dans la nécessité d'obtenir 30 à 35 milliards, il lui fallait rechercher une solution « partout et à n'importe quel prix »; il pourrait être amené à changer totalement son orientation politique, à démissionner. M. Lalouette lui rappelait le concours de la France à l'équipement de l'armée royale, l'aide française de 23 milliards, déplorait les campagnes violentes contre l'armée française, les actes arbitraires contre des ressortissants français, ainsi que l'insécurité générale, l'indiscipline des ouvriers marocains, qui conduisaient des entreprises françaises à fermer. Une nouvelle conversation était prévue entre les deux hommes.

une aide immédiate de notre part, il serait obligé par les circonstances de tenter ailleurs un emprunt et aussi de dégager les crédits nécessaires en réduisant le budget de fonctionnement, ce qui entraînerait entre autres une compression du nombre des fonctionnaires.

J'ai demandé des précisions sur le programme auquel le gouvernement marocain avait songé pour les semaines à venir. M. Zeghari m'a dit que 5 milliards seraient indispensables, qui seraient ainsi répartis :

— 2 milliards pour la construction de routes et de chemins tertiaires;
— 1 milliard 750 millions pour l'habitat urbain;
— 1 milliard 250 millions pour les centres ruraux.

Comme le Président et le vice-Président invoquaient l'esprit de coopération et le principe même de l'interdépendance auquel, m'ont-ils dit, le gouvernement marocain entendait demeurer loyalement et sincèrement fidèle, je leur ai rappelé que la France s'était constamment montrée au cours des derniers mois disposée à aider le nouveau Maroc dans le sens même de cette interdépendance et que les résultats des pourparlers que le ministre du Travail et le ministre de l'Agriculture venaient d'avoir avec le gouvernement français en étaient de nouvelles preuves.

J'ai ajouté que d'accord avec le conseiller financier, j'avais transmis à Paris, en les appuyant, les demandes de M. Benjelloun visant à obtenir aussi rapidement que possible la disposition de 6 milliards et que j'espérais avoir une prompte réponse à ce sujet.

Je n'ignore pas que l'ouverture des 2 milliards supplémentaires qui nous sont demandés reviendra à faire financer par la France les dépenses d'un secteur de « relance économique » (domaine social), exclu à dessein lors de la détermination du montant de l'aide française. L'octroi de ce nouveau crédit équivaudrait donc à un engagement de relever d'autant le plafond de cette aide.

Dans mon télégramme n° 4002 [1], j'avais suggéré, à l'instigation de M. de Montrémy, de prévoir l'imputation éventuelle de ces fonds sur les 16 milliards de charges communes.

Le président Bekkaï m'a dit que s'il en était besoin, il serait prêt à se rendre lui-même à Paris pour exposer à M. le Président Guy Mollet, à M. Ramadier et à vous-même, les incidences politiques — qu'il juge très sérieuses — des problèmes économique et financier. Il ne doute pas que s'il était amené à démissionner en raison de ces problèmes, la formation gouvernementale qui succéderait à son cabinet adopterait une orientation bien différente de la sienne, qui compromettrait le développement, sinon les bases mêmes de l'interdépendance.

Je crois devoir marquer qu'au cours de cet entretien, mes deux interlocuteurs ont observé une attitude ouverte, faisant appel en termes justes, parfois émouvants, à l'amitié de la France. J'ai eu le sentiment que l'un et l'autre concevaient peut-être plus nettement aujourd'hui tout

[1] Du 7 août, ci-dessus analysé sous le n° 117 (note).

l'avantage que présentait pour le Maroc une solution d'interdépendance fondée sur une communauté d'intérêts économiques et financiers. « La France nous a donné l'indépendance a dit Si Bekkaï, qu'elle ne nous laisse pas seuls avec notre indépendance. Sans son concours, celle-ci deviendrait bientôt vide de sens. Nous l'avons choisie comme partenaire. »

Ses collaborateurs m'ont exprimé leur conviction que si nous comprenions l'impératif politique auquel Si Bekkaï était soumis, il serait possible de trouver une formule transactionnelle pour l'affectation des crédits et le contrôle de cette affectation qui à la fois satisferait le gouvernement et le Parlement français et permettrait au président Bekkaï de ne pas perdre la face devant l'opinion marocaine.

Le Conseil de cabinet se réunit cet après-midi. Il se consacrera précisément à l'examen des problèmes économiques et financiers et étudiera également le projet français d'une convention d'établissement. Des contre-propositions marocaines seront sans doute préparées.

J'indique enfin que dans la seconde partie de mon entretien avec le président et le vice-président du Conseil, j'ai abordé la question des mesures d'expulsion prises par le directeur général de la Sûreté marocaine, à l'encontre de ressortissants français [1], ainsi que celle des décisions surprenantes dont ont été l'objet 275 policiers français [2].

Je rends compte de cette partie de notre entretien par communications séparées [3].

[1] Deux Français, MM. Laîné et Pawlowski, avaient été accusés à la fin de juillet d'avoir insulté un officier marocain à Safi; ils furent expulsés dans la nuit du 31 juillet au 1er août. À la suite d'un attentat à Taza, dans la nuit du 27 au 28 juillet, deux autres Français étaient déférés aux juridictions compétentes pour détention illégale d'armes de guerre; le gouvernement prit à l'encontre de l'un d'eux un arrêté d'expulsion.

[2] Le directeur général de la Sûreté, M. Laghzaoui, faisait savoir à l'ambassade de France qu'un certain nombre de policiers français étaient mis en disponibilité à compter du 1er août, qu'ils cesseraient de percevoir leur traitement et devraient avoir regagné la France le 1er septembre.

[3] Par télégramme nos 4282-4296 du 16 août, non reproduit, le chargé d'affaires, se référant à ses télégrammes nos 4155 et 4209, indiquait avoir appris confidentiellement que le Conseil de cabinet qui s'était tenu dans l'après-midi du 13 août avait été « orageux ». Plusieurs ministres, notamment parmi les représentants de l'Istiqlal, avaient contesté l'importance de l'effort français, déclarant que l'aide apportée par Paris au budget d'équipement « comportait ... plus de promesses que de certitudes » et que ces promesses étaient assorties de conditions difficilement conciliables avec la souveraineté du Maroc. Si Bekkaï, qui avait reçu M. Émile Roche, lui avait exposé les mêmes préoccupations qu'à M. Lalouette, et avait repris le chiffre de 30 milliards indispensables à la réalisation du programme d'équipement. M. Émile Roche avait trouvé son interlocuteur soucieux des divisions politiques et de l'aggravation de la situation économique et sociale, désireux de se rendre à Paris si besoin en était et prêt à donner, en contrepartie de résultats financiers, des garanties politiques et juridiques. Quant au Sultan, il considérait un profond remaniement ministériel comme inéluctable, enclin à concevoir un cabinet d'où le P.D.I. serait éliminé et où des ministres indépendants — choisis en réalité par lui-même — compenseraient l'influence de l'Istiqlal. Tandis que l'annonce de l'arrivée d'Allal el Fassi pour présider le Conseil national de l'Istiqlal frappait le Sultan et Si Bekkaï, on évoquait dans les couloirs de la présidence du Conseil l'éventualité d'un revirement radical de la politique marocaine si la France demeurait trop fermée aux sollicitations chérifiennes.

124

Compte rendu
d'une conversation franco-britannique préliminaire à la conférence de Londres

Paris, mardi 14 août 1956, 16 h [1].

Le Ministre assiste à la troisième conversation.

1. *L'ambassadeur de Grande-Bretagne* demande au Ministre s'il est d'accord sur la définition des objectifs de l'éventuelle action franco-britannique dans la zone du Canal.

M. Christian Pineau donne son accord aux termes du document que les Britanniques nous ont remis lors du premier entretien [2].

Sir Gladwyn Jebb signale une modification apportée à ce texte. Les droits de passage seront versés, durant toute la période d'occupation, à un compte bloqué et non pas au compte de l'ancienne compagnie. Il ne faut pas, en effet, donner l'impression, à aucun moment, que nous intervenons pour défendre les intérêts de la Compagnie. Il faudrait du reste, si possible, arriver à constituer, avant même le débarquement, un organisme international qui serait mis en place ultérieurement.

M. Christian Pineau approuve ce changement.

2. *Israël.*

Sir Gladwyn Jebb déclare que son gouvernement estimerait préférable de ne pas mettre en difficulté le gouvernement égyptien qui remplacerait celui de Nasser en l'obligeant à prendre immédiatement position sur le problème israélien. Il risquerait, en effet, de perdre tout crédit dans les autres pays arabes. Dans l'éventualité d'un règlement du conflit israélo-arabe, Londres se demande s'il ne faudrait pas prévoir

[1] Le compte rendu de cette conversation (mentionnée comme la troisième d'une série) a été retrouvé dans les archives du Secrétariat général. Il manque en revanche celle des deux premières conversations.

[2] Dans le télégramme n° 3534 du 16 août, non reproduit, le ministre français des Affaires étrangères, en transmettant à Paris le compte rendu de la première journée de travail de la Conférence, soulignait qu'il était apparu clairement que les projets de règlement et d'ordre du jour proposés par la délégation britannique et modifiés ne pourraient être adoptés par la Conférence. En conséquence, le secrétaire d'État américain et le secrétaire au Foreign Office s'étaient trouvés d'accord pour éviter une longue discussion en donnant tous pouvoirs au Président pour mener la discussion conformément à la procédure adoptée aux Nations Unies. C'était dans ces conditions que s'était déroulé le débat du matin du 16 qui avait donné la présidence au ministre britannique.

certaines *modifications* de frontière, qui pourraient d'ailleurs être en quelque sorte symboliques, au profit des Arabes.

M. Christian Pineau aimerait mieux que soient envisagés des *échanges* de territoires, notion plus acceptable pour Israël. Il indique que si l'on cédait, par exemple, à Israël l'île de Tiran dans le golfe d'Akaba, cela permettrait sans doute au gouvernement de M. Ben Gourion de céder à son tour certaines portions de territoire aux Arabes.

Sir Gladwyn Jebb demande si M. Pineau est bien d'accord sur la nécessité de ne plus livrer, pour le moment, des quantités importantes d'armes à Israël.

M. Christian Pineau précise que sir Anthony Eden ne lui avait pas paru hostile à toutes livraisons d'armes à condition qu'elles fussent faites secrètement, sans passer naturellement par le N.E.A.C.C.

3. *Pacte de Bagdad.*

L'ambassadeur de Grande-Bretagne souligne que son gouvernement souhaite que tous les malentendus qui ont pu se produire dans le passé entre les politiques française et britannique en Moyen-Orient soient dissipés. Il a cru comprendre d'ailleurs que nous désirions nous-mêmes jeter les fondements d'une politique franco-britannique à long terme. C'est dans cet esprit qu'il parle à nouveau du pacte de Bagdad dans lequel le gouvernement de Londres voit le modèle des relations futures entre l'Occident et les pays du Moyen-Orient. Cet organisme ne comporte pas de bases étrangères. C'est une association sur un pied d'égalité. Elle a, au surplus, l'avantage de n'être pas axée sur l'Islam, puisqu'elle unit des pays musulmans orthodoxes tels que l'Irak et le Pakistan à la Turquie laïque et à l'Iran hérétique.

Le gouvernement britannique estime qu'il pourrait y avoir intérêt à essayer de faire accéder le futur gouvernement égyptien à cette organisation qui peut non seulement servir à organiser la défense du Moyen-Orient contre une éventuelle agression soviétique, mais promouvoir aussi une efficace coopération économique pour tous les pays de cette partie du monde.

M. Christian Pineau voit deux inconvénients principaux à l'extension du pacte de Bagdad :

1° En ce qui concerne le Maghreb, il estime que les pays qui le composent doivent être orientés vers l'Occident et détournés autant que possible de l'Orient. Cela correspond d'ailleurs à la vocation réelle de ces pays;

2° Il rappelle que le pacte a eu pour effet de pousser les Russes à s'immiscer dans les affaires du Moyen-Orient. C'est là un fait accompli et il n'y a pas à y revenir. Mais il serait imprudent de chercher à étendre prématurément le pacte.

Il n'y a pas intérêt, d'ailleurs, à réaliser l'unité du monde arabe; c'est ce que Nasser veut faire. Si le dictateur égyptien disparaît, il ne faut pas ressusciter ses desseins.

Il convient donc de ne pas pousser la Tunisie et le Maroc dans cette direction et de conserver également au Liban sa personnalité et son caractère original qui doivent le laisser à l'écart du monde arabe.

4. *Algérie.*

M. Christian Pineau indique qu'il parlera de l'Algérie au Conseil des ministres de demain. Il espère qu'une proposition pourra être faite à ce sujet, dans un proche avenir, par le gouvernement français.

Sir Gladwyn Jebb déclare que l'Algérie est une affaire purement française. Mais il est certain que si, avant le débarquement, un geste pouvait être fait par le gouvernement français, ce geste aurait une portée et des répercussions immenses dans le Moyen-Orient et dans tout le monde arabe.

125

Note de la Direction générale politique [1]

Position française à la conférence de Londres

Paris, 14 août 1956.

La délégation française à la conférence de Londres compte défendre la position suivante :

I. Ce que la France recherche, c'est, à l'exclusion de toutes satisfactions purement formelles, l'obtention de garanties *effectives* de la liberté de transit par le Canal.

Ni au point de vue politique, ni au point de vue économique, ni au point de vue technique, le gouvernement égyptien n'est en mesure d'offrir ces garanties.

II. Seule une *gestion* internationale du Canal peut donner les garanties *effectives* que nous recherchons. C'est, en effet, par le fonctionnement quotidien du transit, par l'entretien et le développement des installations, par la réglementation des péages et autres formalités que peut se trouver assuré :

— la non-discrimination des pavillons et des marchandises;
— l'égalité de traitement pour les facilités de passage;
— des conditions économiques et financières favorables;
— un juste équilibre des intérêts des usagers et de ceux de l'Égypte;
— un dédommagement équitable de la Compagnie.

[1] Rédigée pour le Ministre par M. Étienne de Crouy-Chanel, directeur général adjoint des Affaires politiques.

III. La thèse française prévoit la création d'une autorité internationale à but désintéressé et ne recherchant pas de bénéfice.

Cette autorité comportera :

— un conseil de représentants des puissances les plus intéressées à la navigation et au commerce;

— un comité de contrôle et de gestion, organisme technique;

— une direction générale;

— des services techniques recrutés par préférence parmi les agents de l'ancienne compagnie.

Cette disposition, ainsi que l'attribution à la France d'un siège permanent, semble de nature à maintenir une présence française effective dans cette œuvre créée par nous.

L'autorité internationale recevra des pouvoirs spéciaux pour lui permettre d'assurer sans entrave la liberté de passage. Si la question est soulevée, des liens pourraient être établis entre l'autorité internationale et les Nations Unies.

IV. Il n'est pas exorbitant qu'une conférence, même restreinte, soit chargée de mettre sur pied un accord international de ce genre. C'est la France et l'Angleterre qui ont préparé la convention de 1888 sur la liberté de navigation dans le Canal. L'accord serait ensuite ouvert à l'adhésion de tous les états qui souhaiteraient y participer.

La France compte donc écarter l'idée qu'une conférence plus large est nécessaire.

Elle marquera également que l'internationalisation du Canal ne constitue pas un précédent et porte, par conséquent, atteinte à l'honneur national égyptien. Des systèmes plus ou moins complets de contrôle ou de gestion internationale existent dans d'autres cas (Rhin, Danube, phares divers, etc.).

V. La délégation française s'efforcera de recueillir l'appui du plus grand nombre de délégations possible, et notamment des délégations anglaise et américaine avec lesquelles elle agira en pleine solidarité, pour faire prendre, par la Conférence, à une majorité qualifiée, les décisions nécessaires sur la création, les buts, les pouvoirs et la structure de l'autorité internationale qu'elle préconise.

126

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 3528 à 3533. Réservé. *Londres, 16 août 1956, 20 h.*

(Reçu : 20 h. 15.)

De la part de M. Pineau.

La première séance de la Conférence [1] a été consacrée à des questions de procédure. Successivement ont été examinés des problèmes relatifs à la présidence, au régime intérieur et à l'ordre du jour.

La présidence des travaux de la Conférence a été dévolue à M. Selwyn Lloyd. Le délégué soviétique avait proposé pour cette fonction M. Krishna Menon, mais celui-ci a appuyé la candidature du ministre britannique.

Une longue discussion s'est ensuite engagée à propos du règlement, M. Selwyn Lloyd ayant proposé l'adoption du règlement intérieur des Nations Unies. Cette thèse a été vigoureusement combattue par les délégués indien, soviétique, cingalais et indonésien. M. Chepilov a critiqué la manière dont la Conférence avait été convoquée. Il a regretté que l'Égypte n'ait pas été consultée dès l'origine et il a déploré l'absence de certains pays comme la Hongrie, la Tchécoslovaquie, l'Autriche, la D.D.R. et la République populaire de Chine. Il s'est élevé contre certains préparatifs militaires qui ont précédé la présente réunion [2]. Enfin, il a déclaré que la Conférence, n'étant pas suffisamment représentative, ne saurait prendre des décisions quant au fond; et que, par conséquent, aucun mode de votation ne pourrait être adopté. Il a marqué toutefois que cette conférence pourrait constituer la première étape d'un règlement acceptable pour tous les pays intéressés, y compris l'Égypte.

M. Krishna Menon a, lui aussi, insisté sur l'impossibilité dans laquelle se trouvait la Conférence de prendre des décisions par un vote majoritaire. Dans ces conditions, a-t-il conclu, il ne saurait être question d'adopter le règlement des Nations Unies.

Le délégué indonésien a repris cette argumentation; l'organisation des Nations Unies est une institution universelle, tel n'est pas le cas de la présente conférence pour laquelle, par conséquent, il n'est pas possible

(1) Qui eut lieu le même jour, à partir de 11 heures.

(2) Sur ces préparatifs, voir ci-dessus le n° 115 (note).

de prévoir une procédure de vote majoritaire. Le représentant de Ceylan a insisté sur l'idée que le simple fait de prévoir une procédure de vote impliquait la possibilité pour cette conférence de prendre des décisions. Or, tel n'était pas le but des travaux de Lancaster House.

Je me suis attaché à réfuter l'argumentation de M. Chepilov. J'ai montré que la convocation des différents pays membres de cette conférence avait été faite selon des critères objectifs. J'ai tenu à préciser que la présence de l'Allemagne de l'Ouest reposait sur des fondements solides (déclaration du 19 septembre 1950 [1] et confirmation par elle en 1953 des engagements pris en 1888) et que nous ne reconnaissions que le seul gouvernement fédéral. J'ai déclaré que nous avions à rechercher en commun une solution pratique à un problème concret, à savoir le problème de la libre circulation du Canal. En ce qui concerne la procédure de vote, j'ai insisté sur la nécessité dans laquelle nous nous trouvions de dégager, à propos de certaines questions, la volonté des membres de la Conférence. Nous devons, ai-je déclaré, « pouvoir nous compter sur un certain nombre de points ».

M. Selwyn Lloyd a finalement proposé que la question du vote ne soit pas tranchée dès aujourd'hui; il a suggéré que les discussions puissent s'engager le plus rapidement possible et que la Conférence décide, à propos d'un problème qu'elle aura discuté, de la possibilité de prendre en la matière une décision. Cette manière de voir a été approuvée.

Le ministre britannique a enfin proposé, sans rencontrer l'opposition de ses collègues, que la Conférence se passe d'ordre du jour.

Les prochaines réunions auront lieu cet après-midi, vendredi et samedi à 14 h. 45.

127

COMPTE RENDU

Conversation du Ministre avec M. Krishna Menon
(16 août 1956, 17 h. 30) [2]

J'ai reçu cet après-midi M. Krishna Menon.

J'ai exposé au délégué de l'Inde les raisons pour lesquelles la décision unilatérale du colonel Nasser était inacceptable pour le gouvernement français. J'ai précisé que ce dernier ne niait pas le droit qu'avait le

[1] Dans leur déclaration du 19 septembre 1950, les ministres des Affaires étrangères de France, du Royaume-Uni et des États-Unis, réunis à New York, avaient défini les principes généraux qui devaient guider leurs gouvernements au cours de la prochaine étape de leurs relations avec l'Allemagne fédérale.

[2] Qui avait lieu en marge de la conférence de Londres.

gouvernement égyptien de procéder à la nationalisation du Canal lui-même, des installations situées sur le sol égyptien et des immeubles appartenant à la Compagnie; par contre, la nationalisation du « fonds de commerce » et celle des avoirs à l'étranger posaient des problèmes très délicats et, si l'on admettait la validité d'une pareille décision, on pourrait admettre également le droit qu'aurait par exemple le gouvernement suisse de nationaliser la Banque des règlements internationaux. J'ai également fait valoir nos préoccupations pour l'avenir en ce qui concerne les tarifs et le respect du principe de la liberté de passage, ainsi que le bon fonctionnement du Canal.

M. Krishna Menon a répondu que son gouvernement désapprouvait la méthode utilisée par le colonel Nasser, mais reconnaissait le droit qu'il avait de nationaliser le Canal, bien égyptien. Il désapprouvait également la vivacité des réactions de la Grande-Bretagne et de la France, ce qui ne l'empêchait pas de souhaiter s'entremettre pour trouver une solution acceptable par tous.

J'ai interrompu mon interlocuteur pour marquer que nos préparatifs militaires ne dénotaient pas d'intentions agressives. Ils avaient pour objet de nous mettre en mesure de protéger, en cas de nécessité, nos nationaux résidant en Égypte, y compris les employés du Canal, menacés dans leur liberté par le gouvernement égyptien et peut-être dans leur personne et dans leur vie par une foule qu'excitaient les discours de Nasser.

La nationalisation du Canal n'avait pas, a repris M. Menon, profondément modifié la situation antérieure, elle ne mettait pas en cause les principes définis par la convention de 1888 et il ne voyait pas pourquoi l'Égypte ne saurait assurer le fonctionnement de cette voie de navigation internationale à la satisfaction de tous ses usagers.

La solution doit être recherchée sur le terrain pratique. Elle doit être empirique. Si l'on s'attache à faire admettre le principe de l'internationalisation, il n'y a pas de raison de ne pas étendre l'application de ce principe à d'autres voies de passage, par exemple à Panama et aux Dardanelles, et l'on se heurtera à des difficultés insurmontables. Mieux vaut établir l'inventaire de ce que l'on veut obtenir : stabilité des tarifs, fonctionnement satisfaisant, liberté de passage et enfin association, sous une forme à trouver, des usagers aux décisions à prendre quant au fonctionnement du Canal et à l'amélioration des installations.

Pour être satisfaisante, toute solution devrait être librement acceptée par le gouvernement égyptien.

J'en ai convenu, mais en faisant remarquer que le gouvernement égyptien pourrait monnayer les sacrifices qui lui étaient demandés et que notre proposition était à cet égard satisfaisante pour lui puisqu'elle lui assurait, à terme, la totalité des bénéfices réalisés. Mais nous avions besoin de garanties contre l'arbitraire.

M. Krishna Menon a alors fait valoir que les reproches de discrimination adressés au colonel Nasser en ce qui concerne les bateaux israéliens ne dataient pas de la nationalisation, car il y avait huit ans que le droit de passage avait été refusé à ces navires.

En fait, il convenait de remarquer que cette décision de discrimination avait été prise et maintenue par le colonel Nasser moins pour la protection de l'Égypte (qui se considère toujours en guerre contre Israël) que pour donner satisfaction à l'opinion arabe dans son ensemble.

J'ai relevé cette affirmation qui soulignait les ambitions de Nasser et j'ai fait remarquer à M. Menon que si le droit de passage était refusé aux navires israéliens pour apaiser l'opinion arabe, il pourrait être refusé demain aux navires français si cette même opinion prenait plus violemment fait et cause contre nous à propos de l'affaire algérienne. Cet argument a laissé mon interlocuteur sans réponse. Mais il a repris son plaidoyer en faveur d'une solution pacifique dont je l'ai assuré qu'elle était souhaitée par tout le monde.

M. Menon m'a alors fait un tableau de l'importance des mouvements nationalistes arabes et m'a demandé d'en tenir compte. Je lui ai répondu que sans méconnaître l'importance de la valeur de ces mouvements, je déplorerais que les pays que nous cherchons précisément à aider au moyen de la mise en œuvre d'un plan d'assistance aux nations sous-développées prissent l'habitude de considérer comme une victoire sur le colonialisme la simple répudiation de leurs engagements.

En conclusion de l'entretien, M. Menon a indiqué qu'il ne pensait pas que la Conférence puisse aboutir à un résultat, mais seulement montrer la voie vers une solution. Son gouvernement s'emploierait dans ce sens.

Le délégué indien a déclaré sur le pas de la porte à celui de mes collaborateurs qui le reconduisait : « Nos points de vue sont diamétralement opposés ».

128

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 3535 à 3554. Réservé. *Londres, 17 août 1956, 11 h. 30.*

(Reçu : 12 h. 10.)

De la part du président Pineau.

La deuxième séance de la Conférence [1] a été consacrée aux interventions des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de Suède, du Portugal, d'Italie et d'Indonésie.

Dans une intervention énergique dont tous les termes étaient pesés, M. Dulles a tenu d'abord à montrer le caractère international du problème du canal de Suez. Il a fait remarquer qu'il s'agissait d'une voie

[1] Qui eut lieu le 16 août, à partir de 15 heures.

navigable d'importance capitale pour toutes les nations et vitale pour certaines d'entre elles. Il a souligné que le régime de gestion du Canal antérieur au 26 juillet 1956 était international, tant en droit, par une combinaison étroite des conventions de 1866 et de 1888 [1], qu'en fait, par la façon dont la gestion était opérée. Il a montré que le caractère international du Canal avait été reconnu depuis le début. Il a cité à cet égard l'appel des capitaux internationaux pour le financement de sa construction, la constitution d'une compagnie universelle pour sa gestion, sanctionnée par la convention du 22 février 1866. Il a ajouté enfin que le système de gestion internationale se trouvait incorporé dans la convention de 1888, comme en fait foi son préambule, pour devenir partie intégrante du système défini par ce traité qui garantit la liberté de navigation en tout temps pour tous les navires de toutes les nations.

Enfin, a-t-il dit, la Compagnie a toujours géré le Canal de manière compétente et efficace au profit de toutes les nations. Or, le colonel Nasser a, par un acte unilatéral et sans consultation internationale préalable, nationalisé la Compagnie : sans doute a-t-il présenté cette mesure comme une réponse au refus anglo-américain à contribuer au financement du barrage d'Assouan. Mais le 12 août [2], il a lui-même avoué qu'il songeait depuis deux ans et demi à prendre une telle mesure. Le colonel Nasser, au surplus, a signifié son intention d'utiliser le Canal à des fins nationales égyptiennes.

On peut donc mettre en doute la valeur de ses promesses sur le maintien de la liberté de transit, de droits de passage raisonnables et d'un fonctionnement efficace : le gouvernement égyptien pourrait ralentir ou empêcher le passage par le Canal et s'en servir comme d'un moyen de chantage à l'encontre des intérêts économiques vitaux de certaines nations.

La confiance internationale reposant sur un système qui combinait la convention de 1866 et celle de 1888 et les garanties tirées de la gestion même de la Compagnie se trouve donc ébranlée. Tous reconnaissent qu'il y a là un problème dont la solution doit être recherchée sans délai. Même le gouvernement égyptien et le gouvernement soviétique ont convenu de la nécessité de trouver une solution en proposant un nouveau traité international.

M. Dulles pense qu'il convient d'empêcher que la gestion du Canal puisse devenir un instrument politique au profit des intérêts de quelques nations ou groupe de nations que ce soit. Il ne s'agit pas non plus que

[1] Le firman du Sultan, du 22 février 1866, avait sanctionné les concessions du Khédive concernant le régime de la navigation sur le Canal. La convention du 29 octobre 1888 avait eu pour objectif de consacrer par un acte conventionnel le régime définitif en vue de garantir en tous temps et à toutes les personnes le libre usage du Canal et ainsi compléter le régime institué en 1866.

[2] Le chef de l'État égyptien confirmait alors sa décision de se tenir en dehors de la conférence de Londres et exposait ses projets de contre-conférence. Il refusait de renoncer à la gestion du Canal et réfutait l'opinion occidentale selon laquelle le contrat de concession et la convention de Constantinople étaient liés. Il proposait de réunir une conférence internationale où siégeraient tous les usagers sans exception et les ex-signataires de la convention afin de réviser cette dernière. Le nouveau traité serait enregistré à l'O.N.U.

telle ou telle nation remporte un succès de prestige. Il faut que la gestion du Canal offre des garanties permanentes aux usagers et les mette à l'abri de tout préjudice et de toute obstruction.

Tout en réservant l'aspect juridique du problème de la validité de la nationalisation et des droits de la Compagnie, M. Dulles estime qu'on peut trouver une solution pratique en partant du principe de la liberté de passage consacré par la convention de 1888 et en cherchant un système adéquat pour assurer sa mise en œuvre.

Il faut que ce système réponde aux objectifs suivants :

A. Assurer le fonctionnement efficace du Canal comme voie d'eau internationale, libre et sûre, conformément aux principes de la convention de 1888.

B. Mettre la gestion à l'abri de toute influence nationale quelle qu'elle soit.

C. Assurer le respect des intérêts et droits légitimes de l'Égypte dans la gestion du Canal, y compris le droit pour elle de recevoir une redevance juste et équitable.

D. Prévoir une compensation équitable pour la Compagnie.

En conséquence, M. Dulles propose un plan qui respecterait les grandes lignes suivantes :

A. Aux termes d'un traité, une autorité internationale, entretenant des liens avec les Nations Unies, assurerait la gestion du Canal conformément aux principes de la convention de 1888 et aux principes exposés ci-dessus. L'Égypte serait représentée au sein de cette autorité, mais celle-ci devrait échapper au contrôle d'un seul pays quel qu'il soit. Elle devrait être composée d'une façon telle qu'elle exerce ses responsabilités avec le seul but d'assurer le meilleur fonctionnement du Canal sans obéir à aucune considération politique en faveur ou à l'encontre de tel ou tel usager.

B. Un arrangement approprié assurerait à l'Égypte une redevance équitable qui tiendrait compte de tous les droits égyptiens légitimes et de la souveraineté de ce pays.

C. Cet arrangement prévoirait le paiement d'une compensation équitable à la Compagnie.

D. Enfin, tout différend portant sur les points C et D ci-dessus serait réglé par une commission arbitrale qui serait désignée par la Cour internationale de justice.

Un tel système n'entrave pas la souveraineté égyptienne dont les limites ont été définies par la convention de 1888, qui fait du Canal une voie d'eau internationale et non égyptienne.

M. Dulles a enfin insisté sur la nécessité de formuler à ce stade des propositions souples et de s'assurer du point de vue égyptien.

Intervenant à son tour, M. Unden considère que les trois Occidentaux ont été sages de reconnaître la nationalisation comme un fait accompli en dépit du fait que le gouvernement égyptien, en violant les termes de ses engagements, s'est exposé à des critiques justifiées : mais cet aspect

du problème peut être réglé si le gouvernement égyptien paie rapidement une compensation raisonnable aux actionnaires.

Par contre, M. Unden estime indispensable d'établir un système international efficace sur le Canal, qui tienne compte des droits égyptiens légitimes et du caractère international du système antérieur : il appuie donc les propositions de M. Dulles.

Il suggère toutefois d'établir entre le système envisagé et l'organisation des Nations Unies des liens dans les trois domaines suivants :

A. Le projet de la Conférence devrait être soumis à l'assemblée générale des Nations Unies.

B. Il faudrait prévoir des rapports annuels de l'Autorité devant l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social, qui pourraient émettre des recommandations.

C. Il faudrait prévoir enfin des dispositions permettant une révision éventuelle de l'accord original dans le cadre des Nations Unies.

Ceci étant, la conférence de Londres devrait aboutir à définir les grandes lignes d'un projet de statut pour le canal de Suez. Des négociations devraient être ensuite entreprises avec l'Égypte sur la base de ce projet.

M. Cunha a surtout insisté sur la liberté de transit et la nécessité de le garantir par un mécanisme international. Il approuve sans réserve les propositions de M. Dulles.

M. Martino a distingué entre le problème de la nationalisation et celui de la liberté du transit.

Sur le premier point, il s'est borné à faire des réserves sur la validité de la décision égyptienne de nationaliser une compagnie, certes de droit égyptien, mais répondant à des objectifs internationaux.

Sur le deuxième point, il a souligné l'importance du Canal pour le commerce de l'Italie et a marqué que le principe de la liberté de passage inscrit dans la convention de 1888 devrait être complété par un système international garantissant le fonctionnement efficace du Canal, son entretien et sa modernisation et la fixation des droits de passage en fonction des intérêts des usagers et du commerce international. M. Martino a réservé son accord sur les propositions de M. Dulles jusqu'au moment où il pourrait prendre connaissance du texte de la résolution qui serait établi sur ces bases.

M. Aboulgani, après avoir manifesté ses alarmes devant les préparatifs militaires britanniques [1] et sa conviction que tous les différends devaient ou pouvaient être réglés par des négociations, a souligné que son pays avait autant d'intérêt que les autres au maintien de la liberté de transit par le Canal. Il a cependant essayé de justifier la décision égyptienne de nationalisation en invoquant la souveraineté égyptienne sur le Canal, le caractère de droit égyptien de la Compagnie et le désir légitime de l'Égypte de profiter des ressources du Canal.

[1] Voir ci-dessus le n° 115 (note).

Il a plaidé que le litige entre la Compagnie et le gouvernement égyptien était un problème de droit interne qui pouvait être réglé par accord entre les parties avec, au besoin, le recours à un arbitre; quant à la liberté de transit, elle pouvait être assurée par la convention de 1888 qu'il suffirait de mettre à jour en supprimant les mentions anachroniques du Sultan et du Khédive et d'ouvrir à de nouveaux participants.

Enfin, il a fait remarquer que si l'on avait des doutes sur les garanties offertes par le gouvernement égyptien, il suffirait de faire confirmer ces garanties par d'autres pays.

Aucun autre orateur n'ayant demandé la parole et la discussion sur la procédure ayant été terminée ce matin, j'ai suggéré au président de la Conférence de renvoyer la suite des débats à demain 14 h. 45.

129

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 3566 à 3585. Réservé. *Londres, 17 août 1956, 22 h.*
(Reçu : 22 h. 15.)

De la part du président Pineau.

Dès l'ouverture de la séance d'aujourd'hui [1], j'ai exposé le point de vue français. Le texte de mon intervention vous est adressé par valise [2].

Les représentants de Norvège, d'U.R.S.S., de la République fédérale d'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, du Danemark, de la Turquie, de l'Espagne et de l'Iran ont ensuite pris la parole.

M. Lange a rappelé l'importance du Canal pour la navigation et le commerce norvégiens et indiqué que son pays avait le souci de voir établir des garanties solides pour la liberté de passage à travers le Canal ainsi que pour le maintien d'une gestion efficace capable d'assurer, dans de bonnes conditions, son fonctionnement, son entretien, et son amélioration.

Il a insisté sur deux points particuliers :

A. La nécessité de s'assurer dans l'administration du Canal du concours d'un personnel technique compétent, en particulier des pilotes.

[1] Avant cette troisième séance de la Conférence qui se tint le jour même à partir de 15 heures, avait eu lieu, à la résidence de l'ambassadeur de France, un entretien franco-soviétique dont le compte rendu est reproduit ci-après sous le n° 132.

[2] Reproduit en annexe au présent télégramme.

B. La nécessité d'établir des liens étroits entre la nouvelle organisation et les Nations Unies. Il a exprimé l'espoir que le nouveau régime pourrait s'insérer dans le cadre des Nations Unies.

M. Lange a exprimé, sous cette dernière réserve, son accord avec les propositions occidentales, mais il ne se prononcera formellement sur une solution pratique que le moment venu.

M. Chepilov s'est d'abord référé à la déclaration soviétique du 9 août [1] et a entendu replacer le problème dans le contexte de la situation politique internationale. Il a insisté sur la nécessité de favoriser le développement du processus de détente internationale actuellement en cours et les chances de l'établissement d'une coexistence pacifique stable, respectant les droits souverains des états. Il estime, en conséquence, que tous les litiges peuvent et doivent être réglés par des moyens pacifiques.

M. Chepilov a distingué dans le problème de Suez deux aspects : celui de la nationalisation et celui de la liberté du trafic.

A. En ce qui concerne la nationalisation, M. Chepilov a déclaré qu'il s'agissait d'une affaire entièrement de la compétence souveraine de l'État égyptien, et que ni cette conférence, ni aucune autre conférence internationale ne pourraient s'en occuper, sans se livrer à une ingérence dans les affaires intérieures de l'Égypte.

Il a plaidé la thèse selon laquelle, au point de vue du droit international, la nationalisation par un état des avoirs situés sur son territoire était une mesure légitime, que ces avoirs appartiennent aux citoyens de cet état ou à des étrangers; il a donc implicitement exclu la question de la légitimité de la nationalisation par un état des avoirs situés hors de son territoire. À l'appui de sa thèse, il a invoqué une résolution de l'assemblée générale des Nations Unies de décembre 1952, sur le droit de chaque état de disposer librement de ses richesses et ressources naturelles. Il a en outre invoqué les précédents de la nationalisation du gaz et de l'électricité en France en 1946 et souligné que cette mesure, sur le sol français, avait lésé non seulement des personnes physiques et morales françaises, mais également anglaises, belges et suisses. Il a insisté sur le fait que les gouvernements de ces trois pays avaient reconnu la légitimité de cette décision et passé des accords avec le gouvernement français pour obtenir une compensation équitable. Il a cité encore les nationalisations britanniques de 1947 qui ont également touché des intérêts étrangers sans qu'un traitement privilégié ait été accordé à ces derniers. Il a mentionné enfin la nationalisation par le gouvernement [mexicain] des compagnies pétrolières en 1938 et la reconnaissance par

[1] L'U.R.S.S. demandait un ajournement du projet de Conférence, jugeait la nationalisation entièrement légale et n'ayant rien à voir avec la liberté de navigation sur le Canal. Le gouvernement soviétique considérait comme un défi à la paix les mesures franco-britanniques. Toutefois, l'U.R.S.S. enverrait un représentant à la conférence de Londres.

le gouvernement américain en 1940 de la légitimité de cette mesure, qui affectait cependant des intérêts américains.

Il s'est efforcé de réfuter la thèse selon laquelle la Compagnie universelle du canal de Suez exerçait une fonction internationale, en faisant remarquer que le même concept devrait alors être appliqué au cas de toutes les entreprises importantes de navigation maritime ou aérienne internationales.

Enfin, il a fait observer que l'article 14 de la convention de 1888 stipulait que les dispositions de cette convention sur la liberté du trafic devaient subsister au-delà du terme de la concession.

Il s'est livré ensuite à certaines attaques, d'ailleurs modérées dans leur ton, contre l'intention prêtée aux puissances occidentales de maintenir l'Égypte dans un régime d'inégalité de droits et contre la gestion de la Compagnie, fondée sur une nouvelle convention de caractère colonialiste et préoccupée, selon lui, de servir les intérêts de la domination colonialiste en Égypte, plutôt que d'assurer la liberté du trafic. Il a en outre cité certains chiffres, d'ailleurs inexacts, sur la répartition des bénéfices de la Compagnie et sur le placement de ses réserves en vue de démontrer que l'Égypte ne tirait qu'un profit dérisoire de cette gestion.

B. En ce qui concerne la liberté du trafic, M. Chepilov a convenu volontiers de l'intérêt qu'en présentait le maintien pour de nombreux pays, et notamment la Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S

Il a reconnu que l'intérêt général des usagers exigeait la garantie qu'ils puissent librement utiliser cette voie d'eau, comme d'ailleurs toutes les autres voies d'eau d'importance internationale, pour le libre passage de leurs bateaux; il a critiqué la proposition tripartite du 7 août [1], tout en faisant remarquer qu'au cours de son discours de la veille, M. Dulles n'avait pas fait allusion à ce document et avait pris une position légèrement différente.

Selon lui, cette proposition serait contraire aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un état et aboutirait à restaurer, sous une autre enseigne, l'ancienne compagnie en octroyant des droits encore plus larges, et cette fois sans limite de durée aux capitaux étrangers, alors que la concession expirait dans un avenir prochain. Il a en outre indiqué que la question de la compensation à verser à la Compagnie relevait de la souveraineté égyptienne et que ce pays était libre de disposer comme il l'entendait des revenus du Canal.

Enfin, il s'est élevé contre les préparatifs militaires en France et en Grande-Bretagne qui pourraient aboutir à une violation de la paix dans le Proche et Moyen-Orient; le conflit ne serait pas isolé, mais s'étendrait à l'ensemble de cette région et même peut-être en dehors de celle-ci.

[1] Lire en fait : le (et non *du*) 7 août. Sur l'entretien en date de ce jour de l'ambassadeur de France à Moscou avec le ministre soviétique, voir ci-dessus le n° 116.

M. Chepilov a finalement proposé une solution internationale en vue d'établir des garanties solides pour assurer la liberté de navigation par le Canal et le fonctionnement efficace de celui-ci comme voie navigable, ouverte et libre; la recherche de cette solution devrait comporter la participation obligatoire de l'Égypte et la reconnaissance des intérêts légitimes de tous les usagers.

Il a offert de remplacer la convention de 1888 par une nouvelle convention internationale ou de la compléter par un accord qui garantirait la liberté de la navigation et le fonctionnement efficace du Canal, en faisant remarquer que l'Égypte était d'accord pour l'élaboration d'une convention de ce genre par une conférence compétente, groupant tous les états intéressés.

M. Chepilov a proposé que les principes suivants servent de base à un tel accord :

A. Le canal de Suez devrait être toujours libre et ouvert en tout temps aux navires de guerre et de commerce, sur la base de l'égalité en ce qui concerne les droits de navigation, de ports et d'une façon générale toutes les conditions de navigation.

B. L'Égypte s'engagerait à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la liberté de la navigation, protéger le Canal et ses installations contre toute atteinte, effectuer les travaux d'entretien exigés par le niveau de la technique moderne et les travaux d'amélioration nécessaires à accroître la capacité du transit.

En ce qui concerne le montant des droits de transit, il faudrait examiner la question avec l'Égypte en vue d'assurer leur stabilité; ils ne pourraient être éventuellement modifiés dans un sens ou dans un autre que pour des raisons tirées de la nécessité de maintenir un fonctionnement normal et rentable.

C. Il faudrait que les parties à la convention s'engagent à s'abstenir de toute atteinte à l'intégrité du Canal et n'apportent aucun dommage, ni au Canal, ni à ses installations. Le canal de Suez ne devrait jamais être le théâtre d'opérations militaires; ni le Canal, ni ses ports d'accès ne devraient faire l'objet d'entraves, ni de blocus.

On pourrait également discuter avec l'Égypte de l'institution d'une collaboration internationale pour l'application de cet accord sur la liberté de navigation.

M. Chepilov a exprimé l'espoir que la conférence de Londres pourrait aboutir à l'élaboration de principes généraux acceptables pour tous; s'il en était ainsi, il estime que l'on pourrait alors convoquer une conférence représentative des états intéressés en vue d'arriver à des résultats concrets. Le gouvernement soviétique appuie la proposition égyptienne de convocation à cette fin d'une conférence réunissant les parties à la convention de 1888 plus tous les autres usagers [1].

[1] Sur la proposition égyptienne, voir ci-dessus le n° 128 (note).

Enfin et surtout, le ministre soviétique a proposé que les questions concrètes relatives à la détermination de la composition, du lieu et du siège de cette conférence, soient confiées à une commission préparatoire qui comprendrait la participation des six pays suivants : Égypte, Inde, États-Unis, Grande-Bretagne, France et U.R.S.S.

Annexe

Texte du discours prononcé par M. Pineau à Lancaster House le 17 août 1956

Monsieur le Président,

Messieurs,

Vous ne serez pas surpris que la France attache un intérêt particulier au problème du canal de Suez. En tant que puissance maritime et puissance commerciale, son économie est liée à la vie du Canal et son approvisionnement en pétrole (12 millions de tonnes en 1955 par le Canal) constitue un élément vital.

Mais je voudrais rappeler aussi que c'est la France qui a conçu et réalisé le Canal contre tous les scepticismes, et que le peuple français a apporté une contribution décisive au financement de cette grande œuvre. Enfin mon pays, depuis quatre-vingt-sept ans, a joué le rôle principal dans la gestion du Canal. Mais ce rappel n'a qu'un caractère historique, et le gouvernement français n'entend nullement en tirer un argument particulier dans le problème qui nous occupe.

Je vous rappelle, d'autre part, qu'en ce qui concerne le gouvernement égyptien, la France a fait preuve, au cours de ces derniers mois, d'une extraordinaire patience; malgré les provocations multiples dont elle a été l'objet, malgré l'attitude prise par le colonel Nasser et ses interventions dans le problème algérien, nous avons tenu à conserver avec l'Égypte des relations pacifiques.

Nul ne peut donc prétendre que nous ayons manifesté pour notre part une attitude belliqueuse, et les attaques récemment dirigées contre la France n'étaient justifiées par aucun acte de sa part. Mais, là encore, il s'agit d'un rappel historique dont je n'entends pas tirer d'argument particulier.

Le seul problème qui se pose à nous est celui de la manière dont nous allons régler la question du canal de Suez après la nationalisation décrétée par le colonel Nasser.

Je me permets de souligner au passage que cette nationalisation et la manière dont elle a été réalisée ont fait l'objet, de la part de certains pays, d'approbations étayées sur des considérations beaucoup plus politiques que juridiques.

Le gouvernement français, non seulement n'a jamais contesté le principe des nationalisations, mais il en a réalisé un certain nombre sur son propre territoire. Toutefois, il s'agissait exclusivement de services publics d'intérêt national et aucun intérêt international ne se trouvait mis en jeu. Notre thèse est donc qu'un pays a parfaitement le droit de nationaliser des biens et installations situés sur son propre territoire, mais que, lorsque des intérêts internationaux sont en cause, le droit et la courtoisie exigent que des consultations préalables permettent de régler au mieux les intérêts des étrangers. Cette thèse est à notre avis encore beaucoup plus valable lorsqu'il s'agit, comme dans le canal de Suez, d'un service public international.

Il est très frappant, en effet, de constater que le colonel Nasser a nationalisé, non pas, ce qui [eût] été concevable, le Canal et ses installations, mais la Compagnie universelle du canal de Suez elle-même.

Or, cette décision ne tient aucun compte du statut très particulier de la Compagnie.

En effet, la Compagnie ressort de la loi égyptienne, de la loi française et du droit international.

Si cette compagnie est, par certains aspects, soumise à la loi égyptienne, elle reste par certains autres soumise aux lois françaises. Il s'agit en effet d'une société anonyme constituée selon le droit français, dont le domicile est à Paris et dont, le 25 juillet dernier,

le gouvernement égyptien reconnaissait encore que les litiges portant sur la vie interne de la société relevaient des tribunaux français.

Je rappelle quant aux aspects internationaux de la Compagnie que le Canal a été construit selon les règles d'une commission scientifique internationale; il a toujours été géré par un conseil d'administration international; il a été financé par des titres émis en cinq langues dans huit places internationales dont New York et Saint-Pétersbourg.

Ce sont là des traits anormaux pour une société qui serait seulement égyptienne. La société a donc un statut très particulier, que le gouvernement égyptien a d'ailleurs reconnu lui-même, puisque, depuis 1856, il a négocié cent accords, conventions, contrats, arrangements ou ententes avec la Compagnie, tant sur les douanes que sur le droit des sociétés, le contrôle des changes, le travail des employés, les taxes téléphoniques, etc.

Voulez-vous quelques exemples des cas où le gouvernement égyptien lui-même a reconnu le caractère international de la Compagnie ?

1° Il n'a pas soumis la Compagnie à la loi égyptienne sur les douanes;

2° Il n'a pas appliqué à la Compagnie la loi de 1947 sur le repatriement des avoirs;

3° Il n'a pas appliqué la loi du 29 juillet 1947 sur la composition des sociétés égyptiennes.

Enfin, les tribunaux égyptiens ont reconnu en ces termes l'aspect proprement universel de la Compagnie :

1° Tribunal d'Alexandrie : 4 juin 1925. Je cite : « Il apparaît très nettement de l'examen des textes que cette compagnie a une nature universelle »;

2° Cour d'Alexandrie : 18 juin 1931-26 septembre 1940. Je cite : « De cette double qualité de la Compagnie à la fois égyptienne et universelle ». Je cite encore : « Tandis que la Compagnie a la nationalité égyptienne, elle a en plus un caractère universel, il a été définitivement établi que cette compagnie est à la fois égyptienne et une compagnie universelle, comme l'indique son nom ». Je cite enfin : « D'autres entreprises ont un objet purement national, tandis que la Compagnie du canal de Suez a pour objet une entreprise d'un caractère universel avant tout, affectant les intérêts de toutes les nations ».

Tous les arrêts de la Cour d'Alexandrie, sans exception, ont repris la même thèse.

Pour notre part, nous l'acceptons volontiers et nous estimons que la Compagnie est égyptienne par le siège de ses activités, mais universelle par son objet. Il nous paraît donc que si, sous certaines réserves, le gouvernement égyptien avait le droit de nationaliser des terrains et des installations qui se trouvent sur son territoire, il ne pouvait aller plus loin.

La nationalisation du canal de Suez, telle que l'a décrétée le colonel Nasser porte en effet sur un trafic qui, d'après la convention de 1888, et du point de vue de l'intérêt de tous les usagers, est, et doit rester, international. Il y a donc innovation dans le fait que la responsabilité du transit appartient à un pays dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'apparaît pas particulièrement neutre dans ses sympathies et non plus à un organisme dont la neutralité politique apparaissait comme une garantie pour les usagers.

Nous n'entendons pas, sur ce point, revenir sur les droits de la Compagnie; sans doute, de toute manière, elles les eût perdus dans douze ans, mais à l'expiration de ce délai, tout permet de penser que les usagers auraient réclamé des garanties qui n'existent plus dans l'état présent des choses.

La nationalisation porte en outre sur le portefeuille de la Compagnie et ses avoirs à l'étranger; ceci pose un très sérieux problème de droit international sur lequel j'attire l'attention de la Conférence, en demandant aux délégués d'imaginer ce qui pourrait se passer si chaque gouvernement pouvait nationaliser les avoirs à l'étranger de toutes les sociétés de caractère international qui se trouvent sur son territoire.

Prenons, si vous le voulez bien, un exemple tout à fait comparable à celui de la Compagnie du canal de Suez, celui de la Banque des Règlements internationaux dont le siège est, vous le savez, à Bâle.

Si nous admettons le geste du colonel Nasser, nous devrions admettre le droit, pour la Suisse, de nationaliser la Banque des Règlements internationaux et de mettre la main sur tous ses avoirs à l'étranger, ce qui aurait les résultats les plus étonnants. Bien entendu, si j'ai cité cet exemple, c'est parce que je ne crains pas de donner à nos amis suisses une tentation irrésistible.

Cet exemple vous permet de comprendre quel danger il peut y avoir à ne pas respecter un certain nombre de règles internationales. Si chaque pays suivait la voie où s'est engagé le colonel Nasser, aucune société internationale ne pourrait plus se constituer, puisque aussi bien chacune d'entre elles serait obligée, tout au moins quant à son siège social, de prendre un caractère national et de courir de ce fait le risque de la nationalisation pour ses actifs où qu'ils soient.

Mais je voudrais, à ce point du débat, élever le problème. Vous savez que je suis l'auteur d'un plan d'aide aux pays sous-développés [1] auquel je suis particulièrement attaché et dont j'espère qu'il viendra un jour en discussion devant les Nations Unies. Je prétends que ce plan serait irréalisable si le principe du respect des engagements internationaux devrait être constamment mis en cause. Beaucoup de pays, notamment en Asie et en Afrique, se sont faits, depuis un certain nombre d'années, les champions de l'anticolonialisme, voire de l'anticapitalisme. Je me garderai bien de défendre ici les abus évidents qui ont été commis, mais il ne faudrait pas que de la part de certains pays, le prétexte de l'anticolonialisme devienne un moyen trop facile de répudier des engagements que l'on n'a plus envie de tenir. C'est précisément dans un système offrant le maximum de garanties politiques aux pays intéressés et assurant leur complète indépendance que la morale internationale doit être respectée avec le plus de soin. Supposons que demain, dans le cadre des Nations Unies et non plus dans le cadre d'une organisation nationale ou privée, nous soyons en mesure d'assurer à certains pays des prêts à long terme à intérêts très bas permettant de développer leur économie, pouvons-nous imaginer que les engagements de remboursements pris à l'égard de l'O.N.U. pourraient n'être pas tenus ?

Or, l'attitude actuelle d'un certain nombre de pays tend à décourager des entreprises de cette nature en sapant la confiance internationale, en empêchant les capitaux privés, publics, nationaux ou internationaux de s'investir normalement, en sorte que finalement ce sont les pays d'Asie et d'Afrique qui ont le plus particulièrement appuyé certains gestes malheureux qui en seraient en définitive les principales victimes.

Je suis d'accord avec le délégué de l'Indonésie lorsqu'il affirme la nécessité d'élever le niveau de vie des populations asiatiques; est-il sûr que la méfiance internationale soit le plus sûr moyen d'arriver à ce but ?

M'excusant d'être quelque peu sorti du sujet précis de mon exposé, je reviens au problème de la nationalisation du Canal, en soulignant que le colonel Nasser a également nationalisé le personnel.

Je ne pense pas qu'il y ait ici un seul délégué qui puisse penser qu'un pays quelconque a le droit de menacer des personnes de nationalité étrangère qui refuseraient de servir sur son territoire une entreprise déterminée. Si vous admettiez cette thèse, vous admettriez que le travail forcé et le séjour forcé d'étrangers sur un territoire national sont licites et conformes au droit international. Nous ne cachons pas que jusqu'ici, dans l'espoir d'une solution pacifique du problème du Canal, nous avons fait pression sur la Compagnie pour qu'en fait, ses agents, sous réserve de leurs droits, continuent à assurer le fonctionnement du Canal. Mais il est bien entendu que nous n'acceptons pas pour autant la situation actuelle. Quel est le pays qui renoncerait à assurer le respect des droits essentiels de ses nationaux ?

Si vous voulez bien vous rappeler qu'une partie importante du personnel du Canal est de nationalité française, vous comprendrez mieux certaines réactions très vives du gouvernement français et de notre opinion publique.

Nous ne cachons pas non plus les inquiétudes soulevées, en ce qui concerne la sécurité de nos nationaux, par la campagne de xénophobie imprudemment déclenchée par le colonel Nasser.

L'argumentation que je viens de développer prouve que si nous acceptions purement et simplement l'état de choses actuel :

1° Nous ratifierions un acte contestable, dans les plus importantes de ses parties;

2° Nous accepterions des atteintes formelles au droit international;

[1] *D.D.F.*, 1956-I, n°s 242, 322, 379 annexe.

3° Nous ne résoudrions pas le problème de la liberté de navigation dans le Canal.

Il est nécessaire d'apprécier les faits avec sang-froid mais avec réalisme. Depuis quelques semaines, le ton du colonel Nasser a changé, et nous recevons presque quotidiennement la promesse du dictateur égyptien qu'il assurera sans aucune discrimination, à des tarifs normaux, la libre circulation de tous les navires sur le Canal. Pouvons-nous, dans les circonstances actuelles, et dans le cadre actuel de la loi de nationalisation, nous fier à une telle promesse ?

Je ne voudrais pas insister trop évidemment sur la personnalité de l'auteur d'un livre dont je vous conseille la lecture, et qui s'intitule : « Philosophie de la Révolution ». J'avais beaucoup espéré que cet opuscule était une erreur de jeunesse; malheureusement, il y a encore dix jours, à Alexandrie, le colonel Nasser en revendiquait la paternité. Je serais, pour ma part, très heureux de savoir si, parmi les membres de la Conférence, ou parmi ceux qui approuvent l'acte récemment accompli, il en est qui se trouvent en même temps d'accord sur les principes posés dans cet intéressant opuscule. Mais j'abandonne volontiers tout argument *ad hominem,* et j'admets, pour la facilité du raisonnement, que le colonel Nasser vient d'acquérir subitement un esprit coopératif et qu'il ne représente plus un danger pour personne, y compris pour les pays arabes qu'il comptait assujettir à ses lois.

Restons sur le terrain des faits :

L'exemple de l'interdiction faite aux navires israéliens de naviguer dans le Canal a été maintes fois rappelé au cours de ces dernières semaines; or, il s'agissait bien d'une violation de la liberté de navigation et de la non-application d'une décision des Nations Unies. Un éminent délégué à cette Conférence, auquel je rappelais hier cet exemple, m' a répondu, à peu près textuellement, que cette attitude de l'Égypte n'était pas dirigée contre la liberté de navigation dans le Canal, mais était simplement destinée à apaiser l'opinion publique des pays arabes. Vous me permettrez de souligner le danger de cet argument, car cette opinion publique peut exiger demain d'autres interdictions de passage.

Un deuxième fait, dont le gouvernement français en particulier ne peut pas ne pas tenir compte, est la prise de position politique du colonel Nasser à l'égard de certains pays. Seul maître du Canal, il disposerait évidemment de sanctions contre les pays dont la politique ne serait pas conforme à la sienne, ou qui voudraient s'opposer à certaines de ses visées. Les victimes pourraient d'ailleurs changer selon les circonstances. Or, il n'est pas douteux qu'une autorité purement égyptienne aurait les plus larges possibilités d'action sur le trafic à travers le Canal, qu'il s'agisse du pilotage, de l'ordre de passage des bateaux, ou de droits de caractère discriminatoire.

Un troisième fait inquiétant réside dans le prétexte donné par le colonel Nasser lui-même pour nationaliser le Canal. Il s'agissait, en effet, pour le chef de l'État égyptien, de financer le barrage d'Assouan avec les ressources du Canal. Or, dans le cadre actuel des recettes, et compte tenu des dépenses considérables nécessaires pour la construction du barrage, il n'y a aucune commune mesure entre les unes et les autres. Il y a impossibilité matérielle à financer le barrage par les recettes du Canal sans un relèvement massif des tarifs. Nous courons donc tous, sur ce point, un risque particulier.

Aussi nul ne peut-il affirmer que les usagers disposent des garanties nécessaires pour être certains que leurs bateaux pourront librement, sans discrimination, et à un tarif raisonnable, franchir le canal de Suez; et ceci est aussi vrai — je m'adresse à mon collègue indonésien — pour les puissances asiatiques que pour les puissances européennes. Faute de ces garanties, il est nécessaire d'envisager la création d'un organisme international destiné à rendre aux puissances intéressées les garanties qu'elles viennent de perdre.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention les propositions de M. Dulles. Celles que fait le gouvernement français sont inspirées du même esprit. Il y a des points sur lesquels nous considérons que l'accord doit être facilement acquis, encore qu'il comporte pour certains dont nous sommes des sacrifices évidents. Ces points sont les suivants :

a. La propriété du Canal et de ses installations est reconnue à l'Égypte, ce qui entraîne, en faveur de celle-ci, le principe d'une redevance adéquate;

b. La Compagnie universelle devra être convenablement indemnisée, et elle pourra devenir, par exemple, une sorte de *holding,* gérant son propre portefeuille. Nous avons, en France, de nombreux cas de sociétés dont les installations ont été nationalisées, et qui continuent à vivre en gérant leur propre portefeuille, et en percevant les indemnités auxquelles elles ont droit (nationalisation des Chemins de fer français).

La question à débattre concerne la forme et les pouvoirs de l'organisation internationale.

Devons-nous nous contenter d'un système de contrôle, ou, au contraire, envisager un système de gestion internationale du Canal ? Les risques d'un simple contrôle sont certains. Il y a d'abord le risque de l'inefficacité, si les contrôleurs ne disposent pas de pouvoirs suffisants. On peut admettre qu'il sera impossible du dehors d'entrer dans le détail de la gestion et d'exercer une surveillance suffisamment attentive sur ce qui se passe réellement dans le Canal. Un deuxième risque est celui d'un conflit entre les contrôleurs et la compagnie égyptienne. L'on voit mal, dans ce cas, quelles sont les possibilités d'arbitrage, et surtout, comment pourront être appliquées les décisions des arbitres. Enfin, le contrôleur n'a pas pour mission, en principe, de fixer les tarifs; il ne peut qu'en vérifier l'application. Il nous semble donc qu'un simple contrôle international ne répond pas aux impératifs qui sont les nôtres. Il nous faut donc envisager une forme de gestion. L'Égypte étant reconnue propriétaire du Canal et des installations peut confier par traité à une autorité internationale la gestion du Canal. Nous respecterions ainsi ce qui peut l'être du principe de la nationalisation opérée par le colonel Nasser. Cet organisme serait composé des puissances intéressées et des usagers du Canal, y compris, bien entendu, l'Égypte. Nous accepterions une association de l'Autorité internationale avec les Nations Unies. Il y aurait même un intérêt, pour assurer la sécurité du Canal, à prévoir, dès le départ, que toute atteinte à l'Autorité internationale serait automatiquement considérée comme un cas d'agression au sens de la charte de l'O.N.U. Les pouvoirs de cette autorité internationale seraient les suivants : fixation des tarifs, fonctionnement du Canal, détermination des investissements nécessaires, indemnisation de la Compagnie universelle, redevance à l'Égypte.

Je voudrais bien préciser que, dans notre esprit, l'Autorité internationale ne ferait pas de bénéfice, et que l'excédent des recettes du Canal sur les dépenses serait, après indemnisation de la Compagnie universelle, entièrement réservé à l'Égypte.

1° Il mettrait fin à une campagne tendancieuse qui prétend que certains d'entre nous défendent ici des intérêts égoïstes;

2° Il montrerait au peuple égyptien que nous n'avons en rien l'intention de lui dénier le droit à une redevance équitable pour le Canal qui traverse son territoire.

Nous pourrions, par exemple, adopter un système qui comporterait, pendant les douze premières années, une part des ressources du Canal réservée à l'indemnisation de la Compagnie, une autre part à la redevance à l'Égypte, celle-ci devenant au bout de douze ans seule partie prenante. L'Égypte se trouverait ainsi, en 1968, du point de vue financier dans une situation aussi favorable que celle qui aurait résulté pour elle, à cette époque, de la reprise du Canal, d'après les règlements prévus par les textes. La solution que nous proposons ne lèse donc en rien le peuple égyptien.

On nous dira, comme on l'a déjà souvent fait, qu'elle pourrait compromettre le prestige du colonel Nasser. Pour ma part, je ne pense pas que nous puissions les uns et les autres discuter sous la pression d'un tel argument, qui n'a pas de valeur en droit international. Aucun de nous n'est là pour obtenir un succès de prestige. Notre tâche est de trouver une solution pratique à un problème bien défini. Au cours de ces derniers jours, la question suivante nous a été souvent posée :

« Si le colonel Nasser n'accepte pas la solution proposée par les membres de la Conférence, faut-il imposer cette solution, et dans ce cas, comment la lui imposer ? »

En fait, les moyens seraient nombreux, mais je ne pense pas que nous soyons ici pour les examiner, notre rôle étant de trouver une solution et non les procédés pour la faire prévaloir. Mais une chose est à mon avis certaine : le colonel Nasser acceptera d'autant plus facilement une solution qu'il ne constatera pas chez les usagers du Canal des oppositions qu'il lui serait trop facile d'exploiter.

Je suis un partisan convaincu de la paix, et au cours des derniers mois, j'estime en avoir donné quelques preuves. Mais l'Histoire montre que les vrais responsables des conflits sont souvent ceux qui ont le plus prêché la paix et se sont montrés sans courage à l'époque où il eût fallu se montrer ferme. Les dictateurs ont toujours joué et gagné sur la faiblesse et la division des victimes qu'ils avaient choisies.

Je ne voudrais surtout pas que l'on nous parle ici d'opposition entre l'Occident et l'Orient. Les intérêts sont communs, et la morale devrait être la même, sinon, nous renoncerions à toute coopération internationale réelle, et nous entrerions dans la voie d'une division irrémédiable du monde. Pour les puissances asiatiques ou arabes, le problème n'est pas de prendre une revanche sur l'Occident; il est d'arriver, à leur tour, au niveau de vie de l'Occident. Et nous sommes prêts, pour notre part, à tout faire dans ce but. Mais nul ne me convaincra qu'en acceptant des violations du droit et de la morale internationale et en nous soumettant aux possibilités d'usage de la force ou de l'arbitraire, nous parviendrions à nos fins de la manière la plus sûre et la plus rapide. C'est pourquoi, Messieurs, j'adjure les membres de la Conférence de faire un large effort pour que nous trouvions ensemble une solution dont aucun de nous n'ait à rougir et dont aucun peuple ne soit la victime.

130

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4344 à 4357. Extrême urgent. *Rabat, 17 août 1956, 22 h.*
Réservé.

(Reçu : 22 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n° 4313 [1].

J'ai rendu compte rapidement de l'entretien que j'ai eu ce matin avec le président Bekkaï, au sujet des déclarations qu'il se proposait de faire cet après-midi aux représentants de la presse. J'ai souligné auprès de lui l'intérêt essentiel qui s'attachait à ce que rien dans son exposé ne vînt contredire l'esprit amical des relations franco-marocaines ni sur le plan de la politique extérieure et plus particulièrement, en ce qui concernait la crise égyptienne, la signification de l'accord diplomatique du 28 mai dernier [2].

Je suis intervenu dans le même sens cet après-midi auprès de M. Balafrej, au cours d'une conversation que j'ai eue avec lui, en insistant sur l'avantage qu'avait le Maroc à continuer d'observer, après le geste irraisonné du président Nasser et au milieu de l'effervescence actuelle du monde arabe, une attitude de réserve et de modération. Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu que telle était bien la ligne

(1) Par télégramme n°s 4313-4317 du même jour, non reproduit, le chargé d'affaires relatait un entretien qu'il venait d'avoir avec Si Bekkaï. Ce dernier avait indiqué la substance des déclarations qu'il se proposait de faire à la presse dans l'après-midi.

(2) Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 345 (note), 348 (et note).

qu'il avait adoptée, quoique sa prudence eût déjà fait l'objet de critiques à l'intérieur de son propre parti. Il s'est déclaré convaincu que le président Bekkaï ne ferait, dans ses déclarations, qu'effleurer, avec toute la discrétion possible, les sujets brûlants, tels que l'affaire du canal de Suez et la question de l'Algérie [1].

Si Bekkaï vient de m'envoyer, avant la conférence de presse, le texte de son exposé. Je l'adresse *in extenso* au Département par courrier. Mais j'en donne ici une brève analyse qui reprend les points essentiels.

Dans son ensemble, la déclaration est d'un ton objectif et mesuré. Si Bekkaï s'efforce d'établir le bilan de l'action gouvernementale des derniers mois en se plaçant au-dessus des partis. Il parle en chef d'un gouvernement d'Union nationale. Il reconnaît qu'absorbé par les problèmes politiques, reconnaissance de l'indépendance, réalisation de l'unité, le gouvernement n'a pu élaborer un programme économique et social et que c'est l'établissement et la réalisation de ce programme qui doivent maintenant retenir toute l'attention et tous les efforts du pays, et plus spécialement des milieux ouvriers.

Aussi la tâche du gouvernement de coalition n'est-elle pas, d'après lui, terminée, bien que, « si l'intérêt de la patrie l'exige, il n'hésitera pas à céder la place à d'autres ». Il lui faut mettre fin aux luttes partisanes qui paralysent le redressement national, réprimer les menées des fauteurs de troubles, guider le pays vers un régime démocratique dont le Sultan a dit, dans le discours du trône du 18 novembre 1955 [2], qu'il était « le meilleur des régimes ».

A. La politique du gouvernement a réussi à assurer le maintien de l'activité économique et sociale du pays, le fonctionnement normal de l'État.

B. Elle s'est préoccupée de prendre les mesures d'urgence qu'imposait la situation, et notamment d'améliorer sans tarder le sort des classes laborieuses. Mais il importe que cette amélioration ne se traduise pas par une baisse de rendement, bien au contraire.

C. Elle doit préparer l'avenir et déterminer les bases d'une expansion économique et sociale. Aussi le Sultan a-t-il décidé la mise en chantier d'un plan quinquennal, plan qui sera l'œuvre non pas seulement des techniciens, mais encore des représentants des agriculteurs, des syndicats ouvriers, des organismes professionnels, des industriels et des commerçants.

Ce plan exigera de très importants investissements. Le Maroc est prêt à faciliter la formation d'une épargne nationale et aussi la venue de capitaux extérieurs publics ou privés.

[1] Le télégramme n° 4389 du 19 août indiquait des rectifications à apporter au texte du télégramme n° 4344. Il fallait lire, au deuxième alinéa : « après le geste irraisonné du président Nasser et au milieu de l'effervescence du monde arabe », et, au cinquième alinéa : « Dans le discours du trône du 18 novembre *1955* ».

[2] 1955 est la résultante d'une correction (voir note précédente). Sur le discours en question, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 373 (et note).

« *Je suis convaincu,* déclare Si Bekkaï, *que la France continuera d'apporter une importante contribution à une œuvre qui doit traduire la solidarité de nos deux pays et leur communauté d'intérêts.* »

Le développement se termine sur un appel à la sagesse et au sentiment du devoir chez les ouvriers, à l'esprit de coopération des dirigeants de l'U.M.T., et sur l'annonce de la préparation d'un Code du travail.

Je relève quelques extraits caractéristiques de la déclaration :

A. La restauration de l'indépendance du Maroc n'aurait pu se faire « sans Casablanca, sans la résistance des villes et des campagnes, sans l'Armée de libération, sans l'amour de tous pour le Roi et la patrie, mais aussi sans l'appui de l'opinion internationale et, en particulier, des peuples frères d'Orient et *des peuples français et espagnol* ».

B. *Budget d'équipement :* « Nous attendons, on le sait, une aide de la France pour notre budget d'équipement de 1956 [1]. L'adoption de ce budget contribuera à régler le problème angoissant du chômage. Comme je l'ai dit à Tétouan et à Nador, cette aide ne saurait porter atteinte à notre indépendance que nous avons mission de défendre et de préserver ».

C. *Frontières territoriales :* « Vous vous demandez certainement ce que je pense de certaines questions territoriales. Le Maroc s'en tiendra à ses frontières naturelles et historiques ».

D. *Problème algérien :* « Le problème algérien est dans tous les esprits. Ai-je besoin de rappeler que des liens de langue, de religion et de sang nous unissent à nos frères algériens? Tout ce qui se passe chez eux a des échos profonds dans l'autre pays et réciproquement. Je regrette l'action militaire actuellement menée en Algérie. Dans le cadre des liens d'amitié qui nous lient à la France, Sa Majesté chérifienne est déjà intervenue à plusieurs reprises en faveur d'une solution pacifique du problème algérien. Notre propre expérience nous incline à penser qu'il n'y a de solution que dans cette voie. Il y va d'ailleurs de l'intérêt commun des trois pays de l'Afrique du Nord et de la France elle-même. »

E. *Question du canal de Suez :* « Il est beaucoup question de Suez ces derniers temps. Le Maroc estime que la nationalisation intervenue est un acte de souveraineté égyptienne, d'autant plus qu'en l'espèce, elle laisse intacte la liberté de navigation à travers le Canal. Je souhaite que la controverse qu'a soulevée cette question trouve rapidement sa solution dans l'apaisement et la concorde » [2].

[1] Sur ce problème, voir ci-dessus les n°s 69 (et notes), 93, 117, 123 (et note).

[2] Par télégramme n°s 4360-4363, du 18 août, non reproduit, le chargé d'affaires de France signalait que le président Bekkaï avait répondu à des questions posées par les journalistes. Sur le chapitre algérien, il avait marqué sa désapprobation de l'action militaire menée par la France et son souhait d'une solution pacifique : « Vous connaissez la discrétion de Sa Majesté qui ne s'est pas proposée comme médiateur. Mais si on le lui demande expressément, elle n'hésitera pas ». Sur le problème de la compatibilité des déclarations faites par des porte-parole du gouvernement marocain avec la convention diplomatique franco-marocaine, il avait répondu : « Nous ne nous dégageons pas de nos engagements diplomatiques. Mais, en tant que pays indépendant, nous avons le droit d'exprimer notre pensée sur ce problème. »

131

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 3586 à 3600. Réservé. *Londres, 17 août 1956, 22 h. 40.*

(Reçu : 22 h. 45.)

De la part du président Pineau.

Je me réfère à mon télégramme nos 3566 à 3585 [1]

Au début de son intervention, M. von Brentano a affirmé que la République fédérale allemande avait, dans sa politique étrangère, pour principe de faire tout son possible pour contribuer à adoucir les tensions internationales par voie de négociations. Le gouvernement de Bonn avait donc accueilli avec une vive satisfaction la réunion de cette conférence et souhaitait qu'elle fût menée à bien, tout en regrettant que tous les états invités n'aient pu se décider à y prendre part.

Le ministre allemand des Affaires étrangères a exposé les principes sur lesquels, à son avis, l'accord devait être obtenu. Il s'agissait d'assurer, par un accord international, le libre passage du canal de Suez. Cet accord serait fondé sur les principes de la convention de 1888. Les états principalement intéressés au commerce et à la navigation dans le Canal devraient être les garants du nouvel accord. Enfin, le libre passage à travers le Canal serait garanti par une institution. La convention de 1888 contenait déjà des éléments en vue d'une telle garantie. Le trafic à travers le Canal ayant considérablement augmenté depuis 1888, il serait beaucoup plus justifié aujourd'hui d'appliquer des mesures institutionnelles pour garantir le libre passage. Le ministre allemand est resté vague sur la forme que devrait prendre cette institution : il a toutefois souligné qu'il serait paradoxal, dans un monde qui cherche à promouvoir la collaboration internationale, de rejeter une telle formule sous prétexte qu'elle serait contraire à la souveraineté. De telles garanties ne constituaient d'ailleurs pas une violation des intérêts légitimes de l'Égypte dont la délégation allemande avait, bien entendu, le souci de tenir compte.

M. von Brentano s'est également déclaré intéressé par la proposition visant à établir un lien entre la future organisation internationale chargée de garantir le libre passage dans le Canal et les Nations Unies. Il serait fort utile de discuter la suggestion selon laquelle la nouvelle organisation serait associée aux Nations Unies et tenue de présenter à

(1) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le n° 129.

celles-ci un rapport annuel. Toutefois, il ne lui paraissait pas nécessaire de faire intervenir plus largement l'O.N.U. dans la solution de la question de Suez.

Le délégué de la Nouvelle-Zélande a souligné que l'on ne pouvait pas négliger la question de la confiance susceptible d'être accordée à l'Égypte et à son gouvernement. Or, le comportement du colonel Nasser jusqu'à ce jour n'était pas de nature à inspirer la confiance. Les critiques qu'il avait adressées récemment à la Compagnie contrastaient avec les éloges qu'il lui avait décernés il y a deux ans. Il fallait établir sur une base internationale un système efficace assurant le libre passage du Canal. La Nouvelle-Zélande donnait son appui aux propositions des trois puissances occidentales.

Dans une allocution qui n'est pas sortie du domaine des généralités, le ministre des Affaires étrangères du Japon a rappelé l'intérêt que son pays, puissance maritime et commerciale, portait au libre passage du canal de Suez. Mais le Japon était également attaché au maintien de la paix. Il avait participé à la conférence de Bandoung. Il désirait que soient explorées toutes les possibilités de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Il convenait de peser avec soin les solutions qui avaient été proposées, notamment les suggestions américaines, tout en restant fidèle à l'esprit des Nations Unies.

Le ministre des Affaires étrangères du Danemark a rappelé que la prospérité de son pays également dépendait du canal de Suez. Il n'était pas question de porter atteinte à la souveraineté de l'Égypte, mais il était indispensable de parvenir à un arrangement destiné à mettre sur pied une administration internationale du Canal. Des négociations devraient être conduites sous les auspices des Nations Unies et avec la collaboration de l'Égypte en vue de parvenir à un accord.

Après avoir fait remarquer que l'Égypte avait pris la décision de nationaliser la Compagnie du canal sans consulter les autres pays intéressés, et notamment ses partenaires de la Ligue arabe, le délégué de la Turquie a rappelé que son pays avait montré qu'il était favorable à la souveraineté, à l'indépendance et au prestige des états arabes.

La question du Canal ne mettait pas en cause la souveraineté et l'indépendance de l'Égypte; on ne pourrait l'affirmer qu'en prétendant que tout accord international est désobligeant pour ceux qui le contractent. La Turquie se ralliait donc aux suggestions de M. Dulles. Elle estimait qu'il convenait d'établir un régime international favorable aux usagers et à l'Égypte.

M. Santa Cruz a souligné au nom de l'Espagne que le problème comportait deux aspects distincts : la nationalisation elle-même, qui sous réserve des compensations adéquates était un problème purement égyptien, et le libre passage à travers le Canal. La convention de 1888 avait donné au principe du libre passage une base internationale. Cette convention était toujours en vigueur, bien qu'il ait été mis fin avant terme à la concession de la Compagnie du canal, mais les circonstances qui avaient accompagné la nationalisation avaient créé une tension poli-

tique; il était donc nécessaire de réviser la convention de 1888. Tel devait être l'objet de la présente conférence.

M. Artajo a lu alors une déclaration indiquant qu'il était nécessaire de mettre sur pied une nouvelle formule internationale. Il convenait de respecter la souveraineté territoriale de l'Égypte. Il n'était pas nécessaire qu'une administration internationale fût chargée de la gestion du Canal; des garanties pourraient découler d'un certain nombre de mesures harmonisant les intérêts de l'Égypte et ceux des autres nations intéressées. L'administration et les services techniques de la société devraient comprendre des représentants des pays usagers. Une commission de contrôle, composée de représentants de ces mêmes pays, serait établie. Un recours aux Nations Unies serait prévu en dernière instance.

Le délégué de l'Iran a également distingué la nationalisation — acte légitime — et le problème du libre passage. L'Iran appuierait une solution assurant ce libre passage grâce à un système international respectant en même temps les droits de l'Égypte. La déclaration de M. Dulles contenait à cet égard des suggestions constructives, celles de M. Unden également. Il convenait d'y réfléchir. Mais de l'avis du délégué iranien, il importait d'arriver à ce résultat par des moyens pacifiques; toute action militaire ne pourrait qu'aggraver le problème.

132

COMPTE RENDU

Entretien franco-soviétique du 17 août 1956
à la résidence de l'ambassadeur
Kensington Palace, 14 h. 15[1]

Secret.

Présents, France : le président Christian Pineau, MM. Joxe, Chauvel, et de Juniac; U.R.S.S. : le ministre des Affaires étrangères Chepilov, MM. Semenov, vice-ministre, Malik, vice-ministre, et Rokshin.

Le président Pineau. — Ce n'est pas notre faute si le canal de Suez se trouve en Égypte; ce n'est pas l'Égypte qui nous préoccupe, c'est le

[1] Le même jour, à 12 heures, MM. Eden, Pineau, Dulles, Menzies et Lloyd s'étaient réunis au 10 Downing Street, pour discuter de la tactique à suivre. M. Pineau, dès l'ouverture de la séance, demanda quand viendrait le moment de faire une déclaration écrite. Une discussion s'engagea sur ce point ainsi que sur le ton plus ou moins conciliant de cette déclaration. On décida finalement de fixer au lendemain une nouvelle réunion. D'autre part, furent évoqués les aspects financiers du problème de Suez, les questions des pilotes et de la police du Canal. M. Pineau fit approuver l'idée d'insérer dans un traité une clause qui assimilerait toute restriction à la liberté du transit à une agression au sens de la Charte des Nations Unies, ce qui permettrait le cas échéant une intervention armée immédiate.

Canal. On a dit, bien à tort, que nous n'étions intéressés à la question qu'en raison des affaires d'Algérie. Ce n'est pas cela qui nous inquiète, mais le risque que Nasser n'agisse envers nous comme avec Israël.

Les difficultés que nous avons éprouvées avec le colonel Nasser depuis six mois ne résultent pas de l'Algérie, mais du fait qu'il nous a dit des choses fausses. Nous ne lui demandons pas qu'il approuve notre politique en Algérie, et nous admettons très bien que l'on ait à ce sujet des points de vue différents des nôtres. Nehru nous a fait lui-même un certain nombre de remarques. Nasser nous avait affirmé qu'il n'avait pas de chefs algériens dans son camp, or cela n'est pas exact.

C'est parce que nous avons des inquiétudes quant à la parole de Nasser que nous ne pouvons pas accepter une solution de l'affaire du Canal qui pourrait un jour ou l'autre mettre en cause le ravitaillement de notre pays. D'où la nécessité, selon nous, d'un organisme qui prenne en mains le contrôle du Canal.

Nous admettons que les revenus du Canal aillent à l'Égypte, ce n'est pas une question financière pour nous, bien que la majorité des actionnaires soient des Français; et nous sommes d'accord pour qu'on ne revienne pas à l'ancienne compagnie. Mais, entre l'ancienne compagnie et la compagnie égyptienne, il y a place, selon nous, à une solution qui laisserait à l'Égypte la totalité de la gestion, tandis que le contrôle serait confié à un organisme international. Cet organisme réglerait les tarifs, les investissements, et le trafic même du Canal. Il devrait également assurer l'indemnisation de l'ancienne compagnie et verser à l'Égypte les bénéfices restants.

À partir du moment où les bénéfices du Canal vont au peuple égyptien, la solution proposée ne peut aller contre les intérêts de l'Égypte. Mais ce que l'on ne peut admettre, c'est que l'on cherche avant tout à sauvegarder le prestige du colonel Nasser, car, si l'on est guidé par des considérations de prestige, si l'on veut sauvegarder le prestige de chacun, ce n'est pas une voie par laquelle on puisse jamais aboutir à une solution des problèmes internationaux.

Reste le problème de la sécurité du Canal, de la police du Canal. Je reconnais que le gouvernement égyptien puisse difficilement accepter une police internationale sur le Canal. Mais on peut très bien prévoir dans le traité que tout atteinte à la sécurité du Canal entraînerait le mécanisme d'intervention de l'O.N.U. Ainsi, l'O.N.U. serait liée au canal de Suez sous deux formes :

1° En tant qu'organisme de gestion,

M. Joxe : d'organisme de supervision

Le président Pineau : d'organisme de supervision et,

2° En tant que garant de la sécurité du Canal. Une solution de cette nature ne léserait pas les intérêts de l'Égypte, sauvegarderait les intérêts des états usagers du Canal, et ne mettrait pas en cause la nationalisation des éléments matériels de la Compagnie.

M. Chauvel : se trouvant en Égypte.

Le président Pineau : les éléments matériels de la Compagnie se trouvant en Égypte.

M. Chepilov : Avant de partir à la conférence de Londres, nous avons eu avec mes collègues dirigeants soviétiques un entretien sur le problème de la paix dans le Moyen et Proche-Orient, particulièrement compte tenu de l'affaire de Suez, et nous avons été d'accord pour constater que cette affaire intéresse au premier chef la France et la Grande-Bretagne.

D'autre part, nous avons évoqué le souvenir du récent voyage de MM. Khrouchtchev et Boulganine à Londres [(1)], et de la visite de MM. Mollet et Pineau à Moscou [(2)]. Nous avons constaté la détente internationale, souhaité qu'elle se poursuive, et que nos relations avec la France et la Grande-Bretagne continuent de s'améliorer.

Nous comprenons parfaitement les intérêts vitaux de la France et de la Grande-Bretagne dans l'affaire de Suez, ainsi que les intérêts des autres puissances intéressées, et nous reconnaissons que, parmi elles, la France et la Grande-Bretagne se placent au premier rang.

Mais je crois que l'on a quelquefois tendance à considérer l'affaire de Suez d'une façon beaucoup trop simpliste. Certains expliquent l'affaire comme essentiellement d'origine financière, Nasser ayant voulu mettre la main sur certaines richesses pour compenser le refus qu'il a essuyé en matière de crédits pour le barrage d'Assouan . D'autres attribuent dans toute cette affaire une importance personnelle exagérée au colonel Nasser. Ce n'est pas la cause profonde du problème.

Je suis allé en Égypte et au Moyen-Orient l'année passée et cette année [(3)], et j'ai partout senti les profonds remous créés dans ces pays par le sentiment de l'indépendance nationale. J'ai été particulièrement impressionné par la foule des centaines de milliers d'Arabes célébrant, dans le feu de l'enthousiasme, leur jour de fête de l'indépendance. Il y a des courants profonds que l'on ne peut méconnaître.

Ces peuples cherchent à assurer une véritable indépendance nationale.

M. Pineau a parlé tout à l'heure d'un organisme qui distribuerait les bénéfices du Canal. Ce n'est pas le fond du problème.

Le fond du problème est que l'Égypte cherche à assurer sa souveraineté nationale, et veut se débarrasser de toutes traces de colonialisme, de toutes limitations qui ne sont plus conformes à l'esprit des temps.

(1) MM. Khrouchtchev et Boulganine avaient séjourné à Londres du 18 au 27 avril; les milieux du Foreign Office avaient espéré que les entretiens feraient progresser la question du désarmement. Sur ces entretiens, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287, 301, 313 (note), 322.

(2) Le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères avaient séjourné à Moscou du 15 au 19 mai : voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 329, 330, 332.

(3) En juillet 1955, M. Chepilov, encore simple rédacteur en chef de la *Pravda*, s'était rendu en Égypte et sa visite avait paru amorcer la négociation pour la vente d'armes tchèques. Il y était retourné l'année suivante, du 16 au 20 juin, cette fois en qualité de ministre des Affaires étrangères; *D.D.F.*, 1956-I, n°s 394, 413, 428 (et note), 434.

C'est cela, le fond du problème. La nationalisation est un fait; on peut l'approuver ou la désapprouver, mais on ne peut pas revenir là-dessus. Ce n'est pas cela que nous devons discuter.

Ce que nous devons discuter, c'est la question de savoir comment garantir la libre circulation sur le Canal pour toutes les puissances intéressées.

À mon avis, nous devrions trouver un mécanisme suffisamment souple, qui garantisse à la fois la propriété et la souveraineté de l'Égypte sur le Canal, et la libre circulation sur le Canal.

Quel sera ce mécanisme ?

Je n'en sais rien encore, mais je crois qu'il est essentiel qu'il sauvegarde ces deux points. Sinon, on aboutirait à une fausse solution qui ne fera qu'exciter davantage les pays arabes.

Si nous tombions d'accord sur ces principes, nous pourrions ensuite, à un stade ultérieur, arriver à une solution concrète. Car je ne pense pas que l'on puisse aboutir à une solution dans cette conférence, étant donné que l'Égypte est absente de la Conférence.

Nous ne pouvons arriver à nous entendre que sur quelques principes. Cela permettrait ensuite de convoquer une conférence pour décider des mesures concrètes pour créer ce mécanisme souple. C'est vers cela que nous devons tendre. Toutes mesures de pression économique et militaire ne font que reculer le problème.

J'ai même entendu dire que le bruit courrait à Londres que certains milieux financiers — la Banque internationale — avaient proposé à l'Égypte de gros capitaux contre le rétablissement du *statu quo ante*. Ce n'est pas sur l'affaire de la nationalisation que nous devons discuter. Celle-ci, pour la majorité de l'opinion mondiale, est compatible avec le droit international. Ce que nous devons faire avancer, c'est le problème de trouver les principes d'après lesquels un mécanisme souple de sauvegarde de libre navigation sur le Canal et des intérêts souverains de l'Égypte puisse être assuré. C'est dans cette voie que nous ferons tous nos efforts, et nous pensons qu'ils pourront être fructueux.

Le président Pineau : Je voudrais tout d'abord répondre à M. Chepilov sur le sens qu'il convient de donner aux mesures militaires que nous avons prises. Elles ont une triple portée :

1° Il y a un article de la loi de nationalisation qui oblige les employés de la Compagnie à rester sur place sous peine d'emprisonnement. C'est une mesure de pression que nous ne pouvons accepter;

2° Les premiers discours de Nasser — beaucoup moins les derniers discours — ont été empreints d'une xénophobie qui éveilla nos craintes quant à la sécurité des Européens vivant en Égypte;

3° Il n'était pas certain, au départ, que Nasser ne prenne des mesures interdisant le libre passage des bateaux français.

Dans ces conditions, n'importe quel pays — et l'Union soviétique elle-même — n'aurait pas manqué de prendre des précautions avec bien l'idée de n'avoir pas besoin de se servir de ces mesures de sécurité.

Ce n'est pas Nasser qui est en cause; nous ne sommes pas là pour juger Nasser, mais pour discuter la question du Canal.

Nous avons fait sur cette question deux importantes concessions :

1° Nous acceptons que la propriété du Canal revienne à l'Égypte, bien que, sur le plan du droit international, nous puissions faire bien des réserves;

2° Nous avons admis que la sécurité du Canal relève de l'O.N.U.

Mais il est un point sur lequel nous ne pouvons pas céder, et sur lequel nous sommes fermes, c'est que le Canal doit être soumis au contrôle d'un organisme international, organisme international dans lequel, bien sûr, l'Égypte serait elle-même représentée.

(Les deux présidents conviennent de se rencontrer à nouveau au début de la semaine prochaine.)

La réunion s'est terminée à 14 h. 45.

133

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 3604 à 3625. Réservé. *Londres, 18 août 1956, 22 h. 5.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

De la part de M. le Président Pineau.

La séance [1] a été consacrée aux interventions des ministres des Affaires étrangères d'Australie, de Ceylan, des Pays-Bas, d'Éthiopie, du Pakistan et de la Grande-Bretagne.

M. Menzies a commencé par quelques remarques générales sur le problème.

Il a montré que les pays situés à l'est du canal de Suez avaient autant d'intérêt que les autres au fonctionnement normal de cette voie d'eau.

Il a souligné que le Canal devait être administré d'une façon qui inspire confiance aux nations intéressées, en raison notamment de certains aspects financiers de la gestion concernant l'entretien et la modernisation.

Il n'est pas possible au surplus de se reposer sur la bonne volonté d'une nation ou d'un homme lorsqu'il s'agit de la solution d'un problème qui intéresse tout l'avenir économique de son pays.

M. Menzies n'a pas voulu s'appesantir sur la question de la validité juridique de la nationalisation, estimant qu'il était plus sage de la considérer comme un fait accompli, bien qu'à titre personnel, il fût

[1] Qui se tînt le même jour à partir de 15 heures.

d'avis que le caractère international de la Compagnie aurait dû exclure toute mesure de nationalisation.

M. Menzies a ensuite apporté son entier appui aux propositions de M. Dulles [1], et s'est employé à montrer combien elles étaient avantageuses pour tous, y compris l'Égypte.

En effet, dans ce système, la direction et le contrôle, qui ne peuvent être séparés de la responsabilité financière, sont aux mains d'un organisme international auquel l'Égypte participerait. Ce système écarte la domination d'un seul pays et permet une action efficace en vue du bon fonctionnement, de l'entretien et de l'amélioration du Canal. Au surplus, le fait qu'un tel système serait établi par un traité et serait relié à l'organisation des Nations Unies offre une garantie solide, puisque sa violation équivaudrait à violer la loi internationale.

Les propositions de M. Dulles sont également équitables et avantageuses pour l'Égypte; en effet elles ne reviennent pas sur la nationalisation, elles excluent les capitaux privés du bénéfice de l'entreprise, reconnaissent la souveraineté de l'Égypte et ses droits de propriété, lui assurent un revenu équitable et règlent les problèmes posés par l'avenir financier du Canal.

M. Menzies s'est étendu sur ce dernier point et a fait remarquer que le simple agrandissement du Canal supposait des mises de fonds considérables et, par conséquent, un afflux de capitaux qui ne serait possible que si l'administration du Canal inspirait toute confiance.

Sir Claude Corea a prêché la conciliation, mais a insisté sur la nécessité de respecter les droits souverains de l'Égypte.

Il s'est efforcé de ne pas prendre formellement partie dans la controverse sur la validité de la nationalisation en ne tranchant pas la question de savoir s'il s'agissait d'une compagnie purement égyptienne ou de caractère international.

Il s'est borné à indiquer que l'organisme sucesseur de la Compagnie devrait normalement hériter de ses pouvoirs d'administration.

En ce qui concerne la liberté de transit, il a exprimé l'avis qu'il suffirait de confirmer ou de renforcer les garanties de la convention de 1888.

Sir Claude Corea, sans rejeter formellement les propositions de M. Dulles auxquelles il serait prêt à souscrire si l'Égypte les acceptait également, a proposé un choix de solutions qui permettraient, d'après lui, de concilier la souveraineté égyptienne avec un système de gestion satisfaisant du Canal.

A. Il s'est demandé si l'Égypte ne pourrait pas s'acquitter de façon satisfaisante de la gestion du Canal si elle recevait du monde entier l'aide voulue dans le domaine technique et financier.

L'Égypte pourrait peut-être s'associer avec d'autres pays pour l'accomplissement de cette tâche.

[1] Voir ci-dessus le n° 128.

B. On pourrait concevoir un système dans lequel l'Égypte devrait consulter un organisme des Nations Unies sur les questions relatives aux tarifs et au fonctionnement du Canal. Cet organisme se prononcerait sur le caractère judicieux ou non des mesures proposées par l'Égypte; si l'Égypte rejetait cet avis, elle se mettrait dans une situation difficile.

C. On pourrait créer un organisme affilié aux Nations Unies qui jouerait le rôle d'une instance d'appel auprès duquel les pays intéressés pourraient avoir recours s'ils avaient à se plaindre d'un fonctionnement non satisfaisant du Canal, ou si l'Égypte s'emparait de la marche du Canal.

D. Il serait peut-être possible de créer en dehors des Nations Unies un Conseil d'après le plan proposé par M. Dulles. Mais avec cette différence que ce Conseil serait dirigé par la compagnie égyptienne et comprendrait des représentants de l'Égypte et d'autres pays intéressés, et à qui serait confié le droit absolu de gérer le Canal.

E. Enfin, on pourrait confier à un Conseil compétent, comportant des représentants de l'Égypte et d'autres puissances, le soin de traiter certaines questions relatives aux tarifs, aux travaux d'amélioration par exemple, mais non la gestion proprement dite qui devrait rester confiée à l'Égypte.

Sir Claude Corea, sans exprimer de préférence pour telle ou telle de ses solutions, a néanmoins proposé de constituer un petit groupe de deux ou trois personnes qui seraient chargées de négocier avec l'Égypte sur la base de celle de ces propositions qui aurait été acceptée.

M. Luns a d'abord voulu montrer que le problème de la répudiation par l'Égypte de ses engagements n'était pas un problème isolé dans le monde actuel et que d'autres pays se livraient à des pratiques semblables; il s'agit évidemment d'une allusion voilée à la répudiation par l'Indonésie de ses dettes à l'égard des Pays-Bas; mais il n'a pas insisté sur ce point.

Il a appuyé sans réserve les propositions de M. Dulles et s'est borné à ajouter que dans la période précédant l'établissement du nouveau système envisagé, il fallait s'assurer du bon fonctionnement technique du Canal, spécialement en ce qui concerne la qualité des personnels.

M. Akilou n'a pas voulu discuter la question de la validité de la nationalisation, mais a montré que le problème du Canal avait un caractère profondément international. Il a mentionné à cet égard les initiatives et les négociations internationales qui ont lieu depuis le début au sujet du Canal, sa construction avec des capitaux provenant de tous les pays du monde, les efforts internationaux répétés en vue d'assurer la liberté de passage, efforts consacrés par la convention de 1888, enfin l'importance primordiale du Canal, tant du point de vue du commerce mondial que, comme les expériences des deux guerres l'ont montré, d'un point de vue stratégique.

Il a souligné que le problème du Canal était d'une importance vitale pour son pays, dont pratiquement toutes les exportations passent par cette voie.

Aussi l'Éthiopie est-elle intéressée au premier chef au maintien du libre usage du Canal, cette notion de libre usage englobant également le maintien de tarifs raisonnables et des garanties de bon fonctionnement, d'entretien et d'amélioration.

Pour assurer ce libre passage ainsi défini, on peut concevoir, soit un système international de contrôle, soit un système international de coopération avec l'Égypte pour la gestion du Canal. Un tel système doit être lié à l'organisation des Nations Unies; l'organisme international créé n'a pas besoin d'avoir la même composition que celle de la convention de 1888; il y aurait au contraire avantage à ajouter aux membres de cette convention un certain nombre de pays neutres, en vue d'assurer l'objectivité et l'impartialité de cet organisme.

M. Akilou s'est réservé de formuler son avis de façon plus précise lorsqu'un projet de résolution serait déposé.

M. Choudhury a constaté qu'une situation sérieuse était apparue et qu'il était indispensable d'éviter que la crise de Suez ne conduise à des actes d'hostilité. Déjà, la réunion de la Conférence est un événement heureux, et il constate avec satisfaction que toutes les délégations admettent la nécessité d'une solution pacifique qui respecte la souveraineté égyptienne et soit capable d'assurer le maintien de la liberté de passage à travers le Canal.

Le gouvernement pakistanais considère que l'Égypte avait un droit incontestable de nationaliser la Compagnie.

Un examen attentif des données du problème montre qu'il n'y a pas entre les diverses délégations de divergences fondamentales. L'Égypte reconnaît entièrement la validité de la convention de 1888 et a accepté en outre qu'un nouvel accord soit négocié. Cette position doit permettre de restaurer un climat de confiance et de sécurité. Celui-ci est indispensable, car toute interruption du trafic aurait des effets catastrophiques sur l'économie des pays du Moyen et de l'Extrême-Orient. L'Égypte a tout à gagner à un fonctionnement harmonieux du Canal; ses intérêts sont donc communs avec ceux des usagers. En conclusion, le représentant du Pakistan a proposé :

1° Que la nationalisation de la Compagnie soit acceptée comme un fait accompli.

2° Qu'un nouvel accord soit conclu sur la liberté de transit.

3° Qu'un comité restreint soit constitué pour négocier avec l'Égypte le texte de ce nouvel accord.

M. Selwyn Lloyd a ensuite exposé la position de la Grande-Bretagne. Il a indiqué tout d'abord que la réunion a été utile et s'est déroulée dans des conditions telles que tous les délégués ont pu exprimer librement leur position. Toutefois, ces indications ne doivent pas dissimuler la gravité de l'action du colonel Nasser. C'est l'importance des risques qui a justifié les mesures militaires prises par la Grande-Bretagne, dont les intérêts en Égypte sont considérables. La Grande-Bretagne n'en a pas moins le désir d'une solution pacifique.

Sur le plan juridique, le gouvernement britannique considère que la nationalisation était un acte illégal; chacun sait que la Compagnie universelle avait un caractère international. L'acte du colonel Nasser manquait pour le moins de modération et a porté une grave atteinte à la confiance internationale. Il ne faut pas oublier, dans ce contexte, qu'il sera nécessaire en tout état de cause d'affecter au Canal d'importants investissements.

En ce qui concerne la souveraineté nationale égyptienne, il semble que l'on ait beaucoup exagéré la portée du contrôle international que l'on voudrait faire établir sur le Canal. La souveraineté nationale ne doit pas permettre de porter atteinte aux intérêts des autres pays. Beaucoup de pays ont accepté des restrictions à leur souveraineté nationale et le ministre britannique des Affaires étrangères cite en exemple les commissions du Rhin et du Danube. Il a toujours été convenu que des traités pouvaient apporter des limitations contractuelles à la souveraineté nationale. En fait, nous vivons dans une ère d'interdépendance et la notion d'une souveraineté nationale illimitée est parfaitement démodée.

Il faut trouver une solution pacifique, et pour cela, un système pratique de contrôle. La position de base de la Grande-Bretagne est que le canal de Suez ne peut être soumis au contrôle unique d'un seul pays; une solution internationale s'impose. En ce sens, la Grande-Bretagne accepte les principes de la proposition américaine.

Puis M. Selwyn Lloyd a ajouté que les actionnaires de la Compagnie doivent être traités équitablement et que le futur accord doit permettre l'utilisation de techniciens étrangers actuellement à la disposition de la Compagnie. Il est faux que la Grande-Bretagne et la France aient encouragé leur démission; mais les pilotes et les autres employés de la Compagnie ont déclaré dans leur très grande majorité qu'ils restaient fidèles à la Compagnie.

Si le fonctionnement du Canal était troublé, l'économie des pays asiatiques et arabes subirait une crise très grave; les nations occidentales devraient en ce cas définir une nouvelle politique du pétrole.

En ce qui concerne le système international qui devrait être instauré, il n'appartient pas à la Conférence de préparer un plan détaillé. L'objectif de la Conférence est de parvenir à une déclaration de principe, si possible unanime. Il faut ensuite qu'elle se mette d'accord sur le moyen de faire connaître cette déclaration au gouvernement égyptien.

Le ministre britannique, qui n'est pas en mesure de faire de proposition précise sur ces deux derniers points, suggère alors de lever la réunion. La Conférence se réunira à nouveau le lundi 20 août à 15 heures.

134

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 386. *Budapest, 18 août 1956*[1].

M. Cordier vient de faire un bref séjour à Budapest, au cours duquel il a tenu une conférence de presse qu'il a ouverte en rappelant l'enthousiasme avec lequel seize nouveaux états avaient été admis aux Nations Unies en décembre de l'année dernière[2], et en annonçant que le Soudan, le Maroc et la Tunisie seront probablement admis en novembre prochain, ce qui portera le nombre des membres des Nations Unies à 79, soit tout près de l'universalité de l'O.N.U.

Interrogé au sujet de l'affaire de Suez, le secrétaire général adjoint de l'O.N.U. a souligné que l'Organisation ne pouvait être saisie en l'espèce que par un ou plusieurs états membres. « Nous croyons que quelles que soient les controverses qui puissent se développer au sujet du problème de Suez, il y a lieu de les régler par la voie de négociations pacifiques dans l'intérêt mondial de toutes les nations. »

À une question relative à l'admission possible de la Chine populaire à la prochaine session de l'Assemblée, M. Cordier a répondu dans les termes suivants : « La question de la participation de la Chine aux Nations Unies sera très probablement inscrite à l'ordre du jour le premier jour de la session, comme il est advenu déjà bien des fois... Il n'est pas aisé de formuler des prévisions quelconques quant à la solution de ce problème, mais on peut considérer que l'admission de nouveaux états membres contribuera à une clarification plus étendue de la question. Le problème de la participation de la Chine a été débattu maintes fois aux Nations Unies, et je dois faire remarquer qu'un gouvernement qui exerce son contrôle sur d'aussi vastes territoires doit obtenir la possibilité d'une admission aux Nations Unies. Toutefois, il y a eu des considérations politiques qui jusqu'ici ont influencé la solution dans un sens négatif ».

Le représentant du *Magyar Nemzet* ayant demandé s'il ne conviendrait pas de modifier la Charte, le Secrétaire général adjoint a répondu qu'il serait encore plus nécessaire de faire en sorte que les principes de ladite Charte soient universellement appliqués.

M. Cordier a également laissé prévoir une prochaine visite en Hongrie du secrétaire général de l'O.N.U.

(1) Par courrier.

(2) *D.D.F.*, 1955-II, n°s 430 (note), 432 (et note), 439 (note), 440 (note).

135

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4382 à 4385 [1]. *Rabat, 19 août 1956, 10 h. 35.*

(Reçu : 10 h. 55.)

Le ministère marocain des Affaires étrangères a adressé à cette ambassade une note par laquelle il proteste contre le bombardement de la mine de Djaifat effectué le 14 juillet par des avions basés à Colomb-Béchar.

Le Département trouvera sous le numéro suivant le texte complet de cette note.

L'ambassade avait, par communication du 21 juillet dont je vous ai envoyé copie, saisi de cette question M. le Ministre résidant en Algérie qui le 27 juillet, a donné l'assurance que cette mine ne serait plus bombardée bien que se trouvant, estime-t-il, en territoire algérien, mais demandé en contrepartie qu'elle ne soit plus utilisée comme refuge par les rebelles.

La zone de Djaifat, objet de très anciennes contestations entre l'Algérie et le Maroc, possède une petite mine couverte par un permis de recherches délivré par le service des Mines du Maroc. Il avait été prévu, lors de la conférence interministérielle du 25 février dernier, que cette zone pourrait être cédée au Maroc si elle faisait l'objet, au moment des négociations, de revendications marocaines. Mais il est bien évident que cette cession pourrait alors être négociée et nous permettre d'obtenir certains avantages en d'autres points de la frontière (ma dépêche n° 916 du 25 mai 1956) [2].

La note du ministère marocain des Affaires étrangères ne devrait pas appeler en principe de réponse de notre part. Mais ce silence risque de constituer une reconnaissance implicite de la souveraineté du Maroc sur la zone de Djaifat et l'on peut se demander alors s'il ne conviendrait pas d'indiquer par écrit au gouvernement marocain les réserves que nous émettons sur le sort futur de cette région.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner à ce sujet toutes instructions utiles.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Alger (n°s 343-345).
(2) Non retrouvée.

136

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 4413 à 4427. Extrême urgent. Réservé. *Rabat, 20 août 1956, 21 h. 45.*
(*Reçu* : 22 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 4366 [1].

La cession du Conseil national de l'Istiqlal, ouverte par une allocution de M. Balafrej en sa qualité de secrétaire général du parti, a été marquée hier par un long et imposant discours d'Allal el Fassi.

J'envoie par courrier avion, en traduction, les textes de l'une et l'autre interventions ainsi que celui de la résolution qui a été adoptée ce matin par le Conseil. Je me propose d'analyser ultérieurement, d'une manière plus détaillée, ces textes dont la portée est grande aussi bien sur le plan de l'évolution intérieure que sur celui de la situation extérieure du Maroc, notamment en ce qui concerne les rapports franco-marocains tels que les considère le parti de l'Istiqlal.

Essentiellement, comme le laissaient prévoir les indications que m'avait données M. Balafrej, les dirigeants de l'Istiqlal se prononcent violemment contre le maintien de la formule gouvernementale d'« Union nationalisée » (*sic*) [2], solution préconisée par le président Bekkaï dans les déclarations qu'il a faites à la presse le 17 août. Ils réclament ouvertement la constitution, au profit de leur parti, d'un cabinet homogène et annoncent, dans la négative, le passage de l'Istiqlal dans l'opposition.

Des attaques très vives sont dirigées contre certains ministres indépendants (le caïd Lahcen accusé par Allal el Fassi d'avoir, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, donné libre cours aux intrigues de la

[1] Par télégramme nos 4366-4380 du 18 août, non reproduit, le chargé d'affaires résumait les indications qu'il avait retirées de ses contacts avec les représentants qualifiés des trois fractions de la coalition gouvernementale, alors qu'une atmosphère de crise régnait à Rabat. Le président Bekkaï, dans sa conversation du 17 août (voir ci-dessus le n° 130), voyait la conjoncture intérieure avec plus de sérénité, mais il restait incertain sur la voie à recommander au Sultan; il se refuserait à constituer un cabinet soit avec les seuls indépendants et P.D.I., soit avec le seul Istiqlal. M. Balafrej indiquait que le prochain Conseil national de l'Istiqlal examinerait la question du concours de ce dernier au gouvernement : ou l'Istiqlal s'efforcerait de constituer à son profit un gouvernement homogène, ou il se retirerait dans l'opposition. Tout se passait comme si l'Istiqlal avait confié à l'U.M.T. le soin de s'en prendre à la formule présente de gouvernement, et notamment à M. Benjelloun et au P.D.I. Quant à ces derniers, ils étaient résolus à résister à l'offensive de l'Istiqlal dont ils dénonçaient les ambitions dictatoriales et les méthodes policières. M. Lalouette recommandait à ses interlocuteurs d'apprécier la situation avec circonspection et de se garder de toute initiative qui ébranlerait les fondements de la vie politique au Maroc. Il était « significatif » que, dans leurs difficultés intestines, les dirigeants marocains continuassent de se tourner instinctivement vers Paris « pour y chercher, sans doute discrètement, un appui et une confirmation ».

[2] Lire vraisemblablement : nationale.

réaction), contre les représentants du P.D.I., notamment le ministre des Finances qui ne voit d'autres ressources, pour combler le déficit, que de recourir aux emprunts à l'étranger, dussent-ils amener le Maroc à subir de nouveaux diktats. C'est à *El Alam* qu'a été laissé le soin de prendre à partie le chef du gouvernement lui-même. Un éditorial dû à Ben Barka reproche ce matin au président Bekkaï d'avoir apporté lui-même la preuve, dans sa déclaration, de l'« anarchie » et de « l'improvisation » qui entravent l'action du gouvernement. « Le peuple marocain, ajoute l'éditorialiste, dont l'Istiqlal exprime les sentiments, a dit hier : Je veux un gouvernement fort, homogène et énergique ».

Face à la France, les deux leaders reprennent le procès du colonialisme, de ses survivances au Maroc, de ses tentatives pour remonter le torrent de l'indépendance. À cet égard, l'allocution de M. Balafrej témoigne d'une plus grande modération que celle prononcée par le président du parti. Grâce aux efforts de l'Istiqlal, a-t-il déclaré, la première phase des négociations a abouti à la proclamation inconditionnelle de l'indépendance. Il ne reste qu'à mettre au point les relations entre les deux pays et à définir les garanties à donner aux intérêts que la France conserve dans divers domaines. L'évocation du problème budgétaire lui donne l'occasion de réclamer la refonte d'un budget établi conformément aux normes en vigueur sous le protectorat, c'est-à-dire en fonction des seuls intérêts de la France et des Français du Maroc. Pour satisfaire les besoins véritables du peuple marocain, il est nécessaire, a précisé M. Balafrej, qu'aboutissent rapidement les négociations avec la France et que soient conclus les accords économiques et financiers définissant le statut des intérêts français au Maroc. « Dans ce domaine, a-t-il ajouté, il faut que la France sache en toute netteté que nous ne sommes pas disposés à abandonner la moindre parcelle de notre souveraineté, en échange d'une aide quelconque qu'elle pourrait nous accorder. » Il s'est déclaré résolu à mettre le gouvernement français « devant ses responsabilités » afin que l'on sache si la France « désire sauvegarder au Maroc une position privilégiée basée sur l'amitié, l'égalité et l'estime réciproque ou bien si, au contraire, elle désire s'immiscer de nouveau dans les affaires publiques du Maroc pour faire obstacle à la réalisation des réformes urgentes que nécessite la construction de l'indépendance ».

Si Allal el Fassi, qui n'est pas membre du gouvernement et qui n'est pas engagé dans les négociations, a pu définir plus librement les revendications fondamentales de l'Istiqlal à l'égard de notre pays; en ce qui concerne les frontières du Maroc, il a affirmé que toutes les parties du pays seraient libérées « depuis les Kenatza jusqu'au territoire de Chenguit ». Invoquant la géopolitique, il a mentionné la lutte entreprise par le peuple marocain dans les zones sahariennes qui se trouvent sous l'influence espagnole ou française et qu'il considère comme l'extrême Sud marocain. Il a reconnu qu'un certain nombre de Marocains soutenaient la lutte algérienne et il a dénoncé les manœuvres menées par les « agents de l'impérialisme » dans la région d'Agadir [1], dans les confins

[1] Sur les incidents qui avaient eu lieu dans cette région, voir ci-dessus les nos 3 (et note), 10 (et note), 11 (note).

méridionaux et dans le couloir de Taza en vue d'empêcher l'achèvement de l'unité marocaine et la libération de l'Algérie.

Énumérant les « revendications urgentes » qui figuraient au programme actuel du parti dans le domaine des relations extérieures, le président de l'Istiqlal a mentionné :

1° *L'évacuation des troupes étrangères.*

« La période transitoire durant laquelle l'armée française au Maroc conservait un *statu quo* est terminée », puisque la France a perdu le droit d'intervenir dans la sécurité et dans la diplomatie.

2° *Suppression des délégations entretenues par l'ambassade de France.*

Dans toutes les régions du Maroc et qui seraient contraires à la convention diplomatique franco-marocaine *(sic),* il devrait leur être substitué des consulats dans les centres, dont l'ambassade serait convenue avec le gouvernement marocain.

3° *Le rattachement au Maroc des zones non encore libérées* (Sahara espagnol et Sahara français) par la voie de négociations.

4° *La réalisation des aspirations arabes* et la rénovation de la fraternité musulmane. Si Allal a affirmé à cette occasion que le Maroc comptait dès maintenant parmi les états membres de la conférence de Bandoung et qu'il serait bientôt membre de la Ligue arabe. Il a souligné que l'évolution sociale et culturelle du pays devait avoir pour effet d'orienter celui-ci vers une *civilisation arabe, islamique et humaine.*

Le leader de l'Istiqlal a terminé son long discours en rappelant à ses auditeurs que l'Algérie devait constituer le premier de leurs soucis, en proclamant la solidarité du Maroc avec l'Égypte « dans la lutte pour la liberté économique », en saluant dans la personne du Sultan le « symbole de toute idée noble » et le point d'appui de l'action de l'Istiqlal.

La résolution générale adoptée ce matin à l'issue du Conseil national du parti ne pouvait que se ressentir des prises de position aussi marquées. Après avoir analysé les causes de la déception éprouvée par le peuple marocain, « qui risquait d'engendrer une situation propice aux manœuvres de l'impérialisme toujours aux aguets », et dont la responsabilité incombait à la survivance des errements de l'époque coloniale, la résolution décrit un programme dont la réalisation immédiate est réclamée dans le domaine économique, financier, social, scolaire, administratif, judiciaire, ainsi que sur le plan extérieur. Outre les revendications exprimées à cet égard dans le discours de Si Allal el Fassi, la résolution mentionne l'ouverture de négociations directes avec les États-Unis au sujet des bases américaines.

Ainsi que je l'ai fait savoir par un télégramme séparé, la résolution se termine par une invitation adressée aux ministres membres du parti d'avoir à quitter le gouvernement si un remaniement de celui-ci ne leur permet pas d'assurer la réalisation du programme défini par le Conseil national.

Le parti démocratique de l'Indépendance, dont les chefs se réunissent [1], va sans doute réagir avec vigueur. On peut considérer dès maintenant que la crise politique est ouverte et qu'elle se manifestera officiellement lors du Conseil des ministres qui doit se tenir le 24 août sous la présidence du Sultan.

Le président Bekkaï, en ce qui le concerne, paraît déterminé à essayer de se maintenir en fonction. Quant aux ministres appartenant à l'Istiqlal, ils seraient divisés, les uns voulant immédiatement donner leur démission, les autres voulant différer celle-ci [2].

Le Sultan est très préoccupé de l'ampleur de la crise et s'attache à modérer les leaders des deux partis et plus spécialement, ceux de l'Istiqlal.

137

COMPTE RENDU

Entretien du 20 août 1956
à la résidence de M. Malik, ambassadeur de l'U.R.S.S.
Millionaire Row, à 14 h. 15 [3]

Secret.

Présents :
MM. Pineau, Joxe, Chauvel, Daridan,
MM. Chepilov, Semenov, Malik et Roschin.

M. Pineau. — Avez-vous l'intention de proposer une résolution ce soir ?

M. Chepilov. — Non. J'ai reçu hier le texte du projet de M. Dulles [4] et sans doute vous aussi ? J'ai été déçu et je lui ai fait part de ma

[1] À Casablanca. Le P.D.I. s'y livrait à des critiques acerbes contre l'Istiqlal et refusait de voir ses membres démissionner du gouvernement, quelle que fût l'attitude de l'Istiqlal.

[2] Le télégramme de Rabat n°s 4453-4461 du 21 août, non reproduit, relatait les remous provoqués au sein de l'Istiqlal par la résolution du Conseil national de ce parti. MM. M'Hammedi et Guedira redoutaient une crise gouvernementale dans la conjoncture du moment ou (le second) se prononçaient vivement contre la constitution d'un cabinet istiqlalien homogène. M. Balafrej restait plus réservé, mais le chargé d'affaires de France lui avait conseillé de ne rien presser.

[3] L'entretien, dont le compte rendu « résumé » est ici reproduit, avait lieu en marge de la conférence de Londres.

[4] Pour le plan du secrétaire d'État américain, voir ci-dessus le n° 128.

déception ce matin. Je n'y ai pas trouvé la souplesse que j'avais remarquée dans sa déclaration. Dulles propose la constitution d'une administration internationale. Cela sera considéré par les Égyptiens comme un retour au passé inacceptable.

M. Pineau. — Il y a une différence importante. L'ancienne société était privée et se proposait de réaliser des bénéfices. La nouvelle administration assurerait la représentation des états intéressés au Canal et, d'autre part, une fois que l'ancienne société serait indemnisée, les bénéfices seraient entièrement versés à l'Égypte.

M. Chepilov. — Ce n'est pas une question de bénéfices, c'est une question d'intérêts nationaux. Il s'agit de concilier les intérêts souverains de l'Égypte avec les intérêts proprement nationaux. Pourquoi une compagnie nationalisée ne serait-elle pas capable de garantir les intérêts internationaux ?

M. Pineau. — Voyez-vous, il y a dans le statut de cette société nationalisée des conditions qui sont inacceptables pour nous, et, notamment le statut qui est appliqué au personnel français. Nous n'avons pas rappelé notre personnel, car nous ne voulions pas interrompre la navigation sur le Canal, mais quelle doit être notre position vis-à-vis du personnel en vacances ? Il y a actuellement des pilotes en congé en France; s'ils retournent en Égypte, ils ne pourront quitter leur poste sous peine d'emprisonnement.

M. Chepilov. — Il est une question qui doit incontestablement rester soumise au contrôle international, c'est la question des tarifs. Il faut que les tarifs soient maintenus au niveau actuel et qu'en cas de nécessité de révision, les puissances intéressées soient consultées.

M. Joxe. — N'y a-t-il que les tarifs à soumettre à un contrôle ? Ne peut-on pas également l'étendre au problème de la réglementation du passage des bateaux de manière à ce qu'il n'y ait pas de discrimination ?

M. Chepilov. — Oui, bien sûr.

M. Pineau. — Mais alors, vous êtes très près de la formule qui consiste à prévoir un contrôle international.

M. Chepilov. — La formule du contrôle international aboutit à revenir en arrière, à substituer une compagnie internationale à une autre compagnie internationale, à incorporer un état dans l'État. Cette formule est inacceptable pour l'Égypte. Il faut une formule plus souple.

M. Joxe. — Quelle serait cette formule ?

M. Chepilov. — La Compagnie nationale égyptienne aurait la gestion du Canal, mais un organe de surveillance de caractère consultatif serait créé, qui s'en remettrait à l'O.N.U. en cas d'infractions aux règles établies par la convention, ce qui donnerait l'appui du mécanisme de l'O.N.U.

M. Joxe. — Croyez-vous qu'un organisme de surveillance constituerait une garantie suffisante ?

M. Chepilov. — Je crois que tous nos efforts doivent tendre à arriver à une formule souple qui concilie les intérêts égyptiens et internationaux.

M. Pineau. — C'est certain. Mais il y a intérêt à bien séparer le problème du Canal de celui du barrage d'Assouan. Or, la dernière déclaration de Nasser [1] réaffirme que la nationalisation a été provoquée par le refus des crédits internationaux. On ne peut pas faire complètement abstraction de l'attitude de Nasser.

M. Chepilov. — Je ne connais pas cette déclaration. De quand est-elle ?

Divers. — Celle publiée dans le *Sunday Times.*

M. Chepilov. — Il y a dans la situation actuelle un manque de sang-froid que l'on peut dans certains cas constater. Mais il faut bien comprendre que le fond du problème n'est pas lié à la personnalité de Nasser. J'ai visité cette année et l'année passée tous ces pays; j'ai parlé avec des gens de toutes conditions et j'ai pu constater à quel point le sentiment national était aujourd'hui exacerbé. On ne peut imposer à ces peuples des solutions qui seraient considérées par eux comme des formules colonialistes. Il faut que de part et d'autre, on fasse des concessions pour arriver à un compromis. J'avais espéré, en écoutant la déclaration de Dulles, que les États-Unis proposeraient une formule souple. Ainsi pour la première fois dans l'histoire, les U.S.A. et l'U.R.S.S. auraient été d'accord pour proposer la même solution. Le projet de Dulles ne constitue pas un compromis. Il prévoit une administration internationale. Or, les déclarations égyptiennes laissent la porte à un compromis, puisque le gouvernement égyptien s'est déclaré disposé à réviser la convention de 1888, donc par ce biais, il admet l'existence d'un certain contrôle international.

Sans une formule souple, on n'arrivera pas à obtenir l'assentiment de l'Égypte. On pourrait se mettre tous d'accord ici sur une formule d'administration internationale, mais la solution n'aurait pas avancé d'un pas puisqu'il faudrait l'imposer à des peuples qui n'en voudraient pas.

M. Joxe. — Il y a tout un aspect psychologique dans l'affaire de Suez.

M. Chepilov. — Il nous faut, par ailleurs, trouver une solution qui soit valable pour une dizaine d'années et non seulement pour une situation momentanée. Pourquoi une convention internationale ne pourrait-elle offrir les garanties voulues ?

M. Pineau. — Oui, mais dans la gestion quotidienne des affaires du Canal, la garantie d'une telle convention serait-elle suffisante si la compagnie est égyptienne ?

M. Chepilov. — Les différends ne sont pas quotidiens. De nombreuses organisations internationales fonctionnent sur la base de conventions analogues.

M. Semenov. — Il est indéniable que la convention devra assurer non seulement les intérêts souverains de l'Égypte, mais aussi les intérêts des

[1] Allusion à l'interview accordée par le président du Conseil égyptien le 20 août à l'agence d'information du Moyen-Orient, au cours de laquelle il rejetait le plan de contrôle international du Canal présenté par le secrétaire d'État américain (*Le Monde* du 21 août, p. 3).

autres pays et de la France en particulier. Il est important que la France garde ses positions dans cette zone.

M. Chepilov. — Avant de partir, nous avons discuté à Moscou du problème de nos rapports avec la France et nous avons tous été unanimes pour souhaiter que les bonnes relations que nous avons avec vous se développent.

(L'entretien a pris fin à 15 heures.)

138

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 3644 à 3654. Priorité absolue. *Londres, 21 août 1956, 14 h. 25.*
Réservé.

(Reçu : 14 h. 40)

De la part de M. Pineau.

Le discours de M. Menon, le dépôt d'une note indienne pour la solution du problème de Suez, la remise d'un projet de résolution par la délégation américaine, ont marqué la cinquième réunion de la Conférence [(1)].

Se plaçant davantage sur le terrain des faits que sur celui du droit, M. Menon a souligné que le Canal présentait un intérêt vital pour l'Inde, qui reçoit par cette voie une grande partie de ses approvisionnements. Il estime néanmoins que l'émotion créée dans certains pays et les mesures militaires adoptées par certains gouvernements ne sont pas en rapport avec la situation réelle. Que s'est-il passé, en effet, jusqu'ici, sinon et simplement la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez, mesure légale, puisque le Canal fait partie de l'Égypte et que la Compagnie était seulement concessionnaire de l'exploitation de ce canal ?

Après avoir ainsi établi une nette distinction entre la Compagnie et le Canal, le délégué indien s'est efforcé de montrer que la nationalisation ne portait atteinte :

1° Ni à la liberté du Canal, qui trouve sa garantie dans la convention de 1888, et non pas dans l'existence de la Compagnie universelle;

(1) La veille, à 18 heures, une réunion tripartite s'était tenue à Lancaster House. M. Dulles avait estimé qu'à la séance du mardi 21 août, les plans Menon et Dulles devraient être proposés aux délégués qui se prononceraient pour l'un ou pour l'autre. D'après le secrétaire d'État américain, la différence entre les principes des deux propositions était faible : le plan Menon était presque limité à l'énoncé des principes et moins précis sur la manière de les appliquer. D'autre part, avait été envisagée la constitution d'un comité comprenant les États-Unis, la Norvège, le Pakistan, qui pourrait être chargé de demander à l'Égypte si elle était prête à négocier sur la base de la proposition Dulles. Dans la négative, une nouvelle situation existerait et la question devrait être reprise par les gouvernements. (Pour le projet Dulles, voir ci-dessus le n° 128).

2° Ni à l'entretien ou au développement du Canal, puisque les travaux continueront à être exécutés sur les bénéfices d'exploitation et conformément aux plans de développement déjà mis au point par l'ancienne compagnie;

3° Ni à la sécurité du Canal qui, en tout état de cause, relève de la compétence des autorités égyptiennes;

4° Ni à la stabilité des tarifs, la nouvelle autorité n'ayant pas intérêt, au risque de se suicider, à favoriser par exemple le développement des pipes-lines. Le gouvernement égyptien ne devait-il pas, d'ailleurs, devenir le maître absolu du Canal dans douze ans, c'est-à-dire à la fin de la concession ?

Ces remarques n'empêchent pas M. Menon de supposer que l'inquiétude qui existe provient sans doute du changement de l'exploitant. Il semble admettre que les usagers peuvent réclamer des garanties tant en ce qui concerne l'entretien du Canal, son développement, les tarifs, etc., et à ses yeux, le Canal présente dans une certaine mesure un caractère international. En vue de régler ces problèmes, les trois puissances invitantes ont estimé qu'un système d'internationalisation de la Compagnie serait un remède. Or, rien, selon M. Menon, ne serait plus erroné, l'Égypte restant souveraine quoi qu'il arrive, et ses soldats étant seuls capables, comme l'ont été les soldats britanniques, de garantir la liberté du Canal. Ce serait d'ailleurs demander en définitive à l'Egypte d'accepter une solution à l'opposé de celle qu'elle vient d'adopter. S'agirait-il même d'établir un simple lien entre l'autorité nouvelle et les Nations Unies, qu'il conviendrait d'obtenir l'assentiment de l'Égypte, car aucune clause de la Charte ne donne droit d'imposer un tel lien.

À ceux qui songeraient à une internationalisation du Canal lui-même, M. Menon rappelle que tous les gouvernements égyptiens se sont opposés à un tel abandon : déjà en 1880, le Khédive repoussait les suggestions de M. de Lesseps en vue de céder le Canal aux puissances maritimes européennes. Tous les gouvernements égyptiens ont également refusé d'envisager une prolongation de la concession, comme la Compagnie l'aurait souhaité.

Dans ces conditions, il n'y a d'autre solution que d'entrer en négociation avec l'Égypte pour régler divers points au bénéfice des usagers, et la convention de 1888 semble, au délégué indien, présenter à cet égard un certain nombre de mérites. Elle constitue le fondement même de la liberté du Canal, et il suffirait de la moderniser, de l'adapter à la situation nouvelle, de telle sorte que soient incluses, en faveur des usagers, des garanties relatives à l'entretien et au développement du Canal ainsi qu'aux tarifs. Comment les usagers seront-ils représentés ? C'est là une question à étudier avec le gouvernement égyptien, qui acceptera sans doute d'envisager la création d'un organisme consultatif destiné à coopérer avec la nouvelle autorité du Canal. M. Menon s'est particulièrement étendu sur la liaison à établir entre la nouvelle convention et l'O.N.U. : l'Égypte étant membre de cette organisation, le représentant de l'Inde est persuadé qu'elle se conformerait à toutes les recommanda-

tions qui lui seraient faites pour l'appliquer. Si le gouvernement du Caire a refusé de laisser passer les bateaux israéliens, c'est justement pour respecter la lettre de la convention de 1888 qui rend l'Égypte responsable, comme les autres puissances, de la sécurité du Canal. Or, on ne peut nier que le passage de ces bateaux au milieu des états arabes aurait risqué de provoquer des incidents nuisibles à la bonne exploitation du Canal.

Après avoir donné lecture d'un document que je vous adresse par la valise [1], qui résume ces différentes idées et qui recommande l'ouverture de négociations avec l'Égypte, M. Menon a adjuré la Conférence d'écarter toute solution imposée, c'est-à-dire toute solution qui impliquerait le recours à la force. Son désir et son ambition, en présentant le document en question, est de rechercher les bases d'une négociation avec l'Égypte sans laquelle rien ne peut se faire.

À cet exposé long et parfois confus, a succédé une intervention de M. Dulles dont la sobriété et la netteté firent contraste. Tout en posant la question de savoir comment devait se terminer la Conférence, le débat général étant parvenu à son terme, il présenta officiellement le projet de déclaration que je vous ai adressé par une précédente valise et qui prévoit notamment l'organisation d'un bureau international chargé de la gestion du Canal. Le secrétaire d'État souligna la nécessité de réunir la plus large approbation possible sur un certain nombre de mesures destinées à mettre fin à la crise actuelle en assurant la liberté du Canal et son fonctionnement. Le désir de la délégation américaine est de faire connaître ces mesures à l'Égypte en lui demandant si elle est prête, sur cette base, à entrer en négociation. Dans le cas où elle s'y opposerait, le gouvernement américain procéderait alors à un examen de la nouvelle situation ainsi créée, examen qui pourrait être mené avec d'autres gouvernements mais non pas, M. Dulles a tenu à souligner, avec la présente conférence.

Après cet exposé, le Président a ajourné la Conférence au lendemain.

[1] Non reproduit, ce document ayant paru suffisamment résumé dans le présent télégramme.

139

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4083 à 4103. Priorité absolue. *Tunis, 21 août 1956, 21 h. 30.*
Réservé.

(Reçu : 22 h. 10.)

J'ai eu ce matin un entretien avec le président Bourguiba, en présence de M. Ladgham, puis du ministre de l'Intérieur, M. Mehiri.

Au début de notre conversation, M. Bourguiba était nerveux, crispé. Il a tour à tour évoqué avec agacement les négociations sur la D.S.T. [1] et la gendarmerie [2] qui traînaient (Nous sommes obligés, m'a-t-il dit, — ce n'est pas la première fois qu'il émet cette idée — de négocier sur tout, les étapes se subdivisent en sous-étapes, c'est un processus sans fin), le nombre excessif de soldats français en Tunisie (Vous avez 44.000 hommes, à quoi bon ? Pensez-vous que nous voulions vous faire la guerre ? Ces troupes seraient beaucoup plus utiles si elles stationnaient près de la frontière algérienne), les délégués qui se transformèrent en consuls, sans pour autant diminuer en nombre.

Après ces prémices peu satisfaisants, le climat s'est détendu et l'entretien s'est poursuivi puis terminé de façon plus sereine.

Plusieurs questions ont été évoquées :

1° Question des consuls.

Le président Bourguiba a d'abord dit qu'il était inadmissible que les délégués de l'ambassadeur se tranforment *ipso facto*, comme ils le font actuellement, en consuls. Il m'a ensuite affirmé qu'il n'y avait aucune raison pour que subsistent en Tunisie onze consulats comme nous le demandions. Ce nombre trop élevé était, à son avis, dépourvu de toute justification; pour sa part, il proposait de limiter à quatre le nombre de consulats français : Tunis, Bizerte, Sousse et Sfax. Il a enfin souligné qu'il était inadmissible que les délégués, qui ont maintenant le titre de

[1] Les discussions au sujet de la D.S.T. avaient repris le 1er août à Tunis. Il n'avait pas été possible de rapprocher les points de vue. Les Tunisiens manifestaient une méfiance marquée à l'égard d'une sécurité militaire susceptible de devenir une D.S.T. camouflée. Le désaccord portait principalement sur la présence d'agents relevant des autorités françaises dans certains postes de la frontière algéro-tunisienne. L'ambassadeur avait eu à ce sujet au cours du mois d'août plusieurs entretiens avec le président Bourguiba, le vice-président du Conseil et le ministre de l'Intérieur.

[2] Les conversations au sujet de la gendarmerie s'étaient ouvertes à Tunis le 6 août. Le gouvernement tunisien prétendait recevoir l'entière responsabilité en matière de maintien de l'ordre, toutes les compétences de la gendarmerie française devant revenir à la gendarmerie tunisienne. Le transfert des compétences devrait être achevé aux environs du 1er octobre 1956, au lieu du 15 mars 1957 prévu dans la convention. Les Français estimaient le délai du 1er octobre 1956 insuffisant pour assurer la préparation et l'instruction du personnel. Au cours des conversations de l'ambassadeur et du président Bourguiba, il avait été aussi question de l'affaire de Suez et de l'affaire algérienne.

consuls, continuent à avoir des bureaux et des logements incomparablement plus luxueux et plus majestueux que ceux des gouverneurs. En voyant cela, m'a-t-il dit, la population tunisienne se demande si la Tunisie est vraiment indépendante et si les Français reconnaissent vraiment cette indépendance.

J'ai fait observer au président Bourguiba qu'il évoquait là des problèmes à la vérité fort différents et entre lesquels il n'était pas légitime d'établir un lien. Tout d'abord, ai-je remarqué, si les délégués se font appeler consuls, tout comme le Haut-Commissaire est devenu ambassadeur, c'est que précisément la France tire les conséquences de l'indépendance : il est vraiment paradoxal de nous en faire le reproche.

Quant au nombre de consulats, j'ai fait valoir combien nos propositions étaient modestes. J'ai insisté notamment sur le fait que le nombre de consuls devait être fonction de l'importance de la population et, faisant état de statistiques indiquant le nombre de Français dont chaque consul avait la charge en Italie et en Espagne, j'ai pu montrer sans peine au président Bourguiba qu'avec le nombre de consulats que nous demandions, chaque consul devrait veiller en Tunisie sur un nombre beaucoup plus grand de Français. Comme, d'autre part, je sentais que la crainte du président du Conseil était que le corps et les habitudes d'esprit des contrôleurs civils ne se perpétuent à travers les nouveaux consuls, j'ai insisté sur le fait que désormais les consuls de France en Tunisie seraient choisis parmi les anciens élèves de l'E.N.A. et parmi les agents des Affaires étrangères qui feraient carrière en Tunisie comme ils font carrière partout dans le monde.

Enfin, j'ai indiqué au président Bourguiba que la question des locaux devait être absolument dissociée de celle du nombre des consulats. Il est possible que certains gouverneurs n'aient pas actuellement des bureaux ni des logements de fonction correspondant à leurs rôles et à l'autorité qu'ils doivent posséder, mais cette question de locaux peut être résolue dans le cadre de la négociation domaniale d'ensemble. J'ai fait remarquer à ce propos que je demandais en vain depuis plusieurs mois au gouvernement tunisien la réunion de la commission chargée d'étudier la répartition des locaux entre services français et services tunisiens.

Le vice-président du Conseil m'ayant fait observer que la négociation domaniale pouvait être longue alors qu'il était urgent de loger décemment les gouverneurs, j'ai répondu que je ne voyais pas d'objection à ce que cette question de locaux affectés aux services des gouverneurs soit inscrite en priorité à l'ordre du jour de la Commission domaniale.

Finalement, de cet entretien sur des consuls, deux conclusions concrètes ont été tirées.

Je dois revoir demain M. Ladgham pour traiter avec lui du nombre des consulats français; je prévois que la discussion sera difficile; d'autre part, l'étude des questions domaniales [1] va commencer rapidement.

[1] Note manuscrite marginale : *Sur les questions domaniales, il faudrait préparer une étude d'ensemble (écoles, locaux administratifs). M'en parler. M. de Bresson a-t-il été chargé par M. Savary de préparer une étude ?* [Cette annotation semble pouvoir être attribuée à M. Jean Basdevant.]

2° D.S.T.-Gendarmerie.

J'ai indiqué que les nouvelles instructions [1] que j'avais reçues de Paris permettaient la reprise immédiate des réunions de travail entre délégation française et délégation tunisienne. La prochaine réunion de travail a été fixée pour les deux questions au jeudi 23 août.

Sans aborder le fond, j'ai cependant fait observer que les délais prévus pour le transfert des brigades de gendarmerie, dans la note qui nous avait été remise par la délégation tunisienne, étaient beaucoup trop courts et étaient techniquement irréalisables. La réaction de mes interlocuteurs a semblé conciliante. M. Mehiri m'a dit que les propositions qui avaient été remises devaient simplement être tenues pour une base de travail.

3° Après avoir annoncé la reprise des petites négociations de Tunis, j'ai rappelé qu'aux yeux du gouvernement français, elles ne constituaient que le préliminaire de la reprise des « grandes négociations », sur la conclusion du traité d'alliance et d'amitié et sur la modification ou l'abrogation, conformément au protocole du 20 mars, de celles des stipulations des conventions qui seraient contraires aux termes de ce protocole. J'ai également rappelé que le gouvernement français attachait le plus grand prix à ce que le gouvernement tunisien formule assez rapidement par écrit les propositions qu'il entendait faire en ce qui concerne ce traité d'alliance et d'amitié et la révision des conventions.

Le président Bourguiba a accepté que le gouvernement tunisien formule rapidement les propositions que le gouvernement français souhaite obtenir de lui. Je ne me fais cependant aucune illusion sur la portée de cet accord de principe et je suis persuadé que je devrai revenir encore souvent à la charge avant d'obtenir des demandes écrites.

4° Implantation militaire. Transfert de casernes.

A. Répétant à plusieurs reprises qu'il était absolument inutile pour la France d'avoir 44.000 hommes en Tunisie, le président Bourguiba, tout en admettant que les troupes françaises ne pouvaient immédiatement évacuer la Tunisie, a demandé que notre dispositif soit au moins allégé de 10 à 15.000 hommes.

J'ai observé que le gouvernement français était d'accord pour un certain aménagement du dispositif des troupes françaises en Tunisie, mais qu'il n'était point question pour le moment d'allégement. Le président du Conseil a rappelé qu'il avait demandé également une diminution du nombre des soldats français, mais a reconnu que cette demande n'avait pas donné lieu à une conversation ni à un accord précis.

[1] Par télégramme n°s 2214-2216 du 17 août, non reproduit, l'ambassadeur avait été autorisé à poursuivre la négociation au sujet de la D.S.T. et de la gendarmerie. Au sujet de la D.S.T., Paris proposait que des techniciens français fussent détachés temporairement pour apporter leur concours dans les postes frontières, ports et aérodromes aux agents tunisiens. Le transfert de brigades de gendarmerie serait effectué selon un échelonnement qui pourrait s'étendre entre la date actuelle et le 31 décembre 1956. Paris indiquait confidentiellement qu'un échelonnement se terminant le 7 octobre gênerait la négociation, en cours, d'un protocole avec le Maroc.

Conformément aux décisions qui ont été prises au cours de la réunion tenue chez M. Bourgès-Maunoury le 16 juillet dernier, j'ai indiqué au président Bourguiba que l'armée française évacuerait la Kasbah, que la caserne Saussier serait remise à l'armée tunisienne, que l'escadron de la Garde quitterait Monastir, et enfin, que la base de transit de Tunis allait être transférée à Bizerte; la circulation des véhicules militaires français à Tunis, le nombre de soldats français présents en ville s'en trouveraient fortement réduits.

Je lui ai fait toutefois remarquer que la Kasbah était le siège du Centre des transmissions militaires et que je ne pourrais lui donner que dans quelques jours, lorsque les techniciens des transmissions, venus de Paris, auront déposé leurs rapports, la date à laquelle cette évacuation pourra être terminée. J'ai, d'autre part, demandé au président du Conseil que toutes facilités soient accordées par le gouvernement tunisien pour permettre à l'armée d'assurer son nouveau système de [transmission].

Le président Bourguiba m'a donné immédiatement son accord. Enfin, le président du Conseil a promis de garder, comme je le lui demandais, un secret absolu sur ces aménagements en cours ou envisagés.

B. Le président Bourguiba m'a demandé le transfert de la caserne Foch à Tunis et de la caserne de Sousse. Il a justifié ses demandes par le fait que la caserne Foch comme la caserne de Sousse se trouvaient en pleine ville ou sur des lignes de grande communication et étaient ainsi au nombre de ces signes trop visibles de la présence de l'armée française.

M. Bourguiba m'a également demandé que le camp de Bou-Ficha qui, actuellement, n'est utilisé que partiellement par l'armée tunisienne, lui soit entièrement remis. Il a présenté la même demande en ce qui concerne la caserne Formegol qu'occupe encore un escadron de spahis.

Le cas de la caserne Formegol qui est en voie d'évacuation mis à part, je me suis naturellement borné à enregistrer les demandes du chef du gouvernement tunisien, sans prendre moi-même aucun engagement.

C. Le président Bourguiba a accepté qu'un camp militaire français soit installé près de Gafsa comme le demande le général commandant supérieur des troupes de Tunisie.

D. J'ai fait alors intervenir dans la conversation le colonel de Ligneville, chef de la mission militaire française auprès du gouvernement tunisien qui, faisant état du malaise qui s'est manifesté à la suite de la volonté très marquée de tenir éloignées l'une de l'autre l'armée française de l'armée tunisienne, a insisté sur la nécessité de maintenir entre l'une et l'autre des liaisons au moins techniques, gage d'une bonne efficacité. Nos interlocuteurs en sont tombés d'accord et M. Mehiri a même ajouté que les rapports techniques étaient une première forme de fraternisation. Le colonel de Ligneville a également indiqué au président Bourguiba qu'il serait souhaitable qu'il se manifeste comme chef des armées et que, par exemple, il remette son drapeau à l'armée tunisienne.

140

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3656 à 3666.
Priorité absolue. Réservé.

Londres, 22 août 1956, 12 h. 30.
(Reçu : 12 h. 40.)

De la part du président Pineau.

La sixième réunion de la Conférence a été consacrée à l'examen du projet de résolution présenté hier par M. Dulles et du document soumis par M. Menon [1].

Le projet américain a reçu l'approbation des délégués italien, allemand, japonais, hollandais, portugais, danois, suédois, australien, néo-zélandais, norvégien, pakistanais, éthiopien, iranien et turc.

Il y a lieu de noter que ces quatre derniers délégués, soucieux sans doute de faire un geste en faveur de l'Égypte, ont proposé en commun quatre amendements dont le principal a pour objet de retirer du corps de la résolution, pour la placer dans le préambule, la clause relative à la compensation de la Compagnie universelle. En agissant ainsi, a indiqué M. Chaudhury, nous tenons compte des engagements que le gouvernement égyptien semble avoir déjà pris, et nous marquons davantage la distinction à établir entre les problèmes propres au Canal, qui doivent au contraire trouver une solution définitive.

Ces amendements ont été acceptés par M. Dulles, et les pays ci-dessus énumérés. Le secrétaire d'État américain a toutefois souligné qu'à son avis, l'indemnisation de la Compagnie devrait être incluse dans la solution générale.

De mon côté, je suis également intervenu pour appuyer la remarque de mon collègue américain et faire ressortir les dangers qu'il y aurait à dissocier le problème de l'indemnisation du problème d'ensemble. La Compagnie universelle se trouverait en effet amenée ainsi à négocier seule à seule avec le gouvernement égyptien. Afin d'éviter une telle situation, j'ai proposé que l'amendement pakistanais précisât que la nouvelle organisation garantirait le règlement de l'indemnisation.

Le délégué espagnol a mis comme condition à son ralliement à la résolution américaine l'adoption d'un amendement aux conséquences d'ailleurs sérieuses, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de faire du Conseil international, chargé de la gestion du Canal, un « Conseil égyptien » dans lequel « la communauté des nations utilisatrices » serait représentée. Ayant conscience sans doute du peu d'appui que cette suggestion serait susceptible de recueillir, le délégué norvégien l'a déjà

[1] Voir ci-dessus le n° 138.

rejetée. M. de Santa Cruz a demandé qu'elle soit mentionnée dans le rapport final de la Conférence.

Après que le *délégué indonésien* eût manifesté, avec une certaine prudence, il convient de le noter, sa préférence pour le document indien, le délégué soviétique a pris la parole.

M. Chepilov a commencé par enregistrer les différents points sur lesquels il estimait qu'un accord s'était déjà réalisé au cours de la Conférence.

Il s'est félicité qu'on ait apparemment renoncé à l'idée de sanctions militaires contre l'Égypte, reconnu la nationalisation comme un fait accompli, abandonné l'idée que seule la Compagnie était capable de gérer le Canal; on avait pu constater enfin que, depuis la nationalisation, il n'y avait eu aucune entrave à la liberté du trafic.

M. Chepilov s'est ensuite livré à une série de critiques à l'égard du projet de résolution présenté par M. Dulles, en soulignant que cette conférence ne devait prendre aucune décision au fond, étant donné que l'Égypte et beaucoup d'autres états intéressés au problème de Suez n'y étaient pas représentés. Il a insisté sur la nécessité de reconnaître les droits souverains de l'Égypte, d'où découlerait, selon lui, le droit pour l'Égypte de gérer le Canal.

M. Chepilov s'est également attaqué à la Compagnie universelle du canal de Suez en l'accusant de chercher, avec le soutien du certains cercles anglais et français, à désorganiser le transit.

Il a ensuite formulé à nouveau les principes qu'il avait exposés le 17 août pour un règlement du problème du canal de Suez [1], et a développé ses idées sur le mécanisme de consultations internationales qui pourrait être mis en place en vue d'assurer la liberté du passage par le Canal et son bon fonctionnement.

Une Commission consultative, dont la composition serait précisée par la convention, serait chargée de :

— procéder à des consultations avec l'administration égyptienne du Canal sur les questions relatives aux tarifs et à la liberté de passage;

— fournir une assistance au gouvernement égyptien pour l'aider à entretenir le Canal;

— attirer son attention sur toutes les mesures indispensables pour donner effet aux dispositions de la convention;

— maintenir des liens avec l'organisation des Nations Unies et l'Organisation maritime internationale;

— prendre les mesures nécessaires, en cas de contestation entre le gouvernement égyptien et les usagers, pour parvenir à un règlement et, en cas de désaccord, porter l'affaire devant l'organisation des Nations Unies.

D'autres mesures, a ajouté M. Chepilov, pourraient être examinées en vue d'assurer une forme de coopération internationale entre l'Égypte et

[1] Voir ci-dessus le n° 129.

les autres principaux gouvernements intéressés; toutefois, il a déclaré ne pas vouloir présenter de propositions nouvelles de résolution et s'est rallié à la proposition de M. Menon.

En ce qui concerne la procédure à suivre pour les négociations avec l'Égypte, il a répété sa proposition du 17 août relative à la création d'une commission qui serait chargée de préparer un règlement acceptable pour l'Égypte avec la participation de celle-ci et la convocation d'une conférence élargie, qui pourrait entériner cet accord.

Pour terminer, *sir Claude Corea* (Ceylan) a fait une déclaration nuancée, et s'est efforcé de trouver un terrain de conciliation entre la proposition de M. Dulles et celle de M. Menon. Il a notamment proposé que la gestion du Canal ne soit pas confiée à l'Égypte seule, mais à une commission comprenant l'Égypte et d'autres pays intéressés, à laquelle le gouvernement égyptien déléguerait des pouvoirs de gestion : cette commission, quoique créée par une loi égyptienne, jouirait d'un statut autonome.

Il a demandé que cette proposition soit incluse dans le procès-verbal de la Conférence.

141

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 3670 à 3678. Priorité absolue. *Londres, 23 août 1956, 11 h. 30.*
Réservé.

(Reçu : 11 h. 50.)

De la part du président Pineau.

Au début de la septième réunion de la Conférence sur le canal de Suez, le *ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne* est intervenu pour apporter son adhésion à la résolution américaine ainsi qu'aux amendements présentés la veille par le Pakistan. Il a donné son accord aux commentaires de M. Dulles sur l'indemnisation de la Compagnie.

J'ai de mon côté apporté mon appui à la résolution américaine et aux amendements en question. Vous recevrez par la valise le texte de cette intervention.

Le représentant indien a pris ensuite la parole. Dans une allocution parfois violente et toujours passionnée. M. Krishna Menon, après avoir indiqué qu'il n'était pas en mesure aujourd'hui de se prononcer sur la suite qu'il convenait de donner aux propositions de résolution, a entrepris à nouveau de défendre le projet de déclaration qu'il avait déposé. Tout son discours a tendu à affirmer que la Conférence devait ouvrir la

voie à des négociations avec l'Égypte. Or, au lieu d'ouvrir cette voie, la proposition américaine la fermerait irrémédiablement. L'internationalisation, telle que la propose M. Dulles, lui paraît inacceptable pour l'Égypte.

En conclusion, M. Menon a demandé à la Conférence de ne rien faire qui aggrave la situation : la défense des droits financiers des porteurs ne justifie pas l'ouverture d'une crise internationale. Il n'est plus permis au xxe siècle d'internationaliser ce qui est national.

Le *représentant espagnol,* revenant en quelque sorte sur ses déclarations de la veille, a donné ensuite son accord au texte américain amendé, mais il a suggéré qu'au cas où l'Égypte refuserait de négocier sur ces bases, la proposition espagnole soit reprise.

Après une suspension de séance d'une heure, le *représentant de la Nouvelle-Zélande* a soumis, sans que j'en aie d'ailleurs été informé au préalable, une proposition aux termes de laquelle un certain nombre de gouvernements choisis parmi ceux qui appuient la résolution des Cinq [1] seraient chargés de communiquer ce texte au gouvernement égyptien et de voir si la négociation d'une convention pourrait être envisagée sur cette base.

Une longue discussion s'est alors développée entre les représentants de l'U.R.S.S., de l'Inde, de Ceylan et le président de la Conférence.

M. Chepilov a prétendu d'abord qu'un accord était intervenu à l'ouverture de la Conférence en vue d'écarter tout vote, et il lui semblait que la proposition néo-zélandaise reviendrait à imposer à la Conférence l'opinion de la majorité.

M. Selwyn Lloyd a rappelé que, tout en écartant la notion de vote, on avait décidé cependant que les différentes délégations pourraient marquer leur accord sur telle ou telle résolution. Il s'est proposé, en tant que président de la Conférence, de transmettre au gouvernement égyptien un rapport complet sur les discussions de la Conférence, en y incluant toutes les propositions et tous les amendements qui avaient été présentés.

M. Chepilov, appuyé par l'*Inde* et *Ceylan,* a insisté pour que la Conférence désigne un certain nombre de pays représentatifs des diverses opinions exprimées en son sein pour entrer en contact avec le gouvernement égyptien et rechercher, par tâtonnements successifs, les bases d'un règlement. Les résolutions américaine et indienne seraient, dans ces conditions, traitées sur le même pied, c'est-à-dire d'une manière démocratique.

M. Selwyn Lloyd ayant convenu que chaque groupe de membres ayant appuyé une des deux résolutions serait libre de transmettre au gouvernement égyptien, sous la forme où il l'entendrait, les propositions auxquels il adhère, *M. Chepilov* a constaté avec gravité que cette

[1] Allusion au projet de déclaration des États-Unis, objet d'amendement présentés par les délégués du Pakistan, de l'Éthiopie, de l'Iran et de la Turquie, amendement qui furent acceptés : voir ci-dessus le n° 140.

procédure aurait pour résultat de scinder la Conférence en deux groupes opposés et d'anéantir tous les efforts tentés depuis plusieurs jours pour trouver en commun une solution.

M. Dulles et *moi-même* avons fait remarquer qu'il n'était pas question de soumettre la minorité à la majorité, mais qu'il ne fallait pas non plus que la minorité puisse faire obstacle à une action quelconque de la majorité.

Le représentant de l'Inde ayant adjuré le Président de s'abstenir de prendre hâtivement une décision qui pourrait engager cruellement l'avenir, les représentants soviétique et ceylanais ayant insisté à plusieurs reprises pour obtenir un ajournement, M. Selwyn Lloyd a finalement levé la séance qui reprendra demain après-midi.

142

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 3681 à 3684. *Londres, 23 août 1956, 19 h. 35.*
Priorité. Réservé.

(Reçu : 19 h. 45.)

La Conférence a clos ses travaux aujourd'hui en se limitant à demander au Président de transmettre tous les documents et tous les procès-verbaux qui avaient été distribués au gouvernement égyptien.

Le représentant néo-zélandais avait déclaré au début de la séance qu'il retirait sa proposition présentée la veille et soumettait à la place une simple déclaration au nom des Dix-sept (il a réservé la position de l'Espagne), chargeant les représentants de l'Australie, de l'Éthiopie, des États-Unis, de l'Iran et de la Suède, sous la présidence de M. Menzies, de se mettre en contact avec le gouvernement égyptien pour présenter la résolution américaine amendée et pour chercher une base de négociation [1].

Bien entendu, le délégué soviétique s'est opposé à une telle déclaration en indiquant qu'elle ne devait pas faire partie des documents de la Conférence. Il a par ailleurs soumis le texte d'un communiqué indiquant que la Conférence autorisait les représentants de l'Inde, de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de la France et de l'U.R.S.S. à prendre contact avec le gouvernement égyptien pour examiner toutes les propositions formulées au cours des réunions.

Aucune délégation n'a soutenu cette initiative soviétique. L'Inde, notamment, s'est limitée à demander, comme l'avait proposé hier

[1] Pour le texte de la résolution adoptée par la majorité de la Conférence, voir *Le Monde* du 25 août 1956, ou l'*Année politique, 1956,* p. 518-519.

M. Selwyn Lloyd, que le Président adresse tous les documents de la Conférence au gouvernement égyptien, chaque pays ou groupe de pays restant libre de développer comme il l'entendait sa position auprès des autorités du Caire. Le représentant indonésien est également intervenu avec un texte qui n'a pas rencontré l'agrément de M. Chepilov.

Devant cette situation, j'ai présenté une simple motion de clôture, qui prenait acte des documents de la Conférence. Le délégué soviétique ayant encore fait des réserves, il devenait évident que nous ne pouvions, avant de nous séparer, prendre la moindre décision commune. Le Président, après avoir donné assurance qu'il ferait parvenir au gouvernement égyptien tous les documents en question, a prononcé la clôture de la Conférence.

143

Compte rendu

[d'une réunion tripartite sur l'affaire de Suez]

Londres, 23 août 1956.

Une réunion tripartite s'est tenue le 23 août après la clôture de la Conférence pour examiner certaines mesures à prendre dans l'hypothèse où le colonel Nasser rejetterait les propositions des Dix-huit [1].

1° *Assurances.*

M. Dulles demande si sur le marché des assurances se manifeste une tension quelconque.

M. Selwyn Lloyd répond qu'il n'y a pas pour le moment d'augmentation des primes pour les risques accrus à la traversée du canal de Suez. Il n'y a pas non plus de demande de couverture des risques de guerre. S'il devait se produire des incidents, la responsabilité pèserait sur les assureurs, puisque les polices sont valables pour douze mois et sont généralement signées au début de l'année. Le véritable risque, à l'heure actuelle, est celui d'une perte de temps et d'une chute des profits.

2° *Lieu de paiement des droits de passage.*

M. Pineau indique qu'il serait bon que les droits de passage soient versés, dans chaque pays, à un compte qui ne serait ni celui de Nasser, ni celui de la Compagnie universelle. Il faudrait, en tout cas, maintenir les mêmes monnaies de paiement pour éviter de poser des problèmes de balance de paiement dans chaque pays. Il pose la question des pratiques américaines.

[1] Soit les Dix-sept (voir ci-dessus le n° 142), auxquels s'était finalement jointe l'Espagne.

M. Dulles fait observer qu'il n'a pas de pouvoir pour obliger les armateurs à payer dans un endroit déterminé. Seul, *sir Leslie Rowan* déclare qu'il ne s'agit pas d'une question de pouvoir, mais de donner un avis fortement motivé aux armateurs de payer dans des comptes bloqués, toujours dans l'hypothèse où Nasser donnerait une réponse négative.

M. Selwyn Lloyd fait observer que si Nasser ne recevait plus d'argent, il aurait l'air sot.

M. Dulles déclare que priver Nasser de toutes recettes, c'est bien là le résultat idéal. Mais Nasser ne laissera pas passer les bateaux. Alors, que se passera-t-il?

M. Selwyn Lloyd répète qu'il s'agit de déterminer le genre de pression qu'il faudrait exercer sur Nasser s'il donne une réponse négative.

M. Dulles en convient, mais demande si Nasser ne sera pas en fait moins gêné que nous. Si les pétroliers font le tour par Le Cap au lieu de traverser le Canal, il y aura en Europe des prix plus élevés, moins de pétrole. Qui en souffrira le premier?

M. Selwyn Lloyd se demande si le gouvernement britannique ne pourrait pas fermer la base qu'il a à Suez. Cela coûterait de 4 à 5 millions de livres par an aux Égyptiens, mais ce serait un processus très lent. Il se demande si l'on ne devrait pas faire revenir les employés du Canal. Mais il conclut que cela nous ferait plus de mal qu'aux Égyptiens.

On en revient aux mesures financières. *Sir Leslie Rowan* fait observer que d'avoir bloqué les avoirs égyptiens à Londres lèse aussi la Grande-Bretagne et nuit à la réputation du sterling, tant que Nasser continue à recevoir de l'argent américain.

M. Dulles déclare alors qu'il appartient aux Britanniques et aux Français de lui dire s'ils désirent que les pétroliers américains fassent le tour par Le Cap. Mais dans ce cas, il faut en supporter les conséquences, car si les États-Unis ne paient plus les droits de passage à Suez, Nasser, subissant une pareille pression, ne laisserait plus passer les navires. Cela entraînerait un rationnement en Europe occidentale, un transfert sur la zone dollar d'achats jusqu'à présent réglés en sterling. Si c'est cela que désire le Royaume-Uni, très bien. Les petits producteurs de pétrole américains, dont les puits sont fermés, pourront les ouvrir. Ils seront très contents. Tout cela est très avantageux pour les États-Unis.

Sir Leslie Rowan déclare qu'il y a deux questions :

1. Celle des droits de paiement de passage;
2. Celle des recettes courantes en dollars de l'Égypte.

M. Dulles répond que si l'on a bloqué les avoirs égyptiens en capital et non les recettes courantes, c'était pour avoir un gage au cas où il apparaîtrait que les compagnies américaines avaient payé les droits de passage à une organisation non qualifiée pour les recevoir. Si les droits de passage américains ne sont plus payés à l'Égypte même, il sera difficile pour le gouvernement américain de maintenir le blocage des avoirs en capital, la raison (fiscale) donnée jusqu'à présent disparaissant. Il

ajoute que si les États-Unis contrôlaient aussi bien les avoirs en capital que les recettes courantes, ce serait un acte de guerre qu'il ne paraît pas disposé à envisager.

M. Pineau déclare que la France a accepté l'éventualité d'un détournement des navires par Le Cap ainsi que le rationnement du pétrole qui peut en découler. Le ministre français déclare qu'il est opportun de prendre des mesures contre l'Égypte. Si l'Égypte devait savoir que nous hésitons à prendre des mesures économiques, elle inclinerait à répondre négativement à notre offre de négocier.

Sir Leslie Rowan déclare que les mesures à prendre seront d'autant plus effectives qu'elles seront plus générales.

On pourrait par exemple :

1. Décréter un *embargo* sur les exportations anglaises vers l'Égypte et sur les importations égyptiennes en Angleterre;

2. Prohiber toute participation de ressortissants britanniques à un commerce avec l'Égypte en dehors de ce pays;

3. En ce qui concerne l'approvisionnement en blé de l'Égypte, prohiber l'exportation de blé d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord et des pays tels que l'Australie;

4. On pourrait agir sur le ravitaillement en pétrole de l'Égypte.

Cette dernière idée soulève la question de très probables mesures de représailles des pays arabes producteurs de pétrole.

M. Dulles cite le coton. On pourrait peut-être désorganiser le marché égyptien en se servant de stocks en surplus aux États-Unis. *Sir Leslie Rowan* fait des réserves sur ce point, puisque cette action lèserait d'autres pays producteurs de coton.

M. Dulles déclare qu'il faut trouver un équilibre entre l'importance du dommage que la France et l'Angleterre se feraient à elles-mêmes et celui qu'elles causeraient à l'Égypte. Toute ces mesures ne lèseront pas les États-Unis, mais les aideront au contraire économiquement en leur permettant de se débarrasser de leurs excédents.

M. Dulles poursuit en soulignant que la Conférence qui vient de s'achever s'est tenue en même temps que les conventions des partis démocrate et républicain et que l'opinion publique américaine s'intéresse avant tout à l'élection présidentielle. Il déclare que les États-Unis devraient être en mesure de progresser dans cette direction (c'est-à-dire les mesures économiques contre l'Égypte), mais il ne sait pas quand l'opinion publique américaine y sera suffisamment préparée. Il suggère des études sur ces questions.

Sir Leslie Rowan propose que nous tentions d'entraîner les autres pays à prendre des mesures relatives aux recettes courantes de l'Égypte.

La séance est alors levée. MM. Dulles, Selwyn Lloyd et Pineau conviennent que des experts se réuniront le vendredi 24 août pour se consulter sur ces questions, les consultations devant prendre un caractère permanent.

144

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE

Situation au Laos

Paris, 23 août 1956.

1° L'accord intervenu entre le gouvernement royal et le Pathet-Lao [1] comporte les dispositions suivantes :

a. Adhésion du Laos à une « politique de paix et de neutralité » et aux « Cinq principes » définissant la coexistence pacifique [2];

b. Installation de l'autorité royale dans les deux provinces de Sam-Neua et de Phong Saly;

c. Intégration des forces du Pathet-Lao dans l'armée royale;

d. Élections complémentaires avec augmentation corrélative du nombre des députés;

e. Formation d'un gouvernement d'union nationale.

2° Les deux parties peuvent estimer avoir obtenu des résultats positifs. La fin des hostilités larvées dans le Nord, l'acceptation d'un compromis rétablissant l'unité politique, administrative et militaire du Royaume au profit du gouvernement royal est un succès pour ce dernier. L'adhésion du Laos aux Cinq principes, le fait qu'il se rapproche du groupe d'états qui reconnaissent à Nehru une sorte d'autorité morale s'inscrit en contrepartie.

Mais c'est moins sur ses termes mêmes que sur les conditions dans lesquelles il va influencer la politique extérieure laotienne dans les prochains mois qu'il convient de juger l'accord intervenu.

Sa mise en œuvre comporte en effet certains mécanismes — des commissions mixtes — qui peuvent donner au Pathet-Lao, — et donc à la Chine et à l'U.R.S.S. —, la possibilité de bloquer une fois encore dans les faits ce qui paraît acquis dans les principes : passage des deux provinces sous l'administration royale et intégration des forces Pathet-Lao dans l'armée régulière.

[1] Cet accord était le premier résultat de la reprise des négociations entre le gouvernement royal et le Pathet-Lao, dont les représentants, le prince Souvanna Phouma, Premier ministre, et le prince Souphannouvong, avaient convenu de se rencontrer. Un échange de lettres avait eu lieu et la rencontre devait pouvoir se faire grâce au retour au pouvoir du nouveau Premier ministre, dont le programme de politique étrangère était basé sur les cinq principes définis par Nehru et Chou En Laï. La rencontre eut lieu, après quelques difficultés, au début d'août; un premier accord fut signé. Sur les difficultés qui suivirent cet accord, voir ci-après le n° 226. L'accord fit l'objet des déclarations communes du 5 et du 10 août.

[2] Sur les « Cinq principes », voir : *D.D.F.*, 1954, n° 72 (et note).

3° D'autres éléments vont ainsi peser sur ces ultimes négociations. L'un est le voyage effectué à Pékin par le prince Souvanna Phouma. La Chine va-t-elle proposer au Laos une aide économique et technique ? Le Premier ministre a été très vivement mis en garde par les représentants anglais et américains à ce sujet et il aurait confirmé son intention de ne prendre à Pékin aucun engagement. On peut penser cependant que la perspective d'une aide financière et le désir d'attacher son nom à la réalisation effective de l'unité du Royaume par la mise en œuvre complète de l'accord intervenu avec Souphannouvong le conduiraient à prêter une oreille assez attentive à de telles propositions.

Un autre facteur déterminant est la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Si, dans une certaine mesure, la participation du Pathet-Lao au gouvernement apparaît normale jusqu'à ce que se soient tenues les élections complémentaires envisagées, on voit mal comment la justifier une fois celles-ci intervenues. La situation du Premier ministre, qui n'est pas membre du Parlement, ne peut, il est vrai, qu'encourager ceux qui souhaiteraient le maintien à ses côtés de son demi-frère Souphannouvong. Si des représentants du Pathet-Lao demeuraient au gouvernement et y avaient la charge d'un ou plusieurs départements ministériels, le risque ainsi couru serait sans doute plus grand que celui résultant de l'utilisation de quelques-uns de leurs cadres dans l'administration ou de l'intégration dans l'armée des forces Pathet-Lao qui est pourtant jugée à Washington comme l'aspect le plus préoccupant.

4° Le dénouement de la crise a montré, d'autre part, que la France demeure pour le Laos le lien essentiel avec l'Occident. La disposition selon laquelle aucune base ne sera établie sur le territoire du Royaume, si ce n'est celles prévues par les accords de Genève, est une confirmation formelle du maintien de la base de Seno au moment même où l'on pouvait se demander si le gouvernement laotien ne ferait pas de son abandon un des éléments de la négociation. D'autre part, le chef du Pathet-Lao et celui du gouvernement royal ont, en ces circonstances, tenu à marquer et leur attachement à la France et leur souhait de voir l'aide française garder au Laos, sous toutes ses formes, un rôle éminent. Sans doute y voient-ils tous deux, au moment où la lutte d'influence des deux blocs s'accentue au Laos, l'une des meilleures sauvegardes d'une indépendance dont ils sentent assurément l'extrême fragilité.

145

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4510 à 4515. *Rabat, 24 août 1956, 9 h. 20.*
Urgent. Réservé.

(Reçu : 9 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n° 4491 [(1)].

Après les prises de position de l'U.M.T., du président Bekkaï, de l'Istiqlal et du P.D.I. [(2)], certains chefs berbères, qui, sous l'égide du ministre d'État Lahcen Lyoussi, manifestaient depuis plusieurs semaines une hostilité marquée à l'égard de l'Istiqlal, viennent de faire paraître un communiqué définissant leur attitude dans la crise actuelle.

C'est effectivement à la suite d'une réunion tenue le 19 août près d'Ifrane et qui groupait un nombre important de chefs et notables du Moyen Atlas, que ce communiqué a été élaboré, au nom de plusieurs tribus que l'on peut situer géographiquement entre le sud de Taza, El Hajeb et Midelt, c'est-à-dire dans une région où l'influence de Lahcen Lyoussi est prédominante : la tribu citée en tête dans les communiqués est d'ailleurs celle des Aït Toussi dont le ministre d'État est l'ancien chef et dont son propre fils est actuellement le caïd.

Cette déclaration, dont le Département trouvera le texte sous le numéro suivant, constitue d'une part une attaque contre l'Istiqlal, qui est accusé, sans être nommé, de vouloir établir sa dictature sur le pays et à qui il est reproché de créer un climat de « division, de haine et de violence », et d'autre part un acte de fidélité au trône chérifien dont les « congressistes » s'érigent en « défenseurs irréductibles ». Le reste du texte ne comporte que des formules vagues sur la nécessité de supprimer le chômage et la misère et sur la politique extérieure, « qui doit considérer les intérêts marocains de pair avec les intérêts de l'Afrique du Nord toute entière ».

(1) Par télégramme n°s 4491-4494 du 23 août, non reproduit, le chargé d'affaires annonçait que le Sultan venait de recevoir le comité exécutif de l'Istiqlal conduit par M. Balafrej, qui l'avait informé des résolutions du Conseil national (voir ci-dessus le n° 136). Tout en estimant qu'il ne saurait y avoir de cabinet valable sans l'Istiqlal, le Sultan s'attachait à susciter, par l'intermédiaire du caïd Lahcen, une sorte de contrepoids berbère à la prépondérance istiqlalienne.

(2) Sur le récent Conseil national de ce parti, se reporter au télégramme n°s 4480-4490 du 22 août, non reproduit. MM. Boutaleb et Benjelloun s'y étaient élevés contre les enlèvements et assassinats de membres du P.D.I. et avaient refusé un gouvernement fondé sur un parti unique et affirmé leur volonté de rester au pouvoir.

Il serait prématuré de tirer de ce texte des conclusions définitives sur l'orientation de ce groupement berbère et surtout sur son avenir.

S'il est certain que depuis plusieurs semaines, le conflit avec l'Istiqlal et certains chefs du Moyen Atlas a pris un caractère aigu : attaques violentes d'*El Alam* contre le gouverneur de Midelt Addi Ou Bihi et certains des caïds de sa province, plus récemment critiques acerbes adressées par les responsables de l'Istiqlal au cours du Conseil du parti à Lahcen Lyoussi, présenté comme un féodal rétrograde, de leur côté, ces chefs berbères n'ont pas ménagé les sections de l'Istiqlal dont les membres sont souvent l'objet de tracasseries ou de brimades.

À vrai dire, cette lutte ouverte a commencé après la démission de Lyoussi — provoquée par l'Istiqlal — de son poste de ministre de l'Intérieur, au mois de mai [1]. Dès lors, celui-ci entreprit une campagne, d'abord secrète puis manifeste contre le parti : réunions de chefs du Moyen Atlas, travail politique en tribu, ont préparé le regroupement des Berbères qui ont apporté au Sultan, lors de son voyage à Ajdir, l'affirmation de leur fidélité [2].

J'ajoute que le communiqué a été distribué aux journalistes rassemblés à Casablanca pour recueillir les informations concernant les résultats du Conseil national du P.D.I., mais est sans rapport avec les débats de ce parti.

146

Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes [3]

Rapports franco-espagnols et le Maroc

Paris, 24 août 1956.

Les rapports franco-espagnols en ce qui concerne le Maroc traversent actuellement une période d'attente.

D'une part, à Madrid même, il semble que deux tendances s'affrontent : celle de Franco (poursuite d'une politique pro-arabe) et celle des

[1] *D.D.F.*, 1956-I, n° 395 (et note).

[2] Sur le voyage du Sultan en pays berbère et en zone nord, du 11 au 18 juillet, voir ci-dessus le n° 63 (et note). À Ajdir, le Sultan avait prononcé un discours où il avait affirmé sa volonté d'abolir toutes les mesures particulières à la population berbère.

[3] Cette note a été rédigée à l'intention du président Pineau.

militaires et de M. Artajo (recherche d'une entente avec la France); d'autre part, du fait principalement de la situation intérieure marocaine, les conversations franco-marocaines n'avancent que très lentement et les négocations hispano-marocaines n'ont pas repris.

I. *Les conversations franco-espagnoles de Madrid*[1].

a. *Contenu des conversations.*

Les conversations de Madrid du mois dernier n'ont porté que sur les questions militaires. Il est envisagé de les poursuivre sur ce terrain, mais en même temps, la question des frontières du Sud pourrait faire l'objet d'un échange de vues très général; en outre, nous sommes disposés à communiquer le projet de convention d'assistance administrative et technique franco-marocaine qui est pratiquement au point. Enfin, les questions mauritaniennes seraient également abordées (cf. notes directions d'Europe et d'Afrique-Levant)[2]. En revanche, la négociation de la convention économique et de la convention judiciaire n'est pas encore assez avancée avec les Marocains pour que nous puissions dès maintenant entretenir les Espagnols des problèmes qui se posent à cet égard.

b. *Information du gouvernement marocain.*

Une communication commune franco-espagnole au gouvernement marocain avait été prévue. Devant les hésitations espagnoles, nous avons jugé utile d'informer confidentiellement le gouvernement marocain de l'ouverture de ces conversations. Le Président pourrait rappeler à M. Artajo que les deux pays auraient sans doute avantage à faire une communication officielle au gouvernement de Rabat.

II. *Question de Tanger.*

Le gouvernement marocain vient d'adresser des invitations pour une conférence à Fédala, le 8 octobre, en vue de régler l'ensemble du statut de Tanger[3]. L'Espagne aurait souhaité que cette conférence se tînt à Séville. Une réunion en Espagne présenterait, pour nous, de sérieux inconvénients. Si M. Artajo abordait ce point, le Président pourrait lui faire valoir qu'il n'y aurait aucun intérêt à nous opposer aux désirs marocains sur un simple point de procédure.

Sur le fond même de la question, nos intérêts rejoignent ceux de l'Espagne sur certains points (fonctionnaires) et s'en écartent sur d'autres (statut financier). Le Président pourrait indiquer à M. Artajo que nous ne sommes pas hostiles au maintien d'un certain statut spécial

(1) Sur ces conversations, voir ci-dessus le n° 57 (et note).

(2) La note de la direction d'Europe du 6 juillet, ci-dessus reproduite sous le n° 21, abordait le problème des frontières du Sud marocain.

(3) À la suite de la signature du protocole du 5 juillet (voir ci-dessus le n° 21, note), le gouvernement marocain avait adressé le 16 août une note en ce sens aux huit puissances représentées au Comité de contrôle, à savoir les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie et la France.

pour Tanger et qu'en tout cas, les dispositions à intervenir devront donner des garanties positives de libre passage par le détroit.

Les représentants français et espagnol au Comité de contrôle pourraient être invités respectivement à confronter leurs vues sur ces différents problèmes, d'ici la conférence du 8 octobre.

III. *Situation intérieure au Maroc.*

Les Espagnols semblent avoir adopté une attitude prudente en face des rivalités de partis. Il ne paraît pas qu'ils aient cherché à gêner l'action du gouvernement Bekkaï.

Le transfert des pouvoirs dans l'ex-zone espagnole est en cours. Il ne pose pas de problème particulier pour nous.

Le gouvernement espagnol a certainement pris ombrage de l'envoi, dans son ex-zone, de forces de l'armée royale marocaine comportant des Français dans leurs cadres. Le cas échéant, il y aurait lieu d'indiquer à M. Artajo que cette question relève de la seule souveraineté marocaine et de l'état-major de l'Armée royale, au sein duquel l'Espagne est d'ailleurs représentée (général Mezzian).

Le Congrès du P.D.I. vient de réclamer le retour au Maroc des *présides*. Cette question n'est pas mûre et nous ne pouvons, pour le moment, qu'adopter à son égard une attitude neutre.

147

Compte rendu

Réunion franco-britannique à Londres
le 24 août à 10 heures

Très secret.

Assistaient à la réunion, *du côté anglais :* MM. Selwyn Lloyd, Gladwyn Jebb et Ross; *du côté français :* MM. Pineau, Joxe, Chauvel et Henri Roux.

M. Selwyn Lloyd demande à M. Pineau s'il peut lui dire quelque chose de l'Algérie. *M. Pineau* répond que le plan prévoyant des élections après un cessez-le-feu [1] est quelque peu dépassé. Le président du Conseil français songerait maintenant à annoncer, dans le courant de septembre, un nouveau plan comportant une solution fédérale.

M. Lloyd résume ensuite les sanctions d'ordre économique qui pourraient être appliquées à l'Égypte. Il y a trois questions principales :

1° Les droits de transit;

2° Les transactions commerciales avec l'Égypte;

3° Le blé américain.

Il faudrait obtenir, si possible, du gouvernement des États-Unis, le paiement des droits de passage à un compte bloqué, l'arrêt des transactions commerciales avec l'Égypte et l'arrêt des envois de blé. Cela aurait, pour l'économie égyptienne, des conséquences sérieuses.

M. Pineau n'est pas entièrement convaincu de l'efficacité des mesures économiques; il fait remarquer que les pays pauvres ont plus de résistance que les pays riches. De son côté, *M. Selwyn Lloyd* fait observer que si l'on en arrivait à détourner les bateaux par la route du Cap, cela coûterait fort cher et nous gênerait en définitive plus que les Égyptiens.

En ce qui concerne les employés du Canal, *M. Pineau* indique que nous ne pourrons pas les maintenir longtemps à leur poste. Ils veulent rentrer et il nous sera difficile de les en empêcher pendant plus d'une quinzaine de jours. *M. Selwyn Lloyd* estime, pour sa part, que ce serait bien s'ils rentraient, mais à condition que les deux gouvernements n'aient aucune responsabilité apparente dans ce retour. Il apparaît nécessaire, en tout cas, que les deux gouvernements prennent à cet égard des mesures concertées et semblables.

[1] Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 386 (note), 427 (note)

M. Selwyn Lloyd pense qu'en vue du pire, il convient de créer une opinion internationale qui nous soit favorable. Il présume qu'il arrivera probablement un moment où les Égyptiens feront un faux pas, qu'ils empêcheront peut-être un bateau britannique de passer par le Canal. Dans ce cas-là, le gouvernement de Londres enverrait un croiseur pour aider au passage du navire de commerce. Si les Égyptiens tiraient sur ce croiseur, l'intervention pourrait avoir lieu. Le ministre britannique craint que si notre préparation militaire devient trop apparente, l'Égypte ne porte l'affaire devant le Conseil de sécurité. Or, il y aurait intérêt, notamment vis-à-vis de nos opinions publiques, à ce que nous prévenions l'Égypte et à ce que nous saisissions nous-mêmes le Conseil de sécurité avant que le gouvernement du Caire ne le fasse. Mais quand faudra-t-il le faire ? Il y a là une délicate question de *timing*. Les deux ministres estiment finalement que mieux vaut attendre que les Égyptiens aient refusé la négociation sur les bases qui leur seront présentées par le Comité des Cinq. S'ils disent non, nous saisissons le Conseil de sécurité où nous sommes pratiquement assurés d'avoir sept voix et peut-être huit. Au surplus, le fait d'avoir fait appel au Conseil ne nous empêcherait pas d'intervenir s'il y avait un incident.

M. Pineau pose ensuite la question de savoir s'il ne conviendrait pas de donner certains apaisements à Israël pour éviter qu'il n'intervienne. Mais il serait utile de savoir ce que nous pouvons, ou non, lui promettre. Les deux ministres conviennent que les entretiens commencés à ce sujet à Paris seront repris dans cette ville avec sir Gladwyn Jebb.

M. Pineau appelle également l'attention de M. Lloyd sur l'Éthiopie. Il indique que le ministre des Affaires étrangères éthiopien qu'il a vu hier a eu avec lord Lloyd un entretien relatif à la Grande Somalie [1] qui s'est terminé par une très vive discussion. M. Pineau pense qu'il y aurait intérêt à rassurer le ministre éthiopien. *M. Selwyn Lloyd* en est d'accord et il verra Ato Aklilou cet après-midi.

[1] Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 103.

148

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 833. *Budapest, 25 août 1956.*

Bien que l'on continue, plus que jamais, de spéculer sur la réintégration et le retour éventuel au pouvoir d'Imre Nagy, il est douteux qu'ayant résisté à Mikoyan [1], l'ancien président du Conseil consente aux successeurs de Rakosi l'autocritique, même rudimentaire, qu'ils lui demandent. Il semble donc que la politique de libéralisation des régimes et d'autonomie relative des satellites à l'égard de Moscou devra recevoir une impulsion nouvelle et puissante avant que soit donnée satisfaction à une opinion publique hongroise qui n'a pas vu de « changement » réel dans le remplacement de Rakosi par Gerö [2].

En revanche, il est très possible que l'on voie sous peu apparaître au premier plan — ou en tout cas dans les tous premiers rangs — la physionomie de Janos Kadar dont j'ai déjà dit qu'il paraît jouir des faveurs de Belgrade. À toute éventualité, il me paraît donc utile de présenter cette personnalité et de retracer ses antécédents.

*
**

Né en 1912, Janos Kadar est un ancien « métallo » qui adhère à 17 ans au mouvement de la Jeunesse communiste : sous le régime Horthy, il fait trois années de prison. À la Libération, il prend avec Rajk une part essentielle à l'organisation de la police. Membre du Bureau politique et du Comité central, secrétaire général adjoint du parti communiste puis, après la fusion avec les débris du parti socialiste, du parti des travailleurs hongrois, il succède à Rajk le 5 août 1948 comme ministre de l'Intérieur.

Le 25 juin 1950, le Conseil des ministres accepte sa démission et lui décerne une médaille d'or et une somme de 5.000 florins en reconnaissance des services rendus.

On pensa généralement à l'époque qu'il avait été relevé de ce « stage » au ministère de l'Intérieur pour mieux se consacrer à l'épuration dans le

[1] En juillet, lorsque ce dernier et Souslov étaient arrivés à Budapest (le 17) pour régler la crise qui devait aboutir, le 18 juillet, à la démission de Rakosi, Nagy était tenu à l'écart de l'équipe Gerö, mise en place par Mikoyan.

[2] Voir ci-dessus le n° 68 (et note).

parti, mais il apparut, au lendemain du Congrès d'avril 1951, que Kadar avait complètement disparu de la scène politique, et le bruit a longtemps persisté selon lequel il se serait suicidé avec toute sa famille. En réalité, victime de la haine de Mihaly Farkas, alors ministre de la Guerre, il avait été sous prétexte de « titisme » interrogé, torturé par le fils dudit Farkas, et emprisonné.

Remis en liberté en septembre 1954, il occupait aussitôt le poste de secrétaire du Comité du parti pour le XIIIe arrondissement de Budapest — qu'il échangea à la fin de 1955 pour celui de secrétaire du Comité du parti pour le département de Pest — et il devenait membre du Conseil du Front populaire patriotique selon la formule de 1954.

Mais c'est seulement au lendemain de la chute de Rakosi que dans sa session des 18-21 juillet 1956, le Comité central le nomme membre du Bureau politique et en fait l'un des secrétaires du Comité central du parti. Le bruit court qu'il est maintenant un des dirigeants de cette police politique dont il fut, sous le règne de Rakosi et de Farkas, une victime dans sa chair. À en croire la rumeur publique, le fils de Farkas, qui le tortura, se serait suicidé dans sa prison.

Tel est le passé de ce communiste convaincu, de formation essentiellement hongroise et nationale, qui n'a pas effectué de séjour prolongé à Moscou et se trouve aujourd'hui, soit de par ses convictions, soit plutôt du fait des persécutions dont il a souffert, l'un des représentants les plus marquants d'une conception magyare du communisme, d'un certain « titisme hongrois ».

Sa foi ne paraît pas avoir été ébranlée par les épreuves qu'il a traversées : il a, en effet, subi, apparemment sans amertume, le sort commun à de nombreux dirigeants de ce parti dont le chemin conduit tout naturellement du pouvoir à la prison et de la prison au pouvoir au gré des évolutions d'une ligne politique singulièrement sinueuse.

Adversaire de Rakosi, Kadar — bien plus que Gerö, stalinien non repenti — paraît représenter la nouvelle tendance avec ses concessions à la libéralisation mais aussi avec ses limites — et, semble-t-il, des limites assez strictes.

Si l'on examine, en effet, attentivement le discours qu'il a prononcé le 12 août devant un meeting ouvrier à Salgotarjan, ville industrielle du nord de la Hongrie — discours qui constitue sa première manifestation publique importante depuis sa nouvelle ascension —, on remarquera qu'il prend sur toutes les questions une position doctrinaire très nette.

Il affirme un attachement inébranlable au parti qui, depuis les luttes déjà anciennes — et auxquelles il se réfère longuement — de la Révolution de 1919 et de la clandestinité sous le régime Horthy, a toujours suivi un chemin droit et juste, dont chacun peut être fier, même si des erreurs ont été commises, particulièrement entre 1949 et 1953 (c'est-à-dire pendant la toute puissance de Rakosi et du stalinisme), mais aussi depuis (déviationnisme de droite avec Nagy — puis sectarisme de gauche avec Rakosi, de nouveau). Il se félicite de voir le parti entre les mains de Gerö, « le marxiste inébranlable, le combattant ancien et

expérimenté ». Mais les décisions du récent Comité central doivent être interprétées comme représentant une victoire remportée non par certaines personnes mais par des principes contre diverses erreurs : par le marxisme-léninisme contre le dogmatisme, par la règle de la direction collective contre le culte de la personnalité, par le démocratisme dans la vie du parti et de l'État et par la légalité contre les atteintes à l'esprit de critique et les entorses à la loi, par l'unité du parti contre les tentatives de désintégration : ainsi sont maintenant clairement définis des principes politiques et idéologiques qui ne se dégageaient pas très nettement au cours de ces derniers mois, ce qui a nui à la poursuite des tâches qui étaient — à juste titre — proposées depuis quelque temps déjà, et explique la confusion qui a pu régner chez certains.

L'unité totale qui s'est manifestée au Bureau politique et au Comité central doit maintenant se répercuter jusqu'à la base : partout doit régner un esprit de discipline qui ne laisse pas place à des propos hostiles au parti; aucune équivoque n'est maintenant possible.

Kadar affirme ensuite avec une vigueur et une conviction sans doute fondées sur son expérience personnelle la nécessité de respecter rigoureusement la loi dans tous les cas et à l'égard de tous — même des ennemis de classe, car « qui viole la loi une fois, la violera plusieurs fois ».

En ce qui concerne le Front populaire patriotique, il ne faut pas s'inquiéter d'y entendre les non-communistes émettre des opinions non marxistes : cela est normal et le rôle du Front est précisément d'organiser la collaboration avec eux sur les thèmes au sujet desquels l'accord est possible (sauvegarde de la paix, développement de la culture nationale, défense de l'indépendance nationale contre les tentatives des impérialistes, édification d'une société socialiste...) et de s'efforcer de les convaincre de la justesse des thèses du parti dans les questions sur lesquelles ils ont des idées divergentes; ainsi pourra-t-on gagner la confiance des sans-partis et obtenir, ce qui est indispensable, que chacun, à sa place, « accomplisse sa tâche dans un esprit de bonne compréhension, pour un but commun, pour le succès d'une cause commune, sous la direction du parti et du gouvernement ».

Kadar s'élève avec vivacité contre les critiques et les attaques de l'extérieur. La Hongrie peut être fière de l'œuvre qu'elle a accomplie en moins de douze ans « sans capital étranger » : elle n'a pas de leçon à recevoir « des industriels, des banquiers, des propriétaires, des aristocrates, des fascistes qui ne conçoivent pas la Hongrie sans eux, alors que celle-ci n'entend nullement vivre de nouveau avec eux ».

Abordant les questions économiques, Kadar traite du développement de la production industrielle et de la production agricole, laquelle ne peut progresser que par la voie de la socialisation de l'agriculture qui doit être poussée davantage et plus rapidement, de l'élévation du niveau de vie qui ne pourra être atteint que si des progrès appréciables sont obtenus à la fois dans l'industrie et dans l'agriculture.

Sur le plan extérieur, la base de la politique hongroise est l'alliance fraternelle avec l'Union soviétique, avec la Chine et les autres démocraties populaires. Elle tendra à resserrer les liens avec les peuples, le parti et le gouvernement yougoslaves, à l'égard desquels Kadar regrette les erreurs commises « à la suite de provocations et de mystifications bien connues ». Enfin, elle soutient la politique de paix de l'Union soviétique, elle est un membre conscient de l'O.N.U., partisan de la coexistence pacifique, et elle approuve le geste de Nasser à Suez.

*
* *

Ainsi donc Kadar se présente comme l'homme de la politique du XXe Congrès et des résolutions du Comité central du parti des travailleurs hongrois : son exposé est parfaitement orthodoxe — dans la mesure où il est possible à l'heure actuelle de discerner en quoi consiste l'orthodoxie dans le monde marxiste-léniniste. Ce faisant, il fait peut-être acte de candidature pour l'avenir, mais en même temps il montre combien le traitement injuste qu'il a subi n'a pas modifié ses convictions et sa fidélité à une doctrine dont il épouse toujours toutes les thèses, à un système dont il n'assouplit guère les règles : de la sorte, il met en lumière le fait que, malgré toutes les évolutions et les retournements, on ne doit pas se faire beaucoup d'illusions sur les possibilités de libéralisation et de démocratisation d'un régime qui ne peut, dans le fond — et quels que soient les changements spectaculaires — que rester semblable à lui-même aussi longtemps que la faction communiste d'Imre Nagy ne prendra pas le pouvoir avec les sociaux-démocrates réfractaires aux sollicitations ou pressions présentes des successeurs de Rakosi [1].

[1] Annotation manuscrite initiale : *Intéressant.*

149

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 3070 à 3072 [1]. *Paris, 27 août 1956, 21 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme n° 4508 [2] et aux télégrammes de Tanger n°s 279 à 283 [3] et 286 à 290 [4].

Ainsi que je vous l'ai déjà fait savoir, j'estime que nous n'avons pas intérêt à nous opposer aux préférences du gouvernement marocain en ce qui regarde le lieu de la conférence sur Tanger. J'aurais été hostile au choix d'une ville espagnole, mais sous cette seule réserve, je suis disposé à aligner la position française sur celle du Maroc. Si donc à la suite de démarches des puissances, auxquelles il convient pour le moment de ne pas vous associer, le gouvernement marocain envisageait de déplacer le siège de la Conférence pour le fixer à Tanger ou à Rabat, vous pourriez faire savoir à M. Balafrej que sur ce point de procédure, nous avons avant tout le souci de ne pas gêner le gouvernement marocain.

Pour ce qui est de l'ordre du jour, il est exact que la formule utilisée dans l'invitation du gouvernement marocain est imprécise et peut prêter à malentendu, mais il me paraît suffisant, pour le moment, de préciser dans notre réponse qu'il appartiendra à la Conférence de fixer son ordre du jour en toute liberté, dans le cadre prévu par le protocole du 5 juillet [5].

Je vous ferai parvenir très prochainement le texte de notre réponse à l'invitation du gouvernement marocain.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tanger (n°s 241-243).

[2] Du 24 août, non reproduit, ce télégramme indiquait que le chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Rabat avait effectué auprès du ministre marocain des Affaires étrangères une démarche tendant à obtenir que la Conférence prévue pour discuter du statut de Tanger fût convoquée dans cette ville, et non à Fédala. M. Balafrej aurait répondu que, s'il était l'objet de plusieurs démarches en ce sens, il n'aurait pas d'objection à ce que la Conférence se tînt à Tanger.

[3] Le télégramme de Tanger n°s 279-283 du 17 août, non reproduit, indiquait qu'au Comité de contrôle, l'ambassadeur d'Espagne avait proposé que la Conférence se tînt à Séville, ou, si le gouvernement marocain insistait pour qu'elle eût lieu sur son territoire, à Tanger de préférence à toute autre ville marocaine. Le représentant français voyait dans le choix de Tanger un compromis acceptable pour les Marocains et les diverses délégations européennes.

[4] Du 20 août, non publié. Le matin du même jour, le Comité de contrôle avait examiné la situation créée par les invitations que Rabat venait de lancer pour la réunion de la Conférence à Fédala. Les membres du Comité estimaient devoir suggérer à leurs gouvernements respectifs d'intervenir à Rabat pour que la Conférence se déroulât à Tanger et non à Fédala. Ils jugeaient les termes de l'invitation trop vagues et susceptibles de permettre au gouvernement marocain d'englober dans la discussion des problèmes (acte d'Algésiras, fédéralisme) débordant du cadre du statut de Tanger; aussi leurs gouvernements devraient-ils demander au Maroc des précisions sur l'ordre du jour de la Conférence.

[5] Sur ce protocole, voir ci-dessus le n° 21 (note).

150

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 9002 à 9006 [1]. *Paris, 27 août 1956, 22 h. 30.*

Dans quelque hypothèse que le Conseil de sécurité soit saisi, il importe en effet de tenir prêt un projet de résolution de manière à pouvoir le déposer avant la partie adverse. Je suis d'accord à ce sujet avec le 1 et le premier paragraphe du 2 de votre dépêche n° 1558 [2]. Cette procédure paraît préférable à celle qui consisterait à agir par voie d'amendements à un texte adverse.

D'accord également avec le 3.

Au 4, le rappel de la résolution de 1951 [3] devrait être renvoyé à la fin du projet. Le placer en tête de la résolution serait souligner la carence du Conseil et son incapacité à faire observer ses décisions.

En ce qui concerne les liens à établir entre l'administration du Canal et les Nations Unies, je n'ai pas d'objection à la suggestion qui vous a été faite.

Reste la question de savoir à la diligence de quelles parties les Nations Unies seront saisies. Il semble évident que si l'Égypte prenait l'initiative, ce serait pour dénoncer les préparatifs militaires occidentaux, tandis que si l'initiative venait de nous, nous invoquerions la menace à la paix que constituerait la prolongation de la situation créée par l'Égypte en portant atteinte au fonctionnement du Canal, à l'égalité de traitement et à la liberté de navigation, enfin aux droits de l'homme par l'instauration de mesures de travail forcé.

En cas de recours à l'Assemblée, les chefs d'accusation resteraient les mêmes. Je note à ce propos que la convocation d'une session extraordinaire, qui est décidée par la majorité simple, n'est pas une éventualité à écarter. Cette majorité serait plus facilement atteinte si, le Conseil de sécurité ayant été préalablement saisi et n'ayant pu prendre de décision « du fait que l'unanimité n'a pu se réaliser parmi ses membres permanents », la procédure d'urgence prévue par la résolution Acheson du 3 septembre 1950 [4] était mise en jeu.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 9149-9153) et New York (nos 2132-2136).

(2) Reproduite ci-après sous le n° 153.

(3) La résolution du 1er septembre 1951, prise par le Conseil de sécurité, invitait l'Égypte à lever les restrictions mises au passage des navires marchands et marchandises de tous les pays par le canal de Suez.

(4) La résolution Acheson, prise par l'Assemblée générale, visait à renforcer les pouvoirs de celle-ci en cas de paralysie du Conseil de sécurité face à une agression.

Au cas où les Nations Unies seraient, comme vous en évoquez le cas dans votre lettre, saisies à l'initiative de l'Égypte qui dénoncerait nos préparatifs militaires, nous aurions à répondre à l'accusation d'une prétendue violation des prescriptions de la Charte relatives à la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force sauf en cas de légitime défense contre une agression armée. Nous devrions démontrer le caractère non agressif de mesures prises en réponse à une initiative qui, sans être « armée », n'en constitue pas moins une action agressive contre une voie de communication vitale pour l'Occident et surtout contre la sécurité et la liberté de nos ressortissants.

Je communique à New York le présent télégramme qui vaut instruction pour notre mission permanente, ainsi que votre dépêche du 24 août [1].

151

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. nos 3073 à 3076. Réservé. *Paris, 27 août 1956, 22 h. 40.*

Lors du ralliement de l'Armée de libération, les autorités militaires marocaines ont récupéré une quantité importante d'armements. Le matériel ainsi reversé à l'armée royale ne peut, en raison de son hétérogénéité, être utilisé par cette dernière. Nous devons donc craindre qu'il soit détourné vers des formations clandestines, au Maroc, et surtout en Algérie. En accord avec le ministre de la Défense nationale, j'estime que des mesures très strictes doivent être prises pour éviter ce risque.

La solution la meilleure serait, sans aucun doute, d'obtenir que les armes reversées de l'armée royale nous soient toutes remises. Vous voudrez bien étudier avec le général C.S.T.F.M. la possibilité de présenter une telle demande aux autorités marocaines. Le cas échéant, vous pourriez indiquer que les armes récupérées qui nous seraient remises seraient changées, nombre pour nombre, contre des armes françaises neuves, à valoir sur la dotation supplémentaire que doit nous demander prochainement le gouvernement marocain pour l'équipement de ses nouvelles unités. Vous souligneriez, alors, qu'un tel échange comporterait pour les autorités marocaines un avantage notable, dans la mesure où il leur permettrait de disposer d'un matériel homogène, neuf, facile à entretenir et dont le ravitaillement en munitions se ferait dans les mêmes conditions que pour le reste de l'armement des forces royales.

(1) N° 1558 : voir note ci-dessus.

Quelle que soit la solution que vous retiendrez en accord avec le général Cogny, vous pourrez faire savoir aux autorités marocaines qu'il nous sera impossible de donner suite à de nouvelles demandes de fournitures d'armement si ce problème n'est pas réglé dans des conditions satisfaisantes; il est essentiel que nous ayons la certitude qu'aucune des armes reversées par l'Armée de libération ne puisse se trouver demain dans les mains des rebelles algériens.

Je compte sur vous et sur le général Cogny pour parvenir à un accord avec les responsables marocains. Le gouvernement attache une grande importance à un règlement discret mais efficace de cette affaire.

152

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4596 à 4599. *Rabat, 27 août 1956, 23 h.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 15.)

M. Balafrej m'a reçu cet après-midi au ministère des Affaires étrangères.

Officiellement, notre entretien avait pour objet l'examen des questions concernant l'aide française au budget marocain d'équipement. J'ai mis mon interlocuteur au courant des vues de M. le Président Ramadier dont la lettre du 21 août a été adressée par l'entremise des Affaires étrangères à M. Benjelloun, son destinataire [1]. M. Balafrej s'est montré satisfait des indications que je lui apportais.

Mais mon interlocuteur désirait principalement m'entretenir de la crise actuelle, m'exposer le point de vue de son parti et demander mon sentiment [2]. Il a repris la thèse selon laquelle la restauration de condi-

[1] Dans cette lettre, non reproduite, le ministre français des Finances insistait sur l'importance capitale qu'il attachait à la conclusion rapide d'une convention d'établissement, des rapatriements massifs de capitaux étant inévitables si l'établissement des Marocains en France et des Français au Maroc n'était pas garanti. M. Ramadier rappelait les sommes allouées à Rabat : 23 milliards dont Paris pouvait disposer en vertu du budget de reconduction établi par le décret du 31 décembre 1955; une avance de trésorerie de 6,5 milliards. Le Maroc demandant un concours du Budget français de 7,675 milliards à prélever sur un crédit de 16 milliards que le Parlement s'apprêtait à voter, le ministre français répondait ne pouvoir se prononcer, ce crédit de 16 milliards n'étant pas affecté entièrement à l'aide que Paris entendait porter au Maroc. Les besoins auxquels le crédit devait faire face n'étaient pas encore déterminés et le Ministre ne pouvait prendre une décision sur sa répartition. [Sur le problème de l'aide financière française au Maroc, voir ci-dessus les n°s 69 (et notes), 93, 117, 123 (et note).]

[2] Par télégramme n°s 4582-4592, du même jour, non reproduit, l'ambassadeur relatait l'opposition du P.D.I. et du caïd Lahcen Lyoussi aux visées de l'Istiqlal, ainsi que ses contacts avec Si Bekkaï et les dirigeants des deux partis précités. La parole restait au Sultan; le prince Moulay Hassan songeait à un gouvernement d'attente, dont les membres seraient choisis dans les différentes factions et qui serait entièrement rattaché à la personne du Souverain. L'ambassadeur marquait à ses interlocuteurs l'intérêt, pour le crédit international du Maroc, qui s'attachait à ce que le futur gouvernement fût un gouvernement d'union.

tions normales au Maroc, notamment dans les domaines économique et social, exigeait un pouvoir gouvernemental fort et soutenu par la population, dont seul l'Istiqlal était en mesure à l'heure présente d'assumer la responsabilité. Il s'est plaint de ce que la presse française, et plus particulièrement les journaux du Maroc, semblait méconnaître cette nécessité et paraissait, en ouvrant ses colonnes aux déclarations et discours des partis opposés à l'Istiqlal, vouloir s'immiscer dans les affaires marocaines.

J'ai repoussé cette présomption, tout en marquant de mon côté les inconvénients, en matière de gouvernement, de formules trop absolues qui risqueraient d'être mal interprétées sur le plan international. J'ai souligné la confiance que nous avions dans Sa Majesté et combien nous souhaitions que le gouvernement rassemble autour de sa personne tous les éléments représentatifs du peuple marocain. M. Balafrej a alors déclaré que seul un gouvernement istiqlalien aurait l'autorité voulue pour aider au développement des relations franco-marocaines, hâter le cours des négociations et donner à la population française du Maroc les garanties souhaitées. Il a insisté sur cette question des garanties comme s'il était disposé à fournir personnellement des assurances au nom de son parti.

Nous nous sommes séparés sur cette conclusion [1].

153

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 2121 à 2131 [2]. Priorité absolue. *Paris, 27 août 1956, 23 h. 30.*

Me référant au télégramme de Londres n° 3690 [3] et à ma réponse [4] à ce télégramme qui vous ont été communiqués séparément, je vous adresse sous les dix numéros suivants la copie de la dépêche de Londres n° 1558 [5].

[1] Reçu en audience officielle le 28 au matin, l'ambassadeur s'était vu interrogé par le Sultan sur le problème intérieur marocain « avec une certaine prudence ». Il s'était borné à dire que l'opinion française ne doutait pas que les personnalités qui avaient assisté jusqu'alors le Souverain de leur dévouement ne continuassent de le seconder dans sa tâche. Auparavant, il avait souhaité le prompt aboutissement des pourparlers concernant l'aide française au budget marocain d'équipement et des négociations sur les conventions franco-marocaines (télégramme n°s 4606-4609 du 28 août, non reproduit).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 9138 à 9148).

[3] Du 25 août, non reproduit. Ce télégramme indiquait que la décision de prendre l'initiative de saisir le Conseil de sécurité devrait, pour être définitive, être confirmée par le Cabinet. L'ambassadeur souhaiterait recevoir les observations de Paris sur le projet de résolution qui devait être élaboré avec les Anglais.

[4] Du 27 août, reproduite ci-dessus sous le n° 150.

[5] Cette dépêche était datée du 24 août.

Pour le bureau du Chiffre : Le texte à communiquer à New York et à Washington sous les numéros suivants, *en priorité absolue,* est le suivant :

Cette ambassade a poursuivi avec le Foreign Office les échanges de vues entamés primitivement à trois (ma dépêche n° 1504 du 8 août)[1] sur les incidences que l'affaire du canal de Suez pourrait avoir aux Nations Unies. Il a été reconnu que, dans la perspective du moment, nos réflexions devaient porter sur la tactique à observer à New York dans l'hypothèse où l'Égypte saisirait le Conseil de sécurité. Celle où nous prendrions nous-mêmes l'initiative à New York n'a nullement été écartée pour autant.

Des propositions tendant à convoquer l'Assemblée générale peuvent, certes, voir le jour. Comme vous le savez, le parti travailliste a recommandé qu'aucune mesure ne soit prise vis-à-vis de l'Égypte sans avoir recours à cette procédure, et cette proposition a toutes les chances d'être reprise si le Parlement britannique est rappelé, ce qu'il ne faut pas exclure. Mais une session spéciale n'est pas à redouter dans l'immédiat. En fait, elle ne pourrait pas avoir lieu sans notre consentement.

Il se peut, au contraire, que devant la pression qui sera exercée sur l'Égypte, le gouvernement du Caire fasse appel au Conseil de sécurité en faisant valoir que les mesures dirigées contre lui et les préparatifs militaires franco-britanniques mettent la paix en danger.

Les échanges de vues qu'un de mes collaborateurs a eus, à ce sujet, avec le sous-secrétaire adjoint compétent au Foreign Office, ont abouti à certaines conclusions communes. C'est sur la base de ces conclusions que le Foreign Office adresse ses instructions à sa délégation à New York, en la chargeant d'entrer en consultation avec la nôtre et celle des États-Unis. Il va de soi que les conclusions et suggestions que j'avance ci-dessous ne nous lient point. Je crois néanmoins qu'elles tiennent compte des principaux éléments de la question du Canal et des quelques prévisions que l'on peut faire à son sujet.

1. Il serait inopportun de s'opposer à une demande d'inscription de l'affaire à l'ordre du jour du Conseil. Les arguments nous manqueraient et aussi l'appui des principales délégations amies. Notre souci devrait donc être de veiller à ce que le libellé du point qui sera inscrit soit de nature à nous satisfaire. Un travail de préparation et des consultations sur place tendant à nous assurer les voies nécessaires pourraient, à cet égard, présenter une certaine utilité.

2. Il semble que notre intérêt nous commande de préparer un projet de résolution, de façon à le tenir prêt à toute fin, et à pouvoir le déposer avant celui de la partie adverse. Nul doute que l'élaboration d'un texte de nature à recueillir le nombre de voix souhaitable ne soit assez

[1] Cette dépêche n'a pas été publiée : elle exposait notamment les conclusions d'un groupe de travail constitué le 30 juillet par les franco-britanniques à Londres et chargé d'étudier les possibilités de l'évocation de l'affaire de Suez devant l'O.N.U.

délicate. Nul doute non plus qu'il soit de notre avantage d'agir en sorte que la discussion se déroule d'emblée autour de notre projet.

La délégation britannique à New York préconise d'agir de préférence par voie d'amendement au texte déposé par la délégation qui se ferait l'avocat de la thèse égyptienne. Les avantages de cette procédure n'apparaissent point.

3. Il est clair que toute résolution d'origine occidentale se heurtera au veto soviétique. Cette constatation ne doit pas nous conduire à n'en point présenter. Bien au contraire, le veto soviétique qui aura été opposé à notre résolution nous fournira un argument supplémentaire pour faire échouer, par une multiplication des abstentions, toute résolution de nature à gêner nos initiatives ultérieures.

4. Compte tenu de ce qui précède, on pourrait imaginer que la déposition de notre projet s'inspire du canevas suivant :

a. Il rappellerait au gouvernement égyptien son obligation, conformément à l'article 25 de la Charte [(1)], d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité du 1er septembre 1951 [(2)]. Quel que soit, en effet, notre souci de ne point mêler Israël à l'affaire du Canal, il semble impossible de traiter par prétérition devant le Conseil les violations dont sa décision a été l'objet.

b. Il réaffirmerait le principe de la liberté de navigation à travers le canal de Suez.

c. Il ferait appel aux gouvernements intéressés pour qu'ils élaborent des accords internationaux sur la base de propositions des dix-huit puissances, en vue de garantir de façon durable le libre passage par le Canal.

C'est notre délégation à New York qui, approchée sur les bases qui précèdent, va désormais poursuivre l'étude de cette question avec nos alliés. Il est, toutefois, probable que le Foreign Office me consultera dans les semaines à venir; aussi me serait-il utile de connaître les instructions que vous adresserez à ce sujet à notre représentant auprès des Nations Unies.

Je note, en terminant, que le Foreign Office a commencé à étudier la nature des liens qui pourraient être établis, conformément au paragraphe final de la proposition des Dix-huit, entre l'administration du Canal et les Nations Unies. Il conclut, à titre provisoire, que l'accord qui pourrait intervenir entre les deux institutions pourrait s'inspirer de celui qui lie la Banque internationale des Nations Unies et, plus précisément de ses articles I (2), X (3) et XXII (3). Sur ce point également, il pourrait m'être utile de connaître le sentiment du Département.

(1) Par cet article, les membres de l'Organisation avaient convenu d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité.

(2) Sur cette résolution, voir ci-dessus le n° 150 (et note).

154

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Payart, Ambassadeur de France à Saigon.

D. n° 102. *Paris, 29 août 1956.*

La situation politique au Vietnam est actuellement dans son ensemble très différente de celle que votre prédécesseur avait trouvée à son arrivée dans ce pays en août 1955. Bao Daï, dont l'effacement se confirmait depuis qu'il avait en 1954 accordé les pleins pouvoirs à M. Diem, a été écarté par le référendum d'octobre 1955 (1), cependant que le régime républicain était instauré à Saigon.

M. Diem, qui avait connu au printemps de 1955 des heures difficiles (2), a finalement triomphé de tous ses adversaires. Les sectes notamment, agents essentiels des intrigues politiques au Vietnam en 1954 et 1955, ont été éliminées et leurs chefs abattus ou réduits à l'exil. Les forces soutenant le nouveau régime se sont au contraire progressivement organisées. L'armée, les fonctionnaires, la police, les services de propagande constituent une armature qui enserre chaque jour davantage l'activité quotidienne de la population et assurent au chef de l'État un soutien populaire de plus en plus réel. L'autorité du gouvernement, longtemps circonscrite aux agglomérations et à leurs environs immédiats, s'affirme maintenant dans les circonscriptions territoriales les plus éloignées, à l'exception de certaines zones de la pointe de Camau encore contrôlées par le Vietminh.

Un nationalisme vietnamien s'est développé, axé sur la lutte anticommuniste dont M. Diem a fait le principe directeur de sa politique et dont l'essentiel vise au refus de reconnaître les accords de Genève, non d'ailleurs dans ce qu'ils apportent de répit pour la mise en état du Sud, mais dans ce qu'ils peuvent comporter de menaçant pour l'existence même de l'État vietnamien du fait des élections prévues pour juillet 1956. Que cet obstacle ait été tourné sans heurt est un facteur déterminant de l'évolution politique de ces derniers mois. Le report, en fait *sine die,* des conversations sur la réunification du Vietnam et la tenue d'élections générales, donne à M. Diem l'assurance qu'un délai satisfaisant lui sera laissé pour asseoir définitivement son autorité au Sud-Vietnam (3).

Il reste que le climat dans lequel le gouvernement vietnamien a dû se préparer en vue d'une échéance incertaine et inquiétante a largement

(1) Sur ce référendum et ses conséquences, voir *D.D.F.,* 1955-II, n°s 312 (et note), 319, 322.

(2) Sur ces événements et leurs implications internationales, voir *D.D.F.,* 1955-I, n°s 162 (et notes), 166 à 169, 174, 178, 186, 189, 191, 196, 201, 211, 221, 230, 235 à 238, 244, 255, 298.

(3) Sur le rejet par Diem des élections libres, voir *D.D.F.,* 1955-II, n°s 39, 97; 1956-I, n° 297 (note).

pesé sur sa politique. Les intentions prêtées par lui à la France, en raison notamment de l'existence de notre délégation à Hanoi, l'ont conduit à s'appuyer sur les États-Unis. Ceux-ci ne lui ont ménagé ni encouragements ni soutien et, sans l'appui américain, M. Diem n'aurait certainement pas triomphé de la rude épreuve que fut le combat contre les Binh Xuyen au printemps de 1955.

Cette méfiance à l'égard de la France comme la volonté — très soutenue par l'idéologie de ses protecteurs américains — de réaliser une indépendance excluant toute apparence de compromis, expliquent le non-renouvellement du régime préférentiel consenti en 1954 à la France sur le plan commercial, la demande vietnamienne de retrait du corps expéditionnaire [1], celle enfin tendant à établir les rapports des deux pays sur le plan strict du droit international et de ce fait à transformer des hauts-commissariats en ambassades.

C'est dans ce cadre que va s'exercer votre action en qualité de premier ambassadeur de France au Vietnam [2]. D'une façon générale, elle doit s'inspirer d'un respect absolu de l'indépendance et de la souveraineté de ce pays et traduire la volonté du gouvernement français de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures vietnamiennes. Aussi curieux qu'il y paraisse, vous serez sans doute dans ce domaine l'objet de démarches de la part de certains Vietnamiens qui pensent encore que le représentant de la France conserve un rôle traditionnel à cet égard et en a toujours les moyens. C'est un point sur lequel vous ne sauriez trop être mis en garde. Aucun encouragement ne saurait être donné aux solliciteurs ou opposants politiques de toute nature. Leurs tentatives devraient être au contraire l'occasion de confirmer que la France s'en tient strictement à ses devoirs vis-à-vis du Vietnam indépendant.

Vous serez d'ailleurs interrogé dès votre arrivée par le président Diem et ses principaux ministres sur l'attitude de la France. Il est permis de penser que l'action tenace et discrète menée par la diplomatie française dans les derniers mois, notamment pour ce qui est de l'application des accords de Genève, sera jugée aujourd'hui à Saigon avec plus d'objectivité qu'hier. Les négociations à Londres d'avril-mai 1956 [3], comme la mise en œuvre des recommandations des coprésidents, auront montré sans équivoque possible que l'appui de la France ne faisait pas, dans ces circonstances délicates, défaut au Vietnam. Sans doute vous rétorquera-t-on que la présence d'une délégation générale de France au Nord-Vietnam laisse encore planer des doutes sur nos intentions car tel est bien, semble-t-il, le sentiment de vos interlocuteurs. Il vous appartient de leur confirmer ce qu'à diverses reprises, le général Ély et M. Hoppenot leur ont exposé depuis 1954 : à Genève, M. Mendès France et M. Pham Van Dong se sont mis d'accord sur la création d'une telle délégation pour assurer sur place la défense des intérêts français au moment où s'instal-

(1) *D.D.F.*, 1956-I, n°s 31, 36, 42, 43, 53, 91, 119, 198, 211.

(2) En remplacement de M. Henri Hoppenot, Haut-Commissaire.

(3) *D.D.F.*, 1956-I, p. 815, n° 2.

lait à Hanoi une nouvelle autorité avec laquelle nous n'entretenions et n'entendions entretenir aucune relation de caractère diplomatique. Il s'agissait et il s'agit encore de relations *sui generis,* adaptées à des circonstances particulières. Quant à la personne même de M. Sainteny, qui paraît préoccuper beaucoup vos interlocuteurs vietnamiens, ils comprendront peut-être que le choix du gouvernement français se soit porté sur un homme qui, connaissant les interlocuteurs vietminh, était sans doute le plus apte à obtenir les règlements les moins défavorables dans des circonstances extrêmement difficiles.

Qui sait en outre si en raison même des difficultés qu'a posées et que pourrait poser demain l'application des accords de Genève, le Vietnam lui-même n'en viendra pas à trouver commode à certains égards le maintien d'une discrète présence française à Hanoi en vue d'une action modératrice que les circonstances pourraient un jour imposer ?

Quoi qu'il en soit, renforcé sur le plan international du fait du report des élections, le Vietnam n'a plus les yeux tournés vers le seul dix-septième parallèle. Sa politique extérieure peut dès lors comporter davantage d'initiatives.

L'actuelle primauté de l'influence américaine à Saigon n'en sera du moins nullement menacée. Aussi bien est-elle appuyée sur une aide financière représentant 75 % des recettes budgétaires du Vietnam et 80 % de sa balance des comptes. À l'occasion de rencontres ministérielles à l'échelon le plus élevé ou lors de la discussion par la voie diplomatique de problème précis, le département d'État et son chef ont assuré la France de leur volonté d'établir une coopération franco-américaine au Vietnam. D'une façon générale cependant, les faits démentent ces assertions, et vous trouverez à Saigon, notamment dans certains services américains spécialisés, une volonté certaine d'écarter tout ce qui est trace de présence ou d'influence française. Sans doute n'est-il pas exclu qu'en s'affermissant, le gouvernement Diem ne cherche à s'affranchir quelque peu de cette tutelle. Quoi qu'il en soit, vous voudrez bien suivre avec un soin tout particulier l'action américaine au Vietnam. Je souhaiterais en outre que vous teniez un contact étroit avec votre collègue américain et que vous invitiez vos principaux collaborateurs à agir de même avec ceux de M. Reinhardt.

L'orientation donnée à la politique extérieure cambodgiennne ne va pas sans compliquer les rapports déjà difficiles du Vietnam et du Cambodge. Une certaine amélioration s'est manifestée et des représentants viennent d'être échangés entre les deux pays. Cette évolution peut néanmoins connaître demain des rebondissements. Il existe un contentieux khméro-vietnamien, qui porte essentiellement d'une part sur la situation de l'importante minorité khmère en Cochinchine et d'autre part sur les séquelles du règlement domanial et financier de 1954. Plus encore, l'éventualité —, qui m'a été signalée de façon extrêmement confidentielle — selon laquelle le Cambodge dans son souci d'équilibre accueillerait à Phnom-Penh un représentant de Hanoi serait susceptible de provoquer une nouvelle tension entre les deux pays.

Avec le Laos, les relations doivent être prochainement resserrées par l'échange de ministres plénipotentiaires. La récente évolution du Laos qui, sans se détacher à proprement parler du bloc occidental, apporte aux Cinq princes [1] de Nehru une adhésion officielle, cependant que son Premier ministre entreprend le voyage de Pékin, peut néanmoins susciter certaines inquiétudes à Saigon. Si elles étaient évoquées devant vous, vous pourriez marquer à quel point le désir pour le Laos de régler de façon satisfaisante l'épineux problème des provinces du Nord est à l'origine de ce geste de compromis. C'est seulement l'évolution des mois à venir qui permettra d'apprécier dans quel sens va s'orienter la politique extérieure laotienne.

Il est d'autre part assez remarquable que le Sud-Vietnam qui, à un moment donné, paraissait souhaiter son entrée dans l'O.T.A.S.E., voire y prendre la succession de la France après le retrait de ses moyens militaires, a le 6 avril 1956 exprimé sa volonté de ne pas adhérer à une alliance militaire [2]. Ceci a été confirmé lorsqu'en juillet 1956, le gouvernement de Saigon a refusé de participer à une conférence réunissant la Corée du sud et la Chine nationaliste et visant à établir une coopération militaire entre les trois pays.

Enfin, dans la conjoncture actuelle, l'attitude du Vietnam à l'égard du Japon et de l'Inde devra retenir votre attention. Des contacts existent déjà avec le Japon et un contentieux de dommages de guerre est en voie de règlement. Mais le Japon va surtout s'efforcer de développer au Vietnam le champ de son expansion économique, aidé en cela par le fait qu'il bénéficie, comme le Vietnam, de crédits américains. Il peut d'autre part s'efforcer d'implanter des techniciens, ce qui est susceptible d'entraîner à échéance le retrait des nôtres.

Les rapports du Sud-Vietnam et de l'Inde sont plus complexes. Le président Diem n'a assurément aucune sympathie pour la position de neutralité politique de Nehru. Il ne peut pas toutefois adopter une attitude qui l'en éloignerait délibérément. La seule présidence de la Commission internationale de contrôle donne à l'Inde un rôle éminent dans les destinées du Vietnam. Aussi les conséquences du récent voyage de M. Chau à New Delhi devraient-elles être suivies avec attention.

*
**

Tant ces interrogations du gouvernement vietnamien à l'égard de l'attitude française que l'orientation de sa politique étrangère n'iront pas sans influencer le règlement des questions en suspens entre le Vietnam et la France. Des négociations sont actuellement en cours. Elles portent d'abord sur des problèmes militaires. Ceux-ci se ramènent en réalité à deux aspects bien précis. D'un côté, nous avons accepté de laisser des

[1] Lire : principes. Il s'agit des cinq principes de coexistence pacifique mis au point par Nehru et Chou en Laï pour les états de l'Asie du Sud-est : *D.D.F.*, 1954, n° 72 (note).

[2] *D.D.F.*, 1956-I, p. 717, n° 1.

instructeurs à l'armée vietnamienne, essentiellement pour l'armée de l'Air. S'il n'est pas sans inconvénient, eu égard notamment au rôle de plus en plus déterminant joué par la mission militaire américaine, le maintien de ces instructeurs comporte des aspects positifs. Les renseignements reçus tout récemment sur une éventuelle demande d'assistance en vue de la formation de la gendarmerie vietnamienne constituent à cet égard une indication intéressante.

C'est en outre en liant dans une certaine mesure ce service rendu à l'armée vietnamienne à nos propres demandes que nous nous sommes efforcés d'obtenir les conditions les plus satisfaisantes de fonctionnement d'un service de transit vers la base de Seno où nous entretenons encore des effectifs d'environ 1.500 hommes. Les relèves en personnel et en matériel ne peuvent, à l'heure actuelle, transiter que par le Vietnam. Dans les mêmes conditions, nous avons demandé pour nos bâtiments de passage en Extrême-Orient des facilités d'escale analogues à celles accordées dans d'autres régions entre marines alliées. À votre arrivée au Vietnam, ces accords seront signés ou sur le point de l'être. Vous trouverez ainsi une solution clarifiée dans un domaine qui avait donné lieu à des discussions parfois âpres.

Une autre question litigieuse est celle de la radiodiffusion. À titre temporaire, le gouvernement vietnamien, à la disposition duquel nous avons mis deux des émetteurs de Radio France Asie, nous a autorisés à faire deux heures d'émissions culturelles par jour sur ses antennes. Il a demandé l'octroi en sa faveur de facilités comparables sur les ondes de la Radiodiffusion nationale française. Après six semaines, les négociations sur ce point ont été suspendues, la Radiodiffusion française, outre qu'elle a des programmes difficiles à réduire, ne voulant envisager de réciprocité que sur la base d'éléments techniques où le nombre de kilowatts de la chaîne émettrice est à prendre en considération autant que la durée de l'émission. Il est probable que nos dernières propositions ne répondront pas aux désirs du gouvernement vietnamien. Aussi, lorsque cette négociation sera reprise, y aura-t-il intérêt à ne pas la placer sur le seul plan de la réciprocité, mais d'insister aussi sur l'aspect culturel des émissions françaises en même temps que sur la contrepartie certaine d'assistance technique que comporte la cession au Vietnam, envisagée à titre définitif, des deux émetteurs précités et de certaines installations.

Vous aurez d'autre part à faire face à une difficile négociation en matière domaniale. La thèse du gouvernement vietnamien à cet égard n'a guère varié : tout le domaine commun ainsi que le domaine français civil ou militaire doivent revenir de droit au Vietnam. À l'heure actuelle, nous occupons un certain nombre d'immeubles du domaine commun qui, par définition, est propriété vietnamienne, et nous n'en avons la jouissance qu'à titre provisoire. Nous avons d'autre part transféré, lorsque nous n'en avions plus l'utilisation, l'usage de bâtiments du domaine de l'État français, essentiellement des bâtiments militaires, mais en réservant formellement la question de leur propriété. C'est à partir de cette situation que vous aurez à négocier sur la base d'instructions particulières qui seront adressées incessamment.

Ce problème risque d'avoir ses répercussions dans le domaine des relations culturelles. Notre action à cet égard est importante. Elle se heurte cependant de plus en plus à l'offensive de la propagande américaine. Tous les efforts doivent être faits pour que, dans cette compétition où nous conservons de nombreux atouts, nous conservions ce moyen d'influence dont le prestige demeure grand. Il conviendra notamment de veiller à ce que la permanence de formules d'enseignement éprouvées, mais peut-être encore insuffisamment adaptées à l'indépendance du Vietnam, ne compromette pas nos intérêts à long terme dans ce domaine.

Sur le plan économique, la position de la France se trouve réduite du fait de la cessation des hostilités et du retrait de nos forces comme du transfert aux autorités vietnamiennes des pouvoirs économiques et financiers, conservés par nous jusqu'en décembre 1954. Elle n'en demeure pas moins importante et revêt particulièrement deux aspects : celui des échanges commerciaux et celui de la situation des entreprises françaises agricoles, industrielles, commerciales et bancaires installées au Vietnam.

S'agissant de nos exportations au Vietnam, nous avons renoncé au début de 1956 à rechercher le maintien du régime de préférences douanières dont nos marchandises avaient de tout temps bénéficié, et nous nous contentons de l'application à nos produits du tarif minimum vietnamien (complété par un système français de primes à l'exportation). Ceci n'exclut pas qu'au cas où, dans l'avenir, les circonstances se prêteraient à la négociation d'un accord commercial franco-vietnamien, nous ne tenterions pas de faire rétablir dans une certaine mesure des tarifs préférentiels permettant de consolider les marchés que nous aurons pu conserver. Mais cette question n'est pas d'actualité, puisqu'aussi bien la totalité des achats vietnamiens en France est financée par l'aide américaine, et que celle-ci, qu'elle se manifeste sous la forme d'une aide directe en dollars ou de l'octroi de « francs triangulaires », présuppose que le prix C.A.F.-Saigon des produits importés soit concurrentiel.

Votre action devra donc essentiellement tendre dans ce domaine à obtenir, sinon une discrimination en faveur des produits français dans les mécanismes d'octroi de l'aide américaine, du moins l'absence de toute discrimination à notre détriment de la part tant des autorités vietnamiennes que de la mission économique américaine.

En ce qui concerne nos achats au Vietnam, ainsi qu'il apparaîtra ci-dessous, notre intérêt le plus direct est d'acheter au Vietnam le maximum de produits. Des résultats très substantiels ont déjà été obtenus pour le caoutchouc, qui est actuellement le seul produit exportable. Il est à craindre qu'en raison de l'augmentation de la production de riz dans la métropole et en Afrique, ainsi que des prix élevés du riz vietnamien, l'importation de ce dernier dans l'Union française ne se heurte à des difficultés sérieuses le jour où des stocks seront de nouveau exportables. Vos suggestions éventuelles à cet égard seront examinées avec le plus grand intérêt.

L'approvisionnement en francs de l'Office vietnamien des changes apparaît en effet comme le seul moyen d'assurer la viabilité des entreprises françaises installées au Vietnam et qui représentent encore un montant d'investissements évalué à quelque 150 milliards. Sans doute s'agirait-il moins en 1957 qu'en 1955 ou même en 1956 de faciliter les retraits de capitaux de nos compatriotes : si le « fonds de désinvestissement » institué par les accords de décembre 1954 n'a permis le transfert que de quelque six milliards de francs de « petits investissements », il semble bien que l'amélioration des perspectives politiques locales, la reprise d'un certain mouvement de transfert pour les bénéfices des sociétés et les économies des employés français, et le jeu même du marché « libre » des changes institué depuis le 1er juillet à Saigon aient amené l'ensemble des principaux intérêts français à accepter de demeurer sur place. Encore convient-il de maintenir à un niveau acceptable les rentrées de francs nécessaires au maintien de ces transferts courants, ce qui ne saurait être attendu d'une conversion en francs des dollars de l'aide américaine.

Dans la mesure où, comme il est très probable, ces rentrées resteraient insuffisantes à l'exécution de tous les transferts légitimes, et où certains de nos compatriotes hésiteraient à passer par le marché libre (où la piastre est actuellement cotée à la moitié de sa valeur officielle), il y aurait intérêt à ce que vous sondiez les autorités vietnamiennes et les intérêts français en cause en vue de déterminer si, moyennant des assurances quant au transfert des bénéfices à venir, le réinvestissement sur place des capitaux français disponibles en piastres n'intéresserait pas à la fois ceux-ci et celles-ci. J'attire toutefois votre attention sur le fait que les investissements français représentent déjà la quasi-totalité de l'économie d'échanges du Vietnam, et sur le risque politique de tout ce qui pourrait être présenté comme une nouvelle mainmise économique des Français sur l'économie locale.

De tels investissements, alors que l'on n'a constaté jusqu'ici aucun effort dans ce sens de la part du capital privé américain, viendraient utilement compléter l'aide économique et technique que nous apportons au Vietnam dans le cadre des 20 milliards de francs de crédits de programme votés par le Parlement en 1955 pour l'aide aux trois états d'Indochine.

À côté d'un nombre appréciable d'octrois de bourses et de missions confiées à des techniciens français, ce programme d'aide doit inclure dans un proche avenir la fourniture au Vietnam de matériel ferroviaire pour 750 millions de francs, et l'ouverture d'un crédit de plus du double de cette somme à titre d'aide à la réforme agraire vietnamienne. Bien que nettement inférieure par son montant à l'aide américaine, cette assistance française, octroyée sans aucune condition politique, n'en est pas moins un instrument de notre action.

Éventuellement complétée par un nouvel effort demandé au secteur privé français, dont les représentants locaux possèdent une connaissance inestimable des réalités économiques du Vietnam, il n'est pas exclu, dans

l'état de déconfiture où se trouve l'économie vietnamienne, qu'elle vous donne le moyen de rétablir progressivement une influence française appréciable dans la vie du pays.

⁂

Qu'il s'agisse de nos techniciens, de nos professeurs et aussi des résidents jouant un rôle dans l'économie du pays, vous serez en contact avec une colonie française importante. Les menaces qui pesaient sur le Sud-Vietnam avaient amené en 1955 un assez grand nombre de nos compatriotes à quitter le Vietnam sans esprit de retour. Ce mouvement paraît stabilisé.

D'autre part, la colonie française était autrefois associée à la gestion des affaires, notamment sur le plan économique. Il y avait en outre un député de Cochinchine à la Chambre des députés et il y a encore un représentant des Français d'Indochine au Conseil de la République. C'est ce qui implique la tendance de certains éléments à s'occuper encore, dans des conditions incompatibles avec l'indépendance du Vietnam, des affaires intérieures de cet état. Elle s'est du moins atténuée, l'hostilité de la colonie française à l'égard du président Diem ayant peu à peu évolué vers une approbation des lignes générales de sa politique. Des mises en garde discrètes pourraient néanmoins se révéler encore nécessaires. Le changement d'attitude de la colonie a également rendu possible le développement d'associations tendant à l'amélioration des relations entre les deux pays. Vous aurez à faire preuve de beaucoup de discernement et de prudence en leur accordant à l'occasion aide ou patronage. En effet, les premiers promoteurs français à Saigon de l'association France-Vietnam étaient des personnages des plus douteux.

Deux problèmes particuliers retiendront en outre votre attention. L'un est le cas des Eurasiens qui, depuis le départ de l'autorité française, ne trouvent plus dans les services administratifs ou dans les entreprises françaises, dont l'activité s'est considérablement réduite, la sécurité de leur emploi. Ils hésitent cependant à quitter un pays où ils ont vécu, dont ils parlent la langue, où ils sont souvent mariés à des Vietnamiennes, ce qui donne au départ vers la France l'aspect d'un exil. D'autre part, il est des Vietnamiens, notamment dans les services administratifs, qui, ayant acquis la nationalité française, ont opté pour elle, abandonnant par conséquent la nationalité vietnamienne. Certains s'efforcent de gagner la métropole dans l'espoir d'y trouver un emploi et aussi une protection, inquiets qu'ils sont des réactions du gouvernement vietnamien devant ce geste de fidélité à notre égard. À ces deux catégories, vous aurez à apporter tout votre appui.

⁂

Votre arrivée marquera la disparition du haut-commissariat de France au Vietnam. En dépit des séquelles de longues années d'administration directe, il importe que vous vous efforciez de donner, dans les meilleurs délais, à la nouvelle ambassade un aspect proprement diplomatique. À cet égard, un bilan des tâches extra-diplomatiques incombant encore à la représentation française à Saigon devra être établi. À l'occasion d'une mission à Paris, nous arrêterons de concert les conditions dans lesquelles seront réparties ces responsabilités. Certaines d'entre elles, dommages de guerre, gestion de certains personnels, doivent pouvoir être transférés sur la métropole avec le personnel correspondant. Outre qu'une telle mesure diminuera la charge financière de ces services, elle aura l'avantage de ramener les effectifs administratifs français à Saigon à ceux d'une ambassade importante. Les autres tâches à remplir sur place devraient ne plus relever de l'action directe de l'ambassade, mais seulement de son contrôle. La Délégation générale de Saigon, dont la transformation en consulat général doit intervenir à bref délai, pourrait se les voir confier. Vous aurez ainsi à me proposer une organisation assez proche de ce que doit [être] l'implantation définitive de la représentation diplomatique française au Vietnam : une ambassade dont le titulaire disposerait de cinq à six collaborateurs, un consulat général assez étoffé, enfin les attachés traditionnels : militaire, financier, commercial, culturel.

L'année 1957 devrait d'autre part permettre d'étudier avec le ministère des Finances un nouveau système de règlement de nos dépenses dans ce pays qui rompe avec les errements en vigueur dont les principes sont ceux du régime colonial. L'important problème des traitements des professeurs, et d'une façon générale de l'administration de la mission culturelle, pourrait éventuellement donner lieu à une étude particulière par un agent des Relations culturelles, puisqu'aussi bien dans la réorganisation envisagée au Département à bref délai, les Relations culturelles prendront en charge cette question pour les trois états d'Indochine.

En résumé, il est permis d'espérer qu'à la période de liquidation qu'ont connue vos deux prédécesseurs va succéder, dans les rapports franco-vietnamiens, une période constructive, en particulier dans les domaines culturel et économique. Le contentieux franco-vietnamien continuera certes d'avoir son influence sur le climat des relations entre les deux pays. Mais l'esprit dans lequel le gouvernement de la République s'est efforcé au cours de ces derniers mois de régler les problèmes entre la France et le Vietnam doit être de nature à dissiper les méfiances qui ont trop souvent inspiré le comportement de Saigon à notre égard.

Confirmer le rétablissement d'un climat de confiance entre la France et le Vietnam et développer la collaboration amicale entre les deux pays, tels sont en définitive les objectifs de la mission qui vous est confiée par le gouvernement de la République.

155

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3414 à 3430. Priorité absolue. Secret. Réservé.

Moscou, 30 août 1956, 20 h.
(Reçu : 18 h. 15.)

1. À l'occasion du passage à Moscou de M. Edgar Faure[1], le maréchal Boulganine et M. Khrouchtchev ont offert le 28 août au Kremlin un dîner intime auquel assistaient également M. Chepilov ainsi que le ministre soviétique de la Culture, et auquel j'ai été convié avec le conseiller de cette ambassade.

Le dîner s'est déroulé dans une atmosphère très détendue. Au cours d'un des nombreux toasts, le maréchal Boulganine a exprimé avec un réel accent de sincérité les sentiments d'amitié du peuple soviétique pour le peuple de France, mais s'est abstenu de toute allusion aux problèmes politiques.

Quant à M. Khrouchtchev, après s'être associé aux paroles de M. Boulganine à l'égard de notre pays, il a abordé directement le problème de Suez.

Reprenant la thèse bien connue du gouvernement soviétique, il a placé la question sur le plan du colonialisme. Il comprenait l'importance des intérêts français et britanniques qui étaient en jeu à Suez. L'U.R.S.S. elle-même était intéressée à la liberté de la navigation, mais avant tout, elle tenait essentiellement à ce que fût respectée la souveraineté égyptienne. La propriété et l'administration du Canal revenaient à l'Égypte. C'est sur cette base que devait être recherchée une solution acceptable pour tous.

Le Premier secrétaire du parti s'est longuement étendu sur le danger que présentaient les mesures militaires adoptées par la Grande-Bretagne et la France. Il a répété sa conviction que toute tentative de résoudre la question de Suez par la force mettrait le feu à toute la zone du Proche et du Moyen-Orient. Il n'était pas sûr que le conflit puisse être limité à cette région. Il n'entendait pas proférer de menace. Mais il tenait à exprimer nettement sa pensée. Ce n'était pas d'ailleurs que l'U.R.S.S. eût plus de raisons qu'un autre pays de redouter une guerre. Avec les démocraties populaires et avec la Chine communiste, elle aborderait un conflit dans des conditions qui ne seraient pas mauvaises. Mais elle tenait beaucoup au maintien de la paix. M. Khrouchtchev était d'ailleurs

[1] L'ancien président du Conseil avait quitté Paris dans la matinée du 27 août par la voie des airs pour un voyage de trois semaines en U.R.S.S. Il avait rappelé dans une allocution à la radio soviétique les circonstances qui l'avaient empêché l'année précédente de se rendre à Moscou en tant que chef du gouvernement et s'était félicité du voyage qu'il accomplissait en tant qu'invité du groupe interparlementaire soviétique (*Le Monde* du 29 août, p. 8).

convaincu que la question de Suez pouvait trouver une solution satisfaisante, pourvu que les puissances occidentales renoncent définitivement à tout ce qui pouvait ressembler à un retour aux méthodes colonialistes définitivement condamnées.

2. De Suez, M. Khrouchtchev est passé sans transition — et sans liaison apparente — au problème allemand. Si la France et la Grande-Bretagne, a-t-il dit en subtance, s'entendaient avec nous au sujet de l'Allemagne, alors la paix serait assurée en Europe et dans le monde. Je l'ai dit aux ministres britanniques ainsi qu'aux ministres français. Mais, en fait, vous soutenez Adenauer. Vous l'appuyez dans sa politique de réarmement. Vous vous flattez de pouvoir contrôler ce réarmement. Pourtant, dès qu'elle sera réarmée, l'Allemagne occidentale, qui sur le plan industriel est beaucoup plus puissante que la France et que la Grande-Bretagne, échappera à tout contrôle. Elle reprendra le chemin qu'elle a suivi dans le passé pour notre plus grand détriment. Vous pratiquez une politique d'entente avec l'Allemagne. Mais qui vous dit que l'Allemagne, lorsqu'elle aura obtenu de vous ce qu'elle désire, ne cherchera pas à s'entendre avec nous ? Si ce n'est pas Adenauer, ce sera peut-être son successeur. Une telle entente n'est pas ce que nous désirons. Mais la chose n'est pas impossible. Quelle serait alors votre situation ?

3. Si M. Khrouchtchev est passé tout naturellement de Suez à Bonn, c'est qu'en réalité, dans son esprit, les deux questions sont intimement liées. Il y a quelques mois, le gouvernement soviétique a essayé, sans l'avouer ouvertement, lors des conversations avec les ministres britanniques et les ministres français, d'ébranler l'organisation du pacte atlantique et, subsidiairement, le système de Bagdad. Il cherchait à enrayer une politique qui comporte le réarmement de l'Allemagne et qui, à ses yeux, implique la conjonction entre la force allemande restaurée et la puissance américaine. Depuis lors, les choses se sont passées comme si, dans le courant de juin, les dirigeants soviétiques avaient acquis la conviction que leurs efforts avaient été vains. Ils semblent avoir dès lors décidé d'accentuer la politique qui, en décembre dernier, les avait conduits aux Indes et en Birmanie, de soutenir à fond le mouvement panarabe et de négliger aucun moyen pour dresser contre les puissances occidentales les nationalismes orientaux avec leurs ressentiments, leurs ambitions et leur inexpérience. Ainsi devait être tourné par le littoral sud de la Méditerranée tout le dispositif militaire du N.A.T.O., principal obstacle à l'extension à toute l'Europe de la prédominance soviétique.

La poursuite de ce vaste dessein entre pour une large part dans l'appui prêté aujourd'hui par l'U.R.S.S. au colonel Nasser, comme elle a influé, il y a deux mois, sur son attitude dans l'affaire algérienne [1]. C'est ce qu'a illustré d'une façon saisissante la brève allocution au cours de

[1] Sur l'attitude de l'U.R.S.S. quant au problème algérien devant le Conseil de sécurité, en juin, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 427 (et note), 434 (et note), 445.

laquelle M. Khrouchtchev est allé d'un trait du canal de Suez aux bords du Rhin.

Dans ces conditions, le principal frein à la politique, pleine de risques, menée actuellement par Moscou à l'égard des pays arabes, reste le désir, que je crois sincère chez les dirigeants soviétiques, d'éviter un conflit armé dont les développements leur paraissent imprévisibles.

156

M. Baelen, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 739 à 742. Urgent. Réservé. *Belgrade, 30 août 1956, 19 h. 30, 20 h.*

(*Reçu :* 20 h. 14, 20 h. 44, 20 h. 32.)

Je recours à la forme télégraphique parce que votre bordereau 893-EU du 20 août [1], parvenu ici aujourd'hui, fait prévoir une très prochaine confrontation d'opinions entre les services du Département et les Anglo-Saxons, sur la position actuelle de la Yougoslavie.

Je pense qu'on aurait tort de considérer que la Yougoslavie prend un tournant ou modifie délibérément sa ligne de conduite. Il s'est seulement produit un certain nombre de faits internationaux d'un caractère pressant et grave qui lui donnent occasion de prendre certaines attitudes, lesquelles sont plutôt pour nous des démonstrations exemplaires que des révélations.

Schématiquement vraie, la doctrine politique de Tito se ramène à ces deux idées :

1° Survie et développement de la Yougoslavie indépendante, ou plus précisément survie de l'œuvre de Tito. Quand cette œuvre était menacée par Staline, le maréchal Tito a tenu tête à Staline. La leçon ayant été comprise par Moscou, il y a peu de chance que cette conjoncture se renouvelle. Moscou a appris à traiter Tito en pair.

2° Triomphe du communisme de par le monde; effondrement des systèmes capitalistes; disparition du régime réputé bourgeois, de la démocratie parlementaire; assaut contre les positions internationales des

[1] Ce bordereau transmettait une note du même jour rédigée par la sous-direction d'Europe orientale (n° 1240) à l'intention du Cabinet du Ministre et consacrée à la « position actuelle de la Yougoslavie ». D'après cette note, le premier secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris avait fait part de l'inquiétude qu'éprouvait le Foreign Office à voir la Yougoslavie se ranger de plus en plus sensiblement aux côtés de l'U.R.S.S. en politique étrangère, notamment dans l'affaire de Suez. Le Foreign Office se demandait s'il ne conviendrait pas pour la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne, de laisser entendre à Belgrade que la Yougoslavie risquait d'aller trop loin dans sa politique de rapprochement avec Moscou.

états nantis. Même s'il n'était pas un communiste très convaincu, Tito ne saurait transiger sur ce chapitre, parce que les purs de son parti ne le suivraient pas. Telle est la stratégie politique de Tito. Tactiquement, il a su tirer de grands avantages d'une attitude modérée, sinon médiane. Il est évident qu'il aurait le désir de profiter aussi longtemps que possible de cette espèce de double jeu et ceci le rapproche du style indien. Mais il est bien évident que si un grand conflit se dessinait, selon les prévisions théoriques du marxisme interprétées par les doctrinaires du communisme oriental, nous aurions infiniment plus de chance de voir Tito dans le camp occidental. Le mérite de Tito est de ne pas nous laisser beaucoup d'illusions à cet égard, et je vois mal l'intérêt d'une démarche de mise en garde. En mettant les choses au mieux, ce ne serait pour lui qu'une occasion de nous redire ses convictions.

157

Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes

Bases mises à la disposition des Américains au Maroc

Paris, 30 août 1956.

L'ambassadeur du Maroc vient de prendre ses fonctions à Washington et, de son côté, M. Cavendish Cannon, ambassadeur des États-Unis au Maroc, rejoindra son poste vers le 15 septembre. Il est à présumer que le gouvernement marocain va saisir, d'entrée de jeu, le gouvernement américain de la question des bases aéronavales au Maroc [1].

En effet, le gouvernement marocain a, d'ores et déjà, annoncé son intention de rechercher à l'extérieur le complément de l'aide que lui accorde la France, insuffisante, prétend-il, pour faire face aux difficultés économiques et sociales de l'Empire chérifien. Au surplus, le journal de l'Istiqlal *El Alam* a, dans un article récent, indiqué que non seulement les Américains devaient payer un loyer pour les bases, mais que le Maroc devrait en recouvrer la nue-propriété dès 1958.

Notre position a toujours été, jusqu'ici, de soutenir que les bases étant propriétés françaises, placées sous commandement français et parties du dispositif militaire français de défense, seule une négociation à trois avec le Maroc et les États-Unis pourrait permettre de réviser éventuelle-

[1] Sur la question des bases aériennes et navales américaines au Maroc, voir ci-dessus les nos 37, 78.

ment les accords de 1950. Dans cette négociation, nous entendions jouer le rôle d'intermédiaire entre le Maroc et les États-Unis.

Il est à craindre que cette position ne puisse être maintenue. Les Marocains prétendent ne discuter qu'avec les États-Unis et soutiendront qu'une participation de la France aux négociations maintiendrait le Maroc en tutelle et serait incompatible avec son indépendance. Il est peu probable que les États-Unis s'opposent bien longtemps à ce point de vue. Le rôle politique que nous entendions jouer, en assurant la liaison entre Marocains et Américains, ne paraît donc pas pouvoir être utilement tenu.

Dans ces conditions, le meilleur moyen d'assurer notre participation aux conversations entre le Maroc et les États-Unis paraît être de soutenir que les bases constituent un complexe franco-américain et que la modification de leur statut intéresse, au même titre, les États-Unis et la France. La négociation serait alors non plus triangulaire mais bilatérale avec le Maroc d'un côté, la France et les États-Unis de l'autre. Notre rôle ne serait plus celui d'un courtier mais consisterait à défendre, sur le plan technique et en accord avec les États-Unis, des intérêts franco-américains.

En tout état de cause, il serait nécessaire d'arrêter dès maintenant notre position en ce qui concerne l'avenir de ces bases. D'ici quelques semaines, nous pouvons être amenés à la faire connaître officiellement au Maroc et aux États-Unis. Il semble donc indispensable qu'une réunion, groupant le ministère de la Défense nationale et le service des Pactes, soit organisée à cette fin. Si la position esquissée ci-dessus était adoptée, il conviendrait, dans un deuxième temps, d'approcher les Américains en vue de chercher à définir une position commune vis-à-vis des revendications marocaines.

158

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 4674-4675. Réservé. *Rabat, 31 août 1956, 0 h. 20.*

(*Reçu :* 0 h. 30.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 4105 [1] et 4139 [2].

Le ministère des Affaires étrangères a adressé ce matin à l'ambassade une nouvelle note au sujet du projet de loi portant organisation commune des régions sahariennes. Cette communication, après s'être référée à la note de l'ambassade en date du 7 août [3], est ainsi conçu :

« La position du gouvernement de Sa Majesté est telle qu'elle a été définie par la note de ce ministère en date du 8 août. Il a été cependant relevé, dans le projet de loi visé ci-dessus, que certaines régions ont été considérées comme « zones sahariennes de la République française ». À ce sujet, le gouvernement de Sa Majesté émet les plus expresses réserves et ne saurait être lié par une décision unilatérale préjugeant de la souveraineté qui s'exerce dans ces territoires et de la délimitation des frontières marocaines.

Le gouvernement marocain paraît ainsi accentuer la position qu'il avait prise dans sa précédente note.

[1] Par télégramme nos 4105-4106, du 10 août, non reproduit, le chargé d'affaires de France à Rabat annonçait que le ministère marocain des Affaires étrangères avait répondu à la note que l'ambassade lui avait remise le 2 août sur le projet d'organisation commune des régions sahariennes (voir ci-dessus le n° 108 et note). La note marocaine, fort brève, et datée du 8 août, indiquait que « le gouvernement de Sa Majesté souhaiterait que (fussent) déterminées la souveraineté qui s'exerce sur les régions en cause, ainsi que leur délimitation ».

[2] Par télégramme nos 4139-4141 du 11 août, non reproduit, le chargé d'affaires de France soulignait que la note marocaine du 8 août témoignait du souci de M. Balafrej de ne pas se compromettre à l'égard de la France et de ne pas non plus paraître s'opposer aux « surenchères démagogiques » qui se manifesteraient au sein de son parti, notamment par la voix d'Allal el Fassi. L'accord d'ailleurs était loin d'être réalisé à l'intérieur du gouvernement marocain aussi bien sur la question des futures délimitations que sur celle de la procédure à suivre. La position de M. Cherkaoui, partisan d'en renvoyer la discussion à la fin des négociations franco-marocaines, en raison de la complexité du problème, position qui semblait partagée par les ministres du P.D.I., expliquait vraisemblablement l'hésitation de M. Balafrej à proposer une date pour la réunion de la Commission franco-marocaine de délimitation des frontières.

[3] Lire vraisemblablement : 2 août (voir ci-dessus).

159

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. nos 3155 à 3158. Réservé. *Paris, 1er septembre 1956, 21 h.*

Les négociations franco-marocaines sont complètement interrompues depuis plusieurs semaines, du fait des Marocains [1]. Les propositions françaises intéressant les conventions culturelle et judiciaire et les garanties des investissements (à inclure dans la future convention économique et financière) n'ont pas reçu de réponse. La convention sur la coopération administrative et technique, bien que pratiquement terminée, n'a pu être paraphée, en dépit de l'offre que j'avais faite à M. Bouabid.

Le gouvernement est préoccupé de cet état de choses. L'arrêt des conversations ne peut avoir que des suites fâcheuses. L'opinion française ne tardera pas à s'en étonner en France, à s'en inquiéter au Maroc. Les effets s'en feront sentir dans les cercles parlementaires, lorsque les questions concernant le Maroc seront discutées en octobre. Les milieux d'affaires français, déjà hésitants depuis quelques mois, seront tentés de tirer des conclusions pessimistes sur l'attitude marocaine. Enfin, des difficultés pratiques risquent de s'élever bientôt, faute d'accord écrit, au sujet des nombreux problèmes intéressant les Français établis au Maroc; je n'évoquerai, à titre d'exemple, que celles qui peuvent surgir à l'occasion de la rentrée scolaire.

Je vous prie de bien vouloir saisir personnellement le Sultan de l'ensemble de la question et d'appeler sa plus sérieuse attention sur les préoccupations du gouvernement français. Vous pourrez également marquer à Si Bekkaï notre hâte de voir reprendre et achever les négociations sur toutes les conventions.

Vos démarches devront être faites à ce niveau très élevé, afin de bien montrer aux Marocains l'importance que nous attachons au sujet.

Je crois d'autre part qu'il est préférable de ne pas ouvrir actuellement une discussion sur ce plan avec M. Balafrej et de ne pas relever l'offre qu'il vous a faite (votre télégramme nos 4606 à 4609) [2]. Il ne convient pas de prendre position dans les rivalités qui peuvent opposer le minis-

(1) Les négociations, dont le déroulement s'était ralenti depuis le début de la crise ministérielle au Maroc, étaient marquées, au mois de septembre, par la venue à Paris de MM. Cherkaoui, ministre d'État, et Guedira, ministre de la Défense nationale. Ces deux personnalités arrivaient dans la capitale française le 15 septembre.

(2) Du 28 août, analysé ci-dessus sur le n° 152 (note)

tre des Affaires étrangères aux ministres d'État. C'est au Sultan et à son gouvernement qu'il appartient de désigner les porte-paroles marocains. Jusqu'à nouvel ordre, les ministres d'État sont chargés de la négociation; nous ne devons pas sembler les ignorer en nous adressant de préférence au ministère des Affaires étrangères.

160

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 4768 à 4775. Très urgent. Réservé. *Rabat, 1er septembre 1956, 23 h.*

(Reçu : 23 h. 30.)

M. Balafrej s'étant rendu à Tanger, M. Lalouette a vu ce matin Si Bekkaï à la présidence du Conseil. Il lui a montré le texte de la note marocaine du 30 août concernant l'attitude du Maroc face au problème du canal de Suez [1] et lui a demandé si dans le fond comme dans la forme, cette note devait être considérée comme exprimant exactement la position du Sultan et de son gouvernement.

Le président Bekkaï a lu le texte qu'il ne connaissait pas et a confirmé que la question n'avait pas été traitée en Conseil des ministres ou de cabinet, ni même en Conseil restreint. Il savait que le Sultan avait été frappé du rapport établi par M. Taibi à la suite de son entrevue avec M. Maurice Faure et qu'il avait chargé M. Balafrej de manifester au gouvernement français le souhait de voir l'affaire de Suez se terminer de manière pacifique.

Si Bekkaï regrette de n'avoir pas été consulté sur la forme qui avait été donnée à cette démarche ni sur la rédaction de la note. Il reconnaît

[1] Dans une note verbale du 30 août, le ministère marocain des Affaires étrangères, se référant à un entretien de M. Maurice Faure avec M. Taibi, représentant l'ambassadeur du Maroc à Paris, déclarait : « Le Maroc ne saurait approuver que la France emploie des mesures coercitives et, à plus forte raison, la force armée contre l'Égypte. Si le Maroc se trouve lié à la France par la convention diplomatique du 28 mai 1956, des liens culturels, religieux et politiques l'attachent également à l'Égypte. Une action militaire de la France contre l'Égypte aurait au Maroc des conséquences très graves pour les intérêts français. L'opinion publique marocaine, qui suit de très près l'évolution de la question du canal de Suez, pourrait avoir des réactions qui seraient peu favorables à la consolidation des liens d'amitié avec la France. Sa Majesté le Sultan et son gouvernement estiment qu'une action militaire de la France contre l'Égypte serait, par conséquent, contraire aux dispositions de l'article 4 de l'accord « diplomatique du 28 mai 1956 ». Ils souhaiteraient vivement « qu'une solution pacifique soit adoptée dans l'intérêt de tous » (télégrammes de Rabat nos 4724-4731 du 31 août).

Pour M. Dubois, on pouvait se demander, devant le caractère « assez insolite dans le fond comme dans la forme » de la note, si M. Balafrej exprimait exactement le point de vue officiel de son gouvernement ou « s'il color(ait) à des fins partisanes » les indications dont le Sultan et le Prince avaient déjà fait part à l'ambassadeur. Celui-ci concluait : « Si l'on (à Rabat) admettait alors une action immédiate et efficace de notre part, on nous a toujours mis en garde contre le danger de faire jouer la solidarité arabe et de réveiller le fanatisme musulman » (télégrammes nos 4724-4728).

lui-même que M. Balafrej a accentué cette dernière d'une plume partisane un peu trop inspirée du ton des récents congrès.

Quant au fond, a-t-il dit, le point de vue marocain a été exprimé nettement : le Maroc estimait que la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez était légitime, sous la réserve que la liberté du trafic fût assurée pour tous. On devait espérer qu'un accord se réaliserait sur cette base. Mais dans l'hypothèse où les armes interviendraient pour le règlement de la crise égyptienne, il serait très difficile au Souverain et au gouvernement de modérer les réactions d'une opinion surchauffée par les « surenchères démagogiques » qui s'étaient exprimées à l'occasion des dissensions survenues dans la coalition gouvernementale. C'est pour éviter de graves difficultés à l'intérieur même de ce pays que le Sultan souhaitait vivement que la solution de la crise égyptienne fût pacifique. « En tout état de cause, a dit le président Bekkaï, la France, si elle intervient militairement en Égypte, ne doit pas penser que nous pourrons la suivre ».

M. Lalouette a rappelé avec force au président du Conseil que si la confiance et la sécurité internationales étaient aujourd'hui ébranlées, la responsabilité en incombait au colonel Nasser, et à son acte arbitraire. Le chef du gouvernement égyptien faisait appel aujourd'hui à la solidarité arabe, mais avait-il consulté les gouvernements des autres pays arabes avant de commettre son coup de force et ceux-ci devaient-ils aujourd'hui soutenir aveuglément son action dans la situation critique qu'il avait lui-même créée par sa faute? Des propositions élaborées par la très grande majorité des puissances représentées à la conférence de Londres seraient officiellement présentées au colonel Nasser. Il appartiendrait à ce dernier de donner alors la preuve de son esprit de modération et de conciliation. Les mesures militaires franco-britanniques étaient des mesures de précaution pour assurer, le cas échéant, la sauvegarde des personnes et des biens et non des mesures d'intimidation.

En ce qui concerne le Maroc, il ne semblait pas que l'opinion, si l'on exceptait certains milieux qui tendaient à exploiter à des fins politiques propres l'argument de la solidarité arabe, se fût jusqu'à présent réellement passionnée pour la crise égyptienne. Le devoir d'un gouvernement était, au demeurant, de ne pas céder à la pression des éléments les plus exaltés.

En conclusion de l'entrevue, le président Bekkaï a demandé si l'ambassade de France avait déjà communiqué à Paris le texte de la note marocaine du 30 août, ajoutant que dans la négative, elle pourrait faire l'objet d'une révision quant à la forme. M. Lalouette a ajouté que l'ambassade avait, dès hier matin, fait connaître son désir de prendre contact avec le Président lui-même et avec M. Balafrej et qu'en attendant ces entretiens, elle n'avait pu différer la transmission de la note au gouvernement français.

M. Lalouette a indiqué que l'ambassade ferait la même démarche auprès de M. Balafrej à son retour de Tanger.

Le président Bekkaï a exprimé le désir que l'entretien de ce matin conservât un caractère personnel pour que fût ménagée la susceptibilité du ministre des Affaires étrangères et a formulé le vœu que le gouvernement marocain fût tenu informé des vues du gouvernement français sur le développement de la question égyptienne.

161

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 4781 à 4783. *Rabat, 1er septembre 1956, 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 2, 0 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 4739 à 4753 [1].

Le passage de la déclaration du président Bekkaï concernant le comportement de l'armée française au Maroc a provoqué une réaction justifiée du général commandant supérieur interarmées des troupes françaises au Maroc.

Le général Cogny m'a demandé par lettre, ce matin même, d'élever une protestation énergique auprès du gouvernement contre les termes employés dans son allocution.

Il s'élève contre l'affirmation selon laquelle l'armée française aurait provoqué les incidents dans lesquels elle a été impliquée depuis quelque temps, notamment dans la région d'Oujda, et s'étonne qu'il ait préjugé le résultat de l'enquête effectuée par la Commission mixte envoyée avec son plein accord, sur le territoire de cette province. Dans ces conditions, il ne peut admettre que le président du Conseil fasse appel aux traditions de bonne tenue de l'armée française et a averti les troupes placées

[1] Du 1er septembre 9 heures, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur analysait les passages essentiels d'une déclaration que devait faire dans la soirée Si Bekkaï. Pour ce qui concernait l'armée française, le président du Conseil marocain reconnaissait qu'elle était encore régie par le protocole du 2 mars précédent, mais il ajoutait : « Elle a malheureusement provoqué trop d'incidents dans l'ensemble du territoire et tout particulièrement dans la région d'Oujda. Je compte sur la bonne tenue traditionnelle de l'armée française en attendant qu'un nouveau protocole intervienne à son sujet au plus tôt ».

Le 31 août, 0 h. 10, par télégramme nos 4683-4689, également non publié, l'ambassadeur avait relaté la conférence qui avait eu lieu le matin du 30 entre le président Bekkaï, MM. M'Hammedi et Guedira d'une part, le général Cogny et M. Dubois d'autre part, au sujet des activités de l'armée française dans la région d'Oujda. Le général Cogny avait souhaité que les sujets de contentieux entre l'armée française et les populations locales fussent examinés à l'échelon régional par une commission mixte franco-marocaine — proposition sur laquelle l'entente s'était réalisée; il avait rappelé le soutien que la rébellion algérienne trouvait dans la région d'Oujda, notamment dans la région des Beni Snassen où s'était constituée une véritable base arrière de cette rébellion, et à Oujda même, où l'hôpital civil accueillait les fellaghas algériens blessés avec la complicité des autorités locales.

sous son commandement qu'il rejetait cet appel. J'approuve cette réaction naturelle d'un commandant en chef en présence d'une accusation dénuée de fondement, qui met en cause la discipline de ses unités.

J'informerai le Département des conditions dans lesquelles j'interviendrai auprès du président du Conseil ainsi que le général Cogny me demande de le faire. Le général Cogny a, d'autre part, publié ce matin un communiqué dont le Département trouvera le texte sous le numéro suivant [1].

162

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 802, 803. *Prague, 3 septembre 1956, 13 h.*

(Reçu : 17 h. 35.)

Le ministre des Anciens combattants repart tout à l'heure pour Paris [2]. Sa visite et celle de la délégation qui l'accompagnait ont donné lieu à de multiples manifestations où s'est affirmé l'attachement que gardent à notre pays de larges couches de la population, particulièrement en Slovaquie. Les cérémonies mêmes de l'inauguration du monument élevé à Strecno à la mémoire des combattants français, ont été très émouvantes. Les autorités slovaques, qui n'ont cessé d'être pleines de prévenances à l'égard des représentants du gouvernement français, avaient certainement tenu à leur donner le plus d'éclat possible.

M. Tanguy-Prigent les en a remerciées dans de nombreuses allocutions qui ont été très applaudies.

Le Ministre a été reçu par le ministre des Affaires étrangères qui est en outre venu à une réception et à un dîner à l'ambassade, par le premier vice-président du Conseil, remplaçant M. Siroky en congé, et par le président de la République qui a donné ce matin audience à toute la délégation.

(1) Il a paru superflu de reproduire le télégramme n° 4784, 2 septembre, 0 h. 55, qui transmettait ledit communiqué. Le communiqué s'achevait en ces termes : « Une patiente loyauté de la part de nos troupes est un élément trop important de l'entente franco-marocaine indispensable pour que leur attitude soit en rien changée par des critiques sans fondement ».

(2) M. Tanguy-Prigent s'était rendu en Tchécoslovaquie pour l'inauguration, le 29 août, à Strecno, d'un monument élevé à la mémoire des partisans français tombés au cours de l'insurrection slovaque de 1944.

163

M. Soulié, Chargé d'affaires de France à Vientiane,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 827. Très secret. *Vientiane, 3 septembre 1956.*

La délégation laotienne, conduite par le prince Souvanna Phouma qui, répondant à l'invitation de M. Chou En-Lai, s'était rendue à Pékin, via Hanoi, le 19 août courant, est rentrée à Vientiane le 29 du même mois.

Ce voyage ne semble pas jusqu'ici avoir justifié les appréhensions qu'il avait suscitées [1]. Il est difficile, il est vrai, de faire le partage entre ce qui a été effectivement dit ou accepté par le prince Souvanna Phouma et les propos ou les engagements qui lui ont été prêtés. C'est donc seulement sur la foi des renseignements recueillis auprès de la délégation laotienne et des textes officiels que les résultats de ce voyage ont été appréciés dans cette dépêche.

*
* *

Le texte de la déclaration commune, publiée à Pékin le 25 août et reconduite sensiblement dans les mêmes termes à Hanoi, le 29 du même mois, indique que :

1° Le gouvernement du Royaume du Laos déclare qu'il est fermement résolu à pratiquer une politique de paix et de neutralité, qu'il ne contractera aucune alliance militaire tant que sa sécurité ne sera pas menacée et qu'il n'acceptera l'installation sur son territoire d'aucune base militaire étrangère, excepté le cas prévu par les accords de Genève. Le gouvernement de la République populaire de Chine affirme qu'il respectera et soutiendra pleinement la position susmentionnée du gouvernement du Royaume du Laos;

2° Les deux gouvernements conviennent d'observer les cinq principes de coexistence pacifique (Pancha Shila) définis dans la déclaration sino-indienne [2], et de développer les relations de bon voisinage entre les deux pays. Les rapports entre les autorités locales installées de part et d'autre de la frontière commune seront favorisés dans toute la mesure du possible;

[1] Dès l'origine, ce voyage avait été marqué par deux incidents : l'absence délibérée du représentant de Washington et de celui de Bangkok parmi les personnalités venues saluer au départ les membres de la délégation, et celle du Conseil du Roi qui n'avait pas été officiellement avisé du voyage. C'étaient l'imprécision des limites de la politique laotienne ainsi que le jeu volontairement masqué par ses promoteurs qui déconcertaient et inspiraient de l'inquiétude.

[2] Sur ces « Cinq principes », voir *D.D.F.*, 1954, n° 72 (note).

3° Les deux gouvernements conviennent également de développer leurs relations économiques et culturelles « pour le plus grand profit des deux peuples lao et chinois ».

C'est avec une certaine fierté et pour attester du libéralisme de ses interlocuteurs que le président du Conseil laotien déclare être le rédacteur de ce communiqué. Le texte en a été retenu dans sa version originale, sans que MM. Chou En-Lai à Pékin, Ho Chi Minh à Hanoi, n'aient suggéré la moindre correction. Sans doute le prince Souvanna Phouma n'a-t-il pas perçu le sentiment de supériorité condescendante qu'une telle attitude pouvait signifier, ni le souci qu'avait Pékin de ne pas effaroucher ses invités par des doléances trop précises. Il s'agissait en effet dans un premier temps de faire figure de grande nation qui donne sans exiger de contrepartie. Sur ce plan, les leaders de la Chine populaire semblent avoir réussi.

La déclaration commune du 25 août n'a fait que confirmer la ligne de politique étrangère que le prince Souvanna Phouma avait tracée lors de ses récentes négociations avec le Pathet-Lao[1]. Elle n'a apporté d'éléments nouveaux que sur le plan économique et culturel.

Hanoi avait annoncé l'envoi prochain à Vientiane de techniciens chinois chargés de contribuer à l'établissement d'un plan quinquennal laotien et d'apprécier le volume et la nature de l'assistance financière que Pékin pourrait apporter à la réalisation de ce plan. Le prince Souvanna Phouma affirme qu'il a simplement accepté de mettre à l'étude l'accueil qui pourrait être réservé à cette offre, lors de l'application éventuelle des projets envisagés en cette matière.

D'autres sujets de politique extérieure ont pu, à juste titre, être la source de légitimes inquiétudes. On a prêté notamment au président du Conseil des propos péjoratifs à l'égard du S.E.A.T.O. En fait, le prince Souvanna Phouma a toujours refusé d'adhérer au pacte de Manille. Il a donc certainement donné à ses interlocuteurs l'assurance qu'il ne se départirait pas de cette attitude. Il est possible aussi, malgré ses affirmations, qu'il ait promis de soustraire son pays à la couverture dont il bénéficie en vertu de ce pacte. Ses explications sur ce point sont assez ambiguës.

Fortement impressionné par l'effort d'industrialisation de Pékin, par sa discipline, son travail, le président du Conseil laotien croit à la domination de l'Asie par la Chine populaire : « Même, a-t-il dit, si deux cents millions de Chinois devaient être anéantis par quelques bombes atomiques, il n'en resterait pas moins quatre cents millions pour imposer leur volonté ». Il paraît souhaitable que de hautes instances reprennent ce sujet, lors du prochain voyage à Paris et à Londres du prince Souvanna Phouma, pour qu'il acquière la certitude que Pékin n'en est encore qu'à des balbutiements par rapport aux puissances occidentales, tant en matière industrielle que d'énergie nucléaire.

[1] Sur ces négociations, voir ci-dessus le n° 144 (et note).

Chou En-Lai et Mao Tse-Toung ont réussi à convaincre la délégation laotienne de leurs intentions pacifiques. Ils l'auraient même assurée de leur désir de prouver, aux États-Unis, qu'ils n'étaient actuellement préoccupés que de l'édification de leur territoire national et des réformes susceptibles de lui donner une structure moderne.

Pour ne pas gêner le président du Conseil, j'ai évité de lui demander ce que l'on pensait à Pékin de la France, ayant eu sur ce point certaines indications sur la conversation qui se serait déroulée entre le prince Souvanna Phouma et M. Chou En-Lai. Ce dernier aurait dit en effet que notre peuple « d'alcooliques et de trafiquants ne saurait inquiéter quiconque, ayant perdu toute vocation, par son immoralité, à guider, aider ou protéger qui que ce soit . ».

Le président du Conseil laotien aurait illustré cette conception d'anecdotes portant sur l'activité de certains Français en résidence dans le Royaume. L'authenticité de ce dernier propos est discutable. Rapporté insidieusement par M. Katay, vice-président du Conseil, membre de la délégation, et certains de ses amis, pour essayer sans doute de troubler les rapports actuels de la Haute Représentation et du gouvernement royal, il n'a pu être confirmé par la source très sûre qui s'est faite l'écho de l'opinion de M. Chou En-Lai. Il paraît probable, en revanche, que le prince Souvanna Phouma ait effectivement déploré l'existence au Laos d'un gang de l'opium en partie dirigé par des Français. J'ai vainement essayé d'alerter le ministre de l'Intérieur sur cette question. Les intérêts mis en jeu et le nombre de personnalités laotiennes associées à ce trafic lui paraissent trop importants pour qu'une action puisse être entreprise avec chance de succès. Le prince Souvanna Phouma a certainement aussi regretté que les principes de haute moralité qui incitèrent la France à engager le Laos dans une convention internationale proscrivant le marché de l'opium aient moins troublé notre conscience, au temps du Protectorat, la mise en règle de cette denrée rare ayant été pour le budget général une source de profit importante, comme elle le fut, pour l'armée, durant les combats d'Indochine.

L'insistance apportée par le prince Souvanna Phouma à dénoncer, dans ses conférences de presse, les méfaits du colonialisme, les humiliations de cette époque, les sacrifices consentis pour y mettre fin, mirent également à rude épreuve notre orgueil national. L'ambiance, certes, incitait à ce genre de déclaration. C'est pour corriger sans doute l'effet produit auprès de cette représentation et de la colonie française de Viennane que le président du Conseil, répondant à une brève allocution de courtoisie que je prononçais le 31 août, à l'issue d'un dîner organisé en son honneur, faisait l'éloge de la France. Il donnait en même temps, à l'intention des membres présents du corps diplomatique et de la Commission internationale de contrôle, l'assurance que son pays ne glisserait jamais vers le communisme, que le peuple laotien dans son immense majorité n'adhérerait pas à cette idéologie et que ses contacts récents avec le Pathet-Lao, Pékin et Hanoi n'avaient eu pour seul objet que la réunification et la paix du Royaume. Ce fut un peu à cette fin que je lui

avais donné l'occasion de prendre la parole pour lui faire dire directement ce qu'il souhaitait me faire rapporter. Il a insisté d'ailleurs auprès des ambassadeurs de Grande-Bretagne et des États-Unis pour qu'il fût pris acte de cette déclaration. Ainsi espérait-il sans doute rassurer et faire oublier l'inquiétude qu'avaient fait naître des louanges trop appuyées à l'égard de la Chine populaire. Son souci de se concilier à nouveau les bonnes grâces du monde occidental est certainement sincère, quel que soit le mobile qui l'anime. On ne peut donc que se demander si l'homme est à la hauteur du jeu subtil dans lequel il s'est engagé. Les pièges tendus par certaines personnalités travaillant à son contact, le trouble des consciences qu'il a suscité, peut-être à son insu, dans le peuple laotien, font accepter néanmoins avec réticence sa foi dans un royaume capable de se soustraire à l'attirance de la Chine nouvelle.

*
* *

Le prince Souvanna Phouma sera problablement à Paris le 11 septembre prochain [1]. A l'issue de son séjour en France, il compte se rendre à Londres à la faveur d'un incognito dont il sait avec satisfaction qu'il est déjà fort compromis. Le piédestal sur lequel l'a élevé son voyage à Pékin lui fait attendre d'importantes conversations, dans les deux capitales. Peut-être serait-il bon de ne pas trop décevoir son attente.

La délégation laotienne a été reçue en Chine populaire et au Nord-Vietnam par une foule délirante d'enthousiasme, comme seules les très démocratiques Républiques de l'Est savent en provoquer le rassemblement. Ces démonstrations d'amitié, bien que factices, n'en ont pas moins fait illusion sur l'humble aréopage politique du Laos. Encore qu'il soit exclu de songer à des méthodes analogues, un accueil officiel et une particulière attention auraient sans doute de très heureux effets sur le prince Souvanna Phouma et la délégation laotienne qui se rendront bientôt dans notre capitale.

Rien, semble-t-il, ne doit être négligé, même pas les considérations les plus futiles, pour empêcher que subsiste la forte impression produite par la Chine populaire. La tentation est grande au Laos, comme ailleurs sans doute dans le Sud-est asiatique, d'un jeu n'associant que des partenaires ethniquement très voisins et aux affinités incontestables. On peut haïr le Japon ou la Chine, mais on tire secrètement orgueil de la crainte que ces pays ont pu inspirer ou inspirent encore à des puissances occidentales qui, il y a quelques années à peine, croyaient à la révérence intangible de leur vertu et de leur puissance.

[1] Sur les motifs de ce voyage, voir ci-après le n° 226 (note).

164

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3820 à 3825. Urgent.
Réservé.

Londres, 4 septembre 1956, 13 h.
(Reçu : 13 h. 30.)

Le Foreign Office propose qu'il y ait désormais consultation régulière entre les deux gouvernements sur leur attitude à l'égard de la Compagnie du canal, et des initiatives qu'elle peut prendre, notamment au sujet des pilotes.

Sans contester le moins du monde la parfaite légitimité des préoccupations que peut avoir la Compagnie, le Foreign Office observe que les gouvernements ont leurs responsabilités propres; il ne serait pas bon, au surplus, que la Compagnie ait le sentiment d'un décalage possible entre la position de Paris et celle de Londres. Les problèmes qui se sont posés ces jours derniers à propos de la lettre d'avertissement que la Compagnie compte adresser aux autorités égyptiennes illustrent la nécessité d'une coordination complète entre gouvernements français et anglais [1].

Mon collaborateur, en recevant cette communication, a indiqué au service compétent que, dès avant de recevoir la réponse du Département, il pensait pouvoir affirmer qu'à Paris, on serait entièrement d'accord sur l'utilité de cette consultation, comme d'ailleurs on l'avait constamment été sur tous échanges de vues dès l'ouverture de la crise.

Les Anglais manifestent une légère préférence pour que ces contacts aient lieu à Londres. Leur argument est que les problèmes relatifs à la Compagnie sont, à l'ambassade à Paris, traités avec le Département par le ministre commercial, M. Isaacs; or, celui-ci est également représentant du gouvernement britannique au Conseil d'administration de Suez, et cette dualité pourrait le placer dans une situation délicate. Ces raisons je l'avoue, ne me paraissent pas convaincantes et j'incline à penser qu'il vaut mieux que l'affaire soit traitée à Paris, où la Compagnie universelle

[1] Cette lettre n'a pas été retrouvée. Par contre, dans un télégramme adressé le 8 septembre et non reproduit, l'ambassadeur de France à Londres rendait compte d'une réunion à laquelle assistaient MM. Selwyn Lloyd et Georges-Picot, pour un examen entre Anglais, Français et Compagnie du calendrier des opérations concernant le personnel du Canal dans les journées à venir. Le secrétaire d'État au Foreign Office avait précisé que le gouvernement anglais considérait qu'il ne pouvait s'opposer à une décision de débrayage. Par deux fois, il était déjà intervenu pour en faire reporter la date. Il ne pouvait plus maintenant demander aux pilotes de continuer à travailler dans des conditions intolérables. Mais il lui était également impossible de conseiller publiquement d'arrêter le travail. Une telle initiative ne devait pas venir des gouvernements ou même de la Compagnie, mais seulement des pilotes eux-mêmes.

À la suite de l'échec de la mission des Cinq, le gouvernement français devait faire savoir que ses ressortissants au service de la Compagnie avaient à partir du 10 septembre toute liberté de demander leur rapatriement. Le lendemain, la Compagnie autorisait son personnel à quitter le Canal.

centralise ses renseignements, prépare ses documents et a des directeurs habilités à prendre des décisions d'ordre général.

La démarche anglaise, en même temps que la volonté de ne pas endosser à l'avance les décisions de la Compagnie, manifeste le désir britannique de maintenir entièrement à l'échelon de nos deux gouvernements les décisions à prendre dans un assez proche avenir. Il serait inconcevable, estime-t-on ici, que notre liberté de manœuvre soit aliénée ou restreinte. Les gouvernements, estime-t-on par exemple, ne pourraient laisser à personne d'autre le soin de décider ce qui devrait se passer si Nasser refusait dès maintenant le document des Dix-huit [1] : or, leur marge d'action ne serait-elle pas fortement réduite si les pilotes de la Compagnie débrayaient aussitôt le refus égyptien connu ? Les événements imposent donc que le *timing* ne soit pas laissé à l'appréciation décisive de la direction de la Compagnie, mais que les deux gouvernements imposent à celle-ci leur propre rythme d'action. Ici perce la crainte qu'une initiative inconsidérée n'entraîne les gouvernements ou ne vienne par son caractère prématuré gâcher le dossier franco-anglais aux yeux de l'opinion internationale.

C'est dans cette perspective qu'il faut examiner l'initiative anglaise.

165

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 4321 à 4331. *Tunis, 5 septembre 1956, 20 h. 10.*
Priorité absolue. Réservé.

(Reçu : 20 h. 45.)

Je me réfère à votre télégramme nos 2358 à 2361 [2].

Ce matin, le président du Conseil par intérim, M. Bahi Ladgham, a soulevé une nouvelle fois la question des opérations que conduit l'armée française en Tunisie, soit contre des rebelles algériens qui y trouvent refuge, soit contre des Tunisiens qui, de gré ou de force, collaborent avec eux. Il l'a fait aujourd'hui avec plus de gravité que jamais et avec une détermination qui m'a frappé. Je rappelle à ce sujet que la thèse tuni-

(1) Sur ce document, voir ci-dessus le n° 142.

(2) Du 31 août, non reproduit. Le secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes s'inquiétait de l'aide que trouvaient les rebelles algériens en Tunisie. Il demandait tous les éléments nécessaires pour mesurer le crédit qu'il convenait d'accorder aux assurances prodiguées par MM. Bourguiba et Ladgham. Une discussion approfondie devait avoir lieu entre l'ambassadeur de France et M. Bourguiba dès le retour du Président à Tunis.

sienne sur cette question m'a été présentée dès le 19 juillet (mon télégramme n° 3372)[1] et que nos interlocuteurs y sont revenus à de nombreuses reprises (mes télégrammes n°s 3850 du 11 août[2], 3880 du 14 août[3], 3964 du 16 août[4], 4226 du 29 août)[5]. Le 31 août, cette ambassade vous a transmis une protestation écrite officielle du gouvernement tunisien (mon télégramme n° 4249)[6].

M. Bahi Ladgham est revenu particulièrement sur les incidents de Kalaat Es Senam, qui se sont soldés par la mort de six Algériens, et sur un nouvel incident survenu avant-hier dans la région d'Aïn Draham, au cours duquel une patrouille française, conduite par le sergent Mustapha, aurait emmené en Algérie quatre Tunisiens et, après en avoir relâché trois, aurait exécuté le quatrième et renvoyé le corps à la famille.

Le vice-président du Conseil m'a déclaré qu'il n'était plus en mesure de contrôler les réactions spontanées émanant aussi bien de milieux algériens que de milieux tunisiens, qu'il espérait depuis près de deux mois qu'un *modus vivendi* aurait été trouvé, qu'il constatait qu'il n'en était rien, que les incidents allaient en se multipliant et en s'aggravant et que, dans ces conditions, il se voyait contraint de donner des instructions pour que l'on tire à vue sur tout officier ou tout soldat reconnu comme ayant pris part à des opérations dirigées contre des Tunisiens ou des Algériens se trouvant en Tunisie, sans qu'un contact préalable ait été pris avec les autorités tunisiennes. Il m'a rappelé, une fois de plus, que ces faits constituaient une atteinte intolérable à la souveraineté tunisienne et mettaient son gouvernement dans l'impossibilité de résister aux pressions sans cesse croissantes des Algériens, qui menaçaient maintenant ouvertement de se livrer à des représailles sur les colons ou les militaires français en Tunisie.

J'ai invité fermement mon interlocuteur à peser les conséquences des mesures envisagées qui constituaient une sorte de déclaration de guerre. Je lui ai nettement marqué que ses propos impliquaient que le gouvernement tunisien accordait ouvertement sa protection aux fellaghas algériens réfugiés illégalement en Tunisie et qu'ils étaient en contradic-

[1] Du 19 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 54.

[2] Non reproduit. Au cours de l'entretien relaté dans ce télégramme, M. Bahi Ladgham avait fait part à l'ambassadeur de l'inquiétude que lui inspirait la pression croissante exercée par les Algériens se trouvant en Tunisie sur le gouvernement. Le vice-président du Conseil lui avait donné l'assurance que le gouvernement tunisien ne négligeait aucun effort pour déceler ces bandes et les désarmer.

[3] Ce télégramme, non reproduit, relatait un incident mettant en lumière l'existence en Tunisie d'une organisation de rebelles algériens.

[4] Dans ce télégramme, non reproduit, l'ambassadeur rendait compte d'une nouvelle conversation avec M. Bahi Ladgham au sujet de l'incident précédent.

[5] Ce télégramme, non publié, relatait une nouvelle conversation au sujet d'une opération française dans la région du Kef contre une bande d'Algériens. Il y avait eu six tués. L'autorité tunisienne locale avait protesté.

[6] Ce télégramme, non reproduit, transmettait le texte d'une lettre de M. Ladgham, dans laquelle le vice-président du Conseil faisait part des graves inquiétudes de son gouvernement devant les interventions répétées des troupes françaises contre des Algériens. De nouvelles interventions ne pourraient que mettre en péril « les relations amicales et confiantes » qui avaient existé jusque-là entre les deux pays.

tion avec ceux que m'avait récemment tenus le président Bourguiba (mon télégramme n° 3793)[1], aux termes desquels n'était pas exclue la possibilité d'opérations militaires le long de la frontière. J'ai ajouté que si l'armée française était amenée à renforcer son dispositif, ses mesures de surveillance et ses activités, c'était parce que l'aide tunisienne à la rébellion algérienne allait en s'accentuant depuis plusieurs semaines. J'ai fait observer, à cet égard, que les autorités tunisiennes locales et les cellules destouriennes y participaient de façon quasi-officielle. J'ai demandé, en conséquence, à M. Ladgham, d'annuler les mesures envisagées et de m'aider à empêcher que les incidents dégénèrent en hostilités ouvertes.

Le vice-président du Conseil s'est refusé calmement, mais nettement, à me donner cette assurance. Il m'a même déclaré que les questions relatives à Radio Tunis, à la D.S.T. ou à la gendarmerie n'avaient, à ses yeux, qu'un intérêt mineur en comparaison de la gravité de la situation à la frontière et qu'il considérerait même qu'il n'y avait pas lieu d'envisager la poursuite des pourparlers en cours, tant que la question qui était pour lui primordiale n'aurait pas été réglée.

Je crois devoir vous rappeler que j'ai sollicité vos instructions sur l'ensemble de ces affaires (mon télégramme n° 3964 du 16 août)[2]. Après mûre réflexion, il m'apparaît très difficile de laisser sans réponse les ouvertures tunisiennes tendant à l'établissement d'un *modus vivendi*, si nous voulons, d'une part poursuivre la politique de coopération franco-tunisienne dans laquelle nous sommes engagés depuis la déclaration de Carthage, d'autre part maintenir intacte la présence de notre armée et sa liberté de circulation, enfin mettre ce pays — c'est-à-dire notre armée et nos compatriotes — à l'écart du danger de généralisation des opérations militaires. C'est d'ailleurs là, je crois, l'esprit général du projet d'instructions personnelles et secrètes destiné au général C.S.T.T.

Le général Baillif se rend demain matin à Paris. Je souhaiterais vivement que son séjour soit mis à profit pour que vous-même, le ministre de la Défense nationale et le chef d'État-major général examiniez cette

[1] Du 9 août, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France relatait un entretien qu'il avait eu le matin même avec le président Bourguiba. L'ambassadeur était accompagné de deux généraux. Le Président avait pris connaissance avec intérêt des mesures que se proposaient de prendre les autorités françaises, en ce qui concernait les troupes françaises en Tunisie. Il avait vivement réagi au projet d'installation du P.C. du général commandant supérieur des troupes de Tunisie à Salammbo dans la banlieue de Tunis. Faisant allusion à un incident qui s'était produit récemment à Gafsa, à propos de deux fellaghas algériens et de découvertes d'armes, il avait déclaré que la Tunisie devait être considérée comme un pays neutre, que s'il acceptait contre son gré une prolongation de l'occupation de l'armée française ou même s'il pouvait admettre que les forces françaises procédassent à des opérations de contrôle le long de la frontière, il lui était en revanche impossible de tolérer que des Algériens fussent inquiétés en plein territoire tunisien.

[2] Dans ce télégramme, dont il a déjà été question dans une note ci-dessus, l'ambassadeur sollicitait des instructions pour répondre à la demande, présentée par M. Ladgham, que tous les Algériens appréhendés fussent placés sous le contrôle des autorités tunisiennes qui procéderaient à un tri. Ceux reconnus coupables de certains crimes ou délits pourraient être déférés aux juridictions françaises. Mais le vice-président tunisien s'était dérobé chaque fois que l'ambassadeur s'était efforcé d'obtenir un engagement précis.

situation avec la plus grande attention et me fassiez tenir d'extrême urgence vos instructions [1].

Je redoute qu'un nouvel incident soit le signal d'une réaction dont les développements risquent, cette fois, d'être difficiles à contrôler. Aussi ais-je cru devoir demander au général Baillif de limiter, jusqu'à réception de vos instructions, l'action opérationnelle de ses troupes à la couverture de l'Algérie par la surveillance, la recherche du renseignement et l'action contre des bandes algériennes armées ainsi qu'à la riposte immédiate à toute atteinte à la sécurité de nos forces [2].

166

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 434 [3]. *Budapest, 6 septembre 1956.*

(Reçu : le 10, 12 h.).

De grands progrès semblent avoir été faits au cours des tractations en vue de la réintégration d'Imre Nagy dans le parti des travailleurs hongrois.

On colporte certains propos tenus par Gerö, et selon lesquels peu importerait, en définitive, le passé des réintégrables; mieux vaudrait même faire le silence, d'un commun accord, à ce sujet. Seront réintégrés tous les communistes qui déclareront approuver la nouvelle politique du gouvernement.

[1] Dans un télégramme du 6 septembre adressé à Tunis sous les n°s 2426-2429 et non reproduit, le secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes considérait les propos tenus par M. Ladgham comme très graves. La consigne de tirer à vue sur des officiers ou soldats reconnus comme ayant pris part à des opérations contre des Tunisiens ou Algériens lui paraissait un véritable appel à l'assassinat. Des conversations approfondies auraient lieu à l'occasion du voyage à Paris du général Baillif avec le ministre de la Défense nationale et le chef d'État-major général. Une discussion avec le président Bourguiba était nécessaire dès le retour de ce dernier à Tunis. Le secrétaire d'État demandait à recevoir tous les éléments d'information en vue d'apprécier les assurances données par le président et le vice-président tunisiens.

[2] L'implantation des rebelles algériens en territoire tunisien ne devait cesser de prendre de plus en plus d'ampleur et de perdre le caractère clandestin qu'elle revêtait, en accord avec le gouvernement tunisien, comme le constatait l'ambassadeur dans un télégramme du 24 septembre, n°s 4635-4638, non reproduit. Peu après le départ de l'ambassadeur, une opposition de vues à propos d'une opération militaire prévue contre les Algériens de la région de Thala, entre le chargé d'affaires français et le général commandant supérieur des troupes, provoqua le 28 septembre la démission du général de son commandement.

[3] Par courrier.

La ténacité de l'ancien président du Conseil et la popularité que lui vaut son inébranlable réserve à l'égard du régime paraissent donc avoir obtenu qu'il ne soit plus question du *mea culpa* que Mikoyan lui aurait demandé en juillet [1], ni même du semblant d'autocritique dont l'équipe Gerö-Hegedus se serait peu après contentée.

Bien plus, c'est Imre Nagy qui poserait ses conditions en réclamant, notamment, toute liberté de faire connaître publiquement sa manière de voir personnelle. Il est question, dans les milieux de presse, du nouveau journal qu'on lui donnerait les moyens de fonder et dont la direction serait prise par Ivan Boldizsar, qui fut évincé de la rédaction du *Magyar Nemzet* au lendemain de la chute de l'ancien président du Conseil.

167

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4914 à 4919. Réservé. *Rabat, 7 septembre 1956, 17 h. 45.*

(*Reçu* : 18 h.).

Prière de communiquer à Défense nationale.

Je me réfère à mon télégramme n° 4690 [2].

Les autorités marocaines, conscientes du danger que représenterait la concentration prolongée à Rabat d'une masse importante d'effectifs ralliés de l'ex-Armée de libération, se sont préoccupés de disperser ceux-ci au plus tôt.

Comme je l'indiquais dans mon télégramme précédent, ces effectifs sont répartis en trois lots :

1° Un contingent d'environ 4.300 hommes est intégré dans l'armée royale; pourvus de leur uniforme réglementaire mais non armés, ces hommes ont été mis en route le 4 septembre sur leurs foyers. Ils rejoindront leurs corps d'affectation à l'issue de la permission de quinze jours qui leur a été accordée.

[1] À l'occasion de la venue à Budapest de l'homme d'État soviétique, qui devait aboutir à la démission de Rakosi le 18 juillet.

[2] Par télégramme n°s 4690-4695 du 31 août, non reproduit, l'ambassadeur exposait la situation des bandes armées non ralliées et celles des formations ralliées à Rabat. Le prince Moulay Hassan se trouvait en présence de deux problèmes urgents : poursuivre son action sur les bandes non ralliées, pour les amener à la soumission; par ailleurs, disperser les effectifs regroupés et sélectionnés à Rabat depuis le milieu du mois, cette dernière tâche s'avérant particulièrement délicate, en raison des réticences ou des exigences des intéressés. Il avait été décidé que l'armée royale absorberait environ 4.500 hommes et que les départements civils seraient priés d'embaucher le plus grand nombre possible des hommes qui ne seraient pas incorporés dans cette armée.

Leur départ inopiné a donné lieu à de multiples incidents dans les gares, les voyageurs civils n'ayant pu trouver place dans les trains qu'ils encombraient.

Dans l'une des principales villes de destination, à Oujda, on a noté l'arrogance d'un contingent de 450 permissionnaires, dont la majorité arborait des insignes fellaghas. Ce fait est significatif d'un état d'esprit général que j'ai déjà signalé. Tout porte à croire qu'un certain nombre d'hommes, dont l'intégration dans l'armée royale a été décidée, ne rejoindront pas leurs unités.

2° Un second lot d'environ 1.500 hommes sera reclassé dans les forces civiles de l'ordre ou dans l'administration.

3° Enfin, les 1.500 à 2.000 hommes, jugés inaptes à tout emploi dans les secteurs civil ou militaire seront renvoyés en tribu, munis d'un pécule. On peut craindre qu'ils ne soient tentés de reprendre leurs activités antérieures.

Les autorités militaires se sont efforcées de séparer les hommes de leurs chefs de bande. Une quinzaine de ces derniers au maximum seraient susceptibles d'être ultérieurement intégrés dans l'armée avec un grade d'officier. Les autres se verraient confier des postes administratifs.

En bref, l'opération de dislocation de l'Armée de libération présente de sérieuses difficultés et comporte certains risques ainsi que je l'avais marqué précédemment.

Le Prince ne m'a pas caché, lors d'une conversation privée que j'ai eue avec lui, les préoccupations que cet état de choses lui inspirait. L'intervention chirurgicale qu'il a subie et les délais de convalescence l'ont empêché de poursuivre jusqu'à son terme la campagne de ralliement de la totalité des bandes armées qu'il avait amorcée et partiellement réussie. Il a conscience des difficultés que rencontrerait aujourd'hui la reprise de l'opération vis-à-vis des bandes frontalières restées insoumises, et notamment de celle de la région sud d'Agadir, alors que les tentatives de ralliement entreprises pendant son absence par le Dr Khatib sont restées infructueuses.

L'attitude des chefs de bandes stationnées dans cette région s'est notablement durcie et le Prince ne désire engager son crédit et son prestige que s'il a la quasi-certitude d'un succès. Or, le climat politique actuel dans ces régions ne donne pour le moment aucune garantie à cet égard. Il juge donc préférable de différer la négociation.

168

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4938, 4939. *Rabat, 8 septembre 1956, 21 h. 30.*
Très urgent. Réservé.

(Reçu : 21 h. 40.)

Je me réfère à votre télégramme n° 3155 (1).

L'entrevue d'avant-hier m'a permis de faire part des sérieuses préoccupations qu'éprouve le gouvernement français de l'interruption survenue depuis plusieurs semaines dans les négociations franco-marocaines.

Le Sultan m'avait déjà indiqué le 28 août (mon télégramme n° 4606) (2), qu'il partageait notre souci quant aux incidences fâcheuses que pouvait avoir ce retard, aussi bien au Maroc, où notamment l'incertitude des milieux d'affaires français ne favorise guère la solution des difficultés économiques et sociales, qu'en France où il redoute les remous de l'opinion publique.

Mais depuis trois semaines, l'activité gouvernementale est pratiquement paralysée par la crise qui divise le Cabinet (3). Il convient donc d'attendre que cette crise soit résolue et j'ai reçu l'assurance que le futur cabinet s'attachera sans tarder à reprendre les conversations avec la France, afin d'en hâter la conclusion.

(1) Le télégramme adressé à Rabat sous les n°s 3155-3158 le 1er septembre est ci-dessus reproduit sous le n° 159.

(2) Du 28 août, ci-dessus analysé sous le n° 152 (note).

(3) Le télégramme n°s 4891-4895 de Rabat, du 6 septembre, non reproduit, soulignait que le président Bekkaï faisait figure d'isolé : son discours du 31 août, où il rompait les ponts avec l'Istiqlal et évoquait la question d'une monarchie constitutionnelle, avait déplu au Souverain.

169

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3886 à 3890. *Londres, 8 septembre 1956, 23 h. 40.*
Secret. Réservé.

(*Reçu* : 23 h. 40.)

Pour M. Joxe personnellement.

Je suis allé voir M. Selwyn Lloyd chez lui hier soir et me suis fait dire que le gouvernement britannique était aussi préoccupé que nous de ne pas se laisser passer au poteau par Nasser. On était donc disposé, ici, à introduire notre affaire au Conseil de sécurité aussitôt que serait connue la réponse égyptienne à la Commission des Cinq. Au cas où cette réponse tarderait, on était disposé à annoncer dès aujourd'hui à la presse notre intention de saisir le Conseil.

Par contre, j'ai trouvé ce matin le secrétaire d'État fortement impressionné par les nouvelles reçues de Washington et que commente le télégramme de M. Alphand n° 5503 [(1)]. Les dispositions de M. Dulles ne lui paraissent point telles que nous puissions en toute tranquillité d'esprit aller au Conseil. Il lui paraît indispensable d'amener le secrétaire d'État à préciser une pensée non exempte de contradictions, et lui-même s'y est employé ce matin par l'envoi d'un message rédigé en termes non équivoques.

En conséquence, on estime ici :

1° Que la saisine du Conseil ne peut être décidée qu'après examen franco-britannique du dernier état de la sensibilité américaine sur le sujet. Cet examen aurait lieu lundi après-midi si le président du Conseil et M. Pineau acceptent l'invitation qui leur est faite.

(1) Du 8 septembre, non reproduit. À la suite d'un entretien avec M. Dulles, l'ambassadeur de France présentait dans ce télégramme les réflexions suivantes : le projet d'origine britannique de recours au Conseil de sécurité ne soulevait aucun enthousiasme du côté américain. M. Dulles ne souhaitait donner à l'avance aucune assurance; en revanche, il n'abandonnait pas l'idée de la constitution d'une autorité intérimaire qui assurerait certaines responsabilités incombant naguère à la Compagnie du canal. Cependant, les instructions du gouvernement britannique à ses représentants semblaient impératives : les Anglais souhaitaient une première réunion du Conseil très prochainement, qui fixerait un ordre du jour et une date pour une réunion ultérieure au niveau des ministres, et qui aurait lieu après le débat prévu au Parlement britannique.

2° Que les Premiers ministres devront lundi examiner précisément les idées de M. Dulles qui paraissent procéder de sa suggestion, évoquée par M. Lloyd l'autre jour à Paris, de constitution d'une autorité provisoire de gestion du Canal, Nasser étant placé, avant tout recours au Conseil, dans le cas d'accepter ou de refuser cette institution.

En ce qui concerne le premier point, j'ai fait observer que d'après M. Dulles ... [1] reporté par l'ambassade britannique à Washington, nous avions la possibilité, avant toute demande de convocation du Conseil, d'écrire au président en exercice pour annoncer notre intention de saisir cette institution et ainsi de prendre date. Mes interlocuteurs, qui étaient MM. Lloyd et Nutting, ne l'ont pas contesté, mais la suggestion est tombée dans la confusion qui, en cette fin de semaine, règne dans tous les compartiments du jeu.

Je puis la reprendre si vous l'estimez utile [2].

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Dans un autre télégramme du même jour n°s 3891-3893, adressé personnellement à M. Joxe, l'ambassadeur écrivait : « La confusion des propos de M. Dulles est grande. Peut-être reflète-t-elle celle de ses idées. Nous ne pouvons exclure chez nos amis l'existence d'un désir de procrastination. En tout état de cause, nous ne pouvons renoncer au recours au Conseil que si les Américains proposent un plan alternatif qui se tienne, et qui répondra à notre objectif. Ils se cantonnent actuellement dans la critique de toute proposition qui leur est faite. Il leur appartient de nous en présenter de leur cru et nous devons les mettre en demeure de le faire. Cela a été, à ce que m'avait dit ce matin M. Selwyn Lloyd, l'objet d'un message adressé à Washington à midi. » D'après ce qu'aurait dit M. Nutting à l'ambassadeur de France, il faudrait au moins insister pour un ferme soutien américain au Conseil, dussions-nous modifier quelque peu notre projet de résolution.

170

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat, à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 4969 à 4974. Urgent. Réservé. *Rabat, 10 septembre 1956, 22 h.*

(Reçu : 22 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 4942 [1].

Je suis intervenu cet après-midi auprès de M. Balafrej pour appeler officiellement son attention sur les points suivants qui, au regard des rapports franco-marocains, revêtent, à mon avis, une importance essentielle en ce qui concerne l'affaire des tracts « berbères ».

1° J'ai marqué que l'ambassade de France ne voulait s'immiscer d'aucune manière dans le développement de l'action judiciaire intentée contre les personnes responsables du tract et de sa diffusion.

2° J'ai souligné qu'il importait que, dans leurs communiqués, commentaires ou déclarations, les autorités marocaines fissent tout pour éviter que ne s'établît, dans l'esprit de la population marocaine, une confusion entre le groupe des inculpés et l'ensemble de la colonie française au Maroc. Il fallait prévenir le risque d'un mouvement de xénophobie, qui pourrait avoir de graves incidences sur les relations entre les deux pays.

3° J'ai demandé instamment que le gouvernement marocain veillât strictement à ce que fût respectée la régularité de la procédure judiciaire et à ce que toutes garanties fussent assurées en ce qui concerne la défense des inculpés.

4° Je me suis élevé contre le fait que le projet de décret portant dissolution de l'association *Union pour la présence française* n'eût pas été porté à ma connaissance, conformément aux dispositions du protocole du 2 mars dernier (paragraphe I). Sans doute, l'ambassade n'eût-elle

[1] Un tract en langue française, adressé aux populations berbères, et les invitant à recouvrer leur ancienne autonomie contre le Sultan, les Arabes et la France avait été diffusé en plusieurs endroits : ce tract, qui visait à compromettre le caïd Lahcen et ses alliés, provoquait une protestation de l'ambassadeur de France auprès du président Bekkaï contre les allusions du tract à une immixtion française dans les dissensions marocaines (télégramme de Rabat nos 4757-4762, du 1er septembre, non reproduit). En fait, le tract émanait de membres de l'association *Présence française* (télégramme nos 4927-4933, non publié); à la demande de M. Laghzaoui, directeur de la Sûreté nationale et francophobe, le président du Conseil signait le 8 septembre un décret portant dissolution de l'association, sans que l'ambassadeur de France eût été avisé au préalable (télégramme nos 4942-4945, du 9 septembre, non reproduit).

pas fait d'observation, mais je devais rappeler au gouvernement marocain l'engagement qu'il avait pris lui-même en l'espèce.

Sur tous ces points, M. Balafrej s'est déclaré d'accord avec moi et m'a donné l'assurance qu'il interviendrait dans le sens souhaité auprès des autorités compétentes. En ce qui concerne la non-application du protocole du 2 mars dans le cas présent, il a reconnu que ma démarche était fondée et m'a promis de veiller à l'avenir à ce qu'une telle omission ne se renouvelât pas.

J'ai trouvé mon interlocuteur compréhensif et détendu, peut-être même un peu détaché, et une allusion qu'il a faite aux informations publiées ce soir dans le journal *Le Monde* sur la crise marocaine [1] et au plaisir qu'il aurait à se reposer en France, sans responsabilités officielles, me laisse à penser que, soit pour des raisons de principe, soit pour des raisons tactiques, son maintien à la tête du ministère des Affaires étrangères dans le prochain cabinet pourrait être en question.

[1] Le correspondant particulier du *Monde* (numéro du 11 septembre, p. 5), dans un article intitulé : « Le groupement *Présence française* dissous au Maroc », évoquait entre autres choses la crise gouvernementale marocaine. Le Sultan serait acquis à la nécessité de répondre aux problèmes de l'heure par la constitution d'une équipe « nationale » et d'écarter toute interférence politique dans la formation du nouveau gouvernement : pour ce faire, il pourrait être amené à ne pas reprendre les secrétaires généraux du P.D.I. et de l'Istiqlal, MM. Benjelloun et Balafrej.

171

M. Du Chayla, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 983 à 988. Priorité absolue. Réservé. *Le Caire, 10 septembre 1956, 18 h.*

(Reçu : 23 h.)

M. Menzies a quitté Le Caire ce matin [1]. Les discussions entre le Comité des Cinq et le colonel Nasser se sont déroulées à peu près comme il était prévu et leur résultat négatif n'a pas causé de surprise [2].

Dans son mémorandum [3], le dictateur se borne à réaffirmer que le système de gestion proposé par les Dix-huit serait « une atteinte à la souveraineté de l'Égypte ».

Il s'engage certes à assurer « la liberté du passage dans le Canal et le développement de cette voie maritime, l'établissement des droits de péage justes et équitables ainsi que l'efficacité technique de l'organisme de gestion ». Mais, hormis « la réaffirmation et le renouvellement de la convention de 1888 », il ne propose aucune solution constructive pour sanctionner ces promesses sur le plan de la collaboration internationale.

Une telle intransigeance s'explique par un motif d'ordre général : étant donné qu'il ne s'agissait non pas, dans la conversation avec les Cinq, de négocier, mais d'examiner un plan « à prendre ou à laisser », toute concession de la part du colonel Nasser aurait été unilatérale et aurait revêtu de ce fait dans son esprit l'aspect d'une capitulation... [4]. Mais il est sans doute d'autres explications au raidissement du colonel Nasser.

(1) M. Menzies, représentant de l'Australie à la première conférence de Londres, avait reçu de celle-ci mandat de remettre, avec le Comité de cinq membres qu'il présidait, un aide-mémoire au colonel Nasser, et d'entamer des conversations avec lui sur la base du plan arrêté par la Conférence, en vue de constituer un organisme international de gestion du Canal. Il devait souligner qu'en cas de refus, la situation serait considérée comme hautement explosive.

(2) Le 6 septembre, l'ambassadeur de France au Caire avait fait un tour d'horizon avec les membres du Comité des Cinq. Il en concluait déjà que les conversations n'avaient donné aucun résultat concret. La formule de gestion internationale paraissait au colonel Nasser une forme de « colonialisme collectif ». Selon lui, l'Égypte pourrait tout au plus souscrire à des conversations apportant des garanties pour la liberté et la non-discrimination du trafic, la fixation des droits de passage, et le recours au tribunal de La Haye en cas de différend. Aucune réunion nouvelle n'était prévue. M. Menzies devait mettre sur le papier la manière dont il avait présenté le projet des Dix-huit, le remettre au colonel Nasser, qui aurait le temps d'ici au lendemain soir de faire connaître éventuellement au Comité un exposé écrit de sa position. M. Menzies ne comptait pas rester au Caire après le 8 septembre au soir.

(3) Reproduit ci-après en annexe.

(4) Lacune de déchiffrement

Je crois pouvoir les résumer ainsi :

1° Le comportement de l'opinion travailliste en Grande-Bretagne et la mollesse — apparente — de Washington [1] ont évidemment été pour beaucoup dans cette attitude. Le ministre des Affaires étrangères égyptien aurait donné au Président l'assurance que les États-Unis empêcheraient tout recours à la force. Dans ces conditions, en acceptant des concessions importantes, le colonel Nasser estimerait s'être humilié sans aucun résultat ni profit pour son régime.

2° Le dictateur pense que les mesures militaires qu'il a prises et qui dénotent un meilleur sens tactique lui permettraient de prolonger la lutte, le temps qu'il faudrait pour recourir aux instances internationales et obtenir l'aide des états favorables à sa cause.

3° Enfin, le colonel Nasser est pris à son propre jeu; il croit avoir tout le pays derrière lui et cette pensée est de nature à le renforcer dans son intransigeance.

En bref, un certain optimisme règne à nouveau au Caire. Le réveil pourrait d'ailleurs en être rendu plus brutal. Mais, force est pourtant de constater que l'Égypte a eu le temps de se préparer. Que ce soit sur le plan purement diplomatique ou dans le domaine de la parade aux sanctions économiques et militaires ou encore à propos de la relève des pilotes du Canal, ou même en ce qui concerne les possibilités internes d'opposition au régime, le colonel Nasser, auquel les conseils de tous les genres ne manquent pas [2], se croit en mesure de répondre avec beaucoup plus d'efficacité aux différentes initiatives que nous pourrions envisager.

Annexe

Note sur le canal de Suez
remise les 9 et 10 septembre par le gouvernement égyptien

1. Le 27 juillet 1956, le gouvernement égyptien a nationalisé la Compagnie maritime du canal de Suez. Cette mesure a été prise par l'Égypte dans le cadre du plein exercice de ses droits souverains et sans qu'aient été mis en cause ou violés les droits d'aucune nation.

[1] Dans un télégramme antérieur n°s 974-977 du 7 septembre, l'ambassadeur de France, ayant reçu le jour même le représentant américain, ne pensait pas que les propos qui couraient sur la « mollesse » de son attitude fussent exacts. Il rapportait la substance de ses déclarations : le colonel Nasser n'avait tenu aucun compte des paroles de M. Menzies et du Comité. Il recevrait l'exposé écrit des explications du Comité et y répondrait vraisemblablement par la négative. Dans ce cas, les Cinq demanderaient le 9 septembre une audience de congé et quitteraient l'Égypte. Le dictateur égyptien est buté, ajoutait le diplomate américain; certes, il donne des signes d'inquiétude, mais n'est pas pour autant prêt à céder. Même si nous l'avions convaincu que son refus signifiait la guerre, il nous aurait simplement répondu : « Eh bien, attaquez-moi ».

[2] En particulier, l'ambassadeur d'Italie au Caire, sur ordre du palais Chigi, avait fait une démarche le 6 septembre. Une mise en garde énergique avait été adressée au colonel Nasser. « Vous êtes, Monsieur le Président, lui aurait dit le diplomate italien, un homme de courage. Eh bien, n'oubliez pas qu'il faut parfois plus de courage pour reculer d'un pas que pour avancer de dix ». Le colonel Nasser se serait borné à répondre qu'il penserait à ce que lui disait l'ambassadeur, et qu'il le reverrait après la réunion du Comité des Cinq (d'après un télégramme de l'ambassadeur de France, n°s 979-980, du 8 septembre, non reproduit).

Simultanément à la nationalisation, le gouvernement égyptien a fait connaître sa détermination de continuer à garantir la liberté de navigation sur le Canal. Le gouvernement égyptien a également fait savoir qu'il était prêt à assurer pleine compensation aux actionnaires de la Compagnie.

2. Malgré ce qui précède, la mesure de nationalisation a fait l'objet de déclarations des gouvernements de la France et du Royaume-Uni, contenant des menaces d'usage de la force, et des mesures de mobilisation et de mouvements de forces armées ont été prises. Des mesures économiques hostiles ont également été prises contre l'Égypte.

3. Les représentants de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis se sont alors réunis à Londres et ont publié un communiqué commun déclarant que des mesures seraient prises pour établir un système de fonctionnement du Canal sous régime international. À cette fin, les trois gouvernements ont envoyé une invitation aux vingt-et-un autres gouvernements, y compris l'Égypte, les conviant à assister à une conférence à Londres. Le 12 août, le gouvernement égyptien a expliqué les raisons pour lesquelles ne pouvait être utile une conférence convoquée pour discuter l'avenir d'une partie intégrale de l'Égypte, mais réunie sans qu'il en ait été référé à l'Égypte et que celle-ci ait été consultée. Le gouvernement égyptien a, en même temps, donné les raisons pour lesquelles il ne pouvait accepter l'invitation.

4. Les procès-verbaux de la Conférence tenue à Londres du 16 au 23 août 1956 ont depuis été communiqués au gouvernement égyptien.

5. Les propositions présentées à la Conférence par le gouvernement indien [1] ont été communiquées au gouvernement égyptien par l'ambassade de l'Inde au Caire le 24 août 1956. Ces propositions mettaient l'accent sur une négociation à laquelle l'Égypte devrait participer et considéraient ce point comme essentiel. Ensuite, les gouvernements de Ceylan, d'Indonésie et d'U.R.S.S. ont informé le gouvernement égyptien de l'appui qu'ils donnaient aux propositions indiennes; ces propositions elles-mêmes furent exposées au nom de son gouvernement par Son Excellence M. Krishna Menon, ministre du gouvernement indien.

6. Les propositions présentées à la Conférence par les gouvernements des États-Unis, du Pakistan, de Turquie, d'Iran et d'Éthiopie et appuyées par treize autres gouvernements ont été remises au gouvernement égyptien le 3 septembre 1956 par un Comité des cinq puissances à la tête duquel se trouvait Son Excellence le Premier ministre d'Australie, M. Robert Menzies. Celui-ci a également exposé le point de vue des gouvernements appuyant les propositions du Comité des Cinq. L'essentiel de ces propositions visaient l'établissement d'un contrôle — international au lieu d'égyptien — sur le canal de Suez, et prévoyaient des sanctions. Une proposition présentée à la Conférence par le gouvernement espagnol a également été communiquée au gouvernement égyptien le 8 septembre 1956.

7. En dehors des propositions ci-dessus et des explications les concernant, le gouvernement égyptien a aussi pris acte des autres considérations exprimées de temps en temps en dehors de la conférence de Londres. Il faut noter qu'aucune négociation avec l'Égypte n'a encore eu lieu.

8. Le gouvernement égyptien estime nécessaire de rappeler que, le 12 août 1956, il s'est déclaré prêt à patronner, avec les autres gouvernements signataires de la convention de Constantinople de 1888, la convocation d'une conférence en vue de revoir la convention et d'étudier la conclusion d'un accord réaffirmant et garantissant la liberté de navigation [2].

9. Il souhaite maintenant déclarer qu'il croit que, sans porter tort à la souveraineté, ou à la dignité de l'Égypte, des solutions peuvent être trouvées aux questions se rapportant à :

a. La liberté et la sécurité de navigation dans le Canal,

b. Le développement du Canal, afin de satisfaire aux nécessités futures de la navigation, et

c. L'établissement de droits de passage et d'utilisation équitables.

[1] Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 138.
[2] Voir ci-dessus le n° 128 (note).

Ce sont là manifestement des questions qui concernent tous les états utilisant le canal de Suez ainsi que l'Égypte, qui est le gouvernement souverain intéressé et qui a, naturellement, un intérêt au moins égal dans cette affaire. Le gouvernement égyptien croit que des solutions aux questions ci-dessus peuvent et doivent être recherchées par les moyens d'une négociation pacifique.

10. Dans ce but, le gouvernement égyptien propose, comme une mesure immédiate, que soit constitué un organisme de négociation, représentatif des différents points de vue qui se sont manifestés parmi les états utilisant le canal de Suez et que des discussions aient lieu immédiatement pour mettre au point la composition, la préparation et la date de la réunion d'un tel organisme. Il pourrait lui être également confié la tâche de réviser la convention de Constantinople de 1888.

11. Le gouvernement égyptien regrette qu'il y ait eu des déploiements de force dirigés contre lui, et que certains milieux aient essayé de provoquer des défections parmi le personnel technique, dans l'intention de troubler la navigation dans le canal de Suez. Malgré tout cela, le gouvernement et le peuple égyptiens ont fait preuve de patience et de calme et sont déterminés à maintenir le Canal ouvert et à le faire fonctionner normalement.

12. En déclarant sa conviction que des solutions peuvent être trouvées, et en proposant de les négocier, le gouvernement égyptien souhaite indiquer clairement qu'il ne recherche aucun territoire, qu'il ne désire empiéter sur la souveraineté de personne, ni provoquer aucune discrimination; il souhaite également préciser qu'il n'a commis aucune action et ne s'est livré à aucune manifestation ayant un but agressif ou violant les traités. Il désire déclarer sa détermination de continuer à travailler pour un règlement négocié, dans le cadre de la lettre et de l'esprit de la charte des Nations Unies.

172

Compte rendu

Entretiens franco-britanniques
du 10 septembre 1956 au 10 Downing Street

Étaient présents : sir Anthony Eden, M. Selwyn Lloyd, sir Ivone Kirkpatrick, sir Gladwyn Jebb; MM. Guy Mollet, Christian Pineau, Louis Joxe, Jean Chauvel.

Les deux ministres des Affaires étrangères échangent les informations qu'ils ont reçues de leurs ambassadeurs à Washington.

La première question abordée est celle du « Club des usagers »[1] envisagé par M. Dulles, organisme qui selon *M. Selwyn Lloyd,* devrait s'efforcer de faire traverser le Canal aux navires par ses propres moyens et avec ses propres pilotes et en percevant les droits. La formule serait séduisante, ajoute-t-il, si l'on pouvait annoncer qu'aucun péage n'est payé aux Égyptiens et si l'on pouvait obtenir que les Américains refusent de payer des droits à Nasser.

De toute façon, avant de demander la collaboration de l'Égypte, il faut qu'on ait mis complètement le plan au point. Après quoi, on leur demandera des facilités et s'ils ne répondent pas, ils prendront la responsabilité des conséquences qu'entraînera leur silence.

M. Pineau pose la question de fond :

1° La proposition de M. Dulles est-elle faite pour gagner du temps jusqu'aux élections ou est-elle sérieuse ?

2° Qu'entend-il par un projet établi sur la base de la convention de 1888 ? La logique serait dans ce cas de se concerter avec les Russes.

[1] Le chargé d'affaires britannique avait remis le 4 septembre à M. Foster Dulles un projet de résolution que la France et la Grande-Bretagne se proposaient de soutenir devant le Conseil de sécurité en cas de refus par Nasser des propositions des Dix-huit. Cette communication avait provoqué deux réunions tripartites au département d'État dans la journée du 7 septembre. L'ambassadeur de France en rendit compte le même jour par le télégramme n°s 5432-5442, non reproduit. Il rendit compte en détail par télégrammes séparés, non reproduits, des vues exposées de part et d'autre. Il envoya en effet la traduction de cinq documents confidentiels remis par le secrétaire d'État, qui constituaient la réponse de M. Dulles au message de M. Selwyn Lloyd (télégramme n°s 5444-5467, non reproduit). C'est dans le télégramme n°s 5463-5467 du 8 septembre qu'il est question d'une suggestion en faveur d'une agence d'usagers, présentée par les Américains, comme un effort pour donner effet au traité de 1888 plutôt que la proposition de Londres des Dix-huit. D'après Washington, cette dernière proposition cherchait à aboutir à un nouveau traité avec l'Égypte. Elle donnait à celle-ci des droits et des avantages qu'elle ne pouvait pas exiger selon le traité de 1888. D'autre part, les usagers gagneraient beaucoup en obtenant la coopération égyptienne. Il ne serait peut-être pas pratique à la longue d'utiliser le Canal sans la coopération de l'Égypte.

Se fonde-t-il, au contraire, sur les Dix-huit ? Dans ce cas, il a souligné que ceci ne représentait rien sur le plan juridique. Il y a donc là des questions qui se posent et qu'il faut élucider;

3° Dans quel délai faut-il mettre en route l'autorité intérimaire, car Nasser vient de poser le principe d'une conférence de quarante-huit états ? Il y a risque de confusion entre l'initiative des Dix-huit et la conférence Nasser, même si celle-ci est réduite à un petit nombre d'états;

4° Jusqu'à quel point M. Dulles compte-il nous aider ? Paiera-t-il les droits à cette autorité intérimaire ? Entend-il nous apporter son concours dans le ravitaillement en pétrole ? Il ne dit rien de cette affaire;

5° Il se pose également des problèmes techniques, en particulier le passage du Canal avec nos pilotes.

En un mot, il convient de clarifier la pensée de M. Dulles, car il a toujours trop d'idées et nous préférerions qu'il n'en ait qu'une.

M. Selwyn Lloyd déclare que les questions posées par M. Pineau sont conformes à celles que se pose le gouvernement britannique. Il commente les instructions qu'il a données à son ambassadeur à Washington.

La nécessité d'une déclaration claire sur la position occidentale se fait sentir. La réaction immédiate à l'acte de Nasser a été les préparatifs militaires qui permettront de reprendre le contrôle du Canal. Nous avons collaboré à la conférence de Londres, mais notre effort a échoué et il apparaît que mettre la main sur le Canal serait logique.

Le 31 août, M. Dulles a évoqué le recours aux Nations Unies. C'était notre point de vue. Il y a eu discussion entre nous sur la demande à adresser au Conseil de sécurité. J'ai toujours dit qu'une telle action était dangereuse sans l'appui total des États-Unis, maintenant M. Dulles estime que c'est une entreprise difficile.

M. Dulles propose un « Club des usagers ». Pour que l'affaire soit pratique, il faut que nous recevions l'assurance, dès mercredi, qu'elle se fait immédiatement avec la participation des Anglais, des Français et des Américains, que tous les péages sont payables à la nouvelle organisation, que les pilotes sont remis à cette autorité, que nous invitions le gouvernement égyptien à coopérer.

Si le gouvernement égyptien veut s'interposer ou se refuse à coopérer, il aura enfreint la convention de 1888 et les usagers pourront prendre telles mesures convenables.

Toute prise de position en deçà est insuffisante.

Il nous faut une réponse immédiate, sinon nous ne serons pas en mesure, à Londres, de résister à une pression qui s'exerce dans le sens de l'ouverture d'un débat au Conseil.

M. Pineau lit les télégrammes de M. Alphand des deux derniers jours.

M. Selwyn Lloyd trouve que les informations apportées par M. Alphand sont meilleures que celles données à son ambassadeur et que M. Dulles semble exprimer des vues plus claires devant M. Alphand que devant sir Roger Makins.

Sir Anthony Eden : « Ces Américains sont pour une autorité intérimaire, mais ils sont en même temps contre le paiement des droits à d'autres qu'à l'Égypte. Il faut qu'ils précisent leur position. »

Sir Anthony Eden et M. Pineau sont d'accord pour déclarer qu'il ne faut pas arrêter le départ des pilotes, car ceux-ci serviront pour la nouvelle autorité.

Sir Anthony Eden est d'avis qu'on établisse une nouvelle autorité à chaque bout du Canal avec l'appui d'un bateau de guerre stationnaire tel qu'il est prévu par la convention de 1888.

MM. Chauvel et Joxe, tout en soulignant l'intérêt politique que présentent les vues de M. Dulles, croient bon de faire état, pour être complets, des difficultés techniques que soulève le projet de M. Dulles. En fait, on ne peut se passer d'une organisation sur le Canal lui-même, organisation comparable à ce qu'est celle de la tour de contrôle sur le terrain d'aviation.

M. Joxe ajoute que ces précisions n'enlèvent rien à la valeur politique du projet que semble engager M. Dulles.

M. Guy Mollet résume la conversation en disant que nous avons besoin de savoir ce que pense vraiment M. Dulles.

M. Selwyn Lloyd ajoute que la question est de savoir si les bateaux américains paient ou ne paient pas. S'ils ne paient pas, la solution est excellente.

M. Selwyn Lloyd ajoute qu'il ne doit pas y avoir dans cette affaire de négociations avec les Égyptiens qui seront informés, mais non pas interrogés.

En fait, les incidents arriveront rapidement avec le plan Dulles tel qu'il est exposé.

M. Guy Mollet : « C'est bien pourquoi je suis sceptique sur la détermination avec laquelle M. Dulles veut y parvenir. »

Sir Anthony Eden rappelle que c'est la fermeté franco-anglaise qui a toujours fait évoluer M. Dulles. Pourquoi ne pas constituer notre club d'usagers ?

M. Pineau : « Il faut faire quelque chose. Essayer de faire passer les navires avec nos pilotes. »

M. Selwyn Lloyd : « Nous pouvons refuser d'accepter des pilotes, sauf ceux que nous jugerons compétents. »

Sir Anthony Eden reprend la discussion : « En ce qui concerne le Conseil de sécurité, vous êtes donc hostiles à ce que nous le saisissions. »

M. Pineau : « Il y a là un risque qui est trop grand de nous voir paralysés par une condamnation du recours à la force. »

M. Selwyn Lloyd : « Nous pourrions agir mais avec l'approbation du Conseil de sécurité, comme ce fut le cas dans l'affaire de Corée. »

« D'autre part, il y a danger à tarder, car nous risquons de nous faire devancer par Nasser. »

Sir Anthony Eden : « Si je dis : nous allons arrêter les paiements, ce serait une réponse à l'opposition, mais ce serait insuffisant. »

173

Compte rendu

Quelques points de l'exposé fait par M. Menzies à son retour du Caire le 10 septembre 1956 aux ministres français et britanniques

Étaient présents : MM. Guy Mollet, Pineau, Joxe, Chauvel, Noël, d'Harcourt ; sir Anthony Eden, MM. Selwyn Lloyd, Macmillan, sir Walter Monckton, sir Ivone Kirkpatrick, sir Gladwyn Jebb, et cinq ou six membres du Cabinet britannique.

La réunion s'est tenue dans un salon au premier étage du n° 10 Downing Street.

1° Effet produit sur Menzies par Nasser [1] :

Un homme gauche, sans aisance, intelligent, mais pas de première classe. Figure de bois, expression de sphinx avec de temps en temps un rictus mécanique, sauf dans une circonstance mentionnée en 6° où Nasser s'est un peu relâché.

2° Le dictateur égyptien ne sort pas de deux arguments :

a. Le Canal est à nous, par conséquent nous avons parfaitement le droit de le nationaliser. *Il est à nous;*

b. Ce que nous avons fait cette année, nous l'aurions fait de toute façon dans douze ans ; en nationalisant le Canal, nous supprimons ce qui aurait été pendant cette longue période une cause de tension.

3° Menzies a essayé de faire valoir que la propriété égyptienne du Canal n'était pas en cause et que ce qui était proposé au gouvernement égyptien, c'était une relation de locataire à propriétaire, relation toute profitable, pécuniairement et autrement, pour le propriétaire. Ce genre d'argument n'a eu aucun effet.

4° L'impression générale rapportée par Menzies de ses conversations avec Nasser est celle d'un colloque de représentants de deux univers qui ne parlent pas la même langue. La raison, la logique, l'intérêt bien compris, toutes ces considérations sont sans portée sur Nasser qui répond : « Vous ne comprendrez jamais les complexes du peuple égyptien ».

5° Eden a dit : « C'est exactement comme lorsque nous essayions d'argumenter dans les années 1930 (avec l'Allemagne) et c'est une folie (en français) d'imaginer (comme les Américains) que c'est possible ».

6° Menzies, au cours d'un tête-à-tête, a mis Nasser en garde contre l'opinion selon laquelle l'Occident bluffe en parlant de force. Il a eu le sentiment que Nasser avait un moment d'hésitation. Ce fut le seul indice

[1] Sur les entretiens du président du Comité des Cinq au Caire, voir ci-dessus le n° 171.

d'un flottement de sa part et vingt-quatre heures plus tard il n'en restait rien car, entre-temps, certaines déclarations (Eisenhower ?) avaient été faites. Là se place un tournant ; à partir de ce jour, Nasser n'a plus fait la moindre allusion à la possibilité de créer à propos du Canal un organisme étranger fût-il consultatif.

7° Nasser s'est livré à une violente attaque contre le « colonialisme collectif » des Dix-huit, ce qui a blessé les Éthiopiens, les Iraniens et les Suédois et appelé de leur part de vives réparties.

8° Menzies assure que les Cinq ont toujours été parfaitement unis; ceci vaut aussi pour Henderson; la seule réserve qu'il fasse à propos du représentant américain est un goût excessif pour les comptes rendus téléphoniques nocturnes à Washington.

9° Menzies a signalé que dans les immeubles égyptiens, on voyait partout côte à côte deux photos : celle de Nasser et de Nehru [1].

174

Note du Secrétariat des conférences

sur l'évocation éventuelle de l'affaire de Suez au Conseil de sécurité (historique)

N. *Paris, 10 septembre 1956.*

L'idée d'un recours éventuel aux Nations Unies a certainement été évoquée à Londres entre Américains, Britanniques et Français, mais pour être à l'époque immédiatement écartée [2].

D'après le dossier dont dispose le Secrétariat des conférences, l'idée paraît n'avoir commencé à se préciser, dans l'esprit des Anglais, qu'après la conférence de Londres [3]. Un télégramme de M. Chauvel du 25 août fait pour la première fois état d'une initiative possible à ce sujet du

[1] *Nota :* Voir la déclaration de Menzies à la presse dans le *Times* du 11 septembre.

[2] Un document de travail déposé par le secrétaire au Foreign Office (télégramme de Londres n° 3126 du 29 juillet, ci-dessus analysé sous le n° 94, note) indiquait qu'il y aurait des avantages à placer le contrôle international du Canal sous les auspices des Nations Unies. Il n'y eut en fait aucune discussion sur le fond, et avec l'arrivée à Londres du secrétaire d'État américain, les États-Unis marquaient leur hostilité à voir l'O.N.U. saisie de l'affaire de Suez (voir ci-dessus le n° 102).

[3] Voir ci-dessus les n°s 147, 153.

Cabinet britannique [1]. C'est à ce moment que nous avons été saisis d'un projet britannique de résolution du Conseil de sécurité, projet conçu cependant dans la perspective d'un recours des Égyptiens au Conseil.

L'idée d'une initiative occidentale s'est concrétisée dans le message adressé le 6 septembre par M. Selwyn Lloyd à M. Dulles et qui comportait en annexe un projet de lettre au président du Conseil de sécurité pour lui demander la convocation urgente du Conseil et un projet de résolution (textes ci-joints) [2], ainsi qu'un plan d'autorité intérimaire.

Cette communication a provoqué des réunions tripartites à Washington (voir notamment télégrammes n°s 5432, 5444, 5453, 5457, 5468, 5503 et 5516 des 7 et 8 septembre) [3].

Dans ces entretiens, M. Alphand a indiqué que le gouvernement français, sans être pour sa part très favorable à un appel au Conseil de sécurité, s'était rallié aux raisons mises en avant par M. Lloyd. Il devait être toutefois clairement entendu :

1. Qu'aucune des trois puissances n'accepterait l'introduction dans la résolution d'aucune formule ou amendement qui soit en retrait sur la proposition adoptée à Londres par les dix-huit puissances;

2. Que si une contre-proposition ou une proposition d'amendement était introduite par l'autre partie devant le Conseil de sécurité, tendant à limiter notre liberté d'action ultérieure, aucune des trois puissances n'accepterait de s'y associer.

Sur le premier point, M. Dulles a donné, non sans réticence, son accord, mais il ne pouvait prendre aucun engagement sur le second. Cela étant, le secrétaire d'État était opposé à un recours au Conseil de sécurité; il voyait mal les fondements juridiques d'une éventuelle requête dont il redoutait au surplus qu'elle n'ouvre la voie à une procédure longue et inefficace; le gouvernement américain ne se joindrait d'ailleurs pas aux gouvernements britannique et français pour demander la

[1] Dans ce télégramme adressé sous le n° 3690, et non reproduit, l'ambassadeur indiquait que la décision de prendre l'initiative de saisir le Conseil de sécurité devrait, pour être définitive, être confirmée par le Cabinet. Un projet de résolution serait alors élaboré en liaison avec Paris, dans le sens indiqué par la dépêche n° 1558, reproduite ci-dessus sous le n° 153, et au sujet de laquelle l'ambassadeur souhaitait recevoir les observations de son gouvernement. L'ambassade poursuivait depuis deux semaines avec le Foreign Office des échanges de vue sur les incidences que l'affaire du Canal pourrait avoir aux Nations Unies. Les Américains avaient pris part au début de ces conversations. Voir aussi ci-dessus le n° 169.

[2] Seul le projet de lettre a semblé mériter d'être reproduit en annexe.

[3] Non reproduits. Le télégramme n°s 5432-5442, du 7 septembre, indiquait que la communication de M. Lloyd à M. Dulles avait provoqué deux réunions tripartites le 7 septembre. Au cours de ces réunions, M. Dulles remit aux représentants britannique et français sa réponse au message de M. Lloyd. Il ressortait des documents que les États-Unis éprouvaient de sérieuses appréhensions au sujet d'un recours au Conseil de sécurité. Le télégramme n°s 5444-5452, du 8 septembre, comportait la traduction du texte de la réponse américaine; de même le télégramme n°s 5457-5458 du même jour. Le télégramme n°s 5468-5483, du 7 septembre, rendait compte de la séance tripartite de l'après-midi du même jour, au cours de laquelle le représentant français exposait la position de son gouvernement, rallié aux raisons qu'avait fait valoir le représentant britannique. Cet exposé est résumé dans la présente note. Le télégramme n°s 5503-5504 du 8 septembre faisait part des réflexions de l'ambassadeur à la suite de ses entretiens avec M. Dulles. Le télégramme n°s 5516-5518 du même jour concernait l'échange de vues du 7 septembre au cours duquel avaient été envisagées différentes procédures de recours aux Nations Unies.

convocation du Conseil (La thèse américaine telle qu'elle a été exposée dans une communication de M. Dulles à M. Lloyd et au cours des entretiens de Washington est résumée dans une note séparée)[1].

Conformément à une suggestion de son représentant à New York, sir P. Dixon, dont les vues correspondaient d'ailleurs à celles de MM. Alphand et de Guiringaud[2], le gouvernement britannique s'est alors orienté vers l'envoi d'une lettre au président du Conseil de sécurité se bornant à informer ce dernier et, par son entremise, les membres du Conseil, de la situation grave créée sur la base des propositions des Dix-huit; il ne s'agissait donc plus dans l'immédiat de demander la convocation du Conseil.

Un projet de lettre dans ce sens a été soumis au président Pineau le 9 septembre par l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Le Ministre a indiqué à son interlocuteur qu'il ne voyait pas d'inconvénients à une telle communication qui pouvait même présenter des avantages; elle réservait l'avenir; elle ne préjugeait pas en particulier les décisions que les gouvernements britannique et français seront amenés à prendre à la suite des entretiens de Londres; elle n'excluait pas entre autres un éventuel recours au Conseil de sécurité en dépit des objections américaines.

Annexe

Projet de lettre des représentants permanents de la France et du Royaume-Uni au président du Conseil de sécurité

Traduction officieuse. *9 septembre 1956.*

« Conformément aux instructions reçues du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et du gouvernement français, nous avons l'honneur de vous informer, en votre qualité de président du Conseil de sécurité, de la situation créée par l'action unilatérale du gouvernement égyptien en mettant fin au système de fonctionnement international du canal de Suez, qui fut confirmé et complété par la convention de 1888 sur le canal de Suez.

« Étant donné que l'action du gouvernement égyptien avait créé une situation de nature à menacer la liberté de passage des navires à travers le Canal sans distinction de nationalité comme le stipule la convention précitée, une conférence a été convoquée à Londres le 16 août 1956. Des vingt-deux états qui assistaient à cette conférence, dix-huit, représentant ensemble plus de 95 % des intérêts des usagers du Canal, ont soumis des propositions au gouvernement égyptien sur la future gestion du Canal. Le gouvernement égyptien a cependant refusé de négocier sur la base de ces propositions qui, dans l'opinion des gouvernements anglais et français, ouvrent la voie à une solution juste et

(1) Cette note n'a pas été retrouvée, mais son contenu semble bien résumé dans celle reproduite ici.

(2) Dans un télégramme adressé à Paris le 10 septembre et non reproduit, l'ambassadeur de France à Washington résumait une conversation qu'il venait d'avoir avec M. Dulles : un recours au Conseil de sécurité manquerait de fondement juridique, et ne pourrait conduire qu'à une impasse. Le secrétaire d'État pensait comme nous, estimait l'ambassadeur. Mais il était prêt à appuyer l'alternative : négocier avec Nasser sur la création d'une Association des usagers du Canal, ou en cas de refus, recourir aux Nations Unies. Cela semblait répondre, concluait l'ambassadeur, à nos préoccupations essentielles.

équitable. Les gouvernements anglais et français considèrent que ce refus aggrave la situation de telle façon que, si on laisse celle-ci se prolonger, la paix et la sécurité seront manifestement menacées.

« Nous avons l'honneur de vous prier de porter les termes de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

« Veuillez, etc. ».

175

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3619 à 3633 [1]. *Moscou, 11 septembre 1956, 11 h. 25.*
Priorité. Réservé.

(Reçu : 11 h. 35.)

Étant donné le poids dont l'U.R.S.S. pèse sur l'évolution de la crise de Suez, il me paraît utile, au lendemain des entretiens du Caire, de faire le point de la position soviétique dans cette affaire et de supputer ses réactions probables aux futurs développements.

1. Dans l'attitude intransigeante adoptée par Nasser en face du Comité des Cinq [2], une grande part de responsabilité revient à l'Union soviétique.

Pour ne rien dire de l'appui constant prêté à l'Égypte depuis la nationalisation du Canal, la démarche spectaculaire effectuée le 28 août par l'ambassadeur de l'U.R.S.S. au Caire avait manifestement pour but de faire échouer les entretiens, d'interdire à Nasser tout recul, de fixer l'Inde elle-même sur la position adoptée à Londres et d'exclure toute solution allant dans le sens des puissances occidentales au-delà du plan indien. Il s'agissait aussi de barrer la route à toute possibilité d'accord *en dehors de l'U.R.S.S.* et de rendre stériles à l'avance tous les efforts qu'aurait pu déployer à cet effet la diplomatie américaine [3].

L'attitude de Nasser a répondu à l'attente soviétique. Non seulement le dictateur égyptien n'a pas fait le moindre pas dans la direction des « Cinq », mais il n'offre que des garanties unilatérales et ne fait même

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 12-26).

[2] Sur la démarche du Comité des Cinq auprès de Nasser, voir ci-dessus le n° 171.

[3] L'ambassadeur de l'U.R.S.S. avait remis une note au président Nasser, selon laquelle le gouvernement soviétique était parvenu à la conclusion que tout règlement devait être basé sur le respect du droit souverain de l'Égypte, propriétaire et directeur du Canal, avec la garantie de la liberté de passage à travers le Canal en tout temps et pour tous les états usagers. En conséquence, le gouvernement soviétique avait pris la décision de souscrire aux propositions soumises par l'Inde à la conférence de Londres le 20 août. (Sur les plans indien et soviétique à la Conférence, voir ci-dessus les n°s 129, 138.)

plus mention de la création d'un Comité consultatif qui figurait dans le plan indien et dans la proposition de Chepilov du 20 août.

L'ambassadeur d'Égypte à Moscou résumait hier la situation en déclarant à l'un de ses collègues : « Après l'échec des entretiens du Caire, les Occidentaux n'ont plus qu'une seule possibilité : un recours à l'O.N.U. ». Un tel recours devrait dans les calculs du Caire et de Moscou permettre à l'Union soviétique d'écarter, grâce au droit de veto, toute solution qui ne lui conviendrait pas et lui assurerait une influence déterminante sur le règlement du problème. En outre, en lui donnant la faculté de prolonger indéfiniment les discussions, elle assurerait en fait la victoire du dictateur égyptien.

2. La correspondance de l'ambassade a analysé les principaux mobiles qui, dans l'affaire de Suez, inspiraient l'attitude du gouvernement soviétique.

En faveur du soutien de la cause égyptienne et plus généralement du nationalisme arabe intervenaient l'idéologie anticolonialiste et anticapitaliste, le désir d'affaiblir ou de détruire les positions occidentales dans le Proche et le Moyen-Orient, le dessein de tourner par le littoral sud de la Méditerranée le dispositif militaire du N.A.T.O. et de disloquer le pacte de Badgad. À cela s'ajoutait le dépit de n'avoir pas été consulté dès le début de la crise et de n'avoir pas obtenu à Londres les résultats qu'avait escomptés la diplomatie soviétique, spéculant sur les divergences réelles ou supposées entre Américains, d'une part, Français et Britanniques de l'autre, ainsi que sur l'attitude flottante de plusieurs gouvernements qui, en définitive, approuvèrent le plan Dulles.

En sens inverse devaient jouer l'attrait d'entrer dans le concert des grandes puissances qui, jusque-là, considéraient le Proche et le Moyen-Orient comme leur chasse gardée, l'intérêt réel de l'U.R.S.S. au maintien de la liberté de navigation dans le canal de Suez, et surtout le souci des dirigeants soviétiques d'éviter des complications militaires dans une zone névralgique relativement proche de leurs frontières méridionales.

En fait, pour des raisons diverses, les facteurs qui ont influé jusqu'à présent sur le comportement de Moscou ont été presque exclusivement ceux qui poussaient l'U.R.S.S. à se présenter en défenseur vigilant de la souveraineté égyptienne et en protecteur du monde arabe face à l'Occident.

Quant à la préoccupation d'éviter un recours aux armes, elle ne s'est guère traduite depuis le 26 juillet que par la dénonciation des mesures militaires prises du côté franco-britannique et du caractère intolérable de la pression ainsi exercée sur l'Égypte. C'est que tout en s'interrogeant — avec une certaine perplexité — sur le sens et la portée des mesures en question, les dirigeants soviétiques inclinaient plutôt à penser, jusqu'à ces derniers jours, que ni la France ni la Grande-Bretagne n'avaient sérieusement l'intention de recourir à la force, que juridiquement leur position était assez faible et que, même si elles envisageaient d'intervenir militairement, elles en seraient empêchées soit par suite d'oppositions intérieures, soit en raison des répugnances des États-Unis, de certains

dominions, de plusieurs membres du pacte de Badgad et d'autres pays figurant parmi les Dix-sept. C'est surtout, semble-t-il, pour accroître ces résistances à une action militaire éventuelle, que les dirigeants soviétiques ont, à plusieurs reprises, souligné qu'une intervention armée dans la zone du Canal mettrait le feu à toute la zone du Proche et du Moyen-Orient et que l'incendie pourrait difficilement être limité.

Des propos que m'ont tenus tout récemment certaines personnalités soviétiques semblent indiquer qu'à l'heure actuelle, au moment où se terminent sans résultat les pourparlers du Caire, l'inquiétude des dirigeants de l'U.R.S.S. en face de nos préparatifs devient réelle. Ce sentiment apparaissait dans l'insistance avec laquelle certains interlocuteurs m'ont interrogé à ce sujet, ajoutant qu'ils croyaient pouvoir faire confiance au « bon sens » des Français pour les détourner de « pareille aventure ».

J'ai, de mon côté, invoqué les événements de 1952 [1], la présence de 12.000 Français en Égypte et l'impérieux besoin et l'impérieux devoir du gouvernement français d'assurer, le cas échéant, leur protection. Je n'ai pas donné jusqu'ici d'autre explication et je compte m'en tenir à cette attitude sauf instructions de la part du Département.

3. L'opinion généralement admise — et que je partage personnellement — est qu'en cas d'opérations militaires, l'U.R.S.S. n'interviendrait pas directement tant que les États-Unis s'abstiendraient eux-mêmes. En revanche, l'Union soviétique disposerait de multiples moyens d'intervention indirecte et il n'est pas douteux qu'elle n'en fasse le plus large emploi pour encourager la résistance égyptienne, dresser le monde arabe et tout l'Orient contre les puissances occidentales et prolonger indéfiniment le conflit. Il faudrait s'attendre à ce qu'elle fournisse du matériel de guerre, facilite le recrutement de volontaires étrangers et envoie même des spécialistes choisis parmi ses nombreux allogènes.

Toute décision franco-britannique d'intervenir militairement devrait tenir compte de ces redoutables aléas et les mettre en balance avec les graves conséquences qu'aurait un succès de Nasser sur les positions encore tenues par la France et la Grande-Bretagne en Afrique et en Asie.

[1] Le 23 juillet, un coup d'État militaire renversait le gouvernement. Le chef d'État-major de l'armée, le général Neguib, contraignait le 26 le roi Farouk à l'abdication et à l'exil. Le nouveau régime refusait de collaborer avec l'Occident tant que l'Angleterre ne satisferait pas les revendications nationales. Des mouvements avaient eu lieu au Caire, dirigés contre les intérêts des puissances occidentales.

176

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3639 à 3645 [1]. Réservé. *Moscou, 11 septembre 1956, 13 h.*

(Reçu : 11 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme n° 3619 [2].

1° J'ai eu hier soir 10 septembre, au cours d'une réception donnée par l'ambassadeur de Bulgarie, confirmation de l'inquiétude réelle que commencent à éprouver les dirigeants soviétiques en face des préparatifs militaires franco-britanniques.

M. Mikoyan, qu'entouraient MM. Pervoukhine et Souslov, m'a abordé par ces mots : « Voulez-vous réellement faire la guerre à l'Égypte ? Quelle autre signification peuvent avoir en effet vos débarquements de troupes à Chypre, vos concentrations de forces navales en Méditerranée, le récent discours de M. Pineau [3], le ton de votre presse ? Est-ce que la France de 1789, la France de la grande Révolution veut faire la guerre au peuple égyptien ? Vous croyez à une victoire facile. Mais vous allez vous lancer dans une aventure. N'avez-vous pas assez de la guerre d'Algérie ? Encore pour l'Algérie, vous pouvez soutenir qu'il s'agit d'un territoire français. Mais pour l'Égypte ? La nationalisation du Canal est un acte dont la légitimité n'est pas contestée. D'autre part, Nasser offre d'indemniser les actionnaires de la Compagnie et de garantir la liberté de navigation par la révision de la convention de 1888. Vous n'avez pas la moindre raison de recourir à la force. S'il y a un problème à résoudre, c'est l'O.N.U. qui devrait le régler. Si vous intervenez en Égypte, vous tuerez sans doute plus d'Arabes que ceux-ci ne tueront de Français. Mais tout le monde arabe se dressera contre vous. La guerre n'aura pas de fin. Vous vous y enliserez ».

M. Mikoyan a été interrompu à plusieurs reprises par M. Souslov, et par M. Pervoukhine, qui renchérissaient.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 27-33).

(2) Du même jour, ci-dessus publié sous le n° 175.

(3) Dans un discours prononcé le 2 septembre à Saint-Georges-de-la-Couée, le Ministre avait rappelé « l'extraordinaire patience » de la France à l'égard des autorités égyptiennes; il avait exposé le développement de l'affaire de Suez et indiqué : « On nous dira que la fermeté risque d'aboutir à un conflit. Mais je ne suis pas très sûr de la solidarité arabe à l'égard de Nasser ». Évoquant Hitler, il avait ajouté : « Notre devoir n'est-il pas de le [Nasser] stopper tout de suite ? Si nous disons non, avec la volonté très nette d'employer la force s'il le faut, cela vaudra encore mieux que la situation internationale à laquelle nous mèneraient nos atermoiements ».

J'ai répliqué sur le même ton. J'ai blâmé les méthodes de Nasser, justifié par mes arguments habituels les mesures militaires franco-britanniques, affirmé que la France n'avait d'autre but que de voir assurer le bon fonctionnement du Canal et la liberté de navigation. J'ai observé que dans vingt ans, l'U.R.S.S., dont le commerce avec les pays d'Orient se serait considérablement développé, nous serait sans doute reconnaissante de l'énergie avec laquelle nous avions défendu, comme nous le faisons aujourd'hui, ses intérêts en même temps que ceux de tous les peuples intéressés à la liberté des mers.

2° Il ne m'échappe pas que les dirigeants soviétiques peuvent, pour des raisons purement tactiques, manifester une inquiétude feinte ou exagérée et chercher ainsi à nous intimider et à encourager en France comme en Grande-Bretagne des mouvements d'opinion hostiles à tout recours à la force. J'ai cependant eu l'impression que mes interlocuteurs étaient dans une large mesure sincères dans l'expression de leurs craintes, même s'ils ont un peu forcé la note.

Il m'a semblé également percevoir, dans les propos que mentionne mon télégramme n° 3619, le désir d'établir dans cette affaire des contacts avec nous.

177

Compte rendu
des conversations franco-britanniques
du 11 septembre 1956 à Londres

Secret.

Présents : sir Anthony Eden, M. Selwyn Lloyd et lord Salisbury; MM. Mollet, Pineau, Joxe et Chauvel.

Les Anglais ont télégraphié à Washington un projet général de déclaration en demandant si M. Dulles était d'accord sur ses lignes générales. Des conversations entre l'ambassadeur d'Angleterre et M. Dulles, il résulte qu'il y a possibilité d'accord avec M. Dulles sur les points suivants :

a. Une organisation des usagers du Canal serait établie par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Les droits de passage lui sont payés et elle exerce les droits résultant de la convention de 1888; elle fournit des pilotes et coopère dans la mesure nécessaire avec l'Égypte. Si l'Égypte interfère avec l'Organisation ou refuse sa coopération, cela constituerait une violation de la convention de 1888 et toutes mesures utiles devraient être prises.

Telles étant les propositions générales sur l'Organisation des usagers, M. Dulles s'est déclaré d'accord en principe, mais il souhaite ajouter à ces propositions la dernière phrase du paragraphe 19 du document remis par la Grande-Bretagne et qui porte sur le remboursement des dépenses à l'Égypte (Le Ministre a, je crois, un exemplaire de ce document). M. Dulles demande également de quelles mesures il s'agit. Les États-Unis ne peuvent pas en effet accepter de donner à l'avance un engagement de soutien de n'importe quelle action des usagers. L'ambassadeur d'Angleterre à Washington fait remarquer dans son télégramme de compte rendu que la Grande-Bretagne n'avait pas demandé autant. À ce moment de la discussion, M. Lloyd suggère de dire : « Chaque état sera libre de prendre toutes mesures... etc. »

b. Des conversations de Washington résulte un accord sur l'idée de constituer immédiatement l'organisme comme une association de gouvernements et non pas comme une société enregistrée dans un pays quelconque sous l'empire d'une loi nationale.

De même, il est reconnu qu'il ne s'agit pas de négocier avec l'Égypte avant de constituer l'Organisation et que cette constitution ne comporte en rien la reconnaissance de la nationalisation égyptienne.

c. M. Dulles a pris acte des indications données par les Anglais sur le problème du départ des pilotes.

d. M. Dulles critique la base du recours au Conseil de sécurité et ne garantit pas son appui en toutes circonstances. Il faudra qu'il tienne compte des amendements éventuels présentés par d'autres états. Il n'est pas contre le recours et il n'a jamais été contre le principe du recours, mais il avait fait des réserves et il continue à en faire.

Si on s'adresse au Conseil de sécurité sur la base du refus de traiter, c'est faible.

Si l'on se base sur la menace d'emploi de la force, c'est également faible.

Si l'on vise l'obstruction par l'Égypte à l'application de la convention de 1888, le terrain est bon.

Lorsque l'Organisation des usagers sera formée, si l'Égypte s'y oppose, l'ambassadeur d'Angleterre à Washington suppose que M. Dulles appuierait le recours, mais le secrétaire d'État a indiqué que cela dépendra des mesures qu'on demanderait au Conseil de sécurité et M. Phleger qui était présent fut encore moins affirmatif.

***

M. Pineau lit alors le télégramme de M. Alphand sur la conversation Eisenhower [1]. M. Pineau indique que le plan Dulles est bon s'il est réalisé vite et si dès maintenant les États-Unis cessent de payer les droits à l'Égypte. Or, la question a été posée par les Anglais et M. Dulles a seulement dit qu'il pourrait peut-être faire quelque chose sur la base des indications britanniques, ce qui est peu clair.

M. Mollet dit que M. Dulles a indiqué que les États-Unis cesseraient de payer lorsque la France et l'Angleterre indiqueraient qu'elles sont prêtes à supporter les conséquences économiques et il lit le télégramme de M. Alphand sur ce point. M. Dulles nous laisse le choix du moment : à l'annonce de l'Organisation des usagers ou à sa constitution effective. À ce moment, lord Salisbury dit : « Au moment de l'annonce, nous ne saurons pas encore quand l'autorité sera constituée en fait, ne vaut-il pas mieux attendre sa constitution ? »

Sir Anthony Eden lit le passage du *Times* du 11 septembre indiquant que les États-Unis vont étudier sérieusement la proposition égyptienne [2] et suggère que les deux gouvernements fassent une déclaration commune aujourd'hui pour rejeter la proposition égyptienne.

*
**

Courte discussion sur la question du paiement des droits.

*
**

M. Lloyd : « Il y a un grand intérêt à ce que le plan d'organisation des usagers soit un plan Dulles, car ce sera à lui de le faire fonctionner. Si cela apparaît comme étant notre idée et que l'affaire rate, nous en subirons toutes les conséquences ». De la discussion qui suit, il ressort clairement que sir Anthony Eden et M. Lloyd craignent que l'Organisation des usagers n'échoue pour des raisons d'impossibilité pratique.

[1] Lors de la remise de ses lettres de créance, M. Alphand avait souligné le souci de la politique française de ne pas laisser sans réponse l'action unilatérale d'un dictateur, et rappelé la « cruelle expérience » de 1936. Toute l'Afrique risquait de se trouver entraînée par l'ambition de Nasser, qui pouvait faire le jeu du communisme international. Tout en se déclarant d'accord avec cette analyse, le président des États-Unis avait marqué que la tactique employée par Nasser ne permettait pas pour l'instant de recourir à la force : l'opinion américaine exigeait que l'on pût établir avec évidence qu'il y avait eu violation du droit. Si l'on pouvait mettre en pratique un plan semblable à celui conçu par M. Dulles et qui était fondé sur les droits que les usagers du Canal tenaient de la convention de 1888, l'on mettrait rapidement le chef d'État égyptien dans son tort. Pour le Président, la solidarité atlantique ne devrait pas souffrir des conséquences de la crise. Il avait été également question de l'Algérie au cours de l'entretien : M. Alphand indiquait, à titre confidentiel, que son gouvernement mettait au point un statut politique de caractère libéral, qui tiendrait compte de l'existence d'une « personnalité algérienne » (télégramme de Washington n°s 5581-5585 du 10 septembre, non reproduit).

[2] Du 10 septembre : voir ci-dessus le n° 171 (annexe).

Sir Anthony Eden : « Nous avons le choix entre le Conseil de sécurité et autre chose. Mais en tout cas, dans l'état politique des choses, il faut aller quelque part. Si ce n'est pas au Conseil de sécurité, quelqu'un va nous proposer le type de conférence que les Égyptiens suggèrent. Tant qu'à aller dans un lieu quelconque, c'est encore le Conseil de sécurité le meilleur. On y a des amis, à commencer par l'Australie, et sans doute d'autres... Ne serait-ce pas le moindre mal ?

« On peut d'ailleurs faire les deux choses à la fois, car le Conseil seul c'est faible, tandis que si on forme l'Organisation et si on cesse de payer les droits à l'Égypte et qu'en même temps on aille au Conseil, c'est une bonne solution. »

M. Mollet demande sous quel prétexte on ira au Conseil de sécurité si on crée l'Organisation des usagers.

M. Lloyd relit le passage de la lettre au Conseil de sécurité, déjà préparée, sur l'action unilatérale de l'Égypte qui a troublé la paix et son refus qui a aggravé la situation. Mais en relisant cette lettre et les paragraphes qui saisissent le Conseil de sécurité, il constate qu'ils ont besoin d'être rédigés à nouveau. Peut-on dire qu'il y a menace à la paix ? Si le deuxième paragraphe et le troisième paragraphe peuvent être maintenus, il y a en tout cas des problèmes de remaniement qui se posent. Il convient de demander de rétablir les garanties résultant du système qui fut confirmé par la convention de 1888. M. Lloyd prétend qu'on peut à la fois envoyer une lettre au Conseil de sécurité et créer l'Organisation, et sir Anthony ajoute : « Si les règles de l'O.N.U. nous obligent à y aller avant d'employer la force, pourquoi pas maintenant ? » Lord Salisbury insiste pour qu'on s'appuie sur le préambule de la Charte, qui est le seul texte visant le respect des conventions internationales et des traités. Notre recours devrait demander une constatation de la violation des obligations conventionnelles antérieures.

M. Lloyd propose de dire au Parlement : « Nous notifions au Conseil de sécurité, par une lettre, que l'Organisation va être créée et que si celle-ci est refusée par l'Égypte, nous porterons l'affaire devant le Conseil. »

M. Mollet dit : « Arrêtons-nous avant cette dernière indication, car sinon nous invitons Nasser à s'opposer à notre organisation pour être sûrs que l'affaire sera portée au Conseil de sécurité. »

M. Pineau propose de dire : « Si le fonctionnement de l'Organisation des usagers crée des incidents... ». *M. Mollet* se demande si nous n'allons pas alors moins loin que M. Dulles, puisque nous proposerions de saisir le Conseil de sécurité de tous les incidents alors que M. Dulles estimait que chacun reprenait sa liberté d'action.

*
**

À ce moment de la discussion, sir Anthony Eden lit un petit papier qui lui a été passé, d'après lequel le ministre des Transports britanniques considère que le plan d'organisation des usagers est inapplicable, le personnel à terre étant indispensable au bon fonctionnement d'un tel système.

*
**

M. Mollet reprend la discussion et demande : « Pourquoi ne ferions-nous pas une déclaration à trois ? »

Sir Anthony Eden rappelle que la formule de saisie du Conseil de sécurité doit être prête pour demain. Il ajoute que jusqu'à maintenant, il est assez satisfait de ce qui s'est passé. Tout a été bien préparé, y compris l'envoi de renforts, mais ce problème du Conseil de sécurité est une épine dans le pied. Aujourd'hui ou plus tard ?

Lord Salisbury revient sur sa proposition et ajoute : « Nous continuons en réalité de négocier selon l'article 33 de la Charte [1]. L'Organisation des usagers est une forme de négociation. »

M. Mollet : « N'est-ce pas un manque d'assurance dans la valeur de notre propre système que d'envisager son échec et de prévoir un appel au Conseil de sécurité ? »

M. Lloyd : « Il faut bien voir que la seule force de notre idée est dans les pilotes. Le reste touche à l'absurde. »

M. Mollet fait le point et déclare : « Il y a une première phase, elle s'est terminée avec la proposition des Dix-huit. Nous sommes aujourd'hui dans une seconde phase qui est celle de la mise en œuvre de notre résolution. Pour cela il faut deux mesures : organiser les usagers et informer le Conseil de sécurité. »

Sir Anthony Eden : « Je doute que cette organisation marche. Et que ferons-nous si les États-Unis n'acceptent pas de suspendre le paiement des droits à l'Égypte ? »

M. Lloyd dit : « Alors, ce n'est pas la peine de faire l'Organisation. Si les États-Unis disent oui sur la question des droits, on fait l'Organisation, si les États-Unis disent non, on saisit le Conseil de sécurité. Si le Conseil de sécurité est saisi sans que nous ayons l'accord de M. Dulles sur nos deux réserves, c'est véritablement un danger. »

À ce moment, sir Anthony et lord Salisbury redisent qu'ils n'ont guère confiance dans l'Organisation des usagers.

M. Pineau déclare qu'il faut faire l'Organisation, qu'elle ne réussira peut-être pas, mais que l'on verra si Nasser ose s'y opposer.

[1] Des Nations Unies, qui faisait obligation aux parties à tout différend dont la prolongation était susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationale d'en rechercher la solution par voie de négociation, de conciliation, d'arbitrage. Le Conseil de sécurité pourrait inviter les parties à régler leur différend par de tels moyens.

Sir Anthony Eden se propose de dire demain devant le Parlement que nous étudions avec les États-Unis le problème d'une organisation.

M. Lloyd déclare : « C'est insuffisant, car nous avons l'air d'être en difficulté et sans aucun résultat avec les États-Unis. »

M. Mollet est en faveur de l'Organisation, car elle sera comprise par l'opinion publique internationale comme étant une sorte de sanction contre l'Égypte ou, en tout cas, comme une mesure énergique.

M. Lloyd : « Si c'est une sanction, ce n'est guère conforme à l'article 33 de la Charte et pour une véritable sanction, il faudrait aller au Conseil de sécurité. »

M. Mollet réplique qu'il ne s'agit pas vraiment d'une sanction, mais que ce serait interprété comme tel par l'opinion publique.

Sir Anthony demande si nous sommes d'accord sur la lettre au Conseil de sécurité.

M. Mollet pose la question des nouveaux paragraphes.

*
**

Si M. Dulles n'avait pas proposé cette organisation, on pouvait songer à aller au Conseil de sécurité où les États-Unis n'auraient certes pas brisé avec nous. Mais aujourd'hui avec ce plan, cela n'est guère possible.

Lord Salisbury revient à son idée : constatation de la violation des engagements internationaux par l'Égypte.

M. Lloyd propose que nous envoyions de façon séparée un même message à M. Dulles indiquant : « Si M. Dulles n'est pas d'accord sur la déclaration du paragraphe 6 (du document britannique) et pour nous donner un appui loyal, nous allons au Conseil de sécurité. »

Il propose une réunion immédiate à Washington de M. Dulles et de nos deux ambassadeurs.

M. Pineau : « Sir Anthony Eden parlera demain du plan, mais il faut que M. Dulles y soit engagé. »

Sir Anthony : « Nous acceptons le plan et nous remercions M. Dulles; nous déclarons que nous sommes prêts à essayer ce plan si les États-Unis et la France sont d'accord et que nous tenterons d'y amener les autres pays. Il faut une réunion à Washington si M. Dulles est d'accord pour rédiger un document commun. »

M. Pineau : « Pourquoi pas une réunion des trois ministres dans l'une de nos trois capitales, et à défaut M. Dulles et nos deux ambassadeurs ? »

M. Lloyd : « Il faut faire attention que M. Dulles ne nous glisse pas entre les mains en invoquant les nécessités d'étudier les détails de l'affaire avant de donner son accord. »

Le Premier ministre déclare que cela n'est pas possible. M. Dulles est pris dans ce dilemme car nous lui disons : « Ou bien notre accord formel sur le plan et votre appui, ou bien nous allons au Conseil de sécurité. »

*
**

Sir Anthony Eden indique que M. Menzies a des vues très proches de celles de M. Mollet car il déclare : « Essayons d'obtenir l'Organisation des usagers et allons au Conseil de sécurité après. »

M. Mollet résume l'affaire et montre que son intérêt capital est qu'elle marque le rapprochement de nos deux pays avec les États-Unis alors que l'Égypte a tenté de prouver qu'il y a séparation de nos vues.

Sir Anthony Eden se demande si la lettre au Conseil de sécurité ne devrait pas être une lettre des Trois. M. Dulles lui a donné une sorte d'accord général mais sans songer à s'y rallier. Ce serait pourtant excellent. Il est décidé de demander à M. Dulles de signer la lettre. S'il suggère des amendements, on les discutera très rapidement. Des instructions sont envoyées sur ce point à l'ambassadeur d'Angleterre à Washington et nous indiquerons à M. Alphand de considérer ces instructions comme étant les siennes.

Le plan d'organisation des usagers sera étudié séparément à Paris et à Londres et nous concerterons nos vues. L'accord est fait sur la procédure : ou plan à trois avec responsabilité complète des États-Unis, ou recours au Conseil de sécurité.

*
**

Discussion sur le communiqué.

178

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 5052 à 5058. *Rabat, 12 septembre 1956, 23 h. 45.*
Extrême urgent. Réservé.

(Reçu : 24 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 3268 [1].

Jai été reçu ce soir par le Sultan à 19 heures en présence de M. Balafrej. J'ai lu la communication que le gouvernement m'avait chargé de faire. Je l'ai ensuite commentée. J'ai représenté au Souverain les très sérieuses incidences que ne pouvaient manquer d'avoir, sur les relations franco-marocaines, les procédés dont soixante-quatre de nos compatriotes avaient été l'objet la nuit précédente. Non seulement la direction de la Sûreté avait violé les formes légales, mais encore l'ambassade n'ayant pas été prévenue, s'est trouvée dans l'impossibilité de formuler la moindre observation. Le gouvernement français et ses représentants au Maroc réprouvent de la façon la plus formelle toute ingérence d'un membre de la communauté française dans les affaires intérieures marocaines. Mais il ne pouvait être admis que des mesures, inhumaines par leur rapidité et arbitraires dans leur exécution, fussent prises à l'encontre de ressortissants français.

Le Sultan a été surpris d'apprendre que l'ambassade n'avait pas été prévenue (M. Balafrej a, du reste, confirmé ce fait). Il a répété à plusieurs reprises qu'une faute avait été commise et qu'il ne devrait plus en être de même à l'avenir. Il importe, a-t-il ajouté, que dans ce domaine, comme dans les autres, un contact étroit soit maintenu entre l'ambassade et le ministère marocain des Affaires étrangères.

[1] Par télégramme nos 3268-3272 du 12 septembre, non reproduit, le secrétaire d'État priait l'ambassade de faire la communication suivante au Sultan. Si l'enquête judiciaire en cours au sujet de l'affaire du tract berbère (voir ci-dessus le n° 170, et note) faisait apparaître que des Français s'étaient livrés à des activités constituant une intervention dans la politique intérieure marocaine, le gouvernement français les désavouait. Il n'était pas admissible toutefois que, par une mesure administrative collective, soixante-quatre Français eussent fait l'objet d'une décision d'expulsion sans consultation de l'ambassade : il s'agissait d'une mesure prise en violation des accords du 2 mars 1956 et qui constituait un « geste inamical » à son égard. Le gouvernement français avait récemment proposé au gouvernement marocain qu'en attendant la conclusion de la convention sur la situation des personnes, une procédure de consultation préalable entre les deux gouvernements fût organisée. Cet incident enfin ne pouvait être dissocié de la décision prise à Rabat de soumettre les Français se rendant au Maroc à la formalité du visa, ni surtout de la déclaration faite à un journal marocain par le Prince héritier sur la présence de l'armée française au Maroc. (Sur cette déclaration, voir note suivante.) L'ambassade devait proposer au Souverain qu'un communiqué commun comportât la décision marocaine de réexaminer le cas des soixante-quatre expulsés.

Le Sultan m'a dit qu'un incident de cette sorte ne pouvait être qu'un nuage qui n'affectait pas le fond des relations franco-marocaines. Il est revenu plusieurs fois sur cette formule. Je lui ai proposé qu'un communiqué commun soit rédigé dans le sens de votre télégramme. Il a d'abord paru incliner en faveur de la publication de deux communiqués qui, grâce à la coopération de nos services respectifs, pourraient être conçus en termes très voisins. Finalement, il n'a pas écarté l'idée d'un texte unique. Je ferai donc approcher dès demain matin le ministère des Affaires étrangères dans cet esprit.

Poursuivant son idée de liaison désormais plus étroite entre les départements de M. Balafrej et l'ambassade, le Souverain a déclaré que la question des visas devrait être également étudiée en commun. Il m'a paru penser que l'intention du gouvernement marocain, en la matière, répondait à la notion de réciprocité.

J'ai évoqué la déclaration du Prince héritier sur la présence de l'armée française au Maroc[1]. Le Sultan s'est élevé contre l'interprétation erronée qui avait été donnée de ce propos par la presse. Selon lui, le Prince a dit qu'un pays indépendant ne saurait tolérer sur son territoire « une armée d'occupation issue du protectorat ». Il n'a pas été question de l'armée d'un pays ami. Le Prince se proposait de faire un rectificatif par la voie d'une interview à un journal français dans la journée de demain.

À la fin de l'entretien, j'ai insisté sur la nécessité de parapher dans les moindres délais les conventions qui sont prêtes. Sidi Mohammed en est tombé d'accord et m'a dit que M. Balafrej, prenant en main la responsabilité complète des négociations franco-marocaines, se rendrait à Paris, dans une dizaine de jours (ce qui semble indiquer que la crise se terminera par un simple remaniement).

Il m'a paru que cette entrevue avait été salutaire. De bout en bout, M. Balafrej a suivi mes propos d'une oreille favorable. Il a notamment approuvé lorsque le Sultan a souligné la nécessité de relations très suivies et très étroites entre son ministère et cette ambassade.

Je vous communiquerai demain le texte du communiqué avant toute publication.

[1] Le 11 septembre, accordant une interview au journal *El Alam*, le Prince héritier déclarait : « La convention du 2 mars stipule que l'armée française conservera son ancien statut. Si celui-ci n'est pas aboli du point de vue légal, il l'est en fait, en raison des agressions successives commises dans plusieurs régions du Maroc. Son existence prouve maintenant que c'est bien une armée d'occupation. Il y a là une incompatiblité avec l'indépendance que nous avons obtenue ». Aussi des négociations devaient-elles avoir lieu pour « mettre fin à l'existence d'une armée étrangère dans un pays indépendant » (télégramme de Rabat n° 5000, du 11 septembre).

Le Prince devait rectifier ses déclarations, en précisant que sa pensée n'avait pas été exactement rendue. Le 13 septembre, il déclarait au *Monde* : « Le *statu quo ante* de l'armée française présente un paradoxe entre une armée d'occupation et une armée que nous devons considérer comme une amie. Il est dans l'intérêt du Maroc et de la France de lever au plus tôt cette hypothèque ». Le protocole du 2 mars était vidé de son contenu et il fallait « rééquilibrer les rapports militaires entre la France et le Maroc en tenant compte de l'indépendance marocaine ». Le Prince concluait : « Il semble que nous pouvons considérer que l'armée d'occupation française sera pour nous une armée alliée ».

Comme je prenais congé, le Souverain a fait une allusion ironique à ma conversation tumultueuse de ce matin avec Si Bekkaï [1]. Je crois qu'il est bon, dans certaines circonstances, de prendre un certain ton [2].

179

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 5045 à 5047. Réservé. *Rabat, 13 septembre 1956, 0 h. 15.*

(*Reçu :* 0 h. 30.)

Il y a un mois (cf. mon télégramme n° 4049) [3], les milieux officiels marocains avaient donné à entendre que la nouvelle d'une invitation à rentrer au Maroc adressée par le Sultan à Abd el Krim était sans fondement.

En fait, le prince Moulay Hassan, interrogé peu après en privé sur l'éventualité d'un retour d'Abd el Krim au Maroc, avait, sans répondre nettement, déclaré qu'un tel retour comporterait des avantages certains.

Depuis lors, il semble bien que les contacts indirects entre le Palais et le vieux chef du Rif se soient multipliés.

Dernièrement, Abd el Krim a pris à plusieurs reprises position face au malaise gouvernemental marocain. Il a, le 19 août, adressé du Caire un télégramme à Si Bekkaï, lui donnant son appui complet et critiquant les attaques du parti de l'Istiqlal contre le président du Conseil. Si Bekkaï lui a répondu : « Je vous remercie vivement de l'appui total que vous

(1) Relatée par télégramme nos 5019-5023, également du 12 septembre, non reproduit. Il s'agissait d'un entretien téléphonique au cours duquel le président du Conseil marocain s'était montré « peu compréhensif », reprochant à son interlocuteur d'avoir accueilli à l'ambassade les expulsés venus demander conseil et assistance. L'ambassadeur avait interrompu la conversation, et M. Balafrej lui avait demandé de passer le voir pour « essayer d'améliorer la situation ».

(2) Par télégramme nos 5060-5067, du 13 septembre, non reproduit, l'ambassadeur transmettait un projet de communiqué, non pas commun, mais que publierait l'ambassade avec l'accord du gouvernement marocain, sur le problème des expulsions. Or, M. Dubois apprenait que le Sultan ne jugeait pas opportun, vis-à-vis de l'opinion marocaine, le paragraphe du communiqué aux termes duquel « l'ambassadeur de France a(vait) fait valoir qu'il était normal que l'ambassade (fût) prévenue de toute mesure intéressant les ressortissants français du Maroc et que la possibilité lui (fût) donnée de présenter toutes ses observations ». Le Sultan souhaitait aussi que disparût l'allusion au protocole du 2 mars. Aussi l'ambassadeur indiquait-il à M. Balafrej qu'il ne voyait pas l'utilité d'un communiqué. Il attribuait le revirement de ses interlocuteurs à M. Laghzaoui, qui n'avait pas encore réalisé entièrement son programme d'expulsions.

Dans la soirée du 13, une note verbale relative à tous les points évoqués au cours de la conversation de la veille entre le Sultan et M. Dubois était adressée par le ministère des Affaires étrangères marocain à l'ambassade : le texte en était transmis par le télégramme de Rabat nos 5099-5103 du 14 septembre, non publié.

(3) Du 9 août, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

voulez bien m'apporter. Vous pouvez compter sur la sagesse et la clairvoyance de Sa Majesté, pour ne permettre aucune action tendant à paralyser ces efforts en vue de la concrétisation de notre indépendance. Votre loyalisme en la personne de Sa Majesté l'aidera dans sa tâche ». D'autre part, à la suite du rassemblement des chefs berbères, organisé par Lahcen Lyoussi à Immouzer du Kandar [1], Abd el Krim a envoyé au ministre d'État un message approuvant sans réserve son « attitude » et s'élevant contre les désordres provoqués par les partis, « obstacles majeurs à la réalisation de l'unité nationale. » M. Lahcen Lyoussi lui a répondu le 11 septembre sur le ton le plus chaleureux.

Le 6 septembre au Caire, Abd el Krim a publié une déclaration dans laquelle il se dit solidaire de ceux qui demandent la dissolution des partis politiques « jusqu'au jour où le pays aura acquis son indépendance et sa souveraineté totales ». Le texte se poursuit par une critique des moyens qui seraient employés « tant par les Espagnols que par les Français, pour diviser l'opinion nationale ».

Ces prises de position répétées d'Abd el Krim, au moment où l'offensive istiqlalienne est déclenchée contre le gouvernement Bekkaï, apparaissent, lorsque l'on connaît les mauvais rapports existant entre l'émir rifain et Allal el Fassi, très significatives. Il n'est pas douteux que les avances faites par le Palais pour obtenir le ralliement d'Abd el Krim ont, dans une large mesure, porté leurs fruits et que le retour de celui-ci au Maroc est désormais dans l'ordre des choses possibles, sinon probables. Son fils, Idriss, est arrivé ce matin à Casablanca où il a été salué par un représentant du président du Conseil. Il est hébergé par Lahcen Lyoussi.

180

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 860 à 862. *Prague, 13 septembre 1956, 8 h.*

(Reçu : 11 h. 30, 9 h. 42.)

Bien que le texte des accords qui ont été signés hier à Prague entre la République démocratique allemande et la Tchécoslovaquie [2] et la déclaration commune n'aient pas encore été publiés, il ressort des discours prononcés hier par les chefs des deux gouvernements qu'une

[1] Voir ci-dessus le n° 145.

[2] Du 7 au 11 septembre, des négociations avaient été menées entre les deux pays en matière de coopération économique et d'accords juridiques. Le président du Conseil de la R.D.A. s'était rendu à cette occasion à Prague.

entente plus étroite va s'établir entre les deux pays. On prévoit notamment la division du travail industriel et une répartition des commandes à l'exportation.

Le motif invoqué pour des resserrements des liens entre les deux pays est la politique intransigeante du gouvernement de Bonn et la menace qu'elle comporte pour la sécurité des deux états.

Le discours de M. Siroky contient de nouvelles ouvertures en vue de l'établissement avec l'Allemagne fédérale des relations diplomatiques et de bon voisinage.

Cette insistance ... [1]. M. Buffxes [2] dénote le malaise que la situation anormale actuelle entretient à Prague.

Quelles que soient les nombreuses raisons qui déterminent la politique de réserve du gouvernement de Bonn vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, on peut se demander s'il ne se prive pas et s'il ne prive pas en même temps le monde occidental de moyens d'influence sur un pays qui reste à maints égards partagé entre l'Est et l'Ouest.

En tout cas, il est évident que, étant donné la situation économique de la Tchécoslovaquie, l'aide qu'elle va apporter à l'Allemagne orientale consolidera le régime de Pankow et risque ainsi de compliquer le problème de la réunification de l'Allemagne.

181

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5725 à 5728 [3]. *Washington, 13 septembre 1956, 15 h.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 21 h.)

Les déclarations faites ce matin par M. Dulles répondent à ses promesses et à notre attente [4].

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Déchiffrement erroné (en marge, point d'interrogation).

[3] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1849-1852) et New York (n°s 986-989).

[4] M. Dulles, au début de sa conférence de presse du 13 septembre à 11 heures locales, au sujet de l'affaire de Suez, avait déclaré : « Les États-Unis recherchent une solution juste et pacifique; ils donnent une entière coopération à la conférence de Londres des Dix-huit ». Le secrétaire d'État rappelait les démarches du Comité des Cinq visant à fournir une base raisonnable de discussions en accord avec la convention de 1888. Il promettait la participation des États-Unis à la mise sur pied d'une association des usagers du Canal, proposée par le Premier ministre britannique dans son discours de la veille. Il soulignait enfin certains principes : les usagers avaient des droits en vertu de la convention de 1888, ces droits ne pouvant être légalement annulés par une action égyptienne unilatérale; il était normal que les usagers cherchassent à travailler en association quand les droits qu'ils possèdent en commun étaient bafoués.

La situation se présente désormais de la façon suivante :

1. Les États-Unis, comme la France et l'Angleterre, sont prêts à participer à une association des usagers du canal de Suez qui traduit dans les faits la « solution minima » acceptée par la France à la conférence de Londres.

2. Les États-Unis se joindront à nous, quel que soit le nombre des autres nations qui suivront son exemple.

3. Si l'Égypte ne fait pas obstacle à la circulation des navires des puissances adhérant à la nouvelle autorité, le Canal sera utilisé sous notre contrôle. L'Égypte recevra seulement les compensations que nous lui verserons pour services rendus.

4. Si l'Égypte, au contraire, — et comme il est probable — s'oppose à l'utilisation du Canal par les nations participant à la nouvelle autorité, une alternative s'offre à nous :

— ou bien nous pouvons forcer le passage du Canal grâce à l'emploi de mesures militaires;

— ou bien, nous pouvons nous passer du Canal en déroutant les navires et en recourant à de nouvelles sources d'approvisionnement, et cela avec l'aide financière et technique des États-Unis.

Le gouvernement de Washington fait savoir qu'il adopterait la seconde de ces solutions.

Ainsi, quel que soit l'avenir, nous n'avons pas cédé devant l'action unilatérale du dictateur. Il lui appartient soit de coopérer avec nous, soit de voir dévaloriser l'instrument de chantage que constitue sa mainmise sur le canal de Suez, soit de faire face aux mesures de rétorsion qui seraient justifiées par son refus d'ouvrir le Canal à nos navires.

Il semble que le plan actuel réponde entièrement aux soucis du gouvernement français. Il a en outre l'immense avantage d'affirmer la solidarité franco-anglo-américaine.

182

Note de M. Cheysson

Entretiens avec le président Bourguiba

Confidentiel. *Paris, 14 septembre 1956.*

J'ai eu, le 8 septembre, à Aix-les-Bains, deux entretiens avec le président Bourguiba [1] :

[1] Qui devait séjourner en France pour suivre une cure thermale durant tout le mois de septembre et s'entretenir avec M. Guy Mollet le 18 septembre.

1. M. Bourguiba était en excellente forme physique, détendu, satisfait de ses vacances et moins préoccupé de la situation générale que lors de ses précédents séjours en France. Sans porter de critique sur la personne de son intérimaire, il avait cependant une inclination naturelle à s'étonner des décisions prises par celui-ci en son absence et concluait volontiers que, s'il avait été là, les choses se seraient mieux arrangées. D'autre part, son séjour en France semblait avoir avivé son attachement à notre pays et l'on retrouvait, plus fréquemment que d'habitude, dans sa bouche, les expressions d'amitié franco-tunisienne, de liens entre la France et la Tunisie, d'avenir commun, etc.

2. *Radio Tunis.*

J'ai remis à M. Bourguiba la lettre du secrétaire d'État portant sur Radio Tunis. Dans mes commentaires, j'ai souligné combien nous étions préoccupés de l'évolution de cette affaire. Le gouvernement était amené, dans ces conditions, à considérer qu'il serait préférable d'interrompre le fonctionnement de Radio Tunis, si une nouvelle émission blessante pour la France confirmait l'impossibilité de la coopération entre les deux pays dans le domaine radiophonique. Le gouvernement tunisien reprendrait alors sa liberté et une cause de frictions répétées disparaîtrait.

M. Bourguiba m'a répondu qu'il repoussait cette éventualité. M. Ladgham lui avait proposé à diverses reprises, et encore très récemment, d'installer une station de radiodiffusion exclusivement tunisienne. Pour sa part, il s'y était refusé, la coopération entre la France et la Tunisie dans ce domaine étant essentielle ; si ses instructions étaient suivies, elle devait être également possible. Et M. Bourguiba a regretté en termes très vifs que diverses initiatives eussent été prises en son absence. Pendant la négociation de Paris sur Radio Tunis, il avait chargé M. Masmoudi de suivre les émissions. Les résultats avaient été bons. Mais dès qu'il avait eu le dos tourné, M. Ben Yahmed avait repris le contrôle des émissions et prié un jeune destourien inconnu de M. Bourguiba de faire les programmes arabes. C'est ainsi qu'étaient intervenus les derniers incidents.

En terminant sur ce sujet, mon interlocuteur m'a rappelé que les émissions injurieuses nuisaient, en effet, à la politique pacifique qu'il souhaitait voir se développer en Algérie. Il était donc décidé à y mettre fin. Nous pouvions compter sur lui pour écarter, ou confiner dans des rôles techniques les dirigeants tunisiens responsables de la chaîne arabe, tels que M. Laroui. La situation devait s'améliorer dans les prochains jours [1].

3. *Armée française.*

Le président du Conseil a alors abordé de lui-même la question de la présence française en Tunisie. Je sais bien que l'évacuation des forces françaises ne peut se faire avant un très long temps, m'a-t-il dit en substance. Il faudra peut-être cent ans avant qu'elle devienne effective.

[1] Radio Tunis avait diffusé entre autres une émission intitulée « La voix de l'Algérie combattante », qui attaquait la politique algérienne de la France.

Mais il importe que, dès maintenant, la population tunisienne voie des progrès se manifester devant elle. Il faut que les grandes villes soient évacuées par les forces françaises. Attendre le 1er décembre pour quitter la casbah de Tunis, la caserne Foch... est déraisonnable. Il faudrait que, dans quelques mois, il n'y eût plus de troupes françaises à Tunis, à Sousse, à Kairouan la ville sainte, dans le Sahel. Mettez donc vos forces sur la frontière algérienne, transférez-en une partie en Algérie même... Et M. Bourguiba a repris tous les arguments qu'il a développés à plusieurs reprises devant M. Seydoux et M. Gillet.

Le Président a ensuite protesté en termes très modérés contre les opérations menées par les forces françaises, à proximité de la frontière algérienne, et dans lesquelles des civils algériens ou tunisiens avaient été tués ou blessés. Je lui ai répondu que nos forces avaient pour instructions d'agir par les armes lorsqu'elles étaient attaquées ou lorsqu'elles se trouvaient devant des bandes algériennes en armes. En dehors de ces cas, leur action devait se limiter à l'observation et au contrôle. Afin qu'aucun malentendu ne puisse subsister, le secrétaire d'État avait prié le général Baillif et M. Seydoux de venir à Paris ; la mission des forces françaises y serait à nouveau précisée. M. Bourguiba a pris acte de ces assurances avec satisfaction.

À la fin de nos deux entretiens, M. Bourguiba m'a demandé avec insistance d'appeler l'attention du secrétaire d'État sur la nécessité d'alléger la présence visible des troupes françaises en Tunisie. « Donnez-moi quelques casernes, aidez-moi en évacuant les villes et en évitant les opérations contre les civils algériens ou tunisiens et vous pouvez compter sur moi pour Radio Tunis. » J'ai alors rappelé à M. Bourguiba que c'est dans la mesure où nous éviterions de part et d'autre des incidents — ce qui exigeait que les autorités tunisiennes donnent des instructions d'apaisement aux responsables destouriens locaux — que des aménagements seraient possibles.

4. *Aide tunisienne aux trafics d'armes.*

J'ai également appelé l'attention du président Bourguiba sur l'aide que recevaient les trafiquants d'armes algériens de la part d'autorités officielles tunisiennes. M. Seydoux, lui avait déjà signalé qu'une telle aide existait. Il lui en reparlerait à son retour à Tunis et lui soumettrait des exemples concrets et précis. Nous ne pouvions tolérer que les représentants officiels du gouvernement de Tunis participent directement au ravitaillement d'armes de l'Algérie. Cette question revêtait une grande importance aux yeux du gouvernement.

M. Bourguiba a d'abord nié l'existence d'une telle collusion. Il m'a ensuite déclaré que, dans chaque cas précis où l'intervention des autorités officielles tunisiennes lui serait signalée, il interviendrait aussitôt. « Les pourvoyeurs d'armes algériens reçoivent, en Tunisie, une aide passive des Tunisiens. Cela, vous ne pouvez pas l'empêcher. En revanche, je n'accepte pas que des moyens officiels (bâtiments, matériel de transport, etc.) soient mis à la disposition des ravitailleurs algériens. »

5. *Départ de M. Seydoux.*

M. Bourguiba a marqué son regret du départ de M. Seydoux en termes émus. Il m'a longuement interrogé sur la personne du nouvel ambassadeur français en Tunisie [1].

6. *Consulats français en Tunisie.*

Le président du Conseil a exprimé le désir que nos consulats soient rapidement installés en Tunisie et que les noms des nouveaux consuls soient bientôt proposés à son gouvernement. Il souhaiterait également que les bâtiments des anciens contrôles civils qui doivent revenir aux autorités tunisiennes soient transférés rapidement, si possible avant son retour à Tunis [2].

[1] M. Seydoux avait été nommé directeur général des Relations culturelles et techniques. M. Pierre de Leusse devait être nommé à Tunis le 28 septembre. En fait, M. Gillet assurera l'intérim comme chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée, au début 1957, d'un nouvel ambassadeur, M. Georges Gorse.

[2] Un échange de lettres sur la représentation consulaire française en Tunisie avait eu lieu le 12 septembre.

183

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 3340 à 3343 [1]. *Paris, 15 septembre 1956, 11 h. 45/11 h.* [2].
Réservé.

Au cours de l'entretien que j'ai eu cet après-midi avec M. Bouabid, j'ai informé ce dernier de l'état actuel de la crise de Suez.

Je me suis ensuite élevé contre les critiques faites par certains ennemis de la France, qui prétendent que celle-ci cherche à créer l'incident qui permettra une intervention militaire. La conférence de Londres, les longues négociations qui l'ont suivie, la procédure adoptée aujourd'hui en plein accord avec les Anglais et les Américains, montrent clairement, ai-je dit à M. Bouabid, que nous voulons trouver une solution pacifique. Celle-ci doit répondre à notre préoccupation, qui est de ne pas confier la gestion du Canal à l'arbitraire d'un seul homme; mais nous souhaitons qu'un règlement puisse être finalement trouvé avec les Égyptiens sans opérations militaires.

J'ai également souligné à l'ambassadeur que l'obstination et la mauvaise foi du colonel Nasser étaient apparues lors des réunions du Caire. L'attitude du dictateur égyptien avait exaspéré même ceux des cinq négociateurs qui pouvaient lui être le moins défavorables [3]. Le délégué américain était revenu du Caire profondément impressionné de ce qu'il avait vu et entendu, et son compte rendu avait, sans aucun doute, joué un rôle important dans l'adoption par M. Dulles d'une attitude très ferme. Les représentants des deux puissances qui appartiennent au groupe de Bandoung, l'Iran et l'Éthiopie, n'avaient pas été moins choqués. En toutes circonstances, l'unanimité des Cinq avait été complète.

[1] Ce télégramme a été communiqué à l'ambassade de France à Tunis sous les n°s 2507-2510.

[2] Le télégramme, rédigé le 14 septembre, est en fait parti pour Rabat le 15 septembre, à 11 h. 45, pour Tunis le même jour, à 11 h.

[3] Un Comité de cinq représentants des puissances conviées à Londres (Australie, États-Unis, Iran, Suède, Éthiopie), chargé de faire connaître à l'Égypte le projet de déclaration occidental sur le canal de Suez (reproduit dans l'*Année politique, 1956,* p. 518-519) et de déterminer si l'Égypte consentait à négocier une convention sur la base de cette déclaration avait rencontré le colonel Nasser du 3 au 9 septembre. Les Cinq avaient abouti à un échec : le gouvernement du Caire publiait le 10, après le départ de la mission, des contre-propositions consistant en une offre de participation à une conférence, qui réviserait la convention de Constantinople : voir ci-dessus le n° 171 annexe.

Cette dernière information semble avoir produit un certain effet sur M. Bouabid. Il m'a assuré qu'il rendrait compte de notre conversation à son gouvernement.

184

COMPTE RENDU

Conversation entre M. Maurice Faure et M. Erhard à Berlin, le 16 septembre 1956

Au cours d'une conversation d'une heure et demie, à l'Hôtel de ville de Berlin, MM. Maurice Faure et Erhard se sont entretenus de la position de la France et de l'Allemagne à l'égard du Marché commun européen.

M. Erhard ouvre la discussion en indiquant tout d'abord l'esprit dans lequel il aborde la création du Marché commun.

1. Il se déclare un partisan résolu de l'idée européenne, dont l'entente franco-allemande est à son avis un élément essentiel.

2. Toutefois, cet objectif politique, pour désirable qu'il soit, se heurte, dans sa réalisation, à des considérations d'ordre économique dont il est impossible de ne pas tenir compte.

3. L'unification économique de l'Europe ne doit pas conduire à généraliser les faiblesses et les erreurs propres à certains pays; sinon l'unité se réaliserait au niveau le plus bas et l'intégration économique se transformerait en une véritable « désintégration ».

4. Le Marché commun implique notamment de la part de la France des modifications substantielles de sa politique économique interne. M. Erhard exprime la conviction que d'une manière plus générale, les adaptations intérieures doivent avoir le pas sur les procédures d'ajustement de caractère institutionnel et international. Des sacrifices s'imposent à chaque pays, qu'il serait illusoire de refuser tout en prétendant entrer dans un Marché commun. Le ministre allemand résume sa pensée sur ce point en citant l'adage anglo-saxon : *Convertibility begins at home.*

M. Erhard poursuit en définissant avec plus de précision la position de l'Allemagne à l'égard des travaux de Bruxelles. Il se déclare satisfait de ce que le développement de ces travaux a fait apparaître des points d'accord dans des domaines importants : règles de libre concurrence, cartels. Toutefois, il faut éviter à tout prix les trois écueils suivants :

a. Une harmonisation complète des charges sociales : à cet égard, une approche qui se voudrait « perfectionniste » présenterait de graves dangers.

b. Un protectionnisme excessif à l'égard du monde extérieur, s'opposant au régime libéral instauré à l'intérieur de la Communauté; M. Erhard indique l'intérêt que présente selon lui l'idée, lancée à l'O.E.C.E., d'adjoindre au Marché commun des zones de libre échange.

c. Une extension abusive des attributions du fonds de réadaptation; celui-ci ne doit pas servir à financer la totalité des adaptations structurelles qui pourraient se produire à l'intérieur du Marché commun, mais seulement certaines d'entre-elles.

M. Maurice Faure répond à son interlocuteur que les négociations de Bruxelles ont atteint un tournant décisif d'où elles s'orienteront soit vers l'échec, soit vers la réussite. Pour réussir, tous les intéressés, et notamment les ministres des Finances et des Affaires économiques, devront admettre des entorses à leur doctrine et à leurs idées.

1. M. Maurice Faure expose tout d'abord les raisons pour lesquelles la France se trouve dans une situation économique particulière :

a. Elle a dû envoyer 400.000 soldats en Algérie.

b. La charge des territoires d'outre-mer lui impose de lourds sacrifices financiers.

c. Les séquelles de la guerre d'Indochine continuent de faire sentir leurs effets.

d. Sa législation sociale est en avance sur celles des autres pays européens.

e. Sa monnaie surévaluée entraîne une disparité générale des prix qu'il est impossible, pour des motifs politiques impérieux, de corriger par une modification du taux de change.

2. En dépit de ces difficultés, la France accepte de s'engager sur la voie du Marché commun.

Elle consent à entrer dans un processus d'unification irréversible, ne comportant plus, à partir du moment où on y est engagé, de porte de sortie.

Elle ne pose aucune condition préalable à son acceptation; elle exige seulement que le désarmement douanier et contingentaire d'une part, l'harmonisation des charges sociales d'autre part, progressent parallèlement.

3. Ainsi, la France qui, légitimement, aurait pu dire non au Marché commun, l'accepte sous certaines réserves.

Ces conditions sont de trois ordres :

a. La France demande l'harmonisation, non de l'ensemble des coûts de production, mais des seules charges sociales énumérées dans le rapport Spaak [1], c'est-à-dire : les congés payés, les salaires masculins et féminins, la rémunération des heures supplémentaires.

b. La France désire maintenir les surtaxes à l'importation et les subventions à l'exportation qui compensent la disparité de ses prix, née de la crise économique qui a suivi la guerre de Corée. Par ces mesures, la

[1] Sur ce rapport, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 251.

France ne recherche aucun avantage particulier; elle ne cherche pas davantage à se mettre, illégitimement, dans une situation concurrentielle plus favorable que ses partenaires. Elle s'efforce seulement de corriger un déséquilibre qui existe et qu'atteste d'ailleurs la situation déficitaire de sa balance des paiements.

c. La France désirerait que fût modifié le système prévu dans le rapport Spaak en ce qui concerne les clauses de sauvegarde, dans l'hypothèse d'une crise de la balance des paiements. La France demande à pouvoir prendre unilatéralement les mesures immédiates qu'impose une telle crise. En revanche, elle accepte que ces mesures puissent être rapportées par le Conseil des ministres statuant à la majorité qualifiée.

M. Maurice Faure indique en terminant que les concessions demandées par la France le sont par le gouvernement le plus européen qui se puisse espérer dans les conditions politiques actuelles. En conséquence, il serait imprudent de laisser passer ce qui est sans doute la dernière chance de l'Europe.

M. Erhard répond au secrétaire d'État qu'il ne méconnaît aucune des difficultés particulières qui confrontent la France. Il n'ignore pas que de lourdes charges pèsent actuellement sur l'économie française, dont certaines sont d'ailleurs supportées par la France dans l'intérêt commun de tous les pays européens : ainsi de l'Algérie et de Suez. Aussi, M. Erhard, après avoir pris acte avec satisfaction de ce que la France accepte le principe d'une unification économique à déroulement irréversible, déclare qu'il comprend parfaitement que la France réclame un allongement, même important, des délais de mise en œuvre du Marché commun et demande que, sur ce point, une situation particulière lui soit réservée.

Toutefois, dans la définition de cette situation particulière, certaines limites ne sauraient être transgressées.

a. En ce qui concerne l'harmonisation des charges sociales, le ministre allemand ne cache pas qu'il juge néfaste la législation française, et que le Marché commun ne saurait avoir pour conséquence d'en étendre l'application à l'Allemagne. En sens inverse, la France aurait lieu de se plaindre si l'unification économique projetée l'obligeait à adopter la nouvelle législation allemande sur les retraites, que M. Erhard, pour sa part, estime détestable du point de vue économique. Les situations particulières dans lesquelles certains pays peuvent se trouver, le plus souvent d'ailleurs par leur propre faute, sont justiciables de remèdes internes. Au temps de l'étalon-or, des ajustements intérieurs s'ajustaient par le jeu automatique des lois économiques. Les mêmes adaptations s'imposent aujourd'hui. L'Allemagne n'en donne-t-elle pas l'exemple, qui supporte la division de son territoire et de son économie et la charge de douze millions de réfugiés sans revendiquer pour elle-même des mesures spéciales ou dérogatoires ?

b. M. Erhard ne mentionne pas dans sa réponse le problème des taxes et des aides; il n'évoque pas davantage la disparité générale entre les prix français et les prix étrangers; il serait difficile, toutefois, de déduire avec certitude de cette omission que le ministre allemand est disposé à accueillir les demandes françaises sur ce point.

c. En revanche, le ministre allemand s'étend plus longuement sur le fonctionnement de la clause de sauvegarde en cas de crise de la balance des paiements. Sans rejeter la proposition de M. Maurice Faure, il se déclare favorable à l'extension des attributions de la Commission européenne en cette matière. Selon lui, en effet, plus l'application d'une mesure ou d'une politique économique soulève de résistance, plus il faut, pour la réaliser, pouvoir s'appuyer sur une règle ou une décision internationale. M. Erhard déclare s'être toujours efforcé d'enserrer l'économie allemande dans un corset rigide d'obligations extérieures. Il voit dans cette méthode une utile sauvegarde contre les emportements des partis politiques.

MM. Maurice Faure et Erhard se séparent en se félicitant d'une conversation qui n'avait pas pour but de régler des difficultés précises, mais de confronter des points de vue et des idées, dans une atmosphère de complète franchise.

185

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2905 à 2910. Priorité. *Bonn, 17 septembre 1956, 21 h.*
Réservé.

(Reçu : 21 h. 15.)

De la part de M. Maurice Faure.

J'exposerai, dès mon retour à Paris, le détail de mes conversations à Berlin avec M. Erhard, à Bonn avec le Chancelier et M. von Brentano [1]. Si le premier de ces entretiens a révélé certaines oppositions de doctrine, j'ai trouvé mes deux autres interlocuteurs absolument persuadés de la nécessité de régler très rapidement les dernières questions encore en suspens au sujet de la Sarre.

M. von Brentano, et surtout le Chancelier se sont également prononcés très favorablement sur l'idée de faire progresser la coopération européenne en ce qui concerne l'Euratom et le Marché commun.

Dans la pratique :

1° Nous avons estimé qu'il serait très utile qu'une réunion à quatre, à laquelle je participerais avec M. Hallstein, M. Baumgartner et M. Abs, nous permette de préparer, dans toute la mesure du possible, la solution que les chefs de gouvernement devraient prendre, sur la conversion monétaire, lors de leur réunion de Bruxelles.

[1] Avant de se rendre à Bonn, où il s'entretenait le 17 septembre avec le Chancelier fédéral, MM. von Brentano et Hallstein (voir ci-après le n° 188), le secrétaire d'État avait, à Berlin, rencontré le 16 septembre M. Erhard (voir ci-dessus le n° 184).

Nous avons retenu, à cette fin, les dates du vendredi 21 à Luxembourg ou du samedi 22 à Paris;

2° Le Chancelier estimant difficile que sa conversation avec M. le Président du Conseil ait lieu le 24 ou le 25, durant sa visite officielle à Bruxelles, dont le programme est très chargé, s'est déclaré prêt à rencontrer M. Guy Mollet le 26 au matin à Bruxelles, par exemple de 10 heures à 13 heures.

Le Chancelier a de lui-même demandé que notre conversation fût fixée par un programme des questions qui seraient abordées par les deux chefs de gouvernement.

Je vous adresse ci-après le projet que j'ai rédigé pour être remis ce soir à M. Hallstein. Selon moi, il devrait sans difficultés rencontrer l'agrément des autorités allemandes.

« 1. Éventuellement prendre une décision sur le *montant* des billets de banque français à détruire après l'échange francs-marks en Sarre, et sur le *taux de conversion*.

« 2. Arrêter les décisions de principe sur les questions encore en discussion entre la France et l'Allemagne, à propos de l'Euratom et du Marché commun.

« Plus particulièrement à cet effet :

« *a.* L'Allemagne doit faire connaître sa position sur l'Euratom, en ce qui concerne la *propriété* et le monopole d'approvisionnement;

« *b.* L'Allemagne doit faire connaître sa position sur les demandes particulières de la France vis-à-vis de traité de Marché commun (mémoire déposé par M. Maurice Faure sur le bureau de la conférence de Bruxelles)[1];

« *c.* L'Allemagne doit faire connaître sa position sur le problème de la structure politique des délégations à la conférence de Bruxelles.

« 3. Aborder le problème d'une éventuelle communauté d'armements, de la formation commune des cadres militaires, de l'élaboration d'une stratégie commune.

« *Nota :* Il est bien évident qu'un accord franco-allemand sur les questions évoquées dans le paragraphe 2 devrait être soumis, pour obtenir leur agrément, à nos quatre autres partenaires. L'accord devrait également être rédigé de façon à laisser à la Grande-Bretagne la possibilité d'y adhérer. Le tête-à-tête franco-allemand doit être discret, mais il est, en la matière, fondamental. »

[1] Au début de septembre, les travaux avaient repris à Bruxelles pour la relance européenne lors d'une conférence qui se tint du 6 ou 8 septembre. La délégation française fit valoir qu'il était politiquement indispensable que, d'une part, les préalables sociaux de la conférence de Venise de mai 1956 fussent réalisés et que, d'autre part, les institutions à créer fussent distinctes de celles de la C.E.C.A. Elle y ajouta une revendication tendant à obtenir, pour une période déterminée, un régime d'exception, en excipant de la situation en Afrique du Nord, des pressions inflationnistes, et de la nécessité de maintenir les aides à l'exportation et les taxes compensatoires à l'importation.

186

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5164 à 5168. Réservé. *Rabat, 17 septembre 1956, 21 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 5.)

Dans le discours qu'il a prononcé à Oujda, le 14 septembre, Si Bekkaï a repris dans l'ensemble la thèse que le prince Moulay Hassan avait exposée deux jours auparavant dans son interview au journal *Le Monde*[1]. Ses propos peuvent se résumer ainsi :

1° Le protocole du 2 mars est dépassé : « Nous respectons notre parole, mais nous devons convaincre nos amis français que, depuis l'accord du 2 mars, des circonstances nouvelles ont été créées au Maroc. »

2° Les troupes françaises du Maroc ne doivent pas contribuer à l'action militaire française en Algérie : « Il faut que l'armée française sache qu'elle ne peut plus être une armée d'occupation, mais une armée alliée et amie. Je vous demande à tous de garder votre sang-froid et, en aucune façon, de n'attaquer les soldats de l'armée française. Nous demanderons en retour à cette armée de nous faire l'amitié de ne pas considérer le Maroc comme une base de départ du combat qu'elle mène contre nos frères algériens ».

« Nous demandons avec insistance à la France amie de songer à une solution capable de satisfaire les aspirations légitimes du peuple algérien. »

Le président du Conseil a ajouté ce commentaire : « Je connais l'armée française et je lui rends hommage. Je joins mon hommage à celui que Son Altesse royale le prince Moulay Hassan a adressé au général Cogny. Il saura, par sa haute diplomatie, éviter que de nouveaux incidents soient créés sur notre sol. »

Faisant allusion au tract de *Présence française*[2] et à ses conséquences, M. Bekkaï a adressé ses félicitations à M. Laghzaoui et condamné « le groupe minoritaire français qui porte la lourde responsabilité de la crise marocaine, de l'exil de Sa Majesté, des malheurs de tout un peuple ». Mais, a-t-il ajouté, « les bons Français sont l'écrasante majorité et ils sont nos amis. Nous devons sans cesse améliorer nos relations avec eux ».

On notera que ce discours a été prononcé à l'occasion de l'installation officielle de l'amel de la province, Si Hamidou, qui facilite, autant qu'il le peut, l'envoi en Algérie d'hommes et d'armes. Le fait que le président

(1) Sur l'interview accordée par le Prince au *Monde,* voir ci-dessus le n° 178 (note).
(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 170 (et note), 178 (et note).

du Conseil se soit, avec Si M'Hammedi, dérangé pour procéder à l'installation de Si Hamidou, souligne la confiance que le gouvernement place dans ce gouverneur dont on a dit, à plusieurs reprises, dans le passé, qu'il allait être déplacé. Les nouveaux super-caïds nommés à des commandements frontaliers dans la province d'Oujda sont connus pour leurs sentiments intransigeants à l'égard de la France.

Les événements des dernières semaines au Maroc, en fait depuis le commencement de ce que l'on a appelé la « crise gouvernementale », ont amené des personnalités aussi importantes que le prince Moulay Hassan et Si Bekkaï à donner des gages à l'Istiqlal. Le Prince a tenu les propos que l'on sait sur l'armée française. Si l'interview du *Monde* a paru satisfaisant, ses déclarations au quotidien égyptien *Al Goumourhia,* cependant antérieures [1], remettent tout en cause. J'ai demandé à le voir demain à ce sujet. Je serais accompagné du général Cogny.

Quant à Si Bekkaï, il a soutenu sans réserves le directeur de la Sécurité dans l'affaire des expulsions, en publiant un communiqué qui spécifiait que M. Laghzaoui avait agi « sur les instructions du gouvernement ». Il m'a été signalé que, passant à Berkane, après sa visite à Oujda, il a salué un drapeau algérien. Menacé d'avoir à quitter le gouvernement, le président du Conseil a jugé adroit de s'aligner dans une large mesure sur l'Istiqlal. Je doute que celui-ci lui en sache gré.

187

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 5820 à 5826 [2]. *Washington, 17 septembre 1956, 17 h 25.*
Priorité absolue.
Secret. Réservé. (*Reçu :* 22 h. 30.)

À remettre immédiatement au président Pineau.

J'ai été reçu par M. Dulles au département d'État au début de l'après-midi du 17 septembre.

1° Le secrétaire d'État m'a spontanément déclaré qu'il n'y avait aucun fondement aux correspondances parues dans la presse américaine du 16 septembre et selon lesquelles il aurait consacré les derniers jours à procéder à une révision de ses plans.

[1] Dans ces déclarations, publiées le 7 septembre, le Prince aurait dit : « La France est trop faible pour refaire une guerre chez nous. La guerre d'Afrique du Nord a épuisé la France et la bataille d'Algérie a achevé de ruiner ses forces... Si la France manque à ses engagements, et elle y manque toujours, et veut refaire la guerre au Maroc, la guerre sera la bienvenue : nous l'avons faite par le passé et avons triomphé. Nous la referons et triompherons encore. »

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 1889-1895) et à la délégation française à l'O.N.U. (nos 999-1005).

2° Précisant de nouveau la position fondamentale des États-Unis, en réponse à une question que je lui posais sur l'éventualité où l'autorité de fait égyptienne réussirait à faire fonctionner le Canal malgré le départ des pilotes et techniciens étrangers, M. Dulles a déclaré : « Il ne suffit pas qu'il puisse faire fonctionner le Canal pour quelque temps, il est indispensable que soit institué un système de gestion qui mette les usagers à l'abri des décisions qui pourraient être prises par un gouvernement — en l'occurrence le gouvernement égyptien — qui nous a donné des preuves de son impulsivité. »

3° Sur une remarque incidente de ma part, relative au fonctionnement du Canal depuis le départ des pilotes français et britanniques, M. Dulles a donné, en ma présence, instruction au secrétaire d'État adjoint de provoquer dès que possible l'envoi aux armateurs, affréteurs et commandants américains en mer, d'un message leur recommandant dès maintenant de ne pas accepter que l'autorité égyptienne de fait fasse monter à bord, pour le transit par le Canal, un pilote soviétique. Quelques minutes plus tard, à l'aérodrome, il m'a confirmé ces intentions, en ajoutant toutefois qu'il souhaitait en parler à Londres avec ses collègues français et britannique.

Il importe, d'une part, de ne pas créer un incident grave avec l'U.R.S.S., d'autre part, d'agir conjointement en ce domaine avec la France et l'Angleterre.

Le secrétaire d'État m'a demandé en outre si l'autorité intérimaire des usagers pourrait compter sur la collaboration des pilotes français de l'ancienne compagnie. Je lui ai répondu que je ne voyais pas de raison d'en douter.

4° J'ai interrogé le secrétaire d'État sur le début du paragraphe 3 de sa déclaration du 17 septembre (mon télégramme en clair n° 5819)[1]. Tout en ne cherchant pas à organiser un « boycottage » du Canal, nous avions compris que, dans le cas où le colonel Nasser refuserait de coopérer avec l'autorité intérimaire des usagers, le gouvernement des États-Unis donnerait l'ordre aux navires relevant de son autorité de dérouter par le cap de Bonne-Espérance. M. Dulles a répondu en me confirmant que telle était bien la politique du gouvernement de Washington et qu'il espérait que le plus grand nombre possible de puissances agiraient de même.

5° J'ai alors évoqué l'éventualité d'un recours au Conseil de sécurité et j'ai marqué l'intérêt qu'il y aurait, en pareil cas, à ce que la plainte fût

[1] Cette déclaration avait été remise à la presse par le secrétaire d'État à l'issue d'un entretien d'une heure avec le président Eisenhower. Par le paragraphe 1, les États-Unis étaient décidés à rechercher par des moyens pacifiques l'assurance que le canal de Suez remplirait le but international assigné par la convention de 1888. Aux termes du paragraphe 2, les États-Unis n'accepteraient pas un régime qui ne reconnaîtrait pas les droits garantis aux usagers par ladite convention. Selon le paragraphe 3, Washington n'essayerait pas de boycotter le Canal, mais constatait que le transit était devenu impraticable ou fort diminué. Les mouvements des produits vitaux, le pétrole notamment, devaient être assurés. Les États-Unis espéraient trouver un accord satisfaisant avec l'Égypte et, à Londres, ils considéreraient le développement de la situation à la suite de l'ajournement de la Conférence. Ils espéraient trouver une approche commune pour l'avenir.

déposée par les trois puissances qui patronnent l'autorité intérimaire des usagers et qu'une tactique commune et concertée fût adoptée par elles en vue d'éviter un enlisement dans la procédure. M. Dulles, qui est favorablement disposé à ce sujet, m'a dit qu'il ne pouvait toutefois s'engager de manière ferme dès maintenant. Il faudrait tenir compte des circonstances, notamment de la nature de la violation par le gouvernement égyptien de la convention de 1888.

188

Comptes rendus d'entretiens franco-allemands

I

Conversation entre MM. Maurice Faure, von Brentano et Hallstein.
Lundi 17 septembre, à 16 heures[1]

1. *Canalisation de la Moselle.*

MM. von Brentano et *Hallstein* ont rencontré quelques instants M. Bech à Paris; d'après eux, celui-ci serait quelque peu déçu de sa conversation avec M. Schumann, qui se serait tenue sur un plan général.

M. Maurice Faure souligne que les Luxembourgeois insistent pour ne pas supporter le coût de l'électrification de la ligne de chemin de fer reliant la zone industrielle à la Moselle. Peut-être l'Allemagne et la France pourraient-elles supporter ces frais ?

MM. von Brentano et *Hallstein* considèrent la chose comme impossible, en ce qui concerne l'Allemagne. Il leur sera difficile de faire accepter par M. Schaeffer et par le Bundestag que le budget fédéral compense le désavantage subi par les chemins de fer de la vallée de la Moselle et par l'industrie sarroise.

M. Faure avance l'idée que si, cependant, la France et l'Allemagne acceptaient de supporter le coût de l'électrification du chemin de fer au Luxembourg, le port de Wasserbillig pourrait être creusé à frais communs par les trois états.

Les interlocuteurs sont d'accord pour accélérer la négociation avec le Luxembourg et pour concerter leurs positions avant les réunions de la semaine prochaine.

[1] Cette conversation avait lieu à Bonn, ainsi que la suivante. La veille, M. Maurice Faure s'était entretenu avec M. Erhard à Berlin : voir ci-dessus le n° 184.

2. *Problèmes sarrois.*

a. *Conversion monétaire.*

C'est le problème le plus difficile.

M. Maurice Faure a reçu instruction de M. Guy Mollet de tenter, encore une fois, de le régler avant la réunion de Bruxelles. Si cela n'était pas possible, il faudrait, tout au moins, que la question ait suffisamment progressé pour permettre aux chefs de gouvernement de prendre une décision simple. À cet effet, une réunion à quatre (MM. Faure, Hallstein, Baumgartner, Abs) est envisagée, soit pour le vendredi 21 à Luxembourg, soit pour le samedi 22 à Paris.

La question du taux de change n'est pas abordée; celle du montant des billets à détruire est à peine effleurée. *M. Hallstein* soutient cependant que la demande française tendant à la destruction de 70 milliards de francs de billets est absolument irrecevable; il a établi un mémorandum à ce sujet. Selon lui, au-delà de 37 milliards de francs, la demande française n'est pas justifiable.

b. *Affaire Röchling.*

Cette question est évoquée avec M. Hallstein seul. M. Lahr a pris contact avec les Röchling. L'entrevue ne lui a pas laissé grand espoir. Les Röchling semblent peu favorables à ce que notre part soit reprise toute entière par un groupe français [1]. *M. Hallstein* émet l'idée que ce groupe se contente de 25 %.

M. Faure indique que nous devrions alors avoir pleine satisfaction sur les montants à toucher au titre des biens transférables. *M. Hallstein* soutient que, lors d'une précédente entrevue entre le Chancelier et M. Pinay, le chiffre aurait été fixé à 3 milliards de francs. *M. Faure* soutient que l'estimation française est sensiblement plus élevée. Si nous obtenons satisfaction au sujet de la conversion monétaire et du maintien des biens transférables, peut-être pourrions-nous ne pas insister pour le maintien de la participation d'un groupe français. *M. Hallstein* promet d'examiner la question.

c. *Biens immobiliers dans les mines.*

M. Hallstein indique qu'une difficulté a surgi. Les experts français veulent limiter l'abandon des biens dans les mines aux installations fixes. Ils voudraient reprendre les biens mobiles tels que wagons, marteaux piqueurs, etc.

M. Faure indique qu'il ne connaît pas encore la question, mais qu'il l'examinera et s'efforcera de la régler (Durant la conversation, la difficulté avait été signalée par le Département à l'ambassade).

d. *Signature.*

M. Hallstein paraissait envisager que l'accord pût être signé par les deux secrétaires d'État. *M. Faure* lui indique que l'usage constitutionnel laisse la signature au ministre des Affaires étrangères.

[1] Sur l'affaire Röchling, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 7 (note), 10, 29 (et note), 92, 138.

3. *Négociations de Bruxelles.*

a. *Euratom.*

M. Maurice Faure indique que les discussions n'avancent pas. Cela tient à une mauvaise méthode et notamment au fait que, à part la délégation française, les autres sont seulement composées de hauts fonctionnaires.

M. von Brentano estime qu'une des principales difficultés est celle de l'interdiction dans le domaine de l'utilisation militaire. Le Bundestag ne ratifiera pas un traité qui comprendrait des discriminations trop ouvertes contre l'Allemagne. Les Hollandais et M. Spaak lui-même ont reconnu cette difficulté et jugent indispensable une égalité de traitement entre tous les partenaires du traité. *M. Faure* rassure ses interlocuteurs. La France n'entend pas échapper au contrôle en matière d'armements atomiques. D'autre part, c'est la fabrication d'armes atomiques tactiques et non pas formellement leur détention qui est interdite à l'Allemagne par les accords de Paris. Il faut éviter de toucher à ces accords, mais, néanmoins, l'Euratom peut fort bien progresser. À cette fin, M. Faure a fait accepter à Bruxelles l'idée d'une confrontation des vues de chaque pays avec le rapport Spaak [1]. Il espère que ce travail pourrait être accompli rapidement afin de permettre une réunion très prochainement au niveau ministériel (mi-octobre).

M. Hallstein s'informera de l'état d'avancement des travaux, mais semble penser que la réunion des ministres ne pourrait avoir lieu avant le courant de novembre.

4. *Commandes d'armements.*

Nous sommes assez déçus de la réponse donnée, après quatre mois de retard, à notre mémorandum du mois de mai sur la coopération franco-allemande en matière d'armements [2]. Au lieu d'aborder le problème de façon directe, le gouvernement fédéral paraît vouloir nous renvoyer au Comité des armements de l'U.E.O.

MM. von Brentano et *Hallstein* soutiennent, de façon un peu vague, que telle n'est pas l'idée allemande; la coopération en matière d'armements, la formation, en commun, de jeunes officiers demeurent objectifs hautement souhaitables. *M. Maurice Faure* reprendra la question sous la forme d'un nouveau mémorandum qu'il adressera aux autorités allemandes.

[1] Sur ce rapport, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 251.

[2] Le mémorandum français du 28 avril 1956 soulignait l'importance que Paris attribuait à ce problème. L'entente entre les deux pays dans ce domaine serait une base solide susceptible d'élargissement. Conjuguant leurs efforts, les deux principaux pays continentaux entraîneraient leurs partenaires. Cela impliquerait une harmonisation préalable des conceptions concernant l'organisation et l'emploi des forces. Les deux pays pourraient également envisager la formation de véritables marchés d'études entre leurs services techniques respectifs. L'industrie française d'armement pourrait, dès maintenant, aider au démarrage de l'industrie allemande comme cela s'était déjà fait dans le domaine aéronautique. La diminution des prix de revient devait être recherchée par l'adoption des mêmes matériels; la fabrication et le montage de leurs éléments devaient être répartis entre les deux pays. La formation en commun des techniciens pourrait être envisagée.

II

Conversation entre MM. Faure, le chancelier Adenauer et Hallstein
Lundi 17 septembre, à 17 h. 15

1. *Sarre.*

Le Chancelier exprime sa satisfaction des résultats acquis par les deux secrétaires d'État au sujet de la Sarre.

M. Maurice Faure note que deux grandes questions restent encore à résoudre : l'adhésion du Luxembourg au projet de canalisation de la Moselle, la conversion monétaire en Sarre. Des indications sont fournies au Chancelier sur ce qui est envisagé pour les faire progresser, et permettre aux deux chefs de gouvernement de prendre la décision finale à Bruxelles.

Au sujet de cette rencontre, *le Chancelier* indique que le 24 et le 25 ne sont pas favorables, étant donné l'horaire chargé de la visite officielle. En revanche, le 26 au matin, le Chancelier pourrait rencontrer M. Guy Mollet à Bruxelles, de 10 heures à 13 heures.

2. *Coopération européenne, Euratom et Marché commun.*

Le Chancelier remercie M. Maurice Faure de ses déclarations à Berlin [1], qui témoignent du désir de faire progresser activement l'idée européenne. Le Chancelier, pour sa part, est décidé à user de tous ses droits constitutionnels pour activer l'idée européenne.

M. Maurice Faure entend s'y consacrer dès que le problème sarrois aura été résolu. L'occasion est pour le moment très bonne, car difficilement on trouvera en France un gouvernement plus favorablement disposé que le gouvernement actuel.

Le Chancelier considère que le traité à rédiger devrait être assez souple pour faciliter une accession de la Grande-Bretagne. Après le choc subi par celle-ci dans l'affaire de Suez, des dispositions plus favorables à l'Europe semblent s'y manifester. D'ailleurs l'approche, en cette matière, devrait être plus modeste que par le passé. Il faut éviter le « perfectionnisme » et adopter une optique beaucoup plus fonctionnelle et beaucoup moins institutionnelle que par le passé. *M. Maurice Faure* se déclare d'accord sur ces idées.

En ce qui concerne l'Euratom, *M. Faure* mentionne ses efforts pour faire progresser la question à Bruxelles. *Le Chancelier* et *M. Hallstein*

[1] Déclarations faites à la presse à l'issue de ses entretiens avec le ministre fédéral de l'Économie Erhard le 16 septembre. Le secrétaire d'État français aux Affaires étrangères avait précisé : « La France a approuvé le principe inconditionnel du Marché commun sans restriction. Elle se réserve seulement de remédier à la disparité des prix français et allemands sur le marché intérieur français » (*Le Monde,* 18 septembre 1956).

rappellent l'idée d'une réunion entre six personnalités importantes (MM. Marjolin, Armand, ...). Mais même une telle méthode, utile certes, n'emportera pourtant pas la décision; une impulsion doit être donnée par les chefs de gouvernement.

En ce qui concerne le Marché commun, *le Chancelier* estime que l'impulsion doit venir du plan politique. L'aspect économique, essentiel certes, ne doit pourtant pas être un prétexte à perdre courage ou à freiner. *M. Faure* laisse entendre que M. Erhard lui a tenu, la veille, à Berlin, un langage malheureusement assez différent.

3. *Coopération en matière d'armement.*

Le Chancelier exprime l'inquiétude que lui a causée et continue à lui causer le plan Radford [1]. *M. Hallstein* note que la réunion de l'U.E.O., le 15, à Paris, a été assez satisfaisante, car les puissances européennes se sont trouvées d'accord pour insister auprès des Anglo-Saxons, afin qu'ils laissent des effectifs importants en Europe. Le danger d'un certain isolement militaire de celle-ci n'en subsiste pas moins. D'où la nécessité — poursuit *le Chancelier* — d'une coopération militaire accrue entre les états de l'Europe.

M. Maurice Faure profite de l'occasion pour insister sur la nécessité d'une meilleure coopération en matière de fabrication d'armements. *Le Chancelier* souhaiterait aussi que cette coopération s'étendît aux études d'états-majors, à l'élaboration d'une stratégie commune, à la formation coordonnée des cadres militaires.

4. *Programme de la rencontre de Bruxelles.*

En conclusion, *le Chancelier* demande que nous soumettions un ordre du jour pour sa rencontre avec M. Guy Mollet à Bruxelles.

Le projet ci-joint, rédigé par M. Maurice Faure, a été remis dans la soirée à M. Hallstein.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus les n°s 71 (note), 72 (note).

189

Note du Secrétariat des conférences

Évocation éventuelle de l'affaire de Suez au Conseil de sécurité

N. *Paris, 17 septembre 1956.*

Depuis les entretiens franco-britannique de Londres des 10 et 11 septembre [1], la question d'un recours éventuel au Conseil de sécurité a évolué.

Devant les objections américaines à l'idée, qui avait été mise en avant le 6 septembre par les Britanniques, d'un recours immédiat au Conseil, les gouvernements anglais et français se sont bornés à adresser le 12 septembre une lettre au président du Conseil de sécurité pour l'informer de la situation créée par le refus de Nasser de négocier sur la base des propositions des Dix-huit.

À l'heure actuelle, suivant les échanges de vues qui se sont poursuivis entre Paris, Londres et Washington, le recours au Conseil est envisagé si l'Égypte s'oppose à l'utilisation du Canal par l'Association des usagers.

Il y a lieu de rappeler à ce propos que devant la Chambre des Communes, sir Anthony Eden a déclaré [2] que, si le gouvernement égyptien refusait sa coopération, il manquerait aux obligations nées de la convention de 1888 et qu'il serait, dans ce cas, mené devant le Conseil de sécurité. À la question de savoir s'il était prêt à prendre l'engagement de ne pas faire usage de la force sans en avoir référé au préalable au

[1] Ces entretiens entre MM. Pineau, Eden et Lloyd avaient eu pour objet la mise au point d'instructions identiques pour les représentants à l'O.N.U. des deux puissances : voir ci-dessus les n°s 172, 177.

[2] Le 12 septembre, sir Anthony Eden avait fait aux Communes l'historique des événements. Son discours, prononcé devant une Chambre archicomble, avait reçu un accueil favorable de la majorité, houleux de l'opposition travailliste. L'ambassadeur de France, en rendant compte de ce débat, notait qu'il avait rarement vu l'Assemblée agitée de mouvements aussi vifs. Sans doute, pensait-il, le projet de club des usagers du Canal avait-il été mal présenté, et aucune liaison n'avait été établie entre ce projet d'origine américaine et l'envoi d'une lettre d'information au président du Conseil de sécurité. La Chambre s'attendait au recours au Conseil; elle avait été stupéfaite d'une proposition à laquelle elle ne s'attendait pas; la liberté d'action du gouvernement semblait à l'ambassadeur fâcheusement affectée. Adressant le lendemain les commentaires que lui avait faits le secrétaire d'État au Foreign Office, l'ambassadeur observait que sir Anthony Eden s'était engagé à aller au Conseil dans le cas où le gouvernement égyptien refuserait sa coopération au Club, mais qu'il s'était refusé à prendre l'engagement de tenter cette procédure avant tout recours à la force; il s'était borné à dire que telle était son intention, sauf urgence.

Conseil de sécurité, le Premier britannique a précisé : « Il serait certainement de notre intention, si les circonstances le permettaient, ou en d'autres termes sauf en cas d'urgence, de porter une question de ce genre devant le Conseil de sécurité ».

Depuis le refus du colonel Nasser de négocier sur la base des propositions des Dix-huit, plusieurs de ces dernières puissances ont préconisé le recours au Conseil de sécurité. Il en a été ainsi notamment de l'Italie le 13 septembre (télégramme de Rome n° 860))[1] et, plus récemment, des pays scandinaves.

Il n'est pas exclu d'autre part que, selon l'évolution des événements, d'autres pays (U.R.S.S., Inde, pays arabes, etc.) ne prennent l'initiative de saisir le Conseil de sécurité soit pour invoquer la menace à la paix que constitueraient selon eux les préparatifs militaires franco-britanniques, soit pour rechercher dans le cadre des Nations Unies une solution de compromis à l'affaire de Suez.

Le Secrétariat des conférences croit devoir rappeler que, comme il l'a indiqué dans ses précédentes notes, le recours au Conseil comporte un certain nombre d'éventualités : enlisement de la discussion, veto russe ou résolution de compromis, amendements tendant à limiter notre liberté d'action ultérieure, amendements, que, jusqu'ici, M. Dulles ne s'est pas engagé à combattre. Tout ce qui précède montre qu'au Conseil, l'appui total de la délégation américaine serait indispensable.

Le Secrétariat rappelle également que « dans tout cas où paraît exister une menace contre la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression et où, du fait que l'unanimité n'a pas pu se réaliser parmi ses membres permanents, le Conseil de sécurité manque à s'acquitter de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales », l'Assemblée générale peut être convoquée immédiatement en session extraordinaire à la suite « d'un vote affirmatif de sept quelconques des membres du Conseil » ou d'une demande formulée par « la majorité des membres de l'Organisation ».

Étant donnée la composition de l'Assemblée, une majorité des deux tiers ne pourra être réunie que sur une recommandation de compromis.

[1] Ce télégramme du 13 septembre, non reproduit, adressait au Département le communiqué publié à l'issue d'un Conseil des ministres, réuni pour examiner la question de Suez. La discussion avait fait ressortir l'adhésion unanime du Conseil à la ligne politique adoptée pendant et après la conférence de Londres, dans le cadre de la plus complète solidarité occidentale. Le refus du gouvernement égyptien, que le Conseil déplorait, ne devait pas faire perdre l'espoir de régler le conflit grâce à des négociations. Le Conseil considérait que le recours aux Nations Unies fournirait l'instrument le plus adapté.

190

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. nos 3403 à 3405. Réservé. *Paris, 18 septembre 1956, 23 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme n° 5114 [1].

Pour répondre à la demande du ministère marocain des Affaires étrangères, vous pourrez donner les indications suivantes sur l'opinion du gouvernement français à l'égard de la participation de l'Union soviétique à la conférence sur Tanger.

L'Union soviétique ne peut valablement prétendre à être invitée à participer à cette conférence. Sans doute peut-elle se prévaloir du fait qu'elle est signataire de l'acte final de la Conférence qui s'est tenue à Paris en 1945 [2]. En outre, la Russie figure parmi les puissances signataires de l'Acte général d'Algésiras, lesquelles, aux termes du statut de 1923, pouvaient se faire représenter au Comité de contrôle.

Mais l'Union soviétique n'a donné aucune suite aux possibilités qui lui étaient offertes par l'accord franco-britannique du 31 août 1945 établi conformément aux résolutions de la conférence de Paris [3]. Elle n'a pas à Tanger de représentant consulaire et ne siège donc pas au Comité de contrôle.

N'ayant pas exercé les prérogatives définies par le statut de la zone d'administration internationale, l'Union soviétique ne peut prétendre à participer à une conférence qui a précisément pour objet de remettre ces prérogatives en cause.

C'est pourquoi le gouvernement marocain est entièrement fondé à limiter ses invitations aux puissances représentées au Comité de contrôle, ces puissances ayant eu, seules, la responsabilité effective de l'application du statut de Tanger.

[1] Par télégramme nos 5114-5115, du 14 septembre, non reproduit, l'ambassadeur de France à Rabat indiquait que l'Union soviétique avait protesté contre le fait qu'elle n'avait pas été invitée à participer à la conférence sur le statut de Tanger. Le gouvernement de Rabat paraissait « hésitant » quant à la réponse à faire : signataire du statut de Tanger, la Russie avait un certain droit d'être invitée; d'autre part, il craignait les conséquences politiques de l'entrée de l'U.R.S.S. sur la scène marocaine; aussi souhaitait-il connaître d'urgence l'opinion de Paris. La même démarche avait été effectuée auprès du chargé d'affaires américain.

[2] L'administration internationale autonome de Tanger remontait à 1923, mais, à partir de 1940, le territoire fut occupé par les forces espagnoles. En 1945, la conférence de Paris (Grande-Bretagne, France, États-Unis, U.R.S.S.) décida de le replacer sous le régime de 1923. L'administration internationale devint effective le 11 octobre 1945, avec le Comité de contrôle, qui désignait le chef de l'administration internationale, tandis que les autochtones se trouvaient sous l'autorité du Sultan, dont le représentant était le Mendoub.

[3] L'accord franco-britannique du 31 août 1945 prévoyait une conférence des puissances signataires d'Algésiras pour régler définitivement le statut de Tanger. Il fut abrogé par le protocole signé le 10 novembre 1952 entre les deux puissances.

Je vous serais reconnaissant de continuer à me tenir informé de la position qu'adoptera le gouvernement marocain dans cette affaire. Je communique le présent télégramme à Londres et à Washington en demandant à nos ambassades d'informer les gouvernements britannique et américain de notre point de vue [1].

191

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. nos 3378 à 3386. Réservé. *Paris, 18 septembre 1956, 23 h. 50* [2].

Je me réfère à votre télégramme nos 5025 à 5031 [3].

Les difficultés du Trésor chérifien ne laissent pas de préoccuper le gouvernement français.

Il ne semble pas en effet que le gouvernement marocain leur prête l'attention qu'elles méritent; il paraît considérer qu'elles seront surmontées quelle que soit leur importance grâce au concours de la France, tout en ignorant les conditions que cette dernière entend mettre à son aide financière, à savoir : aide réservée à l'exécution du seul programme d'équipement et, à l'intérieur de ce programme, à des projets nettement définis.

Or, le gouvernement français, soucieux de maintenir son concours financier dans les limites imposées par le Parlement et de conserver à ce concours son efficacité économique et sociale optimum, ne saurait suivre le gouvernement marocain dans la voie où ce dernier semblerait vouloir plus ou moins consciemment l'entraîner.

[1] Par télégramme nos 5895-5900, du 19 septembre, non reproduit, l'ambassadeur de France à Washington indiquait que la réponse américaine à la demande d'avis formulée par le gouvernement de Rabat allait dans le même sens que celle du gouvernement français. L'U.R.S.S. n'avait signé aucune convention concernant Tanger : si l'U.R.S.S. était signataire de la conférence de Paris, le statut de Tanger proprement dit avait été remis en vigueur par un accord bilatéral franco-britannique. La future conférence était sans rapport avec l'acte d'Algésiras. L'U.R.S.S. n'avait jamais répondu à l'invitation à siéger au Comité de contrôle et n'avait pris aucune part à l'administration internationale de la zone. La conférence de Fédala correspondait à une situation nouvelle où le Maroc prenait lui-même l'initiative des négociations et décidait du choix des puissances à inviter.

[2] Le document, daté du 17 septembre, n'a été expédié que le 18, à 23 h. 50.

[3] Du 12 septembre, non reproduit, ce télégramme, faisant état des difficultés de la Trésorerie marocaine, indiquait qu'il convenait de verser au Maroc 2,5 milliards le 20 courant, solde de l'avance de 6,5 milliards consentie le 21 juillet (voir ci-dessus le n° 69, note). S'il paraissait opportun d'accorder unilatéralement et sans convention, vu l'urgence, 2,5 milliards supplémentaires, il fallait profiter de l'occasion pour indiquer au gouvernement de Rabat que la procédure régulière pour l'obtention des fonds jugés nécessaires consistait à faire accepter par le gouvernement français les projets déjà réalisés sur le budget de 1956 et indiqués dans le tableau joint à la note du 21 juillet.

Une telle divergence entre les vues du bénéficiaire de l'aide et celles du bailleur de fonds risquerait, si un effort très sérieux n'était entrepris d'urgence pour la réduire, d'avoir sur le plan des rapports franco-marocains, comme sur le plan intérieur marocain, de graves conséquences.

Le gouvernement estime nécessaire de prévenir une évolution qui ne manquerait pas d'entraîner une aggravation de la situation économique et sociale du Maroc et une crise dans les rapports franco-marocains, crise que l'actuel climat de nos relations rendrait très malaisé à surmonter.

En conséquence, je vous demande de remettre dans les meilleurs délais au président du Conseil du gouvernement marocain la note dont vous trouverez le texte ci-dessous, ainsi que le document transmis par télégramme séparé qui constitue la réponse du gouvernement français à la lettre adressée le 16 août 1956 par le président Si Bekkaï au président du Conseil [1].

Vous voudrez bien accompagner la remise de ces documents de commentaires portant sur :

a. La gravité des préoccupations du gouvernement français devant les difficultés du Trésor chérifien, préoccupations concernant aussi bien l'action à mener pour améliorer la situation économique et sociale du Maroc que la sauvegarde de nos bons rapports avec ce pays;

b. La volonté de ce gouvernement d'apporter au Maroc, dans le cadre des autorisations parlementaires, une aide tenant le plus grand compte des besoins du gouvernement chérifien;

c. L'importance que ce gouvernement attache à la conclusion d'un accord portant sur les dispositions qui doivent faciliter les investissements au Maroc, objet du document remis le 6 juillet à l'ambassadeur du Maroc [2]. En l'absence d'un tel accord, le Parlement refuserait certainement d'approuver le projet de loi autorisant le Trésor à donner, à hauteur de 6,4 milliards, sa garantie à des émissions de sociétés chérifiennes sur le marché français.

[1] Dans cette lettre, non reproduite, le président du Conseil marocain transmettait une note relative aux observations qu'appelaient de la part de Rabat les propositions incluses dans le mémorandum français annexé à la lettre de M. Guy Mollet du 27 juillet (pour le texte de cette lettre, voir ci-dessus le n° 93; pour le mémorandum français en question, voir ci-dessus le n° 69, note). Si Bekkaï soulignait l'importance d'un règlement rapide de la question du budget d'équipement marocain et admettait un règlement dans les meilleurs délais des questions soulevées par la convention d"établissement. Il donnait son accord pour que les conversations portant sur le concours financier de la France au programme d'équipement de l'exercice 1957 eussent lieu avant la fin de l'année et si possible dans le courant d'octobre.

Dans ses « Observations » jointes, Si Bekkaï déplorait que la proposition française de faciliter le financement des dépenses d'équipement dans la limite de 23 milliards fût inférieure à la demande du Maroc, qui s'élevait à un total de 42.500 millions. Il appartenait au seul Maroc de déterminer, dans l'aide financière extérieure recherchée, la part qui devait être faite au secteur semi-public. L'application de l'aide financière aux différentes rubriques du programme français était contestée : le gouvernement marocain proposait de soumettre à l'accord de Paris une répartition des crédits provenant de l'aide française « appliquée » au secteur public et suggérait l'inclusion, dans le cadre du budget d'équipement de 1956, d'un fonds national de relance économique grâce auquel seraient mis en œuvre des programmes de lutte contre le chômage.

[2] Document non retenu.

En effet, ainsi que les représentants du gouvernement français l'ont déclaré à plusieurs reprises, cette convention est directement liée aux problèmes financiers. L'aide officielle française ne sera efficace que si elle est complétée par une politique d'investissements privés. Pour favoriser l'entrée des capitaux au Maroc, il convient de définir le cadre juridique qui donnera aux personnes privées la sécurité nécessaire.

Les autres projets de conventions sont moins directement liés aux problèmes économiques et financiers. Ils auront cependant une influence sur le climat d'ensemble des rapports franco-marocains, notamment la convention judiciaire. Aussi, le gouvernement français partage entièrement l'espoir exprimé par M. Bouabid, au cours de sa conférence de presse du 14 septembre, que les prochaines négociations permettront de parapher au début d'octobre les conventions culturelles, judiciaires et de coopération administrative et technique.

Enfin, il me paraît nécessaire que vous entreteniez dès que possible le Sultan ainsi que les principaux membres du gouvernement marocain de nos préoccupations et de nos propositions : le Souverain doit en effet être éclairé tant sur la gravité de cette affaire que sur les dispositions très favorables dans lesquelles le gouvernement français entend la régler.

(Texte de la note pour le président du Conseil.)

« Le gouvernement français est préoccupé des difficultés du Trésor chérifien dont il vient d'avoir connaissance : pour faire face à ses charges au cours du mois de septembre, le Trésor chérifien aurait besoin de 5 milliards, soit 2,5 milliards de plus que le solde disponible sur les 6,5 milliards, objet de la convention signée le 21 juillet 1956.

« Conformément aux promesses faites par le ministre des Affaires économiques et financières, toutes mesures ont été prises pour mettre dans les meilleurs délais à la disposition du gouvernement marocain les 2,5 milliards restant à débloquer sur les 6,5 milliards.

« En ce qui concerne le déblocage de fonds au-delà du solde de 2,5 milliards, il n'apparaît pas possible de l'envisager sans que la convention définitive portant sur l'ensemble de l'aide française ait été préalablement conclue, convention faisant l'objet d'un projet qui nous sera communiqué incessamment : le gouvernement, comme le Parlement français, considèrent en effet nécessaire que les projets d'équipement pour lesquels le Maroc recevra une aide financière de la France fassent l'objet d'un accord précis en ce qui concerne tant leur élaboration que leur exécution.

« Compte tenu de l'urgence qui s'attache à régler une question qui intéresse au premier chef la politique économique et sociale du gouvernement marocain, le gouvernement français est disposé à entreprendre à Paris, dans les meilleurs délais, des négociations portant sur les points suivants :

« *a.* Affectation du crédit complémentaire dont le montant sera précisé et qui pourra être mis à la disposition du Maroc pour son équipement;

« *b.* Propositions que lui présenterait le gouvernement marocain et qui tendraient à modifier la ventilation du prêt de 14.965 millions, telle que celle-ci avait été arrêtée dans le mémorandum joint à la lettre adressée le 27 juillet par le président Mollet au président Si Bekkaï.

« Par ailleurs, le gouvernement français croit devoir appeler tout particulièrement l'attention du gouvernement marocain sur les difficultés qu'il rencontrerait devant le Parlement s'il ne pouvait présenter à ce dernier, aussitôt l'ouverture de la prochaine session, un accord sur les dispositions qui doivent faciliter les investissements au Maroc, dispositions objet du document remis à Son Excellence l'ambassadeur du Maroc le 6 juillet 1956 ».

Je vous serais obligé de transmettre sans délai cette note ainsi que le document transmis par télégramme séparé qui constitue la réponse du gouvernement français à la lettre adressée le 16 août 1956 par le président Bekkaï au président du Conseil [1].

Certes, les considérations exposées dans votre télégramme n°s 5080 à 5083 [2] ne m'ont pas échappé. Elles feront l'objet d'une très prochaine réponse tant sur le point financier que sur les autres questions évoquées [3].

[1] Le texte de cette réponse est transmis par télégramme n°s 3387-3399, en date du 17 septembre, non reproduit, en raison de son caractère éminemment technique. Ce document soulignait que le gouvernement français ne pouvait accorder son concours financier que dans le cadre des autorisations données par le Parlement. Le seul crédit exclusivement affecté au Maroc était un crédit de 23 milliards pour l'octroi de prêts à Rabat au titre du décret de reconduction du budget de 1955 à l'exercice 1956. Un crédit de 16 milliards venait d'être voté par le Parlement sous le titre d'aide extérieure, pour financer différentes opérations concernant plusieurs pays, et la somme disponible sur ce crédit pour le financement du plan d'équipement du Maroc serait déterminée lorsque les représentants du gouvernement de Rabat se rendraient à Paris pour en discuter. Le gouvernement français avait en outre déposé un projet de loi qui l'autoriserait à accorder la garantie de l'État aux emprunts émis par les établissements et sociétés concourant à l'exécution du plan d'équipement du Maroc; la garantie concernerait de tels emprunts dans la limite d'un plafond maximum de 6.400 millions de francs.

[2] Du 14 septembre, ci-après analysé sous le n° 200 (note).

[3] Se référant à ses télégrammes n°s 3378 et 3387, le secrétaire d'État transmettait le 18 septembre, par télégramme n°s 3418-3432, non reproduit, un projet de convention relatif à l'aide de la France au budget d'équipement du Maroc pour l'exercice 1956. Ce document stipulait l'octroi à l'État marocain sur les ressources du Fonds français de développement économique et social, d'un prêt de 14.965 millions de francs, la répartition de l'aide financière entre les différentes rubriques mentionnées dans une annexe jointe pouvant faire l'objet de modifications après accord entre Paris et Rabat (art. 1er). Une mission de contrôle désignée par le gouvernement français constaterait sur pièces l'exécution des opérations financières en vertu de ladite convention (art. 5). Le projet était immédiatement transmis aux Marocains. Le 25 septembre, M. Benjelloun demandait à MM. Ramadier et Savary de discuter et de signer rapidement la convention : mais les ministres français se montraient réticents, le gouvernement marocain, depuis deux mois, ne s'estimant pas en mesure de négocier avec la France (télégramme de Paris n°s 3566-3568 du 25 septembre, non publié).

192

Compte rendu

de la rencontre entre MM. Maurice Faure et Strauss à Bonn, le 18 septembre

M. Maurice Faure et M. Strauss se sont rencontrés mardi matin, 18 septembre, au ministère de l'Énergie atomique à Bonn. Ils ont procédé à un échange de vues sur l'ensemble des problèmes posés par la création d'Euratom.

Remarque préliminaire :

Répondant à une réflexion de *M. Maurice Faure,* qui exprime l'opinion que la position de la délégation allemande à Bruxelles n'est pas encore fermement arrêtée, le ministre allemand donne les précisions suivantes sur l'attitude de la République fédérale. Le Cabinet fédéral ne s'est pas encore prononcé. Il n'avait pas à le faire, puisque le rapport de Bruxelles [1] n'engageait pas le gouvernement. En revanche, les instructions données à la délégation allemande, ainsi que le mémorandum déposé par elle à Bruxelles sur le problème de l'approvisionnement et du contrôle, ont reçu l'agrément des trois ministères des Affaires atomiques, des Affaires économiques et des Affaires étrangères.

1. *Questions ne devant pas soulever de difficultés particulières :*

MM. Maurice Faure et *Strauss* ont estimé, d'un commun accord, que les questions suivantes pourraient être réglées sans trop de difficultés.

a. Le problème institutionnel.

M. Strauss fait seulement remarquer que si la structure institutionnelle proprement dite ne soulève aucun problème particulier, en revanche, les attributions et les pouvoirs qui seront accordés aux organes d'Euratom restent encore à déterminer.

b. Le budget.

M. Strauss ne fait sur ce point qu'une seule remarque. Il désirerait connaître aussi rapidement que possible le montant des contributions qui devront être versées à Euratom, pour être en mesure de satisfaire à la requête du ministre fédéral des Finances, en répartissant les crédits triennaux qui doivent lui être accordés, entre l'effort atomique national et la participation aux frais d'Euratom.

c. Les recherches et échanges d'informations.

M. Strauss indique que ce problème ne paraît soulever aucune difficulté particulière.

[1] Allusion au « rapport Spaak » : *D.D.F.,* 1956-I, n° 251.

2. *Le problème des utilisations militaires.*

M. Maurice Faure exprime l'opinion qu'en cette matière, un accord pourra être trouvé puisque la France accepte que son industrie militaire reste soumise au système de contrôle de l'Euratom et n'entrave pas l'échange libre des connaissances; étant entendu, toutefois, qu'un sort spécial sera réservé aux secrets purement militaires.

M. Strauss estime que cette dernière restriction est grosse de conséquences. Elle représente, selon lui, un changement dans la position de la France telle qu'il la comprenait. La tendance des militaires est bien connue à étendre démesurément la notion du secret militaire. Le principe même de l'échange des connaissances, qui n'a de valeur que s'il est automatique et s'il s'applique à tous, se trouverait de la sorte remis en cause. Aussi conviendrait-il de préciser le plus tôt possible quelle sera l'instance habilitée pour conférer à certaines informations le caractère de secret militaire.

M. Maurice Faure s'efforce de rassurer le ministre allemand, dont il déclare comprendre le souci. Il reconnaît que des garanties sérieuses devront être données à l'Allemagne, contre un usage abusif par la France de la notion de secret militaire. Il est trop tôt pour faire des propositions précises. Mais le secrétaire d'État s'engage à faire faire des études sur ce point et à en soumettre rapidement les conclusions.

3. *Le problème de la propriété.*

M. Maurice Faure indique que la nécessité de confier à Euratom la propriété des matières premières et des matières fissiles s'impose, non pas en fonction de préoccupations de doctrine, mais pour des raisons pratiques : valeur des précédents anglais et américain — établissement d'un système de contrôle sans fissures — possibilité de substituer le contrôle d'Euratom au contrôle américain pour les livraisons de matières en provenance des États-Unis.

M. Strauss déclare que cette demande est radicalement inacceptable pour l'Allemagne. En effet :

a. Il n'est nullement démontré qu'un système de contrôle sans fissures, dont l'Allemagne ne nie d'ailleurs pas la nécessité, ne puisse être établi que si Euratom est seul propriétaire des matières premières et des matières fissiles. Ainsi, le projet de loi allemand sur l'énergie atomique (non encore ratifié par le Parlement, mais approuvé à l'unanimité par le Cabinet fédéral) prévoit les deux possibilités : propriété par l'État et propriété privée. Or, les mêmes règles de contrôle s'imposeront dans les deux cas. Seul variera le caractère juridique des sanctions à prendre dans l'hypothèse d'une violation de ces normes. Si l'État est propriétaire, les matières fissiles sont « retirées » à l'utilisateur fautif. Si une personne privée en est propriétaire, les matières lui seront « confisquées ». Le résultat pratique est identique, la rigueur du contrôle la même.

b. Le précédent anglais et américain est sans valeur. L'étatisme qui prévaut dans ces deux pays se justifie par la priorité accordée aux utili-

sations militaires. L'Allemagne n'a pas à tenir compte de ces considérations puisqu'elle a renoncé à fabriquer des armements atomiques.

c. Le droit de propriété exclusif d'Euratom se heurte, dans la République fédérale, à une opposition politique irréductible. Reconnaître ce droit à Euratom constituerait un précédent dont les organisations syndicales et le parti socialiste se serviraient pour promouvoir leur traditionnelle politique de nationalisation des industries clefs, à laquelle le gouvernement fédéral s'oppose avec succès depuis sept ans. Une décision de cet ordre ne pourrait être acquise au Bundestag qu'avec l'appui des voix socialistes et au prix d'une scission de la coalition gouvernementale. Il reste à savoir si la cause européenne y gagnerait, à longue échéance.

M. Maurice Faure réplique qu'il n'est pas qualifié de discuter de l'argument de politique intérieure. En revanche, il est incontestable que l'établissement d'un système de contrôle se trouvera considérablement facilité si Euratom est le seul propriétaire des matériaux fertiles et fissiles. Il est remarquable, d'autre part, que les États-Unis, où l'importance de l'industrie atomique à fins pacifiques s'accroît rapidement, ne paraissent nullement songer à modifier leur législation.

M. Strauss déclare en terminant que le problème de la propriété, sur lequel le rapport Spaak ne se prononce d'ailleurs pas, est un problème absolument fondamental. Sur ce point, la position de Bonn est irréversible.

4. *Approvisionnement.*

La France, déclare *M. Maurice Faure,* souscrit au principe énoncé par le rapport de Bruxelles : priorité d'achat et monopole d'approvisionnement. Elle attache à ce principe la plus grande importance : il est au cœur de la notion même de Communauté atomique; il permet seul d'assurer à tous les utilisateurs un approvisionnement à des conditions égales et d'éviter que la concurrence entre pays européens sur les marchés extérieurs ne conduise à des regrettables surenchères; il facilitera enfin le fonctionnement du système de contrôle.

M. Strauss ne partage pas cette façon de voir.

Il conteste tout d'abord que le monopole d'approvisionnement soit un point essentiel de la future Communauté atomique. En effet, si tel était le cas, il faudrait admettre que la C.E.C.A., qui ne dispose pas d'une pareille prérogative, souffre d'un vide de construction rédhibitoire.

Le ministre allemand rappelle ensuite qu'au cours d'une conversation d'experts à Bruxelles, l'idée a été avancée que le prix moyen des matières cédées par l'Agence aux utilisateurs devrait pouvoir dépasser de 50 % le prix mondial, cette différence devant servir à financer les investissements miniers à l'intérieur de la Communauté. L'Allemagne n'est pas disposée à accepter une telle proposition.

Examinant le problème du monopole dans son ensemble, M. Strauss indique que celui-ci ne trouve sa justification qu'en fonction de deux

considérations : garantir aux états membres d'Euratom un approvisionnement suffisant; rendre possible l'établissement d'un contrôle sans fissures. Or, il apparaît, à l'analyse, que ces deux conditions peuvent être remplies en dehors de tout monopole.

a. Le marché mondial de l'uranium s'oriente plus vers un état de surproduction que vers une situation de pénurie. Les gros producteurs (U.S.A., Canada, Afrique du sud) s'en inquiètent déjà. Il n'y a donc aucune raison de penser que, sans monopole, l'approvisionnement de la Communauté en uranium naturel ne serait pas assuré dans des conditions satisfaisantes ou qu'il donnerait lieu à des discriminations. Pour l'uranium enrichi, le problème est différent. En effet, l'uranium 235 ne peut provenir, en fait, que des États-Unis ou de la Communauté elle-même. Mais, ici encore, point n'est besoin d'avoir recours à la notion de monopole. Il suffira, pour les livraisons en provenance des États-Unis, que les états membres d'Euratom passent par le canal de l'Agence.

b. Pour ce qui est de l'établissement d'un système efficace de contrôle, il suffira que tous les états membres fassent connaître à Euratom les mouvements de minerais et de matières fissiles sur leurs territoires. L'Allemagne a indiqué qu'elle était disposée à souscrire pleinement à cette disposition.

M. Strauss estime donc que pour régler le problème de l'approvisionnement, il suffira de créer une Agence ayant personnalité juridique et vocation commerciale, mais à laquelle les états n'auront recours que lorsqu'ils le désireront; c'est-à-dire, en fait, comme intermédiaire dans leurs relations avec les États-Unis.

M. Maurice Faure fait alors observer à son interlocuteur qu'il existe une opposition fondamentale entre les idées qu'il vient d'exposer et les conceptions françaises.

Le ministre allemand se hâte de déclarer que le point de vue développé par lui n'est ni le sien propre, ni celui du gouvernement fédéral. Il représente les thèses des ministères des Affaires étrangères, des Affaires économiques et des Affaires atomiques. En ce qui le concerne personnellement, il se pliera aux décisions que pourra prendre le Cabinet fédéral.

MM. Maurice Faure et Strauss se séparent en estimant d'un commun accord que les questions de la propriété et du monopole d'approvisionnement devront être soumises à MM. Guy Mollet et Adenauer, lors de leur prochaine réunion.

193

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 5237 à 5248. Urgent.
[Diffusion restreinte].

Rabat, 19 septembre 1956, 17 h.

(*Reçu :* 17 h. 20.)

Pour M. Savary.

J'ai été reçu hier soir par le Prince pendant plus d'une heure, avec le général Cogny. Je lui ai, dès l'abord, indiqué combien l'interview qu'il avait donnée au journal égyptien *Al Goumhouria* du 7 septembre [1] était injurieux tant pour l'armée que pour la France elle-même, que ce nouvel incident était très grave, qu'il fallait que nous sachions enfin quelle politique entendait suivre le Maroc, que les bonnes paroles ne nous suffisaient plus, suivies immédiatement par d'autres paroles ou des actes en contradiction absolue avec les précédentes. Le Prince, fort gêné, m'a déclaré qu'il avait perdu jusqu'au souvenir de cette interview, qu'il n'avait pas vu de journaliste égyptien depuis trois mois et qu'il fallait s'en tenir aux dernières déclarations faites dans *Le Monde* du 14 septembre [2]. Après quoi, il a de suite parlé des négociations, en regrettant les lenteurs qui étaient de notre fait. Ce que j'ai, bien entendu, fortement contesté, en lui demandant depuis combien de temps il n'y avait plus à Paris ni ministre négociateur, ni ambassadeur. Il m'a alors affirmé qu'il fallait aller vite pour ce qui était sur le point d'aboutir et que Sa Majesté avait toujours le désir de se rendre à Paris au début d'octobre, pour démarrer les conventions économiques et financières et celle de défense commune.

Il s'est alors inquiété de la manière dont Sa Majesté serait reçue à Paris et par ce biais, a abordé la question « du palais » de l'ambassade du Maroc à Paris. Sa Majesté désire vivement que le gouvernement français lui offre le Palais Rose, avec le surplus d'un immeuble pour abriter les services. Il m'a fait remarquer l'importance et le luxe de notre installation de Rabat, ajoutant que je savais bien, comme Sa Majesté me l'avait dit et répété, que ce sacrifice avait été consenti par amitié pour ma personne, qu'il fallait donc que le Maroc soit payé de même monnaie.

[1] Sur l'interview en question, voir ci-dessus le n° 186 (note). Un mois plus tard, le 19 octobre, dans un éditorial publié par *Le Figaro,* M. Gabriel-Robinet reprenait les propos prêtés au Prince par le journal égyptien, et en tirait des « conclusions fâcheuses » selon le Département. Celui-ci souhaitait qu'un démenti formel fût opposé au *Figaro,* les Marocains devant rédiger eux-mêmes leur démenti (télégramme pour Rabat nos 4008-4010 du 19 octobre, non reproduit).

[2] Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 178 (note).

Tout ceci rejoint des renseignements selon lesquels il apparaîtrait que dans l'esprit du Sultan, le sort de l'immeuble de la Résidence n'est pas encore fixé.

Le Prince aborda ensuite la crise gouvernementale marocaine. Il m'a déclaré que le nouveau gouvernement serait constitué après les voyages de Sa Majesté à Port-Lyautey et à Oujda. Le geste de remise de terre aux fellahs renforçant la position du Sultan et lui permettant, devant les partis, de faire prévaloir la solution de choix... Il s'agit toujours d'un ministère restreint de 14 membres avec la participation des trois partis (3 sièges au P.D.I.), uniquement composé de compétences et non de techniciens comme il a été imprimé. Le Prince tient à cette distinction pour bien marquer qu'il ne s'agit pas d'un ministère d'ingénieurs, de juristes, agronomes, etc.

Si Bekkaï irait à la Défense nationale et Si Zeghari serait ambassadeur à Paris. Le reste, comme il a déjà été dit. Le Prince, à ce moment, devint tout à coup songeur et dit à la cantonade : « Oui, mais il manque un président du Conseil », et m'attaquant tout à coup : « Vous avez confiance dans le jugement politique de Sa Majesté. Il ne se trompe jamais ». Comme j'acquiesçais, il me dit alors : « Il n'y a qu'une personnalité marocaine possible qui puisse coordonner tous les efforts et être entendue de la masse, c'est Allal el Fassi ». Restant d'abord sur son terrain de la compétence, je lui fis valoir que Si Allal me paraissait bien peu fait pour être président du Conseil, que c'était un rêveur, un poète, plus qu'un homme d'action, que ses vues politiques paraissaient bien romantiques, qu'il avait déjà annexé la Mauritanie, qu'hier à Fès, il avait cette fois annexé l'Espagne et le Soudan [1], que tout ceci paraissait peu sérieux dans le moment où il faudrait cet hiver faire vivre des dizaines de milliers de chômeurs qui s'inquiétaient fort peu de Tindouf, mais beaucoup du pain qui leur manquait. Qu'enfin sa perte de prestige était évidente, puisque c'est à peine 15.000 personnes qui étaient hier à Fès pour l'écouter, alors qu'il n'avait plus paru dans sa ville natale depuis 1947. Je déclarai ensuite au Prince qu'il fallait aller plus avant et lui dire tout net que le choix de Si Allal signifierait pour le monde entier une nouvelle orientation du Maroc entièrement tournée vers l'Orient, qu'ainsi, seraient remis en cause les principes les plus élémentaires de la coopération franco-marocaine, et plus généralement, des rapports du Maroc avec l'Occident. Que je lui demandais de bien réfléchir aux conséquences incalculables d'une telle décision. Le Prince me dit alors qu'il rapporterait toute cette conversation à Sa Majesté, me demandant alors qui pourrait être président du Conseil; je lui répondis qu'il connaissait mieux que moi le Maroc et les Marocains, pour que je me

[1] Dans son discours à Fès du 17 septembre, le leader de l'Istiqlal avait évoqué « l'expansion de l'Empire marocain bien au-delà des Pyrénées, au Soudan et en Tunisie, formant le Maghreb arabe ». « Ce sont nos ancêtres qui ont appris la médecine, les mathématiques, l'histoire et autres disciplines civiques à l'Europe... Ceux qui prétendent que le nationalisme marocain est venu de l'Occident se trompent lourdement. Nous le puisons dans notre religion et nos traditions nationales » (télégramme de Rabat nos 5176-5179 du 18 septembre, non reproduit).

permette de lui donner une indication quelconque, mais qu'en cherchant un peu, il trouverait sûrement. Il me dit alors que Si Allal ne désirait rien, qu'il venait d'être peiné par l'attitude de l'Espagne à l'égard du Maroc — il s'agit de l'affaire de contrebande d'armes massive qui se fait par Ifni et le Rif et qui irait aux ennemis de Sa Majesté —, que M. Artajo l'avait trompé, que je devais savoir quelque chose d'un protocole secret avec M. Pineau lors de la rencontre des deux ministres [1] et dirigé contre le Maroc. J'ai dit au Prince tout ce que vous m'aviez indiqué dans vos télégrammes, sur la brièveté des entretiens, sur le peu de place que le Maroc y avait tenu, sur l'inexistence de tout protocole, sur le fait que Si Allal était décidément un esprit bien romantique.

J'abordai alors la question du visa [2]. Le Prince me dit toutes ses angoisses devant le noyautage communiste de l'U.M.T., que Mahjoub était dépassé, qu'il fallait envisager la création d'une autre centrale ouvrière si la tendance Bou Azza n'arrivait pas à prévaloir.

Je me suis levé pour conclure, en lui disant que plus que par des mesures de police, ce problème du noyautage communiste serait réglé par le plein emploi de la main-d'œuvre et par l'élévation du niveau de vie, que c'est bien là que la France pourrait puissamment aider le Maroc, qu'elle était prête à le faire dans la mesure où l'ordre et la paix régneraient dans le pays et où les Français seraient délivrés d'inquiétude et une fois pour toutes, stabilisés dans leur établissement.

[1] Le 25 août : voir ci-dessus le n° 293 (note).

[2] Le 11 septembre, le ministère marocain des Affaires étrangères avisait l'ambassade de France « qu'étant donné les circonstances actuelles et pour des raisons de sécurité, les ressortissants français, pour pénétrer au Maroc, ser(aient) désormais soumis à la formalité du visa ». L'ambassadeur faisait valoir au gouvernement marocain que « le problème de la circulation des personnes entre la France et le Maroc devait être réglé par les conventions franco-marocaines et que le gouvernement français estimait qu'en attendant l'intervention d'un accord conventionnel, le *statu quo* devait être maintenu ».

194

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à MM. les Ambassadeurs de France à Tunis, Rabat.

T. nos 3439 à 3443; 2548 à 2552. *Paris, 19 septembre 1956, 22 h. 25/23 h.* (1)

Je me réfère à mes télégrammes :
Pour Rabat : nos 3289-3290 et 3400;
Pour Tunis : nos 2471-2472 et 2529 (2).

Comme je vous l'ai déjà fait connaître, le gouvernement égyptien a proposé à plusieurs puissances, par une note du 10 septembre, la réunion d'une conférence en vue de réviser la convention de 1888. Ce projet a d'ores et déjà reçu l'appui du gouvernement soviétique et il y a tout lieu de penser que le gouvernement égyptien recherchera également, entre autres adhésions, celles de la Régence et du gouvernement chérifien.

En prévision de cette éventualité, je vous serais obligé de bien vouloir marquer auprès du gouvernement de votre résidence notre vif désir de le voir résister le cas échéant à de semblables sollicitations.

Sur le plan général, vous ferez valoir que la proposition égyptienne fournirait inévitablement à la diplomatie soviétique l'occasion de politiser le problème de Suez alors que l'intention du gouvernement français est de maintenir ce dernier sur le plan purement technique en s'atta-

(1) Ce télégramme, rédigé le 18 septembre, à été adressé en fait le lendemain 19 à 22 h. 25, à Tunis, à 23 h. à Rabat.

(2) Par télégramme nos 3289-3290 (pour Rabat), 2471-2472 (pour Tunis) du 10 septembre (mais adressé en fait à ces deux postes le 13), non reproduit, le Département faisait part de la remise de la note égyptienne. Ce document se terminait par la proposition de réunir un Comité de négociateurs, dont la composition était laissée dans le vague, pour décider de la convocation d'une future conférence [Sur la proposition du Caire, voir ci-dessus le n° 171 annexe]. Il s'agissait vraisemblablement du projet de conférence élargie déjà avancée par l'U.R.S.S. et qui se ramenait à faire décider du sort du Canal par toute une série d'états, parmi lesquels ceux pour qui le Canal représentait une nécessité vitale se trouveraient en minorité [Sur la proposition émise par M. Chepilov lors de la conférence de Londres, voir ci-dessus le n° 129]. La proposition égyptienne n'était pas « acceptable ». Les représentants de la France à Rabat et à Tunis étaient priés d'approcher le gouvernement du pays de leur résidence et de lui demander de ne pas réagir à la note égyptienne avant de s'être concerté avec le gouvernement français. « Vous rappellerez que, de notre côté, nous avons tenu à faire connaître au gouvernement tunisien (marocain) notre point de vue sur l'affaire de Suez et que nous attendons de lui une confiance égale. »

Par télégramme nos 3400 (pour Rabat), 2529 (pour Tunis) du 18 septembre, les ambassadeurs étaients priés, au cas où ils n'auraient pas effectué la démarche demandée par le télégramme nos 3289-3290 (ou 2471-2472), d'insister sur le désir de la France de voir le gouvernement marocain (ou tunisien) différer sa réponse à la proposition égyptienne du 10 septembre.

chant en particulier, par la recherche des garanties institutionnelles, à sauvegarder la liberté de circulation dans le Canal.

Le gouvernement *pour Rabat :* marocain, *pour Tunis :* tunisien, ne pourra donc manquer de reconnaître qu'en s'engageant dans cette voie, il risquerait de se trouver amené à adopter, sur un problème d'importance majeure, une position qui serait de nature à affecter ses relations avec le gouvernement français.

Vous ferez observer qu'une telle initiative aurait également l'inconvénient d'aliéner prématurément la liberté de décision du gouvernement *pour Tunis :* tunisien, *pour Rabat :* marocain, à l'égard d'un différend qui est en pleine évolution.

Vous rappellerez enfin, que le gouvernement français est disposé à fournir au gouvernement *pour Rabat :* marocain, *pour Tunis :* tunisien, toutes précisions sur ses intentions dans cette affaire et sur les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour parvenir à sa solution.

195

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 4003 à 4014 [1]. *Londres, 20 septembre 1956, 2 h. 5.*
Priorité. Réservé.

(Reçu : 2 h. 15.)

De la part du président Pineau [2].

M. Selwyn Lloyd a ouvert ce matin la première séance en rappelant brièvement les décisions adoptées à la première conférence de Londres et l'échec de la mission des Cinq [3].

Il a souligné l'importance et l'urgence d'un règlement du problème, ainsi que les sérieuses conséquences du refus égyptien. Il a évoqué d'une manière générale les raisons pour lesquelles il était souhaitable de constituer sans délai une « Association des usagers du canal de Suez ». Au cours de son intervention, il a marqué que la Grande-Bretagne avait toujours eu l'intention de se conformer à l'esprit des Nations Unies. Le gouvernement britannique avait toujours pensé également à un recours au Conseil de sécurité. Mais la question était de savoir quand et comment ce recours devrait être introduit. M. Selwyn Lloyd a ensuite demandé à un membre du Comité des Cinq de faire une déclaration sur les travaux de ce comité.

Le ministre des Affaires étrangères suédois s'est borné à signaler qu'il n'y avait pas eu avec le colonel Nasser de discussion réelle sur le fond du problème. Le dictateur égyptien avait en effet refusé la proposition des Dix-huit sans présenter lui-même de contre-proposition. Quant au Comité, il avait pour seule tâche d'informer le président de la République égyptienne des décisions de la conférence de Londres, et non pas d'amorcer une négociation avec lui. M. Unden a poursuivi en exposant la position de son pays. Il a indiqué avec force que le gouvernement de Stockholm recommandait de recourir sans plus tarder au Conseil de sécurité en lui soumettant l'ensemble de la question. Il ne fallait pas, en particulier, attendre pour ce faire qu'une décision ait été prise en ce qui concerne la constitution d'une Association des usagers du Canal. Il a souligné qu'il convenait que l'affaire fût traitée à New York de façon pragmatique et qu'une enquête véritable devrait être effectuée par les Nations Unies sur les possibilités d'aboutir à une solution pacifique.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 714 à 725).
(2) Qui assistait à la seconde conférence de Londres sur l'affaire de Suez du 19 au 22 septembre.
(3) Sur la démarche du Comité des Cinq, voir ci-dessus les n°s 171, 173.

Comme je demandais quelle avait été l'impression des membres du Comité des Cinq sur la volonté du colonel Nasser de rechercher un règlement acceptable du problème du Canal, le ministre des Affaires étrangères suédois a éludé quelque peu sa réponse en se bornant à répéter que M. Menzies et ses collègues n'avaient pas compétence pour engager une négociation quelconque.

Le ministre des Affaires étrangères iranien a ensuite pris la parole. Il a déclaré que le Comité des Cinq avait tout mis en œuvre pour faire accepter par le colonel Nasser le projet des Dix-huit et pour l'amener à négocier sur cette base. Il a souligné que son gouvernement souhaitait une solution pacifique et avait d'ailleurs la conviction qu'une négociation n'était pas impossible. Selon lui, il fallait donc négocier et, pour cela, trouver un nouveau moyen d'approcher le gouvernement égyptien. Le recours aux Nations Unies ne devrait intervenir qu'en cas d'échec. M. Ardalan a ajouté que son gouvernement espérait que personne ne songerait à recourir à des mesures de force. Au cours de son intervention, le délégué iranien a insisté sur l'importance capitale que présentait, pour l'économie de son pays et des autres états du Moyen-Orient, le libre passage à travers le Canal.

Le ministre des Affaires étrangères d'Espagne a fait des réserves sur la création d'une Association des usagers du Canal. Le gouvernement de Madrid était, en ce qui le concerne, particulièrement intéressé par le point II de l'ordre du jour relatif à l'examen du communiqué du gouvernement égyptien en date du 9 septembre [1]. Il considérait que ce communiqué comportait des propositions intéressantes pouvant permettre de négocier avec le gouvernement égyptien. Aussi bien, souhaitait-il que celui-ci fût approché, en vue de réviser et de compléter la convention de 1888, de manière à garantir à la fois les droits de l'Égypte et ceux de la communauté des usagers.

M. Dulles a déclaré que le rejet par l'Égypte des propositions du Comité des Cinq avait créé une situation nouvelle et difficile. Le gouvernement américain entendait continuer à rechercher un règlement pacifique, en s'inspirant des considérations suivantes :

La convention de 1888 donnait aux navires de tous les pays le droit de transiter à n'importe quel moment par le canal de Suez.

L'action du gouvernement égyptien portait atteinte à un droit vital. Il était donc naturel que les pays intéressés s'unissent pour parer à la menace.

Le secrétaire d'État américain a défini les grandes lignes du projet d'Association des usagers du Canal tel que l'envisageait le gouvernement de Washington. Il a insisté en particulier sur les points suivants :

A. La participation à l'Association n'impliquerait, pour les pays membres, aucune obligation. Il serait cependant souhaitable qu'ils agissent spontanément de manière à faciliter à tous égards l'action de l'organisation envisagée.

[1] Sur ce communiqué, voir ci-dessus le n° 171 annexe.

B. L'Association pourrait collaborer sur une base pratique avec les autorités égyptiennes. Une telle collaboration sur une base *de facto* pourrait aussi permettre de dégager les éléments d'une solution provisoire qui serait éventuellement précieuse aux Nations Unies en vue de la recherche d'un règlement permanent. M. Dulles a souligné à cet égard que si les principales parties intéressées à l'affaire de Suez ne pouvaient pas trouver une solution par leurs propres moyens, il serait nécessaire de faire appel aux bons offices des Nations Unies.

C. Il conviendrait de continuer à accepter la déclaration commune du 23 août 1956 comme base de négociation d'un règlement permanent [1].

Le secrétaire d'État américain a déclaré, d'autre part, qu'il était inévitable que les pays intéressés à des échanges entre l'Est et l'Ouest, notamment pour le pétrole, envisagent dès à présent la possibilité de se passer à longue échéance du canal de Suez : détournement sur Le Cap de grands pétroliers, création de nouveaux pipelines. L'Association des usagers pourrait se tenir au courant de tous ces projets et informer les pays membres de toute initiative susceptible d'affecter leur économie.

196

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 4015 à 4034 [2]. Priorité. *Londres, 20 septembre 1956, 2 h.*
Réservé.

(*Reçu* : 2 h. 40.)

De la part du président Pineau.

Le délégué australien a pris la parole au début de la seconde séance de la Conférence qui s'est ouverte à 16 heures. Il a souligné tout d'abord que de l'avis de son gouvernement, la position juridique des dix-huit pays membres n'avait pas été suffisamment mise en relief. En se basant sur un mémorandum rédigé par la délégation britannique, sir Percy Spender a déclaré que l'Égypte n'avait pas le droit de nationaliser la Compagnie du canal de Suez puisqu'en le faisant, elle avait détruit de manière unilatérale une partie intégrante du système élaboré par la convention de Constantinople. Il a marqué ensuite qu'il convenait avant tout de faire échec aux manœuvres du colonel Nasser qui visent à nous diviser et qu'il ne fallait pas donner l'impression d'un fléchissement dans

[1] Cette déclaration, faite à l'issue de la conférence de Lancaster House, énonçait : « Les représentants des vingt-deux pays membres participant à la conférence du canal de Suez chargent leur président de communiquer au gouvernement égyptien le procès-verbal de ses délibérations ».

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 726-745).

nos intentions. Il importait donc de réaffirmer les principes qui avaient dicté notre conduite lors de la première conférence de Londres. Le délégué australien a ajouté que son gouvernement tenait pour constructive la proposition de M. Dulles [1]. Quant au recours aux Nations Unies, le gouvernement australien, tout en demeurant fidèlement attaché aux principes de la Charte, n'estimait pas souhaitable de l'introduire dès maintenant. À son avis, la question n'était pas encore mûre et il ne fallait pas, en tout état de cause, envisager cette solution avant d'avoir mis sur pied l'association projetée par M. Dulles.

Tout en soulignant l'impossibilité matérielle de passer par le Canal sans la collaboration des autorités égyptiennes et sans payer de péage, le ministre des Affaires étrangères d'Italie a indiqué que son gouvernement pourrait acccepter une association des usagers du Canal, sous forme de syndicat ou de coopérative. L'objet de cette association serait à la fois de sauvegarder les droits des usagers, tels qu'ils découlent de la convention de Constantinople, et de négocier avec l'Égypte une nouvelle convention sauvegardant à la fois tous les droits des pays intéressés à la liberté du transit et la souveraineté égyptienne. M. Martino a ajouté qu'il était très difficile désormais de se passer du concours des Nations Unies et que les gouvernements des dix-huit pays devraient donc demander à l'instance internationale de se saisir de l'affaire. Le ministre des Affaires étrangères d'Italie a déposé en ce sens un projet de résolution.

De son côté, le ministre des Affaires étrangères de Norvège s'est montré partisan du recours à l'O.N.U. Il est convenu cependant que cette procédure exigerait du temps et que, dans ces conditions, le projet d'association de M. Dulles pouvait être envisagé à titre d'expédient provisoire afin de régler des problèmes pratiques urgents qui ne pourront être résolus aussi longtemps qu'une solution définitive n'aura pas été élaborée.

Le délégué hollandais a marqué l'accord général de son gouvernement sur les grandes lignes du projet de M. Dulles, tout en ajoutant que d'une façon ou d'une autre, la question de Suez devrait être évoquée aux Nations Unies. La manière dont ce recours devrait être envisagé et le choix du moment devraient faire l'objet d'un accord entre les dix-huit pays.

Le délégué danois a souligné, à l'instar de ses collègues suédois et norvégien, que le moment était venu de porter l'affaire devant les Nations Unies. C'était ce qui, dans l'esprit de son gouvernement, devrait être le résultat de la présente conférence. Il a, par contre, indiqué que le projet d'association des usagers lui paraissait soulever de nombreuses difficultés et qu'il n'était pas en mesure, en conséquence, de formuler, pour le moment, une opinion précise à cet égard.

Pour le délégué du Pakistan, qui rappelle que son pays a approuvé la nationalisation de la Compagnie, il est nécessaire de parvenir à une solution de compromis avec le colonel Nasser. La mission du Comité des

[1] Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 172 (et note).

Cinq qui n'avait pas pouvoir de négocier devait inévitablement conduire à un échec. Les positions étaient en effet trop rigides de part et d'autre. Le gouvernement de Karachi, pour sa part, se refusait d'adhérer au projet d'association des usagers qui avait déjà été repoussé par le colonel Nasser. Il estimait que les dix-huit pays devraient s'entendre avec l'Égypte. Il était toutefois nécessaire, pour aboutir à un règlement, que les représentants de ces pays ne fussent pas nantis d'instructions trop catégoriques. Si Nasser se refusait à négocier, le Conseil de sécurité devrait être saisi.

J'ai pris alors la parole et ai développé les considérations suivantes : nous avions deux objectifs. Le premier était d'éviter un conflit armé. Je tenais d'autant plus à souligner ce point que le gouvernement français, d'accord avec le gouvernement britannique, avait pris des mesures de précaution d'ordre militaire qui, jusqu'à présent, n'avaient pas nui à la cause de la paix puisqu'elles avaient sans doute eu pour résultat d'éviter des gestes imprudents de la part du Caire. Nous en avions, en particulier, fait l'expérience lorsque les pilotes européens du Canal avaient quitté l'Égypte. Nous avions pu constater en effet que, contrairement aux termes de la loi de nationalisation de la Compagnie du canal de Suez, ces pilotes n'avaient pas été inquiétés, au moment de leur départ, par les autorités égyptiennes.

Le deuxième de nos objectifs était de ne pas laisser le Canal à la disposition d'un seul gouvernement qui pourrait être amené par la force des choses à l'utiliser à des fins politiques. Nous étions du reste fondés depuis quelque temps à nous inquiéter de l'attitude d'un certain nombre de gouvernements qui, en appuyant à fond le colonel Nasser, paraissaient vouloir prendre une hypothèque sur le Canal. J'ai réfuté ensuite l'argumentation du délégué pakistanais selon laquelle nous devions reconnaître la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez. S'il y avait des droits nationaux qui pouvaient être exercés à l'intérieur d'un pays, il y avait des intérêts internationaux qui ne pouvaient être traités que par voie de négociations.

J'ai fait remarquer au délégué pakistanais que la proposition du Comité des Cinq au colonel Nasser avait déjà constitué en soi un compromis entre la proposition de pays particulièrement intéressés au fonctionnement et à la gestion du Canal et la position égyptienne. Notre proposition tenait compte dans la plus large mesure des intérêts égyptiens. C'est ainsi que nous avions admis que la presque totalité ou tout au moins la grosse majorité des bénéfices du Canal allât au peuple égyptien. C'est ainsi également que nous avions reconnu au colonel Nasser la propriété d'un certain nombre d'installations du Canal que nous aurions pu juridiquement lui contester. Certains délégués ont déclaré qu'il avait été difficile d'engager une véritable négociation avec le président égyptien parce que nous n'avions pas donné mandat aux Cinq de le faire. Nous n'avions cependant pas interdit au colonel Nasser de présenter des contre-propositions que le Comité des Cinq aurait pu nous rapporter. Or, le chef du gouvernement égyptien ne s'était pas le moins

du monde engagé dans cette voie. Aussi bien ne saurions-nous retenir la suggestion du Pakistan de donner mandat à un certain nombre de puissances de discuter avec l'Égypte sans poser au préalable certaines questions de principe. Dans le cas contraire, il ne s'agirait plus en effet d'une discussion, mais d'une simple soumission.

En conclusion, j'ai souligné :

1° Que la création du Club des usagers était à l'heure actuelle la solution la plus logique. Les pilotes seraient prêtés à l'Association par la Compagnie du canal et les redevances seraient versées à un compte de dépôt;

2° Que si nous voulions engager des négociations fructueuses avec l'Égypte, il convenait que le colonel Nasser y ait lui-même intérêt. Or, il n'en aurait le sentiment que s'il comprenait qu'il pourrait tirer du Canal les bénéfices qu'il escomptait.

La constitution du Club pourrait par conséquent constituer un moyen de négociations futures avec l'Égypte;

3° Que l'on pourrait à la rigueur concevoir à la fois la constitution de l'Association des usagers et le recours à l'O.N.U. Nous ne devrions cependant envisager de saisir l'instance internationale que pour lui demander quelque chose de précis et non pour l'engager dans une discussion générale qui risquerait de traîner en longueur sur des problèmes qui seraient mal définis. L'idée lancée ces derniers jours de demander au Conseil de créer un comité de négociations dont la composition donnerait lieu à des discussions interminables devait en tout cas être écartée.

Le délégué néo-zélandais est intervenu à son tour dans le même sens que son collègue australien.

Le délégué allemand s'est borné à exprimer l'avis que la proposition américaine avait l'avantage d'offrir une solution pratique aux problèmes qui se posaient et de laisser de côté pour l'instant les questions d'ordre juridique sur lesquelles il y avait désaccord.

Le délégué japonais a posé un certain nombre de questions sur la manière dont l'association envisagée serait appelée à fonctionner : les membres de l'Organisation seraient-ils des états ou des compagnies d'armateurs ? Quel serait le minimum de coopération que l'Association devrait obtenir des autorités égyptiennes ? Comment l'utilisation des pilotes de l'Association pourrait-elle se concilier avec celle des pilotes de l'organisation égyptienne ? Les navires des états membres auraient-ils le droit d'utiliser des pilotes égyptiens ?

M. Selwyn Lloyd a marqué que le projet de constitution d'une Association des usagers n'avait pas pour objet de remplacer les propositions qui avaient été faites à l'Égypte à la suite de la première conférence de Londres. Dans l'esprit du gouvernement britannique, ces propositions constituaient toujours la meilleure solution du problème. Le ministre a d'autre part fait sienne la thèse du délégué australien selon laquelle le colonel Nasser avait violé sur le plan juridique les accords internationaux découlant de la convention de Constantinople.

Prenant la parole en dernier, M. Dulles a développé les points suivants :

La création de l'Association des usagers aurait le mérite de constituer une solution pratique provisoire. C'est précisément dans ce domaine que les Nations Unies peuvent utilement intervenir.

L'O.N.U. peut difficilement forcer un pays souverain à accepter un traité. Elle peut, en revanche, proposer des arrangements provisoires qui ne préjugent pas la position juridique des états intéressés. L'Association des usagers pourrait constituer un cadre permettant aux Nations Unies d'aboutir à un règlement.

Adoptant ensuite un ton grave et élevé, M. Dulles a appelé l'attention des délégués sur le fait qu'il ne convenait pas seulement de rechercher un règlement pacifique, mais d'aboutir à une solution qui fût également conforme aux principes du droit et de la justice internationale. Il a marqué avec force que le gouvernement des États-Unis considérait que la crise de Suez constituait l'un des aspects les plus marquants de l'après-guerre. Il ne s'agissait pas uniquement de sauver la paix, mais de savoir si en le faisant, on pouvait en même temps parvenir à un règlement honorable et équitable pour tous.

C'est sur ces paroles qui ont fait une profonde impression sur l'auditoire que la séance a été levée.

197

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2814. *Washington, 20 septembre 1956.*

L'annonce de la visite de M. Khrouchtchev à Belgrade [1] a été pour le département d'État une désagréable surprise et a ravivé les inquiétudes que l'on nourrit sur l'évolution politique du gouvernement yougoslave.

Sans doute existe-t-il entre Belgrade et Moscou des difficultés et le maréchal Tito aura-t-il d'abord à discuter avec son hôte de l'interprétation de la déclaration de Belgrade de juin 1955 sur les partis communistes [2], ainsi que des protestations formulées dans la presse communiste contre les condamnations à Belgrade de Yougoslaves rentrés des pays satellites.

Toutefois, aux yeux des Américains, la visite de M. Khrouchtchev se place à une période particulièrement inopportune. La Yougoslavie a un

[1] Le Premier secrétaire du P.C.U.S. arrivait dans la capitale yougoslave le 19 septembre. Sur sa visite, voir ci-après le n° 206.

[2] Sur la déclaration soviéto-yougoslave de 1955, voir *D.D.F.*, 1955-I, n°s 243 (note), 336.

besoin urgent de blé et le secrétaire général du parti communiste russe peut disposer, en cette époque de tension internationale, d'un moyen de pression fort puissant sur le maréchal Tito en marchandant du blé russe contre des concessions d'ordre politique.

On ne doute pas ici que les Soviets ne s'efforcent de compromettre le plus possible la Yougoslavie aux yeux de l'Occident. Or Tito, par conviction personnelle, par nécessité d'affirmer le caractère marxiste du gouvernement minoritaire qu'il dirige, par désir de jouer un rôle sur la scène internationale, a déjà pris des positions extrêmement hostiles aux puissances occidentales sur les problèmes internationaux actuels. Si les Soviets amènent le Maréchal à accentuer encore son opposition à la politique occidentale, il deviendra très difficile, sinon impossible à l'administration américaine de maintenir l'aide économique à la Yougoslavie. Les débats au Congrès à ce sujet ont montré la puissante opposition qui existe dans ce pays à la continuation de l'aide économique à la Yougoslavie.

Il n'est pas douteux que les Soviets souhaitent provoquer l'interruption de cette aide. Une Yougoslavie obligée de compter uniquement sur l'appui économique russe serait ramenée au rôle de la Pologne ou de la Tchécoslovaquie. Son influence sur les satellites serait ruinée, car l'attraction essentielle de l'exemple yougoslave réside dans la possibilité pour le gouvernement de Belgrade de recevoir une aide à la fois de l'Ouest et de l'Est.

Les États-Unis n'ont pas manqué de prodiguer conseils et avertissements à Belgrade. S'ils n'ont pas été fâchés de faire sentir aux Yougoslaves l'importance de l'aide économique américaine en retardant les envois de blé, les services américains craignent maintenant que le temps ne travaille contre eux.

Or, le département d'État restera paralysé dans son action à Belgrade tant que le Président n'aura pas pris la décision requise par le Congrès sur l'opportunité de maintenir ou d'interrompre l'aide à la Yougoslavie (cf. ma dépêche n° 2198 du 25 juillet)[1]. Aucun progrès n'a pu être réalisé sur la préparation de cette décision, car le secrétaire d'État, accaparé par la question de Suez, n'a pu être saisi de cette affaire. Les services américains n'ont pu en conséquence donner aucune assurance aux Yougoslaves, qui ont renouvelé leurs démarches réclamant l'envoi d'urgence de surplus américains de blé.

On veut espérer au département d'État que le maréchal Tito comprendra le jeu soviétique et saura résister à M. Khrouchtchev ; néanmoins, la visite inopinée du secrétaire du parti communiste russe inquiète, car la marge de manœuvre yougoslave paraît étroite et toute déclaration intempestive en cette période de tension pourrait rompre l'équilibre précaire qu'a maintenu Tito entre l'Est et l'Ouest.

(1) Non reproduite, le sens en étant indiqué ici.

198

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4039 à 4046 [1]. Réservé. *Londres, 21 septembre 1956, 2 h. 10.*

(Reçu : 2 h. 10.)

De la part de M. Pineau.

Le ministre des Affaires étrangères du Portugal a pris le premier la parole lors de la séance plénière qui s'est ouverte ce matin à 11 heures.

Il a marqué que le gouvernement de Lisbonne donnait son approbation à la constitution d'une Association des usagers selon les grandes lignes définies hier par M. Dulles [2].

Le ministre des Affaires étrangères d'Éthiopie, qui n'était arrivé à Londres que ce matin, a nettement déclaré que si son pays avait lieu de se plaindre du comportement de l'Égypte, il était aussi fondé à ressentir l'attitude que certaines puissances avaient adoptée à la suite de l'échec de la mission de M. Menzies et de ses collègues. En effet, au lieu de provoquer immédiatement une nouvelle conférence des Dix-huit pour examiner la situation, ces puissances avaient, sans consulter les autres, mis en avant un projet d'association des usagers du Canal en faisant valoir que, de toute façon, ce projet serait mis en application même si les autres états représentés à Londres n'y adhéraient pas. M. Aklilou a convenu que le projet d'association, tel qu'il se présentait à l'heure actuelle, ne paraissait pas comporter à premier examen d'intentions hostiles vis-à-vis de l'Égypte. Mais, à son avis, le plan envisagé présentait certains dangers et méritait donc une attention détaillée. Le délégué éthiopien a réservé complètement la position de son pays à ce sujet.

Le ministre des Affaires étrangères suédois a répété que son pays demeurait en faveur d'un appel immédiat aux Nations Unies. Il a exprimé son regret de constater que les trois gouvernements occidentaux ne semblaient pas vouloir s'engager dans cette voie. Il a déclaré, d'autre part, qu'en ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour de la Conférence, son gouvernement avait déjà donné une réponse négative à la proposition égyptienne. Pour ce qui avait trait à la question de l'Association des usagers, il avait noté avec satisfaction que le projet envisagé par M. Dulles était conçu dans un esprit différent de ce qui avait été annoncé à l'origine.

Il a toutefois tenu à marquer qu'il n'était pas pour le moment en mesure de donner l'accord de son gouvernement à ce projet.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington *via* le Département sous les nos 746-753.
(2) Voir ci-dessus le n° 196.

Le ministre des Affaires étrangères d'Espagne a résumé ainsi la position de son gouvernement.

1. Le moyen le meilleur de parvenir à un règlement pacifique serait d'engager des négociations directes avec l'Égypte. Les possibilités d'un accord n'étaient pas, en effet, épuisées et des propositions pourraient être présentées qui concilieraient les intérêts des usagers et ceux de l'Égypte.

2. Le recours aux Nations Unies était, à l'heure actuelle, prématuré. La charte de l'O.N.U. prévoit, en effet, qu'un accord doit être d'abord recherché par négociations directes entre les parties.

3. L'Espagne n'aurait pas d'objection à l'Association des usagers, dans la mesure où celle-ci aurait pour objet de maintenir une unité de vues et d'action parmi ses membres. Elle serait par contre hostile à ce que l'Association assumât le rôle que jouait l'ancienne Compagnie du canal. D'une part, l'Association devrait tenter d'aboutir à un accord d'ordre pratique avec les autorités égyptiennes en ce qui concerne l'adoption de mesures matérielles propres à assurer de manière efficace les services techniques du Canal. Elle devrait, d'autre part, engager des négociations avec le gouvernement égyptien, en vue de la révision de la convention de Constantinople.

À la demande du délégué turc, il a été décidé, en fin de séance, de confier aux experts le soin d'élaborer un document de travail exposant des vues préliminaires sur les grandes lignes d'une Association des usagers. Dans l'esprit de toutes les délégations, ce document ne constituerait qu'un instrument de travail et n'impliquerait aucun engagement des pays membres de souscrire à ses dispositions.

199

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5941 à 5948 [1]. *Washington, 21 septembre 1956, 17 h. 30.*

(Reçu : 23 h.)

Je me réfère à votre télégramme nos 9715-9716 et à mon télégramme nos 5782 à 5785 [2].

J'ai rendu visite le 21 septembre à M. Hoover, sous-secrétaire d'État, et lui ai parlé de l'éventualité d'une demande d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée de la question algérienne.

J'ai tout d'abord indiqué à mon interlocuteur que nous étions désireux sur ce sujet d'assurer un contact étroit avec le gouvernement des États-Unis longtemps avant l'ouverture de l'Assemblée pour éviter les improvisations du dernier moment. Nous espérions pouvoir compter sur le plein appui de la délégation américaine, non seulement dans les couloirs des Nations Unies, mais aussi auprès d'un certain nombre de gouvernements sur lesquels l'influence américaine pouvait facilement s'exercer. La première marque de cette coopération pourrait être dès maintenant une intervention auprès d'un certain nombre de pays africains et asiatiques tels que le Libéria, le Pakistan, la Thaïlande et les Philippines, pour les détourner de signer la lettre que l'ensemble du groupe se propose d'adresser sous peu au Secrétaire général à l'appui de leur demande d'inscription.

M. Hoover m'a répondu que la position que nous avions adoptée en Algérie était bien connue du gouvernement des États-Unis et que nous pouvions compter sur l'entière compréhension de celui-ci et son appui

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York sous les nos 1011-1018.

(2) Par télégramme adressé le 13 septembre à Londres (nos 9556-9557) et à Washington (nos 9715-9716), non reproduit, le Département invitait les ambassadeurs dans ces deux capitales à demander aux gouvernements britannique et américain d'user de leur influence, le premier auprès des pays asiatiques membres du Commonwealth, le second auprès de la Chine nationaliste et du Libéria, et tous les deux auprès des signataires asiatiques du pacte de Manille, afin que ces pays s'abstinssent de s'associer à la démarche envisagée par le groupe arabo-asiatique au sujet du problème algérien.

Par télégramme nos 5782-5785 du 14 septembre, non reproduit, l'ambassadeur de France à Washington indiquait que le ministre conseiller de l'ambassade avait effectué dans la journée la démarche prescrite auprès du secrétaire d'État adjoint pour les Nations Unies. La réaction de M. Wilcox avait été « réticente » : le groupe afro-asiatique ayant déjà décidé, dans une séance du 10 septembre, de demander l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'O.N.U., il était bien tard pour agir auprès des pays mentionnés par le Département. Le meilleur moment pour une intervention des États-Unis, aux yeux du haut fonctionnaire américain, serait à la veille même de l'ouverture de l'Assemblée : à cette époque, « le gouvernement français aurait probablement fait connaître ses plans pour le règlement du problème algérien et une intervention en faveur des thèses françaises serait plus aisée ».

de principe. Il était néanmoins obligé d'être réservé sur l'opportunité d'adopter dès à présent telle ou telle tactique. Il souhaiterait que le choix de cette tactique fasse rapidement l'objet de nouveaux entretiens.

Dans les circonstances du moment, était-il vraiment bien utile de faire un gros effort auprès de certaines puissances pour les détourner de se joindre à une demande d'inscription dont le dépôt ne pouvait plus être évité ? Il était fâcheux d'être perpétuellement, vis-à-vis du groupe arabo-asiatique, sur une position de défensive. Si, comme je le faisais prévoir, le gouvernement français avait l'intention, avant l'ouverture de l'Assemblée, de proposer un plan libéral de règlement du statut algérien, une action en faveur de nos thèses serait beaucoup plus facile à exercer après l'annonce de notre plan.

La conversation ayant amené un élargissement du débat, j'ai demandé à M. Hoover si, sur la question de l'inscription, nous pouvions compter, comme l'an dernier, sur un vote négatif du gouvernement américain. M. Hoover a refusé de s'engager sur ce point précis. Je n'ai pas davantage pu obtenir de lui une réponse formelle au cas où l'inscription ayant été acquise, nous serions amenés à soulever l'exception d'incompétence. En revanche, le sous-secrétaire d'État m'a dit plusieurs fois que si le gouvernement français prenait position sur un statut libre avant la date du 12 novembre, nous pouvions compter sur le plein appui américain pour déconseiller l'ouverture d'un débat dont l'urgence ne se ferait plus sentir. Il est certain que, dès maintenant, le gouvernement américain préfère de loin cette solution à celle d'un nouveau débat sur l'inscription ou la compétence qu'il juge quasi perdu d'avance. Je tiens à souligner toutefois que si telle est bien la pensée actuelle des dirigeants américains, aucune décision n'a encore été définitivement prise sur ces modalités.

Revenant à la question d'une intervention éventuelle auprès des quatre pays mentionnés ci-dessus pour les dissuader de signer la lettre, j'ai fait valoir qu'il s'agissait là d'une première occasion de nous marquer cette sympathie de principe dont on nous assurait.

Le sous-secrétaire d'État a objecté qu'il ne voyait pas bien l'intérêt que cette lettre fût signée par trois ou quatre puissances de plus ou de moins. De plus, il était difficile aux États-Unis de prendre déjà parti sans engager leur position au fond. Or celle-ci, il le répétait, n'était pas définitivement arrêtée.

J'ai obtenu en fin de conversation, de M. Hoover, que notre demande d'intervention auprès du Libéria, du Pakistan, de la Thaïlande et des Philippines fît l'objet d'un nouvel examen et j'ai souligné l'urgence d'une réponse rapide. M. Hoover me l'a promis.

200

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à l'Ambassade de France à Rabat.

T. nos 3477 à 3479. Sans diffusion. *Paris, 21 septembre 1956.*

Pour M. Dubois personnellement.

Votre télégramme n° 5080 [1] a retenu toute mon attention.

1. Je considère comme vous-même que l'extension de l'influence du directeur de la Sûreté aurait, sur l'avenir interne du Maroc comme sur les relations franco-chérifiennes, l'incidence la plus sérieuse.

2. Il me serait agréable d'être renseigné par vos soins sur « les moyens mis en œuvre » pour combattre les activités de M. Laghzaoui. M. Boursicot, que j'ai interrogé à ce sujet selon votre suggestion, s'est en effet montré surpris de ma démarche et a tenu à me rappeler que ses services n'avaient qu'une mission de stricte information.

3. Je serais heureux que vous me confirmiez votre impression relative à l'inefficacité de la procédure de protestations contre certains agissements des autorités de Rabat et à l'opportunité de recourir de préférence à des mesures de rétorsion. Dans l'affaire des expulsions, l'acceptation par le gouvernement chérifien du communiqué de votre ambassade [2], aussi bien que la note verbale du ministère des Affaires étrangères et la conférence de presse de M. Bouabid, permettent en effet de penser que la ferme volonté du gouvernement français a été comprise du côté marocain. Il reste certes à attendre des actes, c'est-à-dire l'annulation de certains arrêtés d'expulsion.

[1] Par télégramme nos 5080-5083 du 14 septembre, non reproduit, l'ambassadeur de France à Rabat soulignait que la campagne antifrançaise de M. Laghzaoui se poursuivait : les ministres et le président du Conseil lui-même étaient « craintifs » devant lui : « Il y a là un commencement de dictature, de fait la pire de toutes, puisqu'elle est policière ». La police marocaine avait arrêté encore la veille neuf Français de Khouribga, qui avaient rédigé des tracts appelant à une grève de désapprobation. La procédure de protestation auprès de M. Balafrej devenait « fatigante à force d'être inefficace ». M. Dubois ajoutait : « Je pense qu'il est temps que le gouvernement passe aux actes et, par un geste significatif — l'annonce du blocage des crédits d'équipement par exemple — fasse connaître aux Marocains sa ferme décision de ne plus laisser faire. Il est ... absolument inutile de signer des conventions si la validité de celles du 2 mars est déjà contestée ».

[2] Après la protestation de l'ambassadeur auprès du Sultan le 12 septembre dans l'affaire des expulsions (voir ci-dessus le n° 178), un communiqué, publié le 14, déclarait que le gouvernement marocain et l'ambassade étaient « d'accord pour reconnaître ... qu'il importe que soient éliminés dans les procédures d'expulsion les risques d'erreur. L'ambassade de France sera tenue au courant des intentions des autorités marocaines qui sont prêtes à examiner, dès aujourd'hui, les recours qui leur seront présentés ». Le lendemain, dans un nouveau communiqué, Rabat assurait « que les mesures prises n'étaient point dirigées contre l'ensemble des Français du Maroc et que l'attitude du Gouvernement (marocain) dans de pareilles circonstances ne devait en rien altérer l'esprit de bonne coopération et d'amitié qui doit exister entre Français et Marocains ».

4. Le blocage des crédits d'équipement est une mesure à laquelle nous serons peut-être amenés, mais c'est une arme qu'il faut employer à bon escient et envers un gouvernement marocain cohérent et responsable, ce qui n'est plus et n'est pas encore le cas. De plus, devons-nous utiliser ce moyen à propos des expulsions, ou bien le réserver pour la grave affaire de la contrebande d'armes en provenance du Maroc oriental et destinée aux Algériens, ou bien pour le cas où le Maroc se laisserait entraîner à une attitude ouvertement pro-égyptienne allant jusqu'à la participation à la conférence organisée au Caire par Nasser ? (1)
J'aimerais avoir votre sentiment sur ce point.

201

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3841 à 3848. *Moscou, 22 septembre 1956, 11 h. 10.*

(*Reçu :* 11 h. 30.)

Prière de communiquer à Direlatex (2).

1° M. Kabanov, ministre du Commerce extérieur, m'a demandé hier 21 septembre de bien vouloir lui rendre visite à son bureau. Cette demande faisait suite à la communication que j'avais adressée la veille au Minindiel pour lui faire connaître que le gouvernement français était disposé à accueillir une délégation commerciale soviétique les derniers jours de ce mois — soit à partir du 25 septembre.

Homme courtois et distingué, le ministre s'est montré fort aimable. Il m'a dit qu'il avait désiré cet entretien pour marquer l'importance que l'U.R.S.S. attachait aux négociations qui allaient s'ouvrir. Il a ajouté que, conformément à la déclaration du 19 mai (3), le gouvernement soviétique désirait vivement, au cours des trois prochaines années, tripler sinon quadrupler le volume des échanges entre les deux pays. Il m'a remis un « programme des commandes et des achats possibles de l'U.R.S.S. en France en 1957-1959 », et m'a demandé de le communiquer au gouvernement français. Il s'agissait dans son esprit d'un document préliminaire

(1) Le 10 septembre, le gouvernement égyptien publiait les contre-propositions suivantes : participation à une conférence internationale qui réviserait la convention de Constantinople; constitution d'un comité composé des principaux utilisateurs du Canal représentatif des diverses tendances et qui serait chargé de préparer la négociation : voir ci-dessus le n° 171 (annexe).

(2) Lire : Direction des Relations extérieures (au ministère des Finances et des Affaires économiques).

(3) La déclaration franco-soviétique du 19 mai précédent abordait, entre autres sujets, celui du développement des relations commerciales et des échanges culturels entre les deux pays. Pour le texte de la déclaration, voir La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0361 du 26 mai 1956, *Textes du jour.*

simplement destiné à montrer dans quel esprit le gouvernement soviétique abordait la négociation et comment il envisageait, pour sa part, l'accroissement des échanges entre les deux pays. Si les suggestions ainsi présentées soulevaient dès maintenant des remarques de notre part, le ministre serait heureux d'en être informé.

J'ai répondu que le gouvernement français n'attachait pas moins d'importance que le gouvernement soviétique au développement du commerce entre la France et l'U.R.S.S. et que nous nous félicitions de trouver le ministre dans d'aussi bonnes dispositions. J'allais étudier le document qui m'était remis et le communiquer à Paris, je ne manquerais pas de lui faire part, le cas échéant, des observations qu'il pourrait appeler.

2° J'ai profité de l'occasion pour attirer l'attention de M. Kabanov sur les retards survenus dans les commandes soviétiques de biens d'équipement et me suis référé à la démarche effectuée par notre conseiller commercial auprès de M. Koumikine (cf. mon télégramme n° 3772)[1]. J'ai précisé que nous attachions beaucoup d'importance à la question et que nous avions pris bonne note des assurances qui nous avaient été données par le vice-ministre.

J'ai également exposé à M. Kabanov le but de la visite à Moscou de MM. Picard et Vicaire, avec lesquels j'avais eu un entretien dans le courant de la matinée. Le ministre m'a paru comprendre l'utilité de leur mission et m'a indiqué qu'il recevrait ces deux personnalités.

3° Je communiquerai ce soir au Département le document qui m'a été remis par M. Kabanov, et qui est actuellement en cours de traduction.

Il consiste essentiellement en une liste de biens d'équipement que l'U.R.S.S. pourrait acheter en France au cours des années 1957-1959 et qui représenterait 1.100 millions de roubles, soit plus de 95 milliards de francs.

L'U.R.S.S., de son côté, serait prête à augmenter d'une façon correspondante ses ventes à la France de pétrole, de minerai de manganèse, de minerai de chrome, d'amiante, de brai de houille, de pâte de bois, de cellulose, coton, sciages, fourrures et autres produits.

[1] Le télégramme de Moscou nos 3772-3780 du 18 septembre, non reproduit, faisait état de la démarche du conseiller commercial de France auprès du vice-ministre soviétique du Commerce extérieur. Ce dernier avait considéré que les appréhensions françaises au sujet du retard dans l'exécution du contingent d'exportation de matériels et de biens d'équipement vers l'U.R.S.S. n'étaient pas fondées, le contingent prévu pouvant être réalisé avant la fin de l'année. Toutefois, M. Koumikine faisait remarquer que l'exécution dudit contingent était difficile, du fait notamment des limitations frappant l'exportation de matériels stratégiques : l'U.R.S.S. n'admettrait jamais aucune mesure discriminatoire dans les transactions commerciales avec la France. Par contre, le conseiller commercial soulignait devant son interlocuteur l'attitude de ses services, qui n'avaient pas facilité la venue à Moscou de la mission projetée par un groupe d'importantes personnalités françaises du monde des affaires. Les mesures dilatoires prises par les Soviétiques pour différer la venue de cette mission pouvaient être inspirées par le désir de ne pas dévoiler avant les négociations prévues en ce mois de septembre la gamme des matériels stratégiques que l'U.R.S.S. entendait commander en France.

Il est indiqué que ce développement des échanges ne serait possible qu'en l'absence de limitation et de discriminations dans le commerce.

202

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4063 à 4070 [1]. *Londres, 22 septembre 1956, 13 h. 10.*
Priorité. Réservé.

(Reçu : 13 h. 20.)

Au cours de la séance qui s'est ouverte hier après-midi à 2 h. 30, la Conférence a finalement adopté deux documents qui se présentent sous la forme de déclarations : un document de portée générale qui a été élaboré sur la base d'un texte présenté par la délégation suédoise et un projet relatif à l'établissement de l'Association des usagers. Sous réserve de quelques modifications, ce projet correspond à celui que je vous avais transmis sous le n° 4055 [2].

Dans l'ensemble, la discussion a plus particulièrement porté sur les points suivants :

1. *Critères envisagés pour l'adhésion à l'Association des usagers.*

Il a été décidé de laisser à l'Association le soin de prendre elle-même une décision en ce qui concerne la détermination des critères qui permettraient à des pays qui n'ont pas participé à la seconde conférence de Londres d'adhérer à l'Organisation.

Le ministre des Affaires étrangères espagnol a suggéré d'établir une distinction entre les membres fondateurs de l'Association qui auraient qualité pour participer à sa gestion et les membres adhérents qui n'auraient pas ces pouvoirs.

2. *Réponse aux propositions égyptiennes du 10 septembre* [3].

En faisant valoir diverses raisons, notamment le fait que les propositions du colonel Nasser n'avaient pratiquement pas été discutées lors des débats, les délégués pakistanais, éthiopien, irakien et japonais ont marqué qu'il était préférable de ne pas en faire état dans la déclaration de la Conférence.

En revanche, M. Selwyn Lloyd et le président Pineau ont insisté pour que l'on relève dans ce document le caractère inacceptable de ces propositions. L'opinion publique de nos pays, qui savait que ce point était

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 766-773).
(2) Du même jour, reproduit en annexe au présent télégramme.
(3) Reproduites ci-dessus sous le n° 171 (annexe).

inscrit à l'ordre du jour de la réunion, ne comprendrait pas qu'il fût passé sous silence.

Les délégués portugais et espagnol auraient souhaité pour leur part que la mention du rejet des propositions égyptiennes s'accompagnât de l'indication d'une procédure possible de négociation, par exemple par l'intermédiaire de l'Association des usagers. Le président Pineau s'est élevé contre cette suggestion.

La Conférence a admis en définitive une rédaction de M. Dulles selon laquelle la proposition du gouvernement égyptien avait été soumise à la Conférence, mais avait été « considérée comme trop imprécise » pour constituer une base utile de discussion. Au cours de son exposé, le ministre des Affaires étrangères d'Espagne a fait connaître que son gouvernement avait déjà directement répondu au gouvernement égyptien qu'il serait disposé à accepter une négociation avec lui à condition qu'elle fût acceptée par la plupart des usagers du Canal ; il a insisté de nouveau sur le fait qu'il fallait engager de nouvelles conversations avec Nasser.

M. Artajo a marqué d'autre part qu'il maintenait la proposition séparée que l'Espagne avait faite lors de la première conférence de Londres et que le Comité des Cinq avait portée à la connaissance du président du Conseil égyptien.

3. *Recours aux Nations Unies.*

L'indication qui figure à la fin du paragraphe 5 de la déclaration générale visant un recours possible aux Nations Unies a fait l'objet d'une longue discussion.

Selon la thèse qu'ils avaient fait valoir le jour précédent, plusieurs délégués, notamment les représentants de la Norvège, de l'Italie et de l'Éthiopie, se sont efforcés de faire accepter un texte qui aurait impliqué un appel immédiat aux Nations Unies sans même attendre une réaction de Nasser aux décisions de la Conférence. À cette occasion, l'argument a été avancé selon lequel il convenait de ne pas se laisser devancer par l'Égypte ni de se faire traîner par elle devant l'instance internationale en position d'accusé.

D'autres représentants, plus particulièrement les délégués australien et néo-zélandais, se sont élevés très vivement contre cette suggestion.

Pour M. Dulles, le recours aux Nations Unies était très probable ; il était d'ailleurs de plus en plus souhaité par une large partie de l'opinion mondiale. Il devait cependant être soigneusement préparé. Qui saisirait-on ? L'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, et sur quelles bases ? Il fallait en tout cas constituer préalablement l'Association des usagers et consolider par ce moyen les intérêts des pays membres, ce qui, a-t-il dit, prendrait au minimum un délai de huit à dix jours.

Le président Pineau et M. Selwyn Lloyd ont fait observer qu'il n'appartenait pas à la Conférence mais aux gouvernements, en tant que tels, de saisir les Nations Unies. M. Lloyd a tenu à préciser qu'il n'était pas exclu que la Grande-Bretagne fût appelée à saisir très rapidement le Conseil de sécurité sans avoir le temps de consulter les dix-huit pays de la Conférence.

ANNEXE

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4055 à 4058 [1]. Réservé. *Londres, 21 septembre 1956, 2 h. 35.*

(Reçu : 2 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [2].

« I. The members of the cooperative association of Suez canal users (C.A.S.U.) shall be those nations which have participated in the second London Suez Conference and which subscribe to the present declaration, and any other nations adhering to the present declaration the ships of whose nationals, or the ships of whose registry, have been users to the extent of... tons or more of the canal or whose foreign trade has to the extend of... per cent or more passed throught the canal, on the basis of the last calendar years figures available.

« II. C.A.S.U. shall have the following purposes.

« 1. To facilitate any steps which may lead to a final or provisional solution of the Suez canal problem and to assist the members in the exercice of their right as users of the Suez canal in consonance with the 1888 Convention, with due regard for the rights of Egypt.

« 2. To promote safe, orderly efficient and economical transit of the canal by vessels of any member nation desiring to avail themselves of the facilities of CASU and to seek the cooperation of the competent egyptian authorities for this purpose.

« 3. To extend its facilities to vessels of non member nations which desire to use them.

« 4. To receive hold and disburse the revenues accruing from dues and other sums which any user of the canal may pay to C.A.S.U., without prejudice to existing rights, pending a final settlement.

« 5. To consider and report to members regarding any significant developments affecting the use or non use of the canal.

« 6. To assist in dealing with any practical problems arising from the failure of the Suez canal adequetely to serve its customary and intended purpose and to study fortwith means that may render it feasible to reduce dependence on the canal.

« 7. To facilitate the execution of any provisional solution of the Suez problem that may be adopted by the United Nations.

« III. To carry out the above mentioned purposes.

« 1. The members shall consult together in a council on which each member will be represented.

« 2. The Council shall establish an executive group to which it may delagate such powers as it deems appropriate.

« 3. An administrator, who shall *inter alia* make the necessary arrangements with shipping interests will be appointed to serve under the direction of the Council through the excecutive group.

« IV. Membership may at any time be terminated by giving 60 days notice. »

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington *via* le Département sous les nos 762-765.

(2) Du même jour, non reproduit. Le ministre français des Affaires étrangères rendait compte dans ce télégramme d'une réunion tenue l'après-midi, au cours de laquelle avait été élaboré un projet de résolution relative à la constitution d'une Association des usagers, sur la base d'un document préparé par les experts. Ce projet, reproduit en annexe, tenait compte de modifications demandées par certains délégués et n'engageait aucun gouvernement. Les interventions avaient porté particulièrement sur les points suivants : critères pour la participation à l'Association; coopération de l'Association avec l'Égypte ; payement des droits à l'Association; solution éventuelle de rechange.

203

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 4071 à 4078 [1].
Priorité. Réservé.

Londres, 22 septembre 1956, 13 h. 10.
(Reçu : 13 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [2].

Des interventions qui ont eu lieu en fin de séance hier se sont dégagées les positions suivantes parmi les pays représentés à Londres.

1° Pays ayant adhéré d'emblée aux décisions de la Conférence.

Ce sont la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Italie.

M. Dulles, après avoir annoncé cette décision, a adressé un vibrant appel aux pays pour qu'ils maintiennent leur unité. C'était là une des conditions de la paix.

M. Martino a indiqué que son gouvernement avait pris cette décision parce que les documents adoptés par la Conférence n'impliquaient pas d'engagement juridique et ne nécessitaient pas un vote du Parlement italien. Tout en maintenant les réserves qu'il avait exposées hier sur la question du paiement des droits de péage à l'Association des usagers, il a déclaré que l'Italie ferait son possible pour donner à l'organisation projetée toute l'assistance en son pouvoir.

2° Pays dont les gouvernements apporteront, selon toute vraisemblance, leur adhésion aux décisions de la Conférence.

Ce sont : le Portugal, la Turquie, les Pays-Bas, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Allemagne et l'Espagne.

Les délégués de ces différents pays ont en effet clairement laissé entendre que leurs gouvernements souscriraient à l'Association des usagers. Ils devaient cependant leur en référer.Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères d'Espagne a donné l'adhésion de principe de son gouvernement à l'Association tout en maintenant les réserves exposées dans ma communication précédente.

3° Pays dont les délégués ont réservé de manière plus explicite leur position tout en recommandant l'adoption des décisions de la Conférence à leurs gouvernements.

Il s'agit des délégués scandinaves.

Le Premier ministre du Danemark a déclaré pour sa part que la question devrait être soumise au Parlement de Copenhague.

4° Pays dont l'attitude serait plus réticente : ce sont le Pakistan, l'Éthiopie, l'Iran et le Japon.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 774-781).
(2) Reproduit ci-dessus sous le n° 202.

Le représentant pakistanais s'est borné à indiquer qu'il ferait rapport à son gouvernement. Sur un ton qui contrastait avec celui qu'il avait adopté la veille, il a marqué cependant que sous leur forme actuelle, les décisions qui étaient envisagées n'étaient pas sans quelques mérites.

De même, le ministre des Affaires [étrangères] d'Éthiopie a déclaré que l'ensemble des mesures projetées par la Conférence paraissait témoigner d'un désir de conciliation et de collaboration avec l'Égypte et ne plus comporter les dangers auxquels il avait fait allusion lors de son précédent exposé.

Le représentant iranien n'a pas formulé de jugement précis sur le projet d'association.

Ayant manifestement à l'esprit le traité irano-soviétique de 1921 et craignant que le droit de se faire justice à soi-même se trouve en quelque sorte reconnu par un précédent, il a fait valoir que toute action par les puissances signataires de la convention de Constantinople destinée à sanctionner leur droit devait être avalisée par une instance internationale : O.N.U., ou Cour internationale de justice.

Il a ajouté toutefois que le gouvernement de Téhéran n'avait pas modifié son attitude depuis la première conférence de Londres et qu'il continuait à approuver les décisions qui avaient été prises à cette époque.

Le délégué japonais s'est contenté de dire que son gouvernement avait toujours eu pour but de résoudre les litiges par des voies pacifiques et qu'il était heureux de noter que l'affaire de Suez serait évoquée un jour aux Nations Unies. Il n'a donné aucune indication sur l'attitude que son gouvernement adopterait à l'égard de l'Association des usagers.

5° *Position française.* Le président Pineau a indiqué pour sa part qu'il n'était pas en mesure d'apporter pour le moment l'adhésion de la France. Le texte finalement adopté par la Conférence était en effet très différent de celui que nous avions envisagé au départ. Il était donc nécessaire que le gouvernement français en délibère avant qu'une réponse fût donnée. Le ministre des Affaires étrangères pouvait cependant d'ores et déjà souligner que cette réponse serait très certainement assortie de réserves, notamment en ce qui concerne le paiement des droits de péage. En vertu même de la liberté que l'Association laissait à ses membres, le gouvernement français se réservait le droit de prendre toutes mesures qui lui paraîtraient nécessaires sur les propositions faites par la Conférence si elles ne lui paraissaient pas conformes à ses intérêts ou contraires aux principes de droit et de justice internationale.

204

M. Gorce, Haut-Commissaire de France à Phnom Penh,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 990 à 996. Urgent. *Phnom Penh, 22 septembre 1956, 5 h.*

(Reçu : 17 h. 51.)

Primo. — Je vous adresserai par une prochaine valise les impressions d'ensemble que je retire de mes conversations avec les principales autorités cambodgiennes. Je voudrais simplement noter aujourd'hui que d'importantes personnalités m'ont confié qu'il leur paraissait difficile que le prince Sihanouk demeure longtemps au pouvoir. Le Prince, que j'ai vu longuement hier, m'a cependant déclaré qu'il estimait nécessaire de s'attaquer maintenant aux problèmes intérieurs et de ne plus quitter le Cambodge pendant un assez long espace de temps. Il ne se rendrait pas, en particulier, à la session de l'assemblée générale des Nations Unies où son pays sera représenté par Son Excellence Nono Kimny, ambassadeur à Washington.

Secundo. — J'ai interrogé le Prince sur les souhaits du gouvernement royal concernant la transformation du Haut-Commissariat en ambassade. Le Prince estime qu'il est nécessaire que nous présentions des lettres de créance ou plutôt : « des lettres de nouvelle appellation » à Sa Majesté le Roi dans la forme protocolaire.

Je ne pense pas que nous devions nous refuser à cette procédure. Le Prince m'a renouvelé l'assurance que, sur la liste diplomatique, je conserve le rang de la remise de mes lettres de Haut-Commissaire. L'ayant interrogé sur ma place protocolaire, il m'a d'abord dit qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que je reste placé parmi les hautes personnalités cambodgiennes, puis il m'a demandé comment les Vietnamiens avaient placé M. l'Ambassadeur Payart [(1)]. J'ai feint de l'ignorer, mais le Prince a ajouté qu'il croyait qu'il avait pris place dans le corps diplomatique. Il m'a alors dit que, peut-être, des objections s'élèveraient

(1) À l'occasion du départ de M. Hoppenot, ambassadeur de France en mission extraordinaire, haut-commissaire de la République française au Vietnam, et de son remplacement par M. Payart, le gouvernement vietnamien demandait que le haut-commissariat de la République française au Vietnam et le haut-commissariat du Vietnam en France fussent transformés en ambassades. Le Conseil des ministres français donna son accord, en marquant toutefois son désir de voir la situation protocolaire faite à nos ambassadeurs témoigner des liens particuliers unissant le Vietnam et la France. M. Payart prit ses fonctions le 12 septembre sans que sa situation protocolaire au sein du corps diplomatique à Saigon eût fait l'objet d'une décision. Il ne portait plus le titre de Haut-Commissaire. Une question analogue se posait pour le Cambodge.

au sein du gouvernement pour adopter la solution que le gouvernement français avait suggérée [1] en raison « de l'esprit critique de ses compatriotes ».

Je me suis alors purement et simplement référé à notre conversation à Paris et à des assurances qui m'avaient été données la veille par Sa Majesté elle-même.

Cette conversation prouve bien l'instabilité habituelle du prince Sihanouk, et il ne m'est donc pas possible de dire à l'heure actuelle si cette question peut être considérée comme définitivement rejetée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir en temps opportun les nouvelles lettres et de me faire connaître si vous donnez votre accord à leur remise sous la forme protocolaire à laquelle semblent tenir aussi bien le Prince que le Palais royal.

Tertio. — Le Prince m'a confirmé que le gouvernement royal était prêt à recevoir la délégation d'experts français à la date qui serait choisie par le gouvernement. Je lui ai proposé comme possible une date proche du 15 octobre. Je vous adresserai, par valise, une dépêche traitant l'ensemble de cette question. J'ai d'ores et déjà suggéré, conformément aux instructions que j'ai reçues, que ces conversations s'engagent sous une forme aussi peu solennelle que possible et en insistant sur le fait qu'elles pourraient avoir le caractère d'échanges de vues amicaux sur les différents problèmes de l'ordre du jour. Ce point de vue est, je le sais, partagé par plusieurs ministres, mais je ne suis pas certain que nous puissions éviter quelques séances plénières d'experts qui seront pour les Cambodgiens l'occasion de donner une certaine publicité ... [2] pour des raisons politiques.

Quarto. — En ce qui concerne l'Algérie, le Prince m'a précisé qu'il avait donné pour instruction à Son Excellence Kimny de déclarer au groupe afro-asiatique que le Cambodge ne s'opposerait pas à l'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, mais qu'il considérerait qu'en raison « de l'amitié particulière unissant le Cambodge et la France », il était prêt à ... [3] de cette affaire sur le plan diplomatique le gouvernement français. Le Prince a déclaré que cette position était la seule que pouvait prendre le Cambodge en raison de sa situation géographique, mais qu'il tenait compte des rapports amicaux existant entre les deux pays puisqu'il suggérait, non pas un débat public

[1] Le 4 septembre, un télégramme avait été adressé de Paris sous les nos 979-983, non reproduit. Il communiquait à notre représentation à Phnom Penh la réponse à une note cambodgienne du 3 juillet, demandant la transformation en ambassades des représentations des deux pays, et il faisait allusion au récent accord franco-marocain sur le même sujet. Le gouvernement français faisait savoir qu'il était disposé à la transformation demandée. Les représentants des deux pays pourraient porter le titre d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires. Mais la France souhaitait que pussent être maintenus les égards et privilèges particuliers que le Roi, la Reine et le gouvernement du Cambodge avaient réservés au Haut-Commissaire, en particulier le rang protocolaire qui lui avait été traditionnellement attribué parmi les hautes personnalités du Royaume. Il en serait de même pour l'ambassadeur du Cambodge à Paris.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

aux Nations Unies, mais un échange de vues, par l'intermédiaire d'un pays ami comme le Cambodge, avec le gouvernement français et qu'il avait chargé M. Kimny d'expliquer ce point de vue à notre représentant aux Nations Unies. Ayant renouvelé une démarche écrite sur ce point auprès du gouvernement royal, je ne sais pas s'il me confirmera par écrit cette position.

205

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Cornut-Gentille, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies [1].

T. n° 2277 [2]. Priorité absolue. *Paris, 22 septembre 1956, 20 h.*
Réservé.

Le gouvernement a décidé de demander, conjointement avec le gouvernement britannique, la réunion du Conseil de sécurité pour le 26 septembre.

Veuillez prendre immédiatement contact avec votre collègue britannique pour qu'il vous communique le texte — auquel j'ai donné mon accord — de la lettre que sir Pierson Dixon et vous-même devrez remettre, dans les deux langues, au président du Conseil de sécurité. L'intention du Premier britannique est de consulter M. Foster Dulles. Des instructions définitives vous seront données, une fois cette consultation effectuée.

[1] Nommé à ce poste à dater du 26 août précédent.
[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 9885) et Washington (n° 10017).

206

M. Baelen, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 786 à 793. Réservé. *Belgrade, 20 septembre 1956, 19 h; le 21, 19 h. 02; le 22, 19 h.*

(*Reçu :* le 20, 22 h. 31; le 21, 21 h. 39; le 23, 2 h. 17.)

Par mon télégramme n° 780 [1], j'ai entretenu le Département du but présumé de la venue en Yougoslavie de M. Khrouchtchev. Ce dernier va s'entretenir principalement avec le maréchal Tito des rapports entre l'Union des communistes de Yougoslavie et les partis communistes d'U.R.S.S. et des pays de l'Est.

Le bruit court à Belgrade que les relations entre les communistes yougoslaves et le parti soviétique seraient quelque peu tendues. On dit même qu'il y aurait eu récemment un échange de lettres de ton assez sec entre Khrouchtchev et le maréchal Tito.

Je ne sais le degré de véracité que l'on peut accorder à ces rumeurs. Cependant, les précisions suivantes émanant d'un haut fonctionnaire de la Ligue des communistes de Yougoslavie sur les conversations qui vont s'ouvrir peuvent leur donner quelque crédit :

1° Rapports entre les partis communistes yougoslave et soviétique.

On dressera le bilan de la collaboration qui s'est instaurée entre les deux partis depuis le voyage du maréchal Tito à Moscou [2]. On verra si la lettre et l'esprit de la déclaration commune signée à Moscou en juin dernier ont été respectés;

2° Rapports entre le parti communiste yougoslave et les partis communistes des pays de l'Est.

Les Yougoslaves feront remarquer que la collaboration avec les partis de ces pays évolue à un rythme très lent. Ils en rendent responsables les leaders de ces pays qui font preuve d'hésitation et de manque d'initiative. Les dirigeants yougoslaves estiment que cette attitude négative est favorisée par Moscou. Sans doute, aussi bien en U.R.S.S. que dans les pays de l'Est, le culte de la personnalité a-t-il été condamné. Mais les Yougoslaves estiment que, pour éviter le retour aux erreurs du passé, il

[1] Le télégramme n°s 780-781, du 19 septembre, non reproduit, annonçait l'arrivée de M. Khrouchtchev à Belgrade. Cette visite se rattachait avant tout aux rapports entre partis communistes.

[2] Sur le voyage du Maréchal en U.R.S.S., du 2 au 24 juin, voir *D.D.F.*, 1956-1, n°s 411, 418, 421, 426.

ne faut pas seulement condamner le culte de la personnalité, mais rompre avec les méthodes et le système passés qui ont eu des effets nuisibles, tant à l'intérieur des partis communistes que dans les rapports de ces partis avec les mouvements socialistes étrangers.

3° Constitution d'une nouvelle Internationale.

Les Yousgoslaves considèrent que, pour le moment, il ne serait pas opportun de grouper les partis communistes dans un organisme international qui jouerait l'ancien rôle du Kominform. Ils préconisent l'établissement de rapports bilatéraux entre mouvements ouvriers. Ils pensent que les Russes, en revanche, comme le laissait entendre un article de la *Pravda* il y a quelques semaines, seraient assez enclins à recréer une nouvelle Internationale communiste.

On constate dans le public une certaine appréhension consécutive à la visite inopinée de M. Khrouchtchev.

La crainte qu'on entend le plus généralement exprimer, c'est que l'U.R.S.S. veuille ramener la Yougoslavie au même niveau de vie matérielle que l'ensemble des satellites; dans la mesure de leurs moyens, beaucoup de gens font des provisions, se souvenant de ce qu'était la situation avant 1948.

Au ministère des Affaires étrangères, on ne maintient pas la thèse un peu simpliste du voyage d'agrément. On convient qu'il y avait à résoudre « des difficultés d'ordre idéologique ».

On ajoute que le moment choisi pour une rencontre Tito-Khrouchtchev n'est peut-être pas des meilleurs, mais qu'enfin, puisqu'il y avait un problème, il était bon de l'aborder.

J'incline à croire qu'il y a une part de vérité dans ces indications.

Toutefois, pour les apprécier, il faut se souvenir de l'extrême souci que l'on a ici de ne pas fortifier l'opinion américaine dans l'idée d'une collusion Belgrade-Moscou : le temps approche où le président Eisenhower décidera de l'aide.

207

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE [1]

Entretien de M. Pierre Millet
avec le prince Souvanna Phouma

Paris, 22 septembre 1956.

De l'entretien que le directeur d'Asie a eu le 21 septembre avec le prince Souvanna Phouma, les points suivants sont à retenir :

1° *Chine communiste.*

a. *Rapports avec le Laos.*

Le chef du gouvernement laotien a été très frappé de l'accueil que lui ont réservé les autorités de Pékin [2].

Celles-ci ne lui ont fait aucune proposition précise, aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique.

Le Prince a invité Chou En-Laï à se rendre au Laos dans quelques mois, lorsque l'immeuble destiné à recevoir les hôtes de marque étrangers à Vientiane serait prêt.

b. Le Prince estime que les dirigeants de Pékin ont actuellement des intentions sincèrement pacifiques. Ils ont en effet de gros problèmes économiques à résoudre. À cet égard, ils ont besoin des puissances occidentales « qui devraient avant qu'il ne soit trop tard », d'après le chef du gouvernement laotien, s'entendre avec Pékin.

c. *Formose.*

Chou En-Laï a déclaré au Prince que le gouvernement de Pékin n'avait pas l'intention de faire la guerre pour reprendre Taiwan. Cette île tomberait en effet un jour fatalement d'elle-même aux mains des communistes. Cela pouvait prendre cinq ans ou plus. Pékin n'était pas pressé.

d. *Pékin et les Etats-Unis.*

Chou En-Laï a réitéré devant le Prince le désir de son gouvernement de prendre un contact direct avec les dirigeants américains. Comme M. Millet lui indiquait qu'à son avis, la condition *sine qua non* à un élargissement des conversations sino-américaines de Genève était la libération des quelque douze Américains encore internés en Chine com-

(1) Rédigée à l'intention du Cabinet du Ministre.

(2) Sur le voyage du Prince à Pékin, voir ci-dessus le n° 163.

muniste, le prince Souvanna Phouma a déclaré qu'il le signalerait dans une lettre à Chou En-Laï.

2° *Accord Laos - Sud-Vietnam sur la base de Seno* [1].

Le Prince est toujours hostile à la mention de « défense du monde libre » proposée par Saigon dans un protocole annexe.

Il accepterait toutefois :

1° Un échange de lettres (qui ne serait pas rendu public) entre les deux gouvernements.

2° Cet échange de lettres pourrait comporter une phrase de cette nature :

« L'accord intervenu s'inscrit dans le cadre de la politique de défense des deux pays, qui est conforme aux principes et aux dispositions de la charte des Nations Unies. »

Le prince Souvanna Phouma a demandé à M. Millet de proposer cette formule à M. Chau.

208

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5342 à 5348. *Rabat, 24 septembre 1956, 13 h.*
Priorité absolue.

(Reçu : 13 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme n°s 3477 à 3479 du 21 septembre [2].

Je persiste à penser que la procédure de protestation contre certains agissements du gouvernement marocain manque à elle seule d'efficacité. Certes, elle nous vaut en réponse de bonnes paroles, mais nous attendons vainement que des actes viennent l'appuyer. Je n'ignore pas la gravité des mesures de rétorsion sur le plan financier par exemple et j'hésiterais à les employer à propos d'expulsions intolérables quant aux conditions de leur exécution, mais dont les victimes s'étaient, pour un certain nombre, gravement compromises et marquées comme adversaires de la nouvelle politique franco-marocaine.

Mais je crois que la gravité même de ces mesures de rétorsion amènerait les Marocains à de salutaires réflexions si le gouvernement français leur faisait clairement comprendre qu'il n'hésiterait pas, le cas échéant, à les employer. Il est des moments où il faut savoir parler net

(1) Sur cette base, voir ci-dessus le n° 43.
(2) Ci-dessus publié sous le n° 200.

pour que l'interlocuteur mesure sans équivoque les répercussions possibles de ses actes.

Et c'est sur ce point que je voudrais insister. La politique libérale que je m'efforce de poursuivre dans ce pays ne peut se concevoir que si la France a la position de contractante de son plein gré. Elle serait déplorable si les Marocains ne pensaient le devoir qu'à la faiblesse de notre pays.

Votre télégramme fait allusion à la possibilité d'une attitude pro-égyptienne du Maroc, pouvant aller jusqu'à une participation à une conférence organisée par Nasser. Je dois vous signaler à nouveau combien les difficultés que nous connaissons actuellement sont étroitement liées à l'affaire de Suez. Je vous ai rapporté fin juillet des réflexions que m'avaient faites le prince Moulay Hassan [1].

À l'époque, les gouvernants marocains ne cachaient pas — au moins dans les conversations privées — combien leur paraissait périlleuse l'attitude de Nasser; ils le voyaient en fort mauvaise posture et se réjouissaient secrètement de l'échec que courrait ce concurrent possible. À présent, aucun dirigeant marocain ne s'aviserait de tenir semblable propos. Le prestige du colonel Nasser est redevenu considérable, les foudres dont on l'avait menacé, et auxquelles la France était officiellement associée, ayant fait long feu.

Le Marocain ne peut être impressionné par ces procédures. Seuls comptent le fait et la force qui le soutient. Or, les bateaux passent dans le Canal et les droits de péage sont réglés aux Égyptiens. Cela seul importe. Nous en sommes au point où pour l'entrée du Sultan ce soir à Oujda, c'est le Palais qui a demandé à la police de faire enlever les photos de Nasser jugées par trop nombreuses. Or, depuis trois mois, ces photos avaient disparu. En conséquence, malgré tous les conseils de sagesse et de prudence que je ne cesse de répéter là où il faut, nous sommes menacés d'une grandiose manifestation panarabe et d'un discours dangereux sur la question algérienne.

Dans mon télégramme du 31 juillet [2], je vous disais que l'interdépendance serait gravement compromise si l'affaire de Suez tournait mal pour la France. L'interdépendance que nous leur offrons ne tentera les Marocains que si la France leur paraît grande et forte. Si notre politique étrangère ne leur en apporte pas la preuve, le jeune Maroc indépendant se rapprochera obligatoirement de la Ligue arabe.

Je suis trop attaché à l'amitié franco-marocaine pour n'avoir pas à cœur d'insister, avec une franchise peut-être trop brutale, sur l'importance de ces événements pour la nouvelle politique marocaine.

(1) Voir ci-dessus le n° 100 (note).

(2) Allusion au télégramme n°s 3731-3740, ci-dessus reproduit sous le n° 100.

209

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 9934 à 9937 [1]. *Paris, 24 septembre 1956, 16 h. 5.*
Priorité absolue.
Secret. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 4083 [2].

Aide-mémoire
de l'ambassade de Grande-Bretagne du 22 septembre

1. Her Majesty's Government have come to the conclusion that the problem of the Suez Canal should immediately be inscribed on the agenda of the Security Council. Their reasons are as follows.

i. There are indications that the Russians are contemplating a similar move themselves. In the view of Her Majesty's Government, it would be impossible to accept the diplomatic defeat which would result from their being taken at the Council as defendants. Indeed, they could not even risk being anticipated by the Russians.

ii. It is important to dispel the existing appearance of indecisiveness about reference to the United Nations. Reactions in the United Kingdom to the Conference which has just been concluded are the reverse of good.

2. Her Majesty's Government consequently feel obliged to invite the President of the Security Council to call a meeting on Wednesday next, September 26, for the purpose of inscribing the following item : « Situation created by the unilateral action of the Egyptian Government in

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 10057-10060) et New York (n°s 2293-2296).

[2] Du 23 septembre, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France déclarait qu'il avait appris, par la communication de divers télégrammes destinés à New York et à Washington, que les gouvernements français et britannique avaient décidé, apparemment dans l'après-midi de la veille, de saisir le Conseil de sécurité, dès le 23 septembre. L'ambassadeur souhaitait recevoir quelques indications sur les raisons de cette initiative soudaine, sur le genre de résolution qui serait soumis au Conseil, et sur les échanges de vues entre Paris et Londres. Il devait voir M. Selwyn Lloyd le lendemain et ne désirerait pas se trouver dans une situation incommode.

Par télégramme n°s 9930-9933 du 25 septembre, Paris répondait. L'aide-mémoire remis par l'ambassadeur de Grande-Bretagne le 22 était envoyé à l'ambassadeur de France. Le directeur du Secrétariat des conférences du Quai d'Orsay avait déclaré au diplomate britannique que son gouvernement acceptait de demander, conjointement avec le gouvernement britannique, la convocation du Conseil pour le 26 septembre. Cette réunion devrait être limitée à des questions de simple procédure, l'affaire n'étant abordée au fond qu'à la réunion suivante souhaitée par les Français et les Britanniques, voire fixée au 2 octobre. Le haut fonctionnaire du Quai d'Orsay souhaitait enfin connaître d'urgence les vues du gouvernement de Londres sur le projet de résolution à soumettre au Conseil, les objectifs du gouvernement français étant de faire prévaloir le principe de la gestion internationale du Canal défini par les propositions des Dix-huit.

bringing to an end the system of international operation of the Suez Canal which was confirmed and completed by the Suez Canal Convention of 1888. »

Another purpose of the meeting on September 26 would be to invite the Egyptians to attend a further meeting to be held on October 2. Mr. Selwyn Lloyd would propose to attend this last meeting himself.

3. The Secretary of State believes that the action suggested will improve the prospects of countries like Sweden adhering to the Users'Organisation. It would more over give the three Western Powers the whole of next week in order to coordinate tactics for the substantive discussion at the United Nations. It is accordingly proposed to issue a statement of our request to the President of the Security Council at 10 p.m. tonight *British time.* It is earnestly hoped that the French and American Governments will agree to associate themselves with the request to the President of the Security Council. The text of the draft letter which sir Pierson Dixon is to address to the President of the Security Council is attached.

210

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 9938 à 9941 [1]. *Paris, 24 septembre 1956, 16 h. 15.*
Priorité absolue. Secret.
Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 4083 [2].

Aide-mémoire
répondant à l'aide-mémoire britannique du 22 septembre [3]

Par un aide-mémoire remis le 22 septembre au ministère des Affaires étrangères par l'ambassade de Grande-Bretagne, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a fait part au gouvernement français des raisons pour lesquelles il était arrivé à la conclusion que le problème du canal de Suez devrait être immédiatement inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il formulait l'espoir que le gouvernement français accepterait de s'associer à une démarche auprès du président du Conseil

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 10061-10064) et à New York (n°s 2297-2300).

[2] Voir ci-dessus le n° 209 (et note).

[3] Ci-dessus reproduit sous le n° 209.

de sécurité pour demander la réunion du Conseil le mercredi 26 septembre en vue de l'inscription du point suivant : « Situation créée par l'action unilatérale du gouvernement égyptien en mettant fin au système de gestion internationale du canal de Suez qui avait été confirmé et complété par la convention du canal de Suez de 1888 ».

Bien que l'on puisse se demander si à certains égards, les conditions dans lesquelles le Conseil de sécurité sera ainsi saisi de la question du canal de Suez au stade actuel de son évolution soient les plus appropriées, le gouvernement français comprend et apprécie à toute leur valeur les motifs qui ont inspiré la décision du gouvernement de Sa Majesté.

Au surplus, sa préoccupation est d'assurer le maintien absolu de la solidarité franco-britannique qu'a affirmée le Conseil des ministres le 22 septembre, d'agir de telle sorte que nul ne puisse le mettre en doute et de ne point perdre de temps.

Il a en conséquence donné pour instruction à son représentant permanent auprès des Nations Unies de demander, conjointement avec son collègue britannique, la convocation du Conseil de sécurité pour le 26 septembre.

L'action à mener au cours des débats du Conseil de sécurité devra être étudiée de façon approfondie par les deux gouvernements en liaison avec le gouvernement américain et les autres gouvernements représentés au Conseil, sans perdre de vue l'objectif à atteindre qui est de faire triompher le principe de la gestion internationale du Canal défini par la première conférence de Londres et sur lequel le gouvernement français ne saurait accepter aucune transaction.

211

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 3531 à 3534. Urgent. Réservé. *Paris, 24 septembre 1956, 16 h. 20.*

Dans mon télégramme n°s 3473-3474, je vous ai fait connaître les conditions dans lesquelles le gouvernement français entendait procéder à la cession de l'armement et de l'équipement demandés pour la deuxième tranche de l'armée royale [1].

Je vous adresse par la valise d'aujourd'hui la réponse de M. Bourgès-Maunoury à M. Guedira. Elle informe le ministre de la Défense marocain de la décision de principe du gouvernement de répondre favorablement à la demande du gouvernement marocain.

Sans même attendre la réception de cette réponse, je vous serais obligé d'entreprendre immédiatement, en accord et en liaison étroite avec le général C.S.I.T.F.M., les conversations qui s'imposent *avant que* les livraisons pussent avoir lieu. Je vous rappelle que ces conversations doivent porter sur trois points.

Il s'agit d'abord de régler les deux affaires pendantes entre les Marocains et nous : statut des officiers français servant dans les F.A.R. et destination finale du matériel récupéré sur les éléments ralliés à l'armée royale. Vous soulignerez aux Marocains qu'il ne s'agit pas, de notre part,

[1] Par télégramme n°s 2536-2537 du 21 juillet, non reproduit, M. Savary indiquait avoir été saisi téléphoniquement par M. Bouabid d'une demande de M. Guedira tendant à obtenir de la France l'équipement d'une tranche complémentaire de l'armée royale marocaine. M. Savary ajoutait cependant qu'il n'y avait pas d'engagement du gouvernement français au-delà de 15.773 hommes (voir ci-dessus le n° 19, note). C'est ce que rappelait un collaborateur du général Cogny au ministre marocain, pour qui le problème immédiat à résoudre concernait l'accueil et l'organisation de la vie matérielle des 10 à 11.000 hommes de l'Armée de libération en cours de regroupement à Rabat pour y être soumis à une sélection : c'était sur ce plan que M. Guedira sollicitait une aide rapide du commandement militaire français (télégramme n°s 3548-3551 du 24 juillet, non publié). En septembre, les autorités marocaines priaient le général Cogny de débloquer l'habillement et l'armement correspondant à une deuxième tranche de l'armée royale, ce qui, pour le Département, nécessitait une négociation d'ensemble à l'échelon gouvernemental; pour ce qui concernait l'armement, une demande officielle devrait être adressée par lettre au ministre français de la Défense nationale, mais, avant la conclusion d'un accord, les questions pendantes (statut des officiers servant dans l'armée royale, récupération ou destruction contrôlée des armes cédées par l'Armée de libération) devaient être réglées (télégramme de Paris n°s 3305-3309 du 13 septembre, non reproduit). Par télégramme n°s 3473-3474 du 20 septembre, non publié, M. Savary indiquait qu'il avait obtenu du ministre marocain de la Défense nationale, à l'occasion de son voyage à Paris, une lettre officialisant la demande d'habillement et d'armement pour la deuxième tranche de l'armée royale, et annonçait qu'une réponse était en cours de préparation. Dans ce texte, M. Bourgès-Maunoury soulignerait qu'une négociation devrait s'ouvrir à Rabat pour établir le document à signer au moment de la cession des armes et marquerait le souhait de Paris d'un règlement préalable des deux questions pendantes entre la France et le Maroc en ce domaine et ci-dessus mentionnées.

d'un préalable, mais que des décisions doivent être prises dans ces deux domaines afin que nous sachions exactement à quoi nous en tenir sur les projets d'avenir de l'armée royale. Il est évident, en particulier, que des discussions utiles ne peuvent avoir lieu sur la quantité d'armement à livrer qu'une fois connu le sort réservé aux armes légères provenant de l'Armée de libération.

Le troisième objet de vos conversations avec les Marocains comporte l'établissement du document écrit qui devra être signé au moment de la cession des armes. Ce document, qui pourra s'inspirer des clauses de l'échange de lettres des 7 et 19 mai relatives à l'armement de la première tranche [1], devra comporter des précisions suffisantes sur les quantités d'armes et de matériel livrées. Nous ne pouvons accepter de procéder à des fournitures aussi importantes que sous une forme régulière.

En approchant les autorités marocaines, vous pourrez mettre en lumière la rapidité avec laquelle le gouvernement français est disposé à répondre à leurs demandes. Vos conversations devraient, dans ces conditions, pouvoir s'achever en quelques jours.

212

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4090 à 4096. *Londres, 24 septembre 1956, 21 h.*
Réservé.

(Reçu : 21 h. 20.)

Je me réfère à votre télégramme n° 9930 [2].

Je viens de voir M. Selwyn Lloyd.

Il m'a donné comme raisons de sa décision précipitée :

1. Le mauvais accueil fait par l'opinion anglaise aux résultats de la conférence des Dix-huit;

2. Des informations de Paris allant dans le même sens;

3. Les préoccupations que l'on éprouve ici, au sujet de la prochaine rentrée parlementaire française;

4. Les éléments d'information de diverses origines et qui faisaient craindre une initiative soviétique au Conseil;

5. Le risque d'une décision en ce même sens que prendraient, à Riad, Nasser et ses interlocuteurs.

(1) Sur cet échange de lettres, voir ci-dessus le n° 19 (note).

(2) Du 24 septembre. Sur ce télégramme, voir ci-dessus le n° 209 (note).

M. Selwyn Lloyd n'a pas fait mention de l'opinion parlementaire britannique ni du Congrès conservateur qui doit se réunir à Llandudno le 9 octobre prochain. Je ne doute pas qu'il y ait pensé aussi.

Quoi qu'il en soit, le besoin d'une action urgente a été ressenti si vivement que, les bureaux étant déserts en week-end, le secrétaire d'État a mené seul cette affaire depuis son domicile avec son secrétaire particulier. Il en a résulté certaines lacunes dont on m'a exprimé le regret.

La décision étant prise de saisir le Conseil au plus vite et sans attendre que se produisent de nouveaux prétextes de le faire, le secrétaire d'État s'est borné, en ce qui concerne la saisine, à reprendre le projet de lettre dont nous avions convenu il y a quelques semaines quand le recours paraissait plus proche.

Quant à la préparation de l'action elle-même, elle commençait à peine. M. Selwyn Lloyd n'avait pas, pour l'instant, étudié de projet de résolution. Il a relu devant moi les deux états successifs de celui qui avait été antérieurement établi par nos experts. Le service compétent a repris aujourd'hui cette étude, mais rien n'est encore venu chez le ministre.

Pour ma part, j'ai annoncé l'envoi de l'avant-projet annoncé par le télégramme de Votre Excellence [1].

Si, comme je le suppose, il m'arrive ce soir ou demain matin, cette ambassade se mettra en rapport avec M. Pink pour un premier examen concerté avant la visite des ministres anglais à Paris.

Au cours de cet entretien, j'ai vivement insisté, comme m'y invitaient à la fois le télégramme d'instructions de Votre Excellence et la dernière phrase de notre réponse au mémorandum britannique (réponse non encore parvenue au Foreign Office) [2], sur le prix que nous attachions à viser expressément le principe de la gestion internationale du Canal défini par les propositions des Dix-huit. J'ai dit, entre autres choses, à M. Selwyn Lloyd que la présentation de ces propositions par M. Menzies était le seul élément de fond dont nous puissions faire état pour justifier une démarche à New York qui, autrement, aurait pu se situer aussi bien au lendemain même de la nationalisation de la Compagnie.

M. Selwyn Lloyd ne m'a pas contredit. Il m'a semblé toutefois peu ferme sur le mot « gestion » *(management)* et tenté par ce qu'a d'ambigu en anglais le mot contrôle. Il a même ajouté que, s'il avait à choisir, il préférerait le contrôle international d'une gestion égyptienne plutôt qu'une gestion internationale sous contrôle égyptien.

J'ai à nouveau très vivement insisté sur le fait que le gouvernement français n'était disposé à aucun compromis sur les propositions des Dix-huit telles qu'elles avaient été présentées au Caire par le Comité des

[1] Ce télégramme n° 4105 du 22 septembre, non reproduit, annonçait à l'ambassadeur de France à Londres la remise, le matin même, de l'avant-projet de résolution français. Le texte de celui-ci fut remanié (voir annexe ci-jointe); il n'a pas paru nécessaire de reproduire le texte franco-britannique définitif, celui-ci ayant été publié dans les documents officiels des Nations Unies.

[2] Réponse ci-dessus reproduite sous le n° 210.

Cinq. Je crois cependant qu'il y aurait lieu, à Paris, de revenir fortement sur ce point.

Entre autres choses, M. Selwyn Lloyd m'a dit que les représentants des Dix-huit qu'il avait eu l'occasion de consulter, soit durant la Conférence, soit depuis, avaient exprimé l'avis que la saisine rapide du Conseil aurait pour effet d'encourager les adhésions à l'Association des usagers du canal de Suez.

ANNEXE

NOTE DU DÉPARTEMENT

Projet de résolution
destiné à être présenté au Conseil de sécurité
au sujet de l'affaire de Suez

Paris, 26 septembre 1956.

Avant-projet
préparé par le Département
le 24 septembre

Le Conseil de sécurité,

Considérant que le gouvernement égyptien, en mettant fin unilatéralement au système de gestion internationale du canal de Suez, système confirmé et complété par la convention du canal de Suez de 1888, a violé un engagement international et créé une situation susceptible de mettre en danger la liberté de passage de tous les navires sans distinction de pavillon stipulée dans la convention mentionnée ci-dessus,

Considérant que cette action a eu pour objet et a pour effet de soumettre à l'intérêt national de l'Égypte et à l'arbitraire du gouvernement égyptien la gestion d'un service public international institué dans l'intérêt de toutes les nations,

Considérant que, de ce fait, les garanties établies au bénéfice de tous les usagers, effectifs ou éventuels, du canal de Suez par la convention de 1888 se trouvent menacées,

Considérant le refus du gouvernement égyptien de participer à la conférence du 16 août 1956, à laquelle il avait été invité, puis de négocier sur la base des propositions qui lui ont été soumises au nom des principaux usagers du canal de Suez,

Considérant que la situation créée par l'action du gouvernement égyptien non seulement est contraire au principe du respect des engagements internationaux mais peut, en se prolongeant, constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales,

Considérant que le gouvernement égyptien a ainsi altéré gravement la confiance nécessaire à la gestion d'un service international et lésé les droits et intérêts fondamentaux des usagers dudit service,

Considérant que, pour ces raisons, les droits et intérêts des usagers ne peuvent être laissés par les gouvernements chargés de les protéger à la discrétion d'un organisme purement égyptien,

Prenant note des décisions prises aux conférences de Londres d'août et de septembre 1956 par un certain nombre d'états représentant à eux seuls plus de quatre-vingt-dix pour cent des intérêts des usagers du canal de Suez et dont l'objectif final est d'établir, tout en respectant les droits souverains de l'Égypte, un régime définitif destiné à garantir en tous temps et à toutes les puissances le libre usage du canal de Suez et le maintien du caractère de voie navigable internationale conféré au canal de Suez par la convention du 29 octobre 1888,

Prenant acte de la création de l'Association des usagers du canal de Suez,

Vu les articles 34, 35, § 1 et 36 de la Charte;

Invite le gouvernement égyptien à négocier avec les gouvernements ayant souscrit la déclaration des dix-huit puissances du 22 août 1956, en vue de définir, sur la base des principes contenus dans ladite déclaration, le régime qui devrait être appliqué au canal de Suez;

Demande aux gouvernements précités de faire rapport au Conseil de sécurité sur le résultat de cette négociation.

Texte préparé
par les services du Foreign Office
et de notre ambassade à Londres
le 25 septembre
sur la base des avant-projets français et britannique
(traduction provisoire)

Le Conseil de sécurité,

Reconnaissant que l'action du gouvernement égyptien, en mettant fin unilatéralement au système de gestion internationale du canal de Suez, qui a été confirmé et complété par la convention du canal de Suez de 1888, a porté atteinte aux droits et garanties dont bénéficiaient les usagers du Canal en vertu de ce système, créant par cela même une situation qui a mis en danger la liberté de passage des navires à travers le Canal, sans distinction de pavillon, stipulée dans ladite convention,

Considérant que cette action a eu pour effet de soumettre à l'intérêt national égyptien et à un contrôle arbitraire égyptien la gestion d'un service public international qui a été institué au bénéfice de toutes les nations,

Considérant que la situation créée par l'action du gouvernement égyptien est contraire au principe du respect des engagements internationaux, a ainsi altéré gravement la confiance nécessaire à la gestion d'un service public international, et lésé les droits et les intérêts fondamentaux des usagers de ce service (et pourrait, si elle se prolongeait, constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales),

Considérant que, pour ces raisons, les droits et intérêts des usagers ne peuvent être laissés à la discrétion d'un organisme purement égyptien,

Notant qu'une conférence a été convoquée à Londres le 16 août 1956 et que, sur les vingt-deux états participant à cette conférence, dix-huit, représentant entre eux plus de quatre-vingt-dix pour cent des intérêts des usagers du Canal, ont présenté des propositions au gouvernement égyptien,

Regrettant le refus du gouvernement égyptien de négocier sur la base des propositions ci-dessus mentionnées,

Notant qu'une seconde conférence tenue à Londres du 19 au 21 septembre a prévu l'établissement d'une Association des usagers du canal de Suez destinée à faciliter toutes mesures qui pourraient conduire à une solution définitive ou provisoire du problème du canal de Suez et à aider ses membres dans l'exercice de leurs droits en tant qu'usagers du Canal conformément à la convention de 1888, compte dûment tenu des droits de l'Égypte,

Notant que, selon les vues des gouvernements participant à cette conférence, les propositions des dix-huit puissances offrent toujours une base équitable pour une solution pacifique du problème du canal de Suez, en tenant compte des intérêts des pays usagers aussi bien que de ceux de l'Égypte,

(*Vu* les dispositions des articles 34, 35, § 1 et 36 de la Charte);

1. *Réaffirme* le principe de la liberté de navigation dans le canal de Suez en conformité avec la convention du canal de Suez de 1888;

2. *Considère* que le gouvernement égyptien devrait restituer à tous les usagers du canal de Suez les droits et garanties dont ils bénéficiaient dans le système sur lequel la convention du canal de Suez de 1888 était basée;

3. *Estime* que les propositions présentées par les dix-huit pays le 22 août représentent une solution juste et équitable;

4. *Invite* le gouvernement égyptien à coopérer par voie de négociation à l'élaboration, sur la base de ces propositions, d'un système de gestion à appliquer au canal de Suez et, en attendant l'issue de cette négociation, à coopérer avec l'Association des usagers du canal de Suez.

213

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n° 4629. Réservé. *Tunis, 24 septembre 1956, 11 h. 45.*

(*Reçu* : le 25, 16 h. 30.)[1]

Au moment où je m'apprête à quitter mon poste, j'ai voulu rassembler, sans toutefois chercher à résumer le contenu de ma correspondance, mes réflexions sur quelques-unes des données fondamentales de l'évolution récente de la Tunisie.

1° Depuis deux ans, la Tunisie a été secouée par une succession d'événements qui se sont accélérés, notamment depuis la signature des conventions et encore davantage depuis la déclaration de La Celle-Saint-Cloud qui a eu pour conséquence la remise en cause d'accords vieux d'à peine cinq mois[2].

Ces événements ont profondément marqué un pays de faibles dimensions, où les communications sont faciles, où les nouvelles se propagent et se déforment vite et où le goût de la discussion et l'intérêt pour la politique sont vivaces.

Le gouvernement y contrôle facilement la population en s'appuyant sur un parti unique et une centrale syndicale, qui constituent un vaste réseau recouvrant l'ensemble du pays. Du fait de cette structure, le pouvoir central est en mesure, en quelques heures, d'orienter, contre qui il le veut, les réactions populaires.

2° Dans un pays où le pouvoir central dispose de moyens d'action aussi puissants, la personnalité des dirigeants est un facteur essentiel.

La figure du Combattant suprême est trop connue pour être décrite ici.

M. Bahi Ladgham, à la fois vice-président du Conseil et secrétaire général du Néo-Destour, est en fait le chef de l'équipe gouvernementale et son autorité va sans cesse croissant. Ses qualités d'intelligence et de travail sont remarquables. Il lui manque seulement le rayonnement qui lui vaudrait la faveur des masses.

Beaucoup plus connu du public, mais certainement moins solide, est le secrétaire général de l'U.G.T.T., M. Ahmed ben Salah. Jeune, actif, ambitieux, il brigue la direction du pays. Son opportunisme pourrait être un atout, mais le fait qu'il n'a pas la confiance des vieux militants de la tendance Ferhat Ached est pour lui un handicap non négligeable. Tour à

(1) Par courrier.

(2) À la suite des entretiens franco-marocains à La Celle-Saint-Cloud, le gouvernement français avait déclaré, le 5 novembre 1955, qu'il entendait favoriser l'accession du Maroc dans un cadre d'interdépendance avec la France au statut d'un état moderne, libre et souverain, ce qui devait conduire la Tunisie à remettre en cause les conventions conclues avec Paris.

tour, il encense Bourguiba et le critique. C'est avec difficulté qu'il conserve la popularité qu'il avait acquise avant l'accession au pouvoir du Combattant suprême. Il sait déjà que les candidats qui pourraient être patronnés par Bourguiba seraient en mesure de recueillir sa succession. Deux de ses concurrents les plus en vue doivent être cités : Habib Achour, vieux syndicaliste de Sfax, et Tlili qui est à la fois syndicaliste et membre du bureau politique du Néo-Destour.

On ne peut clore la liste des premiers rôles sans mentionner M. Mongi Slim, remarquable négociateur, mais médiocre homme de gouvernement, que M. Bourguiba a exilé à Washington.

En tête des « seconds rôles », on peut placer M. Mestiri, jeune bourgeois jacobin, qui vient de réaliser les réformes les plus spectaculaires et les plus critiquées du nouveau régime : la suppression de la polygamie et la réforme de la justice charaïque. M. Nouira, gardien scrupuleux des deniers de l'État, craint d'affirmer sa personnalité. M. Mehiri, destourien convaincu, est un ministre de l'Intérieur sans grand relief. M. Khiari, ministre des P.T.T., tire l'essentiel de son autorité de ses fonctions de président de la fédération des fonctionnaires de l'U.G.T.T. M. Masmoudi, ministre d'État, a vu singulièrement pâlir son étoile depuis qu'il a été compromis dans une affaire de trafic d'huile, et M. Mokkadem, militant zélé, mais sans envergure, a été envoyé à l'ambassade du Caire par Bourguiba, avec l'espoir qu'il y échouerait.

Il existe aussi un autre groupe : celui des « jeunes Turcs » parmi lesquels on peut ranger en premier lieu M. Ben Yahmed, secrétaire d'État à l'Information, jeune ministre de talent, dont les sympathies vont ouvertement au titisme et à la Chine communiste et dont la dialectique habile n'est pas mise malheureusement au service de la coopération franco-tunisienne. Moins brillant, mais plus tenace, est M. Abdallah Farhat, directeur du cabinet de M. Bourguiba, membre de l'U.G.T.T., qui a joué, lors de la reddition des fellaghas, un rôle d'autant plus important qu'il passe pour avoir contribué à leur mise en place et à leur ravitaillement. Son caractère fruste, mais direct, pourrait attirer la sympathie; sa hargne constante à l'égard de notre pays en fait un interlocuteur peu agréable. M. Ben Smail, conseiller très écouté de M. Ben Yahmed, joue un rôle déterminant dans l'orientation des émissions de la chaîne arabe de Radio Tunis. Son éducation algérienne n'a pas peu contribué à en faire un ardent défenseur de la cause des fellaghas algériens.

Quant aux « résistants » dont on avait pu penser qu'ils joueraient un rôle important dans la vie politique du pays, ils sont entrés dans l'ombre. On ne parle plus des Sassi Lassoued et des Lazar Chratti, les héros de l'épopée fellagha. Figure pittoresque, Mahjoub est une sorte de chef de la garde prétorienne dans la difficile région du Nord-ouest où, tour à tour, il trafique avec les Algériens et s'oppose à leur action. Plus mystérieux, Hassen Abdel Aziz el Ouardani, dit « le tueur du Sahel », fait régner dans cette région l'ordre bourguibiste.

Tout ce personnel politique forme, sous la houlette du Combattant suprême, un ensemble relativement homogène et dans l'ensemble

honnête. Il tient le pays en mains. Une lacune cependant : de l'aveu même des dirigeants, s'il existe bien dans l'état-major politique de ce pays un généralissime et quelques officiers supérieurs, on ne compte ni officiers subalternes, ni surtout sous-officiers.

3° Un autre trait essentiel de l'équipe gouvernementale est que la plupart de ses membres passent une partie considérable de leur temps à discourir, M. Bourguiba donnant de haut et avec talent l'exemple. Un observateur non prévenu est saisi par l'extraordinaire verbalisme, le ton déclamatoire, les outrances de langage et, pour tout dire, la jactance perpétuelle que l'on relève dans tous les discours. La frénésie nationaliste constitue le thème à peu près exclusif de la rhétorique officielle : on réclame naturellement l'indépendance totale, l'évacuation de l'armée française, l'abrogation des conventions, mais on est prêt aussi à se brouiller avec la terre entière, qu'il s'agisse de la France, de l'Égypte, de l'Irak, de l'Angleterre, de l'Italie, etc. Le thème naïf « la Tunisie seule » domine les discours. On s'exagère volontiers l'importance que peut revêtir, pour l'avenir du monde, tout ce qui se fait, tout ce qui se passe ou se dit en Tunisie. Cette outrance verbale s'explique en partie par un certain désarroi devant les réalités. On parle beaucoup parce qu'on ne sait pas quoi faire et en fournissant à l'opinion des thèmes d'indignation et de revendications, on espère sans doute que cette opinion ne prendra pas la mesure exacte des difficultés que doit maintenant affronter la Tunisie.

L'effet de ces excès de langage est heureusement tempéré par le caractère méditerranéen des choses et des gens dans ce pays. Même dans des situations qui paraissent sans issue, il existe une solution « à la tunisienne » qui permet en général d'en sortir. Le Combattant suprême a élevé cette méthode à un haut degré de perfection. Il vient d'ailleurs d'affirmer au congrès de l'U.G.T.T. à Tunis : « Je ne suis pas l'homme des doctrines et n'éprouve nullement le besoin d'en avoir une. Je préfère confronter mon action et mes idées avec la réalité mouvante, m'y adapter sans heurt ni rupture ». Le « bourguibisme » n'est autre que l'art de parvenir à ses fins tantôt par la menace, tantôt par la négociation.

Le climat tunisien est, probablement, un élément modérateur, comme l'est également l'empreinte profonde de la langue, de la culture, de la manière de penser et de vivre françaises. On s'imagine communément que Le Caire est une sorte de pôle d'attraction pour les Tunisiens; en fait, c'est vers Paris, la politique française, la presse française, une certaine gauche française, que l'on a les yeux tournés.

Il résulte de ces éléments contradictoires un décalage considérable entre la situation de fait et les idées que l'on agite. Sans doute a-t-on l'impression d'être en permanence à la veille d'événements graves. En fait, jusqu'à présent, c'est, dans l'ensemble, à une révolution sans désordre ni violence que l'on assiste : la présence française a certes subi de graves atteintes, mais, si l'armée est de plus en plus limitée dans son action, elle est encore là, et si tous les Français sont inquiets pour leur avenir, la plupart d'entre eux s'efforcent de poursuivre leurs activités.

Cela explique qu'en apparence, le pays soit calme et qu'on y observe peu de changements. À la porte d'une Algérie en guerre, on vit et on circule à peu près normalement en Tunisie.

4° L'ordre relatif dans lequel se déroule la révolution néo-destourienne ne doit pas faire illusion : la Tunisie se trouve à la croisée des chemins; une série d'options s'ouvrent devant elle entre lesquelles elle n'a pas encore fait son choix.

Ira-t-elle vers l'Occident ou vers le monde arabe ? Telle est la question fondamentale dont tout dépend. Encore faudrait-il savoir de quel arabisme il s'agit. Bourguiba et l'équipe actuelle sont nettement hostiles à l'impérialisme égyptien. Salah ben Youssef, les milieux traditionalistes et une partie des masses sont au contraire orientés vers Le Caire. Il paraît acquis, à moins d'événements extérieurs déterminants, que le nationalisme exacerbé de la Tunisie d'aujourd'hui fera échec au panarabisme. Certaines voix s'élèvent en faveur d'une fédération nord-africaine, mais, encore timides, elles demeurent sans écho : Bourguiba, lui, sait bien que le Maroc de Mohammed V n'a pas de sympathie particulière pour lui et qu'une Algérie ayant conquis son indépendance serait un danger pour la petite Tunisie.

Coopérera-t-elle ou non avec la France ? L'histoire et la géographie, autant que son intérêt bien compris l'y poussent; la hantise du « colonialisme » l'en détourne actuellement. La France et tout ce qu'elle représente sur le plan idéologique et intellectuel est peut-être le pays qui, encore à l'heure actuelle, attire le plus la Tunisie. Mais, si des sympathies puissantes vont vers certains milieux de la métropole, elles sont contrariées par l'inadaptation de certains Français de la Régence qui, aux yeux des Tunisiens, demeurent des occupants.

Conservera-t-on un régime monarchique désuet et au surplus discrédité ou bien lui substituera-t-on une sorte de kémalisme ou de despotisme éclairé qui aurait, à coup sûr, les préférences de Bourguiba ? Tout donne à penser que l'on s'oriente vers une république autoritaire dont le Combattant suprême prendrait la tête et où la représentation populaire n'aurait que peu de poids.

Sur le plan économique, l'incertitude et l'indécision sont aussi grandes. Le congrès de Sfax, l'an dernier, s'est prononcé pour un socialisme autoritaire; il y a quelques semaines, Bourguiba prônait, sans grand enthousiasme, le respect de la propriété privée et faisait appel aux capitaux étrangers. Ces hésitations pèsent lourdement sur le destin du pays; elles tiennent en partie au peu d'intérêt que l'élite tunisienne marque, en général, pour les problèmes économiques.

Ce refus du choix se reflète également au sein de l'U.G.T.T. Dans sa majorité, celle-ci souhaite demeurer une centrale syndicale nationale et même nationaliste rattachée au monde libre par le truchement de la C.I.S.L. Mais certains de ses éléments sont incontestablement attirés par des expériences sociales et économiques aussi diverses que celles de la Yougoslavie, de la Chine, voire d'Israël. Il est en même temps troublant de constater que l'U.S.T.T., d'obédience communiste, vient de recevoir

l'ordre de se dissoudre et d'adhérer à l'U.G.T.T. qui, à la longue, risque d'être noyautée.

5° À tous ces éléments qui font que la Tunisie ne veut ou ne peut se prononcer, on doit ajouter le « fait algérien » qui constitue, et de loin, le facteur déterminant de ce refus de choisir.

M. Bourguiba a dit, à plusieurs reprises soit publiquement, soit en privé, qu'il ne saurait être question de définir des liens durables avec la France, notamment en matière de politique étrangère, aussi longtemps qu'une solution acceptable pour la Tunisie ne sera pas trouvée en Algérie. Il faut reconnaître que la pression des fellaghas algériens, soutenus par Le Caire, les opérations de guerre qui se déroulent à moins de deux cents kilomètres de Tunis, la présence d'une communauté algérienne implantée en Tunisie, la pénétration tolérée ou imposée de plusieurs centaines et, par moment, de plusieurs milliers de rebelles algériens, ne sont pas sans embarrasser singulièrement Bourguiba, qui souhaiterait maintenir la Tunisie à l'écart de la bataille, mais qui est obligé de donner des gages à la Ligue arabe et au F.L.N.

Aussi, Bourguiba prend-il position spectaculairement en faveur de la cause algérienne, alors qu'il déclare en privé devoir protester avec d'autant plus de violence que l'aide qu'il apporte aux Algériens est faible. D'autre part, il multiplie ses efforts dans la coulisse en vue d'aboutir à un cessez-le-feu [1].

Si déplaisantes et si inopportunes que soient les prises de position de Bourguiba sur l'affaire algérienne, nous devons avoir conscience du fait que sa position personnelle et celle de son régime sont étroitement fonction de l'issue qui interviendra. Si le combat se prolonge en Algérie, le pourrissement que l'on observe déjà dans le nord-ouest du pays gagnera inévitablement le reste de la Régence et la position de Bourguiba, déjà difficile, deviendra sans doute intenable. Si, en revanche, une solution était trouvée donnant trop rapidement à l'Algérie vocation à l'indépendance, les dirigeants du F.L.N., qui n'ont pas de tendresse particulière pour Bourguiba, ne manqueraient pas de lui créer rapidement les pires difficultés.

Bourguiba apparaît comme un homme véritablement hanté par l'affaire algérienne. Lorsqu'il dit : « Je ne serai pas le traître numéro un de la patrie arabe », c'est moins à l'Égypte qu'à l'Algérie qu'il pense.

6° Si l'affaire algérienne est pour Bourguiba une source permanente de difficultés, il faut souligner également qu'il doit faire face à un mécontentement qui tend à se généraliser et dont l'ampleur devient inquiétante. Bourguiba tente d'y faire face par des appels de plus en plus fréquents et de plus en plus solennels à l'unité nationale qu'il ne faut à aucun prix laisser battre en brèche par les dissensions et les rivalités. Le marasme économique croissant dont souffre la Tunisie depuis l'autonomie interne est une des causes principales du malaise actuel; la prolon-

[1] Sur les actions des fellaghas algériens en territoire tunisien, voir notamment ci-dessus le n° 165.

gation de la crise, l'aggravation de la misère qui affecte particulièrement le Centre et le Sud risquent de créer une situation explosive susceptible de mettre en péril le régime et son chef.

C'est sans doute la poussée de nature biologique que des masses sous-alimentées et à fort taux de natalité exercent sur les cadres du jeune état tunisien qui constitue pour celui-ci la plus grave menace.

D'autre part, le caractère de plus en plus autoritaire du régime, les mesures de rigueur qu'il prend choquent les sentiments individualistes d'un grand nombre de Tunisiens. Au surplus, la réforme de caractère révolutionnaire du statut personnel que Bourguiba a imposée à l'opinion publique a suscité dans les milieux traditionalistes et dans les masses, notamment dans le Sud, des critiques qui s'expriment quasi publiquement.

S'il est vrai que tous les dictateurs traversent un jour ou l'autre des périodes d'impopularité, dans le cas de Bourguiba, ces difficultés surgissent moins de six mois après sa prise de pouvoir. Vivant entouré d'un petit cercle de conseillers dont la plupart n'osent pas lui tenir tête, il semble ignorer que son prestige n'est plus intact, et il reste convaincu que son avenir politique ne pose aucun problème. Un hebdomadaire tunisien vient d'écrire que le prestige de Bourguiba n'avait jamais été aussi haut; je dois à la vérité de dire, en le regrettant, que tel n'est pas mon sentiment et que cette incertitude qui pèse sur le destin de M. Bourguiba est un élément déterminant dans notre politique à l'égard de la Tunisie.

7° Ces impressions de fin de mission seraient incomplètes si je ne mentionnais pas le fait français qui a pesé et continuera à peser très fortement sur l'évolution de nos rapports avec la Tunisie. Je ne reviendrai pas ici sur les inquiétudes, voire les angoisses de nos compatriotes, en présence d'une évolution aussi rapide dont ils n'ont peut-être pas saisi toute la portée : elles sont bien connues du Département.

Je dois souligner que les catégories sociales qui ont le plus vif désir de quitter la Tunisie (les membres du corps enseignant et les techniciens par exemple) sont, en général, celles que nous aurions le plus d'intérêt à conserver dans ce pays, et qu'à l'inverse, celles dont le départ est souhaitable, voire inévitable (petits fonctionnaires) désirent, pour des raisons souvent très légitimes, demeurer dans ce pays.

L'ensemble des mesures d'aide prises par le gouvernement français en faveur des Français de Tunisie constitue aujourd'hui une véritable charte dont l'élaboration a répondu à une double préoccupation : d'une part, donner à nos compatriotes, souvent établis en Tunisie depuis plusieurs générations, le sentiment qu'ils ne sont pas abandonnés par la métropole et que la France les aide soit à partir, soit à rester en leur laissant, dans toute la mesure du possible, la liberté du choix; d'autre part, faciliter la mise en œuvre de l'indépendance tunisienne qui ne peut se réaliser, qu'on le veuille ou non, qu'au détriment des droits et des intérêts de la grande majorité de nos compatriotes. Sans doute, la métropole a-t-elle dû consentir depuis dix-huit mois des sacrifices importants

pour les Français de Tunisie, mais c'est vraisemblablement à ce prix qu'une évolution aussi précipitée a pu se faire sans provoquer de la part de nos compatriotes une opposition irréductible qui aurait pu avoir de graves incidences sur le plan de l'ordre public.

À mon sens, la réinstallation en France de ceux de nos ressortissants qui ne peuvent plus poursuivre leurs activités en Tunisie devra, au cours des prochains mois, constituer la pièce maîtresse de notre action en faveur de la colonie française. Elle doit être conçue avec la largeur de vues, et mise en œuvre avec les moyens financiers nécessaires pour régler la situation de nos nationaux qu'ont affectés les vicissitudes de notre politique en Tunisie.

De ces impressions, je souhaiterais tenter de dégager quelques indications susceptibles de contribuer, à l'heure actuelle, à la définition d'une ligne de conduite dans nos rapports avec les Tunisiens.

a. Le fait que les choses et les gens évoluent avec une rapidité exceptionnelle impose à l'autorité française de se tenir dans un état permanent d'alerte et de disponibilité. En Tunisie, une situation peut se dégrader presque instantanément; prise à temps, elle peut être, sinon rétablie, du moins contrôlée dans une certaine mesure. D'autre part, nous avons affaire à des interlocuteurs qui sont presque toujours très prompts à exploiter contre nous au maximum le moindre incident; la riposte doit être immédiate, la crainte d'une réaction instantanée du partenaire français freinant dans une certaine mesure la volonté systématique des Tunisiens de grignoter nos positions et de nous mettre constamment en difficulté.

b. Il est important que dans nos rapports avec les Tunisiens, nous soyons sans illusion et sachions que certaines de nos armes ou certains de nos arguments n'ont plus désormais grande vertu. Par exemple, les innombrables protestations de cette ambassade au sujet de la violation des conventions restent bien souvent vaines. Les dossiers de notre contentieux avec le gouvernement tunisien demeurent ouverts et ne sont pas réglés. De même, nous devons nous garder de croire que l'arme financière soit très efficace : si nous menaçons de réduire notre contribution au financement des investissements tunisiens ou de ne pas débloquer des fonds attendus par une trésorerie exsangue, nous paraîtrons manquer au devoir qu'implique la coopération franco-tunisienne, témoigner même d'une certaine déloyauté et nos partenaires ne manqueront pas dans ce cas d'user à l'encontre de nos ressortissants de mesures de représailles. De quelque ingratitude que soit récompensée notre aide financière à la Tunisie, elle devra être maintenue et probablement accrue, au moins tant que nous aurons l'ambition de conserver une nombreuse colonie française en Tunisie, d'y exercer une influence prépondérante, et tant que nous n'aurons pas convaincu nos alliés du monde libre de partager la charge qu'elle fait peser sur nos finances.

De même, nous surestimons la valeur de certains aspects de la présence française. Cette présence française, en effet, est souvent neutralisée, lorsqu'elle n'est pas condamnée à terme par des textes existants. De

même encore, certaine forme de propagande française exaltant l'amitié franco-tunisienne, les liens indissolubles qui unissent nos deux pays, l'œuvre française en Tunisie, ne portent pas sur une opinion qui est chauffée à blanc par un nationalisme exacerbé.

On peut le déplorer, mais force est de constater qu'un certain sentimentalisme avec la Tunisie de 1956 est non seulement périmé, mais nuisible.

c. En revanche, on est très sensible ici à toute réaction de l'opinion ou du gouvernement français qui est rendue publique. À cet égard, le rôle de la presse et de la radio est essentiel. La moindre critique contre l'action du gouvernement tunisien dans un journal métropolitain suscite à Tunis autant d'émotion que de rancœur; on déteste être cloué au pilori. C'est de Paris seulement que peut être orchestrée utilement une action à laquelle les Tunisiens sont extrêmement sensibles.

Les liaisons constantes qui existent entre cette ambassade et le Département ont permis déjà, à plusieurs reprises, d'obtenir des résultats intéressants, notamment dans la récente affaire de Radio Tunis [(1)]; elles doivent être poursuivies et développées.

Dans le domaine de la radio, il faut regretter que nous ne disposions pas encore d'un poste puissant émettant en français et en arabe à destination de l'Afrique du Nord. En Tunisie, on entend de nouveau et très bien la « Voix des Arabes »; il est indispensable que l'on y entende aussi la « Voix de la France ».

d. Avec nos interlocuteurs, à quelque échelon qu'ils soient, il faut s'efforcer de maintenir un dialogue permanent. La chose est d'autant plus nécessaire que nous sommes souvent dans une position défensive; c'est notamment le cas dans les récents incidents militaires [(2)]. Ce dialogue, surtout avec des hommes comme Bourguiba, n'a pas à revêtir les formes périmées de la diplomatie traditionnelle en pays d'Islam : on est ici très *matter of fact,* très sensible à une certaine forme directe, et même parfois brutale, d'exprimer ses idées et de faire connaître le fond de sa pensée.

Il n'en demeure pas moins que la discussion étant toujours très serrée, il faut, en permanence, avoir des éléments de réplique disponibles. Ce n'est pas toujours en tentant de trouver une solution que l'on met fin à une controverse, mais c'est parfois en en suscitant une autre et en maintenant ses dossiers ouverts.

e. Comme tous les peuples ayant accédé récemment à l'indépendance, les Tunisiens entendent être traités comme des êtres majeurs. S'il faut

(1) Sur les émissions de Radio Tunis, voir ci-dessus le n° 182.

(2) L'incident le plus grave eut lieu dans l'après-midi du 12 septembre. Deux avions venus d'Algérie avaient mitraillé un rassemblement près de Kasserine, en territoire tunisien, à une centaine de mètres de la frontière, sur le bord d'une zone algérienne interdite à la circulation. Un enfant avait été tué, deux autres et trois adultes de nationalité tunisienne blessés. Le Néo-Destour avait déclenché le 15 septembre, avec les organisations nationalistes, un mouvement de grève générale de vingt-quatre heures qui se déroula d'ailleurs sans incident, mais qui fut suivi dans toute la Tunisie.

chercher à établir avec eux des contacts aussi fréquents et satisfaisants que possible, il faut leur conserver un caractère de stricte égalité et ne pas, notamment dans la période actuelle, chercher à forcer leur amitié, ce qui en définitive les braquerait et nuirait à l'établissement du climat recherché.

À l'inverse, on est très sensible ici à la venue de hautes personnalités françaises que l'on est flatté de recevoir et auxquelles on réserve bon accueil. On est encore plus touché par la façon dont on est reçu à Paris et on attache une importance extrême, non seulement au fait que l'on est accueilli par les plus hautes personnalités françaises, mais au protocole de ces réceptions et aux égards manifestés.

Il faut, je crois, nous efforcer — et à cet égard l'accord du 15 juin [1] nous y oblige — de donner l'impression à nos interlocuteurs tunisiens non seulement que nous les consultons, mais aussi que, dans toute la mesure du possible, nous tenons compte de leurs avis. Ces échanges de vues prendraient pour les Tunisiens encore plus de valeur s'ils se faisaient à Paris à l'échelon gouvernemental.

***

En conclusion, aux deux questions : « Où va la Tunisie ? » et « Quelle doit être en conséquence notre politique à l'égard de ce pays ? », il est prématuré de tenter de répondre. La Tunisie n'a pas encore fait son choix, ne le fera pas aussi longtemps que l'affaire algérienne ne sera pas réglée et que la crise du Moyen-Orient ne sera pas apaisée. D'autre part, ce choix ne pourra pas intervenir tant que Bourguiba n'aura pas surmonté les obstacles qu'il rencontre sur le plan intérieur. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il sera possible de porter un jugement sur la longévité de son pouvoir et de son système.

Tant que subsisteront ces éléments d'incertitude, nous devrons renoncer à certaines ambitions : en particulier, nous ne pouvons prétendre à amener la Tunisie à participer à une action diplomatique concertée avec la nôtre. Nous ne pouvons espérer obtenir aucune contrepartie tangible à l'aide culturelle et financière que nous apportons. On peut légitimement craindre que la prime d'assurance que nous devons payer à la Tunisie pour garantir une sécurité relative à nos ressortissants et l'empêcher de glisser dans le camp de nos adversaires n'apparaisse un jour bien lourde au contribuable métropolitain. Mais l'utilité du sacrifice qui lui est demandé ne peut être apprécié en seuls termes économiques ou financiers, et sans une certaine projection sur l'avenir. Peut-être une Tunisie sortie de la phase de mutation par laquelle elle passe actuellement, ayant trouvé un équilibre relatif sur le plan économique, satisfaite d'une solution qui serait intervenue dans l'affaire algérienne, pourrait-elle jouer un rôle utile de trait d'union entre la France et le monde arabe.

[1] Pour la convention diplomatique du 15 juin précédent, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 407.

214

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

D. n° 2264. Secret. *Paris, 24 septembre 1956.*

Je vous ai retransmis à la fin du mois de juillet les communications de Madrid rendant compte des premiers résultats des conversations franco-espagnoles [1]. Celles-ci devant reprendre prochainement avec la fin de l'été, le Département a mis au point et adressé à notre ambassadeur à Madrid de nouvelles instructions [2]. M. de La Tournelle, actuellement à Paris, les mettra en œuvre lorsqu'il rejoindra son poste le 21 septembre; cependant, le ministre conseiller de de l'ambassade a déjà pris un premier contact, en l'absence du ministre des Affaires extérieures et du secrétaire d'État, avec M. de Las Barcenas, directeur des Affaires politiques.

Je vous précise ci-dessous la teneur de ces instructions en ce qui concerne les questions relatives au Maroc, ainsi que les réactions espagnoles devant nos premières démarches.

1° *Questions militaires.*

Le gouvernement français a, comme vous le savez, décidé d'envoyer en mission temporaire un officier spécialiste (le capitaine Dupond), chargé d'apporter nos réponses au questionnaire espagnol. Cet officier devait, en principe, se rendre à Madrid du 4 au 10 septembre.

Cette nouvelle a été bien accueillie par Madrid. Toutefois, le directeur des Affaires politiques a demandé à notre chargé d'affaires que la venue de cet officier soit différée d'une ou deux semaines, l'un des officiers espagnols qui avaient participé aux échanges de vues du mois de juillet étant en congé. D'autre part, le directeur des Affaires politiques a suggéré de reporter après le 15 septembre la reprise des conversations pour permettre au gouvernement espagnol de préparer les instructions pour ses experts.

2° Le gouvernement marocain [3] était préoccupé des nouvelles selon lesquelles les forces espagnoles auraient évacué le Maroc méridional et certaines portions de la Seguiet el Hamra [4]. Ainsi que l'a rappelé M. le

(1) Sur ces conversations, voir ci-dessus les n°s 52 (et note), 146.

(2) Transmises par dépêche n° 741, du 9 août, non reproduite, le contenu en étant repris dans la dépêche n° 2264 du secrétaire d'État.

(3) Erreur, lire : français.

(4) Sur ces rumeurs, voir ci-dessus le n° 21 (note).

Ministre de la France d'outre-mer, dans son discours du 4 août, la France entend, en effet, maintenir le *statu quo* dans le Sud marocain [1]. Nous avons donc demandé au gouvernement espagnol de préciser ses intentions en ce qui concerne ses possessions dans cette région et les mesures prises par lui à cet égard.

Le directeur des Affaires politiques, saisi de ce point par M. de Rose, a déclaré que, s'il était exact que des mouvements de troupes avaient eu lieu au Maroc méridional, les effectifs dans ce territoire n'avaient cependant pas subi de modification. Il a d'autre part précisé qu'il ne verrait que des avantages à ce que s'établisse une liaison entre les autorités françaises et espagnoles en Mauritanie et au Rio de Oro en présence de la menace d'agitateurs marocains; la direction des Colonies étudie actuellement cette question [2].

3° *Echange de vues concernant les projets de conventions avec le Maroc.*

Nous avons indiqué aux Espagnols que nous espérions être prochainement en mesure de communiquer au gouvernement espagnol le projet de convention franco-marocaine relative à la coopération administrative et technique en ajoutant que cette procédure pourrait être étendue, le cas échéant, à d'autres projets de conventions de caractère technique, sous réserve bien entendu de réciprocité de la part des Espagnols.

Par contre, notre ambassade avait reçu pour instruction de s'abstenir d'aborder les problèmes concernant les rapports monétaires et économiques franco-marocains.

Par ailleurs, nous soulèverons, au cours des conversations franco-espagnoles, certaines questions relatives au Sahara. Il s'agit des points suivants : échanges de renseignements entre les autorités françaises et espagnoles de la Mauritanie et du Rio de Oro, et abornement de la frontière de Rio de Oro (qui pourrait intervenir au cours de l'hiver prochain).

Ces renseignements vous sont communiqués pour votre information strictement personnelle et secrète; ils ne doivent en aucun cas être mentionnés au gouvernement marocain. Le Département ne manquera pas de continuer à vous tenir régulièrement informé du déroulement des conversations.

[1] M. Defferre répondait aux revendications marocaines, le 27 juillet, en se rendant en Mauritanie, où il déclarait : « Certains leaders de partis politiques ont prétendu que le Maroc avait des droits sur la Mauritanie. Ceci est faux. Si l'un des deux pays avait des droits sur l'autre, c'est la Mauritanie et non le Maroc. Il faut d'ailleurs que tout le monde sache que la France est décidée à défendre la Mauritanie et à empêcher toute action politique ou militaire contre la population de ce territoire » (*Le Monde* du 29-30 juillet, p. 4). *Le Monde,* en revanche, ne mentionne pas d'autre allocution du ministre de la France d'outre-mer à la date du 4 août (date à laquelle le secrétaire d'État retransmet par télégramme n° 2517 les passages les plus marquants du discours, d'où vraisemblablement la confusion).

[2] Pour un compte rendu plus détaillé de la conversation du chargé d'affaires de France avec M. de Las Barcenas, directeur politique espagnol, se reporter au télégramme n°s 693-696 de Madrid du 6 septembre, non reproduit. En fait, aux propositions et interrogations de M. de Rose, le directeur politique avait répondu de façon évasive, déclarant qu'il en référerait à son ministre.

215

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1000. *Varsovie, 25 septembre 1956, 8 h.*

(Reçu : 11 h. 17.)

Il est probable que le Comité central du parti se réunira à nouveau en plénum dans le courant du mois d'octobre. Le cas de M. Gomulka [1] y serait posé et, d'après une bonne source, l'éventualité de son retour dans les organismes suprêmes du parti ne serait pas à écarter.

Le Comité central aura également à discuter de la question des élections qui devraient avoir lieu au mois de décembre, mais qui pourraient être retardées de quelques semaines.

L'accord n'est en effet pas encore intervenu sur la manière dont les candidats devant figurer sur la liste unique seront désignés.

[1] Gomulka, remplacé le 14 décembre 1948 par Cyrankiewicz, comme secrétaire général du parti, avait été exclu à la fois du Comité central et du parti à la suite du plénum du 11 novembre 1949 avant d'être arrêté, le 31 juillet 1951. Voir Henry Rollet, *La Pologne au XXe siècle*, Paris, Pedone, 1984, *passim*. Le cas de Gomulka avait été déjà évoqué après Poznan, dès le 25 juillet 1956. Voir ci-dessus le n° 76 et ci-après le n° 281.

C'est le 19 octobre 1956 que la presse polonaise annoncera la rentrée par cooptation au Comité central de Gomulka, Spichalski, Klisko et Logo-Sowinski, décidée ce même jour au cours de la réunion du plénum (télégramme n°s 140-141 du 19 octobre, non reproduit).

Gomulka apparaîtra pour la première fois en public, le 20 octobre avec un long discours critique de la politique précédente (télégramme n°s 1159-1161 du 21 octobre, non reproduit). On le verra cependant le 29 novembre déconcerter quelque peu l'opinion en affirmant la nécessité du maintien du régime communiste et les dangers d'une politique antisoviétique (télégramme n°s 1431-1434 du 2 décembre 1956).

216

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n° 5383. *Rabat, 25 septembre 1956, 16 h.*

(*Reçu* : 16 h. 5.)

Comme il était prévu, le Sultan a été obligé, dans son discours d'Oujda [1], d'aborder le problème algérien et celui de Suez. Il l'a fait d'une part avec le souci de ne pas mécontenter les nations arabes, mais aussi en faisant tout pour ménager autant que possible notre susceptibilité. À la vérité, le ton du discours est grave, jamais passionné. Il débute et se termine par une prière. Les appels à la paix y sont redoublés. Le Souverain tient à apparaître comme le chef religieux qui sans cesse se réfère à la divinité, et, en son nom, parle aux croyants.

J'avais été averti ce matin que, malgré l'atmosphère d'Oujda et le climat international, la France n'aurait pas à se plaindre de ce discours.

Veuillez en trouver le texte sous le numéro suivant [2].

[1] Faisant un séjour officiel dans le Maroc oriental, le Sultan avait prononcé le 25 septembre à Oujda un important discours, au cours duquel il traitait longuement du problème algérien. Oujda, déclarait-il, constituait un « trait d'union entre deux pays frères ». « L'humanité souffre cruellement des événements dont l'Algérie est aujourd'hui le théâtre. La conscience universelle et les hommes de bonne volonté de France, d'Algérie et dans le monde lancent un pressant appel aux responsables pour qu'ils mettent fin rapidement à l'effusion de sang et s'attachent, en vue d'établir entre les deux peuples des relations solides, à trouver une solution qui, tout en donnant satisfaction aux aspirations du peuple algérien à la liberté, respecte l'intérêt supérieur de la France et garantisse les intérêts des Français qui ont choisi de se fixer en Algérie... Le peuple français, qui a fait preuve de compréhension et de libéralisme à l'égard des problèmes tunisien et marocain, abordera, nous en sommes persuadé, le problème algérien avec la même compréhension et le même réalisme... Tout ce qui touche l'Algérie a des résonances profondes au Maroc, tant en raison des liens intimes et des affinités qui existent entre les deux peuples qu'en raison de leur voisinage géographique. C'est pourquoi le retour de la paix en Algérie demeure pour nous une préoccupation majeure. Il y va de notre sécurité, de la stabilité de l'ensemble nord-africain et de l'avenir des relations d'amitié que les trois pays veulent sincèrement entretenir avec la France » (télégramme n° 5384 du 25 septembre, non reproduit).

[2] Cf. note précédente.

217

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 5376 à 5379. *Rabat, 25 septembre 1956, 16 h.*

(*Reçu :* 16 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5176 [1].

Allal el Fassi, accompagné de l'état-major de l'Istiqlal de Fès et du secrétaire général de la province, s'est rendu le samedi 22 septembre à Sefrou pour y tenir un meeting au stade municipal, après avoir assisté la veille au moussem de Sidi Ahmed el Bernoussi, au nord de Fès et le jour même, au moussem de Sidi Lahcen en tribu Ait Youssi, fief de son adversaire, le ministre Lyoussi. Au cours du meeting qui groupait environ 5.000 personnes, il n'a fait que reprendre les thèmes de son discours de Fès et a conclu en incitant ses fidèles à suivre les consignes du parti et à rester unis et vigilants derrière leurs dirigeants.

Le lendemain, le ministre Lyoussi accompagné de parents et d'anciens compagnons d'armes d'Abd el Krim a tenu un meeting à El Hajeb, en présence de 10.000 Berbères des Beni M'Tir. Il s'est surtout attaché dans son discours, prononcé en berbère, à se défendre contre le titre de féodal que ses adversaires donnent à lui-même et à ses partisans : « Les esprits faibles appellent féodaux tous ceux qui portent encore le costume national : les campagnards... Aussi longtemps que nous serons au service de l'union nationale, nous supporterons les basses insultes et à la rigueur, nous accepterons la mort avec le sourire, car mourir au service du peuple est une mort enviable. » Il a également attaqué « les méthodes fascistes qui tendent à supprimer l'opposition et la liberté et veulent instaurer un régime de terreur ». Il a conclu en faisant à nouveau appel à l'union autour du Sultan et du président Bekkaï.

Deux points importants sont à retenir de ce meeting d'El Hajeb : d'une part, venant immédiatement après le déplacement d'Allal el Fassi à Sefrou, la reprise des rassemblements berbères par Lyoussi, qui

[1] Le télégramme nos 5176-5179, non reproduit, analysait le discours prononcé par Allal el Fassi le 17 septembre à Fès, discours qui n'apportait aucun élément nouveau. Il retraçait l'histoire de la nation marocaine et celle de la lutte de l'Istiqlal contre le « colonialisme », réclamait l'épuration de l'administration, la « liberté » de la Mauritanie, l'indépendance de l'Algérie. Sur ce discours, voir encore ci-dessus le n° 193 (note).

avaient connu une interruption depuis l'affaire des tracts de *Présence française* [1]. D'autre part, l'appui que Lyoussi, soutenu par les partisans d'Abd el Krim accorde clairement au P.D.I. dans sa lutte contre les exactions de la police de Laghzaoui et au président Bekkaï.

218

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 72 [2]. Priorité absolue. *Paris, 25 septembre 1956.*

Dès le début de la deuxième conférence sur le canal de Suez qui s'est tenue à Londres du 19 au 21 septembre [3], de sérieuses divergences de vues se sont manifestées parmi les représentants des dix-huit pays invités.

À l'instar du ministre des Affaires étrangères de Suède, bon nombre de délégués ont fait valoir que leurs gouvernements respectifs étaient d'avis qu'il convenait de recourir au Conseil de sécurité, sans attendre qu'une décision ait été prise au sujet de l'Association des usagers du Canal. L'opportunité de la création de cet organisme était d'ailleurs mise en doute et contestée par les représentants des pays qui, lors de la précédente conférence, s'étaient déjà montrés partisans de la conciliation. De nombreuses réserves furent ainsi émises par les délégués scandinave, iranien, espagnol, italien, éthiopien, pakistanais et japonais. Derrière ces réserves apparaissait chez certains le sentiment qu'après l'échec de la mission confiée au Comité des Cinq [4], il eût été normal de procéder en commun à l'étude de la situation difficile créée par le refus du colonel Nasser. La convocation, adressée par les puissances occidentales aux autres pays en vue de se prononcer sur le projet envisagé par M. Dulles [5] et approuvé par les gouvernements français et britannique,

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 170 (et note).

(2) Ce télégramme a été adressé aux postes de Washington (nos 10145-10156), Vienne (nos 715-726), Téhéran (nos 752-763), Canberra (nos 365-376), Tokyo (nos 616-627), Addis-Abeba (nos 419-430), Rome (nos 1585-1596), Stockholm (nos 509-520), Oslo (nos 380-391), Copenhague (nos 312-323), Amman (nos 862-873), Bagdad (nos 961-972), Beyrouth (nos 1367-1378), Damas (nos 1338-1349), Djakarta (nos 336-347), Djeddah (nos 702-713), Londres (nos 10024-10035), New York (nos 2337-2348), La Haye (nos 933-944), Bonn (nos 2687-2698), Lisbonne (nos 408-419), Madrid (nos 1085-1096), Wellington (nos 179-190), Karachi (nos 638-649), Ankara (nos 1059-1070), Bruxelles (nos 1092-1103), Le Caire (nos 2927-2938), Tel Aviv (nos 1122-1133), Tripoli (nos 857-868), Khartoum (nos 297-308), Monrovia (nos 119-130), Pretoria (nos 223-234).

(3) Sur cette conférence, voir ci-dessus les nos 195, 196, 198, 202, 203.

(4) Sur cet échec, voir ci-dessus le n° 171.

(5) C'est le secrétaire d'État qui avait en effet été à l'origine du projet de création de l'Association des usagers du Canal : voir ci-dessus le n° 172 (note).

heurtait des susceptibilités et éveillait des réticences. Que cherchait-on en essayant de promouvoir ce projet ? Ne dissimulait-il point le dessein d'imposer à l'Égypte, au besoin par la force, une solution qu'elle avait déjà repoussée ? Au surplus, l'initiative projetée était-elle pratiquement réalisable ? Elle paraissait à beaucoup de délégués soulever de graves difficultés et comporter des obligations auxquelles ils ne pensaient pas que leurs gouvernements seraient disposés à souscrire.

Devant ces manifestations qui trahissaient un relâchement sensible de la volonté des Dix-huit de faire aboutir leurs thèses selon les principes retenus lors de la précédente conférence de Londres [1], le secrétaire d'État américain, le ministre des Affaires étrangères britannique et moi-même, appuyés par les délégués de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, avons souligné que la création de l'Association des usagers offrirait une solution pratique provisoire qui pourrait permettre ultérieurement aux Nations Unies la recherche d'un règlement à la fois pacifique et conforme, en même temps, aux droits et aux intérêts des utilisateurs du Canal. M. Dulles, après avoir clairement défini les buts de l'Association, a, en outre, déclaré que s'il importait de créer un monde où la force ne fût plus utilisée, il convenait également, si l'on voulait travailler à la paix de manière constructive, de veiller à ce que ce monde fût tel qu'il permît de trouver aux litiges existants ou qui viendraient à se poser des solutions équitables en harmonie avec les principes de la justice et du droit international.

Ces explications et ces déclarations eurent pour effet de calmer les appréhensions qui s'étaient fait jour et d'atténuer les oppositions les plus vives. Mais il est devenu difficile de s'opposer seul aux réserves exprimées par certaines délégations. Aussi bien, les deux déclarations finalement adoptées par la Conférence et qui ont été publiées lors de sa clôture comportent-elles des modifications par rapport aux textes primitivement envisagés. Le projet d'association des usagers du canal de Suez, en particulier, ne prévoit plus l'obligation formelle du paiement des droits de passage à cette autorité. Il ne contraint pas davantage les membres de l'Association à dérouter leurs navires par le cap de Bonne-Espérance si l'Égypte refusait le passage de ces bateaux.

Tel qu'il se présente, ce projet a été, d'ores et déjà, adopté par les États-Unis et la Grande-Bretagne. Il le sera presque certainement aussi par l'Italie, le Portugal, la Turquie, les Pays-Bas, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Allemagne et l'Espagne et vraisemblablement aussi par les pays scandinaves. Le Pakistan, l'Éthiopie, l'Iran et le Japon, tout en rendant hommage aux efforts de collaboration et de conciliation déployés par les divers participants à la Conférence, se sont montrés plus réticents. Il est cependant permis d'espérer, pour les trois premiers au moins, qu'ils seront représentés à la réunion des ambassadeurs qui doit procéder à Londres, à partir du 1er octobre prochain, à la constitution définitive de l'Association.

[1] Sur la première conférence de Londres, voir ci-dessus les nos 94, 95, 98, 99, 106, 107, 110, 111.

À la suite des réserves explicites que j'avais formulées à Londres en raison des changements apportés au projet primitif d'association, le gouvernement français a fait part, le 24 septembre, au secrétaire d'État britannique de sa décision d'adhérer à l'organisation projetée, mais a accompagné son acceptation des observations suivantes :

« Le gouvernement français ne pourra être amené, du fait de cette adhésion, à renoncer aux objectifs définis par les dix-huit puissances représentées à la première conférence de Londres. Il ne pourrait, en particulier, accepter aucune transaction sur le principe de gestion internationale du canal de Suez.

« Il tient à préciser d'autre part que la France entend, comme d'autres puissances, conserver sa liberté d'action. Elle se refusera à collaborer à toute mesure qu'elle estimerait contraire à ses intérêts essentiels. »

Ces réserves soulignent la volonté du gouvernement de la République de faire prévaloir, en ne négligeant à cette fin aucune solution pacifique, la thèse de la gestion internationale qu'il a adoptée conjointement avec dix-sept autres pays, principaux usagers du Canal.

Si la deuxième conférence de Londres n'a pas fait ressortir une volonté égale de tous ses participants, elle a cependant permis la réaffirmation d'une large solidarité des dix-huit puissances qui, par la voix de leurs représentants, ont confirmé leur fidélité aux principes qu'ils avaient précédemment énoncés et qu'ils considèrent toujours comme une base équitable de solution. Le maintien de cette solidarité est, en soi, un fait important. Il oppose aux réticences du colonel Nasser une unité et une continuité de vues qui devraient lui donner matière à réflexion.

Au surplus, la constitution de l'Association des usagers du Canal présente divers avantages. Devant l'état d'esprit manifesté par certains participants à la seconde réunion de Londres, une action auprès du Conseil de sécurité est désormais inévitable. L'Association devrait faciliter la recherche d'un règlement pacifique du problème. Il est certain, d'autre part, qu'un nombre appréciable des gouvernements représentés à Londres inviteront leurs armateurs à payer les droits de passage à l'Association.

Enfin, si le gouvernement égyptien persistait dans son intransigeance, elle permettrait aux pays intéressés de recourir à des mesures susceptibles d'affecter gravement l'économie égyptienne.

219

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 5465 à 5470. Urgent. Confidentiel. *Rabat, 27 septembre 1956, 13 h. 10.*

(Reçu : 13 h. 20.)

À communiquer à la Défense nationale.

Notre délégation d'Oujda m'informe que, du 24 au 27 septembre, au cours de la visite du Sultan dans l'Oriental [1], de nombreux contacts auraient été pris par le F.L.N. avec des ministres marocains et des autorités de la suite royale [2].

L'entrevue la plus importante aurait eu lieu dès le premier soir, le 24 septembre, à l'hôtel Terminus, où une trentaine de chambres avaient été réquisitionnées.

Deux des membres les plus marquants du comité F.L.N. local : Me Triqui Mohammed, avocat, et le Dr Rahat [3], tous deux F.M.A. bien connus pour l'appui qu'ils apportent à la rébellion algérienne, auraient présenté aux ministres marocains deux personnages venus d'Algérie. À en juger par les marques d'attention dont ils ont été l'objet de la part de leurs interlocuteurs, il semblerait que ces deux émissaires avaient été investis d'une mission particulièrement importante.

Au cours de l'entretien, il n'aurait été question que de l'aide marocaine à la rébellion algérienne.

Les deux personnages auraient fait un tableau assez sombre de la situation de la lutte algérienne. Et ils auraient insisté en particulier sur :

— le manque vraisemblablement prochain de fonds et de munitions;
— la diminution de l'ardeur des combattants;
— l'hostilité des populations dans certaines régions;
— la nécessité de trouver une solution avant les froids de l'hiver.

Les émissaires auraient déclaré que le Maroc n'avait pas tenu ses promesses : alors que les armes et les munitions de l'Armée de la

[1] Au cours duquel il devait s'exprimer notamment sur la question algérienne : voir ci-dessus le n° 216 (et note).

[2] La veille, l'ambassadeur de France à Rabat rapportait qu'il venait d'apprendre que certains ministres marocains avaient eu, dans l'Oriental, des entrevues avec des chefs du F.L.N. algérien. « On aurait fait allusion à des conversations que des chefs auraient eues à Rome avec M. Commin, et en Suisse avec M. Bourguiba. Et que c'est à la lumière de ces conversations que le sultan du Maroc aurait été pressenti. » Ne sachant quelle était la valeur de ces renseignements, M. Dubois croyait cependant devoir les transmettre (télégramme de Rabat nos 5449-5453 du 26 septembre, non reproduit).

[3] Ou Rahal ? (Les deux graphies se rencontrent dans le télégramme).

libération devaient passer en Algérie, une très faible partie seulement aurait traversé la frontière.

Ils auraient réclamé une intervention auprès du Sultan pour qu'il proposât sa médiation au gouvernement français et qu'il apportât une aide substantielle et rapide à la lutte.

À leur tour, Me Triqui et le Dr Rahat auraient déclaré que l'armée française constituait dans la province d'Oujda un sérieux obstacle au passage d'hommes et d'armes en Algérie, sans intervenir dans le combat, par leur surveillance des itinéraires et la transmission de renseignements aux troupes d'Algérie. Ils auraient souligné la nécessité du retrait de l'armée française.

Les ministres auraient répondu que, dans la conjoncture actuelle, le Sultan ne pouvait accorder une aide ouverte à la rébellion algérienne. Ils auraient, par contre, exprimé l'espoir qu'avant le 1er novembre, les effectifs de ces troupes seraient considérablement réduits, que les unités restantes seraient enfermées dans la garnison d'Oujda et que les F.A.R. les remplaceraient dans la surveillance de la frontière.

C'est à la suite de cette conversation, et devant l'insistance des délégués du F.L.N. pour obtenir un cessez-le-feu, que le Sultan aurait décidé d'envoyer à Paris M. Balafrej [1].

[1] Retour d'Oujda, le ministre marocain s'était entretenu avec M. Dubois à l'ambassade. Il annonçait à ce dernier qu'il se rendait officiellement à Paris pour poursuivre des conversations d'information dans le cadre des relations franco-marocaines, mais qu'en fait, il entendait aborder la question algérienne. Il n'était porteur d'aucun message, mais il jugeait le moment venu pour Rabat de sonder les intentions du gouvernement français. Le Sultan était « très impressionné » par la violence des actes de guerre en Algérie, ainsi que par le fait que le mouvement insurrectionnel algérien était entièrement entre les mains de Nasser, que la masse algérienne ne se rendait pas compte des chemins par où on la menait, et des conséquences qui pourraient en résulter, fâcheuses pour le Maroc; qu'il était temps de prendre des contacts qui éclairassent le peuple algérien sur son véritable intérêt, lié aux autres peuples du Maghreb. Pour M. Balafrej, la présence des Français en Algérie était une condition indispensable à la formation d'une entité nationale algérienne : il n'y avait jamais eu de nation algérienne, encore moins d'État algérien, et il fallait trouver une formule originale. Le ministre se rendait à Paris essentiellement pour savoir si le gouvernement français accepterait, même en secret, les bons offices du gouvernement marocain (télégramme de Rabat n°s 5406-5409 du 26 septembre, non reproduit).

220

M. Cassin, Ambassadeur de France à Djeddah,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 355 à 359 [1]. *Djeddah, 27 septembre 1956, 20 h.*

(*Reçu :* le 28, 2 h. 9.)

À l'occasion du rapide passage du président Nehru à Djeddah le 26 septembre, une réception a été donnée, le soir, au Palais, par le prince Abdullah Faycal, ministre de l'Intérieur. L'après-midi du même jour, au cours d'un thé offert par la colonie indienne, le président Nehru avait fait une rapide allusion à l'affaire de Suez. Après avoir affirmé que le Canal était partie intégrante de l'Égypte, il a toutefois souligné la nécessité d'assurer *à tous le libre usage* du Canal. Il a dit son espoir dans un règlement amical et pacifique. Le président du Conseil indien a été l'objet d'égards particuliers, alors que la venue de Nasser n'a provoqué ici que de rares commentaires.

Cependant, des témoins oculaires m'ont affirmé que, tant à l'aérodrome de Dahran qu'à Damman et Ryad, le président Nasser a été l'objet de la part d'une foule considérable d'un accueil délirant, extraordinaire, qui aurait, paraît-il, donné beaucoup à réfléchir au Roi séoudite. Une telle démonstration populaire ne s'était encore jamais produite en ce pays avec cette violence et cette ampleur.

Lundi matin à 10 heures, une note des Affaires étrangères informait les missions diplomatiques que le président Nasser ferait une courte escale à l'aérodrome de Djeddah.

Cette convocation désinvolte, ignorée volontairement par la plupart des chefs de mission, n'a pas eu de suite, car le Président n'est point venu ici, sans qu'aucune raison soit donnée.

Le président Nasser s'est acquis en ce pays, auprès de la masse populaire un prestige extraordinaire en tant que champion de la race arabe en révolte contre l'impérialisme occidental qui veut s'emparer du Canal, en tant que défenseur du peuple et adversaire des ... [2], en tant qu'ennemi juré d'Israël, en tant qu'ami du seul pays favorable aux aspirations arabes : l'U.R.S.S.

Ce succès concluant ... [3] l'inquiétude ne peut que grandir chez les dirigeants hachémites, séoudites et ceux des pays musulmans qui redou-

(1) Ce télégramme a été communiqué le 4 octobre à Rabat (nos 3704-3708) et Tunis (nos 2684-2688).

(2) Lacune de déchiffrement

(3) Lacune de déchiffrement.

tent l'expansion égyptienne; mais le courant populaire est trop fort pour espérer pouvoir le remonter dans les circonstances actuelles, alors que les événements de Palestine consacrent, aux yeux des foules arabes, les dires de la propagande qui s'est exercée ici depuis deux mois et affirmait que, par vengeance, Britanniques et Français armaient Israël et provoquaient un conflit entre ce pays et les états arabes.

Chaque incident avec Israël ne peut actuellement que cimenter davantage l'union de tous les Arabes, alors qu'une période de calme suivie de marasme économique en Égypte verrait renaître et se développer les discussions internes qui subsistent dans l'unité arabe où l'intérêt et la passion sont ... [1] et opposés.

221

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Entretiens franco-britanniques
Mollet-Pineau-Eden-Lloyd du 27 septembre 1956[2].

Paris, 27 septembre 1956.

Association des usagers.

M. Wormser expose les problèmes posés par la présence à bord des navires français ou britanniques de pilotes de l'Association.

M. Lloyd demande si l'on est d'accord pour un comité exécutif de sept membres (les cinq pays de la mission Menzies, la France et l'Angleterre). Il précise que l'Australie et la Suède sont hésitantes. *M. Pineau* est hostile à l'idée d'admettre l'Italie. L'administrateur pourrait être un Norvégien.

On décide finalement de proposer aux Italiens un siège au Comité exécutif et de fixer à Rome ou à Messine le siège de l'Association si les Italiens changent d'attitude concernant le paiement des droits. Ils peuvent en changer, car il y a des faits nouveaux (constitution de l'Association, paiements américains en comptes bloqués). Il est essentiel que les Italiens ne payent plus à Nasser, fût-ce à un compte bloqué autre que celui de l'Association.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) MM. Eden et Lloyd étaient venus à Paris conférer avec leurs homologues français. Pour plus de détails sur cette visite, voir ci-après le n° 229 (et note).

Si la question du siège ne peut être tranchée lundi à Londres, il faudra choisir un siège provisoire. Si les Italiens sont intransigeants, le siège sera à La Haye.

Le Comité exécutif devra étudier les critères d'admission (U.R.S.S.; Israël). *M. Guy Mollet* s'élève contre une association où seraient admis des pays hostiles.

Le Comité exécutif devra aussi faire rapport sur l'état du trafic et sur la façon dont sont payés les droits de transit. Les paiements italien, hollandais et de l'Allemagne occidentale sont à voir de près.

Il devra étudier ce qu'il convient de faire en cas d'indisponibilité du Canal.

Il devra donc préparer une organisation de remplacement de l'autorité égyptienne. Aussi devra-t-il coopérer avec la Compagnie.

La discussion montre que Français et Britanniques voient les rapports de l'Association et de la Compagnie de la même façon. La Compagnie devra recevoir une partie des droits pour services rendus dans le passé ou dans le présent et dans le futur. *M. Lloyd* mentionne les commandes passées par la Compagnie.

M. Pineau signale que le gouvernement français se propose de déposer devant le Parlement un projet de loi mettant les avoirs de la Compagnie en France hors d'atteinte du gouvernement égyptien. MM. Eden et Lloyd vont étudier comment la question se pose en Grande-Bretagne.

La conversation se porte sur le pipe-line d'Alexandrette. On décide d'activer les études et de laisser entendre qu'il va être construit. L'I.P.C. verra si le gouvernement turc et le gouvernement irakien sont d'accord.

222

Note du Directeur général des Affaires politiques [1]

Visite de l'ambassadeur d'Israël 27 septembre 1956, 10 heures

Paris, 27 septembre 1956.

1° L'ambassadeur d'Israël a été chargé par son gouvernement de faire savoir au président du Conseil et à vous-même que le gouvernement anglais cherche, d'après lui, pour détourner l'attention du monde arabe de l'affaire de Suez, à ranimer le conflit israélien. Les manœuvres de Londres seraient à l'origine des dernières attaques jordaniennes [2]; le gouvernement britannique pousserait, d'autre part, l'Irak à supplanter l'Égypte comme champion de la cause arabe contre Israël ; il inciterait l'Irak à envoyer des troupes en Jordanie.

Le gouvernement de Tel Aviv ajoute que jamais les relations de ses représentants à Londres avec les autorités britanniques n'ont été plus mauvaises et qu'il est ulcéré des attaques que Radio-Chypre ne cesserait de proférer contre lui.

2° M. Tsur a été également chargé de nous faire savoir qu'Israël comptait bien être admis sans discussion à adhérer à l'Association des usagers.

Je me suis borné à lui promettre de vous communiquer ce désir.

(1) Rédigée à l'intention du président Pineau.

(2) Depuis la seconde quinzaine de septembre, de nombreuses escarmouches avaient lieu aux frontières entre Israël et la Jordanie. La fusillade ouverte à Jérusalem par les Jordaniens le 23 septembre, lors d'un congrès archéologique, était suivie d'autres attentats, tandis que la presse et les discours officiels lançaient des appels enflammés à la guerre contre Israël. En riposte, les Israéliens pénétraient dans la nuit du 25 au 26 septembre en territoire jordanien, à Houssam, attaquant des positions retranchées, s'emparant de matériel avant de regagner leurs bases de départ.

223

M. Baelen, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 811 à 813. Urgent. *Belgrade, 28 septembre 1956, 19 h.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Au cours d'une réception, M. Begovitch, ancien directeur de *Borba,* et personnage influent de la Ligue des communistes de Yougoslavie, a entretenu spontanément un de mes collaborateurs de la venue proche en Yougoslavie d'une délégation du parti communiste français. Selon M. Begovitch (qui connaît bien les milieux communistes français et a combattu pendant la résistance en France dans les rangs des F.T.P.), l'arrivée prochaine des délégués français ne paraît pas très opportune. « Vos compatriotes communistes, a déclaré M. Begovitch, sont encore loin d'appliquer les principes libéraux (*sic)* définis par le XXe Congrès. Ils font encore preuve d'esprit stalinien. Les anciens dirigeants sont encore en place. Quant aux jeunes qui font partie maintenant du Comité central, ils sont aussi staliniens que leurs prédécesseurs. Aussi, a-t-il ajouté, nous n'avons rien à nous dire sinon des choses désagréables. »

Comme mon collaborateur lui demandait pourquoi dans ces conditions, la Ligue des communistes de Yougoslavie avait invité la délégation française, M. Begovitch a répondu : « C'est eux qui ont insisté pour venir ici. Après avoir déjà reçu M. Togliatti et avoir invité une délégation du parti communiste italien à se rendre en Yougoslavie, il nous était difficile de ne pas les accueillir. D'autre part, M. Kardelj considère qu'une explication entre les deux partis serait souhaitable ». C'est moi, a déclaré en riant M. Begovitch, qui ai été désigné par le Comité central du parti communiste de Yougoslavie pour dire leur fait aux Français.

224

M. WINCKLER, CONSEILLER TECHNIQUE AU CABINET DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES,
à M. SAVARY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

L. *Châtelguyon, 28 septembre 1956.*

Je viens à nouveau vous importuner, mais il me paraît indispensable de venir vous rendre compte sans tarder de la conversation que j'ai eue hier avec M. Bourguiba [1], sur la demande de son chef de Cabinet, M. Lahsoued. Le président du Conseil tunisien souhaitait, en effet, m'a déclaré l'adjoint du chef du gouvernement de la Régence, s'entretenir avec moi de certains problèmes d'ordre culturel. J'ai cru bien faire en me rendant à l'invitation qui m'était ainsi faite, et qui a largement dépassé le cadre de discussions purement culturelles. La conversation — ou plus exactement le monologue — fait par M. Bourguiba a porté sur les points suivants.

Après une entrée en matière (rendue d'autant plus cordiale que M. Bourguiba était en pyjama et emmitouflé dans une robe de chambre chamoisée), le Président s'est livré aux digressions suivantes.

I. Problèmes concernant l'enseignement.

a. M. Bourguiba s'est plaint des difficultés que rencontrerait son envoyé à Paris, M. Messadi, pour recruter du personnel français destiné au ministère tunisien de l'Éducation nationale.

Ces difficultés s'expliqueraient, selon mon interlocuteur, par la concurrence que ferait aux autorités tunisiennes la Mission universitaire et culturelle, où se « réfugieraient » pour des questions d'ordre matériel (traitements supérieurs, sécurité sociale) un grand nombre d'enseignants français. « Il importe que cesse cet état de choses. Nous sollicitons les offres d'autres pays susceptibles de nous offrir des pédagogues : la Suisse et la Belgique par exemple. »

b. L'accès aux concours doit être rendu plus aisé encore pour les Tunisiens. « Nos meilleurs élèves sont en retard par rapport aux vôtres. Et nous avons dû faire appel à des chevronnés frais émoulus de vos universités pour remplir, dans une Tunisie indépendante, de nombreux postes (administratifs, diplomatiques). Il s'agit de former à nouveau des cadres. Il importe que la France se montre généreuse et compréhensive. »

(1) Qui se trouvait en France pour y suivre une cure thermale.

II. J'étais sur le point de partir après avoir donné toutes assurances apaisantes à M. Bourguiba quand celui-ci, abordant la *question de Suez,* fit valoir que « nous avions choisi la plus mauvaise politique qui se puisse imaginer. Il eût mieux valu une vraie guerre que cette reculade qui vous amène devant l'O.N.U. et *nous* pèse personnellement beaucoup. Si vous n'étiez pas décidés à vous battre, il fallait entrer en négociations dès le début ».

III. Question algérienne.

Abordant sans désemparer le problème algérien, M. Bourguiba, avec force, m'a déclaré que « cette question devrait être résolue au plus tôt, par des contacts directs ». « Notre pays se trouve dans une situation très difficile. La frontière, très perméable, se prête à des infiltrations dangereuses pour nous. Nous craignons qu'un *maquis rouge,* réfugié d'Algérie, se crée chez nous. Je soumettrai d'ailleurs un plan pour que le problème se règle au mieux des intérêts de nos frères algériens, sans que pour autant le sort des Français — en dehors des ultras et de ceux qui veulent s'imposer par la force ou l'orgueil — aient à souffrir en quoi que ce soit. L'Algérie musulmane a tout autant besoin de la France que nous-mêmes. »

IV. Ayant fait remarquer qu'il s'agissait là d'une question d'ordre intérieur français, M. Bourguiba m'a rétorqué qu'il n'était évidemment pas le seul à avoir ces vues sur le problème algérien. « *Le Sultan du Maroc* les partage. Mais, à l'encontre de ce dernier qui emploie des phrases amphigouriques (discours d'Oudja) [1] et veut ménager les uns et les autres, *je serai beaucoup plus ferme dans mes propositions.* »

Voilà en résumé ce qui m'a été déclaré au cours de ce soliloque, rarement interrompu par une tentative de mise au point par moi. J'ai tenu à vous en faire part sans tarder, encore que ce soit là des théories que vous connaissez sûrement déjà et que je me suis astreint d'entendre, avec toute la dignité d'un agent du Département et en même temps toute l'attention d'un curiste vis-à-vis d'un autre curiste [2].

P.S. — Il règne ici autour du Grand Hôtel une atmosphère de conspiration. Allées et venues d'Algériens notamment, tout récemment arrivés.

[1] Pour ce discours, voir ci-dessus le n° 216 (note).

[2] Voir aussi ci-dessus, sous le n° 182, le compte rendu d'entretiens de M. Cheysson avec M. Bourguiba sur les mêmes questions.

225

M. GILLET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,
À M. SAVARY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. nos 4725 à 4734 [1]. *Tunis, 29 septembre 1956, 16 h.*
Réservé.

(Reçu : 16 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme n° 2630 [2].

Je viens d'avoir un entretien avec M. Ladgham au sujet de Suez. Le vice-président du Conseil m'a confirmé ce que m'avait dit M. Hajeri : la note égyptienne n'est pas une véritable invitation, et la réponse tunisienne ne comporte donc pas une acceptation d'assister à la conférence envisagée par les Égyptiens. Elle reproduit *grosso modo* le communiqué de l'ambassade d'Égypte et approuve la proposition égyptienne dans son ensemble, tout en marquant le désir du gouvernement tunisien de voir cette question réglée par une discussion pacifique.

M. Ladgham n'a cependant pas caché que l'approbation d'ensemble accordée ainsi à l'Égypte serait interprétée par celle-ci comme impliquant l'acceptation de la Conférence.

Commentant cette réponse, mon interlocuteur a précisé qu'ayant examiné à Châtelguyon avec M. Bourguiba les incidences de l'affaire de Suez sur la politique tunisienne et les rapports franco-tunisiens, le président du Conseil avait décidé qu'il serait extrêmement difficile à la Tunisie de refuser de siéger à une conférence destinée à examiner la possibilité d'un règlement pacifique ; au demeurant, l'acceptation tunisienne pourraît être assortie de réserves quant à l'attitude de sa délégation au sein de la Conférence. Peut-être serait-il même profitable aux intérêts occidentaux que la Tunisie puisse y manifester une position personnelle différente de celle de l'Égypte, voire même en opposition avec cette dernière.

(1) Ce télégramme a été transmis à Rabat le 1er octobre sous les nos 3631-3640.

(2) Par télégramme adressé à Tunis le 27 septembre sous les nos 2630-2631, non reproduit, le Département demandait la vérification du bien-fondé de l'affirmation du journal égyptien *Al Akhbar,* aux termes de laquelle la Tunisie aurait répondu favorablement à l'invitation du colonel Nasser, en date du 10 septembre, de participer à une conférence destinée à réviser la convention de Constantinople de 1888 (Sur cette invitation, voir ci-dessus le n° 171 annexe). L'ambassadeur de France devait « appeler la plus sérieuse attention » de M. Ladgham sur les conséquences d'une réponse favorable de Tunis au chef égyptien : « Une telle réponse ouvrirait sans aucun doute une crise grave dans les rapports franco-tunisiens ». Le gouvernement tunisien pourrait faire savoir au colonel Nasser que, n'étant pas usager du Canal, la conférence projetée ne le concernait pas directement.

J'ai alors marqué à M. Ladgham, en utilisant les arguments de votre télégramme précité, combien serait fâcheuse une acceptation explicite d'une invitation égyptienne. Mon interlocuteur s'est alors rendu assez rapidement aux raisons que j'invoquais et m'a déclaré que seuls les intérêts de la France en cette affaire lui importaient, la Tunisie n'ayant en l'occurrence aucun intérêt matériel à défendre.

Il a convenu que si le gouvernement égyptien l'approchait à nouveau, il déclarerait que la conférence projetée, pour être efficace, devrait comprendre tous les intéressés y compris les puissances occidentales; il ferait valoir que réunir une conférence comprenant principalement les pays de Bandoung aboutirait à affirmer une scission entre Orient et Occident, Islam et Chrétienté, tendance contraire aux desseins politiques du gouvernement tunisien; il marquerait qu'il s'agissait d'examiner la révision de la convention de 1888, l'ensemble des signataires de cette convention devraient être réunis. Dans l'ensemble, M. Ladgham se propose de discuter procédure, et de ne pas prendre position d'une manière plus précise qu'il ne l'a fait jusqu'à aujourd'hui. Cette attitude serait adoptée par lui, même dans le cas où le gouvernement lui adresserait une invitation formelle; il prendrait aussitôt contact avec nous.

Le vice-président du Conseil a ajouté qu'à son sens, la conférence égyptienne n'aurait pas lieu, que la position égyptienne lui paraissait affaiblie, et que l'Égypte ne s'opposerait certainement pas aux passages des bateaux naviguant sous l'égide de l'Association des usagers. Il m'a dit tout l'intérêt qu'il avait éprouvé à avoir discuté avec Votre Excellence de cette affaire lors de son récent séjour à Paris [1]. Marquant une nette hostilité contre les dessins d'hégémonie égyptiens, et contre la personne du colonel Nasser, il a repris les thèmes qu'il m'a dit avoir déjà développés auprès de vous : pour lui, le « défaut de la cuirasse qui permettrait d'en finir avec Nasser » doit être trouvé en particulier par l'intermédiaire de la Tunisie et du Maroc, décidés à faire pièce à l'emprise du Caire. Il était essentiel d'empêcher le colonel Nasser d'acquérir auprès des populations arabes une gloire dangereuse; à cet égard, bien des possibilités s'offraient du côté des pays du Moyen-Orient, et mon interlocuteur a fait à nouveau allusion au rôle que Rabat et Tunis pourraient jouer sur ce plan.

[1] Le président Bourguiba avait séjourné en France durant le mois de septembre pour suivre une cure thermale : il s'était entretenu le 18 avec M. Guy Mollet : voir ci-dessus le n° 224.

226

M. Soulié, Chargé d'affaires de France à Vientiane,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 711 à 715. *Vientiane, 29 septembre 1956, 12 h.*
Réservé.
(Reçu : 19 h. 59.)

Les conversations, engagées le 25 septembre, entre la délégation du gouvernement royal et celle du Pathet-Lao, en vue de l'intégration politique et militaire des provinces de Sam-Neua et de Phong-Saly [1], risquent d'entrer prochainement dans une phase critique.

Le Pathet-Lao, prévenu par les déclarations du prince Souvanna Phouma faites à l'issue de son voyage à Pékin (mon télégramme n° 650) [2] et de l'ouverture à Vientiane d'une légation du Vietnam-Sud, exige que la politique de neutralité du Laos se traduise dès maintenant par le rejet de toute assistance extérieure et l'établissement de relations diplomatiques entre le Royaume et les puissances de l'Est.

Du côté militaire, le Haut-Commandement, croyant déceler dans le retard apporté par les États-Unis à approvisionner l'encaisse destinée à la rétribution des troupes un commencement d'exécution aux mesures de rétorsion financière, dont il est ici menacé au cas où il accepterait d'intégrer les unités du Pathet-Lao dans l'armée royale, manifeste un désarroi préjudiciable au déroulement normal des pourparlers et laisse se développer un dangereux courant antiaméricain.

Bien qu'on parle de rupture, rien de grave ne peut, à mon avis, se produire avant le retour du prince Souvanna Phouma, attendu à Vientiane le 10 octobre prochain [3].

La question se pose désormais de savoir s'il y a intérêt à aider au succès ou à l'échec des négociations en cours.

Une rupture des conversations provoquerait probablement une crise ministérielle dont l'issue, au stade actuel des consciences, est bien malaisée à prévoir. Certes, le camp occidental pourrait en être bénéficiaire si, comme l'espèrent certains membres de l'ambassade des

[1] Sur les conversations antérieures, voir ci-dessus le n° 144 (et note).

[2] Du 7 septembre, non reproduit. Par ce télégramme, le Département était informé que la reprise des conversations était renvoyée à une date indéterminée. Le télégramme faisait aussi allusion à la précipitation apportée par certains à faire rendre publiques les assurances données en faveur de leur thèse par le président du Conseil aux représentants des puissances occidentales acccrédités au Laos, et parlait d'une impasse qu'on aurait voulu provoquer dans l'espoir de voir accéder au pouvoir une personnalité plus malléable à Washington. (Le prince Souvanna Phouma avait fait à Pékin du 19 au 29 août un voyage qui avait assez vivement inquiété Washington : voir ci-dessus le n° 163).

[3] Profitant d'un ajournement des conversations avec le Pathet-Lao, annoncé le 7 septembre, le prince Souvanna Phouma avait décidé de se rendre à Paris pour y subir une intervention chirurgicale. Sur sa visite, voir ci-dessus le n° 207.

États-Unis, M. Katay D. Sassorith, vice-président du Conseil, prenait le pouvoir. Les échecs récents et répétés de cette personnalité au Congrès rendent cette éventualité peu probable. Ce serait en tout cas une aventure.

Un règlement de la question Pathet-Lao mettrait fin à l'action armée du Nord-Laos, foyer d'agitation favorable à une intervention du Vietminh, et entraînerait probablement aussi la disparition de la C.I.C., dont la collusion agissante de ses membres indo-polonais contribue certainement, beaucoup plus que tous autres facteurs, à un glissement du Laos vers l'Est ou, à tout le moins, vers un neutralisme asiatique exclusif. Il serait cependant souhaitable que l'admission des forces dissidentes intégrées ne dépassât pas l'effectif de deux bataillons. Dans le cas contraire, Washington, comme nous-mêmes, pourrions l'estimer dangereuse.

Si le Département croyait opportun d'intervenir en faveur de l'un ou l'autre des termes de l'alternative, je lui serais reconnaissant de m'en prévenir avant le retour du prince Souvanna Phouma.

227

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3917 à 3929. Réservé. *Moscou, 30 septembre 1956, 13 h. 15.*

(Reçu : 11 h. 15.)

La nouvelle visite en U.R.S.S. du chef de l'État yougoslave [1] ne saurait être, en dépit des communiqués officiels, considérée comme un simple voyage d'agrément. L'ambassade de Yougoslavie en U.R.S.S. ne retient d'ailleurs pas cette explication, bien qu'elle soit avare de commentaires et peut-être même peu informée des raisons exactes d'un déplacement organisé avec une certaine hâte, puisque le maréchal Tito a accepté de prendre l'avion, mode de transport pour lequel il nourrit une aversion bien connue.

Le départ de M. Khrouchtchev pour Belgrade et l'arrivée soudaine de Tito en Crimée sont des faits d'une importance certaine. Il a fallu sans doute d'impérieux motifs pour que les Yougoslaves acceptent de se prêter à ces contacts spectaculaires au moment où, attendant beaucoup de certains pays occidentaux et notamment des États-Unis et de l'Alle-

[1] M. Khrouchtchev s'était rendu en visite « privée » à Belgrade du 19 au 27 septembre. À son tour, du 27 septembre au 5 octobre, le chef de l'État yougoslave effectuait un voyage prétendûment privé en U.R.S.S. : voir ci-dessus les n°s 197, 206; ci-après les n°s 259 (et note), 271, 295.

magne fédérale, ils avaient intérêt à ne pas afficher une trop grande intimité avec les Soviétiques. Mais là s'arrêtent les déductions incontestables : le reste est matière à pure conjecture.

Toutefois, j'estime, pour l'essentiel, que les indications fournies à notre ambassadeur à Belgrade (son télégramme n° 786 du 20 septembre)[1] sont fondées. Elles vont d'ailleurs dans le sens des observations faites ici.

1. Ainsi que je l'ai indiqué tout récemment encore au Département (mon télégramme n° 3781)[2], les relations entre Belgrade et Moscou se sont sensiblement détériorées depuis le voyage officiel du chef d'État yougoslave en U.R.S.S. L'objet principal des conversations actuelles est à coup sûr l'examen des rapports entre les deux gouvernements et les deux partis. Du côté de Belgrade, les griefs ne manquent pas : la teneur de l'article ambigu paru en juin dernier dans le *Kommunist*[3]; l'article de la *Pravda* sur la condamnation de deux anciens kominformistes yougoslaves (mon télégramme n° 3501)[4] et la violation par les Soviétiques des dispositions essentielles de la convention conclue le 22 mai dernier entre les deux gouvernements sur les questions de double nationalité et de rapatriement, alimentent la mauvaise humeur des Yougoslaves. Ceux-ci se déclarent ouvertement très inquiets du coup d'arrêt donné à la déstalinisation par la résolution du 30 juin sur le culte de la personnalité, résolution qui s'éloigne des positions yougoslaves et s'aligne sur celle d'autres partis, notamment le parti communiste français, toujours sur la réserve quand il s'agit de la Yougoslavie[5]. Ce document n'a d'ailleurs pas été publié à Belgrade.

L'ambassadeur de Yougoslavie en U.R.S.S. ne fait pas mystère de ces inquiétudes et l'on comprend à l'entendre que celles-ci portent non pas sur des questions de détail, mais sur le fond même du conflit de 1948. Il déclarait, il y a quelques jours encore, à l'un de mes collaborateurs, que la riposte de Belgrade serait « foudroyante », si Moscou revenait tant soit peu en arrière dans la condamnation des erreurs commises par Staline à l'égard de la Yougoslavie[6].

D'autre part, il est certain que la position du maréchal Tito n'apparaît pas non plus irréprochable et sans danger à de nombreux dirigeants

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 206.

(2) Le télégramme de Moscou n°s 3781-3786 du 18 septembre, non reproduit, annonçait le départ pour la Yougoslavie en visite privée, afin d'y prendre « quelques jours de repos », de M. Khrouchtchev. Depuis le précédent voyage du chef de l'État yougoslave à Moscou, l'évolution qui s'était produite, notamment du fait de la publication de la résolution du 30 juin sur le culte de la personnalité (voir ci-dessus le n° 12, note) pouvait rendre nécessaire une nouvelle mise au point des rapports entre les deux pays et les deux partis. La persistance des problèmes qui se posaient en ce domaine justifiait les rencontres qui avaient lieu périodiquement depuis mai 1955.

(3) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 31 (note).

(4) Du 4 septembre, non reproduit, dont le sens est suffisamment indiqué ici. Les deux condamnés étaient rédacteurs du journal *Nova Borba* fondé à Prague par un groupe d'émigrés peu après la rupture de Tito avec le Kominform.

(5) Note manuscrite marginale : *M. Rouillon. Essayez de réunir ces divers documents .*

(6) En marge, point d'interrogation.

soviétiques : la séduction que semble exercer actuellement sur les Polonais l'expérience yougoslave, après la visite à Belgrade d'une délégation du parti ouvrier polonais, doit contribuer à alimenter les critiques de ceux qui n'ont pas désarmé dans cette affaire.

Si le déplacement de M. Khrouchtchev suffisait pour dissiper le malaise à Belgrade, il n'est pas interdit de penser que la venue de Tito en Crimée était nécessaire pour répondre aux critiques dont la Yougoslavie est elle-même l'objet en U.R.S.S. La politique yougoslave du Premier secrétaire du parti qui, dès février 1955, suscitait les réserves de M. Molotov, se heurte depuis les émeutes de Poznan à des difficultés sans cesse renaissantes. Elle constitue l'un des griefs majeurs parmi ceux qui sont formulés au sein de l'équipe dirigeante contre M. Khrouchtchev. En pressant le chef de l'État yougoslave de l'accompagner, celui-ci n'a pas dû manquer de faire ressortir que les événements de Pologne l'ont contraint à la défensive. Il est en effet pour lui d'une importance capitale de démontrer que Tito est un allié fidèle qui ne craint pas, en respectant les dispositions des accords conclus en juin au sujet des contacts directs entre dirigeants des deux partis [1], de faire preuve de son indépendance à l'égard des Occidentaux.

2. Bien entendu, la crise de Suez a dû tenir une place importante dans les conversations qu'ont eues à Brioni les deux chefs communistes. L'attitude intransigeante de l'U.R.S.S. et le soutien ouvert qu'elle a apporté jusqu'ici au colonel Nasser ont pu d'autant plus mécontenter le maréchal Tito, que celui-ci entend jouer un rôle important dans les affaires méditerranéennes et que la question du Canal conduit à un affrontement des deux blocs dont la brutalité est la négation même de la position d'équilibre sur laquelle Belgrade a fondé toute sa politique depuis 1954. Il est vraisemblable que le président de la République yougoslave a exprimé à M. Khrouchtchev, qui n'a jamais rencontré le colonel Nasser, les réserves que lui inspire le comportement du Bikbachi et lui a donné des conseils de modération relative [2]. L'ambassadeur de Yougoslavie à Moscou ne se gêne pas pour dire à ses collègues que telle est bien la position de son gouvernement. Peut-être sortira-t-il de ces entretiens des propositions que M. Chepilov pourrait présenter par exemple devant le Conseil de sécurité et pour lesquelles la caution et l'appui yougoslaves auraient été obtenus d'avance.

[1] La déclaration soviéto-yougoslave du 20 juin 1956, intervenue à l'occasion d'un voyage à Moscou du chef de l'État yougoslave, consacrait la réconciliation des deux partis et leur coopération, fondée « sur le libre consentement total, une égalité complète, une critique amicale et un amical échange de vues sur les questions litigieuses ». « Les voies du développement socialiste dans divers pays et dans diverses conditions [étaient] différentes ». Cette coopération mutuelle « faisait partie intégrante de leurs contacts [des représentants du P.C.U.S. et de la L.C.Y.] avec les autres partis communistes et ouvriers, ainsi qu'avec les mouvements socialistes et autres mouvements progressistes du monde ». Sur la visite du maréchal Tito en U.R.S.S., au mois de juin précédent, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 411, 418, 421, 426.

[2] En marge, point d'interrogation.

228

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat [1],
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 5512 à 5517. *Rabat, 1er octobre 1956, 15 h. 35.*
(Reçu : 15 h. 50 ?)

La journée du 30 septembre a été marquée par des manifestations simultanées, organisées par les deux grands partis politiques marocains : par l'Istiqlal à Rabat, par le parti démocrate de l'Indépendance à Casablanca.

À Rabat, Allal el Fassi, assisté de MM. Douiri, ministre des Travaux publics, Lyazidi, ministre du Commerce, et Mehdi ben Barka, secrétaire général du parti, parlait devant 4.000 personnes environ.

Après quelques mots consacrés à l'attentat dont il avait été victime [2], le leader de l'Istiqlal a réexposé les thèses habituelles de son parti.

1° Retour au territoire marocain de la Mauritanie (Chenguit) et du Sahara.

2° Évacuation totale du Maroc par l'armée française.

3° Libération de l'Algérie. « Le Maroc, derrière son souverain, souhaite la libération et l'indépendance pour ses frères algériens. » Cette libération pourrait être réalisée grâce à la médiation offerte par le Sultan.

4° Formation d'un gouvernement homogène pour « réaliser les buts de cette indépendance ». « Le gouvernement actuel », a précisé le leader de l'Istiqlal, a été formé à un moment où il nous a été imposé et « il comprend des gens qui représentent un esprit rétrograde ».

Allal el Fassi a d'ailleurs indiqué les principes qui devraient inspirer l'action du futur gouvernement : « Certains veulent appliquer au Maroc des principes démocratiques. Mais nous, Marocains, ne connaissons pas le régime démocratique. Le peuple marocain est un peuple musulman et arabe. Ce sont les principes de l'Islam qu'il doit appliquer ».

À Casablanca, lors de la réunion organisée par le P.D.I., plusieurs orateurs, dont trois ministres, MM. Boutaleb, ministre du Travail, Ben Souda, ministre de la Jeunesse et des Sports, Cherkaoui, ministre d'État, ont pris la parole devant 5.000 personnes (et non 35.000 comme l'affirme un communiqué résolument optimiste). Les thèmes principaux de leurs discours ont été sur :

(1) Le document porte en fait non la signature de l'ambassadeur, mais simplement Ambafrance (Ambassade de France).

(2) Le 24 septembre, dans le Moyen-Atlas, la voiture dans laquelle se trouvait le leader de l'Istiqlal fut mitraillée en traversant la tribu des Aït Youssi dont était originaire l'ancien ministre Lahcen Lyoussi, mais Allal el Fassi échappa à l'attentat.

1° La nécessité de mettre sur pied des institutions démocratiques et de faire échec à toute tentative de dictature;

2° Le maintien d'un gouvernement d'union nationale;

3° Les persécutions dont sont victimes des militants du P.D.I. qui souffrent « des emprisonnements, des enlèvements et des sévices » exercés « par un régime policier antidémocratique ».

Dans la même journée, la presse marocaine donnait connaissance d'une lettre du président Bekkaï adressée à Si Allal el Fassi. Le président du Conseil, qui s'était accordé un délai de réflexion de plusieurs jours, envoyait au leader de l'Istiqlal ses « fraternelles félicitations », pour avoir échappé à un attentat perpétré par « des criminels aux mains sales » (mon télégramme du 25 septembre) [1].

229

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 4246 à 4251. Réservé. *Londres, 1er octobre 1956, 21 h. 15.*

(Reçu : 21 h. 15.)

Je craindrais que la visite à Paris de sir Anthony Eden et de M. Selwyn Lloyd [2] ne laisse dans l'esprit de leurs interlocuteurs une impression trop forte de la fermeté du gouvernement britannique, face à l'affaire de Suez.

J'ai dit ce qu'ont été les premières réactions des ministres anglais lors de la mainmise de Nasser sur le Canal. J'ai dit aussi la calme résolution avec laquelle, dans les semaines qui ont suivi, certaines mesures ont été prises. La prolongation des délais primitivement prévus a produit sur l'opinion publique les effets que l'on pouvait attendre. Des courants se sont formés et, avant même le congrès des Trade Unions de la mi-septembre, la direction du parti travailliste a décidé d'attaquer le gouvernement sur cette question. Il en est résulté, aux Communes, le débat que l'on sait [3].

(1) Le télégramme nos 5372-5373, du 25 septembre, se contentait en fait de relater l'incident, avertissement donné au leader de l'Istiqlal de n'avoir pas trop à s'avancer dans la zone d'influence du « parti berbère ».

(2) Les ministres britanniques étaient venus à Paris, le 26 septembre, en vue de se mettre d'accord avec leurs collègues français sur les instructions à donner à leurs représentants au Conseil de sécurité des Nations Unies. Les entretiens prirent fin le 28, vers 12 h. 30. Les hommes d'État avaient aussi cherché à harmoniser la politique de leurs pays dans divers secteurs, aussi bien à Suez qu'en Europe et dans le reste de l'Afrique. Cependant, aucune décision spectaculaire n'avait été prise. On était d'accord pour dépolitiser le conflit de Suez et un communiqué final mettait l'accent sur la vitalité de l'Entente cordiale et annonçait une visite de la reine Elizabeth pour avril 1957.

(3) Sur ce débat qui eut lieu le 12 septembre, voir ci-dessus le n° 189 (et note).

La position morale du gouvernement en a été sensiblement affectée. Quelle que soit en effet la situation parlementaire proprement dite, l'équipe au pouvoir peut difficilement engager et soutenir une politique de force qui la mettrait en conflit avec une opposition déterminée s'appuyant dans le pays sur des éléments nombreux et divers. Nous avons donc vu M. Selwyn Lloyd hésitant, incertain. Je l'ai entendu dire, le 24 août dernier, qu'il préférait l'idée du contrôle international d'une gestion égyptienne à celle d'une gestion internationale sous contrôle égyptien. Nous savons, en outre, qu'il apportait à Paris la suggestion d'un comité de négociation.

Le Premier ministre et le secrétaire d'État ont été certainement heureux de trouver chez leurs collègues français une détermination qui correspond à leur sentiment intime. Cette constatation constitue pour eux un précieux encouragement au moment où l'imprécision des intentions américaines les laisse par ailleurs sans appui.

Le besoin de se réclamer de l'Entente cordiale m'a paru marqué, au cours de la visite, par divers traits. Le soin apporté à la rédaction du communiqué traduisait le souci d'utiliser très complètement l'expression de cette entente. Cependant, sir Anthony Eden me disait, après le dîner du Quai d'Orsay : « Faites-leur bien comprendre que je suis complètement d'accord sur le fond, mais que je dois tenir compte de mon opinion publique ».

J'ai fait établir, en fonction de cette remarque, un relevé des dernières manifestations de cette opinion. Je l'adresse à Votre Excellence sous le n° 4232-4243 [1]. Il fait apparaître que le voyage de Paris et le communiqué subséquent n'ont point renouvelé les données du problème. L'opinion publique anglaise est adaptée à la prévision d'une solution négociée. Elle s'est en même temps détournée non seulement des recours à la force, mais même de mesures économiques ayant le caractère de sanctions directes. Seul un incident provoqué par Nasser me paraîtrait de nature à renverser ce courant.

On peut donc être surpris, dans l'affaire qui m'occupe actuellement de l'Association des usagers, de lire des commentaires d'après lesquels il s'agirait d'instituer soit un organisme auxiliaire de l'administration égyptienne du Canal et auquel les commandants de navires auraient la latitude de faire appel en cas de presse et d'urgence, soit un organe de négociation.

Je n'ai pas eu l'occasion d'interroger privément M. Selwyn Lloyd sur ces publications. Au cours de nos réunions de ce matin, il s'est comporté comme si la mise sur pied de l'Association constituait une fin en soi. Je

[1] Du 1er octobre, non reproduit. Ce télégramme, qui faisait le point de la situation en Angleterre depuis le voyage des ministres britanniques à Paris, était en fait une analyse de presse. Bien que les résultats du voyage eussent été appréciés et que l'annonce de la visite à Paris du couple royal eût fait une impression favorable, le communiqué final n'avait pas donné lieu à des commentaires importants. Le *Times,* hostile à l'Association des usagers, critiquait la politique de M. Dulles. Par contre, le *Financial Times,* porte-parole des milieux de la Cité, étalait une vue moins ferme de la situation. La presse d'opposition de son côté, notamment l'*Economist,* faisait preuve de stabilité dans ses idées : mesures de pression économique, mais aussi négociations avec les Égyptiens.

n'en puis rien conclure quant aux propos qu'il entend tenir à New York et à Washington.

Je note seulement qu'il part ce soir et précédera M. Pineau de quarante-huit heures aux États-Unis. Sans doute, prendra-t-il pendant ce temps contact avec M. Dulles. J'aimerais penser que ce contact ne conduira pas à quelque entente portant notamment sur des modifications à notre projet de résolution devant quoi nous nous trouverions isolés.

230

M. Dennery, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 218 à 222 (1)
Priorité absolue. Réservé.

Berne, 1er octobre 1956, 17 h. 30.

(Reçu : 22 h. 8, 22 h. 20, 22 h. 9.)

Notre attaché financier a recueilli de source bancaire absolument sûre les informations suivantes.

1° Le président Bourguiba craint que l'Égypte ne prenne la direction de tout le mouvement arabe et il semble que le sultan du Maroc soit dans les mêmes dispositions d'esprit; ils ne désirent, ni pour leur pays, ni surtout pour eux-mêmes, que Nasser utilise à son profit les sentiments politiques et religieux qui sont attisés de toutes parts dans les pays musulmans et s'expriment par une hégémonie de plus en plus intransigeante.

2° Aussi bien le président Bourguiba que le Sultan estimeraient que leurs pays ne peuvent se tirer d'affaire tout seuls; ceux-ci ont besoin d'être épaulés économiquement et financièrement.

3° Les deux chefs d'État, qui doivent se rencontrer très prochainement (sans doute le 8 octobre) pour examiner les possibilités d'accorder leurs politiques, auront le choix entre deux attitudes :

a. Reconnaître l'impossibilité pour eux de se soustraire à l'emprise du Caire, consentir bon gré mal gré à se ranger derrière le colonel Nasser et accepter l'aide qui leur viendra par cette voie de la part de ceux qui soutiennent la politique du gouvernement égyptien actuel.

b. Rechercher l'aide matérielle des pays occidentaux et, comme l'a dit le Président à ses interlocuteurs : « se distancer de l'affaire de Suez » pour ne pas être soumis à la dictature du chef autoritaire de la Ligue arabe.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 3709-3713) et à Tunis (nos 2689-2693) le 4 octobre.

4° Le choix du deuxième terme de l'alternative n'est possible, d'après Bourguiba, que s'il peut faire état d'avantages tangibles à l'égard de son opinion publique : il ferait volontiers appel à la France, mais il croit que l'aide financière qui pourrait lui être donnée de ce côté, dans les circonstances actuelles, serait insuffisante. Il est important de souligner que le président Bourguiba a ajouté que, même si la France était en mesure de lui fournir la totalité des capitaux dont il a besoin, il lui serait difficile d'accepter une telle proposition sous peine d'être violemment attaqué et peut-être renversé par ses adversaires politiques. C'est pourquoi il chercherait à se procurer des capitaux européens et plus particulièrement suisses ou allemands. À cet effet, M. Bourguiba a déjà autorisé son directeur de Cabinet à signer en son nom une lettre par laquelle il se déclare disposé à prendre les engagements et garanties qui lui seraient demandées au sujet du statut des capitaux suisses (ou allemands) à investir en Tunisie et serait décidé également à donner des promesses suffisantes dès que possible en vue de protéger les intérêts étrangers contre le risque éventuel de nationalisation d'entreprises ayant le siège de leurs activités sur le territoire tunisien. J'apprends d'autre part :

1° Que des offres ont été faites par la *Middle East Bank* de fonder une banque en Tunisie pour y investir des fonds américains.

2° Qu'une mission allemande dirigée par le ministre Gregor est en route pour la Tunisie en vue d'examiner sur place les possibilités d'investir des capitaux allemands importants dans des affaires tuniennes.

Cette politique ne recueille d'ailleurs pas l'assentiment général des milieux gouvernementaux de la République fédérale, qui ne voudraient pas en ce moment heurter ouvertement les intérêts français en Tunisie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre ces informations à Finex [1].

[1] Direction des Finances extérieures au ministère des Finances et des Affaires économiques.

231

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 445 à 451. *Bruxelles, 1er octobre 1956, 22 h. 15.*
Priorité absolue. Réservé.

(Reçu : le 2, 3 h.)

Je viens de voir M. Spaak qui compte défendre devant le Conseil de sécurité un point de vue inspiré des considérations ci-après :

1° Considérations juridiques :

Contrairement à la thèse de Nasser, la convention de 1888 a bien été violée par la nationalisation de la Compagnie universelle. M. Spaak se baserait ...[1] sur le préambule de cette convention, lequel dispose que l'établissement du régime *définitif* qu'elle prévoit est destiné à garantir le libre usage du Canal et à *compléter* le régime défini pour le Canal par le firman du 22 février 1886, *date de la constitution de la Compagnie universelle.*

Aux yeux de M. Spaak, les deux traités *sont donc liés irrévocablement,* l'un complétant l'autre. Nasser semble l'avoir compris puisqu'il a omis de mentionner le préambule de la convention de 1888 dans le Livre blanc publié par ses soins.

À l'argumentation égyptienne (l'action du Caire est justifiée par l'article 14 du traité de 1888), M. Spaak répondrait en démontrant que, *tant que dure sa concession,* la Compagnie, en quelque sorte garante de la bonne exécution du traité de 1888, ne peut être écartée de son application sans qu'il y ait violation du traité.

Il n'est pas douteux que le délégué égyptien contestera cette argumentation juridique. Celle-ci ne manquerait cependant pas de valeur aux yeux de M. Spaak, dans l'hypothèse où le tribunal de La Haye serait saisi de la question. Mais comme les gouvernements français et britannique ne souhaitent vraisemblablement pas recourir à ce tribunal, il y aurait lieu de rechercher une solution *pratique* de compromis;

2° Considérations de fait :

L'un des problèmes essentiels qui se posent, aux yeux de M. Spaak, est celui des péages et de l'entretien. Il y aurait lieu, selon le ministre belge, d'élaborer un acte international auquel l'Égypte serait partie et qui déterminerait les droits et devoirs de l'Association des usagers, en ce qui concerne les péages, et ceux de l'Égypte, notamment en ce qui concerne le libre transit et l'entretien. La convention internationale à définir

[1] Lacune de déchiffrement.

pourrait fixer quelle serait, sur le montant des recettes représentées par les droits de péage notamment, la part qui devrait être destinée à l'entretien.

M. Spaak pense qu'une demande de création d'un comité des bons offices sera présentée par une ou plusieurs délégations (Inde, Amérique du sud) en vue de servir de lien entre l'Association des usagers du Canal d'une part, et l'Égypte d'autre part.

Le ministre belge redoute que la demande de création de ce comité des bons offices ne s'inspire d'un point de vue hostile à celui des Franco-Britanniques.

Il craint, si une telle demande est présentée, de ne pouvoir voter contre. Il serait disposé à prendre, le cas échéant, l'initiative d'un comité des bons offices, mais dans un esprit qui nous serait favorable. Cependant, il ne voudrait pas que cette initiative pût nous gêner.

M. Spaak souhaite nous aider dans toute la mesure du possible. Il désire, pour le faire efficacement, connaître d'urgence le sens et les grandes lignes de la thèse qui sera défendue par les deux ministres des Affaires étrangères de France et de Grande-Bretagne.

232

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à l'Ambassade de France à Rabat.

T. n°s 3649 à 3652. *Paris, 2 octobre 1956, 8 h. 30*[1].
Réservé.

L'installation respective des ambassadeurs des États-Unis et du Maroc à Rabat et à Washington va, sans doute, ouvrir une phase très active dans les relations entre les deux pays. En tête du programme marocain figure, nous le savons, la question des bases mises à la disposition de l'armée de l'Air et de la Marine américaines [2]. Il est probable que la diplomatie marocaine va rapidement s'efforcer d'obtenir les contreparties auxquelles lui donne droit, prétend-elle, l'installation de ces bases sur le territoire marocain.

Ce que nous connaissons de la position américaine actuelle (mon télégramme n°s 3540-3541) [3] est dans l'ensemble satisfaisant, mais cette

[1] Le télégramme, daté du 1er octobre, n'a été expédié que le lendemain, à 8 h. 30.

[2] Sur cette question, voir ci-dessus les n°s 37, 78, 157.

[3] Du 24 septembre, non reproduit, ce télégramme indiquait que les instructions, concernant la question des bases, qui avaient été adressées à M. Cavendish Cannon, représentant des États-Unis à Rabat, étaient conformes aux assurances données par M. Dillon à M. Massigli le 12 juillet précédent (voir ci-dessus le n° 37). L'ambassadeur des États-Unis à Rabat devait faire savoir à ses interlocuteurs que les accords de décembre 1950 étaient, aux yeux des Américains, *valid and binding*. Il lui était prescrit de s'abstenir d'évoquer de lui-même la question des bases et, si celle-ci était soulevée par les Marocains, de marquer que son gouvernement était favorable à une négociation tripartite.

position est susceptible d'évoluer et les Marocains peuvent convaincre les Américains d'engager sur ce sujet une négociation bilatérale dont nous serions exclus. Or, vous savez le prix que nous attachons à ce que ces bases, qui sont propriété de la France, continuent à faire partie de notre dispositif de défense. Il en résulte que leur sort ne peut être décidé le cas échéant qu'au moyen d'une négociation à trois et que, jusqu'à sa conclusion éventuelle, les accords de décembre 1950 doivent demeurer intégralement en vigueur. Sinon, les Américains pourraient se voir confier la responsabilité de la défense aérienne du Maroc et l'état de droit, et aussi de fait, sur lequel nous prétendons justifier en partie l'organisation d'une défense commune franco-marocaine disparaîtrait.

Dans vos préoccupations, cette question doit donc figurer au premier rang. Ces dernières années, seuls des problèmes techniques ont été soulevés à propos des bases. Ils pouvaient être résolus par les états-majors. Ceux-ci ne suffisent plus dès lors que la question est posée sur le plan politique le plus élevé avec l'accession du Maroc à l'indépendance. Il importe donc à la fois que notre point de vue soit, aussi souvent qu'il apparaîtra nécessaire, réaffirmé et expliqué aussi bien aux autorités marocaines qu'à l'ambassade des États-Unis à Rabat et que je sois tenu très exactement informé de l'évolution des positions en présence. Dans la pratique, il me paraîtrait utile qu'un agent de l'ambassade soit spécialement chargé de suivre cette affaire et qu'une liaison très étroite soit maintenue dans les mois qui viennent avec M. Mattéi.

233

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3039 à 3044. *Bonn, 2 octobre 1956, 11 h. 10.*

(Reçu : 11 h. 30.)

L'accueil réservé, ce matin 1er octobre, par les milieux politiques et la presse de Bonn aux conversations du président du Conseil français avec le chancelier Adenauer [(1)] est nettement favorable et empreint d'une vive satisfaction.

En ce qui concerne la Sarre, on se félicite d'être parvenu à un résultat qui, non seulement assure le retour du Territoire à l'Allemagne, mais qui, d'autre part, libère les rapports franco-allemands d'une lourde hypothèque.

(1) Conversations qui réunissaient, le 29 septembre, à Bonn, outre ces deux personnalités, MM. Christian Pineau et Maurice Faure du côté français, MM. von Brentano et Hallstein du côté allemand. Pour le communiqué final, se reporter au *Monde* du 2 octobre.

Dans son exposé assez détaillé des conditions du règlement sarrois, la presse de toutes nuances constate que, pour obtenir le retour du Territoire, le gouvernement fédéral a dû consentir un sacrifice financier. Le chiffre de 40 milliards de billets à détruire est présenté comme une sorte de cadeau accordé à la France. Un ou deux journaux sont seuls à avoir aperçu que la solution inverse eût représenté, pour la France, non seulement l'abandon de la Sarre, mais, en plus, la création au profit du Trésor allemand d'une créance sur le Trésor français. Cependant, si l'on insiste ici sur la notion du prix qu'il a fallu payer, dans l'ensemble, cette notion est admise et le prix est jugé en fonction du résultat acquis.

Les commentaires sur l'aspect européen de la rencontre sont plus vagues. On remarque que les déclarations à ce sujet paraissent procéder, en partie, d'une déception éprouvée, de part et d'autre, à l'égard des États-Unis, du côté allemand à la suite des projets américains de réduction des effectifs stationnés en Europe [1], du côté français devant la mollesse de Washington dans la crise de Suez. L'opposition critique le caractère plutôt négatif d'une telle attitude de récrimination et elle met en garde contre tout ce qui pourrait attirer l'Allemagne dans de nouvelles aventures à propos de l'Égypte. Le parti socialiste, en revanche, paraît d'accord avec les milieux gouvernementaux sur la nécessité d'associer davantage la Grande-Bretagne au destin du continent. Ainsi, l'Europe pourrait-elle retrouver le rôle d'une troisième force, importante dans le monde. La presse gouvernementale note que cette attitude n'exclut nullement le maintien des liens étroits existant avec les États-Unis. Les journaux socialistes insistent davantage sur la nécessité de ne pas négliger, pour autant, la possibilité de contacts avec Moscou en vue de la réunification.

Au demeurant, peu d'indications sont données sur les modalités envisagées pour faire revivre l'idée européenne. Les commentaires sur l'U.E.O., l'Euratom et le Marché commun demeurent assez vagues et une certaine indifférence persiste à cet égard.

L'impression d'ensemble prévaut, cependant, que la rencontre de samedi, en associant non seulement les chefs du gouvernement des deux principaux pays de l'Europe continentale, mais aussi les représentants d'un grand parti chrétien et d'un grand parti socialiste, a certainement contribué à cette relance européenne dont le Chancelier a parlé dans son discours de Bruxelles [2].

(1) Sur le « plan Radford », voici ci-dessus le n° 71 (note).

(2) Le chancelier Adenauer était venu en visite officielle à Bruxelles le 24 septembre, en même temps que MM. Spaak et von Brentano signaient un « traité relatif à la rectification de la frontière belgo-allemande et au règlement de divers problèmes concernant les deux pays ». Le 25 au soir, avant de regagner Bonn, il avait prononcé devant le public des grandes conférences catholiques un discours sur le thème : « Pourquoi les Européens doivent s'unir ». Le Chancelier avait lancé un projet de fédération européenne. Tout en se félicitant de l'aide apportée à l'Europe par les États-Unis, il avait reconnu que ceux-ci ne sauraient nécessairement et indéfiniment associer leur destin à celui de l'Europe, d'où, pour cette dernière, la nécessité de compter essentiellement sur ses propres forces. En insistant sur le fait que la fédération européenne devrait être ouverte à tous les états de l'Europe occidentale, il avait avant tout adressé un appel à la Grande-Bretagne (télégramme de Bonn, n°s 3000-3008, du 26 septembre, non reproduit).

234

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 6207 [1]. Urgent. *Washington, 2 octobre 1956, 19 h. 55.*

(Reçu : le 3, 0 h. 15.)

Je vous adresse ci-après, en anglais, le texte des questions posées au secrétaire d'État sur l'affaire de Suez et des réponses faites par ce dernier, au cours de sa conférence de presse du 2 octobre [2].

Question. — Has the idea of a second Panama or a second Suez ever come up lately? I know it is an old idea. I wondered if in view of the present situation it had come up again.

Réponse. — A second Suez Canal and a second Panama Canal?

Question. — Yes, and through Nicaragua.

Réponse. — Well, there has been a great deal of thought given to the matter of deepening, widening, and possibly paralleling the Suez Canal, because it is not now adequate to take tankers of large draft and large tonnage, and to-day it is cheaper to take such tankers and large vessels around the Cape rather than to try to put them through the Canal. As a matter of fact, they could'nt get through the Canal as it now is.

Now the question as to whether or not that will take place in the light of current developments is a real question. A good many people are thinking now more in terms of going around the Cape of Good Hope than they are through the Suez Canal because confidence has been so shaken.

Now as far as the Panama Canal is concerned, there is thought being given to that possibility. As you know, we have a treaty with Nicaragua which contemplates the building of a Canal through Nicaragua, and as the need comes for increased facilities across the isthmus, I suppose thought would be given to the alternatives of paralleling the present

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 1102) et Londres (n° 2079).

(2) Dans un télégramme adressé à Paris le même jour, sous les n°s 6229-6232, non publié, l'ambassadeur devait revenir sur le texte des questions posées et des réponses faites. Le texte ici reproduit avait été remis à 17 h. 30 (heure locale) au service de presse du département d'État et faisait seul foi. En réalité, il comportait par rapport aux paroles prononcées par M. Dulles certaines modifications que l'agence France-Presse avait relevées avec précision. Quand on s'était aperçu que le lien établi, dans une des réponses, entre la crise de Suez et le colonialisme risquait d'être mal compris, on avait modifié à la hâte la version officielle, tout en demandant aux correspondants de la radio et de la télévision de ne pas utiliser l'enregistrement en direct des remarques du secrétaire d'État. Ces modifications ne pouvaient qu'attirer davantage l'attention des observateurs, qui notèrent surtout qu'après avoir effectivement admis qu'il existait des divergences interalliées, M. Dulles faisait dire officiellement qu'il y avait des différences d'opinion. D'autre part, en donnant à entendre que l'affaire de Suez devait être considérée comme un exemple d'affaire coloniale, on pouvait en conclure que les États-Unis adopteraient une attitude d'impartialité entre les deux camps.

Panama Canal or possibly putting it in some other place where the danger of breakdown, either through natural causes or war causes, would be somewhat reduced through greater diversification.

Question. — M. Secretary, would the United States participation in the Suez Canal, by the association, by executive agreement, or will it require, as Danmark's case congressional consent?

Réponse. — It will be purely by executive agreement; in fact, the decision has already been made. It does not involve any obligations upon the United States, and where we have an arrangement which does not involve obligations, it can be taken by executive action. I was looking, for exemple, at the arrangement that we have with Iceland that was a treaty in a sense, in the sense that Iceland ratified it; we did not. It is an executive agreement as far as we are concerned; it is a treaty as far as Iceland is concerned because it puts certain obligations on Iceland. It gives certain facilities to the United States. Therefore it was treated in one way in Iceland; another way in the United States. And where we make agreements wich only give benefits to the United States, and which impose no obligations, those can be done by executive action, as is being done in this case.

Question. — What about the financial angle of the thing that is, where will the money come from to pay the United States Government's share?

Réponse. — Well, there is no great financial problem involved. The money in the main will come currently from, we expect, those who use the association, who pay their dues into the association as their agent. Now there may be a need for some small amount of working capital to get started with. That will probably be made by small loans from the different member countries, but it would only run into a matter of a few thousand dollar a piece.

Question. — By the users you mean the ship lines, the ship operators?

Réponse. — I mean there that loans will probably be made by the Governments. The earlier current payments would be by the ships.

Question. — Would you comment on the possible future use of American cotton surpluses to induce Egypt to accept a just solution?

Réponse. — That is an extremely complicated problem because cotton is not just cotton. There are all kinds of varieties of cotton. Egyptian cotton, which is of a certain fiber length, long fiber length, has uses and purposes which are not fully met by the american type of cotton, which is generally shorter staple cotton. There is cotton of South American origin, notably Peru, which is competitive with the egyptian cotton. But I am not quite sure that our cotton can compete with egyptian cotton. Now it may be that ways can be found if they were sought—at the moment we are not seeking—which would be somewhat disturbing of Egypt's cotton market. But we are not now engaging in any economic war against Egypt.

Question. — M. Secretary, when do you plan to go to the United Nations and what is the position of the United States in relation to the British and French at the United Nations on the Suez issue?

Réponse. — Well, I shall certainly be there on Friday when the session opens. It is possible I might go up somewhat earlier, although I have a speaking engagement here on Thursday night before the 13 th. Biennial Ecclesiastical Congress of the Greek Orthodox Church. Conceivably I meet with some of the other Foreign Ministers, particularly M. Pineau and M. Selwyn Lloyd, before Friday, but my present plans, as far as they are formulated, are to go up on Friday morning.

Question. — M. Secretary, has there been any hint or intimation from Egypt of making a separate agreement with the United States on the Suez dispute?

Réponse. — Well, the United States is not going to make any separate agreement with Egypt. Any agreement that is made, as far as we are concerned, will be an agreement which will be by or in the interest of all of the users of the Canal, the beneficiaries of the treaty of 1888. We are not going to make any side agreements.

Question. — M. Secretary, there have been rather widespread reports since the ending of the second London conference, where there was a decision to set up the users association, that there is a split on the one hand between the United States and the British and Franch on the other, or at least a difference in degree of approach. Now could you comment on that and tell us how you view it at least?

Réponse. — As far as the formula for the users association is concerned there is no detectable change, at least not detectable to me, between what it now is and what was planned, at least as far as the United States is concerned, and, as we made known to the British and the French before the project was publicly launched in any way. There was drawn up a draft of the charter, so to speak, the articles of the users association, and what is coming into being to-day is almost exactly what was planned at that time. There is talk about the « teeth » being pulled out of it. There were never « teeth » in it, if that means the use of force.

I know there has been some difference in our approach to this problem of the Suez Canal. This is not an area where we are bound together by treaty. This is not an area where we are by treaty bound to protect, such as the North Atlantic treaty area, and where we stand together and I hope and believe always will stand absolutely together.

There are also other problems where our approach is not always identical. For example, there is in Asia and Africa the so called problem of colonialism. Now there the United States plays a somewhat independent role. You have this very great problem of the shift from colonialism to independence which is in process and which will be going on, perhaps, for another fifty years, and there I believe the role of the United States is to try to see that process moves forward in a constructive evolutionary way and does not either come to a halt or take a

violent revolutionary turn which would be destructive of very much good. I suspect that the United States will find that its role, not only to-day but in the coming years, will be to try to aid that process, without identifying itself 100 percent either with the so called colonial powers, or with the powers which are primarily and uniquely concerned with the problem of getting their independence as rapidly as possible. I think we have a special role to play and that perhaps makes it impractical for us, as I say in every respect to identify our policies with those of other countries on which ever side of that problem they find their interest.

Question. — M. Secretary, the Israël Government has expressed the desire to participate in the Suez debate in the Security Council. What is this Government's view of such a participation by Israël in the debate?

Réponse. — Well. I think that matter had been adjourned for a decision when it came up last week and it will probable come up again this week or perhaps at a later state. It seems at me then the views of Israel ought be come in some form or manner to the knowledge and consideration of the Security Council. Now, we have to handle that matter with some care as a practical matter so that open the door to everybody to come in, as that could make it a process which would have no end. So the precise form and manner of the presentation of the Israel case still remains to be decided. But I certainly think that Israel point of view, and their case of violation of the treaty of 1888, as found by the Security Council in 1951, that to come in some form or manner to the attention of the Security Council *(sic)*.

235

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 73/S.G.L. *Paris, 2 octobre 1956.*
Tous postes diplomatiques.

Les conversations de Bonn du 29 septembre [1] entre le président du Conseil et le chancelier Adenauer ont mis un terme aux négociations sur la Sarre, sur la Moselle et sur le canal d'Alsace, ouvertes dès le début du mois de février. Elles ont permis, en outre, de procéder à un premier échange de vues sur l'ensemble des problèmes européens.

[1] Le communiqué commun franco-allemand publié à l'issue des entretiens Adenauer-Mollet le 29 septembre à Bonn a été reproduit dans *Le Monde* du 2 octobre. Sur les entretiens, voir également ci-dessus le n° 233.

La Sarre.

Les entretiens qui ont eu lieu à Paris entre M. Maurice Faure et le secrétaire d'État Hallstein avaient déjà permis de trouver une solution au difficile problème du Warndt, en établissant une compensation entre une série de dettes et créances franco-sarroises dont la détermination et le règlement auraient conduit à un important contentieux entre les deux pays.

Il ne restait plus à régler que les graves problèmes relatifs à la conversion monétaire qui aura lieu à la fin de la période transitoire de trois ans et au sort à réserver aux billets français résultant de cet échange.

Ces questions faisaient l'objet depuis des mois de discussions à tous les échelons sans que le moindre rapprochement des points de vue se soit jamais produit. Au cours de la journée du 29 septembre, les deux chefs de gouvernement, assistés de MM. Couve de Murville et Abs, ont fini après de laborieuses discussions par se mettre d'accord sur le fait que la conversion se ferait au taux officiel de l'époque et non, comme le souhaitaient les Allemands, à un taux à déterminer ultérieurement et qui serait basé non sur la parité officielle, mais sur le pouvoir d'achat du franc.

En ce qui concerne le sort des billets retirés au moment de la conversion, le gouvernement allemand entendait les conserver pour les utiliser ensuite à son gré. Il avait à l'appui de sa thèse la plupart des précédents internationaux.

Du côté français, on faisait valoir que la détention d'une masse monétaire évaluée par nous à quelque cinquante ou soixante milliards représentait pour la République fédérale une créance si considérable qu'elle pouvait constituer une menace pour notre monnaie et qu'en tout état de cause, il était impossible de faire admettre à l'opinion française qu'ayant rendu la Sarre à l'Allemagne, nous nous reconnaissions en outre débiteur envers elle. Le principe d'une certaine annulation des billets ayant été finalement admis par le chancelier Adenauer, il restait à évaluer le montant à détruire.

Du côté allemand, on entendait ne dépasser en aucun cas 25 milliards alors que la somme avancée par nous était de 50 milliards. Finalement, il a été entendu que 40 milliards de billets seraient de toute façon détruits. Si la somme recueillie à l'échange était inférieure ou supérieure à ce chiffre, la République fédérale ou la France, selon les cas, se reconnaîtrait débiteur de la différence. Ainsi les deux pays évitent-ils le danger de spéculation et de mouvements exagérés de signes monétaires vers l'un ou l'autre pays avant même la conversion. De plus, la présentation des signes monétaires à l'échange sera obligatoire.

Le compromis ainsi intervenu peut être considéré comme très satisfaisant et donnant à notre ministère des Finances les garanties qui lui étaient indispensables.

En ce qui concerne l'affaire Röchling, un accord secret est intervenu d'après lequel le chiffre de 3 milliards de francs est accepté du côté allemand comme représentant la valeur des biens transférables à verser à la France.

La rédaction définitive des textes est en voie d'achèvement et le traité pourra, selon toute vraisemblance, être signé vers le milieu du mois d'octobre.

Le canal d'Alsace.

Il avait été entendu le 4 juin dernier à Luxembourg [1] que la France renoncerait à poursuivre le projet du canal d'Alsace au-delà de l'usine de Vogelgrün et procéderait à un aménagement du Rhin comportant un canal de dérivation pour chacune des autres dernières usines hydro-électriques. Le gouvernement fédéral avait accepté de prendre à sa charge les coûts supplémentaires entraînés par l'adoption de cette solution.

Il a été décidé le 29 septembre que la France assumerait intégralement la charge du nouveau projet et que, en contrepartie, l'Allemagne renoncerait à la redevance qui lui est due sur l'énergie produite par les usines du Rhin. Ainsi sont évitées des discussions sans issue sur le montant tant des coûts supplémentaires que de la redevance due à la République fédérale.

La canalisation de la Moselle.

Les entretiens entre les chefs de gouvernement ont permis de régler définitivement les modalités de la contribution financière de l'Allemagne aux dépenses pour la canalisation de la Moselle. L'Allemagne prendra les dépenses à sa charge dans la proportion de 120 à 370, le solde étant à la charge de la France et, éventuellement, pour une faible part, du Luxembourg.

La société à constituer sera une société anonyme allemande dont le siège sera à Trèves. La participation de la France et de l'Allemagne au capital sera paritaire. La parité entre la France et l'Allemagne sera assurée au sein du Conseil d'administration. La présidence de ce Conseil sera exercée par roulement entre la France et l'Allemagne. Le deuxième vice-président pourra être luxembourgeois. Le Conseil de direction sera composé d'un directeur français et d'un directeur allemand agissant conjointement et solidairement. Des exonérations fiscales sont prévues afin de faire en sorte que l'entreprise ne soit pas plus lourdement taxée que si elle était réalisée directement par les états riverains. Il est convenu enfin que chaque état riverain aura la faculté de réglementer le trafic entre les ports situés sur son territoire.

Questions européennes.

Les conversations sur la Sarre, la Moselle et le canal d'Alsace, qui n'ont jamais cessé de se dérouler dans une atmosphère de très grande cordialité, n'en ont pas moins été plus longues et plus laborieuses qu'il

[1] Sur les entretiens franco-allemands de Luxembourg, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 364, 366.

n'avait été prévu. Par suite, l'examen des problèmes européens a dû être limité à un échange de vues de caractère général. Le règlement des difficultés concrètes, qui sont apparues au cours de la négociation de Bruxelles, a été remis à une prochaine réunion des chefs de gouvernement, qui se tiendra à Paris à la fin du mois d'octobre.

L'échange de vues sur l'Europe a commencé par une analyse de la situation internationale qui a mis en évidence la complète identité des positions françaises et allemandes. La crise de Suez a montré les périls que présente pour l'Europe le réveil des peuples de couleur et, parallèlement, a souligné la division des nations européennes en face du danger. La tendance des États-Unis à se replier sur eux-mêmes et à s'en remettre de plus en plus à une stratégie atomique intercontinentale aggrave encore la situation de l'Europe. De cette « détresse de l'Europe », ainsi que la qualifie le chancelier Adenauer, se dégage un enseignement sans ambiguïté : les nations européennes doivent resserrer dans tous les domaines les liens qui les unissent.

La Grande-Bretagne semble avoir pris conscience de cette nécessité. La France et l'Allemagne s'en félicitent. Elles reconnaissent, cependant, qu'il serait vain d'espérer voir la Grande-Bretagne adhérer dans un avenir très proche à des constructions telles que l'Euratom. En revanche, l'éventualité se précise d'une « association » de plus en plus étroite de la Grande-Bretagne aux efforts des Six. De même, la possibilité de revigorer l'U.E.O. est de nature à fournir une utile contribution au resserrement des liens entre l'Angleterre et le continent.

À la fin de leur entretien, les chefs d'État ont rapidement examiné, sans avoir le temps de les résoudre, les difficultés soulevées par la création de l'Euratom et du Marché commun. Le Chancelier a pris acte des indications qui lui ont été données par ses interlocuteurs français et s'est engagé à faire connaître la position de son gouvernement à la conférence de La Celle-Saint-Cloud prévue pour la mi-octobre [1]. D'autre part, il a été admis qu'il n'existait pas d'opposition fondamentale sur le lien à établir entre les deux projets. Il ne s'agit pas, en effet, d'un problème de doctrine, mais d'une question de pur fait.

Le chancelier Adenauer et le président Guy Mollet se sont séparés en se félicitant du caractère particulièrement amical qu'ont revêtu leurs entretiens.

[1] Les questions du Marché commun et de l'Euratom devaient être abordées, en fait, lors de la réunion, le 2 octobre, à Paris, des ministres des Affaires étrangères des Six. Pour plus de détails, voir *L'Année politique 1956*, p. 362-363.

236

PROCÈS-VERBAL

de la réunion tenue au secrétariat d'État aux Affaires étrangères le mardi 2 octobre sous la présidence de M. Savary

Confidentiel. *Paris, 2 octobre 1956.*

Objet. — Aide apportée par le Maroc et la Tunisie aux rebelles algériens.

Étaient présents : MM. le Lieutenant-colonel Auriol, représentant le ministre de la Défense nationale; le Commandant Baudet, représentant le ministre résidant en Algérie; le Colonel Cantarel, représentant le secrétaire d'État aux forces armées; Boursicot, directeur général du S.D.E.C.E.; Mairey, directeur général de la Sûreté nationale; le Colonel Belleux, chef du S.S.D.N.F.A.; le Colonel Petit, représentant le chef d'État-major général; le Lieutenant-colonel Chevallier-Chantepie, représentant le chef d'État-major des forces armées; le Capitaine de corvette de Rance, représentant le chef d'État-major (Marine); de Leusse, représentant le secrétaire général des Affaires étrangères; Bardin, représentant l'ambassadeur de France à Tunis; le Capitaine Heim, représentant le général C.S.T.T.; le Commandant Dumont, chef de service au S.D.E.C.E.; Basdevant, directeur général des Affaires marocaines et tunisiennes; le Lieutenant-colonel de Pazzis, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État; Cheysson, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État.

M. Savary ouvre la séance en indiquant que le gouvernement souhaite rassembler un dossier sur le problème des trafics d'armes vers l'Algérie. Le but est de définir l'action à entreprendre vis-à-vis des pays d'origine des armes, d'arrêter les mesures à prendre pour s'opposer à l'acheminement de ces armes, d'étudier la position de l'Espagne; d'établir si le dispositif militaire est adapté à la lutte contre le trafic, de faire des recommandations sur l'organisation du système de renseignement.

Le colonel Cantarel résume la note volumineuse qui a été établie par les services spécialisés sur les trafics d'armes provenant du Maroc : des armes sont introduites en fraude en Algérie par petits convois. Elles sont souvent d'origine anglaise et assez anciennes. Des explosifs proviennent de manufactures au Maroc.

Le colonel Auriol, en réponse à M. Savary, donne une évaluation du volume des armes : 300 environ en provenance du Maroc. Il ajoute

qu'un trafic a été signalé sur Tanger portant sur 500 armes par mois approximativement. Mais il n'est pas impossible que ce dernier renseignement soit couvert par l'évaluation globale des généraux commandants supérieurs de 300 armes par mois.

M. Cheysson souligne que le chiffre de 250 à 300 armes correspond aux évaluations concordantes, bien qu'appuyées sur des critères différents, des généraux Lorillot et Cogny. Il ajoute que les armes sont débarquées sur le littoral de l'ancienne zone espagnole (ou introduites par Tanger) et fait remarquer que les armes récupérées jusqu'à présent en Algérie semblent provenir toutes de l'étranger et non pas des stocks existant au Maroc.

Le commandant Dumont déclare qu'aucune indication ne permet de confirmer les débarquements à Tanger, et que les trafics semblent passer principalement par le littoral de l'ancienne zone nord. Il signale que les Espagnols ont, depuis quelques semaines, saisi plusieurs chalutiers qui transportaient des armes.

M. Cheysson confirme les indications du commandant Dumont portant sur l'attitude des services espagnols.

En réponse à une question de M. Savary, le *commandant Dumont* indique que les armes proviennent de Tripolitaine ou d'Égypte, avec une centralisation très probable par les Égyptiens eux-mêmes. Il lui semble que les armes sont transportées par bateaux et transbordées au large sur de petits chalutiers qui les déposent sur les côtes.

M. Bardin confirme l'introduction d'armes par petits voiliers à travers la Libye ou directement dans le Sud tunisien.

À une remarque portant sur l'absence d'armes neuves dans l'armement des rebelles en Algérie, le colonel *Belleux* ajoute qu'un fusil-mitrailleur tchécoslovaque a été récupéré très récemment en Algérie.

Le commandant Dumont fait remarquer qu'une partie du matériel livré par l'Égypte disparaît en chemin. Près d'un tiers des armes seraient conservées par des éléments relevant de l'Armée de libération au Maroc par exemple.

Le commandant Dumont déclare que l'on ne peut relever jusqu'à présent de livraisons provenant de Belgique, de Suisse ou d'Allemagne. Mais il signale qu'il y a, comme dans toutes les périodes agitées, des offres d'armes en divers points du monde : par exemple au Pirée où les trafiquants internationaux sont particulièrement actifs. Il est impossible actuellement de savoir vers quel continent ces armes seront finalement dirigées.

M. Savary fait deux recommandations à propos de cet aspect du problème :

1. Étudier la possibilité pour la France de se porter acheteur d'armes clandestines sur le marché international afin de gêner les opérations du F.L.N.;

2. Procéder à une étude systématique sur l'origine des armes ainsi que sur celle des munitions.

*
**

Le colonel Cantarel signale une autre forme de l'aide apportée par le Maroc aux rebelles algériens : des bandes agissent à partir du Maroc sur l'Algérie. Elles sont surtout formées par des Français musulmans d'Algérie résidant au Maroc. On y relève également quelques Marocains. L'importance de ces bandes serait de 200 à 300 individus. Des camps d'entraînement seraient également organisés au Maroc.

M. Cheysson résume les indications qui lui ont été données à Rabat et à Oujda ainsi qu'à Oran à ce sujet. Les bandes agissant à cheval sur la frontière sont à peu près exclusivement composées de F.M.A.[1]. Elles exécutent des raids de terrorisme sur des objectifs limités. Jusqu'à présent, l'intervention de citoyens marocains n'a pu être prouvée que dans un seul cas, à l'occasion de la récupération d'un prisonnier en Algérie. Quant aux centres créés dans la région frontalière au profit des Algériens, il semble que ce soient plutôt des centres de repos que des camps d'entraînement.

Le commandant Dumont confirme qu'il ne s'agit que de camps de repos. Les camps d'entraînement ou d'instruction des cadres algériens sont plutôt établis en Égypte ou en Libye.

M. Cheysson ajoute que l'existence de camps, si elle ne peut être prouvée par des documents, peut néanmoins être établie par le maintien de zones interdites aux civils français et aux troupes. L'intervention des autorités officielles dans ces interdictions peut permettre une démarche efficace auprès de Rabat.

*
**

M. Savary interroge les personnes présentes à la réunion sur la pénurie dont souffriraient les services de renseignements français au Maroc.

Le colonel Auriol déclare que si 70 millions ont été demandés il y a trois mois, ils n'ont toujours pas été obtenus. M. Savary insiste sur la nécessité de régler ce problème d'urgence.

*
**

M. Bardin fait alors un court exposé sur les trafics d'armes en provenance de Tunisie. Le trafic provient, pour la proportion des trois quarts

(1) Français musulmans d'Algérie.

au moins, de Tripolitaine. L'évaluation globale est de 500 armes par mois environ. Les filières qui, à l'origine, étaient toutes dans le Sud, se sont peu à peu réparties sur l'ensemble du pays. Le gouvernement tunisien en marque quelque inquiétude. Depuis une semaine, il aurait interdit tout trafic d'armes.

M. Savary demande à M. Bardin s'il est exact que les Tunisiens aient récemment arrêté des Algériens.

M. Bardin confirme que 250 Algériens environ sont actuellement détenus par les Tunisiens. Il explique qu'il y a entre les bandes algériennes opérant à proximité de la frontière ou en Tunisie même des rivalités sanglantes. Ces rivalités se prolongent à l'intérieur de la Tunisie, obligeant ainsi le gouvernement tunisien à intervenir.

Le *capitaine Heim* confirme ces indications.

*
**

À propos du trafic sur la Tunisie en provenance de Tripolitaine, *M. Boursicot* insiste sur la nécessité de maintenir une organisation efficace du S.D.E.C.E. à Tripoli. En dépit des réserves manifestées par le ministre de France en Libye, l'officier désigné par le S.D.E.C.E devra rejoindre Tripoli.

M. de Leusse prend note de cette observation.

*
**

M. Savary demande si certains trafics d'armes permettent l'introduction directe en Algérie, sans passer par la Tunisie ou le Maroc.

Le commandant Dumont déclare qu'une préoccupation des dirigeants du F.L.N. au Caire provient justement de l'impossibilité d'envoyer directement des armes en Algérie.

*
**

M. Savary aborde le problème de l'action communiste.

M. Cheysson souligne qu'il serait nécessaire de rassembler un dossier, aussi précis que possible, sur la pénétration communiste, non seulement au Maroc mais en Algérie. Cela pourrait être un moyen de pression sur les dirigeants marocains qui redoutent cette pénétration.

M. Savary demande à chaque service de préparer une note à ce sujet et de la faire parvenir au secrétariat d'État. Il rappelle que ce dossier pourra être utilisé également auprès des Américains et des Espagnols, particulièrement méfiants de tout ce qui touche au communisme.

*
**

M. Cheysson mentionne une dernière forme d'aide à l'Algérie, les collectes systématiques auxquelles procèdent les Algériens au Maroc, et qui rapporteraient des sommes très considérables au F.L.N., de plusieurs centaines de millions.

*
**

M. Cheysson indique qu'un problème particulier se présente dans le Sud marocain où des bandes contrôlent le territoire et semblent prêtes à agir en liaison avec le F.L.N. sur les territoires situés au sud de la frontière marocaine.

*
**

M. Savary résume les recommandations de la réunion (un document séparé sera établi à cet égard). Il fait connaître aux personnes présentes que les conclusions seront adressées à tous les services et demande que les dossiers qui doivent être établis le soient dès que possible (étude des cas concrets où la responsabilité officielle de l'un des deux gouvernements marocain et tunisien peut être mise en cause et notes sur l'action communiste).

Il annonce qu'une nouvelle réunion aura lieu quinze jours plus tard pour étudier les conclusions auxquelles permettront d'arriver les dossiers réunis entre-temps.

237

Note du Secrétariat des conférences

Affaire de Suez au Conseil de sécurité

N. Paris, 2 octobre 1956.

Le 23 septembre, les gouvernements français et britannique ont demandé conjointement l'examen par le Conseil de sécurité de la question suivante :

« Situation créée par l'action unilatérale du gouvernement égyptien mettant fin au système de gestion internationale du canal de Suez, système confirmé et complété par la convention du canal de Suez de 1888 » [1], sur laquelle ils avaient déjà, le 12 septembre, attiré l'attention du président du Conseil de sécurité.

[1] Nations Unies, *Conseil de sécurité,* document S/3654, 24 septembre 1956.

Le 24 septembre, le gouvernement égyptien demandait l'examen par le Conseil de la question suivante :

« Mesures que certaines puissances, notamment la France et le Royaume-Uni, ont prises contre l'Égypte et qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales et sont de graves violations de la charte des Nations Unies » [1].

Le 26 septembre, le Conseil de sécurité [2] décidait :

a. À l'unanimité d'inscrire le point franco-britannique;

b. Par sept voix (dont les États-Unis) avec quatre abstentions (Australie, Belgique, Grande-Bretagne, France) d'inscrire le point égyptien. Il rejeta, par six voix contre deux (Yougoslavie, U.R.S.S.), une proposition yougoslave tendant à la discussion simultanée des deux points. Le point franco-britannique aura donc priorité dans la discussion; celle-ci commencera le vendredi 5 octobre avec la participation du représentant de l'Égypte.

Au cours des entretiens franco-britanniques, l'accord s'est fait entre les deux gouvernements sur le projet de résolution (dont le texte figure à l'annexe I) destiné à être déposé devant le Conseil de sécurité. Ce projet a été soumis aux Américains qui ont proposé divers amendements (annexe II). Certains d'entre eux, de pure forme, n'appellent pas d'objection. D'autres au contraire affaiblissent la portée du projet et paraissent difficilement acceptables; il a été demandé, en conséquence, à notre représentant à New York d'insister très fermement auprès de ses collègues britannique et américain en vue du maintien, sur ces derniers points, du projet franco-anglais.

D'après les dernières informations reçues de New York, il semble que nous puissions compter sur le vote des États-Unis en faveur de cette résolution qui se heurtera très vraisemblablement au veto soviétique.

Comme on le sait, M. Hammarskjöld avait, il y a quelque temps, mis officieusement en avant l'idée de la constitution par le Conseil d'un comité restreint qui serait chargé de « rechercher une solution ou tout au moins une procédure ».

Les Britanniques paraissent enclins, dans certaines conditions, à ne pas l'écarter. Ils ont pu être convaincus, au cours des entretiens franco-britanniques de la semaine dernière, de ne pas accepter le principe de la constitution par le Conseil d'un comité de négociation, mais le télégramme de Londres n° 4246 du 1er octobre [3] laisse subsister un doute sur la fermeté du gouvernement anglais.

De leur côté, les Américains, après avoir paru être, comme nous, nettement opposés à un comité de négociation, ont envisagé la création d'un comité qui serait chargé, non plus de négocier avec Nasser, mais de

(1) Document S/3656.

(2) *Note du document :* La composition du Conseil de sécurité est la suivante :
— Membres permanents : Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, U.R.S.S..;
— Membres non permanents : Belgique, Cuba, Iran, Australie, Pérou, Yougoslavie.

(3) Reproduit ci-dessus sous le n° 229.

définir une procédure que le Conseil recommanderait aux parties de suivre dans les négociations qu'elles seraient encouragées à entreprendre. D'après les dernières informations de New York (télégramme n° 1649 du 1er octobre)[1], ils estimeraient qu'à un moment quelconque de la session du Conseil, ils devraient ou s'associer à une initiative en vue de propositions de négociations, ou la prendre eux-mêmes, ne voulant en aucun cas en laisser la primeur ou l'initiative à la partie adverse.

Nos représentants à New York, Washington et Londres ont poursuivi leur action pour convaincre leurs interlocuteurs du danger que présenterait la constitution par le Conseil d'un comité de négociation. Ils ont marqué très nettement, d'autre part, que nous ne saurions renoncer aux objectifs définis par les dix-huit puissances à la première conférence de Londres et accepter en particulier aucune transaction sur le principe de la gestion internationale du Canal.

[1] Non reproduit. Dans ce télégramme, le représentant permanent de la France rendait compte d'une conversation qu'il avait eue avec son collègue américain. Ce dernier lui avait déclaré que nous pouvions compter sur le vote américain en faveur de notre résolution, à laquelle le gouvernement américain proposait seulement quelques amendements de forme; que nous allions très vraisemblablement à un veto soviétique; que les Américains estimaient qu'à un moment quelconque ils devraient, ou s'associer à une initiative, ou la prendre, en vue, au cours de la session du Conseil, de propositions de négociations, ne voulant pas en laisser la primeur au camp adverse. M. Cornut-Gentille avait répliqué que nous ne pourrions en aucun cas accepter des propositions de négociations qui auraient pour résultat de reconnaître le fait accompli et ne mettraient pas l'accent sur la responsabilité initiale du gouvernement égyptien.

ANNEXES

I

Projet de résolution franco-britannique

27 septembre 1956.

Le Conseil de sécurité,

Reconnaissant que l'action du gouvernement égyptien, en mettant fin unilatéralement au système de gestion internationale du canal de Suez, qui a été confirmé et complété par la convention du canal de Suez en 1888, a porté atteinte aux droits et garanties dont bénéficiaient les usagers du Canal en vertu de ce système, créant par cela même une situation qui met en danger la liberté de passage des navires à travers le Canal, sans distinction de pavillon, stipulée dans ladite convention,

Considérant que cette action a eu pour effet de soumettre à l'intérêt national égyptien et à un contrôle arbitraire égyptien la gestion d'un service public international qui a été institué au bénéfice de toutes les nations,

Considérant que la situation créée par l'action du gouvernement égyptien est contraire au principe du respect des engagements internationaux, a ainsi altéré gravement la confiance nécessaire à la gestion d'un service public international, a lésé les droits et les intérêts fondamentaux des usagers de ce service et semble devoir, de ce fait, menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Considérant que, pour ces raisons, les droits et intérêts des usagers ne peuvent être laissés à la discrétion d'un organisme purement égyptien,

Notant qu'une conférence a été convoquée à Londres, le 16 août 1956, et que, sur les vingt-deux états participant à cette conférence, dix-huit, qui assument la charge de plus de quatre-vingt-dix pour cent du trafic du Canal, ont présenté des propositions au gouvernement égyptien,

Regrettant le refus du gouvernement égyptien de négocier sur la base des propositions ci-dessus mentionnées,

Notant qu'une seconde conférence tenue à Londres du 19 au 21 septembre a prévu l'établissement d'une Association des usagers du canal de Suez destinée à faciliter toutes mesures qui pourraient conduire à une solution définitive ou provisoire du problème du canal de Suez et à aider ses membres dans l'exercice de leurs droits en tant qu'usagers du Canal conformément à la convention de 1888, compte dûment tenu des droits de l'Égypte.

Notant que, selon les vues des gouvernements participant à cette conférence, les propositions des dix-huit puissances offrent toujours une base équitable pour une solution pacifique du problème du canal de Suez, en tenant compte des intérêts des pays usagers aussi bien que de ceux de l'Égypte,

1. *Réaffirme* le principe de la liberté de navigation dans le canal de Suez en conformité avec la convention du canal de Suez de 1888;

2. *Considère* que les droits et garanties, dont bénéficiaient tous les usagers du canal de Suez dans le système sur lequel la convention du canal de Suez de 1888 était basée, doivent être rétablis;

3. *Estime* que les propositions présentées par le Comité des Cinq au nom des dix-huit puissances représentent une solution juste et équitable;

4. *Invite* le gouvernement égyptien à coopérer par voie de négociation à l'élaboration, sur la base de ces propositions, d'un système de gestion à appliquer au canal de Suez;

5. *Invite* ledit gouvernement, en attendant l'issue de cette négociation, à coopérer avec l'Association des usagers du canal de Suez.

II

Amendements américains
au projet de résolution franco-britannique
(télégramme de New York n° 1661 du 1er octobre)

2 octobre 1956

1. *Amendements acceptés :*

Paragraphe 2 : « Considérant que cette action a eu *pour but et* pour effet de soumettre à l'intérêt national égyptien, etc. »;

Paragraphe 3 : « Considérant que la situation créée par l'action du gouvernement égyptien est contraire au principe du respect des engagements internationaux *et à l'interdépendance des nations,* et a ainsi altéré gravement... »;

Paragraphe 4 : « Considérant que, pour ces raisons, les droits et intérêts des usagers *du canal de Suez* ne peuvent être laissés à la discrétion d'un organisme purement *national* »;

N° 2 du dispositif : « Considère que les droits et garanties... devraient être *maintenus et sauvegardés* ».

2. *Amendements non acceptés :*

Paragraphe 6 : « *Notant* (au lieu de « regrettant ») le refus du gouvernement égyptien de négocier..., etc. »;

N° 3 du dispositif : « Estime que *l'action* des dix-huit états qui ont présenté des propositions *est l'action appropriée pour aboutir à un ajustement et à un règlement de la question du canal de Suez par des moyens pacifiques et en conformité avec la loi internationale* »;

Nos 4 et 5 du dispositif : « *Recommande* au gouvernement égyptien » (au lieu de « Invite le gouvernement égyptien »).

238

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes,
à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. nos 3677 à 3682. *Paris, 3 octobre 1956, 21 h. 30.*
Priorité. Réservé.

Depuis son arrivée à Paris, le prince Moulay Hassan s'est efforcé d'entrer en contact direct avec tous les milieux gouvernementaux [1]. Il a été ou sera reçu par plusieurs ministres, notamment M. Chaban-Delmas, M. Pineau, M. Bourgès-Maunoury et par moi. Il a eu une première entrevue avec le président Guy Mollet qu'il reverra demain, 4 octobre. Il rencontrera également le ministre de la France d'outre-mer. Le Prince a,

[1] Le Prince, qui était parti pour Paris le 27 septembre, en même temps que M. Balafrej, avait indiqué à l'ambassadeur de France à Rabat les personnes qu'il comptait rencontrer : y figurait le président de la République, ce qui prouvait qu'il allait faire une communication de la part de son père et qu'il s'agirait de l'Algérie (télégramme de Rabat nos 5449-5453 du 26 septembre, non reproduit).

en outre, eu l'occasion de s'entretenir avec des personnalités du monde des affaires et des représentants de groupes parlementaires.

L'impression produite par le Prince sur les milieux français est favorable. Il a fait preuve d'une certaine discrétion dans l'approche des différents problèmes, a évité avec soin de critiquer les positions françaises et a exposé son propre point de vue avec modération. On en retrouve indirectement l'écho dans la presse, dont les commentaires depuis l'arrivée du fils du Sultan sont bons.

Contrairement à ce que l'on avait annoncé à Rabat, et en dépit de la nombreuse suite dont le Prince s'est fait accompagner, les questions techniques n'ont pas été discutées. Aucune conversation précise n'a encore eu lieu dans les milieux de la Défense nationale et le visiteur ne semble pas pressé d'aborder les problèmes de son ressort. Avant son départ, nous rappellerons cependant au chef d'État-major les diverses questions en suspens : statut des officiers français servant dans l'armée royale, destination des armes récupérées sur l'Armée de libération, armement de la deuxième tranche des F.A.R. (dans la mesure où les deux premières questions seront réglées)...

L'objet essentiel du voyage du Prince est sans doute le problème algérien. De sa propre initiative, ou à la suggestion de son père, Moulay Hassan a voulu se faire une idée de l'opinion des milieux français responsables sur l'évolution de l'affaire algérienne, et éprouver les possibilités d'une intervention du Sultan dans ce domaine. Les conversations sont restées sur le plan des généralités. Le Prince a évité de mettre ses interlocuteurs dans une situation embarrassante en posant des questions trop nettes. Les membres du gouvernement n'ont pas cherché à faire sortir leur visiteur de sa réserve.

Pour le moment, les exposés du Prince n'ont apporté aucun élément nouveau. J'en retiendrai seulement une présentation ingénieuse de la position marocaine par rapport aux prochains débats des Nations Unies. Si le Maroc s'abstient lorsque l'affaire algérienne sera présentée à l'Assemblée, m'a dit en substance le fils du Sultan, d'autres pays qui souhaitent également s'abstenir, tels que l'Inde, pourront trouver une justification dans l'attitude marocaine. De notre vote à ce moment dépendra donc le sort du débat sur l'Algérie à la prochaine session. Mais, vous le comprendrez sans peine, nous ne pouvons nous abstenir que si nous avons l'impression qu'un règlement est en vue et que si ce règlement nous semble raisonnable.

La visite de M. Balafrej, pendant ce temps, a été éclipsée par celle du Prince [1]. Le ministre semble en avoir conçu quelque dépit. Une directive serait parvenue récemment du Palais à Moulay Hassan lui enjoignant d'associer le ministre marocain des Affaires étrangères à tous ses entretiens. Cette directive ne semble pas avoir jusqu'à présent eu grand effet.

[1] Sur ce qu'indiquait avant son départ pour Paris le ministre marocain des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Rabat, voir ci-dessus le n° 219 (note).

De mon côté, je maintiens des contacts étroits avec M. Balafrej. Je le reçois cet après-midi en compagnie de M. Bouabid. M. Joxe saisira cette occasion pour faire avec les ministres marocains un large tour d'horizon de politique extérieure, couvrant notamment les sujets que Rabat souhaitait traiter. J'aborderai également diverses questions qui intéressent les relations franco-marocaines. Je vous informerai par un télégramme ultérieur [1].

239

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. nos 3683 à 3685. Réservé. *Paris, 3 octobre 1956, 22 h. 20.*

Je me réfère à votre nos 5454 à 5462 [2].

Les renseignements que vous me communiquez sur les intentions de M. Laghzaoui à l'encontre de journalistes français au Maroc ont retenu ma plus sérieuse attention.

Je n'ai pas besoin de souligner les incidences extrêmement graves que comporterait sur les rapports des deux pays une mise à exécution, même partielle, de tels projets. Mais il importe que les responsables marocains en aient eux-mêmes pleinement conscience.

Aussi bien, indépendamment des interventions effectuées ici auprès des personnalités marocaines séjournant à Paris, vous serais-je obligé de mettre en garde de façon très instante vos interlocuteurs habituels, et en particulier le ministre de l'Intérieur, contre les réactions que ne manquerait pas de susciter en France, dans l'opinion comme au Parlement et de la part du gouvernement, l'adoption de pareilles mesures. Vous leur représenterez que celles-ci, intervenant dans une conjoncture particulièrement délicate, non seulement ruineraient d'un coup les efforts qu'ils mènent actuellement auprès de nous en divers domaines, mais

[1] Par télégramme nos 5565-5567 du 4 octobre, non reproduit, l'ambassadeur de France à Rabat, répondant au télégramme du secrétaire d'État nos 3677-3682, signalait que les conversations du Prince « n'apport(aient) rien de bien nouveau », alors que celui-ci était décidé lors de son départ de Rabat à aller plus loin, pour pouvoir dire au Sultan que les « bons offices » proposés au gouvernement français pour une probable négociation algérienne n'avaient pas été rejetés. Si ce voyage restait de pure information, il serait sans grand intérêt, « sauf de brouiller davantage les cartes, le Prince changeant volontiers d'argumentation selon la personnalité à qui il (voulait) plaire ». Il importait en tout cas que le Prince ne quittât pas Paris sans que fussent réglées les questions militaires en suspens, et notamment le statut des officiers français servant dans l'armée royale.

[2] Du 27 septembre, non reproduit, ce télégramme indiquait combien l'attitude d'une partie de la presse française « agaçait » certains milieux marocains, notamment à la suite de commentaires sévères sur la récente expulsion des ressortissants français. Plus grave aux yeux de l'ambassadeur de France : M. Laghzaoui, directeur général de la Sûreté nationale, avait donné l'ordre à ses services de constituer secrètement des dossiers d'expulsion. L'ambassadeur donnait la liste des journalistes les plus visés : il s'agissait en fait de la quasi-totalité des correspondants des journaux parisiens.

ouvriraient, à coup sûr, une crise des plus sérieuses dans les relations franco-marocaines. Si l'émotion, déjà considérable, causée ici par les récentes expulsions de Français avait été quelque peu tempérée par la révélation des activités politiques auxquelles se livraient certains de ces expulsés, de nouveaux actes d'arbitraire frappant des journalistes dans l'exercice le plus normal de leur profession provoqueraient une indignation beaucoup plus vive encore et, en donnant libre cours aux ressentiments ainsi accumulés, ne pourraient que nous amener à de graves mesures de rétorsion, appuyées, voire exigées, par une presse unanime. Sur le plan international enfin, une telle violation des libertés fondamentales universellement reconnues serait le plus fâcheux prélude au prochain examen par l'O.N.U. de la candidature marocaine.

J'approuve d'autre part pleinement, et ne puis que vous demander de les confirmer, les conseils de prudence que vous avez simultanément fait tenir aux journalistes.

240

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat.

T. nos 3696 à 3700 [1]. *Paris, 3 octobre 1956, 23 h. 35.*
Réservé.

Au cours de l'entretien que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a eu le 3 octobre avec le ministre marocain des Affaires étrangères, le secrétaire général du Département a fait un exposé sur la politique de la France à l'égard du problème de Suez.

Dix-huit usagers du Canal représentant 90 % du trafic ont établi, à la première conférence de Londres, des propositions qui ont été présentées à l'Égypte. Celle-ci les ayant rejetées, nous avons été conduits à porter l'affaire devant les Nations Unies où nous continuerons à soutenir que la solution du problème doit être recherchée conformément aux propositions des Dix-huit.

Parallèlement, seize des dix-huit puissances de Londres se préoccupent actuellement d'organiser l'Association des usagers qui sera bientôt mise sur pied.

M. Balafrej ayant demandé comment le gouvernement français comptait imposer cette solution à l'Égypte, M. Joxe lui a répondu que la France cherchait avec les autres puissances à faire reconnaître son bon

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tunis sous les nos 2676-2680 le même jour, 23 h. 15.

droit et à obtenir que l'Égypte accepte d'entrer en rapports avec le groupe des usagers, l'objectif visé étant la gestion internationale du canal de Suez.

Comme M. Balafrej s'inquiétait de savoir si l'on s'orientait vers une solution pacifique, le secrétaire général du Département a précisé que l'envoi de troupes françaises, d'ailleurs très peu nombreuses, à Chypre [1] était parfaitement justifié, en son temps, par la crainte légitime de troubles graves en Égypte qui auraient pu menacer nos compatriotes, et en particulier les 350 Français soumis au régime du travail forcé. C'était d'ailleurs le colonel Nasser qui, le premier, avait parlé de la « mobilisation de tout un peuple ». Le souvenir d'événements assez récents pouvait faire redouter une vague de xénophobie dont les Français auraient été les premières victimes.

L'entretien s'est ensuite poursuivi sur un plan plus général, M. Joxe ayant souligné l'importance de l'intervention soviétique en Égypte.

M. Balafrej a déclaré que le Maroc « craignait beaucoup cette installation de la Russie en Égypte », que l'influence communiste dans l'entourage du colonel Nasser était considérable. Il a indiqué également ses préoccupations devant l'action communiste qui se développe en Algérie et qui lui fait souhaiter une solution rapide du problème algérien. Revenant au colonel Nasser, il a déclaré que le dictateur égyptien était « obnubilé » par le rêve d'un grand empire s'étendant sur le Proche-Orient et l'Afrique du Nord.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et M. Joxe ont alors souligné que le conflit de l'Occident avec Nasser était strictement limité et ne devait pas porter atteinte aux rapports de confiance entre l'Occident et le monde musulman. La consolidation des régimes démocratiques en Afrique du Nord devait constituer le moyen de faire barrage à la coalition égypto-communiste.

[1] Pour compléter le dispositif militaire franco-anglais à Chypre, les Français avaient prélevé des régiments de parachutistes d'Algérie et dédoublé une division mécanique rapide.

241

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES [1]

Nations Unies et réunification de l'Allemagne

N. *Paris, 3 octobre 1956.*

Le chancelier Adenauer nous a récemment fait part, ainsi semble-t-il qu'aux Anglais, de son intention de faire appel à une puissance amie pour soulever devant la prochaine assemblée des Nations Unies la question de la réunification de l'Allemagne. Cette suggestion est, de toute évidence, inspirée au gouvernement fédéral par des préoccupations de politique intérieure (campagne électorale et nécessité de faire preuve, vis-à-vis de l'opinion, d'une activité accrue en faveur de l'unité).

Le projet du Chancelier appelle, cependant, sur le plan international, de sérieuses réserves.

1° Du point de vue juridique, l'organisation des Nations Unies n'a pas compétence pour le règlement des questions émanant directement de la seconde guerre mondiale et concernant l'élaboration des traités de paix. Le règlement de la question allemande est un droit réservé aux quatre puissances, en vertu des accords quadripartites de 1945, accords antérieurs à la création des Nations Unies.

Lorsque, en 1950-1951, nous avons proposé une commission d'enquête des Nations Unies pour vérifier si les conditions de liberté nécessaires à des élections existaient dans toute l'Allemagne, nous avions pris soin de préciser que la compétence de cette commission ne s'étendait nullement au règlement de l'affaire allemande. Nous demeurions ainsi dans le cadre de la Charte. Néanmoins, l'U.R.S.S. avait dénié à la commission toute compétence et lui avait refusé l'accès de sa zone.

Dans le cas présent, la demande du Chancelier serait sans doute rejetée par l'U.R.S.S. dès l'abord. Il n'en tirerait donc aucun profit, car démontrer une fois de plus la mauvaise volonté de l'U.R.S.S. ne saurait lui donner de grands arguments pour sa campagne.

2° Mais d'autres risques existent. Il n'est pas exclu qu'une majorité composite de l'Assemblée se saisisse de l'affaire et ne prétende faire avancer son règlement.

C'est ce qui s'est passé lorsqu'en automne 1948, les États-Unis ont posé devant les Nations Unies la question du blocus de Berlin. Un Comité des neutres s'est formé et s'est évertué jusqu'au printemps à

[1] Rédigée à l'intention du président Pineau.

trouver des solutions de compromis, avant que l'U.R.S.S., prenant directement langue avec les États-Unis, ne mette purement et simplement fin au blocus.

Dans le cas présent, un Comité de neutres s'occupant, illégalement d'ailleurs, de la réunification allemande, aurait de grands désavantages.

a. Le plus vraisemblable est que ce comité, après avoir vainement agité des idées d'évacuation ou de neutralisation, n'en vienne à proposer la panacée soviétique : des contacts entre les deux Allemagnes. On aurait ainsi, comme seul résultat, un renfort apporté aux thèses soviétiques d'hier ou d'aujourd'hui, et la position du gouvernement fédéral en souffrirait inévitablement.

b. En fait, confier — comme le suggère expressément le chargé d'affaires d'Allemagne — à un comité de bons offices la question de la réunification, reviendrait à remettre à des personnalités irresponsables le soin des intérêts essentiels des puissances occidentales. Le dispositif fondamental de la défense occidentale se trouve sur le territoire de la République fédérale. L'unification le met nécessairement en cause. Si nous pouvons admettre qu'il le soit, c'est seulement dans une négociation avec l'U.R.S.S. dont nous assumerions l'entière responsabilité. Il y a là tout un jeu de concessions possibles et d'exigences de base, portant sur l'avenir même de l'Europe dans lequel des immixtions étrangères ne peuvent être admises.

c. En s'adressant aux Nations Unies, le Chancelier ruinerait sa thèse favorite (c'est aussi la nôtre) selon laquelle la réunification est de la responsabilité essentielle des quatre puissances.

3° On voit donc mal, sur le plan extérieur, quel profit pourrait retirer le Chancelier de l'initiative qu'il médite.

Si ses motifs sont avant tout de l'ordre de la propagande intérieure, il pourrait peut-être soulager sa conscience par un discours prononcé au moment de l'Assemblée et faisant appel à la conscience des principaux représentants alliés rassemblés à New York, pour qu'ils envisagent de mettre fin à la situation actuelle de division de l'Allemagne. L'on pourrait également penser à des messages personnels adressés à certains gouvernements, messages qui, d'ailleurs, nous placeraient dans une situation délicate (leur donner suite ou non ?). Mais il y aurait lieu, pour les motifs énumérés ci-dessus, de déconseiller en tout cas le recours à l'O.N.U. [(1)].

(1) En novembre 1956, le gouvernement fédéral n'avait pas abandonné ce projet. L'ambassadeur de France à Bonn le rappelait dans un télégramme n°s 3381-3384 du 7 novembre. Le gouvernement fédéral envisageait de demander à quatre pays (Canada, Norvège, Brésil et Inde) de présenter à l'assemblée générale de l'O.N.U. une proposition visant à créer à ce sujet une commission de bons offices. Il avait également sondé sur ce point le gouvernement britannique à deux reprises, les 9 et 11 octobre. Par télégramme n°s 4785-4789 du 6 novembre, l'ambassadeur de France à Londres avait signalé que le Foreign Office, très réticent au départ, semblait devenir moins hostile, en raison surtout du caractère négatif de la dernière note de Moscou à Bonn.

Le Département, par télégramme à Bonn n°s 3290-3292 du 9 novembre, communiqué à Londres, Washington, Moscou et New York (O.N.U.), non reproduit, soulignait l'importance et les difficultés du problème et priait l'ambassadeur de France d'en parler à ses collègues anglais et américain, et d'envisager si possible une attitude commune.

242

M. Chaban-Delmas, Ministre d'État,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères [1].

L. n° 3890. *Paris, 3 octobre 1956.*

Lors d'un récent entretien au cours duquel j'attirais ton attention à nouveau, au risque de paraître me répéter, sur les limites qui ne doivent en aucun cas être dépassées dans l'élaboration du traité sur l'Euratom pour que le texte arrêté soit ratifié par le Parlement, tu m'as déclaré que les membres de mon groupe n'approuveraient certainement pas le traité.

Je t'ai dit, et je tiens à te le confirmer par écrit, combien cette opinion est erronée. Si le traité sur l'Euratom respecte à la fois les principes et les limites définis avec précision par le gouvernement dans ses déclarations devant l'Assemblée nationale, principes et limites qui ont été approuvés par cette dernière le 11 juillet 1956 [2], je suis certain que les membres de mon groupe qui ont donné leur accord à cette date soutiendront le texte qui sera présenté à la ratification du Parlement.

Pour qu'il n'y ait aucun malentendu entre nous, je t'adresse, mon cher ami, une note dans laquelle sont rappelés ces limites et ces principes.

Bien cordialement à toi.

[1] Qualifié de « Mon cher ami » par son correspondant.

[2] Sur ces discussions à l'Assemblée nationale et sur les déclarations du gouvernement, voir l'*Année politique, 1956,* p. 69-72. Au scrutin de juillet, sur les 22 députés appartenant, comme J. Chaban-Delmas, au groupe des républicains sociaux, 15 avaient voté pour, 3 contre, 3 s'étaient abstenus, 1 était en congé.

243

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4304 à 4307. *Londres, 4 octobre 1956, 19 h. 50.*

(Reçu : 20 h.)

De retour à Londres après son séjour à Washington, M. Macmillan a tenu hier une conférence de presse dont le principal objectif paraît avoir été de donner l'estampille officielle aux nouvelles qui avaient filtré et causé une grande sensation dans la presse britannique (ma dépêche n° 1735)[(1)]. Il a confirmé qu'il avait, lors de la réunion du Fonds monétaire international, sondé les ministres des Finances du Commonwealth afin de connaître les réactions de leurs gouvernements à l'éventuel projet de participation britannique à une zone européenne de libre échange. Les points saillants de son exposé dont j'envoie le texte intégral au Département par valise sont les suivants :

1. Le gouvernement britannique ne s'est pour le moment engagé à rien d'autre qu'à étudier le projet : aucune décision ferme n'avait été prise.

2. Si le problème se posait en termes qui exigeraient un choix entre liens économiques avec l'Europe et liens économiques avec le Commonwealth, c'est sans aucune hésitation ce dernier que devrait choisir la Grande-Bretagne.

3. Heureusement, l'affaire paraissait se présenter de façon différente. D'une part, il s'agissait d'envisager la constitution d'un marché européen de 250 millions d'êtres humains, avec tout ce que cela comportait d'avantages à une époque dominée par les vastes marchés des État-Unis et de l'U.R.S.S.

D'autre part, le marché auquel participerait la Grande-Bretagne ne serait pas le Marché commun des six puissances de Messine, mais une zone de partiel libre-échange tarifaire. Il n'était pas question de faire figurer parmi les produits circulant librement dans cette zone les produits agricoles réservés à la préférence impériale.

4. Les différents milieux gouvernementaux et économiques intéressés étudiaient actuellement le plan (Ceci recoupe les déclarations faites par le président de la *Federation of British Industries,* que je communique au Département par dépêche).

(1) Non retenue.

5. L'un des avantages majeurs du système envisagé serait, au moment où la pénurie de capitaux constituait un véritable goulot d'étranglement, d'aider à la formation d'un vaste marché de capitaux dont le Commonwealth serait appelé à bénéficier.

244

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4319 à 4324. Réservé. *Londres, 5 octobre 1956, 0 h. 40.*

(Reçu : 1 h.)

Londres, le 4 octobre 1956.

Le Premier ministre m'avait demandé de venir le voir hier en fin d'après-midi pour un échange de vues sans objet particulier.

Il m'a parlé d'abord de la dernière en date des surprises que nous réservait le secrétaire d'État américain, je veux dire la conférence de presse du 2 octobre [(1)]. Il en a, bien entendu, déploré les termes et en craint les effets sur l'opinion américaine et quelques autres au moment où vont s'ouvrir les débats en Conseil de sécurité.

Il a été d'autant plus sensible à ce coup imprévu qu'il venait précisément d'adresser au président Eisenhower un message personnel attirant son attention sur la nécessité de maintenir, dans la conjoncture présente, un front commun, face aux entreprises directes ou indirectes de Moscou. Il pense toutefois que M. Dulles n'avait pas eu connaissance de ce message au moment où il s'est livré devant la presse aux confidences que l'on sait.

Sir Anthony Eden m'a parlé ensuite d'une lettre personnelle qu'il venait de recevoir du maréchal Boulganine et qu'il m'a donnée à lire. C'est un document de plus de cinq pages. On y trouve sur la position prise par la France et l'Angleterre sur l'affaire de Suez les observations que M. Chepilov nous a rendues familières. Le Premier ministre soviétique dénonce notamment les préparatifs militaires faits par les gouvernements de Londres et de Paris. Il marque quelque satisfaction à l'idée du débat en Conseil, affirme sa conviction quant à la possibilité d'un règlement pacifique du conflit et se prononce en faveur de la proposition présentée au cours de la conférence de Londres par M. Menon. Il n'y a dans tout cela rien de nouveau et le Premier ministre considère pour sa part qu'il s'agit d'un document de dossier ne portant point la marque personnelle de son auteur.

(1) Sur cette conférence de presse, voir ci-dessus le n° 234 (et note).

La conversation a porté ensuite sur les perspectives de développement de l'affaire de Suez, qu'il s'agisse du débat de New York ou de l'évolution du S.C.U.A.[1]. Quant à New York, il m'a semblé que les réactions provoquées chez mon interlocuteur par la conférence de presse de M. Dulles constituaient pour nous la meilleure garantie contre des arrangements anglo-américains susceptibles de nous gêner (mon télégramme n° 4246)[2]. Par réaction contre les propos mêmes tenus à Washington, la position anglaise a tendance à devenir plus ferme.

Quant au S.C.U.A., mon interlocuteur paraît toujours désireux de le voir se constituer au plus vite[3] et de l'utiliser comme un moyen d'éprouver au plus tôt les dispositions de Nasser. Nous avons constaté ensemble qu'il y avait deux moyens de ce faire : ou bien un bâtiment portant un pilote de l'Association se présenterait à Port Saïd ou à Suez et demanderait le passage, ou bien un représentant de l'Association, qui pourrait être l'administrateur, se rendrait en Égypte pour vérifier auprès de l'autorité égyptienne du Canal le degré de coopération que ces autorités donneraient au passage des navires se réclamant de l'Association et réglant les droits de passage au compte de l'Association. Le rapport établi par les experts de notre Conseil fait apparaître en effet de la façon la plus claire qu'aucun passage de navires ne peut être tenté sans collaboration effective des services égyptiens situés à terre.

La conversation n'a pas été poussée plus loin sur ce sujet.

245

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5596 à 5604. *Rabat, 5 octobre 1956, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 50.)

L'ambassadeur d'Irak m'a fait sa visite protocolaire à l'occasion de laquelle nous avons procédé à un large tour d'horizon, portant sur la situation au Maroc et les questions internationales.

(1) Association des usagers du canal de Suez.

(2) Du 1er octobre, reproduit ci-dessus sous le n° 229.

(3) Au début de la séance de la conférence tenue à Lancaster House, le 1er octobre, M. Selwyn Lloyd avait déclaré constituée l'Association des usagers du canal de Suez. Un projet de statut avait été adopté avec des réserves, le 3; le texte définitif le fut le 5.

J'ai dit à l'ambassadeur combien j'appréciais l'occasion offerte de prendre contact avec le représentant d'un état arabe dont les rapports avec les pays occidentaux étaient particulièrement confiants, et qui avait été le premier à être représenté officiellement à Rabat.

M. Dali a souligné l'intérêt que l'on portait à Bagdad aux questions marocaines, par suite du lien de famille entre les deux dynasties et des analogies existant entre les situations respectives de l'Irak et du Maroc, tous deux situés aux extrémités du monde arabe et ayant atteint un développement économique et politique dépassant celui de la plupart de leurs nations sœurs.

Pour ces raisons, l'ambassadeur s'intéressait tout particulièrement aux aspects économiques et sociaux de la situation marocaine qui lui inspiraient des inquiétudes. Il pensait que le remède à ces difficultés consistait avant tout dans l'investissement au Maroc de capitaux étrangers, français surtout, mais aussi venant d'autres pays comme les États-Unis, l'Angleterre ou la Suisse.

Tout en me déclarant d'accord avec M. Dali sur le besoin de capitaux qui existait au Maroc, je lui ai marqué combien, à mon sens, ceux-ci ne pouvaient être attirés que si le climat politique leur inspirait confiance. Or, les expulsions récentes[1], l'affaire de Suez, avaient fortement ébranlé cette confiance. L'ambassadeur d'Irak a abondé dans mon sens quant à l'effet désastreux de la crise de Suez, non seulement au Maroc mais dans tous les pays arabes. Comme je lui faisais remarquer que, compte tenu de cette situation, il était surprenant que le colonel Nasser se pose en champion de l'arabisme et soit accepté comme tel par une partie importante de l'opinion des pays arabes, M. Dali m'a exposé sa théorie expliquant le succès du chef du gouvernement égyptien auprès de l'opinion musulmane. Ce succès serait dû, d'après lui, au fait que le colonel Nasser se pose en champion de la cause arabe contre les puissances occidentales et au profond ressentiment que la politique de celles-ci aurait créé contre elles en Orient. Les deux principaux griefs invoqués par M. Dali ont été les dispositions prises en Orient après la fin de la première guerre mondiale, et surtout la création de l'État d'Israël. Cette création et les fournitures d'armes qui ont été faites par la suite au nouvel état seraient, d'après l'ambassadeur d'Irak, la source principale du mécontentement des populations musulmanes contre l'Occident et la raison pour laquelle elles suivraient les politiciens extrémistes qui, comme le colonel Nasser, se font les champions de leurs revendications. Les hommes d'État plus modérés ne seraient plus écoutés. C'est ainsi que le gouvernement irakien a dû résister, ces dernières années, à deux tentatives de soulèvement, que des extrémistes sont parvenus au pouvoir au Liban, en Syrie, en Égypte. Le seul moyen, d'après M. Dali, de faire perdre de son prestige au colonel Nasser auprès

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 178 (et note), 200 (et note). Cf. également le n° 239 (et note).

des masses musulmanes serait, pour les états occidentaux, de leur donner des satisfactions, par exemple, a-t-il déclaré, d'avoir interdit les exportations d'armes vers Israël après le dernier incident avec la Jordanie [1].

Comme j'insistais auprès de mon interlocuteur sur le fait que la création d'un État d'Israël avait été imposée par la nécessité de trouver une solution au problème juif, qu'il fallait s'incliner devant ce fait, et qu'il serait peut-être désirable qu'une conférence réunît autour d'une même table les états arabes et Israël, M. Dali m'a répliqué qu'une telle conférence ne pouvait être envisagée avant que toute livraison d'armes à Israël ait cessé.

Parlant ensuite de la Ligue arabe, l'ambassadeur d'Irak m'a dit qu'il était impossible pour son pays de n'en pas faire partie, mais que Bagdad avait à l'intérieur de cette ligue un rôle modérateur. Comme j'insistais sur les dangers présentés par les conceptions racistes en politique, M. Dali m'a présenté la Ligue arabe comme une association d'aide mutuelle dont l'existence se justifiait par la faiblesse des états qui la composaient. À mesure que ceux-ci se fortifieront et prendront plus de confiance en eux-mêmes, ils se libéreront de leur dépendance à l'égard de la Ligue, a-t-il conclu. L'Irak, grâce à son accord sur le pétrole en est un exemple.

À l'issue de notre entretien, qui a duré plus d'une heure, l'ambassadeur d'Irak m'a fait part de son désir d'examiner avec moi différents aspects de la situation au Maroc. Je l'ai vivement encouragé à donner suite à ce projet, qui pourrait me permettre de suivre l'évolution des rapports entre le Maroc et celui d'un des états arabes dont l'influence peut être la plus opérante à Rabat.

246

M. Gillet, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4877 à 4888. Très urgent. *Tunis, 5 octobre 1956, 22 h.*
Réservé.

(Reçu : 22 h. 35.)

Au cours d'un des entretiens que j'ai eus cette semaine avec M. Ladgham, celui-ci a abordé le problème des relations franco-tunisiennes dans leur ensemble.

[1] Voir ci-dessus le n° 222 (note).

Il a tout d'abord rappelé les conditions « malencontreuses » dans lesquelles s'était engagée la discussion au mois de juin dernier [1], et à la suite desquelles il n'avait pas paru possible d'aborder les questions concernant la Défense. Le moment lui paraissait venu, comme suite d'ailleurs aux entretiens qu'il avait eus avec vous-même le 20 septembre, de reprendre la discussion d'une manière générale. Il s'était consulté à ce sujet avec le président Bourguiba à Châtelguyon [2] et était maintenant en mesure de m'exposer le plan qui lui paraissait le plus propice à régler un certain nombre de questions et à promouvoir un climat qui permît d'aborder la question la plus importante, c'est-à-dire celle concernant un accord sur la Défense.

Se félicitant de l'issue prochaine des discussions sur la D.S.T. et sur la gendarmerie, du *modus vivendi* intervenu en vue d'éviter les incidents de frontière, de l'allégement prochain des troupes en Tunisie, de la remise de plusieurs bâtiments militaires au cours de l'automne, du règlement en cours concernant le transfert aux autorités tunisiennes des bâtiments anciennement occupés par les contrôles civils, M. Ladgham m'a déclaré que tout ceci composait le véritable règlement d'un contentieux qui devait permettre de reprendre avec fruit l'importante question de la révision des conventions. Passant celles-ci rapidement en revue, mon interlocuteur m'a indiqué qu'en ce qui concernait la convention économique et financière, il convenait de revoir la procédure des accords commerciaux; qu'en ce qui concernait la convention de coopération administrative et technique, un certain nombre de points étaient à revoir; que la convention judiciaire devait également faire l'objet d'un examen et que, d'une manière générale, tous ces textes devaient être adaptés à la nouvelle situation d'indépendance de la Tunisie. Ces discussions pourraient, ainsi qu'il avait été envisagé, être menées conjointement à Paris et à Tunis.

Dès que ces problèmes auraient été réglés, le moment serait mûr pour discuter d'un accord sur la Défense.

M. Ladgham s'en est tenu à ces généralités, tout en précisant que la procédure qu'il envisageait correspondait bien à l'esprit dans lequel le président Bourguiba entendait mener les discussions. Il n'a pris aucun engagement précis. De mon côté, je lui ai simplement indiqué que je vous en ferai part.

J'estimais préférable, en effet, de ne pas discuter le problème plus à fond avant d'avoir vos instructions. J'ai pensé, d'autre part, que vous jugeriez peut-être souhaitable d'aborder cette importante question avec le président Bourguiba au cours du bref séjour qu'il va faire à Paris.

[1] Sur cette discussion, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 439. Le président Bourguiba avait déploré la déclaration faite à la presse par M. Savary au sujet de la présence des troupes françaises en Tunisie.

[2] Où le président Bourguiba faisait une cure. Voir notamment ci-dessus sous le n° 224, la conversation qu'eurent dans cette ville d'eau M. Winckler et le leader tunisien.

D'une manière générale, j'ai trouvé le vice-président du Conseil, pendant les cinq entretiens que j'ai eus avec lui cette semaine, dans des dispositions d'esprit assez changées par rapport à celles qu'il avait manifestées avant son départ pour la France.

C'est un homme très détendu, beaucoup plus compréhensif des problèmes généraux, écartant volontiers les incidents d'ordre mineur, susceptibles de gêner les rapports franco-tunisiens, et abordant tous les ordres de questions avec une mentalité qui m'a parue neuve. C'est ainsi que le problème de Suez, celui des Algériens, celui de la position de l'armée française en Tunisie, celui de l'attitude des autorités tunisiennes et de la population dans les territoires du Sud ont fait l'objet, de sa part, d'exposés confiants, empreints d'une très apparente franchise, et témoignant de ce qui m'a semblé comme un sincère désir de trouver des solutions acceptables pour les deux parties.

Peut-être est-ce là le résultat de l'accueil qu'il a reçu en France. Je crois pouvoir y déceler aussi des inquiétudes quant à l'opposition qui se manifeste dans le pays, au caractère très complexe des rivalités algériennes et aux menaces que l'agitation algérienne fait peser en Tunisie, aux problèmes économiques et financiers grandissants et aux difficultés de la position politique de la Tunisie par rapport à l'Afrique du Nord dans son ensemble et au Moyen-Orient.

Discutant avec M. Ladgham du problème des goumiers dans le Sud (au sujet duquel je vous envoie un télégramme séparé)[1], comme je lui indiquais que nous ne pouvions pas renoncer à ces troupes indispensables pour pouvoir surveiller efficacement la frontière, mon interlocuteur m'a répliqué vivement : « Je ne tiens pas du tout à ce que vous cessiez d'empêcher le trafic d'armes ». C'est la première fois qu'un membre du gouvernement tunisien prend une position aussi catégorique sur ce sujet.

Le même état d'esprit s'est manifesté en ce qui concerne l'attitude adoptée à l'égard de l'armée. M. Ladgham m'a déclaré lui-même que beaucoup d'incidents avec les autorités locales et avec la population provenaient du fait que celles-ci n'étaient pas au courant de la politique menée depuis quelque temps avec la France et qui donnait des résultats très satisfaisants. Il a fait envoyer par M. Mehiri, qui me l'a confirmé, des instructions à tous les gouverneurs pour leur faire comprendre la nature actuelle des rapports franco-tunisiens.

De son côté, le colonel Valentin a constaté, au cours des discussions qu'il vient de mener avec M. Mehiri au sujet de la D.S.T. et de la gendarmerie, un changement d'attitude identique à celui qui s'est manifesté chez le président du Conseil.

[1] Du 6 octobre, nos 4897-4905, non reproduit. Dans ce télégramme, le chargé d'affaires de France résumait, au moment de l'arrivée de M. Bourguiba à Paris, la crise qui venait de se dérouler dans les territoires du Sud et qui avait eu pour origine une campagne de démoralisation contre les unités de goums tunisiens. Le vice-président du Conseil tunisien avait finalement accepté que l'armée française ne cessât pas d'arrêter le trafic d'armes et le représentant français avait convenu avec le gouvernement tunisien de supprimer les anciens délégués du Haut-Commissaire dans le Sud, et de rendre une grande partie des bâtiments occupés anciennement par les Affaires indigènes.

Je crois utile de vous donner ces indications. Peut-être vous permettront-elles en effet de trouver auprès de M. Bourguiba confirmation de mon impression [1].

247

M. Cornut-Gentille, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 1717 à 1726 [2]. *New York, 5 octobre 1956, 19 h.*
Priorité. Très secret.
Réservé. Diffusion restreinte. *(Reçu :* le 6, 24 h.)

De la part du président Pineau. Pour le président de la République et le président du Conseil de la part du président Pineau.

Une réunion tripartite préliminaire aux débats du Conseil de sécurité s'est tenue ce matin.

M. Dulles a pensé qu'il était tout d'abord indispensable d'avoir un entretien intime en vue d'une explication franche, entre nous trois, des malentendus ou des différences d'opinions qui pouvaient exister.

Il a reproché de nouveau à M. Selwyn Lloyd de ne l'avoir pas tenu informé, à Londres le vendredi 21 septembre, de son intention de saisir dès le lendemain le Conseil de sécurité.

Le secrétaire d'État a répété que son gouvernement s'en tenait aux principes contenus dans la résolution des dix-huit puissances, mais il estime toujours que ces principes peuvent être mis en œuvre par des moyens pacifiques. Le recours à la force serait, d'après lui, désastreux pour les positions de l'Occident au Moyen-Orient, en Asie comme en Afrique.

« On dit souvent, a ajouté M. Dulles, que la proximité des élections nous oblige à adopter une pareille attitude. Je tiens à affirmer que ce n'est pas exact. Si le parti républicain ne considérait que ses intérêts

[1] Cet optimisme devait être mis à rude épreuve. Une embuscade montée par les Algériens à Thélepte fit 15 tués et 17 blessés parmi nos troupes. Le président Bourguiba reçut le 17 octobre le nouvel ambassadeur de France M. de Leusse. Celui-ci trouva le président du Conseil tunisien dans un état de grande surexcitation, se plaignant avec violence de ce que les troupes françaises, en traversant la frontière algéro-tunisienne, violaient la neutralité de son pays. Il se plaignait également de ce qu'après la bataille, les troupes françaises eussent procédé à une opération de ratissage, brûlant des maisons et faisant des victimes parmi les Tunisiens.

Le 19 octobre, M. Bourguiba prononça une allocution radiodiffusée sur ces incidents. Il annonça la décision prise d'envoyer des troupes tunisiennes pour contrôler les frontières, en appelant Algériens et Français à respecter l'autorité et la souveraineté de la Tunisie. Il s'engageait à maintenir une atmosphère de sécurité et de paix en attendant que fût réglé le problème des troupes françaises en Tunisie.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 1561-1570) et Londres (nos 1064-1073).

égoïstes, il aurait intérêt à précipiter une guerre qui assurerait alors sans aucun doute possible l'élection du président Eisenhower ».

Le représentant américain désirerait savoir, sans équivoque, l'objectif que se proposent les Français et les Anglais lorsqu'ils présentent le problème de Suez devant les Nations Unies.

M. Selwyn Lloyd s'est excusé de n'avoir pu prévenir à temps le secrétaire d'État. Il est apparu, en effet, le samedi 22 dans la matinée, nécessaire de hâter le recours au Conseil de sécurité. D'une part, l'opinion européenne considérait que le nouveau projet d'Association des usagers ne présentait plus l'intérêt et les garanties que comportait le plan primitif; d'autre part, d'après certaines indications de source indienne, le Foreign Office avait appris que les Russes étaient sur le point de saisir les Nations Unies.

Le but de l'Angleterre est d'obtenir une approbation des principes qui sont contenus dans les propositions des dix-huit puissances sur la gestion du canal de Suez. Si cette tentative se heurte au veto soviétique, nous devrons maintenir entièrement notre liberté d'action ultérieure.

M. Selwyn Lloyd estime, en effet, que la situation évolue rapidement au Moyen-Orient en faveur de Nasser. Il cite à cet effet les rapports qui lui parviennent de Libye, d'Arabie séoudite, d'Irak et de Syrie.

M. Pineau souligne que depuis la seconde conférence de Londres, l'opinion française s'inquiète de l'altération de nos rapports avec les États-Unis et du manque de coordination des politiques occidentales au sein du pacte atlantique. Si nous n'y prenons garde, c'est l'Alliance atlantique elle-même qui pourrait être atteinte.

Cette opinion n'est pas isolée en Europe. Elle est partagée notamment par le chancelier Adenauer, qui considère que l'affaiblissement ou la destruction de l'Alliance atlantique représenterait pour les Soviets leur plus grande victoire. Il est donc nécessaire de rétablir notre coopération sur des bases saines et de dissiper les malentendus de ces derniers jours.

Ces malentendus existent en ce qui concerne les avis que nous pouvons avoir sur le problème de Suez. Nous croyons que cette question présente aux yeux des Français et des Anglais une importance beaucoup plus grande que celle que lui attache l'opinion américaine. Il ne s'agit pas seulement de la violation d'un traité assurant la libre circulation sur une voie d'eau internationale, il s'agit surtout de la position de l'Occident au Moyen-Orient, M. Pineau peut le répéter de la situation en Tunisie et au Maroc. Le Sultan et Bourguiba sont particulièrement préoccupés de ce qu'il adviendrait de l'indépendance de leur jeune nation au cas où Nasser l'emporterait. De divers côtés, on nous reproche moins d'avoir employé la force que de ne pas l'avoir employée. Le ministre des Affaires étrangères d'Éthiopie est allé jusqu'à dire à notre ambassadeur qu'il apparaissait préférable à beaucoup de peuples d'être l'allié de l'U.R.S.S. que celui des États-Unis, de la France ou de l'Angleterre.

Assurément, nous ne souhaitons pas employer la force, si nous pouvons rétablir la situation par des moyens pacifiques. Mais il faut noter dès maintenant que les préparatifs militaires ont fait reculer Nasser, ont

permis de sauver la vie ou la liberté de nos nationaux, ont empêché l'arrêt des navires français et britanniques sur le canal de Suez : si Nasser croit que tout recours à la force est exclu, il franchira de nouvelles étapes et c'est alors que la guerre pourrait devenir inévitable; dès maintenant, l'influence soviétique est évidente en Égypte, où le grand chef de la navigation sur le Canal est un officier de la marine russe.

En ce qui concerne notre position devant les Nations Unies, nous sommes prêts à « jouer honnêtement le jeu » au Conseil de sécurité.

Mais nous ne pouvons nous laisser enliser dans une interminable procédure. Notre but est de savoir si l'Égypte est prête à négocier sur la base de la résolution des dix-huit puissances. Une semaine paraît amplement suffisante pour faire apparaître les intentions égyptiennes.

M. Dulles, contrairement aux vues exprimées par ses deux collègues, estime que la position de Nasser ne s'améliore pas et que le temps joue contre lui. Il fonde son opinion sur des rapports reçus d'Éthiopie, d'Iran, du Pakistan, de Jordanie et d'Irak.

En tout cas, les pays arabes et asiatiques se détacheraient définitivement de l'Occident si nous utilisions la force armée. Ce serait également d'après M. Dulles la fin des Nations Unies : la force ne pourrait être légitimement employée que si tous les efforts de négociation, notamment au sein des Nations Unies, venaient à échouer.

M. Pineau note qu'il existe donc une différence entre les points de vues franco-britannique d'une part, et américain de l'autre; d'après nous, le temps travaille en faveur de Nasser et non contre lui.

En ce qui concerne notre action devant les Nations Unies, nous sommes prêts à tenter sincèrement une négociation avec l'Égypte à condition qu'elle ait pour base la proposition de gestion internationale du Canal faite par les dix-huit puissances. Si cet essai s'avère infructueux, nous reprendrons notre liberté. Il ne saurait être question pour nous de négocier avec l'Égypte par l'intermédiaire d'un comité des Nations Unies et en dehors d'une base de référence qui ne peut être que la proposition des Dix-huit.

M. Dulles rappelle encore une fois qu'il s'en tient lui aussi aux propositions qu'il avait formulées à Londres au cours de la première conférence. Il peut donner l'assurance que depuis lors, les États-Unis n'ont favorisé aucune médiation. Mais puisque l'on a décidé d'emprunter l'entremise des Nations Unies, il faut donner la preuve que nous désirons honnêtement discuter sur ces bases.

Les trois ministres sont d'accord pour qu'après la discussion générale, l'on propose une séance secrète du Conseil de sécurité qui serait suivie d'une suspension des débats pendant deux ou trois jours. Ainsi, nous pourrions démontrer que nous avons franchement recherché les moyens de négocier avec l'Égypte, mais il est bien entendu que, sauf sur des questions de détails, nous ne devons pas nous écarter du projet initial des dix-huit puissances.

Après cette conversation de caractère général, les trois ministres ont mis au point le texte définitif de la résolution franco-britannique que je vous transmets par télégramme séparé [1].

À la demande de M. Pineau, M. Dulles a pris l'engagement de ne pas appuyer les amendements qui pourraient être proposés à cette résolution, sans consultation préalable avec ses deux collègues.

248

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Guibaut, Haut-Représentant de la République française au Laos.

T. nos 601 à 605 [2]. Réservé. *Paris, 5 octobre 1956.*

Au cours de l'entretien qu'il a eu le 4 octobre avec le directeur d'Asie, le prince Savang s'est montré pessimiste sur l'exécution des accords intervenus en août dernier entre le gouvernement de Vientiane et le Pathet-Lao [3].

Le prince Souphannouvong avait certes adressé au Prince héritier un message dans lequel il marquait son loyalisme envers la Couronne, mais les problèmes d'intégration seraient extrêmement difficiles à résoudre.

Le prince Savang mentionna à ce propos l'intégration des forces armées du Pathet-Lao. Le gouvernement américain finançait en effet entièrement l'équipement et l'entretien de l'armée royale; il ne voyait pas très bien comment Washington pourrait consentir à fournir des fonds aux militaires Pathet-Lao qui seraient intégrés. Le Prince héritier retirait de ses récents contacts avec les dirigeants américains l'impression que les explications fournies par le Premier ministre Lao à son retour de Pékin n'avaient pas calmé les appréhensions américaines.

[1] Du 5 octobre, non reproduit. Le télégramme rendait compte d'une réunion comprenant des experts anglais, américains et français, en présence des trois ministres qui mirent au point eux-mêmes la résolution franco-anglaise. M. Pineau insista sur le double fait que la rédaction proposée par les Américains entraînait en quelque sorte leur adhésion, qu'en conséquence, il était bien entendu qu'il y aurait toujours entre alliés référence à la résolution et consultation préliminaire à tout projet d'amendement. M. Dulles promit cette consultation éventuelle.

[Aux termes de la résolution franco-britannique du 5 octobre, le Conseil de sécurité, reconnaissant que l'action du gouvernement égyptien créait une situation susceptible de mettre en danger la paix et la sécurité internationales, devrait affirmer à nouveau le principe de la liberté de navigation à travers le Canal, conformément à la convention de 1888; considérerait les propositions des Dix-huit comme les plus appropriées pour régler le problème par des moyens pacifiques et équitables; recommanderait au gouvernement du Caire de se prêter à une négociation en vue de rechercher sur la base de ces propositions un système de gestion applicable au canal de Suez et de coopérer avec l'Association des usagers. (Nations Unies, *Conseil de sécurité,* document S/3666 du 5 octobre 1956.)

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 10682-10686) et à Londres (nos 10474-10478) par fil. Il l'a été également par valise à Bangkok (nos 626-630), Saigon (nos 2699-2703) et Phnom-Penh (nos 1082-1086).

[3] Sur ces accords, voir ci-dessus le n° 144.

Il est visible que le Prince n'approuve pas les conditions dans lequel le chef du gouvernement de Vientiane a entrepris ce voyage [1]. À ce sujet, il laisse nettement entendre que contrairement aux déclarations du prince Souvanna Phouma, les dirigeants de Pékin avaient fait des propositions d'aide économique à ce dernier.

En ce qui concerne les relations entre le Laos et la France, le Prince réaffirma le loyalisme du Royaume, mais en des termes d'ailleurs très enveloppés, évoqua la possibilité d'une évolution de ces rapports sur des bases différentes, étant donné d'une part le déplacement des intérêts de la France en Extrême-Orient et la nécessité pour le Laos de tenir compte de l'influence grandissante de la Chine communiste.

Il marqua nettement que le Laos n'entendait pas se réclamer des accords de l'O.T.A.S.E. auxquels il n'avait pas souscrit.

Le prince Savang signala enfin que l'Assemblée laotienne recommanderait vraisemblablement la suppression du passage de la Constitution relatif à l'appartenance du Royaume à l'Union française.

Il n'exclut pas la possibilité pour le Laos d'en faire partie, mais il n'y avait pas lieu — selon lui — de faire état de cette appartenance dans un texte constitutionnel.

Le Prince signala à ce propos que la France n'avait jamais ratifié l'accord franco-laotien d'octobre 1953 [2].

En résumé, si l'héritier de la couronne du Laos ne semble pas avoir modifié ses sentiments intimes à l'égard de notre pays, ni son préjugé favorable envers les États-Unis — « Les Américains sont des amis fidèles » —, il apparaît néanmoins que la politique de neutralité du gouvernement de Vientiane — quelles que puissent être les réserves qu'il forme à l'égard de l'action du prince Souvanna Phouma — a maintenant les faveurs du Prince héritier.

[1] Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 163.

[2] Le 22 octobre 1953, un traité d'amitié et d'association avait été conclu comportant, outre une convention diplomatique, une convention d'établissement et une convention judiciaire. Ces textes ont été publiés notamment dans l'*Année politique, 1953*, p. 582-586.

249

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Affaire Röchling - Aciéries de Völklingen

Paris, 5 octobre 1956.

Depuis le référendum d'octobre 1955 et la décision qui avait été prise, dont elle est la conséquence sur le plan politique (rattachement de la Sarre à l'Allemagne), il n'apparaissait pas possible de maintenir dans son intégralité l'accord du 3 mai 1955 relatif aux aciéries de Völklingen [(1)]. À partir du 1er janvier 1957, le *Bund* devenu souverain en Sarre, ne manquerait pas de lever le séquestre concernant les aciéries. Le problème consistait donc à devancer cette hypothèse en obtenant du côté français la compensation maximum. Selon l'accord du 3 mai 1955, si celui-ci avait été appliqué intégralement, le gouvernement allemand serait devenu détenteur de 50 % des actions de la société Röchling et le gouvernement français des 50 % restant. À partir du moment où la perspective d'un statut général européen pour la Sarre disparaissait, l'arrangement envisagé en mai 1955 ne présentait plus d'intérêt réel. Au cours de l'intervention du 29 septembre [1956] [(2)], il a été convenu que la France recevrait du gouvernement fédéral une indemnité de 3 milliards de francs au titre des biens « transférables » relatifs à la société Röchling. Ce chiffre est considéré comme satisfaisant par les experts du ministère des Finances. Toutefois, les aciéries de Völklingen, qui ne sauraient manquer de faire retour à la famille Röchling à partir du 1er janvier 1957, ne devraient lui être restituées (éventuellement à une date ultérieure) que moyennant un certain nombre de compensations relatives à ce que l'on appelle le « petit contentieux » Röchling (notamment mine Carl Alexander). Ces derniers points sont actuellements à l'étude entre les experts et les administrateurs intéressés et feront sous peu l'objet de négociations.

(1) Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 283 (note).

(2) Allusion aux entretiens franco-allemands de Bonn en date de ce jour : voir ci-dessus les nos 233, 235 .

250

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3083 à 3094 [1]. Réservé. *Bonn, 6 octobre 1956, 16 h. 30.*
(Reçu : 16 h. 40.)

Le conseiller de l'ambassade des États-Unis, qui a assisté aux entretiens de M. Murphy avec le Chancelier et avec M. Hallstein [2], a confirmé que ces conversations avaient été l'occasion d'explications parfois animées, mais, dans l'ensemble, utiles.

Le Chancelier se plaignit avec insistance du fameux « plan Radford ». Il insista sur l'effet fâcheux qu'il avait produit en Allemagne en accréditant l'impression d'un revirement d'attitude de la part des États-Unis à l'égard de l'Europe. M. Adenauer avait, lui-même, relevé, à diverses reprises, dans la presse américaine, des expressions telles que « stratégie périphérique », « forteresse Amérique »; elles lui paraissaient inquiétantes. Les conséquences, poursuivit le Chancelier, n'ont pas tardé à se faire sentir : au début des vacances, la fraction C.D.U. tout entière était en faveur du service militaire de dix-huit mois; à la rentrée, des députés, de plus en plus nombreux, se sont déclarés pour une réduction à douze mois. Le gouvernement fédéral, à son tour, a dû céder à la tendance générale qui, s'appuyant sur une révision des conceptions stratégiques, met davantage l'accent sur une utilisation des armes nouvelles, aux dépens des effectifs.

M. Murphy répliqua qu'il n'existait pas, à proprement parler, de « plan Radford ». Sans doute, les états-majors, comme c'était leur métier, préparaient-ils des plans d'avenir en fonction de l'évolution de la stratégie et des matériels, mais le stade des études n'avait pas été dépassé, aucune décision dont l'Allemagne pût s'inquiéter n'avait été prise. À quoi le Chancelier répondit en déplorant qu'aucun démenti net n'ait jamais été donné par l'amiral Radford.

M. Murphy fit comprendre, à son tour, que c'était chercher une mauvaise querelle aux États-Unis que d'attribuer à l'état-major américain la responsabilité d'une diminution de la durée du service militaire en Allemagne [3]. En réalité, laissa-t-il entendre, la part des considérations électorales dans la décision du gouvernement allemand n'échappait à per-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 173-184) et Londres (n°s 233-244).

[2] À la suite de rumeurs courant sur un prétendu remaniement des forces américaines stationnées en Allemagne (le soi-disant « plan Radford », du nom de l'amiral qui en aurait été l'auteur), le sous-secrétaire d'État américain se rendit à Bonn au début d'octobre, afin de rassurer le chancelier Adenauer.

[3] Le 28 septembre 1956, le gouvernement fédéral avait décidé la réduction du service militaire en Allemagne de dix-huit à douze mois (*Le Monde*, 29 septembre).

sonne. M. Murphy cita des chiffres d'où il résulte que les États-Unis, qui s'en tiennent au service de deux ans, conserveront, en toute hypothèse, sous les drapeaux une proportion d'hommes, par rapport à la population, très supérieure à celle qu'atteindront jamais les Allemands, même s'ils mettent sur pied une armée de 500.000 hommes. Il insista également sur la mauvaise impression produite, aux États-Unis, du fait que la décision du gouvernement allemand avait été prise sans réelle consultation préalable des instances de l'O.T.A.N. Tout ceci dit, le secrétaire d'État adjoint était en mesure de rassurer pleinement le Chancelier : le gouvernement des États-Unis, non plus que l'opinion américaine, n'entendaient, en aucune manière, se désintéresser de l'Europe. Des modifications nécessaires dans les plans stratégiques n'impliquaient aucun abandon du principe intangible de la défense commune.

De l'avis de l'ambassade des États-Unis, ces explications ont satisfait et rassuré M. Hallstein. Les généraux allemands, de leur côté, les ont parfaitement comprises. Partant de zéro, ils se préoccupent, eux aussi, de s'orienter vers la stratégie et les matériels les plus récents, afin de disposer, d'ici quelques années, de l'instrument le plus moderne. Le Chancelier, au contraire, a paru beaucoup moins convaincu et ses objections ne paraissent pas avoir véritablement cédé.

La « relance » européenne, préconisée par le Chancelier dans les discours de Bruxelles [1] et de Hambourg, a été abordée. L'idée a trouvé, de la part de M. Murphy, un accueil sympathique. À aucun moment le secrétaire d'État adjoint n'y a vu une pointe antiaméricaine. Quant aux réductions des commandes de matériel aux États-Unis, elles n'ont pas été discutées avec le Chancelier.

L'ambassade des États-Unis estime que les diminutions votées par le Parlement ne portent pas sérieusement atteinte à la coopération germano-américaine en matière d'armement. Enfin, le Chancelier et M. Hallstein se sont longuement étendus sur la bonne entente qui se développe entre l'Allemagne et ses voisins de l'Ouest : avec la Belgique depuis le voyage de Bruxelles, avec la France depuis l'accord sur la Sarre. Ils ont fourni sur ce dernier, ainsi que sur les arrangements concernant la Moselle et le canal du Rhin, d'amples détails. M. Hallstein était plein de son sujet. Comme le Chancelier, il a donné à son interlocuteur l'impression que, du côté allemand, on était fort satisfait, aussi bien du résultat pratique de la journée du 29 septembre [2], que de l'atmosphère excellente dans laquelle elle s'était déroulée et des perspectives qui s'ouvraient désormais à la coopération franco-allemande.

D'une manière générale, l'ambassade des États-Unis considère que les conversations de M. Murphy à Bonn ont été salutaires. Un certain nombre de griefs ont été franchement exposés de part et d'autre. Par cela même, ils ont perdu beaucoup de leur acuité. Les entretiens se sont terminés sur une note très cordiale. Les conclusions tirées par certains

(1) Du 25 septembre : voir ci-dessus le n° 233 (note).

(2) Sur les entretiens franco-allemands de Bonn, du 29 septembre, voir, ci-dessus les n°s 233, 235.

publicistes, qui ont parlé d'un refroidissement d'atmosphère entre l'Allemagne et les États-Unis, ne sont donc pas fondées. Le voyage de M. Murphy a, en tout cas, nettement contribué à clarifier le climat.

251

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 553, 554. *Budapest, 6 octobre 1956, 16 h. 3, 15 h. 50.*

(Reçu : 21 h. 55, 21 h. 16.)

L'ambassadeur des Indes à Moscou, accrédité à Budapest en qualité de ministre, est venu mettre en place un chargé d'affaires et m'a rendu visite. Je connais M. Menon depuis que nous avons siégé ensemble à la première commission des Nations Unies en 1948.

Je lui ai demandé ce qu'il pensait des rumeurs qui courent ici sur une évacuation militaire soviétique.

Dans son énervement, le public hongrois en vient à ajouter foi aux insinuations venues de Vienne, et selon lesquelles le trafic ferroviaire magyar normal serait présentement réduit, non pour cause de pénurie de charbon, mais pour les besoins urgents en matériel roulant des troupes d'occupation.

« Jamais, m'a dit M. Menon, l'U.R.S.S. n'évacuera ses troupes sans contrepartie. » Il n'en entrevoit pas moins la possibilité d'un bluff soviétique accordant en principe à Tito ladite évacuation sous condition, par exemple, d'un retrait corrélatif des forces anglo-américaines en Europe occidentale.

252

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À MOSCOU, VARSOVIE, PRAGUE, BUDAPEST, BELGRADE, BUCAREST, SOFIA.

T. n°s 3876-3880; 1126-1130; 973-977; 652-656; 891-895; 503-507; 438-442 [(1)]. Secret. Réservé.

Paris, 8 octobre 1956, 23 h.

Notre représentant à Berlin a recueilli de source bien informée le résumé du message qui aurait été adressé par le parti communiste de l'U.R.S.S. aux partis communistes des pays satellites et qui semble avoir fait l'objet des conversations entre le maréchal Tito et les dirigeants soviétiques [(2)].

Vous trouverez ci-dessous le texte du résumé en question :

« Le parti communiste de l'U.R.S.S. considère qu'il reste le « parti dirigeant », parmi toutes les organisations communistes du monde; chaque parti communiste est jugé d'après les relations plus ou moins intimes qu'il entretient avec celui-ci, car les intérêts du parti communiste de l'U.R.S.S. sont étroitement liés à ceux des autres partis frères, de même que l'évolution de ce parti ne saurait être considérée sur un plan particulier.

« Il est conforme aux théories de Lénine de respecter les particularismes nationaux dans l'édification du socialisme et l'instauration de la démocratie populaire, à condition que le principe mentionné plus haut ne soit pas oublié.

« Une collaboration permanente des divers partis communistes ne sera admise qu'avec ceux d'entre eux qui se tiennent strictement sur le terrain du marxisme-léninisme.

« D'autres partis prolétariens doivent être amenés à collaborer avec les partis communistes, sur les problèmes fondamentaux de la classe ouvrière. Des contacts meilleurs et plus fréquents devront être établis. Mais il faut affirmer que le socialisme ne peut être édifié que sous la bannière de l'internationalisme, en étroite liaison avec les pays socialistes, et non sous la bannière du nationalisme, sans liaison avec les pays socialistes.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 10564-10568), Washington (n°s 10760-10764), Bonn (n°s 2808-2812), Berlin (n°s 592-596), Rome (n° 1726), Berne (n° 598), Ankara (n° 1110), Athènes (n° 1010), Helsinki (n° 180).

(2) Lors de la visite prétendument privée du Maréchal en U.R.S.S., du 27 septembre au 5 octobre : voir ci-dessus le n° 227; ci-après les n°s 259 (et note), 271, 295.

« La base idéologique inchangeable de chaque parti communiste se limite au marxisme-léninisme, qui doit donc faire l'objet d'une étude toujours plus approfondie, à la lumière des développements historiques.

« En conclusion, le parti communiste de l'U.R.S.S. lance un appel, en vue de préserver l'unité et de combattre fermement le capitalisme moderne. Les partis communistes ont le devoir d'approfondir leurs relations mutuelles et d'établir des liens avec toutes les organisations qui combattent pour la liberté des peuples. Le développement de l'U.R.S.S. et des autres démocraties populaires est conditionné par ces combats de libération ».

Je vous serais reconnaissant de toutes informations que vous pourriez recueillir sur cette question.

253

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 3890 à 3897. Priorité. *Paris, 9 octobre 1956, 18 h. 30.*
Très urgent.

Je réponds à votre télégramme n° 4020 [1].

Vous voudrez bien trouver ci-après le texte de la note que vous aurez à remettre demain à 11 heures au gouvernement de l'U.R.S.S. en même temps que vos collègues anglais et américain. Cette note, ainsi que la réponse à la note du gouvernement fédéral en date du 2 septembre, n'appelle pas de votre part de commentaires oraux particuliers [2].

[1] Du même jour, 13 h. 10, non reproduit, qui demandait la communication urgente du document à remettre le lendemain au ministère soviétique des Affaires étrangères, simultanément à des démarches américaine et britannique, en vue d'appuyer le récent document allemand sur la réunification (cf. note suivante).

[2] Le 7 septembre, le gouvernement fédéral communiquait au gouvernement français, ainsi qu'aux gouvernements britannique et américain, une note du 2 septembre sur la réunification. Il adressait directement au gouvernement soviétique, également le 7, un mémorandum sur le même sujet. De ton modéré, ce mémorandum reconnaissait la nécessité de garanties de sécurité que pouvait réclamer l'U.R.S.S. en échange d'élections libres en Allemagne de l'Est, mais critiquait le caractère peu démocratique de la R.D.A. (cf. Ministère des Affaires étrangères, *Échanges de notes entre les états occidentaux et l'U.R.S.S.... (1956-1957)*, La Documentation française, 1958, p. 12-19).

Le 18 septembre, à propos de ce mémorandum sur la réunification, les trois ambassades de France, de Grande-Bretagne et des États-Unis à Bonn tombaient d'accord : 1° Sur l'inutilité d'une démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander s'il souhaitait une intervention des trois puissances occidentales à Moscou; 2° Sur la communication par une simple note des réponses occidentales au gouvernement de Bonn; 3° Sur la rédaction, en termes analogues mais non identiques, de la réponse de chaque puissance au gouvernement fédéral (télégramme de Bonn n° 2921).

Le 21 septembre, l'ambassade de France à Bonn adressait au Département deux projets de notes, rédigés en accord avec les ambassades de Grande-Bretagne et des États-Unis, l'une en réponse à la note du gouvernement fédéral, l'autre transmettant à Moscou la copie de cette réponse (télégramme de Bonn n°s 2939-2951).

Le 24 septembre, le Département donnait son agrément aux textes préparés, sous réserve de quelques modifications de détail (télégramme de Paris à Bonn n°s 2672-2673).

1° « Le gouvernement français a l'honneur de se référer au mémorandum adressé au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne [1] et dont une copie lui a été communiquée. Le gouvernement français a l'honneur de transmettre ci-joint au gouvernement soviétique une copie de la réponse qu'il adresse au gouvernement de la République fédérale.

« Le gouvernement français attache une importance essentielle à la réunification de l'Allemagne qui demeure un objectif fondamental de sa politique. Il est convaincu qu'il doit être mis fin à la division prolongée de ce pays dans l'intérêt non seulement des Allemands eux-mêmes, mais aussi de toutes les nations soucieuses de sauvegarder la paix en Europe.

« Les gouvernements américain, britannique, soviétique et français ont reconnu, en diverses occasions, qu'il leur incombait de mener à bien la réunification de l'Allemagne. Ils sont convenus de faire face à cette responsabilité aux termes de la directive donnée par les chefs de gouvernement des quatre puissances à leurs ministres des Affaires étrangères en juillet 1955. Aucun progrès n'a été accompli depuis lors. Les propositions détaillées soumises par les puissances occidentales à la Conférence des ministres des Affaires étrangères qui a suivi, conçues à la fois pour mettre fin à la division de l'Allemagne et pour établir un système solide de sécurité européenne, n'ont reçu aucune suite positive de la part de l'Union soviétique.

« Le gouvernement français espère cependant que le gouvernement soviétique accordera toute son attention au mémorandum allemand et que, en réponse à l'initiative prise par le gouvernement fédéral, il fera connaître ses vues sur la manière de donner suite à la décision prise par les quatre chefs de gouvernement à Genève de restaurer l'unité allemande au moyen d'élections libres ».

2° *Note jointe* (remise le mardi 9 octobre à l'ambassadeur de la République fédérale à Paris).

« Le gouvernement français a l'honneur d'accuser réception de la note du gouvernement fédéral en date du 2 septembre remise au ministère français des Affaires étrangères en même temps que le texte du mémorandum adressé par le gouvernement fédéral au gouvernement de l'Union soviétique concernant le rétablissement de l'unité allemande.

« Il remercie le gouvernement fédéral de cette communication à laquelle il a accordé toute son attention. Ainsi que le président du Conseil français, M. Guy Mollet, et les membres de son cabinet l'ont déclaré à plusieurs reprises et tout récemment encore, le rétablissement de l'unité allemande demeure une préoccupation essentielle du gouvernement français et un objectif permanent de sa politique. À ses yeux, en effet, la réunification de l'Allemagne dans la liberté répond, après une si longue division, aux exigences de l'équité, est conforme aux idéaux démocratiques et nécessaire, comme telle, au maintien de la paix en Europe et dans le monde.

[1] Lire en fait : au mémorandum adressé au gouvernement soviétique, le 2 septembre, par le gouvernement (de la République fédérale d'Allemagne).

« Comme le rappelle la note du gouvernement fédéral, le rétablissement de l'unité allemande relève de la responsabilité des gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'U.R.S.S. et de la France. Le gouvernement français, pour sa part, n'a négligé, jusqu'à présent, aucun effort pour assumer la tâche qui lui incombe. En accord avec les gouvernements américain et britannique, il a proposé à la conférence de Genève, l'année dernière, une solution qui devait conduire à la réunification de l'Allemagne au moyen d'élections libres dans le cadre d'un système garantissant la sécurité de tous les états intéressés. Le gouvernement soviétique n'a pas cru devoir discuter ces propositions.

« En dépit de cette attitude, le gouvernement français continue à espérer que le gouvernement soviétique donnera suite aux engagements pris à Genève, l'année dernière, par les quatre chefs de gouvernements. Dans cette perspective, il poursuivra ses efforts de la manière la plus énergique en vue d'atteindre l'objectif souhaité.

« À cet égard, la note et le mémorandum établis par le gouvernement fédéral apportent une contribution très utile à la discussion du problème en exposant les moyens permettant de trouver des solutions et en rappelant le caractère démocratique et pacifique de la politique menée par la République fédérale et ses alliés. Le gouvernement français accueille donc cette initiative avec une particulière sympathie dans l'espoir qu'elle contribuera à faire progresser l'accord entre les quatre puissances sur la réunification. Il se propose de communiquer le texte de la présente note au gouvernement soviétique en exprimant le vœu que ce dernier répondra dans le même esprit à la démarche du gouvernement fédéral »[1].

254

M. Guy Monod, Chargé d'affaires de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1082, 1083. *Varsovie, 9 octobre 1956, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 26.)

Le bruit a récemment couru que les procès de Poznan seraient ajournés. Il est certain que l'observance quasi-parfaite de la légalité au cours des premiers procès a conduit les accusés et la défense à s'enhardir dans leurs déclarations et leurs interventions au point que, au second jour du troisième procès, des scènes émouvantes ont eu lieu, provoquant des manifestations dans le public et des suspensions d'audience.

[1] Ces documents sont également reproduits dans *Échanges de notes...*, p. 21.

Les autorités commencent à s'inquiéter de cet état de choses, d'autant plus que le groupe d'étudiants qui doit être prochainement jugé a décidé d'assumer sa propre défense. On peut donc s'attendre à des déclarations d'ordre politique.

En attendant qu'une décision soit prise, les procès en cours se poursuivront, mais les nouveaux procès sont ajournés « faute de place », dit le président du tribunal, ce qui est manifestement faux. Le ministère de la Justice se refuse à toute déclaration.

Dans l'embarras où elles se trouvent, les autorités pourraient être amenées, en arguant d'un manque de charges suffisantes, à relaxer un certain nombre de prévenus, et pour les autres, d'égréner les procès pendant des semaines sinon des mois [1].

[1] Une dépêche de l'ambassade n° 867/EU du 17 octobre 1956, non reproduite, donne les résultats du verdict rendu le 12 octobre et en souligne la relative modération ainsi que « la hardiesse et la pertinence » des plaidoiries de la défense dans « le procès des neuf » : après avoir battu en brèche la thèse officielle des « deux courants », l'un bon, celui de la manifestation ouvrière initiale, l'autre condamnable, les avocats avaient insisté sur la cause réelle des événements : « l'insouciance et l'autoritarisme de bureaucrates insensibles aux justes demandes des ouvriers ».

255

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4419 à 4426 [1]. Réservé. *Londres, 9 octobre 1956, 22 h. 35.*

(Reçu : 22 h. 40.)

Je me réfère au télégramme du département de New York qui m'est communiqué sous le n° 10554 [2].

J'ai repris aujourd'hui avec le sous-secrétaire d'État permanent un contact qui avait été quelque peu interrompu par les conférences relatives au canal de Suez. J'ai saisi cette occasion pour refaire le point au sujet des autres questions arabes.

En premier lieu, j'ai interrogé mon interlocuteur sur les affaires de Jordanie. J'ai constaté ainsi que les vues anglaises se développaient sur deux plans. Le Foreign Office persiste à penser que, depuis le départ du général Glubb et l'établissement d'un commandement jordanien de la Légion arabe, ce pays de création artificielle a perdu l'armature qui lui permettait de vivre. Il serait donc condamné à l'étiolement et finalement sinon à un éclatement violent, tout au moins à une décomposition conduisant à un partage. À cette occasion, Israël recueillerait vraisemblablement les territoires de la Cisjordanie.

Dans l'immédiat, il s'agit d'autre chose. Le gouvernement jordanien, inquiet de l'agressivité manifestée par Israël, a demandé, comme on le sait, l'appui de l'Irak. Le gouvernement britannique et, répondant à l'appel de Londres, le gouvernement américain sont favorables à cet appel, considéré comme propre à diminuer le prestige de Nasser. D'une part en effet, il ferait apparaître qu'Amman, inquiet, s'adresse naturellement à Bagdad plutôt qu'au Caire. D'autre part, l'intervention irakienne

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 342 à 349) et à Washington (n°s 926 à 933).

[2] Il s'agit vraisemblablement du télégramme adressé à New York à l'intention du président Pineau, le 8 octobre, sous les n°s 2278-2282 et non reproduit. Le secrétaire général du Département faisait savoir qu'il avait vu la veille les ambassadeurs de Grande-Bretagne et des États-Unis. Le premier avait confirmé que l'éventuel mouvement de troupes irakiennes en territoire jordanien n'affecterait qu'une brigade mixte, dont un bataillon resterait sur territoire irakien en un point situé sur le pipe-line, et dont deux autres pénétreraient en Jordanie jusqu'à Mafraak. L'ambassadeur des États-Unis avait confirmé que son collègue de Tel Aviv avait approché Ben Gourion. Celui-ci n'avait pas fait, semble-t-il, d'opposition, à condition qu'il s'agisse de forces symboliques. Le Secrétaire général avait évoqué le contre-coup que pourrait avoir le projet en cas de troubles à l'intérieur de la Jordanie, qui entraîneraient Israël à intervenir, ou pousseraient l'Irak à l'occupation totale. Il ajoutait qu'au cours d'une récente réception, l'ambassadeur d'Israël avait abordé M. Gazier et lui avait dit que son pays ne pourrait tolérer la présence de troupes irakiennes sur le Jourdain.

renforcerait en Jordanie même les éléments qui résistent à la pression égyptienne.

Sir Ivone Kirkpatrick ajoute que l'intervention irakienne aurait subsidiairement pour effet de renforcer pour un temps l'État jordanien. Il ne pense pas toutefois que cet effet soit de longue durée. Il n'établit aucun lien entre l'objet prochain à atteindre et les vues plus lointaines qui lui sont familières touchant les destinées du petit royaume.

Je note en passant qu'il s'agit bien là d'une opération de consolidation politique et non de la protection des pipes-lines. La partie de conduites qui traverse la Jordanie aboutit en effet à Haïfa et est inutilisée depuis plusieurs années.

D'après sir Ivone Kirkpatrick, le gouvernement britannique s'est borné à faire savoir à Bagdad, directement saisi par Amman, qu'il verrait d'un œil favorable l'envoi de forces irakiennes en Jordanie. La décision de Noury pacha n'est point prise et le Foreign Office ne se tient pas pour assuré qu'elle soit positive. Noury pacha pose en effet ses conditions. L'une d'entre elles est que les forces envoyées d'Irak demeurent sous commandement irakien. Le gouvernement de Bagdad se méfie d'Abou Nouar. Il tient aussi à ce que ses troupes demeurent à distance suffisante du Jourdain.

Pour tout dire, la sécurité de l'Irak et de son propre régime reposant sur l'armée irakienne, Noury pacha tient essentiellement à éviter que les forces irakiennes, si limitées qu'elles puissent être (il s'agirait de l'équivalent d'une brigade), ne soient pas exposées à une défaite militaire par une imprudence du gouvernement jordanien.

J'ai compris que les Anglais avaient dit quelque chose de cette affaire à Riad et qu'aucune objection de principe n'avait été soulevée.

Du côté d'Israël, ce sont les Américains, comme l'indiquait M. Dillon à M. Joxe, qui ont fait l'opération.

Sir Ivone Kirkpatrick m'a confirmé qu'au cas où la réponse irakienne serait favorable, on souhaiterait ici que les puissances signataires de la déclaration tripartite interviennent à Tel Aviv pour attirer l'attention du gouvernement israélien sur ce que l'intervention en Jordanie d'un élément raisonnable en même temps qu'antiégyptien pouvait avoir de favorable pour la sécurité israélienne. Comme j'indiquais qu'une démarche tripartite pourrait apparaître comme une tentative de pression, mon interlocuteur en a volontiers convenu et a admis qu'il suffirait que chacune des trois puissances fasse entendre, suivant les conditions de son choix, un conseil de modération à Israël.

Sur le Liban, le sous-secrétaire permanent n'avait rien de nouveau à me communiquer.

En ce qui touche la Syrie, il m'a dit que le gouvernement britannique avait refusé au gouvernement de Damas certaines livraisons d'armes, motif pris du fait que, la Syrie et l'Égypte ayant convenu d'un commandement unique, les fournitures faites à Damas profitaient aussi à l'Égypte.

J'ai demandé enfin quelles étaient les dernières nouvelles de rapprochement entre Bagdad et Riad. Sir Ivone Kirkpatrick m'a répondu que le roi Séoud n'était pas un mauvais homme, mais qu'il était influençable. La visite de Nasser en Arabie séoudite avait ainsi défait une partie du bon travail accompli à l'occasion de la visite du roi Fayçal. Cependant, il y avait progrès. Londres avait suggéré à Noury pacha de se rendre lui-même à Riad un prochain jour; Noury pacha s'était montré disposé à suivre ce conseil.

256

M. CORNUT-GENTILLE, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1759, 1760 [1]. *New York, 9 octobre 1956, 17 h. 50, 18 h. 5.*

(Reçu : 22 h. 50, 23 h. 5.)

Le Conseil de sécurité a poursuivi, ce matin, sous ma présidence, le débat général sur l'affaire de Suez. Prenant le premier la parole, le ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie a abordé pour commencer le problème de la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez.

D'après lui, la thèse selon laquelle la Compagnie du canal jouirait d'un statut international et qui aurait interdit au gouvernement égyptien de la nationaliser est sans fondement.

Le statut juridique de la Compagnie, a déclaré M. Popovitch, a été régi par des actes qui relèvent de la juridiction interne et qui, de ce fait, étaient susceptibles d'être modifiés par des actes de même nature. En nationalisant la Compagnie, le gouvernement égyptien a agi strictement dans le cadre de sa juridiction interne. Certes, la convention de 1888 oblige l'Égypte à assurer la libre circulation à travers le Canal, mais elle n'a en aucune manière modifié le statut légal de la Compagnie, ainsi qu'il apparaît clairement à la lecture de son article 14.

Le délégué yougoslave a assuré ensuite que son gouvernement avait toujours favorisé les efforts faits en vue d'aboutir à un règlement de l'affaire dans le cadre de la charte des Nations Unies, tout en tenant compte à la fois des droits souverains de l'Égypte et des intérêts légitimes de la communauté internationale. Il a rappelé, à ce propos, les déclarations faites, le 12 août, par le maréchal Tito, selon lesquelles une conférence internationale ne peut discuter de la liberté de la navigation dans le Canal qu'avec la participation de l'Égypte sur un pied d'égalité et sans que l'on tente d'imposer à celle-ci des décisions.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1099-1100) et Washington (n°s 1596-1597).

M. Popovitch a déploré les mesures de pression militaires et économiques prises par la France et la Grande-Bretagne. De tels actes, a-t-il dit, sont en contradiction avec les obligations de la charte des Nations Unies. Ils ont eu un effet regrettable sur la situation. Ces mesures sont d'autant plus regrettables, a ajouté l'orateur, que le gouvernement égyptien s'est toujours déclaré prêt à rechercher un accord par le moyen de négociations libres.

Pour le représentant yougoslave, il est nécessaire de distinguer entre la solution de la question de Suez et la crise que cette affaire a provoquée; s'il existe, en effet, un problème, c'est que les choses ont changé depuis l'époque du khédive Saïd et de M. de Lesseps.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en harmonie les droits souverains de l'Égypte avec les légitimes intérêts que porte la communauté mondiale à la navigation à travers une voie d'eau internationale dont l'importance ne cesse de croître. Il est certain que toute limitation à la souveraineté égyptienne qui serait réclamée par la coopération internationale ne pourrait être fondée que sur l'accord libre et souverain de l'Égypte.

L'Égypte, a déclaré le ministre yougoslave, a solennellement réaffirmé qu'elle était prête à respecter les principes contenus dans la convention de 1888. Rien, dans les récents événements, n'a permis de démentir cette affirmation. Au contraire, la navigation à travers le Canal continue de façon satisfaisante malgré les difficultés qui ont été artificiellement créées. Il est certain, d'autre part, que le principe de la navigation à travers le Canal demande une mise à jour des instruments tels que la convention de Constantinople.

Ce nouvel instrument, dans l'opinion de M. Popovitch, devrait prévoir une procédure pour le règlement des différends résultant de son application. Il faut envisager le recours à un organisme international qui jugerait si les violations sont susceptibles de mettre en danger la paix et la sécurité internationales, au sens de la charte des Nations Unies. Tout le système, estime M. Popovitch, devrait être lié à l'organisation des Nations Unies.

Passant à l'examen des nombreux problèmes pratiques et techniques que pose la navigation internationale à travers le canal de Suez, le délégué yougoslave s'est déclaré favorable, en principe, aux propositions faites par le gouvernement indien lors de la première conférence de Londres [1].

M. Popovitch a terminé en examinant les différentes propositions soumises au Conseil.

Le projet de résolution franco-britannique [2] — a déclaré M. Popovitch — ne saurait offrir la base d'un accord. Ce projet semble ignorer le fait que les propositions qu'il contient ont, d'ores et déjà, été déclarées inacceptables par la partie la plus directement intéressée. Cette résolution, a-t-il dit, peut même empêcher d'aboutir à un règlement qui pour-

[1] Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 138.

[2] Ci-dessus analysé sous le n° 247. Cf. également ci-dessus le n° 237 annexe I (note).

rait être recherché par la voie de négociations conduites sur la base de l'égalité, ce qui, selon lui, est le but de la présente réunion du Conseil. Aussi, M. Popovitch estime-t-il, comme le délégué de l'Iran, qu'il serait préférable d'en arriver à rendre inutile un vote sur le projet de résolution franco-britannique.

En revanche, le délégué yougoslave est en faveur de la recherche d'une solution par le moyen de traités, de la manière définie hier par M. Spaak [1].

Il a déclaré accepter également la proposition de M. Lloyd de réunir le Conseil en séances privées et estimer que la proposition de M. Chepilov tendant à établir un comité spécial du Conseil de sécurité méritait d'être sérieusement considérée, à condition que ce comité ait entre autres pour mission d'étudier les propositions faites hier par le Dr Fawzi [2].

En conclusion, M. Popovitch a déclaré qu'il lui semblait possible de trouver un terrain d'entente suffisant pour jeter les bases d'un accord.

M. Foster Dulles a pris ensuite la parole.

Selon lui, la tâche qui incombait au Conseil était claire. Il s'agissait de trouver, par des moyens pacifiques, un règlement qui fût en conformité avec les principes de la justice et du droit international. M. Dulles estimait qu'il existait de bonnes chances de parvenir à une telle solution.

Il fit remarquer tout d'abord que les nations lésées par l'initiative égyptienne s'étaient abstenues jusqu'ici d'actes hostiles ou de représailles. Il rappela les différentes étapes qui avaient marqué la voie suivie par les puissances utilisatrices du Canal dans leur recherche obstinée d'une solution pacifique.

L'orateur examina ensuite l'aspect proprement juridique du problème. Ici encore, la situation, d'après lui, était claire. N'existait-il pas, en effet, un instrument international, la convention de 1888, destiné à garantir le droit de passage libre et égal à travers le canal de Suez ? L'Égypte n'avait jamais nié, a affirmé M. Dulles, qu'elle était soumise à une obligation de caractère international quant au respect de la liberté de navigation sur le Canal, et l'orateur de citer des passages de discours prononcés par le représentant de l'Égypte au Conseil de sécurité le 5 août 1947 et le 14 octobre 1954, discours dans lesquels le délégué égyptien avait reconnu de la façon la plus explicite le caractère international du Canal et de la Compagnie universelle qui en assurait la gestion.

Le secrétaire d'État américain reprit ensuite les propositions formulées à Londres par les dix-huit puissances, propositions qu'il considérait, pour sa part, justes et équitables. Il en rappela les quatre principes de base : efficacité et sécurité de la gestion du Canal, maintien de cette gestion hors du domaine de l'influence politique de toute nation, indemnité à l'Égypte devant s'accroître en proportion de la plus grande

[1] Le représentant de la Belgique avait affirmé que la véritable question était de savoir si l'Égypte accepterait un traité garanti par les Nations Unies et si elle serait prête à admettre des sanctions contre le pays qui le violerait.

[2] Sur les propositions du représentant de l'Égypte, voir ci-après le n° 257 (note).

utilisation du Canal, maintien des tarifs de passage à un niveau aussi bas que possible, compte tenu des dépenses afférentes au développement du Canal et de l'indemnité due à l'Égypte.

M. Dulles déplora que le délégué de l'Union soviétique n'ait pas cru bon de donner son accord au second de ces principes, l'indépendance du Canal par rapport aux influences politiques nationales étant en effet d'une importance essentielle.

Il évoqua ensuite les méthodes suggérées par les dix-huit puissances afin de mettre en œuvre les principes cités plus haut. Celles-ci avaient suggéré que fût créée une commission où l'Égypte serait représentée, afin d'assurer la gestion de la voie d'eau.

Il ajouta qu'il existait, bien entendu, dans ce domaine, une grande variété de méthodes. Pour sa part, il ne supposait pas qu'aucune des dix-huit puissances tenait les modalités d'exécution comme « sacro-saintes ». Le Conseil devait, par conséquent, rester ouvert à toute contre-proposition. M. Dulles se félicita que le débat général au Conseil de sécurité ait été conduit dans l'ensemble dans un esprit modéré et constructif. Il déplora cependant que le ministre des Affaires étrangères soviétique se fût livré à des attaques contre les soi-disant « monopoles » des États-Unis [1]. D'après M. Dulles, M. Chepilov ne semblait pas rechercher de solution positive au problème. N'avait-il pas proposé la création d'un comité dont la composition serait telle « qu'aucun point de vue ne serait susceptible de prévaloir » ? Le gouvernement égyptien, « dans un esprit plus constructif », avait proposé de réunir un Comité de négociation, qui s'efforcerait d'atteindre un certain nombre d'objectifs définis et serait guidé par un ensemble de principes sur lesquels tous les intéressés auraient donné, au préalable, leur accord.

D'après M. Dulles, cette procédure était identique à celle que les membres de la conférence de Londres, au mois d'août dernier, avaient eux-mêmes cherché à suivre. Le problème essentiel demeurait donc d'obtenir de tous un accord sur le principe d'après lequel le Canal ne pourrait être utilisé par aucun pays comme un instrument de politique nationale.

Le secrétaire d'État américain affirma que si l'Égypte acceptait ce principe, tous les problèmes subsidiaires pourraient être résolus.

Il conclut en déclarant que son gouvernement était en accord avec la résolution franco-britannique soumise au Conseil et que sa délégation, par conséquent, voterait en sa faveur.

L'intervention de M. Dulles a clos le débat général. Le Conseil se réunira cet après-midi en séance privée.

[1] Le ministre soviétique avait dénoncé l'ancienne Compagnie de Suez comme l'une des « plus importantes forteresses » du colonialisme au Moyen-Orient et évoqué ses précédentes contre-propositions consistant en la préparation d'une nouvelle convention qui remplacerait celle de 1888, « en tenant compte de l'esprit de notre temps, des justes intérêts de l'Égypte et des intérêts des usagers du Canal ». Il avait condamné la résolution franco-britannique.

257

M. Cornut-Gentille, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1762 à 1787 [1]. Réservé. *New York, 9 octobre 1956, 23 h. 10.*

(Reçu : le 10, 4 h. 25.)

La séance à huis clos s'est ouverte à 16 heures locales et a duré une heure et demie [2].

Nous nous sommes rapidement entendus pour qu'un communiqué bref et ne rapportant nullement la substance des propositions qui pourraient être faites soit publié en fin de séance.

Le secrétaire d'État au Foreign Office a pris la parole. Après avoir remarqué que les séances publiques avaient permis un échange de vues formel, sur l'utilité duquel il ne voulait pas porter de jugement, M. Selwyn Lloyd a déclaré que l'heure était venue d'employer les méthodes de la diplomatie secrète. Il fallait le faire rapidement et aboutir sans délai à une base commune de négociation, car plus le temps passait, plus les positions se raidissaient et plus la situation devenait difficile. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, celle-ci reste fidèle aux principes définis par les dix-huit puissances à Londres et au projet qui a été mis en avant pour leur application pratique. Le gouvernement de Londres estime qu'en revanche, le projet égyptien du 10 septembre [3] n'est pas assez précis pour servir de base de discussion et il ne considère pas que les déclarations complémentaires faites par M. Fawzi aient apporté des éléments véritablement nouveaux. Il s'agit maintenant de demander à M. Fawzi d'être plus précis. On peut commencer à le faire au sein du Conseil de sécurité; mais il n'est pas absolument indispensable de poursuivre dans ce cadre et après un premier échange de vues, l'on pourrait proposer un ajournement du Conseil de sécurité pour une période de quarante-huit heures pendant lesquelles les délégations se consacreraient à d'autres formes de diplomatie. Le ministre des Affaires étrangères de Belgique a demandé la parole pour déclarer qu'il ne savait pas s'il serait nécessaire, en définitive, d'adopter la proposition que venait de faire son collègue britannique. M. Spaak pensait, quant à lui,

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 1599-1624) et Londres (n°s 1102-1127).

[2] Les représentants des dix-huit puissances, signataires des propositions sur le canal de Suez à la conférence de Londres, s'étaient réunis le 9 octobre à 15 heures, avant la séance privée du Conseil de sécurité. Les représentants américain, anglais et français avaient indiqué à leurs collègues qu'il s'agissait d'affirmer la solidarité des Dix-huit et de couper court aux rumeurs sur l'indécision ou sur l'intention de certains d'abandonner les principes établis à Londres. Il avait été aussi entendu que des réunions analogues se tiendraient en vue d'informer les représentants, notamment sur les conclusions éventuelles des séances privées du Conseil de sécurité.

[3] Ci-dessus reproduit sous le n° 171 (annexe).

qu'il était nécessaire de faire aujourd'hui même, au Conseil de sécurité, un effort plus grand. Il trouvait tout à fait normal que les puissances principalement intéressées hésitent à mettre immédiatement toutes leurs cartes sur la table. Comme puissance intéressée, mais au second chef, il était, pour sa part, prêt à se jeter à l'eau et à apporter sa contribution à la discussion.

M. Spaak a indiqué qu'il avait été frappé, à l'audition du discours de son collègue yougoslave [1], qui avait condamné tout ce que lui, M. Spaak, avait approuvé, et approuvé tout ce qu'il avait condamné, et qui pourtant avait abouti à des conclusions presque identiques aux siennes. Il apparaissait que sur certaines prémisses des raisonnements en présence, le désaccord était total. L'échange de discours qui avait eu lieu n'avait pas emporté la conviction des parties adverses. Peut-être pourrait-on faire abstraction de la discussion juridique de l'affaire, en particulier, et se concentrer sur les points au sujet desquels l'accord était réalisé. Quels étaient ces points ?

1° Tous les membres du Conseil approuvaient les principes du traité de 1888 et estimaient que la libre navigation dans le Canal devait être maintenue.

2° Ils étaient également d'accord pour que ce principe fût effectivement mis en application, et considéraient qu'il était nécessaire, à cette fin, de réaliser des accords particuliers sur :

A. La sécurité de la navigation;

B. L'entretien et l'amélioration du Canal;

C. La fixation de droits de péage justes, équitables et sans discrimination.

3° Les membres du Conseil de sécurité étaient également d'accord pour ne pas contester à l'Égypte la propriété du Canal.

Là se limitaient les points d'accord. Lorsque l'on abordait le « système » qu'il était nécessaire de mettre sur pied pour assurer la mise en application et le respect des principes, surgissaient les difficultés. Le mérite des dix-huit puissances de la conférence de Londres était d'avoir proposé un tel « système ». M. Spaak a regretté que l'Égypte ne se soit pas rendue à la conférence de Londres, convaincu qu'il est de ce que le « système » en question eût sans doute été modifié pour tenir compte de son opinion. Quoi qu'il en soit, le système est clair : il donne la gestion internationale du Canal à un organisme où l'Égypte sera puissamment représentée, où elle disposera, non d'une majorité pure et simple, mais d'une situation particulière. Le ministre des Affaires étrangères de Belgique estime qu'une telle solution est acceptable. S'il appartenait à la Belgique de l'accepter, elle le ferait sans se sentir humiliée. Mais l'Égypte ne partage point ce point de vue. Elle ne veut même pas entrer dans la discussion des modalités d'application de ce système; elle ne veut pas étudier la manière dont elle pourrait s'assurer cette situation parti-

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 256.

culière qui lui est réservée. Tout au moins, elle ne semble pas le vouloir. Et c'est la première question que M. Spaak désire poser à son collègue égyptien : M. Fawzi est-il prêt aujourd'hui à accepter de discuter les modalités éventuelles d'une gestion internationale ? Si la réponse est affirmative, alors les discussions peuvent commencer, qui aboutiront à assurer à l'Égypte une influence très grande dans l'organisme de gestion, mais non pas un pouvoir absolu. Si la réponse est négative, il faudra poser au ministre des Affaires étrangères d'Égypte la question suivante : sur quelle base croyez-vous que des garanties internationales puissent être offertes aux puissances utilisatrices du Canal ?

Quelle solution de rechange propose-t-il ? Dans sa réponse, M. Fawzi ne devra pas seulement se déclarer d'accord sur des principes ou donner des assurances de bonne volonté. Il est souhaitable qu'il expose le « système » qu'il envisage pour l'application des principes au sujet desquels l'accord est réalisé.

Le délégué du Pérou, prenant à son tour la parole, a demandé également au ministre des Affaires étrangères égyptien davantage de précisions. Toutes les délégations sont en faveur des négociations. Sur quels principes cette négociation devra-t-elle porter : les quatre principes cités par M. Dulles pour résumer la position occidentale; les trois normes énoncées par le représentant du Pérou; les deux principes imprécis émis par M. Fawzi ? L'opinion générale est qu'il est urgent d'aboutir et que les formules tendant à la recherche d'une solution judiciaire sont dépassées.

Quant aux méthodes, trois suggestions principales ont été avancées :

1° Des discussions directes entre les usagers et les signataires de la convention de 1888, d'une part, l'Égypte d'autre part;

2° La création d'un petit comité dit de négociation chargé de rechercher un rapprochement entre les points de vue;

3° La constitution du Conseil de sécurité lui-même en Comité de négociation ou la désignation par le Conseil de sécurité de six ou huit puissances (formule soviétique) chargées de préparer la négociation.

M. Belaunde a ajouté qu'il n'y avait aucune divergence de vues sur le fait que l'Égypte exerçait sa souveraineté sur le Canal. Il paraissait toutefois nécessaire à toutes les puissances d'écarter de la gestion du Canal tout élément politique. Aboutir à une formule satisfaisante de ce point de vue prendrait une longue période de négociation. Pendant ce délai, il serait opportun d'adopter des dispositions conservatoires intérimaires. Les articles 36, 37 et 44 de la Charte donnent au Conseil de sécurité les pouvoirs nécessaires pour prendre ces mesures provisoires. Il serait entendu que ces mesures n'engageraient en rien les principes. Le délégué du Pérou souhaiterait poser à son collègue égyptien la question de savoir si le gouvernement du Caire serait prêt à accepter l'institution pendant cette période intérimaire d'un régime provisoire prévoyant la coopération des usagers et des autorités égyptiennes, sous la haute autorité d'un agent représentant les Nations Unies pour assurer la gestion du Canal, le fonctionnement du trafic, les travaux d'entretien. Les principes

qui serviraient de base à cette coopération seraient, d'une part, le respect de la souveraineté égyptienne, d'autre part, la liberté du passage sans discrimination. En terminant son intervention, M. Belaunde a mis en valeur l'immensité de la tâche confiée au Conseil de sécurité, l'importance des intérêts en cause et il a souligné l'harmonie fondamentale qui existe entre ces intérêts. Il a fait un appel pour que les facteurs extérieurs au problème, à savoir les facteurs psychologiques et politiques, soient écartés du débat.

M. Fawzi a alors pris la parole pour indiquer qu'il se félicitait d'avoir l'occasion de procéder à cet échange de vues au cours duquel il n'entendait pas répéter ce qu'il avait exposé en séance publique. Il était heureux de constater que l'atmosphère était moins formelle. Il chercherait à l'être moins de son côté et à apporter une contribution constructive. Son intention n'était pas de savoir si le Conseil de sécurité était déjà devenu un comité de négociation. Il n'entendait pas s'attacher à des questions de procédure. Il voudrait chercher à répondre aux questions qui lui ont été posées et à mettre en avant les points saillants de la position égyptienne. Il tenait tout d'abord, sans jeter le blâme sur quiconque, à faire remarquer que l'Égypte n'avait jamais été, jusqu'à présent, invitée d'une manière convenable à participer à une véritable négociation. Cependant, l'Égypte a toujours été disposée à négocier à condition que ce soit sur de bonnes bases et par la bonne procédure.

M. Fawzi a fait ressortir qu'il n'y avait aucun désaccord sur un certain nombre de points essentiels :

A. L'Égypte est disposée à garantir la liberté de navigation pour tous les pays et en tous temps. En ce qui concerne la manière de donner cette garantie, l'Égypte est prête à accepter l'une des trois formules suivantes ou à étudier toute autre formule qui serait proposée :

— conserver la convention de 1888 dans son état actuel;

— conserver la convention de 1888 dans son état actuel et demander à un certain nombre de puissances non signataires d'y adhérer;

— procéder à l'examen de la convention de 1888 pour déterminer s'il est nécessaire ou non de la remplacer par une convention plus moderne dans laquelle l'Égypte accepterait de voir figurer toutes les garanties qui s'y trouvent déjà.

B. L'Égypte est d'accord pour maintenir le Canal en état de fonctionnement et assurer sa modernisation pour faire face aux besoins croissants. Le gouvernement du Caire est notamment disposé à affecter à ces travaux d'entretien et de modernisation un pourcentage agréé internationalement des revenus du Canal.

C. L'Égypte est prête à souscrire un accord international avec toutes les puissances intéressées et à prendre l'engagement de maintenir à un niveau équitable les péages et les charges.

Sur tous ces points, le gouvernement égyptien accepte de s'engager par des accords internationaux avec toutes les autres puissances, les puissances maritimes, dont les bateaux passent dans le Canal, comme les puissances bénéficiaires, celles dont les importations ou les exportations

transitent par cette voie maritime. Cela revient à un accord international avec soixante ou soixante-dix pays. Est-il concevable qu'après s'être engagée ainsi à l'égard d'un si grand nombre de puissances, la quasi-unanimité du monde, l'Égypte viole son engagement et défie le monde entier ?

M. Fawzi a ajouté qu'il était inexact d'affirmer que l'Égypte se refusait à négocier ou de dire qu'elle n'avait pas fait de propositions. L'Égypte a offert de négocier, elle a formulé les bases d'une négociation, elle a proposé une conférence avec les signataires de la convention de 1888 et avec les usagers. Le ministre des Affaires étrangères égyptien estime que le Conseil de sécurité se trouve donc en présence d'offres, d'une base et d'objectifs de négociation. Cela est suffisant pour démarrer. M. Fawzi évoque l'accord anglo-égyptien d'octobre 1954. Au départ, rappelle-t-il, la confiance n'existait pas entre les parties, les Égyptiens et les Britanniques s'entre-tuaient, il n'y avait pas de base de discussion et pourtant, on a abouti à un accord; aujourd'hui, la situation est infiniment meilleure. Il faut donc engager les négociations. Cela ne veut pas dire, a poursuivi M. Fawzi, que toutes les difficultés soient déjà surmontées. Il demeure en particulier un obstacle sérieux : celui que constitue la gestion du Canal. La lecture des propositions des dix-huit puissances à Londres montre qu'il existe, d'une part, l'idée d'une gestion internationale et, à l'autre extrême, l'idée d'une gestion égyptienne. Pour reprendre l'expression des puissances tierces, l'idée de gestion internationale du Canal est « très excessive »; pour l'Égypte, elle est complètement inacceptable. L'idée d'une gestion exclusive par l'Égypte semble inacceptable pour le groupe des Dix-huit qui considèrent l'Égypte comme incapable et qui disent qu'ils ne pourraient se rallier à une telle gestion. Mais personne n'a proposé jusqu'alors un plan acceptable aux deux parties. C'est là l'un des points essentiels de la négociation qui doit commencer.

Les puissances réunies à Londres estiment que l'Égypte n'est pas compétente pour gérer seule le Canal. Sans doute, certaines d'entre elles s'attendaient-elles à voir le fonctionnement s'enrayer au départ des pilotes. Il n'en a rien été. Le 8 octobre, 46 navires sont passés par le Canal dont 11 britanniques, 5 américains, 4 français, etc. N'est-ce pas une admirable preuve de coopération internationale pacifique et amicale ?

Le ministre des Affaires étrangères d'Égypte a ensuite abordé les questions de méthode. Il a demandé si le Conseil de sécurité continuerait à tenir des séances à huis clos; si l'on allait combiner cette méthode avec une autre, si l'on allait former un comité de négociation. D'autre part, est-on d'accord pour adopter le principe de la négociation pacifique ? D'autres puissances ont peut-être d'autres méthodes à proposer. Certaines peuvent être meilleures, mais d'autres pires. Mais il voudrait se garder de toute allusion.

Le délégué de l'Iran a remercié son collègue d'Égypte pour les précisions qu'il a énoncées. Il souhaiterait toutefois des éclaircissements

complémentaires sur un point du discours prononcé le 8 octobre par M. Fawzi [1]. Celui-ci a parlé d'un « système de coopération » entre les autorités égyptiennes et les usagers. Quel est ce système de coopération ? Comment le gouvernement égyptien en imagine-t-il l'organisation et le fonctionnement ?

J'ai pris la parole comme chef de la délégation française pour souligner que l'exposé de M. Fawzi montrait qu'il existait dans son esprit deux confusions concernant l'état d'esprit des dix-huit puissances.

1° Le ministre des Affaires étrangères égyptien oppose la gestion internationale à la gestion égyptienne sans tenir compte du fait que la gestion internationale comporte une large participation égyptienne tandis que la gestion égyptienne paraît être exclusivement égyptienne.

2° Lorsque les dix-huit puissances expriment le souhait qu'un pays, quel qu'il soit, ne dispose pas seul des pouvoirs de gestion du Canal, c'est en raison non pas de doutes sur la compétence d'un seul pays à gérer cette voie maritime, mais en raison des inconvénients politiques qui résulteraient d'une gestion unilatérale.

Le ministre des Affaires étrangères d'Égypte a repris la parole pour indiquer qu'il avait besoin d'un temps de réflexion avant de répondre à la question posée par le délégué du Pérou sur les mesures intérimaires.

À son collègue d'Iran, il a déclaré que c'était de la négociation qui doit s'engager que sortirait la définition du « système de coopération » envisagé dans son discours de la veille. Tout naturellement, c'est avec les clients du Canal qu'il s'agira de coopérer. L'Égypte sera heureuse de recevoir leurs vues, leurs avis, leurs conseils et de prendre en considération leurs doléances.

Au délégué de la France, le ministre des Affaires étrangères égyptien a répondu que s'il existe des confusions sur l'interprétation à donner à telle ou telle proposition, les négociations devraient permettre de les éclaircir.

Aucun orateur ne demandant la parole, j'ai proposé, en me référant à la suggestion émise au début de la séance par M. Selwyn Lloyd, que le Conseil de sécurité se réunisse de nouveau à huis clos le 11 octobre à 15 h. 30 locales.

Le Conseil a approuvé le projet de communiqué qui a été distribué à la presse.

[1] Dans ce discours, le ministre égyptien acceptait le principe d'une indemnisation établie sur la valeur moyenne des actions durant les cinq années précédant la nationalisation. Il rejetait la résolution franco-britannique, « solution imposée », tout en se disant favorable à un organisme dont l'objectif serait de « garantir pour tous et pour toujours la liberté de navigation dans le Canal » et « l'établissement d'un système de coopération entre les usagers et l'autorité égyptienne gérant le Canal ».

258

Note du Secrétariat des conférences

Affaire de Suez au Conseil de sécurité

Paris, 9 octobre 1956.

Le Conseil de sécurité a abordé le 5 octobre, sous la présidence de M. Pineau [1], l'examen de fond de l'affaire de Suez.

On sait (cf. note du 2 octobre) [2] que le Conseil avait, le 26 septembre, inscrit à son ordre du jour la question proposée par la France et la Grande-Bretagne ainsi que celle proposée par l'Égypte, en donnant priorité à l'examen de la première.

Avant l'ouverture de la discussion, les ministres de France, de Grande-Bretagne et des États-Unis ont concerté leurs vues et ont mis définitivement au point le texte ci-annexé du projet de résolution qui a été déposé par les Britanniques et les Français [3]. Ces derniers ont obtenu l'adhésion de M. Dulles au fond et à la forme de ce projet et sa promesse qu'il y aurait consultation préliminaire entre alliés avant toute conversation de nature à entraîner un amendement quelconque et surtout avant que la délégation américaine ne se prononce sur un tel amendement. M. Pineau a rappelé que nous étions prêts à tenter sincèrement une négociation avec l'Égypte à condition que celle-ci ait pour base la proposition de gestion du Canal faite par les dix-huit puissances et que, si un pareil essai de négociation s'avérait infructueux, nous reprendrions notre liberté. Il a souligné qu'il ne saurait être question de négocier avec l'Égypte par l'intermédiaire d'un comité des Nations Unies et en dehors d'une base de référence qui ne serait pas la proposition des Dix-huit.

Afin de faire plus facilement échec à l'idée de comité de négociation à laquelle M. Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies, paraissait assez favorable, les Trois ont été d'accord pour proposer qu'après le débat général, le Conseil de sécurité se réunisse en séance secrète et suspende ensuite ses débats pendant deux ou trois jours. Cette manière de faire démontrerait en effet que les Trois ont franchement recherché les moyens de négocier avec l'Égypte.

(1) *Note du document :* Le Ministre n'a pas fait connaître au Département les raisons qui l'ont conduit à conserver la présidence.

(2) Reproduite ci-dessus sous le n° 237.

(3) Sur cette conversation préliminaire, voir ci-dessus le n° 247. Sur le projet de résolution franco-britannique, voir *ibid,* note.

de faire démontrerait en effet que les Trois ont franchement recherché les moyens de négocier avec l'Égypte.

Le Conseil avait, dès le 26 septembre, décidé, comme le permet la Charte, d'inviter l'Égypte à participer à ce débat sans droit de vote. À l'ouverture de la séance du 5 octobre, M. Pineau a donné lecture des lettres par lesquelles Israël, d'une part, et, d'autre part, l'Arabie séoudite, l'Irak, la Jordanie, le Liban, la Libye, la Syrie et le Yémen demandaient à être admis à prendre part à la discussion. Sur la proposition du délégué yougoslave, le Conseil a ajourné l'examen de ces demandes sans fixer de date. Il avait toujours paru préférable que l'affaire de Suez ne risquât pas de s'enliser dans les complications de la question de Palestine et des différends qui opposent Israël et ses voisins.

Le 5 octobre, M. Selwyn Lloyd a pris le premier la parole pour présenter et défendre le projet de résolution.

M. Pineau a ensuite prononcé le discours dont le texte est ci-joint [1], puis M. Dulles a fait une brève déclaration pour indiquer que son gouvernement en restait aux propositions auxquelles il avait donné préalablement son appui et avait l'intention de voter en faveur de la résolution franco-britannique. Cette intervention avait été convenue entre les Trois afin d'affirmer l'unité de vues des puissances occidentales. M. Dulles se réservait de reprendre ultérieurement plus longuement la parole. La discussion se poursuivit le 8 octobre par les déclarations des représentants de l'Égypte, de l'U.R.S.S., du Pérou, de l'Australie, de l'Iran, de Cuba, de la Chine et de la Belgique.

Les représentants égyptien et soviétique, dont les interventions très voisines paraissaient avoir été concertées à l'avance, ont, après avoir rejeté les propositions d'internationalisation concrétisées dans le projet franco-britannique, repris l'idée de la création d'un comité de négociation.

Le délégué égyptien reconnaît que le principe le plus important est celui de la garantie pour tous et en tous temps de la liberté de navigation dans le Canal. Il fait valoir que les trois principaux objectifs, qui devraient être assignés au Comité de négociation, sont les suivants :

— Établissement d'un système de coopération entre l'autorité égyptienne gérant le Canal et les usagers;

— Définition d'un système établissant le tarif des droits de passage, de telle façon que les usagers du Canal ne soient pas lésés;

— Pourcentage raisonnable des revenus du Canal consacré à des travaux d'amélioration.

[1] Dans son discours, le ministre français avait attiré l'attention du Conseil sur une tendance « qui consistait à confondre l'anticolonialisme avec la violation des engagements pris »; il se montrait peu disposé à croire en la parole du colonel Nasser, sans qu'elle fût assortie de garanties plus sûres. Il ajoutait : « Si, à tout moment, des considérations d'ordre purement national pouvaient intervenir et soumettre ainsi les conditions du traité à de dangereuses incertitudes, tout le problème des échanges commerciaux entre l'Europe et l'Asie se trouverait à nouveau posé ». Enfin, après avoir évoqué le cas de discriminations à l'égard des navires israéliens, il redisait l'attachement de la France à une solution qui établirait un système international de gestion, et non seulement un contrôle.

1° La liberté du passage à travers le Canal pour les navires marchands et les navires de guerre de toutes les nations sur la base de l'égalité;
2° L'Égypte devra prendre l'engagement d'assurer la complète liberté de passage à travers le Canal, de l'entretenir et de le perfectionner, tout en donnant aux Nations Unies des informations régulières sur son fonctionnement;

3° Toutes les parties contractantes de l'accord devront prendre l'engagement de ne commettre, en aucun cas, des actes pouvant empiéter sur son inviolabilité ou endommager ses installations. « Le canal de Suez ne devra jamais devenir un théâtre d'hostilités, pas plus qu'il ne pourra être soumis à un blocus »;

4° Établissement de formes appropriées de coopération entre l'Égypte et les usagers du Canal.

Les représentants de l'Australie et de la Belgique se sont prononcés en faveur du projet de résolution franco-britannique, M. Spaak d'une manière cependant plus nuancée que M. Walker [1]. Le délégué de Cuba s'est montré favorable en principe au projet de résolution, tout en se déclarant ouvert à l'examen de tout amendement de nature à améliorer le projet. Le délégué de l'Iran, dans une intervention modérée, a préconisé une prise de contacts entre les parties intéressées, en exprimant l'espoir qu'un accord pourrait ainsi intervenir qui évite au Conseil de voter sur le projet de résolution franco-britannique. Cette position a été, bien que moins nettement, celle du délégué du Pérou. Enfin, le délégué chinois s'est exprimé d'une manière favorable au point de vue occidental.

Le Conseil devait entendre ce matin MM. Dulles et Popovitch (Yougoslavie) et tenir l'après-midi sa première séance à huis clos [2]. Les journées du 10 et du 11 seraient consacrées à la suite des séances secrètes ainsi qu'à des négociations hors séance (Il convient, à ce sujet, de signaler l'arrivée à New York de M. Menon, qui s'est en cours de route arrêté au Caire) [3].

Le débat n'a apporté jusqu'ici aucun élément concret permettant d'apprécier les possibilités de négociation sur des bases acceptables, et ce n'est qu'au cours des séances privées et des conversations qui se poursuivront en coulisse qu'on pourra se rendre compte si ces possibilités existent.

[1] Le représentant de l'Australie avait qualifié l'action de l'Égypte « de violation indéniable du droit international qui, si elle était entérinée, encouragerait à coup sûr d'autres actes d'illégalité ».

[2] Voir ci-dessus le n° 257.

[3] Voir ci-après sous les n°s 263 à 266, les comptes rendus de ces séances.

259

M. DES GARETS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 845 à 854. Réservé. *Belgrade, 10 octobre 1956, 13 h., 17 h.*

(Reçu : 15 h. 31, 22 h. 47.)

J'ai profité ce matin d'une visite à M. Ivekovitch, ancien ambassadeur de Yougoslavie à Bonn, qui vient de prendre un poste de sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères, pour aborder avec lui la question des entretiens de Moscou.

M. Ivekovitch n'a fait en ce qui concerne les raisons du voyage du maréchal Tito [(1)] que rappeler les divergences survenues entre la Yougoslavie et l'U.R.S.S., non seulement au sujet des pays satellites, mais aussi dans le domaine idéologique; divergences qui sont nées de l'interprétation et de l'application des accords de Moscou [(2)] et dont la lettre du parti communiste soviétique aux autres partis communistes a été une manifestation [(3)].

La lutte d'influence en U.R.S.S. entre les tenants du stalinisme et les partisans de la nouvelle politique à qui, a précisé M. Ivekovitch, « nous croyons utile d'apporter notre soutien malgré les divergences qui ont surgi, nous faisons confiance à Khrouchtchev » *(sic).*

Le sous-secrétaire d'État a ajouté que la visite du maréchal Tito en Crimée comme de Khrouchtchev à Brioni [(4)] avait été envisagée lors du voyage du président yougoslave à Moscou, « alors qu'aucune divergence n'était encore survenue. Ce qu'il peut y avoir de spectaculaire, c'est la façon dont le voyage s'est effectué, mais en lui-même, il ne recèle rien de spectaculaire... Nous sommes, en ce qui nous concerne, satisfaits des

(1) Au cours d'un voyage prétendument privé en Crimée, du 27 septembre au 5 octobre, de nombreuses entrevues permettaient au Maréchal de rencontrer presque tous les dirigeants soviétiques. Ce ne fut que petit à petit que l'on réussit à deviner le sens des négociations parfois organisées qui eurent lieu sur le bord de la mer Noire : sans doute le Maréchal était-il allé défendre ses positions bien connues sur le libre développement du socialisme dans chaque pays, et sur les nouvelles formules de collaboration entre les partis communistes des différents pays du bloc oriental. Le 6 octobre, l'agence officieuse *Yougo-Presse* publiait un communiqué sur les relations entre partis communistes telles qu'elles devaient résulter des entretiens de Yalta : une stricte égalité devait les commander. D'autre part, la division du monde en deux blocs nettement individualisés était une erreur et un péril pour la paix : « Vouloir imposer son opinion mène en dernière analyse à la stagnation idéologique et politique ».

(2) Conclus lors de la visite du maréchal Tito de juin 1956 : *D.D.F.,* 1956-I, n°s 411, 418, 421, 426.

(3) Sur cette lettre du P.C.U.S., voir ci-dessus le n° 252.

(4) Sur ces deux visites, voir ci-dessus les n°s 197, 206, 227; ci-après les n°s 271, 295.

résultats des entretiens de Crimée. Sans doute les conversations n'ont-elles pas fait disparaître toutes divergences dans le domaine idéologique : celles-ci subsisteront d'ailleurs toujours; mais nous voulons maintenir de bons rapports entre les deux états dans l'ordre politique et économique, car nous pensons que cela est utile pour nous et pour tout le monde ».

Comme je demandais à mon interlocuteur s'il estimait possible de maintenir de bonnes relations entre états alors que subsisteraient des divergences entre les partis, il me répondit : « On ne peut évidemment dire ce que sera l'avenir, mais dans l'état actuel des choses, nous croyons que cela est possible. »

M. Ivekovitch indiqua en terminant qu'il avait le sentiment que ce voyage ne pouvait donner lieu à des fausses interprétations en Europe occidentale et qu'il espérait que nous demeurions persuadés de l'attachement de la Yougoslavie à sa politique d'indépendance.

Des propos de M. Ivekovitch ainsi que des informations que j'ai recueillies ces derniers jours, il ressort :

1° Que le voyage en Crimée demeure ici toujours entouré d'un certain mystère. Les autorités yougoslaves font preuve à ce sujet de la plus extrême réserve et les seules déclarations officielles sur les entretiens de Yalta ont été la conférence de presse du 29 septembre et la phrase du maréchal Tito à son arrivée à Belgrade (mon télégramme n°s 828 et 833)[(1)].

L'ambassadeur des État-Unis, que les Yougoslaves ont cependant intérêt à informer puisque de ses rapports dépend en partie la décision du général Eisenhower sur l'aide, m'a avoué qu'il n'avait pu obtenir jusqu'ici aucune indication précise sur ce qui s'était passé en Crimée. Il m'a fait savoir toutefois qu'il devait être reçu à nouveau prochainement par M. Prica.

2° Les Yougoslaves s'efforcent de minimiser l'importance de l'événement : « Ce sont des voyages purement privés; ils étaient envisagés depuis longtemps, il ne faut s'attendre à rien de spectaculaire, etc. ».

(1) Par télégramme n° 828, du 1er octobre, non reproduit, M. Baelen transmettait les passages de la conférence de presse faite le 29 septembre par le porte-parole du secrétariat d'État aux Affaires étrangères sur les visites de M. Khrouchtchev en Yougoslavie et du président Tito en U.R.S.S. Au cours de leurs conversations, les deux hommes d'État avaient mis l'accent sur les rapports interétatiques et de parti, mais ces conversations n'étaient pas officielles. Le porte-parole répondait à des questions relatives à une lettre du P.C.U.S. au sujet de la Yougoslavie (Lettre ci-dessus publiée sous le n° 252). Il ne niait pas l'existence de divergences d'opinions, même si l'on était parvenu à « une large identité » de vues touchant un grand nombre de questions de politique internationale et de rapports réciproques ». Des visites des deux hommes d'État, il ne fallait pas chercher à tirer des conclusions politiques, « des visites non officielles entre hommes d'État de pays collaborant d'une manière amicale (étant) tout à fait normales ». Les questions en suspens dont il avait été parlé ressortissaient du domaine de l'idéologie.

Le télégramme n° 833, du 6 octobre, non reproduit, communiquait la courte déclaration faite par Tito à son retour d'U.R.S.S. : la visite « avait un caractère purement privé et il s'agissait... d'un repos »; des entretiens sur les relations bilatérales avaient eu lieu à cette occasion.

3° Je crois qu'il y a actuellement chez les Yougoslaves, après l'anxiété qu'avait suscitée brusquement le départ du maréchal Tito, un certain sentiment de soulagement. Cependant, les propos et le ton de M. Ivekovitch ne m'ont pas donné l'impression que les entretiens de Crimée avaient réglé tous les problèmes et il semble bien que la mise en œuvre des relations entre les partis, si solennellement inaugurée à Moscou il y a six mois, s'avère plus difficile qu'on ne le supposait.

Les Yougoslaves admettraient donc que les divergences idéologiques ne peuvent pas être entièrement éliminées, car, a précisé M. Ivekovitch, il s'agit au fond de l'indépendance de la Yougoslavie — et en même temps, ils s'appliqueraient à maintenir entre leur pays et l'U.R.S.S. de bonnes relations sur le plan étatique.

4° La venue coup sur coup à Belgrade de missions bulgare, hongroise, roumaine, pourrait laisser supposer qu'au moins en ce qui concerne ses relations avec certains pays satellites, la Yougoslavie a obtenu satisfaction à Yalta. Le cas le plus typique est évidemment celui de la Hongrie. M. Ivekovitch s'est vivement réjoui, devant moi, de l'évolution qui s'était produite à Budapest; il reste beaucoup plus sceptique en ce qui concerne Sofia ou Bucarest. Il semble bien, d'ailleurs, que les visites en question avaient été prévues depuis assez longtemps. Il ne faut donc pas, à mon avis, en tirer des conclusions trop hâtives.

260

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5709 à 5714. *Rabat, 10 octobre 1956, 17 h. 35.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 45.)

Adressé au Département, avec prière de communiquer au ministère de la France d'outre-mer et à ministre résidant Alger.

Par ma dépêche n° 1436 [1], j'ai indiqué au Département que la campagne de revendications territoriales dont le développement est considéré sans défaveur par le Palais, et à laquelle contribuent tous les partis marocains, pourrait s'accentuer et se manifester par des actes insurrectionnels au Sahara.

Fin septembre, il m'a été signalé que les éléments de l'Armée de libération, jusqu'alors stationnés dans la région de Goulimine - Akka-Tata, s'étaient rapprochés du Draa, occupant fortement El Aioun du

[1] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

Draa, Torkoz, Assa, Bou Nailat. Un détachement serait parti de Tagounit pour une destination inconnue, emportant 200 selles pour méharis. Ces formations arborent généralement, sur leurs véhicules et les postes qu'elles occupent, les drapeaux marocain et algérien. L'Armée de libération, toujours soucieuse d'éviter les regards indiscrets, continue d'interdire aux Français, même détenteurs d'un laissez-passer des autorités chérifiennes, de dépasser Tiznit en direction du Sud.

Ces renseignements et certains bruits selon lesquels des bandes armées tenteraient prochainement d'intervenir sur l'axe de communication Colomb-Béchar - Tindouf se sont trouvés confirmés par le harcèlement du poste algérien de Hassi el Mounir (110 kilomètres nord-est de Tindouf) les 29 et 30 septembre, par l'attaque d'un convoi militaire à 30 kilomètres au sud du poste algérien d'Oum el Achar, le 6 octobre, par le harcèlement de ce poste dans la nuit suivante et l'accrochage dans la matinée du 8 octobre, au nord de Tindouf, entre une bande rebelle et une unité française d'Algérie.

Il est à craindre que d'autres harcèlements, embuscades ou attentats ne soient montés plus au Sud, vers Tindouf, Fort-Trinquet, Fort-Gouraud, Atar, par les éléments rebelles installés sur le Draa qui tendront à s'infiltrer vers le Sud en se mêlant aux nomades Reguibat, lesquels, en cette saison, partent du Draa pour conduire leurs troupeaux dans la Seguiet el Hamra, le Rio de Oro, le Zemmour, où des pluies bienfaisantes sont tombées en septembre.

Les opérations de guérilla de ces éléments rebelles se doubleront vraisemblablement d'une action politique nationaliste.

L'observation aérienne a révélé, il y a quelques jours, une concentration de 1.000 chameaux à El Aioun du Draa et de 400 à Tafnidilt à 20 kilomètres de l'embouchure de ce fleuve. Ces rassemblements sont anormaux.

Il est à supposer que les infiltrations rebelles vers le Sud se feront de préférence par le Maroc méridional espagnol, puis par la partie orientale de la Seguiet el Hamra, régions paraissant peu surveillées. Si les bandes rebelles réussissent à gagner le Sahara occidental, elles feront courir un égal danger à l'autorité de la France et à celle de l'Espagne.

261

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3118 à 3126 [1]. *Bonn, 10 octobre 1956, 18 h. 50.*
Réservé.

(Reçu : 18 h. 55.)

J'ai fait, le 9 octobre, ma première visite officielle au Chancelier fédéral. Mes télégrammes nos 3106-3107 [2] ont déjà rendu compte de deux questions particulières traitées au cours de cette conversation. L'essentiel de celle-ci a consisté en de longues explications de M. Adenauer au sujet de la situation mondiale et des rapports entre les pays occidentaux.

C'est avec beaucoup de sévérité que le Chancelier juge actuellement la politique américaine, ainsi d'ailleurs que les hommes d'État et diplomates des États-Unis. De ces derniers, il fait avec le personnel démocrate de l'équipe Truman-Acheson une comparaison qui n'est pas en leur faveur. À l'égard de leur politique, il ne manifeste pas davantage de bienveillance. L'incident du plan Radford [3] n'est pas encore oublié. M. Adenauer n'arrive pas à comprendre comment il est possible que M. Murphy vienne, au nom du département d'État et de la Maison blanche, affirmer qu'il n'y a pas de plan Radford, toute décision en ce domaine appartenant au Président, alors que les chefs d'État-major américains et de l'Aviation ont affirmé, à Washington, au général Heusinger, que ledit plan existait effectivement.

Sur une remarque que la contradiction n'était qu'apparente, car toutes les armées du monde auraient, dans les années qui viennent, à s'adapter aux conséquences de l'emploi des armes nucléaires, le Chancelier a enchaîné en exprimant son incompréhension de la politique américaine à l'égard des armements atomiques. Les États-Unis veulent maintenir leur monopole et celui de la Russie soviétique, refusant à leurs alliés la détention de ces armes. Voilà non seulement une politique à courte vue, mais aussi l'indice du véritable danger qui nous menace, et qui est la conclusion d'un accord direct et exclusif entre les États-Unis et l'Union

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 245-253) et Washington (nos 185-193).

(2) Du 9 octobre, non reproduit. Il y était question de la date du 5 novembre pour la visite officielle à Paris du chancelier Adenauer. Celui-ci d'autre part se déclarait très heureux de la possibilité que cela lui fournirait de parler de la politique européenne avec le président Guy Mollet.

(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 71 (note).

soviétique, en dehors des pays européens, ceux-ci étant même éventuellement l'objet d'un tel accord.

Le danger est apparu pour la première fois à la Conférence des chefs de gouvernement à Genève. Il reste aussi grand aujourd'hui : l'attitude américaine dans l'affaire du canal de Suez le démontre, attitude qui, de l'avis du Chancelier, n'est nullement commandée par les nécessités de la campagne électorale, et qui, par conséquent, ne changera pas après le 6 novembre. C'est ce danger majeur d'un accord direct russo-américain, c'est-à-dire d'un partage du monde entre deux grandes puissances, qui est l'objet des préoccupations constantes du Chancelier et qui, à son avis, domine la situation mondiale.

Pour y parer, il considère qu'en tout cas, il est nécessaire que les pays d'Europe soient unis. D'où sa volonté de ranimer la politique européenne, dans des circonstances qu'il considère comme étant la dernière occasion.

M. Adenauer souhaite très vivement associer la Grande-Bretagne à cette politique, et il considère que le moment est favorable, car Londres doit être déçu de l'attitude américaine au sujet de Suez, et doit normalement avoir le désir de trouver un appui en Europe. Le Chancelier ne s'arrête pas à l'observation qu'un axiome de la politique britannique a toujours été de chercher à maintenir avec les États-Unis les liens d'un allié privilégié, en même temps que la solidarité avec le Commonwealth. Il considère d'ailleurs que Washington, toujours désireux de favoriser l'unité européenne, ne doit pas s'opposer à une coopération britannique, mais bien au contraire y pousser.

Ceci étant, le Chancelier envisage la « relance » européenne comme devant suivre deux voies parallèles. En premier lieu, la voie de l'U.E.O. avec l'Angleterre ; des moyens doivent être trouvés de renforcer cette association, établie, d'ailleurs, essentiellement sur le plan politique. En second lieu, la voie de l'Europe des Six, avec l'aboutissement de l'Euratom et du Marché commun. Pour réussir, M. Adenauer compte beaucoup sur la coopération du gouvernement français qu'il sait tout aussi désireux que lui-même de poursuivre la construction européenne. Et c'est pourquoi il se félicite de pouvoir venir prochainement en parler à Paris avec le président du Conseil.

En attendant, le Chancelier cherche à faire préciser ses idées. Il a chargé du travail M. Blankenhorn. En choisissant, pour cette tâche, le représentant allemand à l'O.T.A.N., il a tenu [compte] non seulement de ce que celui-ci avait des loisirs, mais aussi du fait qu'en raison même des fonctions de M. Blankenhorn, les projets élaborés par celui-ci ne pourront être taxés d'hostilité à l'égard soit de l'O.T.A.N., soit des États-Unis.

262

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3112 à 3117. *Bonn, 10 octobre 1956, 19 h.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Le correspondant, toujours bien informé, de la *Welt,* à Bonn, annonce, ce matin 10 octobre, que MM. Macmillan et Erhard ont décidé de se rencontrer avant la fin de ce mois pour discuter les questions posées par une participation éventuelle de la Grande-Bretagne à une zone européenne de libre-échange. C'est M. Macmillan qui aurait pris l'initiative de proposer cette entrevue. Mais l'on peut penser que M. Erhard, toujours soucieux de s'assurer que les facteurs économiques ne sont pas sacrifiés aux considérations politiques, aura accueilli avec satisfaction une occasion de prendre contact avec un membre du cabinet britannique. Il serait ainsi le premier à examiner dans quelles conditions le Royaume-Uni pourrait répondre aux avances « européennes » faites par le Chancelier dans son discours de Bruxelles [1].

On ne se dissimule d'ailleurs pas ici que des négociations tendant à faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun seront, dans la meilleure hypothèse, fort longues et qu'elles se heurteront, en tout cas, à des réserves importantes, dans le domaine agricole en particulier. Aussi, tiendra-t-on sans doute à ce que l'entrevue Erhard-Macmillan, si elle a lieu, ne soit pas un prétexte à ralentir les discussions en cours entre les six états membres de la C.E.C.A. sur le Marché commun, et sur l'Euratom. L'opinion prévaut, à Bonn, que des résultats concrets, acquis entre les six puissances, contribueraient à précipiter l'évolution de la Grande-Bretagne. Si le Chancelier n'avait pas prononcé son discours de Bruxelles, M. Macmillan n'aurait pas repris le plan d'une zone européenne de libre-échange [2], pense-t-on volontiers ici. La méthode qui consiste à aller de l'avant est donc la bonne, car elle incite les Anglais à suivre.

La presse continue, d'ailleurs, à s'occuper de l'Euratom et du Marché commun. Les indications venues de Paris sur la possibilité d'une inclusion de nos territoires d'outre-mer dans la zone de libre-échange retiennent l'attention. Bien que les informations fournies par les journaux sur la date de la réunion de La Celle-Saint-Cloud soient confuses [3], les

(1) Prononcé le 25 septembre. Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 233 (note).

(2) Voir ci-dessus le n° 243.

(3) Sur cette question, voir ci-dessus le n° 235 (note).

milieux politiques de Bonn montrent un intérêt manifeste pour une conférence qui leur paraît se situer à un moment important de la conjoncture.

263

M. Cornut-Gentille, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1796 à 1800. *New York, 10 octobre 1956, 23 h.*
Priorité.

(Reçu : le 11, 4 h.)

Pour la présidence de la République, présidence du Conseil, M. Gazier, M. Maurice Faure, secrétaire général du Quai d'Orsay.

Nous avons eu, cet après-midi, une nouvelle réunion avec M. Hammarskjöld, M. Fawzi et M. Selwyn Lloyd [1].

La conversation a été plus confuse et plus inquiétante que celle d'hier. Après un résumé assez objectif de M. Hammarskjöld sur les résultats de la conversation d'hier, M. Selwyn Lloyd s'est engagé dans une discussion sur trois problèmes :

— obligations de la convention de 1888;
— système de garantie de son application;
— Association des usagers.

Sur le premier point, le ministre britannique a demandé s'il était possible de donner quelque vie à l'article 8 de la convention prévoyant la réunion au Caire des représentants diplomatiques des puissances signataires, puis il a obliqué dans sa proposition et demandé si l'Association des usagers ne pourrait reprendre les droits de l'article 8.

M. Fawzi a fait, sur ce point, une réponse absolument évasive.

Sur les garanties, M. Fawzi a continué de parler de coopération entre l'autorité du Canal et les usagers, mais considère que cette coopération est distincte de la mise en œuvre de la convention qui est une affaire de gouvernement.

Sur le troisième point, M. Selwyn Lloyd a demandé si le gouvernement égyptien était prêt à reconnaître l'Association des usagers telle qu'elle est et, dans l'affirmative, sous quelles réserves.

M. Fawzi a répondu :

[1] Après la réunion privée du Conseil de sécurité, M. Hammarskjöld avait réuni dans son bureau MM. Selwyn Lloyd, Fawzi et Pineau en vue d'éclairer les points de vue respectifs. La réunion avait surtout servi à poser des questions auxquelles M. Fawzi avait donné généralement des réponses évasives.

1° Qu'il appartenait aux usagers de s'organiser s'ils le voulaient et que c'était là une grande concession de la part de l'Égypte;

2° Qu'à sa connaissance, l'Association n'était pas encore née et qu'il était ainsi difficile de se faire une opinion sur elle;

3° Que telle qu'elle était prévue, elle était certainement incomplète;

4° Que telle qu'elle était projetée, elle n'encouragerait pas le gouvernement égyptien à traiter; l'Association en effet devrait représenter des compagnies et non des gouvernements et ne pourrait, en aucun cas, trancher des problèmes concernant les droits et les péages.

M. Selwyn Lloyd a ensuite demandé si l'Égypte accepterait le paiement de droits par l'intermédiaire de l'Association. Il a eu, à ce moment, la formule suivante très malheureuse :

« Nous ne pourrions renoncer à la gestion internationale sans un contrepoids (*sic*) qui nous permette de présenter l'affaire à notre opinion publique » [(1)].

Après cela, M. Lloyd a défendu l'Association des usagers.

M. Hammarskjöld a proposé alors que chaque navire de l'Association paie ses droits à l'Égypte sous forme de bons intégralement remboursables pour l'Association. J'ai vivement protesté et indiqué que, pour nous, le paiement des droits à la Compagnie était une garantie quant à la fixation des droits de péage, quant à l'utilisation des fonds à l'amélioration du Canal, quant au paiement des indemnités dues à l'ancienne compagnie, qu'il n'était donc pas question pour nous d'envisager de payer à l'Égypte la totalité des droits.

M. Fawzi n'a pas répondu à cette argumentation qu'il a cependant reconnue claire. Il répondra à une prochaine réunion, puis il a insisté à nouveau sur le fait que l'Égypte ne voulait absolument pas savoir ce qui se passerait à l'intérieur de l'Association.

M. Lloyd ayant paru accepter ce principe en affirmant que le montant des droits payés était une affaire intérieure de l'Association, j'ai protesté à nouveau en indiquant que ce n'était pas exact, puisque le montant des droits devait être le même pour tous les usagers.

M. Fawzi a encore insisté en disant qu'il voulait ignorer ce problème et que l'Égypte voulait simplement que les droits soient payés pleinement et en temps voulu. Il a tenu toutefois à marquer que l'Égypte ne ferait pas de difficultés sur l'indemnisation de l'ancienne compagnie.

M. Selwyn Lloyd a insisté pour que nous continuions demain matin et après-midi cette conversation.

À suivre sous le n° 1801 — de la part de M. Christian Pineau.

(1) Dans un télégramme adressé à l'ambassadeur de France à Londres via le Département, sous les n°s 1804-1805, le même jour, et non reproduit, le ministre français des Affaires étrangères invitait l'ambassadeur à faire part à sir Anthony Eden (selon le désir d'ailleurs de celui-ci de connaître ce qui se passait à New York) de ses inquiétudes à la suite de la phrase du ministre britannique jugée malheureuse. M. Christian Pineau avait le sentiment d'être entraîné vers une négociation dont les termes de référence resteraient très vagues et ne nous donneraient aucune garantie.

264

M. Cornut-Gentille, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 1806 à 1809 [1]. Urgent. Réservé.

New York, 11 octobre 1956, 19 h. 35.
(Reçu : le 12, 0 h. 50.)

De la part du président Pineau.

Le Conseil de sécurité a tenu le 11 octobre une brève séance à huis clos.

En tant que président, j'ai demandé au Conseil de se prononcer sur les demandes d'audition présentées par Israël, d'une part, et les sept pays arabes d'autre part. J'ai indiqué que j'avais été saisi de propositions diverses, l'une tendant à un nouvel ajournement, une autre préconisant une séance particulière le 12 octobre au matin où siègeraient les délégués permanents et au cours de laquelle le temps de parole serait limité de manière à ce que les exposés israélien d'une part et arabe de l'autre aient une durée égale.

Le délégué de l'Iran a demandé la parole pour exposer que la question de Suez était déjà suffisamment complexe, qu'il ne fallait pas la compliquer encore. Il redoutait en particulier que la discussion ne glisse sur l'affaire palestinienne. Dans ces conditions, il a déclaré qu'il s'opposerait catégoriquement à l'audition dans les circonstances actuelles tant d'Israël que des pays arabes.

Le secrétaire d'État des États-Unis a indiqué qu'il était favorable à la suggestion d'une réunion du Conseil où siègeraient les délégués permanents, étant entendu que la discussion serait limitée à l'affaire de Suez et que l'affaire palestinienne serait formellement exclue.

Les délégués yougoslave, australien, belge, chinois, soviétique et péruvien se sont ralliés aux vues de M. Abdoh et ont demandé l'ajournement. Bien que M. Selwyn Lloyd ait précisé que la délégation britannique préférerait l'audition la plus rapide possible des représentants d'Israël et des pays arabes, je n'ai pu, en ma qualité de président, que constater la majorité très nette qui s'était dégagée en faveur d'un ajournement.

En second lieu, j'ai indiqué que des conversations s'étaient tenues entre les ministres des Affaires étrangères d'Égypte d'une part, de France et de Grande-Bretagne d'autre part, en présence du secrétaire général des Nations Unies. J'ai demandé au Conseil de faire savoir quand et comment il désirait être tenu au courant du déroulement de ces

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 1136-1139) et à Washington (nos 1640-1643).

conversations et de faire connaître ses vues sur la date de la prochaine séance publique.

Le représentant du Pérou, estimant que ce qui importait au premier chef était d'encourager les conversations en cours, a suggéré de laisser au Président le choix de la date et de la réunion à huis clos au cours de laquelle les résultats des entretiens pourraient être portés à la connaissance des membres du Conseil et de la séance publique qui suivrait. M. Spaak et M. Abdoh (Iran) ont exprimé des vues analogues.

Prenant la parole comme représentant de la France, j'ai précisé que les réunions qui avaient lieu n'étaient pas destinées à la négociation, mais seulement à l'exploration. Elles ne peuvent donc se terminer, ai-je ajouté, par un accord. Il appartiendra au Conseil de sécurité de constater s'il y a eu désaccord ou rapprochement des points de vue.

M. Spaak ayant insisté pour que le Conseil de sécurité, réuni à huis clos, fût mis au courant du résultat des « explorations » en cours, il a été entendu qu'une nouvelle séance à huis clos se tiendrait dans ce but le 12 octobre dans l'après-midi à une heure qui serait fixée par le Président.

Le communiqué qui a été remis à la presse a ensuite été adopté par le Conseil.

265

M. Cornut-Gentille, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1812 à 1814 [1]. *New York, 11 octobre 1956, 23 h. 5.*
Réservé.

(Reçu : le 12, 4 h. 20.)

Pour la présidence de la République, la présidence du Conseil, MM. Gazier, Maurice Faure, Secrétariat général du Quai d'Orsay.

Les deux réunions d'aujourd'hui, avec MM. Hammarskjöld, Selwyn Lloyd et Fawzi ne m'ont pas laissé une meilleure impression que celle de la veille [2]. Séance du matin : nous avons eu une longue discussion sur les résumés des séances précédentes préparés par le Secrétaire général.

M. Fawzi ayant contesté ligne par ligne les propos qu'on lui prêtait, il a été convenu que les résumés ne seraient pas corrigés et seraient conservés sous la seule responsabilité de leur auteur.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1142-1144) et Washington (n°s 1646-1648).

[2] Sur cette réunion, voir ci-dessus le n° 263.

M. Fawzi a repris son argumentation de la veille, sans apporter aucune précision supplémentaire. Sur tous les problèmes importants, il est resté dans le vague.

Sur une phrase qu'il a prononcée : « Nous devons continuer à négocier », j'ai précisé à nouveau qu'il ne s'agissait que d'informations et que je ne m'estimais nullement mandaté pour une négociation.

Puis nous avons entendu une longue communication de M. Hammarskjöld sur une étude juridique qu'il a fait faire concernant un Comité d'arbitrage destiné à régler les différends entre l'Égypte et les usagers.

J'ai fait observer que cette construction juridique n'aurait d'intérêt que si elle recouvrait un système cohérent et acceptable pour nous.

Au cours de l'après-midi, j'ai à nouveau précisé que je ne voulais plus entrer dans le détail des questions multiples, que nous attendions une proposition égyptienne sur la mise en œuvre des principes posés à Londres et que, puisque l'Égypte avait refusé la proposition de M. Menzies, c'était à elle de faire savoir ce qu'elle voulait.

C'est manifestement le terrain sur lequel M. Fawzi refuse de s'engager.

Allant plus loin, j'ai proposé de remettre à M. Fawzi un questionnaire précis concernant la solution pratique proposée par le gouvernement égyptien pour la mise en œuvre de nos principes.

Je n'ai été soutenu ni par M. Hammarskjöld, ni par M. Lloyd. Ce dernier a repris les principes de Londres et les a énumérés à nouveau.

Voici, à titre d'exemple de l'inconsistance des propos tenus, la réponse de M. Fawzi :

« Nous n'avons à prendre pour base, ni les propositions de Londres ni celles du Caire, mais nous devons chercher un terrain commun. Je suis prêt à examiner tous les points proposés par M. Lloyd.

« Sur le respect de la convention de 1888, nous sommes prêts à envisager un texte.

« Sur la nécessité d'éviter toute politisation du Canal, nous demandons que ce point soit réservé.

« Sur tous les autres points, nous acceptons de travailler mais sans nous enliser dans les mots.

« Nous sommes prêts à donner toutes les assurances pour satisfaire nos clients et améliorer les bases de coopération. Quant à l'amélioration du Canal, je ne peux pas fixer le pourcentage des recettes qu'il faudra lui consacrer, mais il est évident que notre intérêt est de faire les travaux. »

Sur des questions plus précises, il a déclaré que tous les droits devaient être payés à l'Égypte, mais que si l'Association voulait les payer pour le compte de ses adhérents, cette solution serait acceptable à la condition toutefois que la centralisation des paiements *(sic)* soit faite dans un esprit de coopération. Ceci est très important *(sic)*, a déclaré M. Lloyd qui a ensuite estimé qu'il serait bon de faire référence à nos gouvernements des propositions de M. Fawzi.

J'ai alors déclaré que, pour ma part, n'ayant reçu aucun élément nouveau, j'estimais n'avoir pas à demander de nouvelles instructions et que je considérais comme toujours valables celles qui m'avaient été données de maintenir le principe de la gestion du Canal.

266

Note du Département [1]

Secret. *11 octobre 1956*

1. M. Fawzi a dit en séance privée que l'Égypte ne pouvait en aucun cas accepter la gestion internationale du Canal. Au cours des entretiens chez le Secrétaire général [2], M. Fawzi n'a en rien modifié cette position. Or, la demande de dix-huit nations représentant quatre-vingt-dix pour cent du trafic subsiste. M. Fawzi nous avait annoncé que l'Égypte parlerait avec les « clients » du Canal... mais sa conversation reste un monologue et quatre-vingt-dix pour cent de sa clientèle est volontairement ignorée.

2. M. Fawzi avait dit que l'Association des usagers aurait un rôle à jouer dans le fonctionnement et l'amélioration du Canal. Quand M. Lloyd et moi-même avons voulu comprendre quel était ce rôle, les réponses qui nous furent données montrèrent que ce rôle serait restreint au droit de faire des suggestions à l'Égypte que celle-ci pourrait toujours décliner ou ignorer. Dix-huit états représentant quatre-vingt-dix pour cent du trafic ne peuvent être traités comme un *sleeping partner.*

3. M. Fawzi continue à prétendre régir le Canal, politiquement, financièrement et techniquement.

a. Politiquement : l'Égypte resterait maître de fermer le Canal aux navires israéliens et aux navires se rendant en Israël, comme aujourd'hui, et aux navires de tout état avec lequel l'Égypte aurait de mauvaises relations politiques ;

b. Financièrement : M. Fawzi avait parlé en séance privée de « pourcentage agréé internationalement » ; il n'en a plus été question (tous les droits sont réclamés par l'Égypte).

c. Techniquement : M. Fawzi n' a donné aucune précision sur le passage des navires de l'Association des usagers.

(1) Cette note a été retrouvée dans les dossiers du Secrétaire général.

(2) Voir ci-dessus les nos 263, 265.

4. Négocier ne consiste pas seulement à parler; M. Fawzi a parlé sans s'écarter de la prétention originelle de l'Égypte. Or, M. Dulles a fort bien dit ici que le droit de passage doit être complété par un système de garantie : rien dans les entretiens de M. Fawzi ne laisse penser que le gouvernement égyptien envisage d'autre système de garantie que la simple assurance de sa bonne volonté. Nous sommes donc devant la revendication du Canal comme un objet de politique nationale de l'Égypte.

267

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 972. *Budapest, 11 octobre 1956.*

Coïncidant plus ou moins avec la nouvelle d'une prochaine rencontre à Belgrade entre les dirigeants du parti des travailleurs hongrois et ceux de la Ligue des communistes yougoslaves, la cérémonie expiatoire à la mémoire de Rajk et des autres « déviationnistes titistes » exécutés avec lui [1] constitue le couronnement de l'entreprise de restauration des relations de tous ordres entre la démocratie populaire magyare et le régime de Tito.

J'ai eu, depuis mon arrivée à ce poste, l'occasion de relater les dernières étapes du rapprochement entre Belgrade et Budapest, et d'en analyser les aspects tant diplomatiques qu'économiques ou politiques. Délaissant à ce dernier égard le côté, déjà traité dans ma correspondance, des tractations de paix entre communistes d'obédience différente, je voudrais ici m'attacher surtout au problème très vague des relations présentes entre le *peuple* magyar lui-même et la Yougoslavie.

Que reste-t-il dans la tradition populaire des conflits historiques entre Hongrois, Serbes, Croates ou Slovènes ? On n'oserait dire peu de choses, bien que les manuels d'histoire édités depuis l'instauration de la démocratie populaire aient plutôt cherché l'apaisement dans un domaine où jadis, le chauvinisme était de règle. Par ailleurs, pour les écoliers qui subirent la propagande du Kominform contre la Yougoslavie de Tito et qui ont maintenant atteint ou dépassé le stade de l'adolescence, l'autocritique des personnalités les plus célèbres du régime stalinien, leurs *mea culpa* retentissants et les occasions répétées où ils sont allés à Canossa pour se réconcilier avec le Maréchal, ont définitivement donné raison, pour autant qu'il en était besoin, au point de vue des parents contre celui développé bon gré mal gré par les instituteurs.

[1] Le 6 octobre, la direction du parti communiste hongrois autorisait des funérailles nationales pour Rajk et trois de ses camarades réhabilités. Plus de 300.000 personnes défilèrent dans les rues de Budapest, avec en tête du cortège Imre Nagy.

Quoi qu'il en soit, depuis la reprise réelle des relations hungaro-yougoslaves, c'est seulement dans les régions frontalières qu'un mouvement populaire profond s'est dessiné pour l'abolition de toutes restrictions à l'occasion de la disparition des réseaux de barbelés... sinon des miradors et bandes de terre hersées. La presse de Budapest a relaté, dès l'été dernier, les visites réciproques, à travers la frontière, de groupes de villageois renouant des relations familiales ou personnelles vieilles de sept ou huit ans, rapportant ou plutôt essayant de passer à la douane des fruits ou autres produits disparus des marchés magyars, en échange de bicyclettes, d'appareils ménagers, etc. Les municipalités frontalières pétitionnaient ensuite contre les contrôles administratifs et réclamaient des arrangements locaux aussi bien pour le troc des marchandises que pour la reconstruction des ponts détruits; la remise en navigabilité de la Drave, qui vient d'être annoncée, répond à des revendications de ce genre; de même que ce que le ministre des Affaires étrangères, dans l'interview transmise sous le n° 976 [1] par le présent courrier, a appelé « le petit trafic frontalier ».

Ce n'est là qu'un aspect de l'intercommunication enfin rétablie entre des villageois qui sont, fréquemment, de langue magyare et de religion catholique des deux côtés de la frontière. Mais entre la nation hongroise prise dans son ensemble et les Serbes et les Croates, il ne me paraît exister aucune inclination réciproque; quant à l'intelligentsia de ce pays, elle n'est certes pas près d'oublier l'indemnité de 85 millions de dollars que la diplomatie yougoslave a su obtenir du régime de Rakosi comme prix d'une impossible réconciliation entre Tito et lui.

Si nous passons maintenant aux sphères supérieures de la politique, c'est-à-dire aux milieux communistes ou communisants des deux pays, l'on a assisté depuis quelques mois à d'innombrables échanges de visites de personnalités plus ou moins en vue. La traditionnelle et si remarquable hospitalité magyare a merveilleusement accueilli des missions universitaires yougoslaves, des magistrats de haut rang, des délégations des coopératives de Yougoslavie ou de la Fédération socialiste des travailleurs yougoslaves et, tout dernièrement, les représentants les plus authentiques du syndicalisme yougoslave. Tous ces visiteurs ont abondamment vanté les mérites du régime de Tito et, réciproquement, il est fréquemment advenu que les personnalités hongroises invitées en Yougoslavie aient éprouvé le besoin de mettre les formules en usage dans le système socialiste du pays qu'elles venaient de visiter, en regard des us et coutumes d'une démocratie populaire hongroise en état d'autocritique permanente depuis le XXe Congrès communiste de Moscou.

J'annexe en traduction au présent rapport les passages les plus caractéristiques à cet égard d'une interview d'un syndicaliste yougoslave en visite à Budapest, et les impressions de Zoltan Vas, ancien président de l'office du Plan, retour de Belgrade. Mais il va de soi que maintes autres relations du même ordre ont produit ici grand effet : par exemple

[1] Document non reproduit.

celles des envoyés des coopératives magyares sur la bureaucratie élémentaire du régime de Belgrade, comparée à l'énorme appareil centralisé à Budapest.

Jusqu'où va l'effet de ce genre de propagande titiste en Hongrie ? Il ne dépasse pas, me semble-t-il, les limites des sphères communistes ou communisantes. En dehors d'une partie relativement restreinte de l'intelligentsia magyare, la masse du public est ici — je l'ai déjà écrit ou télégraphié — parfaitement indifférente aux discussions de doctrine entre communistes, qu'il s'agisse des exégèses de textes de Marx, de Lénine ou naguère de Staline, ou des controverses quant à la meilleure manière de collectiviser les activités économiques de pays encore sous-développés dans une large mesure.

Ce qui compte toutefois, aux yeux du peuple magyar, ce qui fait le prestige du maréchal Tito sinon de son régime, ce qui peut causer, de façon fort limitée d'ailleurs, un sentiment fait par moitié d'une part d'envie, de l'autre d'admiration envers la Yougoslavie, c'est le fait que Tito a eu le courage de résister à Moscou et, finalement, de triompher avec l'aide du capitalisme occidental, dans la lutte à mort que menèrent contre sa dictature celle de Rakosi à Budapest et celle de Staline à Moscou. L'indépendance, proclamée avec éclat, de la politique yougoslave et, en définitive, clairement affirmée dans les faits, est devenue plus ou moins le symbole de ce que peut souhaiter une population que, sous couleur de démocratie populaire, l'occupation militaire soviétique avait réussi à mettre en esclavage, un esclavage dont les masses ne mesurent pas encore très bien à quel point ses liens sont en train de se desserrer.

Un représentant de notre radiodiffusion est venu récemment passer huit jours ici, pour embrasser sa mère hongroise et, en renouant maintes relations amicales vieilles de cinq ou six ans, recueillir d'importantes informations de premier ordre dont j'espère qu'il fait maintenant bon usage dans ses articles [1]. M. Schreiber m'a dépeint l'évolution qu'au bout des quelques années de son émigration, il constatait dans l'atmosphère des milieux petits bourgeois dont sa famille est issue.

Lorsque notre compatriote avait quitté presque clandestinement la Hongrie, c'était encore l'époque où, victime d'une propagande anglo-saxonne, — à mon avis aussi coupable ici qu'en Roumanie où ma correspondance l'a jadis déplorée —, l'opinion publique croyait ferme à une prochaine libération des satellites par la pression diplomatique et militaire de l'Occident. Une amère désillusion a suivi, mettant au plus bas l'énorme prestige dont jouissait l'Amérique au lendemain de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie [2]. Aujourd'hui, il n'est ici plus beaucoup de « réactionnaires » qui rèvent à la restauration d'un passé dont les aspects féodaux sont devenus inconcevables; la grande bourgoisie elle-même est morte. Quant à la petite, elle exècre les Russes, mais

[1] Note manuscrite marginale : *Certes.*

[2] Note manuscrite marginale : *Ce n'est pas vrai chez les paysans, selon M. Schreiber lui-même. On écoute toujours* Free Europe *et la* Voix de l'Amérique *à la campagne, mais les radios française et anglaise dans les villes.*

est prête à leur abandonner la satisfaction d'un gouvernement communiste pourvu qu'il lui soit permis de vivre à nouveau dans la paix sociale et dans la liberté, plus particulièrement religieuse.

C'est pourquoi la nation magyare garde quelque gratitude [1] à Imre Nagy d'avoir tenté le premier la politique présente de libéralisation et d'avoir été persécuté pour cette première expérience; c'est pourquoi la popularité de l'ancien président du Conseil gagne à ne pas pactiser avec le régime qui a succédé à la dictature de Rakosi. Le jour où les Hongrois sauraient que le retour d'Imre Nagy dans les sphères dirigeantes est subordonné à l'adoption d'une ligne de politique étrangère indépendante du type yougoslave, ils sont capables de se grouper tous derrière ce communiste... sans pour cela devenir le moins du monde « titistes » : rappellerai-je en terminant les paroles si caractéristiques d'un orateur communiste lors du « chahut » du cercle Petöfi à la fin du mois de juin dernier [2], c'est-à-dire encore en pleine dictature de Rakosi : « Ce n'est ni à Moscou, ni à Belgrade que doit se régler le sort du régime de la Hongrie, mais ici même à Budapest ».

268

M. CORNUT-GENTILLE, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1818 à 1835 [3]. Urgent. Secret. Réservé. *New York, 12 octobre 1956, 23 h. 15.*

(*Reçu* : le 13, 5 h. 30.)

Le Conseil de sécurité a tenu cet après-midi, 12 octobre, une séance à huis clos.

Je m'étais mis d'accord avec mes collègues anglais et égyptien, ainsi qu'avec le Secrétaire général, pour donner la parole à M. Hammarskjöld afin que celui-ci fasse au Conseil un compte rendu du déroulement des conversations privées qui se sont tenues ces jours derniers.

Le Secrétaire général a précisé qu'il s'était agi de conversations exploratoires, ce qui voulait dire qu'aucun engagement n'avait été pris par les parties. Il s'est félicité, comme je l'avais fait moi-même, de l'atmosphère dans laquelle s'étaient déroulées les conversations. Il a ensuite indiqué que les interlocuteurs étaient tombés d'accord pour considérer que les arrangements à intervenir devraient répondre aux exigences suivantes :

(1) Annotation manuscrite marginale : *Faible.*

(2) Sur la réunion de ce cercle, voir ci-dessus le n° 16 (et note).

(3) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1153-1170) et Washington (n°s 1649-1666).

1. Le transit par le Canal sera libre et ouvert sans discrimination, directe ou indirecte. M. Hammarskjöld a précisé à ce sujet qu'il fallait entendre ces « exigences » comme étant conformes aux principes établis par la convention de 1888, qui prévoit que le Canal est ouvert en temps de paix comme en temps de guerre et qu'aucune discrimination n'est admise ni pour des raisons techniques, ni pour des raisons politiques.

2. La souveraineté de l'Égypte sera respectée.

3. Le fonctionnement du Canal sera « soustrait » à la politique de tout pays.

4. La méthode de fixation des péages et des frais sera déterminée par accord entre l'Égypte et les usagers.

5. Une juste proportion des revenus du Canal sera affectée à l'amélioration de celui-ci.

6. En cas de désaccord, les affaires pendantes entre la Compagnie du canal de Suez et le gouvernement égyptien seront réglées par un tribunal d'arbitrage, dont la mission sera définie de manière appropriée et avec des dispositions convenables pour le paiement des sommes qui seraient considérées comme dues.

Le Secrétaire général a ensuite indiqué qu'en ce qui concerne les moyens de mettre en application ces principes, il n'avait pas été possible d'aller jusque dans le détail des arrangements. Néanmoins, la discussion avait permis de dégager certaines grandes lignes :

a. Il faudrait établir une coopération entre les autorités égyptiennes et les usagers ensemble ou individuellement. Il faudrait, en particulier, prévoir des réunions mixtes de l'autorité égyptienne et d'une représentation des usagers.

b. Il faudrait prévoir une possibilité de recours pour les parties en cas de désaccord. Sur ce point, M. Hammarskjöld a indiqué que les résultats des discussions étaient encore partiels et incomplets.

c. Il faudrait prévoir un accord, dans des termes à préciser, pour la fixation des péages et des frais.

d. Il serait nécessaire de trouver une méthode pour l'application de l'article 8 de la convention de Constantinople, concernant la possibilité pour les usagers d'avoir connaissance des différentes phases du fonctionnement du Canal.

e. Une procédure liant le système envisagé aux paragraphes précédents avec les Nations Unies devrait être mise au point.

En terminant, le Secrétaire général a précisé que la mise en application de ce qui précède exigeait l'existence d'un certain nombre d'éléments : une autorité égyptienne du Canal, un organisme de représentation des usagers et un organisme destiné à recevoir les appels des parties.

M. Fawzi a pris la parole. Il a remercié le Secrétaire général de son aide, et ses collègues français et britannique de leur coopération. Il s'est félicité de ce que le Conseil de sécurité soit en mesure de constater que les trois ministres avaient établi, ou, tout au moins, avaient essayé avec

un succès partiel d'établir une base solide pour des progrès futurs. Les principes ou exigences mentionnés par le Secrétaire général pouvaient, à son avis, servir de guide pour le travail futur. Il est entendu que les expressions employées par M. Hammarskjöld ne constituent pas un engagement définitif, mais, de manière générale, l'accord est réalisé sur les principes. Il faut maintenant trouver les moyens d'application.

Le secrétaire d'État britannique s'est associé aux paroles que j'avais prononcées au début de la séance, pour remercier le Secrétaire général de son aide. M. Selwyn Lloyd a tenu à mettre en garde le Conseil de sécurité contre un trop grand optimisme. Il y a encore, a-t-il dit, de grandes difficultés à régler. D'importantes divergences demeurent quant au système qui permettra la mise en application des principes sur lesquels on est tombé d'accord. La Grande-Bretagne, pour sa part, continue à estimer que les propositions des Dix-huit constituent une bonne, en fait, la meilleure formule. Il peut néanmoins y avoir d'autres méthodes que le gouvernement de Londres ne se refusera pas à examiner. Il appartient à l'Égypte de préciser à ce sujet sa pensée.

J'ai dit mon accord avec les propos que venait de tenir mon collègue britannique. Il existe, ai-je souligné, un cadre qui évitera des égarements ultérieurs. Mais il est plus facile de définir les principes que d'entrer dans le détail de leur application. La France estime toujours qu'une gestion internationale est le meilleur moyen d'application des principes convenus, non pas parce que cette gestion internationale a été recommandée à Londres par les Dix-huit, mais parce qu'elle offre des garanties indispensables. Si une autre formule offre les mêmes garanties ou des garanties équivalentes, la France est prête à l'examiner. Il appartient à l'Égypte de la proposer. J'ai marqué qu'il fallait éviter deux écueils. Entrer dans trop de détails serait prématuré : il appartient à une éventuelle négociation de les régler.

Mais demeurer dans l'imprécision n'aurait d'autre résultat que de reculer les difficultés. À titre d'exemple, j'ai évoqué la question du paiement des droits de l'Association des usagers. Tout en étant d'accord sur une formule de ce genre, M. Fawzi pouvait l'interpréter comme signifiant que l'Association des usagers aurait un simple rôle de perception, tandis que les ministres des Affaires étrangères de France et de Grande-Bretagne y voyaient une garantie de la juste répartition des revenus entre les frais de fonctionnement du Canal, les travaux d'amélioration, l'indemnisation de l'ancienne compagnie, etc.

En terminant, j'ai marqué qu'il y avait néanmoins déjà quelques progrès.

Le secrétaire d'État des États-Unis a également exprimé sa satisfaction des progrès déjà réalisés et l'espoir qu'il avait de voir se poursuivre les conversations constructives. M. Dulles estime que la mise au point des détails prendra du temps et qu'il faut par conséquent envisager, pour la période intérimaire, des mesures conservatoires telles que celles envisagées par M. Spaak.

Le délégué du Pérou a pris la parole pour exprimer aussi l'importance qu'il attachait à ce qu'un statut provisoire soit établi en attendant le règlement final.

Le ministre des Affaires étrangères de Belgique a repris, sur ce point, avec beaucoup de force, les vues qu'il avait exprimées antérieurement. Il craint qu'une résolution portant uniquement sur l'acceptation des six principes énumérés par M. Spaak [1] ne donne une fausse impression de succès. Il peut y avoir des incidents pendant la période de négociation. Il faut les éviter. Il est nécessaire, en outre, de prévoir la procédure de l'étape suivante. M. Spaak a surtout insisté sur la nécessité de prendre, pour la période des pourparlers, des mesures conservatoires.

Le délégué australien, après avoir marqué qu'un progrès avait été fait dans le sens du rétablissement de la confiance internationale, s'est également prononcé en faveur de l'adoption de mesures transitoires.

Le délégué yougoslave et le délégué iranien se sont félicités des progrès accomplis. Ils ont tous deux constaté que des problèmes restaient encore à résoudre.

Après une suspension de séance de quelques instants destinée à permettre l'examen des six principes énoncés par M. Hammarskjöld, M. Fawzi a repris la parole pour déclarer qu'il aurait mieux valu, à son sens, que certains des commentaires qu'il venait d'entendre n'aient pas été exprimés. Il ne savait pas, en particulier, ce que M. Dulles et M. Spaak avaient à l'esprit en préconisant des mesures conservatoires et il ne pouvait donner son avis à ce sujet que lorsqu'il aurait reçu des détails complémentaires.

Le ministre des Affaires étrangères de Belgique reprit alors son exposé pour démontrer la nécessité d'un statut provisoire pendant la période des négociations. M. Belaunde dit qu'il espérait que les ministres pourraient peut-être se mettre d'accord à ce sujet avant la séance publique prévue pour demain.

J'ai précisé que chaque délégation conservait le droit de présenter une résolution ou d'introduire un amendement dans un texte de résolution prévoyant l'adoption de mesures conservatoires. En ce qui concernait l'avenir des négociations, le secrétaire général des Nations Unies conserverait sans doute une certaine liberté d'initiative.

M. Selwyn Lloyd a repris son exposé aux termes duquel les progrès avaient été très minimes sur les méthodes d'application des principes. Il s'est prononcé, lui aussi, en faveur de mesures conservatoires.

M. Chepilov a exprimé l'opinion qu'il existait sur les modes d'application des principes et sur les mesures conservatoires des divergences réelles. À son avis, c'est aux prochaines négociations qu'il appartient de les résoudre et toute résolution présentée devrait se limiter aux seuls principes des Dix-huit.

[1] Lire vraisemblablement en fait : M. Hammarskjöld. Les six principes énumérés par le Secrétaire général sont évoqués plus haut dans ce télégramme.

Un échange de vues a ensuite pris place entre M. Fawzi et M. Spaak, essentiellement sur la substance de mesures conservatoires éventuelles. Le ministre des Affaires étrangères de Belgique a insisté essentiellement pour que les usagers ne soient pas mis en demeure d'admettre le fait accompli. Il regrette, en outre, que des efforts plus considérables ne soient pas entrepris en vue d'aller au-delà de l'accord sur les principes et d'atteindre un accord minimum sur les modalités d'application.

Le Secrétaire général a repris la parole pour indiquer que si l'on ne pouvait encore formuler, comme il l'avait fait pour les principes, les grandes lignes des méthodes d'application, il pensait que certains progrès avaient néanmoins été réalisés à ce sujet. Il a terminé son intervention en exprimant l'espoir que durant la poursuite des négociations, aucune mesure ne serait prise par aucune des parties qui soit de nature à troubler l'atmosphère actuelle des conversations.

M. Spaak a déclaré qu'il serait assez satisfait d'une formule de ce genre et M. Fawzi qu'il partageait ce point de vue. L'Égypte souhaiterait même que toutes les parties en cause s'engagent à faire tout ce qui serait nécessaire pour faciliter le déroulement des négociations.

Pour remettre les choses au point, j'ai, en fin de séance, précisé encore une fois que chaque délégation conservait le droit de déposer une résolution ou d'introduire dans une résolution telle ou telle disposition qu'elle jugerait nécessaire.

La prochaine séance a été fixée au samedi 13 octobre, à 15 heures.

269

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères [1],
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1836 à 1839 [2]. *New York, 13 octobre 1956, 0 h. 15.*
Priorité absolue et immédiate.
Réservé.
(Reçu : 5 h. 50.)

Pour présidence de la République, présidence du Conseil, M. Gazier, M. Maurice Faure, Secrétariat général du quai d'Orsay, M. Chauvel.

La journée d'aujourd'hui a été bien meilleure. Au cours de la matinée, nous avons eu un dernier entretien chez M. Hammarskjöld. Celui-ci nous a alors montré un résumé de ce qu'il avait trouvé de concret dans nos discussions antérieures.

Ce résumé comprenait deux parties.

[1] En fait, le télégramme est signé conjointement : Christian Pineau-Cornut-Gentille.
[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 1667-1670) et Londres (n°s 1171-1174).

La première partie m'a paru excellente puisqu'elle reprend, en fait, les principes de Londres en les complétant.

J'en ai profité et M. Lloyd m'a suivi pour dire que nous accepterions d'inclure ces six principes dans une résolution.

Par contre, nous n'avons rien accepté sur le plan des mesures d'application et nous nous en tenons à la position que les méthodes préconisées par les Dix-huit constituent le meilleur moyen de mettre en œuvre les principes ci-dessus posés.

À titre d'information, voici le texte des six principes :

1° Le transit à travers le Canal sera libre et ouvert sans discrimination directe ou indirecte, ceci étant vrai tant du point de vue politique que du point de vue technique;

2° La souveraineté de l'Égypte sera respectée;

3° Le fonctionnement du Canal sera soustrait à la politique de tous les pays;

4° Le mode de fixation des péages et des frais sera décidé par un accord entre l'Égypte et les usagers;

5° Une équitable proportion des sommes perçues sera assignée au développement du Canal;

6° En cas de différend, les affaires pendantes entre la Compagnie du canal de Suez et le gouvernement égyptien seront réglées par un arbitrage comportant des termes de référence convenables et des dispositions convenables pour le paiement des sommes qui pourraient être dues.

Nous avons avec M. Lloyd, qui est dans de bien meilleures dispositions, mis au point la procédure suivante : nous allons préparer une résolution comportant deux parties :

1° L'énoncé des six principes;

2° L'essentiel de notre proposition antérieure.

Conformément au règlement des Nations Unies, une partie peut être considérée comme votée, même si le veto soviétique s'exerce sur l'autre partie. On peut espérer que la première partie sera votée à l'unanimité, mais que la deuxième fera l'objet du veto soviétique.

Dans ces conditions, seule la première partie, qui ne nous gêne pas, restera votée.

L'avantage de cette procédure est que des petites nations qui hésitaient à voter notre résolution, par crainte que le veto soviétique n'aboutît à constater la carence des Nations Unies, voteront plus facilement en sachant qu'il restera en tout état de cause quelque chose de la résolution.

Les sept voix que nous n'espérions plus deviennent ainsi possibles. Néanmoins, il faut prévoir pour demain des incidents de séance possibles.

270

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5804 à 5815. Priorité. *Rabat, 13 octobre 1956, 15 h. 10.*
Secret. Réservé.
(Reçu : 16 h.)

Pour M. Savary.

Je me réfère à mon télégramme n° 5782 [1].

L'entretien que le général Cogny et moi-même avons eu hier à 20 heures avec le président du Conseil a pris, par le nombre des participants marocains, le caractère d'une conférence. Le président Bekkaï avait en effet auprès de lui le prince Moulay Hassan, le ministre de la Défense nationale, le ministre de l'Intérieur et M. Bouabid. Pour cette réunion, les ministres marocains ont interrompu la délibération qu'ils avaient au Palais avec le Sultan sur la situation dans la région d'Agadir et qui a repris après notre départ vers 21 heures.

[1] À la suite de mouvements de troupes françaises, la région d'Agadir connaissait à nouveau, début octobre, une effervescence qui semblait avoir été provoquée par les autorités locales à l'occasion de la relève de Foum el Hassan : barrages sur la route de Mogador à Agadir, grève des commerçants, marins et transporteurs d'Agadir. Le gouverneur de la ville avait fait établir lui-même des barrages avec pour mission, pour le Maghzen mobile, de s'opposer au passage des troupes françaises et d'éviter ainsi tout incident avec la population; il rejetait la responsabilité de cette situation sur l'inobservation du *statu quo* relatif à l'implantation des troupes françaises (télégramme de Rabat n°s 5634-5637 du 6 octobre, non reproduit). Le Sultan faisait demander au général Cogny de surseoir à la relève de Foum el Hassan (télégramme de Rabat n°s 5638-5640, du 7 octobre, non publié) et M. Savary souhaitait que fût évitée une reprise des hostilités dans le Sud, tout en estimant nécessaire de ne pas laisser prescrire les droits de la France résultant des accords du 2 mars et de ne pas céder à un chantage des autorités locales d'Agadir (télégramme de Paris n°s 3767-3769 du 7 octobre, non reproduit). Pour M. Balafrej, s'exprimant devant l'ambassadeur et le général Cogny, la relève de Foum el Hassan était contraire à un accord passé entre le prince Moulay Hassan et le général lors des incidents d'Agadir du début juillet (Sur ces incidents, voir ci-dessus les n°s 3, 10), et le ministre marocain ne cachait pas qu'il considérait Tindouf comme territoire marocain (télégramme de Rabat n°s 5641-5648 du 7 octobre, non publié). Si les obstacles et l'agitation cessaient provisoirement dans la région d'Agadir, un nouvel incident avait lieu sur la route de Mazagan à Marrakech à l'occasion du mouvement d'un nouveau bataillon sénégalais (télégramme de Rabat n°s 5660-5663, du 8 octobre, non reproduit). De nouveaux barrages routiers étaient édifiés entre Mogador et Agadir (télégramme de Rabat n°s 5735-5737, du 10 octobre, non reproduit). La multiplication des incidents amenait M. Lalouette à demander un entretien au président Bekkaï, auquel, de concert avec le général Cogny, il soulignerait que ces incidents intervenaient en violation du protocole du 2 mars. Le Palais hésitait à engager son prestige dans une question où les fractions politiques, l'Istiqlal en tête, se livraient à la plus violente surenchère. Tout se passait comme si les dirigeants marocains, à l'instigation de l'Istiqlal, jugeaient le moment venu de se libérer des dispositions du protocole en ce qui concernait le statut de l'armée française, de réclamer l'évacuation prochaine de nos troupes et de poser en même temps le problème des frontières. La corrélation des accrochages dans la région saharienne entre l'oued Draa et Tindouf et l'agitation factice dans la province d'Agadir était troublante (télégramme n°s 5782-5796 de Rabat, du 12 octobre, non publié).

L'entretien a été calme et courtois. Il a été conduit, du côté marocain, par le Prince et surtout par M. M'Hammedi qui a téléphoné en notre présence au gouverneur d'Agadir. Le président Bekkaï, qui souffre d'une grippe persistante, paraissait très fatigué et n'est guère intervenu dans la discussion. Je résume les résultats essentiels de celle-ci :

1. Les indications données par le général Cogny sur le mouvement de Marrakech à Agadir du détachement composé environ de deux cents tirailleurs sénégalais accompagnés d'un escadron de gendarmerie mobile (il s'agit en fait d'installer à Agadir la base arrière du bataillon transporté à Foum el Hassan) ont été accueillies sans difficulté par nos interlocuteurs.

M. M'Hammedi et le Prince les ont transmises par téléphone au gouverneur d'Agadir en lui demandant d'intervenir à Taroudant, de se renseigner sur la situation locale et de faire ouvrir les barrages.

2. Le Sultan a agi auprès de l'Istiqlal pour que soient décommandées les réunions que devaient organiser les sections du parti afin de protester contre les « agissements » de l'armée française. Les réunions ont été effectivement annulées. Mais une motion sera adressée par l'Istiqlal au Souverain.

Le Sultan a agi de même auprès de l'U.M.T. qui a publié un appel soulignant « le profond mécontentement qu'ont provoqué les atteintes portées à la souveraineté nationale par les troupes françaises », tout en demandant aux travailleurs de « faire confiance à Sa Majesté pour régler par voie de négociations le problème des forces françaises stationnées au Maroc et de limiter les mouvements de grève afin de ne pas aggraver inutilement la situation économique du pays ».

En conséquence, le bureau de l'U.M.T. recommande aux travailleurs d'assurer dimanche « les services indispensables » ou de limiter à une heure l'arrêt du travail.

3. Afin d'éviter le renouvellement des incidents, le général Cogny a réitéré sa proposition d'établir une liaison permanente par la voie d'un officier avec l'état-major de l'armée royale.

En fait, pour les Marocains, le problème demeure posé dans les termes qu'indiquait mon précédent télégramme. Dans leur esprit, il s'agit aujourd'hui de limiter la liberté de circulation de nos troupes et demain d'en obtenir l'évacuation. J'ai eu, de même que le général Cogny, l'impression très nette que, bien plus que le Palais, c'était l'Istiqlal qui menait le jeu et que les véritables responsables de l'agitation, dont la pression invisible pesait sur nos interlocuteurs, étaient Allal el Fassi et Ben Barka, appuyés sur les éléments non ralliés de l'Armée de libération. Il m'a paru caractéristique que le ministre de l'Intérieur eût à négocier par téléphone avec le gouverneur d'Agadir. Celui-ci ne semble d'ailleurs être qu'un intermédiaire plus docile aux injonctions de certains éléments qu'aux instructions de Rabat. Pratiquement, le sud du Maroc est en dissidence ou, tout au moins, il pose ses conditions dont le Palais doit tenir compte. C'est ce qui explique la préoccupation très vive qu'ont exprimée nos interlocuteurs de rechercher d'urgence un *modus vivendi*

ou, selon leur expression, un accord provisoire avec le gouvernement français *pour éviter tout incident durant l'absence du Sultan lorsqu'il se rendra en visite officielle à Tunis* [1].

Tel est l'objet du voyage du Prince et de M. Bouabid à Paris [2] dont le principe, assez vaguement évoqué au cours de notre entretien, s'est précisé dans la nuit puisque M. Bouabid vient de m'annoncer leur départ aujourd'hui même. Il n'est pas douteux que pour les dirigeants marocains, l'accord provisoire ne ferait que préparer une négociation plus étudiée qu'amorcerait ensuite le Sultan à Paris.

Sur une question que je lui posais, M. Bouabid m'a dit qu'il n'avait pas une idée précise de ce que pourrait être cet accord provisoire. Les visiteurs ont demandé à l'ambassade de prévenir le Département de leur arrivée en exprimant le désir d'être reçus par vous-même, par le président du Conseil et M. Bourgès-Maunoury. Ils ont également formulé le vœu que le général Cogny soit si possible convié à Paris pour ces échanges de vues.

Le général Cogny est parti ce matin par avion pour Agadir afin d'examiner la situation. Il retrouvera M. Guedira dépêché par le Sultan. Il reviendra dans la journée et après avoir pris contact avec lui je vous ferai part aussitôt des observations complémentaires qu'appelle vue de cette ambassade la nouvelle démarche marocaine [3].

271

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4056 à 4076. *Moscou, 13 octobre 1956, 20 h.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 3917 [4].

1. Au cours d'un diner, auquel il m'avait invité, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'ambassadeur de Yougoslavie à Moscou de retour de

[1] Le Sultan devait arriver dans la capitale tunisienne le 22 octobre.

[2] Pour un compte rendu de leurs entretiens, voir ci-après le n° 278.

[3] Par télégramme n°s 5831-5837 du 13 octobre, non reproduit, le chargé d'affaires de France émettait des hypothèses sur ce que serait la mission du Prince héritier et de M. Bouabid, soulignait que l'action d'Allal el Fassi et de Ben Barka dans les régions méridionales avait probablement des liens étroits avec l'insurrection algérienne et qu'une situation intérieure aussi délicate pouvait influencer le comportement du Sultan à Tunis. Quant aux entretiens qui eurent lieu dans la journée du 13 à Agadir, ils permirent de régler l'incident : les autorités marocaines s'engagèrent à maintenir l'ordre et, de son côté, le général Cogny accepta un allégement du dispositif militaire français dans la région d'Agadir.

[4] Le télégramme de Moscou n°s 3917-3929, du 30 septembre, est ci-dessus reproduit sous le n° 227.

son pays et de Crimée, où il avait participé aux entretiens entre Khrouchtchev et le maréchal Tito.

2. M. Micunovitch a tenu d'abord à souligner que les puissances occidentales n'avaient aucune raison de s'inquiéter des rencontres, si fréquentes fussent-elles, entre le maréchal Tito et les dirigeants soviétiques. Les hommes au pouvoir en Yougoslavie avaient pendant la guerre lutté dans les conditions les plus dures pour l'indépendance de leur pays. Il n'était pas question qu'ils y renoncent en faveur de qui que ce soit. Cette indépendance comportait le maintien de rapports amicaux avec les puissances occidentales comme avec l'U.R.S.S. Jamais la Yougoslavie, même si elle était soumise à de fortes pressions, ne sacrifierait les premiers aux seconds. En aucun domaine, ni politique, ni idéologique, elle n'accepterait de se subordonner à un autre état. Elle entendait également jouir d'une entière liberté pour commercer avec les partis communistes ainsi qu'avec les autres partis ouvriers étrangers. Aucun avantage matériel, ni aucune pression ne pouvaient l'amener à se départir de cette ligne de conduite. Les entretiens qui venaient de se dérouler n'avaient modifié en aucune façon ces principes fondamentaux de la politique yougoslave.

3. Tout disposé à développer abondamment les thèmes de l'indépendance et du maintien des bonnes relations avec les puissances occidentales, mon collègue s'est montré, pour le reste, visiblement gêné par des consignes de silence. J'ai pu cependant dégager de l'entretien une impression d'ensemble sur la genèse et le sens des rencontres, qui du 19 septembre au 6 octobre ont mis quotidiennement en présence le président de la République yougoslave et le Premier secrétaire du parti communiste soviétique.

4. Entre Soviétiques et Yougoslaves, des difficultés nouvelles ont surgi depuis le voyage de Tito en U.R.S.S. (3-22 juin 1956) [1] et depuis la déclaration commune du 20 juin sur les relations entre les deux partis.

La déclaration du Comité central du parti communiste soviétique du 30 juin [2] dernier a été considérée par Belgrade comme un coup de frein à la déstalinisation et comme une tentative de l'endiguer, sinon de revenir en arrière. Les autorités soviétiques n'ont pas apporté toute la bonne volonté désirable à la mise en vigueur de l'accord soviéto-yougoslave du 22 mai dernier sur la double nationalité. L'article de la *Pravda* du 31 août critiquant la condamnation de deux journalistes yougoslaves coupables d'activités dirigées contre le maréchal Tito et arrêtés après leur retour en Yougoslavie [3], a été vivement ressentie à Belgrade. Les autorités yougoslaves prétendent ne rien savoir officiellement d'une circulaire secrète qui aurait été adressée récemment par le parti communiste soviétique aux partis communistes des démocraties populaires [4].

(1) Sur ce voyage, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 411, 418, 421, 426.

(2) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 12 (note).

(3) Voir ci-dessus le n° 227 (note).

(4) Sur cette circulaire, voir ci-dessus le n° 252.

Mais elles ne peuvent ignorer les informations, assez vraisemblables, circulant au sujet de ce document, qui soulignerait, contrairement à l'esprit de la déclaration commune soviéto-yougoslave du 20 juin, le rôle dirigeant du parti communiste soviétique et qui pourrait être considéré comme une sorte de mise en garde contre le mauvais exemple donné par la Yougoslavie.

Il y a là un ensemble de faits — ou de présomptions — qui ne pouvait manquer de mécontenter un homme aussi irascible que le maréchal Tito.

5. De leur côté, les dirigeants soviétiques trouvent dans les démocraties populaires bien des sujets de préoccupation. En Pologne, le procès de Poznan [1] a eu un retentissement beaucoup plus profond encore que le soulèvement ouvrier et les fusillades du 28 juin. Il a mis en lumière les conditions misérables dans lesquelles vivent les ouvriers. Il a fait apparaître la perte de prestige et l'impopularité du parti communiste. Il a été marqué par la manifestation ouverte de sentiments antirusses. Il a accentué les divisions entre les dirigeants et aggravé les conflits entre les partisans et les adversaires de la « démocratisation ». Tandis que la situation politique et économique se détériore, on parle de la réapparition sur la scène de Gomulka, le « Tito polonais ».

Les événements dont la Hongrie est le théâtre ne sont pas moins impressionnants. C'est Rajk, l'une des principales victimes de l'ère stalinienne, condamné à mort pour titisme et exécuté en 1949, qui est réhabilité et exhumé pour recevoir ensuite au milieu d'un immense concours de population les honneurs de funérailles nationales [2]. En même temps, l'attention publique se porte de nouveau vers son ami, l'ancien président du Conseil Imre Nagy.

L'ambassadeur de Yougoslavie ne m'a pas caché que Tito avait été soupçonné d'encourager, dans les démocraties populaires, cette réaction contre les erreurs de Staline et de favoriser ainsi des mouvements qui, sous couvert de déstalinisation, de démocratisation, de libéralisation et de recherches de voies propres d'accès au socialisme, tendent à éloigner de Moscou les partis communistes des états satellites et ces états eux-mêmes.

« Ces griefs, m'a-t-il dit, n'ont aucun fondement. La Yougoslavie va son chemin. Si son exemple est suivi, si d'autres prennent la même route, peut-on lui en faire grief ? N'est-ce pas plutôt la preuve qu'elle a choisi la bonne voie ? »

Dans ce domaine encore, mon collègue yougoslave m'a assuré que le maréchal Tito avait entièrement réservé sa liberté d'action. Il entendait entretenir des rapports directs avec les autres partis communistes ou ouvriers. Il avait reçu récemment une délégation du parti ouvrier polonais. Il attendait une délégation du parti hongrois, M. Gerö en tête, une délégation du parti roumain avec Georgiu Dej, et une délégation du

(1) Sur ce procès, voir ci-dessus le n° 254 (et note).

(2) Voir ci-dessus le n° 267 (note).

parti communiste français, tandis que s'amorçait la reprise de relations avec le parti bulgare.

Au sujet du parti communiste français, l'ambassadeur a remarqué spontanément que les Yougoslaves n'étaient pas d'accord avec lui. Ils lui reprochent, en particulier, la part qui lui revient dans l'élaboration de la déclaration du 30 juin. Ils avaient également d'autres griefs qui ne m'ont pas été précisés, mais mon collègue pensait que les explications seraient assez vives.

6. M. Micunovitch ne m'a rien dit qui puisse me faire penser que les conversations que Khrouchtchev et Tito ont eues du 19 au 27 septembre en Yougoslavie, puis jusqu'au 6 octobre en Crimée [1], aient permis de résoudre les différends ou aient même atténué les difficultés. J'ai eu plutôt le sentiment que les partenaires étaient restés sur leurs positions respectives, tout en se promettant de ne rien faire qui, à l'extérieur, puisse souligner leurs divergences.

7. Si la nécessité d'éclairer certaines difficultés proprement yougoslaves a servi de prétexte au voyage inopiné de Khrouchtchev, les conversations entre les deux hommes et les différends qui semblent subsister paraissent dépasser largement le cadre des rapports entre Belgrade et Moscou. En réalité, c'est le problème beaucoup plus large des relations entre le parti communiste soviétique et les partis communistes des démocraties populaires et plus généralement le problème des rapports entre l'U.R.S.S. et les satellites qui se trouve posé, en même temps que celui de l'autorité de Moscou sur le monde communiste.

L'ébranlement provoqué par la déstalinisation, l'exemple de la résistance, somme toute efficace, du maréchal Tito aux prétentions moscovites, le spectacle des avantages matériels qu'il en a tirés, les graves difficultés économiques de certaines démocraties populaires, la modicité relative de l'aide que peut ou veut leur apporter l'Union soviétique tendent à causer des fissures dans le vaste édifice construit par Staline à la faveur de la deuxième guerre mondiale.

Amenés, pour des raisons diverses, à répudier certaines théories et méthodes de Staline, les hommes qui ont recueilli sa succession n'ont peut-être pas mesuré toutes les difficultés que présenterait le maintien de l'empire stalinien.

[1] Sur ces conversations, voir ci-dessus les n°s 197, 206, 227, 259 (et note); ci-après le n° 295.

272

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 5826 à 5829. Urgent. *Rabat, 13 octobre 1956, 22 h. 40.*
Réservé.

(*Reçu* : 22 h. 50.)

Communiqué au ministre résidant Algérie. Prière de communiquer d'urgence au ministère de la France d'outre-mer.

Je me réfère à mon télégramme n° 5732 [1].

J'ai signalé au ministère marocain des Affaires étrangères l'intention manifestée par le gouverneur d'Agadir de se rendre à Oum el Achar, considéré par lui comme faisant partie de sa circonscription administrative, et ai rappelé la démarche qui avait déjà été faite à cet égard en juin dernier, auprès de la présidence du Conseil [2], et l'avertissement très net que l'ambassade avait alors été chargée de formuler.

Le ministère marocain des Affaires étrangères avait paru faire sien notre point de vue et s'était engagé à intervenir dans le sens que nous souhaitions, auprès du ministère de l'Intérieur, « conformément à sa ligne de conduite générale, qui tendait avant tout, comme celle de l'ambassade, à éviter les incidents ».

Or, le ministère des Affaires étrangères m'a fait savoir hier que le ministre de l'Intérieur se refusait à agir auprès du gouverneur d'Agadir et indiquait qu'à ses yeux, Oum el Achar devait être considéré comme situé en territoire marocain.

Au cours d'une nouvelle démarche effectuée hier soir, j'ai notifié au ministère marocain des Affaires étrangères que si l'amel d'Agadir se présentait à Oum el Achar, il serait poliment, mais fermement reconduit à la limite du territoire marocain par les autorités françaises.

(1) Par télégramme nos 5732-5734 du 10 octobre, non reproduit, l'ambassadeur faisait état d'un entretien entre le délégué de France à Agadir et le gouverneur de la province, au sujet des entraves apportées à la circulation des troupes françaises. Le gouverneur affirmait que les limites de la province passaient nettement au sud du Draa et mettaient le poste d'Oum el Achar en territoire marocain; il indiquait qu'il se proposait de s'y rendre prochainement et qu'il avait fait placer un détachement de moghaznis sur la piste Agadir-Tindouf, au passage du Draa. Le délégué de la France lui avait rétorqué qu'Oum el Achar relevait des seules autorités civiles et militaires françaises d'Algérie. L'ambassadeur renouvelait auprès du gouvernement marocain une démarche déjà faite en juin pour exprimer son étonnement de ce que l'amel d'Agadir crût pouvoir s'affranchir des instructions que, sur l'ordre du président Bekkaï, le ministre de l'Intérieur avait dû lui envoyer à l'époque.

(2) Le président Bekkaï avait alors déclaré qu'il désapprouvait l'intention de l'amel d'Agadir de se rendre à Oum el Achar (télégramme de Rabat nos 2590-2591 du 23 juin, non publié).

Il y a lieu d'ajouter que le président Bekkaï, consulté par le ministère des Affaires étrangères, a, pour sa part, déclaré qu'il « n'avait gardé aucun souvenir » de la démarche de l'ambassade en date du 19 juin.

L'attitude du ministre de l'Intérieur comme l'amnésie du président du Conseil sont de nature à confirmer les conclusions de mon télégramme n°s 5804 à 5815 [1], sur la volonté des dirigeants marocains d'accentuer leurs revendications territoriales. Elles éclairent également le rôle joué par le gouverneur d'Agadir et l'emprise des éléments ultra-nationalistes sur le Maroc méridional.

273

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [2],
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1851. *New York, 13 octobre 1956.*

(Reçu : le 15, 19 h. 25.)

Le Conseil de sécurité a poursuivi cet après-midi, à 5 h. 45, en séance publique, sous ma présidence, l'examen de l'affaire de Suez. Il avait devant lui le nouveau projet de résolution franco-britannique [3].

M. Dulles a demandé à parler le premier. Il a rappelé la demande d'audition présentée par Israël d'une part et sept états arabes d'autre part, et proposé, puisque la majorité du Conseil s'était refusée à procéder dès maintenant à l'audition de ces états, de laisser la question en suspens et de demander aux intéressés de déposer des déclarations écrites [4].

Cette proposition a été adoptée sans débat.

M. Selwyn Lloyd a succédé au secrétaire d'État américain. Il a exposé les raisons qui avaient amené la Grande-Bretagne et la France à saisir le Conseil de sécurité. Il a fait un bref historique des négociations entamées avec l'Égypte par les dix-huit puissances de la conférence de Londres.

M. Selwyn Lloyd en est venu ensuite aux résultats des consultations qui se sont poursuivies au cours de ces derniers jours à New York [5]. Il a souligné que si des progrès avaient été accomplis, des problèmes très difficiles à résoudre restaient en suspens. L'accord, a-t-il dit, s'est fait seulement sur les principes essentiels auxquels tout règlement de la question de Suez devrait satisfaire. Le ministre des Affaires étrangères a

(1) Également du 13 octobre, ci-dessus reproduit sous le n° 270.
(2) En fait, le télégramme est signé conjointement : Christian Pineau-Cornut-Gentille.
(3) Reproduit ci-après en annexe au n° 274.
(4) Sur cette question, voir ci-dessus le n° 264.
(5) Sur ces consultations, voir ci-dessus les n°s 263, 265, 266, 268.

insisté sur la similitude qui existe entre les six principes qui viennent de faire l'objet d'un accord [1] et les conditions contenues dans les propositions des Dix-huit. Cela, a constaté le ministre anglais, constitue un progrès de la part de l'Égypte, notamment en ce qui concerne le principe de soustraire le Canal à la politique de tous les pays. Mais, a déclaré M. Selwyn Lloyd, il ne suffit pas seulement de se mettre d'accord sur les conditions préalables, encore faut-il aboutir à un agrément sur les moyens de les appliquer.

Mon collègue britannique s'est déclaré prêt à examiner toute proposition susceptible de permettre l'application des principes énoncés dans le projet de résolution proposé par la France et la Grande-Bretagne. Mais, a-t-il ajouté, jusqu'à présent, l'Égypte n'a fait aucune proposition précise. Elle a, au surplus, rejeté le système que nous avions proposé pour appliquer les principes sur lesquels nous nous sommes mis d'accord aujourd'hui.

M. Selwyn Lloyd a ensuite insisté sur l'importance de la reconnaissance du droit des usagers du Canal à s'associer pour la défense de leurs intérêts. L'Association des usagers, récemment créée à Londres, répond à ce but. J'espère, a déclaré mon collègue, que le gouvernement égyptien acceptera de coopérer avec elle. Le ministre britannique a ensuite passé en revue les trois parties de la nouvelle résolution, en insistant sur l'importance de la dernière qui répond aux préoccupations exprimées par M. Spaak en ce qui concerne la nécessité de prévoir des mesures conservatoires pendant la durée des négociations de manière à éviter que celles-ci ne soient troublées par des incidents.

En terminant, M. Selwyn Lloyd a averti le Conseil que la France et la Grande-Bretagne n'abandonnaient pas leur premier projet de résolution [2]. Celui-ci constitue toujours le tableau exact de la situation et propose une méthode de règlement qui demeure valable. Si les signataires ne demandent pas aujourd'hui un vote sur ce projet, c'est parce qu'ils ont accepté d'explorer une autre voie. En prenant cette attitude, a conclu M. Lloyd, la France et la Grande-Bretagne ont marqué leur désir de conciliation en vue d'aboutir au règlement d'une situation qui a provoqué dans leurs deux pays des sentiments très vifs.

J'ai pris ensuite la parole en tant que cosignataire du projet de résolution franco-britannique. Celui-ci, ai-je rappelé à mes collègues, se composait de deux parties dont la première ne paraissait pas susceptible de soulever d'objections. J'ai exprimé ma satisfaction d'avoir vu l'Égypte souscrire à tous les principes qui y étaient énoncés.

J'ai déclaré ensuite qu'il était regrettable que nous n'ayons pu parvenir à un accord unanime sur les solutions concrètes à donner au problème. La France, comme la Grande-Bretagne, estimait que, faute d'avoir pu établir un système cohérent au cours des précédents échanges de vues, il convenait de se référer aux propositions des dix-huit puis-

(1) Sur ces principes, voir ci-dessus les n°s 268, 269.

(2) Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 247 (note).

sances que nous tenions toujours pour justes et raisonnables. J'ai donné cependant l'assurance à l'Égypte que si elle faisait des contre-propositions, donnant les mêmes garanties que celles que nous recherchions, nous les étudierons attentivement. En attendant qu'une solution définitive puisse être obtenue, il convient qu'un système provisoire soit créé afin d'éviter que des incidents se produisent qui risqueraient de mettre un terme aux efforts de conciliation entrepris. C'était à cette préoccupation que répondait notre projet de résolution. Celui-ci, tel qu'il était soumis au Conseil, ne remplaçait pas le premier projet que nous avions présenté antérieurement et que nous considérions toujours comme valable. Toutefois, j'ai déclaré que notre délégation se bornait à demander un vote sur le deuxième projet.

Prenant la parole en troisième, le Dr Fawzi a déclaré que la première partie de la nouvelle résolution franco-britannique reflétait effectivement les principes sur lesquels le gouvernement égyptien, au cours des conversations de la veille, avait exprimé son accord; le représentant de l'Égypte tenait à réaffirmer une nouvelle fois son acceptation de ces principes. Il entendait cependant y apporter quelques éclaircissements, quant à l'interprétation qu'en donnait son gouvernement. Il souhaitait plus particulièrement préciser la position égyptienne en ce qui concernait l'alinéa 3 du deuxième paragraphe de la résolution franco-britannique. L'expression « indépendance par rapport à l'influence politique de quelque pays que ce soit » pouvait prêter à confusion, a affirmé le Dr Fawzi. Il considérait même qu'il s'agissait là d'une expression malheureuse. Le gouvernement égyptien estimait aujourd'hui, ainsi qu'il l'avait toujours fait, que la meilleure garantie qui puisse être donnée à tous que le Canal demeurait bien indépendant de l'influence politique de n'importe quel pays résidait dans une affirmation de principes énoncés par la convention de 1888. Le gouvernement égyptien, prêt à réaffirmer solennellement ces principes, était disposé, si besoin était, à ce que ces principes fussent inclus dans un nouvel instrument auquel la négociation avec les puissances intéressées pouvait donner naissance.

Le 9 octobre dernier, le délégué égyptien avait déclaré que son gouvernement était également prêt à entrer en négociations avec les usagers du Canal afin de définir un système de coopération tenant compte à la fois de la souveraineté de la puissance territoriale et des intérêts des usagers. L'Égypte était prête en outre à définir, toujours par voie de négociation, un système de fixation des frais et péages assurant un traitement équitable aux usagers et les garantissant contre toute exploitation. Enfin, l'Égypte consentait à ce que un pourcentage raisonnable des revenus du Canal devant être affecté aux travaux d'amélioration soit établi par un accord.

Il a été dit, a déclaré le Dr Fawzi, que l'Égypte n'avait pas fait de propositions concrètes en vue de préciser les modalités d'application de principes qu'elle avait énoncés. Cela n'était pas exact, et le délégué égyptien de rappeler qu'il avait remis à ses collègues français et britanniques ainsi qu'au secrétaire général des Nations Unies plusieurs notes

expliquant la position de son pays, notamment en ce qui concernait le système de fixation des péages, ainsi que les possibilités de recours offertes aux usagers en cas de violation du principe de la liberté de navigation. Le Dr Fawzi a mentionné également sa proposition de versement d'une juste compensation aux actionnaires du Canal, proposition assortie d'une clause d'arbitrage. D'après le représentant de l'Égypte, le Conseil était donc parfaitement au courant des offres concrètes faites par son pays. Celui-ci avait indiqué une méthode pratique de solution qui permettait de garantir efficacement le principe de l'indépendance politique du Canal. En revanche, la résolution franco-britannique, dans sa deuxième partie, entraînerait le risque, si elle était adoptée, de « plonger le Canal dans une tourmente politique, et cela du fait, non seulement d'un seul pays, mais d'un grand nombre de puissances ».

Le délégué égyptien a conclu en citant largement les paroles du président Eisenhower qui, au cours de son allocution télévisée de la veille, avait assuré au peuple américain que des progrès substantiels avaient été faits dans la voie d'un règlement pacifique et que le moment crucial de la crise était désormais dépassé.

Le délégué de l'Iran a pris ensuite la parole. Il a tout d'abord tenu à exprimer sa grande satisfaction des progrès réalisés. Ceci était dû à la bonne atmosphère dans laquelle des conversations exploratoires avaient eu lieu. Il importait que cette bonne atmosphère ne soit pas troublée en attendant que des négociations ultérieures permettent d'obtenir des résultats vraiment concrets. C'est afin de préserver le climat de conciliation qui avait jusqu'ici réussi à prévaloir, que la délégation iranienne, a déclaré M. Abdoh, se permettait de soumettre certaines suggestions ayant trait au projet de résolution franco-britannique. Le représentant iranien a rappelé l'affirmation de son collègue britannique selon laquelle des propositions autres que celles déjà faites par les dix-huit puissances n'étaient pas à exclure. La délégation iranienne était parfaitement d'accord avec cette idée fondamentale.

Le projet franco-britannique indiquait que les propositions des dix-huit états correspondaient aux principes sur lesquels tous les intéressés, y compris le gouvernement égyptien, avaient exprimé leur accord, principes qui se trouvaient rappelés dans la première partie de la résolution soumise au Conseil.

Le délégué iranien se demandait si, afin de rétablir une complète égalité entre toutes les parties, il ne convenait pas d'inclure l'idée fondamentale de M. Lloyd quant à la pluralité des propositions possibles. Il convenait donc de dire explicitement que les propositions des dix-huit puissances n'étaient pas les seules sur lesquelles la France et la Grande-Bretagne étaient susceptibles d'exprimer leur accord. M. Abdoh suggérait donc qu'après les mots « conformément à la justice » fût ajouté le membre de phrase suivant : « Tout en reconnaissant que d'autres propositions pourraient être soumises par l'Égypte, correspondant aux mêmes exigences ».

La délégation iranienne proposait également que le paragraphe commençant par « prend note que... » soit remplacé par le paragraphe suivant : « prend note que l'Égypte s'est déclarée prête, au cours des conversations exploratoires, à accepter le principe d'une collaboration organisée entre une autorité égyptienne et les usagers ».

D'après M. Abdoh, cette modification du texte franco-britannique était justifiée par l'existence effective d'un début de proposition concrète quant à la mise en œuvre des principes acceptés en commun. Le Secrétaire général en avait convenu lui-même au cours de ses déclarations de la veille.

M. Abdoh souhaitait également voir modifier légèrement le paragraphe commençant par « Invite les gouvernements d'Égypte, de France et du Royaume-Uni à poursuivre... » en ajoutant au mot « garantie » mentionné dans ce paragraphe l'adjectif « adéquat » au lieu du membre de phrase commençant par « qui ne soit pas moins efficace... ». Enfin, M. Abdoh souhaitait voir modifier le paragraphe commençant par « Considère », c'est-à-dire le troisième paragraphe de la page 2 du nouveau projet de résolution, par le paragraphe 5 du projet initialement soumis par le Royaume-Uni et la France. Il estimait en effet que la rédaction trop détaillée du paragraphe dont il souhaitait le remplacement était susceptible de conduire à de nouvelles difficultés.

En conclusion, le délégué iranien a exprimé le vœu que ses collègues français et britannique acceptent ces suggestions qui n'avaient pour but que d'éliminer de leur texte des expressions qui pouvaient prêter à controverses. En s'exprimant ainsi, le délégué iranien entendait jouer son rôle habituel d'intermédiaire de bonne volonté entre le groupe arabo-asiatique dont il est le représentant au Conseil et l'Occident auquel il apporte son appui, mais il laissait comprendre que ses remarques constituaient des suggestions et non des propositions concrètes d'amendement.

M. Chepilov a succédé à M. Abdoh. Le ministre soviétique a commencé par faire l'éloge de la méthode des négociations appliquée au règlement des différends. Le recours au Conseil de sécurité, selon lui, a rendu possible un contact entre l'Égypte d'une part, la France et la Grande-Bretagne d'autre part. Ce fait, a-t-il ajouté, doit être porté à l'actif de l'Organisation. Le ministre soviétique a souligné au passage l'importance du rôle joué par M. Hammarskjöld.

Passant ensuite à l'examen du projet de résolution franco-britannique, M. Chepilov a déclaré qu'il ne fallait pas sous-estimer l'importance de l'accord sur les principes et qu'il ne doutait pas que la première partie de la résolution recueillerait l'approbation unanime du Conseil. Il convient, a-t-il précisé, que l'O.N.U. consolide le premier succès qui vient d'être obtenu.

Pour le délégué soviétique, le fait que l'on ait pu aboutir à un accord sur les principes montre bien que l'Égypte veut régler la question du canal de Suez d'une manière pacifique. Contrairement à ce que certains ont affirmé, elle a abordé les conversations dans un esprit constructif.

L'Égypte, a ajouté le ministre soviétique, a, en outre, jusqu'ici assuré en pratique la liberté de navigation sur le Canal, conformément à la convention de 1888.

Pour toutes ces raisons, M. Chepilov votera pour la première partie de la résolution. Mais, a-t-il déclaré, et à partir de là son intervention a été assez violente dans le ton, nous nous trouvons en présence d'une deuxième partie qui ne découle nullement de ce qui a été fait par le Conseil au cours des jours précédents. Cette deuxième partie tend à faire des propositions des Dix-huit la base des futures négociations. Cette partie de la résolution n'exprime, a déclaré le ministre soviétique, aucune idée d'accord. Elle reprend au contraire sans les modifier des formules sur lesquelles les parties sont en complet désaccord. Ce qu'on veut, a déclaré M. Chepilov, c'est que le Conseil reprenne à son compte les propositions des Dix-huit qui visent à priver l'Égypte du droit de gérer le Canal et qui portent atteinte à sa souveraineté. On cherche à réduire à néant l'acte par lequel l'Égypte a nationalisé le Canal.

On nous propose également, a ajouté M. Chepilov, un système de sanctions efficaces entièrement dirigées contre l'Égypte. Le Conseil, a conclu le délégué soviétique, saurait d'autant moins donner son approbation à la deuxième partie de la résolution que la Charte lui interdit de se mêler des affaires intérieures d'un état.

M. Chepilov a terminé son exposé par de vives attaques contre l'Association des usagers. Après avoir marqué qu'il ne critiquait pas l'idée d'une organisation des usagers et d'une liaison entre cette organisation et les autorités du Canal, il a fait valoir que l'Association des usagers, qui ne comprend qu'un groupe restreint d'états, et qui prétend en fait exercer des fonctions de gestion, viole la convention de 1888.

Il a ajouté pour terminer que l'ensemble du dernier paragraphe de la résolution qui prévoit des mesures conservatoires lui paraissait inutile. En effet, le Canal a fonctionné sans interruption au cours des deux mois précédents alors qu'une vive tension se manifestait entre l'Égypte et certains des usagers. Le fait qu'aujourd'hui, des pourparlers soient en cours devrait suffire à garantir le bon fonctionnement du Canal pendant la durée des négociations, a conclu le délégué soviétique.

La séance a été levée à 20 h. 30.

La séance a été reprise à 21 h. 30.

M. Dulles a pris la parole et a déclaré qu'il tenait tout d'abord à exprimer la satisfaction que lui inspiraient les résultats considérables qui avaient déjà été obtenus par les précédents échanges de vues. Une première étape avait été franchie. Les principes sur lesquels on s'était mis d'accord étaient réalistes et ouvraient la voie à des propositions ultérieures. Le secrétaire d'État américain était particulièrement heureux que le principe de l'indépendance politique du Canal, qu'il considérait comme essentiel, ait été finalement accepté; en ce qui concernait la résolution franco-britannique, M. Dulles en distinguait les deux parties principales : la première partie ayant trait au principe devait rencontrer l'approbation générale; quant à la seconde partie, elle comportait une

appréciation des propositions des dix-huit puissances selon laquelle ces propositions correspondaient bien aux principes ayant reçu une acceptation générale. C'était là, d'après M. Dulles, une énonciation juste et modérée de la vérité; le Conseil pouvait faire confiance aux dix-huit puissances qui les avaient établies. Certes, a poursuivi le représentant des États-Unis, personne ne niait qu'il existait une grande variété de moyens susceptibles de mettre en œuvre les principes proclamés. La proposition n'excluait pas de proposition alternative. Son texte était clair; il affirmait que les contre-propositions de l'Égypte seraient les bienvenues. M. Dulles a évoqué ensuite les mesures provisoires qui devraient permettre de régler certains problèmes pratiques avant qu'une solution définitive ne fût obtenue. Il ne partageait pas l'opinion de son collègue soviétique sur l'inutilité de telles mesures. M. Chepilov estimait qu'elles n'étaient pas nécessaires puisque le Conseil se trouvait actuellement saisi du problème de Suez. Mais la Charte affirmait précisément que le Conseil pouvait recommander de telles mesures dans un cas de ce genre. M. Chepilov prétendait également que des mesures provisoires pourraient empiéter sur la souveraineté égyptienne, car elles équivaudraient à des actes d'administration, que le Conseil recommanderait d'effectuer sur le territoire de l'Égypte. C'était là une interprétation inexacte. Il ne s'agissait en l'espèce que de recommander une simple coopération entre l'Égypte et les usagers. Enfin, l'objection soviétique à la proposition tendant à reconnaître à l'Association des usagers le droit de percevoir les péages n'impliquait pas une substitution définitive de cette association à l'autorité égyptienne de gestion. Il ne s'agissait pas là d'établir un régime obligatoire. Il s'agissait seulement de reconnaître que la S.C.U.A. [1] pouvait être un instrument utile pendant qu'une solution définitive était recherchée. Le paragraphe invitant les parties à continuer leurs échanges de vues était considéré comme particulièrement important par le représentant américain, qui conclut en déclarant que sa délégation voterait en faveur du projet de résolution tel qu'il avait été soumis au Conseil par le Royaume-Uni et la France.

J'ai donné ensuite la parole au délégué de la Chine. Celui-ci a également distingué deux parties dans la résolution franco-britannique. Il a déclaré que sa délégation voterait en faveur de la première partie ayant trait aux principes de solution du problème. Il comprenait en revanche que la deuxième partie avait été rejetée par l'Égypte. La Chine, d'après M. Tsiang, regrettait profondément cette décision et souhaitait que l'Égypte soumît de nouvelles propositions. La délégation chinoise estimait que cette deuxième partie était bonne; elle pensait cependant, en accord avec la délégation iranienne, qu'elle pouvait être améliorée par quelques modifications rédactionnelles. M. Tsiang s'est déclaré en faveur des divers amendements iraniens en demandant simplement pour sa part une légère modification de celui ayant trait aux « garanties » accordées aux usagers. M. Tsiang demandait que le membre de

[1] L'Association des usagers du Canal.

phrase placé après « garanties adéquates » ne soit pas supprimé comme semblait le demander M. Abdoh, mais au contraire maintenu. En conclusion, il exprimait l'espoir que la France et la Grande-Bretagne accepteraient les amendements proposés.

J'ai donné ensuite la parole à M. Popovitch. Celui-ci a exposé brièvement les raisons pour lesquelles, s'il était disposé à voter la première partie de notre résolution, il lui paraissait impossible d'approuver la deuxième.

Le ministre yougoslave a annoncé ensuite qu'il déposait un nouveau projet de résolution, dont j'adresse le texte au Département par télégramme séparé, et il a donné lecture au Conseil du texte de ce projet [1].

Ensuite, sir Selwyn Lloyd a repris la parole. Il a rappelé que de nombreux pays considéraient que nous avions aujourd'hui à faire face à une situation internationale grave. Le préambule du premier projet de résolution franco-britannique faisait allusion à ce fait. Cependant, a déclaré le ministre anglais, nous ne demandons pas l'insertion de ce préambule dans le deuxième projet de résolution, ce qui montre bien que les gouvernements français et britannique ont agi avec beaucoup de modération. Ils ont pris l'initiative de demander la réunion du Conseil. Ce sont eux qui ont proposé qu'il se réunisse en séances privées. Ce sont eux encore qui ont suggéré les entretiens à trois qui ont abouti à un accord sur les principes. Ceux qui ont dit que le recours au Conseil n'était pour la France et l'Angleterre qu'une simple formalité se sont trompés, a conclu sir Selwyn Lloyd.

Le nouveau projet de résolution franco-britannique, a ajouté le délégué britannique, est modéré et tempéré. M. Chepilov a critiqué le paragraphe 3 qui se réfère aux propositions des Dix-huit. Nous avons seulement voulu indiquer qu'elles constituaient une solution équitable. Je suis prêt, à déclaré le ministre anglais, à accepter l'amendement iranien pour bien montrer que les dispositions de ce paragraphe n'ont aucun caractère de coercition. Mais, a-t-il ajouté, la communauté internationale a subi un dommage causé par certaines mesures prises sans préavis et sans négociation préalable. Nous pensons que l'Égypte a commis une faute. Nous ne pouvons accepter la discussion que s'il y a, dès maintenant, une coopération sincère entre les usagers et l'Égypte : c'est le moins que la France et l'Angleterre puissent demander.

Le ministre britannique a ensuite réfuté les arguments de M. Chepilov selon lesquels l'Association des usagers poursuivrait des buts contraires à la convention de 1888.

[1] Document S/3672. Alors que le projet franco-britannique se référait aux propositions des Dix-huit comme de nature à assurer un règlement pacifique et équitable de la question de Suez, invitait le gouvernement égyptien à proposer l'établissement d'un système donnant aux usagers des garanties aussi efficaces que celles qui résulteraient des propositions des Dix-huit, et manifestait le souci de voir coopérer l'Association des usagers du Canal et le gouvernement égyptien, le projet yougoslave recommandait brièvement la poursuite des négociations et invitait les parties intéressées à s'abstenir de toute mesure qui pût compromettre les négociations.

Il a terminé en demandant au Conseil de voter le projet de résolution, avec l'amendement iranien qu'il avait accepté.

Le représentant de l'Australie, qui a pris la parole après M. Selwyn Lloyd, a rappelé également que nous étions en présence d'une faute de caractère international.

Il a déclaré qu'aujourd'hui, un certain nombre de pays s'interrogeaient pour savoir s'ils pouvaient continuer à dépendre du transit à travers le canal de Suez et envisageaient la possibilité de modifier leurs plans économiques en conséquence.

M. Walker a annoncé pour terminer qu'il voterait en faveur du projet de résolution franco-britannique avec l'amendement accepté par sir Selwyn Lloyd.

Le délégué de la Belgique a pris ensuite la parole. Il a annoncé que sa délégation voterait en faveur de la résolution franco-britannique et a exprimé son regret de voir certains délégués refuser de lui donner leur approbation parce qu'elle se référait d'une part aux propositions des dix-huit puissances, et d'autre part à des mesures provisoires à définir en accord avec les différentes parties intéressées. Cette double objection n'apparaissait à M. Spaak ni juste, ni sage. Il n'était pas juste en effet, d'après lui, de vouloir éliminer de la résolution la référence aux propositions des Dix-huit, puisque aucun système complet et non équivoque n'avait jusqu'ici été proposé pour les remplacer. Amendé par la délégation iranienne, le texte franco-britannique ne comportait rien qui pût blesser des susceptibilités égyptiennes. La résolution au contraire affirmait explicitement que Français et Britanniques souhaitaient voir l'Égypte soumettre des contre-propositions. La suite du texte se bornait à constater un fait : l'absence de proposition suffisamment précise de la part de l'Égypte. Certes, M. Spaak, comme son collègue iranien, aurait préféré que l'on insistât davantage sur l'aspect positif des échanges de vues antérieurs plutôt que sur leur aspect négatif. Lui aussi pensait qu'il y avait eu une esquisse de contre-proposition égyptienne, constatait cependant que ces contre-propositions n'étaient pas à l'heure actuelle suffisamment précises, répondaient à la stricte réalité, il n'y avait rien là de désagréable pour quiconque (*sic*). C'était se montrer vraiment intransigeant, a affirmé M. Spaak, que de ne pas vouloir le reconnaître. Le délégué belge a poursuivi en affirmant qu'il ne serait pas sage de ne pas recommander que des mesures, non pas conservatoires, mais simplement provisoires, soient définies par les parties. En accord avec son collègue américain, il estimait que prévoir de telles mesures était en parfaite conformité avec les dispositions de la charte des Nations Unies. L'article 40 de celle-ci énonçait clairement que de telles mesures ne préjugeaient en rien « les droits, les prétentions ou les positions des parties ». Il n'y avait aucune difficulté selon lui à appliquer le principe des mesures provisoires énoncées par le chapitre VII de la Charte à une matière relevant comme celle qui retenait l'attention du Conseil, du chapitre VI [1].

[1] Le chapitre VI de la charte des Nations Unies concerne le règlement pacifique des différends; le chapitre VII, l'action à mener en cas de menace contre la paix ou de rupture de la paix.

M. Spaak a ajouté qu'il considérait que l'un des arguments avancés par M. Chepilov dans son intervention ne lui paraissait pas dénué de valeur. Il s'agissait de l'argument selon lequel les mesures provisoires étaient valables pour tous les usagers, sans exception, du Canal, alors que la S.C.U.A. dans sa composition ne représentait pas tous les usagers. Il s'agissait là d'un point de détail sur lequel il était permis de penser qu'un accord pourrait être obtenu. En conclusion, M. Spaak a réaffirmé son approbation de la résolution franco-britannique en faveur de laquelle voterait sa délégation.

Nous avons entendu ensuite un très long discours de M. Belaunde, sur lequel je n'insisterai pas, car le délégué du Pérou n'a fait que développer à nouveau les raisons pour lesquelles il était décidé à voter le projet de résolution franco-britannique, notamment la deuxième partie.

M. Chepilov a pris la parole pour exprimer que sa délégation approuvait la première partie de la résolution franco-britannique. La deuxième partie de cette résolution, en revanche, lui paraissait inacceptable. Elle n'était pas le fruit des échanges de vues antérieurs. Elle avait déjà été rejetée par l'Égypte. C'est pourquoi la Yougoslavie et l'U.R.S.S. ne pouvaient lui donner leur approbation. D'après le délégué soviétique, l'opinion mondiale attendait beaucoup des débats du Conseil; une décision unanime prise par celui-ci répondrait à cet espoir. M. Chepilov a ensuite fait l'éloge du projet de résolution yougoslave. Il a proposé que celui-ci soit adopté et que la deuxième partie de la proposition franco-britannique ne soit pas mise aux voix. Dans ces conditions, le Conseil pourrait parvenir à une résolution unanime.

Aux termes des différentes interventions prononcées, j'ai rappelé au Conseil que deux projets de résolutions lui étaient soumis. En ce qui concerne le premier de ces deux projets, celui du Royaume-Uni et de la France avait fait l'objet d'un amendement iranien accepté par les représentants français et britannique. J'ai indiqué ensuite que les différentes allocutions prononcées faisaient ressortir le désir des délégués de procéder à deux votes distincts, sur la première et sur la seconde partie du projet. J'ai donc fait procéder au vote. La première partie de notre projet de résolution a été [admise] à l'unanimité, la seconde partie a recueilli neuf voix pour (France, Royaume-Uni, Belgique, Australie, Chine, Cuba, Pérou, Iran, États-Unis) et deux contre (U.R.S.S., Yougoslavie). J'ai fait remarquer à mes collègues que l'une des voix hostiles à cette deuxième partie étant celle d'un membre permanent du Conseil disposant d'un droit de veto, cette deuxième partie n'était pas adoptée. J'ai donné ensuite la parole au délégué iranien, qui a manifesté le désir de donner les explications de vote. M. Abdoh a tenu à marquer que sa délégation avait [voté] en faveur de l'ensemble de la résolution franco-britannique, car celle-ci, amendée selon les vœux de l'Iran, plaçait les parties sur un pied d'égalité et ouvrait la voie à des contre-propositions de la part de l'Égypte. En ce qui concerne les mesures provisoires auxquelles le dernier paragraphe faisait allusion, elles n'équivalaient pas à des mesures administratives susceptibles d'empiéter

sur la souveraineté égyptienne. Il n'était prévu qu'un régime purement facultatif supposant la coopération de l'Égypte et n'entraînant aucune coercition à l'encontre de celle-ci.

M. Foster Dulles a pris la parole pour exprimer le regret que le Conseil n'ait pu se mettre d'accord sur l'ensemble de la proposition franco-britannique et il a déclaré cependant qu'il était heureux du résultat obtenu quant au pr[ogrès] d'une solution. Selon lui, le Conseil demeurait saisi du problème, ce qui favoriserait des contacts ultérieurs. Le délégué yougoslave est intervenu enfin pour déclarer qu'il n'insisterait pas pour que le projet de résolution de sa délégation soit mis aux voix. Après avoir remercié les délégués de leur coopération, dans un débat qui faisait honneur au Conseil et à l'organisation des Nations Unies tout entière, j'ai procédé à la clôture de la séance.

274

M. CORNUT-GENTILLE, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1848 [1]. Priorité. *New York, 14 octobre 1956, 3 h.*

(*Reçu* : 8 h.)

Je me réfère aux télégrammes précédents.

Le Conseil de sécurité a voté ce soir, sur la proposition franco-anglaise :

— La première partie de celle-ci (principes, jusqu'à paragraphe 6 inclus) a été adoptée à l'unanimité;

— La seconde partie a recueilli 9 voix, l'U.R.S.S. et la Yougoslavie votant contre.

J'ai, en conséquence, déclaré que la première partie était seule adoptée [2].

M. Foster Dulles a déclaré que le Conseil restait saisi et que le Secrétaire général restait libre de continuer à provoquer des réunions entre les parties pour explorer les possibilités d'accord. Le délégué yougoslave a alors retiré son projet de résolution [3].

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 1676) et Londres (n° 1180).

(2) Le texte de la résolution franco-britannique est reproduit en annexe (I). Le vote de l'U.R.S.S. avait valeur de veto. Voir ci-dessus le n° 273.

(3) Ci-après reproduit (annexe II).

ANNEXES

I

Texte de la résolution franco-britannique[1]

« *Le Conseil de sécurité,*

« *Considérant* les déclarations faites devant lui et les comptes rendus sur les entretiens d'exploration sur la question de Suez présentés par le secrétaire général des Nations Unies et les ministres des Affaires étrangères d'Égypte, de France et du Royaume-Uni;

« *Constate* que tout règlement de l'affaire de Suez devra répondre aux exigences suivantes :

« 1° Le transit à travers le Canal sera libre et ouvert sans discrimination directe ou indirecte, ceci étant vrai tant du point de vue politique que du point de vue technique;

« 2° La souveraineté de l'Égypte sera respectée;

« 3° Le fonctionnement du Canal sera soustrait à la politique de tous les pays;

« 4° Le mode de fixation des péages et des frais sera décidé par un accord entre l'Égypte et les usagers;

« 5° Une équitable proportion des sommes perçues sera assignée à l'amélioration du Canal;

« 6° En cas de différend, les affaires pendantes entre la Compagnie du canal de Suez et le gouvernement égyptien seront réglées par un tribunal d'arbitrage dont la compétence et la mission seront clairement définies, avec des dispositions convenables pour le paiement des sommes qui pourraient être dues;

« *Estime* que les propositions des dix-huit états correspondent aux exigences exposées ci-dessus et sont de nature à amener un règlement de la question du canal de Suez par des moyens pacifiques et conformément à la justice, tout en reconnaissant que d'autres propositions pourraient être soumises par le gouvernement de l'Égypte répondant auxdites exigences[2].

« *Prend note* que le gouvernement égyptien, bien que s'étant déclaré prêt à accepter dans les entretiens d'exploration le principe d'une collaboration organisée entre une autorité égyptienne et les usagers, n'a pas encore formulé de propositions suffisamment précises pour répondre aux exigences exprimées ci-dessus.

« *Invite* les gouvernements d'Égypte, de France et du Royaume-Uni à poursuivre leurs échanges de vues et invite, à cet égard, le gouvernement égyptien à faire connaître rapidement des propositions en vue de l'établissement d'un système correspondant aux exigences exprimées ci-dessus et donnant aux usagers des garanties qui ne soient pas moins efficaces que celles résultant des propositions des dix-huit puissances.

« *Considère* qu'en attendant la conclusion d'un accord réglant définitivement le régime du canal de Suez sur la base des exigences ci-dessus exprimées, l'Association des usagers du canal de Suez, qui a reçu qualité pour recevoir les droits versés par les navires appartenant à ses participants, et les autorités égyptiennes compétentes devront coopérer pour assurer de manière satisfaisante le fonctionnement du Canal, ainsi que le passage libre et ouvert par le Canal, conformément à la convention de 1888. »

[1] Ce texte est transmis par télégramme n° 1846 (13 octobre, 7 h. 5, reçu le 14, à 7 h. 15).

[2] Le texte initial a été modifié par le Secrétariat des conférences d'après le procès-verbal du Conseil de sécurité, 743e séance, page 10. Ce texte initial était ainsi rédigé : « ... tout en reconnaissant que d'autres propositions correspondant aux exigences ci-dessus pourraient être soumises par les parties intéressées ».

II

[Texte du projet de résolution yougoslave][1]

« *Le Conseil de sécurité,*

« *Ayant examiné* la question du canal maritime de Suez,

« *Prenant acte avec satisfaction* des entretiens qui ont eu lieu avec le concours du secrétaire général des Nations Unies, entre les ministres des Affaires étrangères d'Égypte, de France et du Royaume-Uni, ainsi que de l'esprit dans lequel ces entretiens se sont déroulés,

« *Considère* que la solution qui doit être trouvée doit répondre aux exigences suivantes :

« 1° Le transit à travers le Canal sera libre et ouvert sans discrimination directe ou indirecte;

« 2° La souveraineté de l'Égypte sera respectée;

« 3° Le fonctionnement du Canal sera soustrait à la politique de tous les pays;

« 4° Le mode de fixation des péages et des frais sera décidé par un accord entre l'Égypte et les usagers;

« 5° Une équitable proportion des sommes perçues sera assignée à l'amélioration du Canal;

« 6° En cas de différend, les affaires pendantes entre la Compagnie du canal de Suez et le gouvernement égyptien seront réglées par un tribunal d'arbitrage dont la compétence et la mission seront clairement définies, avec des dispositions convenables pour le paiement des sommes qui pourraient être dues.

« *Recommande* que les négociations se poursuivent.

« *Prie* le Secrétaire général de prêter au besoin son concours pendant la suite des négociations.

« *Invite* les parties intéressées à s'abstenir de prendre aucune mesure qui puisse compromettre ces négociations. »

275

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, WASHINGTON, TEL AVIV.

T. n°s 10836-10840;
10999-11003;1244-1252.
Priorité. Secret. Réservé.

Paris, 15 octobre 1956, 20 h. 55.

Le secrétaire général du Département a reçu ce matin M. Tsur, ambassadeur d'Israël. Il l'a mis au courant du fait que M. Gazier, au cours d'un voyage personnel en Angleterre, avait eu des contacts avec le gouvernement britannique [2].

M. Gazier [3], tout en faisant les plus expresses réserves sur le fond, avait attiré l'attention de ses interlocuteurs sur trois hypothèses :

[1] Ce texte est transmis par télégramme n° 1897 (14 octobre, 2 h. 50, reçu à 7 h. 50).

[2] C'est à cette époque que M. Gazier dut avoir à Londres des entretiens secrets sur la préparation d'une opération visant le canal de Suez et à laquelle fait allusion M. Abel Thomas dans son livre : *Comment Israël fut sauvé,* Albin-Michel, 1978, p. 162-163.

[3] Qui assurait l'intérim des Affaires étrangères en l'absence du Ministre, ce dernier assistant à la réunion du Conseil de sécurité sur l'affaire de Suez.

1° Dans le cas où une force irakienne se porterait en Jordanie, il fallait qu'elle fût cantonnée en deçà du Jourdain et des plus restreintes. Les autorités britaniques ont, à leurs assurances antérieures sur le lieu de stationnement, ajouté des précisions sur la nature des troupes : la force irakienne serait symbolique, peut-être même pour le moment une simple compagnie. De toutes façons, elle serait démunie de chars et de tout engin lourd;

2° L'Irak devait déclarer formellement ne vouloir procéder à aucune annexion de territoire;

3° La durée de la présence des troupes irakiennes en Jordanie devrait être limitée à la fin de l'année, quitte à ce que les puissances intéressées se concertassent pour le cas où la situation intérieure de la Jordanie exigerait une prolongation de l'état de choses.

M. Joxe a ajouté à l'intention de l'ambassadeur d'Israël que d'après les Britanniques, les Irakiens manifestaient quelque hésitation à prendre leur décision.

À son tour, M. Tsur a donné à M. Joxe les indications qu'il avait reçues à la fin de la journée d'hier.

Le chargé d'affaires britannique avait fait savoir dimanche, 14 octobre, à Mme Meir :

1° Que les forces irakiennes seraient en tout état de cause tout à fait « insignifiantes » et ne présenteraient aucun danger pour Israël; qu'elles ne sauraient traverser le Jourdain, il en avait reçu confirmation.

2° Que l'opération prévue serait favorable à Israël, car elle permettrait de renforcer les éléments responsables en Jordanie et de limiter dans ce pays les risques d'aventures intérieures. La Grande-Bretagne avait adopté une attitude positive en raison même de ces considérations;

3° Que la Grande-Bretagne s'emploierait à retenir un état arabe qui voudrait attaquer Israël;

4° Que la Grande-Bretagne, liée à la déclaration de 1950, interviendrait immédiatement si Israël était attaqué.

Mme Meir avait alors demandé comment se comporterait la Grande-Bretagne si Israël, estimant courir un danger, intervenait en Jordanie à son tour : la Grande-Bretagne interviendrait-elle alors contre Israël ? « Certainement », avait répondu le chargé d'affaires.

Mme Meir s'étonne ensuite de voir la Grande-Bretagne rester si discrète dans son évaluation de la force irakienne et se contenter de lui donner un caractère très restreint. Était-ce parce que les Britanniques ne connaissaient pas cette force ? Et dans ce cas, comment pouvaient-ils donner l'assurance qu'elle ne menaçait pas Israël ? Était-ce au contraire parce qu'ils la connaissaient et alors, pourquoi n'en parlaient-ils pas ?

La réponse du chargé d'affaires britannique fut, d'après M. Tsur : « Nous connaissons les armements dans le détail, mais c'est un secret que nous devons garder. Nous pouvons seulement vous assurer qu'ils sont insignifiants ».

En d'autres termes, deux points paraissent particulièrement obscurs ou dangereux au gouvernement d'Israël.

1° On s'étonne à Tel Aviv du fait que l'Irak veuille intervenir dans la région de la Jordanie où l'ordre est de beaucoup le moins troublé. On trouve étrange qu'il veuille le faire avec des éléments insuffisants pour assurer la discipline intérieure.

2° On est inquiet de voir les Britanniques, par un système où se combinent les assurances et la menace, déterminer eux-mêmes, et sans son concours, le danger que peut courir Israël. On voit bien comment commence l'opération, on voit mal comment elle peut se limiter et ne point créer des complications de toutes parts si des garanties ne sont pas données.

M. Joxe a eu l'occasion de définir en fin de compte l'attitude française en cette affaire.

1° Mal informés au début par le gouvernement israélien, nous avons eu le reflet de la pensée de M. Ben Gourion par les Américains qui nous ont donné le sentiment qu'il était à peu près d'accord sous certaines conditions techniques.

2° Depuis lors, nous n'avons cessé d'attirer l'attention de nos alliés britanniques et américains sur les dangers que présentait une telle action dans un tel complexe. Nous n'avons cessé de demander qu'on retienne le gouvernement d'Irak jusqu'à plus ample informé.

3° Pressentis du côté anglo-saxon pour apaiser les inquiétudes d'Israël, non seulement nous n'entendons exercer aucune pression sur Tel Aviv, bien que le maintien de l'ordre en Jordanie puisse présenter un intérêt général, mais plus encore nous avons cherché, et nous cherchons à définir les inquiétudes d'Israël pour nous en faire les interprètes et activement aider à les apaiser [1].

[1] Dans son télégramme n°s 511-518 du 18 octobre, non reproduit, l'ambassadeur de France en Israël faisait connaître que l'information donnée par le président Pineau, aussitôt après les derniers entretiens franco-anglais, à l'ambassadeur d'Israël à Paris, à propos de l'entrée imminente d'une compagnie irakienne en Transjordanie, avait fortement secoué les milieux gouvernementaux israéliens qui croyaient l'opération abandonnée.

Le gouvernement français devait répondre par télégramme n° 1321 du 20 octobre, non reproduit, qu'un certain malentendu paraissait s'être produit dans l'esprit de l'ambassadeur d'Israël et en tout cas dans celui de son conseiller. En effet, on paraissait penser, à l'ambassade d'Israël, que le président Pineau avait annoncé à son interlocuteur l'entrée imminente des troupes irakiennes en Jordanie. Paris faisait savoir que le Président s'était borné à dire que le gouvernement britannique n'avait pas renoncé à son idée, et qu'il lui avait énuméré les assurances obtenues par Londres de Bagdad. Le télégramme ajoutait que la crise de Suez n'avait pas encore reçu son dénouement et invitait l'ambassadeur de France à se référer aux récentes et multiples déclarations du gouvernement français.

276

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 4507 à 4519. *Londres, 15 octobre 1956, 23 h. 40.*
Réservé.

(Reçu : 23 h. 50.)

Je viens de voir longuement M. Nutting puis lord John Hope. J'ai traité successivement de l'affaire israélo-jordanienne, de l'affaire de Suez telle qu'elle se présente après les débats de New York et du S.C.U.A. (1).

En ce qui concerne l'*affaire de Jordanie,* M. Nutting m'a donné lecture de la série des télégrammes échangés depuis deux jours entre Londres, Bagdad et Tel Aviv. Il m'a lu notamment le texte du message adressé par le Premier ministre à l'ambassadeur d'Angleterre à Bagdad au cours de la visite de M. Gazier aux Chequers (2).

Aux termes de ce télégramme, sir Michael Wright devait demander à Noury pacha de nouvelles précisions portant l'une sur la durée limitée de la présence des troupes irakiennes en territoire jordanien (3). En second lieu, le Premier ministre irakien était prié de fournir l'assurance qu'il ne se proposait point l'annexion de territoires jordaniens.

Je comprends que les réponses de Bagdad ont été communiquées au Département par sir Gladwyn Jebb. Les commentant, le ministre d'État m'a dit que si, sur la durée de la présence des troupes irakiennes en Jordanie, Noury pacha s'était montré plus réservé, cette réserve paraissait naturelle, étant donné les circonstances dans lesquelles l'opération s'effectuerait. L'Irak, en effet, répondrait à une demande formulée par la Jordanie en se fondant sur l'alliance existant entre les deux pays. Il appartenait évidemment au gouvernement jordanien, qui prenait l'initiative en cette affaire, d'indiquer le moment où le renfort demandé cesserait de lui paraître nécessaire.

Quant aux précisions de fait, M. Nutting m'a dit que, dans l'état actuel des choses, l'envoi de troupes avait été ramené à une compagnie. Les conditions de leur rentrée en territoire jordanien faisaient en ce moment l'objet d'une négociation entre une importante mission irakienne venue à Amman et le gouvernement jordanien. L'accord n'avait pas encore été établi entre cette mission et la Jordanie et rien ne serait fait avant la signature d'un texte. En l'espèce, il était clair que Noury

(1) Association des usagers du canal de Suez.
(2) Voir ci-dessus le n° 275 (note).
(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 255, 275.

pacha, soucieux de ne pas s'engager à la légère, ne marquait point d'empressement. Le dernier des messages qui lui avait été adressé par Londres le priait de ménager des délais suffisants pour permettre aux trois puissances occidentales de s'assurer de la modération des réactions israéliennes. En conséquence de tout cela, les éléments irakiens n'avaient point franchi la frontière aujourd'hui et ne le feraient pas immédiatement.

Pendant notre entretien même, le ministre d'État recevait par tranches le texte du discours de M. Ben Gourion au Parlement israélien. Le commentaire de l'ambassade d'Angleterre à Tel Aviv indiquait que sur un discours de quatre-vingt-dix minutes, l'affaire irako-jordanienne n'en avait occupé que deux. M. Nutting considérait les termes du discours et la brièveté de la référence comme des indications plutôt favorables.

En ce qui touche l'*affaire de Suez,* j'ai demandé à M. Nutting comment son gouvernement se représentait la suite des choses. Il me semblait pour ma part que nous étions allés au Conseil en nous appuyant sur la résolution des Dix-huit. Nous avions maintenu cette référence et nous étions assurés en outre d'un vote favorable de neuf membres du Conseil et d'un veto soviétique. Notre position s'en trouvait renforcée, mais cet avantage ne se maintiendrait pas longtemps. Il convenait donc de pousser plutôt la suite qu'elle dût être à nos yeux.

Le ministre a approuvé cette analyse de la situation. Il a ajouté que, d'après les dernières indications communiquées au Premier ministre par M. Selwyn Lloyd, ce dernier se proposait demain de presser M. Fawzi, je n'ai pas compris si c'était directement ou indirectement, de formuler avant de quitter New York des propositions précises sur les conditions dans lesquelles le gouvernement égyptien estimait devoir donner effet aux six principes adoptés à l'unanimité par le Conseil.

Quant aux modalités de la négociation qui s'ensuivrait (conditions de temps et de lieu ainsi que choix des partenaires), il ne m'a pas semblé que M. Selwyn Lloyd ait formulé des suggestions ni qu'on ait à Londres des idées précises. La seule conclusion donnée à cette partie d'entretien a été la constatation de l'utilité d'une très prochaine rencontre franco-britannique.

Pour le S.C.U.A. enfin, j'ai dit à M. Nutting qu'il me paraissait en principe difficile de décider de questions telles que le choix d'un administrateur aussi longtemps que n'apparaîtrait pas plus clairement le rôle que jouerait l'association, voire la possibilité pour elle de jouer un rôle quelconque. Cela résulterait normalement de la suite des négociations s'il y avait suite en effet.

M. Nutting m'a dit alors plusieurs choses. D'une part, il a fait état de comptes rendus à M. Selwyn Lloyd d'après lesquels, au cours des conversations particulières de New York, M. Fawzi aurait admis qu'une association des usagers constituerait un élément permanent du mécanisme de gestion du Canal, et qu'il appartiendrait à cette association de percevoir des droits de passage et les sommes diverses afférentes

aux opérations dans le Canal. D'autre part, au cours d'entretiens avec les experts britanniques, les Américains auraient formulé deux préconditions au versement par leurs armateurs des droits au compte de l'Association. Il fallait, avait précisé M. Rountree, que l'Association fît preuve qu'elle était en mesure de remplir son objet. Cet objet consistait essentiellement en la perception des droits et en l'établissement avec l'autorité égyptienne de contacts lui permettant de rechercher un accord.

On en concluait à Londres qu'il était nécessaire, face tant à l'Égypte qu'aux États-Unis, de mettre sur pied au plus tôt et non plus seulement sur le papier un organisme qui fît efficacement fonction d'association des usagers. Cela supposait, et les Américains insistaient sur ce point, la désignation d'un administrateur. On admettait fort bien ici la difficulté de s'assurer les services d'une personnalité importante aussi longtemps que le rôle de l'administrateur et de l'Association elle-même ... [1] . On en arrivait donc à l'idée d'un administrateur provisoire.

À ce point, la conversation s'est poursuivie chez lord John Hope. Il a tenu à me dire tout d'abord que la suggestion qu'il avait faite ce matin en Comité (mon télégramme n° 4498) [2] était une initiative de sa part et qu'il n'en avait point préalablement conféré avec la délégation américaine. Il avait été lui-même surpris de voir M. Barber se déclarer pour la désignation d'un administrateur provisoire anglais.

J'ai fait observer à mon interlocuteur que s'il s'agissait de mettre au plus tôt l'Association en mesure de prendre contact avec l'autorité égyptienne, le meilleur moyen n'était peut-être pas de désigner, fût-ce à titre provisoire, un administrateur anglais, non plus sans doute que français. J'ai ajouté que si, à défaut d'autre solution, on choisissait celle-là, il y aurait certainement avantage à ce que la personne choisie fût quelque fonctionnaire dont l'emploi normal fît apparaître clairement qu'il ne s'agissait en l'espèce que d'une manière de bouche-trou.

Quant à l'ensemble, j'ai, bien entendu, réservé l'avis de Votre Excellence.

Tout comme l'avait fait M. Nutting, lord John Hope a insisté sur le fait qu'il s'agissait essentiellement dans l'esprit du gouvernement britannique de renforcer notre position face à Nasser. Cette position serait d'autant plus forte que le plus grand nombre d'armateurs cesserait de verser des droits à l'Égypte. Il était donc, en ce sens, important de remplir au plus tôt les conditions à la réalisation desquelles les Américains subordonnaient leur propre décision.

[1] Illisible.

[2] Le télégramme n°s 4498-4505, du même jour, non reproduit, relatait une réunion du comité directeur de l'Association des usagers, au cours de laquelle lord John Hope, sous-secrétaire d'État, avait proposé la désignation d'un administrateur provisoire britannique : proposition sur laquelle l'ambassadeur de France émettait un certain nombre d'observations.

J'ai répondu que j'attirerais l'attention de Votre Excellence sur cet aspect des choses [1].

277

NOTE DU DÉPARTEMENT

État des négociations sur l'Euratom

15 octobre 1956 (vers le) [2].

Commencée en juin, la négociation sur Euratom a été dominée par l'opposition des thèses françaises, partagées dans leur ensemble par le Benelux et l'Italie, et des thèses allemandes.

En approuvant le rapport de Bruxelles [3], la France et ses quatre autres partenaires souscrivaient à l'ensemble de ses dispositions; ils s'engageaient à créer une communauté atomique fortement intégrée, dotée de pouvoirs et de moyens financiers propres, capable, tout en laissant un large degré d'autonomie aux états membres, d'orienter efficacement le développement de l'énergie atomique en Europe occidentale. En revanche, l'adhésion de l'Allemagne n'était qu'un accord de principe donné à la création « d'une » communauté atomique; celle-ci, dans l'esprit de la délégation allemande, devrait se réduire à un marché commun des matières nucléaires, complété par un échange des connaissances et la création de certaines entreprises communes. En réalité, le point de vue défendu par l'Allemagne se rapproche davantage du projet de l'O.E.C.E. que du rapport Spaak.

En dépit de ces divergences fondamentales, des progrès ont pu être réalisés par le groupe Euratom de la conférence de Bruxelles. Pendant la première partie de ses travaux, ce groupe a procédé à une première lecture d'un projet de traité préparé par le secrétariat du président Spaak. Après ce travail préliminaire, le groupe a entamé la rédaction du traité, article par article. Il a pratiquement achevé la rédaction des dispositions concernant la recherche et la mise en commun des connaissances. Cette rédaction n'a rencontré que des difficultés mineures. La délégation allemande, qui souhaitait réduire les pouvoirs de la Commis-

(1) Dans un télégramme adressé à Paris le 16 octobre sous les nos 4530-4534, non reproduit, l'ambassadeur faisait savoir que le Foreign Office tenait pour probable la nouvelle donnée par la presse, selon laquelle les troupes irakiennes demeureraient pour le moment stationnées à la frontière jordanienne, et n'entreraient en Jordanie que dans l'hypothèse d'une opération israélienne.

La création d'un commandement militaire unifié entre l'Égypte, la Syrie et la Jordanie, annoncée le 24 octobre, une livraison d'avions à réaction à Amman le 26 octobre, devaient contribuer à décider Israël à décréter une mobilisation partielle le 28. Les hostilités éclatèrent dans la nuit du 29 au 30.

(2) Indication manuscrite du document : « Pour le débat parlementaire du 15 octobre ».

(3) Sur ce rapport, voir *D.D.F.* 1956-I, n° 251.

sion européenne dans le domaine de la coordination des recherches, s'est finalement rangée à la thèse française. D'autre part, le groupe s'est mis d'accord sur une évaluation des sommes à consacrer, pendant les cinq premières années, au développement des recherches. Le chiffre de 70 milliards qui a été retenu ne représente, dans l'esprit de la délégation française, qu'une estimation minimum.

Dans les semaines qui viennent, le groupe doit aborder la rédaction des articles concernant les investissements, les entreprises communes, le contrôle sanitaire, le marché commun nucléaire.

Enfin, les chefs de délégation ont approuvé la création d'un syndicat d'études pour la construction d'une usine de séparation isotopique (Cinq pays, extérieurs aux Six, ont manifesté un intérêt pour ce projet : la Suisse, la Suède, le Pakistan, la Turquie et Israël).

Si les progrès ainsi accomplis sont loin d'être négligeables, l'issue de la négociation n'en dépend pas moins de la solution qui sera apportée aux trois problèmes essentiels qui cristallisent l'opposition des thèses allemande et française : problème de l'approvisionnement, problème de la propriété, problèmes des utilisations militaires. Il convient de remarquer que ces problèmes, ainsi que les solutions qui ont pû être envisagées, n'ont pas encore été rendus publics.

Le problème du monopole d'approvisionnement n'a fait l'objet à Bruxelles que de conversations préliminaires. Celles-ci ont souligné l'opposition absolue des points de vue français et allemand. Pour éviter que la discussion ne dégénère en querelles de doctrines et pour situer le problème dans un contexte concret, il a été décidé de créer un sous-comité chargé de recueillir des données chiffrées sur les besoins et les ressources des six pays en matière nucléaire. Toutefois, les travaux de ce comité n'ont pu débuter en raison de l'impossibilité dans laquelle déclare se trouver pour l'instant la Belgique, liée par ses accords avec les U.S.A., de communiquer des renseignements sur la production du Congo belge.

Le problème de la propriété des matières premières et des matières enrichies n'a encore fait l'objet d'aucune discussion à Bruxelles. Il convient de remarquer, d'ailleurs, que le rapport de Bruxelles ne prend pas nettement position sur ce point.

Le point de vue du gouvernement français sur le problème de l'utilisation à des fins militaires de l'énergie nucléaire a été exposé par M. Maurice Faure aux chefs de délégation. Mais ceux-ci n'ont pas demandé à engager sur cette question une discussion immédiate. Il ne semble pas d'ailleurs que ce problème soit de nature à soulever des difficultés sérieuses, à condition que la France accepte et de soumettre son industrie militaire au contrôle d'Euratom et de faire connaître à ses partenaires les progrès techniques et scientifiques accomplis à l'occasion de ses recherches militaires.

Toutefois, sur ce point, comme sur ceux qui concernent la propriété de l'approvisionnement, des décisions politiques doivent être prises sans tarder si l'on désire que la négociation de Bruxelles aboutisse rapidement à la rédaction d'un traité.

278

PROCÈS-VERBAUX

des entretiens franco-marocains concernant les troupes françaises au Maroc et leurs déplacements

(14-15 octobre 1956)[1]

I

Réunion du 14 octobre 1956 (de 11 h. 30 à 12 h. 30)

Secret.

Participaient à cette réunion :

— *du côté français :* MM. Savary, Abel Thomas, directeur du Cabinet de M. Bourgès-Maunoury, Basdevant.

— *du côté marocain :* le prince Moulay Hassan, MM. Bouabid, Taïbi.

M. Bouabid. — Chargé par Sa Majesté non d'ouvrir la négociation, mais de fixer une date.

Incidents regrettables — mauvaise atmosphère.

Souci de Sa Majesté :

1° Négociations le plus rapidement possible sur rapports militaires;

2° Dès maintenant, créer une atmosphère favorable.

Inquiétude de Sa Majesté d'autant plus précise à la veille de son voyage en Tunisie — veut éviter incidents fâcheux pendant ce voyage.

Établir protocole d'accord préliminaire destiné à préparer atmosphère favorable en fixant la date des négociations.

Pas d'intention de revenir sur lettre ou esprit de l'accord du 2 mars. Mais bien des choses ont changé au Maroc depuis deux mois — Armée — diplomatie — État indépendant.

Il ne s'agit pas de dire que le statut a changé. Mais ce statut doit nécessairement changer, donc dès maintenant, il faut procéder aux aménagements, aux préliminaires nécessaires à la négociation.

Son Altesse fera des suggestions précises sur ces préliminaires destinés à créer atmosphère favorable. Ce sera un test pour l'opinion musulmane nord-africaine et internationale.

[1] Ces entretiens eurent lieu à Paris, à l'occasion de la visite du prince Moulay Hassan.

Hommage à la Défense nationale pour effort formation armée marocaine.

Il faut montrer que les deux pays sont résolus à surmonter les incidents actuels pour pouvoir, dès retour de Tunis, aborder les négociations militaires.

Prince Moulay Hassan. — Sa Majesté a joué la carte de la France — ne fait pas de démagogie — ne cherche pas à obtenir par des crises cycliques ce qu'Elle peut obtenir par la confiance.

Qu'est-ce qui ne va pas ? Nous ne nous entendons pas sur un mot, le mot « étranger » — pour vous, cela veut dire ennemi — pour nous « non marocain », c'est en cela que nous parlons d'armée étrangère.

On peut faire admettre présence d'une armée étrangère (France, Allemagne, Grande-Bretagne), mais pas 150.000 hommes.

Sa Majesté n'entend pas étouffer l'armée française. Dans la mesure où nous sommes prévenus des mouvements, nous ne voulons pas les gêner. Mais si nous ne pouvons pas y préparer notre opinion ou s'ils se font dans une région sensibilisée, cela crée des difficultés.

Résultat, c'est que nous sommes mis devant la question de prestige.

Situation du Maroc : il est dans l'orbite occidentale. Il a des bases stratégiques énormes — dépôts bombes atomiques. En cas de guerre, nous avons besoin d'avoir des alliés — d'où nécessité d'un accord avec la France. Mais il faut préparer le terrain à cet accord.

Sa Majesté veut aborder cette négociation à son retour de Tunis. Mais il faut trouver une plateforme, un tremplin pour préparer ces accords.

Jeudi soir, Sa Majesté a eu une réunion des gouverneurs. Après cette réunion, Sa Majesté a appris qu'il y aurait des manifestations contre présence armée étrangère. Elle a donné des ordres pour que ces manifestations n'aient pas lieu. Mais un jour, Sa Majesté ne pourra plus arrêter ces manifestations.

Il faut chercher un *modus vivendi* pour passer ce cap de quinze jours jusqu'au retour de Tunis.

M. Savary. — La France veut que le Maroc soit prospère, soit un grand pays. Nous le voulons pour nous et pour lui. Aucune arrière-pensée dans la politique française et dans le problème de l'armée.

Nous avons apprécié le ton constant de Sa Majesté.

Nous souhaitons que Sa tâche soit facilitée — et créer un climat favorable à une solution d'ensemble.

Notre impression est qu'il y a eu un progrès — des efforts réciproques ont été faits. Il y a un équilibre, mais des points de tension :

— oriental,

— sud.

Oriental : Nous avons fait un gros effort. La Défense nationale a compris sa nécessité. En fait, les incidents ont été réduits au minimum.

Sud : Ce qui nous frappe, c'est la place prise par le Sud dans la question.

Il y a eu des difficultés qui ont nécessité un gros effort pour éviter des incidents. Notre impression est que dans le Sud, l'agitation populaire a un caractère un peu artificiel. On cherche à faire de cette zone une zone où les troupes françaises ne pourront plus être. On le fait en créant des risques sérieux.

Dans cette zone, nous avons des soucis. Il ne serait pas bon que se crée un territoire soumis à des mouvements.

Vous parliez de rétablir un climat qui permette de faire des textes.

Ce climat, tout le monde peut y contribuer — par des aménagements pratiques sur lesquels il faudrait que vous précisiez vos demandes. Ces aménagements pratiques faits et appliqués de bonne foi suffiront-ils à calmer une excitation qui trouve sa source dans les journaux ? Ceux qui lancent cette campagne d'excitation ne veulent-ils pas empêcher un accord ?

Ces menaces d'incident doivent disparaître.

Nous attachons le même prix que vous à cette politique de confiance. Problème algérien.

Prince Moulay Hassan. — Demain, trois ou quatre Français expulsés seront autorisés à rentrer au Maroc. Demande garder cela secret pour le moment jusqu'à l'annonce par Sa Majesté. Geste symbolique, mais auquel Sa Majesté a tenu. C'est un commencement d'exécution.

M. Savary — Nous ne demandons pas de faveur mais justice et équité.

Prince Moulay Hassan. — Nous sommes d'accord sur :

— maintien climat de confiance,

— maintien stabilité intérieure,

— recherche un *modus vivendi* temporaire pour éviter incidents.

Presse *El Alam* — Je peux en parler n'étant pas de l'Istiqlal. Quoique si je n'étais pas Moulay Hassan, je serais dans leurs rangs — *El Alam* est en train de faire sa reconversion. L'Istiqlal a ses troupes qui le poussent. Il est obligé d'ouvrir des vannes, mais il faut qu'il en ouvre le moins possible. Sa Majesté va prendre des mesures dans ce sens — va conférer avec les principaux responsables.

M. Savary. — Le gouvernement français traite avec Sa Majesté et son gouvernement — mais non compte tenu des campagnes de presse.

Prince Moulay Hassan. — À l'intérieur du Maroc où les troupes françaises sont dans des casernements, il n'y a pas d'incidents — Il s'en passe dans les points extrêmes où il y a des relèves, les ravitaillements. Il faut envoyer des convois. Il faudrait s'entendre pour que ces déplacements paraissent le moins insolites, le plus (*sic*) fréquents possible. Quand les Marocains voient les Sénégalais, ils voient noir — *idem* pour la Légion, troupe de choc.

Si nous arrivons à éliminer ces deux raisons de tension (relèves — Sénégalais), nous aurons beaucoup avancé.

M. Savary. — *Quid* éliminer ?

Prince Moulay Hassan. — Éliminer les raisons.

M. Bouabid. — Sa Majesté voudrait que nous fixions une date pour le commencement des négociations sur plan militaire : début de novembre. Mais jusqu'à cette date, il ne faut pas d'incidents. Sa Majesté souhaite que pendant cette période de deux ou trois semaines, il n'y ait pas déplacement de troupes françaises. Pour certains secteurs sensibles, l'armée royale assurerait elle-même le ravitaillement de l'armée française.

Prince Moulay Hassan. — J'ai deux bataillons à Agadir. Je pourrais convoyer ce dont ont besoin les Français de Foum el Hassan.

M. Bouabid. — Troisième point : l'armée française actuellement a le statut du protectorat. Or, 1912 prévoyait autorisation du gouvernement marocain. Nous ne demandons pas cela, mais l'institution d'un organe de liaison qui nous permettra de faire notre travail à l'égard des populations.

Quatrième point : Légion — Sénégalais : il est souhaitable qu'ils quittent le Maroc. C'est une source d'incidents regrettables.

Cogny a dit que certaines unités étaient déjà parties. Mais nous voulons l'assurance du gouvernement français que le reste partira le plus rapidement possible.

Prince Moulay Hassan. — Propose une réunion cet après-midi avec les officiers.

M. Bouabid. — L'accord devrait intervenir entre le général Ély et le prince Moulay Hassan.

M. Thomas. — Lors des premiers incidents d'Agadir, il y a un mois et demi ou deux mois, nous avions préconisé des liaisons à l'échelon local militaire.

Prince Moulay Hassan. — Il ne faut pas en faire une affaire politique.

M. Savary. — Réunion à 5 h. 30, rue de Lille.

M. Thomas. — On pourra en parler demain à M. Bourgès-Maunoury.

Prince Moulay Hassan. — J'ai toujours préconisé un organe de coordination, une sorte de S.H.A.P.E. rapetissé.

Il faut le faire à l'échelon central : un officier de liaison de Cogny auprès de moi.

II

Deuxième réunion du 14 octobre 1956

(à 17 h. 45)[1]

Secret.

Assistaient à cette réunion : S.A.I. le prince Moulay Hassan, MM. Guedira, ministre de la Défense nationale, Bouabid, ambassadeur

[1] Un autre compte-rendu de la réunion, à la rédaction plus achevée, n'a pas été retenu, car il est moins complet que celui reproduit ici. Il indique comme date de la réunion non pas 17 h. 45, mais 17 h.

du Maroc, Taïbi, commandant Driss, colonel Touya, M. Savary, le général Ély, le général Cogny, MM. Abel Thomas, Basdevant, Cheysson.

Le prince Moulay Hassan. — Besoins de l'armée française au Maroc ?

Général Cogny. — Besoins de l'armée française :

— déplacements locaux, manœuvres, tirs : il suffit de prévenir les oumal sur le plan local;

— déplacements de plus vaste envergure : liaison entre le prince Moulay Hassan et le général Cogny.

Prince Moulay Hassan. — Quelle solution pour l'Oriental et le Sud ?

Général Cogny. — Dans l'Oriental, pas de difficulté. *Idem* à Figuig.

Prince Moulay Hassan. — Ce matin, nous avons demandé qu'au début novembre nous entreprenions des négociations sur nos rapports militaires.

En attendant, nous voulons établir un *modus vivendi* provisoire permettant d'éviter des incidents.

M. Savary. — Sur les différents points abordés ce matin, il faudrait voir quelle est la situation actuelle — et quels sont les risques — quelle modification concrète à apporter.

Ceci nous permettrait demain au gouvernement et à M. Bourgès-Maunoury de prendre des décisions.

M. Bouabid. — Premier point : pendant le voyage de Sa Majesté et jusqu'à l'ouverture des négociations, les mouvements d'unités seraient suspendus — pour éviter tous incidents, grèves, etc... cela apaiserait l'opinion.

Prince Moulay Hassan. — Du 15 octobre au 5 ou 10 novembre, ne serait-il pas possible de ne pas changer le dispositif de place ?

Général Cogny. — Pour régions sensibles, pas de difficultés : on vient de relever Foum el Hassan.

Pour les autres régions, nous vous aviserons.

Légion : on a déjà diminué.

M. Savary. — Mouvements ?

Général Cogny. — Cas de Figuig. Régiment 1.500 à 2.000 légionnaires à ramener à Meknès *via* Oujda — remplacés par des Français.

M. Guedira. — Nous ne sommes pas opposés à tout mouvement. Nous ne voulons pas d'incidents en l'absence de Sa Majesté et nous voulons créer une atmosphère favorable aux futures négociations.

M. Savary. — Nous mesurons l'intérêt qu'il n'y ait pas d'incidents pendant l'absence de Sa Majesté. Mais il ne faut pas perturber gravement les prévisions de mouvements d'unités.

Général Ély. — Il est essentiel que les troupes n'aient pas l'impression d'être étouffées. Une armée bloquée qui ne peut pas circuler n'est pas une armée.

On peut peut-être retarder le mouvement de Figuig — c'est à voir avec M. Max Lejeune.

Prince Moulay Hassan. — Nous ne verrions pas d'inconvénient aux mouvements si le gouvernement annonçait qu'ils sont la préfiguration d'une nouvelle organisation de l'armée française au Maroc.

M. Thomas. — De plus, il ne faut pas que l'opinion publique française ait l'impression qu'ils sont la conséquence des incidents récents.

Prince Moulay Hassan. — Sa Majesté nous a dit : « Trouvez un *modus vivendi* pour qu'il n'y ait pas de mouvement ».

M. Savary. — Il y a un point précis qui se pose : le général Cogny a préparé une relève à Figuig.

Général Cogny. — Il n'y a pas d'autre mouvement prévu.

Prince Moulay Hassan. — Je vous demanderai de surseoir, de retarder le mouvement de Figuig.

M. Thomas. — Si un sursis était mis jusqu'à la date de retour de Sa Majesté.

Prince Moulay Hassan. — Avant de partir pour Tunis, Sa Majesté fera un communiqué disant qu'un *modus vivendi* est intervenu, et que la date d'ouverture des négociations a été fixée. L'opinion comprendra que le mouvement ait lieu au retour de Sa Majesté.

Général Cogny. — Au contraire — on ne comprendra pas le mouvement.

Prince Moulay Hassan. — Sa Majesté convoquera les chefs politiques et syndicaux pour leur expliquer sa politique. L'opinion ne verra pas ces mouvements d'un mauvais œil.

Général Cogny. — Il ne faut pas non plus que l'opinion française apprenne que les troupes françaises sont bloquées au Maroc. Ce régiment a besoin d'être relevé. Il est là depuis longtemps — il y a des désertions.

Quinze jours d'attente, c'est possible techniquement, mais je ne puis m'engager sans l'accord de M. Max Lejeune.

Ces relèves peuvent se faire discrètement par compagnies.

M. Savary. — Tout l'effort que l'on peut demander au général Cogny, il faudra bien le présenter. Car si l'on dit que les forces françaises ne bougent plus, c'est impossible.

M. Bouabid. — Il y aurait un échange de lettres entre les deux commandements.

Prince Moulay Hassan. — C'est dans l'intérêt des Français du Maroc. Si nous ne faisons pas cela maintenant, le vent d'Est soufflera et sur tous les murs des villes, on verra le mot « évacuation ». Le Caire est à la mode, a lancé l'évacuation de Suez. Les grèves de vendredi, si on ne les avait pas stoppées, auraient provoqué des masses d'inscriptions « évacuation ».

Général Cogny. — Je peux vous montrer le programme de réarticulation, et nous verrons comment le réaliser.

Prince Moulay Hassan. — Si nous arrivons à un accord sur les principes, il pourrait y avoir un échange de lettres entre le général Ély et

moi-même sur ces principes. Le soin serait laissé aux commandants respectifs de régler les détails.

M. Savary. — Cet échange de lettres sera très difficile. Ce qu'il faut, c'est être d'accord sur ce qui sera fait entre nous.

Général Cogny. — Densité des troupes au Maroc : a beaucoup diminué et diminuera encore.

Prince Moulay Hassan. — C'est un élément d'apaisement et d'optimisme. Mais politiquement, cela ne nous intéresse pas.

M. Savary. — Sous réserve du mouvement Figuig-Meknès, si le gouvernement français vous dit que le général Cogny a telles instructions (de ne pas faire de mouvements pendant telle période), il n'y aura pas de risque d'incidents.

Je ne vois pas la nécessité de la lettre.

Général Cogny. — Vous postulez le blocage avant la négociation.

Prince Moulay Hassan. — Mais non !

Je verrais : en attendant l'ouverture des négociations, en vue d'éviter les incidents.

Les deux commandements ont décidé de surseoir dans la mesure du possible aux mouvements d'unité pendant tel délai.

Le gouvernement de Sa Majesté ayant décidé d'arrêter avec le gouvernement français une date,

Pour que ces négociations puissent se dérouler dans un climat favorable,

On a décidé

De surseoir à tout mouvement d'unité de nature à alerter l'opinion marocaine ou de porter atteinte à la souveraineté.

M. Thomas. — Est-il nécessaire de mettre des attendus ?

Prince Moulay Hassan. — C'est pour vous plus que pour nous.

M. Thomas. — Sans attendus, c'est un arrangement technique d'états-majors.

M. Savary. — On dirait : vous avez craint des mouvements de foule et vous cédez.

M. Bouabid. — Nous voulons vraiment donner à l'accord un caractère technique.

M. Savary. — Nous ne sommes pas entrés dans les barrages humains pour tenir compte de votre opinion publique.

Je vous soumets les mouvements que je fais pour avoir votre avis. C'est un grand pas en avant.

M. Bouabid. — Nous demandons un accord de principe pour une période limitée. S'il faut des exceptions, nous les verrons.

Prince Moulay Hassan. — Nous vous demandons le temps de souffler.

M. Thomas. — Si l'armée française a pu vivre sans bouger pendant trois semaines, on dira lors des négociations que cela pourra continuer.

Général Cogny. — Si pratiquement il n'y a pas de mouvement pendant quinze jours, le but sera atteint.

M. Savary. — Il est possible que l'on sache à l'isssue de nos conversations qu'on a trouvé une formule pour éviter de nouveaux incidents.

Échange de lettres : serait-il public ?

Prince Moulay Hassan. — Non.

M. Thomas. — *Quid* si c'était une décision unilatérale du général Ély de suspendre les mouvements sauf nécessité à régler en accord avec l'état-major marocain ?

M. Savary. — On nous dira : depuis la convention diplomatique, vous n'avez rien pu faire. La seule chose que vous avez pu faire, c'est de signer un papier restreignant la liberté de l'armée française.

M. Savary forme deux possibilités :

— échange de lettres,

— communication d'un ordre du général Ély.

Prince Moulay Hassan. — Un ordre du général Ély serait un droit de législation unilatéral.

M. Guedira. — La meilleure formule est un échange de lettres entre les deux commandements.

M. Bouabid. — Deuxième point : établissement d'une mission de liaison entre les deux commandements.

Prince Moulay Hassan. — Nous sommes d'accord, mais il faut un papier.

M. Thomas. — Bien entendu.

Général Ély. — Revient à l'échange de lettres, le déclare impossible, une armée qui ne peut se déplacer n'existe plus.

M. Bouabid. — Troisième point : présence des unités sénégalaises et de la Légion.

Nous souhaitons que leur présence cesse.

Prince Moulay Hassan. — Nous la considérons comme une provocation.

M. Savary. — À l'avance, nous avons déjà fait un effort de réduction.

Prince Moulay Hassan. — Envoyez les légionnaires en Algérie — et remplacez-les par des Français du contingent.

Nous vous demandons une réponse demain — mais de tenir compte du vœu de la population marocaine.

M. Bouabid. — Quatrième point : coopération de l'armée royale pour le ravitaillement des unités françaises dans certains points sensibles.

Général Cogny. — Oui.

Réunion demain si possible fin matinée.

III

Troisième réunion [1]
tenue au secrétariat d'État aux Affaires étrangères
le lundi 15 octobre

Confidentiel.

Étaient présents : le prince Moulay Hassan, MM. Bouabid, Guedira, colonel Touya, commandant Driss; MM. A. Savary, Bourgès-Maunoury, général Ély, général Cogny, MM. A. Thomas et Cheysson.

M. Bourgès-Maunoury déclare que la première demande marocaine pose deux problèmes : il est impossible d'accepter que l'armée française soit immobilisée dans ses cantonnements. Il est souhaitable, pour tenir compte des observations marocaines, de ralentir les mouvements pendant la prochaine période, étant bien entendu que la vie quotidienne sera assurée normalement et que cette dérogation n'entache en rien les principes.

Le général Ély pourrait donner des directives au général Cogny. Il vous en informerait par une lettre. L'ensemble resterait confidentiel.

Le Prince précise que le gouvernement marocain ne demande pas le blocage des forces françaises, ni leur camouflage. Son seul souci est d'éviter des incidents pendant l'absence du Sultan. Ainsi les négociations militaires pourront commencer au début de novembre.

M. Savary confirme que le gouvernement français est prêt à ouvrir ces négociations quand le gouvernement marocain le souhaite.

M. Bourgès-Maunoury souligne combien il est fâcheux que les derniers incidents aient eu lieu à propos du Sud, où la situation est inquiétante et semble dissimuler des préparatifs sérieux.

Des armes auraient même été débarquées dans le Sud, notamment par un bateau costaricain, souligne M. Savary.

Le Prince, après une digression tendant à obtenir quelques garde-côtes pour la future marine royale marocaine, précise qu'il serait inadmissible de laisser se développer un trafic d'armes dans un pays stable et organisé. Un tel trafic serait nuisible à l'ordre de l'Empire chérifien.

D'autre part, le gouvernement marocain n'a pas l'intention de poser le problème de la Mauritanie en termes militaires. Il est plutôt soucieux de rechercher une expansion économique commune avec la France, la Tunisie et l'Algérie. Que ferait chacun des quatre pays avec son petit bout de Sahara ?

Et le Prince de demander à M. Savary de lui communiquer tous les renseignements concrets qu'il aura sur ces mouvements.

La procédure proposée par M. Bourgès-Maunoury est acceptée en ce qui concerne le premier point.

[1] Le procès-verbal est daté du 17 octobre.

*
**

Il est également convenu qu'un organisme sera mis en place pour la liaison entre les deux commandements et qu'il en sera fait état dans l'échange de lettres.

Le Prince demande qu'un capitaine français soit mis à sa disposition pour renforcer l'État-major sur lequel il devra prélever un officier marocain pour cet organisme. Le général Ély accepte de mettre cet officier en route sans délai.

*
**

Quant aux légionnaires et aux Sénégalais, aucun principe ne peut être posé, déclare *M. Bourgès-Maunoury.* Mais je suis en mesure de vous faire savoir que le mouvement d'allégement continuera.

*
**

En réponse à une question de M. Savary, *le Prince* précise que la meilleure formule, pour les armes récupérées sur l'Armée de libération, est de les noyer. Tout soupçon sera ainsi écarté. Le gouvernement français pourrait affrêter un navire qui serait prêté au gouvernement marocain pour noyer les armes.

Une des premières tâches du bureau de liaison serait de procéder à cette destruction contrôlée.

M. Bourgès-Maunoury fait remarquer au Prince qu'il serait impossible de livrer de nouvelles armes aux Marocains aussi longtemps que les armes récupérées sur l'Armée de libération n'auront pas été détruites.

*
**

M. Guedira essaie d'aborder le sujet de l'allégement des forces françaises au Maroc.

Le général Cogny rappelle que celles-ci sont déjà passées de 110.000 à 85.000 et qu'elles seront bientôt à 75.000.

M. Bourgès-Maunoury estime que cette question doit être discutée dans le cadre des futures négociations militaires.

*
**

M. Savary proteste alors contre le texte du communiqué publié par le Cabinet impérial à la suite du règlement de l'affaire d'Agadir [1]. Il en donne connaissance à ses interlocuteurs.

M. Guedira répond hâtivement qu'il doit s'agir d'une mauvaise rédaction de M. Alaoui, qui ignore la technologie militaire.

279

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5878 à 5886. *Rabat, 16 octobre 1956, 0 h. 30.*

(Reçu : 0 h. 55.)

Le Conseil national du parti démocrate de l'Indépendance s'est tenu le dimanche 14 octobre à Itzer, petite localité du Moyen-Atlas, choisie parce qu'elle avait été la résidence forcée du secrétaire général du parti, M. Ben Hassan el Ouazzani.

Tous les ministres du P.D.I. assistaient à ce Congrès. Celui-ci fut ouvert par un discours de M. Benjelloun, ministre des Finances et secrétaire général par intérim, qui se félicita de la progression des effectifs du parti et de son implantation de plus en plus étendue dans les campagnes.

Une longue motion finale, dont je communique le texte au Département par télégramme séparé, résume les objectifs du P.D.I. dans les domaines politique, économique et social.

Les positions prises aujourd'hui par le parti démocrate de l'Indépendance ne sont pas nouvelles.

En substance :

A. Le parti réitère sa confiance au gouvernement d'union nationale présidé par Si Bekkaï et continue de s'opposer à un gouvernement dit « homogène ».

B. Il reprend les protestations qu'il a déjà formulées contre les arrestations injustes et les méthodes policières arbitraires.

C. Il se prononce pour la liberté de la presse.

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 270 (et note).

D. Il demande que les consultations qui se déroulent actuellement à Tanger [1] n'aient pas pour conséquence de porter atteinte à la souveraineté marocaine et n'établissent pas des privilèges en faveur d'une nation étrangère.

E. Il réclame instamment la reprise des négociations entre le Maroc et la France, dans le cadre du respect total de l'indépendance marocaine.

F. Il rappelle que certaines parties du territoire marocain, telles que la Mauritanie, Ifni, Ceuta, Mellila, sont encore en dehors de la souveraineté marocaine et invite le peuple marocain à rester vigilant et en état de mobilisation, tant que le Maroc n'aura pas retrouvé ses frontières naturelles.

G. Le P.D.I. se déclare solidaire des réactions populaires aux déplacements de l'armée française et à ses exactions. Le départ de cette armée est la seule solution valable.

H. Le Conseil national réprouve la politique de domination et de violence appliquée par la France à l'égard du peuple frère algérien. Il condamne la guerre colonialiste engagée par la France sur la terre algérienne et demande au gouvernement français d'entrer sans retard en négociations avec les représentants valables du peuple algérien. Il souhaite que les dispositions qu'a manifestées Sa Majesté, en offrant ses bons offices dans l'affaire algérienne, trouvent auprès du gouvernement français l'audience qu'elles méritent.

I. Enfin, il salue le but que recherche Sa Majesté, en entreprenant un voyage dans le pays frère tunisien [2], pour resserrer les liens qui doivent unir les trois pays d'Afrique du Nord, en un bloc solide et prospère.

Il convient de relever que, par souci tactique, les dirigeants du P.D.I. sont conduits à proposer des solutions aussi intransigeantes que celles du parti de l'Istiqlal, sinon à renchérir sur celui-ci dans le sens d'un nationalisme outrancier.

C'est ainsi que pour le statut de Tanger qui fait actuellement l'objet de négociations menées par M. Balafrej, leur position paraît plus radicale que celle du ministre des Affaires étrangères. Le P.D.I. semble écarter toute concession, même d'ordre strictement économique.

D'autre part, il a le sentiment que sa puissance croît sur le plan politique : ses progrès sont visibles, tandis qu'il n'est pas niable qu'une désaffection envers le parti de l'Istiqlal se manifeste parmi les masses urbaines et rurales. Cette constatation amène le P.D.I. à raidir son attitude et M. Benjelloun aurait laissé entendre que son parti, dans la nouvelle formation ministérielle, revendiquerait une part au moins égale à celle qu'il détient actuellement en ce qui concerne tant le pourcentage des postes ministériels que l'importance des portefeuilles qui lui seraient attribués. Sinon, le P.D.I. serait résolu à passer dans l'opposition. Une

[1] Ouverte le 8 octobre à Fédala (et non à Tanger), en présence du Sultan, la conférence sur Tanger devait aboutir le 29 octobre à la signature d'une déclaration finale et d'un protocole annexe abrogeant le statut international de la ville.

[2] Le Sultan arrivait à Tunis le 22 octobre.

telle attitude ne paraît pas de nature à faciliter le règlement de la crise gouvernementale.

Lors de leur voyage de retour, quatre ministres du P.D.I., MM. Cherkaoui, Benjelloun, Boutaleb et Ben Souda, qui avaient pris place dans la même voiture, ont été victimes d'un accident et ont été blessés. Ils ont été dirigés sur la clinique du docteur Cornette à Meknès. M. Benjelloun, qui souffre de nombreuses fractures, est le plus atteint, tandis qu'on assure que les autres ministres pourront reprendre prochainement leur activité.

280

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. n°s 3920 à 3923. *Paris, 16 octobre 1956, 1 h. 30* (1).

Je me réfère à vos télégrammes n°s 5747-5748 (2) et 5749 à 5758 (3).

Je suis d'accord pour que vous remettiez au président du Conseil une note officielle relative aux différents problèmes posés par l'octroi de notre aide financière au Maroc.

Je vous confirme l'intérêt que j'attache à ce que l'attention du Sultan soit appelée sur ces problèmes et sur leur gravité.

Vous trouverez ci-dessous le texte de la note qu'il conviendra de remettre au président du Conseil, note qui ne diffère que sur quelques points du texte proposé par votre télégramme n°s 5749 à 5758.

« Depuis le début de l'année 1956, le gouvernement français s'est employé à témoigner vis-à-vis du gouvernement marocain de la

(1) Heure d'expédition du télégramme, qui porte le 13 octobre comme date de rédaction.

(2) Par télégramme n°s 3612-3616, du 28 septembre, non reproduit, le secrétaire d'État indiquait qu'au cours d'une audience accordée la veille à M. Benjelloun, M. Ramadier avait donné son accord pour ouvrir au Maroc, au-delà des 6,5 milliards, objet de la convention du 21 juillet (voir ci-dessus le n° 69, note), une nouvelle avance de 2,5 milliards à valoir sur le montant de l'aide française, et pour allouer au budget d'équipement du Maroc une aide supplémentaire de 4 milliards prélevés sur le crédit de 16 milliards ouvert aux charges communes. L'ambassade devait insister sur cette manifestation de bonne volonté du gouvernement français, ainsi que sur l'impossibilité devant laquelle se trouverait placé celui-ci de poursuivre son aide, s'il ne pouvait faire état devant le Parlement d'un accord sur les dispositions qui devraient faciliter les investissements au Maroc. Dès lors (télégramme de Paris n°s 3796-3797 du 8 octobre, non publié), la conclusion de la convention portant sur l'ensemble de l'aide allouée en 1956 devait être précédée de la discussion de la convention sur les investissements. Par télégramme n°s 5747-5748, du 11 octobre, non reproduit, l'ambassadeur de France, au reçu des instructions de Paris, indiquait qu'en raison de la prolongation de la crise gouvernementale marocaine, les démarches verbales faites auprès de l'un ou l'autre membre du Cabinet n'auraient guère de portée si elles n'étaient appuyées par la remise à la présidence du Conseil d'une note officielle marquant la fermeté de la position française (un projet de note était transmis par télégramme n°s 5749-5758).

(3) Voir note précédente.

compréhension la plus amicale et la plus effective en ce qui concerne l'aide financière qu'il lui a apportée. L'annexe jointe à la présente note rappelle les modalités de cette aide. Il ne pouvait, dans l'esprit du gouvernement français, être question d'ajouter aux nombreuses préoccupations qui sont celles du gouvernement de Sa Majesté les soucis qui auraient pu résulter de difficultés budgétaires et de trésorerie.

« Dès le début du mois de juillet 1956, M. le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, lors de l'ouverture de la négociation relative aux questions économiques et financières, et M. le Président Ramadier, dans des entretiens avec M. le Ministre marocain des Finances, ont l'un et l'autre insisté, tant auprès de l'ambassadeur du Maroc à Paris qu'auprès de M. Benjelloun, sur la nécessité de conclure rapidement une convention d'établissement. Un projet français demandé par la délégation marocaine, et destiné à amorcer la discussion a été remis par M. Savary à M. Bouabid le 6 juillet [1]. Ce projet n'a fait l'objet à ce jour d'aucune réponse de la part du gouvernement marocain. Le gouvernement français avait cependant présenté dès cette époque la conclusion de la convention dont il s'agit comme un des éléments qui faciliteraient l'octroi de l'aide.

« Très prochainement, le Parlement se prononcera sur le projet de loi autorisant le Trésor à donner sa garantie à hauteur de 6,4 milliards aux emprunts émis par les sociétés et entreprises qui contribuent à la réalisation de la tranche 56 du plan d'équipement du Maroc. Le vote d'un tel projet permettrait de relever à concurrence des emprunts effectivement émis, les crédits ouverts au budget d'équipement du Maroc. En outre, dans les semaines qui viennent, le Parlement discutera les crédits qui pourraient être mis à la disposition du Maroc en 1957. Les ministres français chargés d'obtenir l'adhésion du Parlement aux mesures envisagées pour aider le Maroc auront certainement à répondre à des interpellations faisant état d'atteintes portées aux intérêts de Français résidant au Maroc ainsi qu'à leurs biens. Le gouvernement français n'ignore pas les difficultés du gouvernement marocain et il est loin de sous-estimer le concours que ce dernier lui a apporté en vue d'aplanir la plupart de ces incidents. Mais il est évident que, pour caractériser la coopération qui existe entre les deux pays, il serait absolument nécessaire de présenter au Parlement un texte qui soit une manifestation objective d'une bonne volonté commune.

« Dans l'intérêt même du Maroc, le gouvernement français insiste de la façon la plus amicale, mais également la plus pressante, sur la nécessité qui s'attache à aborder dans les moindres délais et avant l'examen par les représentants des deux pays de la convention portant sur l'ensemble de l'aide allouée par la France au Maroc en 1956, la discussion de la convention portant sur les dispositions qui seront propres à faciliter les investissements français au Maroc et à aboutir à un accord en l'espèce. »

[1] Document non reproduit.

ANNEXE

1° *Aide sous forme d'avances de trésorerie.*

A. Avances de trésorerie proprement dites.

Aux termes de la convention du 21 juillet 1956, il était stipulé que, sur simple demande du ministre marocain des Finances, et au vu de la situation de trésorerie, il serait mis à la disposition du gouvernement marocain une aide financière de 6,5 milliards, à valoir sur le montant définitif du prêt que la France consentirait au Maroc en 1956. Le Maroc a épuisé ces facilités de crédit le 17 septembre 1956.

Le 27 septembre, M. Ramadier a donné son accord à M. Benjelloun pour ouvrir au Maroc, au-delà des 6,5 milliards, objet de la convention du 21 juillet 1956, une nouvelle avance de 2,5 milliards, à valoir sur le montant de l'aide française, ce qui porte à 9 milliards les facilités de trésorerie faites au gouvernement marocain.

B. Déficit du compte d'opérations dans les écritures du Trésor français.

La France, pour maintenir la parité du franc marocain et du franc français et éviter la chute de la valeur de la monnaie marocaine, a été amenée devant la fuite des capitaux du Maroc à supporter le déficit du compte d'opérations.

Au 30 septembre 1956, le découvert du compte d'opérations dépassait 25 milliards.

Il convient de signaler pour mémoire que le ministre de la Défense nationale s'est engagé à rembourser à la France les dépenses de fonctionnement de l'armée royale depuis sa création jusqu'au 1er août 1956, soit 2.500 millions environ, et que cette somme n'a pas été réclamée jusqu'à présent au gouvernement marocain, bien qu'elle ait été inscrite au budget actuellement en application.

2° *Aide de la France au budget d'équipement marocain.*

Fixée dans le mémorandum du président Ramadier en date du 23 juillet 1956 à 14.965 millions pour le secteur public et 8.035 millions pour le secteur semi-public, l'aide de la France au budget d'équipement marocain s'élève depuis le 27 septembre à 20.265 millions pour le seul secteur public et pourra, après accord du Parlement français, s'élever à 23.665 millions; les crédits du secteur semi-public ayant été ramenés de 8.035 millions à 6.035 millions, les diverses étapes qui ont permis de passer du chiffre prévu au chiffre actuel sont autant de manifestations de l'appui que la France entend apporter au Maroc pour qu'il soit en mesure de faire face à ses problèmes financiers [1].

281

M. GUY MONOD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1118, 1119. *Varsovie, 16 octobre 1956, 12 h.*

(*Reçu* : 15 h.)

Contrairement à certaines informations de presse, c'est le bureau politique du Comité central qui s'est réuni hier pour préparer la réunion du Plénum convoqué pour le 19 octobre.

[1] Cette note était remise dans la journée du 16 au ministre marocain des Affaires étrangères ainsi qu'au vice-président du Conseil, M. Zeghari (télégramme de Rabat nos 5930-5932 du 17 octobre, non reproduit).

En annonçant cette convocation, la presse ajoute que le camarade Gomulka a participé à la séance du Bureau politique [1].

Il semble donc que la tendance « libérale » l'ait emporté et que la vieille garde s'effrite de plus en plus.

Gomulka aurait obtenu satisfaction sur les conditions qu'il aurait mises à son retour à la vie politique et serait même nommé, en même temps que membre du Bureau politique, vice-président du Conseil, ce qui n'étonnerait plus personne, les journaux du matin annonçant la réhabilitation de Nagy. Ochab ne serait pas touché pour le moment. Il semble d'autre part — et l'information serait intéressante si le temps la confirme — que le maréchal Rokossovsky, qui a la confiance de Moscou, aurait une position beaucoup plus nuancée à l'égard de la démocratisation que les journalistes étrangers ne l'ont dit en le plaçant à la tête du groupe des « durs ».

282

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, aux Représentants diplomatiques de France à Rabat, Tunis.

T. n°s 3946 à 3949; 2864 à 2867.
Très secret. Réservé.

Paris, 16 octobre 1956, 17 h. 45/21 h. 55 [2].

J'ai chargé le colonel Touya de transmettre de ma part un message personnel au Sultan :

Le souverain du Maroc devrait être excessivement prudent au cours de sa visite à Tunis [3], s'il évoque le problème algérien avec les Tunisiens. L'opinion française ne saurait admettre une rencontre spectaculaire entre le chef de l'État marocain, le président du Conseil tunisien et des représentants du F.L.N. Il y aurait là, pour la France, quelque chose de choquant, voire de provocant, qui causerait un grand dommage dans les relations franco-marocaines et peut-être dans l'évolution politique des problèmes nord-africains.

Il en serait de même si la déclaration ou le communiqué final des entretiens de Tunis faisait mention du problème algérien. Nous avons lieu de penser que certains Tunisiens souhaitent la publication d'une

[1] Une dépêche de l'ambassade n° 850 du 9 octobre 1956 indique que le principe du retour de Gomulka ayant été acquis, les discussions avaient porté sur les modalités de ce retour, le groupe des « durs », la droite du parti cherchant à temporiser jusqu'à la réunion du Congrès du parti au mois de mars 1957.

[2] Le télégramme est adressé à Rabat à 17 h. 45, à Tunis à 21 h. 55.

[3] Invité par le président Bourguiba, le Sultan devait se rendre à Tunis le 22 octobre. Or, on attendait dans la capitale tunisienne l'arrivée de plusieurs membres de l'état-major du F.L.N., venant du Caire.

telle déclaration. Le Sultan doit y réfléchir à l'avance et peser les responsabilités qu'il prendrait en s'associant à une telle initiative. Dans la mesure où il est, comme il l'affirme, favorable à un règlement pacifique, le souverain du Maroc ne doit pas se laisser entraîner à des gestes aussi faciles que dangereux.

Le discours prononcé à Oujda [1] a, sans conteste, eu en France un effet profond. La modération et la prudence des propos de Si Mohammed ont produit une impression heureuse. Celle-ci disparaîtrait et nous nous retrouverions dans des circonstances plus défavorables qu'avant le discours d'Oujda, si le Sultan ne faisait pas montre à Tunis du même sens politique que lors des manifestations d'Oujda.

Pour Tunis, je me propose d'intervenir auprès du président Bourguiba en termes aussi pressants lorsque le moment me paraîtra favorable. J'ai le sentiment que cette intervention sera d'autant plus efficace qu'elle viendra plus tard et il me semble préférable d'attendre jusqu'au 20 ou 21 octobre. J'aimerais cependant connaître votre avis.

283

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 5897 à 5905. *Rabat, 16 octobre 1956, 20 h. 30.*
Priorité absolue. Secret.
Réservé. *(Reçu :* 20 h. 35.)

J'ai eu ce matin un assez long entretien avec M. Balafrej, qui a quitté pour quelques jours la conférence de Tanger [2], afin d'assister ici aux fêtes du Mouloud.

Le ministre m'a confirmé que le remaniement ministériel ne s'effectuerait vraisemblablement qu'après la visite officielle du Sultan à Tunis [3]. Il a invoqué comme raison de ce retard l'accident, heureusement peu grave, survenu avant-hier à quatre ministres du P.D.I., dont l'activité se trouve momentanément interrompue. Mais il semble bien que pour les motifs plus profonds qu'indiquait mon télégramme n° 5845 [4], un lien existe entre le remaniement du gouvernement et le voyage à Tunis.

(1) Le 25 septembre : voir ci-dessus le n° 216 (et note).

(2) Conférence réunie à Fédala du 8 au 29 octobre et qui devait aboutir à la signature d'une déclaration finale et d'un protocole annexe abrogeant le statut international de Tanger.

(3) Invité par M. Bourguiba, le Sultan devait se rendre à Tunis le 22 octobre.

(4) Par télégramme nos 5845-5846 du 14 octobre, non reproduit, le chargé d'affaires indiquait qu'au cours d'un entretien privé, le président Bekkaï lui avait confirmé qu'il garderait vraisemblablement la présidence du Conseil dans le futur cabinet. Toutefois, le remaniement ministériel n'aurait lieu officiellement qu'après le voyage du Sultan à Tunis.

C'est au sujet de celui-ci et de la portée exacte qu'on entendait lui donner à Rabat que je m'étais proposé de sonder mon interlocuteur. M. Balafrej ne m'a pas caché qu'il venait précisément de quitter le Sultan avec lequel il avait eu une conférence sur la visite en Tunisie. Cette dernière durerait du lundi 22 octobre, date du départ du Souverain de Rabat, jusqu'au samedi 27. Le Sultan prolongerait son séjour afin d'être présent à la prière solennelle qui aurait lieu le vendredi 26 à Kairouan. Il se rendrait comme convenu le 24 pour le thé à l'ambassade de France.

Le programme de la visite serait très chargé. Les occasions d'échanges de vues seraient nombreuses et le ministre m'a parlé de commissions et de séances de travail. Comme je le poussais sur ce point, il m'a dit que dans son esprit — et c'était l'avis qu'il avait exprimé au Sultan —, la visite devait garder, comme les entretiens auxquels elle donnerait lieu, un caractère général et symboliser les liens d'amitié et les affinités unissant Marocains et Tunisiens.

M. Balafrej m'a confié que le gouvernement tunisien venait de lui proposer, pour clore la visite, la conclusion d'un traité d'amitié, assorti notamment d'un accord culturel entre le Maroc et la Tunisie. Le ministre hésite (il m'a demandé mon point de vue). Parlant à titre personnel, je lui ai dit que le Maroc et la Tunisie ayant des liens d'amitié avec la France et ayant conclu respectivement avec elle des accords diplomatiques, un traité d'amitié entre Rabat et Tunis compléterait logiquement le cercle des rapports entre les trois pays. Il convenait cependant, à mon sens, d'étudier attentivement la question, d'éviter peut-être toute hâte excessive et surtout de veiller à ce que rien, dans les déclarations ou les positions qui seraient formulées au cours de la visite, ne risquât de heurter les susceptibilités françaises légitimes. Sinon, les manifestations maroco-tunisiennes pourraient donner lieu à des interprétations inexactes ou tendancieuses de la part de certains.

M. Balafrej m'a répondu qu'il partageait mon sentiment sur l'intérêt qu'il y avait, pour le Maroc, à ne pas se hâter outre mesure. Le Maroc, a-t-il ajouté avec un peu de condescendance pour les Tunisiens, est d'ailleurs dans une situation différente de celle de la Tunisie. Ouvert à la fois sur la Méditerranée et l'Atlantique, il a nécessairement des horizons plus larges.

Reprenant l'allusion que j'avais faite aux déclarations ou positions qui seraient éventuellement formulées à Tunis, le ministre marocain m'a laissé entendre que la question algérienne ne pourrait pas ne pas être évoquée. Mais, a-t-il dit, le Sultan est décidé, pour sa part, à observer, comme à Oujda, une grande modération et une grande prudence dans ses déclarations propres [1].

J'ai eu toutefois l'impression que les hommes politiques marocains qui accompagneraient Sidi Mohammed et, selon le mot de M. Balafrej, les représentants des partis, se jugeraient tenus à moins de réserve et de

[1] Sur le discours d'Oujda, du 25 septembre, au cours duquel le Sultan avait abordé la question algérienne, voir ci-dessus le n° 216 (et note).

circonspection. Aussi ai-je insisté sur le fait qu'il serait difficilement concevable que les membres du gouvernement marocain n'alignent pas leur attitude sur celle du Souverain et que le gouvernement français faisait confiance aux qualités de sagesse dont M. Balafrej nous avait donné à plusieurs reprises le témoignage.

On peut déduire de ce qui précède que le voyage sera soigneusement préparé du côté marocain, qu'une prudence naturelle incline le Sultan et son ministre des Affaires étrangères à peser les démarches et les gestes qui marqueront la visite, tant en raison d'un certain sentiment de supériorité marocain, qu'en fonction de quelques aspects des relations égypto-tunisiennes. La politique des deux pays en ce qui concerne leurs rapports respectifs avec la France fera sans aucun doute l'objet d'un échange approfondi d'informations et de vues, et le caractère déjà visiblement concerté de cette politique en sera probablement accentué.

Sur la question algérienne, le risque demeure que, pressé par les éléments radicaux de l'Istiqlal, le Sultan ou son entourage ne se laissent entraîner à prendre des positions trop marquées. Je me propose de renouveler les conseils de prudence et de modération auprès de mes interlocuteurs habituels et, d'accord avec lui, je reverrai M. Balafrej de retour de Tanger, dimanche prochain 21 octobre, à la veille du départ du Souverain et de sa suite pour Tunis.

284

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 789 à 791. Réservé. *Madrid, 16 octobre 1956, 20 h.*

(*Reçu :* le 17, 1 h 5.)

Suite à mon télégramme précédent [1].

Si cette interprétation des événements, présentée par la presse, semble justifier les tendances proarabes de la politique officielle gouvernementale, elle ne peut en même temps qu'accentuer le pessimisme d'une opinion publique qui, d'après les indications que j'ai recueillies à de nombreuses sources, s'inquiète de plus en plus du recul de l'Occident et de la Chrétienté devant les prétentions arabes et islamiques.

Il n'est certes pas facile d'apprécier dans quelle mesure le général Franco et son gouvernement pourraient être conduits à tenir compte de

[1] Par télégramme n°s 787-788 du même jour, non reproduit, l'ambassadeur indiquait que les critiques contre la politique française en Afrique du Nord avaient disparu des journaux madrilènes. Les nouvelles publiées et les dépêches des correspondants de presse soulignaient cependant les difficultés auxquelles la France se heurtait, et mettaient en valeur les progrès d'une réunification du monde arabe, attribués essentiellement au colonel Nasser.

ces réactions. Il semble cependant que le crédit d'Allal el Fassi, voire même de l'Istiqlal, ait pour l'instant du moins quelque tendance à décroître.

On peut aussi noter les efforts incontestables qu'a dû faire la diplomatie espagnole pour participer effectivement aux travaux des conférences successivement réunies à Londres, ce que le gouvernement égyptien n'a pas manqué de lui reprocher. Les incidents qui ont surgi dernièrement dans les relations hispano-marocaines [1] ont exaspéré les milieux dirigeants, qui affichent le pessimisme le plus noir sur l'avenir du jeune état. Tout en formulant des vœux pour la réussite du Sultan et en rendant hommage à son habileté, ils ne paraissent pas douter que son règne ne doive être bref en raison de la violence des factions politiques, et que le Maroc retournera à l'état d'anarchie d'où le protectorat l'avait fait sortir.

Cependant, rien ne me permet de croire de la part de l'Espagne à un prochain et spectaculaire changement de camp. Moins directement et moins complètement engagée que la France, elle suppose avoir intérêt à ménager encore les susceptibilités d'un monde arabe dont elle mesure les possibilités alors que, par atavisme, elle le redoute profondément.

285

M. Cornut-Gentille, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1870 à 1874 [2]. Réservé. *New York, 16 octobre 1956, 20 h. 45.*

(*Reçu :* le 17, 2 h.)

J'ai eu ce matin avec le secrétaire général des Nations Unies un entretien au cours duquel a été fait le point de la situation au sujet de Suez et de la Jordanie.

En ce qui concerne Suez, au cours des journées de dimanche et d'hier lundi, le Secrétaire général a eu plusieurs longues conversations avec le ministre des Affaires étrangères égyptien et il en a retiré l'affirmation apparemment sincère de la volonté égyptienne de parvenir à un règlement de la situation du Canal sans rebondissements. Cependant, les discussions ainsi poursuivies relativement à l'application des six principes de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité [3] sont toujours

(1) Allusion à des voies de fait auxquelles s'était livré le gouverneur de la province de Larache sur la personne d'un lieutenant espagnol (dépêche de Tétouan n° 277, du 1er octobre, non reproduite).

(2) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 1689-1693) et Londres (nos 1193-1197).

(3) Voir ci-dessus le n° 274.

loin d'être nettes et M. Hammarskjöld a peint l'attitude de son interlocuteur en notant au passage non seulement qu'il aimait le « clair-obscur », mais qu'il s'en faisait une ligne de conduite.

M. Hammarskjöld semble estimer, de son point de vue propre, que le danger d'une prolongation de la situation actuelle réside toujours dans le fait que, du côté égyptien comme du côté anglo-français, on peut à tout moment vouloir interpréter abusivement les principes agréés au Conseil de sécurité et ruiner ainsi les prémisses mêmes d'un accord.

De façon plus précise, le Secrétaire général considère que, du côté égyptien, il n'y a encore aucune réponse satisfaisante du Dr Fawzi au sujet :

a. Du libre passage dans le Canal pour tous, y compris les Israéliens;

b. De la structure internationale à créer, sur laquelle le ministre égyptien ne donne encore aucune précision valable.

M. Fawzi doit quitter New York demain mercredi et le Secrétaire général doit encore avoir une nouvelle conversation avec lui pendant toute la soirée de ce jour.

Je serai tenu au courant.

M. Hammarskjöld m'a confirmé que son intention formelle était de poursuivre la même méthode d'investigation qu'il avait adoptée lors de la phase devant le Conseil en se bornant, après avoir épuisé les questions, à établir à terme les lignes directrices qui auraient pu se dégager.

Les deux derniers éléments intéressants de la conversation ont été les suivants :

Sur le plan du travail, M. Hammarskjöld pense qu'il sera en état d'arrêter ses conclusions aux environs du 25 octobre;

Sur le plan d'éventuelles rencontres ultérieures, le Secrétaire général est certain que M. Fawzi voudrait de préférence revenir à New York dans une dizaine de jours, mais à défaut accepterait de se rendre à Genève ou, à défaut encore, mais en toute dernière extrémité, à Londres.

286

Note de la direction d'Europe

Conversation entre M. Pineau et M. Chepilov à l'ambassade de l'U.R.S.S. le 16 octobre 1956

N. *Paris, 16 octobre 1956.*

Vers la fin du déjeuner, M. Chepilov commence à parler de la question de Suez. Il croit qu'il ne faut pas perdre de temps et reprendre les pourparlers avec l'Égypte. Il ne faut pas compliquer la question en

introduisant la notion de gestion internationale. Elle fait bondir les Égyptiens et risque de paralyser toute conversation. Il est nécessaire de prévoir deux plans :

1° Un mécanisme à monter entre l'Égypte souveraine et une association des usagers élargie pour assurer la liberté du transit, les deux points sur lesquels porteraient les conversations étant le mode de fixation des droits de péage et le système d'arbitrage à prévoir en cas de difficultés. Si l'on s'engageait dans cette voie, il est sûr que l'on parviendrait à un accord.

2° À un stade ultérieur, il y aurait lieu de réunir une conférence très large pour réviser et mettre au goût du jour la convention de 1888.

L'U.R.S.S. n'a aucune intention de s'installer sur le Canal; les commentaires de presse à ce sujet sont fallacieux, la preuve en est que lorsque l'Égypte a demandé l'envoi de pilotes soviétiques, le gouvernement de l'U.R.S.S. n'a consenti à laisser partir ceux-ci qu'à titre provisoire. On a tort de dire que, chaque fois que Chepilov se rend au Caire, les bolcheviks s'emparent du Moyen-Orient.

Interrogé sur le point de savoir à quel moment le retour des pilotes soviétiques est prévu, M. Chepilov précise qu'il a simplement voulu marquer l'absence de toute initiative soviétique dans ce domaine. Aucun délai n'a bien entendu été fixé.

Revenant à la question des négociations, le ministre soviétique indique qu'il verrait des avantages à ce que celles-ci soient menées directement entre la France et l'Angleterre d'une part, l'Égypte d'autre part. À New York, il avait parlé d'un Comité à six, mais il se contenterait fort bien d'une formule à trois. Il ne ressent aucune inquiétude au sujet de la position égyptienne. L'on ne peut en dire autant de celle des Américains. Lorsqu'on parle de soustraire le Canal à la politique nationale de tout état, c'est à une influence prédominante des États-Unis qu'il faut penser. L'Association des usagers, dans sa forme actuelle, n'est évidemment qu'un prête-nom pour le consortium financier américain dont la presse a parlé. Il ne faut pas prendre ces projets à la légère. Chacun sait comment s'est soldée l'affaire iranienne. On peut penser du départ de Mossadegh ce que l'on veut, mais l'installation des Américains à la place des Anglais n'a certes pas été profitable aux intérêts franco-britanniques. C'est une aventure de ce genre qui se prépare actuellement si l'on n'y prend pas garde. L'opinion égyptienne est loin d'être unanime; beaucoup là-bas gardent le désir de s'entendre directement avec les monopoles américains. Une telle solution de la crise de Suez serait déplorable.

M. Pineau indique que la politique française a toujours tendu à éviter une influence unilatérale de qui que ce soit sur le Canal. Elle persévérera dans cette voie; l'opinion française admettrait difficilement que le Canal passe sous le contrôle des seuls États-Unis. Il a écouté avec beaucoup d'attention les propos de son collègue dont il apprécie le caractère amical. Il lui est difficile d'être aussi optimiste que M. Chepilov. Au cours des longues conversations de New York, M. Fawzi a beaucoup parlé, mais il n'a rien dit. Aucune suggestion concrète n'a pu être

décelée dans les propos du ministre égyptien. Quant à la gestion internationale, elle a été proposée précisément parce qu'elle nous paraît seule de nature à éliminer les risques dont s'inquiète M. Chepilov.

Le ministre soviétique insiste à nouveau sur l'impossibilité totale de faire accepter cette idée aux Égyptiens. Interrogé par M. Pineau sur la question du passage des navires israéliens, question évoquée par M. Mikoyan ces jours-ci à Moscou, M. Chepilov se dérobe, affirmant qu'il s'agit d'une affaire mineure qui ne doit en aucun cas être mélangée avec les problèmes de principe. Le ministre soviétique termine l'entretien en disant qu'il souhaite des négociations franco-anglo-égyptiennes à très bref délai afin de permettre des progrès d'ici la prochaine session des Nations Unies. L'on pourrait alors reprendre la question en marge des discussions de l'Assemblée.

M. Pineau est tout disposé à aller de l'avant, mais il est loin d'être sûr que, du côté égyptien, l'on soit animé des mêmes intentions.

287

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, au Ministre de la France d'outre-mer; au Ministre résidant de France à Alger; au Ministre délégué à la Présidence du Conseil; au Ministre de la Défense nationale; au Chargé d'affaires de France à Rabat; au Directeur général du S.D.E.C.E.; au Chef du S.S.D.N.F.A. [1]

D. Confidentiel. *Paris, 16 octobre 1956.*

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le procès-verbal de la réunion qui a eu lieu le 11 octobre, au secrétariat d'État aux Affaires étrangères, pour étudier les problèmes posés par la situation au Sud marocain et par la conjonction possible de l'agitation entretenue dans ce territoire avec les projets politico-militaires qui peuvent se développer au sud de l'Algérie et jusqu'en Mauritanie.

Un certain nombre de conclusions ont pu être dégagées au cours de cette réunion, sur lesquelles j'ai l'intention d'appeler l'attention du Conseil des ministres au cours de sa séance du 17 octobre.

1° Il importe de coordonner les informations qui nous parviennent sur les mouvements politiques et militaires couvrant l'ensemble des territoires allant de la frontière marocaine à la Mauritanie. Des informations, telles que celles qui se rapportent au débarquement d'armes au sud d'Ifni par un bateau costaricain, laisseraient supposer que l'organi-

[1] Service de sécurité de la Défense nationale et des Forces armées (ou service de sécurité militaire).

sation de ces mouvements dépasse le cadre local marocain ou même algéro-marocain. Il importe de rechercher systématiquement si de tels mouvements pourraient être organisés à un échelon plus élevé.

2° Les moyens mis en œuvre pour surveiller le littoral sud du Maroc, ainsi que celui de la Mauritanie, semblent insuffisants. On peut s'étonner que des bateaux aient pu être photographiés mais non interceptés. Le renforcement des moyens aériens et maritimes devrait donc, s'il est possible, être envisagé.

3° Il importe que la première action militaire qui peut être entreprise par des bandes armées dans un territoire saharien relevant de notre autorité se heurte immédiatement à une très forte réaction de notre part. Notre détermination de maintenir nos positions au sud du Maroc sera ainsi prouvée d'une manière qui doit faire impression.

Des moyens aériens sont prêts à intervenir dans les territoires du Sud algérien ainsi qu'en Mauritanie. Il serait utile de s'assurer que ces moyens sont suffisants pour réduire à néant la première tentative qui risque d'être faite.

4° La lutte contre les trafics d'armes, l'information sur les mouvements politiques, l'action contre les bandes, seraient singulièrement simplifiées si des contacts pouvaient être établis tout le long des frontières des territoires relevant de l'autorité espagnole, entre nos postes et les postes espagnols correspondants. Une directive devrait donc, si cette recommandation a votre approbation, être adressée aux autorités civiles et militaires relevant de votre département, en vue de les inciter à développer de tels contacts.

Ceux-ci doivent être pris avec prudence en ce qui concerne le Maroc lui-même. Autant la conjonction des actions politique, militaire et de renseignements entre Français et Espagnols paraît souhaitable pour tous les territoires situés au sud de la frontière méridionale du Maroc, autant elle présente des dangers en ce qui concerne les problèmes marocains mêmes. Les contacts doivent donc être établis en dehors du Maroc, et limités au Maroc à de très rares et de très prudents entretiens avec des personnes bien choisies.

5° Pour faciliter les rapports avec les autorités espagnoles et pour disposer d'une meilleure information sur les intentions de ces dernières, il serait intéressant de créer à Villa Cisneros un consulat (autonome ou dépendant d'un consul installé aux Canaries). Le consul ou le vice-consul établi au Rio de Oro serait un des éléments importants dans l'institution des liaisons envisagées ci-dessus. L'établissement du consulat français de Villa Cisneros ne peut se faire sans que soit réétudiée la demande espagnole d'établir un consulat espagnol à Port-Étienne. Il semble qu'une telle décision ne devrait pas soulever de difficulté majeure, éventuellement en demandant aux Espagnols de rattacher ce poste à leur consulat de Dakar.

6° Les intentions espagnoles dans les trois territoires relevant de leur autorité sont mal connues. Avant même que le consulat soit établi à Villa Cisneros, l'officier supérieur, désigné par la Défense nationale pour

poursuivre les conversations avec les autorités militaires espagnoles à Madrid, pourrait interroger ses interlocuteurs sur ce point.

7° Afin de ne pas cantonner nos conversations avec les Espagnols aux domaines politique et militaire, un certain nombre de propositions économiques devraient pouvoir être faites :

— L'évacuation du minerai de fer du Gara Djebilet, de Tindouf à la mer, peut se faire par le Maroc selon un tracé déjà étudié aboutissant à Plage blanche. Il pourrait également, semble-t-il, être effectué dans de bonnes conditions à travers le Seguiet el Hamra. Des conversations pourraient être engagées avec les Espagnols en vue de procéder aux travaux de prospection, notamment topographiques, nécessaires pour prévoir le tracé éventuel de ce chemin de fer;

— Parallèlement, nous pourrions proposer aux Espagnols de les assister dans les travaux cartographiques qu'ils peuvent être tentés de faire dans la région, en partant des données très précises établies à Tindouf;

— Il semble que tout projet de traversée du territoire espagnol pour l'évacuation du minerai de Fort-Gouraud soit maintenant abandonné. Aucune discussion ne pourrait donc avoir lieu à ce propos.

8° D'une manière plus générale, les différentes discussions de caractère technique, dans le domaine économique, qui viennent d'être envisagées, devraient prendre leur place dans le cadre d'ensemble d'une conversation avec le gouvernement espagnol sur sa participation ultérieure éventuelle à l'Organisation commune des régions sahariennes. Cette conversation ne peut être entreprise dans le détail à l'heure actuelle, puisque le projet de loi n'a pas encore été adopté par le Parlement [1]. Une communication d'ordre général pourrait, cependant, être faite au gouvernement de Madrid, en réservant formellement l'approbation ultérieure du projet de loi par le Parlement.

9° Du côté marocain, des propositions d'ordre économique devraient également être reprises, afin d'éveiller l'intérêt du gouvernement de Rabat et de donner un caractère constructif à la position catégorique que nous devons prendre sur le problème des frontières méridionales.

La proposition la plus intéressante porterait sur la reprise des travaux de prospection de minerais non ferreux, travaux qui ont été interrompus depuis plusieurs mois et qui pourraient être poursuivis sur des crédits existant au B.I.A.

En revanche, il convient, semble-t-il, pour le moment, de ne pas proposer la reprise des prospections pétrolières à cheval sur la frontière que nous nous proposons d'obtenir entre l'Algérie et le Maroc. Cette reprise nécessiterait en effet la mise en œuvre de moyens militaires de protection relativement importants.

[1] Ce n'est qu'en décembre que fut adopté le projet de loi prévoyant l'O.C.R.S.

Enfin, il ne serait pas inutile de faire savoir aux Marocains que des travaux vont être entrepris dans le Seguiet el Hamra pour l'étude d'une voie d'évacuation du minerai de Gara Djebilat sans passer par le Maroc.

Les diverses conclusions résumées ci-dessus intéressent plusieurs départements et services différents. Dans la mesure où elles rencontrent votre accord, je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner pour instruction aux services relevant de votre autorité d'en étudier la mise en œuvre, en étroite liaison avec les services compétents des autres départements. Je serais heureux également de connaître les observations que ces conclusions appellent de votre part.

Annexe

Procès-verbal de la réunion
tenue au secrétariat d'État aux Affaires étrangères
le jeudi 11 octobre
sous la présidence de M. Savary

Objet : Situation dans le Sud marocain et dans les territoires situés au sud du Maroc.

Étaient présents :

MM. E. Labonne, ambassadeur de France; Koscziusko-Morizet, directeur du cabinet du ministre délégué à la présidence du Conseil; de Louvencourt, Bureau industriel africain; Salvy, Bureau industriel africain; commandant Dumont, S.D.E.C.E.; Demaille, conseiller technique au cabinet du ministre de la F.O.M.; colonel Trancart, chef de l'état-major particulier du ministre de la F.O.M.; général Jarrot, état-major particulier du ministre de la Défense nationale et des forces armées; colonel Auriol, état-major particulier du ministre de la Défense nationale et des forces armées; colonel Belleux, chef du S.S.D.N.F.A.; colonel Petit, État-major général; colonel d'Arbaumont, État-major général; commandant de Jacquelot, État-major général; capitaine Griotteray, cabinet du général C.S.I.T.F.M.; Laloy, directeur d'Europe; de Leusse, Secrétariat général; Henry, direction d'Europe; Basdevant, directeur général des Affaires marocaines et tunisiennes; de Latour, direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes; Cheysson, cabinet du secrétaire d'État.

M. Savary rappelle l'objet de la réunion et en indique les trois aspects (cf. lettre du 8 octobre)[1].

Le colonel Auriol indique que les bandes armées qui opèrent au sud d'Agadir groupent 1.200 à 1.500 hommes environ. En dehors de ces éléments de l'Armée de libération du Sud, il faut compter avec 2.000 hommes environ des Reguibats.

Des armes semblent avoir été débarquées récemment sur la côte entre Ifni et le Maroc méridional espagnol; un bateau costaricain aurait même été aperçu faisant de la contrebande d'armes.

Du côté français, le dispositif de nos forces est réparti en une série de postes situés tout le long de la frontière du Maroc et des trois territoires espagnols.

Le colonel Trancard ajoute que la ligne de postes français se poursuit en Mauritanie. Nos forces peuvent être évaluées dans ce territoire à un bataillon et demi, auquel s'ajoutent deux compagnies mécanisées et des méharistes. Une force aérienne est basée à Atar, qui combine son action avec les forces aériennes d'Algérie; quelques moyens aériens sont enfin stationnés à Port-Étienne.

(1) Qui annonçait la réunion. Elle n'a pas été reproduite.

Les Reguibats ont été vraisemblablement intoxiqués par l'Istiqlal, au cours de leur long séjour dans le Souss. Ils ont été selon toute vraisemblance équipés et armés. Lorsqu'ils descendront vers le Sud, à l'occasion des migrations saisonnières qui viennent de commencer, il existera donc un danger sérieux.

Le colonel d'Arbaumont précise qu'une surveillance maritime est en outre exercée sur les côtes. Elle est réduite et n'a permis de découvrir jusqu'à présent aucun flagrant délit de contrebande.

Une première recommandation de la Conférence est de prier la Marine d'étudier les moyens de renforcer la surveillance de la côte, tant sur le littoral du Maroc que sur celui de la Mauritanie. L'incident du bateau costaricain [1] mérite d'être étudié avec un soin tout particulier, car il peut donner des indications intéressantes sur l'interprétation qu'il convient d'accepter pour les développements récents de l'activité dans ce secteur.

Le commandant de Jacquelot indique que les réunions qui ont eu lieu à Madrid [2] sont jusqu'à présent restées purement formelles.

Les liaisons entre les commandements locaux de Mauritanie et les commandements espagnols du Rio de Oro n'ont pas encore été entrepris d'une manière systématique, ajoute *le colonel Trancard,* car aucune directive n'a été donnée jusqu'à présent dans ce domaine. Les quelques contacts existant sur la frontière sont satisfaisants. Les résultats n'en sont pas encore connus.

Le capitaine Griotteray confirme les avances qui sont faites depuis quelques semaines au Maroc par les Espagnols. Ces derniers souhaitent connaître nos intentions dans le Sud et semblent favorables à une collaboration avec nous.

M. Cheysson rappelle que l'action des Espagnols s'est manifestée à plusieurs reprises dans les derniers jours, notamment contre les trafics d'armes.

M. Laloy estime que le terrain est bien préparé pour des conversations utiles avec les Espagnols. Ces conversations devraient tendre à renforcer la position des militaires et à faire contre-poids au projet arabe hostile à la France du général Franco.

M. Savary est favorable au principe des contacts avec les Espagnols; mais il précise que ces contacts doivent être pris à bon escient avec des personnes soigneusement choisies, qu'ils ne doivent porter que sur la situation au sud du Maroc et non sur la politique au Maroc même; il convient d'être prudent avec les susceptibilités marocaines.

Le colonel Auriol, en réponse à une question du secrétaire d'État, précise que les informations portant sur le Maroc méridional espagnol sont très confuses. Il croit savoir que les Espagnols auraient renforcé leur présence militaire dans le Seguiet el Hamra, et maintenu leur implantation dans le Rio de Oro.

M. Savary demande que le commandant Dupond soit invité à interroger les Espagnols sur leur situation militaire dans les trois territoires.

Il suggère d'autre part que soit étudiée par le Département la possibilité de créer un consulat français à Villa Cisneros, dont l'ouverture pourrait être échangée avec celle du consulat espagnol à Port-Étienne.

Il propose enfin que les instructions soient adressées à Alger, Rabat et Dakar en vue de permettre l'établissement de contacts directs de part et d'autre des frontières entre Espagnols et Français.

M. de Louvencourt, abordant alors les problèmes économiques, envisage tout d'abord la question de l'évacuation du fer du Gara Djebilet. Cette évacuation peut se faire par trois voies :

— à travers le Maroc vers Plage blanche (trajet déjà étudié);

— par le Seguiet el Hamra;

— ou à travers le Maroc méridional espagnol. Ces deux dernières voies n'ont fait l'objet d'aucune étude préliminaire et celle-ci pourrait être commencée utilement.

(1) Qui avait débarqué des armes au sud d'Ifni.
(2) Sur ces réunions, voir ci-dessus les n°s 57 (et note), 146, 214.

M. Demaille rappelle que l'évacuation des minerais de Fort-Gouraud se fera par Port-Étienne. Le trajet par Villa Cisneros a été complètement écarté. M. Demaille estime — et ce point soulève quelques objections de la part de M. de Louvencourt — que la deuxième possibilité, qui coupait le Rio de Oro à la hauteur de Choum, doit être également abandonnée. Le détour, bien qu'il coûte cinq à six milliards de francs supplémentaires, est souhaitable afin de ne pas quitter le territoire français. M. Demaille adressera une note au secrétaire d'État à ce sujet.

M. Savary montre que l'étude du tracé passant par le Maroc méridional espagnol présente, sur le plan politique, peu d'intérêt; ce territoire reviendra au Maroc très rapidement; les problèmes politiques y sont donc les mêmes que pour le tracé nord. En revanche, poursuit le secrétaire d'État, il y a un grand intérêt à étudier la voie envisagée à travers le Seguiet el Hamra, afin d'intéresser les Espagnols et de montrer au Maroc que nous disposons d'une solution de rechange.

M. de Louvencourt précise que les crédits existent en vue de constituer une société d'étude au capital de 200 millions.

Interrogé par M. Savary, *M. Koscziusko-Morizet* répond qu'il y aurait en effet intérêt à présenter la négociation technique avec les Espagnols sur le chemin de fer dans le cadre général de la coopération saharienne.

M. Savary précise qu'il est possible, dès maintenant, d'approcher les Espagnols pour leur exposer les grands principes qui sont la base du projet de loi relatif à l'O.C.R.S. [1], en faisant toutes réserves, cependant, sur l'approbation parlementaire.

M. Laloy se félicite de ces recommandations, qui lui paraissent présenter une grande importance dans la conjoncture espagnole actuelle.

M. Salvy indique qu'une autre forme de coopération technique pourrait être proposée aux Espagnols, en vue de les aider à effectuer des travaux cartographiques dans leur territoire en partant de résultats très précis qui ont été acquis dans la région de Tindouf.

Il est décidé de joindre cette recommandation aux autres.

M. Savary aborde alors la question des propositions d'ordre économique qui peuvent être faites aux Marocains. Jusqu'à présent, dit-il, nous nous sommes contentés de communiquer le projet de loi portant création de l'O.C.R.S. L'attitude marocaine dans ce domaine, qui était compréhensive il y a quelques mois, s'est sensiblement durcie. Notre communication n'a entraîné aucune réaction positive. Bien plus, M. Balafrej a, pour la première fois, revendiqué officiellement Tindouf dans une récente conversation [2].

M. Savary aimerait savoir si d'autres problèmes économiques peuvent être évoqués avec le gouvernement marocain.

M. de Louvencourt indique en réponse que deux sortes de problèmes peuvent être discutés avec les Marocains :

— *Recherches minières.*

Des travaux ont été entrepris par une société mixte composée par moitié de représentants du Bureau minier marocain et par moitié de représentants du B.I.A. en vue de rechercher différents métaux non ferreux dans la région de Goulimine. Tous les chantiers sont arrêtés. C'est regrettable, car les crédits existent dans le cadre du budget de 1956 et des missions pourraient être envoyées très rapidement en vue de reprendre les travaux de prospection.

— *Recherches pétrolifères.*

Des sondages ont été faits au Zemmoul, à cheval sur la frontière que nous voulons prospecter entre l'Algérie et le Maroc. Ils ont été interrompus faute de sécurité. Il y aurait un avantage marqué, du point de vue du moral de la troupe stationnée dans cette région, à montrer que les ingénieurs civils français n'abandonnent pas les travaux. En revanche, il pourrait y avoir des inconvénients, pense M. de Louvencourt, à effectuer de nouvelles recherches dans une région contestée.

(1) Sur ce projet, voir ci-dessus les n°s 108 (et note), 158 (et note).
(2) Voir ci-dessus le n° 270 (note).

Le colonel d'Arbaumont estime que la continuation des travaux de recherches pétrolifères poserait plus de problèmes qu'elle ne faciliterait la tâche de l'armée, dans la mesure où elle exigerait un renforcement des effectifs dans le secteur.

M. Savary approuve, dans ces conditions, la recommandation de M. de Louvencourt tendant à proposer au Maroc la reprise des travaux de recherches minières. Il pense que, pour les recherches pétrolifères, il convient de réserver la question.

M. Savary résume les conclusions de la séance (voir lettre jointe).

Il indique que ces conclusions seront soumises au prochain Conseil des ministres, afin de pouvoir être mises en application, après approbation et éventuellement modification, par le gouvernement.

288

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5906 à 5910. *Rabat, 17 octobre 1956, 0 h. 25.*

(*Reçu* : 0 h. 35.)

M. Abdelmaïd Ramadan, premier ambassadeur d'Égypte à Rabat, a présenté ses lettres de créances au Sultan hier après-midi.

Reçu au Palais selon le protocole d'usage, l'ambassadeur a prononcé une allocution dont j'adresse au Département, sous le numéro suivant, le texte ainsi que la réponse du Sultan.

Il n'y a aucune allusion à l'exil de Mohammed ni à la crise de Suez dans l'adresse de M. Ramadan, qui s'est borné à faire l'éloge du patriotisme et des qualités d'homme d'État du Souverain et à rappeler les liens de race et de religion qui existent entre les deux pays.

La réponse du Sultan a un caractère politique plus marqué. Il y est question de « la noble attitude de l'Égypte pendant les épreuves traversées par le Maroc », de la coopération entre les deux pays au service de la cause arabe, des efforts de l'Égypte « en vue de recouvrer son entière souveraineté et d'affermir son intégrité » et de la personne du colonel Nasser, « qui consacre ses dons et son patriotisme ardent à l'Égypte et à la sauvegarde de sa dignité ». Au cours de la conversation qui a suivi l'échange des discours, le Sultan a émis le souhait de voir se resserrer les relations entre les deux pays, surtout dans les domaines économique et culturel, l'Égypte étant « le porte-étendard de la culture arabe ». Mohammed V a ensuite affirmé à l'ambassadeur que le Maroc n'oublierait jamais le rôle joué dans la crise marocaine par l'Égypte, qui a pris la tête des délégations arabes et islamiques afro-asiatiques pour défendre la cause du Maroc aux Nations Unies. Il a exprimé sa gratitude envers le gouvernement et le peuple égyptiens pour l'accueil dont avait été l'objet le prince Moulay Hassan lors de son récent voyage au Caire pour la fête de l'indépendance [(1)]. Il a déclaré que, dans l'affaire de

(1) Sur ce voyage, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 440; ci-dessus le n° 4.

Suez, le Maroc était aux côtés de l'Égypte. Enfin, le Sultan a émis l'intention de se rendre en Égypte dès que les charges du pouvoir le lui permettront.

La venue de l'ambassadeur d'Égypte au Palais n'a été l'occasion d'aucun mouvement de foule ni d'ovations particulièrement chaleureuses. Rien n'a rappelé les démonstrations qui avaient eu lieu lors de la visite du ministre égyptien des Habous l'hiver dernier. Les paroles particulièrement cordiales du Sultan peuvent s'expliquer en partie par le désir du Palais de compenser l'effet produit au Caire par certains propos tenus par le Prince héritier, au lendemain de son séjour en Égypte.

289

M. Savary, Secrétaire d'état aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. nos 3970 à 3978. Réservé. *Paris, 17 octobre 1956, 9 h. 50*[1].

À trois reprises, au cours de mes entretiens avec le prince Moulay Hassan à Paris[2], j'ai évoqué l'ensemble des problèmes relatifs au Sud marocain et aux territoires situés au sud du Maroc. Chaque fois, mes interlocuteurs ont éludé la discussion et ont manifesté un certain malaise.

Le Prince a eu beau assurer M. Bourgès-Maunoury et moi-même que « l'intention du gouvernement marocain n'était pas de poser le problème de la Mauritanie en termes militaires », et que « le Maroc était, avant tout, intéressé par la recherche de solutions tendant à la mise en valeur économique du Sahara en commun par les quatre pays, France, Tunisie, Algérie et Maroc », nous avons eu le sentiment qu'il ne souhaitait pas aborder le sujet à l'heure actuelle. Ce sentiment n'est pas fait pour apaiser nos inquiétudes.

De cette partie de nos entretiens, je retiens cependant une proposition du Prince tendant à lui transmettre aussitôt toutes informations précises que nous aurions sur des mouvements d'armes dans la région du Sud. J'ai demandé aux départements représentés à la réunion du 11 octobre[3] de me donner des éléments. Vous voudrez bien les réunir de votre côté. Je vous adresserai des instructions à ce sujet dès que possible (cf. ma lettre n° 113 du 16 octobre[4]).

(1) Le télégramme, rédigé le 16 octobre, n'a été adressé que le lendemain.

(2) Qui eurent lieu les 14 et 15 octobre. Voir ci-dessus le n° 278.

(3) Sur cette réunion, voir ci-dessus le n° 287 (et annexe).

(4) Il s'agit vraisemblablement de la lettre circulaire consacrée aux conclusions à tirer de la réunion du 11 octobre, et ci-dessus reproduite sous le n° 287.

D'autre part, pendant la période du 20 octobre au 10 novembre, il conviendra d'être particulièrement attentif à tous les indices provenant du Sud. Il ne faudrait pas que l'on profitât de la diminution relative de la mobilité de nos forces pour faciliter la mise en place, dans le Sud, d'un dispositif tourné vers nos territoires sahariens et mauritaniens.

Dès notre premier entretien, le Prince m'a présenté, de la part de son père, quatre demandes :

— Arrêter tous les mouvements des troupes françaises jusqu'à l'ouverture des négociations militaires entre la France et le Maroc, au début de novembre;

— Créer un organisme de liaison entre les deux commandements à Rabat, organisme qui aurait notamment pour mission d'informer, dans toute la mesure du possible, l'état-major des F.A.R. des mouvements principaux des unités françaises;

— Hâter le départ du Maroc des éléments de Légion et des bataillons sénégalais qui y stationnent encore;

— Confier à l'A.R.M. le soin d'effectuer par la voie terrestre le ravitaillement des forces françaises stationnées à Foum el Hassan.

Les trois dernières demandes ne posaient pas de problème de fond. Elles avaient, en fait, déjà été réglées entre le général Cogny et le Prince au Maroc. Nous n'avons fait que confirmer les décisions prises par le général C.S.I.T.F.M. à la demande du chef d'état-major des F.A.R. Sur la question du départ des Sénégalais et des légionnaires, cependant, il a été précisé que l'allégement auquel il est actuellement procédé ne répondait pas à un principe, mais seulement à un souci d'opportunité.

La discussion a porté principalement sur le premier point. Il convenait de ne pas laisser mettre en cause le principe de la liberté de circulation de nos troupes, réaffirmé le 2 mars dernier. Si nous étions prêts, pour des raisons d'opportunité, à surseoir, dans la mesure du possible, aux principaux mouvements d'unités pendant l'absence du Sultan, afin d'éviter des provocations ou des incidents que le Souverain ne pourrait régler lui-même, nous ne pouvions accepter que cet aménagement prît l'allure d'un principe général [1]. Il fallait rappeler que les mouvements nécessaires à la vie quotidienne des troupes (liaison, ravitaillement, tirs, manœuvres, instruction...) ne pouvaient en aucun cas être entravés. Il était surtout essentiel de bien montrer que la décision prise en la matière était une décision des autorités françaises, et non pas une résolution conjointe franco-marocaine. C'est pourquoi la première rédaction proposée par le Prince : « Les deux commandements ont décidé de surseoir... » a été résolument écartée. La lettre adressée par le général Ély stipule au contraire que le chef d'État-major général a demandé au général Cogny de surseoir... Une formule analogue figure dans le communiqué. A propos de cette discussion, le général Ély a rappelé en

[1] *Note du document :* il convenait de préciser que la décision de surseoir ne serait appliquée que dans la mesure du possible et que notre liberté opérationnelle restait complète en cas de force majeure.

termes catégoriques qu'aucune armée au monde ne saurait accepter d'être entravée dans ses mouvements et condamnée à l'immobilité. Nos interlocuteurs marocains ont répondu, à plusieurs reprises, qu'il n'était pas question de « bloquer » les troupes françaises, de les « étouffer » ou de les « camoufler ». Le Prince et M. Bouabid ont affirmé explicitement que les conversations de ces deux jours ne modifiaient rien aux accords du 2 mars. Cette assurance mérite d'être notée et rappelée en cas de besoin.

Par télégramme séparé, je vous ai transmis l'échange de lettres qui a eu lieu entre le général Ély et le Prince [1]. Je souligne le caractère confidentiel de cet échange de lettres et vous prie d'insister sur ce point auprès de vos interlocuteurs, si vous aviez l'impression qu'ils ont tendance à l'oublier.

Le communiqué, dont le texte vous a également été envoyé par télégramme [2], annonce l'ouverture des négociations « sur les relations militaires entre les deux pays », le 12 novembre, à Paris. Nous n'avons aucune idée des vues marocaines en la matière. Il semble qu'elles soient encore très vagues. Il n'est pas sans intérêt de noter que le projet de communiqué transmis par nous aux Marocains comportait l'expression « négociations sur la défense commune » et que celle-ci n'a été remplacée qu'après une assez longue discussion par l'expression finalement adoptée.

Dans les télégrammes suivants, je vous informe seulement des discussions qui ont eu lieu sur d'autres points.

[1] Il s'agit du télégramme n°s 3941-3945 du 16 octobre, non reproduit. Dans sa lettre, le général Ély soulignait que, « pour répondre aux préoccupations de Sa Majesté chérifienne et afin d'éviter notamment que Sa Majesté ait le moindre souci pendant son absence du Maroc », il avait demandé au général Cogny, pour la période du 16 octobre au 10 novembre, « de surseoir, dans toute la mesure du possible, aux mouvements d'unités françaises, étant donné que la vie quotidienne des troupes françaises serait assurée normalement ». Une liaison étroite serait établie entre les deux armées, à l'échelon des commandements, pour faire connaître, dans toute la mesure possible, à l'État-major royal, les principaux mouvements des unités françaises. La lettre du Prince était un simple accusé de réception de la précédente.

[2] N°s 3934-3937 du 15 octobre, non reproduit. Le communiqué s'achevait sur l'intention du gouvernement marocain d'ouvrir les négociations sur les relations militaires entre les deux pays à partir du 12 novembre.

290

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. nos 3966-3967. Réservé. *Paris, 17 octobre 1956, 10 h.* [1].

Nous avons saisi l'occasion du séjour à Paris du prince Moulay Hassan [2] pour évoquer une nouvelle fois le problème de l'armement récupéré sur l'Armée de libération.

Le Prince a répondu sans hésiter à M. Bourgès-Maunoury et à moi-même, en présence du général Ély et du général Cogny, que la meilleure formule était de noyer l'armement et les munitions récupérés sur l'Armée de libération. Il serait prêt à procéder à cette destruction dans des conditions indiscutables sans plus attendre. Il nous a même demandé d'étudier la possibilité d'affréter un navire à cette fin.

Le gouvernement français attache une grande importance à ce que cette question soit réglée sans délai. Vous voudrez bien étudier avec le général Cogny les moyens les plus appropriés pour amener le Prince à tenir sa promesse. Jusqu'à ce moment — je le répète —, aucune nouvelle arme ne sera livrée aux F.A.R.

Il faut noter également que, au cours de l'entretien chez M. Bourgès-Maunoury, M. Guedira n'a repris qu'avec timidité l'information surprenante qu'il m'avait donnée, selon laquelle une moitié de l'armement de l'Armée de libération aurait déjà été détruite [3].

(1) Le télégramme porte la date du 16 octobre (date de rédaction), mais il n'a été expédié que le lendemain, 10 heures.

(2) Le 27 septembre, le Prince, accompagné de M. Balafrej, quittait le Maroc pour Paris, afin de procéder à un large échange de vues sur l'ensemble de la négociation franco-marocaine, et notamment pour aboutir à la conclusion de la convention militaire. Il eut à Paris un certain nombre de contacts officieux et officiels sur le problème algérien. Il devait revenir une seconde fois dans la capitale française. Voir ci-dessus les nos 238 (et note), 270, 278, 289.

(3) Lors d'un entretien, le 6 octobre entre le ministre marocain et M. Savary, au cours duquel ce dernier avait appelé l'attention de son interlocuteur sur la nécessité de régler sans délai les deux questions pendantes entre Paris et Rabat dans le domaine militaire (statut des officiers français servant dans l'armée royale; destruction des armes récupérées sur l'Armée de libération), M. Guedira avait affirmé que la moitié des armes était déjà détruite par immersion, et l'autre moitié entreposée dans les caves de l'état-major des forces royales, et sévèrement gardée (télégramme pour Rabat nos 3762-3766 du 6 octobre, non reproduit). M. Savary demandait l'avis de l'ambassadeur de France et du général Cogny sur les affirmations du ministre marocain : aucune arme nouvelle ne serait livrée à l'armée royale aussi longtemps que ce problème n'aurait pas reçu une solution définitive (télégramme pour Rabat nos 3789-3790 du 8 octobre, non publié).

291

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3203 à 3210. *Bonn, 17 octobre 1956, 18 h. 40.*
(Reçu : 18 h. 40.)

Prière de communiquer à la Défense nationale.

Les nouveaux retards dans la mise sur pied de l'armée allemande, que M. Blankenhorn confirmait récemment à M. Parodi, sont brusquement portés à la connaissance du public allemand à l'occasion du limogeage de M. Blank [1]. Le Chancelier a, en effet, déclaré le 16 octobre, à une réunion du groupe parlementaire C.D.U./C.S.U., que M. Blank n'avait pas été capable de surmonter les difficultés de tous ordres que rencontre la formation d'une armée allemande depuis l'échec de la Communauté européenne de défense.

L'une des premières tâches de M. Strauss sera donc, a ajouté M. Adenauer, de voir exactement ce qui peut être réalisé, d'expliquer à nos alliés, au cours de la prochaine réunion de l'O.T.A.N. au mois de décembre, les raisons de notre retard et de prendre de nouveaux engagements que, ceux-là, nous devrons tenir.

S'il est certes tentant de faire retomber sur le partant toutes les responsabilités, ce n'est cependant pas le changement de ministre qui fera disparaître toutes les difficultés. L'une est essentiellement parlementaire, et là, il est possible que M. Strauss ait une meilleure audience que son prédécesseur : la lenteur et la minutie avec laquelle les commissions responsables du Bundestag ont « épluché » toutes les commandes d'armes proposées par les services de la Défense nationale ont empêché la réalisation d'un programme rationnel d'armement de la Bundeswehr. Mais le fond du problème n'est-il pas beaucoup plus dans l'indécision du Parlement, partagé entre la mise sur pied d'une armée classique avec des armements conventionnels et le désir de sauter une étape en créant une armée nouvelle pour l'ère atomique ? Cette deuxième solution exerce un pouvoir d'attraction certain sur le gouvernement fédéral et le Bundestag : économie de l'achat d'armes qui passent pour être démodées, intérêt restreint du service militaire obligatoire dans une armée de spécialistes, dotation en armes atomiques tactiques comme les grandes puissances. Le programme est séduisant, surtout en période électorale et pour un ancien ministre des Affaires atomiques.

[1] Par un important remaniement de son ministère, intervenue le 17 octobre, mais dont il était question depuis plusieurs jours (cf. *Le Monde,* des 14-15 et 18 octobre 1956), le chancelier Adenauer confiait le poste de ministre de la Défense à Franz-Joseph Strauss, jusque-là ministre des Affaires atomiques. Theodor Blank ne se voyait confier aucun poste ministériel et quittait le Cabinet.

Mais il se heurte, semble-t-il, aux objections du ministère de la Défense nationale qui voudrait commencer par le commencement et mettre d'abord sur pied une armée. Son adaptation à un éventuel armement atomique viendrait plus tard. L'arrivée de M. Strauss entraînera presque à coup sûr des changements importants dans le commandement — on parle déjà de nouvelles fonctions pour les généraux Heusinger et Speidel — et dans l'organisation administrative du ministère.

Les autres difficultés n'en subsisteront pas moins : trop faible nombre de volontaires, impopularité du service militaire obligatoire, opposition larvée de beaucoup d'autorités locales à la préparation de la conscription, insuffisance des casernements et de l'encadrement. Personne ne sait plus très bien d'ailleurs quel est le vrai goulet d'étranglement. La possibilité d'un report de la date de l'appel du premier contingent, fixée au 1er avril, apparaît au moment où l'on constate que le nombre de volontaires prévu ne pourra être recruté.

Toute l'autorité personnelle du chancelier Adenauer sera nécessaire s'il veut réaliser avant les élections de 1957 son programme de mise sur pied d'une armée allemande et de contribution allemande à la sécurité occidentale.

292

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 5972 à 5976. *Rabat, 18 octobre 1956, 22 h. 30.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Pour M. Savary.

Je me réfère à votre télégramme n° 3946 [1].

Le colonel Touya a transmis au Sultan votre message personnel.

Le Souverain a accueilli la communication avec la plus grande attention. Les réflexions qu'il a formulées à cette occasion se résument ainsi :

A. Il attache le plus grand prix à ce que le nouveau cabinet se constitue dès que possible et que la crise latente actuelle, si préjudiciable au développement normal de l'activité gouvernementale, prenne fin.

[1] Du 16 octobre, ci-dessus publié sous le n° 282.

Il n'a cependant pas précisé le moment où le remaniement aurait lieu (Je rappelle que d'après les indications que j'ai recueillies d'autre part, il semble que ce remaniement ne serait effectué qu'après la visite en Tunisie).

B. Sidi Mohammed a écouté attentivement la mention qui lui était faite de la présence éventuelle de représentants du F.L.N. à Tunis la semaine prochaine, du caractère de provocation que prendrait pour la France tout ce qui pourrait être interprété comme une sorte de rencontre spectaculaire à trois, et des lourdes conséquences qui ne manqueraient pas d'en résulter dans les relations franco-marocaines et peut-être dans l'évolution des problèmes d'Afrique du Nord.

Il a dit qu'il n'ignorait pas que « certains voulaient se servir de lui et du prestige de la couronne chérifienne », mais il a ajouté qu'il était décidé à observer la plus grande prudence. Cette réaction confirme ce que m'a dit de son côté M. Balafrej (mon télégramme n° 5897)[1].

Dans son for intérieur, le Souverain paraît n'être pas loin de penser qu'il s'est peut-être laissé entraîner un peu vite à accepter l'invitation tunisienne, qui est en fait celle de M. Bourguiba. L'orgueil marocain l'eût incliné de préférence à attendre, à Rabat, la première visite officielle tunisienne.

C. D'une manière plus générale, le Sultan a déclaré qu'il serait toujours reconnaissant au gouvernement français et à vous-même des indications qui lui seraient données de Paris, sur l'évolution des problèmes intéressant l'Afrique du Nord et les rapports de celle-ci avec la France.

293

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1044. Très urgent. *Madrid, 18 octobre 1956.*
Secret. Diffusion restreinte.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le colonel Maldonado a rencontré hier après-midi, dans le bureau de l'attaché militaire de cette ambassade, le commandant Labarère et le commandant Dupond. Il était accompagné des colonels Messeguer et Marcos. Le colonel Messeguer, appelé par les obligations de son service, n'est resté que quelques instants, et c'est le colonel Marcos, officier du Génie, ancien chef du service des Transmissions à Tétouan et actuellement adjoint, pour les questions marocaines, au chef du deuxième bureau de l'État-major central, qui a assisté le colonel Maldonado au cours de cet entretien.

(1) Le télégramme de Rabat n°s 5897-5905, du 16 octobre, est ci-dessus reproduit sous le n° 283.

C'était, depuis le 8 octobre, le premier contact avec le colonel Maldonado : celui-ci, après s'être décommandé le 11, a successivement manqué deux autres rendez-vous qu'il avait lui-même fixés pour le 13 et pour le 16. À l'issue de l'entretien d'hier, il a été convenu que la prochaine rencontre aurait lieu le 22 ou le 24 octobre.

L'échange de vues a porté essentiellement sur la question du Sud; conformément à ses instructions, le commandant Dupond a précisé que la France entendait conserver son entière souveraineté sur ses territoires du Sud et la défendre par tous les moyens.

Les colonels Maldonado et Marcos ont alors laissé entendre qu'il serait du plus grand intérêt que le gouvernement espagnol fût informé officiellement par le gouvernement français de cette intention, et ont paru très désireux de savoir si quelque chose n'avait pas été effectivement déjà fait dans ce sens à Paris. Sauf avis contraire du Département, le commandant Dupond pourrait, au cours d'un prochain entretien, se référer aux indications que Votre Excellence avait déjà fournies à ce sujet à M. Martin Artajo à l'occasion de la visite que celui-ci lui a faite à Paris le 25 août dernier [(1)].

Interrogé sur les intentions espagnoles dans le cas où des mouvements offensifs contre Tindouf et la Mauritanie affecteraient le Maroc méridional, les colonels Maldonado et Marcos ont montré d'abord quelques réticences et paru admettre que les revendications marocaines n'étaient pas dénuées de fondement; mais ils sont ensuite convenus que la grave menace que constitue actuellement l'Armée de libération pour les territoires du Sud visait autant l'Espagne que la France et que « personnellement » — ils ont insisté sur le mot —, ils estimaient qu'en fait, l'A.O.E. formait un tout dont la défense n'était pas à fixer sur le parallèle 27° 41′, mais bien sur le Drâa.

Il semble — c'est du moins l'impression qu'ont eue le commandant Labarère et le commandant Dupond — que deux thèses s'affrontent actuellement, l'une favorable à un arrangement avec les Marocains, l'autre opposée à toute concession, même pour ce qui concerne l'ancienne zone de protectorat méridionale, et que les militaires espagnols, fermement partisans de la seconde, voudraient qu'une nette prise de position de Paris aidât le gouvernement du général Franco à s'y ranger sans craindre d'avoir ensuite à le regretter.

Le commandant Labarère et le commandant Dupond s'efforceront, à l'occasion des prochaines conversations, de faire préciser par leurs interlocuteurs ce qu'ils entendent par ce « refus de concession » : s'agit-il pour eux de maintenir le *statu quo* dans l'ancien protectorat du Maroc

(1) Au cours de l'entretien entre le ministre espagnol et son homologue français, la question marocaine avait été évoquée très brièvement. Les deux ministres étaient tombés d'accord pour affirmer que la politique d'amitié et de coopération poursuivie par leurs pays respectifs à l'égard du Maroc devait se développer sans esprit de compétition, et avec la seule préoccupation d'aider l'évolution du Maroc indépendant. C'est ce que signalait le Département à son ambassadeur de France à Rabat, en réponse aux préoccupations exprimées par une note verbale marocaine du 30 août, qui considérait la rencontre franco-espagnole comme un « geste inamical » (télégramme pour Rabat n°s 3145-3147 du 31 août, non reproduit).

méridional, ou seulement d'y conserver la libre disposition pour l'armée espagnole des deux bases de Tantan et Cap Juby ?

Au cours du même entretien, les deux officiers espagnols, et plus particulièrement le colonel Maldonado, ont abordé la question des négociations militaires et du futur statut des forces françaises et espagnoles; ils ont notamment demandé quels avaient été les résultats des deux dernières missions accomplies en France par le prince Moulay Hassan [1]. Aucune discussion n'a toutefois été engagée sur ce terrain. Les officiers espagnols n'ont pas caché leur inquiétude devant la multiplication des actes hostiles à l'encontre de l'armée française. Il ne fait pas de doute pour eux que l'armée espagnole éprouvera des difficultés du même ordre; l'incident du 14 septembre à El Ksar el Kebir, où un lieutenant espagnol a été giflé par le gouverneur de Larache, est toujours très vivement ressenti; le colonel Maldonado se plaint de ce que ce « grave affront à l'armée espagnole » n'ait pas été sanctionné par une révocation immédiate du gouverneur. Quant au colonel Marcos, il déplore que celui-ci n'ait pas été purement et simplement abattu sur le champ par les camarades de l'officier espagnol.

Des indications ainsi recueillies par le commandant Labarère et le commandant Dupond, je retire l'impression que leurs interlocuteurs avaient reçu instruction de n'engager la conversation qu'avec la plus extrême prudence, le gouvernement espagnol n'envisageant la possibilité de dévoiler sa position au sujet des territoires du Sud que dans le cadre d'un échange de vues sur le plan politique et par la voie diplomatique, échange de vues dont il entend nous laisser l'initiative [2].

[1] Sur les plus récentes missions du Prince en France, voir ci-dessus les n°s 238 (et note), 270, 278, 289, 290.

[2] Par télégramme n°s 813-816 du 23 octobre, non reproduit, l'ambassadeur soulignait que le colonel Maldonado était en rapport direct avec M. Carrero Blanco et par lui avec le général Franco. Aussi les déclarations qu'il venait de faire à titre officiel au commandant Dupond paraissaient « mériter la plus grande attention ». La prise de position espagnole au sujet des territoires du Sud avait été portée à la connaissance des Français sans attendre une nouvelle confirmation de l'intention de Paris de défendre sa souveraineté dans la région. Si le gouvernement français pouvait envisager la possibilité de prendre acte solennellement de la déclaration du colonel Maldonado et y donner suite en offrant au gouvernement de Madrid son appui, « un pas important serait franchi dans la voie d'une entente éminemment souhaitable ». Il allait cependant de soi que les intentions espagnoles en ce qui concernait le Maroc méridional devaient être précisées.

Au cours d'un nouvel entretien avec les commandants Labarère et Dupond le 23 octobre, le colonel Maldonado indiquait *à titre officiel* que l'Espagne défendrait militairement l'Afrique occidentale espagnole, à savoir le Rio de Oro, le Seguiet el Hamra et le Maroc occidental, la ligne de défense de ces territoires étant sur le Draa. Madrid défendrait dans les mêmes conditions le territoire d'Ifni et comptait que Paris l'appuierait dans sa détermination (télégramme de Madrid n°s 811-812 du 23 octobre, non publié).

294

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 1756. *Rabat, 18 octobre 1956.*

Chaque déplacement que le Sultan a effectué à l'intérieur du Maroc depuis son retour a non seulement été l'occasion de manifestations de fidélité au trône et de soumission au pouvoir central, mais encore chacun a eu sa signification particulière : en juin, la visite du Moyen-Atlas organisée par le ministre Lyoussi a permis d'affermir l'ordre récemment rétabli par l'intégration des bandes de l'Armée de la libération de Fès, et d'apporter au Souverain l'hommage et l'appui des Berbères. La visite de Port-Lyautey début septembre, quoique moins importante, a été marquée par le geste un peu démagogique de la distribution de quelques milliers d'hectares de terres aux fellahs. Le voyage d'Oujda du 24 au 28 septembre devait servir à poser le problème algérien [1].

Certes, ce voyage a comporté d'autres aspects et bien des questions ont été évoquées. Le 26, le barrage de Mechra Homadi, sur la basse Moulouya, a été présenté au Souverain par le polytechnicien Douiri, ministre des Travaux publics, qui n'a d'ailleurs pas jugé utile de rappeler que cet ouvrage et les projets de mise en valeur des Triffa étaient dus à la France. Ensuite, le Sultan a distribué un millier d'hectares de terres aux fellahs, près de Berkane. Le discours prononcé par Mohammed V à Oujda a traité également de plusieurs problèmes : non seulement internes (lutte contre le chômage, Assemblée nationale consultative, intégration des membres de l'Armée de la libération, sécurité des Européens), mais aussi extérieurs : il a admis la légitimité de la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez par l'Égypte et souhaité une formule « pacifique et constructive » pour sortir de l'impasse; il a invoqué la protection de Dieu pour « les nations arabes et islamiques dans la réalisation de leur idéal de grandeur et de prospérité ». Enfin, il a annoncé qu'il avait décidé d'engager des négociations avec la France « pour définir les relations militaires franco-marocaines ».

Mais c'est la question algérienne qui s'est imposée à l'attention de tous. Partout elle a été présente, ainsi que je le signale dans ma communication du 26 septembre [2], au point de devenir encombrante pour le

[1] Sur le voyage et le discours d'Oujda, voir ci-dessus le n° 216 (et note)

[2] Allusion en fait au télégramme de Rabat n°s 5422-5426 du 27 septembre, 9 h. 40, qui indiquait que « l'Algérie a(vait) été partout présente durant ces journées, malgré le souci certain du Souverain d'éviter des manifestations excessives ». Le pavoisement aux couleurs du F.L.N. était très important; un immense drapeau algérien était déployé dans l'assistance lors du discours du Souverain; des cris de « Vive l'Algérie libre » étaient poussés au passage du Sultan et celui-ci recevait une délégation des Algériens d'Oujda.

Souverain et pour sa suite. Si le Sultan a choisi cette date pour se rendre à Oujda où le problème a une grande acuité du fait de la proximité de la frontière et du nombre des Algériens qui y sont installés ou réfugiés, c'est qu'il a estimé le moment propice pour tenter une intervention qu'il médite depuis fort longtemps; dès le printemps (ma communication du 18 avril)[1], j'avais signalé combien cette affaire préoccupait Mohammed V, et combien il espérait y jouer un rôle susceptible de lui donner une sorte de leadership sur l'Afrique du Nord. Aussi bien, pour tenir un tel rôle, ne souhaitait-il pas apparaître comme l'avocat de la rébellion algérienne, mais comme l'honnête courtier. C'est pourquoi, dans certains centres traversés par le cortège officiel, il a montré une nette réserve devant l'importance du pavoisement aux couleurs algériennes : à Martimprey, il a refusé le lait et les dattes qui lui étaient offerts entre deux drapeaux fellaghas; à Berkane, où une délégation d'Algériens soutenant une banderole se tenait devant la tribune officielle, il n'est demeuré que quelques instants et n'a ni fait un geste ni prononcé une parole; il semble aussi qu'il ait marqué son mécontentement auprès de certains chefs locaux pour leur maladresse en cette affaire. Enfin, le gouverneur de la province d'Oujda, Ould Amar d'Hamidou, dont les liens avec la rébellion algérienne sont éclatants, serait sur le point d'être muté et se serait retiré sous sa tente depuis plusieurs jours.

Le discours du 25 septembre, sur lequel l'ambassade a déjà eu l'occasion de donner son sentiment par sa communication du même jour, est centré sur l'Algérie, même quand il évoque d'autres questions. Les appels du Sultan à son peuple « pour se montrer amical à l'égard des troupes françaises qui stationnent encore sur le sol marocain... en attendant la définition de nouvelles relations », ses exhortations à respecter la liberté des étrangers et à « entretenir avec eux des relations empreintes de confiance et de cordialité » manifestent sa volonté de se montrer agréable à la France au moment où il aborde un point délicat. Enfin, le ton extrêmement modéré adopté pour évoquer la question algérienne elle-même et proposer des voies « en vue d'établir entre les deux peuples des relations solides et trouver une solution qui, tout en donnant satisfaction aux aspirations du peuple algérien à la liberté, respecte l'intérêt supérieur de la France et garantisse les intérêts des Français qui ont choisi de se fixer en Algérie », démontre le désir du Souverain de s'élever au-dessus du débat et de prendre le visage du tiers impartial qui offre ses bons offices.

Ce discours a été bien accueilli par la presse du Maroc de langue française comme de langue arabe. Cependant, la proposition du Sultan tend à reconnaître pour légitime l'ensemble des revendications des Algériens, mais elle souligne également la forte implantation française en Algérie et mentionne les intérêts supérieurs de la France; la forme en est modérée et conciliante et fait contraste avec les débordements des extrémistes. Les nationalistes marocains de leur côté y ont vu l'approba-

(1) *D.D.F.*, 1956-I, n° 254.

tion de leur attitude en faveur de l'indépendance algérienne et ont donc apporté leur soutien au Souverain. Il faut toutefois noter que, le discours ayant été prononcé le 25, c'est seulement le 27 qu'*El Alam* lui a accordé l'importance qu'il mérite : ce quotidien avait été trop occupé entre-temps par l'attentat contre Allal el Fassi [1] dont les échos reléguaient en deuxième position les déplacements du Sultan dans l'Oriental.

Les insurgés algériens pour leur part ne peuvent qu'être reconnaissants envers Mohammed V. Le Département a su par ma communication du 27 septembre [2] que des émissaires du F.L.N. avaient, dès le 24 septembre, exposé à certains ministres marocains la gravité de la situation pour la résistance algérienne et insisté sur la nécessité, pour le Sultan, d'intervenir d'urgence : le départ rapide du prince Moulay Hassan et du ministre des Affaires étrangères pour Paris, faisant suite au discours impérial, a montré que cet appel avait été entendu.

En définitive, le voyage d'Oujda n'a pas été sans résultats pour Mohammed V, qui a pu s'assurer une nouvelle fois de sa grande popularité et a su présenter assez habilement la position médiatrice que le Maroc a l'ambition de prendre dans les affaires nord-africaines. Son prochain déplacement à Tunis, où les problèmes communs à toute l'Afrique du Nord feront l'essentiel des conversations, peut, dans ces conditions, revêtir, comme je l'ai indiqué d'autre part, une importance capitale.

295

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4132 à 4137. Réservé. *Moscou, 19 octobre 1956, 12 h. 40.*

(*Reçu :* 10 h. 50)

Je me réfère à mon télégramme n° 4056 [3].

1° J'ai eu, hier soir, 18 octobre, à l'Opéra, une nouvelle conversation avec l'ambassadeur de Yougoslavie. Elle m'a confirmé dans l'impression que les entretiens Khrouchtchev-Tito [4] n'ont aucunement résolu les difficultés idéologiques entre la Yougoslavie et l'U.R.S.S.

Mon collègue qui, depuis son retour de Crimée, est d'humeur plutôt

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 228 (note).

(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 219.

(3) Le télégramme n°s 4056-4075, du 13 octobre, est ci-dessus publié sous le n° 271.

(4) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les n°s 197, 206, 227, 259, 271.

chagrine, s'est répandu en récriminations à la fois contre l'U.R.S.S. et contre les États-Unis.

Au sujet de la fameuse circulaire secrète adressée par le parti communiste soviétique aux partis communistes des démocraties populaires [1], et que le *Daily Worker* aurait publiée hier, l'ambassadeur m'a affirmé à nouveau que son gouvernement ne la connaissait que par les indications de la presse occidentale. Officiellement, il en ignorait l'existence. En fait cependant, il était parvenu à en reconstituer plus ou moins exactement la substance. Il ne critiquait aucunement le fait que Moscou ait envoyé une telle circulaire à plusieurs partis sans l'adresser à Belgrade. Le parti communiste soviétique pouvait correspondre avec les autres partis comme il l'entendait. Mais les questions abordées dans le document étaient, pour autant que Belgrade en soit informé, de celles qui avaient fait l'objet d'un accord entre les dirigeants yougoslaves et soviétiques. La déclaration commune du 22 juin [2] offrait à ce sujet toutes les possibilités d'échanges de vues. Moscou les avait systématiquement négligées.

Passant aux conséquences de la déstalinisation dans les démocraties populaires, M. Micunovitch a mentionné, à cet égard, la Pologne, la Bulgarie, la Roumanie; mais il s'est étendu surtout sur les événements de Hongrie auxquels il attribuait une très grande importance. « Les pays qui ont souffert du régime stalinien veulent, m'a-t-il dit, respirer un air plus libre. Il y a là une évolution irrésistible. Vouloir la contrarier n'aboutirait qu'à la précipiter. Les dirigeants soviétiques doivent le comprendre. Les Américains devraient également ménager davantage les sentiments de peuples qui ont lutté durement pour leur indépendance. »

2° Passant ainsi aux relations entre son pays et les États-Unis, l'ambassadeur, se référant à la déclaration qu'avait faite la veille M. Draskovitch, s'est plaint que le président Eisenhower ait cru devoir mettre sur le même plan des livraisons de blé et le maintien de l'indépendance [3]. Pour le reste, il n'a fait que paraphraser la communication faite aux correspondants de la presse à Belgrade.

3° Au sujet de la participation du maréchal Gretchko aux conversations Khrouchtchev-Tito, mon collègue a d'abord précisé que le commandant des forces soviétiques en Allemagne n'était pas venu à Brioni et qu'il n'avait assisté qu'aux entretiens de Crimée. Après avoir déclaré que sa présence n'avait pas de signification politique, il a admis que la question de l'évacuation de certains pays par les troupes soviétiques avait été abordée. « C'est, m'a-t-il dit sans autre précision, une question qui se pose ».

[1] Sur cette circulaire secrète, voir ci-dessus le n° 252.

[2] Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 426 (La déclaration date en fait du 20 juin).

[3] L'annonce de la poursuite de l'aide économique et militaire à la Yougoslavie, décidée par le président Eisenhower, avait heurté le gouvernement de Belgrade, dans la mesure où cette annonce était assortie de réserves (possibilités de révision et de suspension) pour ce qui concernait l'aide économique et où l'aide en général était justifiée par le besoin de « sauvegarder l'indépendance de la Yougoslavie », cette indépendance n'étant nullement menacée par l'U.R.S.S. (télégramme de Belgrade n°s 879 à 881 du 17 octobre, non reproduit).

4° J'ai pu constater, au cours de diverses réceptions, que les dirigeants soviétiques se montrent plus froids que par le passé à l'égard du représentant de la Yougoslavie, tandis qu'ils entourent ostensiblement l'ambassadeur de l'Inde.

296

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT,
À M. SAVARY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. nos 6008 à 6017. Très urgent. Réservé. *Rabat, 19 octobre 1956, 14 h. 45.*

(*Reçu* : 15 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5964 [1].

Accompagné du général Cogny, j'ai vu hier soir le ministre de la Défense nationale. M. Guedira nous avait renouvelé l'assurance que le gouvernement marocain, et plus particulièrement le ministre de l'Intérieur, ne négligeraient rien pour apaiser l'agitation provoquée parmi les dockers de Casablanca et permettre la reprise normale des débarquements et déchargements des personnels et de matériels intéressant les forces armées stationnées au Maroc.

Or, jusqu'à présent, les efforts des autorités marocaines dans ce sens paraissent être demeurées vaines. La centrale syndicale marocaine maintient son opposition aux opérations de débarquement et de déchargement. L'U.M.T. a publié dans la nuit le communiqué suivant :

« Après l'émotion soulevée par le mouvement des troupes françaises sur le territoire national, les arrivées massives des forces armées et du matériel de guerre ont provoqué une nouvelle réaction des travailleurs marocains, qui s'opposent à leur débarquement. Le bureau de l'U.M.T., en félicitant encore une fois les dockers pour leur vigilance et leur conscience du devoir, considère que *le renforcement du corps d'occupation est incompatible* avec la souveraineté nationale et l'existence des forces armées royales et ne peut que compromettre les efforts que Sa Majesté déploie en vue d'établir une libre coopération franco-marocaine, basée sur la confiance et l'amitié.

« En conséquence, le bureau de l'U.M.T. demande au gouvernement de faire *cesser l'arrivée des forces armées et du matériel de guerre,* que

[1] Le télégramme nos 5964-5966, du 18 octobre, non reproduit, indiquait qu'à la suite d'incidents au port de Casablanca, les entretiens menés par M. Lalouette avec M. Guedira avaient abouti à la conclusion suivante : le gouvernement marocain et l'ambassade de France publieraient des communiqués distincts, établissant que les mouvements de personnel et de matériel qui s'effectueraient dans les ports du Maroc correspondaient aux mouvements normaux de permissionnaires et de relève des unités, ainsi qu'au transport des matériels d'approvisionnement nécessaires à la vie courante des troupes françaises. Les communiqués préciseraient que ces mouvements intéressaient non seulement les forces françaises stationnées au Maroc, mais aussi les forces armées royales elles-mêmes.

rien ne justifie et qui risque d'exacerber le sentiment national de la classe ouvrière, jalousement soucieuse d'une indépendance fraîchement et chèrement reconquise. »

Ce matin, l'organe de l'Istiqlal, *El Alam,* reproduisait le communiqué de l'U.M.T., sans mentionner le communiqué du gouvernement marocain.

Après avoir pris contact avec le général Cogny, je suis intervenu de la manière la plus pressante auprès du président du Conseil, qui a manifesté une certaine gêne et m'a promis qu'il allait sur-le-champ se renseigner auprès du ministre de l'Intérieur. J'ajoute que le Sultan prend actuellement quelques jours de repos à Ifrane et que le prince Moulay Hassan est en voyage d'inspection dans la zone Nord du Maroc.

Ces faits prouvent combien s'est dégradée l'autorité d'un gouvernement qui, depuis deux mois, n'existe que théoriquement, en attendant un remaniement sans cesse retardé. Ils prouvent également combien est atteint le crédit de son chef, dont M. Guedira, dans les entretiens qu'il a eus hier avec moi, a suivi les instructions. Enfin, ils révèlent une fois de plus les tendances divergentes qui se manifestent au sein du Cabinet, et qui retiennent sans doute M. M'Hammedi d'intervenir avec toute l'énergie nécessaire.

Il y a lieu de signaler qu'au surplus, Allal el Fassi a fait son entrée « officielle » à Casablanca et se propose d'y prononcer cet après-midi un discours. Sa présence, sinon son action, contribue à encourager l'agitation.

Je n'ai pas manqué de faire observer au président Bekkaï et à M. Guedira que le protocole du 2 mars était une fois de plus violé, et que l'accord provisoire du 15 octobre, donnant la garantie que la vie quotidienne des troupes serait assurée normalement [1], restait pour l'instant lettre morte à Casablanca.

Au cours de notre entretien d'hier soir, nous avons, le général Cogny et moi, constaté qu'en étudiant avec nous les moyens de régler les incidents, M. Guedira tendait à présenter deux nouvelles prétentions :

A. En exprimant le désir de recevoir de notre commandement militaire des renseignements détaillés sur les mouvements de personnels et de matériels militaires en cours ou à venir dans les ports marocains;

B. En assimilant ces mouvements à ceux qui dans toute la mesure du possible doivent être suspendus durant la période du 16 octobre au 10 novembre.

Nous avons écarté ces deux prétentions comme dépassant ou déformant la signification de l'échange de lettres du 15 octobre.

[1] Intervenu à la suite des récentes conversations franco-marocaines de Paris : voir ci-dessus les nos 278, 289.

Les services militaires compétents continuent d'étudier les moyens techniques qui seraient de nature à libérer le cas échéant, dans les ports, nos mouvements de personnels et de matériels, de l'hypothèque que fait peser arbitrairement l'U.M.T.

297

M. CORNUT-GENTILLE, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1922 à 1929 [1]. *New York, 19 octobre 1956, 24 h.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* le 20, 14 h. 10.)

Dans ma communication précédente n° 1900 [2], je vous ai rendu compte de mon intention, délibérée avec mon collègue anglais, de me rendre auprès du secrétaire général des Nations Unies sitôt après le départ de New York du ministre des Affaires étrangères d'Égypte, pour lui réclamer les conclusions développées auxquelles étaient parvenues ses conversations avec M. Fawzi et manifester notre étonnement des bruits circulant sur une éventuelle réunion tripartite le 29 courant à Genève [3].

Cette démarche a été accomplie par sir Pierson Dixon et moi-même cet après-midi à 15 heures.

Auparavant, M. Hammarskjöld nous avait fait parvenir à tous les deux une note qualifiée de « non officielle » (qui vous est transmise par télégramme suivant) [4] pour que nous puissions étudier ce document avant la rencontre.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 1714-1721) et Londres (nos 1218-1225).

[2] Du 18 octobre, non reproduit. Dans ce télégramme, le représentant français aux Nations Unies faisait savoir qu'à la suite de son entretien avec le Secrétaire général au cours duquel ce dernier lui avait résumé ses conversations avec le ministre des Affaires étrangères d'Égypte, il avait jugé bon de se concerter avec son collègue britannique, et avait décidé avec lui qu'il convenait pour le moment de ne pas paraître se hâter et de continuer à s'informer. À la suite d'une visite du diplomate anglais à M. Hammarskjöld, les représentants français et britannique avaient dégagé les indications suivantes : 1. Il était certain que le Secrétaire général avait été mieux impressionné par les échanges de vues entre lui et le ministre égyptien sans qu'on pût en attendre, dans les tout prochains jours, de propositions concrètes; 2. Le bruit circulait d'une réunion des Trois à Genève le 29 courant; l'indiscrétion semblait ne pouvoir venir que du secrétariat de la délégation égyptienne. Les diplomates français et britannique avaient l'intention de souligner à M. Hammarskjöld qu'ils n'entendaient pas accepter l'idée d'une conférence quelconque sans précisions effectives sur les positions égyptiennes.

[3] Une note marginale datée du 22 octobre, probablement de la main d'un agent du secrétariat des conférences du Département, indique : *M. Joxe est d'accord pour dire à Londres et à New York : pas de conversation sans nouvelles propositions égyptiennes. Il y aura d'ailleurs demain un communiqué de presse sur les déclarations Nasser.*

[4] Reproduit en annexe au télégramme.

Lorsque nous sommes entrés dans son cabinet, j'ai, aussitôt après les préliminaires, déclaré au Secrétaire général, avec l'acquiescement visible de mon collègue anglais, que j'avais éprouvé une certaine déception en prenant connaissance du document qu'il nous avait communiqué, car ayant reçu de sa propre bouche, dans les dernières quarante-huit heures, l'information que les choses s'étaient grandement éclaircies et précisées, il m'apparaissait au contraire que nous demeurions dans une situation obscure et ne présentant aucun élément nouveau de contre-propositions précises constituant la base de discussion attendue.

M. Hammarskjöld a alors entrepris de nous donner, sous forme de commentaires toujours déclarés non officiels, une très longue série d'observations qui, selon sa méthode habituelle de lenteur compliquée, s'est prolongée pendant plus de deux heures, sans que nous nous livrions, mon collègue et moi, à d'autres interventions que celles de quelques demandes de précisions.

Nous avions d'ailleurs convenu, mon collègue et moi, avant d'entrer dans le cabinet du Secrétaire général, qu'en tout état de cause nous ne nous présenterions, au cours de l'entretien, que comme étant des « officiers de liaison » chargés de recueillir des éléments et nullement de participer à une discussion proprement dite.

Le résumé des explications présentées par le Secrétaire général, en réponse à l'observation franco-anglaise commune que la note qui venait d'être remise ne comportait aucun élément réellement nouveau et ne semblait constituer en aucune façon une base de négociations, est le suivant :

Dans la forme :

1. Les conversations entre le Secrétaire général et M. Fawzi ont été poussées jusque dans leur détail et l'ensemble du sujet a été épuisé.

2. Le ministre des Affaires étrangères égyptien, qui n'était primitivement venu à New York que pour participer aux débats de l'O.N.U., s'est trouvé, par le prolongement de son séjour et par l'approfondissement de la question, dépasser les limites des perspectives qui avaient été étudiées avant son départ d'Égypte; ce qui explique la nécessité pour M. Fawzi de retourner au Caire, afin de consulter son gouvernement, mais sans que cela signifie cependant qu'il y ait un quelconque désaccord.

3. Le Secrétaire général ne peut se considérer comme étant autorisé :

a. Ni à remettre un texte émanant des Égyptiens, ce qui peut laisser supposer qu'il en existe un;

b. Ni à rédiger une somme de conclusions qui reviendraient à établir une synthèse détaillée de propositions.

4. Le Secrétaire général a néanmoins le sentiment que s'il n'y a effectivement pas de base de négociation conforme au souhait des Occidentaux, il y a cependant des éléments suffisants pour qu'une nouvelle discussion soit acceptable et sans doute profitable.

Sur le fond :

1. La convention de 1888 serait retenue par les Égyptiens sans aucune contestation, mais recevrait quelques « additions » *(sic)* rendues nécessaires par les temps modernes.

2. Un vaste système de « coopération » *(sic)* s'édifierait en partant de la reconnaissance de l'Association des usagers.

Ce système ferait participer les usagers à une série d'organismes « hiérarchisés ou latéraux » *(sic)* (mais non expressément précisés), qui pourraient être bipartites ou tripartites et « travailleraient en rapport » *(sic)* avec l'autorité du canal de Suez (égyptienne).

3. Ce système pourrait répondre à l'attente des Occidentaux en ce qui concerne la structure internationale, la perception des droits, l'application automatique de sanctions ou le recours à l'arbitrage ou à un tribunal international *(sic)*.

Tous ces longs développements auxquels s'est livré le Secrétaire général, et au sein desquels ces éléments de forme et de fond ont été littéralement « piqués au passage » et « recollés » pour leur donner l'apparente cohérence ci-dessus, n'ont en aucune façon constitué un « canevas » réel.

Sur la réflexion que je lui en faisais, le Secrétaire général a répondu (citation de mémoire) qu'il y avait à l'intérieur de ce programme certaines parties qui pouvaient être considérées comme définitivement acquises, certaines autres qui laisseraient une large marge de discussion, certaines enfin sur lesquelles le ministre des Affaires étrangères égyptien n'avait pas voulu s'engager (fin de citation de mémoire).

Tel est le résumé exact de l'entretien des délégués français et britannique de cet après-midi avec le secrétaire général des Nations Unies. Indépendamment du fond et sans préjuger de l'appréciation que le gouvernement pourra porter sur le rapport que je présente ci-dessus à Votre Excellence, je pense nécessaire de compléter ce compte rendu par les observations suivantes d'ordre psychologique et pratique :

Sur le plan psychologique, les conclusions du Secrétaire général, après une semaine de négociations, étant nettement en retrait par rapport à ce à quoi on pouvait s'attendre après des déclarations antérieures plus optimistes, on peut supposer ou bien que M. Hammarskjöld s'était trompé lui-même sur ce qu'il pouvait escompter des Égyptiens, ou bien que ceux-ci ont fait machine arrière ou encore que ceux-ci ne veulent pas brûler leurs vaisseaux et recherchent toutes les possibilités de marchandage (hypothèse la plus vraisemblable).

L'entretien avec M. Hammarskjöld n'a pas permis de déceler quelles pouvaient être les réelles raisons de cette situation et il n'est pas possible d'affirmer qu'à un moment quelconque, le Secrétaire général ait paru spécialement désireux de pousser à une rencontre le 29, dont on ne peut penser qu'il la souhaite que par le seul fait qu'il l'a tout de même mise en avant.

Sur le plan pratique enfin, je voudrais attirer l'attention de Votre Excellence sur le fait que la note de « conclusions exploratoires » de M. Hammarskjöld (mon télégramme suivant) fait ressortir que M. Fawzi a eu communication de la deuxième partie de ladite note, se référant à l'éventualité d'une réunion à Genève, le 29.

Il s'ensuit, par voie indirecte, que la France et la Grande-Bretagne ne doivent pas tarder à manifester leur prise de position sur l'état actuel des « pourparlers exploration » afin de ne pas laisser à l'Égypte la possibilité — dès le retour du ministre des Affaires étrangères égyptien au Caire — de se livrer à la manœuvre d'annoncer le projet de conférence du 29 en l'appuyant de soi-disant propositions égyptiennes faites à l'O.N.U. [1].

ANNEXE

M. CORNUT-GENTILLE, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1930 à 1936 [2].
Secret. Réservé.

New York, 19 octobre 1956, 24 h.

(Reçu : le 20, 13 h. 12.)

Je me réfère à mon télégramme précédent.

Voici le texte du mémorandum que M. Hammarskjöld m'a remis cet après-midi.

« 1° Since the end of the Security Council meetings, I have remained in contact with Dr. Fawzi who prolonged his stay until today, 19 October. In the course of a number of discussions with him, I have pursued on a personal basis an exploration of the possibilities to meet the requirements approved by the Security Council, by a set of arrangements along the lines indicated by him in the course of the private talks.

« These discussions with Dr. Fawzi, which have remained within general framework set by the private talks, have served to give me a more complete and precise picture of what the Egyptian government, in new talks, may wish to indicate and arrangements procedures which might be agreed upon in order to safeguard the interests and rights of all the parties concerned. I have limited myself to an indication of points on which I have felt that added elements, or greater precision, were necessary in order to permit an evaluation. It is obviously for the Egyptian government to consider whether and how they wish to take my questions and observations into account in a further elaboration of their stand.

[1] Dans l'après-midi du 20 octobre, des agences de presse publièrent des informations, en provenance du Caire et de New York, révélant l'existence du mémorandum remis par le secrétaire général des Nations Unies aux représentants britannique et français. Le Département pria le représentant de la France d'attirer l'attention du Secrétaire général sur ces indiscrétions, en les déclarant par exemple sans fondement. Dans un télégramme du même jour, Paris avait rappelé sa position de ne prendre aucune initiative sur le plan diplomatique aussi longtemps que le gouvernement égyptien n'aurait pas fait connaître ses propositions, et il avait demandé à son représentant de s'abstenir de prendre contact avec M. Fawzi à son retour aux États-Unis. Le Secrétaire général fit téléphoner le 21 octobre aux principales agences de presse pour déclarer sans aucun fondement tous les bruits au sujet de propositions de reprise des conversations entre les ministres des Affaires étrangères d'Égypte, du Royaume-Uni et de France.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 1722-1728) et à Londres (nos 1226-1232). Il avait, à en juger d'après une note manuscrite marginale, été remis à M. Joxe et aux attributaires à 16 h. 30, le 20 octobre.

« The further clarification given have led me to the personal conclusion that it should be possible to meet the requirements, approved by the Security Council, along the lines in general terms indicated during the private talks, so as to provide guarantees for the interests and rights involved, considered to be satisfactory by all concerned. It is, therefore, my considered opinion that there are valid reasons to resume and conclude the informal exploratory talks. It would be preposterous for me to go beyond this judgment; an opinion as to whether such talks are likely to lead to the establishment of an agreed basis for negotiations can be formed only in the light of considerations outside the scope of my competence.

« 2° On the assumption that it may be found that further exploratory talks should be tried, I have given some thought to the practical arrangements. It is my view that a possible date for resumption of talks would be 29 October. This timing would give a possibility to conclude the necessary preparations in all the capitals.

« I consider that, excluding for the time being New York, the place where the talks should be held, if they come about, should be Geneva. The choice of quarters in Geneva would reduce the risk for misinterpretations of the character of the talks and would provide the setting most likely to be helpful; the choice of other solutions may well add to the difficulties.

« I would, therefore, be willing to invite the three Foreign Ministers concerned to continue private talks in Geneva, provided:

a. That all the three governments concerned indicate to me that they wish to continue such talks,

b. That they wish them to take the same form as the talks in New York,

c. That they wish the Secretary General to issue the formal invitations, and

d. That they wish me to be present (which would follow from the fact that I issue the invitations).

« Invitations would no be issued until I have received positive reactions from all the three parties.

« Of course, no publicity would be given to the present approach, or the plans, unless and until the question is settled (so far, I have, for my part, avoided all indications of what may happen next in line with the suggestions of Secretary Dulles). However, I consider that, in case it is decided to resume talks with the suggested timing, this should be published at the latest at the middle of next week in order to avoid the newspapers speculations which are beginning to complicate the efforts.

« I would appreciate receiving, personally and confidentially, your comments on this message in the beginning of next week.

« 3° This message in its entirety has been sent also to M. Selwyn Lloyd. Part. 2 of the message has been given to Dr. Fawzi.

« 19 October 1956. »

298

M. Ostrorog, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1380. *New Delhi, 19 octobre 1956.*

Pour la première fois depuis mon retour aux Indes, j'ai eu une conversation au ministère des Affaires extérieures sur le problème d'Algérie. M. Azim Husain, directeur d'Europe, qui en a pris l'initiative, est musul-

man. Ce n'est donc pas avec indifférence qu'il examine une situation où la passion confessionnelle l'emporte sur tout autre sentiment.

Il fit d'abord état des pressions très vives qui s'exercent sur l'Inde pour l'amener à prendre une part plus active dans les efforts tentés en faveur des Algériens. De son côté, le Premier ministre était intervenu auprès du colonel Nasser pour marquer qu'une démarche aux Nations Unies ne lui paraissait pas opportune. N'ayant pu le convaincre, mais restant lui-même sur sa position, il n'a pas voulu que l'Inde fût associée à l'action engagée par le groupe arabo-asiatique pour inscrire l'affaire algérienne au programme de la prochaine session de l'O.N.U. [1].

Par cette attitude de réserve, le Premier ministre voulait contribuer, dans la mesure du possible, à une solution amiable et concertée. Il avait aussi le désir de donner expression à sa sympathie pour la France.

J'ai dit à M. Husain que vous étiez sensible à l'attitude de l'Inde et que M. Nehru, en s'y tenant, montrait un grand sens politique en même temps que ses sentiments d'amitié à notre égard.

M. Husain ajouta que la position de l'Inde était naturellement critiquée et qu'il savait mieux que personne combien l'opinion musulmane en prenait offense. Il cita l'accusation de complicité faite par le ministre des Affaires étrangères du Pakistan.

Je répliquai que la France était également mise en cause par Firoz Khan Noon, mais que des accusations de cette nature nous laissaient indifférents.

À la vérité, les Indiens sont plus touchés que nous et doivent tenir compte de l'importance que garde pour eux l'entente avec les pays arabes. Le Pakistan s'efforce de compromettre ces relations. Dans un bulletin communiqué par le haut-commissaire du Pakistan à toutes les missions diplomatiques, figure en première page l'article joint à cette lettre. Les termes en sont offensants pour le Premier ministre de l'Inde, mais ce n'est point ainsi qu'on provoquera chez lui un changement d'attitude. La menace peut au contraire l'amener à se raidir.

Ce que nous devons craindre davantage, c'est d'arriver à l'assemblée des Nations Unies sans qu'aucun changement soit survenu, sans que rien annonce une solution prochaine. L'année qui vient de s'écouler fut une période d'attente. Si la situation ne s'est pas modifiée, les insurgés ne manqueront pas de dire qu'ils s'installent dans la résistance. Pour convaincre l'opinion dans la grande instance internationale qui se prépare, il faut trouver des arguments nouveaux et ne plus nous présenter en accusés mais en pacificateurs.

[1] Le télégramme n°s 629-631 de New Delhi, du 18 septembre, non reproduit, rapportait les efforts faits par le Premier indien, selon ce dernier même, afin de modérer le monde arabe et l'Égypte en particulier.

299

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4147 à 4153. *Moscou, 20 octobre 1956, 13 h.*
Priorité. Réservé.

(Reçu : 11 h. 15.)

1° Plusieurs faits nouveaux illustrent la situation troublée qui règne actuellement en Pologne et la tension, qui en résulte, des rapports entre Moscou et Varsovie.

À la réception donnée au Kremlin, hier soir, 19 octobre, en l'honneur des premiers ministres japonais et afghan, l'absence de M. Khrouchtchev avait été très remarquée. Elle était motivée, disait-on, par des raisons urgentes. MM. Mikoyan et Kaganovitch étaient également absents.

Ce matin, on apprend, bien que la presse ne l'annonce pas, que ces trois personnalités se sont rendues à Varsovie pour assister à la réunion plénière du Comité central. Le bruit court que le maréchal Rokossovsky [1] n'aurait pas été réélu membre de cet organisme.

En même temps, la *Pravda* se livre, sous la plume de son correspondant à Varsovie, à une vigoureuse attaque contre la campagne « antisocialiste » qui s'étalerait dans la presse polonaise et qui serait plus ou moins tolérée par les dirigeants. Cette campagne, souligne la *Pravda,* ébranle les fondements du régime de démocratie populaire, sème le doute sur la possibilité de construire une vie meilleure sur la base du socialisme et distille le venin d'une idéologie étrangère. Jusqu'à maintenant, ces attaques s'étaient déroulées sous le couvert de la lutte contre le culte de la personnalité et pour le retour aux vrais principes du léninisme. Aujourd'hui, le masque est jeté. C'est le marxisme-léninisme lui-même qui est attaqué, tandis que s'expriment ouvertement des sentiments antisoviétiques, incompatibles avec le traité d'amitié et d'alliance qui lie la Pologne et l'U.R.S.S.

C'est ainsi que l'ancien ambassadeur de Pologne à Paris, M. Putrament, affirme dans un journal de Varsovie que le régime économique actuel ne peut se maintenir que par l'étouffement de la critique et la terreur policière. Il lance de nouveaux mots d'ordre : publicité de la vie

[1] Il s'agissait d'un faux bruit. Le télégramme de Varsovie n° 1174 du 23 octobre 1956, non reproduit, signale la réapparition du maréchal polonais Konstantin Rokossovsky, lors d'une réception donnée en l'honneur d'une délégation parlementaire yougoslave.

Quant à Khrouchtchev, Mikoyan, Kaganovitch, ils faisaient partie, ainsi que Molotov, d'une délégation soviétique revenue à Moscou le 19 (télégramme n° 1142 de Varsovie du 20 octobre, non reproduit).

politique, décentralisation, démocratisation, souveraineté. Il ne dit plus un mot du socialisme.

Parallèlement est préconisé l'établissement de rapports avec l'Occident sur une base nouvelle.

L'article de la *Pravda* se termine par un appel aux masses ouvrières polonaises et aux honnêtes patriotes, dont on affirme qu'ils ne toléreront pas ce jeu avec les éléments bourgeois et qu'ils exigent la mise au pas des « révisionnistes » et des « défaitistes ».

2° Ce n'est pas la première fois que la presse polonaise se fait rappeler à l'ordre. Le maréchal Boulganine l'avait déjà admonestée sérieusement, bien qu'en termes plus mesurés, au cours du voyage circulaire qu'accompagné du maréchal Joukov, il avait effectué en Pologne au lendemain des incidents de Poznan [1].

Loin d'avoir mis fin à la crise des rapports soviéto-polonais provoquée par ces incidents et leurs suites, l'intervention des dirigeants soviétiques avait causé en Pologne du mécontentement. Le ton de l'article publié aujourd'hui par la *Pravda* et qui, indirectement, met en cause les dirigeants eux-mêmes, est un indice de l'aggravation de ces rapports.

L'évolution dont la Pologne est le théâtre, pour ne rien dire de la situation dans d'autres démocraties populaires, notamment en Hongrie, place les dirigeants de Moscou devant un redoutable dilemme. D'une part, il est dangereux de laisser les choses suivre leur cours et d'encourager ainsi les tendances centrifuges suscitées par l'exemple yougoslave; d'autre part, il n'est pas sans inconvénient grave d'intervenir ouvertement en Pologne alors que, sur le plan mondial, l'U.R.S.S. prêche l'unité de front entre les partis communistes et socialistes, spécule sur les sympathies des pays neutres, et se présente comme l'apôtre et le défenseur de l'indépendance des peuples.

300

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1050, 1051. *Prague, 20 octobre 1956, 19 h.*

(Reçu : 23 h.)

Suite à mon télégramme précédent [2]. Chez M. Siroky, qui a fait allusion au « mécontentement » que lui causait l'attitude du gouvernement de Bonn, une longue discussion s'est engagée à propos des questions

(1) Sur le discours de l'homme d'État soviétique, voir ci-dessus le n° 76 (note).

(2) Le télégramme n° 1049, du même jour, non reproduit, relatait l'arrivée à Prague d'une délégation parlementaire française.

culturelles. Le président du Conseil, suivant une tactique qui lui est coutumière, ayant cru bon de rendre responsable la France de la lenteur de la reprise des échanges et de prétendre que les livres français entraient largement en Tchécoslovaquie, j'ai dû relever assez vivement ses assertions. À la suite de ce qu'a dit M. Siroky, il ressort que son gouvernement n'est pas encore disposé à autoriser la réouverture de nos instituts.

Nous devons à mon avis continuer à être fermes sur ce point, ne serait-ce que parce que les milieux intellectuels tchécoslovaques attendent cette réouverture avec une impatience croissante, et parce que l'évolution de la situation dans les démocraties voisines, en embarrassant et en isolant le gouvernement de Prague, ne pourra qu'accroître son désir de rapprochement avec la France.

301

Note du Département

Sur les ingérences égyptiennes en Afrique du Nord

Paris, 20 octobre 1956.

L'ingérence de l'Égypte dans les affaires d'Afrique du Nord revêt plusieurs aspects :

— appui moral à la cause nationaliste;
— action diplomatique contre la France;
— propagande hostile;
— aide financière aux chefs de la révolte;
— trafic d'armes;
— entraînement de commandos nord-africains;
— états-majors rebelles au Caire.

*
**

Appui moral et action diplomatique.

Ces deux facteurs, et notamment l'action qui s'exerce devant les Nations Unies, revêtent une grande importance, car ils confirment les nationalistes nord-africains dans le sentiment qu'ils jouissent d'un puissant soutien extérieur. Ils contribuent également à accréditer cette idée chez les Français d'Afrique du Nord, sapant ainsi leur confiance.

Il convient, toutefois, de constater à cet égard que l'Égypte, bien qu'inspiratrice de la Ligue arabe, n'est pas toujours en flèche dans cette offensive, où elle est souvent dépassée en violence par d'autres états arabes, et notamment par l'Irak.

Propagande hostile.

Depuis 1953, la radio du Caire, par la *Voix des Arabes,* tribune des agitateurs maghrébins, entretient d'une façon à peu près continue une violente campagne d'excitation et de haine contre la France, allant jusqu'à l'appel au meurtre, à propos de sa politique nord-africaine. Ces attaques ont souvent varié dans leur fréquence et dans leur ton, mais il en est résulté au cours des trois dernières années un climat presque constant de malaise et de tension dans les relations franco-égyptiennes. Généralement très violentes, notamment dans la première moitié de 1954, puis en mars et en mai 1955, elles se sont par moment atténuées à la suite de vives réactions du gouvernement français, comme au mois de novembre 1954 [1], ou encore après l'arrivée au Caire de M. du Chayla, à partir du printemps 1955. Au lendemain de la reprise des livraisons d'armes à l'Égypte au mois de novembre 1955, cette forme d'ingérence, particulièrement dangereuse en raison de l'écho qu'elle trouve en Afrique du Nord, avait pratiquement cessé; elle a cependant repris quelques mois plus tard, et s'est accentuée depuis la prise de position énergique de la France dans l'affaire de Suez.

Indépendamment de la *Voix des Arabes,* dont les émissions antifrançaises se sont intensifiées, l'*Egyptian State Broadcasting Corporation* consacre depuis le mois de septembre dix minutes de son programme quotidien à une chronique : « Raisonnons ensemble », réservée à l'Algérie et spécialement destinée aux éléments minoritaires traditionnellement attachés à notre pays.

Bien que le gouvernement égyptien ait souvent prétendu qu'il n'était pas en son pouvoir de faire respecter des consignes impératives par la *Voix des Arabes,* il y a lieu de noter que par deux fois au moins, en juin et novembre 1955, la suspension des émissions antifrançaises a suivi des assurances formelles que nous avait données le colonel Nasser; les conditions mêmes de ces variations suffisent donc à établir les responsabilités dans le domaine du gouvernement égyptien.

Aide financière.

Il semble que l'appui financier donné directement par le gouvernement égyptien à la rébellion soit à l'heure actuelle de l'ordre de 100.000 livres, provenant des fonds de la Présidence. Cette assistance, qui dépasse largement les limites normales de l'hospitalité qu'un pays doit à des réfugiés politiques, permet aux nationalistes et essentiellement aux plus extrémistes d'entre eux d'entretenir et de développer leur organisation.

[1] Sur les relations franco-égyptiennes à cette date, voir *D.D.F.,* 1954, n°s 317, 319, 416, 463.

À cette aide directe, il convient d'ajouter celle que l'Égypte, membre et principale inspiratrice de la Ligue arabe, apporte aux rebelles nord-africains par l'entremise de cette organisation. Le crédit budgétaire annuel que la Ligue affecte au fonctionnement du bureau du Maghreb s'élève à 15.000 livres; en outre, le Conseil de la Ligue, par décision du 19 janvier 1954, a créé un fonds de secours spécial, qui devait à l'origine être alimenté par des contributions volontaires du gouvernement ou des particuliers. Le peu de générosité des uns et des autres a récemment amené la Commission politique à se fixer pour objectif de recueillir comme première dotation une somme de 100.000 livres égyptiennes, chacun des états-membres devant fournir une part proportionnelle à sa participation au budget général de la Ligue. Cette participation dans le cas de l'Égypte étant de 40 %, le gouvernement du Caire qui a déjà versé 20.000 livres devra donc renouveler ce geste pour compléter sa contribution.

Trafic d'armes.

Dans une interview donnée au *Daily Telegraph* et publiée par ce journal le 3 avril 1956, le colonel Nasser a reconnu que l'Égypte donnait de l'argent aux rebelles algériens pour acheter des armes, mais il a toutefois refusé de dire clairement si les rebelles recevaient également des armes égyptiennes.

Cette dernière forme d'assistance ne saurait cependant faire de doute; c'est ainsi qu'au mois de décembre 1955, au sud de Gafsa, les forces françaises ont intercepté une caravane se dirigeant vers l'Aurès et transportant des caisses de munitions. L'examen des documents qui accompagnaient le convoi et des étiquettes a fait apparaître d'une manière certaine la provenance égyptienne de ce matériel et la participation d'organismes officiels.

Enfin, le 16 octobre 1956, l'arraisonnement du yacht *Athos* en provenance d'Alexandrie avec un chargement de 100 tonnes d'armement [1] vient de révéler d'une manière irréfutable l'aide matérielle de l'Égypte aux rebelles algériens. Encore que les résultats définitifs de l'enquête ne soient pas encore connus, on peut considérer que cette prise constituera sans doute un élément capital du dossier des ingérences égyptiennes.

Il s'agit d'un trafic d'armes légères, de munitions et d'explosifs qui s'effectue sur l'Algérie, soit par voie de terre à travers le désert libyen et le Sud tunisien, soit par mer en utilisant certains points de la côte et en particulier le port marocain de Nador, ancien quartier général de l'Armée de libération marocaine, où se rendait l'*Athos* lors de sa capture. L'importance de ces fournitures peut difficilement être évaluée mais, à tout le moins, jusqu'à la prise de l'*Athos,* on pouvait penser qu'il ne

[1] Au large des côtes oranaises avait été arraisonné le yacht l'*Athos,* qui avait été chargé de matériel de guerre à Alexandrie par des soldats égyptiens en uniforme. Cette cargaison était destinée à la rébellion algérienne, qui songeait à l'utiliser pour mener une action en Oranie contre le centre religieux de Tlemcen, destiné à devenir la capitale algérienne « libre ». Voir également le tome suivant.

s'agissait pas d'apports massifs ou d'un « flot continu », comme certains articles de presse peuvent parfois le laisser entendre.

L'armement intercepté a longtemps consisté presque exclusivement en fusils, grenades et pistolets; depuis le mois de juin, on trouve surtout des mitraillettes, fusils-mitrailleurs, bazookas et mortiers. Tout ce matériel, d'origine britannique, semble bien être livré par l'Égypte au fur et à mesure que lui parviennent des armes tchèques nouvelles; on croit même savoir qu'une partie de ce matériel tchèque donné ou vendu par le gouvernement égyptien arriverait maintenant à Tripoli. Selon des informations de source sérieuse, l'attaché militaire égyptien à Madrid jouerait un rôle important dans les opérations de distribution auxquelles seraient associés d'autre part les services permanents de la Ligue arabe.

Entraînement de commandos nord-africains.

Dès mars 1953, le major égyptien Kamal Eddine Hussein, membre du Conseil de la Révolution, ministre de l'Éducation nationale et commandant de la Garde nationale, donne au major Hilmi Saïd, de l'État-major égyptien, l'ordre de mettre sur pied l'entraînement des Nord-Africains dans les casernements de l'armée égyptienne sous la responsabilité d'Abd el Krim, suppléé en fait par son frère M'Hamed el Khattabi.

Six mois plus tard, le colonel Gamal Abdel Nasser autorise les étudiants nord-africains résidant en Égypte à suivre les stages d'instruction des commandos égyptiens de la Libération. Les stagiaires sont entièrement pris en charge par l'armée égyptienne.

En mai 1954, près d'une centaine sont déjà identifiés ou en cours d'identification et, en décembre de la même année, près de 200 membres des « commandos » nord-africains sont à l'entraînement en Égypte.

À partir du mois d'août 1954, la direction du mouvement des commandos nord-africains passe sous le contrôle direct de la section A.F.N. des services spéciaux égyptiens dirigés par le lieutenant-colonel Soliman Azzat et son adjoint le major Fathi el Dib, qui actionnent un « Comité de commandement extérieur nord-africain » composé de Mohammed ben Bella (Algérie), Hachemi Touad (Maroc) et Azzedine Azzouz (Tunisie). Ce dernier est remplacé depuis le mois d'août 1955 par Abbelaziz Chouchane, représentant de Salah ben Youssef à Tripoli.

L'instruction des stagiaires dans l'armée égyptienne est interrompue fin avril 1955; elle reprend vers la mi-septembre 1955 avec un premier contingent de volontaires renforcé à la fin du mois de novembre 1955 par une cinquantaine de Nord-Africains (Algériens et Marocains) et à la fin de décembre par une trentaine de Nord-Africains arrivés au Caire via la Libye.

Au mois d'avril 1956, un nouveau camp d'entraînement est créé dans la région d'Inghas, où seront formés les officiers de l'Armée de libération avec les meilleurs éléments sélectionnés dans les camps d'Abassieh et des Pyramides.

Les effectifs depuis le mois de septembre 1955 ont marqué une progression constante. N'excédant guère une centaine d'Algériens au mois

de février 1956, ils sont passés à 170 au début du mois d'août, répartis dans les trois camps, et atteindraient au mois d'octobre, selon les derniers renseignements, le chiffre de 200.

De nombreux Nord-Africains parmi ceux instruits dans les unités égyptiennes ont quitté l'Égypte depuis la fin de 1955 pour l'A.N. française via la Libye. On croit savoir que le gouvernement égyptien, après avoir un moment envisagé de les utiliser dans l'éventualité d'un conflit au sujet de l'affaire de Suez, accélérait leur départ vers l'Algérie depuis qu'a cessé la menace d'une intervention armée franco-britannique. Ces commandos reçoivent de la section A.F.N. des services spéciaux des faux papiers d'identité tunisiens, marocains ou français parfaitement imités.

Il convient en outre de mentionner que depuis le mois de mai dernier, un recrutement a été ouvert en Libye pour la formation d'une légion dénommée « Parti de la révolution musulmane ». L'objectif serait d'en porter les effectifs à 40.000 hommes. Ces volontaires, destinés en principe après leur entraînement en Égypte à servir en Palestine, peuvent aussi être dirigés vers l'Algérie. Les enrôlements se font au centre culturel égyptien de Tripoli qui joue à cet égard, un rôle actif de propagande, inspirant en particulier des sermons prononcés dans les mosquées. Un millier de Libyens s'y sont fait inscrire en juin 1956. Aussitôt recrutés, ces volontaires sont dirigés sur le Caire pour y être entraînés; ils y perçoivent 20 livres lors de leur départ et par la suite 9 livres par mois.

Ces indications donnent à penser que le colonel Nasser ne pouvait être sincère quand il affirmait à M. Pineau lors de son passage au Caire, en engageant sa parole d'honneur, qu'il n'y avait plus de Nord-Africains à l'entraînement dans l'armée égyptienne [1]. Elles permettent également de mettre en doute l'exactitude de la déclaration faite « avec l'autorisation de ses supérieurs » par le chef du cabinet du sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, dans les premiers jours d'octobre, à l'un des collaborateurs de M. du Chayla, selon laquelle « une décision de principe », d'ores et déjà exécutée, avait été prise, supprimant l'entraînement des commandos en Égypte.

État-major des rebelles au Caire.

L'Armée de libération nationale a son état-major au Caire où tous les chefs rebelles, depuis les plus anciens jusqu'à ceux récemment ralliés, ont établi leur quartier général. Ils bénéficient de l'asile bienveillant du gouvernement du colonel Nasser et dirigent indiscutablement toutes les opérations militaires en Afrique du Nord et en Algérie plus particulièrement.

À la faveur de cette protection, le Comité de la libération d'Afrique du Nord, C.L.A.N., connaît une activité croissante. Sous la présidence du colonel Soliman Ezzat et du major Fathi el Dib, de multiples conférences ont réuni au Caire, à différentes occasions, les principaux

[1] Sur l'entretien, voir *D.D.D.*, 1956-I, n° 189.

dirigeants du mouvement de rébellion : Mohammed Khider, Ben Bella, El Fassi, Mohammed Yazid, Aït Ahmed et Mohammed Boudiaf. C'est au Caire également que Ferhat Abbas a prononcé une importante conférence de presse le 25 avril après son adhésion au Front de la libération nationale.

Cependant, des divergences graves existent entre les diverses sections du C.L.A.N. et au sein même de la section algérienne. Les services spéciaux égyptiens s'efforcent de les arbitrer en faisant jouer leur influence d'une manière déterminante en faveur des plus extrémistes; c'est ainsi que Ben Bella bénéficie de leur appui contre les autres chefs de la rébellion algérienne, mais son autorité, qui est actuellement dominante sur le mouvement, paraît bien ne tenir qu'à sa docilité aux directives du Caire.

302

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 6067 à 6076 [(1)]. *Rabat, 21 octobre 1956, 18 h. 10.*
Priorité. Secret. Réservé. *(Reçu :* 18 h. 25.)

À remettre sur bandes à M. Savary.

Je me réfère à mon télégramme n° 6061 [(2)].

Ne pouvant dissimuler l'arrivée des chefs algériens, le Palais a fait annoncer, au début de la nuit par son attaché de presse, qu'une délégation du Front de la Libération nationale algérienne, composée de MM. Ahmed ben Bella, Mohammed Khider, Mohammed Boudiaf, Hocein Aït Ahmed et Mustafa Machraf, était à Rabat.

Le Sultan a accepté de recevoir la délégation au Cabinet impérial, en présence du prince Moulay Hassan. L'entretien a duré de 18 à 21 heures.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Tunis sous les n°s 2956-2965.

(2) Par télégramme n°s 6061-6064 du 20 octobre, non reproduit, le chargé d'affaires de France indiquait que le Prince héritier venait de rentrer en avion de Tétouan, en passant par Nador. La raison profonde de son déplacement était de prendre contact à Nador avec d'importants chefs de la rébellion algérienne. Il revenait à Rabat avec cinq d'entre eux, dont Ben Bella et Khider dans son avion; les voyageurs étaient hébergés dans sa villa. Selon l'entourage du Sultan, ceux-ci avaient aussitôt demandé audience à ce dernier, voulant savoir s'ils devraient se rendre à Tunis. Une lutte d'influence était publiquement ouverte entre Le Caire, Rabat et Tunis face au problème algérien. Tout se passait comme si, avant la rencontre du 22 octobre, le Sultan, « inquiet du jeu subtil et envahissant de M. Bourguiba », désirait assurer sa clientèle algérienne. Il confiait à ses intimes son regret d'avoir accepté si vite l'invitation tunisienne; les difficultés de protocole mentionnées par l'ambassade de France à Tunis venaient de ce que l'ambitieux président tunisien s'efforçait d'éclipser le Bey lors des manifestations prévues. « La carte que Moulay Hassan propose maintenant au jeu de son père est une carte qui, dans l'esprit du Palais, serait destinée bien plus à limiter la future influence de Tunis ou du Caire qu'à affronter la France ».

D'après certains renseignements, cette rencontre, qui produit ici un effet de sensation, aurait été ménagée sur le désir de Ben Bella qui, il y a quelques jours, aurait exprimé, par la voix d'un émissaire, le vœu de voir le Sultan avant le voyage de ce dernier pour Tunis. La visite impromptue du Prince en zone Nord aurait été organisée en conséquence.

Il semble bien en réalité que le contact ait été recherché par Rabat. C'est ce que m'a indiqué confidentiellement M. Balafrej, revenu ce matin de Tanger et qui m'a paru manifester une certaine aigreur d'avoir été tenu écarté de l'élaboration de ces projets.

Le Sultan, que j'ai fait approcher, a déclaré que l'entretien d'hier soir avec les délégués du F.L.N. a porté sur les problèmes généraux intéressant l'Algérie, sans qu'un point particulier ait été précisé. Les visiteurs auraient dit qu'ils s'en remettaient entièrement à la décision du Souverain quant à l'opportunité et aux modalités éventuelles de leur voyage à Tunis. Le Sultan n'a pas encore pris de décision. Il y réfléchit et ne la fera connaître que dans l'après-midi, sinon dans la nuit prochaine.

Que se propose Sidi Mohammed de cette entrevue spectaculaire, à la veille de son départ officiel pour Tunis ? Vraisemblablement deux résultats :

1° Il veut prouver à M. Bourguiba que c'est le sultan du Maroc qui peut réunir les fils propres à préparer la trame d'un règlement algérien et non le président du Conseil tunisien.

Son attitude, encore sombre hier matin à l'égard de la rencontre de Tunis, s'est éclairée depuis la venue des délégués du F.L.N. à Rabat. Il a le sentiment d'avoir maintenu son jeu en main face à Bourguiba.

2° Le Souverain et le Prince héritier entendent sans doute aussi apporter au gouvernement français la démonstration qu'ils peuvent prendre contact à leur gré avec les insurgés algériens, ce dont, d'après eux, on avait paru douter à Paris, lors du voyage de Moulay Hassan.

Secondé par le colonel Touya, j'ai renouvelé, tant auprès du Palais que de M. Balafrej, les avertissements tendant à mettre en garde nos interlocuteurs contre les graves incidences que ne manquerait pas d'avoir sur les rapports avec la France, et sur l'évolution même des problèmes d'Afrique du Nord, tout geste public et irréfléchi fait à Tunis en ce qui concerne le problème algérien.

Ce problème est, dans son essence, un problème français et toute immixtion flagrante, sous forme de conférence à trois, avec les représentants du F.L.N., ou de déclaration commune tuniso-marocaine, lors des journées de Tunis, ne pourrait qu'en compliquer dangereusement le développement.

A priori, le Sultan paraît toujours enclin à dépolitiser au maximum son voyage à Tunis, pour ne pas accroître le prestige de Bourguiba. M. Balafrej m'a confirmé qu'il s'inspirerait lui aussi de la prudence et m'a répété qu'il n'était guère partisan de clore la visite officielle par la conclusion d'un traité d'amitié entre les deux pays, complété d'un accord économique et d'un accord culturel, comme le proposaient les Tunisiens. À son avis, une simple déclaration de caractère général suffirait.

Quant à la question algérienne, il a dit ce matin qu'elle serait probablement évoquée au cours du discours que prononcerait le Sultan devant l'Assemblée constituante à Tunis, dans des termes qui rappelleraient ceux du discours d'Oujda [1].

Mais il ne faut pas sous-estimer la force des pressions qui peuvent encore s'exercer sur le Souverain et sur sa suite [2].

303

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 74 [3]. *Paris, 21 octobre 1956, 19 h. 30.*
Très urgent. Réservé.

De la part de la direction d'Europe.

Je vous remercie des intéressantes indications que vous m'avez fait parvenir en référence à mes télégrammes n°s 3876 [4] et 3937 [5].

Afin d'assurer la coordination du travail, je crois utile de vous préciser les points qui nous paraissent provisoirement établis et ceux sur lesquels de nouvelles informations seraient désirables :

1. Le fond du débat est toujours celui des « voies diverses vers le socialisme ». Les Yougoslaves estiment, sans doute à juste titre, qu'il n'y a pas eu d'accord, et qu'il ne saurait probablement pas y en avoir, entre Belgrade et Moscou, sur ce point. Les Russes considèrent toujours cette thèse comme signifiant qu'une certaine latitude est reconnue aux uns et aux autres sur une voie prédéterminée. Les Yougoslaves prétendent, au contraire, que le nombre des voies est infini et que le but ne peut être rigoureusement fixé à l'avance. Pour les uns, le mouvement doit être

(1) Prononcé le 25 septembre; voir ci-dessus les n°s 216 (et note), 294.

(2) Par télégramme n°s 6067-6080, du 22 octobre, 8 h. 35, non reproduit, le chargé d'affaires de France ajoutait que le Sultan avait qualifié, devant le colonel Touya, la venue des délégués algériens à Rabat de « visite de courtoisie et de prise de contact ». Suivant ses dires, il les aurait mis en garde contre une éventuelle surenchère de M. Bourguiba. Le Prince héritier affirmait quant à lui que le Sultan « ne commettrait pas d'imprudence ». Dans l'esprit du Souverain, les délégués algériens, à Tunis, resteraient en marge de la rencontre officielle; Mohammed V se proposait d'agir auprès d'eux dans le sens de la modération et paraissait décidé à éviter une déclaration commune sur le problème algérien.

(3) Ce télégramme-circulaire a été adressé par fil aux postes de Moscou (n°s 4107-4117), Varsovie (n°s 1218-1228), Prague (n°s 1075-1085), Budapest (n°s 716-726), Bucarest (n°s 555-565), Belgrade (n°s 964-974). Il l'a été par courrier aux postes de Bonn (n° 2929), Londres (n° 11082), Washington (n° 11252), Rome (n° 1825), Rome Saint-Siège (n° 147), Stockholm (n° 547), Berne (n° 627), Bruxelles (n° 1267), La Haye (n° 1061), Luxembourg (n° 533), Athènes (n° 1075), Ankara (n° 1189), Vienne (n° 807), Ottawa (n°s 1948-1958), Tokyo (n°s 669-679), Helsinki (n° 188), Addis-Abéba (n°s 477-487).

(4) Le télégramme adressé le 8 octobre à Moscou sous les n°s 3876-3880 est ci-dessus reproduit sous le n° 252.

(5) Le télégramme adressé le 8 octobre, à 22 h., à Moscou sous les n°s 3937-3940, ainsi qu'à Varsovie, Prague, Budapest, Belgrade, Bucarest et Sofia, reproduit mot pour mot le télégramme envoyé aux mêmes postes le même jour, à 23 h., et ci-dessus publié sous le n° 252. .

guidé « d'en haut », pour les autres, il peut évoluer sous l'impulsion d'« en bas », c'est-à-dire des masses. Ce n'est pas en vain que Thorez a récemment condamné, dans sa conférence, le culte de la « spontanéité » [1].

2. Cette divergence de fond, qui est restée masquée à l'opinion de juin 1955 à juin 1956, a été révélée par la déclaration soviétique du 30 juin consécutive aux événements de Poznan [2], et revendiquant pour le parti communiste de l'U.R.S.S. cette primauté que Belgrade se refuse à lui reconnaître. La déclaration, par son allusion au soutien de certains partis communistes, notamment celui de France, et par ses critiques à Togliatti, révélait aussi le clivage qui s'est produit à l'intérieur du mouvement communiste mondial.

3. Le discours du maréchal Boulganine à Varsovie en août [3] et la lettre adressée aux partis communistes des pays satellites en septembre par le P.C. de l'U.R.S.S. [4] ont achevé de poser le problème. Se trouvent en cause non tant les relations entre la Yougoslavie et l'U.R.S.S. que les relations entre l'U.R.S.S. et ses satellites européens.

4. Lorsque Khrouchtchev se rend à Belgrade, il n'est pas à la recherche d'un appui pour ses positions à lui : il va plutôt exposer au maréchal Tito les conséquences néfastes pour l'ensemble des partis communistes de l'évolution en cours dans certains pays, spécialement la Pologne et la Hongrie. Aucun accord n'étant réalisé, la discussion se poursuit au bord de la mer Noire. Elle n'aboutit pas, semble-t-il, à une réconciliation.

5. Sur la base des informations actuelles, on peut penser que les questions suivantes ont été abordées :

a. La lettre soviétique de septembre et ses conséquences.

La thèse yougoslave semble avoir été que les critiques étaient admissibles pourvu qu'elles soient publiques et librement discutées. Nous ne savons pas ce que les dirigeants soviétiques pensent de cette suggestion, dangereuse pour eux à bien des égards.

b. Mode de consultation entre les partis communistes.

Nous ne savons rien à ce sujet. Plusieurs informations ont mentionné un projet soviétique d'organisation nouvelle de consultation entre les partis communistes. Il est vraisemblable que ce problème doit se poser aux dirigeants soviétiques, mais qu'ils ont du mal à le résoudre actuellement. Les réunions collectives se font à l'occasion des grands congrès nationaux. Mais comment se maintiennent les rapports dans l'inter-

[1] Au cours d'une conférence aux professeurs de l'école centrale des militants communistes, dont de larges extraits avaient paru dans *L'Humanité* du 5 octobre, le secrétaire général du P.C.F. s'en était pris au « culte de la spontanéité » et avait souligné l'importance de la discipline pour le parti. Il avait fait valoir que si la révolution socialiste « se fer(ait) de plus en plus avec des formes, des moyens, des rythmes différents selon les pays », « *son contenu (était) obligatoirement le même partout* » (Note de la sous-direction d'Europe orientale du 12 octobre, non reproduite).

[2] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 12 (note).

[3] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 76 (et note). Le discours avait été en fait prononcé à la fin juillet.

[4] Sur cette lettre, voir ci-dessus le n° 252.

valle ? Le bilatéralisme présente pour Moscou certains avantages. Mais il est d'un maniement incommode.

c. Évolution en Pologne et en Hongrie.

Tito a rencontré Gerö en Crimée. Il a accepté de le recevoir à Belgrade. Sur le sens de ces rencontres, nous en sommes encore aux hypothèses. L'on peut imaginer que Khrouchtchev et ses amis aient fait valoir à Tito les dangers d'une évolution désordonnée dans les pays satellites, que Tito n'ait pas modifié sa position de principe, mais ait admis qu'il ne fallait pas pousser les choses au pire. Si les Hongrois ont fait depuis quinze jours nombre de concessions éclatantes à la tendance favorable à M. Nagy, il n'en reste pas moins que Gerö, aussi compromis que Rakosi, revient de Belgrade avec les bénédictions de son ancien adversaire.

d. Évacuation des troupes soviétiques des pays d'Europe orientale.

La question semble avoir été posée par les Yougoslaves (télégramme de Moscou n° 4132)[1], mais il est difficile de savoir dans quel esprit. S'agit-il, en effet, comme le dit M. Micunovitch (cf. même télégramme), de ne pas « précipiter une évolution » libérale par des mesures maladroites de contrainte, autrement dit de permettre un endiguement progressif du mouvement de libéralisation en lui faisant certaines concessions, mais en évitant qu'il ne dévie ? Ou, au contraire, de créer des conditions telles que les pays d'Europe orientale puissent suivre une voie indépendante de Moscou, voie sur laquelle on ne sait où ils s'arrêteraient, si elle leur était ouverte ? Ce serait prêter au maréchal Tito un grand désintéressement tant sur le plan national que sur celui des principes.

La réponse doit évidemment être réservée jusqu'à ce que les événements permettent d'en déceler le sens. Essentiels de ce point de vue sont :

a. La session du Comité central du parti communiste de Pologne, et les conséquences que va entraîner la brutale réaction soviétique dont témoigne l'article de la *Pravda*, ce matin 20 octobre[2].

b. La réunion de la Diète polonaise, et la nature de la loi électorale qui y sera votée.

c. Les progrès éventuels de M. Nagy en Hongrie.

d. Enfin, et surtout, le Comité central du parti communiste de l'U.R.S.S. qui est remis, semble-t-il, à décembre. Un diplomate des pays de l'Est reconnaissait hier que cette réunion fixerait la voie à suivre et aurait à faire des choix décisifs.

[1] Le télégramme de Moscou n°s 4132-4137, du 19 octobre, est ci-dessus reproduit sous le n° 295.

[2] Il s'agissait d'un article intitulé : - Manifestations antisocialistes dans les colonnes de la presse polonaise », du correspondant de la *Pravda* à Varsovie, article qui dénonçait de récents éditoriaux polonais, car ils constituaient une « renonciation à la voie du socialisme ». Il a paru inutile de reproduire le télégramme de Moscou n° 4165, du 20 octobre, qui relatait le contenu de l'article de la *Pravda*. Sur le sujet, voir également ci-dessus le n° 299.

304

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 6088 à 6091. Priorité. *Rabat, 22 octobre 1956, 17 h.*
Réservé.

(Reçu : 17 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 6083 [1].

Le communiqué publié par le Palais à la suite des entretiens entre le Sultan et les chefs du F.L.N. est significatif à double titre :

1° Il affirme avec une force nouvelle l'existence d'une « entité », d'une « communauté » maghrébine. Ainsi le Sultan tend, à la veille même de son voyage à Tunis, à se poser comme l'instigateur et le porte-parole d'une telle communauté. Il est à noter que le mot d'indépendance algérienne n'est pas prononcé. C'est peut-être une précaution, ce qui pourrait être aussi un indice de l'intention du Souverain de ne pas préjuger le statut futur d'une Algérie qui, dans son esprit, ferait éventuellement partie d'une fédération nord-africaine dont lui-même serait la personnalité dirigeante;

2° De même que dans le discours du Sultan à Oujda le 24 septembre [2] et dans les paroles prononcées par le prince Moulay Hassan à Nador le 19 octobre [3], le communiqué souligne la nécessité de garantir l'intérêt supérieur des pays intéressés. Le paragraphe 4 marque le désir du Maghreb d'établir avec la France une solidarité et une coopération que commandent leurs intérêts communs et celui de leurs habitants.

[1] Du 22 octobre, 11 h. 50, non reproduit. Ce télégramme transmettait le texte d'un communiqué diffusé dans la nuit par le Palais impérial. Le communiqué évoquait les deux séances qui avaient eu lieu au Palais le 20 octobre, de 18 à 21 heures, et le 21, de 18 à 20 heures, entre le Sultan et la délégation algérienne. Le Sultan avait fait à la délégation F.L.N. une déclaration dont les points essentiels étaient les suivants : 1° Certitude de l'existence d'une entité maghrébine; 2° Nécessité d'alerter la conscience universelle et celle du peuple français pour qu'il fût mis fin au conflit qui ensanglantait l'Algérie et constituait un danger pour la stabilité en Afrique du Nord, pour la paix internationale et pour l'ensemble des relations franco-maghrébines; 3° Nécessité pour cette communauté maghrébine d'évoluer dans le cadre de l'émancipation sociale, de la démocratie, de la liberté et en garantissant les intérêts supérieurs des pays intéressés; 4° Souhait du Maghreb de l'établissement avec la France « d'une solidarité et d'une compréhension que commandent leur intérêt bien compris et celui de leurs habitants »; 5° Rôle traditionnel joué par le Maghreb de trait d'union entre l'Orient arabe et musulman et l'Occident.

[2] En fait du 25 septembre : voir ci-dessus les n°s 216 (et note), 294.

[3] Dans un discours prononcé le 19 octobre à Tétouan, le Prince avait évoqué « la lutte du peuple frère d'Algérie pour sa libération » et « la nécessité d'accorder les intérêts algériens avec les intérêts français ». « Des liens de toutes sortes » unissaient le Maroc à la nation voisine : raciaux, politiques, historiques, religieux. « C'est pourquoi il nous importe beaucoup que la paix règne partout, puisque notre propre sécurité est continuellement liée à la situation de ce pays frère » (*Le Monde* du 21-22 octobre, p. 5).

C'est là évidemment l'appât tendu à la France davantage sous forme de promesse que de déclaration d'intention.

Enfin, le cinquième paragraphe du communiqué insiste sur le « rôle traditionnel de trait d'union » entre l'Orient arabe et l'Occident qu'entend jouer le Maghreb. Ce paragraphe répond à la préoccupation du Palais d'une part de se concilier la plus grande puissance occidentale, les États-Unis, et d'autre part de marquer qu'au sein du Maghreb, le Maroc est, comme me l'indiquait récemment M. Balafrej, l'élément le plus propre par sa situation géographique à donner l'impulsion dans le sens de cette tradition.

Il n'en demeure pas moins que cette prise de position officielle, définie après des contacts à Rabat même avec les chefs de la rébellion algérienne, revêt un caractère difficilement admissible dans les circonstances actuelles.

305

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1052 à 1057. *Prague, 22 octobre 1956, 19 h., 19 h. 2.*

(Reçu : le 23, 2 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme n°s 1055-1056 [1].

La négociation à laquelle nous convie le gouvernement tchécoslovaque couvre l'ensemble des questions qui se posent entre lui et nous. Quoi qu'on puisse penser des dirigeants actuels de la Tchécoslovaquie et de leur manque de soutien populaire, nous n'avons pas, il me semble, de raison de principe de nous refuser *a priori* à un examen de tous les problèmes énumérés (à part celui de l'émigration, qui devrait en tout cas être formulé d'une autre manière, et à condition que celui de nos Instituts et Maisons de France fût spécifiquement mentionné), y compris les problèmes internationaux.

Un des reproches que nous avons faits, et à juste titre, aux démocraties communistes est d'avoir renoncé, au bénéfice de l'U.R.S.S., à leur indépendance en matière de politique étrangère. Ne pas vouloir aborder

[1] Du 19 octobre, non reproduit. Par ce télégramme, le Département faisait état de la remise d'un projet d'ordre du jour relatif aux négociations culturelles et économiques par les Tchèques. Ceux-ci mettaient au premier plan la question politique d'une visite gouvernementale tchécoslovaque en France et laissaient dans la pénombre les questions culturelles ou économiques qui intéressaient la partie française. Certains points, comme celui qui concernait « l'activité de l'émigration tchécoslovaque en France », étaient inacceptables. Le directeur politique, M. Daridan, avait indiqué qu'il y aurait lieu de concilier le texte tchécoslovaque avec le texte français remis par l'ambassade à Prague (Le projet tchèque était transmis par télégramme de Paris n°s 1057-1060).

aujourd'hui avec la Tchécoslovaquie les problèmes extérieurs qui l'intéressent signifierait que nous acceptons son maintien dans la sujétion soviétique, alors que nous souhaitons l'en sortir. Mais il serait très fâcheux qu'une négociation de cette envergure, qui sera longue, difficile, et qui peut-être n'aboutira pas, eût comme point de départ la situation qui existe actuellement et qu'ont créée les gestes inamicaux du gouvernement tchécoslovaque à notre égard.

Nous engager dans ce qu'il appelle « des pourparlers préparatoires à des négociations gouvernementales » et à « un séjour d'une délégation gouvernementale en France » sans que la réouverture de notre Institut de Prague, de nos Maisons de France à Brno et à Bratislava, de notre consulat de Bratislava, fermé à la suite de l'accusation calomnieuse que personne ne peut prendre aujourd'hui au sérieux, ait été autorisée, serait reconnaître le fondement de ces accusations, consolider en cas d'échec des échanges de vues la situation actuelle, nous priver, dans les discussions d'un nouvel accord culturel, de base de négociation. Le rétablissement de la situation de 1950 — ce qui impliquerait de notre part l'annulation des mesures de représailles que nous avons dû prendre — me paraît la condition préalable nécessaire à toute négociation politique et de large portée.

Une pareille prise de position qui irait au devant des vœux des milieux professionnels francophiles de ce pays ne saurait surprendre le gouvernement tchécoslovaque.

Je n'ai cessé pour ma part, depuis deux ans, de lui laisser entendre qu'il lui appartenait, s'il désirait réellement améliorer les relations avec la France, de revenir sur des initiatives regrettables dont lui seul est responsable.

Au cas où il s'y refuserait et n'accepterait pas non plus l'ordre du jour limité que nous lui avons communiqué, ce qui montrerait qu'il cherche avant tout à asseoir sa position vis-à-vis de l'opinion publique intérieure et internationale, il n'y aurait qu'à ajourner les pourparlers et à continuer à développer, comme nous le faisons à présent, nos relations culturelles et autres dans l'intérêt de la population.

306

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 6099 à 6113. Priorité absolue. *Rabat, 23 octobre 1956, 1 h. 25.*
Secret. Réservé.

(Reçu : 1 h. 50.)

M. M'Hammedi, président du Conseil par intérim, m'a prié cet après-midi, vers 18 h. 15, de venir le voir immédiatement [1]. Il m'a reçu en présence de M. Douiri, ministre des Affaires étrangères par intérim, et m'a fait savoir que, d'après un message reçu vers 16 h. 39, de l'avion (appareil de la Compagnie chérifienne de navigation aérienne) transportant des journalistes et certains chefs rebelles algériens, le pilote (pilote français de statut chérifien) avait reçu l'ordre du ministère français de la Défense nationale d'aller atterrir à Oran. Quelques instants plus tard, M. Douiri avait adressé au pilote un message lui enjoignant de gagner les Baléares où une escale de ravitaillement était prévue, et d'y rester. Il avait confirmé le message quinze minutes plus tard, mais il avait le sentiment que celui-ci n'avait pas été transmis par les services français de l'Aviation civile.

J'ai répondu que je n'avais aucune indication sur le sort de cet avion. J'ai promis à mes interlocuteurs de m'informer.

À 19 heures, le ministre des Affaires étrangères par intérim est venu à l'ambassade m'indiquer que le Sultan, averti de l'affaire, en était très ému et envisageait d'interrompre son voyage à Tunis pour revenir immédiatement au Maroc.

À 20 h. 30, j'ai été de nouveau convoqué par M. M'Hammedi, qui était entouré de M. Douiri, de M. Guedira et de M. Laghzaoui. Le ministre des Affaires étrangères a complété les indications qu'il m'avait données en me signalant que l'avion n'avait reçu aucun de ses messages et avait décollé des Baléares vers 18 heures. À ce moment, le pilote faisait savoir qu'il avait reçu de Paris l'ordre de se rendre à Alger et renouvelait sa

[1] Tandis que le Sultan quittait Rabat par avion le 22 octobre, vers 11 heures du matin, et atterrissait à Tunis à 17 heures, un autre appareil ayant un équipage français, portant une immatriculation française (F - OAVB) et appartenant à la Compagnie chérifienne des transports aériens, société marocaine à majorité de capitaux français, décollait de Rabat peu après le départ du Souverain, emmenant à son bord les cinq chefs de la rébellion algérienne. Après avoir fait escale à Palma de Majorque, l'avion transportant les rebelles mit le cap sur Tunis. C'est alors que le chef de bord reçut par radio l'ordre des autorités militaires de la Xe région de venir se poser à Alger, où les cinq passagers furent arrêtés à l'atterrissage à 21 h. 15.

demande d'instructions à la Compagnie dont il dépend. M. Douiri lui avait envoyé un nouveau message, lui enjoignant de retourner aux Baléares. Ce message n'était non plus parvenu à destination.

Le président du Conseil par intérim, avant que M. Douiri ne me fournisse ces précisions, m'a déclaré que, d'ordre du Sultan, il était chargé de me faire savoir que toute la politique suivie jusqu'à présent par le Souverain répondait au désir d'aider la France à résoudre la question algérienne, que le gouvernement français avait exprimé son accord pour qu'il usât de son influence sur les chefs rebelles dans un sens favorable à la conciliation et que, dans ces conditions, il ne comprenait pas l'interprétation que l'on paraissait donner à Paris de son attitude. Le Sultan estimait d'autre part que les chefs algériens étaient venus au Maroc sous sa responsabilité personnelle, qu'il leur avait accordé son hospitalité et qu'il était lié vis-à-vis d'eux par un « engagement d'honneur ». Il serait obligé de dénoncer énergiquement l'action menée du côté français contre ses hôtes et envisageait de rentrer immédiatement au Maroc pour tirer toutes les conséquences de l'acte de la France.

M. M'Hammedi a ajouté que le Sultan l'avait chargé d'informer les représentants diplomatiques des puissances étrangères de l'incident, des conditions dans lesquelles il s'était produit, et de sa gravité. Il devait en outre demander aux grandes puissances d'intervenir auprès du gouvernement français. Effectivement, les ambassadeurs d'Espagne et de Grande-Bretagne, ainsi que le conseiller de l'ambassade des États-Unis, ont été convoqués par le président du Conseil par intérim entre 20 h. 30 et 21 h. 30 et priés de porter à la connaissance de leurs gouvernements la démarche du gouvernement marocain.

J'ai pris acte de la communication de M. M'Hammedi, faite avec une certaine solennité, en soulignant que l'ambassade n'était absolument pas informée du parcours ni du sort de l'avion en cause et que les seules indications en sa possession étaient celles que lui avaient fournies M. Douiri. J'ai ajouté que, sans vouloir discuter en la circonstance du fond du problème, je devais rappeler que le gouvernement français avait, au cours des semaines précédentes, mis très instamment le Palais et le gouvernement marocain en garde contre les incidences sérieuses que pourrait avoir tout geste ou immixtion spectaculaire du Maroc ou de la Tunisie dans le développement du problème algérien,

Au moment où je quittais le bureau de M. M'Hammedi, M. Guedira m'a annoncé que d'après les renseignements que venaient d'avoir les ministres marocains, l'avion avait été contraint de se poser à Alger à 20 h. 20.

M. M'Hammedi et M. Douiri ont insisté sur les conséquences, à leur avis très lourdes, qui pourraient résulter de l'incident. Le sentiment de l'hospitalité, si fier chez les musulmans, était profondément blessé en Sidi Mohammed. Le Souverain, m'ont-ils laissé entendre, n'accepterait pas de perdre la face vis-à-vis des rebelles algériens ni vis-à-vis des Tunisiens. Mes interlocuteurs ont reconnu, à titre personnel, que les

entretiens qui s'étaient tenus au Cabinet impérial les 20 et 21 octobre avec les délégués du F.L.N [1] avaient été organisés de manière irréfléchie et se sont montrés assez sévères pour l'action impulsive du Prince. Mais, ont-ils dit, une faute une fois commise ne doit pas en entraîner d'autres plus graves, dont toute une politique d'apaisement peut dépendre. Il y a là une « question d'humanité » et il importe de soupeser dès maintenant le poids décisif des suites.

L'entretien s'est déroulé sur un ton calme. Mais à travers les propos du ministre marocain, j'ai perçu l'écho de la détermination du Souverain de ne pas accepter ce qu'il considère comme un affront, oubliant celui qu'il avait imposé à la France en recevant officiellement les chefs rebelles qui luttent contre elle.

À toute éventualité, j'ai alerté le général Cogny, qui a pris aussitôt les mesures militaires de sécurité, et j'ai avisé les délégués de l'ambassade afin qu'en liaison discrète avec le commandement français, ils arrêtent d'urgence les dispositions propres à assurer autant que possible la sauvegarde des personnes et des biens de nos compatriotes.

Il est à craindre en effet que, dès que la nouvelle de l'arrestation des chefs rebelles sera connue du public, les musulmans d'Algérie appuyés sur des éléments exaltés de la population marocaine n'entrent en effervescence et ne tentent de susciter des troubles.

307

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Tunis,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 5246 à 5252 [2]. *Tunis, 23 octobre 1956, 5 h. 30.*
Priorité absolue. Secret. Réservé.

(Reçu : 5 h. 55.)

À communiquer sur bandes à M. Savary.

Je souhaite, avant le Conseil des ministres de tout à l'heure, vous préciser les déclarations qui viennent de m'être faites (à 2 h. 30) par M. Ladgham au nom de M. Bourguiba.

1. L'ambassadeur de Tunisie à Paris, qui devait regagner la France aujourd'hui, a reçu l'ordre de rester à Tunis. « Ce n'est pas encore la rupture diplomatique », m'a précisé le vice-président du Conseil.

2. Après les conversations que MM. Ladgham et Bourguiba avaient eues à Paris, ils avaient tiré la conclusion que le gouvernement français n'était pas opposé à ce que les Tunisiens et les Marocains prennent contact avec les Algériens et recherchent des interlocuteurs valables pouvant s'entretenir avec nous.

[1] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 302 (et note), 304 (et note).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 4072-4078) à 23 h. 55.

3. La démarche que j'ai faite hier matin auprès de M. Bourguiba [1] l'avait confirmé dans son opinion. Par ma bouche, le gouvernement français ne lui demandait pas de ne pas recevoir les représentants algériens, mais de s'abstenir de toute manifestation ou déclaration spectaculaire pouvant nous gêner dans notre recherche d'une solution pacifique.

4. Si le gouvernement français avait fait savoir au gouvernement tunisien et au gouvernement marocain qu'il s'opposait formellement à une participation, même officieuse, des représentants algériens, la question aurait pu être reconsidérée à Tunis comme sans doute à Rabat.

5. Le fait qu'aucun membre du gouvernement français n'avait été mis au courant de la décision de faire dérouter sur Alger l'avion de Ben Bella permettait audit gouvernement de faire repartir cet appareil sur Tunis, sans avoir à se déjuger. Maintenant que le monde entier connaît la nouvelle, il sera plus difficile au gouvernement français de prendre cette décision.

6. M. Bourguiba a notamment convoqué entre zéro heure et une heure les ambassadeurs d'Angleterre, des États-Unis et d'Espagne. Il leur a fait part de ce qu'il a appelé « un guet-apens » et les a priés d'informer leurs gouvernements, en leur demandant d'intervenir.

7. Le vice-président du Conseil m'a répété, comme me l'avait dit M. Bourguiba quelques heures auparavant, que la situation créée par l'arrestation des représentants algériens entraînerait des réactions dont les conséquences seront irréversibles. C'est l'avenir de la présence française en Afrique du Nord qui est en cause.

8. J'ajoute que, d'après le colonel Touya, le sultan du Maroc se sentirait profondément blessé par ce qu'il considère comme une injure personnelle et une atteinte aux règles du droit d'asile. Il se sent plus directement touché dans cette affaire que M. Bourguiba, ayant au surplus perdu la face aux yeux des Tunisiens. Il est prêt à en tirer les conclusions les plus extrêmes.

[1] Par télégramme nos 5232-5233 du 22 octobre, 13 h. 40, l'ambassadeur de France déclarait avoir effectué la démarche prescrite auprès de M. Bourguiba par le télégramme du Département nos 2938-2941 (du 19 octobre, qui invitait le chef d'État tunisien à « accepter la discipline du silence » s'il voulait contribuer à un rapprochement des points de vue dans l'affaire algérienne, en raison de « la vivacité des réactions passionnelles publiques »). M. Bourguiba avait déclaré à M. de Leusse qu'il ne voulait en rien gêner les efforts du gouvernement français dans sa recherche d'un règlement pacifique et qu'il mesurait les difficultés de Paris; il avait assuré qu'il éviterait toute initiative spectaculaire. Interrogé sur la présence des Algériens à la Conférence, il avait répondu avoir appris par la presse la réception des dirigeants du F.L.N. par le Sultan et jugeait que tout cela lui semblait mal préparé; il paraissait mécontent de l'initiative prise par les Marocains.

9. En ce qui me concerne, je ne puis que vous répéter ce que j'ai déclaré dans le courant de cette nuit à vous-même, à M. le Président du Conseil, à M. le Ministre des Affaires étrangères et à M. le Ministre résidant à Alger [1]. Nous nous trouvons dans une situation qui, sur le plan immédiat, risque de coûter la vie à de nombreux Français en Tunisie et qui, pour l'avenir, brisera définitivement les liens qui nous unissaient à l'Afrique du Nord et rejettera celle-ci vers l'Égypte. C'est ce que m'ont dit avec beaucoup d'insistance et d'amertume MM. Bourguiba et Ladgham.

308

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, aux Représentants diplomatiques de France à Tunis, Rabat.

T. nos 2999 à 3004; 4066 à 4071.
Secret. Réservé.

Paris, 23 octobre 1956, 17 h. 45/18 h. [2].

M. Bouabid est revenu me voir cet après-midi pour me dire la surprise de son gouvernement devant l'interruption des négociations annoncée ce matin par un communiqué officiel français [3].

Il n'y a pas eu de « réception officielle » des Algériens, m'a dit en substance l'ambassadeur. Il n'y a donc pas de faits nouveaux qui nous permettent de comprendre l'attitude française. Devons-nous donc penser qu'il y a un changement dans la politique française ? que le gouvernement de Paris veut régler le problème algérien avant de reprendre les négociations avec le Maroc ? Ou s'agit-il d'une simple décision d'opportunité ?

[1] Vraisemblablement par le truchement de conversations téléphoniques, la série du Chiffre ne contenant pas de télégrammes rendant compte de ces déclarations.

[2] Le télégramme, rédigé le 22 octobre, a été adressé le lendemain 23 à Tunis, à 17 h. 45, à Rabat, à 18 h.

[3] À la suite de la réception des chefs de la rébellion algérienne par le Sultan (voir ci-dessus le n° 302, et notes), un communiqué du secrétariat d'État était transmis le 22 octobre, à 15 h. 15 (pour Rabat) ou 14 h. 55 (pour Tunis) par télégramme n° 4050 (ou n° 2977). Le gouvernement français affirmait « comprendre » l'intérêt que le Maroc portait à l'avenir de l'Algérie; le Sultan pourrait « utilement employer sa grande autorité morale à faire comprendre aux intéressés que les offres françaises de cessez-le-feu sont loyales et qu'il importe d'y répondre en vue de parvenir à une solution ». Il apparaissait, en revanche, au gouvernement de Paris « inconcevable » que des chefs de la rébellion algérienne fissent l'objet de manifestations officielles de la part des autorités marocaines : « On ne saurait admettre que des démonstrations spectaculaires aient lieu dans un pays ami à l'occasion de la venue de rebelles algériens, alors que l'armée française fait en Algérie son devoir pour permettre l'établissement de conditions favorables à une mise en œuvre de solutions librement acceptées par les populations d'Algérie ». Aussi le gouvernement français suspendait-il les négociations en cours avec celui de Rabat.

Le communiqué était transmis par M. Savary après que ce dernier eût vu le président du Conseil marocain et reçu M. Bouabid (télégramme pour Rabat n° 4049, pour Tunis n° 2976).

J'ai répondu à l'ambassadeur qu'il se méprenait gravement sur nos préoccupations. Je lui ai rappelé toutes les mises en garde que nous avons faites récemment à Rabat et à Paris en vue d'inciter le Sultan et son gouvernement à ne pas se laisser entraîner dans des déclarations ou des manifestations publiques sur l'Algérie ou les rebelles algériens. Ben Bella, lui ai-je déclaré, est avant tout, pour les Français, l'homme qui a déclenché les opérations de terrorisme systématique en Algérie et qui porte ainsi la responsabilité de la mort de femmes et d'enfants. Quand l'homme de la rue apprend que Ben Bella est transporté par le Prince dans son avion, il est donc profondément choqué.

Dans les déclarations qui ont été faites à Rabat par M. Alaoui [1] et à Nador par le Prince [2], nous avons d'autre part été frappés de constater que les Marocains confondent maintenant entièrement le cas de l'Algérie et celui du Maroc. Comment les Français d'Algérie pourraient-ils accepter une telle assimilation ? Comment ne seraient-ils pas révoltés à l'idée que leur avenir est d'être des étrangers dans leur propre pays ?

M. Bouabid m'a alors demandé si les négociations étaient interrompues *sine die*. Je l'ai renvoyé au communiqué dont la dernière phase montre clairement que tout dépendra des prochains jours, c'est-à-dire en fait de la conférence de Tunis. L'ambassadeur m'a assuré que nous n'aurions pas à nous plaindre de cette conférence. En particulier, et « malgré le désir des Tunisiens », aucune réunion à trois n'aurait lieu dans la capitale tunisienne.

A cette occasion, j'ai indiqué à mon interlocuteur que la situation serait plus facile si les négociations franco-marocaines étaient plus avancées. L'attitude de l'opinion française serait certainement plus confiante s'il existait effectivement des liens entre la France et le Maroc.

L'ambassadeur doit faire part de mes observations au Sultan et à son gouvernement. Il ne m'a pas caché que ceux-ci risquaient d'être peu sensibles à nos arguments.

[1] Le chef du service de presse du Palais avait donné dans la nuit aux journalistes des indications sur la manière dont le Sultan entendait évoquer à Tunis la question algérienne : adresser un appel à la conscience universelle, et notamment à celle du peuple français, pour qu'il fût mis fin aux hostilités en Algérie; affirmer l'existence d'une entité nord-africaine; obtenir la reconnaissance des intérêts supérieurs des pays ayant des liens avec l'Afrique du Nord; faire reconnaître le principe de la coexistence des deux communautés en présence en Algérie (télégramme nos 6081-6082 du 22 octobre, 8 h. 50, non publié).

[2] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 304 (note).

309

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4611 à 4616. *Londres, 23 octobre 1956, 19 h. 50, 21 h. 25.*
Priorité absolue.
Réservé.
(Reçu : 20 h., 21 h. 30.)

Le Foreign Office vient de recevoir le compte rendu que l'ambassadeur d'Angleterre à Rabat lui a fait de son entretien avec le Premier ministre marocain par intérim qui l'avait convoqué ce matin.

M. M'Hammedi aurait expliqué en termes véhéments au représentant britannique que l'arrestation des cinq chefs rebelles algériens [1] était un coup direct porté au Sultan. Celui-ci déployait de grands efforts pour amener les rebelles algériens à accepter un cessez-le-feu et à entrer en négociation avec la France sur la base du maintien de l'Algérie dans l'Union française. Le gouvernement français le savait. Bien plus, les leaders algériens se trouvaient sous la protection du Sultan « avec l'approbation de la France ». Celui de mes collaborateurs à qui ces indications ont été fournies s'est contenté d'observer qu'il n'avait pas connaissance de cette approbation.

M. Taïeb Slim sera reçu cet après-midi par M. Selwyn Lloyd. Les services, qui se demandent à quel titre Londres et Washington sont particulièrement saisis de cette affaire par le gouvernement tunisien, ont recommandé au secrétaire d'État de se borner à prendre note de la démarche de l'ambassadeur de Tunisie.

D'après le compte rendu qui m'est fait de la démarche de l'ambassadeur de Tunisie auprès de M. Selwyn Lloyd, M. Taïeb Slim aurait développé, avec une grande modération dans les termes, le thème suivant : depuis quelques semaines, des efforts avaient été déployés à Paris par de très importantes personnalités françaises et avec l'appui du sultan du Maroc et de M. Bourguiba pour trouver une formule de nature à ramener le calme en Algérie et à préparer le terrain à des négociations avant que ne commence la session de l'assemblée générale des Nations Unies. Invitant les cinq leaders algériens à Tunis, M. Bourguiba avait cru que son geste recueillerait l'assentiment du gouvernement français. Leur arrestation l'aurait vivement déçu. L'opinion publique, déjà échauffée par les récents incidents mettant en cause des troupes françaises à la frontière, allait se trouver surexcitée.

(1) Voir ci-dessus le n° 306 (note).

Cette situation était d'autant plus déplorable que le Sultan et le chef du gouvernement tunisien étaient tous deux conscients de la nécessité d'apporter la paix en Algérie en la dotant d'un statut accepté par tous les éléments de la population. Certes, chacun dans le Maghreb souhaitait que l'Algérie devînt finalement indépendante, mais il fallait cependant tenir compte des facteurs historiques et démographiques qui pouvaient commander de donner au cas algérien une solution différente de celles qu'ont reçues les problèmes tunisien et marocain. Aussi bien le Sultan et M. Bourguiba souhaitaient-ils contribuer à un règlement comportant une « autonomie modérée », l'Algérie conservant un lien avec la France.

Tout au long de son exposé, M. Slim se serait efforcé d'éviter toute expression polémique, se posant plutôt en avocat de la bonne foi de M. Bourguiba, en homme raisonnable, ouvert à toutes les suggestions et sollicitant les conseils du gouvernement britannique.

M. Selwyn Lloyd s'est borné à prendre note de l'exposé de l'ambassadeur de Tunisie. Il a simplement noté qu'il ignorait les faits de la cause, qu'il se renseignerait à leur sujet et qu'il réfléchirait.

310

M. Cornut-Gentille, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1958, 1959 [1]. *New York, 23 octobre 1956, 22 h.*

(*Reçu :* le 24, 3 h., 3 h. 10.)

Le groupe afro-asiatique a tenu cet après-midi une réunion au cours de laquelle l'arrestation des cinq rebelles algériens [2] a été longuement discutée. À l'issue de la réunion, un communiqué a été donné à la presse. Je vous le transmets sous le numéro suivant.

D'après certaines rumeurs, le délégué de l'Indonésie aurait été chargé de solliciter les bons offices de M. Hammarskjöld. Cette information ne paraît pas confirmée. En revanche, il est exact qu'outre M. Mongi Slim, ambassadeur de Tunisie à Washington, et qui se trouve à New York, un Algérien nommé Mohammed Yazid, qui fait ici l'intérim de Hussein Aït Ahmed, ait participé à la réunion. Ce dernier a déclaré ultérieurement aux journalistes que : « Ses camarades du F.L.N. avaient pratiquement reçu des sauf-conduits du gouvernement français pour se rendre de Rabat à Tunis ». Il a ajouté que : « Des contacts officiels avaient été pris

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 1746) et à Londres (n°s 1250-1251).
[2] Sur cette arrestation, voir ci-dessus le n° 306 (note).

ces derniers temps entre des représentants du gouvernement français et les représentants du Front de libération nationale algérien [1]. Des conversations avaient été entamées et les nationalistes algériens étaient persuadés que leur sécurité était garantie pendant leur déplacement de Rabat à Tunis pour la conférence qui réunit le sultan du Maroc et le président Bourguiba ».

Voici le communiqué publié à l'issue de la réunion du groupe arabo-asiatique :

« Le groupe afro-asiatique des Nations Unies, lors d'une réunion convoquée d'urgence, a exprimé son profond regret de la saisie et de l'arrestation, dans des circonstances extraordinaires, de cinq leaders du peuple algérien.

« Les membres du groupe ont été indignés de la manière dont un avion commercial marocain à bord duquel ces dirigeants se rendaient à une conférence convoquée par les souverains du Maroc et de Tunisie, dans le but d'explorer les possibilités d'une solution pacifique du problème algérien, a été forcé de se détourner de sa route.

« Les membres du groupe afro-asiatique estiment que cet acte arbitraire est susceptible de troubler davantage la paix et la sécurité en Afrique du Nord, de rendre plus difficile une solution pacifique du problème algérien et la réalisation des aspirations légitimes du peuple algérien.

« Ils expriment l'espoir que les autorités françaises feront droit aux démarches des gouvernements du Maroc et de la Tunisie et rendront immédiatement la liberté aux leaders algériens afin que la conférence projetée à Tunis puisse se mettre immédiatement à sa tâche de règlement pacifique [2]. »

[1] M. Commin, secrétaire général adjoint de la S.F.I.O., avait pris contact à Belgrade, en juillet, avec M. Yazid, représentant du F.L.N., puis des conversations s'étaient déroulées à Rome, les 2 et 3 septembre, entre M. Commin d'une part, MM. Khider, Yazid et Kiouane, d'autre part, mais sans résultat. Les chefs du F.L.N. prétendaient constituer un gouvernement provisoire avant tout règlement concernant un cessez-le-feu et même avant toute discussion politique.

[2] Par télégramme n°s 1960-1962, du 24 octobre, non reproduit, le représentant permanent de la France revenait sur « l'agitation » du groupe arabo-asiatique et sur « l'excitation » de M. Mongi Slim. Dans les milieux des Nations Unies non intéressés, les premières réactions étaient défavorables à la France, en raison de la conviction qui régnait chez beaucoup que le Sultan et le président du Conseil tunisien étaient en train d'amener les principaux chefs rebelles à composer avec Paris.

311

M. Clarac, Ambassadeur de France à Damas,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 659 à 663 [1]. *Damas, 23 octobre 1956.*

(*Reçu :* le 24, 11 h. 30.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a appelé ce matin pour me dire :

1° Qu'il regrettait vivement de constater l'incompréhension et l'hostilité de la presse et de l'opinion publique françaises envers les Arabes.

La France connaissait pourtant assez le monde arabe, elle y avait des intérêts assez puissants et divers pour ne pas se laisser aller à formuler des jugements aussi superficiels. On parlait beaucoup à Paris de panarabisme en donnant à ce terme une interprétation agressive et malveillante. Les pays arabes s'efforçaient tout au contraire d'adopter une attitude constructive et de concilier les intérêts des pays occidentaux, en particulier ceux de la France, avec leurs propres aspirations.

M. Bitar avait cependant apprécié un article de M. Duverger dans l'un des derniers numéros du *Monde* [2]. Il avait prié l'ambassadeur syrien à Paris d'entrer en contact avec le signataire de l'article et de lui proposer de venir faire des conférences à la faculté de Droit de Damas;

2° Le ministre m'a demandé si j'avais reçu des informations particulières au sujet de la déclaration attribuée au gouvernement français à propos de l'entrée éventuelle des troupes irakiennes en Jordanie [3]. Je lui répondis que j'avais connu, comme lui, cette déclaration par la presse. Il me pria de m'informer auprès du Département sur sa teneur exacte et de lui communiquer les renseignements que j'aurai pu recueillir;

[1] Ce télégramme a été communiqué le 27 octobre par courrier à Rabat (n° 4173) et Tunis (n° 3102).

[2] Il s'agit d'un article intitulé « Le premier pas » (*Le Monde* du mercredi 3 octobre) où M. Duverger contestait la politique du gouvernement français en Algérie et concluait : « Aucun des adversaires ne peut vaincre totalement l'autre; ils sont donc condamnés à rechercher un compromis, à moins de ruiner ce pays auquel ils tiennent tant ».

[3] À plusieurs reprises, le gouvernement français était intervenu auprès de Londres et de Washington, par l'entremise des ambassadeurs britannique et américain à Paris, pour demander que les garanties, réclamées par Israël à l'occasion du projet d'entrée des troupes irakiennes en Jordanie (sur ce projet, voir les nos 255, 275, 276), lui fussent accordées. Il avait notamment insisté sur la nécessité d'une opération de caractère et de durée limités excluant toute annexion du territoire jordanien au profit de l'Irak (Note de la direction d'Afrique-Levant sur « L'affaire irako-jordanienne » du 15 octobre, non reproduite). Nous n'avons pas cependant retrouvé trace dans la presse d'une déclaration officielle française sur le sujet.

3° M. Bitar me dit enfin qu'il venait d'apprendre l'arrestation de Ben Bella et de plusieurs autres chefs de la rébellion algérienne. Il se demandait si les conditions dans lesquelles ceux-ci avaient été appréhendés étaient régulières. Il pensait, pour sa part, que le sultan du Maroc et M. Bourguiba étaient les meilleurs intermédiaires que nous puissions souhaiter entre les nationalistes algériens et nous-mêmes.

En agissant comme nous l'avions fait, nous nous sommes privés de leur entremise et nous allions au-devant de graves complications dans l'Afrique du Nord tout entière. La nouvelle, dès qu'elle serait connue en Syrie, ne manquerait pas de provoquer des réactions, tant au Parlement que dans la presse. M. Bitar me priait donc de faire connaître à Votre Excellence l'inquiétude et l'appréhension qu'elle lui causait.

J'ai naturellement réfuté l'argumentation de M. Bitar au sujet de l'attitude de la presse et de l'opinion publique françaises, renvoyant à l'Égypte et à la Syrie la responsabilité d'un état de choses qu'il ne tenait qu'au Caire et à Damas de redresser.

Après des incidents tels que la capture d'un bateau chargé en Égypte d'armes destinées aux rebelles algériens [1], nul ne pouvait s'étonner de l'animosité du public français contre ceux qui protégeaient ouvertement ce trafic.

En ce qui concerne les deux autres points, j'ai simplement répondu à M. Bitar que je vous transmettais ses propos.

312

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

Question algérienne aux Nations Unies

Paris, 23 octobre 1956.

Quinze états arabo-asiatiques ont demandé l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la prochaine session de l'assemblée générale des Nations Unies [2]. Il convient donc d'étudier l'attitude que nous adopterons lors des débats à prévoir, en fonction d'une part de la procédure des Nations Unies, et d'autre part de l'atmosphère politique du moment.

L'Assemblée arrête son ordre du jour définitif par un vote à la majorité simple pris en séance plénière. Elle se prononce sur un projet provi-

(1) Sur l'affaire de l'*Athos*, voir ci-dessus le n° 301 (note). Se reporter également au tome suivant.

(2) L'Indonésien Sudjarwo, président du groupe arabo-asiatique pour le mois d'octobre, avait remis le 1er octobre au Secrétaire général une lettre demandant l'inscription en question. Cette demande avait recueilli quinze signatures (télégramme de New York n° 1656, du 1er octobre, non reproduit). Pour le texte de ce document, voir Nations Unies, *Assemblée générale, Onzième session*, document A/3197, 2 octobre 1956.

soire qui lui est proposé par son Bureau (quinze membres : président, vice-présidents et présidents des grandes Commissions).

L'inscription d'un point est quasi-automatique s'il n'y a pas opposition; s'il y a opposition, elle fait au contraire l'objet d'un premier débat au Bureau et d'un deuxième débat en séance plénière. À ce double débat, en dépit du règlement, le fond du sujet est toujours abordé. Cela a été le cas à la dernière session pour la question d'Algérie.

Cette question, si elle est inscrite, serait renvoyée à la Commission politique, qui décide à la majorité simple de la priorité à lui accorder. La discussion, si elle a lieu (la Commission peut en effet décider de ne pas discuter ou d'ajourner le point) se termine par l'adoption, à la majorité simple, d'un projet de résolution sur lequel l'Assemblée, après nouveau débat, se prononce en séance plénière à la majorité des deux tiers qui est la majorité requise dans les questions importantes.

Une question telle que la question d'Algérie peut donc donner lieu à quatre débats successifs : deux à l'occasion de son inscription, deux lors de l'examen quant au fond.

Attitudes possibles.

Le choix peut s'exercer entre les tactiques suivantes :

— ou bien, comme nous l'avons fait à partir de 1952 pour le Maroc et la Tunisie, ne pas nous opposer à l'inscription, ni au Bureau ni en séance plénière, afin d'éviter l'ouverture d'un débat sur cette inscription;

— ou bien, comme en 1955 à propos de l'Algérie, lutter pied à pied tant au Bureau qu'à l'Assemblée contre l'inscription, au prix naturellement de deux débats [1].

À supposer l'inscription prononcée, nous pouvons :

— soit, comme l'année dernière, retirer totalement notre délégation de l'Assemblée et ne plus participer à aucun de ses travaux (ceci dans le cas où nous nous serions opposés à l'inscription);

— soit ne la retirer que des commissions ou séances où la question algérienne est discutée, comme nous l'avons fait pour le Maroc (ceci dans l'hypothèse où nous nous serions opposés à l'inscription ou dans celle où, sans nous y être opposés, nous aurions fait une déclaration pour récuser la compétence de l'Assemblée);

— soit prendre part à tous les débats et défendre notre dossier.

Il ne semble pas que la première solution puisse être retenue en dépit du précédent de l'année dernière. L'effet certain qu'avait provoqué notre départ s'était assez vite émoussé. D'aucuns se seraient même volontiers accoutumés à notre absence et même parmi nos amis, certains ne paraissaient pas la regretter, du moins dans les débats où nos thèses ne coïncidaient pas avec les leurs. Notre retour a été en partie facilité par la crainte de voir la France au Conseil de sécurité, où nous avions maintenu notre représentant permanent, opposer son veto à l'admission des nouveaux membres.

(1) *D.D.F.*, 1955-II, nos 93, 175.

On aperçoit mal quelles pourraient être cette année les conditions de notre retour. Ce sont là des expériences qu'on ne peut pas renouveler sans risquer de perdre son influence et sa dignité.

La seconde solution, qui fut celle, on l'a vu, que nous avons adoptée lorsque l'Assemblée a discuté du Maroc, a l'inconvénient des dérobades et notre attitude peut être interprétée comme un aveu de la faiblesse de notre position et même d'une certaine mauvaise conscience. Elle apparaît néanmoins comme un témoignage manifeste de notre déni de compétence et de notre mépris à l'égard de nos adversaires.

Reste la troisième formule. Il faudrait évidemment préparer l'opinion française qui avait dans l'ensemble bien accueilli notre retrait de 1955. Tout en maintenant notre refus de reconnaître la compétence des Nations Unies, nous nous défendrions contre des attaques et des interventions injustifiables en nous efforçant de mettre leurs auteurs en face de leurs propres responsabilités. C'est la position la plus courageuse et que de nombreux pays attendent de nous. Certes un échec, dans ce cas, serait peut-être plus spectaculaire, mais il faut tenir compte que, quelle que soit la formule adoptée, la résolution, ne serait-ce qu'en raison de l'exigence de la majorité des deux tiers, ne saurait être qu'anodine. De toute manière, elle n'a d'ailleurs, on le sait, que la valeur d'une simple recommandation qui ne nous lie en aucune façon.

Plusieurs considérations conduisent à estimer qu'il vaudrait mieux, à la prochaine session, adopter une autre tactique que l'année dernière :

1° L'inscription de la question algérienne est plus certaine encore qu'en 1955 en raison de la composition nouvelle de l'Assemblée, la grande majorité des seize nouveaux membres étant des « anticolonialistes » et le nombre de ces derniers devant se trouver encore accru par l'admission du Maroc, de la Tunisie et du Soudan, laquelle se fera avant la discussion de l'ordre du jour;

2° Notre intérêt n'est pas d'essuyer sur la question algérienne un premier et grave échec dès l'ouverture de l'Assemblée;

3° Pour les raisons qui ont été dites plus haut, nous ne saurions répéter le geste de l'année dernière au risque de voir l'Assemblée débattre sans nous les questions de Suez, du Togo, du désarmement, etc.;

4° En laissant inscrire le point, nous éviterons que le Maroc et la Tunisie ne prennent position contre nous quelques heures après leur entrée aux Nations Unies;

5° Pour des raisons analogues, la Grande-Bretagne qui, depuis deux ans et l'année dernière avec succès, s'opposait à l'inscription de la question de Chypre, a décidé cette année de laisser inscrire le point et de saisir l'Assemblée d'une plainte reconventionnelle sur le soutien apporté par la Grèce aux terroristes;

6° L'affaire de l'*Athos*[1] nous fournirait peut-être aussi des éléments de nature à renforcer notre dossier par une contre-attaque contre l'Égypte;

7° Le fait que nous ne nous opposerions pas à l'inscription serait favorablement accueilli par divers états, notamment latino-américains, qui seront mieux disposés à faciliter ensuite la manœuvre par laquelle :

a. Nous nous efforcerions de faire reporter en fin d'ordre du jour le point algérien;

b. Nous chercherions à éviter que ce point soit même discuté et, s'il l'était, à rendre inoffensive la recommandation qui en serait la conclusion.

Il va de soi que l'attitude de l'Assemblée, tant au moment de l'inscription qu'au cours de la session, sera influencée par l'évolution de la question algérienne.

Si le gouvernement décidait d'adopter la tactique suggérée, il importerait de conserver la décision secrète jusqu'au dernier moment, afin de nous réserver le bénéfice de la surprise et de faciliter l'action de notre délégation dans les couloirs.

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 301 (note). Se reporter également au tome suivant.

DES NOMS DE PERSONNES [1]

A

ABBAS (Ferhat), membre du F.L.N. algérien, nos 52 (note), 73, 301.

ABBES (Si), un des principaux dirigeants du Comité de Nador, nos 10 (note), 14 (et note), 15 (note), 74, 100.

ABD EL KRIM, chef de la rébellion rifaine en 1925, n° 100, 115, 179, 217, 218, 301.

ABDOH, délégué de l'Iran à l'O.N.U., nos 264, 273.

ABOULGANI, représentant égyptien à la conférence de Londres, n° 128.

ABOU NOUAR, général jordanien, n° 255.

ABS (Hermann), directeur de banque de la République fédérale, nos 185, 188, 235.

ACHESON (Dean Gooderham), juriste, secrétaire d'État américain 1949-1953, nos 150, 261.

ACHOUR (Habib), chef syndicaliste de la région de Sfax, n° 213.

ACQUAVIVA, président de l'Association générale des anciens combattants au Maroc, n° 25.

ADENAUER (Konrad), chancelier de la République fédérale allemande, nos 22, 71, 72, 155, 192, 233 (et note), 235 (note), 241, 247, 250 (et note), 261 (et note), 291 (et note).

AHERDANE (Si), ancien officier, gouverneur de la province de Rabat, nos 25, 85 (note), 100.

AÏCHA, princesse royale marocaine, n° 33.

AÏT AHMED (Hussein), représentant du « Front de libération nationale algérien », nos 301, 302, 310.

AKLILOU (Abte Wold), ministre des Affaires étrangères éthiopien, nos 133, 147, 198.

ALAOUI, membre du Cabinet impérial marocain, nos 115, 278, 308.

ALLEN (George Venable), secrétaire d'État adjoint américain, spécialiste des questions du Moyen-Orient, nos 32, 77 (et note), 91, 94.

Alphand (Hervé), ambassadeur, chef de la mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies puis à Washington, nos 181, 187, 197, 199, 234 (et note).

Cité : nos 13 (et note), 169, 172, 174, 177 (et note).

ARBAUMONT (colonel d'), officier de l'État-major général, n° 286 annexe.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages **cités** dans les documents. Les noms en **gras**, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont nommément citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Ardalan (Ali Gholi), ministre des Affaires étrangères iranien, n° 195.

Arguëlles, chef d'une mission espagnole au Maroc, n° 34.

Armand (Louis), président du conseil d'administration de la S.N.C.F., n° 188.

Artajo (Alberto Martin), ministre des Affaires étrangères espagnol, nos 21, 34, 60, 89 (note), 131, 146, 193, 202, 293.

Auriol, lieutenant-colonel, membre de l'état-major particulier du ministre de la Défense nationale et des Forces armées, nos 236, 286 annexe.

Azza (Bou), personnalité du mouvement ouvrier marocain.

Azzat (Soliman), lieutenant-colonel, chef de la section A.F.N. des services spéciaux égyptiens, n° 301.

Azzouz (Azzedine), tunisien, membre du « Comité de commandement extérieur nord-africain », n° 301.

B

Babana (Horma Ould), ancien député, représentant de l'Entente mauritanienne, n° 85 (et notes).

Baelen (Jean), ambassadeur de France à Belgrade, nos 5, 6, 13, 52, 59, 73, 119, 156, 206, 223, 259 (note).

Baillif (général), attaché militaire à Tunis, nos 88, 165 (et note), 182.

Balafrej (Ahmed), ministre des Affaires étrangères marocaines, nos 3 (et note), 4 (et note), 8 (note), 10 (et note), 14, 18 (et note), 24, 26, 41, 42, 47, 51 (et notes), 78, 85 (et note), 109 (et note), 115, 130, 135 (note), 136 (et notes), 145 (note), 149 (et note), 152, 158 (note), 159, 160 (et note), 170 (et note), 178, 200 (note), 219 (et note), 238, 240, 270 (et note), 279, 283, 290 (note), 292, 302, 304.

Bao Daï, chef de l'État vietnamien jusqu'au mois d'octobre 1955, n° 154.

Barber, membre américain du comité directeur de l'association des usagers du canal de Suez, n° 276.

Barcenas (Domingo de Las), directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères espagnol, n° 214.

Bardin (Pierre), contrôleur civil à la disposition de l'ambassade de France à Tunis, n° 236.

Basdevant (Jean), directeur général des Affaires marocaines et tunisiennes, nos 20, 139 (note), 236, 278, 286 annexe.

Baudet, commandant représentant le ministre résident en Algérie, nos 236.

Baumgartner (Wilfrid), gouverneur de la Banque de France, nos 185, 188.

Bech (Joseph), président du Conseil luxembourgeois depuis 1954, ministre des Affaires étrangères, nos 8, 188.

Begovitch, ancien directeur du journal yougoslave *Borba* et membre de la Ligue des communistes, n° 223.

Bekkaï (Si Ould Embarek), président du Conseil chérifien, nos 3, 10, 24, 25, 26, 93, 115, 116, 123 (et notes), 130 (et note), 136 (et note), 145, 146, 152 (note), 159, 160, 161 (et note), 168 (note), 170 (note), 178, 179, 186, 191 (notes), 193, 217, 228, 270 (et note), 272, 279, 283 (note), 296.

Belaunde (Victor, Andrès), délégué du Pérou au Conseil de sécurité des Nations Unies, nos 257, 273.

Belkhodja, représentant tunisien à Paris, nos 20, 112.

Belle (Christian), premier conseiller à l'ambassade de France à New Delhi, n° 80.

Belleux (colonel), chef du S.S.D.N.F.A., (service de sécurité de la Défense nationale et des Forces armées), nos 236, 286 annexe.

Ben Ammar (Monder), personnalité politique tunisienne, présente aux négociations de Paris (3 juillet 1956), n° 20.

Ben (Moulay) Arafa (Sidi Mohammed), ancien sultan du Maroc (août 1953-septembre 1955), n° 41.

Ben Barka (Mehdi), secrétaire général adjoint de l'Istiqlal, nos 10 (et note), 14, 63, 74, 100, 120, 136 (et note), 228, 270 (et note).

Ben Bella (Mohammed), Algérien, membre du « Comité de commandement extérieur nord-africain », nos 301, 302, 307, 308, 311.

Benès (Edouard), homme d'État tchécoslovaque, président de la République (1935-1938 et 1945-1948), n° 2 (note).

Ben Gourion (David), Premier ministre et ministre de la Défense israélien, nos 124, 255 (note), 275, 276.

Benjelloun (Me Abdelkader), ministre marocain des Finances, nos 69 (et notes), 115 (et note), 117 (et note), 123, 136 (note), 145 (note), 152, 170 (note), 191 (note), 279, 280 (et note).

Ben Mansour, homme politique marocain, n° 25.

Bennani, membre du Cabinet impérial marocain, n° 115.

Ben Salah (Ahmed), président de l'Assemblée constituante tunisienne, secrétaire de l'U.G.T.T., nos 49, 213.

Ben Smaïl (Mohammed), rédacteur en chef de l'*Action* et chef des émissions parlées arabes de Radio Tunis, nos 1, 213.

Ben Souda, ministre de la Jeunesse et des Sports marocain, nos 228, 279.

Ben (Bechir) Yahmed, secrétaire d'État tunisien à l'Information, nos 20, 182.

Ben Youssef (Salah), ancien secrétaire général du Néo-Destour, n° 213.

Berman (Jakub), homme politique polonais écarté du Bureau politique à l'arrivée de Gomulka (24 octobre), nos 76, 97.

Bernoussi (Sidi Ahmed el), membre de l'Istiqlal, n° 217.

Beyen (John-Willem), ministre des Affaires étrangères néerlandais, n° 15.

Bierut (Boleslaw), ancien président de la République de Pologne, et ancien secrétaire général du P.O.U.P., n° 76.

Bitar (Ibrahim), ministre des Affaires étrangères syrien, n° 311.

Black, président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, n° 70.

Blanco (Luis Carrero), ministre, sous-secrétaire à la Présidence du gouvernement espagnol, n° 293 (note).

Blank (Theodor), ministre de la Défense de l'Allemagne fédérale jusqu'au 17 octobre, n° 291 (et note).

Blankenhorn (Herbert), représentant permanent de la République fédérale à l'O.T.A.N., nos 261, 291.

Bloch-Laîné (François), inspecteur des Finances, appelé à titre d'expert pour la négociation des accords commerciaux franco-tunisiens, n° 20.

Boisanger (Claude Bréart de), ambassadeur de France à Prague, nos 12, 36, 45, 46, 96, 114, 162, 180, 300, 305.

Boldizsar (Ivan), journaliste hongrois, n° 166.

Boltz (Lothar), vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères de la R.D.A., n° 64.

Bouabid (Me Abderrahim), ministre d'État marocain puis ambassadeur à Paris, nos 67, 78 (et note), 100, 115 (et note), 159, 183, 200, 211 (note), 238, 270 (et note), 278, 280, 289, 308 (et note).

Boucetta (Omar), directeur du Cabinet du ministre des Affaires étrangères marocain, n° 51.

Boudiaf (Mohammed), l'un des dirigeants de la rébellion algérienne, nos 301, 302.

Boulganine (maréchal Nicolas), président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., nos 46, 65, 68, 71, 76 (et note), 79, 81, 86, 97, 104, 113, 132 (et note), 155, 244, 299, 303.

Bourgès-Maunoury (Maurice), ministre de la Défense nationale (Cabinet Guy Mollet, 1er février 1956), nos 42, 139, 211 (et note), 238, 270, 278, 289, 290.

Bourguiba (Habib), président du Conseil tunisien, nos 1 (note), 20, 39 (note), 49, 56, 62, 88, 103, 112, 139 (et note), 165 (et note), 182, 213, 219 (note), 224 (et note), 225, 230, 246 (et notes), 282, 292, 302 (et note), 307 (et note), 309, 311.

Boursicot (Pierre), préfet détaché à la présidence du Conseil en qualité de directeur général du S.D.E.C.E., nos 200, 236.

Bousquet (Raymond), ambassadeur de France à Bruxelles, n° 231.

Boutaleb, membre du Conseil national marocain, ministre du Travail, nos 145 (note), 228, 279.

Brentano (Heinrich von), ministre des Affaires étrangères de la R.F.A., nos 71, 118, 121, 131, 185 (et note), 188, 233 (note).

Bresson (Jean-Jacques de), conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères, n° 139 (note).

Byroade (Henry, Alfred), ambassadeur des États-Unis en Égypte, n° 77 (et note).

C

Caccia (sir Harold), sous-secrétaire au Foreign Office, nos 15, 72, 90, 103.

Cain (Julien), administrateur de la Bibliothèque nationale, n° 101.

Cannon (Cavendish), ambassadeur des États-Unis au Maroc, nos 157, 232 (note).

Cantare (colonel Émile), chef de l'État-major particulier du secrétaire d'État aux Forces armées (Terre), n° 236.

Carbonnel (Éric de), chef de la mission diplomatique en Sarre, n° 29.

Cassin (Georges), ambassadeur à Djeddah, n° 220.

Chaban-Delmas (Jacques), ministre d'État, nos 238, 242 (et note).

Chau : voir Nguyen Hui Chau.

Chauvel (Jean), ambassadeur de France à Londres, nos 15, 72, 83, 84, 90, 94, 95, 98, 99, 102, 103, 106, 107, 110, 111, 126, 128, 129, 131, 133, 137, 138, 140,

141, 142, 164, 169, 195, 198, 202 et annexe, 203, 209, 210, 212, 229, 243, 244, 255, 276, 309.

Cité : nos 92, 132, 147, 172, 173, 174, 177, 196.

Chepilov (Dmitri), ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., depuis le 2 juin 1956, nos 4, 23, 28, 46, 53, 61, 74, 75 (et note), 77 (et note), 116 (et note), 126, 129, 132 (et note), 137, 140, 141, 142, 155, 175, 194 (note), 227, 244, 256, 258, 268, 273, 286.

Cherkaoui (Mohammed), ministre d'État marocain, nos 100, 115, 158, 159 (note), 228, 279.

Chevallier-Chantepie, lieutenant-colonel représentant le chef d'État-major des forces armées, n° 236.

Cheysson (Claude), conseiller des Affaires étrangères, n° 182.

Cité : nos 20, 62 (note), 224 (note), 236, 278, 286 annexe.

Chiguer (Messoud), membre du Cabinet impérial marocain, n° 115.

Chouchane (Abdelaziz), représentant de Salah ben Youssef à Tripoli, n° 301.

Choudhury (Nurul Huq), ministre des Affaires étrangères du Pakistan, nos 133, 140.

Chou En-Laï, président du Conseil chinois, nos 144 (note), 154 (note), 163, 207.

Chratti (Lazar), ancien « résistant » tunisien, n° 213.

Clarac (Achille), ambassadeur de France à Damas, n° 311.

Clauzel (Ghislain), ministre délégué auprès du sultan du Maroc, n° 85 (et note).

Cogny (général René), commandant supérieur des troupes françaises au Maroc, nos 3, 10 (et note), 18, 26, 42, 151, 161 (et note), 186, 193, 211, 236, 270 (et note), 276, 289 (et note), 290, 296, 306.

Colonna (Antoine), sénateur (gauche démocratique), président du Rassemblement des Français de Tunisie), n° 39 (note).

Commin (Pierre), sénateur de Seine-et-Oise, secrétaire général adjoint de la S.F.I.O., nos 219 (note), 310 (et note).

Comte, Français du Maroc, membre du 3e collège, n° 25.

Cordier (Andrew), secrétaire général adjoint de l'O.N.U., n° 134.

Corea (sir Claude), ambassadeur de Ceylan en Grande-Bretagne, nos 133, 140.

Cornette (Dr), médecin français de Meknès, n° 279.

Cornut-Gentille (Bernard), chef de la mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, nos 205, 247, 256, 257, 258, 263, 264, 265, 268, 269, 273 (note), 274, 285, 297 et annexe, 310.

Costantini (colonel), chef du cabinet militaire du Résident général de France à Rabat, nos 3, 26.

Courcel (Geoffroy Chodron de), ministre plénipotentiaire, secrétaire général permanent à la Défense nationale, n° 20.

Couve de Murville (Maurice), ambassadeur de France à Washington puis à Bonn, nos 28, 32, 33, 61, 67, 77, 87, 91, 233, 250, 261, 262, 291.

Cité : nos 94, 235.

Croüy-Chanel (Étienne de), directeur adjoint des Affaires politiques, nos 111 (note), 125 (note).

Croze, président de la Chambre de commerce de Casablanca, n° 25.

Cunha (Paulo A.V.), juriste et homme politique portugais, n° 128.

Cyrankiewicz (Josef), président du Conseil polonais, nos 9, 12 (note), 64 (note), 76, 79, 97 (note), 101, 215 (note).

D

Dali, ambassadeur d'Irak à Rabat, n° 245.

Daridan (Jean), ministre plénipotentiaire hors classe, directeur général des Affaires politiques et économiques depuis le 5 juillet, nos 114, 137, 305 (note).

Defferre (Gaston), ministre de la France d'outre-mer du cabinet Guy Mollet, n° 214.

Dej : voir Gheorghiu.

Dejean (Maurice), ambassadeur de France à Moscou, nos 17, 23, 31, 35, 46, 58, 116, 155, 175, 176, 201, 227, 252, 253, 271, 295, 298.

Demaille (Jean), conseiller technique au cabinet du ministre de la F.O.M., n° 286 annexe.

Dennery (Etienne), ambassadeur de France à Berne, n° 230.

Dery (Tibor), romancier hongrois, nos 16 (note), 68.

Desgarets : voir Garnier des.

Devfleiderer, ambassadeur de la République fédérale allemande à Belgrade, n° 5.

Dib (Fathi el), major adjoint du lieutenant-colonel, chef de la section A.F.N. des services spéciaux égyptiens, n° 301.

Diem : voir Ngo Dinh Diem.

Dillon (Clarence Douglas), ambassadeur des États-Unis à Paris, nos 37, 67, 85, 232 (note), 255.

Dixon (sir Pierson), diplomate britannique, représentant permanent de la Grande-Bretagne à l'O.N.U., nos 174, 205, 209, 297.

Douiri (M'Hammad), ministre des Travaux publics marocain, nos 228, 294, 306.

Draskovitch, homme politique yougoslave, n° 295.

Driss (commandant), officier marocain, n° 278.

Dubois (André-Louis), ambassadeur de France à Rabat, nos 3, 4, 10, 11, 14, 18, 24, 25, 26, 50, 51, 63, 69, 74, 85 (et note), 93, 100 (et note), 108, 109, 149, 151, 152, 158, 159, 160 (et note), 161 (et note), 167, 168, 170, 178, 179, 183, 186, 190, 191, 193, 200 (et note), 208, 211, 214, 216, 217, 219 (et note), 228, 238, 239, 240, 245, 260.

Cité : nos 42, 51.

Du Chayla (Armand Blanquet), ambassadeur de France au Caire, nos 70, 75, 82, 90, 171, 301.

Dufournier (Bernard), ministre plénipotentiaire, premier conseiller à l'ambassade de France à Bruxelles, n° 375.

Dulles (John Foster), secrétaire d'État américain, nos 28, 43, 61 (et note), 70, 71, 72 (et note), 75, 82, 83, 84, 87, 90, 98, 105 (et note), 106, 107 (et note), 110, 111, 128, 131, 132 (note), 133, 137, 138 (note), 140, 141, 143, 169 (et note), 172 (et note), 174 (et notes), 175, 177, 181 (et note), 183, 187, 189, 195, 198, 202,

203, 205, 218, 229 (et note), 234 (note), 244, 247 (et note), 256, 257, 258, 266, 268, 273, 274, 297 annexe.

Dumat (Louis), administrateur de sociétés, président de la Fédération des délégués du troisième Collège à l'ancien Conseil de gouvernement marocain, n° 25.

Dumont (commandant), chef de service au S.D.E.C.E., nos 236, 286 annexe.

Dupond (commandant), officier français en mission à Madrid, nos 214 (et notes), 293 (et note).

Duverger (Maurice), juriste français, n° 311 (et note).

Dworakowski (Wladislaw), ancien chef du mouvement syndical polonais, membre du Politburo du Comité central, nos 76, 97, 113.

E

Eden (Sir Anthony), Premier ministre britannique, nos 72, 83, 98, 124, 172, 173, 177, 189 (et notes), 221 (et note), 229, 244, 263 (note).

Eisenhower (Dwight, David), président des État-Unis d'Amérique, nos 83 (note), 105 (note), 173, 177, 187 (note), 244, 259, 273, 295 (et note).

Elisabeth II, reine de Grande-Bretagne depuis 1952, n° 229 (note).

Ély (général Paul), chef d'État-major général des forces armées depuis mars 1956, nos 3, 10, 18, 154, 278, 289, 290.

Erhard (Ludwig), ministre allemand de l'Économie, nos 184, 185 (et note), 188 (et note), 262.

F

Farhat (Abdallah), directeur du cabinet de Bourguiba, n° 213.

Farkas (Mihaly), ancien ministre de la Guerre hongrois, n° 148.

Farouk, roi d'Égypte (1936-1952), nos 82, 175 (note).

Farraj, résistant algérien exécuté, n° 1.

Fassi (Allal el), président de l'Istiqlal, nos 14, 25, 41, 63, 85 (note), 123 (note), 136, 138 (note), 179, 193, 217 (et note), 228 (et note), 270 (et note), 284, 294, 296, 301.

Faure (Edgar), président du Conseil français jusqu'au 24 janvier 1956, n° 155.

Faure (Maurice), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, nos 8, 22, 38, 160 (note), 184, 185, 188 (et note), 192, 233 (note), 235, 242.

Cité : nos 263, 265, 277.

Fawzi (Dr Mahmoud), ministre des Affaires étrangères égyptien, nos 256, 257, 263 (et note), 265, 266, 268, 273, 276, 285, 286, 297 (et note, annexe).

Faycal (prince Abdullah), Premier ministre d'Arabie saoudite, n° 220.

Fayçal II, roi d'Irak depuis le 2 mai 1953, nos 33, 255.

FIDELSKI, ministre des Machines polonais, n° 9.

FIROZ KHAN NOON (Malik), Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Pakistan, n° 298.

FRANCO (général Francisco), chef suprême de l'Espagne, nos 21, 34, 89, 284, 293 (et note).

G

GABRIEL-ROBINET (Louis), journaliste du *Figaro,* n° 193.

GAJEWSKI (Stanislas), diplomate, chef de direction du ministère des Affaires étrangères polonais, n° 101 (et note).

Garnier des Garets (Jean), deuxième conseiller à l'ambassade de France à Belgrade, nos 52, 259.

Gazier (Pierre), ministre des Affaires sociales dans le Cabinet Guy Mollet, nos 263, 265.

Cité : n° 255 (note), 275 (et note), 276.

GEORGES-PICOT (Jacques), directeur général de la compagnie du canal de Suez, nos 83, 164 (note).

GERÖ (Ernest), premier secrétaire du Politburo du Comité central hongrois depuis le 18 juillet 1956, nos 68, 122, 148 (note), 166, 271, 303.

GHEORGHIU-DEJ (Gheorghe), premier secrétaire du parti communiste roumain, n° 271.

GIEREK (Edward), membre du Politburo polonais, président de la commission d'enquête sur les émeutes de Poznan, nos 9, 97 (note).

Gillet (Robert), ministre délégué de France à Tunis, nos 1, 225, 246.

Cité : n° 182 (et note).

GLUBB (Sir John Bagot), général commandant en chef britannique de la Légion arabe en Jordanie jusqu'au mois de mars 1956, n° 255.

GOFFIN, secrétaire général de l'U.E.O., n° 15.

GOMULKA (Wladyslaw), ancien secrétaire général du P.O.U.P., réhabilité et rentré au Comité central le 24 octobre 1956, nos 9 (et note), 76, 79, 215 (et note), 271, 281 (et note).

GORCE (Pierre), haut-commissaire de France à Phnom Penh, n° 204.

GORSE (Georges), ambassadeur de France en Tunisie (début 1957), n° 182 (note).

GOTTWALD (Klement), président de la République tchécoslovaque de 1948 à 1953, n° 2 (note).

GOUIN (Félix), député des Bouches-du-Rhône, n° 38.

GREGOR, ministre allemand, n° 230.

GRETCHKO (maréchal), commandant des forces soviétiques en Allemagne, n° 295.

GRIOTTERAY, capitaine au cabinet du général C.S.I.T.F.M., n° 286 annexe.

GROMYKO (Andreï), ministre adjoint des Affaires étrangères soviétique, nos 40, 48.

GUEDIRA (Si), ministre de la Défense marocain, nos 3, 4, 10, 11, 18, 19 (et note), 24, 26, 42, 136 (note), 159 (note), 161 (note), 211 (et note), 270, 278, 290 (et note), 296 (et note), 306.

Guibaut (André), haut-représentant de la République française au Laos, n° 248.
Guiringaud (Louis de), chef adjoint de la mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations unies, n°s 40, 174.

H

Hajeri, secrétaire général des Affaires étrangères tunisien, n° 225.
Hajjal (El), chef de bande marocain, n° 14.
Hallstein (Dr Walter), secrétaire allemand aux Affaires étrangères, n°s 22, 118, 121, 185 (et note), 188, 233 (note), 235, 250.
Hamidou (Si Ould Amard'), amel de la province d'Oudja, n°s 186, 294.
Hammarkjöld (Dag, Hjalmar, Agne, Carl), secrétaire général des Nations-Unies depuis 1953, n°s 51, 237, 258, 259, 263 (et note), 265, 268 (et note), 273, 285, 297 (et note et annexe), 310.
Harcourt (Emmanuel), conseiller des Affaires étrangères, n° 173.
Hassan (Moulay), fils aîné du sultan du Maroc, Mohammed V, n°s 3, 4, 10, 14, 18, 26, 30 (et note), 41, 74, 115 (note), 152 (note), 167 (note), 179, 186, 238, 270, 278 (et note), 288, 289, 290, 294, 296, 302 (et note), 304.
Hassan, membre du Conseil révolutionnaire égyptien, n° 53.
Hegedus (Andros), Premier ministre hongrois, n°s 68, 166.
Heim (capitaine), représentant le général C.S.T.T., n° 236.
Henderson (Loy), délégué américain au Comité des Cinq, n° 173.
Henry (Pierre), délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Europe, n° 286 annexe.
Herwarth (Hans-Heinrich von Bittenfeld), ambassadeur de la République fédérale à Londres, n°s 71, 72 (et note).
Heusinger (général Adolf-Ernst), conseiller militaire du gouvernement fédéral, n°s 261, 291.
Hilmi Saïd, membre de l'État-major égyptien, n° 301.
Hitler (Adolf), chancelier du Reich allemand de 1933 à 1945, n° 94.
Ho Chi Minh, président de la République démocratique du Vietnam, n°s 103, 163.
Home (Alexandre, Frédéric, Douglas, comte de), secrétaire d'État pour les relations avec le Commonwealth depuis 1955, n° 83.
Hoover (Herbert Jr), sous-secrétaire au département d'État, n°s 87, 91 (note), 94, 199.
Hope (lord John), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique (octobre 1954-novembre 1956), n° 276.
Hoppenot (Henri), haut-commissaire de la République française à Saigon jusqu'au mois de juillet 1956, n° 43.
Cité : n°s 154 (et note), 204.
Horthy (Nicolas), régent de Hongrie (1920-1944), n° 148.
Hrubin (Frantisek), poète tchécoslovaque, n° 2 (note).
Husain (Azim), directeur d'Europe du ministère des Affaires étrangères de l'Inde, n° 298.

HUSSEIN (Ahmed), ambassadeur d'Égypte aux États-Unis, n° 77.

HUSSEIN (Kamal Eddine), major égyptien, ministre de l'Éducation nationale et membre de la Garde nationale, n° 301.

I

IVEKOVITCH, ancien ambassadeur de Yougoslavie à Bonn puis sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, n° 259.

J

JACQUELOT (commandant de), officier de l'État-major général, nos 57, 286 annexe.

JAMALI (Fadhel), chef de la délégation irakienne à l'O.N.U., nos 33, 49, 103.

JAROSINSKI (Jitold), secrétaire du Comité central du parti communiste polonais (29 juillet), n° 97 (note).

JARROT (général), membre de l'État-major particulier du ministre de la Défense nationale et des Forces armées, n° 286 annexe.

JEBB (sir Gladwyn), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 124, 147, 172, 173, 276.

JEDRYCHOWSKI, membre suppléant du Comité central du parti communiste polonais (29 juillet), n° 97 (note).

JOUKOV (maréchal Gheorghi), ministre de la Défense de l'U.R.S.S., suppléant du présidium du parti à la suite du XXme Congrès, nos 64, 81, 104, 299.

JOXE (Louis), ambassadeur de France à Bonn, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 5 juillet, nos 169 (et note), 255.

Cité : nos 132, 137, 147, 172, 173, 177, 238, 240, 275, 297 (note).

JUNIAC (Gontran Begoügne de), ministre conseiller à Londres, n° 132.

K

KABANOV (Ivan), ministre du Commerce extérieur soviétique, n° 201.

KADAR (Janos), membre du Bureau politique depuis le 18 juillet 1956 et l'un des secrétaires du Comité central du parti communiste hongrois, nos 68, 122, 148.

KAGANOVITCH (Lazar), vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., n° 299 (et note).

KAISSOUNI (Dr Abdel Moneim), membre du Conseil révolutionnaire égyptien, nos 28, 53.

KALLAI (Gyula), membre du Comité central du parti communiste hongrois depuis le 18 juillet 1956, n° 68.

Kardelj (Dr Edvard), vice-président de la République yougoslave, n° 223.
Katay : voir Sassorith.
Kettani (Si Abdelaï), ancien cherif marocain, n° 41.
Kettani (général), commandant en chef des troupes marocaines, n° 26.
Khatib (Dr), un des chefs ralliés de l'Armée de libération marocaine, n° 10.
Khattabi (N'Hamed el), officier préposé à l'entraînement des Nord-Africains casernés en Égypte, n° 301.
Khiari, ministre des P.T.T. tunisien et président de la fédération des fonctionnaires de l'U.G.T.T., n° 213.
Khider (Mohammed), l'un des dirigeants de la rébellion algérienne, nos 301, 302 (et note), 310 (note).
Khrouchtchev (Nikita), premier secrétaire du Comité central du parti communiste, nos 23, 31, 46, 58, 68, 79, 132 (et note), 155, 197, 206 (et note), 227 (et note), 259 (et notes), 271, 295, 299 (et note), 303.
Kimny (Nono), ambassadeur du Cambodge à Washington, n° 204.
Kiouane, l'un des chefs du F.L.N. algérien, n° 310 (note).
Kirkpatrick (sir Ivone Augustine), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 72, 172, 173, 255.
Kiss (Karoly), membre du Bureau politique hongrois depuis le 18 juillet 1956, n° 68.
Kisselev (Grigory), membre soviétique de l'U.N.E.S.C.O., n° 77.
Klisko (Zenon), membre du parti communiste polonais, compagnon de Gomulka, n° 215.
Koniev (général), commandant en chef des forces du pacte de Varsovie, n° 104.
Koscziusko-Morizet (Jacques), directeur du cabinet du ministre délégué à la présidence du Conseil, n° 286 (annexe).
Koumikine (Pavel), vice-ministre soviétique du Commerce extérieur, n° 201 (et note).
Krekeler (Heins), ambassadeur de la République fédérale à Washington, n° 71.
Kun (Bela), révolutionnaire hongrois (1886-1937), exécuté pour déviationnisme, réhabilité en 1956, n° 68.

L

Labarrère, capitaine de frégate, attaché naval à Madrid, n° 293.
Labonne (Érik), ambassadeur de France, ancien résident général au Maroc (1946-1947), président du Comité d'études des zones d'organisation industrielle de l'Union française (1949), n° 286 (annexe).
Lacoste (Robert), ministre résident en Algérie depuis le 9 février 1956, n° 158 (note).
Ladgham (Bahi), vice-président du Conseil dans le cabinet Bourguiba et secrétaire général du Néo-Destour, nos 20, 39, 54, 55, 56, 62, 88, 139, 165 (et notes), 182, 213, 224 (et note), 225 (et note), 246, 307.
Laghzaoui, directeur général de la Sûreté marocaine, nos 100, 123 (note), 170 (note), 186, 200 (et note), 217, 239 (et note), 306.

Lahr (Rolf), haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères de la République fédérale, n° 188.

Lahsoued (Sassi), ancien résistant tunisien, chef de cabinet de Bourguiba, n° 213.

Laîné, Français expulsé du Maroc (nuit du 31 juillet au 1er août), n° 123 (note).

Lalouette (Roger), ministre conseiller à Rabat, nos 26, 30, 42, 51 (note), 113, 117, 120, 123 (et notes), 130, 135, 136 (et note), 145, 270 (et notes), 272, 279, 288, 289, 290, 294, 296 (et note), 302, 304, 306.

Cité : nos 3 (et note), 4 (et note), 10, 19 (note), 25, 109 (note), 160.

Laloy (Jean), ministre plénipotentiaire, directeur d'Europe, n° 286 annexe.

Lange (Halvard Manthey), ministre des Affaires étrangères de Norvège, n° 129.

Lange (Oskar), professeur et économiste polonais, n° 97, 113.

Laroui, responsable tunisien de l'information radiodiffusée, n° 182.

Latour (Jehan-Marie de), directeur général adjoint des Affaires marocaines et tunisiennes, n° 286 annexe.

La Tournelle, (Guy Le Roy de), ambassadeur de France à Madrid, nos 21 (et note), 4, 57 (et note), 60, 89 (et note), 214, 284, 293.

Legrain (Philippe), secrétaire des Affaires étrangères, n° 7 (note).

Lejeune (Max), secrétaire d'État à la Guerre, n° 278.

Lenine (Vladimir Ilitch Oulianov dit), fondateur de l'État soviétique, nos 2 (note), 252, 267.

Lesseps (Ferdinand de), diplomate et administrateur (1805-1894), nos 138, 256.

Leusse (Pierre de), ambassadeur de France à Varsovie, à Tunis au mois de septembre 1956, nos 44, 64, 65, 66, 76, 81, 86, 97, 101, 104, 113, 215, 246 (note), 307 (et note).

Cité : nos 182 (note), 246 (note).

Leusse de Syon (Bruno), conseiller des Affaires étrangères, nos 236, 286 annexe.

Ligneville (colonel de), chef de la mission militaire française auprès du gouvernement tunisien, n° 139.

Lloyd (Rt Hon. John Selwyn), secrétaire d'État au Foreign Office depuis le 20 octobre 1955, nos 48, 72 (et note), 83, 90, 94 (et note), 95, 98, 99, 103 (et note), 107 (et note), 110, 111, 126, 132 (note), 133, 141, 142, 143, 147, 164 (note), 169 (et note), 172, 173, 174 (et note), 177, 189 (note), 195, 202, 209, 212, 221 (et note), 229, 234, 245 (note), 247, 257, 258, 263 (et note), 264, 265, 268, 269, 273, 276, 297 annexe, 309.

Logo-Sowinski (Ignacy), membre du parti communiste polonais, compagnon de Gomulka, n° 215.

Lorillot (Henri), général de division commandant la 10e région militaire (Alger), n° 236.

Louvencourt (Comte Alef de), inspecteur des Finances, secrétaire général du Bureau industriel africain, n° 286 annexe.

Luns (Joseph, Marie, Antoine, Hubert), ministre des Affaires étrangères néerlandais, n° 133.

Lyazidi (Mohammed), ministre marocain du Commerce, membre influent de l'Istiqlal, nos 25, 228.

Lyoussi (Si Lahcen), caïd et ministre d'État marocain, ministre de l'Intérieur jusqu'au mois de mai, nos 63, 136, 145 (et note), 152 (note), 170 (note), 179, 217, 228 (note), 294.

M

Machraf (Mustafa), un des chefs du Front de la libération nationale algérienne, n° 302.

Macmillan (Harold), chancelier de l'Échiquier, nos 173, 243, 262.

Magnan, membre de la mission commerciale *Francest,* à Varsovie, n° 9.

Mahjoub, « résistant » tunisien, n° 213.

Mairey (Jean), directeur général de la Sûreté nationale depuis 1954, n° 236.

Makins (Sir Roger), ambassadeur britannique aux États-Unis depuis 1952, n° 172.

Maldonado (colonel), expert espagnol chargé de négociation pour le stationnement des troupes au Maroc, nos 57, 293 (et note).

Malik (Yakov), ambassadeur de l'U.R.S.S. en Grande-Bretagne, puis vice-ministre, nos 132, 137.

Maltzan (Vollrath, baron von), ambassadeur de la R.F.A. à Paris, n° 72.

Mammeri (Si), ministre marocain, n° 115.

Mao Tsé-Toung, président de la République populaire de Chine, n° 163.

Marchal (Léon), secrétaire général du Conseil de l'Europe, n° 8 (note).

Marcos (colonel), officier du Génie espagnol, ancien chef du service des Transmissions à Tétouan, adjoint pour les questions marocaines au chef du deuxième bureau de l'État-major, n° 293.

Margerie (Christian Jacquin de), ministre conseiller à Bonn, nos 53, 71, 118, 121, 185.

Marjolin (Robert), ancien secrétaire général à l'O.E.C.E., conseiller technique au cabinet du ministre des Affaires étrangères, n° 188.

Marosan (Georgi), membre du Comité central du parti communiste hongrois depuis le 18 juillet 1956, ancien chef de l'aile gauche du parti social démocrate, n° 68.

Martin Artajo, voir Artajo.

Martino (Gaetano), ministre des Affaires étrangères italien depuis 1954, nos 15, 128, 196, 203.

Marx (Karl), philosophe, théoricien du socialisme (1818-1883), n° 267.

Masmoudi (Mohammed), ministre tunisien de l'Économie, puis ministre d'État chargé des négociations dans le Cabinet de Bourguiba, nos 20, 182, 213.

Massigli (René), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, nos 37 (et note), 232 (note).

Mattei (André), conseiller des Affaires étrangères, chef de la mission de liaison auprès des forces américaines au Maroc (1954-1957), n° 232.

May (général), membre d'une commission destinée à régler le sort des anciens combattants au Maroc, n° 25.

Mehiri (Taïeb), ministre de l'Intérieur tunisien, nos 139, 213, 246.

Meir (Golda), ministre des Affaires étrangères israélien, n° 275.

Mendès-France (Pierre), ancien président du Conseil français (19 juin 1954-6 février 1955), n° 154.

Menon (Khrisna), ambassadeur itinérant de l'Inde, nos 80, 126, 127, 128, 138 (et note), 140, 141, 171 annexe, 244, 251, 258.

Menziès (Rt. hon. Robert Gordon), Premier ministre australien, représentant de l'Australie à la première conférence de Londres, nos 132 (note), 133, 141, 142, 171 (et note et annexe), 173 (et note), 174 (note), 177, 195, 198, 212, 221, 266.

Messadi (Mahmoud), futur ministre tunisien de l'Éducation nationale, n° 224.

Messeguer (colonel), officier espagnol, n° 293.

Mestiri (Ahmed), ministre de la Justice tunisien, n° 213.

Mezzian (général), officier en service dans l'ancienne zone espagnole, n° 146.

M'Hammedi (Si Driss), ministre de l'Intérieur marocain, nos 10, 115 (et note), 136 (note), 161 (note), 186, 270, 296, 306, 309.

Micunovitch, ambassadeur de Yougoslavie à Moscou, nos 271, 295.

Mikoyan (Anastase), premier vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., nos 68 (note), 148 (et note), 166, 176, 299 (et note).

Millet (Pierre), ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie et Océanie à l'administration centrale, n° 207.

Minc (Hilary), membre du Politburo du parti communiste polonais, n° 76.

Moch (Jules), représentant de la France à la Commission du désarmement, nos 40, 48.

Mohammed (Sidi), voir Mohammed V.

Mohammed V (Sidi Mohammed Ben Youssef), sultan du Maroc, nos 63, 85 (note), 178, 213, 282, 288, 292, 294, 302 (et note).

Mohring, représentant des Français résidant au Maroc, en remplacement d'André de Peretti, n° 25.

Mokkadem, ambassadeur tunisien au Caire, n° 213.

Mollet (Guy), président du Conseil depuis le 1er février 1956, n° 93.

Cité : nos 1, 2, 22, 23 (et note), 38, 117, 123, 132, 172, 173, 177, 182 (note), 185, 188, 191 (note), 192, 221, 224, 235 (et note), 238, 253, 261 (note).

Molotov (Vitcheslav Mikhaïlovitch), ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. jusqu'au 2 juin 1956, n° 227.

Monckton (sir Walter), ministre britannique de la Défense, n° 173.

Monod (Guy), premier conseiller à Varsovie, nos 7 (et note), 9, 27, 254, 281.

Montremy (Philippe Woldruche de), directeur des Finances au Maroc, n° 123.

Mossadegh (Muhammad Hidayat dit), Premier ministre iranien (1950-1953), n° 280.

Mountbatten (Prince Louis, Francis, Albert, Victor, Nicolas), amiral de la Flotte britannique, n° 83.

Murphy (Robert, Daniel), sous-secrétaire d'État américain, nos 90, 91 (note), 94, 95, 98, 99, 105, 250, 261.

Mustapha, sergent algérien de l'armée française, n° 165.

Nagy (Imre), ancien président du Conseil hongrois, nos 16, 68 (et note), 148 (et note), 166, 267 (et note), 271, 281, 303.

N

Nasser (colonel Gamal Abdel), président du Conseil égyptien, nos 4, 13 (et note), 28, 52 (note), 53, 59 (et note), 61 (et note), 70, 73, 74, 75, 77 (et note), 80, 82, 83, 87, 90 (et note), 91, 94, 95, 100 (et note), 102, 103, 105, 109 (et note), 111, 115, 116, 121, 124, 127, 129 (et annexe), 130 (et note), 131, 132, 137, 143, 148, 155, 160, 164, 169, 171 (et note), 172 (et note), 173, 174 (note), 175, 176 (et note), 183 (et note), 187 (note), 189, 195, 196, 200, 202, 208, 212, 218, 219 (note), 221, 224, 227, 229, 230, 231, 237, 240, 244, 245, 247, 255, 258 (note), 276, 284 (note), 297 (note), 298, 301.

Neguib (général), chef d'État-major de l'armée égyptienne en 1952, n° 175 (note).

Nehru (le pandit Jawaharlal), Premier ministre de l'Inde, nos 13 (et note), 52 (note), 59 (et note), 80, 132, 144 (note), 154 (et note), 173, 220, 298.

Ney (Dr Hubert), ministre-président sarrois, n° 29.

Ngo Dinh Diem, chef du gouvernement sud-vietnamien, nos 40, 43, 154.

Nguyen Hui Chau, ministre délégué à la présidence du Conseil sud-vietnamien, nos 154, 207.

Nicolay (Christian), deuxième conseiller à Prague, n° 2.

Nixon (Richard), vice-président des États-Unis.

Noël (Émile), chef de cabinet du président du Conseil français, n° 173.

Nosseir (Mohamad Abu), membre du Conseil révolutionnaire égyptien, n° 53.

Nouira (Hedi), ministre des Finances du gouvernement tunisien dans le Cabinet de Bourguiba, nos 20, 213.

Noury Pacha Saïd, Premier ministre irakien, nos 18 (note), 33 (et note), 103, 255, 276.

Nowak (Roman), membre du Politburo du Comité central du parti communiste polonais, président de la Commission de contrôle du parti, n° 97.

Nowak (Zenon), membre du parti communiste polonais, n° 65 (note).

Nutting (Anthony), sous-secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, nos 48, 169 (et note), 276.

O

Ochab (Edward), successeur de Boleslaw Bierut au secrétariat du P.O.U.P. (Parti ouvrier unifié polonais), nos 9, 65 (note), 66, 76, 281.

Ostrorog (Stanislas), ambassadeur de France à New Delhi, n° 298.

Ouardani (Hassen Abdel Aziz el), ancien résistant tunisien, au service de Bourguiba, n° 213.

Ouazzani (Ben Hassan el), secrétaire général du parti démocrate de l'Indépendance (P.D.I.), n° 279.

P

Paul-Boncour (Jean), ministre de France à Budapest, n°s 122, 134, 148, 166, 251, 267.

Pawlowski, Français expulsé du Maroc (nuit du 31 juillet au 1er août), n° 123 (note).

Payart (Jean), premier ambassadeur de France à Saigon, n°s 154, 204 (et note).

Pazzis (lieutenant-colonel de), conseiller technique au Cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, n° 236.

Peretti (André de), ancien représentant des Français résidant au Maroc, n° 25.

Pervoukhine (Mikhaïl), membre du Comité central du parti communiste de l'U.R.S.S., et ministre de l'Industrie électrique, n° 176.

Petit (colonel), membre de l'État-major général, n°s 236, 286 annexe.

Petöfï (Sandor), poète et patriote hongrois (1823-1849), n°s 16 (et note), 68 (et note), 267.

Pham van Dong, vice-président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères du Nord-Vietnam, n° 103 (et note), n° 154.

Phleger (Herman), jurisconsulte au département d'État, n° 177.

Picard, directeur aux usines Renault, n° 201.

Pinay (Antoine), ministre des Affaires étrangères (23 février 1955-1er février 1956), n° 188.

Pineau (Christian), ministre des Affaires étrangères du Cabinet G. Mollet, n°s 94, 98, 103 (et note), 105, 106, 110, 126, 128, 129 et annexe, 138, 140, 141, 146, 187, 195, 198, 222, 241, 247 (et note), 264, 269.

Cité : n°s 38, 62, 88, 111, 116, 124, 132 (et note), 133, 137, 143, 147, 169, 172, 173, 174, 176, 177, 189 (note), 193, 202, 203, 221, 229, 233 (note), 234, 238, 255 (note), 258, 263 (notes), 275 (note), 286, 301.

Pink (Ivor, Thomas Montague), adjoint au sous-secrétaire d'État au Foreign Office, n° 212.

Popovitch (Koca), secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères, n°s 13, 256, 258, 273.

Porter (William James), consul général des États-Unis à Rabat, n° 78.

Prica, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères yougoslave, n° 73.

Putrament (Jerzy), ambassadeur de Pologne à Paris, n° 299.

R

Radford (amiral Arthur), chef d'État-major des forces armées américaines, n°s 71 (et note), 72 (note), 188, 233 (note), 250 (et note), 261.

Radkiewicz (Stanislaw), ancien chef du ministère de la Sécurité publique polonais, membre (exclu) du Politburo du Comité central, n°s 76, 97, 113.

Rahat (D^r^), membre du F.L.N. local d'Oujda, n° 219.

Rajk (Laslo), secrétaire général du parti communiste hongrois exécuté en 1949, nos 68 (et note), 148, 267 (et note), 271.

Rakosi (Mathias), premier secrétaire du Politburo du Comité central hongrois jusqu'au 18 juillet 1956, nos 16 (et note), 68 (et note), 122, 148 (et note), 166 (note), 267, 303.

Ramadan (Abdelmaïd), ambassadeur d'Égypte à Rabat, n° 288.

Ramadier (Paul), ministre des Affaires économiques et financières dans le Cabinet de G. Mollet, nos 22, 69 (et notes), 110, 117 (et note), 123, 152 (et note), 191 (note), 280 (et note et annexe).

Rance (de), capitaine de corvette, représentant le chef d'État-major (Marine), n° 236.

Rapacki (Adum), ministre des Affaires étrangères polonais, nos 44 (et note), 97.

Reinhart (Georg Frederick), ambassadeur américain au Sud Vietnam, n° 154.

Revai (Jozsef), ancien ministre de la Culture hongrois, nommé membre du Bureau politique, le 18 juillet 1956, n° 68.

Ristitch (Milan), directeur adjoint d'Europe occidentale au ministère des Affaires étrangères yougoslave, n° 52.

Robens (Rt. Hon. Alfred), membre de la Chambre des Communes, n° 72.

Roche (Émile), président du Conseil économique, n° 123 (note).

Röchling (les), famille d'industriels allemands, nos 188 (et note), 235, 249.

Rokossowski (maréchal Konstantin), ministre de la Défense polonais, nos 9, 76, 104, 299 (et note).

Rokshin, membre du ministère des Affaires étrangères soviétique, nos 132, 137.

Rose (François Tricornot de), ministre-conseiller à Madrid, n° 214 (et note).

Ross (Archibald, David Manisty), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, n° 147.

Rountree (William Manning), adjoint au secrétaire d'État américain pour les affaires d'Orient, d'Asie et d'Afrique, n° 276.

Roux (Henri), ministre plénipotentiaire chargé des affaires d'Afrique. Levant à l'administration centrale, n° 147.

Rowan (Sir Leslie), deuxième secrétaire de la Trésorerie britannique, n° 143.

S

Saffroy (Pierre), ministre plénipotentiaire hors classe, ambassadeur de France à Luxembourg, n° 8.

Said Pacha (Muhammed), Khédive d'Égypte de 1854 à 1863, n° 256.

Sainteny (Jean), délégué général du gouvernement français au Nord-Vietnam, n° 154.

Salazar (Antonio de Oliveira), homme d'État portugais, n° 43.

Salisbury (Lord Robert, Arthur, James, marquis de), président de la Chambre des Lords et Lord président du Conseil, nos 83, 177.

Salvy, membre du Bureau industriel africain, n° 286 annexe.

Santa Cruz (José Fernandez Villaverde y Roca de Togores, marquis de), secrétaire d'État espagnol aux Affaires étrangères, nos 57 (et note), 89 (note), 131, 140.

Sassorith (Kataï D.), homme politique laotien, nos 163, 226.

Savang, prince héritier laotien, n° 248.

Savary (Alain), secrétaire d'État aux Affaires étrangères pour les Affaires marocaines et tunisiennes, nos 1 (et note), 3, 4, 10, 11, 14, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 39, 42, 47, 51 (et note), 54, 55, 56, 63, 67, 69, 74, 85 (note), 88 (et note), 93, 100, 108 (et note), 109, 115 (et note), 117, 120, 123, 124, 130, 135, 136, 139, 145, 149, 151, 152, 158, 159, 160, 161, 165, 167, 168, 170, 178, 179, 183, 186, 190, 191 (et note), 193, 194, 200, 208, 211 (et note), 213, 214, 216, 217, 219, 224, 228, 231, 238, 239, 240, 245, 270 (et note), 279, 280, 282, 286, 288, 289, 290 (et note), 292, 294, 296, 304, 306, 307, 308 (et note).

Cité : nos 30 (note), 62 (note), 139, 236, 278, 280, 286 (annexe).

Schaeffer (Pr Fritz), juriste allemand, ministre fédéral des Finances depuis 1949, n° 188.

Schneider (Henri), chef du parti démocrate sarrois, n° 29 (et note).

Schreiber, émigré hongrois en France, à la radiodiffusion française, n° 267 (et note).

Schumann (Maurice), député, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1951-1954), nos 38, 188.

Semionov (Vladimir), vice-ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., nos 132, 137.

Seoud (Ibn Abdul Aziz), roi d'Arabie Séoudite depuis le 12 novembre 1953, n° 255.

Seydoux (Roger), ambassadeur de France en Tunisie, nos 39, 49, 54, 55, 56, 62, 88, 139, 165, 213.

Cité : nos 20, 182.

Sihanouk (Norodom), roi du Cambodge jusqu'au 2 mars 1955, puis président du Conseil depuis le 27 septembre 1955, nos 23, 204.

Simovitch, vice-ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, n° 114.

Siroky (Vilem), président du Conseil tchécoslovaque, nos 162, 180, 300.

Slim (Mongi), ministre de l'Intérieur, puis ministre d'État tunisien chargé des négociations dans le Cabinet Bourguiba, ensuite représentant de la Tunisie à Washington, nos 20, 213, 310 (et note).

Slim (Taïeb), ambassadeur de Tunisie à Londres, n° 309.

Soulié (Gaston), conseiller des Affaires étrangères à Vientiane, nos 163, 226.

Souphannouvong (prince), chef du Pathet-Lao, nos 144 (et note), 248.

Souslov (Mikhael), secrétaire du présidium du Comité central du parti communiste soviétique, nos 58 (note), 68, 176.

Souvanna Phouma, prince laotien, Premier ministre du gouvernement royal, nos 103, 144 (et note), 163, 207, 226 (et notes).

Spaak (Paul-Henri), ministre belge des Affaires étrangères, nos 8, 15, 184, 188, 192 (note), 231, 233 (note), 256, 257, 264, 268, 273, 277.

Speidel (général Hans), expert militaire allemand, chef de l'État-major (1955), n° 291.

Spender (Sir Percy), diplomate australien, représentant son pays au Fonds monétaire international et à d'autres organisations internationales, n° 196.

Spychalski (Marian), ancien vice-ministre de la Défense nationale, compagnon de Gomulka, n° 215.

Staline (Joseph), ancien secrétaire général du parti communiste de l'U.R.S.S., n°s 2 (note), 46, 58 (note), 68, 156, 267.

Stawinski, membre suppléant du Comité central du parti communiste polonais, n° 97 (note).

Steel (Christopher), représentant permanent du Royaume-Uni au conseil de l'O.T.A.N., n° 72.

Strauss (Franz-Joseph), ministre de la Défense de l'Allemagne fédérale depuis le 17 octobre 1956, auparavant ministre des Affaires atomiques, n°s 192, 291 (et note).

Sudjarwo, président du groupe arabo-asiatique à l'Assemblée générale des Nations Unies, n° 312 (note).

Szyr (Eugène), homme politique polonais, n° 65 (note).

T

Taïbi, représentant du Maroc à Paris, n°s 112, 160 (et note), 278.

Tanguy-Prigent (François), ministre français des Anciens combattants, n°s 162 (et note).

Tardos (Tibor), écrivain hongrois, n° 68.

Thomas (Abel), directeur du Cabinet de Maurice Bourgès-Maunoury, n°s 275 (note), 278.

Thorez (Maurice), secrétaire général du parti communiste français, n°s 58 (et note), 303.

Thorneycroft (Peter), ministre du Commerce britannique, n° 92.

Tito (maréchal Joseph Broz dit), président de la République populaire de Yougoslavie, n°s 5, 13 (et note), 31, 46, 52 (et note), 59 (et note), 68, 122, 156, 206, 227 (et note), 252, 256, 259 (et notes), 267, 271, 295, 303.

Tlili, syndicaliste tunisien, membre du Néo-Destour, n° 213.

Toffin (Jean-Louis), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur à la direction des Affaires marocaines et tunisiennes, n° 20.

Togliatti (Palmiro), chef du parti communiste italien, n°s 223, 303.

Touad (Hachemi), Marocain membre du « Comité de commandement extérieur nord-africain », n° 301.

Touya (Alfred), lieutenant-colonel de gendarmerie, chargé de mission du gouvernement français auprès du sultan du Maroc, n°s 26, 278, 282, 302 (et note), 307.

Trancart (colonel), chef de l'État-major particulier du ministre de la F.O.M., n° 286 annexe.

Trevelyan (sir Humphrey), ambassadeur de Grande-Bretagne en Égypte, n° 90.

Triqui (Me Mohammed), avocat, membre du F.L.N. de la région d'Oujda, n° 219.

Truman (Harry S.), président des États-Unis (1945-1953), n° 261.

Tsiang, délégué de la Chine à l'O.N.U., n° 273.
Tsur (Jacob), ambassadeur d'Israël à Paris, n° 222.

U

Unden (Bo Östen), ministre des Affaires étrangères de Suède, présent à la conférence de Londres, nos 128, 195.
Urban (Joseph), ambassadeur tchèque à Paris, n° 114.

V

Valentin (colonel), chef du secrétariat permanent de la Défense nationale, n° 246.
Valls (André), inspecteur des Finances, expert pour les négociations franco-tunisiennes, n° 20.
Vas (Zoltan), ancien président de l'Office du Plan à Budapest, n° 267.
Vaucelles (Pierre de), ambassadeur de France à Bagdad, n° 33 (note).
Vicaire (Henri), industriel, n° 201.
Viditch, secrétaire des Affaires étrangères yougoslave par intérim, n° 119.
Villegas (général), directeur espagnol de l'administration des Colonies, nos 34, 60.

W

Walker (Edward, Ronald), représentant de l'Australie au Conseil de sécurité des Nations Unies, nos 258, 273.
Weber (Freiheir von), spécialiste du Proche et du Moyen-Orient à l'office fédéral des Affaires étrangères de la R.F.A., n° 53.
Welck (Wolfgang von), directeur politique au ministère des Affaires étrangères de la République fédérale, n° 71.
Welles (Benjamin), correspondant à Londres du *New York Times,* n° 33.
Wicha (Wladislav), ministre de l'Intérieur polonais, n° 9.
Wilcox (Francis), sous-secrétaire d'État américain adjoint pour les Nations Unies, n° 199.
Winckler (Jean-Claude), conseiller technique au Cabinet du secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, nos 224, 246 (note).
Winiewicz (Josef), vice-ministre des Affaires étrangères polonais, nos 86, 97.
Wormser (Olivier), directeur général adjoint pour les Affaires économiques et financières, n° 221.
Wright (sir Michael), ambassadeur britannique en Irak, n° 276.

Y

YAZID (Mohammed), un des chefs du F.L.N., nos 301, 310 (et note).

Z

ZAWADSKI (Aleksander), membre du Comité central du parti communiste polonais, n° 76.

ZEGHARI (Si), vice-président du Conseil marocain, nos 123, 193, 281 (note).

ZEHALA, résistant algérien exécuté, n° 1.

IMPRIMERIE NATIONALE

8 018 003 T 64